



**HAL**  
open science

# Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise

Charline Rangé

► **To cite this version:**

Charline Rangé. Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise. Agriculture, économie et politique. AgroParisTech, 2016. Français. NNT : 2016AGPT0014 . tel-01591378

**HAL Id: tel-01591378**

**<https://pastel.hal.science/tel-01591378v1>**

Submitted on 21 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°: 2016 AGPT 0014

## Doctorat AgroParisTech

# THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

**L'Institut des Sciences et Industries  
du Vivant et de l'Environnement**

**(AgroParisTech)**

**Spécialité : géographie (agriculture comparée)**

*présentée et soutenue publiquement par*

**Charline RANGÉ**

le 12 février 2016

**Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone  
humide sahélienne**

***Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise***

Directeur de thèse : **Hubert COCHET**

### Jury

**M. Denis GAUTIER**, directeur de recherche, UR B&SEF, CIRAD  
**M. Philippe LAVIGNE DELVILLE**, directeur de recherche, UMR GRED, IRD  
**M. Géraud MAGRIN**, professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
**Mme Christine RAIMOND**, directrice de recherche, UMR PRODIG, CNRS  
**M. Christian SEIGNOBOS**, directeur de recherche émérite, IRD  
**M. Hubert COCHET**, professeur, UMR PRODIG, AgroParisTech

rapporteur  
rapporteur  
président du jury  
examinatrice  
membre invité  
directeur de thèse



# **Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne**

## ***Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise***

### ***Résumé en français***

Le lac Tchad étonne par sa singularité. Alors que le développement des autres grandes zones humides sahéliennes a reposé sur les périmètres irrigués, le sien a reposé sur la valorisation du mouvement des eaux par l'agriculture, l'élevage et la pêche, et par les mobilités. Quasi espace vierge dans les années 1940, le Lac est devenu une région densément peuplée et cosmopolite exportant des vivriers diversifiés sur les marchés urbains de la sous-région. À travers l'analyse des dynamiques agraires et territoriales de la fenêtre lacustre camerounaise, ce travail interroge les opportunités qu'offrent, dans un environnement incertain, le multi-usage des ressources et les mobilités à l'intensification des processus productifs et à la densification démographique.

Le renforcement des complémentarités et synergies entre activités dégage les voies d'une intensification écologique du mode d'exploitation et d'un développement territorial, créateurs de richesse et d'emplois. En favorisant l'émergence de rapports sociaux et d'institutions innovantes assurant l'accès aux ressources productives et aux marchés à une grande diversité de populations, le statut de marge territoriale de la fenêtre lacustre a été déterminant dans la dynamique d'intensification. L'incertitude hydro-écologique, économique et démographique a été intégrée au fonctionnement « normal » du système agricole et à celui de territoires qui se singularisent par leur mobilité. Aujourd'hui, c'est l'incertitude politique qui menace l'avenir du lac Tchad. Elle résulte des conflits de pouvoirs locaux constitutifs du rapport de l'État aux populations, et de l'action publique à travers les politiques agricoles et environnementales.

**Mots clés :** multi-usage des ressources ; mobilités ; incertitude ; intensification écologique ; régulation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles ; frontière interne ; espace transfrontalier ; zone humide sahélienne ; lac Tchad ; Cameroun



## **Multi-use of natural resources and mobilities : intensification in a Sahelian wetland *The Lake Chad from the Cameroon's shores***

### ***English summary :***

The Lake Chad is unique in the Sahelian band. Whereas large scale irrigated schemes has characterized the other wetlands, here the development of agriculture, cattle breeding and fishing has been based on the use of the water floods and on mobilities. Almost virgin until the 1940s, the Lake has become a highly populated and cosmopolitan area, exporting diversified foodstuffs to the urban markets of the sub-region. Through the analysis of agrarian and territorial dynamics of the Cameroonian lake shores, this research questions to which extent multi-use of the natural resources and mobilities may allow further agricultural intensification and population increase in such an uncertain environment.

Closer complementarity and synergy between activities pave the way for ecological intensification and territorial development inducing wealth and job generation. Due to its marginal nature, the Cameroonian part of the Lake has been the place of continuous social innovations, ensuring to a great diversity of people the access to productive assets and markets. In this sense, it has been actually decisive for the dynamic of intensification. Hydro-ecological, economic and demographic uncertainty has been integrated into the “normal” functioning of the agrarian system and territory. Nowadays, the political uncertainty threatens the future of the Lake Chad. It results both from agricultural and environmental policies and from conflicts between local authorities, that are constitutives of the relation between the State and the populations.

**Key words** : multi-use of natural resources ; mobilities ; uncertainty ; ecological intensification ; regulation to access and use of natural resources ; internal frontier ; cross-border space ; Sahelian wetland ; Lake Chad ; Cameroon





*Sur les eaux du lac Tchad, du haut d'une perche de pirogue (cliché M. Rangé, 2012)*

*À ceux qui ont fait et feront le Lac*





# Remerciements

Ce travail est le fruit d'une collaboration de longue durée avec Adam Abaïcho. Ses qualités d'interprète et son énergie en ont fait un formidable partenaire de terrain. Qu'il trouve ici toute ma reconnaissance. Je remercie également Abdoulaye Diallo.

Hubert Cochet, professeur à l'Agroparistech, a encadré cette thèse avec sérieux et bonne humeur. Je trouve ici l'occasion de le remercier pour savoir si bien transmettre à ses étudiants le goût du terrain et celui de la compréhension des paysanneries du monde.

Je souhaite à tous les étudiants de croiser sur leur chemin Christine Raimond, directrice de recherche au CNRS. Elle m'a introduit dans l'Extrême nord, m'a appris « qu'il fallait savoir perdre du temps pour en gagner », et surtout que les collaborations scientifiques fertiles nord-sud se construisent dans la durée et le respect. La stimulation intellectuelle et le plaisir que j'ai trouvé dans ce travail doivent beaucoup aux questionnements scientifiques auxquels elle a su m'ouvrir avec patience et à ses marques d'attention toujours renouvelées.

Je remercie très sincèrement Géraud Magrin, professeur à l'Université Paris 1, qui, en analyste fidèle et éclairé du lac Tchad, a su partager avec sympathie ses clés de géographe.

J'exprime ma sincère reconnaissance aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail, en particulier à M. Denis Gautier et à M. Philippe Lavigne Delville pour avoir accepté la responsabilité de rapporteur.

Les éditeurs scientifiques de l'Atlas du lac Tchad et de la récente expertise collégiale sur le Lac, Jacques Lemoalle, Géraud Magrin et Roland Pourtier, m'ont permis de participer à la rédaction de ces deux ouvrages dont l'écriture collective aura été une expérience riche et motivante. Je les remercie également pour m'avoir permis de reprendre et d'adapter certaines des cartes de l'atlas.

Les travaux de Jacques Lemoalle, hydrobiologiste à l'IRD et interlocuteur privilégié des chercheurs en sciences sociales, m'ont donné d'indispensables clés de compréhension de ce milieu si singulier. Je le remercie pour avoir répondu à mes différentes questions et pour m'avoir communiqué certaines données de modélisation hydrologique. Hubert Guérin, zootechnicien au CIRAD, a su mêler continuel encouragement et nécessaires remises en question. Je l'en remercie.

J'ai trouvé entre l'UFR d'agriculture comparée, intégrée aujourd'hui à l'UMR Prodig, et cette dernière UMR de géographie un environnement scientifique riche et complémentaire. Sans les citer, je tiens ainsi à remercier les chercheurs et enseignants-chercheurs qui, par une heure de cours ou une courte discussion en séminaire, ont beaucoup compté dans l'évolution de mon travail.

Si je me suis si vite attachée au bassin du lac Tchad, c'est grâce à un noyau de chercheurs qui, au nord comme au sud, m'ont ouvert avec bienveillance les portes de cette formidable région. Ils restent pour moi une incarnation parfaite du travail en équipe et de la pluridisciplinarité. Eric Garine sans le talent, l'énergie et la confiance de qui le BLT me serait certainement resté inconnu, Anne Luxereau et Christian Seignobos pour leur connaissance intime et passionnée du Niger et du nord Cameroun, Christine Raimond, Thierry Robert, Claude Arditi, Hervé Bohbot en France ; Boureïma Amadou et Waziri Mahamato au Niger ; Aboubakar Moussa au Cameroun ; Robert Madjigoto au Tchad. Je pense aussi avec beaucoup de reconnaissance à Saïbou Issa, historien talentueux des abords sud du lac Tchad, et à Madi Ali au Cameroun. Je pense enfin avec beaucoup de plaisir à l'équipe des docteurs et doctorants du nord Cameroun, Émilie Guitard, Jean Wencelius, et Chloé Violon, et à celle du lac Tchad, Hadiza Kiari Fougou et Mahamma-

dou Abdourahamani au Niger, Audrey Mbagogo Koumbraït et Ronan Mugelé au Tchad, avec qui discuter du Lac fut toujours aussi motivant et éclairant.

J'exprime toute ma reconnaissance aux différentes institutions et responsables camerounais et tchadiens qui ont facilité le déroulement de cette recherche : les représentants de l'État du Logone et Chari, les élus locaux et les chefs coutumiers des arrondissements de Blangoua, Makari, Darak et Hilé Alifa ; l'École Normale Supérieure et l'Institut Supérieur du Sahel de Maroua ; et l'Université de N'Djaména. Je remercie en particulier Nyoré, agro-économiste à l'ISS, et Félix Watang Zieba, géographe à l'ENS, qui m'ont permis d'organiser trois stages de master dans le cadre de ce doctorat, et bien sûr les étudiants, Harouna Dahirou, Sali Amada et Jonas Nezebetmega. Travailler avec eux fut un réel plaisir.

Cette recherche a bénéficié d'un contrat doctoral accordé par l'École doctorale ABIES et de la prise en charge des frais de terrain par le programme de recherche PLANTADIV. L'écoute et la compréhension dont ABIES et les coordinateurs de PLANTADIV ont fait preuve ont beaucoup compté dans l'aboutissement de ce travail.

De nombreuses personnes m'ont chaleureusement ouvert les portes de leur foyer. Si j'ai tant aimé vivre et travailler sur les rives du lac Tchad, c'est grâce à Abba Kalia et à sa famille qui m'ont accueilli durant de longs mois chez eux, à Tchika. En 2013, quand j'ai dû quitter précipitamment le Lac, Évelyne Payen à Maroua, ainsi que Halima et Soungui Mahamat et leur famille à N'Djaména, m'ont offert, bien plus qu'un toit, un précieux réconfort humain auquel je repense souvent. Un grand merci à mes amis parisiens (Simon, Lisa et Éric) et à ma grand-mère à Saint Laurent de la mer qui m'ont hébergé avec naturel et auprès de qui j'ai trouvé un cadre de travail idéal.

Ce sont aussi mes parents et mes frères et sœurs, en qui j'ai trouvé la confiance pour continuer et parfois « me lancer », que je remercie avec beaucoup d'affection, tout comme ma sympathique famille élargie.

Augustin Palliere a lu, critiqué et conseillé les premières versions du texte et des illustrations. Ses remarques m'ont toujours été salutaires. Dans l'ardeur mise à accomplir, il faut le dire, cette tâche fastidieuse, il y a quelque part les semaines passées ensemble sur les rives du lac Tchad, les entretiens communs, et puis le bonheur simple et parfait d'un verre de thé ou d'une calebasse de lait partagée. Le sentiment que terminer le

plus sérieusement ce travail restait la seule marque de reconnaissance que nous pouvions laisser à nos hôtes.

C'est en adressant mes plus sincères remerciements et ma plus vive reconnaissance à mes hôtes du lac Tchad que je tiens à conclure ces remerciements. C'est dans leur courage, et dans la volonté, parfois même l'énergie, qu'ils ont mis à m'expliquer leur quotidien que j'ai trouvé la motivation pour repartir chaque jour vers eux munie de mon carnet de terrain, et c'est dans leur accueil chaleureux que j'ai trouvé le plaisir de travailler.

# Avant-propos

Le nord est du Nigeria est devenu un épicode de la violence et de la terreur dans le bassin du lac Tchad. Depuis 2009, les groupes rattachés à la secte islamiste Boko Haram ne cessent d'y monter le niveau de la violence. À l'automne 2014, la tuerie perpétrée à Baga (Nigeria), principal exutoire du poisson du Lac, a jeté la lumière sur l'évidence : Boko Haram est au lac Tchad. Au Niger, le Lac s'est aujourd'hui vidé : son pourtour est militarisé et les insulaires se sont réfugiés dans l'arrière-pays. En octobre 2015, les réfugiés nigériens et les déplacés tchadiens qui avaient fui les îles du Lac ont été victimes de terribles attentats-suicides à Baga Sola sur les rives tchadiennes. Les rives camerounaises ont fait l'objet de dramatiques assauts meurtriers en juillet 2014 et en août 2015. Depuis 2014, les combattants de Boko Haram s'installent pendant les hautes eaux sur les îles camerounaises des arrondissements de Hilé Alifá et de Darak. Vu de l'arrière-pays camerounais, le Lac est désormais un lieu où l'on ne se rend plus. Seul le delta du Chari et les rives sud tchadiennes ont jusqu'à ce jour été épargnés.

Depuis 2014, l'économie du lac Tchad s'est inévitablement effondrée : par le nord est du Nigeria, transitait tout ce qui faisait sa richesse, poisson, bétail, niébé, essence et produits manufacturés. Le champ de notre analyse s'arrête en 2013. Le pôle d'attraction migratoire et de dynamisme économique que nous décrivons a laissé place, pour un temps,

au sanctuaire de rebelles. La violence de ces récents événements rappelle ainsi combien l'(in)stabilité politique et sécuritaire conditionne le devenir du lac Tchad et de ses populations. Nul doute que cette période d'insécurité aura provoqué de profondes mutations, mais les formes et les enjeux de ces dernières ne pourront s'analyser que resituées dans la trajectoire longue de cet espace si singulier.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 .UN MODE D'EXPLOITATION COMPLEXE QUI VALORISE UN MILIEU COMPOSITE ET MOUVANT.....</b>	<b>27</b>
CHAPITRE 1 DU LAC AU TERROIR : LA MOUVANCE DU COMPLEXE EAUX-TERRES-HERBES.....	31
CHAPITRE 2 L'HERBE ET L'EAU AU COEUR DES PRATIQUES AGRO-HALIO-PASTORALES.....	65
<b>PARTIE 2 .DU <i>NO MAN'S LAND</i> À L'OASIS AGRO-HALIO-PASTORALE : DYNAMIQUES AGRAIRES ET CONSTRUCTION TERRITORIALE.....</b>	<b>195</b>
CHAPITRE 3 LES RIVES ET LES EAUX CAMEROUNAISES À LA VEILLE DU BOOM DE LA PÊCHE. RETOUR SUR L'HISTOIRE DU PEUPEMENT, DE L'ÉCONOMIE ET DES POUVOIRS D'UN ANCIENNO <i>MAN'S LAND</i> .....	199
CHAPITRE 4 L'ESSOR DE LA PÊCHE : DE LA PHASE PIONNIÈRE AUX PRÉMISSSES DE LA DIVERSIFICATION DES ANNÉES 1970.....	219
CHAPITRE 5 LE TOURNANT DES ANNÉES 1980 : L'ÉMERGENCE D'UNE OASIS AGRO-HALIO-PASTORALE.....	253
CHAPITRE 6 DENSIFICATION DÉMOGRAPHIQUE ET INTENSIFICATION DU MULTI-USAGE DES RESSOURCES À PARTIR DU MILIEU DES ANNÉES 1990.....	293
CHAPITRE 7 CONFLICTUALISATION DES POUVOIRS, INCERTITUDE FONCIÈRE ET DÉSTABILISATION DES PROCESSUS D'INTENSIFICATION.....	357
<b>PARTIE 3 .LOGIQUES ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES DU MULTI-USAGE PAYSAN DES RESSOURCES.....</b>	<b>407</b>



CHAPITRE 8 CONDITIONS D'ACCÈS AUX RESSOURCES ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL À L'ÉCHELLE DES SYSTÈMES DE CULTURE ET DE PÊCHE.....	411
CHAPITRE 9 PLURI-ACTIVITÉ, VULNÉRABILITÉ ET INÉGALITÉS : LA DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS LACUSTRES	457
CHAPITRE 10 PERFORMANCES DE L'AGRICULTURE LACUSTRE ET DANGEREUSE INCERTITUDE DES GRANDS PROJETS AGRICOLES À EMPRISE FONCIÈRE.....	525
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>575</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>589</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>601</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>621</b>
<b>GLOSSAIRE DES TERMES ARABE SHUWA RÉCURRENTS.....</b>	<b>623</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>625</b>
<b>LISTE DES CARTES.....</b>	<b>629</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>631</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>635</b>
VILLAGES ET CAMPMENTS ENQUÊTÉS.....	637
CONVERSION DES UNITÉS DE MESURE.....	639
SYSTÈMES DE CULTURE.....	641
SYSTÈMES DE PÊCHE.....	651
SYSTÈMES DE PRODUCTION.....	665
ESTIMATION DES PERFORMANCES AGRO-ÉCONOMIQUES DU PROJET D'AGRICULTURE CAPITALISTE SPÉCIALISÉE DANS LE MAÏS.....	673

# Introduction générale

Le lac Tchad étonne par sa singularité. Comme toutes les zones humides sahéliennes, c'est à la fois un espace de richesse et d'incertitude. Au cœur d'une région marquée par l'aridité, il offre de l'eau en permanence. Les plans d'eau sont riches en poisson, et les jeux saisonniers de la crue et de la décrue dégagent des terres cultivables en contre-saison et qui offrent un fourrage abondant. Mais sa position latitudinale, le régime de ses tributaires et sa topographie extrêmement plane se conjuguent pour conférer à la surface en eau et aux ressources associées une forte variabilité structurelle, à l'échelle inter-annuelle comme décennale. Depuis les années 1970, le vaste et unique plan d'eau qu'avait été le Lac durant les décennies humides 1950-1960 a laissé place à de larges espaces de marécages enserrant des poches d'eaux réduites.

Alors que depuis plusieurs décennies le développement des principales zones humides sahéliennes est basé sur l'aménagement de périmètres irrigués, celui du lac Tchad a reposé sur la valorisation de l'alternance de la crue et de la décrue par l'agriculture, l'élevage mobile et la pêche, et sur l'adaptation à la variabilité des ressources par l'association, ou la succession, dans l'année des trois activités dans les mêmes espaces ainsi que par les mobilités humaines et pastorales. La trajectoire de développement du lac Tchad est d'autant plus étonnante qu'elle est toute contenue dans l'histoire la plus récente. Ses eaux et ses îles sont longtemps restées le territoire quasi exclu-

sif des insulaires boudouma, et ses rives leur terrain de razzia jusqu'à la colonisation européenne. L'essor démographique et économique du Lac ne remonte qu'au milieu du XX<sup>e</sup> s. quand le développement des infrastructures de transport et des marchés urbains du sud Nigeria impulsa un véritable « boom de la pêche ». Puis le Lac fut le lieu d'une colonisation agro-pastorale permise par la découverte de vastes terres de décrue dans les années 1970-1980, à une époque où les sécheresses sahéliennes mettaient en mouvement les populations. Ses rives et ses eaux ont alors fait office de zone refuge pour de nombreux migrants d'origines géographiques et culturelles très diverses (Réounodji et al 2014). En quelques décennies, une région densément peuplée et cosmopolite a ainsi succédé au quasi espace vierge des années 1940 (voir Seignobos 2015b). Agro-pêcheurs résidents, pasteurs et migrants saisonniers contribuent aujourd'hui significativement à l'alimentation des marchés urbains du sud Nigeria et de l'arrière-pays dont ceux des deux grandes métropoles, N'Djaména la capitale tchadienne, et Maiduguri la capitale de l'État du Bornou nigérian (Magrin et al 2014).

Le caractère récent du peuplement et la rapide croissance de la population et des surplus agricoles - au sens large, surplus pastoraux et halieutiques compris - font du lac Tchad une zone humide originale au Sahel. D'une manière générale, le multi-usage des ressources dans les grandes zones humides sahéliennes – delta intérieur du Niger au Mali, vallée du fleuve Sénégal (Sénégal) et, moins étendue mais plus proche du lac Tchad, le lac Fitri au Tchad – a été analysé comme un équilibre complexe et fragile entre les hommes et leur environnement. Cet équilibre a longtemps reposé sur une véritable « *écologie politique [des] territoire[s]* » (Boutillier et Schmitz 1987) qui puisait ses racines dans l'histoire longue du peuplement et des pouvoirs. Le partage de l'usage de l'espace entre activités faisait ainsi l'objet de régulations sophistiquées et institutionnalisées tandis que, selon les cas, les appartenances ethnico-lignagères ou statutaires justifiaient l'existence de droits exclusifs sur les ressources définis dans le temps et dans l'espace (voir notamment Gallais 1984, Fay 1989 et Barrière et Barrière 2002 pour le delta intérieur du Niger ; Schmitz 1986 et Boutillier et Schmitz 1987 pour la vallée du fleuve Sénégal ; Courel et al 1997 et 2005 pour le lac Fitri). Les mêmes auteurs ont montré comment la monétarisation de la ressource associée à l'essor de la demande du marché, les innovations techniques, l'intensification des mobilités halieutiques et pastorales, les sécheresses et enfin les interventions des États dans le foncier, ont mis à mal les anciennes régulations coutumières, remis en cause l'exclusivité des droits des différents groupes sociaux sur les ressources, mis en concurrence les multiples territorialités historiques, avec pour conséquences la multiplication de conflits violents à propos des ressources naturelles (voir, outre les références déjà citées, Fay 1994 a et 1994 b, 1999 et 2003, Baumann et al

1994, Kassibo B. 1994 et 2000 pour le delta intérieur du Niger ; Seck et al 2009 pour la vallée du fleuve Sénégal ; Marty et al 2010 pour le lac Fitri<sup>1</sup>). Dans ces conditions, les aménagements de périmètres irrigués, bien que largement critiqués par ailleurs, ont été analysés comme un moyen de juguler la crise, à partir des années 1980, des systèmes productifs anciens reposant sur la décrue, crise bien visible dans le caractère massif de l'émigration (Magrin 2013, Bélières et al 2013). L'idée de faire reposer le développement agricole des zones humides sur l'aménagement de vastes périmètres irrigués est ancienne, elle remonte en certains endroits aux premiers temps de la colonisation européenne. Les sécheresses des années 1970 et 1980 ont accéléré les réalisations qui ont été vues dans le même temps comme un moyen de densifier ces zones peu peuplées à travers les migrations organisées.

Finalement, le sentiment qui ressort est celui de systèmes productifs basés sur la décrue et le multi-usage des ressources qui n'ont pu s'adapter aux bouleversements provoqués par les variations hydro-climatiques les plus fortes, par l'augmentation de la pression sur les ressources et, dans les zones transfrontalières, par « *l'épaississement progressif des frontières* » (Seck et al 2009) induit par les interventions des États. Le lac Tchad semble quant à lui défier ce cadre d'analyse tant les surplus exportés vers les marchés urbains et la population vivant des ressources de cet espace transfrontalier sont importants, cette dernière ayant récemment été estimée à 2 000 000 pour une surface moyenne du Lac de 8 000 km<sup>2</sup> sur les deux dernières décennies (Magrin et al 2014).

Dès lors, le mode d'exploitation basé sur la décrue, le multi-usage des ressources et les mobilités humaines et pastorales pourrait-il offrir les moyens d'une intensification *agricole* (agricole au sens large, élevage et pêche compris) et d'une densification démographique durables dans un environnement incertain ? C'est la question à laquelle ce travail se propose de répondre en l'abordant par la fenêtre camerounaise du lac Tchad.

La question a son importance à l'heure où d'ambitieux projets agricoles et environnementaux aujourd'hui promus pour le lac Tchad hypothèquent le multi-usage des ressources en se fondant sur trois hypothèses principales : la supériorité de la spécialisation de l'usage de l'espace sur le multi-usage des ressources ; la nécessaire artificialisation et uniformisation du milieu pour assurer la croissance agricole ; la médiocrité des performances économiques actuelles des agricultures familiales lacustres. Ainsi, à l'échelle sous-régionale, et dans un contexte de globalisation

---

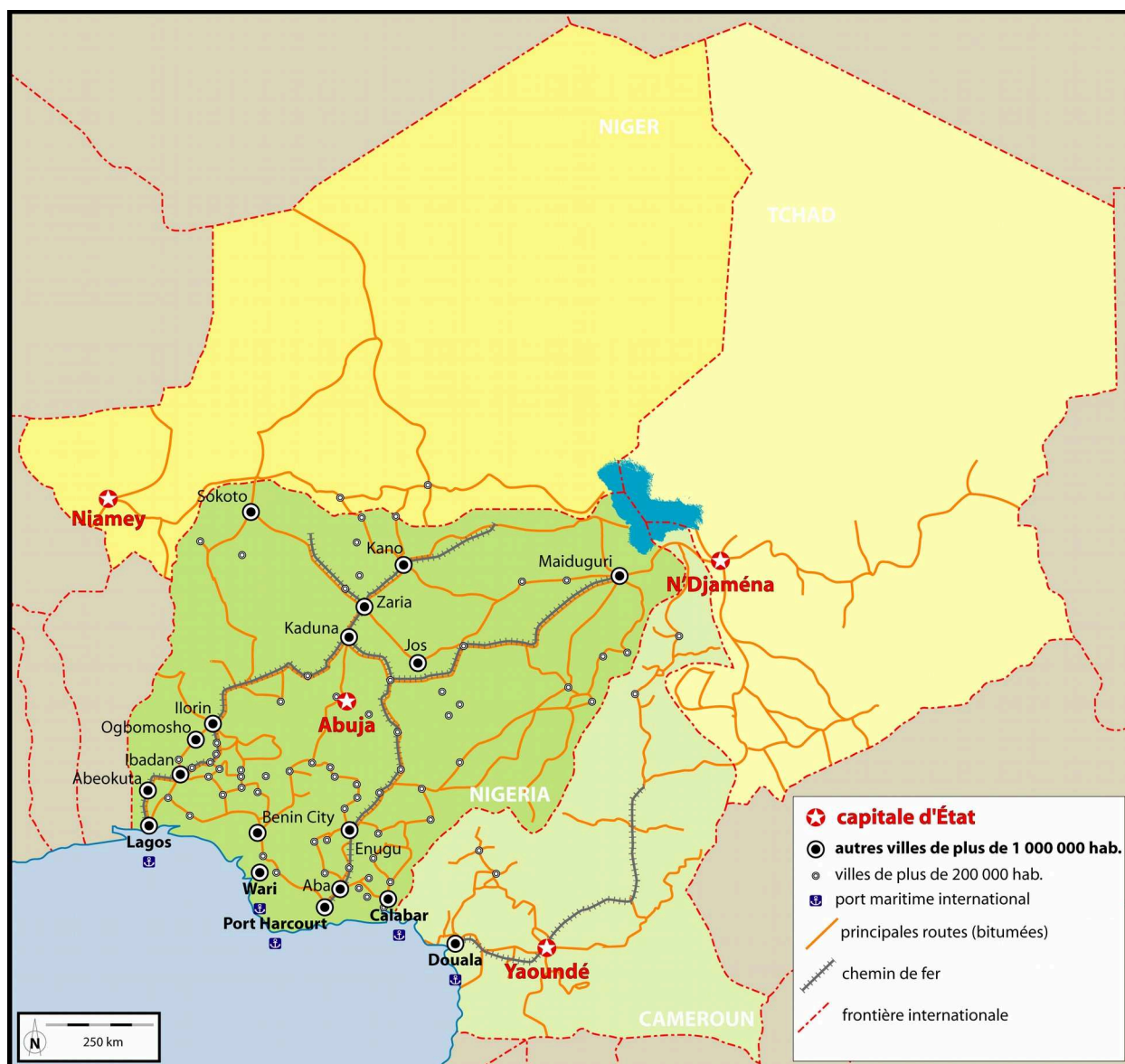
<sup>1</sup> La déstabilisation a été plus tardive et moins prononcée au lac Fitri, caractérisé par un fort enclavement et le peu d'interférences entre l'État et les autorités coutumières. Ce n'est que dans la décennie 2000 que la densification démographique a favorisé la multiplication des conflits pour l'accès et l'usage des ressources (Courel et al 2005, Marty et al 2010).

des discours sur l'environnement, l'intérêt médiatique et institutionnel suscité par la rétractation du plan d'eau à partir des années 1970 sous-tend la promotion d'un vaste projet de transfert des eaux censé redonner au lac Tchad son aspect de « mer intérieure » et permettre de développer la grande irrigation (Magrin 2013). De plus, comme dans la plupart des pays africains, l'explosion des prix mondiaux des produits agricoles en 2008 s'est muée en une véritable crise alimentaire et sociale dans les villes camerounaises les plus dépendantes des importations. L'État y a répondu en accélérant sa politique de soutien à l'agriculture capitaliste. Il projette dorénavant de substituer au multi-usage des ressources une agriculture moto-mécanisée spécialisée dans le maïs dans les espaces de décrue de son territoire lacustre. Or, comme dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne (voir notamment Losch et Fréguin Gresch 2013), le développement du lac Tchad s'envisage selon une triple perspective : assurer la sécurité alimentaire, en particulier alimenter des villes en pleine croissance ; créer des emplois dans les campagnes et augmenter les revenus ruraux dans un contexte de chômage urbain important ; assurer une exploitation durable des ressources dans un contexte climatique incertain (Magrin et al 2014). En filigrane, la question qui est posée est bien celle du potentiel d'intensification agricole et de densification démographique dans les campagnes offert par les différents modèles productifs.

Il convient à présent de préciser ce que nous entendons par « environnement incertain », et de justifier de la pertinence du terrain camerounais pour répondre à la question posée, en resituant le lac Tchad au sein des différents pays riverains, dans la sous-région et sur la scène internationale. Il sera alors possible de discuter de la notion d'intensification dans un environnement incertain.

### ***Dynamisme et incertitudes d'une périphérie nationale***

Partagé entre le Tchad, le Nigeria, le Niger et le Cameroun, le lac Tchad constitue une « périphérie frontalière », et plus encore une « périphérie nationale » tant son fonctionnement l'autonomise de l'espace national. Cette dernière notion, définie par Igué (1989), met en lien le dynamisme des échanges dans les espaces transfrontaliers avec les disparités et déséquilibres économiques et réglementaires entre les pays (zones monétaires, régimes douaniers, importance relative des différents marchés) et les marges de manœuvres offertes par l'éloignement des centres de décision nationaux, accentué ici par la médiocrité des infrastructures routières. Dans le bassin du lac Tchad, le marché urbain du géant nigérian crée un déséquilibre économique majeur, bien visible dans le nombre de villes de plus d'un million d'habitants : le Tchad et le Niger en compte une, le Cameroun deux et le Nigeria une vingtaine, réparties dans tout le pays mais la plupart dans le sud (voir carte 1). Ce déséquilibre économique se double d'une disparité monétaire (la naira circule au Nigeria et le franc CFA dans les trois autres pays).



**Carte 1 : Le lac Tchad, une périphérie nationale**

Réalisation : Charline Rangé. Sources : Ben Yahmed D. et al (eds) 2006. *Atlas du Cameroun* ; Ben Yahmed D. (ed.) 2003. *Atlas du Nigeria* ; Raimond C. et Ardit C. (eds) 2006. *Atlas du Tchad*.

Alors que les fronts pionniers des pays du sud ont été au cœur des géo-politiques et des politiques économiques nationales, bénéficiant à ce titre d'un appui important pour le développement des cultures d'exportation (Aubertin et Léna 1986, Raison 1973, Tallet 2007), le mouvement de mise en valeur rapide des eaux, puis des vastes espaces de décrue du lac Tchad, s'est réalisé en marge des politiques nationales. Ce dernier a reposé sur le vivrier marchand et sur une dynamique institutionnelle exclusivement endogène. Une nuance doit être apportée qui n'enlève rien au constat global : au Tchad, pays largement sahélien, sans accès à la mer et qui concentre la moitié de l'espace lacustre sur son territoire, le Lac n'a pas le caractère marginal qu'il revêt ailleurs où

les rives sont distantes de plus de 1000 km des centres de décision nationaux. Mais la récurrence des conflits civils tchadiens y a limité le déploiement des logiques de « l'État aménageur » (Magrin 2013) et, ici comme ailleurs au Lac, la culture de décrue et les circuits commerciaux structurés par les sociétés locales ont porté le développement (Raimond et al 2014, Magrin et Ngaressem 2014). En outre, si le lac Tchad a vu naître une des premières organisations sous-régionales de gestion de bassin africaines, la création de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) en 1964 s'interprète plus comme un moyen pour les pays riverains de se défaire de la problématique transfrontalière posée par leurs marges que comme un véritable outil d'intégration sous-régionale et de développement économique (Issa 2014).

Mais, les mêmes éléments qui expliquent le dynamisme du lac Tchad en font aussi la fragilité. Le marché du vivrier se caractérise par l'instabilité des prix (Chaléard 1996) et les échanges transfrontaliers restent largement soumis aux (en-)jeux géo-politiques et à l'instabilité monétaire. En effet, si la timidité de la présence de l'État a facilité une « intégration par le bas », les difficultés de fonctionnement de la CBLT et les déficits d'intégration sous-régionale qui en résultent laissent quant à eux la voie à des fermetures sporadiques des frontières de la part d'États riverains prompts à les instrumentaliser dans leur politique intérieure. En outre, la forte composante mobile du peuplement le soumet à une grande instabilité qui reflète celle des conditions hydro-climatiques, économiques et sécuritaires dans les régions d'origine des migrants. Enfin, dans ces marges nationales, l'exclusion politique de larges catégories de la population nourrit des revendications socio-politiques qui s'expriment depuis des décennies dans la violence armée<sup>2</sup> (Issa 2012). Le paroxysme aujourd'hui atteint dans la violence et la terreur avec les massacres perpétrés par les groupes rattachés à Boko Haram a ainsi mis un point d'arrêt à un dynamisme économique qui avait jusqu'à présent eu raison de l'insécurité structurelle. Enfin, dans une Afrique marginalisée sur le marché agricole mondial et en grande partie dépendante de l'aide extérieure, les politiques publiques deviennent elles aussi génératrices d'incertitude, comme le montre l'hypothèse que fait peser sur les économies locales le développement d'une agriculture capitaliste spécialisée ou celui d'un transfert des eaux pour la grande irrigation.

Dans ces conditions, l'incertitude n'est plus seulement hydro-écologique, mais aussi économique, démographique, politique et sécuritaire. C'est bien à ces multiples dimensions de l'incertitude que nous faisons référence quand nous parlons d'« environnement incertain ».

---

<sup>2</sup> La région de Diffa au Niger et le Kanem tchadien constituent depuis l'indépendance nationale de hauts-lieux de rébellions ; de violents affrontements inter-ethniques ont durement frappé l'arrière-pays camerounais dans la décennie 1990 ; enfin, dans les États déshérités du nord Nigeria, les revendications socio-politiques s'amalgament à l'intégrisme religieux depuis les années 1980.

## **La fenêtre lacustre camerounaise : marge du Cameroun, pôle d'attraction transfrontalier au Lac**

Si le dynamisme économique de la pêche et des systèmes de décrue est commun à l'ensemble du Lac, ce dernier se caractérise par de fortes disparités dans les formes du multi-usage des ressources (Raimond et Rangé 2015), comme le montre la carte 2.

La variabilité hydro-écologique est extrême dans la partie nord du Lac. En effet, une zone de hauts-fonds, qui relie approximativement Baga Kawa au Nigeria à Baga Sola au Tchad, constitue un seuil que l'eau ne franchit qu'à partir d'un certain niveau et individualise ainsi une cuvette nord et une cuvette sud (voir carte 2). Lorsque la crue est trop faible, seule la cuvette sud est inondée et la cuvette nord peut s'assécher en totalité. Dans la partie sud au contraire, des plans d'eaux subsistent en permanence et la venue de la crue est assurée chaque année, seules changent la localisation et l'abondance des ressources. Dans la suite du texte, nous distinguerons, dans la cuvette sud, les « rives sud » des « rives est » (voir carte 2). Les premières englobent les rives allant approximativement de Baga Kawa à Tourba (au Tchad) (Ngaressem et al 2014) et incluent donc les rives camerounaises ; les secondes désignent celles allant de Tourba à Baga Sola.

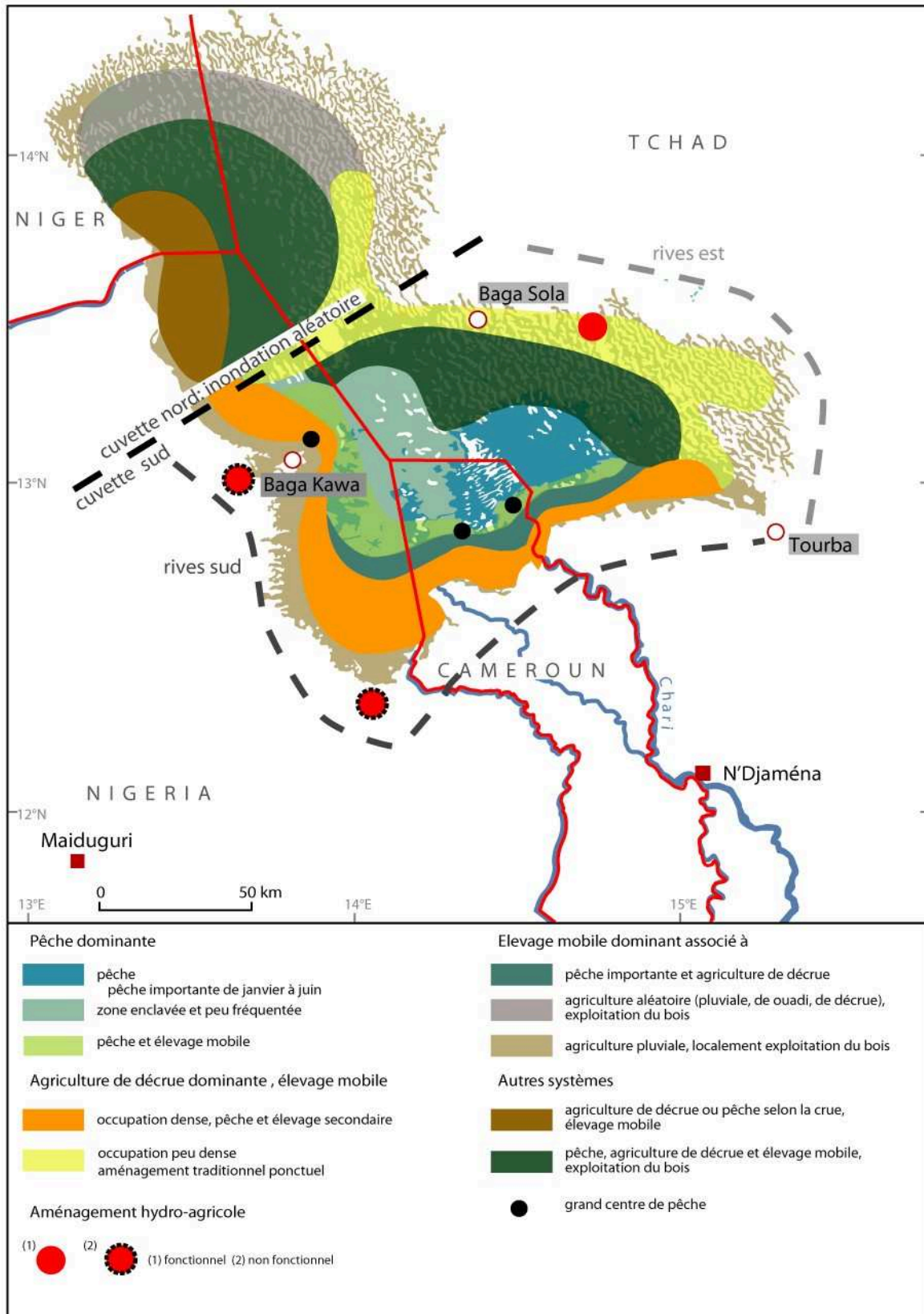
La partie nord du Lac est aussi la plus enclavée. En conséquences, c'est dans la cuvette sud, à l'exception des rives est elles aussi enclavées, que le parcellaire agricole est le plus dense, sans pour autant que cela ne s'oppose à la venue d'un grand nombre de pasteurs. Densément cultivée, la partie camerounaise compte en outre deux des principaux marchés à poisson du lac Tchad.

Les disparités concernent également les densités de population, au Lac lui-même et dans l'arrière-pays d'où vient la grande majorité des migrants saisonniers. La carte 3 présente la densité de population dans les plus petites entités administratives de niveau comparable entre les pays : c'est dans la région de l'Extrême-nord, au Cameroun, que les densités de population sont les plus fortes, dépassant les 100 hab./ km<sup>2</sup> en 2013. Si l'on se concentre sur les seules entités administratives dans lesquelles les populations migrent régulièrement au Lac, la densité de population atteint pour la même année les 70 hab./km<sup>2</sup> dans l'arrière-pays camerounais et reste donc parmi les plus importantes du Lac. La population résidant en permanence sur les rives et dans les îles camerounaises est elle-même importante ; nous l'avons estimée à 111 400 en 2013 pour une longueur des rives d'environ 50 km<sup>4</sup>.

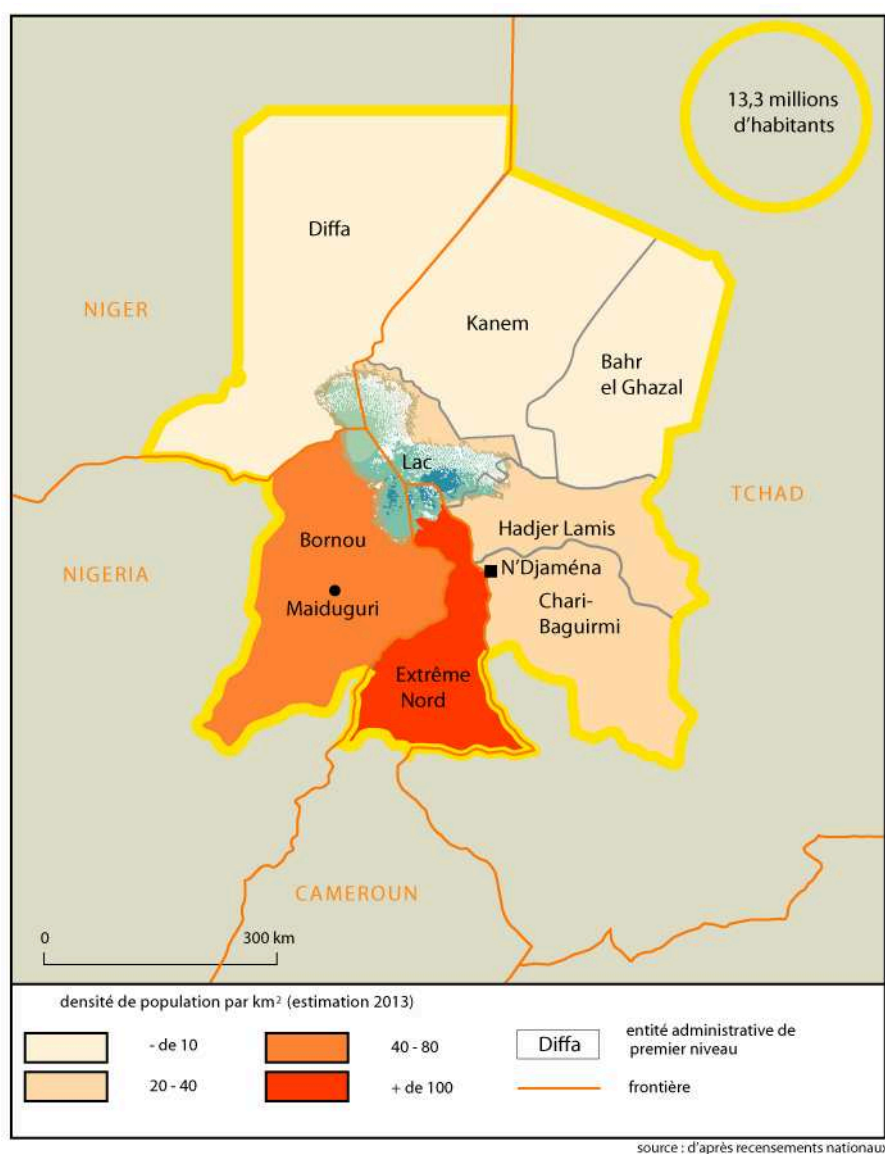
<sup>3</sup> Pour estimer cette densité de population, nous avons considéré les cinq arrondissements riverains du Lac (Makari, Fotokol, Hilé Alifa, Darak, Blangoua) et les données du dernier recensement général de la population, celui de 2005, auxquelles nous avons appliqué le taux d'accroissement démographique annuel moyennement admis pour la bande sahélo-soudanienne (2,7 %) (Ferry et Hugon 2007) pour estimer la population en 2013.

<sup>4</sup> Pour donner un ordre de comparaison, la population des rives sud tchadiennes (c'est à dire les parties des deux cantons de Mani et Assalé au nord d'une ligne Djimtilo-Tourba) recensée en 2009 était d'environ 80 000 habitants (Ngaressem et al 2014) pour une longueur des rives d'environ 60 km.





**Carte 2 : Diversité des formes du multi-usage des ressources au lac Tchad**  
 source : adapté de Raimond et Rangé 2015, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. Atlas du lac Tchad, Paris : Passages, République du Tchad, IRD



**Carte 3 : Densités démographiques régionales autour du lac Tchad en 2013**

source : Magrin 2015, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. Atlas du lac Tchad, Paris : Passages, République du Tchad, IRD

Ce dynamisme démographique et économique contraste avec le désintérêt de l'État camerounais pour son territoire lacustre. Ce dernier n'a ainsi jusqu'à présent fait l'objet d'aucune politique d'appui à l'*agriculture* (au sens large, élevage et pêche compris). Plusieurs éléments contribuent à expliquer ce désintérêt. Contrairement à son voisin tchadien, le Cameroun dispose d'un accès à la mer et ne détient à l'inverse qu'un douzième du lac Tchad. Le pays bénéficie d'un important potentiel agricole et la portion du territoire national soumise aux rudes conditions climatiques du Sahel est réduite. De plus, il dispose d'un important potentiel hydro-agricole dans le nord du pays avec les périmètres irrigués du Logone. La distance aux principaux centres de consommation et de transformation joue aussi : les métropoles, Douala et Yaoundé, sont situées à plus de 1000 km,

les grandes villes régionales Maroua et Garoua à plus de 300 km, tandis que les centres de transformation sont concentrés dans le sud du pays. Enfin, ce désintérêt se comprend mieux en considérant l'étroitesse de la fenêtre lacustre enserrée entre Tchad et Nigeria : à peine 50 km séparent les deux fleuves frontières, l'El Beïd à l'ouest et le Chari à l'est. Cette étroitesse confère une dimension éminemment transfrontalière à cet espace et complique ainsi son contrôle.

Vu de Yaoundé, la région de l'Extrême-nord dont dépend le Lac constitue, comme son nom l'indique, une lointaine marge. Mais, vu depuis Maroua, la capitale régionale, le Lac en constitue également. Il n'est qu'à voir l'état du réseau routier. Seules des pistes argileuses soumises à l'inondation relient le Lac au chef-lieu du département du Logone et Chari, Kousseri. Cette ville-jumelle de N'Djaména, dont la population pouvait être estimée à 110 000 habitants en 2013<sup>5</sup>, n'est elle-même reliée que par un axe bitumé fortement dégradé à Maroua (env. 250 000 habitants en 2013<sup>6</sup>). Si la fenêtre lacustre camerounaise est mal intégrée à son espace national, elle bénéficie à l'inverse d'une position privilégiée d'interface entre les deux métropoles de l'arrière-pays, N'Djaména et Maiduguri. Le simple passage du fleuve Chari permet en effet de rejoindre rapidement la capitale tchadienne par un axe bitumé. De même, une fois passé l'El Beïd, l'accès est direct par la route à Maiduguri.

La partie camerounaise ne compte certes que pour un douzième de l'espace lacustre mais elle bénéficie de conditions hydro-écologiques favorables. Elle offre en effet l'assurance d'une poche d'eau libre relativement vaste et de larges espaces de décrue quelque soit le niveau des eaux. Elle joue de ce fait un rôle central dans les mobilités transfrontalières, en particulier halieutiques et pastorales, impulsées par les variations du niveau des eaux. Conjuguée à son étroitesse et au désintérêt de l'État, la permanence des ressources naturelles fait de cette petite fenêtre un espace à l'intégrité territoriale fragile. C'est ainsi qu'entre 1987 et 2004 le Nigeria y déploya son administration et ses forces armées. Cet épisode amena en retour l'État camerounais à tenter d'affirmer son autorité sur son territoire lacustre une fois celui-ci rétrocedé. L'histoire politique régionale est elle aussi mouvementée et conflictuelle. Elle connut ses heures les plus violentes à l'aune de « l'ouverture démocratique » du début des années 1990 marquée par les conflits inter-ethniques dans le Logone et Chari.

L'ensemble de ces éléments justifie à nos yeux la pertinence du terrain camerounais pour répondre à la question posée. D'une part, la forte densité de population et l'importance des surplus

---

<sup>5</sup> Pour estimer la population en 2013, nous avons considéré la population recensée lors du dernier RGPH de 2005, et lui avons appliqué le taux d'accroissement démographique annuel moyen communément admis pour la bande sahélo-soudanienne (2,7 %).

<sup>6</sup> *Ibid.*

agricoles, dans une région qui n'a fait l'objet d'aucune politique d'appui, interpellent quant à la capacité des sociétés locales à intensifier de manière exclusivement endogène. D'autre part, la présence longtemps anecdotique de l'État camerounais puis ses récentes tentatives d'ancrage, la fragilité de l'intégrité territoriale, l'instabilité politique, et la prégnance des problématiques transfrontalières (échanges marchands, mobilités humaines et pastorales) confèrent à cet espace une singulière incertitude, à la fois démographique, économique, politique et sécuritaire. Enfin, si la variabilité des ressources y est moins extrême que dans la partie nord du lac, elle se traduit néanmoins par de fréquents et conséquents changements dans la localisation et l'abondance des plans d'eaux et des espaces de décrue.

La fenêtre lacustre camerounaise a été, avec la partie nigérienne du lac Tchad, la moins documentée par les sciences sociales dans la période récente. Si la guerre civile tchadienne éloigna les chercheurs des terrains tchadiens, ces derniers furent réinvestis dès le milieu des années 1990 par les géographes (voir notamment Magrin 1996, 2009, 2012 et Magrin et al 2010, Ogier et al 1998, Planel 1995, Réounodji 1995 et 1996). La partie nigérienne du Lac a également fait l'objet de plusieurs travaux de géographes et d'anthropologues (voir notamment Krings et Platte 2004, Kola-wole 1987 et 1988, Sarch et Birkett 2000). L'absence de travaux récents sur la partie camerounaise du lac Tchad contraste avec la riche production dont elle a fait l'objet des années 1950 aux années 1980 (Zeltner 1970 (histoire) ; Conte et Hagenbucher-Sacripanti 1977, Hagenbucher-Sacripanti 1977 et Verlet 1964 (ethnologie, anthropologie) ; Couty 1964 et 1968 (économie) ; Beauvillain 1989 (géographie)). En 1990, le géographe C. Bouquet publiait le premier ouvrage de synthèse sur les sociétés riveraines et insulaires du lac Tchad. Ce n'est que tout récemment, suite à une expertise collégiale de l'Institut de Recherche pour le Développement, qu'un ouvrage de synthèse sur le lac Tchad intégrant les connaissances de différents horizons disciplinaires et un Atlas ont été publiés (Lemoalle et Magrin 2014, Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015)<sup>7</sup>.

### ***Incertitude et intensification : un couple mal assorti ?***

La formule restée célèbre de Paul Pélissier « *L'intensif nourrit, l'extensif rapporte* », qui remonte à 1978, rappelle combien les discours sur la nécessaire intensification de l'*agriculture* africaine ont accompagné l'histoire des politiques *agricoles* sur ce continent, en décalage profond avec les logiques socio-économiques paysannes. En contrepoint de ces discours, de nombreux

<sup>7</sup> La fenêtre de relative sécurité dont a bénéficié le lac Tchad dans la décennie 2000 a permis la mise en œuvre de plusieurs travaux de mémoire et de doctorat en sciences sociales : au Niger, il s'agit des mémoires de Mahammadou Abdourahamani (2011 et 2013) et du mémoire et de la thèse de doctorat d'Hadiza Kiari-Fougou (2009 et 2014) ; au Tchad, il s'agit du mémoire d'Audrey Mbagogo-Koumbraït (2008) et de sa thèse de doctorat ainsi que des mémoires de Ronan Mugelé (2012 et 2013) ; au Cameroun, il s'agit, outre cette thèse, du mémoire d'Abdou-raman Tom (2006) et de sa thèse de doctorat.

auteurs ont montré le rôle déterminant des migrations, des fronts pionniers et de l'innovation dans les dynamiques agraires et dans la hausse de la production agricole (Richards 1985, Couty 1991, Bosc et al 1992, Yung et al 1992, Milleville et Serpantié 1994, Cochet 2001 et 2004). L'opposition entre « intensif » et « extensif » a elle aussi été battue en brèche : un même paysan combine souvent des pratiques de degré d'intensivité en travail ou capital très disparate et les deux modes d'utilisation de l'espace peuvent être associés dans les terroirs (Couty 1991, Milleville et Serpantié 1994). En 1991, l'idée d'une « ère de l'intensification agricole [est] encore à venir » (Couty 1991, p.16) semblait ainsi bien résumer les dynamiques agraires africaines caractérisées par l'importance des nouveaux défrichements.

Deux décennies se sont écoulées et différents travaux ont posé depuis la question de la « stabilisation des fronts pionniers » (Tallet 2007), et du rôle de l'intensification dans cette stabilisation (voir notamment Tallet 2007 pour le Burkina Faso, Léonard et Oswald 1996 et Chaléard 1996 pour la Côte d'Ivoire). D'une manière générale, en Afrique sub-saharienne, « sans nier la possibilité d'accroissement des surfaces cultivées », il apparaît de plus en plus légitime de réfléchir à l'intensification des processus agricoles (Dugué et al 2012).

Un point de clarification est toutefois nécessaire à ce stade. Les notions économiques d'intensification et d'extensification désignent « un changement dans la combinaison des facteurs [de production], dans le sens d'un accroissement ou d'une diminution du travail et/ou du capital par unité de surface » (Lavigne Delville 1998, p. 266). La hausse des rendements est souvent implicitement associée à la notion d'intensification. Cette association procède pourtant de deux confusions : d'une part, il n'existe pas de lien mécanique entre intensification, au sens économique, et hausse des rendements ; d'autre part, le rendement n'est pas une grandeur économique, et sa hausse peut tout aussi bien correspondre à une baisse de la richesse créée par unité de surface si la valeur du surplus de production ne compense pas celle du surplus de capital fixe (aménagement, équipement,...) ou variable (intrants,...) engagé (ibid). L'identification d'un processus d'intensification doit donc s'accompagner de l'évaluation de son résultat économique. Ce dernier ne s'appréhende pas à travers le rendement mais bien à travers la création de richesse, c'est à dire la différence entre la valeur des productions finales et celle des biens et services consommés en totalité ou en partie au cours du processus de production. La durabilité des processus d'intensification et leur rôle positif dans le développement agricole - défini comme « un processus général de transformations de l'agriculture inscrit dans la durée » (Cochet 2011, p. 14) - impliquent néanmoins que l'intensification s'accompagne d'une augmentation de la richesse créée, à la fois dans l'espace et dans les exploitations.

Si la capacité des paysans et des pasteurs à s'adapter aux aléas hydro-climatiques a été richement démontrée (Eldin et Milleville 1989, Scoones 1994, Thébaud et al 1995), les pratiques intensives ont souvent été opposées aux pratiques adaptatives :

*« On relèvera par ailleurs que la distinction extensif/intensif recouvre dans une large mesure le clivage adaptation/artificialisation. L'intensification se traduit en effet par une manipulation et une transformation croissantes du milieu cultivé. La maîtrise technique qui la sous-tend repose de plus en plus sur des critères d'artificialisation du milieu (particulièrement marqués lorsque l'intensification accompagne la création d'un aménagement), au détriment des principes adaptatifs qui régissaient le fonctionnement et la viabilité des systèmes agricoles extensifs. »* (Milleville et Serpantié 1999, p.261-262)

D'une manière générale, la compatibilité entre intensification et variabilité hydro-climatique interroge :

*« [...] s'agissant des régions soudano-sahéliennes, le problème du risque doit être clairement posé. Comment intensifier durablement lorsque les conditions climatiques sont à la fois sévères et aléatoires? »* (Milleville et Serpantié 1999, p.267).

Les conditions hydro-climatiques et la disponibilité en ressources naturelles ne suffisent toutefois pas à apprécier les possibilités d'intensification. Le schéma évolutionniste qui fait automatiquement découler l'intensification de la « pression foncière », qui trouve ses bases théoriques dans l'ouvrage d'Esther Boserup (1965)<sup>8</sup>, a été largement remis en cause. L'intensification reste une question socio-économique qui met en jeu les conditions d'intégration aux échanges marchands et les rapports sociaux régulant l'accès au travail, au capital, et à la terre et aux ressources naturelles (Couty 1991, Milleville et Serpantié 1994, Chauveau 1995, Lavigne Delville 1998, Vimard et Quenel 1999, Cochet 2001 et 2004, Pallière 2014). Là-encore, la flexibilité et la fluidité des institutions locales africaines comme mode de gestion de l'incertitude socio-économique et politique a été largement démontrée (Bosc et al 1992, Yung et al 1992, Berry 1993, Scoones 1995, Thébaud et al 1995, Chauveau et al 1999). Mais, de nouveau, la capacité à intensifier dans l'incertitude et la compatibilité entre adaptation et intensification interrogent :

<sup>8</sup> Le modèle de Boserup fait référence à des situations d'auto-subsistance coupées des échanges. Les limites de ce modèle ont été reconnues par l'auteur elle-même à partir du moment où des opportunités extérieures s'offrent aux populations (Vimard et Quenel 1999).

« Dans cette hypothèse, pour poursuivre l'argumentation de S. Berry, les agriculteurs seraient beaucoup plus occupés à négocier, sécuriser ou conforter leur accès aux ressources qu'à utiliser les ressources dont ils disposent de manière plus productive. Le voudraient-ils qu'ils en seraient empêchés par la fluidité et la complexité des institutions qui règlent l'accès aux facteurs de production et qui assurent l'insertion dans des groupes et des réseaux assurant leur sécurité. En outre, la succession récente de crises renforcerait la tendance à diversifier les relations sociales permettant d'accéder aux ressources, accroîtrait la prolifération des institutions et, par conséquent, les obstacles à l'investissement à long terme et à l'accumulation productive. » (Chauveau 1995, p.211)

## **Plan et hypothèses**

L'intensification est un processus qui met en jeu des éléments d'ordre différent, à la fois écologiques, techniques, socio-économiques et politiques. Son analyse requiert dès lors de reconstituer la trajectoire de l'agriculture dans une perspective à la fois historique et régionale (Chauveau 1995, Lavigne Delville 1998, Cochet 2001 et 2004). En outre, les notions « d'intensif » et « d'extensif » sont des notions relatives et ne prennent sens que comparativement (Lavigne Delville 1998). Notre plan est donc construit de manière à envisager conjointement les différentes implications de la notion d'intensification et le caractère multi-dimensionnel de l'incertitude.

La première partie est consacrée à l'analyse du mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources dans un environnement hydro-écologique variable. Elle vise à démêler l'enchevêtrement des ressources et des usages aux différentes échelles de temps et d'espace. Elle a ainsi pour objectif de caractériser l'intensité des interactions techniques et spatio-temporelles entre agriculture, élevage et pêche. Il s'agit finalement de démontrer le caractère complexe du mode d'exploitation, et le rôle de cette complexité dans l'intensification des processus productifs dans un environnement mouvant.

La seconde partie propose une étude des dynamiques agraires et des transformations institutionnelles et territoriales à l'échelle du dernier siècle. Elle reconstitue ainsi la trajectoire qui a conduit à la mise en place du mode d'exploitation décrit dans la première partie et montre la place qu'y ont pris les multiples incertitudes, à la fois hydro-écologiques, économiques, démographiques et politiques. Elle vise à démontrer le rôle déterminant qu'ont joué dans cette trajectoire les innovations techniques et les mobilités permises par l'émergence et l'évolution de rapports sociaux assurant l'accès au travail, au capital, aux ressources naturelles et aux marchés à une grande diversité de populations. Notre hypothèse est que cette dynamique s'explique en grande partie par le statut de marge territoriale de l'espace lacustre, et qu'elle est aujourd'hui remise en cause par la

conflictualisation des pouvoirs locaux concomitante à l'entrée du territoire lacustre sur les scènes politiques nationales et sous-régionales.

Enfin, la troisième et dernière partie s'intéresse à l'incertitude générée par les politiques publiques. Elle caractérise les enjeux socio-économiques du multi-usage paysan des ressources en le mettant en perspective avec les modèles productifs promus pour le lac Tchad aux échelons nationaux et sous-régionaux. Elle mobilise pour cela les résultats des deux premières parties et s'attache au préalable à expliciter les logiques économiques des exploitations familiales actuelles. Elle vise ainsi à démontrer la performance économique de l'agriculture lacustre camerounaise et son potentiel d'intégration, à la fois sociale et territoriale.

### **Approche et bases conceptuelles**

Nous explicitons ici les grandes lignes de notre approche et des bases conceptuelles de notre analyse. Les différents concepts mobilisés seront caractérisés plus précisément au fil de l'argumentation afin de mieux donner à voir l'usage que nous en faisons. Notre analyse mobilise trois corpus conceptuels dont nous souhaitons contribuer à montrer la complémentarité dans l'analyse des objets de recherche qui se situent à la croisée de l'écologique, du technique, du socio-économique et du politique, et dont l'étude invite à mobiliser différents pas de temps.

Notre approche des dynamiques agraires a été guidée par le concept de « système agricole » qui, tel qu'il est défini en agriculture comparée<sup>9</sup>, vise à rendre intelligible le processus général de transformations de l'*agriculture* (Cochet 2011). Ce concept permet de se saisir de la complexité d'une réalité agricole en l'envisageant dans ses multiples dimensions (écologiques, techniques, socio-économiques). Il met en effet en relation le mode d'exploitation des différents écosystèmes et les rapports sociaux réglant l'accès aux ressources productives (travail, capital, ressources naturelles) et aux marchés, aux différentes échelles de temps et d'espace (la parcelle ou le troupeau, l'exploitation *agricole*, et la région pensée notamment dans son intégration au marché mondial) (ibid). La prise en compte de l'historicité des processus de développement *agricole* constitue une dimension centrale de la mobilisation de ce concept. Sans prétendre faire œuvre d'historien, il s'agit de proposer une reconstitution périodisée des dynamiques agraires, de mettre en évidence les ruptures et les continuités (Cochet 2011).

L'approche systémique des dynamiques agraires historiques se double, en particulier dans l'analyse de la réalité agricole actuelle, d'une attention portée aux processus et à leurs logiques. Il

---

<sup>9</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage d'Hubert Cochet « L'agriculture comparée » (2011) qui propose une réflexion théorique sur l'agriculture comparée en revenant sur son objet, ses origines et les concepts et outils qu'elle mobilise.



s'agit en effet de s'intéresser aux processus productifs concrets et de restituer leur rationalité du point de vue des producteurs, en envisageant cette rationalité comme étant située dans un contexte historique, social et cognitif donné (Cochet 2011). Notre analyse confère une place importante à la modélisation systémique des processus productifs (à l'échelle de la parcelle, du troupeau d'élevage, de l'engin de pêche, et de l'unité de production) et à leur quantification. Quand elle est ancrée dans la compréhension du fonctionnement technique, et que celui-ci est analysé dans une approche historique et compréhensive, la quantification des processus productifs devient en effet un outil puissant d'analyse de la diversité des situations (Cochet 2011). Dans un article de 1995, J.P. Chauveau posait à juste titre la question « *Les agriculture africaines : évaluer la performance ou privilégier les processus ?* ». Critiquant les analyses « *d'une certaine macro-économie internationale institutionnelle en situation de monopole* », il défendait la nécessité d'analyser au niveau local et dans une démarche historique les dimensions socio-économiques et politiques « ordinaires » des processus de changement. Il s'agit justement ici de « privilégier les processus » pour « évaluer les performances » ; ainsi la modélisation et la quantification viennent elle dans une troisième et dernière partie, après la description et l'analyse des processus concrets de production dans leurs multiples dimensions.

C'est pour étudier les relations entre les processus productifs et les rapports sociaux sur un pas de temps relativement long<sup>10</sup> que le concept de système agraire nous est apparu le plus pertinent. Le « territoire », et les concepts connexes, nous ont permis de substituer à la notion floue « d'environnement économique et politique » des structures et hiérarchies spatiales, et ainsi de mieux saisir la logique des changements et leurs articulations aux différents niveaux. Face à la polysémie de la notion de territoire, F. Giraut (2008) propose de « *conceptualiser le territoire* » en se saisissant du caractère nécessairement construit de « l'objet territoire » et en distinguant le territoire, comme concept, de la zone ou de l'espace d'affectation (ibid). Déplacer le focus de la seule échelle vers le contenu et envisager le territoire en termes de « configurations territoriales » permet ainsi de saisir la complexité des agencements économiques et politiques. Or, la prise en compte de ces agencements aux différents niveaux (local, national, sous régional) s'est avérée essentielle pour comprendre les logiques de mobilité et d'accès et d'usage des ressources. C'est dans

---

<sup>10</sup> Dans notre cas, nous avons mobilisé le concept de système agraire pour étudier les dynamiques des sept dernières décennies. En effet, le peu de sources écrites rend mal aisée la mobilisation de ce concept pour les périodes antérieures. Dans ces conditions, c'est le vécu et la mémoire de nos interlocuteurs qui ont délimité le pas de temps sur lequel nous avons pu mobiliser ce concept. Lorsque les sources écrites sont abondantes et qu'elles ont été valorisées par le travail des historiens, il est possible de remonter beaucoup plus loin dans le temps tout en mobilisant de manière pertinente le concept de système agraire, voir par exemple l'ouvrage d'Hubert Cochet sur le Burundi (Cochet 2001).

ce sens que nous avons mobilisé un ensemble de concepts connexes à celui de territoire que nous préciserons au fil de l'argumentation.

La géographie s'est encore trop peu penchée sur l'analyse des liens entre dynamiques territoriales et recompositions foncières, et a ici beaucoup à gagner à emprunter aux autres disciplines (Chaléard et Mesclier 2010). C'est en particulier le cas de la socio-anthropologie du foncier qui partage avec la géographie le souci de socialiser l'espace. Elle permet de se saisir pleinement de la dimension socio-politique du foncier en l'envisageant, non pas comme un simple support de production, mais bien comme l'ensemble des rapports entre les hommes à propos de la terre et des ressources naturelles. C'est cette définition que nous retenons ici. En analysant le foncier comme fruit d'une histoire longue du peuplement et des pouvoirs, en l'envisageant en relation avec les mobilités et le contrôle des hommes, en le réfléchissant enfin en termes de « droits » entendus comme « *ouvrant un champ d'action légitimé et régulé socialement* » (Colin 2004), la socio-anthropologie du foncier permet de se saisir du « contenu » des territoires politiques. Elle substitue notamment à la notion floue de « droit foncier » le concept de « faisceau de droits » (Colin 2004). D'abord développé par Schlager et Ostrom (1992), il a été repris, en France, par E. Le Roy (Le Roy, 1996, 1998) qui l'a enrichi à partir de l'analyse des contextes africains pour proposer finalement le concept de « maîtrise foncière ». Ce dernier concept exprime le fait qu'il existe plusieurs types de droits sur la terre et les ressources naturelles détenus chacun par un individu ou par un ou plusieurs groupes, à la fois plusieurs types de droits relatifs à l'action directe de l'homme sur la terre et les ressources naturelles et plusieurs types de droits relatifs à l'organisation de ces droits entre les individus et les groupes. C'est en particulier la question de l'existence d'une maîtrise foncière exclusive sur la terre et les ressources naturelles, c'est à dire le droit pour un individu ou un groupe d'accéder à la terre et aux ressources, de les exploiter, de répartir et de réglementer ces deux derniers droits, et en particulier d'exclure des tiers, qui retiendra notre attention. Pour que cette décomposition des droits fonciers permette de comprendre les changements en cours, il s'agit d'adopter une approche à la fois processuelle et compréhensive, c'est à dire une approche qui vise, d'une part, à caractériser les processus et, d'autre part, à expliciter les logiques d'action des individus et des groupes (Colin 2004). Pour cela, la distinction entre principes, norme et pratiques foncières est essentielle (Colin 2004). Si le droit ouvre un champ d'action socialement légitime, il trouve sa source dans des principes et des normes : les premiers sont mobilisés dans une logique de légitimation et les secondes « disent ce qui doit être » ; la pratique correspond quant à elle à l'accès effectif à la ressource (ibid). Enfin, nous avons repris la définition socio-anthropologique de la régulation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles défi-

nie comme « *la manière dont les règles sont créées, transformées et supprimées, selon des lignes de confrontation, des rapports de force, des négociations, des compromis, des coups de forces* » (Lavigne Delville et Hochet 2005, p. 98).

### **Échelles et terrain d'étude**

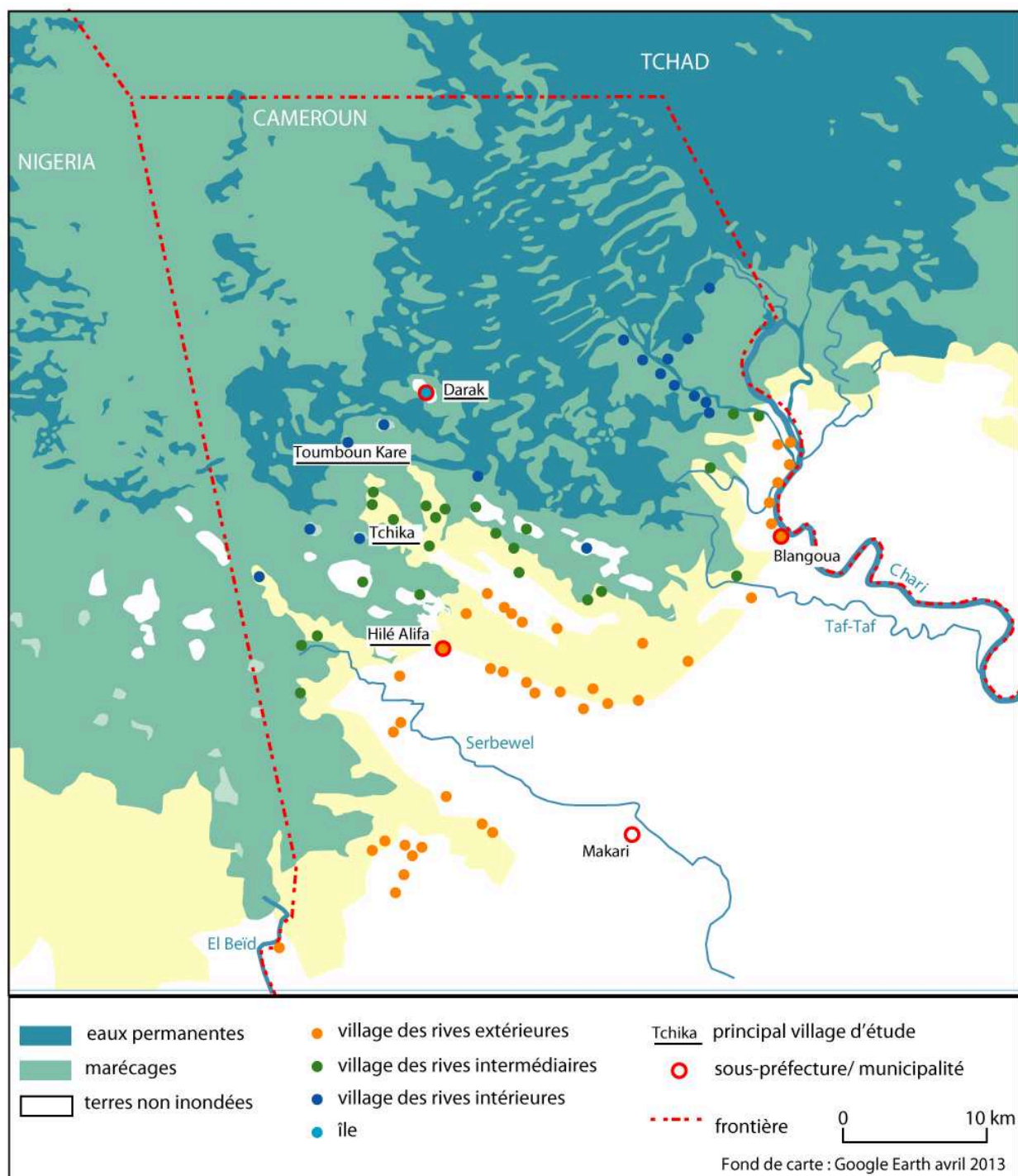
Parce qu'elles se situent au croisement de l'écologique, du technique, du socio-économique et du politique, les dynamiques d'intensification s'analysent au niveau local (Chauveau 1995, Lavigne Delville 1998, Mileville et Serpantié 1999), seul niveau auquel il est possible d'intégrer des éléments de nature aussi différente. Étudier les interactions entre des éléments de différente nature, et prendre en compte la variabilité hydro-climatique, nécessitent en outre de recourir au jeu d'échelles et à l'intégration multi-scalaire.

Notre analyse des relations des sociétés à leur environnement a mobilisé le concept de « terroir » défini « *en tant que construction sociale d'un espace occupé et transformé par une communauté villageoise* » (Raimond 2015, p. 58). Cette définition s'inscrit dans la continuité de celle que lui avaient originellement donnée G. Sautter et P. Péliissier (1964) pour qui le terroir constituait « *l'héritage socio-naturel d'un groupe dont l'organisation sociale interne et le mode d'utilisation des ressources sont inscrits dans le paysage* », l'essentiel n'étant pas les limites spatiales du terroir mais « *les processus socio-spatiaux qui lui donnent forme et sens* » (Bassett et al, 2007, p. 123 traduction personnelle)<sup>11</sup>. Ni le caractère récent et mobile de la société lacustre ni la mouvance de l'environnement ne remettent en cause, selon nous, l'intérêt de ce concept dans la lecture des paysages et l'analyse des relations sociétés-environnement.

Très vite, la nécessité de dépasser la seule échelle du terroir s'est imposée. Les premières enquêtes mettaient en effet en lumière la grande diversité des situations entre les terroirs mais aussi leurs interdépendances à travers l'intensité des mobilités actuelles et historiques au sein des rives. Un des facteurs de cette diversité et des mobilités est visible sur la carte ci-dessous qui localise les villages dans la topographie lacustre.

---

<sup>11</sup> L'article fondateur de « l'école terroir » paru dans *L'Homme* en 1964 propose comme définition du terroir la « *portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence* ». Le terroir dans sa dimension d'unité de pouvoir et d'espace de vie a été progressivement délaissé au profit de concepts et notions intégrant mieux les mobilités et la complexité des pouvoirs (territoire, réseaux,...).



**Carte 4 : Organisation des villages dans la topographie lacustre et principaux villages d'étude**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes ; fond de carte : adapté de Rangé 2015, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. Atlas du lac Tchad, Paris : Passages, République du Tchad, IRD

L'observation de la localisation des villages dans la topographie lacustre met en évidence une organisation de ces villages en bandes parallèles à la ligne de rivage :

- une bande regroupe les villages situés juste en retrait de cette ligne. Nous la qualifierons dans la suite du texte de « rives extérieures » ;
- une autre bande regroupe les villages situés à proximité des eaux libres ou des marécages (quasi) permanents. Nous la qualifierons de « rives intérieures » ;
- une dernière bande se situe en position intermédiaire. Nous la qualifierons de « rives extérieures » ;
- enfin, une île est habitée de manière permanente.

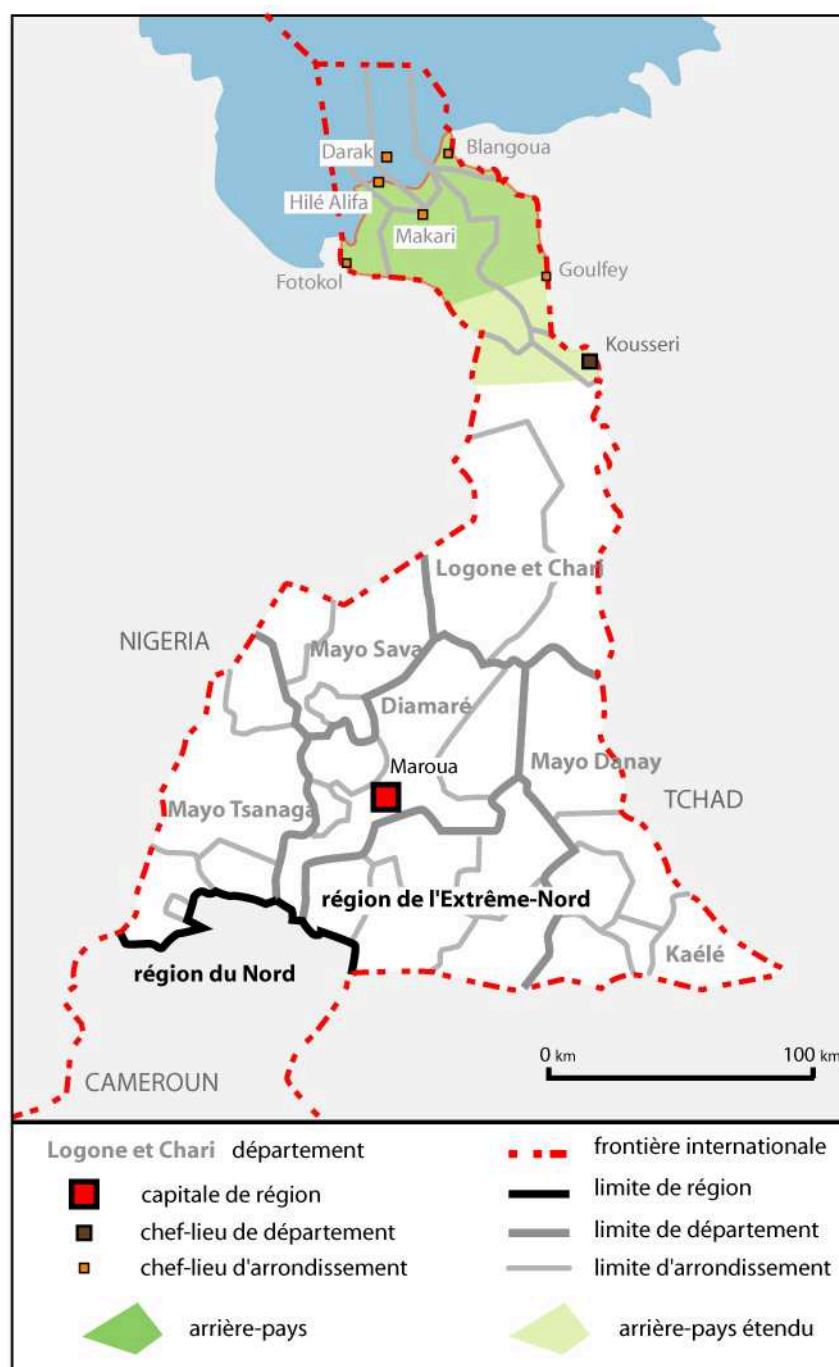
Nous avons alors choisi de réaliser un transect hydro-écologique des rives et d'étudier une chaîne de terroir<sup>12</sup>, c'est-à-dire des terroirs différemment localisés le long du transect. Nous avons retenu les terroirs de Hilé Alifa (rive extérieure), Tchika (rive intermédiaire), Toumboun Karé (rive intérieure) et de Darak (île) (voir carte 4). L'échelle de la « chaîne de terroir » correspond ici à la « petite région » que l'on peut définir comme l'échelle minimale permettant d'analyser les interactions entre les différentes exploitations et les différents écosystèmes constitutifs du même système agraire<sup>13</sup>. La population résidant en 2013 à Tchika, où nous avons réalisé la plupart de nos enquêtes, pouvait être estimée à 3 000, celle de Hilé Alifa à 4 000, celle de Darak à 11 000 et celle de Toumboun Karé à 500. Darak et Hilé Alifa bénéficient toutes deux du statut de sous-préfecture et de municipalité. Darak est en outre le principal débarcadère camerounais, tandis que Toumboun Karé accueille est des trois principaux campements d'éleveurs nomades. Enfin ces quatre villages se situent à l'interface de configurations contrastées des pouvoirs locaux.

Si nous avons principalement travaillé à l'échelle de la chaîne de terroir, nous avons effectué de nombreux séjours de courte durée dans les autres villages et campements des rives et îles camerounaises (voir les cartes 20 et 21 en annexe qui présentent le nombre d'entretiens réalisés dans chacun des villages et campements d'éleveurs). Ce sont ces enquêtes qui nous permettent de proposer une analyse des dynamiques agraires et territoriales à l'échelle de l'espace lacustre camerounais, le territoire étant pensé ici dans sa dimension à la fois économique et politique.

---

<sup>12</sup> Nous reprenons le terme utilisé par Chantal Blanc Pamard pour faire référence aux trois terroirs différemment localisés le long du transect écologique du V Baoulé en Côte d'Ivoire qu'elle étudie (Blanc Pamard 1979).

<sup>13</sup> L'étendue géographique du système agraire analysé dépasse la seule région d'étude pour englober « tous les villages et/ ou communautés dont les activités [impriment] une marque semblable au paysage et sont organisées autour des mêmes règles et institutions. » (Cochet 2011 p.39).



**Carte 5 : Le Lac et son arrière-pays dans la région de l'Extrême-nord au Cameroun**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source du fond de carte : Iyébi-Mandjek O. et Seignobos C. 2000

Enfin, les rives et îles camerounaises fonctionnent en étroite interaction avec les villages de l'arrière-pays. Les migrations saisonnières renouvelées chaque année, ou presque, concernent les villages situés jusqu'à une quarantaine de kilomètres en arrière des rives. Ce sont ces derniers villages que nous qualifions dans la suite du texte « d'arrière-pays ». Au delà, les migrations se limitent souvent aux années de plus forte sécheresse. L'arrière-pays correspond globalement aux

arrondissements de Blangoua, Goulfey, Makari, Hilé Alifa, Darak et Fotokol (voir carte ci-dessous). Si nous avons réalisé un certain nombre d'entretiens dans l'arrière-pays, ces relations ont avant tout été analysées à travers les entretiens réalisés lors de la migration de saison sèche au Lac.

### **L'enquête de terrain : méthodes et aléas**

Nous explicitons ici dans les grandes lignes la manière dont nous avons produit nos données. Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur des points de méthode tout au long de ce travail.

Notre analyse repose sur un travail d'enquête de terrain combinant entretiens, observations, exploitation des archives, et enfin une enquête systématique dans les concessions. L'enquête de terrain procédait par itération entre le recueil de données et la formulation des hypothèses de recherche : mes questions et les situations d'observation que je recherchais évoluaient à mesure que les précédents entretiens et observations faisaient progresser mes hypothèses de recherche.

J'ai réalisé à la fois des observations de paysage et de pratiques, des entretiens dans les parcelles, au pâturage ou lors d'une sortie de pêche, et des entretiens dans les concessions et les campements d'éleveurs. Mes entretiens consistaient en discussions que, tout en cherchant à contrôler pour faire progresser l'enquête, j'essayais de laisser le plus ouvertes possibles pour permettre à mon interlocuteur de dévier la conversation et donc éventuellement, pour moi, de générer de nouvelles hypothèses. Lors des entretiens sur les lieux de travail, je demandais à mon interlocuteur de me partager à la fois la manière dont il procédait et la logique de ses pratiques. Lors des entretiens dans les concessions, l'idée était de collecter des récits de vie, ou plutôt des « séquences de vie », c'est à dire des épisodes spécifiques et pertinents par rapport aux questions et aux hypothèses de recherche qui dominaient le travail d'enquête du moment. Mais très souvent, soit de lui-même, soit que je le sollicitais, le discours de mon interlocuteur passait du registre du « *réci-tant* » à celui du « *consultant* » (Olivier de Sardan 1995, p. 8), c'est à dire qu'il me partageait ce qu'il pensait ou connaissait d'un sujet. Si les entretiens que je sollicitais se voulaient individuels, il arrivait souvent qu'une ou plusieurs autres personnes se joignent à nous. Sans être provoqués, ces entretiens se sont souvent avérés intéressants parce qu'ils me permettaient de voir comment les personnes qui s'immisçaient dans la conversation réorientaient les discours.

J'ai beaucoup recouru aux entretiens dans les parcelles et au pâturage. Outre qu'ils étaient essentiels pour analyser les pratiques *agricoles* (au sens large), ils se sont avérés propices à l'identification des tensions foncières. La facilité avec laquelle mes interlocuteurs y changeaient de

thèmes de conversation, passant des questions les plus techniques sur le travail de la parcelle aux registres de légitimation dans l'accès au foncier, a facilité le travail de mise en relation des éléments agro-écologiques, socio-économiques et socio-politiques. Ces premiers entretiens constituaient aussi un moyen de créer un contact pour des entretiens ultérieurs.

J'ai procédé à des échantillonnages raisonnés, c'est à dire que je choisisais mes interlocuteurs de manière à analyser la diversité des situations et des discours sur un même sujet. Raisonner son échantillon pour se mettre en situation d'étudier des différences significatives est aussi un moyen de triangulation (Olivier de Sardan 1995). L'échantillonnage raisonné se construit nécessairement au fil de l'enquête, par « *"buissonnement" ou "arborescence"* : de chaque entretien naissent de nouvelles pistes, de nouveaux interlocuteurs possibles, suggérés directement ou indirectement au cours de l'entretien. » (ibid, p. 13).

Les entretiens ont été réalisés pour la plupart en arabe shuwa et pour certains en haoussa, qui sont les deux langues véhiculaires sur les rives et dans les îles camerounaises. Je ne maîtrisais pas suffisamment la langue pour faire mieux que reconnaître les « mots clés ». Travailler avec le même interprète durant toute la durée du travail de terrain a néanmoins permis d'engager des échanges de qualité. D'une manière générale, comme pour tout travail de terrain, c'est notre présence prolongée au Lac (mon interprète et moi), les retours réguliers dans les mêmes villages, qui ont permis progressivement d'améliorer la qualité des échanges avec nos interlocuteurs.

Outre le travail d'observation et d'entretiens au Lac, j'ai consacré plusieurs semaines à l'analyse des archives de la sous-préfecture de Makari et de la préfecture du Logone et Chari. Ces dernières consistaient soit en rapports des services techniques de l'agriculture et de l'élevage, soit en procès verbaux de conflits fonciers, soit en correspondances entre les autorités. J'ai également réalisé plusieurs entretiens avec des représentants de l'État aux différents niveaux.

Au total, j'ai réalisé 589 entretiens et observations : 355 avec des résidents ou des migrants saisonniers au Lac sans responsabilité politique dont 56 avec des femmes ; 117 avec des éleveurs nomades ou transhumants ; 15 avec des commerçants et transporteurs ; 45 avec des chefs de village et de quartiers ; 38 avec différentes autres autorités au Lac (représentants de l'État, membres de l'exécutif communal ou conseillers municipaux, représentants des éleveurs, chefs coutumiers, grands commerçants) et 19 avec des responsables administratifs au niveau du département, de la région ou de la sous-région. La durée de ces entretiens était très inégale, d'une courte discussion de 30 minutes à parfois une journée d'entretien et d'observations auprès de la même personne, et les thèmes abordés au cours d'un même entretien souvent multiples.



Les entretiens au Lac ont été réalisés au cours de trois séjours : en février et mars 2011, entre juillet et octobre 2011, et entre janvier et juillet 2012. J'avais programmé une dernière phase de terrain entre février et mai 2013 qui n'a pu être réalisée du fait de la dégradation des conditions sécuritaires<sup>14</sup>. La possibilité de séjourner à Maroua et N'djaména durant ces quatre mois m'a néanmoins permis de progresser dans mon travail, après 12 mois en cumulé (entre 2011 et 2012) de terrain au Lac<sup>15</sup>. En 2010, c'était l'arrière-pays nigérien du lac Tchad que j'avais quitté pour les mêmes raisons. J'y avais commencé un travail sur le rôle de l'empire du Bornou (arrière-pays nigérien du lac Tchad) dans la circulation des plantes cultivées dans le bassin du lac Tchad<sup>16</sup>. Après avoir dû quitter le sud est nigérien, la recherche d'un terrain et d'une question de recherche m'aura finalement menée sur les rives camerounaises du lac Tchad, après un détour par Kolofata dans la plaine de Mora (Extrême nord Cameroun) et une phase de lecture consacrée au Bornou en particulier, et au bassin du lac Tchad en général. Ce temps aura été pour moi celui de l'imprégnation : avoir séjourné dans la région de Diffa au Niger, avoir entrevu le Bornou par mes lectures, avoir passé un peu de temps près de Maroua, la capitale régionale, tout cela m'a aidé à me sentir plus à l'aise avec mes interlocuteurs du lac Tchad.

### ***Précisions de vocabulaire***

Dans la suite du texte, nous écrivons « Lac » pour faire référence à l'ensemble constitué par les eaux, les îles, les marécages et la bande de terre aujourd'hui asséchée mais qui était inondée dans les décennies 1950 et 1960. Selon les contextes, ce terme fera référence à la seule partie camerounaise ou au lac Tchad dans son ensemble. L'espace lacustre camerounais, de même que la fenêtre lacustre camerounaise, correspondent au même ensemble géographique.

Au lac Tchad, de nombreuses personnes pratiquent à la fois l'agriculture, l'élevage et/ ou la pêche. Nous parlons néanmoins par moments « d'agriculteurs », « d'éleveurs » et de « pêcheurs ». Il ne s'agit pas de catégoriser de manière définitive les producteurs en fonction de leurs activités, les multiples identités en jeu dans l'accès et l'usage des ressources dépassant la seule sphère productive. C'est simplement une facilité de langage que nous avons jugé utile pour mettre en avant

---

<sup>14</sup> Le 19 février 2013, une famille d'expatriés français était enlevée dans le Logone et Chari à la frontière nigero-camerounaise. À partir de cette date, il ne m'a plus été possible de séjourner au Lac.

<sup>15</sup> D'une part, cela m'a permis de consulter les archives de la préfecture du Logone et Chari avec d'autant plus d'intérêt et de facilité qu'elles faisaient écho à mes données collectées sur le terrain. J'ai également pu réaliser plusieurs entretiens avec les autorités au niveau départemental et régional qui, après mes phases de terrain, ont pu être menés dans un souci de triangulation. Enfin, grâce à l'Institut Supérieur du Sahel et à l'École Normale Supérieure de Maroua, j'ai pu garder un lien avec le terrain en encadrant trois stages de master (deux d'ingénieurs agro-économiste et un de master 1 en géographie). J'ai pu construire avec les étudiants (et le retravailler avec eux) un guide d'entretien dont l'objectif était de vérifier certaines de mes données antérieures, ainsi qu'organiser un travail systématique de recension.

<sup>16</sup> Ce thème de recherche s'intégrait au programme PLANTADIV co-dirigé par Christine Raimond (Prodig, CNRS) et Eric Garine (LESC, Paris X).

l'usage qui était fait, dans une situation donnée, des ressources, une même personne pouvant être à la fois « agriculteur », « éleveur », ou « pêcheur ».

Le terme « agriculture » est ambigu en français. Il peut, dans une acception stricte, faire référence à la seule mise en culture de la terre, ou inclure les différentes formes d'élevage dont le pastoralisme. Nous écrivons « *agriculture* » en italique pour faire référence à l'ensemble des activités d'agriculture, d'élevage et de pêche. Lorsque nous faisons référence au seul usage agricole du sol, nous écrivons « agriculture » sans italique. De même pour « *agricole* » et « agricole ». Les notions de « dynamiques agraires » et de « changement agraire » ou encore le concept de « système agraire » feront toujours référence ici à l'ensemble des activités d'agriculture, d'élevage et de pêche. En outre, nous utiliserons le terme de « paysan » comme adjectif (savoirs paysans, logiques paysannes, mode d'exploitation paysan,...) ; il englobera alors les savoirs ou les logiques relatives à la fois à l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Enfin, nous emploierons ponctuellement le terme de « populations lacustres » pour faire référence à la fois aux populations qui résident en permanence au Lac et à celles qui y migrent régulièrement le temps d'une saison.



**Partie 1 .Un mode**

**d'exploitation complexe qui  
valorise un milieu composite  
et mouvant**



## Introduction

Au lac Tchad, toute variation du niveau des eaux se traduit par d'importantes modifications du paysage lacustre, un paysage mouvant où eaux, terres et herbes s'enchevêtrent dans l'espace et dans le temps. Pour comprendre comment les hommes exploitent ces écosystèmes singuliers, il ne s'agit donc pas seulement de caractériser ce milieu composite mais aussi sa mouvance, la mouvance de ce que nous appelons le « complexe eaux-terres-herbes ». C'est l'objectif du premier chapitre. Mais, la perception et la représentation des variations du complexe « eaux-terres-herbes » changent avec l'échelle considérée. Pour caractériser ces variations, nous avons ainsi repris la notion de « degré d'échelles » proposée par C. Blanc-Pamard (Blanc Pamard 1979) pour rendre compte du jeu d'échelles nécessaire à la mise en lumière des différents systèmes d'interaction et des différents niveaux d'organisation de l'espace caractérisant les rapports entre un milieu composite et une société. Nous avons ainsi identifié quatre échelles d'analyse : le Lac, l'espace lacustre camerounais, le terroir et le bras du lac, et avons construit notre plan en fonction.

Analyser des *agricultures* aussi complexes et composites que les *agricultures* africaines où coexistent des formes contrastées de mise en valeur nécessite néanmoins de dépasser le simple niveau de la ressource (sol, eau, poisson, herbe) pour comprendre « ce qui fait ressource » dans les référentiels techniques et cognitifs locaux. Comprendre comment les différents usagers de l'espace le découpent et l'utilisent, puis comprendre les interactions entre les différents usages, constituent ainsi un préalable à l'analyse des processus d'intensification. C'est l'objectif du second chapitre qui procède d'abord activité par activité puis consacre une section à l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans les espaces de décrue.



# Chapitre 1 Du Lac au terroir : la mouvance du complexe eaux-terres-herbes

## 1 Grande mer intérieure ou vastes marécages ? États et fonctionnement hydrologique du Lac

---

### 1.1 Unités hydro-écologiques et variabilité des apports en eaux

#### 1.1.1 *Types de données disponibles*

A l'échelle du Lac, les variations du niveau et de la surface en eau et plus généralement de la physionomie du Lac ont été analysées par les scientifiques à partir de données hydrologiques, d'observations de terrain et d'images satellitaires<sup>17</sup>. Le décalage entre l'abondance des images satellites et le manque de données de terrain explique en partie les nombreuses interprétations inexactes de l'évolution du Lac<sup>18</sup> (Lemoalle 2014 a), largement relayées médiatiquement et institutionnellement pour alimenter un discours alarmiste programmant la disparition du Lac et le besoin d'agir immédiatement face à la crise environnementale et sociale (Magrin 2012). En effet, à la différence des eaux libres, les marécages inondés sont difficilement identifiables sur les

---

<sup>17</sup> Pour une synthèse de ces analyses, voir notamment Olivry et al (1996) et Lemoalle (2014).

<sup>18</sup> Nous faisons référence ici notamment aux travaux de Coe et Foley (2001) et Chandler (2001)

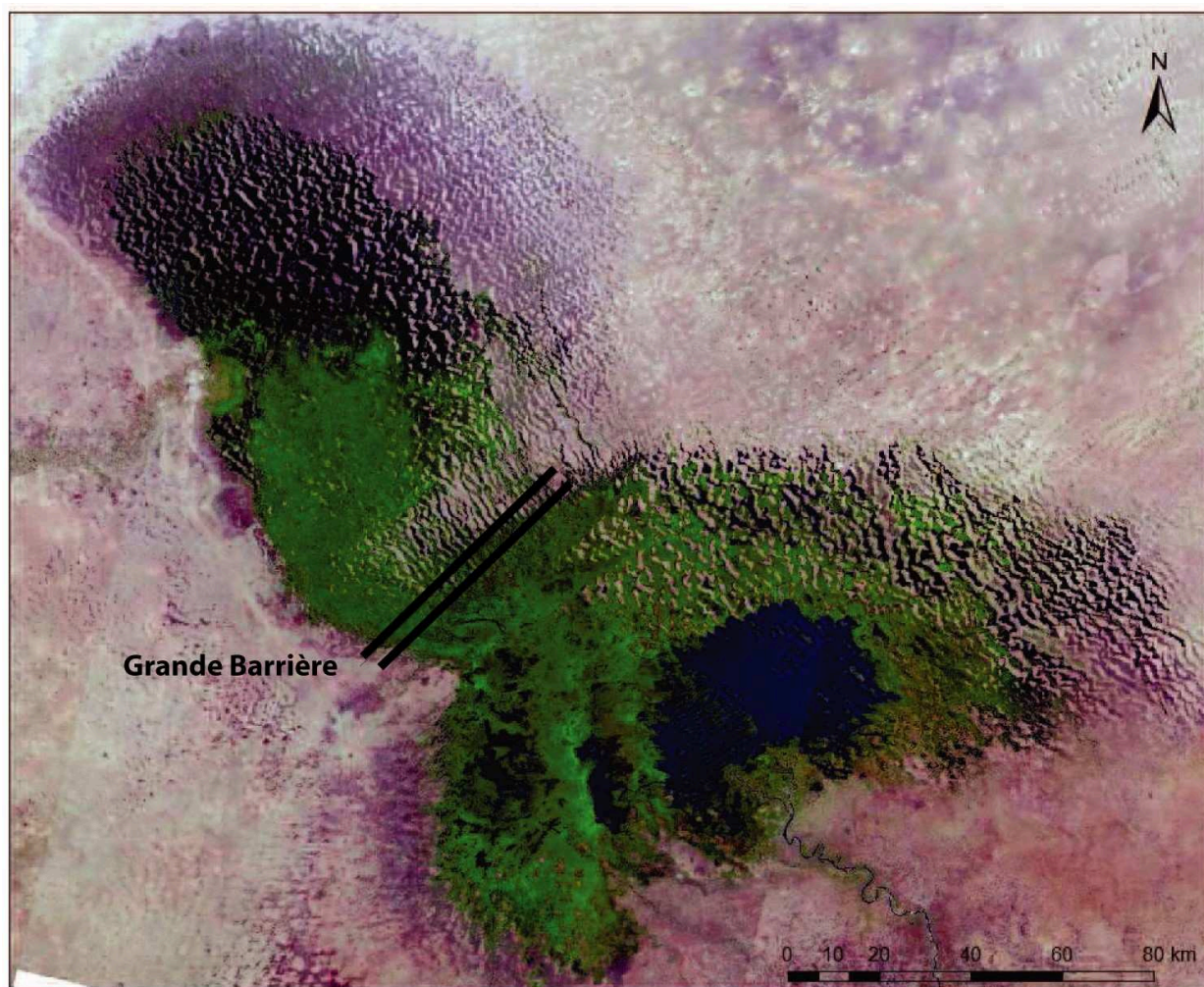


images satellites et ne sont de ce fait généralement pas inclus dans les estimations de la surface du lac Tchad, alors même qu'ils constituent un écosystème aquatique largement exploité et offrant une riche biodiversité (Lemoalle 2014 a, Ngounou Ngatcha et Lemoalle 2014).

Pour faire face au manque de données observées, différents modèles hydrologiques du lac Tchad ont été développés dont le plus récent (Bader et al 2011) offre une approximation convenable de l'évolution récente du niveau et de la surface en eau du Lac ainsi que des surfaces de marnage définies comme « *les surfaces découvertes par la baisse de niveau des eaux entre niveau maximal de crue et minimal annuel suivant* » (Lemoalle 2014 a). Couplé avec un modèle de bassin (CBLT-BRLI, 2011), il permet la modélisation de différents scénarios de changements dans le régime des pluies ou d'aménagements hydrauliques au niveau du Lac lui-même et de ses tributaires (Lemoalle 2014 a).

### **1.1.2 Unités hydro-écologiques identifiables à l'échelle du Lac**

La représentation du Lac offerte par les images satellites permet de distinguer des eaux libres, un archipel, des marécages, et des surfaces asséchées suite à la baisse du niveau des eaux.



**Fig. 1: Le complexe eaux-terres-herbes à l'échelle du Lac ; mosaïque Landsat du lac Tchad en avril-mai 2013**  
Source : Lemoalle 2014 a, conception : Don-Donné Goudoum Pierre (d'après documents NASA)

Les « eaux libres » correspondent aux surfaces en eau permanente non végétalisées, donnant depuis une pirogue l'impression de pleine mer. Topographiquement, elles correspondent aux zones les plus basses. Ces surfaces se colorent en bleu vif ou en noir sur la figure 1.

La myriade d'îles de «l'archipel » correspond aux sommets des dunes, orientés sud-est – nord-ouest de l'erg fixé qui borde le lac à l'est et au nord. Elles apparaissent en beige sur la figure 1.

Sous le terme de « marécages », on regroupe différentes unités hydro-écologiques difficilement discernables sur une image satellite ; elles apparaissent toutes colorées en vert sur la figure 1. Avec le jeu de la crue et de la décrue, une partie des marécages *stricto sensu* (espaces végétalisés et inondés) s'exonde saisonnièrement laissant place à des terres de décrue enherbées qui offrent à l'agriculture et à l'élevage des ressources, sols et pâturages, de grande qualité. Du fait de la densité de la végétation, l'identification de l'éventuelle nappe d'eau sous-jacente est difficile,

extrêmement chronophage et possible seulement à partir d'images satellites à plus grande échelle (Lemoalle, com.pers). Les « marécages » observés à cette échelle comprennent donc à la fois les marécages *stricto sensu*, les terres de décrue enherbées, les hauts-fonds dunaires faiblement submergés et végétalisés, et les *kirta*. Ce terme vernaculaire entré dans la nomenclature scientifique désigne des îlots de végétation flottants. Les *kirta* se forment à la montée des eaux par détachement en masse des hauts-fonds. De forme circulaire, leur diamètre varie de quelques mètres à quelques centaines de mètres. Parmi les hauts-fonds, la littérature distingue les « îlots-bancs », formant la transition entre l'archipel et les eaux libres, et la « Grande Barrière » qui correspond à la zone de hauts-fonds séparant plus ou moins complètement la partie sud-est du Lac de la partie nord-ouest (Olivry et al 1996).

Les surfaces asséchées suite à la baisse du niveau des eaux sont visibles sur les images satellites. Elles apparaissent en grisé-ocre sur l'image.

Avec les variations du niveau des eaux, les îles, les îlots-bancs et les *kirta* apparaissent et disparaissent, les marécages et les plans d'eaux libres se déplacent, leur extension se modifie ; en bref, la physionomie du Lac se transforme. À l'échelle du Lac, ces transformations sont visibles avant tout lorsqu'on considère la variabilité inter-annuelle et décennale du niveau des eaux. Ces dernières reflètent la variabilité des apports en eau.

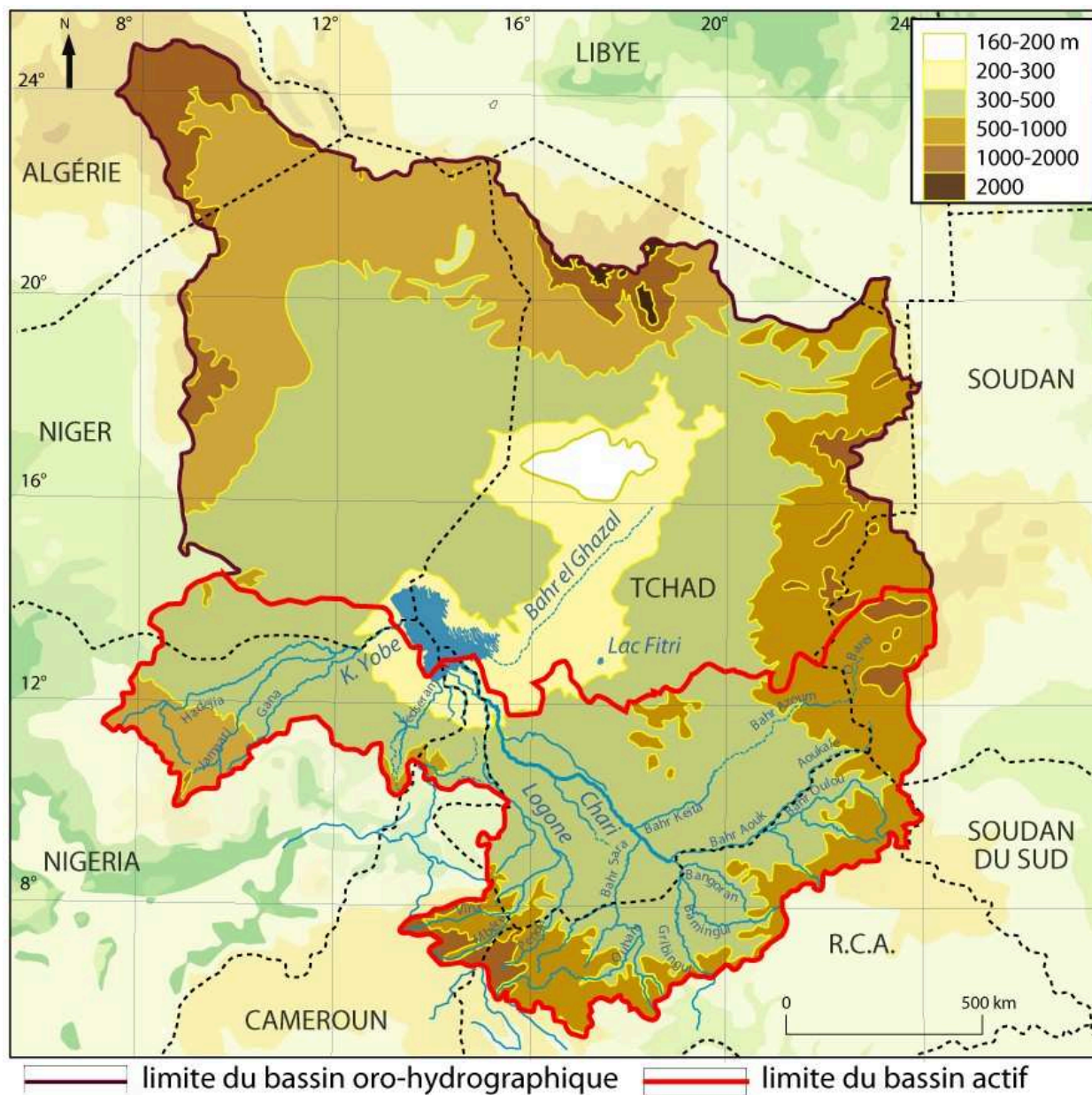
### 1.1.3 *Les pluies sur le bassin du Chari, moteur de la variabilité du niveau des eaux*

Le lac Tchad fonctionne généralement comme un lac endoréïque, c'est-à-dire sans exutoire. Les pluies directes sur le lac ne comptent que pour 8 à 15 % des apports, le reste provenant de ses tributaires dont le principal est le fleuve Chari qui marque la frontière entre le Cameroun et le Tchad en aval de N'Djaména. Prenant sa source en zone climatique guinéenne dans les montagnes centrafricaines et se gonflant des eaux du Logone au niveau de N'Djaména, il fournit à lui seul 82 à 89 % des apports, tandis que la Komadougou Yobé et l'El Beïd, qui marquent respectivement la frontière entre le Niger et le Nigeria et entre le Nigeria et le Cameroun, comptent pour environ 4 % (Vuillaume 1981 et Bader et al 2011). Très souvent confondu avec son bassin orographique, vaste bassin versant du « Mega lac Tchad » (2 400 000 km<sup>2</sup>) pour une grande part situé au nord-est du Lac<sup>19</sup>, le bassin versant actif actuel du Lac, trois fois moins important (814 000 km<sup>2</sup>), est donc principalement situé au sud du Lac au niveau des bassins du Chari et du

---

<sup>19</sup> Conformément à notre problématique, notre caractérisation de la variabilité du niveau du lac Tchad se limite à celle observée au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> s. Précisons simplement qu'au « Méga lac Tchad » d'environ 360 000 km<sup>2</sup> de l'Holocène (entre -10 000 et -4 000) a succédé un assèchement complet au XV<sup>e</sup> s, puis un Lac oscillant entre une grande mer intérieure et un vaste marécage de 2 000 à 25 000 km<sup>2</sup> (Maley 1981, Lemoalle 2014 a). C'est à ce dernier stade que les explorateurs du XIX<sup>e</sup> s et les scientifiques du XX<sup>e</sup> s observèrent le Lac.

Logone (610 000 km<sup>2</sup>) (voir carte 6). 95 % des pertes s'explique par l'évapotranspiration ; les 5 % restant correspondent à des infiltrations dans les nappes phréatiques bordières (ibid).



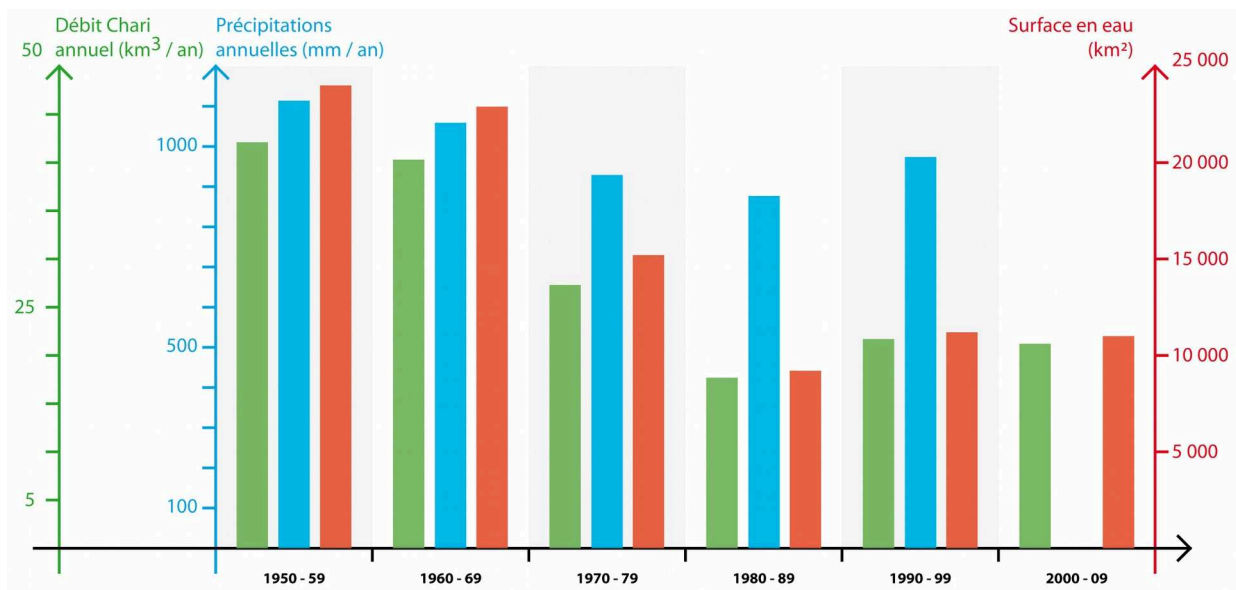
**Carte 6 : Le bassin versant et le bassin orographique du Lac Tchad**  
 source : repris de Lemoalle 2015a, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. Atlas du lac Tchad, Paris : Passages, République du Tchad, IRD

Du fait de la part que le Chari prend dans les apports, la surface en eau moyenne du Lac est approximativement proportionnelle au débit du Chari dont les évolutions s'expliquent très principalement par le régime des pluies sur son bassin (Lemoalle, 2014 a). Le Chari agit comme un amplificateur des variations de la pluie : une variation de +/- 10 % de la pluie sur son bassin se traduit par une variation du débit annuel du Chari de +/- 30 % (ibid). Ainsi entre 1950-1969 et

1972-2006 les pluies sur le bassin ont diminué de 15 % quand le débit du Chari et la surface en eau du Lac ont été divisé par un facteur 2 (ibid). Trop rapidement incriminés dans la littérature scientifique et vulgarisée, les superficies réellement irriguées par les aménagement hydro-agricoles des tributaires du lac, aménagements camerounais et tchadiens sur le Logone et nigériens sur l'Hadejia (ibid), et, au Nigeria, du Lac lui-même, sont jusqu'à présent restées trop faibles pour impacter significativement le niveau des eaux (ibid).

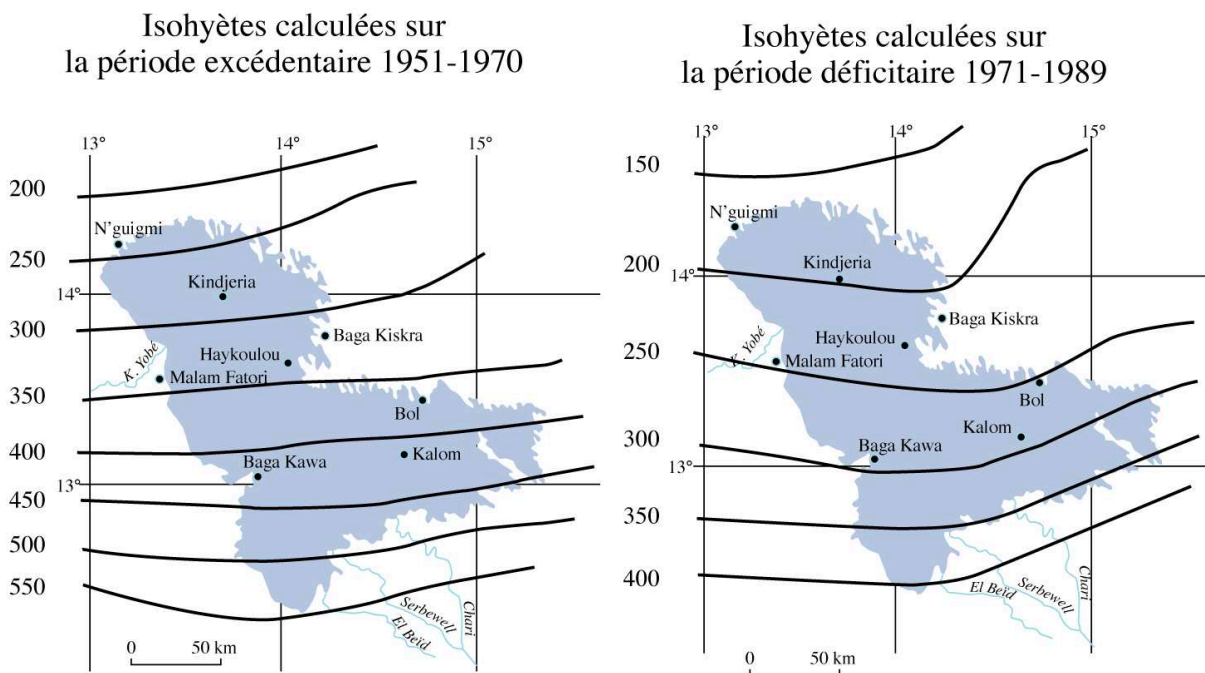
La figure 2 représente l'évolution parallèle de la pluviométrie moyenne sur le bassin du Chari, du débit moyen du Chari mesuré à N'Djaména et de la surface en eau moyenne du Lac sur les périodes 1950-1959 à 2000-2009. La surface en eau du Lac a suivi, en les amplifiant les variations de la pluviométrie sur le bassin du Chari. Ces dernières variations, communes à l'ensemble de la bande sahélo-soudanienne africaine, amènent à distinguer trois périodes :

- une première de pluies relativement abondantes dans les décennies 1950 et 1960. Le lac Tchad lui-même était alors situé entre les isohyètes 200 et 550 (voir figure 3) ;
- une période plus sèche de 1970 à nos jours. Dans les décennies 1970 et 1980, le Lac était ainsi situé entre les isohyètes 150 et 400 après avoir connu un déplacement des isohyètes de plus de 100 km vers le sud au début des années 1970 (voir figure 3) (N'Djafa Ouaga 2015) ;
- avec néanmoins depuis 1994 une reprise partielle de la pluviométrie suffisamment importante pour se matérialiser par la remontée vers le nord des isohyètes (Lemoalle 2014 a).



**Fig. 2: Évolutions de la pluie sur le bassin, du débit du Chari et de la surface en eau du Lac en valeur moyenne sur les périodes 1950-1959 à 2000-2009**

Réalisation : Charline Rangé ; Source : Lemoalle 2014 a (données : Olivry et al 1996, DREM Tchad et CRU)



**Fig. 3: Déplacement des isohyètes sur le lac Tchad entre les périodes 1951-1970 et 1971-1989**

Source : N'Djafa Ouaga H. 2015, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. Atlas du lac Tchad, Paris : Passages, République du Tchad, IRD

La surface en eau du Lac ne suffit pas à elle seule à caractériser la physionomie du Lac, c'est-à-dire la manière dont le complexe eau-herbes-terre s'organise à cette échelle et comment il varie

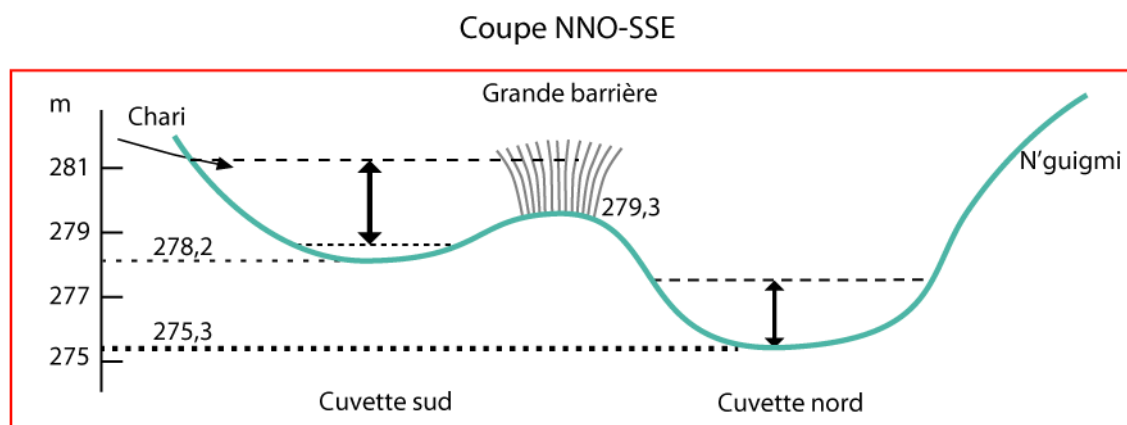
d'une année à l'autre et d'une période à l'autre. Pour cela, il est nécessaire d'entrer plus précisément dans le fonctionnement hydrologique du lac.

## **1.2 « Le Lac dans tous ses états » : fonctionnement hydrologique et changements de la physionomie du Lac depuis le début du XX<sup>e</sup> s**

### *1.2.1 Une topographie lacustre qui isole différents bassins au fonctionnement hydrologique et à la physionomie distincte*

#### ***Les trois bassins du Lac : la cuvette nord, la cuvette sud et l'archipel***

Les zones de hauts-fonds constituent des seuils franchissables par l'eau uniquement quand celle-ci dépasse un certain niveau. De ce fait, elles isolent différents bassins présentant, en dessous d'un certain niveau d'apports en eau, un fonctionnement hydrologique différent. La principale est constituée par la « Grande Barrière » qui s'étend approximativement de Baga Kawa (Nigeria) à Baga Sola (Tchad) et individualise une cuvette sud et une cuvette nord plus profonde (voir figure 4). La végétalisation de cette zone de haut-fond renforce encore l'obstacle qu'elle oppose à la propagation de l'eau. Dans la cuvette sud, une zone de hauts-fond secondaire isole l'archipel (Lemoalle 2014 a). Le plus souvent submergée en permanence, elle ne s'oppose qu'exceptionnellement à la propagation de l'inondation.



**Fig. 4: Schéma simplifié d'une coupe du Lac**

source : Lemoalle 2015b, in Magrin, Lemoalle et Pourtier 2015. *Atlas du lac Tchad*, Paris : Passages, République du Tchad, IRD

### **Les différents « états » du Lac**

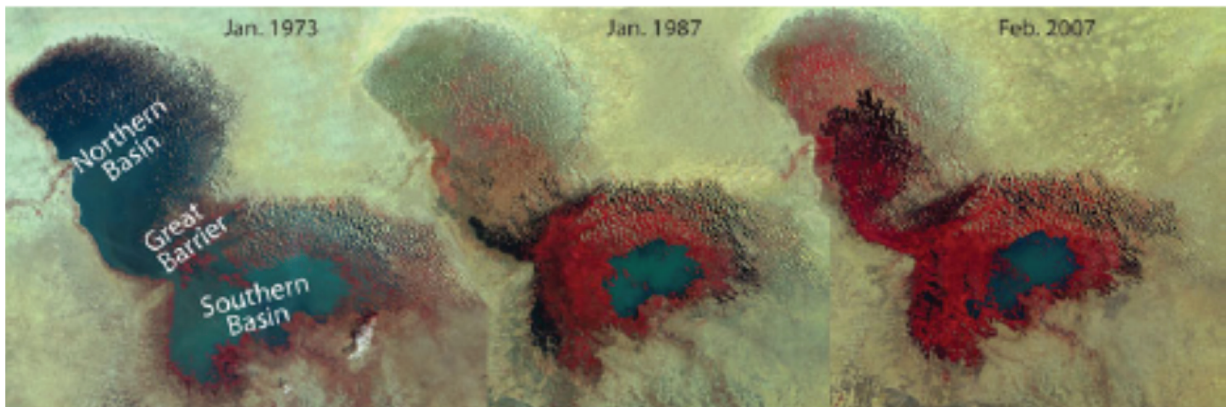
Les premières tentatives de caractérisation de la physionomie du Lac remontent au début du XX<sup>e</sup> s avec les travaux précurseurs de Tilho (1928) qui a proposé une classification, ayant toujours cours aujourd'hui, en trois « états » principaux. En fonction de l'importance des apports du Chari, le Lac peut ainsi être caractérisé selon l'un des états suivant (Lemoalle 2014a) (voir figure 5) :

- Le « Grand Tchad » est constitué d'une vaste surface d'eaux libres s'étendant sur environ 25 000 km<sup>2</sup> bordée d'un archipel dunaire peu développé. Le lac Tchad cesse alors de fonctionner comme un lac endoréïque, le Bahr el Ghazal au sud est, lui servant d'exutoire.
- Le « Moyen Tchad » présente un unique plan d'eau couvrant entre 15 000 et 20 000 km<sup>2</sup>. Un archipel bien développé s'enfonce dans le lac à partir du nord-est et est prolongé par les îlots-bancs. La zone d'eau libre est très étendue (de 4 000 à 6 000 km<sup>2</sup> dans chacune des cuvettes) et n'est bordée que par une mince frange de marécages.
- Le « Petit Tchad » se caractérise par l'étendue des marécages permanents et temporaires (de 2 000 à 14 000 km<sup>2</sup>) (Leblanc et al. 2011), et donc par l'étendue des espaces exploitables par l'agriculture et l'élevage. Les eaux libres se répartissent en plusieurs plans d'eau séparés pendant au moins une partie de l'année. Le plus important, d'une surface d'environ 1 700 km<sup>2</sup>, est situé dans la cuvette sud juste en aval du delta du Chari. La cuvette nord est séparée de la cuvette sud par l'exondation plus ou moins permanente de la Grande Barrière.



- Certaines années, les apports du Chari sont trop faibles pour que le niveau d'eau dans la cuvette sud dépasse le seuil de la Grande Barrière et la cuvette nord n'est pas inondée. Elle peut alors restée totalement asséchée pendant plus d'une année, ce que Lemoalle et al. (2012) ont défini comme « Petit Tchad sec »<sup>20</sup>.

Non définie par Tilho (1928), le Petit Tchad sec ne figure pas dans la typologie en « états » couramment utilisée dans la littérature. La distinction « Petit Tchad sec » et « Petit Tchad humide » est pourtant fondamentale pour comprendre l'organisation humaine de l'espace lacustre.



**Fig. 5: Différents états du lac Tchad**  
Source : Images Landsat tirées de Campbell 2008

NB : les eaux libres apparaissent en bleu, les marécages et terres de décrue en rouge et les terres asséchées en grisé.

En 1972-1973, la surface maximale en eau avait été atteinte début novembre 1972 dans la cuvette sud et fin décembre 1972 dans la cuvette nord ; en 1986/1987, la surface maximale avait été atteinte à la mi novembre dans la cuvette sud et fin janvier dans la cuvette nord ; en 2006/2007, la surface maximale avait été atteinte fin novembre dans la cuvette sud et début février dans la cuvette nord (Lemoalle comm. pers., à partir des données issues du modèle hydrologique (Bader et al, 2011 et CBLT-BRLT, 2011))

En janvier 1973, le lac Tchad était à l'état « Moyen Tchad » : un archipel bien développé s'enfonçait à partir du nord-est dans l'unique et vaste plan d'eau bordé que par une mince frange de marécages.

En 1986/1987, la cuvette nord avait été inondée mais faiblement et s'était complètement asséchée dans l'année. En janvier 1987, la physionomie du Lac était alors celle du « Petit Tchad sec » : un plan d'eau réduit en aval du Chari et de vastes marécages mais dont l'extension est limitée à la cuvette sud.

En février 2007, le lac Tchad était à l'état « Petit Tchad humide » : plusieurs plans d'eaux libres sont bien visibles dans la cuvette sud et les marécages sont nettement étendus dans la cuvette sud comme dans la cuvette nord.

## 1.2.2 Reconstitution de la variabilité du Lac depuis le début du XX<sup>e</sup> s

### **Variabilité décennale et variabilité inter-annuelle de la physionomie du Lac**

Globalement, le Moyen Tchad a caractérisé l'état du Lac jusqu'aux années 1970. Le Grand Tchad n'est apparu que ponctuellement dans les décennies 1950 et 1960. Dans la première moitié du siècle, le Lac a connu des épisodes de Petit Tchad entre 1907 et 1917 puis brièvement au dé-

<sup>20</sup> L'arrivée annuelle des eaux de la Komadougou Yobé assure néanmoins une inondation limitée au niveau de son estuaire, que la cuvette nord soit ou non alimentée par les eaux lacustres (Lemoalle, 2014).

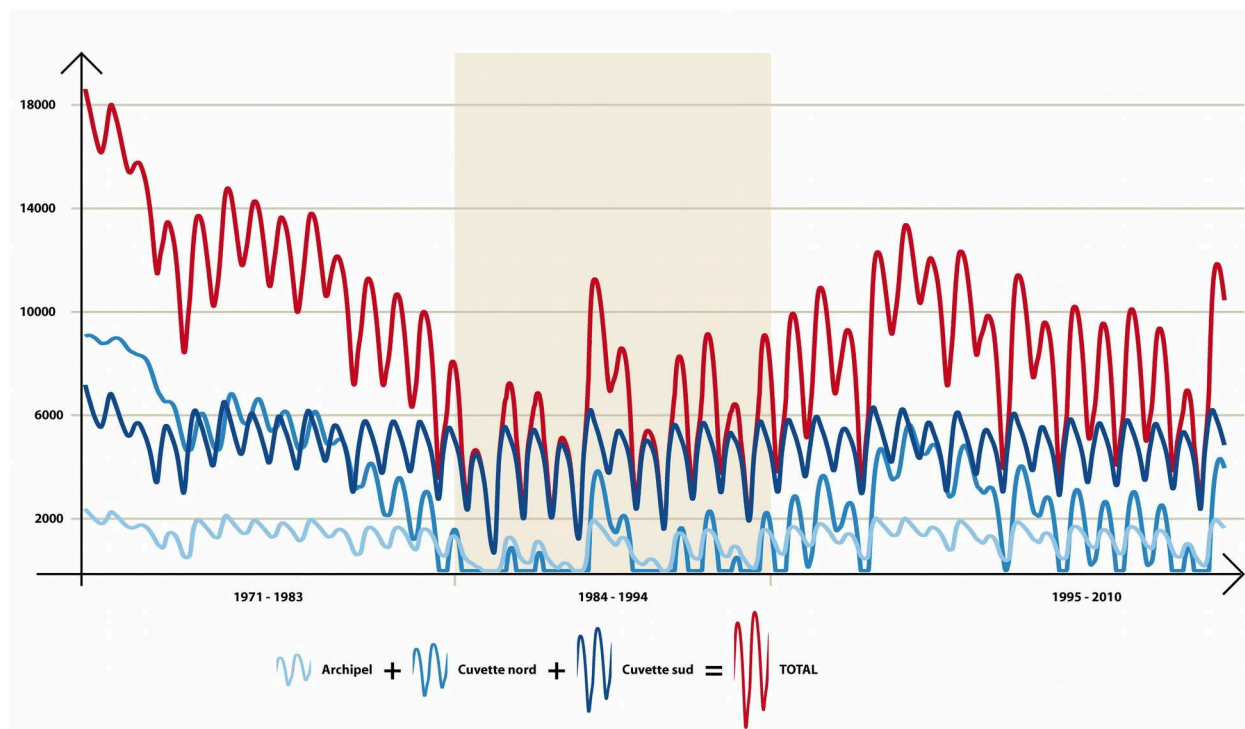
but des années 1940. Le passage durable du Lac à l'état Petit Tchad est daté à 1973 et est associé au changement du régime des pluies. La décennie 1980 a concentré à elle-seule les années de Petit Tchad sec (1985, 1987, 1988 et 1991). Ainsi, au même moment où les campagnes sahéliennes étaient victimes d'une succession d'année hydriques déficitaires plus ou moins graves, de vastes espaces propices à l'agriculture et à l'élevage étaient dégagés par la baisse du niveau des eaux.

Des périodes d'une à plusieurs dizaines d'années entre lesquelles le Lac est passé alternativement d'un état de Moyen Tchad à un état de Petit Tchad sont identifiables. Cette succession de périodes plus ou moins longues autorise à parler, au-delà de la seule variabilité inter-annuelle, de variabilité décennale. Par contre, la variabilité associée au passage Petit Tchad sec/ Petit Tchad humide, comme d'ailleurs celle associée au passage Grand Tchad/ Moyen Tchad, apparaît véritablement inter-annuelle.

La cuvette nord a été sèche une partie de l'année en 1975, 1977, 1982, 1984, 1990, 1992, 1993 et 1994, tandis que de 1995 à 2013 elle a conservé un peu d'eau toute l'année (Lemoalle, 2014 a). On peut donc globalement parler d'une phase sèche dans la cuvette nord du début des années 1980 au milieu des années 1990.

***Depuis le passage au Petit Tchad, une variabilité des surfaces en eau nettement plus importante dans la cuvette nord***

L'intérêt des hydrologues s'est concentré sur l'analyse de deux variables principales : le niveau et la surface en eau du lac. Les modèles hydrologiques actuels permettent de reconstituer convenablement l'évolution de ces deux variables dans chacun des bassins, cuvette nord, cuvette sud et archipel depuis le passage au petit Tchad (Lemoalle 2014 a).



**Fig. 6: Évolutions de la surface en eau dans les différents bassins du lac Tchad depuis le passage au Petit Tchad**  
Réalisation : Charline Rangé ; Source : Lemoalle 2014 a (données issues du modèle hydrologique (Bader et al 2011 et CBLT-BRLT 2011))

Durant la décennie 1980, la cuvette nord est régulièrement asséchée pendant plus d'une année, expliquant les valeurs très basses atteintes par la surface en eau totale du Lac à cette période. La variabilité de la surface en eau dans la cuvette sud et dans l'archipel apparaît négligeable comparée à celle de la cuvette nord qui concentre à elle seule la plus grande part de la variabilité totale du Lac (Lemoalle 2014a).

### **Variabilité des surfaces de marnage depuis le passage au Petit Tchad**

Plus que le niveau et la surface en eau, c'est la superficie des espaces de décrue qui constitue la variable pertinente pour appréhender l'évolution du milieu en rapport avec l'exploitation agricole et pastorale. Dans le cadre de la récente expertise collégiale sur le lac Tchad (Lemoalle et Magrin 2014), l'hydrobiologiste Jacques Lemoalle a modélisé l'évolution des surfaces de marnage, définies comme les surfaces « découvertes par la baisse de niveau [de l'eau] entre niveau maximal de crue et minimal annuel suivant » (Lemoalle 2014 a, p.40). La modélisation hydrologique est actuellement la seule méthode permettant d'estimer l'évolution de la superficie des espaces de décrue.

Jusqu'à un certain niveau du débit du Chari (22 km<sup>3</sup>/an), les surfaces de marnage augmentent dans la cuvette nord parallèlement à la baisse du débit du Chari ; passé ce débit, elles s'ef-

fondrent, allant jusqu'à s'annuler lorsque la cuvette nord n'est plus alimentée<sup>21</sup>. Dans la cuvette sud au contraire, les surfaces de marnage augmentent de manière continue avec la baisse du débit du Chari.

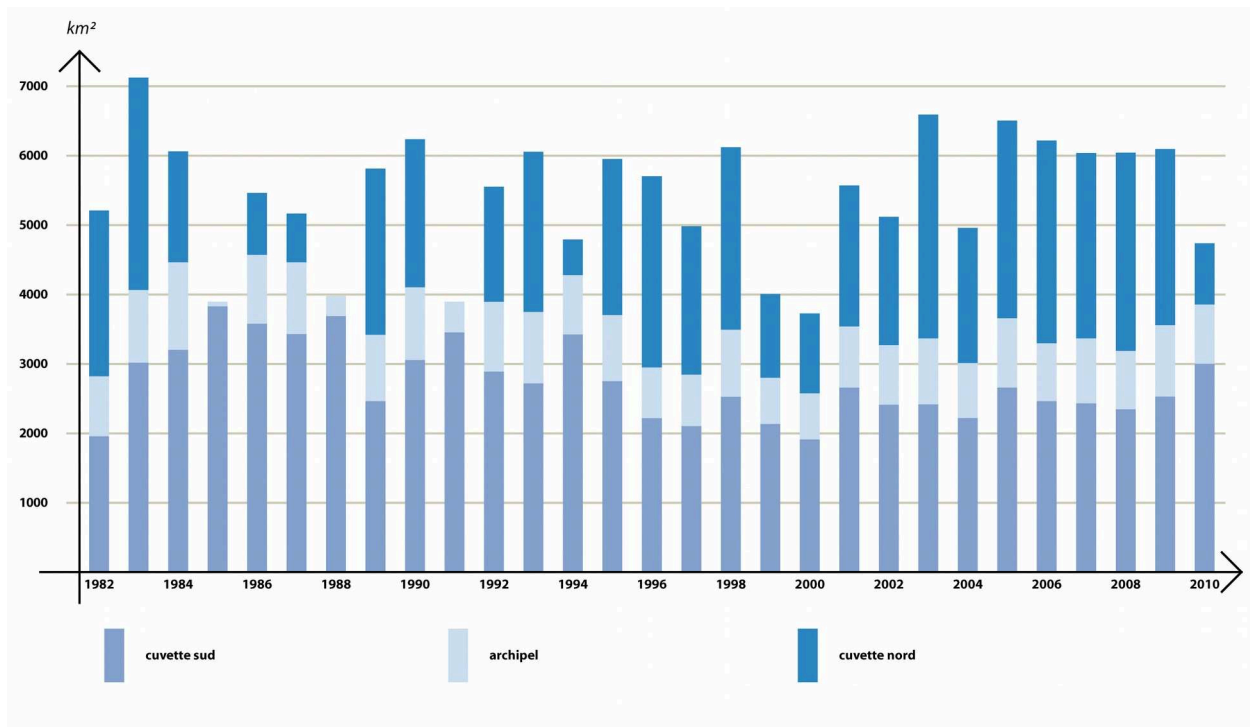
La figure 7 représente l'évolution des surfaces de marnage dans chacun des bassins entre 1982 et 2010<sup>22</sup> et la part relative des différents bassins dans les surfaces de marnage totale. À l'image de la variabilité des surfaces en eau, l'évolution des surfaces de marnage totale est calquée sur celle de la cuvette nord. La cuvette nord présente une variabilité exceptionnelle : certaines années les surfaces de marnage atteignent 3 000 km<sup>2</sup>, d'autres années, lorsque la cuvette n'est plus alimentée, elles sont nulles. En comparaison, la variabilité dans la cuvette sud apparaît faible (Lemoalle 2014a).

Le changement d'échelle d'analyse, du Lac à la seule cuvette sud, donne une autre image de la variabilité des surfaces de marnage dans la cuvette sud : entre 1982 et 1985 par exemple, elles ont varié du simple au double, passant de 2 000 km<sup>2</sup> à 4 000 km<sup>2</sup> en 1985.

---

<sup>21</sup> On retrouve logiquement le même type d'effet de seuil lié à la présence d'un hauts-fonds dans le bassin de l'archipel pour un débit encore inférieur.

<sup>22</sup> Nous nous concentrons sur 1982-2010 car il s'agit de la période pour laquelle la modélisation hydrologique offre la meilleure fiabilité dans la reconstitution des surfaces de marnage (Lemoalle, comm. Pers.).



**Fig. 7: Évolutions de la surface de marnage dans les différents bassins du lac Tchad entre 1982 et 2010**  
 Réalisation : Charline Rangé ; Source : Lemoalle 2014 a (données issues du modèle hydrologique (Bader et al 2011 et CBLT-BRLT 2011))

Globalement, on peut distinguer dans chacune des cuvettes deux périodes. Dans la cuvette nord, la période 1984-1994 se caractérise par une succession d'années où les surfaces de marnage sont faibles et même souvent nulles ; la période allant de 1995 à nos jours présente au contraire une succession d'années où les surfaces de marnage sont relativement importantes. L'image inverse nous est donnée pour les mêmes périodes dans la cuvette sud. Ainsi, entre 1984-1994, les surfaces de marnage ont été concentrées dans la cuvette sud ; depuis 1995 au contraire ces surfaces sont réparties de manière équivalente entre les deux cuvettes. Dans les deux cuvettes néanmoins, la variabilité inter-annuelle se surimpose à la variabilité décennale avec des années d'apports importants en 1988/1989, 1989/1990 ou encore 1992/1993 ; et inversement de faibles apports en 2009/2010 par exemple.

## 2 La mouvance du complexe eaux-terres-herbes vécue et perçue par les riverains camerounais

---

### 2.1 L'espace lacustre camerounais et ses changements de physionomie depuis les années 1950

#### 2.1.1 *Le Bas-Chari ou Serbewel : l'arrière-pays camerounais du Lac*

Les rives camerounaises constituent la partie supérieure d'une série de deltas emboîtés qui marquent les épisodes successifs de transgression et de régression du lac Tchad (Morin, 2000).

En aval de Kousseri, où les eaux du Logone et du Chari se rejoignent, la construction alluviale du delta est encore partiellement fonctionnelle, bien que le Chari y canalise la plupart des écoulements (Morin, 2000). Elle s'abaisse de 295 à 287 m sur une centaine de kilomètres jusqu'au Lac (ibid). C'est le « Bas-Chari » qui se partage entre Cameroun et Tchad de part et d'autre du fleuve. Les défluent du Chari sont localisés dans la partie camerounaise qui constitue de ce fait une mosaïque de dépôts sableux et de placages argileux inondés par les débordements ou les pluies.

Dans sa partie camerounaise, le Bas Chari est aussi dénommé « Serbewel », du nom du principal défluent du Chari. Ce dernier se détache du fleuve à quelques kilomètres en aval de Kousseri et traverse le Bas-Chari camerounais. L'El Beïd, second défluent du Chari, né à Kousseri, constitue sur la plus grande partie de son cours la frontière entre le Nigeria et le Cameroun. Il fait office de vidange du Grand-Yaéré, vaste plaine d'inondation du Logone d'environ 8000 km<sup>223</sup> et grande région de pêche et d'élevage mobile. Le troisième cours d'eau du Bas-Chari est le Taf-Taf qui s'individualise du fleuve à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau en amont de la ligne de rivage actuel pour se perdre dans les marécages du Lac. Depuis les années 1970, ces défluent sont à sec une grande partie de l'année, en particulier l'El Beïd, et leurs débordements très limités. Dans les périodes humides au contraire, comme les décennies 1950 et 1960, leurs débordements, conju-

---

<sup>23</sup> Le Grand Yaéré joue un rôle déterminant dans le régime hydrologique du Lac en écrétant le pic de crue du Chari et en amortissant le marnage saisonnier, dans son bilan sédimentaire en piégeant une partie des sédiments transportés par le fleuve et dans la reproduction des poissons migrateurs du Lac (Lemoalle 2014).

gués à celui du Chari, inondent la quasi totalité du Bas-Chari camerounais en début de saison sèche.

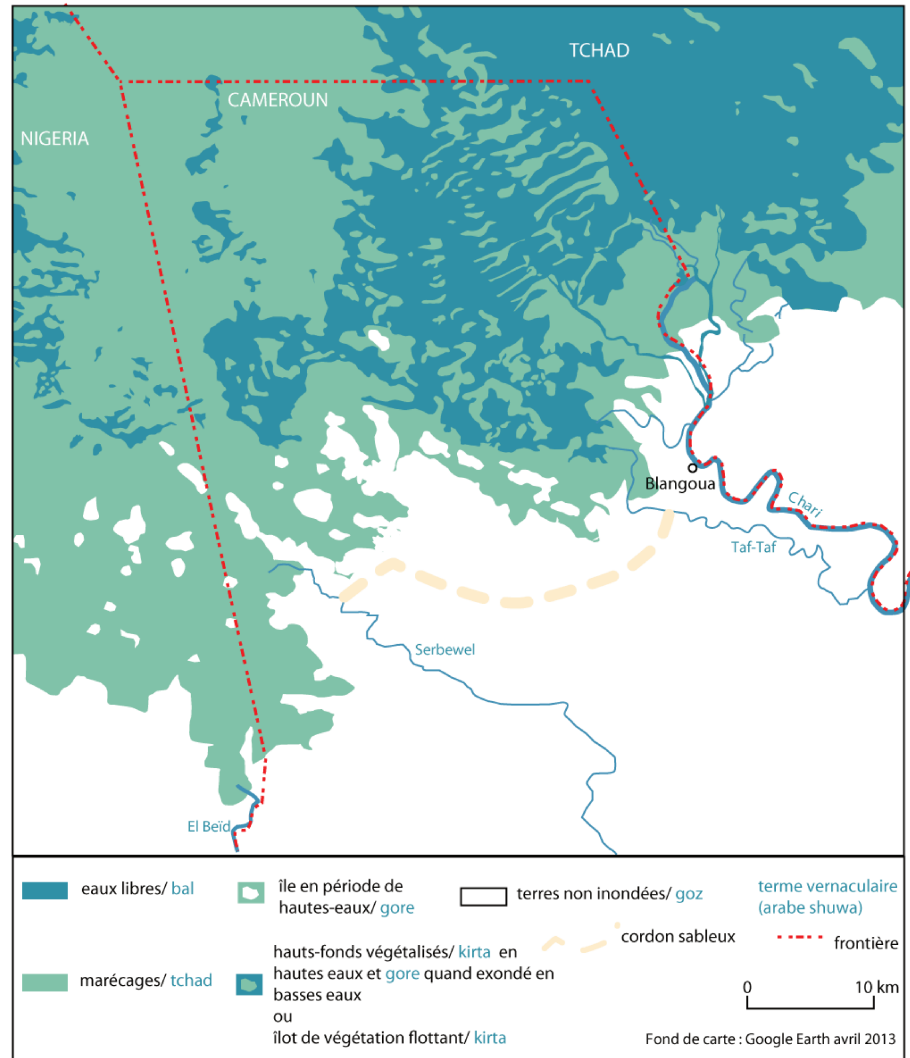
Le Bas-Chari est intimement lié au Lac par les migrations humaines, saisonnières ou durables. Il constitue de ce fait l'arrière-pays du Lac au Cameroun.

### ***2.1.2 Représentation du complexe eaux-terres-herbes à l'échelle de l'espace lacustre camerounais***

À l'échelle du Lac, le complexe eaux-terres-herbes dans la partie camerounaise se présentait comme une large frange de marécages bordant un plan d'eaux libres. À plus grande échelle, il revêt une autre forme.

#### ***Cartographie des principales unités hydro-écologiques***

La carte 7 cartographie les principales unités hydro-écologiques dans l'espace lacustre camerounais telles qu'elle apparaissent sur l'image satellite *google earth* datée d'avril 2013.



**Carte 7 : Le complexe eaux-terres-herbes à l'échelle de l'espace lacustre camerounais**  
 (adapté du fond de carte de l'Atlas du lac Tchad. Magrin, Lemoalle et Pourtier. (eds), 2015.)



Bordant le rivage actuel, un cordon sableux s'étire du Serbewel au Taf-Taf. Large de 800 m, il repose sur les argiles et limons du delta fossile, et surplombe le Lac de 5 à 10 m (Morin 2000). Le modelé du rivage camerounais trahit son origine : la submersion d'un erg NO-SE dont l'archipel lacustre tchadien constitue la relique la plus visible (ibid). Au Cameroun, les vestiges de ces dunes plus ou moins arasées s'individualisent au sein des eaux libres et de la plaine lacustre. Selon le niveau des eaux, ils constituent des hauts-fonds végétalisés, dont certains s'exondent pendant les basses-eaux, ou des « îles » émergeant des marécages, le plus souvent de dimension réduite et rattachées à la terre ferme en période de basses-eaux. Les fluctuations des eaux leur confèrent des formes et une physionomie éminemment changeantes. L'habitat permanent est logiquement concentré sur ces zones surélevées qui constituent les seuls espaces émergés en période de hautes-eaux. *Kirta* et hauts-fonds végétalisés sont difficilement discernables : ils constituent tous deux des patches de marécages au sein des eaux libres. De même, la partie des marécages qui s'exonde pour laisser place aux espaces de décrue n'est pas identifiable à cette échelle.

À l'est, le delta véritablement fonctionnel du Chari est partagé entre Tchad et Cameroun. Les multiples digitations des bras morts et actifs témoignent des importantes variations du débit du fleuve. Dans les années humides 1950-1960, l'actuelle sous-préfecture de Blangoua marquait l'entrée dans les plaines d'inondation du delta ; celle-ci se trouve aujourd'hui à quelques 10 km en aval à vol d'oiseau. Au niveau de ces plaines, les villages se concentrent sur les étroits bourrelets de berge qui seuls émergent en période de hautes-eaux.

### **Les unités hydro-écologiques perçues par les riverains**

Les populations riveraines distinguent plusieurs grandes unités hydro-écologiques dont certaines ne prennent sens que replacées dans la calendrier de la crue. Nous avons indiqué la nomenclature qui nous a été indiquée en arabe shuwa vernaculaire sur la carte 7. Elle procède largement par élargissement ou restriction progressif du champ sémantique<sup>24</sup> :

- le *bal*<sup>25</sup> désigne les eaux libres. Lorsque l'horizon est quasiment dépourvu de hauts-fonds végétalisés ou d'îlots de végétation flottants, l'adjectif *abyet* (« blanc ») vient préciser le terme de *bal* ;

---

<sup>24</sup> Cette manière de procéder est relativement courante (Gallais 1982 et Gallais 1984 à propos de la végétation et des sols du delta du Niger ; Raimond 1999 à propos des vertisols dans le bassin du lac Tchad). Ainsi, un terme désignant la plante cultivée ou le type de sol désigne par extension la parcelle et au-delà la portion d'espace dans lequel ce type de parcelle domine.

<sup>25</sup> La plupart des termes vernaculaires figurant dans le texte sont des termes arabe shuwa. Dans le cas contraire, l'appartenance linguistique du terme est notée entre parenthèses : (bou) correspondant au boudouma, (ka) au kanouri, et (ha) au haoussa.

Ne maîtrisant pas l'alphabet phonétique, j'ai fait le choix de franciser l'écriture des termes vernaculaires.

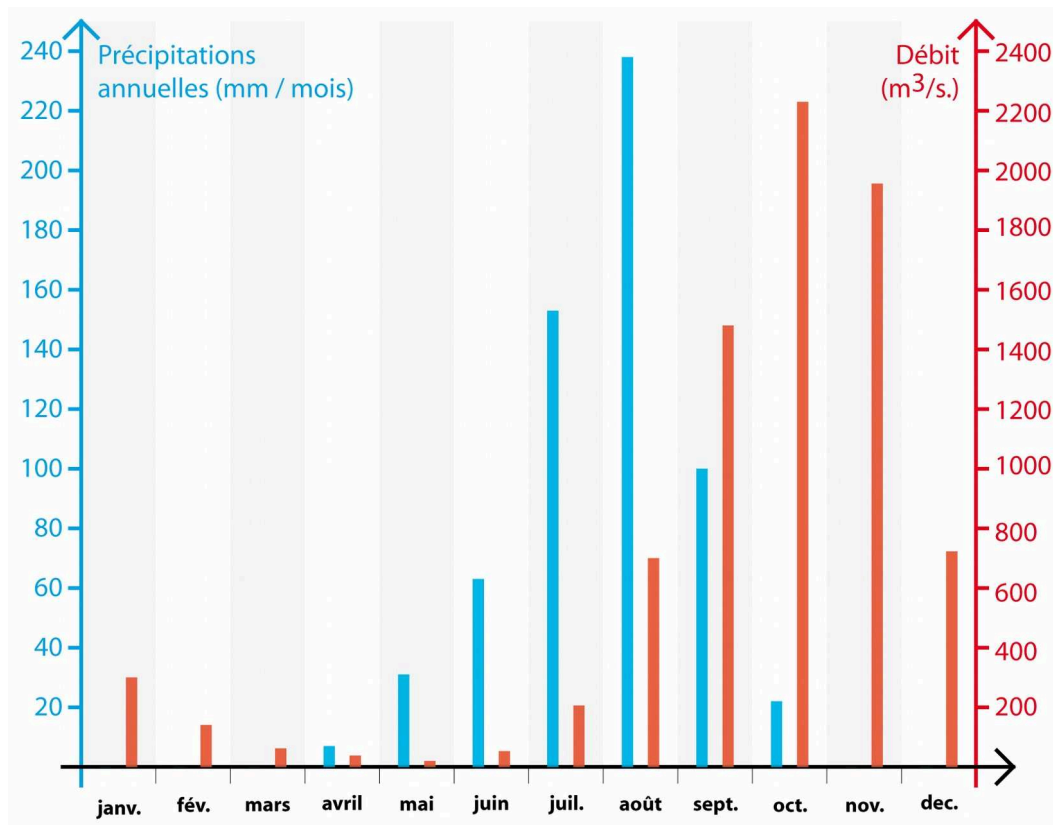
- le *tchad* désigne l'ensemble constitué par les eaux libres et les marécages, et par restriction sémantique cette fois les seuls marécages ;
- les *kirta* désignent les îlots de végétation qui s'individualisent au niveau des eaux libres, qu'ils soient hauts-fonds végétalisés ou îlots de végétation flottants ;
- les *goré* désignent les véritables îles des eaux libres (rares dans la partie camerounaise), les hauts-fonds végétalisés qui émergent en période de basses-eaux, ainsi que les « îles » qui émergent des marécages en période de hautes-eaux ;
- le *goz*, jamais atteint par la crue, désigne le sol sableux et, par élargissement progressif du champ sémantique, le champ au sol sableux puis toute la portion d'espace où ce type de sol domine.

### 2.1.3 Calendrier des pluies et de la crue

La figure 8 présente les précipitations moyennes mensuelles sur la période 1932-1977 et le débit mensuel du Chari entre mai 1994 et avril 1995 à N'Djaména. Elle donne une bonne idée du calendrier des pluies et de la crue dans la partie camerounaise du lac Tchad<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> La période 1932-1977 a certes été en moyenne plus arrosée que la période actuelle, mais la forme du calendrier des pluies a peu changé. Le débit annuel du Chari de l'année 1994/1995 est proche quant à lui de la moyenne du débit du fleuve sur la période 1994/2010 (respectivement 21,2 km<sup>3</sup>/an et 23,2 km<sup>3</sup>/an).



**Fig. 8: Précipitations moyennes mensuelles à N'Djaména (1932-1977) et débit mensuel du Chari entre mai 1994 et avril 1995**

*réalisation : Charline Rangé, source : Olivry et al 1996*

Comme l'ensemble du Lac, la partie camerounaise connaît une longue saison sèche de plus de huit mois et une courte saison des pluies. Plus précisément, on distingue une saison sèche fraîche, entre novembre et février, pendant laquelle souffle un vent frais et sec et une saison sèche chaude, entre mars et juin, caractérisée par des températures élevées (N'Djafa Ouaga 2015). L'essentiel des précipitations est concentré entre début juillet et mi-septembre avec un maximum bien marqué en août. Situé en zone sahélienne, l'ensemble du lac Tchad et de son arrière-pays est soumis à l'aléa des pluies et à l'irrégularité de leur répartition dans le temps et dans l'espace.

La crue annuelle du Chari se caractérise par un pic vers le début novembre et un étiage prononcé en mars-avril. Le calendrier de la crue du Chari à N'Djaména reflète assez bien celui de l'espace lacustre camerounais, situé juste en aval du delta du Chari, à une centaine de kilomètres de la capitale tchadienne : le maximum des eaux est atteint entre novembre et décembre et l'étiage en mai. La crue annuelle démarre dès le mois d'août et la décrue dès le mois de décembre, au plus tard janvier. À l'échelle du Lac dans son ensemble, il existe un décalage relativement important du calendrier de la crue : suivant l'importance de la crue du fleuve, l'eau traverse la

Grande Barrière pour inonder la cuvette nord en décembre ou janvier tandis que le maximum de l'extension de l'inondation se produit entre février et fin mars (Lemoalle 2014 a).

Entre les différentes parties de l'espace lacustre camerounais, il existe un décalage significatif du calendrier de la crue. Positionnés plus à l'intérieur de la cuvette lacustre, les îlots-bancs saisonnièrement exondés sont les premiers atteints par la crue, dès le mois de juillet pour ceux fréquentés par les éleveurs. Suivent les rives intérieures inondées à partir du mois d'août, puis les rives intermédiaires à partir de septembre et enfin, pour celles qui sont inondées, les rives extérieures à partir d'octobre-novembre. Inversement, les îlots-bancs saisonnièrement exondés le sont tardivement dans la saison, à partir d'avril, quand les rives intermédiaires le sont dès le mois de décembre.

La figure 9 présente le calendrier des pluies et de la crue tel que les populations riveraines nous l'ont présenté.



**Fig. 9: Les saisons au Lac et dans son arrière-pays**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes et (Raimond 1999).

Le calendrier des pluies, celui des températures et de la crue s'imbriquent pour n'en former qu'un seul : à l'unique saison des pluies, *kharif*, de juin à mi-septembre succède la période de montée des eaux, *cel*, de la mi-septembre à la mi-novembre, puis vient une saison sèche fraîche, *shité*, jusqu'à la fin février, suivie d'une saison sèche chaude, *sef*, jusqu'en mai. En juin et en septembre, les pluies sont espacées ; les pleines pluies ont lieu entre juillet et août.

Les saisons telles qu'elles sont distinguées dans l'arabe shuwa<sup>27</sup> véhiculaire du Lac diffèrent de celles couramment identifiées dans l'arrière-pays. Les Arabes shuwa du Bas-Chari distinguent en effet cinq saisons : deux saisons de pluies modérées et peu fréquentes, *rashah* et *darat*, pendant lesquelles les températures sont élevées entourent la saison des pluies principale *kharif*, tandis que, comme au Lac, la saison sèche est divisée entre une saison sèche fraîche *shité*, et une saison sèche chaude, *sef* (Raimond 1999).

<sup>27</sup> J'écris les termes caractérisant l'appartenance ethnique avec une majuscule lorsqu'il s'agit d'un nom et avec une minuscule lorsqu'il s'agit d'un adjectif. Seuls les adjectifs « arabe » et « peul » sont accordés.

#### 2.1.4 Périodisation des changements perçus dans la physionomie de l'espace lacustre camerounais

Nous avons cherché à reconstituer avec les riverains la manière dont ils avaient perçu les changements de l'hydro-écologie lacustre.

À l'échelle de la chaîne de terroir, des visites de terroirs ont été réalisées avec des témoins du passé. Les changements du paysage, en lien avec la variabilité du niveau des eaux, ont été évoqués avec eux *in situ*. Le retour sur l'histoire du paysage a notamment permis d'identifier d'anciens sites d'habitat temporaires aujourd'hui inaccessibles (ou difficilement). Nous avons ainsi pu remonter à la période de haut niveau des eaux des années 1950. L'épisode antérieur de plus bas niveau relatif du lac, documenté par la littérature (Verlet 1964, Couty 1968, Beauvillain 1989, Morin 2000) n'a pu être reconstitué avec nos interlocuteurs. Les enquêtes complémentaires réalisées dans les autres villages camerounais du Lac ont permis de confirmer, en les nuancant pour le delta où la présence du fleuve complexifie la topographie, les résultats collectés à l'échelle de notre transect d'étude. Cette connaissance du terrain nous a permis de cartographier, à partir des images satellites disponibles et, pour les années 1950-1960, la carte réalisée par l'anthropologue M. Verlet (1964), l'hydro-écologie lacustre pour chacune des grandes périodes identifiées avec les riverains (voir carte 8).

À l'échelle du Lac, en ce qui concerne la cuvette sud, seules les modifications de la physionomie associées au passage au Petit Tchad ont véritablement été pointées par les hydrologues. Depuis le passage au Petit Tchad, le cycle hydrologique de la cuvette sud est en effet réputé relativement stable. Pour l'espace lacustre camerounais, la variabilité perçue par les riverains est nettement plus importante et invite à isoler six périodes depuis le milieu des années 1950 :

- Une période de haut niveau des eaux caractérisée par la faible étendue des espaces de décrue séparés des eaux libres véritables par un large espace en eau peuplé de papyrus (*Cyperus papyrus*, *ganagol* en arabe).
- Le recul (vers le centre du Lac) et l'extension associée des espaces de décrue à partir de 1965/1966 a constitué une modification d'ampleur pour les populations lacustres que masque la classification du Lac en Grand, Moyen et Petit Tchad.
- Le passage, brusque et considéré comme durable par les hydrologues, au stade Petit Tchad en 1973 a été vécu comme un épisode temporaire de deux à trois années.
- Inversement, la période 1975-1982, pourtant classée comme Petit Tchad, n'a pas été perçue comme radicalement différente de la période 1965-1972, à l'exception notable du delta du Chari où le recul de l'eau fut sensible. Les riverains témoignent également tous de la plus forte végétalisation du plan d'eau.

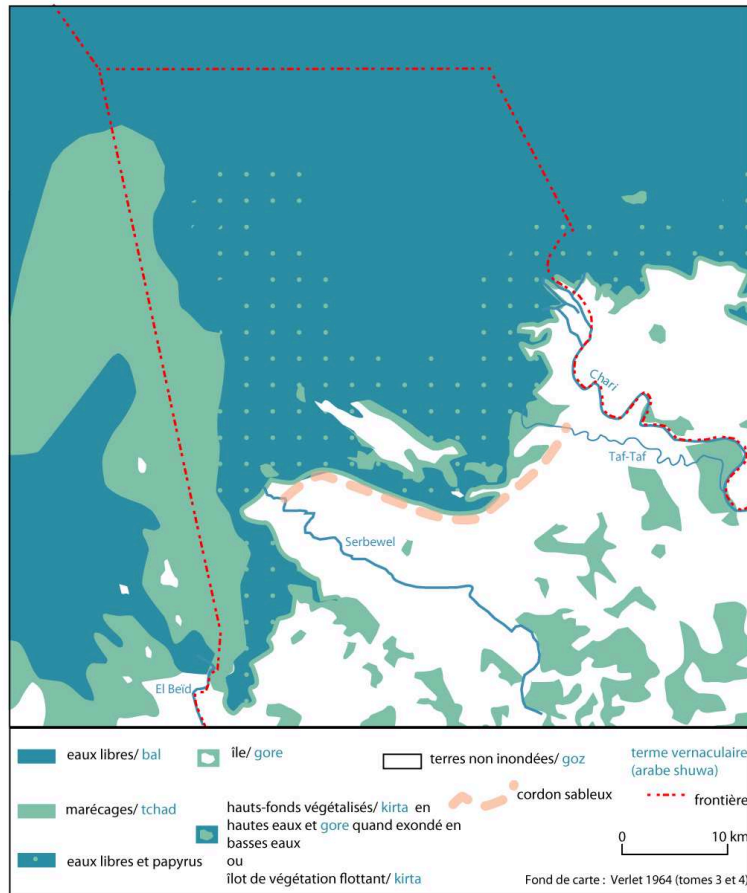
- La période 1983-1994 a profondément marqué les esprits. À l'échelle du Lac, c'est pourtant seulement en référence à la cuvette nord qu'elle est identifiée par les hydrologues avec la succession des années de « Petit Tchad sec ». Les agro-pêcheurs la considèrent comme la période de recul et d'extension maximale des espaces de décrue.
- Inversement, la période qui court de 1995 à 2013, date de nos dernières enquêtes de terrain, est perçue comme une phase d'avancée et de réduction de ces espaces<sup>28</sup>, associée au retour des eaux libres à proximité de nombreux villages des rives intérieures<sup>29</sup>.

L'hétérogénéité locale de la topographie lacustre explique celle observée dans l'ampleur des changements de physionomie. Le changement d'échelle, du Lac à l'espace lacustre camerounais, permet de mettre en évidence cette hétérogénéité. Ainsi, dans la décennie 1980, le déplacement des espaces de décrue vers l'intérieur du Lac, et plus encore leur extension, ont été relativement limités au niveau du delta du Chari et au contraire exceptionnel à l'ouest des rives ; phénomène confirmé par Beauvillain (1989) qui enquêtait sur les rives camerounaises à l'époque.

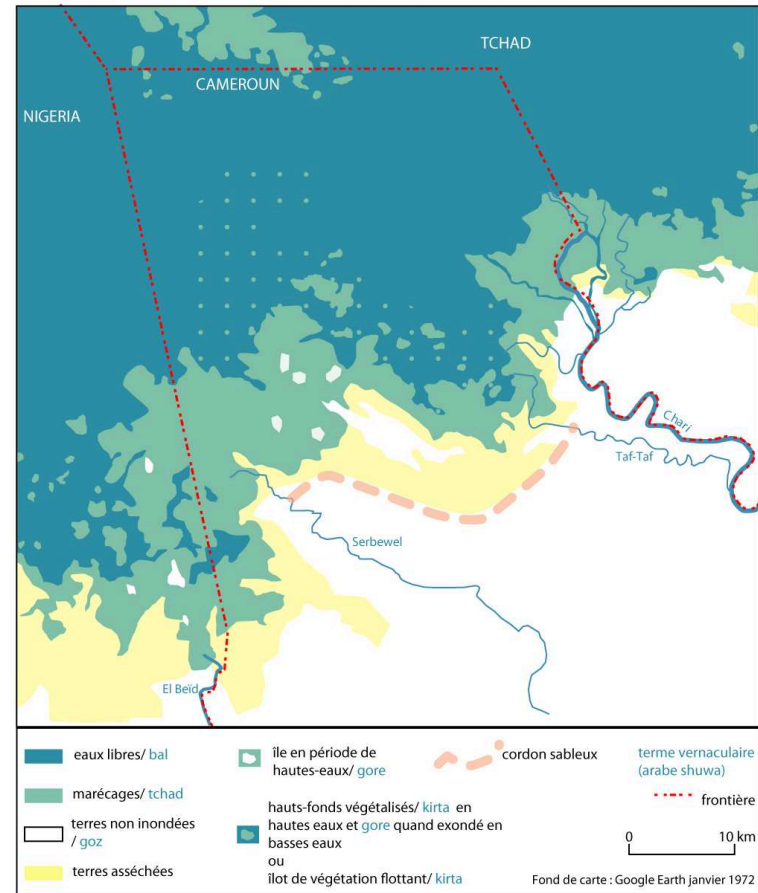
---

<sup>28</sup> L'extension ou la réduction des espaces de décrue associée à leur déplacement dans la cuvette lacustre en fonction du débit du Chari peut s'expliquer par la concavité de la pente de la cuvette lacustre (Lemoalle, comm. pers.) En outre, la perception de l'étendue des espaces de décrue est nécessairement biaisée par l'évolution de la densité démographique et ce que les agro-pêcheurs - et éleveurs nomades - interprètent comme une réduction de ces espaces peut en réalité n'être qu'une densification du parcellaire. Néanmoins, la modélisation hydrologique de l'évolution des surfaces de marnage confirme le ressenti des exploitants du Lac (voir p.42).

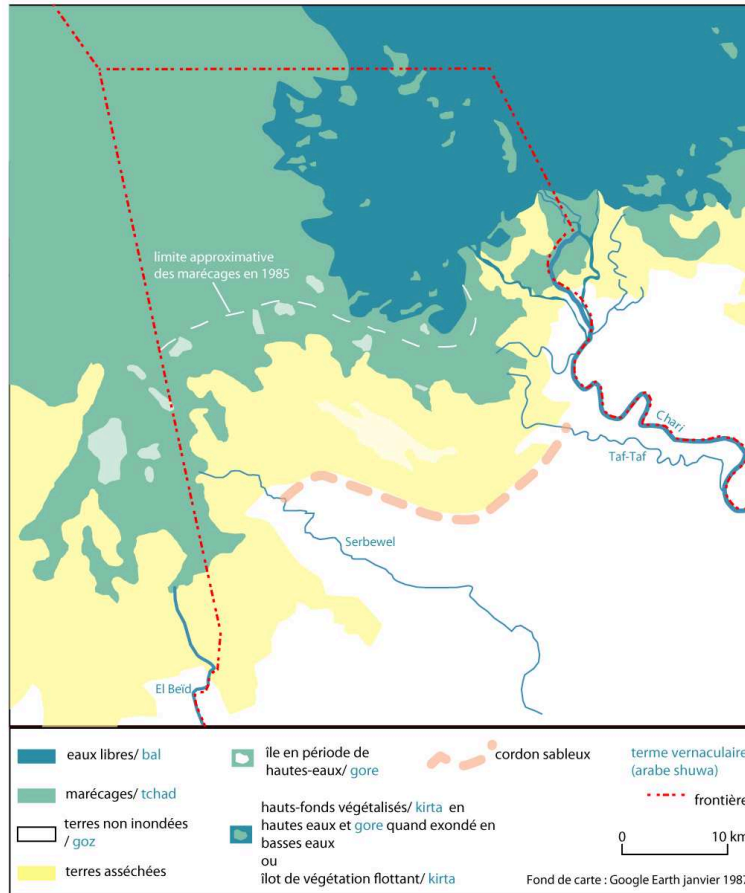
<sup>29</sup> Cette dernière évolution a également été relevée par les géographes et anthropologues ayant travaillé sur les rives nigérianes de la cuvette sud ou sur les rives sud tchadiennes. Concernant les rives nigérianes de la cuvette sud, Sarch et Birkett (2000) identifient trois sites d'habitat successifs, chacun résultant de la conversion d'un ancien campement de pêche en village, et dont le dernier dût être évacué suite à la crue de 1994. Ils notent « *Kanouri communities, who have a long history of farming in the lake bassin, also explained how they had resettled in village locations progressively eastwards as the lake contracted.* » (p.162). Kirscht et Werthmann (2000) notent quant à eux « *Since the mid-90s, water and land resources are getting increasingly scarce. [...] The shortage of land due to the recent rising level of the lake has especially aggravated the situation.* » (p.469). Concernant les rives sud tchadiennes, Planel (1995) écrit « *En 1985, le lac atteint son niveau le plus bas. De 1985 à 1993, le lac ne régresse plus, il reste stable mais avec un niveau assez bas. D'année en année, les rives du Lac s'éloignent, et libèrent ainsi de plus en plus d'espace, la zone des terres de décrue ne cesse de croître. Karal, ancien port sur la berge sud du lac, se retrouve aujourd'hui à près de 30 kilomètres des eaux libres en période d'étiage.* » (p. 78), puis « *La saison 1994-1995 a vu une remontée des eaux et un ennoisement progressif des champs et des pâturages. Le retour des eaux oblige tout le monde à faire demi-tour. Les îles septentrionales, qu'occupaient les éleveurs pendant la période de régression, sont à nouveau rendues inaccessibles par les eaux.* » (p. 82), enfin « *Si les Peuls assistent à un déplacement de leur zone d'activité, les agriculteurs eux assistent à sa réduction. Ils ne peuvent trouver ailleurs ce que le lac leur reprend.* » (p. 83).



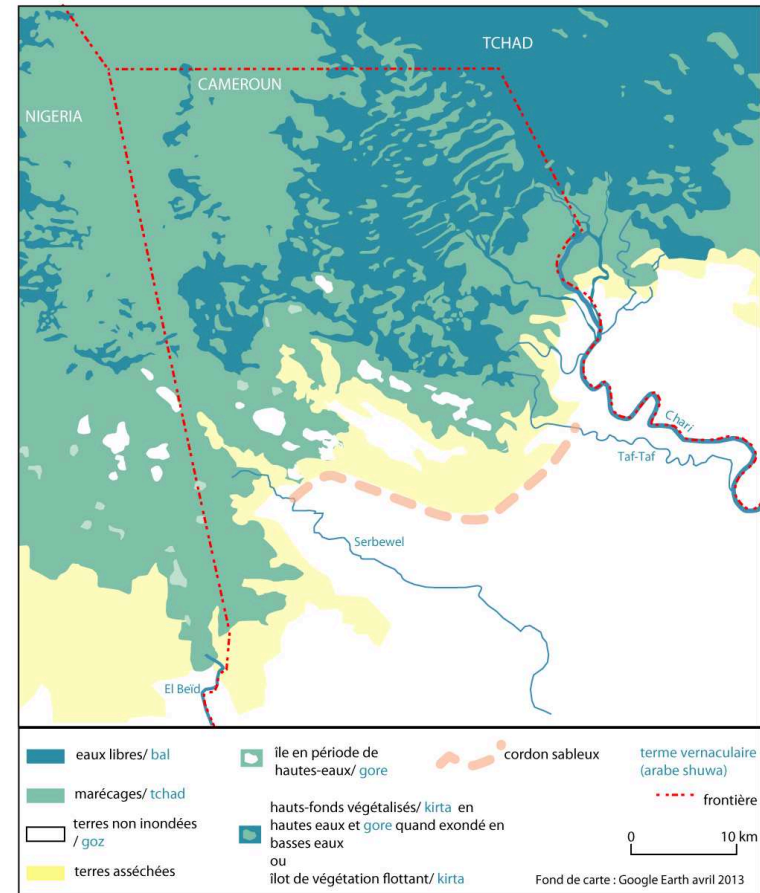
*années 1950/ début des années 1960*



*fin des années 1960/ années 1970*



*années 1980/ début des années 1990*



*fin des années 1990/ années 2000*

**Carte 8 : Évolutions de la physionomie de l'espace lacustre camerounais entre les années 1950 et 2000**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes, images satellites Google Earth, Verlet (1964)



## 2.2 La variabilité hydro-écologique à l'échelle du terroir, du naturel à l'anthropique

### 2.2.1 Un espace structuré par la topographie

À l'échelle du terroir, la topographie et le calendrier des crues organisent ensemble l'espace. Les agro-pêcheurs distinguent ainsi trois grandes unités :

- les *ragaba* constituent de véritables bras du lac, larges de quelques dizaines de mètres à quelques kilomètres, dans lesquels se propage l'inondation ;
- les *bouda* sont des cuvettes, de quelques mètres à quelques centaines de mètres ;
- les *goré*, larges de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres correspondent aux portions du terroir inondées plus tardivement, lorsque l'eau déborde des *ragaba*, ainsi qu'aux portions qui ne sont pas inondées ;

Les différentes unités n'ont de sens que les unes par rapport aux autres et resituées dans le calendrier de la crue. Ainsi, on distingue des *goré* au sein d'un *ragaba* et des *bouda* au sein des *goré*<sup>30</sup>.

La crue du Lac se propage au sein du système de bras (*ragaba*) et de cuvettes (*bouda*). Les principaux bras traversent plusieurs terroirs, et se gonflent des eaux des bras secondaires au niveau des grandes cuvettes. Les riverains sont capables de prolonger la représentation des *ragaba* bien au delà de leur propre terroir ; les principaux sont connus à l'échelle de l'ensemble des rives. La représentation peut être prolongée vers l'intérieur du Lac : les résidents du Lac maîtrisent bien la topographie des espaces aujourd'hui en eaux libres mais qui étaient découverts – et cultivés – une quinzaine d'années auparavant. Ils décrivent également les eaux libres à travers ces caractéristiques topographiques ; c'est par elles qu'ils expliquent la mobilité des poissons telle qu'ils la perçoivent par leurs pratiques.

---

<sup>30</sup> Le même terme est utilisé pour qualifier des unités de dimension extrêmement différente . Par exemple, le terme de *girif* désigne à l'échelle de la parcelle les canaux d'irrigation mais, à celle du terroir, il peut être substitué à celui de *ragaba* ; tandis que les bras actifs du Chari sont qualifiés de *ragaba*. Gallais (1982) évoque la « confusion d'échelle » dont font preuve les Kotoko - qui cohabitent avec les Arabes shuwa dans le Serbewel, « habitants de plaine très casaniers », lorsqu'ils utilisent le même terme pour désigner la termitière et la montagne.

## 2.2.2 La variabilité intra et inter-annuelle à l'échelle d'un bras du lac

À l'échelle d'un *ragaba* ou d'un *bouda*, les riverains distinguent différentes unités qui s'organisent en toposéquence et s'étendent globalement en bandes parallèles :

- le *tchad* correspond aux marécages qui ne s'exondent pas ou dont l'exondation est trop tardive pour que les terres soient cultivées. Cette unité, parce qu'elle est exploitée par l'élevage, est également qualifiée de *trap ana bagar* (« la terre des vaches ») ;
- le *diné* est la portion d'espace cultivable en maïs de fin de décrue, c'est à dire la portion qui s'exonde pendant la saison sèche chaude (soit entre février et début mai) ;
- le *lybia* est la portion cultivable en niébé, c'est à dire la portion qui s'exonde pendant la saison sèche fraîche (soit entre novembre et février) ;
- le *tré* désigne « l'humidité du sol », et par extension sémantique, la portion non atteinte par la crue mais néanmoins cultivable en contre-saison du fait de la remontée du niveau de la nappe induite par la crue. Dans la suite du texte, nous qualifierons cette portion d'espace de « frange humide ».

L'étendue de cette unité dépend de la texture plus ou moins argileuse du sol qui facilite plus ou moins la progression latérale du front d'humectation. Elle dépend aussi du niveau des eaux : plus celui-ci est important, plus l'infiltration est importante et plus la remontée de la nappe est forte ;

- enfin, le *goz* correspond à la portion jamais atteinte par la crue et qui n'est pas cultivable en contre-saison ; le sol y est le plus souvent sableux, d'où son nom.

Toutes ces unités ne s'individualisent qu'en fonction de l'inondation ; elles ne doivent leur existence qu'à la variabilité intra-annuelle du niveau des eaux. Selon la position de la section de *ragaba* ou de *bouda* dans la cuvette lacustre, les différentes unités sont plus ou moins étendues. Vers l'intérieur du Lac, les *ragaba* sont plus profonds, les espaces de *tchad* et de *diné* dominent et les espaces de *tré* et de *goz* sont très réduits.

L'étendue des unités dépend également du profil topographique du *ragaba*. Plus le profil topographique du *ragaba* est plat, plus les différentes unités seront larges. Bien souvent, les dénivelés sont de l'ordre de la dizaine de centimètres pour quelques centaines de mètres. Certains *ragaba* cependant présentent un dénivelé relativement important de l'ordre du mètre sur moins d'une dizaine de mètres. Au niveau du delta du Chari notamment, les bras morts du delta constituent autant de *ragaba* au profil topographique prononcé.

L'impact des variations hydro-écologiques varie bien évidemment selon le profil topographique de la section de *ragaba* où est localisée la parcelle : plus le profil est plat, plus l'étendue des différentes unités sera sensible aux variations des apports du Chari.

### 2.2.3 Aménagements hydro-agricoles paysans et contrôle de la variabilité inter-annuelle

Les riverains du Lac cherchent à contrôler partiellement la crue : soit pour bloquer temporairement l'arrivée des eaux, soit pour étendre la surface inondée. Des aménagements individuels sont réalisés à l'échelle de la parcelle et des aménagements collectifs sont réalisés à l'échelle d'un bras de lac.

#### **À l'échelle de la parcelle**

Les parcelles qui ne profitent ni de la crue ni de la remontée du niveau de la nappe peuvent être mises en culture en contre-saison par l'aménagement de canaux latéraux, les *girif*. Long de quelques dizaines à centaines de mètres, ces canaux permettent de tirer la crue depuis les zones basses inondées jusqu'à la parcelle où la simple présence latérale de l'eau suffit à augmenter la réserve en eau du sol sur une quinzaine de mètres environ. Il s'agit donc bien d'un rechargement artificiel de la nappe. L'inondation artificielle de la parcelle à partir de ces canaux est possible en utilisant des motopompes et des tuyaux qui permettent ainsi d'augmenter la surface cultivable en contre-saison. Un système de casiers doit alors être sommairement aménagé pour permettre la stagnation de l'eau. Le canal permet de limiter la longueur et donc le coût du tuyau. Différentes parcelles peuvent profiter de l'aménagement d'un même canal, plus encore lorsque celui-ci est complété par l'exhaure de l'eau à la motopompe.

Les parcelles cultivées en contre-saison grâce à ce type d'aménagement constituent une autre unité du paysage, que les agriculteurs qualifient de *tré ana girif*.



**Fig. 10: Canaux d'amenée d'eau à l'échelle de la parcelle**  
 Réalisation : Hubert Cochet ; source : image satellite Google earth janvier 2010

Inversement, au niveau des espaces les plus tardivement inondés (sur le *tré*, le *tré ana girif* voir le *goz*), l'aménagement d'une simple diguette, haute d'une soixantaine de centimètres, perpendiculairement à la pente permet de protéger les cultures de saison des pluies de l'arrivée précoce de la crue.

Chaque année, canaux et diguettes sont ré-aménagés, à l'échelle d'une ou de quelques parcelles, en fonction du niveau annuel du lac, permettant ainsi de limiter la variabilité de l'inondation sur la parcelle.

### **À l'échelle d'un bras du lac**

À l'échelle d'un bras du lac, impliquant plusieurs centaines d'hectares et autant d'agriculteurs, des digues de protection, les *doumba* (ka), sont aménagées collectivement de manière à retarder l'arrivée de la crue. Se faisant les agriculteurs parviennent à étendre l'espace de *diné*, cultivable en maïs de fin de décrue, au détriment du *tchad*, incultivable. Ils sécurisent dans le même temps leur parcelle de *diné* contre une arrivée précoce des eaux qui inonderait trop tôt le maïs et le fe-

rait pourrir. La longueur, la largeur et la hauteur de ces digues dépendent de la topographie et du calendrier de la crue. Dans le delta du Chari, elles bloquent les bras du fleuve où la montée de la crue est souvent violente ; elles sont donc courtes – entre 2 et 30 m pour une moyenne de 15 m – mais très larges. Inversement le long des rives, en dehors du delta, elles bloquent les bras du Lac où la montée des eaux est moins violente ; elles sont donc longues – entre 20 m et 2 km pour une moyenne de 390 m – et hautes de plus de 3 mètres<sup>31</sup>. Ces digues sont constituées de sacs en nylon remplis de sable. Une fois les récoltes assurées, les digues sont ouvertes chaque année pour laisser entrer l'inondation et les poissons<sup>32</sup>. Dans le delta du Chari, les agriculteurs, avec leurs sacs, leur sable et leurs pelles, sont souvent désarmés face à la violence de la crue du fleuve malgré leurs efforts pour en bloquer la propagation ; ils sont de ce fait très demandeurs d'ouvrages bétonnés. En dehors du delta, les producteurs jugent ces digues locales efficaces.

La crue se propageant au sein de bras qui parcourent transversalement l'ensemble des rives, une même digue permet de protéger plusieurs centaines d'hectares de culture répartis sur plusieurs villages<sup>33</sup>. La maîtrise du système de propagation de la crue permet aux agriculteurs de choisir l'emplacement le plus opportun. Ce dernier résulte d'un compromis entre la superficie qui peut être gagnée en *diné* sur le *tchad*, et le travail qui pourra collectivement être investi. L'aménagement et l'entretien des digues exigent en effet, outre un certain capital (sacs, pelles, brouettes), un travail important répété tous les 2 à 3 jours, de la montée de l'eau jusqu'à la récolte, soit durant un à trois mois. Chaque année, la digue est ré-aménagée en fonction du calendrier de la crue ; plus que son emplacement, c'est sa largeur et la période sur laquelle elle doit être entretenue qui varient d'une année sur l'autre. De tels aménagements supposent des modes de gestion collective supra-villageois (voir p.325).

Depuis la remontée du niveau des eaux dans le milieu des années 1990, des digues du même type doivent être aménagées chaque année pour protéger de l'inondation les sites d'habitat des rives intérieures.

L'ensemble de ces aménagements permet un contrôle partiel de la crue, limitant ainsi les impacts de la variabilité inter-annuelle du niveau des eaux. Ils ne sont efficaces que dans une certaine gamme de variations des apports du Chari ; au-delà, la mobilité des populations entre les terroirs s'impose. Néanmoins, un aménagement d'ampleur, qui a nécessité l'usage de lourds en-

---

<sup>31</sup> Source : étude réalisée par le PNVRA pour le compte du PNDP en 2001.

<sup>32</sup> Dans le delta du Chari où les pirogues sont plus nombreuses que les motos et les charrettes elles sont au contraire détruites après la récolte pour pouvoir récolter en pirogue.

<sup>33</sup> Source : étude réalisée par le PNVRA pour le compte du PNDP en 2001. Cette étude réalisée en 2001 indique que les digues aménagées sur les bras du Lac protégeraient des superficies comprises entre 40 et 3 430 ha (en moyenne 1 800 ha) et celles aménagées sur les bras du Chari des superficies comprises entre 60 et 7 000 ha (en moyenne 2 360 ha). Ces chiffres nous semblent néanmoins surévalués.

gins de travaux et a été financé par un riche commerçant originaire du Lac, permet une adaptation à des variations plus importantes des apports du Chari. Il s'agit d'un bras artificiel long de plusieurs kilomètres qui a été aménagé en 1996 à partir du Serbewel, défluent du Chari se jetant dans le Lac, afin de tirer la crue jusqu'aux terroirs des rives extérieures qui, naturellement, seraient restés asséchés<sup>34</sup>.

Ces aménagements, en particulier les digues, sont la preuve d'une certaine capacité d'anticipation paysanne du niveau et du calendrier de la crue. L'évolution du niveau du Chari dans les villages situés en aval de N'Djaména est ainsi suivi avec intérêt. Les marchés constituent des lieux propices aux échanges d'informations. À l'approche de la saison des pluies, certaines personnes sont chargées de contrôler le niveau de l'eau en amont des emplacements des futures digues de protection. À partir de ces informations, qui circulent vite dans le village et sur les marchés, le comité en charge de la gestion des digues de protection choisit la date à laquelle les travaux d'aménagement commenceront. L'expérience des crues passées permet en outre aux agriculteurs d'anticiper à partir de la date d'arrivée de la crue, avec néanmoins une certaine « marge d'erreur », l'emplacement et l'étendue des différentes unités hydro-écologiques (*tchad, diné, lybia, tré ana girif, goz*). À la saison des pluies 2011 par exemple, alors que la crue s'annonçait faible et tardive, les producteurs qui disposaient de main d'œuvre familiale ou de capital pour l'achat des herbicides avaient commencé à nettoyer des parcelles plus à l'intérieur du Lac, et abandonnées depuis le milieu des années 1990, dans l'idée de les remettre en culture.

---

<sup>34</sup> Dans la partie nigérienne du lac, au niveau de l'estuaire de la Komadougou Yobe, de tels bras artificiels sont également aménagés à partir du fleuve Komadougou Yobe pour assurer l'inondation artificielle de plusieurs centaines d'hectares. De tels aménagements ont également été réalisés dans le Salamat (Tchad) dans les années 1980 et 1990 sur fonds publics ou privés. Ils ont permis d'augmenter considérablement les surfaces cultivées en sorgho de contre-saison mais, en l'absence d'un plan d'aménagement, ils sont porteurs de risque en termes de modification de la répartition des crues (Raimond 1999).



## **Conclusion. Du Lac au terroir : la mouvance du complexe eaux-terres-herbes**

L'attention médiatique sur le lac Tchad s'est focalisée sur la seule rétractation du plan d'eau associée au passage au Petit Tchad à partir des années 1970, passant sous silence l'importante extension des espaces de décrue. La notion de degré d'échelles permet de saisir, à travers des modes de représentation adéquats, les différents niveaux de mouvance du complexe eaux-terres-herbes dans l'espace et dans le temps.

À l'échelle du Lac, la variabilité est concentrée dans la cuvette nord, la cuvette sud offrant eaux libres et marécages en permanence. Une périodisation se dégage depuis le passage au Petit Tchad : la décennie 1984-1994 se démarque par la durée et la récurrence de l'assèchement de la cuvette nord ; depuis la seconde moitié des années 1990, la cuvette nord est au contraire régulièrement inondée mais l'étendue des espaces de décrue s'est réduite dans la cuvette sud.

À l'échelle de l'espace lacustre camerounais, les changements dans le complexe eaux-terres-herbes associés à des variations plus faibles des apports du Chari sont perceptibles. Ainsi la période allant de 1965 à 1972 a été marquée par le recul des eaux et l'extension associée des espaces de décrue.

À l'échelle du terroir, la topographie en bras et cuvette apparaît et complexifie sa représentation. C'est à cette échelle que deviennent perceptibles les variations inter-annuelles d'ampleur limitée, et les variations intra-annuelles. Les formes prises par le complexe eaux-terres-herbes ne sont plus déterminées par les seuls apports fluviaux et la topographie. L'homme anticipe en effet les apports en eau et parvient à les contrôler en partie par l'aménagement de digues et de canaux. Il s'agit dorénavant de comprendre comment ce milieu composite et mouvant est exploité par l'homme.





## Chapitre 2 L'herbe et l'eau au coeur des pratiques agro-halio-pastorales

### 1 Caractériser et analyser les pratiques dans un environnement mouvant : concepts et méthodes

---

#### 1.1 La facette écologique, au croisement de l'analyse du paysage et des pratiques

##### 1.1.1 *Entre pratiques et perception, la « facette écologique »*

Géographes et agronomes voient dans le paysage une construction paysanne et dans sa lecture une entrée pour l'analyse du système agraire (Sautter 1985, Blanc-Pamard 1986, Blanc-Pamard et al 1992, Deffontaines 1997, Cochet 2011). Au Lac, au premier abord, l'observateur peine à se départir de l'impression de vastes étendues où la platitude de la topographie renforce le sentiment d'uniformité. Selon l'avancée de la crue ou de la décrue, il distinguera au mieux les eaux libres, les marécages, les terres de décrue cultivées ou pâturées et les terres sableuses, plus ou moins arborées. En dehors des périodes de travail sur la parcelle, dans l'eau ou sur les terres de décrue, l'exploitation humaine n'imprime a priori que faiblement sa marque au paysage. L'avertissement de G. Sautter ne fait peut être rarement autant sens que sur les rives du Lac : le paysage est

« trompeur » (Sautter 1985). Dialoguer avec ceux qui le construisent, comprendre comment ils le perçoivent et le découpent (Blanc-Pamard 1986) est ici primordial.

Introduite par G. Sautter (1983) et J-Y. Marchal (1983), la notion de « facette » a été pleinement développée par C. Blanc-Pamard (1985, 1986, 1990, 2002). Avec la « facette écologique », perception et pratique deviennent indissociables<sup>35</sup> :

*« Tout en bas de la hiérarchie des échelles, il existe une entité spatiale qui est le siège de la rencontre entre les facteurs naturels et les pratiques des agriculteurs. [...] Facette écologique est le terme retenu pour qualifier la parcelle de bodga qui reproduit la combinatoire forêt-savane et se caractérise par une certaine utilisation du sol, soit "une unité spatiale de combinaison des données écologiques et des données d'utilisation". C'est la plus petite unité insécable d'un point de vue naturel et humain. [...] Ces entités spatiales [les facettes écologiques] rendent compte d'un découpage de l'espace qui correspond aux manières de faire des agriculteurs. Ce sont des combinaisons spatiales différentes des agencements naturels. » (Blanc Pamard 2002)*

Il s'agit de dégager les principes selon lesquels sont opérés les découpages de l'espace, les populations locales pouvant opposer deux ensembles définis à partir de critères différents (Blanc Pamard 1986). Les facettes écologiques sont en effet perçues de façon globale, chaque facette cristallisant un certain nombre d'attributs qu'il s'agit d'identifier (*ibid.*). Le relevé des termes vernaculaires est un outil précieux pour identifier les facettes, le problème restant de repérer les caractéristiques faisant l'unité de telle ou telle facette (*ibid.*). Tout autant que son contenu, les pratiques et l'utilisation qui en est faite ainsi que ses rapports avec les facettes voisines concourent à caractériser une facette (*ibid.*)<sup>36</sup>. Car, au-delà de la seule classification paysanne, c'est bien la traduction spatiale de cette classification qu'il s'agit d'étudier (*ibid.*). Plusieurs niveaux d'organisation de l'espace co-existent, une série de facettes pouvant ainsi en envelopper une autre.

---

<sup>35</sup> D'autres auteurs, des agronomes en particulier, ont défini des concepts proches de la facette en insistant cependant plus sur les pratiques que sur la perception. Angé (1991) identifie et délimite des « unités agro-techniques de mise en valeur des paysages » distinctes entre elles par leurs caractéristiques naturelles et par les pratiques agricoles qui les façonnent. Deffontaines parle d'« unités agro-physionomiques » pour qualifier les différentes entités spatiales résultant de l'organisation des usages agricoles dans un territoire (Deffontaines 2006).

<sup>36</sup> Une trentaine d'années avant G. Sautter et C. Blanc-Pamard, dès 1956, l'agronome belge P. De Schlippé avait développé le concept - étonnamment moderne dans le contexte colonial de l'époque (Cochet 2011) - de « type de champs » qui présente de singulière similitudes avec la facette écologique :

*« Le type de champs est un concept structurel : il recouvre la combinaison d'un certain nombre de plantes cultivées soit en association lorsque les semailles sont simultanées ou successives, soit en succession durant la même saison, soit encore en succession d'association. Il s'appuie en outre sur un fond écologique spécifique et, en troisième lieu, il se caractérise par une méthode de culture précise qui est fonction d'un calendrier agricole précis. » (De Schlippé P., 1956. *Ecocultures d'Afrique*. L'Harmattan/ Terres et vie, Belgique) et « Chaque type de champs porte un nom, ce qui indique bien qu'il est considéré comme une entité, un concept, un modèle de normes de comportement, bref un médium social. » (De Schlippé P., 1956. *De l'anthropologie agricole*. Problèmes d'Afrique centrale, III)*

Pour caractériser les différents éléments d'une facette, on est amené à interroger différentes classifications, relatives au sol et au couvert herbacé en particulier. Les mêmes remarques quant à l'empirisme de la classification paysanne et l'impossible taxonomie qui en découle peuvent être formulées (voir par exemple Donfack et al 1996, Seignobos 2003, Seignobos et Moukouri Kuoh 2000). Plus que les caractéristiques propres de la plante ou du sol, c'est souvent leurs implications dans le travail de la parcelle que la classification exprime.

Avec la facette écologique, la mise en rapport du mode de connaissance paysan et du mode de connaissance scientifique devient possible. Les discordances qu'elle donne à voir sont particulièrement heuristiques (Richards 1985, Blanc Pamard 1986). Le mode de connaissance scientifique a tendance à isoler arbitrairement des « contraintes du milieu » là où le mode de connaissance paysan voit des « possibilités » de mise en valeur au moyen de pratiques appropriées (*ibid*). La caractérisation des « facettes » est de ce fait féconde en hypothèses pour des recherches en sciences de l'environnement ayant pour ambition d'améliorer la connaissance des agro-écosystèmes paysans.

### 1.1.2 *La facette écologique, un concept utilement adaptable aux usages pastoraux et halieutiques*

Le concept de facette écologique a été développé en rapport à l'usage agricole. Certaines tentatives de caractérisation de l'espace pastoral ou même halieutique s'en sont néanmoins approchées. Dans les années 1980, des chercheurs de l'INRA ont engagé une longue collaboration avec un berger menant ses brebis en estive dans le Parc National des Écrins. Celle-ci visait à caractériser les pratiques pastorales et la structuration associée de l'espace (Landais et Deffontaines 1994). Le berger, invité à expliquer ce qui guide le choix de ses parcours quotidiens, expose progressivement sa perception de la structuration de l'espace pastoral. Celui-ci est découpé en « secteurs » reposant d'une part sur les caractéristiques locales du terrain et de la végétation dans la mesure où elles influent sur le comportement du troupeau, et d'autre part sur des caractéristiques permettant de situer les différents secteurs dans l'ensemble de l'alpage (*ibid.*). Le vocabulaire est certes différent, mais l'idée est bien la même. Citons également l'article de Vall et Diallo (2009) qui caractérise des « unités pastorales » et les « savoirs techniques locaux » associés dans la zone cotonnière de l'Ouest du Burkina Faso.

Étudiant les pêcheries du delta du Niger, C. Fay (1994) propose de définir des « technotopes » qui correspondent à « *des sous-milieus donnés, à des moments donnés du cycle, avec des d'engins donnés* ». Ce concept, « *désignant le rapport décrit entre temporalité, spatialité et imaginaire technologique* » (*ibid*), lui permet de dépasser celui de « biotope » qui se révèle inadapté

pour caractériser la complexité des droits historiques sur la ressource halieutique dans le fleuve Niger et ses plaines d'inondation. Là-encore, la proximité avec le concept de facette écologique est notable.

Afin de mieux confronter les différents découpages de l'espace associés respectivement à l'usage agricole, pastoral et halieutique, nous avons choisi de conserver un seul et même concept, la facette écologique.

Au-delà de la seule organisation spatio-temporelle de l'espace agricole, pastoral et halieutique, le recours au concept de facette, au croisement de l'analyse du paysage et des pratiques, nous a permis de mettre à jour les logiques techniques et écologiques des pratiques. L'identification et la caractérisation des facettes nous a également permis de recueillir les valeurs que les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs, en fonction de leurs pratiques et de leur accès aux ressources, attribuent globalement à la facette ainsi qu'aux éléments constitutifs de celle-ci.

Si l'on reprend la définition du « mode d'exploitation (du milieu) » comme « *un ou plusieurs écosystèmes, un mode d'exploitation caractérisé par un bagage technique correspondant (outillage, connaissances, pratiques, savoir-faire), des formes d'artificialisation du milieu historiquement constituées et le paysage qui en résulte, des relations spécifiques entre les différentes parties du ou des écosystèmes utilisés, un ou des mécanismes de reproduction de la fertilité des terres cultivées* » (Cochet 2011, p. 34), le mode d'exploitation correspond à l'ensemble des facettes agricoles, pastorales et halieutiques et à leur organisation dans l'espace et dans le temps.

### 1.1.3 Méthode retenue pour caractériser les facettes

Dans un environnement multi-lingue et ne maîtrisant pas moi même la langue véhiculaire, les termes vernaculaires ne constituaient pas la meilleure entrée pour caractériser les facettes écologiques, même si certains se sont imposés d'eux-mêmes. Outre l'écologie du milieu et l'usage qui en est fait, la classification paysanne est le produit d'une histoire technico-écologique propre à chaque groupe culturel. À propos de la classification des sols, C. Seignobos (2003) précise ainsi « *Certaines ethnies se montrent prolixes en phrasés mimologiques et d'autres pas, se limitant à exprimer un travail du sol facile ou, au contraire, malaisé. L'utilisation des idéophones serait alors redevable à certains cercles de civilisations agraires indépendamment des milieux écologiques et des agrosystèmes.* » (p.124). Dans une région de migrations récentes, caractérisée par la diversité des origines géographiques et culturelles, l'enquêteur travaillant dans la langue véhiculaire via un interprète ne peut prétendre à beaucoup plus que le simple recueil du vocabulaire commun stabilisé, nécessairement plus limité. Des unités paysagères peuvent en outre faire sens

pour les paysans sans pour autant être nommées. C'est le cas par exemple des « secteurs » identifiés par Landais et Deffontaines (1994). Par contre l'observation des pratiques associée au recueil des discours sur ces pratiques, toujours en situation – c'est-à-dire sur la parcelle, au pâturage, ou lors d'une sortie de pêche – s'est avérée très fertile, de même que le recours à la carte mentale qui consistait par exemple à demander à un ou plusieurs éleveurs quels types de pâturage sont distingués sur une portion de territoire donnée et à les localiser.

## 1.2 Démêler l'enchevêtrement des usages dans l'espace et dans le temps

### 1.2.1 *Les travaux fondateurs de Jean Gallais dans le Delta Intérieur du Niger*

Le concept de facette écologique contient une dimension temporelle : d'abord parce que la perception de l'espace est dynamique et évolue avec les pratiques et le système agraire, ensuite parce que les facettes peuvent être utilisées à différentes périodes de l'année (Blanc Pamard 1986). Pour véritablement approfondir la dimension temporelle de la perception de l'espace et pour appréhender la superposition de ses découpages induite par la diversité des usages, il faut cependant revenir aux travaux fondateurs de Jean Gallais. C'est une autre grande zone humide sahélienne, le delta du Niger, qui, dans le prolongement de ses propres travaux et de ceux de G. Sautter (1966) et P. Péliissier (1966), inspira à J. Gallais la notion « d'espace vécu » (Gallais 1982), notion qui substitue au « milieu » des catégorisations construites fondées sur la perception et l'utilisation.

Jusqu'aux bouleversements provoqués par les sécheresses des années 1980 et plus encore par les politiques de « démocratisation » des années 1990 (Fay 1999 et 2003), le delta du Niger présentait une étonnante correspondance entre les groupes ethniques, l'usage des ressources et la spécialisation professionnelle. Avançant à ce sujet les concepts « d'écologie culturelle » et de « culture-nature », le « géographe de l'espace vécu » fut aussi celui qui s'attacha à démontrer avec force le rôle déterminant de l'histoire et des pouvoirs dans la construction des groupes ethniques et dans leurs relations au milieu. Il posait ainsi les bases pour la compréhension des bouleversements qui déstabilisèrent profondément par la suite « *l'exploitation ethniquement différenciée des facettes écologiques enchevêtrées du delta du Niger*<sup>37</sup> ». Nous verrons que l'espace lacustre came-

<sup>37</sup> J'emprunte cette expression à R. Pourtier (2002).

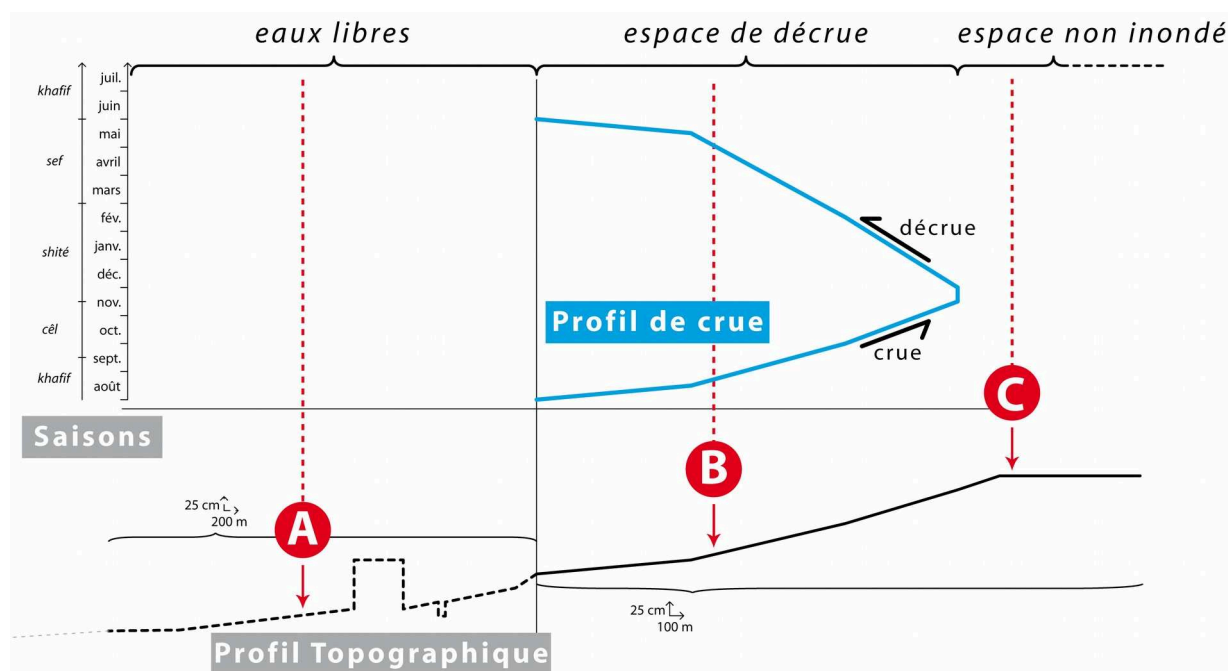
rounais se caractérise par l'absence de spécialisation ethnico-professionnelle et de référence à l'appartenance ethnique dans la reconnaissance des droits sur les ressources. Cela justifie le peu de référence aux groupes ethniques dans l'analyse des pratiques et du paysage proposée dans cette première partie. À la différence du delta du Niger, les rapports de pouvoir ne sont pas médiatisés par l'ethnie.

Pour comprendre les interprétations distinctes d'un même milieu aux multiples facettes, Gallais (1976 a) développa le concept de « distance écologique », « *normes particulières par lesquelles sont appréciées les particularités et le potentiel utilisable du milieu naturel* »<sup>38</sup>. Si différentes distances écologiques s'expriment dans le delta du Niger, c'est d'abord parce que l'espace y détient une forte dimension temporelle. « *Le temps produit l'espace [il est] la clé de l'espace disponible* » (Gallais 1984, p. 258). Le géographe décrit ainsi avec précision les « *espaces-temps* » des pêcheurs, des éleveurs et des agriculteurs à l'échelle du delta et de l'année. L'approche par l'espace vécu, quand elle se saisit pleinement de la dimension temporelle, permet de rendre compte de l'exploitation successive dans le temps des mêmes sites par des groupes différents, que ce soit en raison de la hiérarchie qui les lie ou de compétences leur permettant d'accéder à des ressources différentes (Retailé et al. 2012). En même temps que différents modes d'exploitation des ressources localisées, cette approche permet de mettre en évidence des territorialités distinctes ou hiérarchisées sur un même espace (ibid).

---

<sup>38</sup> À la « distance écologique » sont associées la « distance affective » et la « distance structurale », notion plus sociale et politique qui englobe l'ensemble des « *pratique[-s] résolument sociale[-s] [par lesquelles] la collectivité à laquelle on appartient dispose, ou non, de relais, d'une organisation propre de l'espace qui permettent d'accéder plus ou moins facilement à un milieu, et donc de dominer plus ou moins aisément la distance objective* » (Gallais 1982, p. 5).

### 1.2.2 Mouvements des eaux et multi-usage des ressources : proposition de représentation des espaces-temps



**Fig. 11: Modèle de représentation des « espaces-temps »**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

La figure 11 est le mode de représentation que nous utiliserons pour situer dans l'espace et dans le temps les différentes facettes agricoles, pastorales et halieutiques. Conserver le même mode de représentation pour les trois activités permet de mieux mettre en lumière leur enchevêtrement dans le temps et dans l'espace, de mieux montrer combien les « espaces-temps » diffèrent entre les activités.

Ce modèle s'inspire de ceux développés par la *time geography* qui tentent d'introduire le moment et la durée dans les représentations cartographiques pour montrer comment les formes prises par l'espace changent en fonction des parcours des sujets géographiques (Retailé et al 2012). Il se présente sous la forme d'un diagramme : sur l'axe des X est représentée schématiquement la topographie dans les espaces de décrue et sous les eaux libres et sur l'axe des Y est représentée la succession des mois et des saisons dans l'année en commençant par l'arrivée de la crue lacustre en août. Pour servir la démonstration, nous avons choisi de réduire la complexité de la topographie lacustre à un unique profil topographique de cuvette. Ce transect s'applique ainsi à la fois à l'échelle de la cuvette lacustre camerounaise et, pour l'ensemble « espace non inondé + espaces de décrue », à celle d'un bras du lac (*ragaba*).



Sur la figure 11 est dessiné en bleu le profil de crue le long du profil topographique. Plaçons nous au niveau des espaces de décrue, plus précisément au niveau du point B. La crue lacustre arrive en B au mois de septembre ; l'eau reste en B jusqu'à la fin avril ; à partir de mai, le point B est exondé jusqu'à l'arrivée de la nouvelle crue. En remontant le long du profil, l'eau de crue arrive plus tard et se retire plus tôt dans l'année, et inversement en descendant. Plaçons nous maintenant au niveau des eaux libres, au point A : ici pas de crue ni de décrue, l'espace est en eau de manière permanente. Plaçons nous enfin au niveau de l'espace non inondé en C : là-encore pas de crue ni de décrue, l'espace n'est jamais inondé.

## 2 Combattre les herbes, jouer avec l'eau : logiques techniques et organisation spatiale des pratiques agricoles

---

### 2.1 Perception paysanne de la valeur des terres

#### 2.1.1 Importance de la densité du parcellaire

Le terme de « terre » en français est polysémique. Il a son équivalent en Arabe shuwa avec le terme *trap* qui désigne à la fois la terre en tant que constituant du sol, le sol, le terrain, et le territoire.

La « bonne terre », *trap adil*, est d'abord celle qui est intégrée dans un bloc de parcelle. La parcelle isolée comporte en effet des risques importants face auxquels l'agriculteur est démuné. Les

vastes espaces peu ou pas cultivés sont particulièrement prisés des éleveurs. Le gardiennage des bergers y est d'autant plus relâché que les dégâts sur les parcelles n'y sont pas sujets à amende (voir page 285). Cette contrainte explique que les agriculteurs rechignent à cultiver dans les zones qui ne sont pas ou peu cultivées<sup>39</sup>.

*« Je pourrais avoir d'autres parcelles maintenant mais aller cultiver seul, c'est pas possible. Les bœufs vont causer des problèmes. En groupe, on peut aller. Si on voit que l'inondation est mauvaise, on peut se déplacer en groupe. Si c'est un déplacement collectif, même si les bœufs viennent, ils vont contourner. »* (Aba Kalia, env. 70 ans, Kotoko, Tchika, 2012)

En outre, l'aménagement d'une digue permettant de protéger la parcelle d'une arrivée précoce de la crue nécessite la mutualisation du travail d'un nombre suffisamment important de cultivateurs. Une certaine densité du parcellaire est donc nécessaire pour la conduite des cultures.

*« J'ai d'abord eu un champ de diné à Hilé Katchou. Il prenait tout un sac, c'est le blama de Hilé Katchou qui me l'avait attribué pour 3000 naira. Je l'ai abandonné au bout de 5 ans car le champ était isolé donc il n'était pas protégé par la doumba [digue] et les inondations étaient précoces. Maintenant, si d'autres partent y travailler, je vais y aller ».* (Souleiman, env. 50 ans, Arabe shuwa, Tchika, 2012)

La même logique prévaut pour les aménagements qui permettent de tirer la crue. Le creusement d'un canal sur quelques centaines de mètres est une tâche lourde pour un agriculteur seul.

La première caractéristique conférant sa valeur à la parcelle n'est donc pas sa localisation dans la topographie lacustre, mais sa disposition par rapport aux blocs de parcelles pré-existants. La valeur d'une parcelle est de ce fait dynamique : elle augmente avec la densité du parcellaire dans lequel elle s'intègre. En permettant l'aménagement d'une digue de protection et en faisant obstacle au passage des troupeaux, la densification du parcellaire permet la conversion de vastes espaces jugés jusqu'alors peu aptes à la mise en culture en terres agricoles. On retrouve ainsi, dans un système agraire pourtant basé sur la décrue, une des caractéristiques des systèmes agraires basés sur l'irrigation : un certain niveau de densification démographique, parce qu'il rend possible les aménagements de contrôle de l'eau, est nécessaire à l'extension des superficies cultivées (Mazoyer et Roudard 2002). Cette caractéristique participe de l'intérêt que les résidents au Lac trouvent dans la venue saisonnière de migrants agricoles :

<sup>39</sup> Pour la même raison de limitation des risques de dégâts des troupeaux, les agriculteurs valorisent les parcelles qui s'étendent en lanière le long du profil topographique. Au fur et à mesure du retrait de l'eau étagé le long du profil, l'agriculteur peut y démarrer une nouvelle mise en culture sans délaisser la précédente. En étant présent toute la saison sur sa parcelle, il peut ainsi efficacement protéger ses différentes cultures des dégâts des animaux. En outre, il peut continuer à travailler sur la culture sur pied tout en préparant la mise en place de la suivante, économisant le temps et le carburant des déplacements.

*« Cette année, les cultivateurs sont peu nombreux, sinon à pareil moment on fait la doumba de Dor Imar. Avant il n'y avait pas de pluies donc les gens de l'extérieur étaient obligés de venir ici. L'an passé, il y a eu des pluies à l'extérieur et des problèmes d'inondation ici [crue précoce ayant fait pourrir le maïs sur pied], donc les gens ne sont pas venus cette année. [...] C'est bien pour nous quand les gens de l'extérieur viennent car cela nous permet de faire la doumba. » (Isseini Djibril, Arabe shuwa, env. 60 ans, Kouk, 2011)*

Il est courant d'entendre que les terres restant disponibles sont plus soumises au risque d'inondation précoce que les parcelles déjà mises en culture. Ces nouvelles parcelles sont généralement situées au niveau des rives intérieures où la disponibilité foncière est plus grande. Certes, la topographie y est globalement plus basse qu'au niveau des rives intermédiaires et extérieures avec pour conséquence une arrivée de la crue plus précoce. Mais, plus que la position dans la topographie lacustre, c'est l'incapacité, du fait de la trop faible densité démographique dans ces villages, à aménager un ouvrage collectif de protection qui apparaît déterminant<sup>40</sup>. Les mises en culture se concentrent alors sur les parties les plus hautes de la topographie. Dans les rives intermédiaires au contraire, l'aménagement de digues permet la mise en culture des parties basses.

### 2.1.2 Perception de la biomasse végétale et de la fertilité

L'agriculture de décrue repose sur la mobilisation de l'eau accumulée dans le sol pendant l'inondation. L'enjeu pour les agriculteurs est de conserver le maximum d'eau pour la plante cultivée en limitant les pertes liées à l'évaporation et à la transpiration du couvert. Or sur les sols humides et limoneux des rives du lac Tchad, le couvert herbacé s'étend et se densifie même en saison sèche. Après le retrait de l'eau, la transpiration du couvert végétal déprécie rapidement le bilan hydrique du sol. Comme dans les autres grandes plaines d'inondation fluviale ou lacustre sahélo-soudaniennes (Gallais 1984 pour le delta du Niger, Raimond 1999 pour les plaines du Fitri et du Salamat), la végétation constitue le principal obstacle à la mise en culture. Une « bonne terre » est donc une terre dont le sol est peu enherbé lors de l'exondation. Les agriculteurs cherchent ainsi à éliminer le couvert herbacé au mieux avant ou pendant l'inondation, au pire le plus rapidement possible après le retrait de l'eau. Pour l'observateur coutumier des modes d'exploitation basés sur l'alternance de périodes de friche et de culture, l'abondance de la biomasse végétale est synonyme de fertilité. Au Lac, l'herbe est uniquement l'ennemi des cultivateurs. Dans ces conditions, plus la parcelle a été cultivée, plus les graines et rhizomes des adventices ont été

---

<sup>40</sup> Aucune digue n'étant aménagée au niveau des rives intérieures, il est néanmoins difficile de juger de la possibilité technique de tels aménagements. Plus la digue est aménagée à l'intérieure du lac, plus elle est soumise à une pression importante de l'eau. La première raison invoquée par les riverains pour expliquer l'absence de digue est néanmoins bien le manque d'individus mobilisables.

éliminées du sol et mieux la parcelle est valorisée. Des remarques similaires ont été formulées à propos de la culture de décrue dans d'autres zones humides (Raimond 1999). Au-delà des effets sur le couvert herbacé, les agriculteurs estiment en outre que la succession des mises en culture et du travail du sol associé augmente « l'humidité » (*tré*) des sols.

Jamais les agriculteurs ne mentionnent la « fatigue » du sol que ce soit au niveau des parcelles régulièrement inondées ou même de celles qui ne sont plus atteintes par la crue depuis plus de trois décennies. Aucune pratique ne vise à assurer la reproduction de la fertilité organique ou minérale. La culture du niébé, principale légumineuse, n'est jamais envisagée pour ses effets bénéfiques sur le sol. Seule la culture de la canne à sucre et de l'oignon nécessitent après quelques années d'être alternées avec une autre culture, quelle qu'elle soit. Si les agriculteurs sont prolixes sur les herbes et leur potentiel d'absorption de l'eau du sol, la discussion sur la fertilité du sol, chère aux agronomes<sup>41</sup>, ne soulève ici aucun enthousiasme.

Ces remarques rejoignent les observations de certains agronomes qui ont montré combien l'appréciation de la « fertilité » dépendait des techniques culturales et des contraintes économiques pesant sur l'exploitant<sup>42</sup> (Sebillotte 1982). La fertilité minérale et organique comme produit d'une histoire socio-économique et politique a été mise en avant dans le contexte de la France des années 1970 et 1980 (Reboul 1989) comme dans celui du Burundi des années 1990 (Cochet 2001). Des travaux relatifs aux représentations sociales de la fertilité en France ont montré que la notion n'existe pas en tant que telle dans les registres paysans. La productivité du travail compte tout autant que le rendement et les notions de « bonne terre » ou de « terre difficile à travailler » sont préférées à celle de fertilité. Les discours y afférant dépendent étroitement des usages du sol et plus encore de l'accès aux ressources des exploitants (Sebillotte 1982, Ritz Stoessel 1985).

### 2.1.3 Les marqueurs herbacés du paysage

Les agriculteurs ont développé une connaissance fine des différentes espèces herbacées. Là où le regard non initié ne voit qu'une vaste plaine d'une uniformité verte désespérante, ils décrivent une mosaïque de différents faciès herbacés, chaque faciès étant largement dominé par une des espèces marquant le paysage. Ce découpage de la plaine est intimement liée aux pratiques agri-

<sup>41</sup> Le rôle central des apports des intrants de synthèse dans les agricultures des pays du nord depuis la révolution agricole des années 1950 explique que les recherches agronomiques aient privilégié une vision centrée sur la fertilité minérale, vision qui a largement diffusé dans les sociétés occidentales (Sebillotte 1993).

<sup>42</sup> Au-delà du seul rendement, les coûts et les conditions d'application des techniques culturales, la souplesse d'organisation du calendrier cultural ou la sécurité dans l'atteinte de l'objectif de rendement participent à l'appréciation de la fertilité. Pour les prendre en compte, Sébillotte (1993) proposa de substituer à la notion de « fertilité » celle « d'aptitudes culturales ».

coles. Selon les caractéristiques du couvert herbacé en effet, les pratiques de défriche et de sarclage divergent, les charges de travail varient du tout au tout. Les caractéristiques du couvert constituent ainsi, après l'intégration ou non de la parcelle dans un bloc de culture, le principal critère déterminant la valeur d'une terre.

Le sol et la position dans la topographie influent sur la localisation des différents faciès (figure 12). Mais l'effet anthropique est fort et de nombreuses espèces se retrouvent sur toute l'étendue de la plaine. Les éleveurs mobiles nous apprennent en outre que la proportion des différents faciès est très hétérogène le long des rives sud.

Les espèces herbacées significatives dans les pratiques paysannes sont:

- **arkala**, *Ipomoea aquatica*<sup>\*,\*\*43</sup>. Plante à fleur rampante, à stolons, et dont les tiges bouturent. C'est une espèce très sociable, vivace et envahissante. Les agriculteurs disent « *ce n'est même pas une herbe tellement elle est facile à travailler* ». Elle forme en effet pendant l'inondation un tapis flottant facilement éliminé en amassant les herbes à la main dans l'eau. Sa croissance est relativement lente et son sarclage facile.
- **am louiné**, *Panicum repens*<sup>\*\*44</sup>. Cette graminée vivace à rhizomes et à stolons, peu haute (moins d'un mètre), est gazonnante expliquant des faciès largement monospécifiques. Elle forme, comme *arkala*, un tapis flottant pendant l'inondation. Son élimination pendant l'inondation est privilégiée car, après le retrait des eaux, elle s'amalgame au sol sous l'effet du passage des bœufs. Envahissante, elle doit alors être travaillée en profondeur. Son élimination dans l'eau reste mal aisée dans l'eau car l'agriculteur doit sectionner en tranches un épais matelas d'herbes et de boue agglomérée. Il est plus aisé avant l'arrivée de la crue quand, après avoir ouvert une tranche d'herbes, un feu brûle rapidement le gazon d'*am louiné*. Depuis le milieu des années 1990, cette espèce a envahi une grande partie des terroirs. Pour les populations, « *elle a gâté tous les champs du Tchad* ».
- **am foula**, *Echinochloa pyramidalis*<sup>\*,\*\*</sup>. Cette graminée vivace à rhizomes, qui peut atteindre plusieurs mètres de hauteur, s'étale longuement dans l'eau mais ses extrémités restent dressées. Le plus souvent, les agriculteurs attendent le passage des troupeaux sur la parcelle avant de l'arracher à la houe. Elle est redoutée des cultivateurs qui doivent aller

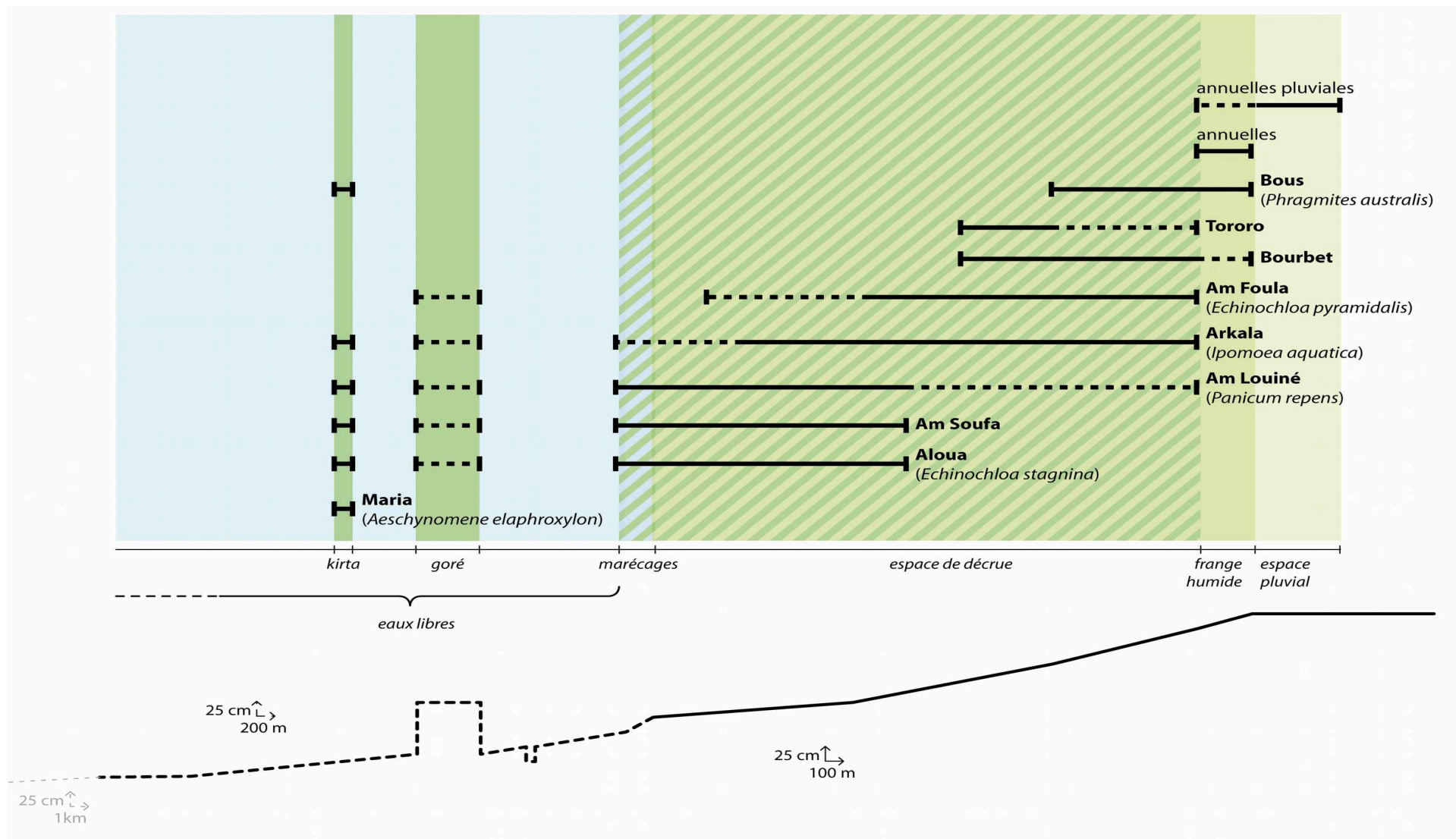
<sup>43</sup> L'identification des espèces notées d'un astérisque a été faite par un écologue du département AGEPP de l'ISS de Maroua, celle des espèces notées de deux astérisques ne repose que sur la comparaison des termes vernaculaires avec ceux répertoriés dans le « Lexique de noms vernaculaires de plantes du Tchad » (Gaston et Fotius, 1971). La caractérisation botanique (sommaire) des espèces issues de nos observations et enquêtes a été vérifiée avec la base de donnée AFROweeds (<http://www.afroweeds.org/>).

<sup>44</sup> Gaston et Fotius (1971) identifient *am louine* comme *Panicum paucinode*. Fotius (1974) ne faisant référence, pour le lac Tchad, qu'à l'espèce *repens*. Nous avons choisi d'identifier *am louine* comme *repens*.

chercher en profondeur son plateau de racines pour limiter sa repousse pendant le cycle de culture. Dans le cas contraire, elle devient rapidement envahissante et exige des sarclages pénibles et répétés.

- **am soufa** (indéterminée). Cette graminée vivace ressemble dans sa physionomie à *am foula* mais sa racine réputée superficielle en fait une herbe facile à éliminer après le retrait des eaux : une partie de la parcelle est défrichée, les herbes mises à sécher puis jetées sur le restant de la parcelle, avant que l'ensemble ne soit brûlé. Elle est localisée dans les marécages les plus profonds.
- **aloua**, *Vossia cupsidata* ou *Echinochloa stagnina* \*\*. Cette graminée vivace à stolons peut, comme *am foula*, atteindre plusieurs mètres et s'étale dans l'eau, seules les extrémités restent émergées sur deux à trois mètres. Elle est localisée dans les marécages les plus profonds, en particulier dans le delta du Chari.
- **bouss**, *Phragmites australis* \*\*. C'est le « roseau commun ». Cette graminée vivace à rhizome est caractéristique des *kirta* et des *îlots-bancs*. Elle se retrouve néanmoins aussi sur les terres de décrue les moins humides (faible inondation ou simple remontée de nappe) mais proche des zones à inondation prolongée. Surtout, elle domine sur les sols natronés dont elle s'accommode bien. Les faciès à *bouss* furent tardivement mis en culture car cette plante est particulièrement difficile à arracher. Elle est utilisée comme combustible, et est prisée pour la fabrication des palissades *seko*.
- **maria**, *Aeschynomene elaphroxylon* \*. Le terme d'*ambatch*, pourtant d'origine Arabe shuwa (Seignobos et Tourneux 2002), fréquent dans la littérature pour désigner cet arbuste aquatique emblématique du lac Tchad, n'est pas usité sur les rives camerounaises. Présente uniquement dans les eaux libres, au niveau des hauts-fonds, notamment de la Grande Barrière, ou des *kirta*, cette légumineuse se présente sous la forme d'un arbuste pouvant atteindre 6 mètres de haut pour 30 centimètres de diamètre au bois épineux et à la densité exceptionnellement faible. Les insulaires boudouma l'ont ainsi longtemps utilisée comme flotteur pour se déplacer d'îles en îles (Couty 1968). Aujourd'hui encore, il est utilisé comme flotteur pour maintenir filets et lignes à hameçons. Sur les rives camerounaises, il est également utilisé comme bois d'œuvre et constitue un bon combustible. Il abrite des abeilles dont le miel est collecté.

- **tororo** (indéterminé). Il constitue une variante sans épine et au bois clair du *maria*, d'ailleurs appelé parfois *tororo amar* (rouge). À l'inverse de ce dernier, il peuple les terres de décrue où il est réputé envahissant et doit être éliminé en profondeur.
- **bourbet** (plusieurs espèces). Terme générique employé pour désigner différentes herbacées ressemblantes, toutes envahissantes car rhizomateuses et nécessitant un travail en profondeur si la parcelle n'a pu être fauchée.
- **gadna**, *Ipomea carnea*. Cet arbuste invasif a été introduit par les services agricoles de l'administration camerounaise dans les années 1970 pour servir de marqueur des limites de parcelle. Outre son rôle dans la délimitation des parcelles, il est largement utilisé comme combustible.



**Fig. 12: Les marqueurs herbacés du paysage dans la topographie lacustre**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.



Sur les terres de décrue, les plantes annuelles sont asphyxiées par l'inondation. Bien qu'identifiées<sup>45</sup> par les agriculteurs, elles non plus ne sont « *même pas des herbes* » tant elle sont faciles à éliminer. Sur les terres non inondées mais bénéficiant de la remontée de la nappe, on retrouve les plantes des terres pluviales. Le constat est le même que pour les annuelles se développant après le retrait de l'eau.

Le sarclage des différentes espèces est sélectif. Lorsque le maïs a atteint un certain stade, les espèces communes aux terres pluviales, réputées absorbées peu l'eau, ne sont plus sarclées, tandis que *arkala* (*Ipomoea aquatica*) est laissée sur la parcelle et que les espèces rhizomateuses sont sarclées juste avant l'arrivée de l'inondation.

#### 2.1.4 Des sols sommairement classifiés mais finement décrits

Les sols des terres de décrue se répartissent globalement entre les *trap amar* (terre rouge) et les *trap azrak* (terre noire). En surface, les *trap amar* sont de couleur marron, ocre à rouge et s'effritent facilement ; ils sont limono-argileux. Les *trap azrack* tiennent plus en masse et sont de couleur grise à noire ; ils ont une plus forte teneur relative en argile (*tiné*). Les premiers sont généralement mieux appréciés que les seconds. Limoneux, ils sont plus riches en éléments minéraux. L'appréciation relative des deux sols est néanmoins basée sur les effets de leur texture sur la quantité d'eau retenue. Plus sujets aux remontées capillaires, les sols argileux nécessitent un travail du sol plus profond. Le développement des adventices y est par contre moins important.

A l'échelle des rives, les *trap azrack* sont plus importants au niveau des rives intérieures. Les sols exploités dans la décennie 1980, quand les espaces de décrue avaient été nettement déportés vers l'intérieur du Lac sous l'effet des péjorations climatiques, parce que plus argileux, étaient plus sujet à l'évaporation, particulièrement intense à cette époque. Inversement, au niveau des rives extérieures, les sols sont plus limono-sableux.

Le qualificatif *kessa* ou *signaka* (sable) est utilisé lorsque la texture est relativement plus sableuse. Ces sols sont réputés moins bien conserver l'eau.

Le recueil des seuls termes vernaculaires, du moins dans la langue véhiculaire qu'est l'arabe shuwa, conduit à cette classification sommaire des sols. *In situ*, les agriculteurs décrivent néanmoins finement leur sol. Ils en caractérisent les différentes couches jusqu'à plus d'un mètre en profondeur. Les sols de la région présentent en effet une succession rapide de couches très diverses (sable, argile, de couleur ocre, rouge, blanche, grise,...) d'épaisseur très variable (de quelques centimètres à plusieurs décimètres).

<sup>45</sup> Certaines espèces sont cueillies, surtout par les enfants et les bergers, pour grignoter.

Au niveau des zones surélevées qui n'ont plus été inondées depuis qu'elles ont été dégagées par la baisse du niveau des eaux à la fin des années 1960, le sol est généralement sableux. Ces *goz* alternent néanmoins par endroit avec des *naga*, étendue argilo-sableuse imperméable, très compacte, à la végétation rare, et jugée incultivable<sup>46</sup> (mais très prisée des nombreux jeunes joueurs de football !)<sup>47</sup>.

Une partie non négligeable des *goré* (zones surélevées) est naturellement riche en natron. Ces sols sont jugés peu aptes à la culture, et les vastes *goré* natronés sont utilisés comme campement par les éleveurs.

## 2.2 Dynamique et gestion paysanne du couvert herbacé

### 2.2.1 La crue, l'herbe et la défriche

Avec les pluies, le couvert herbacé croît et se densifie rapidement, y compris sur les terres ayant été pâturées à raz par les troupeaux. Puis l'inondation favorise le développement de la végétation au point de rendre difficilement pénétrable une parcelle même peu enherbée avant la crue. Les agriculteurs connaissent bien les interactions de la crue et des différentes herbes et en tirent partie :

- Avant l'arrivée des eaux : le couvert est rapidement défriché et brûlé. La crue étouffe les rhizomes et les jeunes repousses. Après l'exondation, la parcelle est propre en surface mais aussi dans le sol. Cela demande d'anticiper la crue et comporte des risques. Que l'eau arrive quelques jours plus tard que prévu, et déjà les repousses exigent une nouvelle défriche.
- Au début de la montée des eaux : quand la lame d'eau est encore réduite, l'agriculteur coupe l'herbe à proximité du sol. Celle-ci est alors asphyxiée par la submersion. Après l'exondation, un seul brûlis suffit pour que le sol soit propre.
- À la décrue : Les herbes sont coupées dans la lame d'eau et laissées à flotter. Cette technique est moins efficace que les deux précédentes car elle ne permet pas d'étouffer les rhizomes qu'il faut éliminer à la houe après le retrait de l'eau. Certaines herbes se présentent

<sup>46</sup> Dans l'arrière-pays, certains sols *naga* sont cultivés en maïs et cucurbitacées. Dans les terroirs de sorgho repiqué, les sols *naga* peuvent être cultivés en sorgho repiqué grâce à un carroyage approprié de diguettes favorisant l'infiltration de l'eau (Raimond 1999).

<sup>47</sup> Une classification similaire des sols a été relevée au niveau des cuvettes cultivées en sorgho repiqué chez les Arabes du Chari Baguirmi. (Raimond 1999, p. 216).

sous forme d'un tapis flottant pendant l'inondation ; elles sont alors simplement entassées dans l'eau puis laissées à pourrir. Là-encore un simple brûlis permet d'éliminer les herbes une fois qu'elles sont sèches.



**Fig. 13: Résidus de maïs dans l'herbe**  
mars 2012, Darak (Cameroun), cliché : C. Rangé  
La parcelle n'a pas été nettoyée avant l'arrivée de l'eau : un abondant couvert herbacé s'est développé pendant l'inondation



**Fig. 14: Parcelle défrichée avant l'arrivée des eaux**  
mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé



**Fig. 15: Deux modes de défriche : pendant ou après l'inondation**  
mars 2012, Boungour (Cameroun), cliché : C. Rangé

*À l'arrière plan, tas d'herbes défrichées dans l'eau ; au premier plan : nettoyage/ travail du sol après le passage des troupeaux*

Le faucardage, qui consiste à couper les herbes dans l'eau, est courant dans les plaines de décrue sahélo-soudaniennes. Il a été observé dans les plaines du Fitri et du Salamat (Raimond 1999), et Gallais (1984) avait déjà décrit les trois techniques susmentionnées pour le delta du Niger de la fin des années 1950.

La défriche dans l'eau est exigeante en temps parce qu'elle doit être réalisée avec soin. Elle est surtout très pénible : se déplacer dans l'eau et la vase est difficile ; atteindre la parcelle alors que partout s'étendent les marécages est contraignant ; en saison fraîche, le froid de l'eau est saisissant et propice aux rhumatismes ; les moustiques, sangsues et autres parasites de l'eau abondent. Son principal intérêt est de fortement réduire les pertes hydriques par transpiration après le retrait des eaux avec pour conséquence d'allonger la fenêtre calendaire du travail du sol et donc d'augmenter les surfaces cultivables. Cette technique, soigneusement réalisée, élimine très efficacement le couvert végétal.

Le plus souvent, le temps manque pour faucarder la parcelle, et il faut défricher après le retrait des eaux. Le passage des troupeaux a généralement diminué la hauteur et la densité du couvert, épargnant au cultivateur une longue défriche à la machette. Mais il faut encore éliminer les rhizomes et racines dans le sol en allant les chercher plus ou moins profondément à la houe. Ce tra-

vail est rendu d'autant plus difficile que le sol s'assèche rapidement sous l'effet de la transpiration du couvert.

Depuis le milieu des années 2000, les herbicides sont courants sur les marchés ruraux des rives camerounaises où ils suscitent un réel engouement. Produits au Nigeria, ils sont moins onéreux que ceux réputés venir du sud du Cameroun, même si ils sont considérés comme frelatés. Les herbicides dits « sélectifs » (acide 2,4-dichlorophénoxyacétique) n'éliminent ni les graminées ni les céréales. Leur usage est limité au dernier désherbage des *arkala* (*Ipomoea aquatica*) quand le maïs est encore sur pied ou à leur élimination après le retrait de l'eau. Le glyphosate, herbicide total, est utilisé le plus souvent après le retrait de l'eau pour éliminer les espèces rhizomateuses, et parfois entre la récolte et l'arrivée de la crue lorsqu'elle est tardive. Il est cependant peu fréquent que l'agriculteur dispose de quantité suffisante de glyphosate pour que celui-ci agisse efficacement sur les rhizomes. Selon les agriculteurs, l'usage des herbicides en quantité suffisante favorise la conservation de l'eau dans le sol pendant le cycle de culture et améliore ainsi les rendements. En outre, il accélère la préparation de la parcelle permettant de mettre en culture des parcelles tardivement exondées avec du maïs à cycle court. Des remarques similaires ont été formulées à propos des herbicides utilisés sur le sorgho repiqué en contre-saison au niveau des plaines et cuvettes inondées du nord Cameroun (Mathieu 2005).

### 2.2.2 *Dynamique des couverts herbacés avec la mise en culture et les fluctuations des eaux*

#### **Travail de la parcelle et transformation des couverts herbacés d'une année sur l'autre**

Après une année de mise en culture, avec des sarclages soignés jusqu'à l'arrivée de l'inondation, seul *arkala* (*Ipomoea aquatica*) se développe au détriment des espèces rhizomateuses. Inversement, il suffit de négliger un sarclage pour qu'apparaissent à nouveau des repousses de plantes à rhizomes, la pluie et la crue se chargeant du reste pour qu'un couvert dense couvre à nouveau toute la parcelle. A fortiori, une parcelle abandonnée une année est rapidement colonisée par les plantes à rhizome. Or une parcelle peuplée de *arkala* est facile à travailler tandis qu'une parcelle peuplée d'une des espèces rhizomateuse (*am louiné*, *am foula*, *bouss*, *bourbet*) ou de *tororo* est extrêmement difficile, avec pour conséquences d'importantes différences dans les temps de travaux et les surfaces mises en culture. C'est un langage quasi guerrier que les agriculteurs emploient pour parler de ces dernières herbes :

« *Moi et les bourbet, c'est une lutte constante. Si je les regarde, il vont envahir tout le champs.* » (Adoum Mohamat, Kotoko, env. 70 ans, Tchika, 2011)

« *Si c'était le travail qui éliminait les herbes, il n'y aurait pas d'herbes dans mon champs. Mais dans le Tchad, les herbes ne finissent jamais.* » (Djala Abakar, Arabe shuwa, env. 40 ans, Toumboun Karé, 2011)

Schématiquement, un peuplement monospécifique de *arkala* se développe sur les espaces de culture soigneusement travaillés alors que les plantes rhizomateuses dominent les plaines insuffisamment travaillées.

Ce changement rapide des couverts a trois conséquences :

- la surface mise en culture augmente d'année en année. La première année, l'agriculteur doit « ouvrir » un important couvert rhizomateux et ne peut cultiver qu'une surface réduite qu'il augmente à mesure que le faciès à *arkala* se substitue aux anciens faciès ;
- les agriculteurs ont intérêt à cultiver la même parcelle d'une année sur l'autre<sup>48</sup> : la succession des mises en culture est réputée améliorer la « valeur » de la terre en éliminant progressivement tout ce qui, dans le sol, permet la repousse des espèces rhizomateuses ;
- l'effet d'un haut niveau des eaux qui empêche de cultiver la parcelle en année *n* se répercutera en année *n+1* quand, voulant remettre en culture son ancienne parcelle, l'agriculteur devra éliminer un dense couvert rhizomateux. De la même manière, une crue précoce exigera un lourd travail de défriche l'année suivante : n'ayant pas eu le temps de nettoyer sa parcelle avant qu'elle ne soit recouverte par les eaux, l'agriculteur voit cette dernière recolonisée par l'espèce rhizomateuse du faciès d'origine.

L'amélioration des aptitudes culturales des terres avec le nombre d'années de culture distingue nettement le mode d'exploitation du Lac de ceux basés sur l'abatis-brûlis caractéristiques des fronts pionniers où l'épuisement de la rente de fertilité avec la succession des mises en culture incite les agriculteurs à chercher de nouvelles terres (Tallet 2007). A priori le travail exigé par la mise en culture d'une nouvelle parcelle limite l'intérêt économique d'une telle stratégie pour s'adapter aux variations du niveau des eaux. De la même manière, nous verrons que la difficulté de remettre en culture une parcelle abandonnée une année favorise les prêts de parcelles.

Si l'homme imprime indéniablement sa marque au paysage à travers l'exploitation agricole, celle-ci est rapidement effacée à la faveur, par exemple, d'une crue précoce surprenant l'agriculteur. Le rapide changement des faciès sous l'effet du travail agricole se combine à la variabilité

<sup>48</sup> Comme cela a déjà été remarqué dans le delta du Niger (Gallais 1984), le Fitri et le Salamat (Raimond 1999).

du niveau des eaux pour conférer au paysage un caractère extrêmement changeant. Les *gadna*, plantés pour délimiter les parcelles, résistent bien aux fluctuations du niveau des eaux et constituent ainsi le seul marqueur d'une mise en valeur agricole passée.

## 2.3 La gestion de l'eau : travail du sol et hybridation des systèmes d'apport en eau

### 2.3.1 Le mulch, principale fonction du travail du sol

En culture de décrue, une fois achevé le travail de défriche de la biomasse végétale, la principale opération de travail du sol est un houage effectué après le ressuyage du sol. Il est appelé *galibin*, terme que Julien de Pommerol (1999) traduit par « transvasement, action de renverser ». L'objectif n'est toutefois pas de retourner les mottes mais bien de constituer un mulch, c'est-à-dire de casser la croûte superficielle du sol, sur quinze à vingt centimètres, de manière à limiter l'évaporation par remontée capillaire. Quelque temps après un *galibin*, les mottes sont cassées pour favoriser encore l'effet de mulch. L'outil utilisé, la *débi* (ha)<sup>49</sup>, est une houe de taille réduite (manche d'environ 60 cm) dont la pièce travaillante, un triangle métallique de 15 cm de long et d'environ 15 cm de large à l'extrémité, forme un angle assez fermé avec le manche (45-50°). C'est donc un outil adapté à un travail en précision en position courbée proche du sol<sup>50</sup>.

Le *galibin* est réservé aux parcelles travaillées en saison sèche et chaude (pour le maïs ou le gombo) quand l'évaporation est maximale. Sur les parcelles travaillées en saison fraîche, l'épaisseur de la croûte du sol cassée pour réaliser le mulch ne dépasse pas les 5 cm. L'opération est alors qualifiée de *harata*, terme générique dérivé du verbe *harat* qui signifie cultiver, travailler la terre (Julien de Pommerol 1999) et qui désigne également l'opération de sarclage. Entre la saison fraîche et la saison chaude, c'est aussi la fenêtre calendaire du *galibin* ou du *harata* qui change : sur une parcelle propre (c'est-à-dire sans herbe), elle est d'environ deux mois en saison fraîche contre un en saison chaude. En conséquences, la capacité à mobiliser une importante quantité de

---

<sup>49</sup> Sur les rives camerounaises, la *débi* est dite avoir été introduite par les Haoussa pour la culture de la canne à sucre. Dans les discours, elle est nettement différenciée de la petite houe traditionnelle des campagnes du Serbewel, la *kadenka*, bien adaptée au travail sur les sols à forte composante sableuse. Pourtant, à l'observation, ni l'angle du fer ni les différences de dimension du manche et du fer ne semblent justifier une telle distinction. Cela est d'autant plus curieux que la *débi* a tout de la *daba* utilisée sur les parcelles de sorgho repiqué dans les terroirs Arabes shuwa tchadiens telle qu'observée par C. Raimond (1999). La *kadenka*, la machette *bongoro* et le plantoir *gafgal* se retrouvent dans les campagnes Arabes shuwa du Serbewel comme dans celle du Baguirmi tchadien.

<sup>50</sup> Sans véritable surprise étant donné la similitude des milieux, J. Gallais (1984) décrit là-encore une pratique très proche du *galibin* pour le delta du Niger.

main-d'œuvre sera déterminante sur les plantes semées pendant cette dernière saison, principalement le maïs de fin de décrue.

La charge de travail dépend directement du taux d'humidité du sol. Plus l'opération est retardée, plus les pertes liées à l'évapo-transpiration alourdissent le travail et moins le mulch est efficace. Un bon mulch permet néanmoins de compenser en partie des pertes hydriques importantes. Sur les terres de décrue exondées ou recouvertes d'une mince lame d'eau (moins d'une quinzaine de centimètres), le passage des troupeaux est réputé « assécher et durcir le sol », c'est-à-dire qu'il compacte le sol et réduit ainsi la réserve utile. L'opération de *galibin* en est nettement alourdie. Les agriculteurs redoutent d'autant plus le passage des troupeaux sur un sol (quasi) exondé qu'*am louiné* (*Panicum repens*) domine le couvert : le gazon s'incorpore au sol qui devient extrêmement pénible à travailler.

Lorsque la parcelle n'a pas été proprement faucardée, le *galibin* et le *harata* servent en même temps à détruire les racines et les rhizomes dans le sol. La charge de travail en est nettement augmentée.

En dehors du *galibin* et du cassage de motte, les autres opérations consistent en de multiples *harata* et dans le semis. En vue de ce dernier, un poquet est creusé à l'aide de la petite houe *kadenka*. Pour les cultures semées en saison sèche chaude (maïs et gombo), ou lorsque le taux d'humidité du sol est trop faible, un trou est réalisé dans le poquet à l'aide du plantoir *gafgal*. La charge de travail du semis est elle aussi étroitement dépendante du taux d'humidité du sol. Deux à trois pénibles coups de *gafgal* sont parfois nécessaires, suivi d'un arrosage (facilité par le creusement d'un puits à faible profondeur sur la parcelle) et du recouvrement du trou par une terre fine. Là-encore en fonction du taux d'humidité du sol, la charge de travail du semis peut être multipliée par trois.

Outre le travail de défriche et d'élimination des rhizomes, la densité et la composition floristique du couvert herbacé modifient considérablement la charge de travail comme la fenêtre calendaire du *galibin* et du semis. En saison chaude, on estime ainsi la fenêtre calendaire du *galibin* sur une parcelle propre à environ un mois contre seulement deux semaines sur une parcelle enherbée. Or c'est bien de la fenêtre calendaire de l'opération limitante, en l'occurrence le *galibin*, que dépendent les surfaces cultivables par actif.

L'image d'un front de semis avançant sur la parcelle au fur et à mesure de la décrue est en partie fautive. Contrairement aux systèmes reposant sur la seule inondation pluviale, la réserve en



eau accumulée dans le sol grâce à l'inondation lacustre permet d'étendre la fenêtre calendaire du semis<sup>51</sup> (Raimond 1999), de même que le mulch du *galibin* ou du *harata*.

### 2.3.2 « Aider la crue » : la culture de décrue et ses variantes

L'alimentation hydrique des cultures de décrue au sens strict repose exclusivement sur la réserve d'eau accumulée dans le sol par la crue elle-même et par la remontée de la nappe en période de hautes eaux. Le niébé en particulier est en grande partie cultivé grâce à cette dernière source d'« humidité ». Les agriculteurs ont néanmoins appris à combiner différentes sources d'apport en eau afin d'étendre les surfaces cultivées en contre-saison.

Le maïs, qualifié de *diné*, est semé en fin de décrue, entre avril et mai et nécessite les apports des pluies pour terminer son cycle. Historiquement, le maïs *diné* résulte d'une transformation de la culture du maïs pluvial pour faire face aux aléas pluviométriques. Au tournant des années 1960, les agriculteurs ont transféré le maïs des terres pluviales vers les terres de décrue (voir page 231). Ils ont dû décaler son semis à la saison sèche pour permettre la maturation des grains avant l'arrivée de la crue<sup>52</sup>. Le maïs *diné* fonctionne comme le « sorgho tardif » dont l'extension est réduite au cours moyen du Niger (Gallais 1968, Raimond 1999). Pour cette raison, nous le qualifierons dans la suite du texte de « maïs de fin de décrue ».

La canne à sucre, bouturée en saison fraîche, démarre son cycle avec la décrue, le poursuit avec les pluies, et les plants sont submergés à la crue suivante d'août à décembre.

Sur une frange de quelques dizaines à centaines de mètres bordant les terres de décrue, la remontée de la nappe en période de hautes-eaux et la recharge hydrique du sol permise par remontée capillaire est valorisée par la mise en place d'une culture semée en saison fraîche.

La stagnation de l'eau dans des chenaux latéraux aux parcelles creusés par les agriculteurs pour « tirer la crue » permet de recharger suffisamment la réserve en eau pour installer une culture en saison fraîche. Une version plus efficace mais plus coûteuse utilise motopompe et carroyage sommaire pour étendre la crue.

De plus en plus souvent depuis le début des années 2000, les cultivateurs complètent les apports en eau par l'irrigation grâce à l'emploi de motopompes. Cette irrigation de complément est généralement utilisée en saison sèche sur les terres de décrue ou de remontée de nappe pour

<sup>51</sup> Dans les systèmes de sorgho repiqué reposant sur l'inondation pluviale, le repiquage doit être réalisé dans les trois jours suivant l'exondation de la parcelle et constitue de ce fait la principale contrainte. Dans les systèmes de sorgho repiqué en décrue fluviale ou lacustre, la fenêtre calendaire est plus longue et la principale contrainte reste la défriche du couvert herbacé (Raimond 1999).

<sup>52</sup> Le maïs peut également être cultivé en décrue stricte. Il est alors semé pendant la saison fraîche. Ce système de culture a néanmoins quasiment disparu entre les années 1990 et 2000 avec le boom du niébé de saison fraîche et la généralisation du maïs de fin de décrue associés à l'orientation agricole croissante des systèmes de production

étendre la période de fructification du niébé et du gombo principalement<sup>53</sup> et ainsi multiplier les récoltes. Parfois, elle est utilisée sur le maïs de fin de décrue pour compenser les déficits pluviométriques. Enfin, dans la culture de la canne à sucre, elle peut se substituer à la submersion. Pour diminuer le coût de l'irrigation, les agriculteurs puisent l'eau dans les zones encore inondées proches de la parcelle. Lorsque l'eau superficielle est trop éloignée, ils aménagent un puits à proximité de la parcelle. Certains, enfin, investissent dans des forages de quelques mètres. La recharge hydrique des sols par la crue permet de diminuer considérablement le nombre d'irrigations et donc le coût des cultures. Sur le niébé par exemple, une à trois irrigations suffisent sur un cycle de cinq mois quand une irrigation hebdomadaire est nécessaire sur les systèmes irrigués.

Les différents aménagements permettent d'étendre les surfaces cultivables (crue ou remontée de nappe artificielle sur le niébé et le gombo), de multiplier les récoltes (irrigation de complément sur le niébé et le gombo) et d'assurer le bouclage du cycle lorsque les pluies (cas du maïs de fin de décrue) ou le niveau des eaux en année n+1 (cas de la canne à sucre) sont insuffisants.

Les systèmes ne reposant que sur l'eau d'irrigation sont rares sur les rives camerounaises. Ils ne sont véritablement développés que dans le delta du Chari où l'eau du fleuve peut être pompée à moindre coût.

### *2.3.3 Tirer parti du milieu lacustre pour cultiver avec les pluies*

En dehors de petites parcelles féminines de gombo, la culture pluviale est le plus souvent combinée à la culture de décrue au sens large. Même lorsque les apports des pluies constituent la principale source d'apport en eau, ils sont le plus souvent combinés à d'autres sources.

Depuis le milieu des années 1990, les terres pluviales sont cultivées en fin de saison des pluies. Le niébé ou la patate douce sont semés après les grosses pluies, entre la fin août et la fin septembre. Ces cultures profitent des dernières pluies mais mobilisent surtout l'eau accumulée dans le sol pendant la saison des pluies, une défriche-paillage ayant le plus souvent été réalisée en août pour améliorer la conservation de l'eau. La fraîcheur associée à la montée des eaux limite en effet l'évapo-transpiration durant tout le cycle végétatif qui se termine début décembre. Les sols limono-sableux sont plus propices à ce mode de culture que les sols argilo-sableux. Ce système de culture valorise les conditions climatiques particulières du milieu lacustre. Dans l'arrière-pays, du niébé est certes cultivé à la même saison mais il l'est dans les bas-fonds argileux ayant bénéficié d'une submersion d'origine pluviale, voire fluviale, où un carroyage lâche de diguettes favorise l'infiltration de l'eau.

<sup>53</sup> Dans le delta du Chari, mieux relié au marché de N'Djaména, cette pratique s'étend à une gamme plus large de produits maraîchers (tomate, oignon, piment, aubergine,...).

Les cultures réalisant la totalité de leur cycle pendant les pluies sont le plus souvent implantées sur les terres de décrue ou celles ayant bénéficié de la remontée de la nappe. Le maïs valorise, en plus des pluies, la remontée de la nappe de la crue précédente ainsi que celle de la nouvelle crue avant que cette dernière n'envahisse éventuellement la parcelle. Ce double apport en eau réduit nettement sa dépendance à la quantité et au calendrier des pluies. Le maïs est préférentiellement cultivé en rotation avec une culture implantée en saison fraîche (niébé, patate douce, manioc) afin de profiter du travail antérieur de défriche et de sarclage. Inversement, le sarclage du maïs pluvial permet de limiter le recrû herbacé avant et pendant l'inondation, facilitant ainsi le travail sur la culture de saison fraîche.

## **2.4 La structuration du paysage agricole dans un environnement mouvant**

### *2.4.1 Les plantes cultivées dans la topo-séquence et le calendrier de la crue*

La position des différentes plantes cultivées dans le calendrier cultural dépend pour une part des exigences des cultures par rapport au volume et à la répartition des pluies, aux températures et à la submersion. Les cultivars de niébé sont réputés mal supporter les grosses pluies de juillet-août. Le gombo au contraire ne produit jamais mieux qu'en saison des pluies. En l'absence d'irrigation, la canne à sucre a besoin d'une phase de submersion. Enfin, le maïs semé en saison sèche doit à la fois trouver les pluies au moment de sa floraison et mûrir avant que l'eau n'envahisse la parcelle. Le manioc et la patate douce peuvent au contraire être semés tout au long de l'année mais doivent être récoltés avant que l'arrivée prochaine de la crue n'ait trop augmenté le taux d'humidité du sol (soit environ une quinzaine de jours avant l'arrivée de la crue elle-même).

En fonction des plus ou moins grandes contraintes pesant sur la date des semis, les agriculteurs positionnent les plantes cultivées le long du profil topographique de manière à assurer l'alimentation en eau de la parcelle. Les aménagements, en retardant l'arrivée de l'eau (digue), en créant artificiellement les conditions de la décrue (canaux) ou en complétant les apports en eau par l'irrigation, permettent, pour chacune des plantes, d'étendre les surfaces cultivables le long du profil topographique. De la même manière, un travail du sol approprié permet de diminuer les pertes hydriques et donc d'étendre les surfaces cultivables. Enfin, les agriculteurs jouent sur la diversité des cultivars pour étendre les surfaces cultivables : certains cultivars de niébé sont

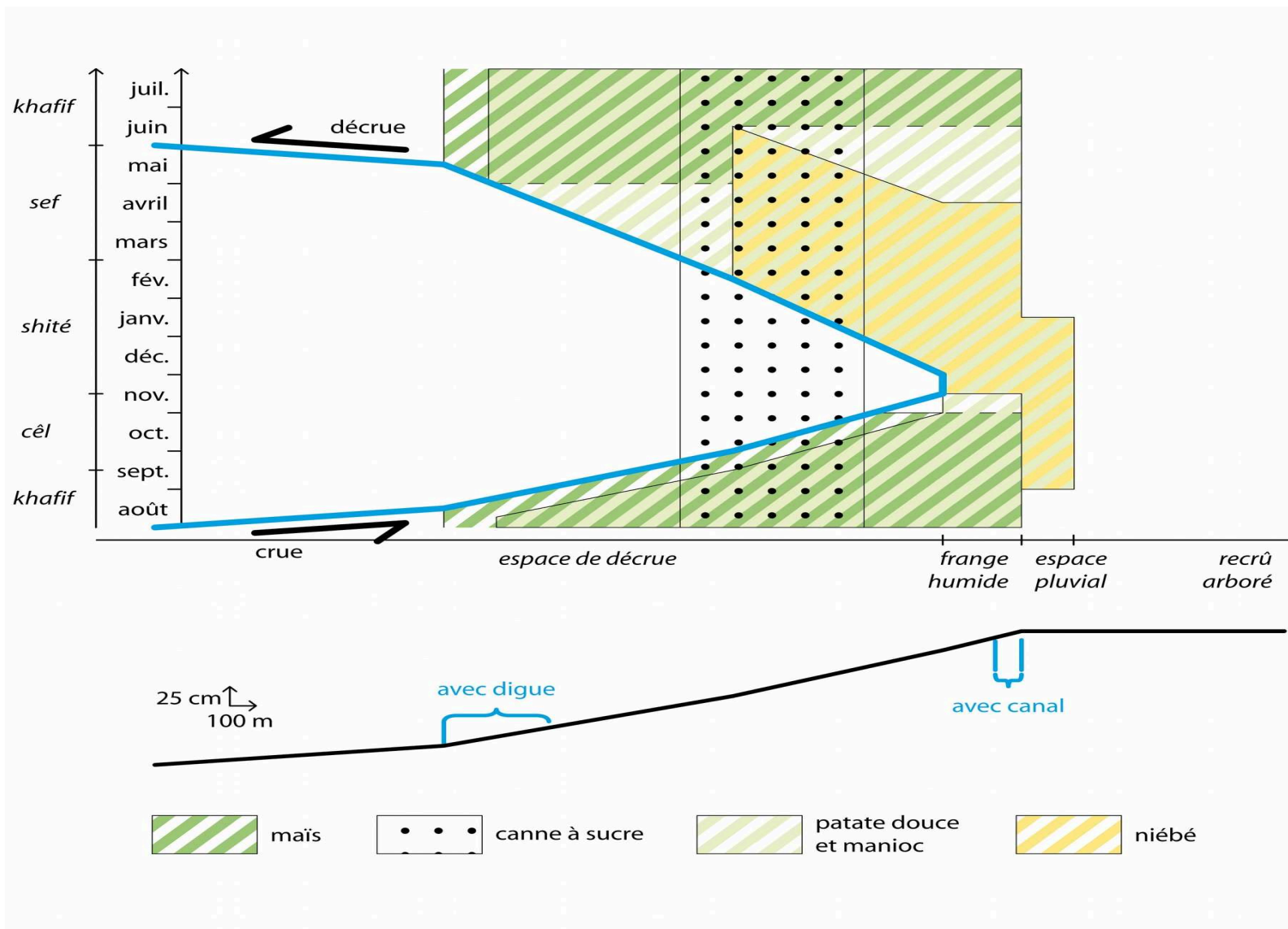
mieux adaptés à la culture sur remontée de nappe ; un maïs à cycle court peut être semé plus tard en saison sèche.

Les plantes cultivées s'étagent ainsi le long du profil topographique en fonction du calendrier de la crue et de la décrue (voir figure 17). Plusieurs cultures peuvent se succéder au cours de l'année sur les mêmes sections du profil au travers de rotations, et secondairement d'associations de cultures réalisées le plus souvent en dérobé. D'une année sur l'autre, cette topo-séquence évolue avec le niveau des eaux, modifiant la position comme l'étendue des surfaces cultivables avec telle ou telle plante (voir figure 18). En jouant sur la diversité spécifique et variétale des plantes cultivées, les agriculteurs sont en mesure d'exploiter une plus grande partie du profil topographique et de s'adapter à des variations limitées des apports du Chari.

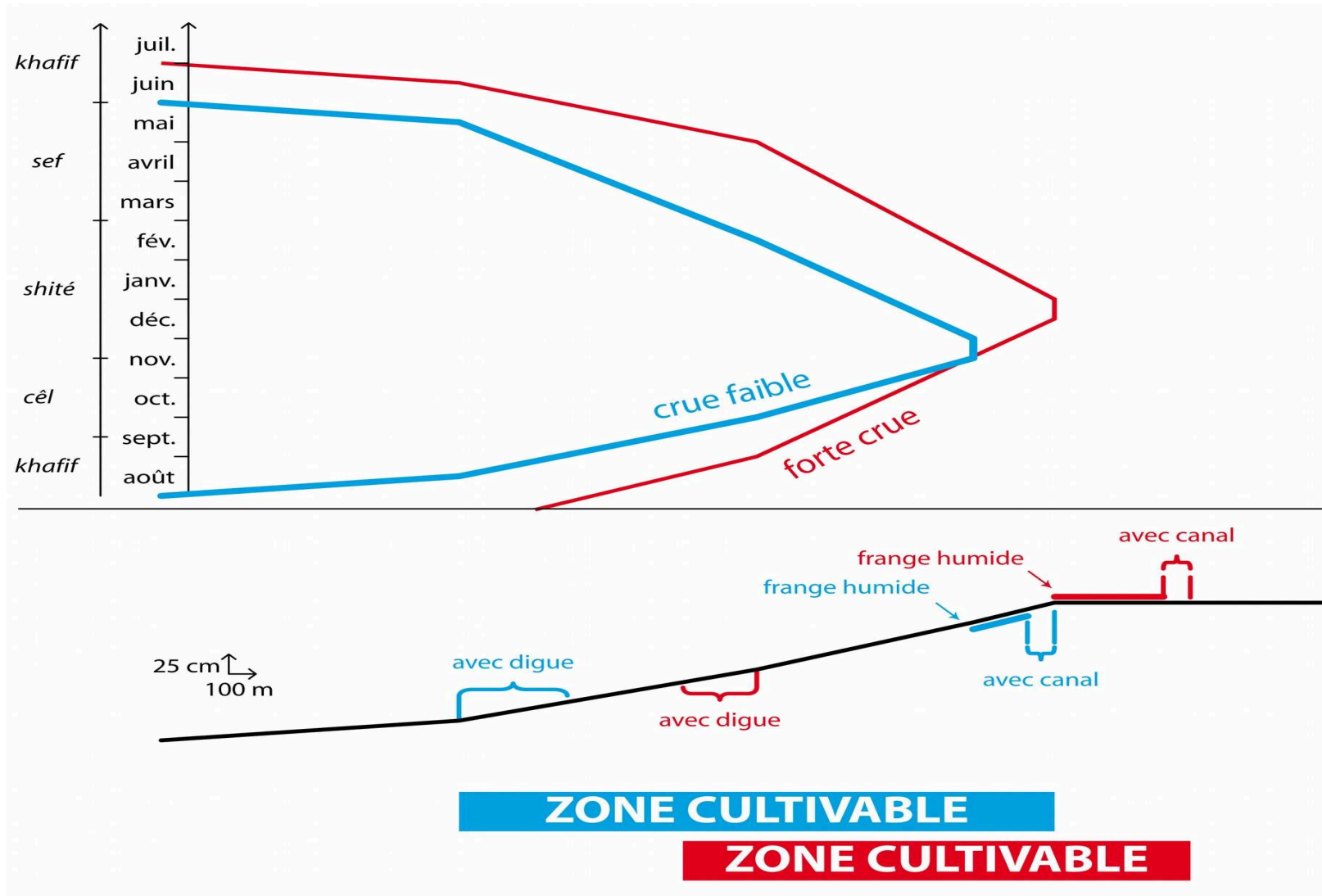
Sur les rives sud camerounaises du début des années 2010, de larges espaces ne peuvent être cultivés en raison d'une arrivée trop précoce (avant la mi-août) et/ ou d'un retrait trop tardif de l'eau (après la mi-mai). L'étendue des terres de décrue cultivables dépend du cortège de plantes cultivées et des pratiques agricoles associées ainsi que des aménagements et de leur dimension. Les digues et les canaux, l'irrigation de complément, mais aussi l'usage des herbicides sont autant de moyens accessibles aujourd'hui aux populations du Lac pour étendre les superficies cultivables.



**Fig. 16: Étagement des cultures dans une cuvette**  
*mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé*  
*Au premier plan : niébé, oignon et patate douce ; à l'arrière plan : future parcelle de maïs*



**Fig. 17: Toposéquence des plantes cultivées**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.



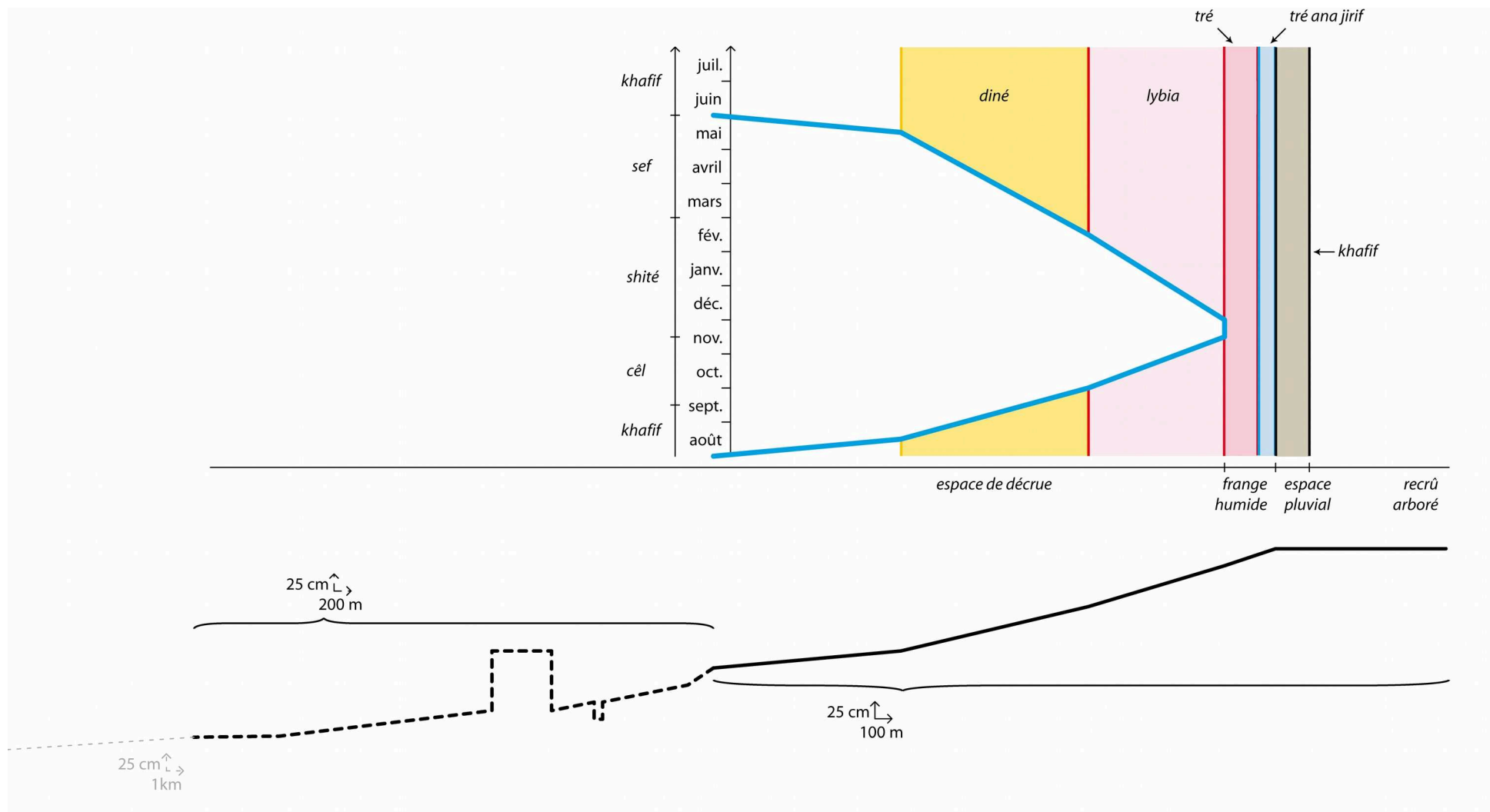
**Fig. 18: Déplacement des zones cultivables avec le niveau de la cruie**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## 2.4.2 Les facettes agricoles

Pour les agriculteurs, c'est d'abord la source d'apport en eau et son calendrier qui différencient l'espace agricole :

- le *diné* correspond à l'ensemble des parcelles cultivables en maïs de fin de décrue, c'est-à-dire l'ensemble des parcelles au niveau desquelles l'eau se retire entre février et début mai ;
- le *lybia* correspond à l'ensemble des parcelles cultivables en décrue en niébé, c'est-à-dire l'ensemble des parcelles au niveau desquelles l'eau se retire entre décembre et février ;
- le *tré* correspond aux parcelles de la frange humide ;
- le *tré ana girif* correspond aux parcelles cultivables en contre-saison grâce à l'aménagement de canaux ;
- le *kharif*, enfin, correspond aux parcelles qui ne bénéficient que de l'apport des pluies.

Le *diné* et le *lybia* correspondent à des unités permettant de découper l'espace de décrue : une parcelle peut être localisée dans le *lybia* et être cultivée en patate douce par exemple. La localisation des ces différentes unités change d'une année sur l'autre en fonction du niveau de la crue.



**Fig. 19: Les facettes agricoles**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes



### 3 L'inondé et l'exondé : des espaces-temps pastoraux aux multiples facettes

---

#### 3.1 L'environnement pastoral : spécificités de zone humide sahélienne et originalités *tchadiennes*

##### 3.1.1 *Diversité et variabilité des pâturages verts*

Le lac Tchad, comme les autres zones humides sahéliennes, offre du fourrage vert en abondance tout au long de la saison sèche quand les pâturages du Sahel environnant s'amenuisent. Les jeux de la crue et de la décrue et des pluies déterminent chaque année la mise à disponibilité de quatre grands types de pâturage herbacé vert (figure 21):

- le *pâturage de décrue* dans lequel on peut inclure le pâturage qui se développe au niveau de la frange humide, bien qu'il soit moins dense ;
- le *pâturage marécageux* accessible tant que la hauteur d'eau ne dépasse pas le poitrail des animaux (110 cm environ), en fonction de l'environnement sanitaire et des caractéristiques de l'animal ;
- le *pâturage pluvial des terres de décrue*. Il se décline sous deux formes : les repousses pluviales qui se développent sur les terres de décrue avec les premières pluies entre mai et juillet ; le pâturage de décrue de fin de saison des pluies, pâturage exondé dense et haut,

disponible au niveau des terres de décrue entre les fortes pluies d'août et l'arrivée de la nouvelle crue ;

- le *pâturage pluvial* : il s'agit du couvert herbacé qui se développe avec les pluies sur les terres pluviales des rives du Lac ; il laisse place à des herbes sèches à partir d'octobre.

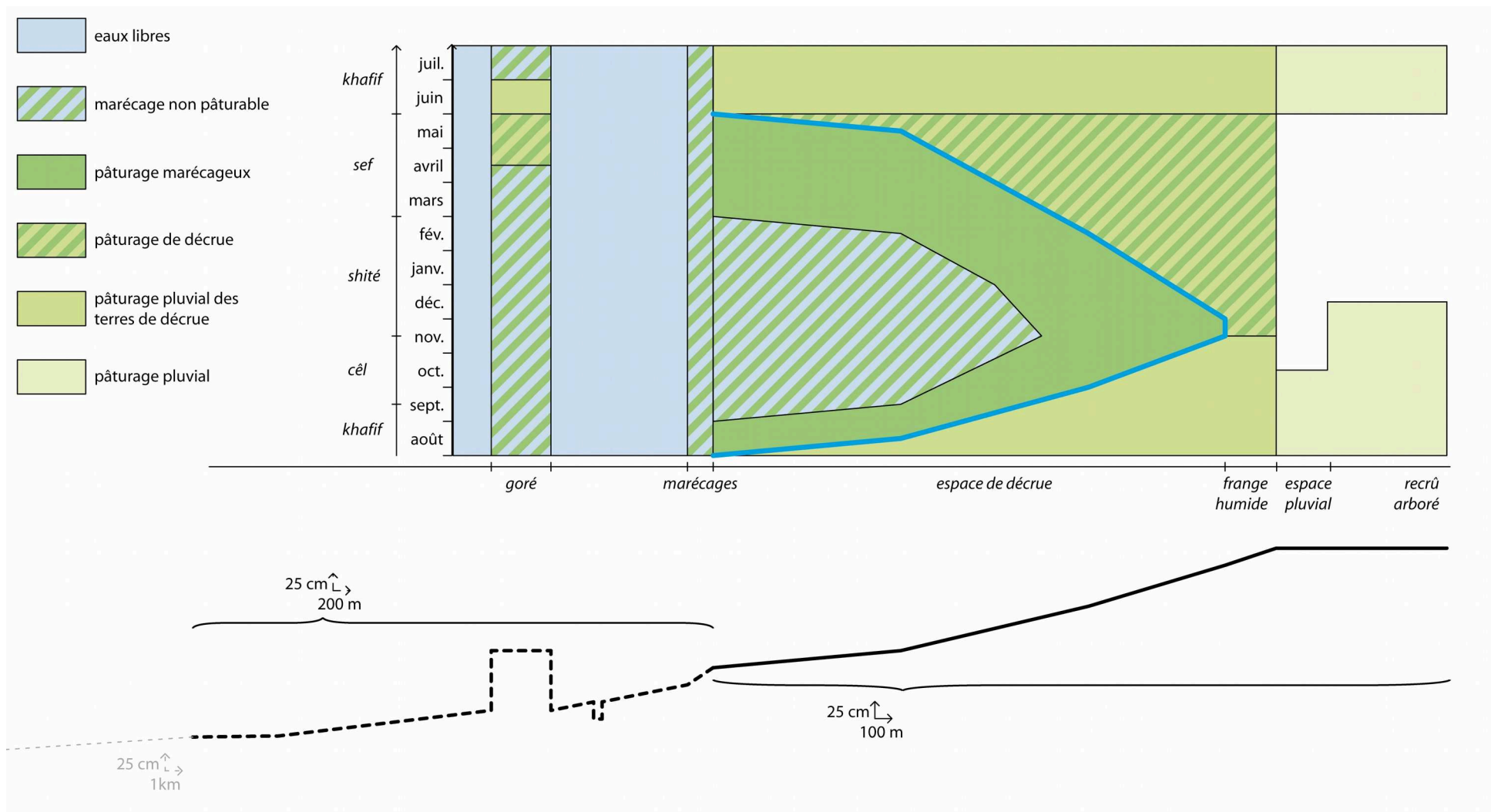
L'exploitation des pâturages marécageux constitue une pratique pastorale originale. Dans les descriptions ayant trait à l'élevage en zone humide, les éleveurs attendent l'exondation pour envoyer leurs animaux sur les pâturages de décrue (Gallais 1984, Courel et al 1997 et 2005). Cependant, l'exploitation du pâturage marécageux a été observée, sans être véritablement décrite, dans d'autres zones humides de la région (Clanet 1996). L'exploitation prolongée du pâturage marécageux n'est possible qu'au prix de pratiques pastorales spécifiques et exigeantes en main d'œuvre.

Le pâturage est renouvelé durant toute la durée de son exploitation : d'abord par le retrait progressif de l'eau étalé sur toute la saison sèche puis par les premières pluies de mai et surtout de juin<sup>54</sup>.



**Fig. 20: Zébus dans le pâturage marécageux**  
février 2012, Ndili (Cameroun), cliché : C. Rangé

<sup>54</sup> Nul besoin sur les rives sud de mettre le feu aux plaines de décrue pour en renouveler le pâturage, comme cela se fait couramment dans d'autres zones humides sahéliennes (Gallais 1984 pour le delta du Niger).



**Fig. 21: Diversité des pâturages verts**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## **Évolution dans l'année de l'étendue des différents types de pâturage**

Dans l'année, le calendrier des pluies, de la crue et de la décrue détermine les périodes de disponibilité des différents types de pâturage et, combiné au calendrier agricole, leur étendue. Aux différentes échelles, du Lac au transect hydro-écologique des rives camerounaises, les hétérogénéités de la topographie induisent des différences significatives dans l'étendue et la période de disponibilité des différents types de pâturage qui sont valorisées par la mobilité des éleveurs. Dans la cuvette nord par exemple, l'arrivée tardive de la crue confère une importance singulière au pâturage exondé de fin de saison des pluies (H. Kiari Fougou, comm. pers.). Dans la cuvette sud au contraire, particulièrement dans les zones basses où la crue arrive dès le mois d'août, la disponibilité de ce pâturage est limitée. D'une manière générale, tout au long du séjour des troupeaux au Lac, de la fin de la saison des pluies en septembre au début de la suivante en juin, la baisse du niveau des eaux et le recul associé entretiennent une importante mobilité entre les campements et / ou les zones de pâturages.

À l'échelle des rives camerounaises, le pâturage exondé de fin de saison des pluies reste limité dans l'espace et dans le temps par l'arrivée précoce de la crue, entre août et octobre. De novembre à janvier, le haut niveau des eaux limite à la fois l'étendue du pâturage de décrue et les espaces marécageux accessibles aux troupeaux. De février à avril, la décrue libère progressivement des pâturages de plus en plus étendus mais dont une grande partie est rapidement mise en culture, tandis que la quasi totalité du pâturage marécageux exploitable dans l'année devient accessible. Entre mai et juillet, de larges espaces de décrue non cultivables sont découverts par les eaux et bénéficient des premières pluies ; inversement, les marécages restant sont trop profonds pour être pâturés.

## **Variabilité inter-annuelle de l'abondance, de la localisation et de l'accessibilité du pâturage**

D'une année sur l'autre, l'abondance, la localisation comme l'accessibilité de ces différents pâturages est très variable. Le niveau des eaux détermine la localisation et les superficies des espaces couverts et découverts par la crue, ainsi que leur accessibilité. Avant l'arrivée de la crue, les volumes et la répartition des pluies déterminent la densité du couvert herbacé et donc la quantité fourragère par unité de surface. La densité du parcellaire agricole soustrait une part plus ou moins importante des terres de décrue dans l'espace et dans le temps à l'exploitation pastorale. Or cette densité dépend en grande partie des pluies dans l'arrière-pays qui conditionnent la venue des migrants saisonniers agricoles. De la même manière, la pluviométrie le long des parcours de saison

des pluies jouent sur le nombre de troupeaux et la durée de leur séjour au Lac. Chaque année, les éleveurs sont dans l'espoir d'une crue exceptionnelle qu'ils associent systématiquement à une forte disponibilité en pâturage, sans être toujours en mesure de reconstituer les relations de causalité sous-jacentes. Le projet de transfert des eaux porté à l'échelle sous-régionale, dont chacun a entendu parlé, est ainsi largement plébiscité par les éleveurs nomades. Mais, si la disponibilité du pâturage est effectivement meilleure les années de forte crue, c'est d'abord parce que, les apports du Chari étant corrélés aux pluviométries dans le bassin du Chari, la densité du parcellaire agricole est moins forte, les troupeaux moins nombreux et leur séjour plus court. C'est ensuite parce que ces apports sont corrélés aux pluies directes sur le Lac et donc à la densité fourragère à l'unité de surface. Depuis le début des années 2000, le pâturage de décrue au sens strict a été véritablement abondant en 2002, 2004, 2011, 2013 et 2014. Les autres années, les ressources fourragères herbacées se concentraient dans les marécages, jusqu'à ce que les repousses pluviales de mai-juin offrent de nouveau du pâturage exondé en quantité.

La variabilité hydro-climatique se traduit ainsi au Lac par un environnement pastoral très différent d'une année sur l'autre tant du point de vue de la disponibilité fourragère que du nombre d'actifs agricoles et des effectifs animaux. Variabilité à laquelle les éleveurs doivent s'adapter et qui oblige à considérer plusieurs années contrastées pour évaluer la performance des systèmes pastoraux, à l'image des systèmes pastoraux sahéliens plus classiques fortement soumis aux aléas pluviométriques.

La disponibilité en pâturage vert des espaces de décrue cultivables dépend également de l'entretien des parcelles par les agriculteurs avant la crue et au moment de l'exondation. Si la parcelle a été soigneusement nettoyée, aucun couvert ne se développe pendant l'inondation ; dans le cas contraire, un couvert dense d'espèces rhizomateuses couvre toute la parcelle. L'usage des herbicides avant la crue s'oppose au développement du couvert pendant l'inondation tandis que son emploi au moment de l'exondation soustrait rapidement le pâturage de décrue à l'exploitation pastorale. Or, l'entretien des parcelles est très variable d'une année sur l'autre. Sur les parcelles où la crue est tardive et où les agriculteurs sont fortement incités pour des questions de trésorerie à un entretien soigneux, c'est-à-dire dans les espaces semés en saison fraîche, la densité du couvert est généralement diminuée par le travail agricole. Sur les futures parcelles de maïs de fin de décrue, les agriculteurs sont au contraire le plus souvent « dépassés » et le couvert est très dense.

### ***Une impressionnante régénération du pâturage***

Le pâturage herbacé vert du Lac, en raison notamment de l'importance des espèces rhizomateuses, possède une importante capacité de régénération, rendant possible une forte charge pasto-

rale à l'hectare. Dans les marécages, la lame d'eau s'oppose à la densification du couvert mais pas à une nouvelle croissance en hauteur des herbes pâturées. Le passage répété d'un grand nombre de troupeaux finit néanmoins par asphyxier les herbes hautes en les couchant sous l'eau. Les espaces peuvent alors être soustraits au pâturage jusqu'à l'exondation qui permet une nouvelle croissance du couvert. Tout au long de la saison sèche, le pâturage de décrue régénère rapidement dès que la charge animale diminue<sup>55</sup>. Les premières pluies de mai et de juin sont déterminantes. Une semaine à peine après que les troupeaux aient quitté les rives du Lac, la régénération du couvert herbacé sur des espaces pourtant pâturés à raz est impressionnante. Sur les rives du Lac, le spectre du surpâturage semble bien loin.

La crue favorise la croissance du couvert herbacé et une forte crue étend les surfaces enherbées. Mais la densité du couvert herbacé et la quantité de fourrage à l'unité de surface dépendent étroitement des pluies.

### **Signification pastorale des espèces herbacées**

Les éleveurs de bovidés envoient sans grande crainte leurs animaux sur les plaines de décrue de la cuvette sud<sup>56,57</sup>. Quatre espèces herbacées en particulier sont appréciées et ont des qualités reconnues par les éleveurs :

- *arkala*, *Ipomoea aquatica*, réputée améliorer l'état général de l'animal, et favoriser en particulier la lactation ;
- *am foula*, *Echinochloa pyramidalis*, réputée favoriser la prise de poids ;
- *tororo*<sup>58</sup>, réputée « donner de la force », c'est-à-dire améliorer la résistance de l'animal aux piqûres d'insectes-piqueurs et aux parasites intestinaux ;
- *aloua*, *Vossia cupsidata* ou *Echinochloa stagnina*, réputée améliorer l'état général de l'animal mais, particulièrement propice au développement des parasites intestinaux, obligeant

<sup>55</sup> Par « pression pastorale », nous entendons l'effet combiné du nombre de troupeau et de la durée de leur présence.

<sup>56</sup> Dans la cuvette nord, certaines espèces présentes sur les terres de décrue sont connues pour provoquer avortements et décès. Au Niger, leur développement était tel dans les années 1980 qu'il incitait les éleveurs à n'emmener que les mâles sur les pâturages du Lac (Thébaud 2002). Dans cette même partie du Lac, le peuplement arboré invasif de *Prosopis africana*, espèce non consommée, constitue une contrainte forte au déplacement des troupeaux (Anderson et Monimart 2009).

<sup>57</sup> Certaines plantes, *aloua* et *adar* (indéterminée), exigent néanmoins des éleveurs de bovidés une attention particulière. En peul *adar* se dit *karkarai*, qui est le nom d'un village des rives sud tchadiennes où sont sédentarisés des éleveurs peuls. D'après nos observations de paysage, il semble que cette espèce soit plus fréquente sur les rives sud tchadiennes que camerounaise. En outre, dans les zones arborées à l'arrière des espaces de décrue, un *Alium* sp. appelé *brejangol* est responsable de nombreux décès parmi le petit bétail.

<sup>58</sup> Indéterminé mais identifiée localement comme une variante d'*Aeschynomene elaphroxylon*,

le berger à une surveillance particulière pour forcer l'animal à diversifier les espèces consommées<sup>59</sup>.

D'autres espèces, bien que peu appréciées des animaux et de moindre qualité, sont consommées : *am louiné* (*Panicum repens*), *am soufa* (indéterminé), *bouss* (*Phragmites australis*), *bourbet* (indéterminé). Si elle était avérée, la progression d'*am louiné* dans les espaces cultivables, perçue par les agriculteurs, constituerait une dépréciation du pâturage. L'évolution qualitative des couverts herbacés depuis les années 1960 correspond néanmoins globalement à une amélioration de la valeur pastorale des espaces de décrue du Lac dans la mesure où l'une des espèces phares de l'époque, *Cyperus papyrus*, *ganagol*, n'était pas consommée par les animaux. Les moutons, peu nombreux, qui exploitent les terres de décrue pâturent principalement *arkala* (*Ipomoea aquatica*) et *am louiné* (*Panicum repens*).

Dans les marécages, *am soufa* (indéterminé) et *maria* (*Aeschynomene elaphroxylon*), de même que sur les terres de décrue *tororo* (indéterminé) et *gadna* (*Ipomoea carnea*), sont de précieux alliés des éleveurs : brûlant facilement, elles génèrent la fumée nécessaire pour éloigner les insectes au pâturage<sup>60</sup>.

Localement, l'abondance relative des différentes espèces est très variable. Si les éleveurs évoquent fréquemment la plus ou moins grande disponibilité en telle ou telle espèce pour caractériser la valeur pastorale d'un campement et des aires de pâturage associées, celle-ci ne constitue qu'un facteur explicatif secondaire des mobilités.

### 3.1.2 *Recrû arboré, résidus de cultures et terres pluviales : des ressources fourragères complémentaires ou alternatives*

L'histoire hydro-écologique du Lac, la topographie des rives sud et les spécificités de leur exploitation agricole se combinent pour offrir aux éleveurs des ressources complémentaires ou alternatives au pâturage vert :

- le pâturage herbacé vert et sec des terres pluviales ;
- le pâturage arboré ;
- les résidus de culture.

---

<sup>59</sup> C'est l'emblématique *bourgou* des Peuls. Il a donné le terme « bourgoutière » qui désigne tout pâturage de décrue comprenant *Echinochloa stagnina* et *Vossia cuspidata* (Seignobos et Tourneux 2002). Il concernait au départ le delta du Niger au Mali et la vallée du Sénégal (ibid.), et s'est généralisé depuis à toutes les zones humides sahéliennes.

<sup>60</sup> Le brûlis d'*am soufa* est en outre nécessaire à sa consommation pour éliminer les poils piquants qui recouvrent sa tige.

### **Le pâturage herbacé des terres pluviales : un pâturage rare mais de qualité**

Les terres pluviales sont limitées en étendue sur les rives camerounaises du Lac. Le pâturage herbacé qu'elle porte l'est encore plus. Une partie importante des terres pluviales est en effet cultivée pendant ou à la fin de la saison des pluies. Rapidement sec, il est en outre largement soumis aux feux de brousse. Sous les arbres, à proximité des terres de décrue, les herbes restent néanmoins fraîches plus longtemps dans la saison. La bonne qualité sanitaire de ce pâturage, vert comme sec, en fait un complément apprécié en saison fraîche. Les éleveurs de petits ruminants qui emmènent leurs animaux sur les rives du Lac considèrent cependant que l'herbe sèche est peu appréciée et valorisée par les animaux.

### **Diversité et variabilité des résidus de culture**

Les résidus de culture sont divers et disponibles toute l'année. Le niébé fournit des coques que les femmes vendent en sac sur les marchés ruraux. Les champs de niébé de fin de saison des pluies offrent des fanes fraîches très appréciées mais les surfaces cultivées ne sont véritablement importantes que lorsque les pluies ont été significatives. Les fanes du niébé de décrue (ou de remontée de nappe) le sont moins : largement traitées aux insecticides, elles sont en outre souvent sèches quand elles deviennent accessibles aux éleveurs. Les fanes de patate douce, cultivées en fin de saison des pluies comme en décrue, sont plus recherchées. Le maïs de fin de décrue et le maïs pluvial cultivés le plus souvent sur les terres de décrue ou sur la frange humide fournissent du son valorisé pour l'embouche, ainsi que des cannes de maïs. Les fanes, les coques et le son sont consommés par le petit et le gros bétail tandis que seules les vaches consomment les cannes de maïs. Comme partout ailleurs au Sahel, la disponibilité en résidus de culture est très variable d'une année sur l'autre. Cette variabilité tient plus au nombre de migrants saisonniers venant au Lac pour cultiver que directement à la pluviométrie locale.

### **Le pâturage arboré et la diversification des espèces animales**

L'entrée du delta du Chari, l'embouchure du Serbewel et une grande partie des rives sud tchadiennes offrent un couvert arboré dense où dominant *garat* (*Acacia nilotica*) et *kouk* (*Acacia siberiana*). Ce peuplement apparaît singulier au Sahel où les peuplements purs, ou du moins où *Acacia siberiana* dominant, sont rares (Von Maydell, 1992). Aux embouchures des fleuves, de beaux spécimens de rôniers (*Borassus aethiopum*), de palmiers doum (*Hyphaene thebaica*), d'*Acacia Albida*, de *Balanites aegyptiaca* et de *Zizyphus mauritiana* sont également visibles.

Le long des fleuves, ces recrûs arborés correspondent pour partie aux vestiges de forêts galeries ayant disparues sous l'effet des sécheresses répétées, des défrichements pour la mise en



culture et des coupes de bois. Pour partie seulement, car c'est le recul des eaux des années 1970 et 1980 qui explique l'important développement d'*Acacia nilotica* et d'*Acacia siberiana* au niveau des embouchures et à l'arrière des rives tchadiennes (Brami 2006). Le long des rives tchadiennes, l'application de la législation sur la coupe des arbres a favorisé leur développement dans la dernière décennie (Mugelé et Lemoalle 2014)<sup>61</sup>. Il n'est qu'à voir l'aspect désolé qu'offre en comparaison l'arrière des rives camerounaises où le peuplement arbustif se résume aux *Calotropis procera*, à l'exception des embouchures des fleuves. Dans ces espaces, la présence d'un nombre relativement important de petits ruminants favorise vraisemblablement l'entretien de ce couvert.



**Fig. 22: Moutons au campement dans les recrûs arborés**  
mars 2012, Nganatir (Cameroun), cliché : C. Rangé

Le pâturage arboré est largement valorisé par le gros bétail pour lequel il ne constitue cependant qu'une ressource secondaire. C'est ce pâturage qui justifie au contraire la venue d'un grand nombre d'éleveurs de petits ruminants sur les rives camerounaises.

À l'arrière des terres de décrue, la diversité des espèces arborées alliée à la proximité de la nappe permet le maintien de gousses et de feuilles durant toute la saison sèche, mais leur quantité diminue nettement à l'approche des pluies. La floraison et la fructification des arbres a lieu entre la saison des pluies et la fin de la saison fraîche, tandis que les feuilles et les gousses tombent au sol entre février et avril. Seules les chèvres, dressées sur leurs pattes arrières, sont capables de pâturer les feuilles et fruits des épineux directement sur l'arbre. Les bergers peuvent secouer l'arbre

<sup>61</sup> Une application plus stricte de la réglementation sur la coupe des arbres contribue également à expliquer le maintien d'une forêt galerie le long de la rive tchadienne du Chari, contrairement à la rive camerounaise.

mais les arbres ne sont pas ou peu émondés. Les principales espèces pâturées sont *kouk* (*Acacia nilotica\**), *garat* (*Acacia siberiana\**) et *arak* (*Salvadora persica\**) dans les zones les plus humides ; *kitir* (*Acacia senegal*), *séré* (*Maerua crassifolia*) et *koule koule* (*Bauhinia rufescens*) ; enfin *haraz* (*Acacia albida\**) et *Ziziphus mauritania* sur les différents types de sols<sup>62</sup>. Les éleveurs de petits ruminants redoutent les parasites intestinaux lorsqu'ils envoient leurs animaux pâturer au pied des arbres situés juste à la limite des espaces de décrue. Mais ce sont surtout les tiques et les taons qui pullulent dans les zones arborées.

### 3.1.3 Une eau facilement accessible mais de piètre qualité

Dans un Sahel aride où l'accès à l'eau constitue la principale contrainte des systèmes pastoraux et où son contrôle, par celui des puits, fonde la trame foncière des différents groupes pastoraux, et pour certains leur exclusion (Thébaud 1995), l'eau abondante et facilement accessible confère au lac Tchad, comme aux autres zones humides, une forte attractivité<sup>63</sup>. Mais l'accès à l'eau, justement parce qu'elle est facilement accessible, ne constitue pas un facteur explicatif des mobilités des éleveurs de bovidés sur les rives sud du Lac.

L'abreuvement au Lac est peu exigeant en travail : soit les animaux boivent directement dans les marécages, soit le berger les abreuve à l'aide de puisards de faible profondeur (80 cm environ). Pour les gros troupeaux en particulier, cette économie en travail est déterminante (Thébaud 2002 pour la partie nigérienne du Lac).

Le revers de la médaille de cette abondance est la piètre qualité sanitaire de l'eau au Lac. Selon les éleveurs de bovidés, ce sont les déjections animales en suspension qui dégradent la qualité de l'eau. En période de retrait maximal des eaux entre mai et juillet, lorsque les troupeaux ne pâturent plus que les terres exondées, l'abreuvement au puisard est perçu comme un facteur mélioratif important de l'environnement sanitaire. Certains éleveurs de bovidés préfèrent faire pâturer leurs animaux sur les plaines lacustres qui bordent le Chari de manière à bénéficier d'une eau de meilleure qualité dans le fleuve.

Ce n'est que pour les éleveurs de petits ruminants que la mauvaise qualité sanitaire de l'eau constitue une contrainte majeure. La recherche d'une eau de qualité détermine leurs mobilités<sup>64</sup>.

<sup>62</sup> Les espèces marquées d'une étoile ont été identifiées à l'aide d'un guide des arbres et arbustes du Sahel (Von Maydell 1992), celles non marquées l'ont été par simple comparaison des termes vernaculaires collectés avec ceux répertoriés dans Gaston et Fotius (1971).

<sup>63</sup> La même observation a été faite dans la partie nigérienne du Lac (ZFD 2008, Anderson et Monimart 2009, Thébaud 2002)

<sup>64</sup> De même, les camélidés, rares sur les rives camerounaises, sont également très sensibles à la qualité sanitaire de l'eau. Nombre d'éleveurs de dromadaires au Niger préfèrent ainsi quitter le Lac au début de la saison chaude quand les conditions climatiques imposent aux animaux une consommation d'eau importante (Anderson et Monimart 2009).

Les éleveurs qui n'ont pas de gros ruminants retiennent leurs animaux à l'arrière des espaces de décrue où ils les abreuvent dans le Chari, le Taf-Taf ou le Serbewel jusqu'à ce que le retrait de l'eau dans les espaces de décrue soit suffisant pour s'assurer que leurs animaux ne s'abreuvent pas dans les marécages.

### 3.1.4 Une insalubrité évidente du milieu mais un degré d'exposition variable

Pour les éleveurs, les *douban*, insectes piqueurs-suceurs, les *dout*, parasites intestinaux, et *aboulissam*, la fièvre aphteuse, constituent « les trois maladies du Tchad ». Caractéristiques des zones humides (Gallais 1984 pour le delta du Niger), le parasitisme et l'infestation par les insectes piqueurs-suceurs sont réputés être responsables de la majorité des pertes de gros bétail au Lac, observation confirmée par les enquêtes des services de l'élevage qui regrettaient dans le même temps qu'aucune action ne soit menée (PDRI-CL, 2010). Les plaines inondables sont en outre propices aux « maladies des pâturages », c'est-à-dire à la remise en surface des spores des agents infectieux (ibid).

Le degré d'exposition des animaux à l'insalubrité du milieu est néanmoins très variable d'une année sur l'autre. Lorsque les parcelles et les troupeaux sont moins nombreux, les éleveurs ne sont pas contraints d'envoyer leurs animaux dans les zones les plus insalubres parce que les plus humides (c'est-à-dire les marécages), et la dispersion des troupeaux limite le développement des parasites. L'infestation par les insectes piqueurs-suceurs et la concentration ou la dispersion des animaux dans les pâturages évoluent dans l'année avec le calendrier des pluies et celui de la crue et de la décrue, tandis que l'évapo-transpiration intense en saison sèche chaude permet un certain assainissement du milieu.

#### **Les insectes piqueurs-suceurs**

La période la plus redoutée par les éleveurs est celle courant de début août à fin novembre pendant laquelle les *Tabanidae* (*her*), vecteurs de la trypanosomiase<sup>65</sup> et du charbon bactérien (PDRI-CL 2010), infestent les marécages et terres de décrue. En décembre, les *her* disparaissent mais, avec le haut niveau des eaux, pullulent les *namoussa*, terme générique désignant les insectes, en particulier la nuit ; puis en mars-avril vient la saison des *douban*, terme générique dési-

---

<sup>65</sup> La trypanosomiase est une maladie à transmission vectorielle dont le vecteur cyclique est la glossine ou mouche tsé-tsé, du genre *Glossina*. Dans la forme animale, cette transmission active peut être renforcée par une transmission mécanique assurée par des *Stomoxys*, des *Tabanidae* et quelques *Hippoboscidae* qui maintiennent l'incidence de la maladie, même dans des aires dépourvues de glossines (Peka Mallaye et al, 2014).

Les glossines ont été éradiquées dans les années 1960 dans le Serbewel. Les études entomologiques récentes manquent et il n'est pas impossible que des foyers aient réapparu (Dr Garga Gonné, délégué régional MINEPIA du nord, comm. Pers., 2013). Les éleveurs rencontrés n'ont néanmoins jamais fait référence à de telles réapparitions.

gnant les mouches. À partir de mai, les insectes piqueurs-suçeurs diminuent nettement mais ils restent dérangeants au campement comme au pâturage. Les éleveurs différencient difficilement les insectes et encore plus leurs effets qui se combinent entre eux et avec ceux des parasites. Les discours restent généraux : les piqûres des *her*, *namoussa* et *douban* paralysent l'animal, son poil se repique et ses yeux sont renfoncés. La mention « trypanocide » figure sur tous les produits de traitement utilisés à forte dose aussi bien en curatif qu'en préventif tout au long du séjour au Lac<sup>66</sup>. Plus les apports fourragers sont déficitaires, plus les animaux succombent aux piqûres répétées. Plus généralement, les piqûres fatiguent l'animal et l'empêchent de pâturer, avec de graves conséquences sur la prise de poids et le taux de reproduction.

Les marécages sont particulièrement infestés ; inversement les zones surélevées sèches et l'arrière des rives passent pour être relativement saines. L'incidence des piqûres des insectes piqueurs-suçeurs constitue un élément déterminant dans les choix de mobilités des éleveurs à l'échelle du parcours de saison sèche. Elle justifie des pratiques pastorales spécifiques, tant dans la définition des parcours quotidiens que dans les soins prodigués.

L'infestation par les insectes piqueurs-suçeurs n'est jamais plus importante que pendant la pleine saison des pluies, entre juillet et août. C'est elle qui, entre la fin juin et la mi-juillet, oblige les éleveurs à quitter les rives du Lac alors même que le pâturage n'a pas encore suffisamment reverdi dans leurs parcours ou terroirs de saison des pluies. L'arrière des rives du Lac ou plus souvent du Chari fait alors office de « pâturage d'attente ». On comprend dès lors que les villages du Lac soient peu propices au développement d'un élevage sédentaire. Les insulaires boudouma, de tradition pastorale ancienne, ont d'ailleurs toujours envoyé leurs animaux sur les dunes sableuses à l'arrière du Lac en saison des pluies (Bouquet 1990), tout comme les Peuls du delta du Niger qui, du moins jusqu'aux années 1980, ne conservaient au village en saison des pluies que quelques femelles en lactation, considérées comme sacrifiées parce qu'elles ne passeraient pas la saison fraîche, et envoyaient le gros du troupeau sur les plaines sableuses (Gallais 1984).

En saison des pluies, les campagnes du Serbewel des agro-éleveurs arabes shuwa qui viennent au Lac en saison sèche sont infestées de *Tabanidae*, obligeant les éleveurs à enfermer leurs animaux dans des cases enfumées le jour et à les faire pâturer la nuit. Cette période est épuisante pour les animaux et pour les hommes qui les conduisent.

---

<sup>66</sup> Pas davantage que les éleveurs, les vétérinaires et techniciens de la délégation départementale de l'élevage et des pêches de Makari ne sont en mesure de caractériser les différents insectes et leurs effets. Ils insistent sur l'infestation en saison des pluies des campagnes du Serbewel par les *Tabanidae* vecteurs de la trypanosomiase.

## **Les parasites intestinaux**

L'humidité du milieu, encore plus les marécages, favorise le développement des parasites intestinaux, en particulier la douve du foie. Plus que l'humidité en elle-même, les éleveurs incriminent la concentration des animaux dans les pâturages, plus exactement leurs déjections qui contaminent les herbes déjà pâturées. Les pâturages marécageux, où les herbes déjà pâturées s'amalgament aux déjections et à la boue en suspension sous l'effet du passage des troupeaux, sont les plus redoutés. Si les repousses pluviales sur les terres de décrue sont tant recherchées par les éleveurs, c'est d'abord pour leur qualité sanitaire : le milieu a été assaini par l'intense évaporation de la saison chaude, les pluies sont réputées « laver » le pâturage et les troupeaux se dispersent.

Les éleveurs s'accordent à dire qu'un animal bien nourri n'est pas affecté par les *dout*, terme générique désignant l'ensemble des parasites intestinaux. Les insectes piqueurs-suçeurs, parce qu'ils limitent le temps de pâturage et fatiguent l'animal, sont tenus responsables de la sensibilité accrue des animaux aux *dout*. Un animal atteint de cachexie et de diarrhée et dont le poil est piqué, est traité avec un antiparasitaire, l'albendazole, et un antibiotique à large spectre, l'oxytétracycline. Le traitement en préventif est également généralisé.

## **La fièvre aphteuse**

Une maladie très courante sur les rives du Lac est la fièvre aphteuse. Cette dernière, très contagieuse, est réputée être transmise par les pâturages de décrue<sup>67</sup>. Son nom, *aboulissam*, est un dérivé de *lissam*, la langue, et fait référence aux aphtes qui gagnent la langue et la muqueuse buccale, mais également le mufler, les trayons et les onglons. Les veaux, dans l'incapacité de téter, sont particulièrement affectés par cette maladie. D'après les éleveurs, il s'agit d'une maladie bénigne lorsque l'animal est bien nourri, qu'ils traitent en 15 à 30 jours avec des plantes médicinales et des injections de paracétamol. Sur les rives sud du Lac où le pâturage abondant est réduit aux seuls marécages une grande partie de l'année, les animaux atteints ont toutefois beaucoup de mal à se remettre. Fortement handicapés dans leurs déplacements, les animaux rencontrent des difficultés pour pâturer dans l'eau. Les éleveurs sont contraints de leur apporter des herbes coupées et des résidus de culture au campement. Ceux qui disposent des plus gros troupeaux apportent moins de soin aux animaux malades et perdent des animaux, parmi les plus âgés, des suites de la fièvre aphteuse.

---

<sup>67</sup> Ce virus est en effet très résistant dans le milieu extérieur et la contamination passe notamment par les urines et les matières fécales (source : « fiche maladie » de la fièvre aphteuse sur le portail de l'Organisation Internationale des Epizooties <http://www.oie.int/fr/>).

## **Les services vétérinaires : une prophylaxie salubre mais déficiente**

La vaccination obligatoire, pour les transhumants nationaux comme étrangers, vise quatre maladies, toutes susceptibles de causer une mort rapide de l'animal : le charbon symptomatique (*abouarama*), le charbon bactérien (*aboundaman*), la pleuropneumonie contagieuse bovine (*am fachfach*) et la pasteurellose (*abounhanec*)<sup>68</sup>. Les éleveurs s'accordent à dire qu'avant la généralisation des vaccinations dans les années 1990, les charbons étaient, avec la peste bovine, les principales causes de décès de gros bétail. Or les charbons sont des « maladies des pâturages », la vaccination a donc incontestablement favorisé l'exploitation pastorale des rives du Lac. La vaccination contre la peste bovine amorcée dans l'année 1980 a quant à elle été arrêtée dans le courant des années 2000 quand la maladie a été considérée éradiquée (Dr Garga Gonné, délégué régional du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) du nord, comm. pers., 2013). Cette vaccination est efficace puisqu'aujourd'hui les éleveurs fréquentant les rives camerounaises attribuent les pertes de gros bétail uniquement à la trypanosomiase et aux parasitoses intestinales<sup>69</sup>.

Largement privatisés, les soins vétérinaires sont cependant peu accessibles et onéreux. Les produits vétérinaires sont peu fiables et leur usage souffre du manque de formation et d'accompagnement des éleveurs<sup>70</sup> (Dr Garga Gonné, délégué régional MINEPIA du nord, comm. pers., 2013). Les vaccins délivrés par la délégation départementale de l'élevage sont en nombre insuffisant et leur arrivée trop tardive, tandis que le manque de moyens logistiques a abouti à un net désengagement des techniciens et vétérinaires (PDRI-CL 2010). Les nomades peuls en provenance du Tchad et du Nigeria accusent en outre les techniciens d'utiliser des vaccins périmés. Les déficiences des services vétérinaires portent la marque des ajustements structurels des années 1980 et 1990. Dépendants des financements des projets internationaux d'épidémiologie-surveillance, par nature épisodique, ces services ne sont aujourd'hui pas en capacité d'assurer un suivi et une prise en charge régulière.

---

<sup>68</sup> Le charbon symptomatique et le charbon bactérien sont des maladies infectieuses aiguës, très fébriles et non contagieuses ; l'animal présente des troubles sévères de l'état général et une forte fièvre. La pleuropneumonie contagieuse bovine est une maladie bactérienne contagieuse affectant les poumons. La pasteurellose est une infection contagieuse de l'appareil respiratoire.

<sup>69</sup> Malgré les campagnes de vaccination, les charbons bactériens et symptomatiques, la pasteurellose et la pleuropneumonie correspondent chacune pour 11 à 12 % des maladies bovines recensées dans le Logone et Chari, dont l'effectif bovin se situe pour 77 % dans les circonscriptions administratives dépendantes du Lac pour les parcours de saison sèche ; loin derrière la trypanosomiase qui compte pour 25 %, et les différentes parasitoses comptant pour 18 % dont 10 % attribuées à la seule douve du foie ; viennent ensuite la fièvre aphteuse (6%) et les différentes dermatoses (4%). (PDRI-CL).

<sup>70</sup> Les doses à injecter, le délai d'attente entre deux injections, les prescriptions relatives au délai entre l'injection et la consommation du lait et de la viande sont inconnues.

## 3.2 Les facettes pastorales : caractérisation et organisation spatio-temporelle

### 3.2.1 Les pâturages marécageux : entre abondance fourragère et insalubrité du milieu

La perception qu'ont les éleveurs des pâturages marécageux est extrêmement contrastée parce qu'intimement liée à leurs pratiques. Certains se refusent à y envoyer leurs animaux affirmant que leur maintien dans la lame d'eau, au-delà d'une trentaine de centimètres, les paralyse. D'autres au contraire n'hésitent pas à les envoyer pâturer avec l'eau jusqu'au poitrail. Dans les marécages, on voit tout aussi bien des vaches se déplaçant avec entrain dans des eaux profondes à la recherche d'une touffe encore vierge de pâturage que des bergers pousser dans l'eau des animaux rétifs à force de cris et de bâtons. Comment expliquer cette aptitude et cet entrain inégal des animaux à « pâturer dans l'eau »? Répondre à cette question nécessite de caractériser plus finement, du point de vue des éleveurs, les différents marécages et les pratiques associées, soit autant de facettes pastorales.

#### **Race, habitude et allotement**

Le lac Tchad dispose d'une race endémique, la race kouri élevée par les insulaires boudouma. Relativement résistante aux piqûres des Stomoxes et Tabanidés, vecteurs mécaniques de la trypanosomiase, elle est bien adaptée à l'environnement lacustre (Bada Algom 2015). L'exploitation pastorale du Lac est cependant loin d'être l'apanage de cet emblématique zébu blanc aux larges cornes. Deux autres races au moins, bien distinctes dans leur morphologie, la race *bodeedji* – plus connue dans le bassin du lac Tchad sous l'appellation de *mbororo* ou *wodaa'be* - des éleveurs peuls et la race *wadara* des éleveurs arabes shuwa – encore appelée *shuwa* dans la littérature - lui partagent cette région. La première est reconnaissable à son allure gracile, sa robe acajou, et son cornage en lyre ; la seconde est d'un format plus réduit, souvent marron ou rouge à l'ouest du Chari, et ses petites cornes sont multifformes. Chaque race est valorisée respectivement par les éleveurs boudouma, peuls et arabes shuwa pour ses qualités propres : la kouri pour sa bonne adaptation au milieu lacustre, sa fécondité précoce, ses performances laitières et ses qualités bouchères<sup>71</sup> ; la *bodeedji* pour ses qualités de marcheuse ; la *wadara* pour sa capacité à valoriser les pâturages de moindre qualité (Réounodji et al 2015).

---

<sup>71</sup> La race kouri est toutefois considérée comme menacée d'extinction car faisant l'objet de croisements de plus en plus fréquents en raison de ses faibles effectifs et de l'allongement des parcours en milieu sahélien qui nécessitent de meilleurs marcheurs que les zébus kouri (voir Bada Algom 2015 pour plus de précisions sur cette race endémique du lac Tchad).

Toutes ces races exploitent les marécages. Plus que la race, c'est donc la conduite du troupeau et l'apprentissage que l'animal y fait qui prime<sup>72</sup>. C'est d'ailleurs ce même apprentissage qui prime lorsque, indépendamment de la race élevée, certains éleveurs affirment que leurs animaux ont un besoin vital de pâturage vert, à l'instar de ce pasteur peul qui nous expliquait que « *[ses] bœufs [étaient] habitués à l'herbe fraîche, [qu'ils] en [avaient] besoin comme quelqu'un qui boit le thé : quand il ne boit pas le thé, il a mal à la tête.* » , quand d'autres assurent au contraire que c'est le manque d'herbes sèches à l'extérieur qui les pousse à venir au Lac.

Les limites physiques à l'exploitation des pâturages marécageux sont néanmoins bien réelles. Les jeunes veaux de moins de 6 mois, les chevaux et les petits ruminants ne peuvent pas pâturer dans l'eau. Les veaux de 6 mois à un an ne vont jamais au delà d'une lame d'eau d'une trentaine de centimètres. Les jeunes vaches de un à trois ans ne s'enfoncent pas au-delà de la mi-cuisse ; seuls les animaux plus âgés parviennent à pâturer avec l'eau jusqu'au poitrail. L'éleveur qui souhaite valoriser au mieux les marécages est donc contraint de constituer trois à quatre lots au pâturage.

En outre, les vaches, même celles du *Tchad*, ne parviennent pas encore à manger en nageant (!) : au-delà d'une lame d'eau d'environ un mètre dix, les marécages ne peuvent être pâturés. Inversement, lorsque la lame d'eau est inférieure à une trentaine de centimètres, les pratiques pastorales et les conditions de valorisation du pâturage sont proches de celles du pâturage de décrue au sens strict. Dans la suite du texte, les « pâturages marécageux » ne feront donc référence qu'aux marécages dont la lame d'eau est comprise entre 30 cm et 1 m 10 environ.

---

<sup>72</sup> À propos de la capacité d'apprentissage des bovins d'élevage, Landais et Meuret (1997, p. 349) écrivent « *Le troupeau est très mobile, doué de mémoire, donc capable d'apprentissage. Il est presque obligatoire, plutôt que de vouloir lui imposer des choix, de ruser, de composer, d'« être habile », comme disent les bergers. En cela, les systèmes pastoraux diffèrent beaucoup des élevages intensifs où les animaux sont alimentés à l'auge avec des aliments de qualité prévisible. On ne sait ni identifier avec précision l'offre alimentaire, ni évaluer les besoins des animaux. Il faut donc raisonner autrement, et miser sur la maîtrise de l'interface, organiser la rencontre du troupeau et des ressources.* »





**Fig. 23: Zébus kouri au campement**

mai 2012, Balan goré (Tchad), cliché : C. Rangé

La race kouri est la race endémique du lac Tchad. Elle est reconnaissable à ses larges cornes et à sa robe blanche.



**Fig. 24: Départ de zébus bodeedji (wodaa'be) au pâturage**

mars 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé

La race bodeedji est reconnaissable à son allure gracile, ses cornes en lyre et sa robe acajou.



**Fig. 25: Zébus wadara à la traite**

*mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé*

*La race wadara est reconnaissable à ses petites cornes aux formes variables. Dans le Serbewel, la robe rouge ou marron domine.*

### **L'infestation par les insectes piqueurs-suceurs**

L'infestation des marécages par les insectes constitue la première contrainte à leur valorisation pastorale. L'incidence des piqûres d'insectes n'est en effet jamais aussi forte que dans les marécages et croît avec la profondeur de l'eau. Jusqu'au mois d'avril, de vastes espaces, où la hauteur de la lame d'eau est pourtant compatible, sont soustraits pour cette raison à l'exploitation pastorale. Elle réduit également considérablement le temps de pâturage quotidien dans les marécages. Les espaces exondés moins fortement infestés jouent ainsi un rôle complémentaire en servant de « pâturage d'attente » le temps que la concentration des insectes baisse dans les marécages, c'est-à-dire le matin jusqu'à 12 heures. Lorsque le pâturage marécageux ne suffit pas à rassasier l'animal, les espaces exondés sont incontournables. Les parcours quotidiens sont ainsi réajustés chaque jour pour éviter les zones les plus infestées. Lorsque le niveau de l'eau est haut, entre novembre et janvier, les moustiques pullulent la nuit ; les éleveurs limitent alors le temps passé dans les marécages voire le suppriment. D'une manière générale, les animaux ne peuvent rester plus de 2 heures fortement exposés aux insectes et l'éleveur est obligé d'alterner les séquences dans des lames d'eau importantes et dans des lames d'eau réduites, voire sur des pâturages de dé-cru.

Au pâturage, le berger est très souvent contraint d'allumer des feux pour éloigner les insectes. Le *maria* et le *tororo* (*Aeschynomene elaphroxylon* et une variante) et *am soufa* (indéterminé) qui brûlent facilement les pieds dans l'eau sont recherchés.

Enfin, l'exploitation des marécages exige d'importantes dépenses en produits vétérinaires permettant de protéger l'animal des effets des piqûres d'insectes ou de le remettre d'aplomb.

### **Les marécages et la « saleté »**

Dans les marécages, la principale contrainte n'est pas tant celle de la disponibilité en pâturage que ses caractéristiques sanitaires. Certains pâturages sont qualifiés de « saleté » : les herbes sont piétinées, certaines sont couchées sous l'eau, l'eau est boueuse, des déjections flottent. Cet état est dû au passage répété des troupeaux. Pour les éleveurs, c'est l'assurance d'animaux parasités n'arrivant plus à prendre du poids. Passé un certain stade, les marécages sont inexploitable, seule la décrue permettra le retour des troupeaux. Inversement, lorsque la pression pastorale est limitée, les herbes repoussent dans l'eau et différents groupes d'éleveurs et d'animaux se succèdent dans les mêmes espaces, chacun valorisant l'herbe dans des hauteurs d'eau différentes.

Suite au passage répété des animaux, le substrat devient boueux et oppose de fortes contraintes aux déplacements des troupeaux, dépréciant d'autant la valeur d'un pâturage. Au fur et à mesure du retrait des eaux et de la venue de nouveaux troupeaux, le trajet vers les pâturages marécageux s'allonge, les passages délicats où les animaux, surtout les plus jeunes, risquent de s'embourber se multiplient.



**Fig. 26: Traversée dans la boue pour rejoindre le pâturage marécageux**  
mars 2012, Tororya (Cameroun), cliché : C. Rangé

Au pâturage même, les animaux ont du mal à se déplacer. Fatigués, ils rechignent à aller chercher l'herbe dans les zones inondées et boueuses, d'autant plus quand les insectes pullulent, que les animaux sont parasités et que la prise de poids est mauvaise. Comme les insectes, la boue limite le temps de pâturage à une à deux heures et exige que des facettes de pâturages de décrue soient associées au pâturage marécageux.

*« Au niveau des tororo [*Aeschynomene elaphroxylon*], l'eau est au niveau de la hanche, puis il y a une zone où l'eau est à mi-mollet où il y a plus d'herbes qu'ici. On n'y va pas aujourd'hui car c'est tout un problème de traverser le tiné [boue], les bœufs n'ont pas la force pour y aller tous les jours. Ils vont faire deux jours ici et si le pâturage baisse ici, ils iront là-bas. Le tiné, ça tue les bœufs. [Montrant deux cadavres de bœufs] : ils sont tombés dans le tiné et les douban [mouches] les ont attaqués. Ils sont morts avant qu'on ait le temps d'arriver. [...] c'était des bœufs de huit ans » (Abdoulaye Yaya, éleveur de Gourgoura, mars 2012, Tororoya).*

### **Un pâturage exigeant en main-d'œuvre expérimentée**

La gestion d'un troupeau dans l'eau est exigeante en travail : elle mobilise des savoirs spécifiques et une bonne connaissance de chaque animal. Dans l'eau, le berger doit réaliser de multiples brûlis. Selon l'état de fatigue et de santé de l'animal, il doit le forcer à s'enfoncer dans des zones plus contraignantes pour lui ou au contraire le retenir d'avancer. Il faut en outre rester plusieurs heures dans l'eau parfois froide ou sale et toujours infestée de sangsues et d'insectes, après

avoir difficilement progresser sur plusieurs kilomètres sur des sols boueux. Mieux connaître les conséquences de ce type de pratiques pastorales sur la santé des bergers serait d'un réel intérêt.



**Fig. 27: Troupeaux dans le pâturage marécageux protégés par la fumée**  
mars 2012, Darak (Cameroun), cliché : C. Rangé

*Les animaux sont protégés des insectes par la fumée des brûlis des éleveurs ; au premier plan : une parcelle nettoyée avant l'inondation soustraite au pâturage*

Sur le chemin menant au pâturage, les parcelles ne sont nombreuses qu'à proximité du campement. Les éleveurs se plaignent peu des contraintes que les engins de pêche pourraient poser à leurs déplacements : les filets et hameçons sont posés la nuit en fin de saison des pluies et en saison fraîche quand les insectes, le froid et la moindre pression pastorale permettent aux éleveurs de limiter la pâturage nocturne dans l'eau. Les nasses isolées ou disposées en barrage sont visibles. Seul les canaux aménagés le long du Serbewel sont véritablement conflictuels, sans commune mesure néanmoins avec les canaux de pêche des Yaérés (Seignobos 2010). Pour mener les animaux au pâturage, un surplus de main-d'œuvre est néanmoins parfois nécessaire pour contraindre les animaux à traverser les passages délicats car profonds et boueux.

Il revient aux jeunes hommes âgés d'une quinzaine à une trentaine d'années, parce que suffisamment expérimentés tout en étant encore prêts à se plier à de difficiles conditions de travail, de conduire les animaux dans les marécages. L'enjeu du contrôle de la main-d'œuvre des jeunes n'est jamais aussi fort au Lac que pour les éleveurs choisissant de valoriser les pâturages marécageux (voir page 334).

## **Les trois facettes des pâturages marécageux**

La combinaison des différentes caractéristiques exposées ci-dessus amènent les éleveurs à distinguer trois principaux types de pâturages marécageux :

- un pâturage de qualité dont la valorisation est bonne et aisée parce que « propre », relativement abondant et ne nécessitant pas de longs trajets dans la boue ;
- un pâturage de qualité mais sélectif : propre et relativement abondant, son accès exige des déplacements difficiles dans la boue et/ ou le maintien de l'animal dans une lame d'eau importante où l'incidence des piqûres d'insectes est particulièrement forte ;
- un pâturage qualifié de « saleté » mais néanmoins valorisable malgré les risques accrus de parasitisme.

La localisation et l'étendue de ces trois facettes évoluent dans l'année et varient à l'échelle des rives sud ainsi que d'une année sur l'autre. Une partie plus ou moins importante des marécages reste inaccessible aux éleveurs, soit qu'elle exige un déplacement trop long dans des hauteurs d'eau trop importantes, soit qu'il n'existe aucune zone exondée à proximité permettant aux troupeaux de se reposer.

Au sein d'un même grand type de pâturage marécageux, les éleveurs établissent de plus amples distinctions en fonction des espèces herbacées, du stade de l'herbe (premier pâturage particulièrement recherché ou herbes déjà pâturées), ou encore de la hauteur de la lame d'eau ou de la concentration des insectes.

### **3.2.2 Les pâturages des terres de décrue : une valorisation plus aisée mais soumise à la contrainte des mises en culture**

Sous le terme « pâturages de décrue » sont regroupés les pâturages découverts dans l'année par les eaux, qu'ils soient ressuyés ou non, ainsi que les pâturages encore inondés mais dont la hauteur de la lame d'eau ne dépasse pas une trentaine de centimètres. Nous distinguons les « pâturages de décrue au sens strict », c'est-à-dire ceux qui ne bénéficient que de la recharge hydrique du sol permise par la crue, des « pâturages pluviaux de décrue » qui bénéficient en plus des apports des pluies. Enfin, nous intégrons dans les « pâturages des terres de décrue » les résidus de culture disponibles sur ces espaces dans la mesure où leur valorisation est complémentaire et concomitante à celle des pâturages de décrue.

Les risques accrus de parasitisme par rapport aux terres pluviales ainsi que la nature spongieuse du sol durant une grande partie de l'année expliquent que les pâturages de décrue soient réputés peu adaptés aux petits ruminants. Si les éleveurs spécialisés dans l'élevage de petits rumi-

nants évitent les terres de décrue, du moins jusqu'à la saison sèche chaude, les éleveurs de bovins qui ne disposent que d'un troupeau réduit de petits ruminants les y emmènent parfois dès la montée des eaux, de même que leurs chevaux et ânes. Moins insalubres que les marécages (moins d'insectes, moins de parasites intestinaux, moins de boue), ces pâturages sont nécessaires à la conduite des veaux. Certains éleveurs y retiennent également leurs vaches adultes toute la durée de leur séjour au Lac.

### ***Une conduite au pâturage fortement contrainte par le parcellaire agricole***

Les éleveurs ont théoriquement le droit d'exploiter la parcelle jusqu'au travail du sol ; seuls les espaces de décrue labourés ou semés sont donc en théorie soustraits à l'exploitation pastorale. Au-delà de l'espace soustrait au pâturage par la mise en culture, c'est l'organisation spatiale des parcelles, des campements et des aires de pâturage associées qui détermine le degré de contrainte que pose la mise en culture à la conduite des troupeaux.

Il n'existe pas de règles délimitant durablement dans l'espace ou dans le temps l'emplacement des parcelles et celui des aires de pâturage (voir page 351). La densité du parcellaire sur les rives camerounaises contraint aujourd'hui les éleveurs à faire pâturer leurs troupeaux dans les interstices non cultivés, avec pour conséquences un travail de surveillance accrue et l'obligation de constituer des lots suffisamment réduits d'animaux.



**Fig. 28: Voisinage des parcelles et des troupeaux**  
mars 2012, Boungour (Cameroun), cliché : C. Rangé

Ce n'est qu'en fin de saison sèche, entre mai et juillet, quand des espaces incultivables plus ou moins vastes sont libérés par les eaux, que les troupeaux peuvent pâturer à distance des champs semés ou en cours de préparation. Toutefois, dès le mois de mars, au niveau de la zone qui ne sera semée en maïs de fin de décrue qu'à partir de la fin avril, les éleveurs peuvent profiter d'un pâturage à relative distance des parcelles sur une courte fenêtre de temps, entre l'exondation et le travail du sol.

En raison de l'absence, ou du moins du non-respect des couloirs, censés mener le bétail du campement aux pâturages, la disposition des parcelles peut constituer une véritable barrière empêchant l'accès à des zones de pâturage parfois vastes<sup>73</sup>.

Depuis les pâturages des terres de décrue, les troupeaux sont conduits vers les marécages pour s'abreuver, sauf en fin de saison sèche quand l'éloignement des zones inondées oblige à les abreuver au puisard.

Les éleveurs qui retiennent leurs animaux sur les terres de décrue sont confrontés aux pulvérisations d'herbicides lors de l'exondation de la parcelle. Les hectares pulvérisés sont autant d'hectares soustraits au pâturage. Un berger peu prudent, parce que jeune et peu expérimenté ou peu intéressé aux conséquences de la conduite des troupeaux, risque de faire consommer à ses ani-

<sup>73</sup> Cette contrainte est particulièrement forte lorsque les cuvettes dominent dans la topographie comme sur l'île de Kofya-Birni Goni dans le delta du Chari ou dans la région de Baltram au Tchad.



maux un pâturage certes abondant mais ayant été récemment pulvérisé avec pour conséquences, selon les éleveurs, avortements et maladies des poumons.

### ***Les trois facettes des pâturages de décrue au sens strict***

En fonction de la densité du parcellaire et de la quantité fourragère disponible à l'unité de surface, les éleveurs distinguent trois grands types de pâturages de décrue :

- un pâturage peu dense réduit aux interstices entre les parcelles cultivées (cultures installées en saison fraîche) ou en cours de préparation (maïs de fin de décrue et pluvial) ;
- un pâturage relativement dense mais dont l'exploitation reste contrainte par la proximité des parcelles. Ce type de pâturage est caractéristique des années où la densité du parcellaire est relativement faible ;
- un pâturage peu dense localisé à distance des parcelles cultivées. Ce type de pâturage n'est accessible qu'en fin de saison sèche, sur une courte période (principalement en mai) entre l'exondation des terres de décrue incultivables et les premières pluies.

### ***Les deux facettes des pâturages pluviaux des terres de décrue***

Au plus fort de la saison des pluies, les troupeaux fuient le Lac infesté par les insectes. En début et en fin de saison des pluies cependant, des troupeaux sont présents au Lac. Tous présents en début de saison des pluies quand le pâturage n'a pas encore repoussé dans les campagnes sahéliennes, ils sont au contraire peu nombreux en fin de saison des pluies.

Les pluies, même peu importantes, permettent une régénération du pâturage sur les terres de décrue. Limitée mais salvatrice en début de saison des pluies (entre juin et juillet), cette dernière est impressionnante en fin de saison des pluies (entre septembre et octobre). La combinaison du calendrier de la crue, de celui des pluies et du calendrier agricole déterminent deux grands types de pâturage :

- en début de saison des pluies, un pâturage relativement dense recherché pour ses qualités sanitaires et localisé à distance des parcelles semées (maïs de fin de décrue et pluvial) ;
- entre septembre et octobre, un pâturage dense et haut dont la valorisation est néanmoins contrainte par les insectes et la proximité des parcelles en cours de récolte (maïs de fin de décrue et maïs pluvial) ;

### ***Les deux facettes des résidus de culture sur les terres de décrue***

La valorisation des résidus de culture sur les terres de décrue est soumise à différentes contraintes spécifiques du milieu lacustre :

- L'arrivée de la crue soustrait les résidus de maïs à l'exploitation pastorale : les cannes de maïs une fois inondées ne sont plus consommées, leur valorisation dépend donc directement du calendrier de la crue<sup>74</sup> ;
- La faucardage soustrait les résidus de maïs à l'exploitation pastorale : lorsque la crue est suffisamment tardive, les agriculteurs nettoient leur parcelle puis la brûlent éliminant dans le même temps les tiges de maïs ;
- le pâturage des fanes de niébé et de patate douce sur pied est problématique : le passage des troupeaux, en compactant le sol, compromet la culture de maïs pluvial. En outre, le décalage des dates de récolte, lié au décalage du calendrier de la crue en fonction de la micro-topographie, génère des risques importants de dégâts sur les parcelles voisines. Les éleveurs sont donc contraints et/ou incités à donner les fanes au campement après les avoir coupées et transportées, augmentant d'autant la charge de travail<sup>75</sup>.

Dans ces limites de valorisation, deux facettes peuvent être distinguées :

- les pâturages constitués par les fanes de niébé et de patate douce des terres de décrue à partir du mois d'avril ;
- les pâturages constitués par les cannes de maïs entre la récolte et l'arrivée de la crue, c'est-à-dire entre septembre et novembre. Les hautes herbes ayant repoussées pendant les pluies sur la parcelle sont pâturées en même temps que les cannes.

### 3.2.3 Les campements des espaces de décrue

Qu'ils exploitent les pâturages marécageux ou ceux de décrue, la grande majorité des éleveurs installe aujourd'hui son campement dans les espaces de décrue.

#### **Des campements localisés et réduits une grande partie de l'année**

En période de hautes eaux, c'est-à-dire entre octobre et décembre sur les rives camerounaises, les espaces exondés sont restreints aux quelques *goré* d'étendue réduite et dont l'emplacement reste fixe. Ils sont entourés de marécage et l'humidité est maximale. Parfois même les éleveurs sont contraints de confectionner un tapis d'herbe pour s'installer, à la manière des *kirta* des pêcheurs. Les jeunes animaux contraints de rester au campement sont entièrement dépendants du lait de leur mère, complémenté au besoin par des herbes coupées dans les marécages. À partir de décembre, les parcelles cultivées se substituent aux anciens marécages, opposant toujours la

<sup>74</sup> Dans la région de Gredaya, à l'est des rives sud tchadiennes, l'arrivée tardive de la crue offre de larges étendues de résidus de maïs valorisable par le gros bétail.

<sup>75</sup> Sur les rives sud tchadiennes, où la demande en résidus est plus importante et où ces derniers se monnaient à meilleur prix, les éleveurs sont plus fréquemment autorisés à exploiter les résidus sur pied.

même contrainte aux campements. Ce n'est qu'à partir de mai que l'étendue des terres de décrue non cultivées permet aux éleveurs de se disperser. Le regroupement d'un grand nombre d'éleveurs sur un nombre de campements réduits oblige à des déplacements quotidiens relativement importants, variant entre deux et cinq heures. Mais il permet la mutualisation du travail et donc une plus grande flexibilité entre plusieurs familles d'éleveurs apparentées. Il constitue en outre un moyen de diminuer la pression des insectes piqueurs-suçeurs sur les animaux. Les éleveurs qui se déplacent en petit nombre sont ainsi parfois contraints de quitter les zones les plus infestées quand le gros des troupeaux les a quitté.



*Fig. 29: Temps de prière dans l'isolement des campements cernés de marécages  
mars 2012, Ndili (Cameroun), cliché : C. Rangé*

### **Des campements au cœur des parcelles cultivées**

Pas plus qu'il n'en existe pour les pâturages, il n'existe de règles délimitant durablement dans l'espace les campements et les parcelles cultivées. Au fur et à mesure du retrait des eaux, les parcelles se multiplient à proximité des campements posant différentes contraintes aux éleveurs :

- les veaux, vaches malades, ânes et chevaux ne peuvent pas pâturer sans surveillance autour du campement et doivent être menés au pâturage ;
- la nuit, la divagation des animaux autour des campements nécessite une grande attention pour éviter les dégâts sur les parcelles ;

- le matin, les éleveurs ne peuvent pas laisser les animaux pâturer autour du campement le temps que la concentration des insectes baisse dans les marécages.

L'absence ou le non respect des couloirs de pâturage allonge considérablement les temps de déplacement du campement vers les pâturages. Surtout, les risques de dégâts sur les parcelles se multiplient. Les éleveurs sont prompts à se plaindre du surplus de travail qu'exige la proximité des parcelles :

*« Aujourd'hui, ici, avec tous ces champs autour du campement, on est comme dans une prison. Sans même parler des bœufs, c'est une prison pour les ânes, les moutons, les chèvres, les chevaux. Nuit et jour, pour une personne qui dort, dix personnes surveillent dans la brousse. Ici on ne dort pas la nuit : chevaux, ânes, moutons, chèvres, ils sont attachés et les bœufs, on est derrière avec les bâtons. » (Al Adji Bano, Peul weyla, 70 ans env., Toumboun Karé, 2012)*

La densité du parcellaire autour des campements est évidemment très variable à l'échelle des rives sud, d'une année sur l'autre ou encore dans l'année<sup>76</sup>. La densité du parcellaire agricole autour du campement (et en l'absence de couloirs de pâturage sur la route menant au pâturage) constitue un motif de déplacement du campement, souvent pour des zones plus insalubres car plus basses dans la topographie (donc moins cultivées à un temps « t » de l'année). À partir d'avril, quand le retrait des eaux libère des espaces incultivables, les éleveurs en profitent pour déplacer leur campement à l'écart des parcelles, à condition néanmoins que ce déplacement n'éloigne pas trop le groupe de l'animation des villages d'agro-pêcheurs.

### **Le travail au campement : contraintes des insectes, opportunités de l'agriculture et des marchés**

Quelle que soit la saison ou le mois, l'omniprésence des insectes contraint les pratiques pastorales au campement. C'est d'abord les cercles de fumées qu'il faut entretenir du milieu de l'après-midi au grand matin. La prière de 15h30 terminée, les jeunes enfants s'activent à ramasser la poudre des déjections pour la mélanger au sable et aux herbes sèches et allumer de multiples petits ronds de fumée autour du *walde*, espace circulaire où sont regroupés les troupeaux d'éleveurs apparentés. Puis, les mêmes enfants attachent les veaux qui têtent encore et dont la rentrée au campement précède de peu le retour des adultes. Ils abreuvant à la tasse les plus jeunes des veaux restés au campement.

Vient alors l'heure de la traite. Chaque femme s'occupe des femelles en lactation dont elle a la responsabilité et dont le revenu du lait lui revient ; l'aide des hommes est souvent précieuse

<sup>76</sup> Sur le campement de Djaréna (arrondissement de Hilé Alifa), les éleveurs avaient investi en 2012 dans du barbelé pour garder leurs animaux. C'est le seul campement des rives camerounaises où nous ayons observé cela.

quand les vaches sont nombreuses et que les insectes s'acharnent. Il faut encore inspecter l'état des animaux et prodiguer les éventuels soins. La traite finie, les veaux sont détachés et le reste-ront toute la nuit à cause des piqûres d'insectes. Libres de leurs mouvements, ils se nourrissent alors à loisir au pis de leur mère, du moins dans les courts intervalles de repos nocturne au campement. Dans ces conditions, seule la traite du soir est possible, contraignant les calendriers alimentaires des familles d'éleveurs.



**Fig. 30: La traite du soir**

*mars 2012, Tororya (Cameroun), cliché : C. Rangé*

*Les animaux sont protégés des insectes par les ronds de fumée ; l'aide des hommes et des enfants est souvent indispensable pour accélérer la traite*

La nuit, les insectes énervent les animaux. Les éleveurs sont contraints de les renvoyer au pâturage, surtout que les séquences de pâturage diurne ne les ont que rarement rassasiés. Pendant que certains partent au pâturage, d'autres restent entretenir les ronds de fumée.

Après une nuit épuisante au campement et au pâturage, le retour du soleil apporte enfin un peu de répit aux hommes et aux animaux qui se reposent jusque 10 voir 11 heures du matin toujours protégés par les ronds de fumée. Vient de nouveau l'heure du départ au pâturage. Les troupeaux sont divisés en autant de lots que l'exigent les caractéristiques du pâturage (hauteur de l'eau, éloignement du pâturage, densité du parcellaire). Les éleveurs partent simultanément afin, disent-ils, de limiter les piqûres des insectes. Ce sont alors des milliers de bêtes qui quittent ensemble le campement, menés par les jeunes hommes de 15 à 30 ans aidés des plus jeunes. Les jeunes enfants, filles comme garçons, se voient confier le troupeau de petits ruminants. Au besoin, les aî-

nés accompagnent le troupeau de bovidés jusqu'aux pâturages pour veiller aux parcelles ou contraindre les animaux à traverser les passages difficiles.

Parmi ceux qui ne passent pas la journée à garder les animaux, certains partent ensuite inspecter de nouvelles aires de pâturages pour les parcours des jours prochains. D'autres se rendent dans les villages ou les campements pour les visites, pour profiter de l'animation des marchés ruraux, ou encore pour régler d'éventuels différends avec les agriculteurs et / ou les autorités. Les femmes partent récolter le niébé chez les agro-pêcheurs résidents ou vendre le lait. Parmi les agro-éleveurs arabes shuwa, la plupart rejoint ses parcelles de maïs de fin de décrue ou de niébé. L'accès aux villages des rives et aux opportunités associées de travail, de commercialisation, de socialisation et de détente, reste fortement dépendant du niveau des eaux. Jusqu'au mois de janvier, l'omniprésence des marécages complique et surtout allonge les déplacements des éleveurs. Ces derniers font toutefois preuve d'une impressionnante aisance à se mouvoir dans cet étrange milieu entre herbes et eaux (où l'observateur extérieur a lui-même tôt fait de se perdre !).

### **Les trois types de campements sur les terres de décrue**

Les critères mobilisés par les éleveurs pour décrire la « valeur » des différents campements conduisent à en distinguer trois grands types :

- Les campements entourés de marécages où le milieu est jugé malsain parce qu'il est très humide et infesté d'insectes. Depuis ces campements, l'accès aux villages d'agro-pêcheurs est possible mais mal aisé ;
- Les campements où la proximité des parcelles contraint les pratiques de gardiennage ;
- Les campements relativement distants des parcelles. Ces campements ne sont accessibles qu'à partir du mois de mai environ.

#### **3.2.4 Les « îles » : des campements sélectifs**

Une partie des hauts-fonds végétalisés s'exonde en saison sèche. Quelle que soit l'étendue de la partie exondée, les éleveurs les qualifient de *goré* (voir page 48). Les vastes marécages partiellement et tardivement exondés qui s'étendent de part et d'autre de la frontière nigéro-camerounaise accueillent de nombreux éleveurs en fin de saison sèche et sont qualifiés de *goré*, de la même manière que les hauts-fonds d'étendue réduite qui parsèment les eaux libres à proximité des rives (voir carte 7 page 47). Dans la suite du texte, quand nous parlons des pratiques pastorales, nous qualifions tous ces espaces « d'îles ».

D'accès mal aisé depuis les rives, les îles fréquentées par les éleveurs sont inondées trop tôt dans l'année pour être cultivées. Par contre elles sont propices aux grands regroupements de pêcheurs. Pour les éleveurs, elles constituent des espaces privilégiés parce que libres de champs. Mais d'autres contraintes se posent à leur valorisation. Pour y accéder, les animaux doivent parcourir plusieurs kilomètres dans les eaux libres, alternant nage et marche épuisantes dans la boue. En fin de saison sèche, le spectacle des cadavres de vaches ayant succombé à la traversée est édifiant. Seuls les animaux les plus vaillants peuvent y être emmenés. Parfois, les veaux sont envoyés en pirogue jusqu'aux îles mais le voyage est onéreux. L'infestation par les insectes (encore et toujours) interdit l'exploitation des îles jusqu'au mois d'avril environ, et ce n'est qu'à partir du mois de mai qu'animaux et bergers sont relativement à l'aise. Jusqu'au retour dans les parcours de saison des pluies, les troupeaux feront des allers-retours entre différentes îles ou entre îles et rives pour contrer les insectes que la présence prolongée des vaches finit toujours par attirer.



*Fig. 31: Voisinage des pêcheurs et des troupeaux accompagnés de leur berger sur les îles  
mai 2012, Toumboun Da (Cameroun), cliché : C. Rangé*

L'ensemble des pâturages des îles peut être considéré comme une seule et même facette caractérisée par l'abondance du pâturage et sa « propreté », l'absence de champs mais aussi un accès difficile et une infestation par les moustiques plus forte que sur les rives à la même période.

L'étendue des pâturages rapportée au nombre de troupeaux fréquentant les îles est importante et permet la dispersion des campements.

Les allers-retours quotidiens entre l'île et les villages du Lac sont impossibles, en conséquence la vente de lait aussi. Des femelles en lactation sont gardées sur les terres de décrue afin de commercialiser leur production.

Comme pour les pâturages marécageux, la valorisation des pâturages des îles n'est possible qu'à condition de disposer du travail de jeunes hommes prêts à endurer l'humidité, les insectes, et surtout l'éloignement de l'animation des bourgs ruraux. Certaines îles constituent néanmoins des lieux d'animation intense où le regroupement des pêcheurs voit fleurir, autant que dans les plus gros bourgs des rives, une multitude de services et de petits commerces. Elles sont particulièrement prisées des jeunes bergers qui y jouissent à la fois d'une grande liberté et d'opportunités de divertissement.

### 3.2.5 *Les terres pluviales : un environnement sain et des ressources fourragères diverses mais limitées dans le temps*

À l'arrière des terres de décrue, sur les rives asséchées depuis la baisse du niveau des eaux des années 1970 et 1980 ou encore sur les zones surélevées des rives, des ressources très diverses sont disponibles. Abondantes de la fin de la saison des pluies à la fin de la saison fraîche, elles s'amenuisent voire disparaissent en saison chaude. Tout l'intérêt pastoral de ces espaces réside dans la relative salubrité du milieu. Une fois passée la période délicate de la fin de la saison des pluies où les *Tabanidae* sont nombreux sous les arbres, à partir de novembre donc, les insectes piqueurs-suceurs tant redoutés épargnent l'arrière des terres de décrue. Les ressources fourragères sont moins susceptibles de transmettre des parasites, tandis qu'au niveau du delta du Chari et du Serbewel l'abreuvement peut se faire dans les fleuves.

Trois grands types de pâturage peuvent être distingués :

- les herbes sèches des terres pluviales qui constituent un pâturage de qualité mais dont l'étendue est fortement réduite ;
- les résidus des cultures des terres pluviales, principalement le niébé et la patate douce de fin de saison des pluies. Ils peuvent facilement être valorisés sur pied car les dates de récolte des parcelles sont moins décalées que sur les terres de décrue et que la parcelle ne sera pas remise en culture avant la saison des pluies suivante.
- le pâturage arboré ;

Plus précisément, ce dernier présente différentes facettes :

- de la fin de la saison des pluies au mois de janvier, les fruits et les feuilles sont sur l'arbre mais le berger, en secouant l'arbre, facilite leur exploitation ;



- entre février et mars, la plupart des fruits et feuilles tombent à terre ;
- entre avril et le retour des pluies, les fruits et feuilles sont peu nombreux dans l'arbre comme à terre.

Comme pour les pâturages, tout l'intérêt des campements installés en retrait des espaces de décrue réside dans la moindre infestation par les insectes. La possibilité d'attacher les animaux la nuit<sup>77</sup> et donc de réaliser deux traites par jour est très appréciable pour certains éleveurs. L'accès aisé aux marchés ruraux quelle que soit la saison facilite la commercialisation du lait.

La dispersion des éleveurs permise par l'étendue de ces espaces peu cultivés permet aux éleveurs de faire pâturer leurs animaux à proximité du campement une partie de la journée. Le plus souvent les campements sont installés sous les arbres où les ressources fourragères sont relativement abondantes jusqu'à la fin de la saison fraîche.

L'ombre des arbres, le lait, la faible incidence des piqûres d'insectes sont autant d'éléments fortement appréciés par les vieillards fatigués. La scission des troupeaux est fréquente : les animaux les moins robustes restent avec les vieillards dans les campements en retrait des espaces de décrue tandis que le gros du troupeau part affronter les eaux et le soleil du Lac avec les plus jeunes.

Mais depuis ces campements, le temps de déplacement jusqu'aux pâturages de décrue et aux pâturages marécageux est plus important que depuis les campements des espaces de décrue. Surtout, à partir du mois de décembre, les cultures de saison fraîche forment une véritable « barrière de champs » qui sépare les campements des pâturages. Sa traversée est rendue particulièrement risquée par la quasi absence des couloirs à bétail. Elle peut même rapidement devenir impossible et obliger l'éleveur à changer de campement.

On peut distinguer deux types de campements installés en retrait des terres de décrue :

- les campements situés dans les zones de recrû arboré, au niveau des anciennes rives aujourd'hui asséchées. La possibilité de valoriser le pâturage arboré constitue un facteur d'attraction important ;
- les campements situés sur les plaines sableuses des rives dont la position surélevée les isole de l'humidité du milieu lacustre. Ici, plus que les ressources complémentaires au pâturage de décrue, c'est la moindre insalubrité de l'environnement qui est recherchée.

En période de montée des eaux, l'accès relativement aisé aux pâturages de décrue et aux pâturages marécageux depuis ces campements permet aux éleveurs disposant de gros troupeaux de s'y

---

<sup>77</sup> La possibilité d'attacher les jeunes veaux est d'autant plus importante que dans les zones arborées rôdent des hyènes promptes à s'attaquer aux veaux.

installer pour y bénéficier, eux et leurs animaux, de meilleures conditions sanitaires. Quand la dé-crise s'amorce, seuls les éleveurs disposant de troupeaux réduits peuvent se permettre d'affronter le chemin bordé de champs menant au pâturage.

### 3.2.6 *La localisation et l'étendue des facettes pastorales : successions dans l'année, hétérogénéités dans l'espace et variabilité inter-annuelle*

La localisation et l'étendue des différentes facettes pastorales dépend de la combinaison :

- du niveau de l'eau ;
- de la topographie ;
- du calendrier des pluies ;
- de la densité du parcellaire agricole ;
- de la pression pastorale.

En conséquences :

- Différentes facettes pastorales se succèdent sur un même espace dans l'année. Cela permet l'exploitation du même espace par différents types d'éleveurs et d'animaux au cours de l'année et limite de ce fait la concurrence entre les éleveurs ;
- En raison des hétérogénéités topographiques et de celles du nombre d'actifs agricoles et pastoraux, l'étendue des différentes facettes à un temps « t » est hétérogène à l'échelle du transect hydro-écologique comme à l'échelle des rives sud. Cette hétérogénéité peut être valorisée par la mobilité des troupeaux. Elle permet la présence d'une grande diversité d'éleveurs, aux pratiques distinctes, sur les rives sud en limitant là-encore leur concurrence ;
- La localisation et l'étendue des différentes facettes, de même que leur succession dans l'année sur un même espace, varie d'une année sur l'autre avec le niveau et le calendrier de la crue et celui des pluies, le nombre de migrants saisonniers agricoles, le nombre de troupeaux et la durée de leur séjour au Lac.

#### **La succession dans l'année des différentes facettes pastorales**

La figure 32 représente la succession des facettes pastorales<sup>78</sup> à l'échelle d'un transect hydro-écologique réalisé dans l'arrondissement de Hilé Alifa pour l'année 2011/2012. Le long des rives camerounaises, la succession des différentes facettes dans le temps et dans l'espace est hétéro-

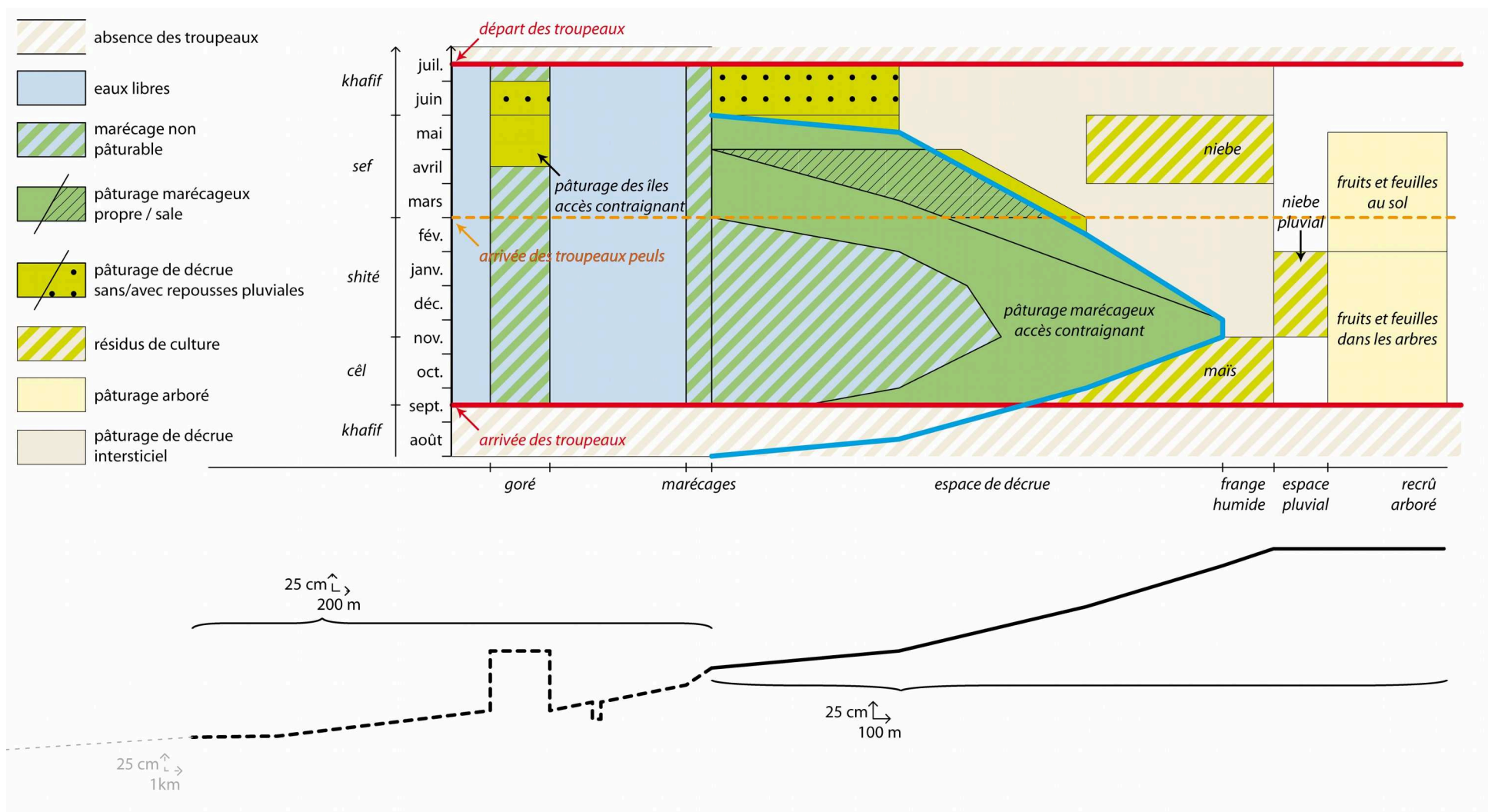
<sup>78</sup> Certaines facettes ont été regroupées pour faciliter la lecture de la figure.

gène en raison de l'arrivée massive des éleveurs peuls en provenance du Tchad, qui se concentrent d'abord dans l'arrondissement de Blangoua entre novembre et février puis gagnent celui de Hilé Alifa à partir de la fin du mois de février.

En 2011/2012, les apports du Chari se situaient dans la fourchette basse des apports enregistrés depuis 1995 (Lemoalle, comm. pers). Le recul relativement précoce des eaux a permis cette année-là la mise en culture, dès la saison fraîche, d'espaces ordinairement découverts uniquement en saison chaude ; de même les parcelles de maïs de fin de décrue ont pu être étendues à de nouveaux espaces. La pluviométrie enregistrée en 2011 à Makari, station représentative des campagnes du Serbewel, a été la plus basse enregistrée depuis 2002, soit 324 mm quand la moyenne monte à 448 mm, la médiane à 468 mm et le maximum (enregistré en 2005) à 588 mm<sup>79</sup>. En raison de la médiocrité des récoltes pluviales et d'une recharge hydrique des sols insuffisante pour la culture du sorgho repiqué, un grand nombre d'actifs agricoles du Serbewel a gagné les rives du Lac pour la saison. Les déficits fourragers dans les campagnes du Serbewel ont poussé les agro-éleveurs arabes shuwa à gagner tôt le Lac ; la situation n'était pas meilleure dans les parcours de saison des pluies des éleveurs nomades peuls en provenance du Baguirmi tchadien ou du Bornou nigérian. En 2011/2012, la densité du parcellaire agricole était donc importante sans être exceptionnelle aux dires des populations. De même pour le nombre de troupeaux. Précisons qu'en 2011/2012, les éleveurs peuls du Tchad, qui constituent le gros des troupeaux non nationaux, n'ont eu l'autorisation d'entrer sur le territoire camerounais qu'à partir de la mi-janvier, et dans l'arrondissement de Hilé Alifa qu'à partir de la fin février (voir page 381). À partir de la fin février, le nombre de troupeaux au Lac a donc été multiplié par plus de deux dans ce dernier arrondissement.

---

<sup>79</sup> Source : rapport d'activités trimestriel de la délégation du ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) de Makari.



**Fig. 32: Les facettes des pâturages (cas d'une année de faible crue et pluies)**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

➤ *De septembre à novembre*

Les premiers troupeaux, peu nombreux, arrivent entre septembre et octobre sur les rives. Dans les espaces de décrue, ils exploitent le pâturage pluvial de fin de saison des pluies ainsi que les résidus de culture du maïs. Le pâturage est abondant mais la proximité des parcelles en cours de récolte en complique l'exploitation jusqu'à la fin octobre. En novembre, seule la frange humide porte encore du pâturage exondé abondant, tout autour est marécage. Dans les zones de recrû arboré, zébus et petits ruminants exploitent l'herbe pluviale encore verte, les fruits et les feuilles des arbres. Partout, les *Tabanidae* sévissent et les moustiques prennent le relais la nuit.

➤ *Autour de décembre*

Le haut niveau de l'eau est propice aux moustiques qui s'acharnent sur les hommes comme sur les animaux. Les eaux commencent doucement à se retirer mais les parcelles exondées sont immédiatement travaillées. Dans les espaces de décrue, les marécages offrent du pâturage propre et abondant mais d'étendue encore réduite. La situation est critique pour les jeunes animaux, et les éleveurs partent couper des herbes dans les marécages. Dans les zones de recrû arboré, les résidus de culture de niébé et de patate douce de fin de saison des pluies sont désormais associés au pâturage arboré.

➤ *Autour de janvier-février*

Le retrait des eaux se poursuit et les mises en culture aussi. L'étendue des pâturages de décrue est particulièrement restreinte, le pâturage marécageux accessible est par contre plus étendu. Les troupeaux peuls présents sur les rives camerounaises, concentrés dans le delta du Chari, ont déjà progressé dans l'eau jusqu'au niveau des espaces incultivables à la recherche d'un pâturage propre. En dehors du delta, les troupeaux des Arabes shuwa profitent d'un pâturage propre localisé au niveau des futures parcelles de maïs de fin de décrue. Pour les éleveurs qui n'envoient pas leurs animaux dans des hauteurs d'eau supérieures à la trentaine de centimètres, la situation est délicate : le pâturage est peu abondant et les risques de dégâts sur les parcelles de niébé jamais aussi forts. En retrait des terres de décrue, les résidus de fin de saison des pluies ont fini courant janvier et le pâturage arboré n'est plus jugé suffisant par un grand nombre d'éleveurs de bovidés. Les petits ruminants sont désormais les seuls à exploiter exclusivement ce pâturage.

➤ *Autour de mars-avril*

En mars, les troupeaux peuls arrivent en nombre dans la région de Hilé Alifa. Leurs bergers les envoient dans les pâturages marécageux les plus profonds plus tôt dans la saison que ne le

font ceux des troupeaux arabes. En conséquence, ces derniers sont contraints d'exploiter la « sale-té » dans les marécages tandis que les animaux peuls profitent d'un pâturage de meilleure qualité au prix toutefois d'un déplacement épuisant. Dans les marécages, tous, Arabes comme Peuls, pâ-turent désormais dans les espaces incultivables. Les piqûres d'insectes, particulièrement nom-breuses à cette saison, affectent sérieusement les animaux affaiblis par les difficiles conditions de pâturage. Sur les terres de décrue, le niébé est sur pied et les agriculteurs commencent à travailler leurs futures parcelles de maïs de fin de décrue. Le pâturage de décrue reste ainsi réduit aux inter-stices non cultivés et non travaillés dont l'étendue s'étend au fur et à mesure du retrait des eaux. Les risques de dégâts sur les parcelles ont certes diminué par rapport à la période précédente car les troupeaux peuvent désormais s'éloigner des cultures de niébé, mais la disponibilité en pâtu-rage reste limitée par l'arrivée continue de nouveaux troupeaux. À l'arrière des terres de décrue, les petits ruminants profitent des fruits et feuilles tombés à terre.

➤ *Autour de mai*

Dans la région de Hilé Alifa, de relativement vastes espaces incultivables sont désormais dé-couverts par les eaux. Les insectes diminuent et le gros des troupeaux peuls gagne les îles. Sur les terres de décrue, les éleveurs se dispersent. Certains campements sont déplacés pour être mis à distance des parcelles de maïs de fin de décrue sur pied. Les troupeaux valorisent un pâturage de décrue peu dense, pour certains associé à un pâturage marécageux propre et pour d'autres aux résidus de culture de saison fraîche. Partout les troupeaux sont abreuvés au puisard. L'environne-ment a été assaini sous l'intense chaleur, et certains troupeaux de petits ruminants jusqu'alors re-tenus à l'arrière gagnent les terres de décrue.

➤ *Autour de juin-juillet*

Avec les premières pluies apparaissent sur les terres de décrue les repousses salvatrices pour les éleveurs qui n'ont pas envoyé leurs animaux sur les îles. Les conditions de pâturage sont dé-sormais idéales : à distance des champs, les troupeaux profitent d'un pâturage relativement abon-dant et neuf sans trop souffrir des insectes. Autour de la mi juillet, les *Tabanidae* et autres in-sectes chassent les animaux du Lac alors que le pâturage de décrue ne fait que se densifier.

Le mouvement général est bien celui d'une avancée des troupeaux poussés toujours plus à l'in-térieur du Lac par la conversion des terres de décrue en champs au fur et à mesure de leur exon-dation. Mais, derrière ce mouvement général, se cache une réalité beaucoup plus complexe où les espaces agricoles et pastoraux sont étroitement imbriqués, où les pâturages se présentent diffé-remment aux éleveurs en fonction de leurs pratiques et où leurs multiples facettes s'organisent

dans l'espace et se succèdent dans le temps pour permettre à une grande diversité d'éleveurs d'exploiter les mêmes espaces.

### ***Variabilité inter-annuelle dans l'organisation spatio-temporelle des facettes***

L'année 2010/2011 donne une image inversée de celle de 2011/2012 des migrations agricoles saisonnières et des mobilités pastorales. Les apports du Chari en 2010 sont en effet parmi les plus forts enregistrés à N'Djaména depuis 1994 : 29,4 km<sup>3</sup> pour une moyenne et une médiane d'environ 23 km<sup>3</sup> et un maximum de 33 km<sup>3</sup> (enregistré en 1998). Les pluies enregistrées à Makari sont parmi les plus fortes enregistrées depuis 2002 : 523 mm (pour une médiane à 468 mm et un maximum à 588 mm).

La moindre densité du parcellaire et la plus faible pression pastorale modifient considérablement la succession des facettes accessibles aux éleveurs. Dans un contexte de disponibilité foncière, le calendrier de la crue joue un rôle moins décisif : les éleveurs ont de l'espace pour se déplacer à la recherche des facettes les satisfaisant le mieux. À l'extérieur du Lac, dans les parcours de fin de saison des pluies et de saison fraîche, les pluies ont favorisé la repousse d'un important couvert herbacé permettant d'attendre l'amélioration des conditions d'exploitation du pâturage au Lac. C'est ainsi que de la fin de la saison des pluies au retour des premières pluies l'année suivante, les éleveurs ont pu profiter en 2010/2011 d'un pâturage de décrue relativement dense à relative distance des parcelles et d'un pâturage marécageux propre dont la valorisation est relativement aisée.

### ***Hétérogénéités dans l'organisation spatio-temporelle des facettes le long des rives sud***

Les hétérogénéités dans la topographie lacustre se répercutent sur l'organisation spatio-temporelle des facettes. Dans le delta du Chari camerounais, par exemple, un mince bourrelet de berge tombe rapidement dans des zones basses inondées une grande partie de l'année. Le pâturage de fin de saison des pluies des terres de décrue de même que les résidus de maïs y sont donc quasiment inexistantes. À l'inverse, tout à l'est des rives sud, dans la région de Gredaya au Tchad, l'arrivée tardive de la crue confère une large étendue dans l'espace comme dans le temps à ces deux facettes. Autre exemple, les espaces incultivables découverts à partir de mai sont particulièrement vastes à la frontière nigero-camerounaise. Le pâturage de décrue distant des parcelles, bonifié par les premières pluies, et le pâturage des *goré* y sont donc particulièrement étendus.

Les conséquences sur les facettes de l'hétérogénéité de la pression pastorale à un temps « t » le long des rives sont elles aussi bien visibles. Dans la région de Kassalaré sur les rives sud tcha-

diennes, la grande majorité des troupeaux peuls qui gagneront ensuite les rives camerounaises sont présents entre octobre et novembre. Le pâturage de fin de saison des pluies de même que les résidus de maïs sont donc rapidement consommés et les troupeaux contraints d'exploiter rapidement le pâturage marécageux qui reste néanmoins propre à cette période.

### **3.3 Les mobilités pastorales et l'exploitation différenciée des facettes**

#### **3.3.1 *Enquêter la diversité des pratiques pastorales : concepts et méthodes***

L'espace lacustre camerounais participe des stratégies pastorales d'un grand nombre d'éleveurs aux pratiques parfois très différentes. La venue et la durée du séjour au Lac de chacun des éleveurs et de leur groupe de mobilité reflète la disponibilité en fourrage et en eau et leur accessibilité dans les autres régions du Lac en saison sèche et dans les parcours de saison des pluies et de début de saison sèche à l'extérieur. Cette disponibilité s'explique autant par les conditions hydroclimatiques qui varient d'une année sur l'autre que par la densité du parcellaire agricole, la concurrence sur les ressources née de la présence d'un nombre croissant d'éleveurs sur les mêmes parcours, les modalités d'accès aux ressources naturelles, les conditions de commercialisation du lait et du bétail sur pied ou encore les conditions sécuritaires. Ces différents éléments, leur évolution dans le temps et la manière dont elle influe sur le nombre d'éleveurs et la durée de leur séjour dans l'espace lacustre camerounais sont étudiés dans la deuxième partie.

Les sections qui suivent ont pour objet de décrire et d'analyser les différentes modalités d'exploitation des ressources pastorales de l'espace lacustre camerounais. Il s'agit de caractériser la manière dont les différentes facettes pastorales décrites ci-dessus sont combinées dans le temps et dans l'espace ; puis de montrer dans quelle mesure ces combinaisons distinctes sous-tendent des complémentarités ou au contraire des concurrences entre différents modes de valorisation de la ressource pastorale.

Les ressources fourragères au Lac dépendent étroitement du rythme saisonnier de la crue et de la décrue conjugué à celui des pluies ainsi que de la variabilité inter-annuelle du niveau des eaux. Il en va de même pour les ressources en fourrage et en eau à l'extérieur du Lac. Leur mode d'exploitation et de préservation ne peut donc être compris qu'au travers de la manière dont les éleveurs organisent la conduite des troupeaux aux différentes échelles de temps et d'espace (De-



viennaise 2012). La mobilité des éleveurs s'analyse suivant un emboîtement d'échelles : à chaque échelle de temps, de l'année à la journée en passant par la saison, est associé un espace pastoral pouvant être décomposé en plusieurs sous-ensembles exploités de manière complémentaire (ibid). À l'échelle de l'année, les éleveurs exploitent différents parcours saisonniers ; à l'échelle de la saison, les éleveurs se déplacent entre différentes stations ; à l'échelle de la journée enfin, les mobilités s'analysent en mettant en relation les exigences de l'animal avec la répartition des ressources en fourrage et en eau dans l'espace (ibid). La caractérisation du comportement de l'animal au pâturage au cours de la journée est partie prenante de l'analyse des mobilités quotidiennes (Landais et Deffontaines 1994). Ces différentes mobilités doivent être reconstituées sur plusieurs années afin de prendre en compte la variabilité, notamment hydro-climatique.

L'analyse des mobilités et des pratiques pastorales a été faite à la lumière du concept de facette pastorale, directement inspiré de celui de facette écologique, et de celui de « système d'élevage » qui se caractérise comme une combinaison ou une succession de pratiques destinées à produire des animaux ou des produits animaux dont il s'agit de comprendre la logique d'organisation (Devienne 2012). À l'échelle d'un troupeau ou d'un fragment de troupeau (espèce, voir race), ce dernier concept amène à caractériser et expliquer les relations fonctionnelles entre différents types de pratiques (Landais et Balent 1995) :

- les pratiques de conduite (alimentation, reproduction, santé,...) dont l'objectif est d'assurer l'entretien des animaux et leur mise en condition pour réaliser les productions attendues ;
- les pratiques d'agrégation qui consistent à constituer dans un troupeau différents lots d'animaux conduits de la même manière ;
- les pratiques d'exploitation (traite, abattage,...) et les pratiques de transformation des produits ;
- les pratiques de renouvellement du troupeau (réforme des animaux, sélection des reproducteurs,...).

Ces pratiques doivent être situées dans le temps et dans l'espace et mises en relation avec les mobilités. Nous avons en particulier cherché à reconstituer de manière précise :

- le calendrier des déplacements et les éventuels scissions et regroupements de troupeaux ;
- la division du troupeau en différents lots au pâturage ;
- la succession des différentes séquences de pâturage dans la journée et la nuit pour chaque lot d'animaux ;

- le calendrier d'achat des résidus de culture ;
- le calendrier de prophylaxie ;
- le calendrier des ventes d'animaux ;
- le nombre de traites quotidiennes, la quantité de lait prélevée par jour et l'allocation du lait entre les veaux et les prélèvements humains en fonction des pratiques de traite ;
- les périodes les plus propices à la prise de poids, les pics de naissance, de maladie et de mortalité, l'origine de ces mortalités et maladies et l'âge des animaux affectés.

La typologie que nous caractérisons ci-dessous correspond à une typologie de systèmes d'élevage. Les éleveurs ont le plus souvent un troupeau polyspécifique dans lequel une espèce domine ; c'est la conduite et l'exploitation de cette espèce que nous décrivons. Une pré-typologie a été réalisée qui différencie les éleveurs en fonction de la principale espèce élevée (zébu, petit ruminant) et du gradient de mobilité dans l'année, conduisant à distinguer (Devienne 2012) :

- les systèmes pastoraux nomades qui reposent sur la mobilité totale des hommes et des troupeaux ;
- les systèmes pastoraux semi-nomades qui comprennent un établissement fixe pour l'une des saisons ;
- les systèmes pastoraux transhumants dans lesquels l'implantation de la famille est fixe et la mobilité est le seul fait des bergers.

Dans les faits, les systèmes semi-nomades et transhumants sont ici intimement liés dans la mesure où l'aîné confie généralement le troupeau et les bergers (parmi lesquels un de ses fils) à un proche parent parti avec femmes et enfants au Lac.

À mesure que notre compréhension des pratiques pastorales se précisait, nous avons été conduit à affiner la typologie en distinguant :

- les éleveurs bouviers nomades qui envoient leurs animaux au Lac dès la montée des eaux ;
- les éleveurs bouviers nomades qui attendent la décrue pour envoyer leurs animaux au Lac ;
- les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui exploitent les pâturages marécageux ;

- les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui retiennent leurs animaux à l'arrière des marécages ;
- les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui n'envoient que tardivement et pour certains irrégulièrement leurs animaux au Lac ;
- les éleveurs de petits ruminants.

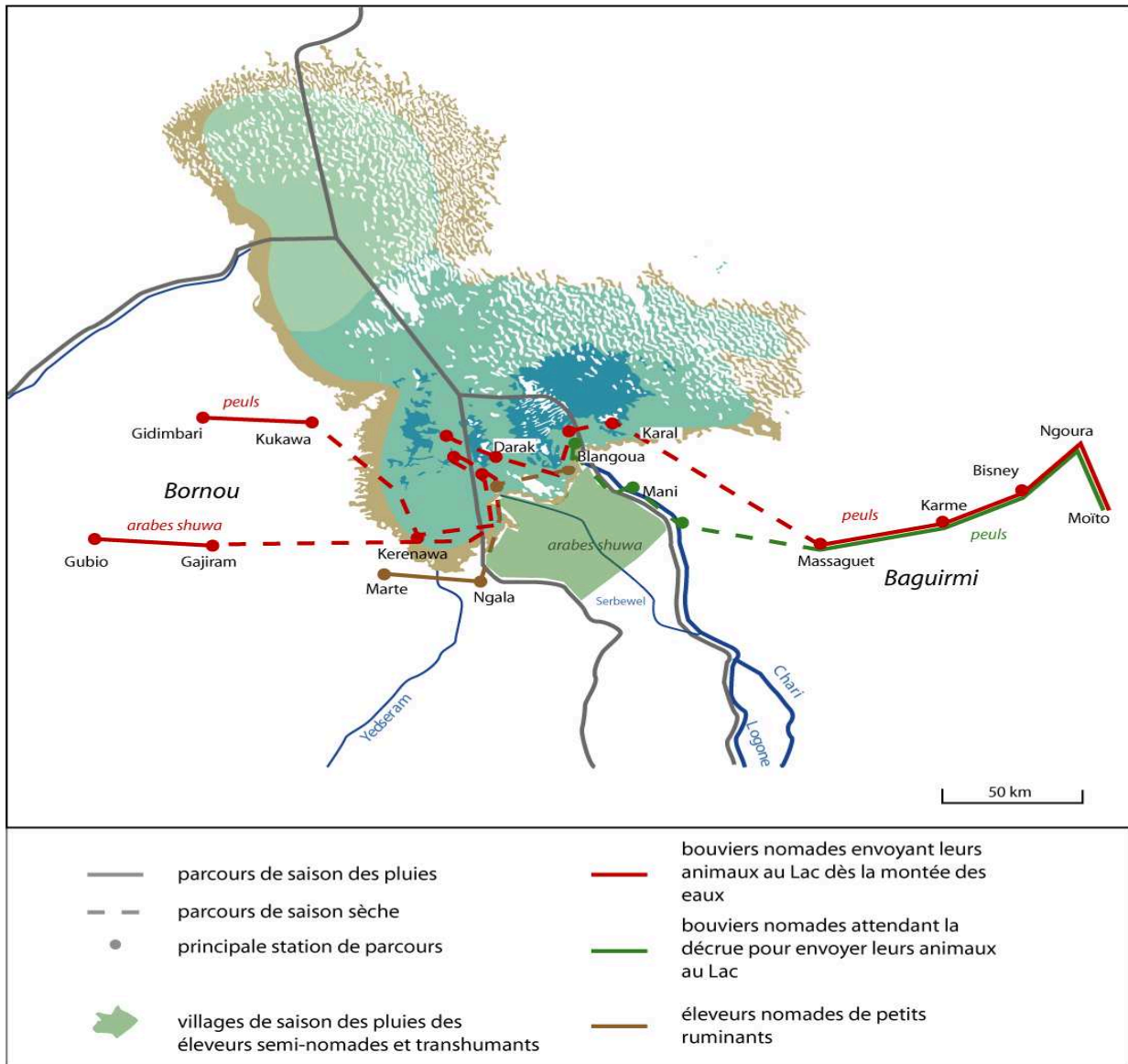
Nous avons construit un échantillon raisonné, c'est-à-dire que nous avons réalisé autant d'enquêtes approfondies qu'il était nécessaire pour caractériser la logique de fonctionnement des systèmes d'élevage identifiés au préalable (Devienne 2012). Nous n'avons pas pu réaliser d'enquêtes sur les parcours de saison des pluies. Nous avons par contre étendu notre échelle d'étude aux rives sud tchadiennes de manière à appréhender l'ensemble du parcours de saison sèche des éleveurs nomades peuls nomadisant dans le Baguirmi tchadien en saison des pluies. Néanmoins, ces enquêtes n'ont pu être réalisées qu'en pleine saison sèche quand ces éleveurs avaient gagné le Cameroun ; elles ont avant tout permis de comprendre pourquoi certains éleveurs quittaient les parcours tchadiens quand d'autres y séjournaient toute la saison.

Nous avons réalisé au total 117 enquêtes auprès d'éleveurs dont 53 auprès d'éleveurs semi-nomades ou transhumants arabes shuwa des campagnes du Serbewel, 58 auprès d'éleveurs nomades peuls (dont 12 auprès d'éleveurs nomadisant dans le Bornou nigérian en saison des pluies et 47 auprès d'éleveurs nomadisant dans le Baguirmi tchadien) et 3 auprès d'éleveurs nomades arabe shuwa nomadisant au Nigeria en saison des pluies (voir carte 21 page 637 en annexe pour la localisation des campements d'étude). Parmi ces 117 enquêtes, douze ont été réalisées sur les rives sud tchadiennes dont 9 avec des éleveurs peuls, 2 avec des éleveurs arabes shuwa des campagnes de l'Assalé tchadien et un avec éleveur Kouri. Ces enquêtes ont été réalisées à la fois auprès d'aînés, dont certains avaient pour charge d'établir le calendrier des mobilités entre les stations ou de représenter politiquement le groupe d'éleveurs, et de jeunes.

La plupart des enquêtes auprès des éleveurs se déroulait comme suit. Nous arrivions en début de matinée au campement, une à trois heures avant le départ au pâturage. Nous trouvions les aînés regroupés sur une natte et menions avec eux une discussion collective ouverte sur les parcours et les modalités d'accès aux ressources pastorales, discussion qui débouchait parfois sur l'explicitation de tensions et conflits fonciers. Puis nous amorcions un entretien individuel portant spécifiquement sur l'organisation du groupe domestique et les pratiques pastorales, le plus souvent en présence des autres personnes. Au moment où les bergers se préparaient à partir au pâturage, nous allions discuter de son troupeau avec l'éleveur. Puis nous accompagnions le ou les

bergers (parmi lesquels son fils) sur la route du pâturage et restions environ une heure au niveau de la première séquence de pâturage. De retour au campement, les aînés s'étaient dispersés et l'enquête avec qui nous reprenions l'entretien individuel était alors souvent seul. Notre présence au campement avant le départ au pâturage ou au retour nous a permis d'observer les pratiques d'allotement, de traite et les soins prodigués au troupeau. Nous avons suivi quatre groupes d'éleveurs (deux groupes peuls et deux arabes shuwa) régulièrement tout au long de leur parcours sur les rives et îles camerounaises. Cela nous a permis d'observer l'évolution de l'état des animaux et d'engager des discussions plus approfondies.

La carte ci-dessous présente les principaux parcours des éleveurs exploitant les pâturages camerounais par type de système d'élevage.



**Carte 9 : Principaux parcours des éleveurs exploitant les pâturages camerounais par type de système d'élevage**  
 Réalisation : Charline Rangé, source : enquêtes

Pour chaque système d'élevage, nous proposons, à l'échelle de l'année et de l'ensemble du parcours pastoral, une représentation de l'exploitation des différentes facettes pastorales et des performances zootechniques associées (appréhendées par les maladies, les pics de mortalité, de prise de poids et de naissance, le nombre de traites quotidiennes et les ventes d'animaux).

### 3.3.2 *Les éleveurs bouviers nomades qui envoient leurs animaux au Lac dès la montée des eaux*

#### **Logique générale**

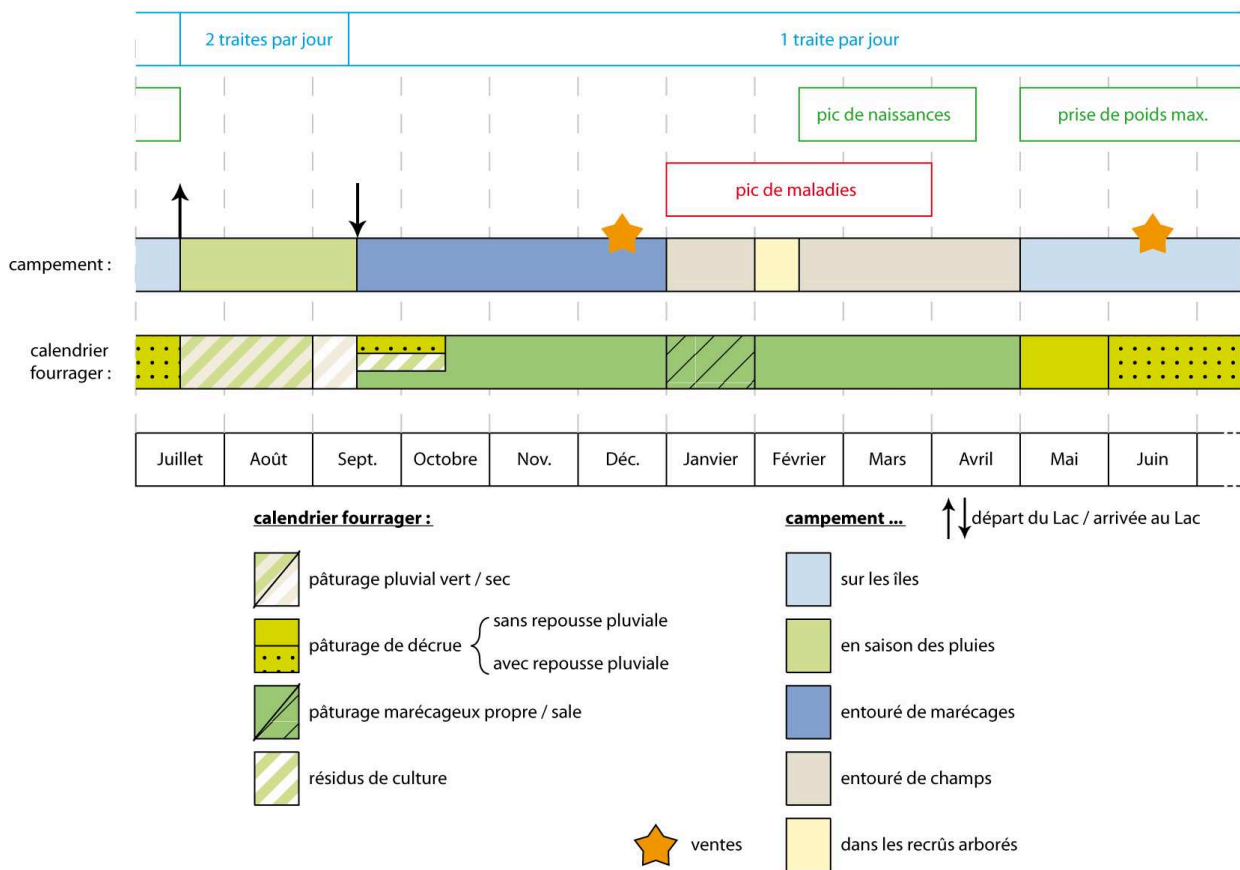
Les éleveurs de ce type sont les plus mobiles. Ils sont à la recherche de vastes espaces de pâturage vert à distance des zones cultivées, ce qui les pousse à envoyer leurs animaux dans les marécages la plus grande partie de l'année. Tout au long de leurs parcours, ils sont le plus souvent les premiers à exploiter le pâturage marécageux. Ils cherchent à limiter la proximité des troupeaux et des parcelles au pâturage comme sur la route y menant ; pour cette raison, ils installent leur campement dans les zones humides les plus proches des pâturages marécageux. Cette stratégie favorise la prise de poids et les naissances mais expose le troupeau à des conditions sanitaires que les animaux les plus jeunes, les plus vieux et les plus affaiblis supportent difficilement. Seuls les éleveurs disposant d'un troupeau suffisamment important peuvent donc se permettre une telle stratégie. Cette stratégie est exigeante en travail au pâturage comme au campement et seuls les éleveurs disposant de suffisamment de main-d'œuvre jeune et expérimentée peuvent se la permettre. La taille du groupe de déplacement est ici déterminante dans la mesure où elle favorise la mutualisation du travail.

#### **Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootecniques associées**

Parmi ce type d'éleveurs, on retrouve (par ordre d'importance numérique) :

- les nomades bouviers peuls nomadisant dans le Baguirmi tchadien en saison des pluies ;
- les nomades bouviers peuls nomadisant dans le Bornou nigérian en saison des pluies ;
- les nomades bouviers arabes shuwa nomadisant dans le Bornou nigérian en saison des pluies.

Ces éleveurs n'ont généralement qu'un nombre limité de petits ruminants qu'ils emmènent sur les mêmes parcours que leurs zébus.



**Fig. 33: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers nomades qui envoient leurs animaux au Lac dès la montée des eaux (cas d'une année de faible crue et pluies)**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Les éleveurs pour lesquels nous disposons du plus d'informations sont les Peuls tchadiens. Pendant la saison des pluies, dans le Baguirmi, ces éleveurs se divisent en petits groupes dont les campements sont distants de quelques kilomètres les uns des autres et se déplacent chaque semaine poussés par la baisse du pâturage autour du campement.

Dès la fin des grosses pluies, en septembre les années hydro-climatiques considérées déficitaires comme 2011/2012, le pâturage commence à s'assécher et vient à manquer ; les éleveurs gagnent alors en dix à vingt jours les rives sud après avoir traversé une zone ponctuée de cuvettes dont une part croissante est soustraite à cette période à l'exploitation pastorale par la mise en culture en sorgho repiqué. Ils sont les premiers à gagner les rives sud. Au début, ils y exploitent le pâturage de décrue de fin de saison des pluies et les résidus de maïs et de patate douce, à mesure que les récoltes progressent. Rapidement, ils sont contraints d'envoyer leurs animaux dans un pâturage marécageux propre mais sélectif car profond et infesté d'insectes piqueurs-suceurs et de s'installer sur des campements entourés de marécages. Bien que les conditions sanitaires soient difficiles, les animaux bénéficient d'un pâturage abondant et prennent du poids. Dès

le mois de novembre, les éleveurs cherchent à gagner les rives camerounaises pour profiter d'un pâturage marécageux encore non exploité. Sur les rives tchadiennes, les autres groupes d'éleveurs, peuls ou arabes shuwa, viennent exploiter les repousses qui se développent rapidement après leur départ. Depuis la saison sèche 2009/2010 néanmoins, les éleveurs tchadiens sont contraints d'attendre sur l'île de Kofya dans le delta du Chari camerounais l'autorisation de traverser le second bras du Chari. Sous l'effet de la concentration de milliers de têtes de bétail, le pâturage marécageux accessible se dégrade rapidement. Les animaux parasités maigrissent et peinent à exploiter un pâturage dégradé dans des hauteurs d'eau importantes. La fièvre aphteuse sévit et les animaux les plus vieux succombent ainsi que les jeunes veaux qui ne peuvent plus téter.

Dans le courant du mois de février, une fois l'autorisation de traverser obtenue, les éleveurs gagnent en moins d'un mois les campements et pâturages des arrondissements de Hilé Alifa et Darak où les troupeaux séjourneront environ deux mois jusqu'à ce que les îles deviennent accessibles. Ils ont au préalable vendu quelques têtes de bétail sur le marché transfrontalier de Madaik pour payer les vaccins et taxes aux autorités administratives, les produits vétérinaires (trypanocides et autres antiparasitaires, antibiotiques) et acheter les céréales. En quittant le delta du Chari, certains choisissent de scinder le troupeau et le groupe de déplacement. Les animaux affaiblis et les hommes âgés restent au niveau du delta où les premiers bénéficient de meilleures conditions sanitaires au pâturage et au campement et les seconds de conditions de vie moins rudes. Des femelles en lactation y assurent une partie de l'alimentation humaine.

Entre février et avril, les marécages laissent progressivement la place aux parcelles cultivées à proximité desquels les éleveurs sont contraints de camper, sauf si, comme quelques rares groupes, ils choisissent d'exposer encore plus hommes et animaux aux piqûres d'insectes. Les animaux adultes valorisent quelques courtes heures par jour un pâturage marécageux de qualité dans des conditions difficiles. L'infestation par les insectes piqueurs-suceurs est en effet maximale à cette période et la trypanosomiase - ou du moins une maladie que les éleveurs tentent de soigner à l'aide de « trypanocides » - sévit<sup>80</sup>. Les animaux qui ne peuvent pas exploiter le pâturage marécageux pâtissent de cette situation : la main d'œuvre est mobilisée par les animaux adultes et le temps consacré aux soins et à la coupe d'herbes et à l'apport de résidus pour compléter l'alimentation est trop limité pour éviter les pertes.

En fin de saison sèche, les insectes sont moins nombreux et les troupeaux peuvent enfin être envoyés par les jeunes bergers sur les îles où ils profitent de vastes étendues de décrue non culti-

---

<sup>80</sup> Nous n'avons pu avoir la confirmation de la présence de la trypanosomiase sur les rives du Lac en dehors de la saison sèche fraîche. Néanmoins, en saison sèche chaude, les éleveurs utilisent abondamment des médicaments portant la mention trypanocide. Dans la suite de ce texte, nous parlerons donc de « probable trypanosomiase ».



vées. Une grande partie des femelles en lactation reste avec les aînés sur les rives. La découverte de terres de décrue non cultivables permet à ces derniers de déplacer le campement à l'écart des champs allégeant ainsi le travail de gardiennage. Avec les premières pluies de juin, la situation s'améliore encore. Pour ces éleveurs, c'est la période la plus propice à la prise de poids des animaux. C'est aussi à cette période que les femelles sont les plus fertiles. En conséquences, les mises-bas ont lieu en février-mars et les jeunes veaux âgés d'environ trois mois qui commencent à pâturer profitent d'un pâturage de décrue sain et enrichi par les premières pluies.

Tout au long de leur parcours au Lac, ces éleveurs sont contraints de ne réaliser qu'une traite par jour. L'intensité des piqûres des insectes dans les zones qu'ils fréquentent les oblige en effet à détacher les jeunes veaux la nuit.

Avec le retour des fortes pluies, les insectes chassent les éleveurs et leurs animaux qui sont parfois contraints d'attendre à l'arrière des rives du Chari ou du Lac la repousse de l'herbe dans leurs parcours de saison des pluies. Avant de regagner ces parcours, les éleveurs vendent quelques têtes. Ils disposent d'animaux en bon état en fin de saison sèche quand les animaux des parcours sahéliens sont amaigris ; ils profitent ainsi de prix plus avantageux et de la faiblesse des taxes sur les marchés transfrontaliers nigériens comparativement aux marchés tchadiens.

### 3.3.3 *Les éleveurs bouviers nomades qui attendent la décrue pour envoyer leurs animaux au Lac*

#### **Logique générale**

Contrairement au premier type, ces éleveurs privilégient les conditions sanitaires à l'étendue et l'abondance des pâturages verts. Ils évitent de fréquenter les pâturages lacustres pendant la montée des eaux quand les *Tabanidae* vecteurs de la trypanosomiase pullulent, et campent pour la plupart à l'arrière des terres de décrue dans les zones de recrû arboré. Leurs animaux exploitent les repousses qui se développent dans les pâturages après le départ des troupeaux relevant du système d'élevage précédemment décrit. Dans ces conditions, les animaux prennent moins de poids, les femelles se reproduisent moins, mais les pertes sont aussi moins importantes. Cette stratégie est ainsi privilégiée par les éleveurs nomades disposant d'un plus petit troupeau. Rester camper à l'arrière des terres de décrue facilite en outre la mise en culture d'une parcelle de décrue sans avoir besoin de scinder l'unité agro-pastorale. Contrairement aux éleveurs du premier type, ils se déplacent seuls ou à quelques maisons seulement<sup>81</sup>. La proximité des parcelles limite en effet les

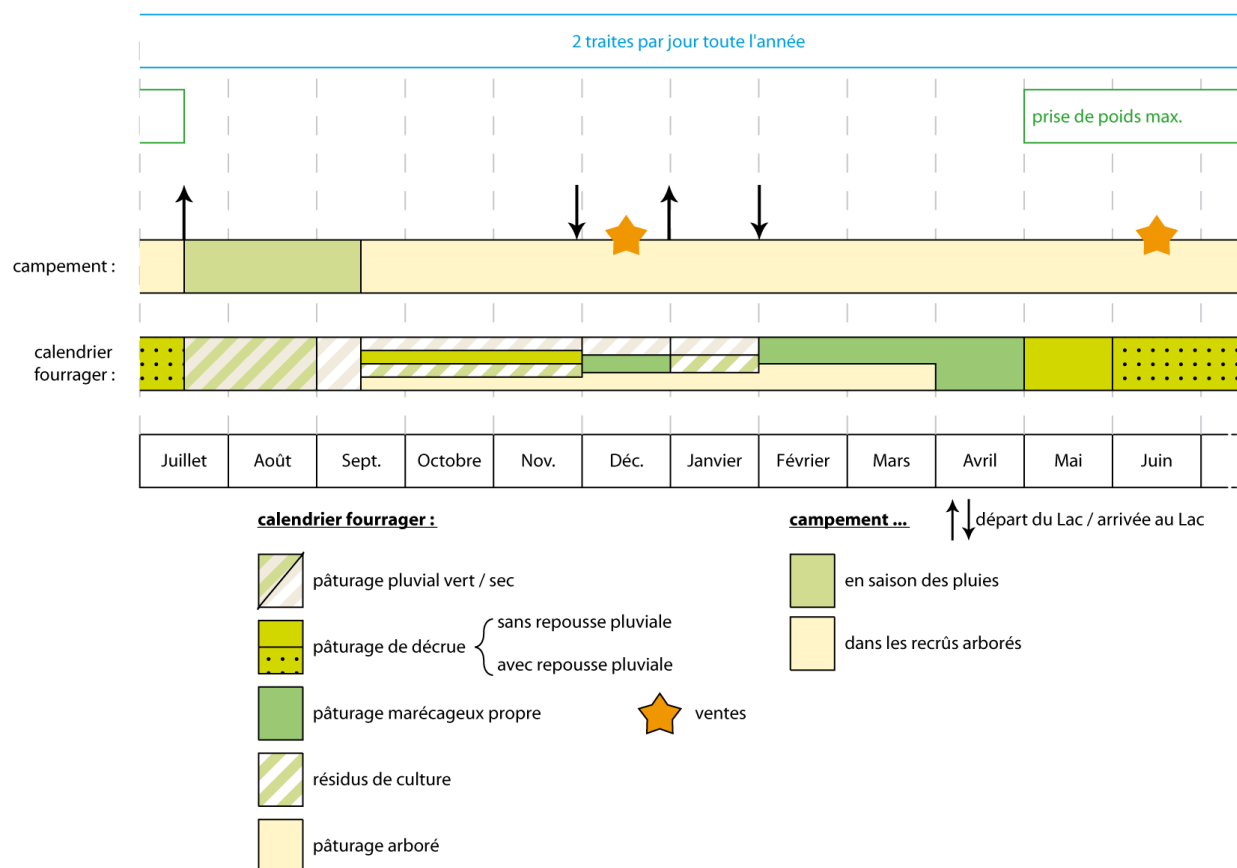
---

<sup>81</sup> Une « maison » ou *wouro* en peut regrouper le responsable du troupeau, ses femmes et enfants éventuellement mariés, et souvent d'autres parents dépendants.

possibilités de grands regroupements d'éleveurs tandis que les besoins de mutualisation du travail sont moins forts.

### Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées

Ce second type regroupe un nombre moins important d'éleveurs ; ce sont pour la plupart des Peuls nomadisant dans le Baguirmi tchadien en saison des pluies. Ces éleveurs disposent souvent d'un troupeau de petits ruminants (moutons principalement) relativement important et préfèrent le conduire séparément du troupeau de zébus en l'envoyant avec un des fils ou frères remonter le Bahr el Gazal au Tchad en saison sèche.



**Fig. 34: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers nomades qui attendent la décrue pour envoyer leurs animaux au Lac (cas d'une année de faible crue et pluies)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Avec leurs troupeaux de zébus, ils exploitent plus longtemps que les éleveurs du premier type le pâturage devenu sec du Baguirmi, puis gagnent les rives du Chari pendant la saison fraîche pour ne rejoindre le Lac qu'une fois la décrue amorcée, autour de novembre-décembre les années de crue limitée. Le long du Chari, ils abreuvent leurs animaux dans le fleuve. Ils y exploitent le

peu de pâturage de décrue des berges, des petites îles du Chari et des cuvettes à l'arrière, ainsi que les herbes sèches, les feuilles et les fleurs des arbres, souvent complétés par des résidus de culture achetés aux cultivateurs de sorgho, de niébé ou de maïs pluvial.

Quand s'amorce la décrue, ils gagnent le delta du Chari camerounais où ils passent toute la saison sèche. Ils s'installent dans les recrûs arborés et envoient leurs animaux chaque jour dans les pâturages marécageux après avoir traversé la zone cultivée. La nuit, les animaux sont gardés au campement ; ils y exploitent le fourrage des arbres. Moins exposés aux piqûres d'insectes, les veaux peuvent être attachés toute la nuit, ce qui permet aux femmes de traire les vaches matin et soir et de vendre le lait frais et caillé dans les villages et sur les marchés qui restent facilement accessibles toute l'année depuis ces campements. En janvier, ils quittent l'île de Kofya dans le delta du Chari où sont concentrés les troupeaux peuls qui attendent l'autorisation d'entrée sur le territoire camerounais pour gagner à nouveau temporairement les rives du Chari et y revenir une fois que les autres troupeaux peuls ont quitté l'île et que l'herbe y a repoussé.

À partir du mois de mai, les animaux profitent du pâturage de décrue nouvellement découvert à distance des parcelles. Certains éleveurs choisissent d'envoyer leurs animaux sur les îles.

Comme les autres éleveurs peuls, ils vendent quelques têtes en bon état sur les marchés trans-frontaliers nigériens avant de regagner leurs parcours de saison des pluies.

Les années où les conditions hydro-climatiques sont particulièrement favorables (pluies abondantes, forte crue), la durée du séjour au Lac est réduite à trois mois environ et les animaux exploitent principalement le pâturage de décrue. Un certain nombre d'éleveurs reste alors sur les rives tchadiennes.

### **3.3.4 *Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui exploitent les pâturages marécageux***

#### **Logique générale**

La rapide baisse du pâturage dans leur village de l'arrière-pays oblige ces éleveurs à séjourner 7 à 10 mois de l'année au Lac. Sur les parcours lacustres, ils privilégient l'accès à une herbe verte abondante au détriment des conditions sanitaires. Ils exploitent le pâturage marécageux une grande partie de l'année sans pour autant disposer d'autant de main d'œuvre que les éleveurs peuls pour s'avancer aussi vite et loin à l'intérieur du Lac. Ces éleveurs disposent en outre de troupeaux en moyenne plus jeunes<sup>82</sup> qui ne peuvent pâturer que dans des eaux moins profondes.

---

<sup>82</sup> Vendant la plupart de leurs animaux à un jeune âge, les éleveurs arabes shuwa disposent de peu de mâles reproducteurs. Pour cette raison, ils ne castront pas leurs animaux à la différence des éleveurs peuls.

La taille des groupes de déplacement est très diverse, des villages se regroupent parfois à plusieurs dizaines de maisons sur les mêmes campements quand d'autres éleveurs se déplacent seuls. Très souvent, une partie de l'unité de production cultive une parcelle de décrue.

### Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées

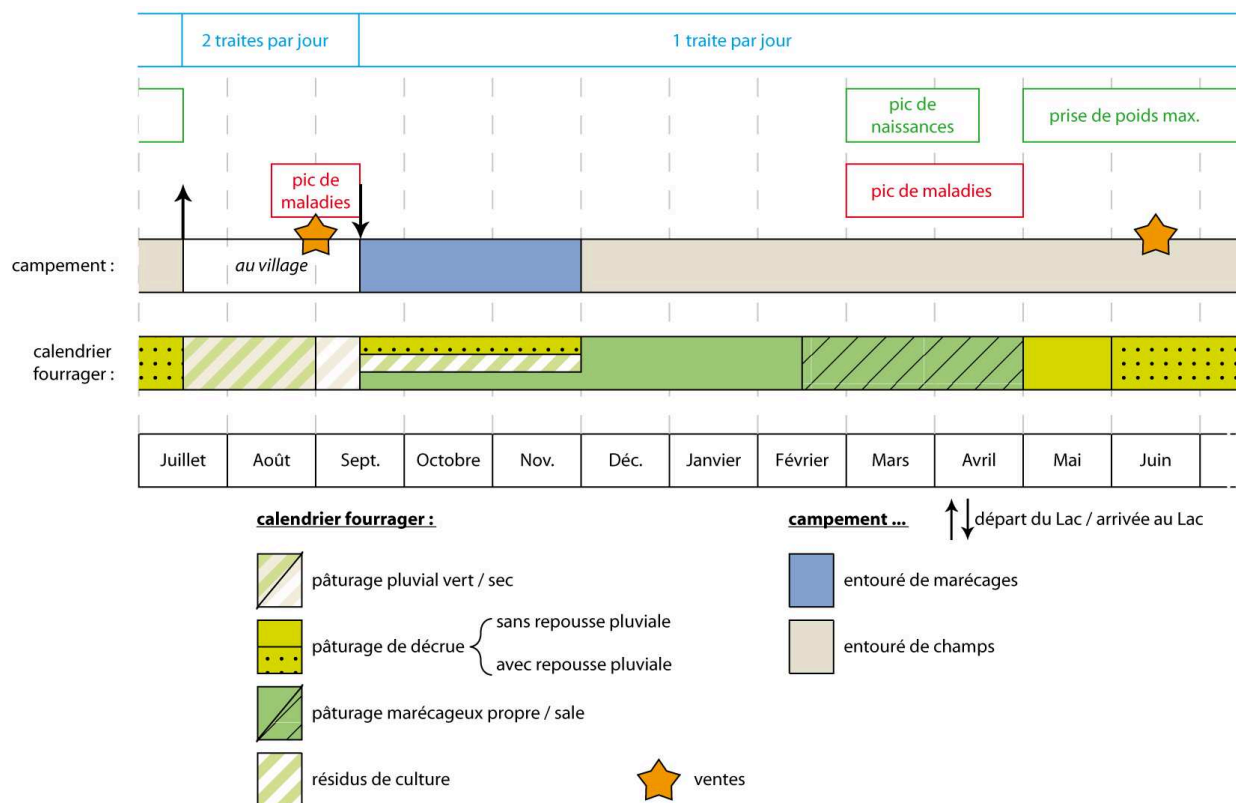


Fig. 35: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui exploitent les pâturages marécageux (cas d'une année de faible crue et pluies)  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

En saison des pluies, les animaux profitent d'abord du pâturage vert aux alentours du village. Rapidement, l'infestation par les insectes piqueurs-suçeurs obligent les hommes à enfermer les animaux la journée dans des cases enfumées et à limiter le pâturage au seul pâturage nocturne. L'herbe sèche et les premiers résidus des cultures pluviales succèdent à l'herbe verte. En dehors des années particulièrement bien arrosées, les animaux sont envoyés au Lac avant la fin des récoltes pluviales et bien avant celle des cultures de saison fraîche (sorgho repiqué, niébé). La période qui précède le départ est éprouvante et les animaux arrivent en mauvais état sur les pâtu-

rages lacustres. Les éleveurs vendent les animaux affaiblis dont ils savent qu'ils ne supporteront pas les mauvaises conditions sanitaires des parcours lacustres.

Les campements de saison sèche sont le plus souvent situés dans le prolongement des villages de saison des pluies. La plupart des éleveurs multiplie les campements pour se rapprocher du pâturage marécageux, limiter la concurrence des éleveurs nomades peuls ou encore s'éloigner des parcelles cultivées. Cela conduit certains éleveurs à se déplacer le long des rives, du delta du Chari jusqu'à la frontière nigero-camerounaise.

Dans les campagnes du Serbewel, les éleveurs disposent tous, en plus du troupeau de zébu, d'un nombre plus ou moins importants de chèvres et de quelques moutons. En venant au Lac, certains scindent les troupeaux de petits ruminants et de zébus, et envoient le premier dans les zones de recrû arboré à l'arrière des rives (delta du Chari, embouchure du Serbewel), d'autres font venir les chèvres et les quelques moutons sur les mêmes campements et pâturages que les zébus une fois le retrait de l'eau suffisamment amorcé (à partir de février).

Les premières semaines au Lac, les zébus exploitent le pâturage de décrue bonifié par les pluies et les résidus de maïs. S'ils doivent rapidement s'avancer dans les marécages, la faible pression pastorale leur permet de se limiter aux zones inondées les moins profondes. Ce n'est qu'une fois que l'eau est maximale (autour de novembre-décembre) que l'exploitation du pâturage marécageux devient véritablement contraignante. Avec le recul de l'eau, les mises en culture soustraient les terres de décrue au pâturage. À l'ouest du delta du Chari, les troupeaux, de plus en plus nombreux, se contentent d'un pâturage marécageux de qualité mais disponible seulement dans les eaux profondes. Entre février et mars, avec l'arrivée des Peuls, les éleveurs arabes préfèrent déplacer leur campement afin de limiter la concurrence. Vient alors la période la plus difficile : les troupeaux arabes qui exploitent les marécages après les éleveurs peuls ne pâturent plus que leurs restes dont l'abondance et la qualité sanitaire dépend de la pression pastorale ; les champs se sont multipliés autour du campement et les insectes piqueurs-suceurs pullulent. Les animaux sont sujets aux parasitoses intestinales et à la trypanosomiase.

Au mois de mai, et encore plus avec les premières pluies de juin, la situation s'améliore nettement. À distance des parcelles, les animaux profitent du pâturage de décrue nouvellement découvert qu'ils sont moins nombreux à exploiter puisqu'une grande partie des troupeaux peuls a été envoyée sur les îles. Seuls les éleveurs qui se déplacent en petit groupe déménagent leur campement à distance des parcelles. Certains choisissent d'envoyer une partie de leur troupeau sur les îles les plus proches. Si la période précédente (mars-avril) n'a pas été trop éprouvante, les fe-

melles pourront se reproduire ; dans le cas contraire, il faudra attendre le retour au village et les fortes pluies.

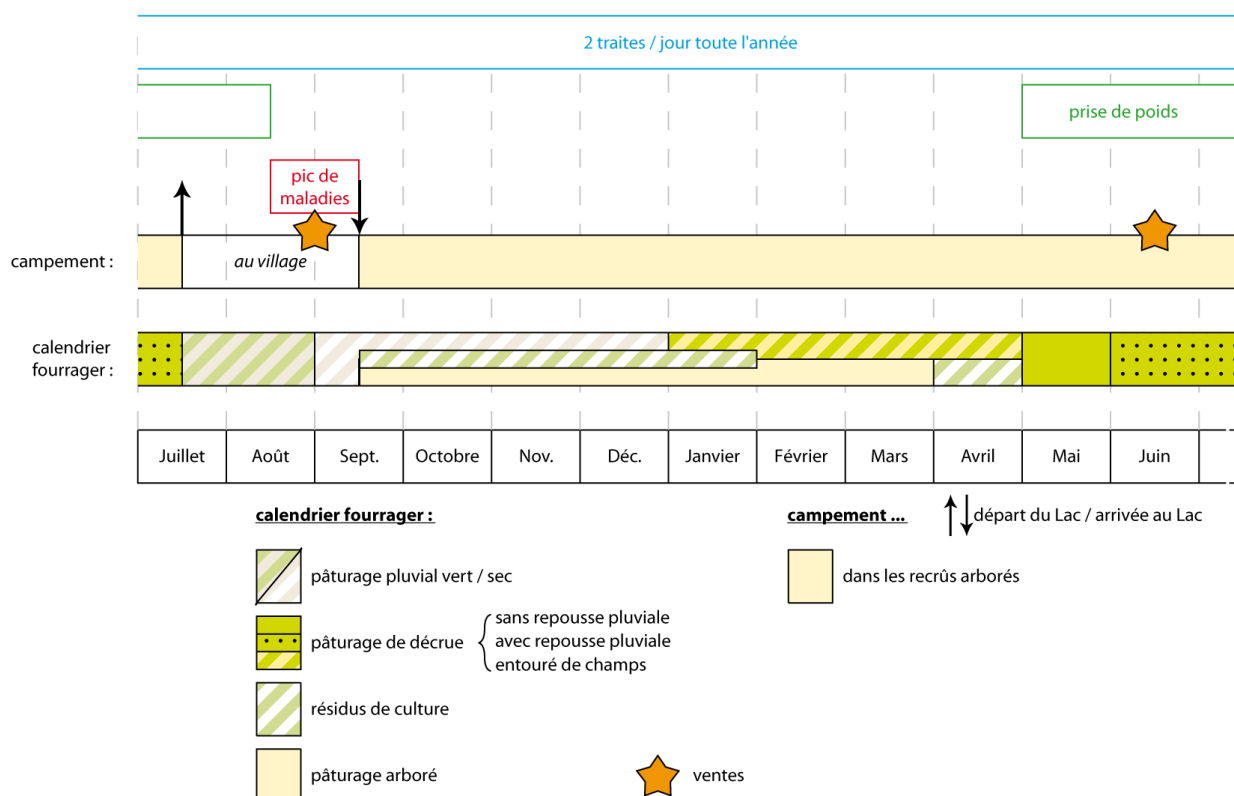
Les années qui suivent une saison des pluies bien arrosée et une forte crue lacustre, les conditions sont nettement plus favorables : le pâturage de décrue est suffisamment important pour permettre aux éleveurs de garder les animaux les moins robustes à l'extérieur des marécages.

### **3.3.5 *Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui retiennent leurs animaux à l'arrière des marécages***

#### ***Logique générale***

Ces éleveurs préfèrent valoriser la diversité des ressources fourragères lacustres plutôt que d'envoyer leurs animaux dans les marécages où le pâturage vert est certes plus abondant mais où les conditions sanitaires sont médiocres. La moindre taille des troupeaux favorise l'exploitation du pâturage de décrue entre les parcelles complétée par les résidus de culture. La prise de poids est plus faible et les mises bas plus espacées mais les maladies et les mortalités liées aux parasites intestinaux ou encore à une probable trypanosomiase sont moins fréquentes. En évitant d'exposer leurs animaux aux piqûres d'insectes la nuit, ces éleveurs s'assurent également la possibilité de traire les femelles deux fois par jour. Ils peuvent donc réserver une plus grande part du lait pour la consommation humaine ou la vente, au détriment des veaux.

## Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées



**Fig. 36: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui retiennent leurs animaux à l'arrière des marécages (cas d'une année de faible crue et pluies)**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le manque de pâturage pousse ces éleveurs à quitter tôt leur village de saison des pluies, parfois même avant la fin des récoltes pluviales, et à rejoindre le Lac dès la montée des eaux. Ils installent leur campement dans les zones de recru arboré au niveau de l'embouchure du Serbewel et du Chari et resteront pour la plupart sur ce même campement jusqu'au retour des pluies. Zébus et petits ruminants sont envoyés ensemble sur les campements du Lac.

Comme les autres éleveurs semi-nomades, leurs animaux arrivent au Lac éprouvés par la période de claustration diurne dans les cases enfumées. Pendant la montée des eaux, ces éleveurs retiennent leurs animaux à l'arrière des espaces de décrue : les animaux pâturent l'herbe sèche, le fourrage arboré et les résidus de culture de fin de saison des pluies (niébé, patate douce). Les disponibilités fourragères sont cependant vite limitées et les animaux prennent peu de poids.

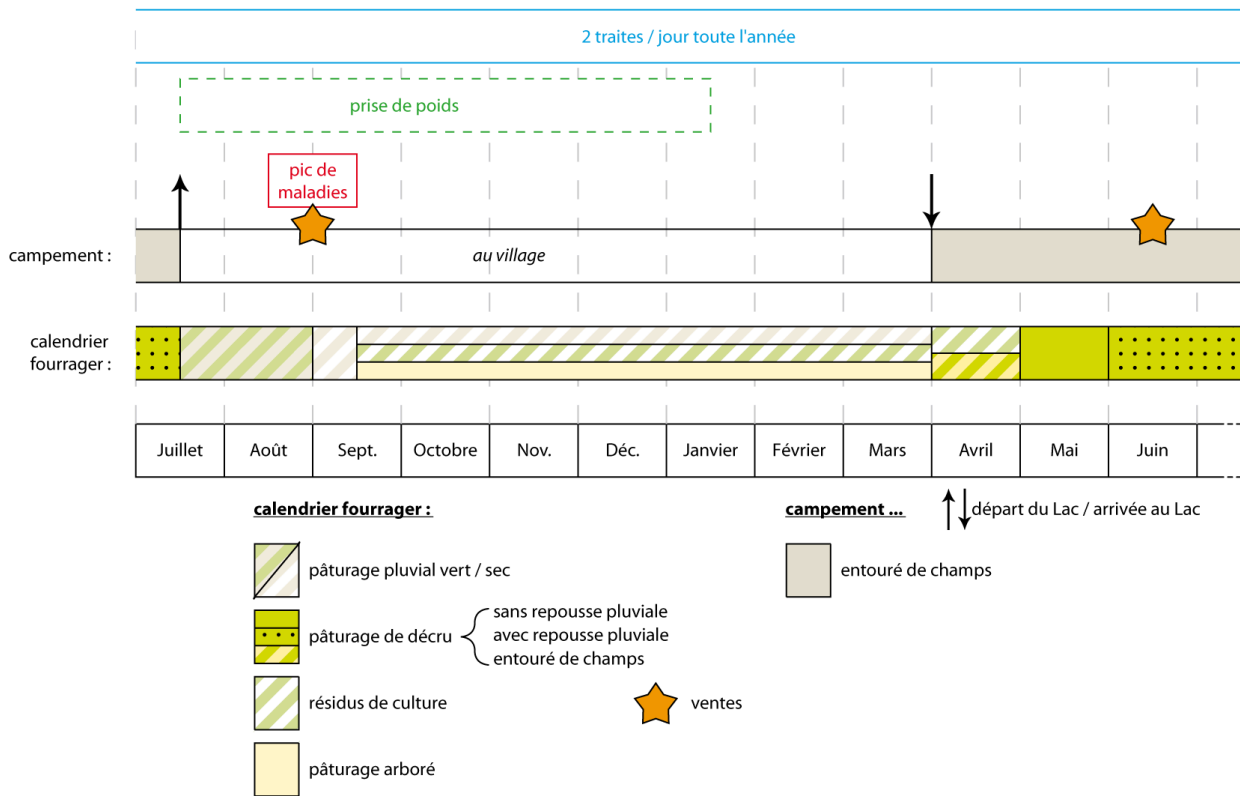
Une fois le recul des eaux amorcé, les animaux sont envoyés la journée sur les terres de décrue où ils pâturent entre les parcelles de niébé, de patate douce et maraîchage, puis pâturent la

nuit le fourrage des arbres. Certains éleveurs déplacent leur campement sur les terres de décrue de manière à éviter d'avoir à traverser les zones les plus densément cultivées pour gagner les pâturages de décrue. L'étendue du pâturage interstitiel reste limitée jusqu'au mois d'avril qui correspond également au moment à partir duquel les résidus de niébé et de patate douce sont disponibles sur les terres de décrue. Les éleveurs sont souvent contraints de les couper dans les champs pour les donner au campement. Puis, à partir de mai, les animaux peuvent pâturer à distance des parcelles.

### **3.3.6 *Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui viennent tardivement et irrégulièrement au Lac***

Ces éleveurs quittent leurs villages autant par manque d'eau que de pâturage pour gagner le Lac en saison sèche chaude autour des mois de mars et avril. Pour certains d'entre eux, les parcours lacustres ne constituent qu'un pâturage d'appoint les années où les pluies ont été particulièrement médiocres. Certains installent leur unique campement dans les zones de recrû arboré, d'autres sur les terres de décrue. Ils envoient leurs animaux exploiter le pâturage de décrue, d'abord entre les champs puis à distance quand le recul de l'eau est maximal. Les résidus de culture, le plus souvent coupés, constituent un complément important.

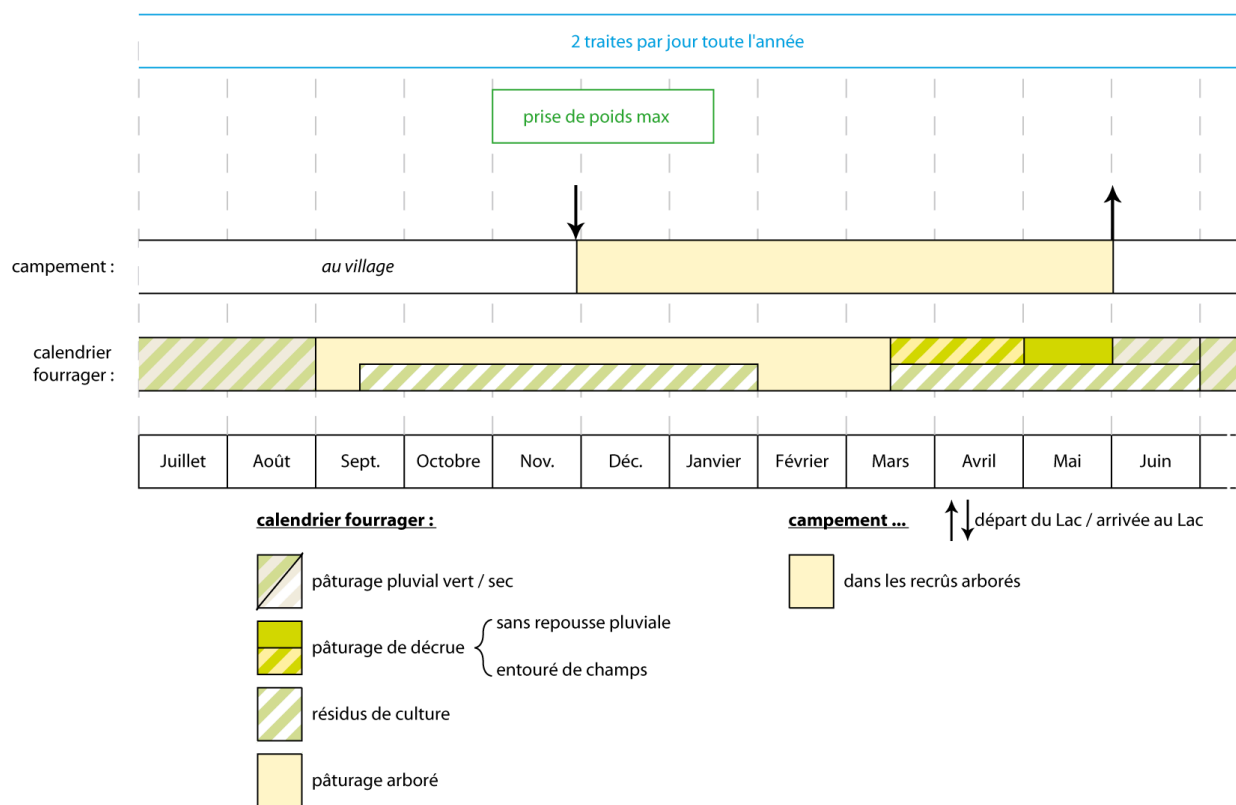




**Fig. 37: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui viennent tardivement et irrégulièrement au Lac (cas d'une année de faible crue et pluies)**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### 3.3.7 Les éleveurs de petits ruminants

Certains éleveurs viennent au Lac pour les seules ressources qu'il offre aux petits ruminants. Une partie est constituée d'agro-éleveurs arabes shuwa des campagnes du Serbewel qui conduisent un troupeau composé très principalement de chèvres et arrivent pour la plupart au Lac entre novembre et décembre. Une autre est composée d'éleveurs ouda - fraction peule connue pour être spécialisée dans l'élevage de moutons dans tout le bassin du lac Tchad - nomadisant dans le Bornou nigérian en saison des pluies qui se déplacent avec leurs moutons de haute taille bicolore (corps blanc et tête et poitrail noir) et arrivent au Cameroun à partir de décembre.



**Fig. 38: Pratiques pastorales chez les éleveurs de petits ruminants (cas d'une année de faible crue et pluies)**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Ces éleveurs se concentrent au niveau des zones de recrû arboré dans l'embouchure du Chari et du Serbewel. Les *Tabanidae* sévissent jusqu'en octobre-novembre ; par la suite, hommes et animaux sont ici relativement à l'abri des insectes. Les petits ruminants se nourrissent des feuilles, fleurs et fruits des arbres d'abord sur l'arbre ou à terre après que le berger ait secoué l'arbre, puis à terre. Les premiers mois, les éleveurs complètent ce fourrage en menant leurs animaux sur les parcelles de fin de saison des pluies (niébé, patate douce) pour exploiter les résidus.

À partir d'avril-mai, certains éleveurs envoient moutons et chèvres sur le pâturage de décrue. L'eau a alors suffisamment reculé pour que les animaux ne risquent pas de boire une eau de trop médiocre qualité. C'est en particulier le cas des éleveurs moutonniers nomades. Les autres redoutent trop les parasitoses transmises par le pâturage lacustre et préfèrent garder leurs troupeaux à l'arrière des terres de décrue. Comme les éleveurs de zébus, ils partent couper des résidus de culture de saison fraîche sur les terres de décrue.

### 3.3.8 Concurrences et complémentarités entre différents modes de valorisation des pâturages lacustres

Parce qu'ils n'exploitent pas les mêmes facettes pastorales au même moment, différents groupes d'éleveurs se succèdent dans les mêmes espaces tout au long de l'année et, à un temps « t », utilisent différentes parties de la topographie lacustre. La diversité des pratiques pastorales conjuguée à la rapide régénération du pâturage dans l'année permet ainsi une exploitation différenciée des pâturages lacustres. Les mobilités des différents groupes d'éleveurs sont liées les unes aux autres et valorisent de multiples complémentarités qui sont à la base de la densification pastorale de l'espace lacustre camerounais<sup>83</sup>. L'exploitation de différentes ressources fourragères (pâturage herbacé vert, pâturage herbacé sec, pâturage arboré, résidus de culture), la valorisation du pâturage herbacé vert dans des hauteurs d'eau et des conditions sanitaires très différentes, et l'inégale capacité à exploiter le pâturage de décrue entre les parcelles cultivées sont à la base de ces complémentarités<sup>84</sup>.

Les complémentarités peuvent passer sur le mode de la concurrence les années où le nombre de troupeaux et la densité du parcellaire sont particulièrement importants. Lorsque la pression des animaux peuls dans les marécages reste limitée, les repousses sont suffisantes pour satisfaire les besoins des animaux arabes shuwa ; dans le cas contraire l'herbe salie et enfouie sous l'eau ne repoussera pas avant l'exondation. Les concurrences sont parfois directes entre différents types d'éleveurs : les éleveurs bouviers arabes shuwa qui n'envoient pas leurs animaux dans les marécages, les éleveurs arabes shuwa de petits ruminants, les moutonniers peuls et les nomades bouviers peuls qui installent leurs campements dans les zones de recrû arboré exploitent le même pâturage arboré et herbacé sec et/ou les mêmes résidus de culture. Aux périodes où les animaux entrent directement ou indirectement en concurrence pour les différentes ressources fourragères, succède néanmoins, pour les zébus, une période de dispersion des troupeaux favorable à la reprise de poids (entre mai et début juillet). D'une manière générale, la diversité des pratiques pastorales permet une multiplication du nombre de troupeaux dans l'espace lacustre camerounais qu'aucun signe de surpâturage ne vient aujourd'hui remettre en question.

Nos résultats mettent en lumière l'inégale valeur accordée par les éleveurs, en fonction de leur accès aux ressources productives, aux différentes facettes et la diversité des stratégies de valorisation des ressources fourragères. S'étant penchés sur les pratiques et les savoirs pastoraux, cer-

<sup>83</sup> La densification pastorale sur les rives sud tchadiennes répond à la même logique : dans les mêmes espaces, se succèdent les groupes peuls en partance pour le Cameroun, puis ceux qui ne traversent pas le Chari et enfin les groupes d'agro-éleveurs arabes shuwa qui viennent plus tardivement au Lac. Sur les îles sud tchadiennes, les groupes peuls succèdent aux groupes d'agro-éleveurs insulaires boudouma.

<sup>84</sup> Entre les troupeaux de zébus et ceux de petits ruminants qui exploitent le pâturage de décrue, les complémentarités sont poussées jusqu'à la synergie puisque les seconds ne peuvent pas pâturer une herbe trop haute.

tains zootechniciens ont montré, par des mesures quantifiées, que la valorisation d'une surface pâturée par l'animal dépendait étroitement de la conduite du troupeau (Meuret et Landais 1997). Ces résultats mettent en doute la pratique, généralisée en zootechnie tropicale, qui consiste à évaluer la « capacité de charge » à partir des tables de valeur des différentes espèces fourragères (Vall et Diallo 2009). De même que la recherche agronomique s'est longtemps focalisée sur la fertilité minérale dans le contexte du développement d'une agriculture très consommatrice en intrants, le passage, dans les pays du nord, à un modèle d'élevage où les animaux sont très majoritairement alimentés en stabulation explique que les recherches zootechniques se soient concentrées sur le seul métabolisme des « besoins animaux » et les tables très détaillées de « valeur des aliments », négligeant le rôle pourtant déterminant des pratiques des éleveurs dans la valorisation des ressources fourragères (Meuret et Landais 1997).

## 4 Le poisson dans l'enchevêtrement de l'herbe et de l'eau : une ressource riche et évolutive valorisée par la diversité des pratiques

---

### 4.1 La ressource halieutique : complexité, dynamiques et conditions de valorisation

#### 4.1.1 *Dynamiques de la ressource : variabilité, recomposition et renouvellement*

La « vocation halieutique » attribuée au Moyen Tchad des années 1950-1960, puis les interrogations suscitées par le passage au Petit Tchad au début des années 1970, ont motivé la production d'une riche littérature relative à l'ichtyofaune du Lac (Blache et al 1962, Blache 1964, Durand 1979, Quensière 1979, Bénech et al 1983, Bénech et Quensière 1989). Ces travaux ont permis de mieux connaître les peuplements de poissons et leurs comportements face aux changements de l'hydro-écologie lacustre. Depuis, les connaissances sont restées lacunaires, les zones sensibles pour la reproduction des espèces en phase de Petit Tchad sec et humide en particulier restent mal connues (Lemoalle 2014 b).

#### ***Variabilité hydro-écologique et variabilité de l'ichtyofaune***

L'instabilité du milieu, extrême dans la cuvette nord qui peut s'assécher en totalité certaines années, a pour pendant des changements rapides et réversibles des peuplements de poissons (Lemoalle 2014 b).

La production ichtyologique dépend en premier lieu de l'étendue du plan d'eau, elle-même très variable d'une année sur l'autre<sup>85</sup> (Durand 1979, Lemoalle 2014 b). La relation entre niveau d'abondance de la ressource et niveau des eaux semble néanmoins peu perceptible pour les pêcheurs. Celle-ci est en effet médiatisée d'une part par l'effort de pêche qui correspond à la capaci-

---

<sup>85</sup> Durand (1979) précise qu'il est possible d'admettre en première approximation une relation directe entre la surface occupée par les eaux et donc l'énergie solaire incidente, et la production ichtyologique, par l'intermédiaire des diverses chaînes trophiques. Cette estimation globale doit être nuancée en tenant compte de la production propre des zones inondées et des fleuves ou encore l'importance et la composition de la végétation (ibid).

té de pêche (soit l'ensemble des moyens déployés) multipliée par l'activité (le nombre de jours travaillés), et d'autre part par la capturabilité des poissons (qui est plus importante lorsque l'étendue d'eau est réduite). Or l'effort de pêche varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de migrants pêcheurs saisonniers mais aussi de l'investissement plus ou moins important des agro-pêcheurs résidents dans la pêche.

Au-delà de la seule étendue du plan d'eau, les changements d'état hydro-écologique du Lac imposent des conditions très spécifiques aux peuplements de poisson. Avec le passage au Petit Tchad, l'ichtyofaune a été largement recomposée. Les espèces communes en Moyen Tchad ont été en grande partie remplacées par des espèces mieux adaptées, notamment par celles supportant mieux les désoxygénations temporaires ou permanentes du milieu comme les *Clarias* et les *Tilapia*<sup>86</sup> qui peuplent les marécages et dans une moindre mesure les *Gymnarchus*, *Heterotis*, et les *Polypterus senegalus*<sup>87</sup> (Durand 1979, Quensièrè 1979). À ce propos, les pêcheurs évoquent une nette augmentation de la pêche dans les marécages en période de crue à partir du milieu des années 1970. La rapidité de la recomposition du peuplement s'explique par la diversité des milieux fluvio-lacustres qui permet le maintien d'espèces adaptées aux différentes situation écologiques du Lac<sup>88</sup> (Bénech et Quensièrè 1989). Cette recomposition des peuplements de poisson est également bien visible dans la cuvette nord avec les alternances de phases de Petit Tchad sec et de Petit Tchad humide, qui voient le retour des *Clarias* et *Tilapia* dans cette partie du Lac, et les grandes crues épisodiques de la Komadougou Yobé qui permettent une diversification des peuplements (Lemoalle 2014 b).

### **Le renouvellement du stock de poisson sous exploitation anthropique**

Les plaines d'inondation fluviale et lacustre sont essentielles pour la reproduction des poissons. Les Yaéré de l'Extrême nord Cameroun en particulier sont indispensables à la reproduction d'un certain nombre d'espèces migratrices (Lemoalle 2014 b), même si depuis le passage au Petit Tchad les espèces concernées ont perdu de leur importance au profit des espèces « sédentaires » qui peuplent les marécages (Bénech et Quensièrè 1989). En ce sens, la multiplication des canaux

<sup>86</sup> Dans la seconde moitié des années 1970, Bénech et Quensièrè (1989) identifient ainsi cinq espèces ou groupes d'espèces indifférents à l'hypoxie et 14 espèces dont les effectifs sont plus ou moins décimés par les hypoxies en période de crue mais qui recolonisent le milieu à partir des eaux libres ou du fleuve.

<sup>87</sup> Une enquête de débarquement des captures réalisées par le centre de pêche de Darak au débarcadère de même nom en septembre 2005 pendant 8 semaines avait permis d'identifier les espèces de poissons suivantes: *Tilapia*, *Gymnarcus*, *Clarias*, *Synodontis*, *Labeo*, *Bricinus*, *Hyperopisus*, *Hydrocinus*, *Citharinus*, *Heterotus*, *Mormyrus rume*, *Mormyrops delicious*, *Gymnarchus niloticus*, *Heterotis niloticus*, *Niloticus*, *Bagrus*, *Distichodus*, *Alestes*, *Protopterus*, *Lates niloticus*, *Polypterus*, *Eutropisus*, *Shibe*, et *Malapterus* (Tom 2005).

<sup>88</sup> L'absence d'endémisme parmi l'ichtyofaune lacustre s'explique d'ailleurs par l'alternance fréquente de phases lacustres écologiquement différentes (Bénech et Quensièrè 1989).

de pêche dans le lit du Logone et les prélèvements associés de reproducteurs et de juvéniles sont préoccupants quant à l'évolution des stocks de poisson au Lac (Lemoalle 2014 b).

Les données manquent pour juger de la dynamique d'évolution des stocks (*ibid*). Dans les années 1960, le passage d'un stock quasi inexploité à exploité s'est traduit normalement par une importante baisse des stocks de gros poissons et par la recomposition associée des prises en fonction de la plus ou moins grande résilience des poissons à leur exploitation humaine, au profit des *Lates* et au dépend des *Labeo coubie* notamment (Durand 1979). Après être passées d'environ 30 000 tonnes (équivalent poids frais) en 1962 à environ 80 000 tonnes en 1970, les captures auraient atteint un maximum de 220 000 tonnes en 1974. Après les captures exceptionnelles de 1973-1974 correspondant à une pêche d'épuisement dans la cuvette nord en cours d'assèchement, celles-ci se sont stabilisées autour de 100 000 tonnes dans la seconde moitié des années 1970 (Durand 1979). Des années 1980 à nos jours, les captures totales auraient oscillé entre 50 000 et 150 000 tonnes selon que la cuvette nord est ou non alimentée (Lemoalle 2014 b). Ramenées à l'hectare, les captures seraient ainsi passées de 100 kg/ ha/ an en 1972 à 245 kg/ ha/ an en 1974, pour se stabiliser depuis le milieu des années 1970 entre 100 et 120 kg/ ha/ an<sup>89</sup>. La production du lac Tchad apparaît ainsi particulièrement forte, la production moyenne des zones humides africaines s'élevant à environ 60 kg/ ha/ an<sup>90</sup> (Lemoalle 2014 b). Ces chiffres de captures, estimées le plus souvent à partir des flux commercialisés, sont néanmoins à considérer avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. À partir de ces données et dans leurs limites, aucune tendance à la surexploitation, définie comme une pêche excessive ne permettant pas le renouvellement des espèces et menant à terme à leur disparition, ne peut être mise en avant (Lemoalle 2014 b). L'apparente stabilité de la production par hectare depuis le passage au petit Tchad suggère qu'une hausse de l'effort de pêche à étendue d'eau constante, que ce soit par un nombre plus important de pêcheurs ou par des techniques plus performantes, se fait au détriment de la prise moyenne par pêcheur.

Du point de vue des pêcheurs, le formidable développement de l'effort de pêche s'est traduit par une baisse continue et vivement ressentie des prises à engin constant depuis le « boom » de la pêche au Lac dans les années 1960. En réponse, ils ont diversifié les techniques de pêche et engagé des frais toujours plus importants dans le matériel. Au-delà de l'effort de pêche global résul-

---

<sup>89</sup> Pour estimer ces rendements, on se réfère aux données de Durand (1979) pour les années 1960 et 1970. Pour les années 1980 à 2011, on considère les données de surface en eau modélisées dans (Lemoalle et al 2012) soit une surface minimale d'environ 4 600 km<sup>2</sup> (en 1984), une surface maximale d'environ 14 000 km<sup>2</sup> (en 1999) et une surface moyenne sur la période d'environ 9 800 km<sup>2</sup>.

<sup>90</sup> Ces chiffres de production sont le produit de la « productivité naturelle » de la zone humide et de l'effort de pêche qui dépend de multiples facteurs d'ordre démographique, économique et politique.

tant principalement de l'augmentation du nombre d'actifs permanents et saisonniers, les pêcheurs incriminent certaines techniques de pêche qui, par l'ampleur des prises et le moment du cycle auquel est opéré le prélèvement, impacteraient négativement les prises réalisées au moyens des autres techniques. Plus que leur impact sur le renouvellement du stock de poisson, c'est leur impact sur la distribution de la ressource qui est décrié par les autres pêcheurs. L'attention portée aux performances économiques et à la répartition de la richesse créée nous permettra de discuter ce point (voir page 449).

La dynamique de la ressource halieutique, son inter-dépendance avec les écosystèmes des tributaires du Lac (Chari-Logone et Komadougou Yobé en particulier), et la forte variabilité hydro-écologique posent en des termes particuliers la question de la gestion de la ressource. Aucune pratique ne vise explicitement à préserver le stock de poissons, les juvéniles par exemple ne sont jamais remis à l'eau. L'absence de régulation des prélèvements de poissons ne peut être directement interprétée comme une illustration de la « tragédie des communs » d'Hardin (1968), tant est complexe la reproduction de la ressource halieutique du lac Tchad et difficile sa mise en relation avec les facteurs anthropiques (Lemoalle 2014 b).

#### 4.1.2 *Mouvements des eaux, migrations des poissons et mobilités des pêcheurs*

La diversité des peuplements de poisson se traduit par des comportements biologiques, notamment de reproduction et de migration, très différents d'une espèce à l'autre. Les hétérogénéités de la topographie, de la végétation et du calendrier de la crue à l'échelle du Lac diversifient quant à elles les biotopes dans l'espace et dans le temps. Les périodes propices à la pêche de telle ou telle espèce sont donc très variables d'un écosystème à l'autre, de la grande échelle à la petite échelle, celle du Lac et de ses tributaires.

À petite échelle, l'assèchement saisonnier voire annuel de la cuvette nord conduit au transfert de plus ou moins longue durée des activités de pêche dans la cuvette sud (Kiari Fougou, 2014). Inversement, l'importance des prises dans la cuvette nord lorsqu'elle est alimentée incite les pêcheurs les plus mobiles de la cuvette sud à rejoindre cette partie du Lac. Tant l'hydrologie que la végétation expliquent l'existence de pratiques et d'un calendrier de pêche en partie spécifique à la cuvette nord<sup>91</sup> et à la cuvette sud (voir Kiari Fougou 2014 pour la cuvette nord). Dans la cuvette sud, les décalages dans le calendrier de la crue sont valorisés par certains pêcheurs qui suivent les

---

<sup>91</sup> Dans la cuvette nord, le développement d'un important couvert à *Prosopis juliflora* en particulier gêne la pose des filets et la circulation en pirogue (Kiari Fougou 2014).



mouvements des eaux, fuyant en période de hautes-eaux les zones les plus précocement inondées et donc la poche d'eaux libres.

L'échelle du Lac apparaît incontournable pour comprendre les pratiques des pêcheurs les plus mobiles. Notre travail, consacré au multi-usage des ressources dans la partie camerounaise du Lac, s'est néanmoins concentré sur une plus grande échelle, en l'occurrence la poche d'eaux libres et les marécages de la région de Darak. À cette échelle, les agro-pêcheurs de mobilité réduite décrivent les migrations des poissons en se référant principalement aux mouvements entre les eaux libres, l'estran et les îlots de végétation, *kirta* ou hauts-fonds végétalisés :

- avec la nouvelle crue autour du mois d'août, un grand nombre de poissons migre des eaux libres vers les herbes des espaces de décrue pour la reproduction ; d'autres rejoignent les îlots de végétation. Dans les eaux libres, le stock de poisson en circulation baisse considérablement pour atteindre son plus bas niveau lors du maximum des eaux, autour de décembre ;
- avec la décrue, à partir de janvier, les poissons quittent les marécages pour rejoindre les eaux libres où le stock en circulation n'est jamais plus aisément accessible qu'en avril-mai. Au fur et à mesure de la baisse du niveau des eaux en pleine saison sèche chaude, un certain nombre d'espèces rejoint les zones les plus basses qui sont aussi les plus éloignées des rives ;
- à l'étiage, autour du mois de juin, les poissons qui vont rejoindre les marécages avec la nouvelle crue s'abritent de la chaleur en se concentrant dans les cuvettes coiffées d'une *kirta*.

D'une manière générale, les recherches manquent qui, fondant leurs hypothèses sur les savoirs, les pratiques et les mobilités des pêcheurs du Lac, permettraient de mieux comprendre leurs logiques et leurs impacts sur l'évolution du stock à court et moyen terme.

#### **4.1.3 Les conditions de navigation et de pêche : climat, moyens de transport et effort de pêche**

Les conditions hydro-climatiques modifient considérablement les conditions de navigation et de pêche.

Dès la fin du mois de mai, le vent qui annonce la saison des pluies soumet les sorties en eaux libres au risque de chavirement. Les *kirta* et autres îlots de végétation offrent alors un abri salvateur aux pêcheurs :

« Le bal est bouché depuis quatre ans. Pendant quelques années, ce vaste espace a été découvert et les herbes y ont repoussé. Depuis, l'eau est revenue en permanence mais les herbes sont toujours là. Quand c'était le bal, on avait peur pour aller à Darak, mais maintenant qu'il y a les herbes, même s'il y a le vent, on n'a pas peur. » (Mal Aliou, haoussa, env. 25 ans, Hilé Wanzam, 2012)

Les risques de chavirement ne sont jamais aussi fort qu'entre juillet et septembre. Les tornades, les brusques changements de direction du vent et la profondeur des eaux rendent véritablement dangereuses les sorties en eaux libres. Avec le vent, les *kirta* se détachent des îlots-bancs et se déplacent rapidement ; le pêcheur sorti pêcher n'est jamais à l'abri d'être bloqué sur le chemin du retour par une vaste *kirta* l'obligeant à d'interminables et pénibles détours, quand il ne se perd pas dans le dédale lacustre. Les déplacements des *kirta* ont aussi pour fâcheuses conséquences de détruire les engins de pêche fixes. S'y ajoutent entre juillet et août les fortes pluies qui limitent elles aussi considérablement les possibilités de sortie dans les eaux libres. En janvier-février, l'harmattan importune les pêcheurs mais ne revêt pas la même dangerosité.

En regard aux risques entourant les sorties en eaux libres à certaines périodes de l'année, l'absence de dangerosité de la pêche dans les marécages de l'estran est valorisée par les pêcheurs : les pêcheurs, qui se déplacent en pirogue ou à pied, ne risquent pas de chavirer ou de se retrouver coincés par une *kirta*. Nombre de pêcheurs de l'estran sont des pêcheurs « à pied » : la pirogue, si elle permet d'accéder plus rapidement à certaines zones de pêche, n'y est en effet pas indispensable.

Pendant la saison sèche fraîche, de décembre à février environ, le froid rend la descente dans l'eau particulièrement épuisante, le séjour sur les *kirta* encore plus. Toute l'année, l'infestation par les insectes confère aux opérations de pêche nocturnes une forte pénibilité. Maximale en période de montée des eaux, entre août et novembre, elle exige des pêcheurs un sang-froid impressionnant.

À proximité des rives et plus encore des grands marchés à poisson (Darak et Kofya au Cameroun), la concentration des pêcheurs fait rapidement baisser le stock de poisson et accélère la réorientation des mouvements des poissons vers les zones plus éloignées et donc plus profondes à mesure que la saison avance et que le niveau des eaux baisse. Pour s'en rapprocher, les pêcheurs dispersent leurs campements sur les multiples *kirta* de janvier et surtout mars à juillet. Sur les îlots de végétation flottants, l'aménagement d'un matelas d'herbes permet d'installer durablement sur l'eau un abris sommaire et une claie de séchage. La moustiquaire est plus que partout ailleurs de mise. Farine de maïs, condiments, thé, sucre, cigarettes et anti-douleurs constituent, avec la ra-

dio et le jeu de cartes, le maigre bagage des pêcheurs pour la quinzaine de jours qu'ils passeront sur le campement. Les occupants, pour la plupart des hommes jeunes, vivent dans l'inconfort et l'isolement, le travail n'en est que plus intense.



**Fig. 39: Aménagement d'une kirta en campement de pêche**  
mai 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé

*L'équipement caractéristique des pêcheurs des kirta : moustiquaire, claie de séchage du poisson, filet et pirogue*

Les quelques vastes *goré* exondés sont propices au regroupement dans de bien meilleures conditions de milliers de pêcheurs accompagnés pour certains (d'une) de leur femme voir d'enfants. Ils attirent dans leur sillon commerçants de poissons, petits commerces et services de toutes sortes. En termes d'animation, certains *goré*, pourtant accessibles qu'après de longues heures en pirogues à pagaie, n'ont rien à envoyer aux principaux débarcadères !

Disposer d'une pirogue à moteur permet de rejoindre rapidement dans la journée les zones basses les plus poissonneuses sans avoir à s'installer sur les *kirta*. D'une manière générale, de la taille et de la solidité de l'embarcation dépendent la technique de pêche qui pourra être employée (nombre de travailleurs, volume de matériel de pêche et surtout de poissons transportés) et les espaces qui pourront être exploités (éloignement plus ou moins poussé des rives). Les pirogues utilisées dans les opérations de pêche sont des pirogues à planches cloutées et parfois cousues, dont les dimensions sont mesurées en nombre de planches (de deux à plus de dix). Celles qui sont équipées d'un moteur sont souvent montées dans du contreplaqué. Dans les zones peu profondes, on voit parfois des pêcheurs nager sur une grossealebasse percée qui sert à stocker le poisson relevé sur la ligne à hameçon.

Certains engins de pêche ne sont utilisables qu'à un moment précis du calendrier dans des espaces spécifiques, c'est le cas des nasses, des barrages de nasses ou encore des sennes fixes ; d'autres, lignes à hameçons, filets et sennes tournantes, sont en théorie utilisables toute l'année en différents endroits de la topographie lacustre. Néanmoins, la mise en regard des frais engagés et des rendements potentiels, compte tenu de la plus ou moins grande abondance des poissons en circulation mais aussi des risques d'une sortie de pêche, conduit les pêcheurs à n'utiliser les engins les plus coûteux que lorsque les prises sont relativement sûres et potentiellement importantes. Pendant la saison des pluies et la montée des eaux, quand les conditions sont les moins propices, les pêcheurs substituent ainsi les lignes à hameçons aux filets, ou les filets aux sennes. Ils sont aussi moins nombreux à cette période à s'aventurer loin des rives. Nous avons tenu compte de ces contraintes pour ne présenter que les principales facettes halieutiques, mais le lecteur doit garder à l'esprit que les filets, les lignes à hameçons et les sennes peuvent être utilisées à tout moment, près des rives comme loin de celles-ci (à partir des *kirta* ou grâce aux moteurs hors-bord).

#### 4.1.4 Transformer le produit pour le valoriser : opportunités et contraintes lacustres

La plupart du poisson est fumé pour être envoyé vers les marchés urbains du sud Nigeria. Les petits poissons, des *Alestes* et de petits *Tilapia* en majorité, sont toutefois séchés et destinés au marché de Kousseri voire de Maroua.

Les poissons sont fumés en *banda*. Le *banda* désigne en haoussa le procédé de transformation du poisson et est devenu par extension le nom du produit (Couty, 1968). Les plus gros poissons sont tronçonnés avant d'être fumés, les autres le sont entiers retournés sur eux-mêmes, les pêcheurs des rives camerounaises parlant alors plus volontiers de *clino*. Après avoir été nettoyés, les poissons sont d'abord mis à sécher avant d'être fumés pendant environ 3 heures sur chaque face. Sur les rives et les îles, les fours à fumer sont généralisés. La plupart sont des fours en terre munis d'un grillage et d'une tôle importés du Nigeria. Certains fours plus perfectionnés sont maçonnés. Sur les *kirta*, la précarité des conditions complique l'installation des fours et le fumage est sommaire : le poisson est simplement calciné dans un feu d'herbes pour lequel *Echinochloa pyramidalis* est apprécié.

Le bois fournit la plus grosse part du combustible. Les anciennes rives aujourd'hui asséchées et arborées sont largement mises à contribution côté Cameroun ; elles fournissent de bons combustibles, principalement composé d'*Acacia siberiana* (*kouk*) et surtout *Acacia nilotica* (*garat*) réputé excellent. Les îles boudouma tchadiennes approvisionnent la partie camerounaise en *Aca-*

*cia tortilis subsp. Radiana* (Seignobos n.p.). Une importation de bois depuis les campagnes sahéliennes péri-lacustres n'est pas à exclure mais l'importante contribution des écosystèmes lacustres à la fourniture en combustible de fumage mérite d'être soulignée. Ce d'autant plus qu'une grande partie de ce combustible voit son renouvellement assuré par les variations du niveau lacustre : c'est le cas du *Prosopis juliflora* de la cuvette nord (Mugélé et Lemoalle 2014), mais aussi de *Aeschynomene elaphroxylon* au Cameroun qui, bien que combustible de qualité moyenne, joue un rôle déterminant. Plus encore, les épis de maïs égrenés et les déjections, ressources renouvelables s'il en est, constituent des substituts bon marché au bois à certaines périodes.

Les pluies, surtout en juillet et août, et l'humidité, de mai à octobre, sont redoutables pour la qualité du fumage et du séchage. Or de celle-ci dépend la conservation du poisson et son exposition aux attaques des insectes ichtyophages dont l'impact peut être considérable allant jusqu'à des pertes de 50 à 70 % du poids initial pendant le transport (Bénech et Quensièrre 1989). Dans ces conditions, l'installation sur les *kirta*, si elle permet de meilleures prises, est contraignante quant à la valorisation du poisson, renforçant d'autant plus l'intérêt de la pirogue à moteur. Le développement récent d'un réseau de commercialisation du poisson en frais (principalement de *Lates*) à destination du marché urbain de N'Djaména constitue en ce sens une véritable opportunité pour les petits pêcheurs : en levant la contrainte de la transformation, il permet de mieux valoriser le poisson pêché sur les *kirta*, en particulier en saison des pluies.

## **4.2 L'herbe, l'eau et le temps saisonnier : les facettes halieutiques, entre complémentarités et concurrences**

### **4.2.1 Les filets et lignes à hameçons : des engins ubiquistes**

Le filet maillant dormant a accompagné l'essor de la pêche au Lac. Il reste vraisemblablement l'engin le plus utilisé parce qu'adaptable à différents écosystèmes et d'un coût limité relativement aux autres techniques qui se sont développées par la suite. Progressivement supplantée par le filet, la ligne à hameçon s'est néanmoins maintenue, d'abord en raison de son moindre coût, ensuite parce que les hameçons appâtés offrent des rendements particulièrement intéressants.

On parle de filet maillant « dormant » : au Lac, le filet comme la ligne à hameçons sont en effet des engins passifs : c'est le mouvement des poissons qui les conduit à se faire piéger dans des engins fixés dans l'eau à l'aide de piquets d'une plante locale (*Phragmites australis*, *Ipomoea car-*

nea ou encore *Prosopys juliflora*). Des flotteurs d'*ambatch* (*Aeschynomene elaphroxylon*) ou encore de semelles de sandales habilement recyclées maintiennent à flot l'engin lesté à sa base par des poids d'argile produits dans les villages des berges du Chari. Les filets, les hameçons et les cordes et cordelettes sont toutes importées du Nigeria.

Les mailles des filets sont très variables, de un à cinq doigts, les plus grosses mailles ne pouvant être utilisées que dans les zones les plus profondes. De la taille des mailles dépend évidemment l'espèce pêchée : *Lates*, *Gymnarchus*, *Heterotis*, *Clarias* pour les gros poissons les plus fréquents (mailles de 3 à 5 doigts), *Alestes* pour les petits poissons (maille de un à deux doigts), le *Tilapia* étant pêché sous différentes tailles.

Le filet comme la ligne à hameçons est utilisé dans les eaux libres et dans les marécages. Ces deux engins sont laissés au même endroit tant que la pêche est jugée satisfaisante. Ici, la topographie et le calendrier des eaux sont moins déterminants que pour les autres engins dans le choix des emplacements, d'où leur qualification « d'ubiquiste ». Dans les marécages cependant, les engins sont installés dans des lames d'eau de 60 cm à 1 m environ. La densité du couvert herbacé contraint fortement l'installation des engins, filets en particulier.

Généralement, les engins sont installés dans l'eau en fin de journée (entre 15 et 18 h) pour être relevés le lendemain (entre 6 et 8 h). Dans les eaux libres, le pêcheur reste le plus souvent sur le site de pêche toute la nuit s'évitant un fatigant aller-retour en pirogue à pagaie. Il peut ainsi signifier aux pêcheurs à la senne tournante et aux conducteurs de pirogue à moteur la présence de son filet ou de sa ligne qui risque autrement d'être détruit sous leur passage. Le filet est ensuite ramené au village où les poissons sont récupérés et triés, puis le filet démêlé en vue de la prochaine utilisation, de même qu'une partie des lignes à hameçons qui sont nettoyées. Au village, la préparation des engins est chronophage.

Dans les marécages, la pêche se fait le plus souvent seul et la pirogue n'est pas toujours de mise. Dans les eaux libres, le travail en binôme est jugé plus efficace : l'un pagaie tandis que l'autre relève la ligne ou le filet.

Quatre facettes peuvent être distinguées, chacune pouvant être utilisée par le filet ou la ligne à hameçon non appâtée:

- Dans les marécages de l'estran dans des lames d'eau comprises entre 60 cm et 1 m, pendant la montée des eaux, d'août à novembre environ. Les prises sont principalement constituées de *Tilapia*, et plus secondairement d'*Heterotis*, *Gymnarchus* et *Clarias* ;
- Dans les eaux libres pendant la saison sèche, de janvier à fin juin ;

- Dans les eaux libres pendant la saison des pluies, de juillet à octobre, période à laquelle les sorties sont peu nombreuses du fait des conditions climatiques ;
- Dans les îlots de végétation immergés des eaux libres d'août à décembre. Cette facette est plus spécifique des lignes à hameçons.

Les lignes à hameçons appâtés, *ware*, offrent aux pêcheurs un tout autre rendement mais engagent des frais incomparablement plus élevés. Les appâts sont en effet chers et peu accessibles, limitant le nombre de pêche au mieux à une dizaine par mois. Leur usage est limité à la période de baisse des eaux, de janvier à juillet. Deux types de *ware* existent : ceux à hameçons simples sont installés dans les eaux libres, utilisent des appâts importés du Nigeria ou encore des Yaéré camerounais et capturent de gros *Gymnarchus* ; ceux à hameçons doubles sont installés autour des îlots de végétation, utilisent des appâts pêchés par les nasses et capturent principalement des *Lates*.

#### 4.2.2 Les sennes tournantes, reines des fonds dégagés des eaux libres

Le principe de fonctionnement des sennes tournantes, *tarou korkor* (« senne en cercle ») en haoussa, consiste à encercler le banc de poissons. Un filet, maintenu à une extrémité par un piquet d'*ambatch* (*Aeschynomene elaphroxylon*), est monté sur deux ralingues, l'une garnie de flotteurs de la même plante ou de semelles de caoutchouc et l'autre lestée de poids d'argile. Le filet est constitué d'une poche centrale en forme de cuillère et de deux extrémités en forme d'ailes qui permettent de rabattre les poissons dans la poche centrale puis de remonter le filet à bord de la pirogue. Le filet de la poche centrale est coûteux car renforcé pour contenir et soulever les poissons.

Le filet est d'abord disposé dans l'eau de manière à encercler un banc de poisson. Il est ensuite tiré depuis la pirogue. Une équipe de 3 à 10 travailleurs selon la taille du filet est mobilisée : certains tirent le filet depuis la pirogue, opération particulièrement physique, d'autres orientent le filet dans l'eau, les derniers enfin manœuvrent la pirogue.



**Fig. 40: Pêche à la petite senne tournante**  
mai 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé

Les pêcheurs recherchent les fonds dégagés où les herbes ne risquent pas de s'opposer au halage du filet et où l'opération ne risque pas de se heurter à la présence de filets et lignes à hameçons. Entre la pêche en tant que telle et le tri du poisson dans la pirogue, l'opération dure une trentaine de minutes et est répétée plusieurs fois dans la journée.

Trois facettes principales peuvent être distinguées, en fonction de la taille et de la maille du filet, de la période du calendrier et de la profondeur de l'eau :

- en saison sèche chaude, de mars à juin, les « petits tarou » (entre 2 et 5 *boundour*<sup>92</sup> pour 3 à 5 travailleurs) à petite maille (deux doigts) sont manœuvrés dans les zones peu profondes (entre 60 cm et 1 m). Les prises sont principalement constituées de *Tilapia (farfo)*, plus secondairement de *Lates (capitaine)*, *Clarias (katchou)* ou encore *Gymnarchus (amtcholondo)* ;
- pendant la baisse des eaux, entre janvier et juin, les « grands tarou » (entre 6 à 15 *boundour* et 6 à 10 travailleurs), appelés *tarou djoukoun* du nom de l'ethnie majoritaire les employant, à grande maille (3 à 5 doigts) sont manoeuvrés dans les eaux profondes souvent éloignées des rives que les pêcheurs rejoignent en pirogue à moteur. Les prises sont principalement constituées de *Lates*, d'*Heterotis*, et de *Gymnarchus*. En janvier et février, à la

<sup>92</sup> Le *boundour* est l'unité de dimensionnement des filets. Elle correspond à la nappe de filet. Celle-ci est découpée puis ré-assemblée pour atteindre la dimension voulue.



différence des grandes sennes, les petites sennes ne sont pas utilisées car leur manoeuvre est difficile dans les eaux profondes;

- Pendant la saison des pluies, entre juillet et octobre, quand les conditions de pêche et de navigation sont mauvaises, les « grands tarou » à petite maille (un à deux doigts) sont manoeuvrés à proximité des rives. Les prises sont principalement constituées d'*Alestes (tchichina)* et de *Tilapia*. À cette période de l'année, les risques de chavirement et les fortes pluies limitent les sorties dans les eaux.

C'est la taille et la maille du filet qui différencient le *tarou korkor* « classique » du *tarou djoukoun*. Plus performants, les *tarou djoukoun* sont aussi nettement plus coûteux. Pour les rentabiliser, les utilisateurs investissent dans des moteurs hors-bord qui leur permettent de gagner dans la journée les zones les plus poissonneuses.

Moins courant bien que loin d'être rare, l'épervier, *briji* en haoussa, ne fait pas ici l'objet d'une sous-section spécifique. Engin projeté depuis la pirogue dans les zones peu profondes, il capture les poissons (en majorité des *Tilapia*) en se refermant sur eux à l'aide d'une corde coulissante. La technique de l'épervier est pratiquée pendant la baisse des eaux, entre janvier et juillet, et nécessite l'usage du son de maïs pour appâter les poissons. Son usage est restreint aux migrants saisonniers, haoussa venant du nord Nigeria et riverains du Logone.

#### 4.2.3 La senne fixe : piège d'étiage des cuvettes coiffées d'une kirta

Le *tarou tchawa*, « senne des herbes » en haoussa, n'a que peu à voir à première vue avec les sennes tournantes classiques. Si cette technique développée depuis une quinzaine d'années dans la région de Darak est qualifiée localement de « senne », c'est parce qu'elle piège le poisson en l'encerclant d'un filet.

Cette technique cible les poissons qui, s'appêtant à gagner l'estran pour se reproduire avec la nouvelle crue, s'abritent à l'étiage (soit de mai à la mi-juillet) en se concentrant dans les cuvettes des eaux libres coiffées d'un îlot de végétation flottant. Les prises sont très principalement constituées de *Clarias lazera*, et plus secondairement d'*Heterotis*, de *Gymnarchus* et de *Tilapia*. Cette technique est largement décriée par les pêcheurs des marécages munis de nasses, de filets ou encore de lignes à hameçons : ils l'accusent de prélever une grosse partie des reproducteurs juste avant leur migration vers les marécages de l'estran. Les pêcheurs s'adonnant au *tarou tchawa* s'accordent eux-mêmes sur le caractère « prédateur » de la technique. En ciblant les poissons juste avant le reproduction, la durabilité de cette technique interroge, mais les recherches manquent à ce sujet.

Les emplacements sont en nombre limité et variable d'une année à l'autre, les déplacements des *kirta* n'assurant pas que la cuvette soit recouverte chaque année. Il s'en suit une intense compétition pour ces emplacements, d'autant plus que la réglementation camerounaise interdit cette technique.

Le diamètre des cuvettes concernées varie de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines. Un filet à petite maille (un à deux doigts) est disposé autour de la *kirta*. Le principe consiste à concentrer les poissons dans un périmètre du filet chaque jour plus réduit pour finalement les collecter tous le dernier jour. Quotidiennement, une équipe de travailleurs munis de pieux de *maria* (*Aeschynomene elaphroxylon*) utilisés à la manière d'un pilon s'aligne et frappe l'eau au rythme des chants de travail. Au préalable, une tranchée a été aménagée dans l'îlot pour que se positionnent les travailleurs : les herbes ont été défrichées et l'épais matelas de boue et de racine agglomérée découpé. Perturbés par l'action des pêcheurs, les poissons se regroupent à l'intérieur de la cuvette. Chaque jour le filet est déplacé et l'étau se resserre.



**Fig. 41: Dernier jour de travail avant la pêche à la senne fixe**  
juin 2012, Hilé Tandalgui (Cameroun), cliché : C. Rangé

*Le périmètre réduit à son minimum est entièrement défriché. Le pieu de maria (à gauche), le filet (à droite) et les vêtements en sac à patate caractéristiques de la pêche à la senne fixe*

Après plusieurs jours ou semaines, le périmètre réduit (une vingtaine de mètres carré) est entièrement nettoyé des herbes. Un « tunnel » semi-ouvert de filet a été aménagé, les pêcheurs ayant pris le soin, en disposant des herbes en surface, d'y créer un micro-climat recherché par les poissons. Le lendemain, c'est la pêche proprement dite : le tunnel est retourné par parties succes-

sives dans la pirogue. Le moteur est de mise pour ramener sur la terre ferme les tonnes de poisson pêché (parfois plus d'une dizaine).

Le jour de la pêche, l'excitation est à son maximum : la pêche miraculeuse dans l'espoir de laquelle les pêcheurs ont concentré leurs efforts pendant deux à quatre semaines sera-t-elle au rendez-vous ? Ce même jour, les rapports sociaux sous-jacents à cette technique de pêche si particulière se donnent à voir avec force : là ou plutôt les dizaines de travailleurs (jusqu'à 40) sont reconnaissables à leurs curieux vêtements confectionnés en sac de maïs et destinés à les protéger des herbes griffantes ; leur *kabir*, leur « patron », pareillement habillé, est occupé à de continuel va et vient entre la direction des opérations et la discussion du prix de vente auprès du commerçant ayant financé la campagne, ce dernier prenant place dans la pirogue aux côtés du chef de village qui a attribué l'emplacement. Cette technique est en effet coûteuse à mettre en place et ne doit son existence qu'à des institutions informelles de crédit dont l'efficacité n'est jamais plus visible que lorsque les tonnes de poisson sont déversées en quelques minutes dans la pirogue (voir page 445). Cette journée contraste avec les précédentes : durant plus d'une dizaine de jours, isolés dans les eaux libres, les travailleurs, âgés d'une vingtaine à une trentaine d'années, se sont démenés dans l'eau, la boue, les herbes griffantes et les insectes, noyant la pénibilité du travail dans les anti-douleurs et la camaraderie.



**Fig. 42: L'animation le jour de la pêche à la senne fixe**  
juin 2012, Hilé Tandalgui (Cameroun), cliché : C. Rangé

*La venue de la voiture et des motos des commerçants (en djelaba) contraste avec la précarité du campement*

Par extension sémantique, le *tarou tchawa* désigne le filet de pêche, la technique mais aussi la cuvette coiffée d'une *kirta* où sont réalisées les opérations. Le *tarou tchawa* est une facette précisément localisée dans l'espace et dans le temps : elle résulte de la combinaison d'un lieu particulier, la cuvette coiffée d'une *kirta*, d'un moment spécifique du cycle du poisson et de celui des eaux (l'étiage et la concentration des reproducteurs), et d'une technique particulière<sup>93</sup>.

#### 4.2.4 Les nasses : dans les herbes, à l'interface entre l'inondé et l'exondé

Les nasses, véritables cages-pièges, les plus courantes ont été introduites par les pêcheurs maliens dans les années 1980, ce sont les *goura mali* en haoussa<sup>94</sup>. L'armature, haute de 80 cm à 1 m 20 et confectionnée sur place à partir de bois importé du Nigeria - *Aeschynomene elaphroxylon* faisant parfois office de substitut, est habillée d'un filet à petite maille (un à deux doigts) muni à la base de quatre à cinq ouvertures en forme d'entonnoir. Guidé par l'entonnoir, le poisson

<sup>93</sup> Dans les eaux libres peu profondes (env. 60 cm) en saison sèche chaude, une autre technique, elle aussi qualifiée de *tarou*, fonctionne sur un principe proche. Un filet long de plusieurs centaines de mètres est étendu avec en son centre une poche conique. Plusieurs dizaines de pêcheurs avancent en ligne en direction du filet en fouettant l'eau avec un bâton d'*ambatch* pendant environ 30 minutes. L'objectif est de pousser les poissons vers la poche centrale. Les prises, principalement constituées de *Tilapia*, n'ont cependant rien de comparable avec celles offertes par la technique du *tarou tchawa*.

<sup>94</sup> Bien avant la généralisation de la *goura mali*, la nasse de type haoussa (*goura haoussa*) avait été introduite par les pêcheurs Haoussa mais son usage est toujours resté limité.

entre facilement dans la nasse mais ne peut que difficilement en ressortir une fois à l'intérieur. La nasse n'est pas systématiquement appâtée.

Les pêcheurs à la nasse travaillent généralement individuellement. La fréquence des visites, d'une visite quotidienne à une visite tous les trois jours, dépend des prises. Outre la collecte du poisson, elles permettent de surveiller les dégâts des prédateurs d'eau ou des bovins pour au besoin réfectionner les nasses, et de déplacer les nasses quand les prises ne sont pas satisfaisantes. Réputée plus coûteuse que la pêche au filet ou à la ligne à hameçon dans les marécages, cette technique est aussi reconnue comme plus performante.

Trois facettes de pêche à la nasse peuvent être distinguées :

- dans les herbes de l'estran à la limite de l'inondation en période de montée des eaux, soit entre août et octobre : installées dans une lame d'eau d'une dizaine à une vingtaine de centimètres, les nasses sont continuellement déplacées pour suivre l'avancée des eaux. Elles ne sont pas appâtées. Les prises (*Clarias* principalement, mais aussi *Heterotis* et *Gymnarchus niloticus*) sont maximales les 15 premiers jours ;
- dans les cuvettes de l'estran à la décrue, soit en février-mars, mais seulement les bonnes années : les nasses toujours appâtées, avec du son de maïs ou de petits *Tilapia*, sont placées dans les zones les plus basses encore inondées où certains poissons sont « piégés » par l'exondation alentours<sup>95</sup> ;
- sur les îlots de végétation immergés, *kirta* ou hauts-fonds végétalisés, en période de basses eaux, soit de janvier à juin : les nasses appâtées (son de maïs ou *Tilapia*) sont disposés sur les herbes. Les prises, maximales sur une courte durée en début de campagne, sont principalement composées de *Tilapia* et de *Synodontis*. La pirogue est ici indispensable.

Les petites cages-pièges, *ndourountou* en haoussa, peu coûteuses car confectionnées à partir de palmier doum, bien qu'en désuétude, sont encore utilisées, de la même manière que le sont les *goura* dans les herbes pendant la montée des eaux.

---

<sup>95</sup> Dans ces mêmes espaces, les enfants s'adonnent à la pêche au *tirbin*, pêche traditionnelle pratiquée dans la première moitié du XX<sup>e</sup> dans les poches d'eau résiduelles à la décrue sur les plaines fluviales et lacustres (Blache et al 1962, Verlet 1964). Un cône de filet soutenu par un cercle de bois et coiffé d'une armature tronconique est jeté à terre. Le poisson piégé est ensuite récupéré à la main. Toujours restée anecdotique, cette technique était néanmoins pratiquée par certains adultes dans les années 1960, elle offrait à l'époque des prises incomparablement plus importantes.

#### 4.2.5 Les barrages de nasse en amont du système de propagation de la crue

Les *doumba* (ka) ou encore les « barrages » dans le français des migrants maliens ayant introduit la technique, ont connu un formidable développement entre les années 1990 et 2000. L'alignement de dizaines, plus souvent encore de centaines, de nasses permet de barrer un bras du Lac pendant plusieurs mois, que ce soit dans les marécages ou dans les eaux libres. Il s'agit de grandes *goura mali* (1 m 40 env. de haut). Comme pour les sennes fixes, les emplacements en nombre limité font l'objet d'une forte concurrence, la technique étant là-encore interdite par la réglementation.



**Fig. 43: Barrage de nasse encore en place après le retrait des eaux**  
mai 2012, Kamouna (Cameroun), cliché : C. Rangé

Derrière l'alignement de nasses, un filet renforce l'effet de barrage. Le recouvrement des nasses par les herbes crée un micro-climat favorable. Les prédateurs d'eau et, dans les marécages, les troupeaux de zébus, sont susceptibles de créer d'importants dégâts et, pour les seconds, de faire fuir les poissons. Un gardien employé en permanence a pour fonction de les éloigner et de surveiller les vols. Sa présence permet d'espacer les visites, en moyenne une tous les trois jours.

Les prises, principalement composées de *Clarias*, *Heterotis* et *Gymnarchus* dans les marécages, peuvent être particulièrement importantes mais varient fortement selon la position de la nasse. Elles sont maximales au centre du barrage.

Comme les sennes fixes, cette technique implique des frais fixes importants : la défriche du site de pêche dans les marécages d'abord, l'imposant filet ensuite, l'emploi d'un gardien enfin, auxquels il faut ajouter les redevances payées aux différentes autorités. Le développement de cette technique est indissociable de la mise en place de rapports sociaux déséquilibrés au profit d'un patron de pêche et d'un système de crédit informel (voir page 445).

Deux facettes peuvent être distinguées :

- dans les marécages en dehors de la période de hautes-eaux (entre novembre et février) : les *doumba* sont installées dans les zones les plus précocement inondées et tardivement exondées des bras (*ragaba*) enherbés, donc au niveau des zones incultivables. Les prises sont maximales en début de crue pendant environ 40 jours. Au fur et à mesure de la montée des eaux, des nasses sont ajoutées. La pêche est stoppée quand les eaux sont hautes et que les poissons se dispersent sur les *goré* de part et d'autre du *ragaba*, elle reprend en mars et avril ;
- dans les eaux libres pendant la baisse des eaux, de janvier à juillet environ.

Les *doumba* des marécages cristallisent le mécontentement des autres pêcheurs de l'estran : installées en amont du système de propagation de la crue, elles prélèvent les reproducteurs avant qu'ils aient atteint les espaces où sont installés nasses, filets et hameçons. Comme dans le cas des sennes fixes, le prélèvement massif de reproducteurs questionne la durabilité de cette technique.

Sur un même modèle de barrage de nasses, les pêcheurs ont commencé au milieu des années 2000 à creuser latéralement aux bras du Chari et du Serbewel d'étroits (env. 2 m) canaux de pêche dans la plaine d'inondation. Quelques *goura mali* ou *ndourountou* sont alignées dans le canal en période de hautes-eaux, soit entre octobre et février.

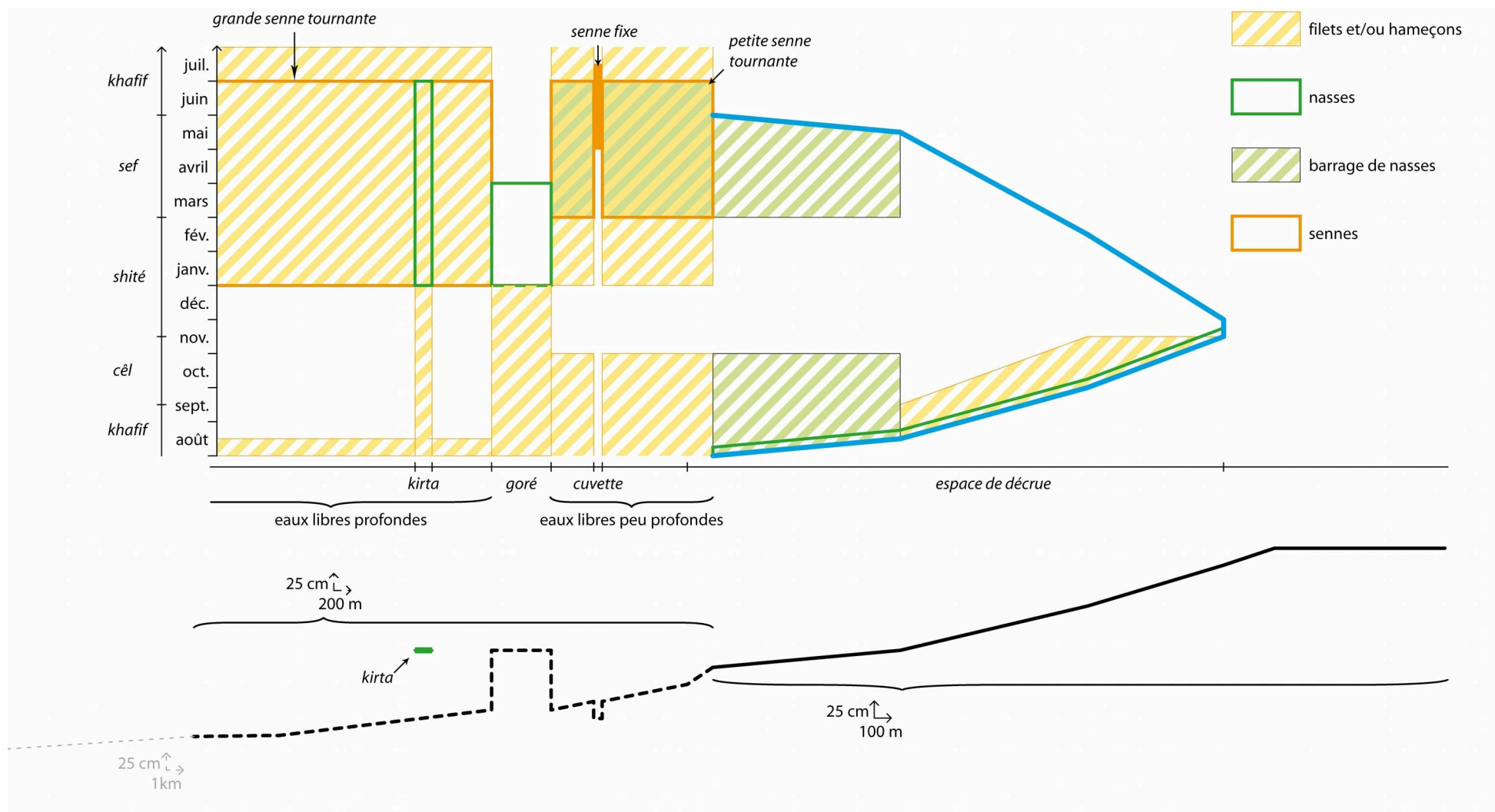
#### 4.2.6 *Les multiples usages de la ressource halieutique : complémentarités et concurrences*

Si les *Clarias*, *Tilapia*, *Heterotis*, *Gymnarchus*, et *Lates* constituent le gros des prises, la diversité des techniques de pêche permet de les prélever tout au long de leur migration dans différents écosystèmes. Dans les eaux libres, c'est d'abord le nombre de pêcheurs qui est incriminé pour justifier de mauvaises prises. Les sennes tournantes et l'utilisation de moteurs hors-bord, malgré l'importance des prises qu'ils offrent à leurs usagers, sont finalement peu incriminés. Dans les marécages au contraire, les barrages de nasses et les sennes fixes, parce qu'ils prélèvent le poisson en amont de sa propagation dans les espaces de décrue, sont unanimement incriminés par les autres pêcheurs comme conduisant à la concentration de la ressource entre les mains d'un nombre

réduit d'usagers. Parce que l'accès aux sites les plus propices fait l'objet d'une intense concurrence, ces deux techniques cristallisent aujourd'hui les conflits entre pêcheurs (voir page 375).

Les concurrences techniques sont souvent pointées du doigt. Les pêcheurs au filet et à la ligne à hameçon affirment être empêchés de pêcher pendant la saison des pluies par la dispersion dans les eaux libres des blocs de végétation défrichés par les utilisateurs de sennes fixes. Plus généralement, ces pêcheurs craignent que le passage des moteurs hors-bord et les opérations à la senne tournante ne détruisent leur filet ou ligne.





**Fig. 44: Les facettes halieutiques**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## 5 Synergies, complémentarités et concurrences dans l'usage de l'espace et marges d'intensification écologique

---

### 5.1 L'herbe au cœur des interactions techniques entre différents usages

#### 5.1.1 *Entre agriculture et élevage : synergies dans les marécages et concurrences sur les terres de décrue*

Les facettes agricoles, pastorales et halieutiques, ne se recoupent pas. D'une part, elles relèvent d'espaces-temps différents : un même espace n'est pas exploité au même moment du calendrier de la crue et des pluies. D'autre part, elles correspondent à des découpages de l'espace différents.

Dans les régions sahélo-soudaniennes, les résidus de culture sont à la base de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans les mêmes espaces (Vall et al 2011). Dans les espaces de décrue des rives sud, la principale complémentarité repose non pas sur les résidus mais sur le maintien du couvert herbacé entre deux cycles de culture. En théorie, les agriculteurs ont intérêt à éliminer le couvert avant l'arrivée de l'eau, ou du moins en début de montée des eaux. Aucun pâturage n'est alors disponible que ce soit pendant l'inondation ou à la décrue. En pratique, rares sont ceux qui maîtrisent suffisamment le couvert herbacé de leur parcelle pour cela.

Certains itinéraires culturels s'opposent néanmoins à la repousse du couvert. La canne à sucre est présente sur la parcelle toute l'année, notamment pendant l'inondation. Son extension encore limitée dans les terroirs en limite néanmoins les impacts sur l'élevage. Sur la frange humide, la rotation du niébé de saison fraîche et du maïs pluvial sans retour de l'inondation permet un bon contrôle de la végétation.

### **Le pâturage marécageux, base technique de la hausse parallèle des surfaces cultivées et des troupeaux**

L'exploitation du pâturage marécageux sous-tend des synergies entre agriculture et élevage dans l'utilisation successive du même espace. Au moment de l'exondation de la parcelle, le couvert a été éliminé, soit parce qu'il a été pâture, soit parce que les herbes ont été couchées et donc asphyxiées sous l'eau sous l'effet du passage des troupeaux. Les agriculteurs peuvent alors travailler directement le sol. Cela leur épargne le lourd travail de défriche et permet de limiter les pertes hydriques liées à la transpiration du couvert, et donc d'étendre la fenêtre calendaire de la préparation de la parcelle.

L'exploitation du pâturage marécageux constitue la base technique de l'augmentation parallèle des surfaces cultivées et des troupeaux. Plus encore, la densification pastorale devient une condition de l'extension des surfaces cultivées. Pour nombre d'agriculteurs en effet, le passage des troupeaux est nécessaire à la mise en culture, certains affirmant qu'en leur absence ils seraient contraints de réduire de moitié la surface de leur parcelle.

*« Dans les endroits où il y a beaucoup d'am louiné, il faut absolument les bœufs. Quand les bœufs ne passent pas, am louiné et am foula, c'est tellement dense qu'une personne ne peut même pas rentrer dedans. »* (Mahamat Emat, Arabe shuwa, env. 45 ans, Tchika, 2011)

*« Là où les bœufs ont brouté, c'est même bien. L'an passé, il y avait moins de bœufs, ils n'ont pas bien brouté car ils sont arrivés tardivement. C'est un problème pour nous. Après les bœufs, tu coupes ce qu'il reste et tu brûles. Là où il y a beaucoup d'herbes, s'il n'y a pas les bœufs, personne ne peut travailler. »* (Mala Ado, Haoussa, env. 75 ans, Tchika, 2011)

Même lorsqu'ils utilisent les herbicides, les agriculteurs cherchent à en limiter le coût en mettant à profit le passage des troupeaux :

« *J'attends que les bœufs passent, puis je vais pulvériser. C'est une zone où il y a trop d'eau pour les bœufs arabes pour l'instant, seuls les bœufs peuvent y aller. [...] C'est bien que les bœufs passent avant qu'on pulvérise car ils couchent les herbes au sol alors que quand les bœufs ne passent pas, il faut pulvériser le produit sur le haut des feuilles et le produit nous revient dessus.* » (Gombo Goudja, Arabe shuwa, env. 35 ans, Ramin Dorina, 2011)

Si tous étaient en capacité d'éliminer le couvert de la parcelle avant l'arrivée de la crue, par l'emploi généralisé des herbicides notamment, cette complémentarité, à la base du multi-usage des espaces de décrue, serait dans le même temps supprimée. Néanmoins, les épisodes de crue précoce combinés aux inondations pluviales sont tellement récurrents que, même avec un accès plus aisé aux herbicides, les agriculteurs ne seraient pas en mesure d'éliminer chaque année le couvert.

### **Concurrence sur les terres de décrue**

Avec l'exploitation du pâturage de décrue apparaissent les concurrences techniques entre agriculture et élevage. Le plus souvent, la densité et la hauteur du couvert herbacé sont faibles car une grande partie en a été éliminée pendant l'inondation. L'effet du passage des troupeaux a pour conséquence de compacter le sol. Le travail du sol s'en trouve alourdi et la réserve utile diminuée. Lorsque la hauteur de la lame d'eau est faible (en dessous d'une trentaine de centimètres), l'effet est le même. En outre, les herbicides pulvérisés sur la parcelle au moment de l'exondation, outre qu'ils accélèrent la disparition du couvert, sont néfastes pour la santé de l'animal. Les éleveurs et les vétérinaires considèrent qu'ils provoquent des avortements et des maladies pulmonaires.

#### **5.1.2 Diversité des techniques de pêche : entre synergie et concurrence**

Entre pêche et agriculture ou pêche et élevage, les complémentarités spatiales sont évidentes : les pêcheurs sont les seuls à exploiter les vastes superficies d'eaux libres. Mais les complémentarités sont aussi spatio-temporelles.

Dans les espaces de décrue, les engins de pêche sont installés pendant l'inondation alors que la mise en culture s'effectue après l'inondation. Interrogés sur les éventuels impacts de l'élimination du couvert avant ou pendant l'inondation par les agriculteurs, les pêcheurs se révèlent peu bavards. En effet, de vastes espaces ne sont pas défrichés ou ne le sont qu'après l'exondation. Toutefois, l'entretien de la parcelle détermine le type de poisson qui pourra y être pêché, et donc le type d'engin utilisé, pendant la période d'inondation. Certains poissons comme les *Clarias* ne fréquentent que les marécages ; d'autres, comme les *Tilapia*, sont également attirés par les grains de

maïs et fréquentent donc aussi les parcelles inondées mais défrichées. Ainsi, l'emploi généralisé des herbicides avant ou en début d'inondation limiterait fortement la pêche, aujourd'hui très répandue, des *Clarias* à la nasse.

Entre élevage et pêche, et plus globalement entre élevage et circulation lacustre, existe une forte synergie : dans les marécages, les drailles<sup>96</sup> sont reconverties en voie navigable, permettant ainsi d'économiser le lourd travail de défriche. Au-delà, les interactions entre pêche et élevage passent du mode de la synergie à celui de la concurrence en fonction de l'engin de pêche considéré.

Les pêcheurs au filet ou à la ligne à hameçons profitent des drailles ainsi que des portions de marécage incendiées par les éleveurs (pour éloigner les insectes) pour installer leurs engins en début de crue, c'est-à-dire à partir d'août quand les éleveurs ont déjà quitté le Lac. Lorsque les troupeaux sont présents, la pose des filets et lignes à hameçons la nuit permet de profiter de la défriche du couvert provoquée par le pâturage diurne des troupeaux. Ainsi, un pêcheur du delta du Chari nous expliquait :

*« Je vais commencer à pêcher dans deux semaines [fin mars] quand les transhumants auront brouté les herbes. Je pourrai alors pêcher, en ce moment il y a trop d'herbes. Les bœufs sont dans l'eau de 11 h à 15 h, et moi je travaille de 16 h à 9 h. »* (Oumar Ali, Peul, env. 35 ans, Koussouma, 2011)

Les pêcheurs à la nasse (isolée ou disposée en barrage) sont prompts à accuser les troupeaux de faire « fuir le poisson », par le bruit de leurs déplacements et en salissant les eaux. Au Cameroun, ce n'est qu'à la décrue, à partir des mois de janvier-février, avec l'arrivée massive des troupeaux peuls et arabes shuwa, que la présence des animaux devient véritablement dommageable. Le pic de la pêche dans les marécages, d'août à novembre, est donc passé. Seuls les pêcheurs qui disposent de nasses sur les barrages ont encore de bonnes prises devant eux<sup>97</sup>. Sur ces barrages, un gardien à temps plein est employé dont une des fonctions consiste à éloigner les animaux.

L'installation des sennes fixes, autour des *kirta* des eaux libres proches, ne contraint pas (ou peu) les éleveurs car les troupeaux n'exploitent pas (ou peu) ces îlots de végétation au niveau desquels le substrat est très boueux. Enfin, les canaux de pêche aménagés dans la dernière décennie dans l'embouchure du Serbewel constituent peut être la technique la plus conflictuelle. Très

---

<sup>96</sup> Les drailles correspondent aux voies empruntées par les troupeaux lors des déplacements.

<sup>97</sup> Lorsque la crue est importante et que le poisson abonde, les pêcheurs à la nasse cherchent à prolonger leur campagne de pêche et l'arrivée massive de troupeaux peut alors les contraindre à l'écourter. En outre, sur les rives nigérianes et tchadiennes, il est possible que l'arrivée massive de troupeaux dès la montée des eaux soit source de plus fortes tensions entre éleveurs et pêcheurs.

localisés, ils n'impactent néanmoins pour l'instant que peu l'élevage. Les utilisateurs de ces canaux sont par contre contraints de surveiller chaque jour leurs nasses pour éviter que les troupeaux ne les détruisent sous leur passage.

## 5.2 L'organisation spatio-temporelle du multi-usage des ressources

### 5.2.1 Principales unités d'organisation

La figure 45 représente l'organisation spatio-temporelle du triple usage de l'espace lacustre par l'agriculture, l'élevage et la pêche<sup>98</sup>.

Le multi-usage des ressources s'organise selon six unités :

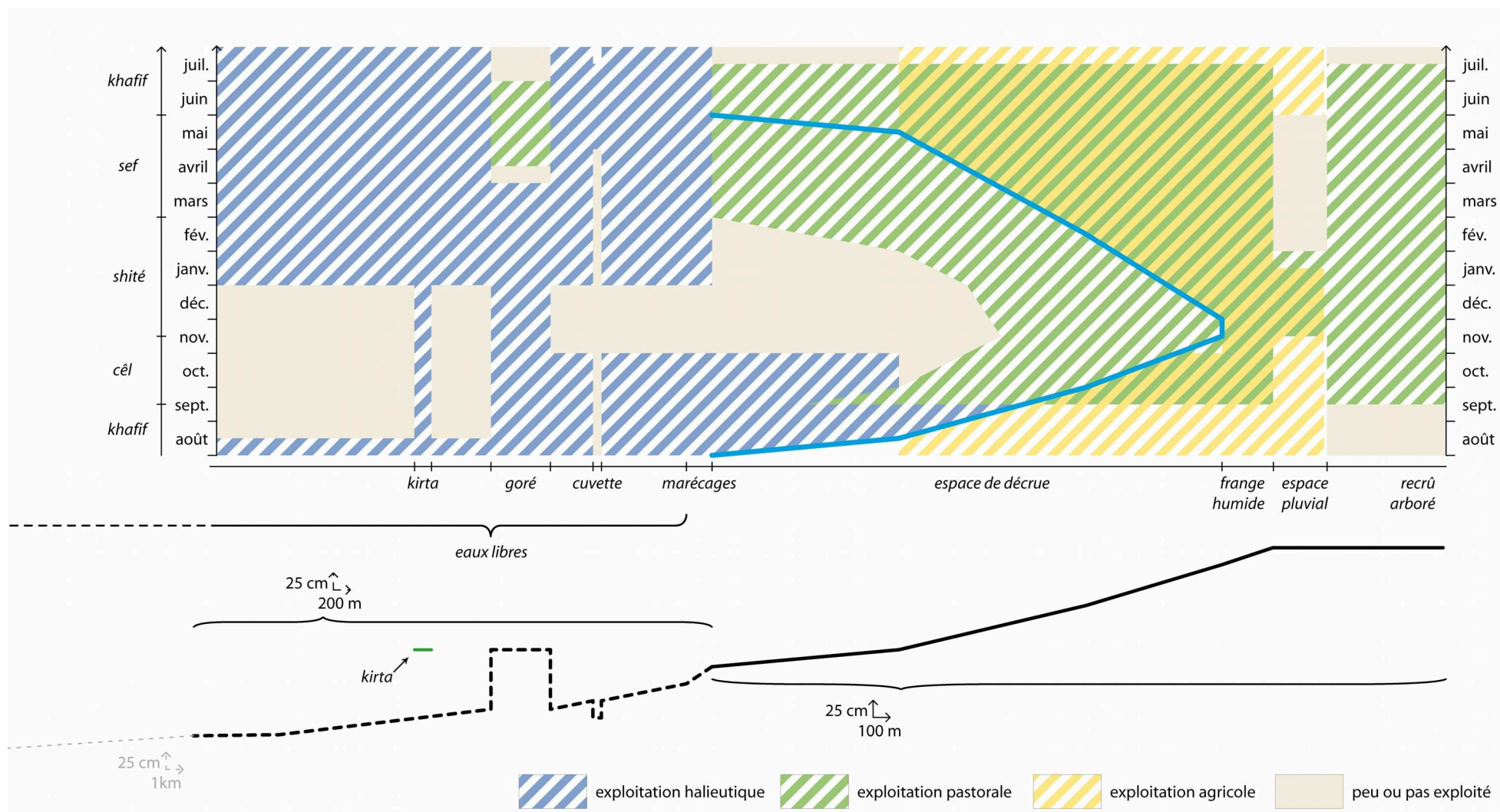
- les terres pluviales, dont une partie porte un couvert arboré, situées à l'arrière des espaces de décrue. Elles sont exploitées par l'élevage qui valorise les résidus des parcelles pluviales ;
- les espaces de décrue cultivables valorisés, selon la période de l'année, par l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- les espaces de décrue incultivables valorisés par la pêche et l'élevage, dès le mois de février pour les animaux les plus robustes ;
- les *goré*, hauts-fonds végétalisés saisonnièrement exondés, valorisés par la pêche et, entre avril et juin, par l'élevage ;
- les eaux libres valorisées par la pêche ;
- les *kirta* valorisées par la pêche.

Ces unités s'organisent le long d'un transect hydro-écologique allant de l'extérieur vers l'intérieur de la cuvette lacustre, mais leur cartographie à l'échelle de l'espace lacustre camerounais laisserait apparaître certaines polarisations. Les espaces incultivables sont ainsi principalement localisés à la frontière nigero-camerounaise tandis que les embouchures du Serbewel et du Chari concentrent les espaces de recrû arboré. Les berges des fleuves sont néanmoins de plus en plus

---

<sup>98</sup> Rappelons que, pour servir la démonstration, nous avons choisi de réduire la complexité de la topographie lacustre à un unique profil topographique de cuvette. Ce transect s'applique ainsi à la fois à l'échelle de la cuvette lacustre et, pour l'ensemble « espace pluvial + espace de décrue » à celle d'un bras du lac (*ragaba*). En outre, pour faciliter la lecture de la figure, nous n'avons représenté que les principaux espaces-temps de la pêche dans les marécages.

densément cultivées en irrigué ou converties en vergers, en particulier dans la partie tchadienne du delta où les investissements des N'Djaménois sont importants. L'extension de ces parcelles soustrait ainsi d'importants espaces de pâturage et, surtout, bloque, en l'absence de couloirs à bétail, l'accès à l'eau.



**Fig. 45: Le multi-usage des ressources**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.





### 5.2.2 *Séparation, superposition et imbrication des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques*

#### **Une exploitation maximale dans le temps et dans l'espace**

Comme la figure 45 le montre, le triple usage des ressources s'exprime à la fois par la séparation des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques, par leur superposition dans le temps, et par leur imbrication à un même moment du cycle de l'inondation. Ainsi, une grande partie de l'espace lacustre camerounais est exploitée, et ce quel que soit le niveau des eaux, durant toute (ou presque) l'année. Cela permet de limiter les impacts de la variabilité du niveau des eaux, ou encore du nombre d'actifs agricoles, sur la production globale. En 2010/2011 par exemple l'abondance des pluies dans l'arrière-pays avait permis aux populations de ne pas migrer au Lac en saison sèche. Les éleveurs avaient pu profiter d'un pâturage marécageux propre et d'un pâturage de décrue relativement abondant. Les animaux ont pris du poids, le lait a été abondant et les femelles se sont reproduites. Après deux mauvaises années, les éleveurs avaient ainsi vu leur troupeau grossir à nouveau. Du point de vue de la richesse globale produite, la baisse de la production agricole avait été en partie compensée par la hausse de la production pastorale.

#### **Espace agricoles et pastoraux : apparente séparation, nécessaire imbrication**

La séparation des espaces agricoles et pastoraux, et leur superposition dans le temps, semble répondre à une logique simple. En période de décrue, la mise en culture des terres pousse les éleveurs à envoyer leurs troupeaux dans les marécages, où un pâturage relativement abondant est accessible à distance des parcelles. Au fur et à mesure de la décrue, les animaux sont poussés dans les zones toujours plus basses, jusqu'aux espaces incultivables qui ne seront découverts qu'entre mai et juin. Ce partage de l'espace et de son usage dans le temps (zones incultivables et marécages pour l'élevage et terres de décrue pour l'agriculture) relève *a priori* d'une complémentarité « parfaite ». C'est ainsi qu'à l'enquêteur naïf demandant aux agriculteurs s'ils jugent utiles de délimiter des zones à usage pastoral exclusif, ces derniers s'empressent de répondre « *oui ! Les bœufs doivent rester dans l'eau, loin des champs.* ».

À ce rêve des agriculteurs, les éleveurs répondent que « [leurs] *vaches ne sont pas des poissons.* » (Planel 1995, p. 82). L'exploitation du pâturage marécageux exige en effet des éleveurs un surplus de travail dont ils se passeraient volontiers et que tous ne sont pas en mesure de fournir. Pour ces derniers, l'exploitation des interstices non cultivés sur les terres de décrue reste incontournable. Plus globalement, quelque soit le système d'élevage, les jeunes zébus ne peuvent pas pâturer dans l'eau, et les adultes, même les plus robustes, ne peuvent pas exploiter unique-

ment les marécages. L'imbrication, à un même moment du cycle de l'inondation, des espaces agricoles et pastoraux reste donc une nécessité. Les couloir à bétail sont indispensables pour assurer une bonne imbrication. En leur absence (ou leur non respect), des parties non négligeables du terroir sont soustraites à l'exploitation pastorale simplement parce qu'elle sont inaccessibles, tandis que les déplacements des troupeaux du campement au pâturage mobilisent une main-d'œuvre importante sans pour autant éviter les dégâts sur les parcelles.

### ***Entre agriculture et élevage, des interactions spatio-temporelles intimement liées au calendrier agricole***

La figure 45 montre que les contraintes posées par la mise en culture à l'élevage dépendent de la position du cycle de la culture dans le calendrier des eaux. Les espaces cultivables en saison fraîche, terres de décrue comme frange humide, sont soustraits à l'exploitation pastorale plus tôt dans l'année, dès le ressuyage de la parcelle entre les mois de novembre et février. Par contre, ceux cultivables en maïs de fin de décrue ne le sont qu'entre les mois de mars et de mai. Surtout, lorsque le niébé ou la patate douce est implanté en saison fraîche, le niveau de l'eau est encore haut et peu de marécages sont accessibles aux troupeaux. Inversement, lorsque le maïs de fin de décrue est semé, de larges espaces incultivables sont découverts par les eaux. Ce sont toutefois les espaces cultivables en saison fraîche qui offrent la plus grande quantité de résidus de culture, ceux cultivables en maïs de fin de décrue étant inondés trop tôt dans l'année pour être exploités<sup>99</sup>.

Ainsi, la concurrence entre agriculture et élevage n'est jamais plus forte que les années où les pluies ont été faibles dans les parcours de saison des pluies, lorsque les troupeaux arrivent en nombre tôt dans la saison et que les agriculteurs sont encore en pleine préparation des parcelles de saison fraîche.

## **5.3 Agro-écologie et intensification du mode d'exploitation**

### ***5.3.1 Multi-usage des ressources et intensification du mode d'exploitation à l'échelle régionale***

La notion économique d'intensification désigne simplement, rappelons le, une augmentation de la quantité de travail ou de capital investie par unité de surface. Elle ne s'accompagne pas mé-

---

<sup>99</sup> Les conditions de valorisation des résidus de maïs de fin de décrue dépendent de la topographie et du calendrier des mobilités : à l'est des rives sud tchadiennes, dans la région de Gredaya tardivement atteinte par la crue, les peuls qui arrivent en grand nombre dès les mois de septembre-octobre trouvent de vastes étendues de résidus de maïs à exploiter.

caniquement d'une hausse des rendements, et encore moins d'une hausse de la richesse créée. Ainsi, comme nous l'avons précisé en introduction, la caractérisation de l'intensification doit s'accompagner de l'évaluation de son résultat économique appréhendé non pas à travers le rendement mais à travers la création de richesse, c'est à dire la différence entre la valeur des productions finales et celle des biens et services consommés en totalité ou en partie au cours du processus de production.

Mais, au-delà de la clarification des notions économiques, le questionnement sur la nature de la richesse et celui sur les échelles est nécessaire si l'on veut véritablement saisir les enjeux économiques d'un mode d'exploitation basé sur la variabilité des ressources et leur multi-usage.

En premier lieu, analyser l'intensification activité par activité est certes indispensable, et l'aménagement d'ouvrages collectifs de contrôle de la crue ou l'exploitation du pâturage marécageux doivent bien être analysés comme des processus d'intensification si l'on veut comprendre la trajectoire de l'*agriculture* (au sens large, élevage et pêche compris) au Lac (voir page 320). Mais c'est insuffisant. En effet, les interactions techniques entre agriculture, élevage et pêche sont telles que la création de richesse, comme le travail investi à l'unité de surface, ne peuvent être véritablement comptabilisés en considérant les activités productives indépendamment les unes des autres. Ainsi, l'emploi d'herbicides à forte dose avant l'arrivée de la crue pourrait certes se traduire par une hausse de la richesse agricole par unité de surface permise par une intensification en capital (variable). Mais, en hypothéquant l'usage pastoral de la parcelle et certaines techniques de pêche, il pourrait conduire *in fine* à une baisse de la richesse globale (à la fois agricole, pastorale et halieutique) produite par unité de surface. De la même manière, envisager la richesse agricole créée comme le seul fruit du travail des agriculteurs n'est pas entièrement satisfaisant : le travail investi par les bergers pour permettre aux animaux d'exploiter le pâturage marécageux contribue bien à diminuer celui exigé par la mise en culture de la parcelle.

Ensuite, l'échelle considérée est déterminante. Nous avons vu comment le multi-usage des ressources, en valorisant leur diversité, permettait d'exploiter l'espace lacustre camerounais dans sa totalité, ou presque, et ce, pendant toute l'année (ou presque). À l'inverse, la culture moto-mécanisée de maïs ne peut être mise en œuvre que sur une portion limitée de l'espace lacustre. Ainsi, une éventuelle augmentation de la richesse créée à l'unité de surface pourrait très bien conduire à une moindre richesse créée à l'échelle de l'ensemble de l'espace lacustre.

Enfin, si la variabilité des ressources est si souvent présentée comme une contrainte à la croissance agricole, c'est parce que cette dernière est pensée en référence à la seule unité de surface et à la seule activité agricole (au sens restreint cette fois). La variabilité du niveau des eaux déplace

et modifie l'étendue des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques. Mais tant le multi-usage des ressources que les mobilités permettent d'en limiter les impacts sur la création de richesse, une moindre richesse agricole créée pouvant être compensée par une création plus importante de richesse pastorale et halieutique.

Ainsi, analyser l'intensification et son résultat économique dans un mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources et les mobilités, et évaluer l'impact économique de la variabilité des ressources, exige à la fois de considérer conjointement la création de richesse agricole, pastorale et halieutique, de travailler à l'échelle régionale, et de considérer plusieurs années de niveau des eaux contrasté. Les indicateurs retenus pour évaluer les performances d'une *agriculture* constituent, comme nous le verrons, un véritable enjeu de politique publique. En ce sens la notion « d'intensification du mode d'exploitation à l'échelle régionale » nous semble importante.

Déjà, l'analyse des pratiques agricoles, pastorales et halieutiques, et leurs interactions dans le temps et dans l'espace, a mis en avant le rôle central du travail et des savoirs paysans dans le mode d'exploitation. La troisième partie de ce travail permettra d'en évaluer l'efficacité économique et de juger du caractère « intensif » du mode d'exploitation.

### **5.3.2 Les processus agro-écologiques au cœur de l'intensification**

L'approche de l'agriculture véhiculée par les grands projets promus aujourd'hui pour le Lac reste celle des modèles technicistes et productivistes des révolutions agricoles du milieu du siècle dernier dans les pays du nord et des « révolutions vertes » des années 1960 à 1990 dans les pays du sud : fondée sur l'emploi de variétés améliorées et d'intrants de synthèses, éventuellement associés à la moto-mécanisation, elle consiste à simplifier les écosystèmes pour les adapter à des techniques de production standardisées de manière à rentabiliser les lourds investissements dans la recherche et les équipements (Dufumier 2010). Dans ces conditions, elle ne peut qu'entrer en contradiction avec les objectifs de conservation des écosystèmes du lac Tchad que se sont par ailleurs donné l'organisation sous-régionale de bassin, la CBLT, le Tchad et le Niger<sup>100</sup>.

Le mode d'exploitation actuel procède d'une toute autre logique. Il fait un usage très limité des ressources non renouvelables (énergie fossile, eaux souterraines, ...) et des intrants chimiques. Il repose par contre sur une utilisation intensive des ressources naturelles renouvelables (l'énergie lumineuse, le carbone et l'azote de l'air, les eaux pluviales,...). Ainsi :

---

<sup>100</sup> La CBLT a déclaré l'ensemble du Lac site Ramsar transfrontalier, la convention de Ramsar étant un traité international visant à enrayer la dégradation des zones humides en reconnaissant notamment leurs fonctions écologiques. En 2008, seuls le Tchad et le Niger avaient classé leurs sites, le Cameroun et le Nigeria ayant promis d'en faire autant (Magrin 2014).

- Le renouvellement de la fertilité minérale et organique des sols est assuré par la crue ;
- La défriche du couvert herbacé des parcelles est en grande partie assurée par le pâturage des troupeaux dans les marécages. Il se substitue à un emploi massif des herbicides qui impacterait nécessairement les ressources productives (les peuplements de poisson<sup>101</sup>) mais aussi, plus globalement, la biodiversité. Cela, sans compter que l'élimination du couvert herbacé des espaces cultivables diminuerait la fonction de puits de carbone du Lac.
- Les prélèvements en eau sont limités : L'irrigation des 28 000 ha aménagés au Nigeria et censés être alimentés par les eaux du Lac exigerait des prélèvements de 2,5 km<sup>3</sup>/an. A contrario, en supposant qu'ils soient étendus sur 50 000 ha, les prélèvements en eau des canaux aménagés par les riverains pour inonder artificiellement leurs parcelles s'élèveraient à 0,5 km<sup>3</sup>/an<sup>102</sup>.

Plusieurs pratiques reposent en outre sur « une gestion en circuit court des cycles du carbone, de l'azote, et des éléments minéraux » (Dufumier 2010, p. 7) :

- Le maintien d'un couvert herbacé entre deux cycles de culture exploité par l'élevage ;
- La succession de multiples troupeaux dans les mêmes espaces au fur et à mesure de l'évolution du niveau de l'eau et de la repousse du couvert dans l'année ;
- L'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation des animaux ;
- l'utilisation comme combustible des déjections animales, des rachis de maïs, des tiges de manioc et d'*Ipomea carnea*, et des troncs d'*ambatch* (*Aeschynomene elaphroxylon*) qui limitent d'autant la consommation en bois et en carburant pour l'acheminer.

Le renforcement de l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans l'espace repose sur une mobilisation croissante de ces processus. En ce sens, elle relève d'une « intensification écologique » - entendue comme l'utilisation intensive des processus biologiques et écologiques des écosystèmes, limitant l'emploi des intrants de synthèse et des énergies fossiles et assurant la fourniture de services écosystémiques (Dugué et al 2012). À la notion « d'intensification écologique » qui reste une notion développée en référence aux *agricultures* du nord confrontées à la hausse du coût de l'énergie et aux crises environnementales et sanitaires (ibid), répond « l'agro-écologie » intimement liée aux *agricultures* du sud dans la mesure où elle puise ses fondements

<sup>101</sup> L'effet sur les peuplements de poisson serait à la fois direct (à travers la diffusion dans l'eau de substances chimiques néfastes) mais aussi indirects, les marécages jouant un rôle important dans les peuplements de poissons (Lemoalle 2014 b).

<sup>102</sup> Estimations de l'hydrobiologiste J. Lemoalle (voir Magrin et al 2014).

dans l'analyse des savoirs locaux de ces pays<sup>103</sup> (Altieri 2002). De fait, la mobilisation des mécanismes naturels dans les processus productifs, l'adaptation des techniques aux hétérogénéités des écosystèmes, la valorisation de l'agro-biodiversité caractérisent nombre d'*agricultures* du sud, comme l'ont déjà montré depuis longtemps géographes et agronomes (rappelons nous simplement les parcs arborés analysés dès 1966 par P. Pélissier). Les pratiques paysannes ne résultent pas pour autant de logiques environnementales, du moins telles qu'elles sont affichées par les institutions internationales, mais de la combinaison complexe des conditions d'intégration aux échanges marchands, des rapports de prix, des conditions d'accès au travail, au crédit et aux ressources naturelles. Ainsi, le maintien d'un couvert herbacé dense sur les parcelles du Lac ne résulte pas du souci des agriculteurs de mettre en œuvre des processus agro-écologiques, mais bien de contraintes en trésorerie et en travail.

Il n'en reste pas moins que les processus agro-écologiques sont tout autant le résultat que la condition du multi-usage des ressources, et qu'ils assurent la durabilité environnementale de la production agricole, pastorale et halieutique au Lac. Promouvoir ces processus pourrait-il dès lors constituer un objectif de politique publique ?

La production de références technico-économiques et environnementales reste un préalable pour que les décideurs (gouvernements des pays du sud comme bailleurs de fond) consentent à engager les fonds nécessaires (Dugué et al 2012). L'analyse économique développée dans la troisième partie entend y contribuer. Concernant les références environnementales, le besoin est grand de « *recherches qui soient à la fois plus fondamentales et plus respectueuses des innovations paysannes* » visant à « *rendre plus intelligible le fonctionnement concret des écosystèmes aménagés par les agriculteurs, et [à] expliquer les effets des diverses techniques pratiquées sur les rendements des cultures et les performances des troupeaux* » (Dufumier 2010). Ces dernières ne pourront se faire que dans une approche pluri-disciplinaire.

Au-delà, les pratiques agro-écologiques ne sont pas socialement neutres. Leur promotion ne pourra en aucun cas se baser sur l'établissement de règles définies à partir de leur seule « rationalité agro-écologique ». Ces règles seraient vouées à l'échec parce que décontextualisées de leur environnement économique et dénuées de légitimité auprès de ceux censés les mettre en œuvre. Leur promotion et, à travers elles, la promotion du mode d'exploitation basé sur le multi-usage

---

<sup>103</sup> L'agro-écologie constitue tout à la fois un ensemble de pratiques garantissant la préservation des ressources naturelles, une discipline scientifique et un mouvement social (Wezel et al 2009). En Amérique du sud, elle fédère la société civile engagée dans la défense de l'agriculture familiale (Altieri 2002). En Afrique, elle n'est globalement pas parvenue à rencontrer les attentes des organisations de producteurs qui mettent au contraire en avant le fossé existant entre l'utilisation des intrants de synthèse en Afrique et dans les pays du nord (Dugué et al 2012). Les structures agraires et les formes que prend la société civile sont néanmoins tellement opposées entre les deux continents que la comparaison est difficile.

des ressources et la mobilité, interrogent en effet les politiques économiques et les politiques d'aménagement du territoire. Elles questionnent également les droits d'accès et d'usage des ressources et, à travers eux, l'intégration sociale d'usagers aux identités multiples. Nous y reviendrons (voir page 536).





## **Conclusion : L'herbe et l'eau au cœur des pratiques agro-halio-pastorales**

L'analyse des pratiques agricoles, pastorales et halieutiques met en lumière la nécessité de dépasser la notion de ressource (eau, poisson, sol, herbe) pour comprendre comment les usagers découpent l'espace et quelles valeurs ils attribuent aux différentes unités en fonction notamment de leur accès au travail et au capital. C'est toute la force du concept de « facette écologique » qui permet de dépasser la réflexion, trompeuse parce que trop simpliste, en termes de rapport « population/ ressources ».

Au Lac, la densification du parcellaire est un moyen de gagner de l'espace cultivable en le sécurisant : c'est la condition pour mobiliser le travail collectif nécessaire à l'aménagement des digues et pour protéger des dégâts des troupeaux. L'hybridation de différents systèmes d'apports en eau, les aménagements hydro-agricoles légers et la diversité des plantes cultivées sont autant d'autres moyens pour étendre les surfaces cultivables et pour s'adapter aux variations limitées des apports en eau. Une des principales contraintes à l'exploitation agricole des terres de décrue reste l'élimination du couvert herbacé. La mise en culture répétée de la même parcelle d'année en année facilite cette élimination et augmente ainsi la valeur de la parcelle. Mais qu'une parcelle soit mal sarclée ou délaissée une année en raison d'un calendrier de la crue défavorable, et l'herbe l'envahit à nouveau.

L'abondance du fourrage vert et la permanence de l'eau confèrent une valeur pastorale singulière au Lac. Elle est contrebalancée par l'insalubrité du milieu et donc sa sélectivité. Avec la densification du parcellaire, le pâturage marécageux est devenu la principale ressource fourragère mais son exploitation intensive exige de lourdes charges de travail et une bonne connaissance des animaux. C'est toutefois la diversité des pâturages dans le temps et dans l'espace qui permet la présence d'une grande diversité

d'éleveurs au Lac. L'évolution des conditions d'exploitation du pâturage sur un même espace (hauteur d'eau, degré d'insalubrité, densité et proximité des parcelles cultivées) et sa régénération tout au long de l'année permettent en particulier à différents éleveurs d'exploiter successivement le même espace. Ces complémentarités techniques sous-tendent les fortes charges pastorales observées dans les espaces de décrue camerounais.

Associée à la diversité des moyens de transport lacustre et des modes de valorisation du poisson, la diversité des techniques de pêche permet d'exploiter des milieux différents à des moments distincts du cycle d'inondation. Si la hausse de l'effort de pêche s'est traduite pour les pêcheurs par une baisse des prises à technique constante, rien n'indique aujourd'hui la surexploitation de la ressource. Plus que la diminution du stock, c'est peut être la distribution de la ressource qui pose problème avec des techniques unanimement incriminées par les pêcheurs.

Quelle que soit l'activité considérée, la variabilité du nombre de migrants saisonniers et des effectifs des troupeaux modifie fortement les conditions d'exploitation d'une année sur l'autre.

L'herbe est au cœur des complémentarités et synergies entre agriculture, élevage et pêche. L'exploitation du pâturage marécageux, parce qu'elle élimine le couvert herbacé dans l'eau, permet l'augmentation parallèle des surfaces cultivées et des troupeaux. Elle est même devenue une condition de l'extension des surfaces cultivées.

Le renforcement de l'intégration des trois activités dans les espaces de décrue repose sur de multiples processus agro-écologiques. En ce sens, il relève d'une véritable « intensification écologique ». En mesurer les enjeux économiques demande de considérer l'intensification non pas uniquement activité par activité, mais aussi globalement au niveau du mode d'exploitation. Cela implique de dépasser la référence à la seule unité de surface pour réfléchir l'intensification à l'échelle régionale.

**Partie 2 .Du *no man's land* à  
l'oasis agro-halio-pastorale :  
dynamiques agraires et  
construction territoriale**



## Introduction

Dans la première partie, nous avons montré l'intensité des interactions techniques et spatio-temporelles entre l'agriculture, l'élevage et la pêche qui permet à différents usagers de se succéder dans les mêmes espaces au cours de l'année. À propos de l'intégration des trois activités dans les espaces de décrue, nous venons de justifier la pertinence de la notion d'« intensification écologique » pour caractériser les dynamiques en cours. Nous nous sommes ainsi focalisé jusqu'à présent sur l'hydro-écologie et les pratiques agricoles, pastorales et halieutiques. Mais ces dernières ne sont pas socialement neutres. Elles sont le fruit d'une histoire environnementale et technique, mais aussi socio-économique et politique, qui s'est certes accélérée et a connu des changements majeurs depuis les années 1950, mais qui ne peut se comprendre sans référence à l'histoire longue.

C'est bien le retour sur l'histoire qui nous permettra de juger d'une éventuelle dynamique d'intensification. C'est aussi lui qui nous permettra de reconstituer les « événements-pivots » et le « sentier de dépendance » dans lesquels s'inscrivent les rapports de pouvoir et les rapports sociaux régulant l'accès et l'usage des ressources productives. Or, de l'état de ces rapports dépendent les possibilités ou au contraire les blocages à l'intensification des processus productifs.

C'est aussi le retour sur l'histoire qui nous permettra de comprendre comment les hommes se sont adaptés aux plus fortes variations hydro-écologiques et comment ces variations ont joué sur les processus d'intensification. Comme nous venons de le voir dans la première partie, ces variations s'analysent en effet à l'échelle (pluri-)décennale. D'une manière générale, c'est le retour sur l'histoire qui nous permettra d'identifier des phases d'incertitude et d'étudier les réponses apportées par la société.

L'objectif de ce retour sur l'histoire reste de comprendre la situation actuelle et de mieux envisager ses évolutions possibles. C'est pourquoi nous avons procédé à une périodisation qui doit permettre d'analyser les continuités et les ruptures. Le plan de cette partie est donc diachronique, le passage d'un chapitre à l'autre venant marquer des changements majeurs dans le système *agraire*. Dans chacun des chapitres, nous analysons, pour la période considérée, le peuplement et les mobilités, les rapports de pouvoirs, les rapports sociaux, le mode d'exploitation, l'économie locale et les configurations territoriales, en prenant le soin de mettre en avant les continuités et les ruptures avec la période précédente.

Le troisième chapitre est consacré à l'histoire ancienne du peuplement, de l'économie et des pouvoirs, depuis l'époque des grands empires sahéliens jusqu'à la veille du « boom de la pêche » des années 1950. Le quatrième chapitre s'intéresse à la période allant des années 1950 aux années 1970 pendant laquelle la pêche a dominé l'économie lacustre. Le cinquième chapitre est consacré à la décennie sèche 1983-1994 pendant laquelle le Lac a connu une véritable phase pionnière agro-pastorale. Enfin, comme annoncé en introduction, notre analyse de la période récente s'est focalisée sur la complexité des processus en cours, notamment sur leur caractère contradictoire. Pour cette raison, l'analyse de la période récente, c'est à dire depuis le milieu des années 1990, est découpée en deux chapitres : le sixième chapitre analyse les dynamiques d'intensification et de densification démographique ; le septième chapitre analyse le caractère déstabilisateur, dans les processus d'intensification, de l'incertitude foncière qui accompagne la complexification des pouvoirs.

# Chapitre 3 Les rives et les eaux camerounaises à la veille du boom de la pêche. Retour sur l'histoire du peuplement, de l'économie et des pouvoirs d'un ancien *no man's land*

## 1 Peuplement et pouvoirs à l'ère des grands empires sahéliens et de l'État colonial

---

### 1.1 Aux marges des empires sahéliens, le peuplement des eaux et des rives sud

#### 1.1.1 *Sous la menace du Kanem et du Bornou, la formation des communautés insulaires boudouma et des « cités-ethnies Saw-Kotoko »*

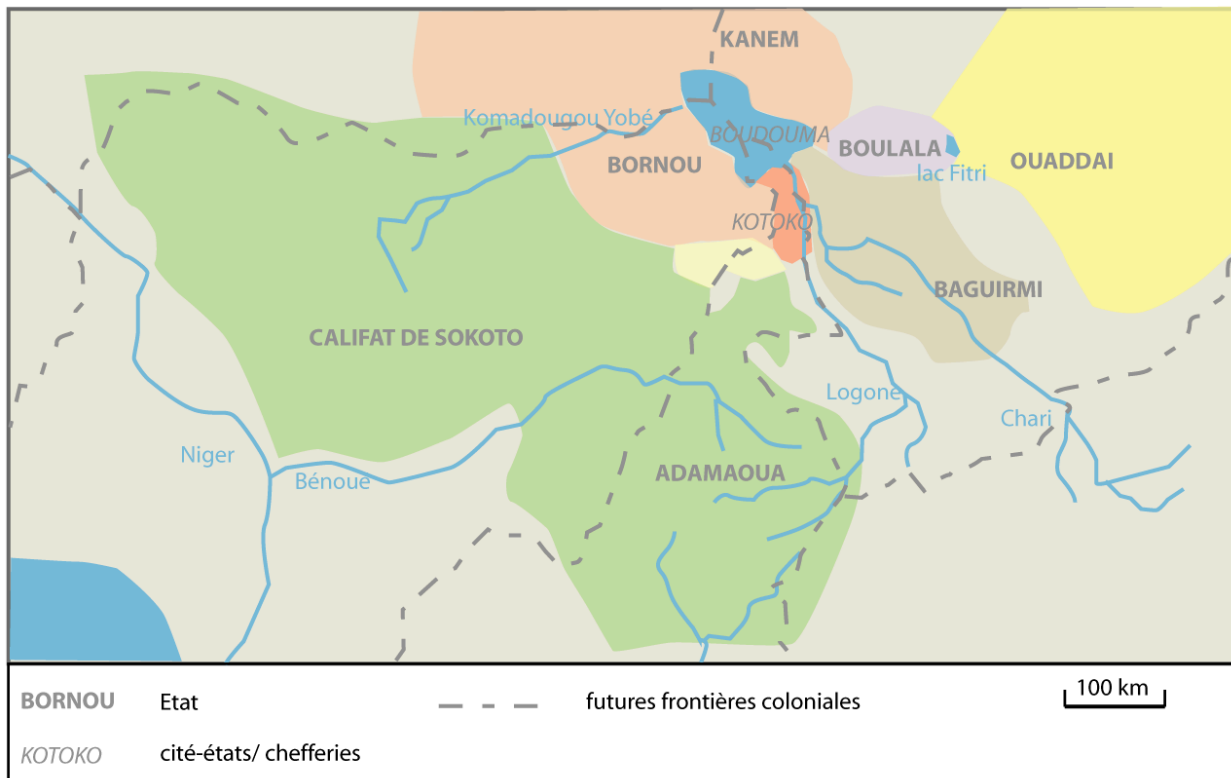
En serré entre le Kanem et le Bornou, le lac Tchad a longtemps fait office de refuge face aux campagnes militaires et aux razzias de ces deux grands empires frères autant qu'ennemis qui animèrent le bassin du lac Tchad du XI<sup>e</sup> s au XIX<sup>e</sup> s<sup>104</sup>. Confédération de tribus nomades sous l'égide

---

<sup>104</sup> L'histoire du Kanem et du Bornou est reconstituée et analysée dans la thèse de doctorat de T. M. Bah (1985) *Guerre, pouvoir et société en Afrique précoloniale (entre le lac Tchad et la côte du Cameroun)*. En outre, l'Imam Ahmed ibn Fartua a fait la chronique du souverain qui offrit au Bornou son expansion territoriale maximale au



de la dynastie des Sefuwa, le Kanem était centré au nord du lac Tchad. Au XIV<sup>e</sup> s, les Sefuwa abandonnèrent le Kanem victime des attaques des Boulala du Fitri pour se réfugier au sud-ouest du lac Tchad dans la province du Bornou entraînant avec eux une partie du peuplement kanem-bou (Seignobos 2000 a). Premier empire musulman africain, le Kanem resta avec le Bornou le seul empire du bassin du lac Tchad jusqu'au XVI<sup>e</sup> s quand naquirent le royaume du Baguirmi (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), les empires du Ouaddaï et du Darfour (XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> s) et, au XIX<sup>e</sup> s, celui de Sokoto.



**Carte 10 : Cité-états Kotoko et chefferies Boudouma aux marges des empires sahéliens de la fin du XIX<sup>e</sup> s**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : Ben Yahmed et al (eds) 2006. Atlas du Cameroun.

La consolidation de l'empire du Bornou signa la disparition de la civilisation Saw aux populations anciennement implantées au sud du lac Tchad et dont les effectifs furent gonflés par les migrations en provenance du Kanem et du Fitri (ibid). Petits établissements de pêcheurs, chasseurs et éleveurs connus pour occuper des buttes anthropiques dans les régions amphibies allant de la Komadougou Yobé au lac Fitri, les Saw se regroupèrent entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> s en de vastes agglomérations enmurillées (Seignobos 2000 a, Seignobos et Tourneux 2002)<sup>105</sup>. Au cours de l'ex-

début du XIX<sup>e</sup> s, cette dernière est rapportée dans Palmer (1967). En outre, pour une synthèse du peuplement du bassin du lac Tchad sur le temps long depuis le paléolithique, et du lac Tchad plus particulièrement sur le dernier siècle, se reporter à Réounodji et al (2014).

<sup>105</sup> La civilisation saw est incontournable dans l'histoire des anciennes populations du lac Tchad, voir à ce sujet (Seignobos 2015 a).

pansion bornouane, certaines populations furent assimilées, d'autres exterminées, d'autres encore prirent la fuite (Issa 2012).

En se réfugiant dans les îles du lac Tchad où ils s'agglomérèrent à diverses populations fuyant les razzias, les Saw donnèrent naissance aux insulaires boudouma dont la conversion tardive à l'islam, contemporaine des débuts de la colonisation européenne, exprime l'indépendance (Baroin 2005). Dans les plaines marécageuses entre El Beïd et Chari-Logone, le regroupement des Saw dans des cités fortifiées rivales cernées par les eaux une grande partie de l'année aboutit à la formation de « cités-ethnies saw-kotoko » (Seignobos 1993) dont la diversité des langues kotoko rend compte des particularismes (Seignobos et Tourneux 2002).

À partir du XVI<sup>e</sup> s s'amorça une mise sous tutelle du pays kotoko qui ne prit fin qu'avec la colonisation européenne. La partie septentrionale, formée autour des cités de Makari, Goulfey, Maltam et Afadé, était désormais vassale du Bornou, Goulfey passant sous la tutelle du Baguirmi au cours du XVIII<sup>e</sup> s.

Vassalisées, les cités kotoko prospérèrent. Les Kotoko contrôlaient le marché des esclaves capturés dans le sud et remontés par le Chari (Lebeuf 1969) tandis que l'économie kotoko mobilisait une main-d'œuvre servile et était largement tournée sur la pêche fluviale à laquelle s'ajoutait l'entretien de petits jardins maraîchers irrigués (Bouquet 1990) comme en témoigne la polarisation des cités le long des fleuves et de leurs défluent (Logone, Chari et Serbewel). Dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> s, les guerres entre le Bornou, le Baguirmi et l'empire du Ouaddaï ravagèrent les cités kotoko vassales du Bornou.

Au Bornou même, c'est-à-dire dans les plaines allant de la Komadougou Yobé à l'El Beïd, le mélange et l'assimilation de populations d'origines très diverses au noyau kanembou initial donna naissance à l'ethnie kanouri. La civilisation kanouri est connue autant pour son administration perfectionnée, ses arts de la guerre, son artisanat, les savoirs et la formation de ses religieux, que pour son agriculture (Seignobos 2000 a). La culture matérielle, institutionnelle et symbolique du nord Cameroun fut largement influencée par la civilisation kanouri dont on compte de nombreuses colonies dans la région (ibid). À côté de l'élite administrative, militaire, religieuse ou commerçante, les masses rurales kanouri se consacrèrent principalement à l'agriculture, de nombreux paysans possédant des troupeaux plus ou moins importants. Les migrations kanouri dans le Serbewel, anciennes, furent très majoritairement paysannes. Dans la suite de ce texte, nous reprendrons la terminologie en usage dans le Serbewel qui distingue les « Kanouri », descendants des migrants kanouri s'étant installés anciennement dans le Serbewel, des « Borno » qui sont les Kanouri vivant au Bornou.

### 1.1.2 Razzieurs ou partenaires ? Les rives sous l'emprise des Boudouma

Au fil du temps, ceux qui avaient gagné les îles du lac Tchad pour fuir les razzias se mirent eux-mêmes aux rapt et rapines sur les rives du Lac pour acquérir esclaves et vaches. C'est par ces exactions boudouma que C. Bouquet (1990) explique que les rives soient restées quasi désertes jusqu'à la colonisation européenne qui mit fin aux razzias.

Le lieutenant Landeroin qui visita les îles boudouma dans le cadre de la mission scientifique du commandant Tilho dans la première décennie du XX<sup>e</sup> s nous apprend néanmoins que les raids étaient polarisés sur la rive occidentale du Lac pendant la transhumance de saison sèche, et que les Boudouma et les Kotoko se pillaient plutôt mutuellement et à de rares occasions (Landeroin 1910). Si la mémoire kotoko gardait dans les années 1950 le souvenir d'une soixantaine de villages autrefois installés sur les rives du Lac mais disparus à l'occasion d'une remontée du niveau des eaux (Lebeuf 1969), Zeltner (1970) émet l'hypothèse d'une disparition due aux pillages boudouma<sup>106</sup>.

Quel qu'aient été la fréquence et l'intensité des pillages, Kotoko et Boudouma entretenaient des relations commerciales soutenues : c'est auprès des premiers que les seconds se procuraient, contre des esclaves, les solides pirogues en planche de bois cousues utilisées pour les razzias (Landeroin 1910). Sur les marchés kotoko et bornouans, le mil et les étoffes s'échangeaient contre des poissons, du beurre, des filets de pêche, du sel,... (ibid). Les îles boudouma purent même servir de lieux de repli pour les Kotoko et les pasteurs arabes shuwa installés sur les rives sud lors des épisodes les plus violents (Landeroin 1910, Zeltner 1970, Conte et Hagenbucher-Sacripanti 1977).

L'élevage et le transport du natron du Kanem vers le Bornou constituaient les deux autres principales sources de revenus des Boudouma ; l'agriculture et plus encore la pêche restaient nettement secondaires et probablement pratiquées par des populations serviles (Landeroin 1910).

Les Boudouma avaient pleinement pris possession des eaux et des îles du lac Tchad : les aires de commerce et de razzia étaient spécifiques aux communautés qui, en outre, contrôlaient jalousement leurs îles de culture et surtout de pâturage (Landeroin 1910).

Outre le territoire, la culture tant matérielle que symbolique des Boudouma les lie intimement au lac Tchad. L'absence de bois sur les îles les contraignit à développer d'ingénieux substituts (Couty 1980). Le papyrus (*Cyperus papyrus*) servait à confectionner une lourde mais insubmersible pirogue, la *kadey* (bou), véritable « chef d'œuvre d'élégance nautique » (ibid), tandis que le

---

<sup>106</sup> Cette mémoire semble s'être largement perdue au vu de nos enquêtes auprès du sultan kotoko de Makari pourtant âgé d'environ 80 ans.

*maria* (bou) (*Aeschynomene elaphroxylon*) était utilisé autant comme flotteur pour se déplacer sur l'eau, que comme matériau pour les sandales, les boucliers ou même les lits (Landeroin, 1910). Jusqu'à ce que l'affirmation de l'islam n'y mette fin dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s, les chefs religieux célébraient des sacrifices et jetaient du lait ou des cabris dans les eaux du Lac peuplées de génies (Bouquet 1990)<sup>107</sup>.

### 1.1.3 *L'installation des pasteurs arabes shuwa le long des rives sud*

La littérature prît l'habitude de qualifier les populations pastorales arabes installées autour du lac Tchad de « shuwa » suivant en cela les Kanouri (Hagenbucher-Sacripanti 1977). Les « Arabes shuwa »<sup>108</sup> se distinguent des autres pasteurs arabes par une semi-sédentarisation en saison des pluies et par les interpénétrations culturelles et matrimoniales avec les ethnies sédentaires voisines (ibid). Dans la suite de ce texte, nous utiliserons indistinctement les termes « Arabe » et « Arabe shuwa ».

On doit à J.C. Zeltner la reconstitution des migrations ayant mené des pasteurs arabes sur les rives sud du lac Tchad<sup>109</sup>. La présence de populations arabes dans la région du lac Tchad remonte au moins au début du XVI<sup>e</sup> s mais ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> s qu'elles gagnèrent massivement les rives sud du Lac et leur arrière-pays. Bien que les pasteurs arabes aient activement participé aux razzias des grands empires, leurs migrations dans le bassin du lac Tchad correspondent d'abord à des fuites face aux lourds tribus imposés par le Ouaddaï, le Darfour et le Baguirmi. Si certains groupes conservèrent une composante migratoire plus septentrionale sur un tracé plus ou moins linéaire menant du Ouaddaï au sud du lac Tchad, d'autres gagnèrent le Salamat dans la région d'Am Timan où ils substituèrent l'élevage du zébu à celui du chameau (Seignobos 1993). C'est ensuite qu'une partie des pasteurs arabes traversa le Chari pour gagner, à l'ouest du fleuve, les régions au sud du lac Tchad à la fin du XVIII<sup>e</sup> s profitant en cela d'une phase de décadence de l'empire bornouan (ibid). Au cours du XIX<sup>e</sup> s, les migrations vers l'ouest dans le pays kotoko et le Bornou s'intensifièrent. Participant activement aux campagnes militaires du Bornou en cours de redressement, leur installation bénéficia de l'appui des souverains du Bornou et leur permit de s'enrichir rapidement en esclaves, chevaux, bétail et bijoux.

<sup>107</sup> Landeroin (1910) rapporte d'autres cultes boudouma. Deux jours avant leur mariage, les jeunes filles devaient se baigner dans les eaux du lac. Chez certaines communautés, chaque année, une femme et une jeune fille étaient désignées pour aller sur le bord du Lac piler du mil et préparer une certaine quantité de nourriture. Ensuite les hommes venaient prier le lac et leur ancêtre de leur accorder beaucoup d'eau, de poissons, de mil, et de ne pas les abandonner. Puis la nourriture préparée était donnée en aumône aux pauvres du village. Ils jetaient ensuite du mil dans le lac, et si les poissons venaient le manger, le lac leur sera favorable.

<sup>108</sup> Dans le Serbewel, les Arabes rencontrés ne se reconnaissaient eux-même pas ainsi. Au Tchad, dans l'Assale par contre, les Arabes distinguaient les « shuwa » des autres Arabes.

<sup>109</sup> L'ensemble des éléments rapportés ici est issu de (Zeltner 1970).

Les Dar Begli, fraction arabe salamat, furent les plus nombreux à gagner le pays kotoko. Dans l'arrière-pays immédiat du lac Tchad, certaines de ces familles se livrèrent à une violente conquête face aux Kotoko et aux Bornouans quand d'autres s'installèrent apparemment paisiblement sur les rives. C'est ainsi que furent créés sur le cordon dunaire bordant les eaux et les marécages lacustres les premiers villages du Lac au cours du XIX<sup>e</sup> s, parmi lesquels ceux d'Abassouni, de Hilé Alifa, de Karéna et de Magala jouent aujourd'hui un rôle politique important (voir carte 17 page 370). J.C. Zeltner nous offre un récit saisissant de ces installations :

*« Vers 1790, les Makari voient paraître sur leur terre un petit groupe d'Arabes qui, pour la première fois, poussent leurs troupeaux vers les pâturages du lac. Ils appartiennent aux Dar Begli.*

[...]

*Les premiers explorateurs de la rive du Tchad ne sont que quelques-uns : un vieillard, Mihimed Torshawe fils de Ma'âna-al-kabir, son neveu Raghâb, et probablement son petit-neveu Abba. Il leur faut quelque courage pour s'avancer si près du redoutable Bornou. On reconnaît là l'esprit audacieux de Mihimed Torshawe, esprit dont hériteront ses descendants. Il faut dire que les circonstances le servent : nous avons vu que Birni Gazergamu [la capitale du Bornou de l'époque] était en pleine décadence. Quant aux Kotoko, ils ne sauraient s'inquiéter de la présence de ces quelques pasteurs d'aspect misérable qui ne font que passer. Après leur transhumance, dès les premières pluies, ils reprennent la route de l'est. Les habitants de Mpade, à l'abri de leur enceinte, ne se doutent pas qu'ils viennent d'assister à l'événement du siècle au sud du Tchad. » (Zeltner, 1970, p. 25)*

Dans la suite du texte, nous qualifierons « d'anciens villages du Lac » cette série de villages fondés par les pasteurs arabes shuwa au cours du XIX<sup>e</sup> s pour les différencier des villages fondés à partir de la fin des années 1960 par les migrants pêcheurs et agriculteurs.

Dans le nord de l'actuel Cameroun, les Arabes shuwa essaimèrent dans tout le pays kotoko, et au-delà jusque dans la plaine des monts Mandara. Nombreux furent les Arabes à traverser l'El Beïd pour rejoindre le Bornou où ils entreprirent de transhumer en saison sèche sur les rives du lac.

L'installation des Arabes shuwa à l'ouest du Chari tout au long du XIX<sup>e</sup> s coïncida avec le reflux de pasteurs peuls implantés dans cette même région probablement depuis la fin du XV<sup>e</sup> s, reflux pouvant s'expliquer tout à la fois par la concurrence entre les deux groupes et par l'attrait du jihad mené à la même époque par le futur empereur de Sokoto (Seignobos 1993<sup>110</sup>). En abandon-

---

<sup>110</sup> L'auteur part de l'analyse d'un mythe d'assèchement du Lac suivi d'un retour brutal des eaux engloutissant une implantation peule dans le Lac pour reconstituer l'histoire des migrations peules et Arabes au sud du lac Tchad.

nant leurs propres élevages, les Kotoko seraient ainsi entrer dans un système d'échange avec ces pasteurs peuls au cours du XV<sup>e</sup> s. Peuls, puis Arabes, trouvèrent entre les cités spécialisées sur la pêche de vastes espaces non cultivés (Seignobos 2000 a).

L'histoire des migrations qui conduisirent les Arabes shuwa dans les régions du sud du lac Tchad à l'est du Chari, où le Bornou n'affirma jamais véritablement son autorité, est différente. Elle voit des tribus arabes nomadiser dès le milieu du XVII<sup>e</sup> s, puis s'y installer à l'année et s'affronter. À la fin du XIX<sup>e</sup> s, trois tribus y transhumaient : les Dagana qui donnèrent leur nom au territoire qu'ils occupaient à l'est ; les Assalé, seule tribu à avoir conservé son indépendance en ne s'alliant à aucun empire et ayant au contraire tenu tête aux campagnes du Bornou, du Ouaddaï et du Fezzan au XIX<sup>e</sup> s en se réfugiant dans les îlots du Lac entourés de marécages ; les Salamat installés à Djimtilo à l'entrée du delta du Chari qui occupaient antérieurement les terres entre Chari et Lac à l'ouest du fleuve mais avaient dû fuir sur l'autre rive après une violente confrontation avec une autre faction salamat.

L'installation des Arabes shuwa au sud du lac Tchad fut suivie d'une semi-sédentarisation dont témoigne l'adoption de la demeure circulaire à coupole de paille<sup>111</sup>, la substitution du zébu, de la chèvre et du mouton au chameau et la diversification sur l'agriculture. Progressives, celles-ci furent largement inégales le long des rives sud ; elles furent particulièrement rapides et poussées dans le futur Cameroun, entre El Beïd et Chari.

Ainsi, le long des rives sud, la nomadisation des Arabes est plus ancienne à l'est du Chari qu'à l'ouest. Mais la sédentarisation y fut nettement plus tardive. Une quinzaine de villages arabes shuwa furent créés sur les rives du Lac entre Chari et El Beïd au cours du XIX<sup>e</sup> s (Zeltner 1970). Au Tchad, seuls Djimtilo et Karal furent créés et encore ne le furent ils que bien plus tardivement<sup>112</sup>.

---

<sup>111</sup> Voir Conte et Hagenbucher-Sacripanti (1977) pour une analyse ethnographique détaillée de ce style d'habitat.

<sup>112</sup> Alors que les Arabes shuwa accentuaient leur fréquentation des rives sud au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s, les rives occidentales restaient sous la menace constante des razzias boudouma. Cela amène à s'interroger sur d'éventuelles alliances entre les insulaires et certains groupes de pasteurs arabes shuwa dont on sait par ailleurs, du moins pour ceux présents à l'ouest du Chari qui participèrent activement aux campagnes militaires et razzias bornouanes, qu'ils étaient eux aussi d'habiles guerriers et pilleurs.

## **1.2 Pouvoir étatique bornouan puis colonial et évolutions des rapports politico-fonciers entre Kotoko et Arabes shuwa : entre indépendance et domination**

### *1.2.1 Kotoko et Arabes shuwa sous suzeraineté bornouane : la déconnexion du gouvernement des hommes et de celui de la terre*

Progressivement les cités Saw-Kotoko s'organisèrent en principautés indépendantes et rivales, les cités-centres étant promues capitales de principauté (Lebeuf 1969, Seignobos 2000 a). Si chaque principauté jouissait d'une large autonomie, des liens particuliers marquaient la subordination des différents princes aux trois plus puissantes principautés, parmi lesquelles figuraient Makari et Kousseri. (Lebeuf 1969). La société kotoko était donc une société fortement hiérarchisée où le contrôle du commerce des esclaves et la mise au travail de la population servile permettaient d'entretenir une cour, une armée et du personnel de palais nombreux (Zeltner 1970, Lebeuf 1969).

Au XVI<sup>e</sup> s, la principauté de Makari et l'ensemble des cités qu'elle subordonnait devinrent « la province bornouane du Kotoko », payant tribut au Bornou et étant administrée par un gouverneur bornouan. Les souverains du Bornou se bornèrent à contrôler et prélever les hommes et laissèrent le contrôle de la terre aux Kotoko. De fait, dans la plupart des royaumes et empires fondés sur la guerre et le commerce, comme l'était le Bornou, le conquérant s'attribuait le pouvoir politique, « le gouvernement des hommes », laissant aux populations conquises le pouvoir foncier, « le gouvernement de la terre » (Verdier 1986, Seignobos et Teyssier 1998).

À la différence des Kotoko, les Arabes shuwa n'ont jamais gouverné, multipliant les allégeances au fur et à mesure de leur parcours migratoire (Zeltner 1970). Les tribus et fractions arabes nouèrent chacune des alliances distinctes voyant dans la lutte que se livraient les grands empires, le Bornou et le Ouaddaï en particulier, une occasion de bénéficier d'un appui pour triompher des conflits qui les opposaient (Zeltner 1970, Hagenbucher-Sacripanti 1977). Ce sont donc des tribus, des fractions et même des familles largement indépendantes et souvent rivales qui s'installèrent au sud du lac Tchad en passant à l'ouest du Chari (Zeltner 1970).

Entre El Beïd et Chari, les Arabes durent reconnaître l'autorité kotoko sur la terre et payer tribut aux principautés pour accéder aux vastes espaces non cultivés qui s'étendaient entre les cités agglomérées, éventuellement après avoir cherché à y accéder par la force (ibid). Faisant figure d'exception, les Arabes Dar Begli qui s'installèrent sur les rives du Lac prirent le contrôle de la terre.

Que leur accès aux terres fut subordonné à l'autorité kotoko ou non, les rivalités territoriales entre tribus et fractions arabes shuwa furent intenses dans la période de déclin du Bornou à la fin du XIX<sup>e</sup> s.

Comme les Kotoko, les populations arabes évoluaient sous le contrôle du souverain du Bornou. En rapport à l'appui décisif qu'apportèrent les Arabes shuwa aux conquêtes militaires du Bornou au début du XIX<sup>e</sup> s, fut mis en place une organisation politico-administrative conférant une certaine indépendance aux Arabes en les plaçant directement sous l'autorité du souverain du Bornou. Contrairement aux Kotoko, les Arabes relevaient non pas d'une autorité territoriale sous l'égide d'un gouverneur de province mais d'une autorité ethnique, chaque fraction ou clan obéissant à son propre *sheikh* qui était nommé par et dépendait d'un dignitaire arabe siégeant à la cour du souverain (Zeltner 1970). Les intérêts associés à la fonction de *sheikh* expliquaient la soumission totale au souverain en même temps que les profondes rivalités entre fractions pour l'obtention du titre (ibid).

La décennie qui précéda la colonisation du bassin du lac Tchad par les puissances occidentales, les territoires jusqu'alors sous le contrôle du Bornou connurent de profondes mutations. La dynastie bornouane s'effondra sous les coups du conquérant Rabah (Zeltner 1970). Dans la nouvelle configuration territoriale, l'espace entre El Beïd et Chari devenait le centre de l'empire, un centre dans lequel les Arabes shuwa, qui avaient largement soutenu Rabah, disposaient d'une place de choix (Zeltner 1970). Rabah regroupa toutes les fractions d'une même tribu sous l'autorité d'un chef de tribu, le *lawan*, directement sous l'autorité de l'empereur, imposant la paix à des fractions en lutte et conférant à la tribu une cohésion qu'elle n'avait jamais eue (ibid). Le conquérant du Bornou avait soumis la plupart des cités kotoko, seules celles riveraines du Chari lui échappèrent, certains habitants se réfugiant dans les îles du lac Tchad jusqu'à l'arrivée des Français (ibid).

### 1.2.2 « Autochtonie » des Kotoko et « force » des Arabes shuwa : les principes fonciers historiques

Chez les Arabes shuwa et les Kotoko, les rapports des hommes entre eux à propos des ressources naturelles reposent historiquement sur des principes très différents : à « l'autochtonie » chez les Kotoko s'oppose la « force » chez les Arabes shuwa.

Pour les Kotoko, leurs ancêtres sont les premiers occupants de la région. Chacune des terres de la principauté appartient de façon suprême aux animaux protecteurs de la cité<sup>113</sup>, et, histori-

<sup>113</sup> Pour une analyse détaillée du caractère sacré de l'autorité chez les Kotoko, nous renvoyons à l'ouvrage d'Annie M.D. Lebeuf *Les Principautés kotoko. Essai sur le caractère sacré de l'autorité* (1969)



quement, ce sont là ou les familles des fondateurs de la cité, ceux qui avaient sacrifié aux rites de communion entre les hommes, la terre et les eaux, qui assuraient la distribution des terres et des lieux de pêche entre les habitants (Lebeuf 1969). Le prince n'exerçait ainsi aucun droit éminent sur le sol (ibid).

En vertu de leurs liens de parenté avec les premiers occupants du territoire, les Kotoko se définissent comme « autochtone » par opposition aux autres groupes résidents, en majorité arabes shuwa et kanouri dans le Serbewel (Issa 2012). La représentation qu'ils se font de leur territoire correspond à celle du territoire autochtone caractérisée par M.E Gruenais (1986) : en tant que premier occupant, chaque membre de la communauté détient un lien privilégié avec la portion d'espace que celle-ci s'est appropriée, en la marquant plus qu'en la délimitant, et l'autorité représentant la communauté se pose à ce titre comme médiateur obligé pour accéder à la terre. Chez les Kotoko, les différentes principautés formaient autant de communautés d'appartenance distinctes.

Dans la suite du texte, nous qualifierons « d'autochtonie » le principe qui légitime le droit exclusif sur une ressource naturelle - c'est-à-dire « *la capacité à se réserver l'usage de la ressource et donc d'en exclure les autres* » (Lavigne Delville 2005, p.77) - d'un ensemble d'ayant-droits en vertu de ses liens de parenté avec les « premiers occupants », étant entendu que « *le concept de clan « autochtone » est toujours relatif et les défrichements sont, en général, des remises en culture sur des zones ayant connu des déprises d'exploitation plus ou moins longues. Ainsi la genèse des droits fonciers de la plupart des communautés rurales repose sur des manipulations qui rendent leur légitimité douteuse. Le clan autochtone est celui le plus anciennement établi, mais qui garde suffisamment de poids pour se prévaloir de cette ancienneté. Trop minoritaire, il est disqualifié des fonctions rituelles* » (Seignobos et Teyssier 1997, p. 5).

C'est donc en vertu du principe d'autochtonie tel que nous venons de le définir que les Kotoko imposèrent aux Arabes shuwa le paiement d'un droit annuel sur la terre, la *cassassaye*, pour accéder aux terres. Sur les rives du lac Tchad au contraire, les Arabes shuwa disposaient du contrôle foncier. Si Zeltner y voit la hardiesse au combat des Dar Begli, on peut émettre l'hypothèse que les caprices des eaux et les pillages boudouma avaient conféré aux plaines lacustres un statut particulier auprès de Kotoko pour qui le contrôle de la terre reposait sur l'alliance divine entre les hommes et la terre, un *no man's land* ouvert à quiconque osait s'y aventurer. C'est d'ailleurs dans l'arrière-pays du Lac et non sur les rives qu'eurent lieu les violents affrontements dont parle Zeltner.

Là où, chez les Kotoko, l'appartenance à la communauté fonde les droits d'usage, chez les Arabes shuwa, c'est la « force » qui préside au contrôle du foncier (Zeltner 1970, Magnant 1986), force que J.P. Chauveau (2002) fait figurer parmi les quatre principes de l'économie morale des sociétés paysannes africaines fondant les rapports entre les hommes à propos de la terre et des ressources naturelles. Les chefs et autres personnes influentes, les *kabir* ou *magagi*, s'opposent dès lors aux *miskin* – que l'on peut traduire par « pauvre, simple, humble » (Julien de Pommerol 1999) - dont l'accès à la terre dépend du pouvoir discrétionnaire des premiers (ibid). C'est ainsi que lors de leur installation sur ce qui deviendra la rive camerounaise du Lac, les différentes familles arabes ont divisé les rives en autant de territoires à l'intérieur desquels le chef de la famille concentrait le pouvoir foncier :

*« Les Dar Begli ont acquis leur terre, le Dar Begli, par droit de conquête. Mais la propriété reste individuelle. Abba s'attribue toutes les terres occupées par sa famille. Il les partage entre ses fils. Et dès lors l'héritage, au mépris de la loi musulmane, demeure indivis. Seul le fils aîné hérite en totalité de la terre laissée par son père. Il en est de même dans les autres familles. » (Zeltner 1970, p.65)*

Dans la suite du texte, nous utiliserons l'expression « chef arabe » pour qualifier l'autorité qui, dans chacun des anciens villages du Lac, contrôle le territoire.

Contrastant avec la conception kotoko « autochtone » du territoire, l'organisation du foncier villageois arabes shuwa montre l'absence de liens organiques entre la terre et les hommes :

*« Des gens de clans, voire de tribus ou d'ethnies, différents peuvent y cohabiter en fonction des relations personnelles qu'ils entretiennent entre eux. Certes il est plus difficile d'abandonner un endroit où l'on a ses champs que de quitter un campement en cours de nomadisation. Pourtant, on est frappé par l'absence de liens communautaires profonds entre les villageois quand on compare un établissement arabe à un établissement d'agriculteurs de vieille tradition sédentaire. Ainsi, on a pu définir le village chez les Sara, les Tupuri ou les Hadjerai, comme « l'ensemble des hommes qui communient à un même culte aux dieux de la terre. » En regard, le village arabe n'est que le rassemblement fortuit de cultivateurs dont les maisons et les champs sont voisins et qui paient l'impôt au même responsable désigné par l'État pré-colonial, colonial ou post-colonial. » (Magnant 1986, p.268)*

Cela favorisa chez ces populations largement pastorales l'extrême mobilité des hommes entre les villages et des villages eux-mêmes en particulier jusqu'aux années 1950, suite à l'épuisement des pâturages ou des champs, à une dégradation de l'habitat ou encore à des mésententes politiques (Conte et Hagenbucher-Sacripanti 1977).

### 1.2.3 Ancrage de l'État colonial et domination politico-foncière kotoko

En 1900, la victoire française sur les armées de Rabah permit aux puissances coloniales de mettre en œuvre les accords conclus dès les années 1880 au sujet du découpage territorial de la région du lac Tchad :

- à la Grande-Bretagne revenait toute la région comprise entre l'El Beïd et la Komadougou Yobé ;
- à l'Allemagne la région comprise entre l'El Beïd et le Chari, fenêtre lacustre du Kamerun allemand ;
- à la France, la région comprise entre le Chari et la Komadougou Yobé.

Au Serbewel comme ailleurs dans les territoires africains colonisés, la politique coloniale de contrôle territorial consista à s'appuyer sur les notables locaux en leur conférant un pouvoir inédit et discrétionnaire, provoquant ainsi de profondes mutations politico-foncières (Mamdani 1996). Dans cette lointaine marge inaccessible une grande partie de l'année du fait des débordements du Logone et du Chari, l'administration coloniale, allemande puis française dès 1914, choisit de concentrer le pouvoir dans les mains d'un unique interlocuteur, un notable de la cour de Goulfey du soutien duquel elle avait pu bénéficier lors de la conquête (Issa 2012). Elle créa ainsi le « grand sultanat de Goulfey » au détriment de l'ancienne capitale de principautés, Makari, mais aussi des autres principautés kotoko et des chefferies arabes shuwa. Jusqu'à la conquête coloniale en effet, chaque principauté disposait de son autonomie foncière tandis que les pouvoirs, politique aux mains du Bornou et foncier aux mains des Kotoko dans l'arrière-pays et des Arabes shuwa sur les rives du Lac, étaient restés déconnectés.

La colonisation occidentale mit ainsi fin aux mutations politiques et territoriales *a priori* favorables aux Arabes shuwa amorcées avec la montée au pouvoir de Rabah (Zeltner 1970, Issa 2012). Pourtant majoritaires démographiquement, les Arabes shuwa étaient désormais exclus du pouvoir, à la fois politique et foncier (Issa 2012). Outre leur soutien aux armées de Rabah, les Arabes pâtissaient aux yeux de l'administration des rivalités intra-ethniques qui les opposaient alors que les Kotoko offraient une organisation politique fortement hiérarchisée (ibid). Surtout, le choix de concentrer l'autorité aux mains des Kotoko reflète la crainte de l'administration coloniale de voir une solidarité ethnique se constituer de part et d'autre du Chari et de l'El Beïd à même de porter une rébellion indépendantiste basée sur une idéologie panarabe et panislamique (Hagenbucher-Sacripanti 1977, Issa 2012). Posture de méfiance a priori tant l'islam pratiqué par les Arabes shuwa du Cameroun revêtait un caractère traditionaliste et peu subversif, et tant ces

populations s'étaient culturellement différenciées et politiquement dissociées de part et d'autre des fleuves (ibid).

Les Kotoko et Kanouri étaient administrés territorialement, les anciens princes de Makari, Bodo, Afadé et Woulki faisant office de « chef de Terre » sous l'autorité du sultan de Goulfey. Chaque village, arabe ou kotoko, était en outre administré par un chef de village, le *blama*. Par contre, le pouvoir colonial décida de maintenir une administration ethnique des Arabes, placée sous l'autorité du seul sultan de Goulfey : à la tête de chaque fraction se trouvait un *lawan*, et à celle de chaque clan un *sheikh*. Se faisant elle renforçait les rivalités entre Arabes shuwa : la tribu n'était plus représentée politiquement tandis que les rivalités étaient intenses entre familles et clans pour l'obtention des titres, chaque *sheikh* et *lawan* conservant pour lui une partie des impôts qu'il avait la charge de prélever pour le sultan de Goulfey (Issa 2012).

#### **1.2.4 Prélèvements fiscaux, transactions et insécurité foncière chez les Arabes shuwa**

Dans toute l'Afrique sub-saharienne, la conquête coloniale signe la mise en place d'un mode de gouvernamentalité inédit dans les campagnes, qualifié par M. Mamdani (1996) de « despotisme décentralisé » : les populations rurales étaient soumises à des lois en matière de droits fonciers et civils extrêmement restrictives par les autorités locales reconnues par l'administration coloniale.

Les populations du Serbewel firent l'objet de lourds prélèvements : outre l'impôt colonial, les chefs traditionnels légitimés par l'administration coloniale multiplièrent les redevances coutumières (sur la terre, le pâturage, la pêche, les marchés, la circulation fluviale, les successions,...) (Issa 2012). Bien dotés en bétail, les Arabes shuwa supportèrent le plus lourd des redevances. En réponse, ces populations, très mobiles, furent nombreuses à gagner le Bornou voisin, souvent temporairement, pour échapper à l'impôt. Les soulèvements des notables arabes shuwa contre le pouvoir kotoko de Goulfey, qui bénéficièrent parfois de l'appui des chefs de terre kotoko, ont ponctué la première moitié du XX<sup>e</sup> s mais se soldèrent tous par leur condamnation par l'administration coloniale (ibid).

Les pratiques foncières du sultan de Goulfey, qui concentrait pouvoir politique et pouvoir foncier et tirait sa légitimité non plus de l'approbation des animaux tutélaires de la cité mais des autorités coloniales, relevaient dorénavant d'un pouvoir discrétionnaire sur la terre. Les entretiens que nous avons menés aussi bien dans l'arrière-pays du Lac que sur ses rives ont ainsi permis d'identifier un grand nombre de transactions foncières monétarisées entre le sultan et de riches éleveurs arabes désireux de s'assurer l'accès à de vastes terrains. Encore aujourd'hui sur les rives

du Lac des alignements de rôniers rappellent par endroit les découpages de l'espace auxquels donnèrent lieu ces transactions. La langue de terre qui fait saillie dans le Lac fit en particulier l'objet de multiples transactions foncières dans les décennies sèches 1930 et 1940. Sur les rives du Lac, l'autorité nouvelle du sultan de Goulfey n'hypothéqua toutefois pas complètement les anciens droits fonciers des chefs arabes puisque ces derniers recevaient eux aussi une partie de la somme versée par « l'acheteur ». La mouvance de l'espace lacustre se prête *a priori* mal à la délimitation, et, plusieurs décennies plus tard, l'interprétation qu'en font les descendants des « acheteurs de terres » est identique : « jusqu'à Dar Kouri »... Les Kouri étant, pour les Arabes du Serbewel, les insulaires boudouma, « jusqu'à Dar Kouri » signifie que la maîtrise foncière était censée se prolonger à mesure que l'eau reculait, jusqu'à buter sur le contrôle serré qu'avaient les insulaires de leur territoire.

D'une manière générale, le renforcement de l'autorité kotoko avec la colonisation française fit basculer la « masse » des Arabes shuwa, les *miskin*, dans l'insécurité foncière, les ayants-droits kotoko qui leur attribuait un droit d'usage sur la terre faisant grimper le montant de la *cassassaye* et n'hésitant pas à retirer une parcelle ou à l'attribuer à d'autres (Issa 2012).

## 2 De la colonisation européenne aux années 1940 : mise en valeur agro-pastorale des rives du Lac et transformations de la pêche fluviale

---

### 2.1 La fin des razzia et la mise en valeur agro-pastorale des rives du Lac

#### 2.1.1 Sécheresses, mobilités depuis l'arrière-pays, et mise en valeur agro-pastorale

Au début du XX<sup>e</sup> s, la colonisation européenne mit fin aux razzia boudouma et à l'insécurité permanente sur les rives du Lac, créant ainsi les conditions d'une exploitation agro-pastorale durable des terres de décrue. Au même moment, l'arrière-pays connaissait de dures sécheresses et les terres lacustres firent alors office de zone refuge pour ses populations. C'est cet épisode de sécheresse qui nous a été rapporté en 2011 à travers l'histoire de la naissance de la vieille « Kofya » qu'on disait centenaire et née sur l'île du même nom, au cœur du delta du Chari, alors que ces parents fuyant la sécheresse étaient partis y semer les courges *ebobo*. La venue saisonnière des agro-éleveurs arabes shuwa de l'arrière-pays dans les espaces de décrue pour y faire paître leurs animaux et y cultiver remonte ainsi aux sécheresses de 1903-1904 et de 1914 (Seignobos 2000 b). Les rives camerounaises firent de nouveau office de refuge climatique agro-pastoral lors des sécheresses de la première moitié des années 1940 (ibid).

En dehors des périodes de sécheresses, les riverains du Lac cultivaient régulièrement les terres du Lac, comme en atteste un rapport de tournée du chef de la subdivision de Fort-Fourreau daté de 1938 :

*« Objet du litige: Les gens du village de Souargué réclament tous les terrains marécageux et cultivables en bordure du lac Tchad depuis le Serbéouel jusqu'à la limite d'un petit marigot qui passe au nord de Bolmo. Les habitants de N'Gouma, Dolé et Manaoudaji demandent une partie de ces terrains sur lesquels ils possèdent depuis longtemps déjà des plantations.*

*Historique du litige: La principale richesse de l'extrême nord de la région est la culture des haricots connus sous le nom de "haricots du Tchad". Ils se cultivent en bordure du Lac sur à peu près quinze kilomètres de profondeur. Les villages de N'Gouma, Dolé et Manaouadji exposent que depuis le sultan Djagara ils avaient le droit de cultiver la partie ouest des rives du lac. Ils montrent là, en effet, de superbes plantations de haricots dont l'aménagement: norias, canalisations pour l'arrosage, etc... prouvent qu'ils les possèdent depuis longtemps. Ils ajoutent que ce droit leur a paru encore plus sûr lorsque les gens de Souargué ont, sous Djagara, quitté leur pays pour s'installer en Nigeria pendant plusieurs années, semblant ainsi avoir abandonné leurs biens.» (ANY, APA 11854/B, archive citée par Beauvillain 1989, p.89)*

### 2.1.2 Emprunts de techniques et de cultivars

L'exploitation agricole des terres du Lac exigea des populations de réunir savoirs et matériel végétal. Des techniques furent empruntées aux zones humides de l'arrière-pays qui connaissaient déjà une mise en valeur sophistiquée. L'influence du Bornou s'était en effet matérialisée par le développement de l'irrigation le long des fleuves tandis que les populations arabes shuwa avaient diffusé d'ouest en est, depuis les plaines inondées du Yedseram au Bornou, la culture du sorgho repiqué en contre-saison (Raimond 2005). La pratique qu'avaient les Arabes shuwa de l'arrière-pays de cette dernière culture favorisa une maîtrise rapide de l'exploitation de la nappe en contre-saison et des techniques de conservation de l'eau dans le sol. Sur les terres lacustres camerounaises où quelques Kanouri et Kotoko côtoyaient les exploitants arabes shuwa, un administrateur colonial observait en 1938 des techniques de culture intégrant canaux et chadouf pour l'inondation artificielle et l'irrigation (voir citation en supra). Ces aménagements sont la marque d'un développement rapide de l'agriculture lacustre, pourtant d'adoption récente, sous l'influence de l'arrière-pays et de sa tradition d'agriculture irriguée chez les populations kanouri et kotoko. Adoptées avec la mise en culture du Lac, les cucurbitacées, courges *ebobo* et concombres *kourchi*, restent associées dans les mémoires à l'agriculture de décrue au Lac : ne demandant qu'un travail sommaire et rapidement récoltées, elles constituaient une culture anti-famine efficace. Dès la première moitié du XX<sup>e</sup> s sur les champs du Lac *zer al tchad* étaient cultivés niébé *lybia*, piment *citta*, gombo *daraba*, coton *goutoun*, indigotier *nilé*, mil *doukhoun* et maïs *massar*, en complément du mil *doukhoun*, du sorgho rouge *dura*, et du niébé sur les terres sableuses pluviales *zer al goz*. Deux cultivars de céréales, l'un de mil et l'autre de maïs, étaient exploités sur les terres lacustres : le mil *liji*, bleuté et au cycle court bien adapté aux sols argilo-limoneux et à la proximité de la nappe, et le maïs *kouri*, cultivé dans tout le Bas-Chari. Ces deux cultivars sont dits avoir été

introduits par les boudouma<sup>114</sup> avec lesquels les riverains avaient accentué leurs relations commerciales. Les insulaires, qui avaient perdu leur principale source de revenu avec la fin des *razia*, se reportèrent en effet sur le transport et le commerce (Bouquet 1990). En l'absence d'autres moyens de transport terrestres et lacustres, ils assuraient, avec leurs pirogues de papyrus *kadey*, une grande partie des échanges de vivrier des riverains. La présence d'un mil hâtif dénommé également *liji* dans les *ouadi* du Kanem au début du XX<sup>e</sup> s (Bouquet 1990) interpelle quant au rôle des insulaires boudouma dans la circulation des cultivars au Lac et dans son arrière-pays.

## 2.2 La pêche dans le Serbewel : polarisation fluviale et migrations

### 2.2.1 Une pêche fluviale toujours dominée par les Kotoko mais en voie de transformation

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s, la pêche dans le Serbewel était polarisée sur les fleuves, en particulier le Serbewel et le Chari. Elle était très largement le fait des Kotoko et de leur *zémi*, grande pirogue cousue munie d'un système de levier permettant de manœuvrer un large filet triangulaire installé à l'avant de l'embarcation (Seignobos et Tourneux 2002). Les *zémi* descendaient le courant, placées en rang parallèlement les unes aux autres ; à côté de chacune d'entre elles, une petite pirogue faisait office de rabatteur lors de l'immersion du filet (Monod 1928). Pour les autres groupes ethniques du Serbewel, la pêche restait secondaire, voir anecdotique. Les Kanouri et plus secondairement les Arabes shuwa pêchaient occasionnellement dans les fleuves ou leurs zones de débordement à l'aide de filets en fibre de coton ou de *Calotropis* ou de lignes à hameçons multiples ; les Arabes shuwa des anciens villages du Lac pêchaient parfois à pied dans les poches d'eaux résiduelles à la décrue à l'aide de filets pièges *tirbin* et de harpons (Verlet, 1964, tome 3).

Dès les années 1920, Th. Monod constate le recul des activités de pêche parmi les Kotoko (Monod, p. 299). Jusqu'à la colonisation européenne, l'importante main-d'œuvre que nécessitaient les flotilles de *zémi* était en grande partie composée d'individus serviles ; or, avec l'affirmation du pouvoir colonial, les Kotoko perdaient progressivement le contrôle de cette partie de la population (Bouquet 1990). Entre les années 1930 et 1940, alors que le nombre de *zémi* déclinait progressivement sur les fleuves, pour finalement disparaître dans les années 1950 (Seignobos et

<sup>114</sup> *Kouri* est le terme par lequel les populations méridionales nomment les insulaires, sans faire de distinction entre Boudouma et Kouri (Couty, 1968).



Tourneux, 2002), les riverains du Logone, Massa, Mousgoum, et Kim, commençaient à remonter progressivement le Chari pour pêcher le temps d'une saison les *Alestes* à l'étiage à l'aide de barrages-enceintes à chambres de capture ou de sennes à bâtons (Blache et al 1962, Verlet, 1964).

### **2.2.2 *Une exploitation discrète des eaux lacustres par les migrants bornouans et boudouma***

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s, la pêche dans les eaux lacustres camerounaises était anecdotique. Aussi Th. Monod (1928) ne fait aucune référence au Lac dans son étude sur la pêche au Cameroun. Quelques Boudouma installaient toutefois des campements saisonniers sur les *kirta* en aval du delta du Chari ; ils y pêchaient à l'aide d'hameçons manufacturés introduits par les colons britanniques du poisson qu'ils vendaient séché (Verlet 1964). Seuls les insulaires dépourvus de bétail s'y adonnaient (ibid). Plus généralement, dans tout le Lac, ce n'est que dans l'archipel oriental que certaines fractions Haddad s'adonnaient à la pêche, vraisemblablement de longue date, pour la subsistance et le commerce local de poisson séché avec le Kanem ; dans la partie septentrionale du Lac également, quelques clans boudouma pratiquaient activement la pêche (Verlet 1964). Mais, de manière générale, la pêche est restée extrêmement discrète durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> s dans tout le Lac.

Moins anecdotiques étaient peut être les campagnes de chasse à l'hippopotame et aux caïmans menées dans les eaux camerounaises par quelques Bornouans ou Boudouma aguerris. Actives jusqu'aux années 1960, ces campagnes de chasse ont constitué un préalable indispensable au développement de la pêche au Lac en contribuant à rendre moins inhospitalières ses eaux.

**Conclusion : Les rives et les eaux camerounaises à la veille du boom de la pêche. Retour sur l'histoire du peuplement, de l'économie et des pouvoirs d'un ancien *no man's land***

À l'interface de grands empires sahéliens esclavagistes, les plaines marécageuses entre El Beïd et Chari-Logone ont constitué une zone refuge pour des populations dont le regroupement défensif donna naissance aux cités-ethnies kotoko. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, des pasteurs nomades arabes shuwa se sont sédentarisés dans cette même région alors vassale de l'empire du Bornou. Dans l'arrière-pays du Lac, ils ont été contraints de reconnaître l'autorité sur la terre des Kotoko revendiquée en vertu du principe d'autochtonie. En s'installant sur les rives, les familles arabes shuwa investissaient au contraire un espace que les fluctuations des eaux et les razzia des insulaires boudouma avaient assimilé à un *no man's land*. Largement indépendantes voire rivales, elles ont divisé les rives en autant de territoires à l'intérieur desquels le chef de la famille concentrait le pouvoir foncier.

Par la suite, les autorités coloniales ont reconnu le monopole du pouvoir foncier et politique au seul sultan kotoko de Goulfey. Sur les rives, les chefs arabes ont toutefois conservé un certain pouvoir sur la terre, comme en atteste leur participation aux transactions monétarisées qui se sont multipliées à cette époque.

La disparition des razzia provoquée par la colonisation européenne a créé les conditions d'une mise en valeur agro-pastorale durable des rives. À plusieurs reprises, elles ont fait office de refuge pour les populations de l'arrière-pays soumises aux sécheresses. Les emprunts de savoirs, techniques et matériel végétal ont permis un essor rapide de l'agriculture lacustre. La pêche est restée au contraire largement anecdotique jusqu'au tournant des années 1950. Le Lac allait alors connaître un véritable « boom de la pêche », résultat en même temps que déclencheur d'innovations, à la fois techniques, institutionnelles et territoriales.



# Chapitre 4 L'essor de la pêche : de la phase pionnière aux prémises de la diversification des années

1970

## 1 Le boom de la pêche et la mobilité de l'espace lacustre

---

### 1.1 Les innovations techniques et l'accès aux marchés urbains au coeur de l'essor de la pêche au Lac

#### 1.1.1 *Le rôle décisif des marchés et des infrastructures de transport*

Dans les années 1930, l'aménagement d'une voie ferrée reliant le nord est du Nigeria, via la ville de Ngourou, aux marchés urbains du sud du pays alors en pleine croissance (Onitsha, Ilorin, Port Harcourt, Lagos) (Krings 2004 a) et l'introduction d'une nouvelle technique de conservation du poisson à l'initiative des commerçants Igbo, le *banda*<sup>115</sup>, révolutionnèrent les débouchés commerciaux du poisson pêché dans les eaux lacustres qui étaient jusqu'alors restés limités à la vente du poisson séché sur les marchés de l'arrière-pays proche. Moins de deux décennies plus tard, la

---

<sup>115</sup> Le *banda* désigne en haoussa un procédé de fumage du poisson en est devenu par extension le nom du produit.

liaison routière entre Maiduguri, à une centaine de kilomètres du Lac, et la capitale fédérale de Kano reliée au sud par voie ferrée, favorisa encore l'intégration du Lac aux marchés méridionaux.

Dans les années 1950, l'introduction du fil de nylon<sup>116</sup> sur les marchés du nord Nigeria pour la confection de filets dormants fut décisive dans l'essor de la pêche au Lac. Cette nouvelle matière diminuait le coût de la pêche au filet qui permettait la capture de plus gros poissons, mieux valorisés sur le marché, que l'ancienne ligne à hameçon multiple (Verlet 1964).

À partir des marchés du nord Nigeria, la diffusion du *banda*, du fil de nylon et du filet maillant se fit de proche en proche sur les campements de pêche.

La manière dont ces innovations révolutionnèrent la pêche reste bien présente dans les mémoires :

*« Je suis né à Koundjara [ancien village du Lac] de père et mère kotoko. J'ai fait dix ans à Koundjara puis mon père m'a envoyé au Tchad pour y pêcher. Il m'a envoyé à Moussarol, une île sous l'autorité du sultan de Bol. Je pêchais avec un oncle qui vivait là-bas. Je pêchais avec un filet fait en fil de shero [Calotropis procera]. Les femmes filaient le coton pour faire des cordes. La pirogue, c'était les kirdi du sud qui les faisaient et on les achetait à N'Djaména. Le poisson n'avait pas de valeur au début, on pêchait et on l'envoyait au marché de Ngouma, Ngala, Makari où les femmes achetaient pour revendre. Avec le temps, les choses ont changé, les hokouma [représentants de l'État] ont amené un filet très solide ; celui en kéchi, le poisson le mangeait. Le banda est venu quand j'étais à Moussarol, ça a permis d'augmenter le poisson. [...] Les Massa et Mali sont venus me trouver à Moussarol, moi j'y ai trouvé les Kouri et les Borno. »* (Adoum, Kouri, env. 80 ans, Tchika, 2012)

### 1.1.2 La constitution d'un panel de pêche cosmopolite

Les premiers migrants attirés par les nouveaux débouchés commerciaux furent d'abord des Haoussa et des Bornouans originaires des États du nord Nigeria (Verlet 1964). La crue exceptionnelle de 1956, qui ennoya durablement les pâturages des insulaires boudouma et provoqua d'importantes épizooties dans leurs troupeaux, les poussa à s'investir à leur tour massivement dans la pêche. À la même période, des habitants de l'arrière-pays du Lac, en majorité des Arabes shuwa sur les rives sud et des Kanembou sur les rives occidentales, commençaient à gagner les eaux lacustres. Dans l'ensemble des campements de pêche, les pionniers haoussa et kanouri jouèrent un rôle majeur dans la diffusion des nouvelles techniques et de nouveaux matériels introduits par les

<sup>116</sup> Déjà après la seconde guerre mondiale, le fil de coton manufacturé s'était substitué aux fils de coton local et à ceux de *Calotropis procera* et avait déjà facilité l'utilisation des hameçons et des filets après la seconde guerre mondiale (Verlet, 1964, p.79).

commerçants (*banda*, fil de nylon et filet maillant), ce qui fit dire à l'anthropologue Martin Verlet, chargé de mener une étude en vue de développer la pêche au Lac :

« Le rôle majeur dévolu aux pêcheurs immigrés [Haoussa et Kanouri] dans la diffusion des innovations parmi les pêcheurs occasionnels et les populations environnantes, impose que l'on évite de provoquer leur émigration ou d'entraver leurs activités de pêche par des tracasseries administratives. » (Verlet, 1964, tome 3, p.136).

Aucun des groupes ethno-culturels à gagner le Lac n'était constitué de pêcheurs professionnels (Verlet 1964) mais plusieurs maîtrisaient spécifiquement certains engins et techniques de pêche. Le long des rives ouest et sud, le brassage des origines géographiques et ethno-culturelles, permis par la reconnaissance de droits d'usage équivalents sur les ressources à l'ensemble des migrants (voir page 242), multiplia les sources d'innovation et les occasions d'échanges. Ainsi, les techniques introduites par les différents groupes ethno-culturels se sont généralisées en rapport à leur efficacité et à leur accessibilité.

C'est d'abord l'aménagement de campements sur les *kirta*, îlots de végétation flottants, que les Boudouma apprirent aux autres groupes de pêcheurs venus les rejoindre sur le Lac (Couty 1968). En outre, l'embarcation en papyrus emblématique des insulaires, la *kadey*, bien adaptée à la circulation sur le Lac, resta jusqu'à la fin des années 1960 la principale embarcation (Verlet 1964). Certains pêcheurs utilisaient la pirogue de type *kotoko*, faite de planches de bois cousues, qui présentait l'avantage sur la *kadey* de la rapidité (5 à 7 km/heure contre 2 à 3 km) mais qui manquait de stabilité par mauvais temps (ibid). Les pêcheurs se reportèrent ensuite massivement vers la pirogue monoxyle de type *borno* et, pour le transport surtout, vers la pirogue en planche des Haoussa montée dans du contreplaqué (Bouquet 1990).

Les *nougoura* (*ka*), simples trous creusés dans le sol faisant office de four à fumer, se diffusèrent rapidement à l'initiative des Kanouri, tandis que les Haoussa introduisaient leurs fours à fumer, les *zarka*<sup>117</sup> (*ha*). Les Haoussa introduisirent leurs nasses *ndouroutou* (*ha*) et *goura* (*ha*) ainsi que les éperviers *briji* (*ha*).

<sup>117</sup> Le *zarka* haoussa est un four de forme ronde, en terre, obturé par une couche de terre d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (parfois remplacée par une feuille de métal) perforée de multiples trous pour laisser passer la fumée qui sert de support aux poissons (Couty 1968).

Porté par les innovations techniques introduites et diffusées par les migrants, un bagage technique « cosmopolite » - dans le sens où les techniques circulent entre groupes culturels - en grande partie commun à l'ensemble du Lac a émergé dans les années 1960 et n'a cessé de s'enrichir depuis (Rangé et Abdourahamani 2014). Ce caractère cosmopolite s'exprime dans un vocabulaire commun aux différentes langues parlées au Lac. Sur les rives camerounaises, les mots se rapportant au paysage lacustre sont plutôt d'origine boudouma, ceux se rapportant à la pêche d'origine haoussa tandis que les termes kanouri se retrouvent dans chacune de ces grandes catégories.

terme <sup>118</sup>	origine linguistique	traduction
<i>kirta</i>	boudouma	îlots de végétation flottants
<i>ndjar</i>	boudouma	bras du Lac étroit et profond
<i>maria</i>	boudouma	<i>Aeschynomene elaphroxilon</i>
<i>tchad</i>	kanouri	eaux, marécages et terres de décrue
<i>kwolta</i>	kanouri	débarcadère
<i>salan</i>	kanouri	baleinières en fer des années 1960
<i>banda</i>	haoussa	technique de fumage et produit obtenu
<i>ndouroutou/goura*</i>	haoussa	différents types de nasse
<i>doumba*</i>	kanouri	barrage de nasse
<i>tarou tchawa*</i>	haoussa	type de senne
<i>dillali/ fatoma</i>	haoussa/kanouri	intermédiaires des commerçants de poisson
<i>blabourdo*</i>	haoussa	commerçants de poisson frais

**Tableau 1: Vocabulaire technique commun aux différentes langues parlées au Lac**  
source : enquêtes

## 1.2 Polarisation et mobilité de l'espace halieutique

### 1.2.1 La polarisation du boom de la pêche

#### **Jusqu'au milieu des années 1960, une pêche polarisée sur le Chari et les rives sud nigérianes**

Les premiers migrants gagnèrent les eaux lacustres nigérianes dès les années 1930 (Krings 2004 a), mais il faudra attendre les années 1950 pour que les migrations vers le Lac soient signi-

<sup>118</sup> Les termes suivis d'une astérisque correspondent à des engins ou techniques de pêche introduits plus tardivement, dans les décennies 1980 et 1990.

ficatives (Verlet 1964). Jusqu'au début des années 1960, de nombreux pêcheurs préféraient exploiter les eaux du Chari (ibid). C'est ainsi que de nombreux Haoussa et Bornouans originaires des États du nord Nigeria gagnèrent l'aval du Chari pour y produire du poisson fumé en *banda* à partir des années 1940. Sous leur influence, de nombreux riverains et migrants saisonniers koto-ko et arabes shuwa<sup>119</sup> adoptèrent rapidement la nouvelle technique de conservation (Blache et al 1962).

Dans les années 1960, les campements des eaux lacustres se répartissaient entre la Komadougou Yobé et le Chari et étaient surtout concentrés le long de la rive nigériane entre les deux principaux débarcadères de l'époque, Wulgo à la frontière nigero-camerounaise et Baga Kawa (Couty 1968 et Verlet 1964). Le Lac était en effet à cette époque dans un stade Moyen voir Grand Tchad et la navigation restait soumise à de dangereuses tempêtes. Mal équipés pour affronter les eaux du Lac, les pêcheurs préféraient s'installer à proximité des rives et des débarcadères. En outre, à partir des années 1960, les pêcheurs délaissèrent la partie tchadienne du Lac où les douaniers se mirent à taxer de manière coercitive les pêcheurs jusque dans les eaux libres (Verlet 1964, Couty 1968). Ainsi, en 1964, seuls quatre villages comptant des pêcheurs étaient comptabilisés sur les rives tchadiennes contre 71 sur les rives camerounaises (Verlet, 1964).

### ***Le transfert de la pêche du fleuve vers le Lac et le boom de la pêche au Lac***

Dans la seconde moitié des années 1960, les pêcheurs du Chari, producteurs de *banda* comme de poisson séché, gagnèrent en masse le Lac. Les stocks de pêche du fleuve s'effondrèrent en effet à cette période suite à l'intensification de l'effort de pêche consécutive à la diffusion du filet maillant et du fil de nylon (Lemoalle 2014 b)<sup>120</sup>. La création du marché de Blangoua à l'entrée du delta du Chari en 1966, qui se substitua rapidement aux anciens circuits de Nganatir et Goulfey, vint matérialiser le transfert de l'effort de pêche du fleuve vers le Lac (Seignobos n.p.).

C'est un véritable « boom de la pêche » que connu le Lac à cette époque, visible dans la diminution des prises de pêche (Durand 1979).

#### ***1.2.2 L'espace mobile du Lac vu à travers les mobilités halieutiques des années 1970***

### ***Fluctuations des eaux et mobilités des campements de pêche***

À partir de 1972-1973, le Lac passa à un stade de « Petit Tchad » : les surfaces en eau diminuèrent drastiquement, en particulier dans le cuvette nord où elles se réduisirent à quelques

<sup>119</sup> Les migrants saisonniers originaires du Logone (Mousgoum, Massa, Sara, Kim et Kabalāi) furent plus nombreux à continuer à se spécialiser dans la production d'Alestes séchés, remontant le Chari au fur et à mesure de leur épuisement en amont, jusqu'à gagner les eaux du Lac dans les années 1970 (Bouquet 1990).

<sup>120</sup> Seignobos date ainsi l'arrêt complet des dernières *zemi kotoko* à 1969 (comm. pers.)



marres. Durant deux courtes années, la capturabilité des poissons, concentrés dans les marres, fut exceptionnelle dans la cuvette nord et les pêcheurs gagnèrent en masse cette partie du Lac (Durand 1979). Dès 1975 et le premier assèchement de la cuvette nord, ils refluent néanmoins régulièrement dans les poches d'eaux libres de la cuvette sud (ibid) où les *kirta* se multiplièrent et où de nouvelles îles émergèrent en nombre dans l'archipel.

À la même époque, le conflit civil tchadien s'intensifiait, contribuant vraisemblablement à expliquer le desserrement de la contrainte douanière dans cette partie du Lac. Les pêcheurs migrants purent enfin gagner les eaux tchadiennes réputées les plus poissonneuses (Bouquet 1990). Ils le firent d'autant plus facilement que les conditions de navigation s'amélioraient : des embarcations plus rapides que la pirogue en papyrus se multipliaient, le développement progressif des moteurs hors-bord diminuait les temps de transport lacustre, et la végétalisation du plan d'eau, si elle compliquait la navigation, la rendait aussi moins dangereuse.

### **Fluctuations des eaux et mobilités des débarcadères**

Avec le passage au Petit Tchad, les anciens débarcadères nigériens de Wolgo (frontière nigéro-camerounaise) et de Malam Fatori (à la frontière entre le Nigeria et le Niger)<sup>121</sup>, dorénavant éloignés des eaux libres, déclinèrent au profit de celui de Baga Kawa qui dû quant à lui être avancé en 1976 de 8 km à l'intérieur du Lac pour suivre le recul des eaux (Bouquet 1990). D'accès plus aisé pour les pêcheurs de l'archipel désormais nombreux, Baga Kawa profita aussi de l'aménagement dans les années 1970 d'une route goudronnée le reliant à Maiduguri (Bouquet 1990).

Blangoua profita lui aussi du déclin de Wolgo ainsi que du « boom de la pêche » dans les eaux tchadiennes pour s'affirmer comme le principal marché aux poissons du Bas-Chari et le second du Lac après Baga-Kawa (Seignobos n.p.). La réduction des surfaces inondées du Bas-Chari de la décennie 1970 rendait désormais relativement aisé le transport routier du poisson depuis Blangoua vers Maiduguri d'où les grands commerçants haoussa et bornuans affrêtaient des camions. En 1980, la construction d'un pont à Makari sur le Serbewel et d'un autre à Nganatir sur le Taf-Taf remplaça les anciens bacs au profit du développement du marché de Blangoua (ibid).

### **L'espace mobile, un concept clé pour comprendre les dynamiques territoriales au Lac**

Dans les années 1970, l'espace halieutique du lac Tchad a été profondément reconfiguré sous le double effet des changements hydro-écologiques et des évolutions politiques : dans cette pé-

---

<sup>121</sup> Malam Fatori demeurait néanmoins une grande place de commerce : d'assez grosses quantités de marchandises continuaient à être commercialisées mais surtout les produits manufacturés (montres, postes radio-cassettes, bicyclettes, cyclomoteur, pagnes,...) abondaient; ils recyclaient l'argent des éleveurs et des cultivateurs de jardins irrigués le long de la Komadugu Yobé (Bouquet 1990).

riode, les mobilités des pêcheurs et des débarcadères se sont calquées sur celles de la ressource en eau et sur les évolutions des différentiels douaniers. Comme nous aurons à plusieurs reprises l'occasion de le voir, les mobilités parallèles des ressources, des hommes, des marchés et des autorités structurent les dynamiques territoriales au Lac. Ainsi, pour comprendre les territoires lacustres doit on y intégrer la notion de mouvement : la mobilité des ressources, qu'elles soient naturelles comme les eaux lacustres ou économiques comme le différentiel de taxes douanières et même politiques, s'accompagne de la mobilité de ses usagers mais aussi des marchés, voir même des autorités ; en bref, la mobilité des ressources entraîne la mobilité des centralités du territoire. C'est toute la force du concept d'espace mobile développé par D. Retailé (2005) pour appréhender la fluidité spatio-temporelle des rapports à l'espace en Afrique subsaharienne, dont les mobilités pastorales dans les régions sahélo-soudaniennes (Retailé 2011) et les espaces transfrontaliers (Walther et Retailé 2008) offrent de convaincantes illustrations. Le lac Tchad, en tant qu'espace transfrontalier sujet à l'aléa hydro-climatique, s'appréhende mieux à la lumière de ce concept.

## 2 Colonisation halieutique et évolutions agropastorales dans l'espace lacustre camerounais

---

### 2.1 **Entre les années 1950 et 1965 : concurrence agropastorale dans les espaces de décrue et colonisation halieutique du delta**

#### 2.1.1 *Le retour des eaux et le reflux des migrants saisonniers agropastoraux vers l'arrière-pays*

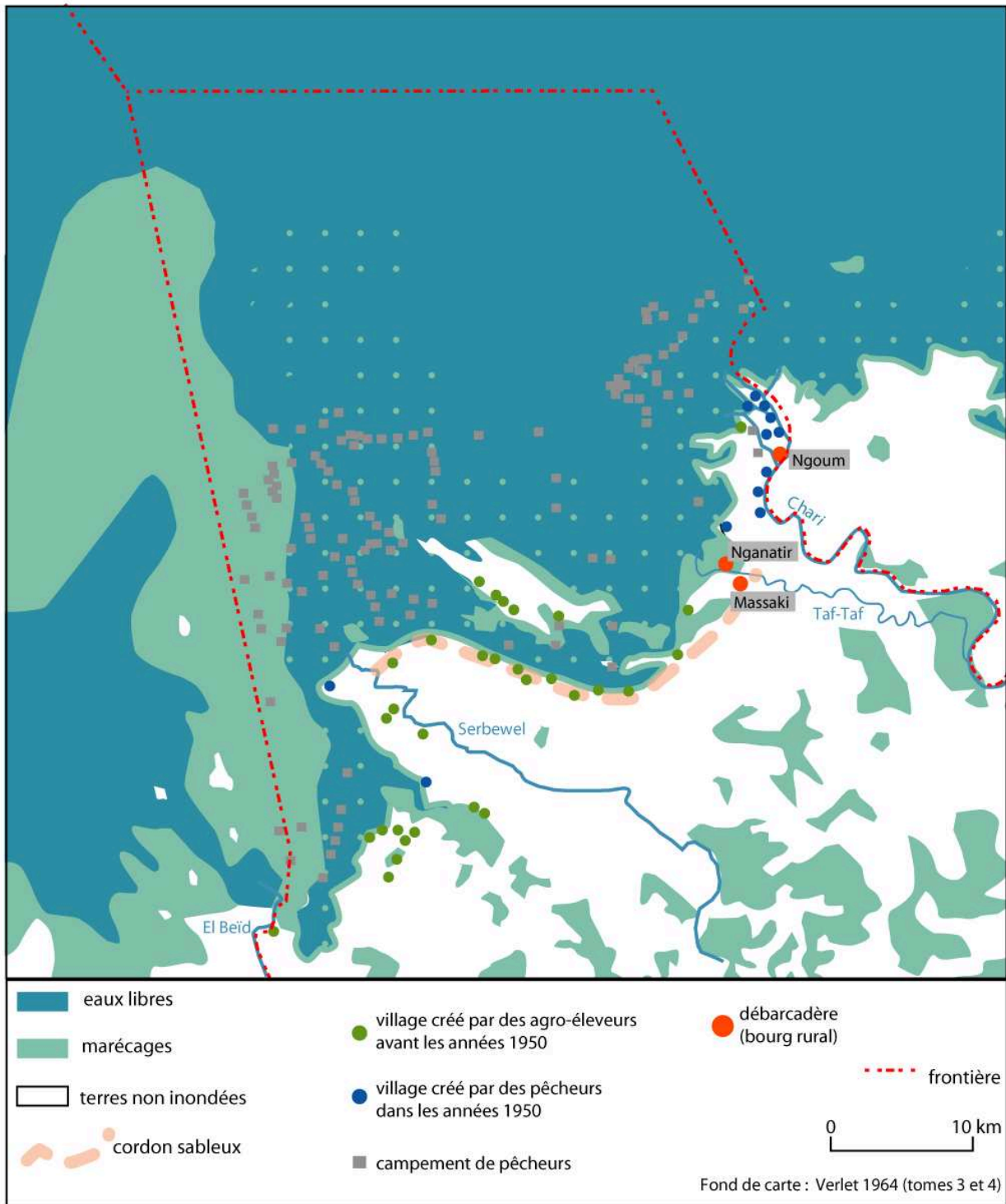
À partir de 1952, la remontée du niveau des eaux ennoya durablement une grande partie des terroirs ; certains villages durent même être abandonnés. (Beauvillain 1989). Les populations de l'arrière-pays qui avaient pris l'habitude de migrer saisonnièrement vers les terres du Lac pour cultiver et faire pâturer leurs animaux se replièrent dans leurs villages de saison des pluies. D'une part, le mince espace de décrue dorénavant disponible était entièrement occupé par les champs des résidents du Lac ne laissant à leurs propres troupeaux que de minces pâturages interstitiels ; d'autre part, la phase humide des années 1950 et du début de la décennie 1960 s'avéra propice au défrichement des bas-fonds de l'arrière-pays pour la culture du sorgho repiqué en contre-saison (ibid). Les effectifs des troupeaux qui avaient souffert des décennies sèches 1930 et 1940 (Verlet 1940) étaient en outre suffisamment réduits pour se satisfaire des pâturages de l'arrière-pays pourtant considérablement réduits par l'étendue et la durée des inondations dues au débordement des cours d'eau dans le Bas-Chari. Quelques rares troupeaux continuaient à transhumer depuis l'arrière-pays sur les rives du Lac mais les conflits agropastoraux étaient fréquents (Seignobos 2000b)

Dans les villages du Lac, les agriculteurs compensaient la faiblesse des superficies disponibles en décrue par les cultures pluviales qui profitaient de la remontée du niveau des pluies.

#### 2.1.2 *La colonisation du delta et des kirta*

Au début des années 1950, la grande majorité des pêcheurs était installée sur les rives du Chari à l'amont du delta (Blache et al 1962). Les Haoussa, Bornouans et Boudouma commençaient

néanmoins à remonter dans le delta pour pêcher dans le fleuve : en 1953, 14 campements étaient recensés dans tout le delta du Chari (camerounais et tchadien) et 20 en 1955 (ibid). Seuls quelques migrants saisonniers boudouma exploitaient les eaux lacustres camerounaises et se concentraient pour cela dans les eaux du delta (ibid). Une décennie plus tard, la situation était toute autre : de nombreux villages et campements saisonniers avaient été créés ou aménagés pour exploiter les eaux lacustres, comme le montre la carte 11.



**Carte 11 : Colonisation halieutique et émergence de bourgs ruraux dans l'espace lacustre camerounais avec l'essor de la pêche dans les années 1950 et 1960**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : Verlet 1964 (tome 1, 3 et 4).

En 1964, le nombre de campements saisonniers avait ainsi quadruplé dans le delta passant à 80 campements identifiés, installés soit sur les berges du fleuve soit sur les *kirta* de l'embouchure

du delta (Verlet 1964). Alors que le delta camerounais ne comptait qu'un village au début des années 1950, il en comptait 16 en 1964 dont la plupart était occupée toute l'année<sup>122</sup> (Verlet 1964). Ces villages étaient concentrés sur les bourrelets de berge. À l'ouest du delta, le long des rives camerounaises, de nombreuses *kirta* étaient aménagées à l'embouchure du Serbewel (Verlet 1964). En décembre 1964, des survols aériens en comptabilisaient 95 (ibid). Si seuls deux villages avaient été fondés par les migrants pêcheurs à l'ouest du delta, les anciens villages fondés par les Arabes shuwa au XIX<sup>e</sup> accueillaient dorénavant un grand nombre de pêcheurs saisonniers ou permanents.

L'espace lacustre camerounais se recomposa autour des trois débarcadères à poisson : Nganatir, Ngoum, Massaki (voir carte 11). Autour de la pêche, un marché très diversifié se développa qui valorisait les frets retours du poisson : matériel de pêche, produits vivriers (mil, riz, farine de manioc) et manufacturés (tissus, vêtements, engins de pêche, postes de radio,...). Le transport offrait de nouvelles opportunités à des individus disposant d'un capital très inégal, du propriétaire de baleinière à celui qui louait son âne pour transporter le poisson. Ces débarcadères s'affirmaient comme de véritables bourgs ruraux au quotidien très animé :

*« Dans le village [Guitté, débarcadère du delta du Chari tchadien] résident des artisans, des commerçants, des tabliers ; un petit marché fonctionne journellement où les femmes arabes des villages voisins viennent vendre de l'huile, du lait aigre et des produits vivriers (mil, maïs) et les commerçants de passage du sucre, du thé et des cosmétiques. Durant la journée, le village donne le spectacle d'une intense activité : pêcheurs coupant le poisson, préparant des des feux d'herbes pour griller le poisson, réparant les filets...[...] Certains bourgs tels Massaki, Nganatir, Wulgo ou Baga Kawa participent également de façon décisive à la transformation sociale de la population des pêcheurs du lac. Les jeunes Kanouri qui pêchent sur le Lac dans la zone méridionale s'installent fréquemment dans l'un de ces bourgs entre deux campagnes de pêche. [...] Les pêcheurs participent alors à la vie citadine qui se développe dans ces bourgs. » (Verlet 1964, p.48)*

L'argent de la pêche y était recyclé et transformait le quotidien des pêcheurs :

*« Nous avons été frappé par le luxe qui entoure le pêcheur dans les campements qui, souvent sont provisoires. On voit des lits de fer, la radio est fréquente. Sa garde robe est variée et riche, partout on boit du thé, on fume des cigarettes. En un mot, on constate que le pêcheur a de l'argent, qu'il peut se permettre des extra qu'on ne voit ailleurs que chez certains privilégiés. » (Stauch (1960:3) cité par Seignobos n.p.)*

Seule la minorité de pêcheurs dotée d'embarcations plus rapides (pirogue monoxyde) et bien équipée en filets dormants pouvait pêcher depuis un village fixe. La grande majorité des pêcheurs

<sup>122</sup> La même année, 10 villages étaient identifiés dans le delta du Chari tchadien.

était contrainte de compenser la faiblesse technique de son équipement (*kadey*, ligne à hameçon multiple) en partant s'installer sur des campements saisonniers à proximité des lieux de pêche les plus favorables, soit sur les berges du Chari soit sur les *kirta* (Verlet 1964). Sur ces dernières, les conditions de vie étaient précaires, des moustiquaires, quelques nattes et les foyers pour le cuisine constituaient l'essentiel du matériel. Le poisson ne pouvait y être que sommairement fumé dans un feu de roseau et de papyrus (Verlet 1964). Les pêcheurs y restaient quelques semaines en petit nombre (moins d'une quinzaine de personnes) puis revenaient se reposer quelques jours dans les villages des rives ou du delta avant de repartir pour un nouveau séjour. En saison des pluies, entre juin et août, les dangereuses tornades, les détachements de fragments de végétation qui détérioraient les engins et l'impossibilité de fumer le poisson sur les *kirta* obligeaient les pêcheurs à se replier dans les villages riverains quand ils ne rentraient pas cultiver dans leur village (Verlet 1964).

### 2.1.3 *Un peuplement cosmopolite, différencié socio-économiquement et à forte composante mobile*

L'essor de la pêche au Lac recomposa en profondeur le peuplement de l'espace lacustre camerounais. Démographiquement d'abord puisque le nombre de pêcheurs fut estimé à 5 000 en 1964 quand la population active des villages riverains était estimée à environ 5 900 (en dehors des villages de pêcheurs récemment créés dont la plupart était localisés dans le delta du Chari) (Verlet 1964). À la même époque, 58 000 personnes étaient recensées<sup>123</sup> dans l'arrondissement du Serbewel qui correspondait à ce que nous appelons « l'arrière-pays ». Néanmoins, parmi ces pêcheurs, une écrasante majorité était constituée de migrants saisonniers, un peu plus d'un millier résidant en permanence sur les rives camerounaises (ibid). Ethniquement ensuite. Jusqu'au début des années 1950 en effet, la grande majorité des résidents et des migrants saisonniers au Lac était arabe shuwa auxquels s'ajoutait une minorité kotoko et kanouri dans certains villages. Avec la pêche, de nombreux Haoussa et Bornouans originaires des États du nord Nigeria et des insulaires boudouma gagnèrent les villages et campements du Lac<sup>124</sup>.

Parmi les individus les mieux équipés installés à demeure dans les villages du Lac pour la pêche, la grande majorité était Haoussa, les autres étant surtout Bornouans. Pour la plupart ma-

---

<sup>123</sup> Rapport Annuel Agricole de la circonscription du Logone et Chari de 1964.

<sup>124</sup> En 1964, M. Verlet estimait à 40 % les campements du delta à majorité Arabe en saison chaude et à 34 % en saison fraîche, à 26 % les campements à majorité Kanouri en saison chaude et à 55 % en saison fraîche, à 13 % ceux à majorité boudouma ou kouri en saison chaude, à 10 % ceux à majorité kotoko en saison chaude et fraîche et à 4 % les campements à majorité Haoussa en saison chaude (voir p.36 et 37 du tome 3 de Verlet 1964). La même année, il estimait, à partir d'un échantillon de 170 pêcheurs installés dans les villages riverains à l'ouest du Taf-Taf (tome 3 de Verlet 1964, p. 77), à 35 % les Arabes shuwa, à 29 % les Haoussa, à 17 % les Kanouri, à 8 % les Boudouma et Kouri et à 8 % les Kotoko.

riés, ils étaient installés durablement avec leur femme et enfants et, quand ils étaient polygames, avaient laissé leurs autres femmes dans leur village d'origine (Verlet 1964).

La grande majorité des pêcheurs était installée sur les *kirta* où se côtoyaient Bornouans, Boudouma et Arabes shuwa venus des villages riverains ou de l'arrière-pays. Pêcheurs saisonniers pour la plupart, leur calendrier de pêche dépendait étroitement de celui des cultures dans leur village d'origine. Certains étaient néanmoins de jeunes célibataires désolidarisés de l'unité de production de leurs parents. Équipés de simples lignes à hameçons multiples et de *kadey*, ils étaient très mobiles et pêchaient toute l'année.

L'investissement rapide des Arabes du Serbewel dans la pêche au Lac contraste avec le peu d'intérêt dont firent preuve les Arabes shuwa pour cette activité à l'est du Chari (Verlet 1964). L'orientation plus nettement agricole que pastorale des exploitations à l'ouest du Chari conjuguée aux difficultés d'accès à la terre (voir page 211) contribue vraisemblablement à expliquer ce net différentiel.

Les Kotoko étaient peu nombreux dans les campements et villages du Lac à l'époque et pêchaient encore très majoritairement dans le Chari où ils côtoyaient des minorités bornouane et arabe shuwa et étaient massivement rejoints en saison sèche par de nombreux migrants venus des rives du Logone.

#### **2.1.4 *Recompositions des circuits commerciaux, brassage ethnique et innovations dans l'agriculture de décrue***

Avec l'essor de la pêche au Lac, les circuits commerciaux lacustres furent profondément recomposés. Des vivres (blé, mil et condiments) circulaient dorénavant sur le Lac dans les pirogues et baleinières des commerçants de poisson et de natron qui remplacèrent rapidement les *kadey* boudouma. Les anciens circuits d'échanges entre insulaires et riverains camerounais (voir page 202) disparurent dans les années 1950 au profit de ces nouveaux circuits lacustres et des circuits terrestres qui tiraient profit de l'amélioration des moyens et des infrastructures de transport, en particulier au Nigeria. Entre les années 1950 et 1960, l'augmentation de la demande urbaine nigériane, les besoins nouveaux en vivrier des pêcheurs et les activités des services d'encadrement agricole nationaux motivèrent localement l'élaboration de nouvelles techniques et la diversification du cortège de plantes cultivées.

Dès le début des années 1950, la forte demande en niébé des marchés nigériens incita les cultivateurs arabes shuwa des anciens villages du Lac à augmenter leurs surfaces en niébé de décrue qui devint la principale culture commerciale. Cette extension des surfaces en légumineuse



accéléra la disparition de la culture du coton pluvial et de l'indigotier de décrue dont la valeur s'effondrait avec l'arrivée des vêtements manufacturés<sup>125</sup>.

Entre la fin des années 1950 et 1960, deux innovations culturelles transformèrent les terroirs du Lac. En réaction aux mauvaises pluviométries de la fin des années 1950 et du début des années 1960, les Arabes shuwa mirent au point une nouvelle technique de culture du maïs sur les terres de décrue, le *diné* (maïs cultivé en fin de décrue, voir page 88). Pour se faire, ils empruntèrent à la culture du sorgho repiqué généralisée dans l'arrière-pays le plantoir *gafgal* et utilisèrent les cultivars de maïs tendre à épis long et gros grains blancs récemment introduits par les services d'encadrement, les *massar nassara* « maïs des blancs ». À la fin des années 1950, c'est la culture du manioc (des variétés de 6 à 7 mois) qui se développa sur les terres de décrue des villages riverains à l'initiative des pêcheurs haoussa et bornouans. Cette plante était connue mais n'avait jusqu'alors jamais été cultivée dans le Serbewel. Des pêcheurs haoussa et kanouri partirent se procurer des boutures de manioc, soit dans leur région d'origine (plaines d'inondation des fleuves Hadejia et Sokoto), soit sur le marché de Mubi où étaient vendus les maniocs de l'Adamawa nigérian. Les cultivars circulaient le long des rives sud, du Nigeria jusqu'au Tchad, par les réseaux familiaux et de voisinage. Rapidement, les agro-pasteurs arabes shuwa du Lac adoptèrent cette nouvelle culture. Le manioc était consommé et vendu sur les marchés riverains et de l'arrière-pays proche.

Le dynamisme de l'agriculture lacustre de la fin des années 1950 qui contrastait avec les déficits des cultures pluviales faisait regretter aux agents des services techniques l'étroitesse des espaces de décrue de l'époque :

*« Comme la pluviométrie est irrégulière, les cultures se concentrent sur les terres du Lac. Seul le mil rouge est cultivé sur les terres exondées à la limite des terres inondées. [...] À Abassouni II, la génération précédente cultivait les terres exondées en maïs, mil rouge, haricot mais ces terres ont été abandonnées par manque de pluie. [...] Le problème, c'est le manque de terres de décrue pour le développement de la région alors qu'elles permettent une bonne adaptation au déficit pluviométrique. »<sup>126</sup>*

La faiblesse des surfaces disponibles en décrue, rapidement occupées par les seules parcelles des résidents arabes shuwa, limitaient les possibilités de mise en culture des pêcheurs nouvellement installés dans les villages du Lac à quelques petites parcelles de manioc de décrue, en particulier à l'ouest du delta. Ces pêcheurs se procuraient la plupart de leurs vivres auprès des com-

---

<sup>125</sup> Source : « Enquête concernant l'installation d'un poste de paysannat dans le poste administratif de Makari 1958 », archives de la sous-préfecture de Makari.

<sup>126</sup> Source : « Enquête concernant l'installation d'un poste de paysannat dans le poste administratif de Makari 1958 », archives de la sous-préfecture de Makari.

merçants de poisson ou sur les marchés riverains et de l'arrière-pays proche où les cultivateurs arabes shuwa vendaient leurs maigres surplus céréaliers. Les céréales achetées par les pêcheurs étaient ainsi en grande partie importées du Nigeria (mil, riz) par les commerçants de poisson.

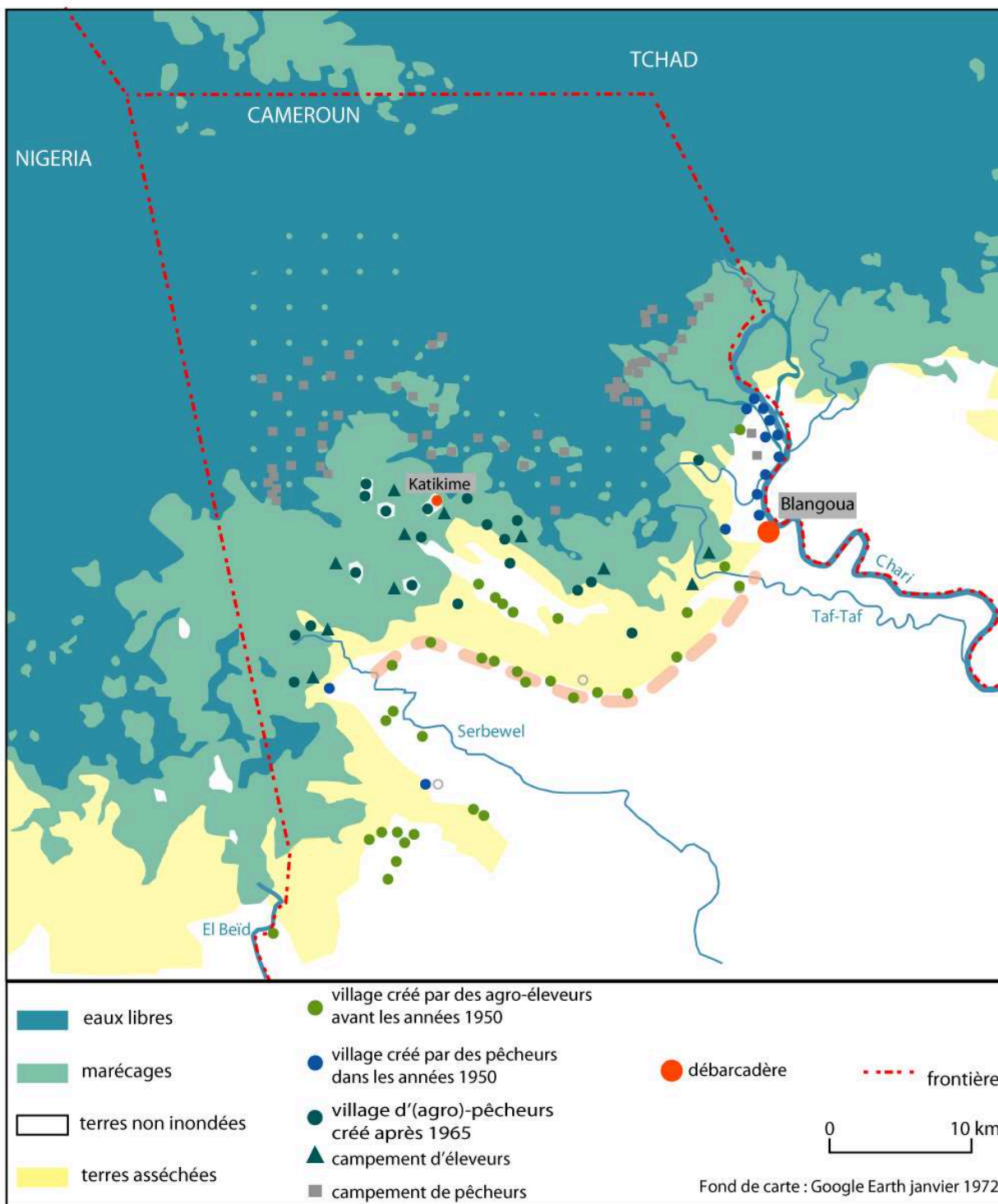
## **2.2 La colonisation halio-agro-pastorale des espaces libérés à partir du milieu des années 1960**

### *2.2.1 La transformation des campements saisonniers en villages permanents et le retour des éleveurs de l'arrière-pays de 1965 à 1972*

À partir de 1965, la baisse du niveau des eaux découvrit de nouveaux espaces de décrue plus à l'intérieur de la cuvette lacustre. Une partie des *kirta* aménagées en campement de pêche à la période précédente laissa place à des îles ou à des *goré* exondés en permanence entourés de marécages. Certains campements saisonniers furent transformés en villages permanents le plus souvent à l'initiative de pêcheurs arabes shuwa<sup>127</sup> (voir carte 12).

---

<sup>127</sup> La même dynamique eut lieu sur les rives sud nigérianes à la même époque comme en atteste les préfixes de « Gowon » donnés à plusieurs de ces villages, du nom du général Yakubu Gowon qui fut chef d'État du Nigeria entre 1966 et 1975. (Beauvillain 1989).



**Carte 12 : Création de villages et de campements d'éleveurs avec la baisse du niveau des eaux des années 1960**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le peuplement de ces nouveaux villages restait néanmoins très largement saisonnier et le delta continuait à concentrer la majorité des migrants qui s'installaient durablement au Lac pour la pêche. Les trois anciens débarcadères du delta avaient disparu au profit du seul débarcadère de

Blangoua. À l'ouest du Taf Taf, un petit débarcadère, Katikimé, fut également créé et captait le poisson de l'ouest des rives (voir carte 12).

Dans les nouveaux villages créés à proximité des eaux libres, les pêcheurs trouvaient des conditions de vie moins précaires et des conditions de transformation du poisson plus favorables que sur les *kirta*. Des fours à fumer, *nougoura*, étaient creusés dans le sol et la disponibilité en combustible allait croissante avec le développement d'un dense couvert d'*Acacia siberiana*, *kouk*, et d'*Acacia nilotica*, *garat*, sur les terres nouvellement exondées mais humides et de *Calotropis procera*, *kéchi*. De nombreux pêcheurs continuent néanmoins à séjourner sur les *kirta* pour profiter de meilleures prises.

La succession d'années bien arrosées depuis le début des années 1950 puis l'éradication de la mouche tsé-tsé dans les années 1960 par les services vétérinaires, avaient favorisé la croissance des troupeaux de l'arrière-pays dont une partie fut de nouveau conduite sur les pâturages du Lac en saison sèche. Les éleveurs en profitaient parfois pour cultiver une petite parcelle de décrue. Ils installaient leurs campements saisonniers, les *dor*, à proximité des villages des pêcheurs. Souvent les jeunes arabes shuwa qui quittaient leurs villages du Serbewel pour s'engager durablement dans la pêche choisissaient de s'installer à proximité de leur ancien *dor*.

À la fin des années 1960, les terroirs des anciens villages du Lac s'asséchèrent sous l'effet de la baisse continue du niveau des eaux et nombreux furent leurs habitants qui migrèrent dans les nouveaux villages du Lac le temps d'une saison ou pour s'installer durablement. Ainsi, en 1971, les services de l'agriculture ne recensaient plus que 400 actifs à Abassouni, 169 à Hilé Alifa et 30 à Mafoulso, trois anciens villages du Lac, quand ils en avaient recensés respectivement 883, 517 et 201 en 1964<sup>128</sup>.

Pour un certain nombre d'habitants des anciens villages du Lac, la migration vers l'intérieur du Lac avait pour objectif la mise en culture. Les pêcheurs eux-mêmes mirent rapidement en culture de petites parcelles de vivrier. La technique du maïs *diné* élaborée récemment par les Arabes shuwa se généralisa à l'ensemble des groupes ethno-culturels tandis que les Haoussa introduisaient les cultivars de patate douce et de canne à sucre depuis leurs villages d'origine. Mais le manque de débouchés commerciaux limitaient l'extension des surfaces cultivées et la pêche restait largement dominante.

<sup>128</sup> Rapport Annuel du poste agricole de Makari de 1964 et 1971.

## 2.2.2 *La polarisation du peuplement agro-halio-pastoral dans les années 1970*

Lors du passage au Petit Tchad entre 1972 et 1974, de nombreux pêcheurs quittèrent les campements et villages camerounais pour gagner la cuvette nord où la capturabilité des poissons était exceptionnelle. Ceux qui restèrent sur place se reportèrent sur la culture de décrue. Ces deux années furent aussi celles des fortes sécheresses dans l'arrière-pays du Lac et de nombreux agro-éleveurs arabes shuwa gagnèrent les terres de décrue nouvellement dégagées sur les rives camerounaises pour cultiver et faire pâturer leurs animaux. Signe de cette ruée vers les terres lacustres, la quantité de maïs commercialisé sur le marché de Makari, dont la plus grande partie était cultivée en décrue, passa de 3 450 t en 1971 à 33 383 t en 1974<sup>129</sup>.

À partir de 1975, le niveau des eaux remonta et l'ensemble des villages du Lac, anciens et récents, eurent de nouveau accès aux terres de décrue. À nouveau les pêcheurs purent facilement gagner les eaux libres depuis les villages récents. Les mauvaises années pluviométriques continuèrent néanmoins à se succéder dans l'arrière-pays et ses habitants furent de plus en plus nombreux à délaisser les campagnes du Serbewel ; certains migrèrent vers Lagos (Nigeria) où une importante communauté arabe shuwa assurait l'accueil et l'emploi des jeunes (Beauvillain 1989), d'autres vinrent pêcher et cultiver au Lac rejoignant ainsi les éleveurs. C'est ainsi qu'en 1976, 39 % de la population du sultanat de Woulki, dans le Serbewel, se trouvait au Lac en saison sèche (Beauvillain 1989). La même année, un rapport des services techniques parlait « de l'abandon des champs de l'extérieur tandis que les villages de Koundjara, Karéna, Abassouni et Hilé Alifa ont bénéficié des terres du lac »<sup>130</sup>.

Ceux qui venaient pour le pâturage ou qui voulaient associer l'agriculture à la pêche, des Arabes shuwa et des Kotoko de l'arrière-pays en grande majorité, s'installaient préférentiellement dans la partie ouest des rives. Inversement, les pêcheurs qui refluaient depuis la cuvette nord, parmi lesquels de nombreux Haoussa, s'installaient préférentiellement dans le delta. En à peine plus d'une décennie, entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970, le peuplement du Lac s'était à nouveau profondément modifié. Le delta concentrait la plus grande part de la population attirée principalement par la pêche tandis qu'à l'ouest des rives se constituait progressivement un peuplement d'agro-pêcheurs qui déjà prenait la forme d'un peuplement permanent.

D'après l'enquête démographique (voir page 310 pour les modalités de cette enquête) que nous avons réalisée à Tchika, village des rives intermédiaires fondé en 1965, nous estimons à une

---

<sup>129</sup> Source : Rapport économique du département de Makari de 1974.

<sup>130</sup> Source : Rapport sur les effets de la sécheresse dans le poste agricole principal de Makari, 28 sept 1976, archives de la sous-préfecture de Makari.

soixantaine le nombre de familles s'étant installées dans ce village entre 1965 et 1981 et s'y étant fixées durablement<sup>131</sup>. Sur les 33 chefs de famille installés entre 1965 et 1981 identifiés dans l'enquête, 13 s'étaient installés avant 1978 ; sur ces 13 personnes, 7 étaient venus principalement pour la pêche, 5 principalement pour l'agriculture, un principalement pour le commerce (boutiquier). Les 20 autres se sont installées entre 1978 et 1981 ; sur ces personnes, seules deux étaient venus principalement pour pêcher, un était venu comme tailleur et un autre avec un moulin à farine, les 16 autres étaient venus pour cultiver. Ainsi, à partir de la fin des années 1970, l'agriculture attirait déjà la majorité des migrants dans les villages des rives en dehors du delta. Néanmoins, tous (ou presque) étaient des agro-pêcheurs. Sur ces 33 personnes, 12 venaient de l'arrière-pays et parmi eux 10 étaient Kotoko et 2 Arabes<sup>132</sup> ; 9 venaient des anciens villages du Lac (trois Arabes, deux Kotoko, deux Kanembou, un Kanouri, et un Peul) ; 6 venaient du Nigeria (cinq Haoussa et un Kanouri) dont cinq pour la pêche ; 3 venaient d'autres villages du Lac créés après 1965, un venait des rives du Logone, un du Niger et un du Soudan.

### **2.2.3 Les prémisses de la diversification de l'économie lacustre vers l'agriculture et le commerce**

Dans la seconde moitié des années 1970 commença à se constituer un marché local pour le vivrier. Le maïs produit à l'ouest des rives était vendu aux pêcheurs du delta, de même que le manioc et la patate douce qui étaient également produits en relative quantité dans le delta. Dans le centre politico-administratif du Serbewel, Makari, situé à une vingtaine de kilomètres à l'arrière des rives, les produits du Lac étaient désormais commercialisés en sac et non plus au détail et revendus dans les campagnes de la région qui connaissaient à l'époque d'importants déficits vivriers. Les produits étaient exportés depuis les villages du Lac par de petits camions affrétés par le sultan de Makari et les quelques transporteurs de l'arrière-pays immédiat qui avaient vu le jour avec le développement du marché du poisson. Ceux qui produisaient en quantité envoyaient eux-mêmes, éventuellement en se regroupant, leurs manioc, patate douce, canne à sucre et maraî-

<sup>131</sup> Nous avons enquêté trois concessions sur quatre et notre enquête identifiait 33 personnes arrivées à Tchika entre 1965 et 1981. Mais parmi les personnes s'étant installées à cette période, un certain nombre est aujourd'hui décédé. Pour prendre en compte les décès, on considère :

- que l'espérance de vie correspond à la moyenne de l'espérance de vie au Cameroun (62,5 ans), au Tchad (51 ans), au Nigeria (53 ans) et au Niger (56 ans) (estimations de l'OMS 2015), soit 55 ans ;
- que les migrants avaient au moins 20 ans lorsqu'ils se sont fixés à Tchika.

Dans ces hypothèses, les migrants installés avant 1978 étaient décédés en 2013 (dans notre échantillon cependant, 20 des 33 personnes installées entre 1965 et 1981 disaient s'être installées après 1978). Néanmoins, on fait l'hypothèse que les personnes décédées ont laissé au moins un enfant à Tchika né entre 1965 et 1978 qui est lui toujours vivant. Or notre enquête identifiait 14 personnes nées à Tchika à cette période.

Au total, il y aurait eu  $45 (=33+14)*4/3=63$  personnes à s'être installées durablement à Tchika.

<sup>132</sup> Outre qu'il existe vraisemblablement à Tchika une plus grande communauté kotoko que dans les autres villages des rives, à cette époque, de nombreux Arabes shuwa gagnaient les grandes villes du sud Nigeria où ils s'employaient comme gardien et bénéficiaient pour cela d'un réseau de parenté actif (Beauvillain 1989). En outre, leurs activités pastorales les poussaient plus à des migrations saisonnières que définitives.

chage à Kousseri. Une petite partie du maïs vendu à Blangoua gagnait N'Djaména par le Chari tandis que la demande en niébé des marchés nigériens allait croissante.

Le prix relatif du poisson par rapport aux céréales baissait. Ainsi, dans les années 1960, un sac d'environ 80 kg de poisson fumé en *banda* permettait d'acheter environ 30 sacs de 50 kg de maïs, dans la seconde moitié des années 1970, le même sac ne permettait plus d'acheter que 20 sacs de maïs et, à la fin des années 1970, seulement 13 sacs. Dans le même temps, les effectifs croissant de pêcheurs et leur concentration dans des plans d'eaux réduits depuis le passage au Petit Tchad s'était traduite par une baisse de la productivité du travail dans la pêche.

Pour y faire face, les pêcheurs les mieux dotés en capital et en main d'œuvre familiale investissent dans du matériel plus performant, en particulier dans des seines (voir page 166), des moteurs hors-bord et des embarcations mieux adaptées à la circulation lacustre. Cet équipement leur offrait une plus grande mobilité dans l'ensemble des eaux libres du Lac à la recherche des zones les plus poissonneuses. Les autres se diversifièrent sur l'agriculture et augmentèrent progressivement leur surface de maïs, niébé, patate douce, manioc et même canne à sucre, au fur et à mesure de l'ouverture des parcelles. Ceux qui le pouvaient recrutaient de la main-d'œuvre dans les champs et continuaient à pêcher pendant la campagne agricole. Les autres étaient contraints d'arrêter la pêche.

Le remplacement des anciennes baleinières par les grandes pirogues haoussa en contreplaqué et le développement des moteurs hors-bord permit aux pêcheurs et agro-pêcheurs les plus aisés d'investir dans le transport du poisson dès la seconde moitié des années 1970. Plus généralement, la venue saisonnière de pêcheurs et d'éleveurs offraient de nouvelles opportunités pour le commerce (matériel de pêche, produits manufacturés, restaurants) à Blangoua bien sûr, mais aussi dans les villages du Lac, attirant de nouveaux migrants.

## 3 Accès aux ressources et construction de pouvoirs et de territoires

---

### 3.1 Autour de l'économie de la pêche : l'accès aux marchés, au capital, et au travail

#### 3.1.1 La généralisation du crédit

L'acheminement du *banda* sur plus de 1000 km du Lac jusqu'aux marchés urbains du sud du Nigeria exprime la performance des circuits de commercialisation mis en place par les sociétés locales. Cette performance reposait sur un système de crédit généralisé. Les transporteurs consentaient aux commerçants des avances pour l'achat du poisson et se transféraient les crédits au niveau des points de ruptures de charges (Couty 1968). Sur les débarcadères, les *fatoma* (ha), faisaient office d'intermédiaire entre les pêcheurs et les commerçants. Outre sa fonction de mise en relation, le *fatoma* logeait et nourrissait le pêcheur la veille et les soirs de marché, faisait des avances aux pêcheurs et pouvait lui-même acheter à crédit du matériel pour le prêter au pêcheur (ibid). Si les premiers *fatoma* étaient haoussa et kanouri, la fonction s'étendit rapidement aux autres groupes ethniques. À Blangoua, ils étaient kotoko (ibid).

Au-delà de leur rôle dans la diffusion des techniques et matériel de pêche et de culture, les groupes haoussa et kanouri jouèrent ainsi un rôle décisif dans la structuration des circuits d'exportation du poisson à longue distance.

La main d'œuvre constituait le facteur limitant des économies agro-pastorales faiblement capitalisées de l'époque. L'investissement dans la pêche généra des besoins nouveaux en capital et faisait dépendre les besoins en travail du niveau de capital investi dans le matériel. Pour y répondre, pêcheurs et commerçants eurent massivement recours au crédit de manière inédite dans les campagnes du Serbewel (Couty 1964). L'anthropologue Martin Verlet (1964) estimait la somme moyenne empruntée au tiers des frais engagés par une année de pêche. Il semble néanmoins que le recours au crédit se soit fait moins fréquent avec le temps. Les souvenirs des per-



sonnes enquêtées relatifs à la décennie 1970 font certes état d'un recours fréquent au crédit mais peu contraignant et plutôt destiné à l'achat de nourriture. Pour cette période, l'accès relativement aisé des pêcheurs au matériel de pêche est confirmé par Krings (2004a) pour le Nigeria. À côté du crédit, les systèmes de location de pirogue se généralisèrent. Les débarcadères comptaient de nombreux « entrepreneurs de location de pirogue », la plupart Kanouri ou Kotoko (Verlet 1964).

### 3.1.2 *L'entraide et le salariat*

Des années 1950 aux années 1970, la pêche s'exerçait seul (ligne à hameçons multiples) ou en binôme (filet maillant). Les pêcheurs étaient souvent jeunes et le recours à la main-d'œuvre familiale était rare. L'entraide en équipe de deux était au contraire très répandue. Les binômes regroupaient le plus souvent deux amis d'un même village ou deux parents, généralement des frères. Lorsque le matériel était acheté en commun, le produit était partagé, dans le cas contraire chacun conservait ses prises.

Les pêcheurs les plus aisés embauchaient un à trois travailleurs, rarement plus, rémunérés par un salaire fixe en plus de la nourriture et du logement. Dans les années 1970, le recours au salariat s'est accentué avec l'enrichissement de certains des pêcheurs ayant gagné le Lac dans les décennies précédentes. À partir de la seconde moitié des années 1970, les pêcheurs qui s'étaient mariés dès les années 1950 et qui disposaient de suffisamment de capital pour rester spécialisés sur la pêche commencèrent à pouvoir mobiliser le travail de leur fils.

Sur les campements de pêche, l'entraide et la mutualisation du travail permettaient à des pêcheurs venus seuls ou à deux d'assurer les opérations nécessaires à la valorisation du poisson pêché malgré le rythme rapide des départs et des nouvelles arrivées. Sur les campements des *kirta*, les quelques femmes cuisinaient, transformaient le poisson, fabriquaient l'huile de poisson, vendaient le poisson séché et l'huile sur les marchés riverains ou de l'arrière-pays proche et y achetaient des vivres pour l'ensemble des pêcheurs du campement. De la même manière, un unique pêcheur se chargeait de la vente du banda et de l'achat de matériel dans les débarcadères nigériens.

## **3.2 L'accès à la terre et aux ressources naturelles : revendications territoriales et dimension économique de la frontière**

### **3.2.1 *En marge de l'État, des pouvoirs rééquilibrés mais toujours dominés par les Kotoko***

#### ***Le rééquilibrage des pouvoirs de la décennie 1950***

Dans le Serbewel, la décennie 1950 fut celle du rapprochement de l'administration coloniale des populations et du rééquilibrage des pouvoirs (Issa 2012). Le passage du Logone et Chari de statut de circonscription à celui de région permit qu'un plus grand nombre de décisions administratives soient prises à Kousseri (à l'époque Fort-Foureau) (ibid), tandis qu'un poste administratif fut créé à Makari. Ce dernier devint arrondissement du Serbewel en 1959 avec l'installation d'un sous-préfet à Makari (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000). Durant cette décennie, les chefs coutumiers furent dessaisis de leurs prérogatives judiciaires et coercitives et les redevances coutumières considérablement allégées, améliorant amplement le quotidien des populations (Zeltner 1970, Issa 2012). Ces évolutions se comprennent dans une dynamique générale aux pays africains colonisés qui vit l'État colonial, une fois son autorité affirmée, chercher à diminuer le pouvoir des chefs traditionnels, qu'il avait lui-même forgé, et à favoriser l'émergence d'un marché du travail en vue de permettre le développement économique et social du pays.

En 1953, le grand sultanat de Goulfey fut démembré et Makari, Afadé, Bodo et Woulki devinrent quatre sultanats indépendants de celui de Goulfey, chaque sultan disposant dorénavant du pouvoir politique et foncier et ayant sous son autorité les dignitaires arabes (*lawan* et *sheikh*) (Issa 2012). Le delta du Chari relevait du, désormais réduit, sultanat de Goulfey tandis que les rives à l'ouest du Taf-Taf relevaient du sultanat de Makari. La légitimation par l'administration coloniale du monopole du pouvoir foncier des cinq sultans kotoko, et donc l'insécurité foncière des agro-éleveurs arabes shuwa, restaient néanmoins inchangées (ibid).

#### ***Le Cameroun indépendant et l'inscription dans la continuité de la politique coloniale***

En 1960, le Cameroun devint indépendant. Mais pour le président Ahmadou Ahidjo, comme pour l'administration coloniale avant lui, l'appui des chefs coutumiers restait indispensable pour se prémunir des vellétés d'opposition<sup>133</sup>, et pour contrôler les périphéries. En 1972, les chefs cou-

<sup>133</sup> C'était en particulier le cas dans le nord du pays dans les plaines du Diamaré et de la Bénoué largement inféodées aux grands lamidots peuls qui n'étaient guère favorables au président Ahidjo, voire notamment (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000) pour une synthèse des rapports entre l'État, les chefs coutumiers peuls et les populations.

tumiers se virent conférer le statut de fonctionnaire tandis qu'un décret de 1977 en fit des « auxiliaires de l'administration » (ibid), mais « des auxiliaires encombrants » qui présentent l'avantage sur la valse des préfets et sous-préfets de la permanence du pouvoir (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000).

Dans le Logone et Chari, l'État camerounais inscrivit sa politique à l'égard des autorités coutumières dans la continuité de la politique coloniale en laissant le monopole du pouvoir coutumier aux sultans kotoko. Plus encore, disposant d'une élite formée à l'école occidentale, l'ethnie kotoko fournissait jusqu'aux années 1970 la totalité des responsables administratifs, des sous-préfets jusqu'au gouverneur de la province du nord. Directement concernés par les enjeux de pouvoirs locaux et régionaux, ces responsables administratifs laissèrent de larges marges de manœuvres aux autorités coutumières (Issa 2012).

Acteurs de la politique nationale, patrons des agents administratifs et municipaux en même temps que chefs coutumiers, les sultans kotoko bénéficièrent du monopole de l'autorité jusqu'au début des années 1980, tandis que les Arabes shuwa restèrent à l'écart du pouvoir aussi bien politique, foncier qu'administratif (Issa 2012).

Sur les rives du Lac, la configuration des pouvoirs qui se mit en place en parallèle à la colonisation halio-agro-pastorale portait la marque des rapports de pouvoirs opérant dans l'arrière-pays. L'autorité que les chefs arabes avaient néanmoins réussi à maintenir sur les terres, la faiblesse du peuplement mais aussi les enjeux économiques associés à l'essor de la pêche conféraient néanmoins une réelle originalité à ces espaces.

### **3.2.2 *Multiplicité des pouvoirs et modalités d'accès aux ressources naturelles***

Des années 1950 aux années 1970, en parallèle à la colonisation halio-agro-pastorale, les eaux et les terres de décrue du Lac firent l'objet d'une complexe construction d'autorité dans laquelle l'eau et les poissons, les terres, le fourrage, mais aussi les produits commerciaux et enfin les hommes furent différemment contrôlés.

#### ***Accès libre aux ressources halieutiques et contrôle kotoko de la transformation et de la commercialisation du produit***

L'installation sur les campements de pêche, la navigation lacustre et le prélèvement des ressources halieutiques était libre. Ce libre accès - c'est-à-dire le fait que chacun peut accéder à la ressource sans restriction - s'explique vraisemblablement par l'absence d'exploitation antérieure des eaux et des poissons du Lac par les populations du Serbewel. En outre, les anciennes territo-

rialités boudouma qui régulaient la navigation lacustre jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s avaient disparu avec l'instauration des frontières étatiques, l'implantation de l'administration coloniale, en particulier dans les eaux tchadiennes, et les innovations techniques dans la navigation lacustre.

Si l'accès aux ressources était libre, l'activité de pêche n'en était pas moins contrôlée. Les sultans kotoko prélevaient une taxe sur chaque four à fumer ainsi que sur les colis de poisson commercialisés. À ces prélèvements s'ajoutaient ceux de la douane camerounaise sur l'ensemble des colis exportés au Nigeria. Les campements et villages de pêcheurs et les principaux débarcadères étant concentrés dans le delta du Chari, c'est le sultan de Goulfey qui bénéficia le plus de l'essor de la pêche au Lac. À la fin des années 1960 cependant, le sultan de Makari décida d'aménager un débarcadère sur les rives du Lac à l'ouest du Taf-Taf afin de détourner une partie du commerce lacustre à son profit. La circulation par voie terrestre étant plus aisée, pêcheurs et commerçants trouvèrent en effet leur intérêt à y débarquer leur poisson plutôt que d'envoyer directement le poisson au Nigeria par pirogue depuis le campement :

*« En 1962, j'ai nommé à Katikimé un des notables de la cour, Al Adji Liman. Il venait contrôler les pêcheurs. Les kadey [pirogues en papyrus] partaient jusqu'à Wulgo pour amener le poisson au Nigeria et en ramener des vivres. En 1967, j'ai décidé de construire un canal entre Katikimé et Darak. On a pris une machette pour détruire les papyrus et on les a brûlé, on a creusé le canal dans l'eau pendant cinq mois. Puis je suis parti ramasser les gens de Karéna pour aménager la route de Katikimé à Hilé Alifa. Après les colis n'allaient plus directement au Nigeria, ils allaient jusqu'à Katikimé, d'où ils partaient pour Hilé Alifa puis Fotokol. Al Adji Liman a alors commencé à prendre des taxes sur les colis. » (S.M. Ali Saleh, sultan de Makari, 2011)*

Les représentants du sultan, les *wakil*, chargés de prélever les taxes sur les fours à fumer étaient choisis parmi les premiers pêcheurs installés dans les villages du Lac. Le montant des taxes restait limité par la mobilité des pêcheurs. À partir des années 1970, l'amélioration des conditions de navigation permit aux représentants du sultan de prélever la taxe jusque dans les campements saisonniers éloignés de quelques dizaines de kilomètres des rives.

### **Mises en culture spontanées et revendications territoriales arabes sous autorité kotoko**

Jusqu'au milieu des années 1960, les espaces de décrue étaient faiblement étendus et seuls les individus anciennement installés dans les anciens villages du Lac pouvaient y avoir accès. Dans ces villages, les contraintes foncières auxquelles certains individus (qui y étaient pourtant nés) faisaient face expliquent en grande partie l'intérêt qu'ils trouvèrent à la pêche.

À partir de la fin des années 1960 au contraire, des espaces de décrue de plus en plus étendus furent de nouveau dégagés par la baisse du niveau des eaux. Les pêcheurs résidant sur les rives du Lac mirent en culture de petites parcelles de vivrier sans en référer au préalable à une quelconque autorité.

L'intérêt croissant de la population pour les terres de décrue incita les chefs arabes des anciens villages du Lac à revendiquer leur contrôle dans le territoire historique de leur famille. Ils se référaient pour cela au découpage territorial mis en œuvre par leurs parents avant la remontée du niveau des eaux de la décennie 1950 qui avait ennoyé ces terres. Ils désignèrent un représentant parmi les primo-arrivants chargé de distribuer les terrains d'habitations et les parcelles en leur nom et tenant ainsi la fonction de « chef de terre ».

Toute personne, quelle que soit son origine ethnique ou nationale et son ancienneté dans le village, pouvait se voir attribuer une parcelle. Le versement d'une petite contrepartie symbolique, la *goro* (« la noix de cola »), consistant en un peu de sucre, de thé, et quelques noix de cola ou encore une petite somme d'argent, marquait symboliquement la reconnaissance par le migrant de l'autorité du chef arabe sur la terre. De même, après la récolte, quelques kilos de maïs étaient éventuellement remis. Mais, contrairement aux pratiques en vigueur dans l'arrière-pays, l'agriculteur ne payait pas la *cassassaye*, redevance institutionnalisée par les sultans kotoko sur la terre.

Les premières années, les migrants se sont vu attribuer un « couloir de défriche » qui n'était délimité ni dans la direction des eaux ni dans celle du *goré* exondé en permanence. L'agriculteur pouvait ainsi agrandir progressivement sa parcelle et adapter sa localisation au niveau de la crue. Dès la fin des années 1970 cependant, la densité du parcellaire dans les zones cultivées était telle que la plupart des parcelles attribuées étaient entièrement délimitées.

Le cultivateur disposait d'un droit d'usage transférable. Dès les années 1970, il n'était pas rare qu'un nouveau venu obtienne une parcelle directement auprès d'un ami ou parent déjà installé au Lac, parcelle qui présentait l'avantage d'avoir déjà été travaillée. En cas de parcelle laissée vacante - trois années d'abandon étant souvent présenté comme la règle - le chef de terre pouvait réallouer la parcelle à un autre. Cette règle, également observée chez les Arabes shuwa de l'arrière-pays du Lac (Magnant 1986), est partagée par d'autres sociétés où le pouvoir est musulman à l'image des *lawanats* peuls du Diamaré et de la Bénoué (Seignobos et Teyssier 1997 et 1998). Les populations du Lac la justifient également par le principe selon lequel une parcelle ne portant plus la marque du travail de l'homme peut être réattribuée, rejoignant en cela les principes et pratiques foncières observés dans les sociétés rurales africaines où le défrichement fonde les droits d'usage mais où le maintien de ces droits reste conditionné à la marque du travail de l'homme

(Jean 1975). Au Lac en effet, la vitesse de développement du couvert herbacé justifie une ré-allocation rapide des parcelles non cultivées :

*« Si c'est une brousse, c'est pour moi le blama. Si c'est cultivé, c'est pour le paysan. [...] Ce que j'appelle une brousse, c'est un champ pas travaillé depuis deux ou trois ans. Ici au Tchad, c'est pas comme à l'extérieur. Si tu vois un champ pas travaillé depuis un an, tu vas croire que c'est la brousse ! » (blama Atim, Arabe, env. 60 ans, blama de Tchika, 2011)*

Le caractère d'abord spontané des mises en culture, puis les revendications foncières des chefs arabes et les modalités d'accès à la terre de l'époque sont bien évoqués dans le témoignage suivant :

*« Je suis né à Madaïck, un village Arabe shuwa qui était à l'époque sous l'autorité de Lariski, un village kotoko dans l'arrondissement de Makari. J'avais environ 30 ans quand on est venu ici, on est venu à 12 de Madaïck. Je suis venu avec mes deux femmes et mes deux jeunes enfants. [...] Quand on est arrivé, c'était le temps des « blancs ». [...] On est venu pour pêcher. [...] Puis, quand l'eau s'est retirée [milieu des années 1960], on a cultivé les terres du Tchad. Mon premier champs, je l'ai pris seulement, il n'y avait personne pour distribuer les champs à l'époque. Le champs près de Madaïck, j'ai demandé à sheick Mohammad d'Abujali. Je lui ai donné la goro. Il m'avait montré les limites des deux côtés du champs mais pas vers le lac. Quand j'ai pris ce champs, le sultan de Goulfey était déjà venu, mais lui ne venait pas pour la terre, seulement pour la pêche et les impôts. C'est sheick Mohammad le responsable de la terre ici. » (Seït, Madaïck, delta du Chari, 2011).*

Le contrôle foncier dont les chefs arabes pouvaient se prévaloir restait néanmoins subordonné à celui du sultan kotoko à qui l'État camerounais avait conféré le monopole du pouvoir coutumier sur la terre et les ressources naturelles. Dans le sultanat de Goulfey comme dans celui de Makari, les vastes parcelles de décrue du sultan et la participation de la population résidente à leur mise en culture marquaient symboliquement la primauté de son autorité foncière sur celle qu'il concédait aux chefs arabes. De même, là où ils étaient présents, les représentants du sultan chargés de prélever les taxes sur le poisson distribuaient la terre sans considération pour les autorités arabes.

*« Le premier à être venu ici est Cheick Younous. Il avait acheté le goré, d'ici jusqu'à Tchika. [...] Younous est un Fellata de Diledil. C'était un grand éleveur. Nous tous qui sommes venus ici, c'est grâce à lui. Younous c'est un grand marabout, il est allé à La Mecque. Pour la récompense divine, il a jugé utile que des gens travaillent sur son trap pour se nourrir. Il avait acheté le trap, et si on ne venait pas rester, le trap allait être perdu. Donc on est venu surveiller le trap. J'ai vu l'époque où il a acheté le goré mais j'étais petit.*

[...] C'est le sultan de Makari qui a placé le blama Kachala à Tchika. Le trap c'est pour Younous mais il en a laissé une partie à Kachala à cause du sultan. Il y avait beaucoup de pêcheurs à Tchika et les nass [gens] du sultan venaient prélever les taxes en restant chez Kachala. Ils l'ont placé comme wakil [représentant]. » (Abdoulkader Sale, *blama de Naga IV*, 2011).

### **« Libre accès » aux pâturages de décrue**

Dès la fin des années 1960, les pâturages de décrue découverts par la baisse du niveau des eaux attirèrent de nouveau une partie des agro-pasteurs de l'arrière-pays sur les rives du Lac en saison sèche. Contrairement à la terre, les pâturages de décrue ne firent pas l'objet de revendications de la part des chefs arabes des anciens villages du Lac, peut être parce que les mobilités pastorales étaient soumises au contrôle de l'administration. En effet, avant de quitter leur village, les éleveurs devaient obtenir une autorisation du sous-préfet, comportant notamment la destination du troupeau, délivrée après avis des agents du service de l'élevage, et le sultan comme le sous-préfet pouvaient intervenir dans les choix des parcours (Conte et Hagenbucher-Sacripanti 1977). Dans les témoignages de l'époque, l'autorité tant du sultan que du sous-préfet n'est néanmoins jamais présentée comme une contrainte dans le choix des parcours.

En outre, contrairement aux droits et pratiques en cours dans l'arrière-pays, aucun groupe d'éleveurs ne disposait de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages du Lac. C'est en ce sens que nous parlons de libre accès aux pâturages, malgré le contrôle qu'exerçait la sous-préfecture sur les mobilités.

Si les campements étaient installés à proximité des villages d'agro-pêcheurs, le berger profitait d'un bras du Lac toujours en eau pour envoyer ses animaux paître sans surveillance à l'écart des champs. Dans ces conditions, les zones cultivées et pâturées ne se chevauchaient ni dans l'espace, ni dans le temps, et la question des modalités de partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage ne se posait pas.

### **Le contrôle des hommes**

Les autorités coloniales avaient délégué aux sultans kotoko le prélèvement de l'impôt qui l'avaient eux-mêmes délégué aux *lawan* dans les villages arabes. Ces prélèvements ont été rapidement étendus aux villages du Lac nouvellement créés. Les migrants saisonniers qui ne payaient pas leur impôt au Cameroun devaient s'acquitter d'une taxe plus importante sur les fours à fumer auprès du sultan. Le paiement de l'impôt restait, avec les taxes payées aux agents des douanes, la seule relation qu'entretenaient les nouveaux venus au Lac avec l'État camerounais. Les différents

conflits étaient réglés non pas au niveau de la sous-préfecture mais auprès d'un notable de la cour du sultan installé à demeure sur les rives du Lac.

### 3.2.3 Une « frontière » à dimension économique

La colonisation de l'espace lacustre camerounais, principalement halieutique à partir des années 1950, puis, plus secondairement, agro-pastorale à partir de la fin des années 1960, a suscité des revendications territoriales de la part des sultans kotoko comme des chefs arabes des anciens villages du Lac. Forts de la légitimité que leur conférait l'État, les sultans kotoko ont principalement revendiqué le contrôle sur les produits de la pêche. Tout en affirmant symboliquement leur autorité sur les terres de décrue, ils ont laissé une grande marge de manœuvre aux chefs arabes dans le contrôle de la terre en vertu de leurs droits historiques sur les rives du Lac. Les représentants de l'État, peu présents, se sont concentrés sur le contrôle de l'exportation des produits de la pêche et des mobilités pastorales, contribuant ainsi à favoriser un libre accès de fait des éleveurs de l'arrière-pays aux pâturages du Lac.

À condition de reconnaître l'autorité du sultan kotoko par le paiement de la taxe sur les fours à fumer et sur les colis de poisson et celle des chefs arabes en s'acquittant de la *goro* symbolique, tout individu, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale avait accès aux ressources dans les mêmes conditions. L'intérêt économique des autorités, en particulier des sultans kotoko, était en effet à l'accueil du plus grand nombre de migrants pêcheurs, en particulier de migrants haoussa et kanouri dotés de savoirs techniques et de relations sociales dans les milieux commerçants dont ne pouvaient se prévaloir les populations arabes shuwa et kotoko du Serbewel de l'époque. Cette situation, qui prévalait à la même époque sur les rives sud nigérianes (Krings 2004 b), contrastait avec celle observée dans les îles boudouma tchadiennes, anciennement peuplées : pour la décennie 1950, M. Verlet parle « d'hostilité » des insulaires boudouma vis à vis des Kanouri et des Haoussa (Verlet 1964), puis, pour la décennie 1970, Bouquet (1990) évoque l'interdiction de cultiver faite aux migrants pêcheurs.

L'accueil des migrants est une constante dans les phases initiales de front pionniers caractérisées par la disponibilité en terres (Tallet 2007, Seignobos et Teyssier 1997 et 1998). La situation la plus courante est celle d'arrangements initiaux entre ayants-droits autochtones reconnaissant des droits sur la terre aux migrants, arrangements par la suite remis en cause par les premiers, souvent violemment, lorsque les terres ne sont plus disponibles (ibid).

Sur les rives du Lac, la situation est différente : il n'existait pas parmi les nouveaux occupants du Lac d'ayants-droits revendiquant un accès exclusif à la terre et aux ressources naturelles en



vertu de leur appartenance à une communauté. En effet, si les nouveaux occupants des rives du Lac reconnaissaient l'autorité des sultans kotoko et des chefs arabes sur la terre et les ressources naturelles, ou sur leur valorisation, ils ne se considéraient pas comme appartenant à la même communauté que ces autorités, à l'exception des Kotoko de Makari sur les rives à l'ouest du Taf-Taf, et des Kotoko de Goulfey dans le delta du Chari, au demeurant minoritaires, qui se reconnaissaient politiquement dans le sultan. Chez les Arabes shuwa, les rivalités intra-ethniques et la distinction entre les *miskin* et les *kabir* détenteurs d'un pouvoir discrétionnaire sur la terre limitaient l'identification à une même communauté d'ayant-droits.

Ainsi, les principes du travail créateur de droit et du droit à la subsistance pour tout individu et sa famille, deux principes constitutifs de l'économie morale des sociétés paysannes d'Afrique de l'Ouest (Chauveau 2002), se conjuguèrent pour structurer les bases d'une société en cours de constitution. Dans cette société, les individus partageaient avant tout une même expérience de migration et se reconnaissaient mutuellement une légitimité égale à exploiter les espaces de décrue et les eaux, selon le principe du « tous étrangers, donc tous égaux »<sup>134</sup>.

Sur la base de ce principe, et conformément à l'intérêt avant tout économique des autorités au contrôle des ressources, la fonction de « support de production » du foncier a primé sur la fonction politique. C'est en ce sens que nous parlons de « dimension économique de la frontière »<sup>135</sup>, la « frontière » ou « frontière interne » caractérisant en Afrique, après les travaux de Kopytoff (1987), les phénomènes de mobilités opérant aux marges des entités socio-politiques déjà constituées (Chauveau et al 2004).

La dimension économique de la frontière est particulièrement visible dans le libre accès au poisson et aux eaux quand, à la même époque, l'accès aux eaux fluviales chez les Kotoko et aux eaux du Lac chez les Boudouma passaient par la maîtrise des rituels.

Dès lors, les principes, normes, droits et règles foncières qui se mirent en place différaient fortement de ceux des autres grandes zones humides sahéliennes, delta intérieur du fleuve Niger, vallée du fleuve Sénégal et, plus près du lac Tchad, lac Fitri au Tchad, qui puisaient au contraire leurs racines dans une histoire longue du peuplement et des changements politiques. La forte dimension socio-politique du foncier y expliquait, en particulier jusqu'aux années 1980, le rôle structurant des appartenances ethniques, lignagères ou statutaires dans la définition des droits foncières et participait du caractère sophistiqué des restrictions pesant sur les différents usages des

---

<sup>134</sup> Nous reprenons ici l'expression utilisée par Chauveau et al (2004) pour caractériser les rapports foncières dans une situation de colonisation d'un *no man's land* en basse Côte d'Ivoire décrite dans Colin et Soro (2004).

<sup>135</sup> Nous reprenons ici les termes utilisés par J.P. Colin pour caractériser une situation de colonisation de *no man's land* en Côte d'Ivoire (Colin et Soro 2004).

ressources alors même que la question de la rareté des ressources ne se posait pas encore (Fay, 1994 et 1999 et Barrière et Barrière, 2002 pour le delta du Niger; Courel et al, 1997 et 2005 pour le Fitri ; Schmitz, 1986 pour la vallée du fleuve Sénégal et le delta du Niger).

## **Conclusion : L'essor de la pêche : de la phase pionnière aux recompositions des années 1970**

Le « boom de la pêche » au lac Tchad est le fruit des mutations économiques sous-régionales du milieu du XX<sup>e</sup> s associées à l'essor des marchés urbains du sud Nigeria et au développement des infrastructures de transport.

Entre les années 1950 et 1970, l'espace lacustre camerounais a été marqué par des épisodes de construction territoriale. Ce fut d'abord la colonisation massive du delta et l'occupation saisonnière des *kirta* par les pêcheurs, avec la structuration d'un espace économique dynamique autour des trois débarcadères du delta. Puis, avec le retrait des eaux de la fin des années 1960, les rives ont pu à nouveau fonctionner comme un refuge agro-pastoral durant les sécheresses. Dans les années 1970, l'évolution des prix, favorable à l'agriculture, et la baisse de la productivité du travail dans la pêche ont incité un grand nombre de pêcheurs et de nouveaux migrants à cultiver. Seuls les pêcheurs les mieux dotés en capital et en main d'œuvre familiale ont pu investir dans du matériel plus performant et accentuer leur mobilité à la recherche des zones les plus poissonneuses. La seconde moitié des années 1970 a ainsi vu l'émergence d'un marché local pour le vivrier agricole.

Ces mutations démographiques et économiques ont été portées par de multiples innovations techniques et institutionnelles dans lesquelles les pionniers haoussa et kanouri, venus du nord Nigeria, ont joué un rôle majeur. Dans la pêche comme dans l'agriculture, le brassage des origines ethno-culturelles a permis la mise au point d'un bagage technique « cosmopolite ». En réponse aux nouveaux besoins d'accès aux marchés, au capital et au travail, des systèmes de crédit et de location ont été mis en place et le salariat et l'entraide se sont développés.

Dans cette marge territoriale, les eaux et les terres de décrue ont fait l'objet d'une complexe construction d'autorité en parallèle à la colonisation halio-agro-pastorale. Les sultans kotoko se sont arrogés le contrôle sur la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Après plusieurs années de mises en culture spontanées, les chefs arabes ont revendiqué le contrôle des terres de décrue relevant de leur territoire historique, les sultans kotoko se contentant d'affirmer symboliquement leur autorité. Les pâturages n'ont par contre fait l'objet d'aucune revendication. Finalement, l'accès aux eaux, aux poissons et aux pâturages était libre tandis que l'accès à la terre restait conditionné à la seule reconnaissance symbolique de l'autorité.

Si les eaux et les terres lacustres ont fait l'objet de revendications territoriales de la part des autorités kotoko et arabes, elles restaient caractérisées par l'absence « d'hôtes autochtones ». Dans ces conditions, c'est le principe du « tous étrangers, donc tous égaux » qui a structuré la constitution de la société lacustre à l'intérieur du Lac, en retrait des anciens villages. Contrairement aux autres grandes zones humides sahéliennes où la fonction socio-politique du foncier explique la complexité historique des droits sur des ressources pourtant abondantes, ici, c'est la fonction de « support de production » qui a primé dans une logique largement économique de la « frontière ».

La diversification de l'économie locale autour des activités agricoles et pastorales amorcée dans les années 1970 allait véritablement s'affirmer dans la décennie qui suivit, générant des enjeux territoriaux inédits.



## Chapitre 5 Le tournant des années 1980 : l'émergence d'une oasis agro-halio-pastorale

### 1 Refuge agro-halio-pastoral et boom du vivrier agricole

---

#### 1.1 Un refuge agro-pastoral intégré à son arrière-pays et exportateur de vivrier

##### 1.1.1 *L'espace lacustre, zone refuge pour les populations de l'arrière-pays*

Dans la décennie 1980, la région du lac Tchad connut, comme l'ensemble de la bande sahé-lienne, une succession d'années hydriques déficitaires (voir page 34). Dans le Serbewel, les déficits furent particulièrement graves en 1983, 1984 et 1987. Les souvenirs des agriculteurs et éleveurs du Lac font encore référence à plusieurs mauvaises années au début de la décennie 1990.

Dans la région de l'Extrême nord, la dégradation des conditions pluviométriques eut des conséquences catastrophiques sur les rendements des cultures pluviales du Logone et Chari alors que les cultivars à cycle court permirent une relativement bonne adaptation dans le reste de la région (L'Hôte 2000). Alors que plus au sud, le sorgho repiqué cultivé en contre saison permettait

aux cultivateurs de s'affranchir en partie des irrégularités et déficits pluviométriques (Raimond 1999), sa culture fut impossible dans le Logone et Chari pendant toute la décennie 1980 à l'exception de la campagne de 1988/1989 exceptionnellement bien arrosée. Dans ce contexte, la décision du Nigeria d'expulser massivement les étrangers en 1983, puis de fermer ses frontières entre 1984 et 1986, contraignit fortement les stratégies des jeunes des campagnes du Logone et Chari qui avaient pris l'habitude de migrer vers les grandes villes nigérianes, Lagos en particulier, depuis les sécheresses des années 1970. L'aménagement de périmètres irrigués rizicoles le long du Logone puis du Chari attira un grand nombre de ressortissants du Logone et Chari (Roupsard 2000). Jusqu'à la latitude de Kousseri, et tout particulièrement dans l'arrière-pays proche, c'est néanmoins le Lac que rejoignirent massivement les habitants du Serbewel. Alors que les sécheresses mettaient en mouvement la quasi totalité des populations agro-pastorales sahéliennes, la baisse exceptionnelle du niveau des eaux dégagait en effet de vastes terres et pâturages de décrue (voir page 42) qui offraient des rendements sans commune mesure avec l'arrière-pays :

*« La production de maïs, arachide, gombo et patate est une réussite au Lac alors que les récoltes sont catastrophiques à l'intérieur où les cultures de sorgho de saison sèche sont plus liées à l'eau. »* (Rapport économique de l'arrondissement de Makari, 1983)

Durant toute la décennie 1980, l'espace lacustre camerounais constitua ainsi une véritable zone refuge pour les populations sahéliennes victimes du manque d'eau dans les campagnes. Au Nigeria, les migrations spontanées des ressortissants des États sahéliens du nord du pays vers les rives du Lac furent tout aussi massives (Kirscht et Werthman 2000, Kolawole 1988), tandis qu'au Tchad l'État organisa le transfert de près de 30 000 « réfugiés climatiques » du centre et de l'est du pays sur les rives sud (Magrin 1996).

Les eaux libres continuaient d'attirer les jeunes hommes sans charge de famille tandis que les terres de décrue attiraient les familles du Serbewel (Beauvillain 1989) : accompagnés de leurs enfants en âge de travailler, les femmes et les hommes des villages de l'arrière-pays venaient cultiver au Lac le temps d'une saison. Certains s'installèrent définitivement au Lac, multipliant le nombre de résidents permanents.

D'après les résultats de l'enquête démographique (voir page 310 pour les modalités de cette enquête) réalisée dans le village de Tchika, village des rives intermédiaire fondé en 1965 où s'est installée une grande partie des nouveaux migrants durant la décennie sèche, on estime à 23 le nombre de migrants de l'arrière-pays à s'être installés durablement à Tchika entre 1965 et 1981 et à 64 entre 1982 et 1994, soit 1,35 nouvelles arrivées de migrants par an en provenance de l'ar-

rière-pays entre 1965 et 1981 et 4,9 par an entre 1982 et 1994<sup>136</sup>. En considérant à présent l'ensemble des migrants, quelle que soit leur origine géographique, on peut proposer un chiffre, néanmoins sous-estimé<sup>137</sup>, du nombre de nouvelles arrivées par an à Tchika ayant abouti à une installation définitive de 8,8 entre 1982 et 1994, alors qu'elles étaient de 3,7 entre 1965 et 1981. Ces nouvelles arrivées correspondent à un taux de croissance annuel dû aux seules migrations de 4,8 % à Tchika entre 1982 et 1994, soit, si on considère le taux d'accroissement naturel de 2,7 % communément admis pour l'Afrique sahélo-soudanienne (Ferry et Hugon, 2007), un taux, minimum, de croissance de la population de 7,5 % par an<sup>138</sup>. Ces chiffres ne prennent en compte que les personnes qui sont restées à Tchika.

Dans la même période, le Lac fit véritablement office de « refuge pastoral » : dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres, la quasi totalité des troupeaux de zébus gagnait dorénavant les rives camerounaises en saison sèche ; au-delà les éleveurs les envoyaient plutôt dans les plaines d'inondation du Logone. Certaines années, en 1983, 1984 et 1987, les déficits pluviométriques furent tels que les troupeaux restèrent au Lac toute l'année.

L'intensification des migrations saisonnières entre le Lac et l'arrière pays, aussi bien pour l'élevage, la pêche, l'agriculture que la vente de force de travail, renforça considérablement l'intégration du Lac à son arrière-pays. Durant la même période, les rives sud tchadiennes connurent la même dynamique (Magrin 1996).

### **1.1.2 Le « boom » du vivrier agricole et la recomposition des systèmes de production vers l'agriculture**

Si la venue d'un grand nombre de migrants au Lac dans la décennie 1980 peut s'expliquer par les déficits pluviométriques, c'est bien l'évolution de la demande en vivrier agricole qui explique l'orientation agricole d'un grand nombre d'exploitations lacustres à cette époque.

Déjà dans la seconde moitié des années 1970, les migrants agricoles qui avaient gagné le Lac mettaient à profit le marché local naissant pour le vivrier. Mais quelques années plus tard la demande locale avait décuplé avec la hausse formidable du nombre de pêcheurs dans le delta et les déficits céréaliers des agro-éleveurs du Serbewel. Surtout le maïs partait dorénavant pour Kous-

<sup>136</sup> Pour cette estimation, nous avons procédé à la même démarche que celle explicitée page 236 mais en ne retenant que les migrants de l'arrière-pays. Concernant les personnes s'étant installées durablement à Tchika entre 1982 et 1994, on a considéré qu'ils étaient tous encore en vie (espérance de vie de 55 ans et âge d'arrivée au Lac de 20 ans, ce qui est sous-estimé car l'âge médian d'arrivée au Lac est de 30 ans pour les personnes de notre échantillon arrivées entre 1982 et 1994).

<sup>137</sup> Pour estimer ces nouvelles arrivées, on a considéré qu'aucun exploitant arrivé entre 1982 et 1994 n'était décédé, ce qui conduit évidemment à sous-évaluer les effectifs. On avait estimé à 63 le nombre de nouvelles arrivées entre 1965 et 1981 (voir page 236), le nombre de nouvelles arrivées entre 1982 et 1994 était de 115 (86 chefs de concession identifiés et 3 concessions enquêtées sur 4).

<sup>138</sup>



seri et les villes nigérianes dont la population avait été gonflée par l'exode rural<sup>139</sup>. Le prix du vivrier agricole suivit la demande : sur le marché de Maiduguri, le prix des céréales fit plus que doubler entre 1979 et 1982 et celui du niébé quadrupla presque<sup>140</sup> (Kolawole 1987), tandis que le maïs et le niébé vendus sur les marchés nigériens du Lac juste de l'autre côté de l'El Beïd se vendaient trois fois plus cher en 1985 qu'en 1983 (la tonne de maïs passant de 300 à 840 naira et celle de niébé de 900 à 3000 naira) (Kolawole 1988).

Si le prix des produits agricoles grimpait, celui du bétail s'effondrait selon un mécanisme bien connu de dégradation des termes de l'échange pastoral en période de sécheresse (Thébaud 2002). S'y ajoutait les effets de la dégradation du pouvoir d'achat de la plupart des Nigériens, principaux consommateurs de la viande issue du bétail sahélien, résultant à la fois de la baisse des cours du pétrole à partir de la seconde moitié des années 1980, des plans d'ajustements structurels successifs et de la dévaluation continue de la naira qui augmentait le prix des importations en bétail sahélien (Liagre 2004). Ainsi, en 1984, la vente d'une vache sur le marché de Kousseri ne permettait que d'acheter 130 kg de maïs alors qu'une même vache vendue en 2011 sur le marché de Kousseri permet d'en acheter 700<sup>141</sup>. En conséquences, de nombreux agro-éleveurs arabes shuwa qui gagnaient les pâturages lacustres en saison sèche mettaient en parallèle en culture une parcelle de décrue au Lac, souvent située à proximité du campement.

D'après les données collectées auprès des résidents du Lac, le rapport de prix entre le maïs et le poisson aurait été stable dans les années 1980 mais tous s'accordent sur la baisse de productivité du travail dans la pêche. En conséquences, les pêcheurs diversifiaient leurs activités sur l'agriculture lorsque les charges de famille augmentaient. Bien plus encore, l'agriculture constituait désormais la principale activité de nombreuses unités de production. Seuls les jeunes hommes célibataires et ceux qui disposaient de suffisamment de capital et de main-d'œuvre pour investir dans du matériel de pêche plus performant restèrent spécialisés sur la pêche.

La conjonction de la hausse exceptionnelle du prix des produits agricoles sur le marché, de la découverte de vastes surfaces de décrue et de la mise en mouvement d'une population sahélienne nombreuse détermina un véritable « boom » du vivrier agricole sur les rives du Lac dans la décennie 1980. Deux décennies après la phase pionnière halieutique qui conditionna son développement, le Lac connut une phase pionnière agricole dans la décennie 1980 : de vastes espaces

---

<sup>139</sup> L'évolution des unités de mesure du maïs sur le marché de Makari est un indicateur des volumes commercialisés : alors que dans les années 1970, les rapports d'activité des services d'encadrement agricole utilisaient encore régulièrement la « tasse » (env. 600 gr) comme unité de mesure, dès le début des années 1980, seul le sac était utilisé.

<sup>140</sup> Entre 1979 et 1982, le prix du sorgho augmentait d'un facteur 2,5, celui du mil d'un facteur 2,3, celui du maïs d'un facteur 1,7 et celui du niébé d'un facteur 3,7 (Kolawole 1987).

<sup>141</sup> Rapport économique et social du Logone et Chari du second semestre 1984 et Rapport d'activité semestriel de la délégation départementale du Logone et Chari de 2011.

jusqu'alors non cultivés furent convertis en champs tandis que les circuits commerciaux se complexifiaient et intégraient les rives aux marchés de consommation urbains de l'arrière-pays (Kousseri principalement et Maiduguri et N'Djaména plus secondairement). Contrairement à la plupart des fronts pionniers qui se développent autour d'une culture d'exportation (coton dans les fronts pionniers soudaniens et cacao dans les fronts pionniers forestiers d'Afrique de l'Ouest), la dynamique pionnière de la décennie 1980 au Lac a reposé sur le vivrier agricole et sur l'intégration du Lac à son arrière-pays. Les agriculteurs répondirent à la demande nouvelle des marchés à partir de plantes et de techniques agricoles qui leur étaient familières depuis au moins deux décennies (maïs et niébé principalement). Le boom du vivrier agricole au Lac fut aussi bien le résultat de la venue, souvent saisonnière, d'un grand nombre de migrants – dans le village de Tchika, 77 % des migrants installés durablement entre 1982 et 1994 étaient venus pour cultiver<sup>142</sup> – que celui de la recomposition des systèmes de production de nombreuses unités de production résidant depuis une à deux décennies au Lac qui consacraient désormais leur force de travail à l'agriculture.

## **1.2 Fluctuations lacustres, mobilités et mutations des territoires**

### *1.2.1 La fenêtre camerounaise dans l'espace mobile du Lac*

La baisse du niveau des eaux de la décennie 1980 s'accompagna d'évolutions contrastées des superficies en eaux libres et en terres de décrue entre les différents bassins du Lac (cuvette nord, cuvette sud, archipel) et à l'échelle d'un même bassin. Jusqu'au milieu des années 1990, les eaux libres furent concentrées dans les seules parties camerounaises et tchadiennes de la cuvette sud. L'étendue des terres et pâturages de décrue était elle aussi restreinte à la cuvette sud ; certaines années la culture du maïs de décrue sur les rives sud n'était presque plus possible qu'au Cameroun et au Tchad<sup>143</sup>.

---

<sup>142</sup> Cette estimation provient des résultats de l'enquête démographique réalisée à Tchika (voir page 310). Sur un échantillon de 58 personnes venues au Lac et dans le village de Tchika entre 1982 et 1994 et ayant renseigné l'activité pour laquelle ils sont venus, 77 % étaient venus pour l'agriculture, 12 % pour la pêche, 2 % pour le commerce et 7 % pour divers services.

<sup>143</sup> En 1985 par exemple, le géographe V.A. Kolawole qui enquêtait le long des rives sud localisait les surfaces en maïs de décrue au niveau de terroirs qu'il ne mentionnait pas comme appartenant à l'espace lacustre camerounais mais en relevaient de fait pour la plupart (Kolawole 1988).

Dans ces conditions, l'espace lacustre camerounais capta une partie importante des nouvelles mobilités lacustres. C'est ainsi que les nombreux pêcheurs sénégalais, maliens et burkinabés, contraints de gagner le lac Tchad par la baisse d'hydraulicité des fleuves Sénégal et Niger qui provoqua une crise majeure de la pêche dans ces régions (Seck et al 2009, Marie et al 2007), s'installèrent massivement dans le delta du Chari. Surtout les pêcheurs qui exploitaient jusqu'alors la cuvette nord ou la partie nigériane du Lac se concentraient désormais dans la poche d'eau libre partagée entre le Cameroun et le Tchad. C'est ainsi qu'entre les deux recensements nationaux de 1976 et 1987, la population ayant reconnu Blangoua comme résidence permanente passa de 2545 à 9057 habitants, soit une croissance annuelle de plus de 12 %. En outre, la raréfaction des poissons de type *Alestes* en amont du delta poussait dans la même période les riverains du Logone à gagner massivement les eaux lacustres pour pêcher en fin de saison sèche. Positionné entre Tchad et Cameroun, le débarcadère de Blangoua draina le plus gros des prises de poisson et s'affirma dès lors comme le plus important marché du Lac jusqu'au milieu des années 1990 (Seignobos n.p.). Kofya, situé également dans le delta du Chari sur l'île de même nom, fut promu débarcadère à cette époque. Il profitait également de l'afflux de pêcheur, mais en moindre proportion du fait de l'insécurité sporadique dont l'île faisait l'objet (Beauvillain 1989).

D'autres migrants venus principalement du Nigeria gagnèrent les rives camerounaises à l'ouest du Taf-Taf où beaucoup combinèrent rapidement agriculture et pêche. Ainsi, on estime à 21 % le nombre de migrants d'origine nigériane (17 % de Haoussa, 2 % de Kanouri et 1 % de Peuls) s'étant installés durablement à Tchika entre 1982 et 1994; la majorité (56%) des migrants venait de l'arrière-pays ; les autres se partageaient principalement entre les anciens villages du Lac (9%) et ceux créés suite au boom de la pêche (9 %).

Dans la même période, les mobilités des pasteurs peuls furent en partie réorientées vers les rives camerounaises sous le double effet de l'assèchement de certaines parties du Lac et de l'allongement des parcours provoqués par la baisse de la densité fourragère et par la densification agricole dans les espaces de décrue nigériens et tchadiens. Les bouviers peuls en provenance du Bornou et de la région de Diffa au Niger allongèrent leurs parcours jusqu'aux vastes pâturages de décrue nouvellement dégagés à l'embouchure du Serbewel où ils furent rejoints par de petits groupes de bouviers peuls du Baguirmi tchadien. Le delta du Chari camerounais accueillit d'autres groupes peuls du Tchad mais la grande majorité de ces pasteurs préféra étendre ses parcours des rives sud tchadiennes jusqu'aux pâturages contrôlés par les insulaires boudouma.

### 1.2.2 *Mobilités et mutations territoriales dans l'espace lacustre camerounais*

Du début des années 1980 au milieu des années 1990, avec le boom du vivrier agricole et la venue massive d'éleveurs, une double dynamique de mutation des territoires et de mobilité des lieux de pêche reconfigura l'espace lacustre camerounais. Elle constituait la manifestation territoriale de la recomposition des systèmes d'activités, de la pêche et l'élevage vers l'agriculture et le commerce, et de la mobilité des producteurs restés spécialisés sur la pêche. Elle reflète la dimension « d'espace mouvant » du Lac que G. Magrin propose comme variante de l'espace mobile de Retaillé (2005) :

*« l'organisation de l'espace demeure ici centrée sur une ressource dont le centre topologique ne change guère – le fond de la cuvette tchadienne –, mais dont tout le reste (contours, relief, ressources) fluctue. » (Magrin 2012)*

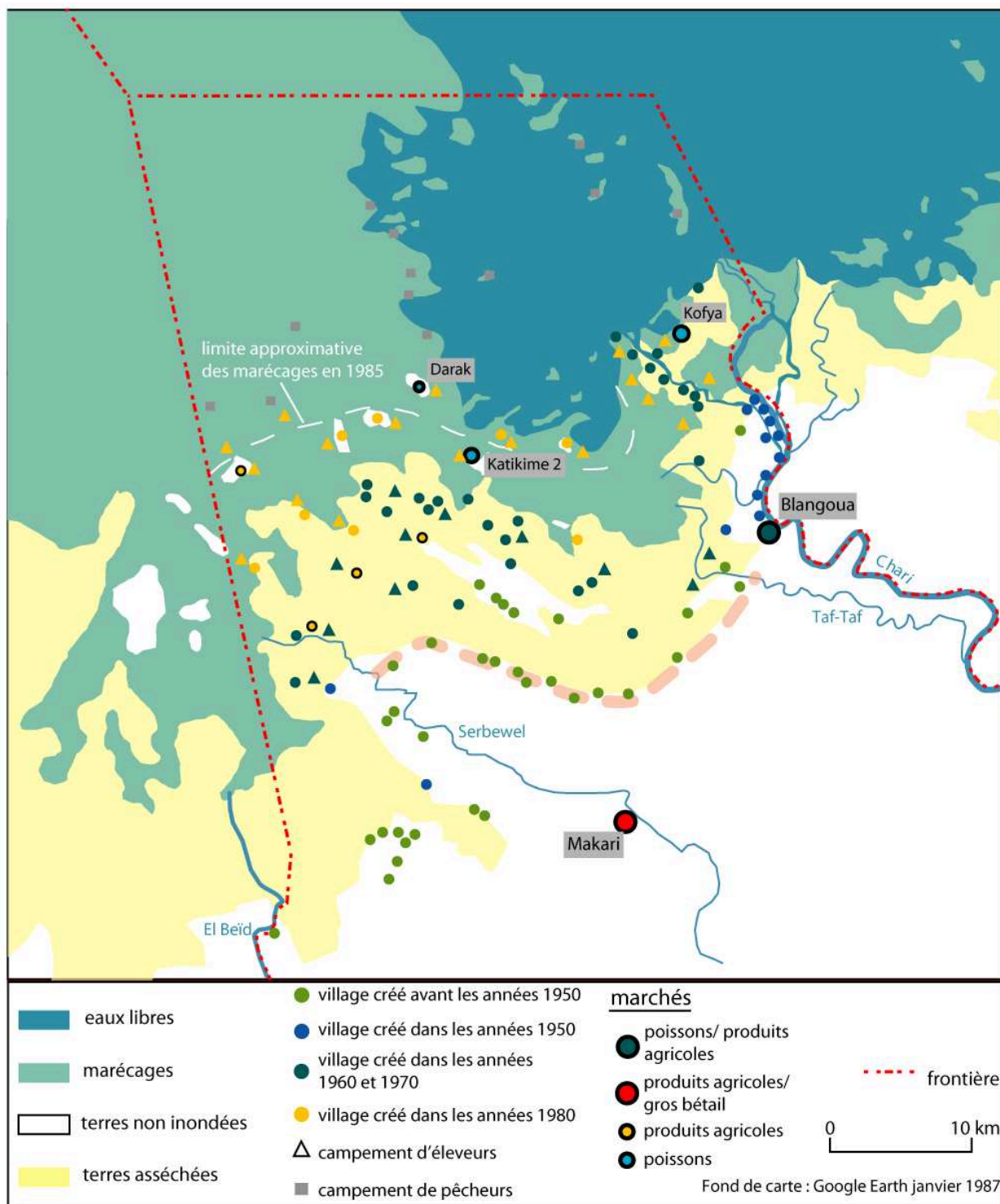
La carte 13 représente le peuplement et les marchés dans l'espace lacustre camerounais dans la décennie 1980.

Comme dans les années 1960, une partie des anciennes *kirta* occupées par les pêcheurs le temps d'une saison fut convertie en villages permanents ou encore en campement accueillant les nombreux migrants saisonniers venus mettre en valeur les terres de décrue nouvellement dégagées. La baisse du niveau des eaux avait fait émerger de nouvelles *kirta* en saison sèche qui furent rapidement colonisées par les pêcheurs. Inversement, les terroirs des villages créés entre les années 1960 et 1970, situés en position intermédiaire sur les rives, s'asséchèrent en grande partie. Ces villages ne disparurent pas pour autant ; ils captèrent au contraire une grande partie des nouveaux migrants désireux de s'installer au Lac. Les habitants de ces villages préféraient en effet effectuer chaque jour de longues journées de marche plutôt que d'abandonner leur ancienne résidence. Les habitants des anciens villages du Lac fondés par les Arabes shuwa au XIX<sup>e</sup> s, dorénavant distants d'une vingtaine de kilomètres des eaux et terres de décrue, migraient le temps d'une saison plus à l'intérieur du Lac pour cultiver. Parmi eux, ceux qui ne disposaient plus de bétail furent néanmoins nombreux à s'installer durablement plus à l'intérieur de la cuvette lacustre.

De nombreux nouveaux campements pastoraux furent également créés à cette période par les éleveurs qui souhaitaient se rapprocher des zones de pâturage. D'autres éleveurs préféraient continuer à occuper les anciens campements en retrait des zones les plus humides qui offraient de meilleures conditions de repos aux hommes et aux animaux. Pour rejoindre les pâturages depuis ces campements, il leur fallait alors marcher sur de longs kilomètres, parfois plus d'une dizaine.

Ces nouveaux sites agricoles et pastoraux étaient principalement localisés à l'ouest des rives où l'étendue des terres de décrue récemment dégagées était la plus importante. Le delta du Chari, où le recul des eaux et la découverte de nouveaux espaces de décrue étaient limités, continuait à accueillir le plus gros des pêcheurs. Ces derniers, quand ils n'étaient pas sur les *kirta*, se concentraient dans les villages créés sur les berges du Chari à l'aval du delta dans la seconde moitié des années 1970, ou encore sur l'île de Kofya. À l'ouest du Taf-Taf, l'ancien débarcadère de Katikimé I fut délocalisé quelques kilomètres plus à l'intérieur de la cuvette lacustre et devint Katikimé II. Dans cette partie du Lac, la majorité des pêcheurs se répartissait entre ce débarcadère et celui, plus petit et nouvellement créé de l'île de Darak. Ancienne *kirta* bien connue des pêcheurs, Darak fut en effet rattachée au continent en saison sèche durant toute la décennie 1980, facilitant l'exportation du poisson vers le Nigeria.

Avec le boom agricole, plusieurs marchés ruraux furent créés sur les rives pour collecter les produits qui étaient envoyés ensuite à Makari. Dans le même temps, les petites échoppes et les boutiques se multipliaient pour recycler l'argent des pêcheurs et éleveurs saisonniers, transformant certains villages en petits bourgs ruraux (voir carte 13).



Carte 13 : Un espace lacustre structuré autour de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : peuplement et marchés dans la décennie 1980

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## 2 L'intégration des activités agro-halio-pastorales dans l'espace et l'économie locale

---

### 2.1 Des évolutions contrastées des productivités du travail dans les trois activités

#### 2.1.1 *Extension des surfaces cultivables par actif et diversification des techniques de pêche*

#### ***Faibles pluies et crue tardive: des effets opposés sur la productivités du travail agricole***

Du début des années 1980 au milieu des années 1990, de larges espaces cultivables restaient inexploités laissant aux agriculteurs le choix de la localisation de leur parcelle. Après la récolte du maïs en septembre, ces derniers disposaient ainsi d'une longue fenêtre calendaire pour sarcler leurs parcelles et éventuellement brûler les herbes avant l'arrivée de l'inondation. Le couvert herbacé était donc bien maîtrisé, d'autant plus que la faiblesse des précipitations limitait son développement en saison des pluies. En conséquences, le travail du sol précédant le semis était relativement aisé. Inversement, le retrait de l'eau était suffisamment précoce sur les futures parcelles de maïs de fin de décrue pour permettre de bien préparer la parcelle. La superficie qu'un actif pouvait mettre en culture était ainsi nettement plus importante qu'à la période précédente et, lors de nos entretiens, nos interlocuteurs ne manquaient pas de nous signifier avec un brin de fierté l'étendue des superficies qu'ils étaient en mesure de mettre en culture.

Les années les plus sèches, le développement du maïs de fin de décrue était limité par le manque de pluie. Les agriculteurs qui disposaient de suffisamment de main-d'œuvre et n'étaient pas contraints par la trésorerie pour préparer leurs parcelles à temps réussissaient toutefois à limiter les effets négatifs des déficits hydriques et à compenser un moindre rendement à l'hectare par l'étendue de la surface cultivée. Les autres au contraire voyaient se succéder les mauvaises récoltes de maïs.

## **Diversification des techniques de pêche et des milieux exploités**

L'augmentation des surfaces cultivées, en particulier en maïs de fin de décrue, modifia le calendrier de pêche des agro-pêcheurs. Ces derniers délaissèrent pour beaucoup la pêche en eaux libres pour se tourner vers la pêche dans les marécages, plus complémentaire de la culture de décrue et pouvant se pratiquer à proximité du village et des parcelles.

Le filet restait l'engin le plus utilisé, dans les marécages comme en eaux libres, et la diminution continue de leurs mailles tout au long de la décennie accompagna la baisse des prises par unité de pêche provoquée par la concentration des pêcheurs dans des plans d'eau réduits.

Encore timides dans la seconde moitié des années 1970, l'investissement par les pêcheurs les mieux dotés en capital dans les moteurs hors-bord et les seines tournantes s'accrut. Avec l'arrivée de nombreux pêcheurs maliens, mais aussi sénégalais et burkinabé, les nasses dites maliennes au Lac, les *goura mali*, firent leur apparition. Rapidement adoptées par les pêcheurs haoussa, leur généralisation aux autres groupes ethno-culturels ne se fit que dans la seconde moitié des années 1980. À l'ouest du Taf-Taf, en dehors du delta où étaient concentrés les pêcheurs et en particulier les mieux dotés en capital, les services techniques du ministère de la pêche et de l'élevage comptabilisaient en 1985 903 pirogues, 170 moteurs hors-bords, 3657 filets dormants, 322 filets éperviers, 3042 nasses maliennes, et 5 931 000 hameçons<sup>144</sup>.

### **2.1.2 Le Lac, un refuge pastoral contraignant et sélectif**

Les déficits hydro-climatiques de la décennie 1980 et de la première moitié des années 1990 eurent plusieurs conséquences opposées sur le fourrage accessible aux troupeaux. D'un côté, de plus larges pâturages étaient dégagés et les éleveurs pouvaient dorénavant relier aisément différentes régions du Lac. C'est ainsi que de nombreux éleveurs peuls disent avoir « fait le tour du Lac » les années les plus sèches (1983/1984, 1984/1985, 1987/1988, et 1992/1993), quittant les pâturages tchadiens pour gagner les pâturages nigériens, nigériens puis camerounais ou inversement. D'un autre, les faibles pluies limitaient la densité du couvert herbacé sur les pâturages de décrue, obligeant les éleveurs à exploiter de plus larges espaces. Certaines années, la présence en continu des troupeaux sur les terres de décrue limitait voire même s'opposait à la repousse du pâturage sur une partie des terres de décrue comme par exemple en 1983 et 1987 quand certains éleveurs arabes shuwa choisirent, face au manque de pâturage dans l'arrière-pays, de rester au Lac en saison des pluies. L'extension des cultures de niébé, patate douce et maïs des agro-pê-

<sup>144</sup> source : Rapport du sous secteur élevage de l'arrondissement de Makari du dernier trimestre 1985.



cheurs du Lac offraient de nouvelles ressources fourragères aux éleveurs, mais le recours aux résidus ne fut pas suffisant pour faire face au manque de pâturage.

Les conditions étaient propices au développement des maladies à une époque où la protection vétérinaire des cheptels était encore faiblement développée : soit les éleveurs retenaient leurs troupeaux à l'arrière des zones les plus humides où le pâturage manquait et où les animaux étaient concentrés, soit ils s'avançaient plus à l'intérieur du Lac dans les zones les plus infestées d'insectes.

*« Ces accumulations de gens et de bétail ne peuvent qu'entraîner épidémies, épizooties et surpâturage. Le choléra y sévit [sur les rives camerounaises] en 1983 et 1984, les charbons en 1985 et 1988, tandis que les dor de Naga et de Tchika sont entourés en 1984 et 1985 par une auréole de cadavres de zébus morts de faim ».*(Beauvillain 1989, p. 553)

En outre, l'allongement des parcours qui menait certains éleveurs du Niger ou du Tchad au Cameroun favorisait la prolifération des maladies. Les tentatives du Cameroun de fermer ses frontières aux éleveurs non nationaux les années où les épizooties sévissaient dans les autres pays riverains étaient compliquées par la difficulté à contrôler les vastes plaines lacustres<sup>145</sup>. La pleuropneumonie, les charbons, la pasteurellose, et la peste bovine causèrent d'importantes pertes durant toute la décennie 1980. La diffusion des vaccins fabriqués dans le laboratoire national vétérinaire LANAVET de Garoua au tournant des années 1990<sup>146</sup> permit de diminuer considérablement la prévalence de ces maladies<sup>147</sup>. Les parasites intestinaux prirent néanmoins dès cette époque le relais des épizooties. C'est ainsi que, dans les mémoires des éleveurs peuls comme arabes shuwa qui exploitent aujourd'hui les pâturages des rives camerounaises, 1990/1991 et 1992/1993 restent les années où les pertes furent les plus dramatiques : les troupeaux sous-nourris succombèrent aux parasites intestinaux. La place accordée à ces deux années dans les mémoires de ces éleveurs relève vraisemblablement d'un effet de sélection : il est probable que les éleveurs les moins bien dotés en capital bovin au début des années 1980 perdirent rapidement leurs animaux sans réussir à reconstituer leurs troupeaux par la suite. Les recensements annuels de bétail des services techniques du ministère de l'élevage<sup>148</sup> montrent ainsi une décapitalisation massive en gros bétail

---

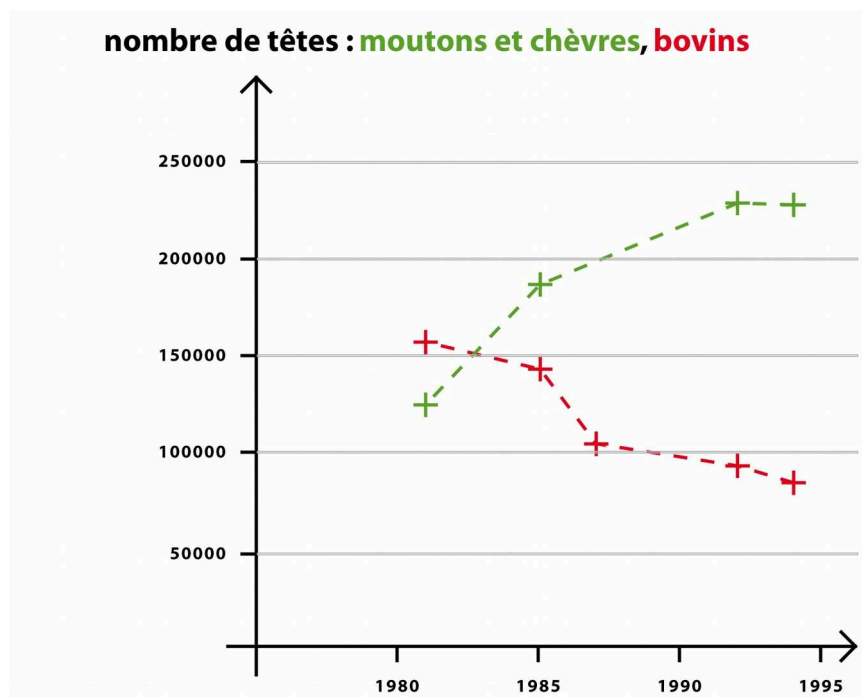
<sup>145</sup> Rapport économique et social de l'arrondissement de Makari de 1983 et de 1989.

<sup>146</sup> Courrier du vétérinaire inspecteur au chef de secteur élevage, pêche et industries animales du Logone et Chari à Kousseri et aux chefs des sous secteurs de Kousseri, Makari, Goulfey, et Logone Birni daté du 2 nov 1988.

<sup>147</sup> Rapport agricole du district de Fotokol de 1991.

<sup>148</sup> Les effectifs de bétail par année sont issus des rapports annuels d'activité des délégations régionales (Extrême-nord) et départementales du MINEPIA (Logone et Chari). Les données sont vraisemblablement plus fiables pour la décennie 1980 que pour la première moitié des années 1990. La baisse des moyens accordés aux services techniques de l'État à partir de la fin des années 1980 dans un contexte de crise économique et d'ajustement structurel a limité la capacité des agents à effectuer ces recensements (Dr Garga Gonné, délégué MINEPIA de la région du nord, 2013)

avec des effectifs réduits de moitié dans les arrondissements de résidence des éleveurs fréquentant les rives du Lac (Makari, Goulfey, Fotokol, Hilé Alifa, Darak et Blangoua) sur toute la période allant du début des années 1980 au milieu des années 1990. Cette décapitalisation s'explique tout autant par les pertes en bétail que par les ventes, que ce soit par anticipation des pertes à venir ou pour acheter le maïs manquant. Un grand nombre d'éleveurs de gros bétail s'est reconverti partiellement ou en totalité dans l'élevage de petits ruminants comme le montre le doublement des effectifs de chèvres et de moutons.



**Fig. 46: Évolution des effectifs de bovins et de petits ruminants dans les arrondissements du Serbewel entre 1981 et 1994**

Réalisation : Charline Rangé ; source : Rapports Annuels d'Activité des délégations régionales (Extrême-nord) et départementales (Logone et Chari) du MINEPIA

Parmi les agriculteurs et agro-pêcheurs du Lac, on retrouve en outre de nombreux anciens éleveurs ayant décapitalisé la totalité de leurs cheptels durant cette période. La décapitalisation partielle du troupeau familial incita les éleveurs peuls tchadiens à passer d'un genre de vie entièrement nomade à une sédentarisation partielle de la famille : des membres de la famille, qui alternent d'une année sur l'autre, restent à l'année dans un village du Lac pour cultiver tandis que les autres continuent à se déplacer avec le troupeau ; parfois le troupeau de gros ou de petit bétail est suffisamment réduit pour qu'aucun des membres ne se déplace. Des quartiers d'éleveurs peuls se constituèrent ainsi dans les villages des rives sud tchadiennes, et dans une moindre mesure camerounaises, à partir du début des années 1990<sup>149</sup>.

<sup>149</sup> Le premier village d'éleveurs peuls sur les rives tchadiennes, Karkaraï, a été créé autour de 1970 par des éleveurs Weyla Kala mais accueillait alors principalement les vieux. A partir des années 1990, de nombreux anciens éle-

Ainsi, du début des années 1980 au milieu des années 1990, les pâturages lacustres camerounais ont fait office de refuge pastoral, attirant un grand nombre de nouveaux éleveurs, qu'il s'agisse d'agro-éleveurs arabes shuwa de l'arrière-pays ou d'éleveurs peuls venus du Tchad, du Niger ou du Nigeria. Mais la réduction par deux des effectifs de gros bétail dans le Serbewel montre combien ce refuge pastoral s'est avéré contraignant et sélectif et nuance l'image d'une « oasis pastorale » suggérée par la permanence de l'eau et de fourrage vert. Certains groupes d'éleveurs nomades peuls qui avaient pris l'habitude de fréquenter les rives tchadiennes choisirent d'ailleurs de quitter le Lac à cette époque pour rejoindre les pâturages de Centrafrique.

Le degré de mobilité des éleveurs et leur habitude du milieu lacustre conditionna fortement leur capacité à faire face à la dégradation des conditions pastorales durant cette période. C'est ainsi que les éleveurs les plus touchés ont été ceux qui n'avaient jusqu'alors jamais fréquenté le Lac. À l'inverse, ceux présents depuis les années 1960, qui étaient aussi ceux qui disposaient des plus gros troupeaux, ne connurent que des pertes limitées.

Le rôle de la mobilité dans la résilience des systèmes pastoraux a été depuis longtemps démontré (voir notamment les travaux de J.C. Clanet (1994) et de B. Thébaud (2002)). L'originalité du Lac réside peut être dans le rôle que joua, pour les éleveurs, la maîtrise du milieu pastoral lacustre et, pour leurs animaux, l'habitude de ce même milieu. C'est ainsi que la gravité des sécheresses de 1983 et 1984, comme une décennie plus tôt celle de 1973, amena de nombreux nouveaux groupes d'éleveurs peuls sur les rives tchadiennes. D'après les éleveurs peuls habitués au Lac, ces derniers auraient subi d'importantes pertes de bétail qui les auraient découragées de revenir. Étudiant les systèmes pastoraux du Niger oriental dans les années 1980, B. Thébaud formule les mêmes remarques à propos de la sélectivité du refuge pastoral lacustre nigérien : les bouviers nomades peuls ne gagnèrent ces pâturages qu'en dernier recours leur préférant les plaines du Bornou, et ceux qui le firent durent faire face aux maladies des troupeaux :

*« Les Wodaabe [bouviers nomades peuls] ayant séjourné à plusieurs reprises dans le Lac relatent leurs expériences en termes mitigés. Peu habitués à l'écologie particulière du lac, leurs animaux sont atteints de maladies contre lesquelles les traitements traditionnels semblent inefficaces. [...] En revanche, la présence d'herbes vertes en pleine saison sèche et la possibilité d'abreuver facilement les animaux au puisard de faible profondeur, sont autant de raisons de céder aux attraits d'une migration à l'intérieur du lac, en dépit des risques que celle-ci comprend. »*  
(Thébaud 2002)

---

veurs nomades se sont sédentarisés à Guitté, Miterine, Sidje, Gredaya, Baltami ou encore à Hadjer El Hamis à l'arrière des rives ou Manikossam à proximité du Chari.

## **2.2 Intégration spatiale et économique et différenciation socio-économique**

### **2.2.1 *Un mode d'exploitation agro-halio-pastoral intégré dans les espaces de décrue***

Jusque dans les années 1970, la pêche se pratiquait principalement dans les eaux libres. En raison de la relative faiblesse des effectifs des troupeaux, de leur arrivée tardive sur les pâturages du Lac - toujours en période de décrue - et de l'extension limitée des surfaces cultivées, agriculteurs, éleveurs et pêcheurs exploitaient des espaces distincts. Dans les années 1980 au contraire, sous l'effet de la hausse du nombre d'actifs et de troupeaux, les différentes activités commencèrent à se succéder au cours de l'année dans les mêmes espaces : les pêcheurs exploitaient les marécages, les éleveurs envoyaient leurs troupeaux dans les espaces de décrue lorsque la lame d'eau diminuait en dessous d'une soixantaine de centimètres<sup>150</sup> pour laisser la place aux agriculteurs une fois la parcelle ressuyée et s'avancer plus à l'intérieur du Lac à l'écart des zones de culture.

Différentes complémentarités techniques émergèrent à cette époque. Les résidus de maïs étaient consommés par les troupeaux entre la récolte et l'arrivée de la crue. Ceux de niébé, et dans une moindre mesure de patate douce, étaient le plus souvent récoltés pour être donnés au campement. Les animaux contribuaient à éliminer l'abondant couvert herbacé des parcelles nouvellement mises en culture. Les pêcheurs valorisaient le travail de défriche des agriculteurs avant l'arrivée de l'inondation pour installer facilement leurs filets et leurs hameçons dans des espaces peu enherbés. En laissant sur la parcelle les herbes faciles à éliminer, telles *Ipomoea aquatica*, les agriculteurs laissaient aux troupeaux un pâturage de bonne qualité nutritionnelle.

### **2.2.2 *Complémentarités économiques entre activités et différenciation socio-économique***

La dynamique de recomposition des systèmes d'activités et de l'économie locale autour des activités agricoles et pastorales amorcée dans la seconde moitié des années 1970 se développa véritablement entre les années 1980 et le début des années 1990. Les quantités de vivrier échangées entre les agriculteurs du Lac et les éleveurs et pêcheurs mobiles furent décuplées : les populations mobiles offraient aux agriculteurs un débouché important pour le maïs, les tubercules et les plantes à sauce, et profitaient en retour d'un achat direct des vivres sur les marchés locaux ; inver-

<sup>150</sup> Déjà dans les années 1980, on pouvait voir des animaux pâturer avec « l'eau jusqu'au ventre » (Beauvillain 1989). Néanmoins, seuls les animaux les plus robustes exploitaient spontanément les marécages, et la plupart des vaches restaient dans les espaces faiblement inondés.

sement les résidents du Lac consommaient les produits laitiers des éleveurs. Depuis les années 1980, c'est bien le marché du vivrier agricole et des produits pastoraux qui constitue la principale complémentarité économique entre résidents agricoles et éleveurs mobiles sur les rives camerounaises du Lac. Les contrats de fumure ou encore le transport animal qui ailleurs dans le bassin du lac Tchad lient étroitement ces deux groupes d'utilisateurs depuis les sécheresses de 1984-1985 (Clanet 1996) n'existent pas. D'autres complémentarités économiques entre agriculture et élevage ont émergé à partir des années 1980 : les troupeaux ont commencé à consommer des résidus de culture de décrue éventuellement commercialisés, les déjections animales ont été utilisées comme combustible pour le fumage du poisson (sans être commercialisées), tandis que les femmes des éleveurs offraient une main-d'œuvre abondante pour les récoltes de saison sèche. Des complémentarités ont également émergé entre agriculture et pêche : les quantités croissantes de rachis de maïs offraient une source alternative de combustible aux pêcheurs (celle-ci commercialisée).

Les producteurs qui avaient pu profiter de l'amélioration des conditions de valorisation des produits agricoles sur le marché pour dégager des surplus ont trouvé de nouvelles opportunités d'investissement. D'abord dans le transport et le commerce du poisson qu'il devenait de plus en plus aisé d'intégrer. Ensuite dans des boutiques de produits manufacturés. Enfin dans le bétail : les agriculteurs profitaient de la dégradation des termes de l'échange pastoral pour acheter des animaux et les confier aux transhumants arabes ou peuls qui avaient pris l'habitude de venir sur les rives du Lac (voir encadré en infra). La proximité des éleveurs et des agro-pêcheurs en saison sèche, les relations de voisinage et de confiance qu'ils nouaient à cette occasion, pour certains les relations de parenté, favorisaient le confiage du gros bétail. Cela permettait notamment à d'anciens éleveurs ayant décapitalisé de réinvestir dans l'élevage après avoir accumulé dans l'agriculture ou la pêche.

À côté des bourgs de Blangoua, Fotokol et Ngouma qui s'étaient développés sur le commerce du poisson à la période précédente, ont émergé de nouveaux petits bourgs ruraux accueillant les marchés hebdomadaires de poisson, de produits agricoles et de bétail et structurant ainsi le tissu économique local. Le commerce de vivrier agricole, les boutiques, échoppes et petites entreprises de services qui recyclaient l'argent des éleveurs et pêcheurs mobiles étaient dorénavant autant d'opportunités d'investissement pour des individus au capital économique très différent.

Les nouvelles opportunités d'accumulation ont incité les habitants de l'arrière-pays qui disposaient d'un petit capital à migrer au Lac pour l'investir. Elles ont ainsi accentué les inégalités au sein de la population lacustre entre ceux qui étaient contraints de vendre leur force de travail, des

migrants saisonniers pour la plupart, et ceux achetant cette même force de travail pour étendre leurs parcelles et dégager de plus amples surplus réinvestis en dehors de l'agriculture. Une dynamique comparable était à l'œuvre de l'autre côté du Chari sur les rives sud tchadiennes à la même époque (Magrin 1996).

### **Recomposition des systèmes de production et accumulation dans les années 1980 : le cas de Malloum Isseini, Haoussa, 75 ans env.**

« Je suis né dans un village proche de Kano. Dans mon village, je cultivais et je pêchais dans le fleuve. Puis l'eau a baissé et on est venu dans le *Tchad* pour le poisson. Je suis d'abord allé à Wulgo [Nigeria], puis à Baltram [Tchad], puis je suis revenu chercher ma femme et on est venu à Goré Talgoutoum [autour de 1965]. Au début j'avais mes frères à Goré Talgoutoum et je louais la pirogue, puis j'ai acheté ma propre pirogue. Je pêchais au filet et recrutais des travailleurs, deux travailleurs car je n'avais pas d'argent à l'époque. Ils vivaient chez moi, je les nourrissais et leur donnais 3 *fam* par mois. [...] À l'époque, dans tout le Lac il n'y avait pas de moteur, c'était seulement les *salan* [baleinière]. Des acheteurs de poisson venaient à Goré Talgoutoum mais moi je conservais mon poisson pendant un mois et partais le vendre à moi-même à Maiduguri, parfois, si j'avais un peu d'argent, j'envoyais celui des autres. À l'époque, il n'y avait pas de maïs ici, on achetait le mil à Maiduguri, le sac était vendu entre 5 et 10 *fam* selon que les *nyamri* venaient ou pas au marché. À cette époque, il n'y avait pas de famine, tu pouvais nourrir des étrangers pendant deux à trois mois sans problèmes. Mais il n'y avait pas beaucoup d'argent, tu travaillais pendant des mois, si tu avais 10-20 *jika*, tu prenais ta femme et tes enfants et tu allais visiter ta famille au Nigeria, tu faisais des cadeaux. [...]

J'ai décidé de cultiver car on a vu qu'on avait des enfants, qu'on ne pouvait pas rester à faire du poisson. Je suis arrivé à Ramin Dorina un an environ avant « Dole » [les événements de Dole en 1979, voir *infra*]. J'ai pris mon champ mais à cette époque on avait nos pensées sur la pêche. Au début je négligeais le travail agricole, je n'aimais pas ce travail. Quand on avait de l'argent avec la pêche, on donnait à des travailleurs de Kano, voir de plus loin, ils restaient à Hilé Wanzam pendant la saison. Tous les gens de Hilé Wanzam, ce sont nos travailleurs qui sont restés. [...] J'ai pêché pendant quatre ans après être arrivé à Ramin Dorina puis j'ai laissé [en 1982]. Au début quand je cultivais en même temps que je pêchais, le champs c'était pour manger. C'est quand j'ai arrêté la pêche que j'ai beaucoup cultivé. [...] Mes enfants ont pêché mais moi je ne suis jamais reparti dans l'eau. J'ai fait le *tarou* [senne tournante] mais ce sont mes enfants qui pêchaient. [...]

L'année où Paul Biya a distribué le riz [1984], j'avais déjà mes quatre champs à Ramin Dorina. Je cultivais le maïs, la canne à sucre, le manioc et je n'ai fait qu'augmenter la surface par la suite. Comme mes enfants étaient petits, j'engageais des travailleurs dans mes champs. Avec les revenus des champs, j'ai acheté des bœufs au tout début du Nigeria [en 1987]. J'en ai eu jusqu'à 30 pour l'embouche, et j'avais un petit élevage de 12 têtes que je confiais aux frères de ma femme qui était arabe. Mais je les ai perdu à cause du choléra des bœufs à Naga il y a 19 ans [en 1993]. J'avais aussi des moutons que je regroupais avec les bœufs pour les envoyer au pâturage. »

## 3 Nouvelles institutions d'accès aux ressources et nouveaux enjeux du contrôle territorial

---

### 3.1 Les réponses aux nouveaux besoins en main-d'œuvre et en capital circulant générés par l'activité agricole

#### 3.1.1 *Main d'œuvre familiale, accueil de migrants et salariat*

Dans les années 1980, le développement de l'activité agricole, encore entièrement manuelle à cette époque, exigeait d'être en mesure de mobiliser une importante force de travail. Lorsque les migrants se concentraient sur l'activité halieutique, les pêcheurs s'associaient certes entre parents, faisaient venir un jeune frère ou un neveu, mais leurs besoins en main-d'œuvre restaient limités par leur capacité à investir dans le matériel de pêche.

Les migrants qui s'installaient au Lac pour cultiver étaient plus âgés que ceux des décennies précédentes venus pour pêcher, et pouvaient de ce fait mobiliser une force de travail familiale plus importante. Les célibataires et jeunes mariés, qui constituaient le plus gros des migrants des années 1950 aux années 1970, avaient vieilli, accumulé de quoi payer une dot et créer leur propre cellule familiale. Leurs enfants grandissant, ces migrants disposaient eux aussi d'un accès croissant à la main d'œuvre familiale.

Les résidents du Lac dont les enfants étaient encore trop jeunes pour travailler mais qui pouvaient se permettre de nourrir des travailleurs supplémentaires accueillaient des parents, le temps d'une saison ou à l'année, et disposaient ainsi de leur force de travail pour étendre rapidement leurs parcelles.

Les chefs de village et les individus les plus aisés accueillaient un à trois étrangers - au sens où ils ne faisaient pas parti de leur famille - qui travaillaient pour eux et étaient logés, nourris, et éventuellement mariés par eux. Néanmoins, à la différence des fronts pionniers structurés par les relations autochtones-migrants bien étudiés en Afrique de l'Ouest (Chauveau et al 2006, Tallet 2007), l'accueil d'étrangers était dénué d'enjeux fonciers (voir page 282).



Enfin, le salariat agricole, déjà développé dans les années 1970, prit des dimensions importantes. De nombreux individus chassés des campagnes sahéliennes par les sécheresses venaient au Lac pour vendre leur force de travail. Certains cultivaient à côté leurs propres parcelles. Des migrations de travail à longue distance virent le jour qui voyaient par exemple des Haoussa de Kano, ou même de Sokoto situé à plus de 600 à 1000 km des rives camerounaises, gagner ces rives le temps d'une saison. Depuis, certains de ces manœuvres se sont installés définitivement au Lac où ils ont créé leur propre exploitation. En se regroupant, ils ont constitué des villages où ils sont majoritaires.

Les manœuvres se recrutaient également parmi les résidents du Lac qui faisaient face à des contraintes de trésorerie. L'extension des surfaces cultivées sur les rives du Lac a ainsi reposé sur une offre de travail abondante et donc peu coûteuse durant toute la décennie 1980 et sur la différenciation socio-économique entre les exploitants comme l'avait remarqué G. Magrin sur les rives sud tchadiennes au milieu des années 1990 (Magrin 1996).

Les manœuvres migrants travaillaient sous forme de contrat à la tâche. Ils étaient logés et nourris le soir par les villageois les plus aisés chez lesquels ils ne travaillaient pas nécessairement. Cet accueil constituait ainsi une forme de redistribution à l'échelle du village en facilitant la venue d'une main-d'œuvre nombreuse.

Dans la pêche au contraire, le salariat perdit dans la décennie 1980 l'importance qu'il avait dans les années 1970, peut être parce que les prises se faisaient plus aléatoires. Seules les pêcheurs disposant de moteurs hors-bord et ayant investi dans de grandes sennes tournante, très peu nombreux à l'époque, pouvaient encore employer des manœuvres à la journée. Pour tous les autres, le contrat à part de fruit – un tiers pour le travailleur, deux tiers pour le pêcheur qui possédait le matériel – se généralisa, que ce soit pour les pêches réalisés en binôme (filet, hameçons) ou pour celles réalisés en équipe de 5 travailleurs environ (petite senne tournante).

### *3.1.2 L'accès au capital circulant : entre redistribution et spéculation*

L'agriculture génère un revenu différé de plusieurs mois là où la pêche procure un revenu plus ou moins immédiat. Le passage à un système de production centré sur la pêche à un système centré sur l'agriculture nécessita donc de disposer d'une avance importante en capital circulant. Les céréales consommées pendant la période de travail sur les champs constituaient alors le gros de ce capital circulant.

Aux besoins en céréales des exploitations les plus fragiles, les commerçants de maïs résidant au Lac, mais aussi les agriculteurs les plus aisés, répondirent en valorisant leur surplus de maïs

par l'usure. Les prêts se faisaient en nature, le sac prêté en période de soudure était rendu à la récolte au prix du marché : pour un sac emprunté, la personne devait ainsi rendre 2 à 3 sacs.

Dans le même temps, l'accès au capital circulant motiva de nouvelles formes de redistribution. Ceux parmi les migrants saisonniers qui avaient un de leurs parents ou amis installés au Lac logeaient et mangeaient le soir chez lui. Ils participaient aux frais d'alimentation en proportion de leurs capacités et donnaient à la récolte un peu de leur maïs en reconnaissance. De nombreux agro-pêcheurs résidant au Lac prenaient ainsi en charge la nourriture de plusieurs de leurs parents ou amis de l'arrière-pays durant une partie de la saison sèche. Alors que les migrants saisonniers venaient justement au Lac pour contrebalancer une campagne pluviale déficitaire dans l'arrière-pays, cette forme d'accueil leur permettait d'accéder au capital circulant. Elle constituait en ce sens une forme de redistribution des revenus dégagés au Lac vers l'arrière-pays. Cette pratique prit une importance croissante à mesure que le nombre de migrants installés à l'année au Lac augmenta.

### **3.2 Le contrôle des mobilités agro-halio-pastorales et des échanges dans l'incertitude territoriale**

L'intensification des migrations vers le Lac, des mobilités humaines et pastorales en son sein, et des échanges de vivriers agricoles, halieutiques et pastoraux conféraient aux eaux et aux espaces de décrue un enjeu économique et politique inédit. Les autorités, étatiques comme traditionnelles, jouèrent de l'incertitude territoriale du milieu lacustre pour contrôler les espaces convoités qui étaient dorénavant concentrés dans la cuvette sud au détriment du Nigeria et du Niger et qui s'étaient déplacés plus à l'intérieur de la cuvette lacustre, multipliant les situations conflictuelles. Sur les rives et dans les eaux du Lac, les revendications territoriales portent la marque de l'évolution des rapports de force régionaux et internationaux.

#### **3.2.1 *Les évolutions des rapports de pouvoir dans le Logone et Chari : densification du maillage administratif et entrée des élites arabes shuwa dans les arènes politiques***

Dans la décennie 1980, le maillage administratif du Serbewel fut densifié (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000). En 1982, son découpage en quatre districts, Makari, Hilé Alifa, Fotokol et Goulfey, s'inscrivait dans une dynamique générale au nord Cameroun de rapprochement de l'administration des populations et de meilleure contrôle des frontières avec le Nigeria (ibid). En

1986, fut créé le petit district de Blangoua<sup>151</sup> pour assurer un meilleur contrôle de la plaque tournante du commerce du poisson et de l'entrée du lac Tchad (ibid). En 1991, l'ancien arrondissement du Serbewel comptait désormais cinq arrondissements/sous-préfectures avec l'encadrement de fonctionnaires et de gendarmes associé : Makari, Fotokol, Goulfey, Hilé Alifa et Blangoua.

Découpé dans une zone à peuplement très majoritairement arabe, la création du district de Hilé Alifa fut considéré par les Arabes shuwa comme un signe de reconnaissance politique après des décennies de relations dégradées avec l'État (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000). « L'affaire de Dolé » en 1979, au cours de laquelle l'armée camerounaise réprima dans le sang la rébellion d'un village arabe shuwa revendiquant l'installation d'une école, en fut sans doute le paroxysme ; elle fut perçue par les Arabes shuwa comme la marque de la détermination de l'État camerounais à s'opposer à leur promotion sociale (Issa 2012). La décennie 1980 marqua un tournant dans l'histoire politique des Arabes shuwa. Elle vit les rapports de pouvoir fortement évoluer dans le Logone et Chari et mettre fin au monopole kotoko de l'autorité, tant dans la sphère administrative, coutumière que dans celle du pouvoir électif.

Dès 1982, sous la présidence Ahidjo un arrêté déterminant les chefferies traditionnelles de deuxième degré dans le Logone et Chari créait de manière inédite des chefferies arabes de même niveau que le sultanat kotoko de Makari<sup>152</sup>. Néanmoins, la plupart des *lawan* Arabes n'ont pas été nommés à ce jour. À la résistance des Kotoko face à ce qui constitue une négation de leurs droits historiques sur la terre, s'ajoutent vraisemblablement les réticences de l'État camerounais à créer un précédent susceptible de faire émerger des revendications politiques à base ethnique ailleurs dans le nord du pays (Issa 2012).

L'arrivée de Paul Biya au pouvoir à la fin de l'année 1982 représenta pour les Arabes shuwa l'espoir de voir les cartes du pouvoir régional redistribuées. Ce fut d'abord l'investiture d'administrateurs du sud et non plus de personnels kotoko partie prenante des enjeux de pouvoir locaux<sup>153</sup>. Ce fut ensuite des conditions plus favorables que sous l'ère Ahidjo au retour des Arabes qui avaient émigré au Moyen Orient et en Afrique du nord dans les années 1970. Ils revenaient pour les uns nantis de savoirs religieux, pour les autres (et parfois pour les mêmes) fortunés, et allaient constituer la nouvelle élite arabe shuwa (Issa 2012). Dans une tendance généralisée à l'Extrême-

---

<sup>151</sup> Goulfey étant devenu arrondissement dès 1983, Blangoua est un district de l'arrondissement de Goulfey (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000).

<sup>152</sup> Dans le Serbewel, seul le sultanat de Goulfey est une chefferie de premier degré, les autres sultanats kotoko (Makari, Afadé, Bodo et Woulki) sont de second degré.

<sup>153</sup> Significativement et symboliquement, le Kotoko Ousmane Mey qui avait gouverné la grande province du nord pendant vingt-et-un ans fut écarté du pouvoir en 1983 quand la province du nord éclata en trois provinces, l'Adamaoua, le nord et l'Extrême-nord, signe de la volonté de mettre fin au mythe d'un nord uni face à un sud divisé (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000).

nord, les commerçants s'affirmèrent à partir des années 1980 dans les arènes politiques en finançant les campagnes de candidats aux chefferies (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000) en particulier et dans toutes les sphères du pouvoir en général (organes du parti, députation,...).

À partir de 1985, les élites<sup>154</sup> commerçantes arabes shuwa surent tirer parti de l'introduction de la pluralité des candidatures aux élections législatives et municipales au sein du parti unique, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) (Issa 2012). Ainsi, en 1990, des Arabes shuwa siégeaient au conseil municipal de Kousseri, avaient été élus députés et dirigeaient la section départementale du RDPC (ibid). Au niveau régional, au cours des années 1980, l'État camerounais avait donc reconnu politiquement le poids démographique des Arabes shuwa tout en continuant à conforter l'autorité coutumière des Kotoko sur la terre (ibid).

### 3.2.2 *L'affirmation de l'autorité des chefs arabes et la construction territoriale dans les espaces nouvellement dégagés par les eaux*

Contrastant avec la domination kotoko dans le contrôle du foncier au niveau régional, les Arabes shuwa renforcèrent nettement leur contrôle sur les ressources naturelles et leur valorisation dans l'espace lacustre.

#### **Enjeu de légitimation du contrôle foncier par l'État et prolongement des territoires**

La création du district de Hilé Alifa est aujourd'hui présentée comme un point de rupture avec le pouvoir kotoko :

*« Le sultan de Makari a perdu son pouvoir ici depuis que Makari a éclaté en district quand Biya a pris le pouvoir. Il a laissé son champ quand il a perdu son pouvoir car il n'y avait personne pour travailler pour lui alors qu'avant 100 à 200 personnes travaillaient dedans. » (Aba Kalia, env. 70 ans, Kotoko, Tchika)*

Les impôts ne transitaient plus par les mains du sultan, les taxes sur les fours à fumer avaient disparu. En outre le chef de district procéda à la désignation de *blama*, dont certains furent officiellement reconnus par l'État<sup>155</sup> et avec lesquels il était directement en relation.

L'arrivée de ce nouvel acteur dans l'arène locale du pouvoir fut immédiatement saisie par les chefs arabes des anciens villages du Lac. Ils y voyaient une occasion de légitimation par l'État de

<sup>154</sup> Au Cameroun, le terme d'« élite » désigne une personne en capacité d'influer les jeux de pouvoir, de par son capital social ou financier. Ce terme s'applique tout aussi bien aux scènes politiques locales, régionales que nationales. Il peut s'agir de chefs et autres notables coutumiers, de commerçants, de fonctionnaires, d'intellectuels, ou encore de religieux.

<sup>155</sup> En attendant un éventuel arrêté officialisant l'investiture en tant que chef de troisième degré, les responsables administratifs travaillent avec les *blama* comme s'ils disposaient des prérogatives que leur reconnaît l'investiture officielle.

l'autorité sur la terre que le sultan kotoko ne leur avait jusqu'alors que concédée. Dans les plus gros villages, ceux créés lors de la précédente phase de recul des eaux des années 1960 et 1970, ils remplacèrent ainsi leur ancien représentant, qui avait été choisi parmi les premiers migrants, par un parent proche pour le faire reconnaître comme *blama* par le chef de district. Dans les villages où ils avaient été les seuls à installer des représentants, la désignation des *blama* par le chef de district ne fut pas contestée. Là où le sultan avait installé ses propres représentants et où des terrains avaient été « achetés » par de riches éleveurs arabes (voir page 211), c'est-à-dire au niveau de la langue de terre faisant saillie dans le lac, la situation fut plus tendue. On vit des alliances se former pour contrer le pouvoir kotoko entre les héritiers des « acheteurs » et ceux des chefs arabes qui avaient « vendu » les terres mais qui disposaient d'une légitimité historique pour être désignés *blama* par l'administration.

Les désignations de *blama* arabes par le chef de district contribuèrent significativement à faire évoluer les rapports de pouvoir au profit des chefs arabes. Ces derniers revendiquèrent le contrôle des espaces de décrue situés dans le prolongement de leur territoire historique bien que les espaces nouvellement dégagés, à la différence de ceux qui l'avaient été à la période précédente, n'avaient jamais été ni exploités ni contrôlés de mémoire d'homme. Dans ces villages tout récemment créés, ils désignèrent pour les représenter un des primo-arrivants.

*« Depuis le temps de Rabah, ici c'est le trap de mes parents. Quand j'étais petit, c'était mon père, blama Adjit qui était blama à Abassouni. [...] Avant c'était le sultan de Makari qui contrôlait, mais depuis le découpage de Makari et Hilé Alifa avec la mise en place du chef de district Amidou Adama à Hilé Alifa, c'est fini. »*

*À goré Talgoutoum, c'est d'abord Zakaria et Adum qui avaient été placés ici en tant que wakil [représentants] du sheikh d'Abassouni. Au début c'était seulement la pêche ici. [...] Les wakil pêchaient, attribuaient les champs.*

*Quand le chef de district est venu, il a placé mon grand frère Abakar à goré Talgoutoum en tant que blama, à cette époque les gens avaient déjà commencé à cultiver.*

*Quand les gens travaillent ici, on vient à côté pour contrôler notre trap, les gens qui y sont. Avant c'était seulement des pêcheurs à Kaforam. Quand l'eau s'est retiré à Kaforam, on a dépêché tout un groupe d'Abassouni pour aller y cultiver et on a envoyé un frère, Jimi, comme blama de ce groupe. À Saguir, on a envoyé le blama Younous, pareil à Kirta Franza. À la même époque, on a envoyé un frère Seït à Kamouna. L'année où on m'a placé ici, on a envoyé quelqu'un à Bargaram. » (Abdourassoul Adjit, Arabe shuwa, blama de Goré Talgoutoum, Goré Talgoutoum, 2011)*

À la veille de l'occupation nigérienne en 1987, la densité du parcellaire restait relativement limitée et aucune limite territoriale n'avait été instituée au niveau des espaces nouvellement dégagés.

### ***Le contrôle des débarcadères à poisson***

Au delà du contrôle de la terre, l'enjeu économique principal résidait dans le contrôle des débarcadères à poisson et de la navigation lacustre et fluviale. Dans le delta du Chari, le sultan de Goulfey conserva le contrôle des débarcadères de Kofya et de Blangoua ainsi que celui des points de traversée du Chari. À l'ouest du Taf-Taf par contre, la prise de contrôle par un chef arabe du principal débarcadère de l'époque, celui de Katikimé II, est significative de l'évolution des rapports de pouvoir régionaux au profit des élites arabes shuwa.

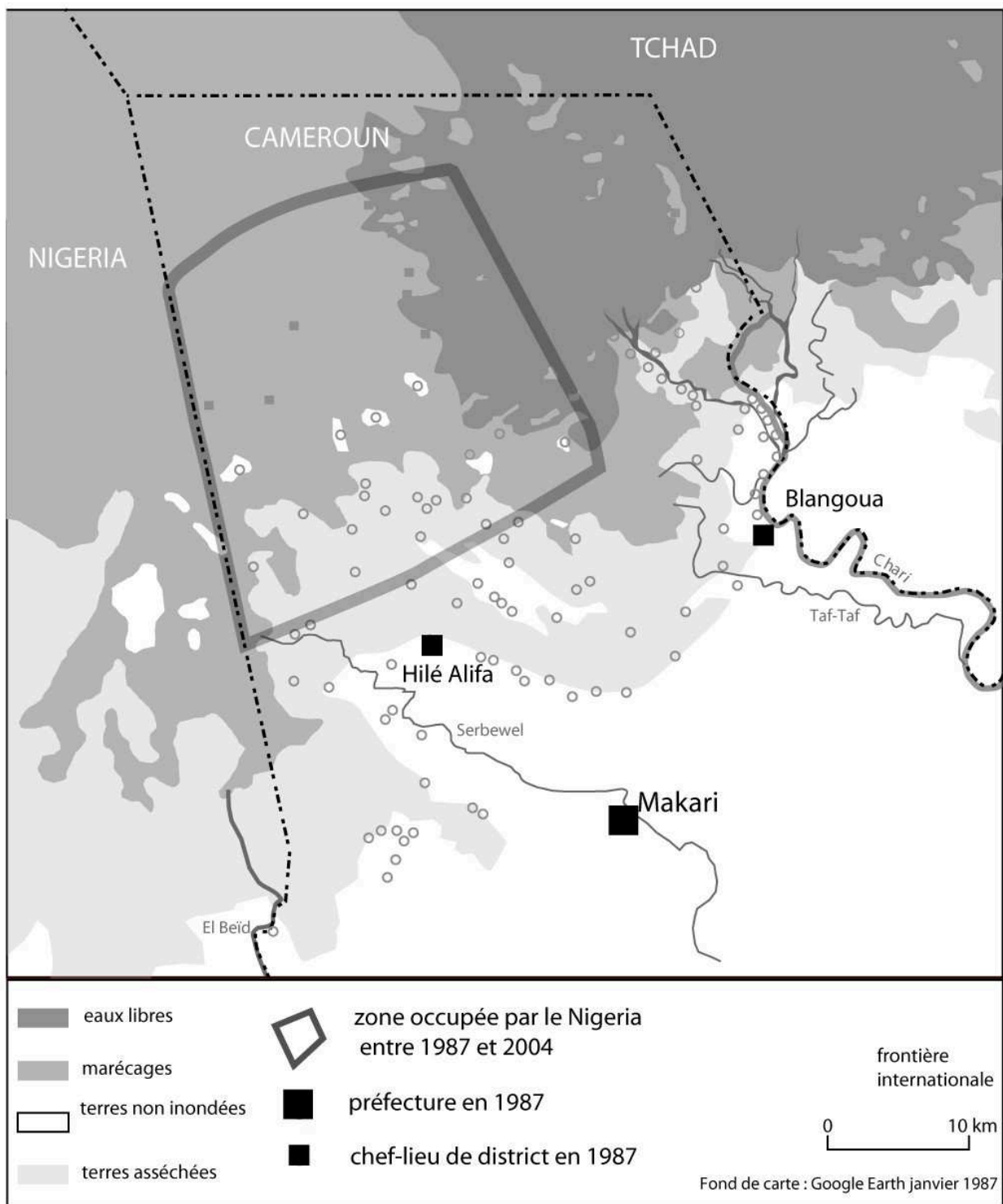
Entre les années 1970 et 1980, le débarcadère de Katikimé, aménagé par le sultan à la fin des années 1960, avait été déplacé plus en aval pour suivre le recul des eaux. Se basant sur la continuité du pouvoir, le sultan revendiquait le contrôle du nouveau débarcadère. Mais, estimant que ce dernier se trouvait dans le prolongement de son territoire, le chef arabe de Karéna le revendiquait également. À la faveur du remplacement de l'ancien gouverneur kotoko de la province du nord par un administrateur du sud, le conflit tourna à l'avantage du chef arabe qui y plaça son fils qui faisait alors fortune dans le commerce de bétail. Ce dernier fut reconnu officiellement chef de troisième degré par l'administration.

Dès 1987, les évolutions à peine amorcées dans les rapports de pouvoir furent stoppées par l'occupation nigérienne du territoire lacustre camerounais.

### ***3.2.3 L'occupation par le Nigeria du territoire lacustre camerounais : de la dimension économique à la dimension politique de la frontière***

À une époque où le Lac s'affirmait comme un des principaux « refuges climatiques » dans un Sahel en proie aux sécheresses, en même temps que comme un pôle exportateur de vivrier, les changements de l'hydro-écologie lacustre - assèchement de certains bras des affluents, découverte de nouvelles terres de décrue et assèchement des anciennes, émergence de nouvelles îles – furent responsables de plusieurs conflits internationaux. La plupart trouva rapidement une issue consensuelle au sein de la Commission du bassin du lac Tchad<sup>156</sup>. L'occupation du territoire lacustre camerounais par le Nigeria s'en distingue, tant par son étendue géographique (voir carte 14) que par sa durée.

<sup>156</sup> En 1983, soldats nigériens et tchadiens s'affrontèrent pour le contrôle d'îles ; en 1988 des différends opposèrent le Tchad et le Cameroun au sujet de la délimitation de leur frontière commune dans le delta du Chari (Issa 2014).



**Carte 14 : Zone occupée par les forces militaro-administratives nigérianes entre 1987 et 2004**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes

**La dimension politique de la frontière interne**

L'occupation par le Nigeria de la partie occidentale des rives camerounaise témoigne de la discrétion de la présence de l'État camerounais dans cette lointaine périphérie. Dans le delta du Cha-

ri, la mise en place en 1986 à Blangoua d'une force armée patrouillant dans les eaux libres pour lutter contre la criminalité transfrontalière<sup>157</sup> (Issa 2014) y favorisait un meilleur maintien de l'intégrité territoriale. Si Blangoua, entrée fluviale dans le lac Tchad et plaque tournante du commerce du poisson, mobilisait quelque peu l'État camerounais, les rives à l'ouest du Taf-Taf lui étaient suffisamment indifférentes pour qu'il ne commence à s'y intéresser qu'à partir du milieu des années 1990<sup>158</sup>. Sur décision de la CIJ (cours internationale de justice), le Nigeria rétrocéda son territoire lacustre au Cameroun fin 2003.

Si une réelle incertitude territoriale entourait les espaces de décrue nouvellement découverts à la frontière nigero-camerounaise<sup>159</sup>, la plus grande partie des rives et îles occupées étaient contrôlées depuis plusieurs années voir décennies par des autorités coutumières reconnues par l'administration camerounaise et les douanes camerounaises y prélevaient des taxes.

Les motifs qui poussèrent le Nigeria à occuper le territoire lacustre camerounais restent mal connus. D'une manière générale, cette occupation s'inscrit dans la politique ultra-nationaliste et unilatérale du régime militaire nigérian des années 1980 durant lesquelles les conflits « chauds » ou latents sur les frontières du pays ont été récurrents (Igué et Schumacher 2003). Elle s'interprète replacée dans un conflit plus général entre le Nigeria et le Cameroun ayant pour enjeu le contrôle de la presqu'île de Bakasssi, lieu d'intérêts pétroliers importants (Magrin 2009). Mais l'analyse régionale met en lumière d'autres facteurs. Avec l'occupation nigériane du territoire lacustre camerounais, aurait aussi été en jeu la dimension politique et sociale de la « frontière » (au sens de frontière interne) telle qu'elle est instrumentalisée par l'État pour se désengager des conflits socio-politiques et réorienter les populations vers les marges du territoire qui offrent les ressources que les centres n'offrent plus<sup>160,161</sup>. À cette époque en effet, le Nigeria était confronté dans le nord du pays à des conflits socio-politiques d'ampleur emmenés par des leaders religieux

<sup>157</sup> Dans le contexte de la guerre civile tchadienne, le delta du Chari constitua pour les groupes rebelles une zone de repli de choix, attirant dans leurs sillons diverses bandes criminelles qui tiraient parti de la faiblesse du contrôle étatique. Un système sous-régional de sécurité fut pensé dès 1983 et mis en place en 1986: des patrouilles conjointes, connues sous l'appellation de "patrouille mixte internationale" (Pamint), assurèrent avec un certain succès la sécurité jusqu'au début des années 1990 dans le quadrilatère formé entre Blangoua (Cameroun), Baga Kawa (Nigeria), Gadirra (Niger) et Baga Sola (Tchad) (Issa 2014)

<sup>158</sup> Encore le territoire lacustre occupé ne tient-il qu'une place marginale dans une plainte portée à la CIJ dont le principal objet portait sur la presqu'île de Bakasssi, lieu d'importants enjeux pétroliers (Issa 2014).

<sup>159</sup> C'est ainsi que dans une communication du chef du sous-secteur de l'élevage et des pêches adressée au sous-préfet de Makari en 1986, le premier demande au second si « l'île » de Faranza relève de la souveraineté nigériane ou camerounaise. Faranza sera finalement attribué au Nigeria dans le protocole d'accord de rétrocession de 2002. Les populations du Serbewel continuent à considérer que le Nigeria leur a « pris » Faranza.

<sup>160</sup> Cette analyse de la dimension socio-politique de la frontière utilisée par l'État pour assurer sa légitimité a été développée en rapport avec les fronts pionniers d'Amérique du sud en particulier (voir notamment Aubertin et Léna 1986, Raison 1973, Tallet 2007).

<sup>161</sup> Relativement aux enjeux socio-politiques, les enjeux économiques apparaissent secondaires, les prélèvements sur les produits et populations alimentant avant tout les rentes de la base sociale de l'État nigérian (forces armées, responsables administratifs et coutumiers).



intégristes. En outre, d'avril 1984 à mars 1986, il avait décidé la fermeture et la militarisation de toutes ses frontières prétextant combattre ainsi le « sabotage économique » qu'auraient constitué la contrebande et les trafics de devise (Igué et Schumacher 2003). Il avait pour cela procédé à l'expulsion des populations étrangères. Ainsi, les responsables gouvernementaux ont pu craindre que le Cameroun, qui s'apprêtait à effectuer un recensement de sa population, n'expulse en représailles les populations nigérianes qui seraient alors venues alimenter le contingent d'individus déshérités susceptibles de se rebeller (S. Issa comm. pers.)<sup>162</sup>.

### **La dimension économique de la frontière interne**

Les témoignages de l'époque font état d'un déploiement massif des forces armées et de l'intégration du territoire occupé à la hiérarchie militaro-politico-administrative du Bornou fédéral dirigée depuis Maiduguri :

*« Quand le Nigeria est venu, ils ont amené leur lawan qui est devenu le chef des blama. À Tchika, il y avait un capitaine. Il est parti installer son drapeau à Mourdas pendant quinze jours et le Cameroun n'a rien fait. Les Nigériens sont partis à Mongono, ils ont pris des chars de combat et sont revenus ici, puis à Darak. Ils ont amené les moubil, comme les gendarmes, et l'immigration à Darak. L'espeto était le chef des askar [éléments armés]. Il y en avait un ici, un à Naga, et un à Darak. » (Abba Kalia, Kotoko, 70 ans env., Tchika, 2011)*

Si les habitants les plus aisés, cibles des rackets et pillages, préférèrent fuir le territoire, la « masse » des agro-pêcheurs et éleveurs choisit de rester sur place.

*« Le Nigeria est resté ici 17 ans. Nous on est resté car on n'avait pas de problème avec Maiduguri. » (blama Atim Mohamamd, env. 60 ans, Tchika, 2011)*

Les conflits territoriaux entre États contrastent ainsi avec le cosmopolitisme de la population maintenu pendant l'occupation nigériane, et avec une économie qui tire sa vigueur tant des mobilités humaines et des échanges transfrontaliers que du brassage ethnique qui diversifie les sources d'innovation technique et institutionnelle autant que les réseaux commerciaux. Ce contraste renvoie à la dimension économique de la frontière telle qu'elle est vécue par la plupart des migrants au Lac (voir page 247). En ce sens, le discours actuel des responsables administratifs et de certains notables locaux et régionaux qui voudrait que les populations nigérianes soient venues en masse suite à l'occupation nigériane parce qu'elles s'y sentaient « chez elles », puis reparties avec

---

<sup>162</sup> L'année 1987 marque en outre un changement dans la politique des frontières du Nigeria avec une volonté affichée de développer les espaces transfrontaliers (Igué 2006). Une meilleure connaissance des espaces transfrontaliers, passant par la cartographie détaillée des frontières, une bonne connaissance des ressources naturelles qui y sont localisées et des activités économiques qui s'y déroulent, constituaient ainsi un préalable à la réorganisation des espaces transfrontaliers. Mais, en 2006, les fonds prévus pour les régions transfrontalières n'avaient toujours pas été débloqués (ibid).

la rétrocession au Cameroun, est largement fallacieux : ce sont bien les ressources halieutiques, agricoles et pastorales conjuguées aux opportunités de commercialisation des produits que les populations nigériennes (et nigériennes) ont suivi durant les années sèches de la décennie 1980, et pas les autorités. De nouveau, le Lac a fonctionné comme un espace mobile : les usagers, les marchés mais aussi les autorités locales et nationales ont suivi les ressources.

### ***Des pouvoirs locaux inféodés à la hiérarchie militaro-politico-administrative nigérienne***

À la veille de l'occupation du territoire lacustre camerounais par le Nigeria, quatre types de *blama* officiaient sur les rives du Lac tirant chacun leur légitimité d'une autorité différente :

- les représentants du sultan de Makari ;
- les parents proches des chefs arabes des anciens villages du Lac ;
- les représentants des chefs arabes des anciens villages du Lac sans lien de parenté avec eux ;
- les héritiers des « acheteurs » de terres.

Les parents proches des chefs arabes choisirent tous de fuir le territoire occupé. Ils furent remplacés par un autre *blama* proposé par les villageois. Les autres *blama* restèrent et furent maintenus dans leur fonction à la condition qu'ils acceptent l'autorité de Maiduguri et de ses représentants, ce qu'ils firent tous. Les conflits les plus sérieux étaient gérés par les éléments armés présents en permanence sur les rives et îles ou par les autorités coutumières de niveau supérieur installées à l'extérieur du Lac. Les *blama* distribuaient les parcelles sans que ne soient instituées de limites territoriales entre les villages et sans regard pour l'appartenance ethnique ou nationale de l'exploitant. L'absence de référence aux appartenances dans la distribution des droits d'usage relevaient autant des principes fonciers issus de la situation de frontière interne (voir page 247) que des consignes de l'administration nigérienne :

*« Au début du Nigeria, il n'y avait pas de limites entre les différents villages. Les gens qui cultivent à côté de toi, c'est tes gens. Au temps du Nigeria, ils nous ont dit « Quand un étranger cherche un champ, le blama doit lui attribuer un champ. » (Al Adji Arouna, env. 80 ans, Haoussa, Hilé Wanzam, 2011)*

### **3.3 La colonisation agricole et le chevauchement des espaces agricoles et pastoraux : modalités d'accès aux ressources et régulation du partage de l'usage de l'espace**

#### **3.3.1 Une colonisation agricole sans « course à la terre »**

##### **De bonnes conditions d'accès à la terre sans conflit**

Durant toute la décennie sèche, de 1983 à 1994, les vastes étendues de décrue dégagées par la baisse du niveau des eaux furent rapidement colonisées par les agriculteurs sans toutefois que la question de la disponibilité en terres ne se pose. Dans ce mouvement de colonisation agricole, l'absence de conflits fonciers entre exploitants contraste tant avec les conflits territoriaux entre autorités coutumières comme étatiques qu'avec l'intensité des conflits fonciers que connurent à la même époque les zones humides anciennement peuplées et contrôlées – le delta intérieur du Niger en particulier – où, sous l'effet de la baisse d'hydraulicité des fleuves, la réorganisation des espaces cultivés vit s'affronter différents registres historiques de légitimité sur la terre (Fay 1999, Barrière et Barrière 2002).

Malgré les changements rapides que connurent les pouvoirs locaux dans cette période, les mêmes règles présidèrent à l'octroi de droits d'usage : les parcelles étaient allouées en échange d'une contrepartie symbolique. Les parcelles abandonnées plusieurs années pouvaient être ré-allouées par le *blama* qui officiait comme chef de terre.

La plupart des agriculteurs étaient de nouveaux venus qui n'avaient pas cultivé au Lac dans les décennies précédentes ; ils demandèrent donc directement des parcelles sur les espaces nouvellement dégagés par les eaux. Ceux qui disposaient de droits d'usage sur des parcelles situées dans la partie intermédiaire, et *a fortiori* dans la partie extérieure, furent contraints eux aussi de demander de nouvelles parcelles, leurs anciens champs n'étant plus régulièrement atteints par la crue. Certaines années, ils remettaient en culture leurs anciennes parcelles, soit qu'elles aient été de nouveau inondées soit que les pluies permettaient d'espérer une bonne récolte en pluvial. Ces remises en culture sporadiques permettaient aux producteurs de réactiver leur droit d'usage.

Les migrants saisonniers accédaient à la terre dans les mêmes conditions que les populations résidentes. D'une manière générale, les modalités d'accès à la terre était déconnecté du lieu d'habitation : une personne résidant dans un village et représenté politiquement par le *blama* de ce village pouvait se voir octroyer des droits d'usage par un autre chef de terre toujours en échange d'une simple contrepartie symbolique. L'accès à la terre, parce qu'il n'était pas conditionné par

l'installation au village (et le paiement de l'impôt associé) ne constituait ainsi pas un « instrument de peuplement »<sup>163</sup>.

### **L'absence de course à la terre**

La dynamique de mise en culture rapide de vastes espaces jusqu'alors inexploités invite à une mise en perspective des dynamiques foncières de la décennie sèche au Lac avec les dynamiques foncières couramment observées dans les espaces de front pionnier.

Dans la plupart des fronts pionniers étudiés en Afrique de l'Ouest et du centre (fronts pionniers forestiers pour les plantations pérennes, fronts pionniers soudaniens pour la culture du coton le plus souvent), est observé une dynamique qualifiée de « course à la terre » ou de « course aux défrichements » qui repose sur un double mouvement de marquage voire d'accaparement foncier et de valorisation de la rente de fertilité offerte par le précédent forestier (Tallet 2007 pour l'Ouest du Burkina Faso, Seignobos et Teyssier 1997 et 1998 et Seignobos 2010 pour la région de la Bénoué au Cameroun). Ces stratégies reposent sur le fait que, dans de nombreux régimes fonciers, le défrichement fonde les droits. Confier les anciennes parcelles défrichées dans la parentèle, éventuellement les louer, tout en maintenant un lien au village en y laissant une femme permet dès lors au migrant d'aller ouvrir de nouvelles parcelles plus en avant du front pionnier (Tallet 2007). Dans les fronts pionniers burkinabé et ivoiriens, l'accès à la terre des migrants « étrangers », en même temps que leur intégration à la communauté, passe par l'institution du « tutorat » qui voit un ayant-droit autochtone octroyer un droit d'usage à un étranger dans le cadre d'un système pérennisé d'obligations liant le migrant à son tuteur (Chauveau et al 2006, Jacob 2007). Dans la Bénoué, au nord Cameroun, où le contrôle foncier peul qui opère selon le droit musulman se surimpose, en les dominant, aux principes fonciers fondés sur l'autochtonie, les migrants sont engagés dans des stratégies de création de nouveaux « pays ethniques », propices à l'ethnisation des conflits fonciers, consolidant leur contrôle foncier d'un terroir en installant des membres de la parentèle (Seignobos 1997 et 1998).

Au Lac, ni les dynamiques foncières que nous avons pu reconstituer pour le Cameroun, ni les travaux relatifs aux dynamiques foncières au Nigeria (Kirscht et Werthman 2000, Krings 2004 b), ne font référence à une telle dynamique de « course à la terre » pour la décennie sèche 1983-1994. Au Cameroun, les producteurs agrandissaient progressivement leurs parcelles à mesure que la succession des mises en culture allégeait le travail agricole, recouraient pour cela dans la mesure de leurs moyens financiers à l'emploi de main-d'œuvre salariée, appelaient parfois

<sup>163</sup> L'expression est de J. Boutrais (1987), à propos de l'installation des « montagnards » dans les piémonts et des plaines des monts Mandara (nord du Cameroun) sous contrôle peul.

un jeune parent ou fils d'un ami pour travailler avec eux, mais ne défrichaient pas au-delà de leurs capacités de mise en culture, ni ne confiaient de parcelles dans leur parentèle pour étendre leur patrimoine foncier. Nous l'expliquons par plusieurs éléments d'ordre différent :

- les fluctuations des eaux hypothèquent en grande partie les stratégies de marquage foncier ;
- la « fertilité » des terres de décrue du Lac constitue, à l'exact opposé de la « rente », un « capital-fertilité » qui se construit avec la multiplication des cycles de culture (voir page 74) ;
- l'agriculteur n'a pas d'intérêt à ouvrir seul une nouvelle parcelle dans une vaste zone non cultivée où elle sera fortement exposée aux dégâts des troupeaux ;
- la parcelle non cultivée pendant quelques années est ré-allouée ;
- les stratégies de migration étaient (et restent) très majoritairement individuelles et non lignagères. Dans la décennie 1980 en outre, les migrations étaient pour la plupart saisonnières et l'objectif restait avant tout de faire face aux mauvaises campagnes agricoles, que l'on espérait temporaires, dans le village d'origine.

### ***3.3.2 La régulation du partage de l'usage de l'espace en l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales***

#### ***L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales et la venue non conflictuelle d'une grande diversité d'éleveurs***

À la venue des agro-éleveurs du Serbewel s'ajoutait dorénavant celle des éleveurs peuls en provenance principalement du Nigeria, et plus secondairement du Tchad. Le préfet, le maire de l'unique commune de Makari, les sous-préfets, les représentants des services de l'élevage, et les sultans kotoko contrôlaient les mobilités pastorales, en particulier les mobilités internationales sur lesquelles la municipalité prélevait des taxes.

Les accords passés dans le cadre de la CBLT reconnaissaient la libre circulation des éleveurs des pays membres (Tchad, Cameroun, Nigeria, Niger), à condition néanmoins que celle-ci ne se fasse pas au détriment de l'état sanitaire des cheptels nationaux. Ainsi, les premières années de la décennie 1980 furent celles des sécheresses récurrentes et des épizooties, amenant certaines années les services techniques de l'État et la préfecture à restreindre l'entrée des éleveurs étrangers sur le territoire national<sup>164</sup>.

---

<sup>164</sup> En 1983, la préfecture du Logone et Chari avait officiellement fermé l'accès au territoire camerounais des animaux en provenance du Nigeria ou du Tchad pour cause d'épidémie de peste bovine. L'année suivante, c'est la « division de l'aménagement des pâturages et de l'hydraulique pastorale » qui demandait aux chefs départemen-

Comme à la période précédente, l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales<sup>165</sup> aboutissait à un libre accès de fait des éleveurs, aussi bien des Arabes shuwa en provenance du Serbewel que des Peuls en provenance du Tchad ou du Nigeria.

L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales dans la partie camerounaise du lac Tchad permit à une grande diversité d'éleveurs d'ajuster ses parcours aux évolutions des espaces de décrue. Cette situation contraste avec les conflits qui animèrent les autres grandes zones humides dans la même décennie, qui trouvaient leur source dans la complexité des maîtrises foncières anciennes sur les ressources pastorales (Fay 1999, Barrière et Barrière 2002).

À partir de 1987, la plus grande partie de l'espace pastoral lacustre, en dehors du delta du Chari, passa sous le contrôle des autorités nigérianes qui ne remirent pas en question le libre accès de fait.

### **Les « territoires de pratique » au cœur de la régulation du partage de l'usage de l'espace**

Dans la décennie 1980, le chevauchement dans le temps des espaces agricoles et pastoraux posa de manière inédite la question de la régulation du partage de l'usage de l'espace.

Des coordinations pratiques se mirent en place entre agriculteurs et éleveurs. Les éleveurs jouissaient de droits sur l'ensemble des espaces non travaillés, en particulier sur les parcelles jusqu'à leur semis et après la récolte. Sur un même espace, la hiérarchie des droits d'usage entre agriculteurs et éleveurs changeait d'une année sur l'autre en fonction de la densité du parcellaire. Ainsi, une vaste étendue peu ou pas cultivée était considérée comme relevant du territoire pastoral dans le sens où l'agriculteur n'était pas indemnisé en cas de dégât sur sa parcelle ; inversement, une étendue densément cultivée était considérée comme territoire agricole dans le sens où l'éleveur était amendé en cas de dégâts. Les parcelles distribuées par les *blama* étaient intégrées à des blocs de parcelles affirmant la primauté des droits agricoles dans ces espaces et laissant inversement de vastes espaces non cultivés aux éleveurs. Le regroupement des parcelles permettait en outre une entraide entre les agriculteurs pour éloigner les animaux s'approchant trop près des parcelles et, le cas échéant, identifier le berger fautif. Avec la densification du parcellaire, des couloirs à bétail furent institués pour mener les troupeaux des campements aux zones de pâturage à travers les espaces cultivés et les sultans kotoko puis les autorités militaro-administratives nigérianes veillaient à leur respect.

---

taux de secteur de l'élevage de donner la priorité aux animaux du départements et de limiter au maximum l'entrée des animaux nigériens, nigériens ou tchadiens en raison du manque de pâturage, d'eau et du risque d'épizootie.

<sup>165</sup> En parlant d'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales, nous mettons de côté le droit d'exclusion, au nom de l'État, des responsables administratifs pour nous concentrer sur les rapports fonciers entre usagers des ressources.

Ainsi se sont mis en place des « territoires de pratiques » (Gautier et al 2005). Le plus souvent non limités, les territoires de pratiques sont construits par les pratiques répétées d'un groupe social jouissant d'une certaine légitimité auprès des autres groupes (ibid) :

*« Les territoires de pratiques, qui sont des espaces que les gens ordinaires s'approprient par des pratiques répétées d'exploitation et de gestion des ressources, à intervalles réguliers, qui développent un sentiment d'appropriation et de revendication de l'espace du fait de cette régularité des pratiques d'usage des ressources et de leur reconnaissance par les autres groupes sociaux. » (Gautier, 2011, vol.3, p.62)*

Le concept de « territoire de pratiques » est la traduction dans l'espace du fait que :

*« la gestion des ressources naturelles par les paysans n'est pas toujours intentionnelle, au sens où elle serait clairement exprimée en termes de règles, de droits et d'autorités. Elle est souvent le résultat de pratiques qui s'élaborent au fur et à mesure, selon des ajustements réguliers qui finissent par aboutir à une coordination plus ou moins stabilisée des acteurs autour d'une ressource. » (Lavigne Delville et Hochet 2005 p.60).*

L'originalité des territoires de pratiques des rives camerounaises tient à leur mobilité : leur localisation change d'une saison à l'autre et d'une année sur l'autre en fonction de la densité du parcellaire qui dépend elle-même de la configuration des ressources et du nombre d'actifs agricoles, en particulier de migrants agricoles saisonniers. Ce principe fut à la base de la réorganisation spatio-temporelle des activités agricoles et pastorales sous l'effet de la densification progressive du parcellaire et de l'augmentation du nombre de troupeaux. Jusqu'au début des années 1980 les territoires agricoles et pastoraux étaient séparés dans l'espace et dans le temps. À partir des années 1980, ils se chevauchèrent dans le temps au niveau des zones cultivées - la mise en culture des espaces progressivement exondés et ressuyés poussant les éleveurs à s'avancer plus à l'intérieur du Lac, tandis que de vastes espaces non cultivés continuaient à relever toute l'année du territoire pastoral. Dans les discours des agriculteurs et éleveurs, cette organisation des activités agricoles et pastorales dans l'espace limitait la fréquence des conflits agro-pastoraux. La consultation des archives préfectorales offre une image moins lisse des relations entre agriculteurs et éleveurs. Mais, si les témoignages collectés idéalisent la période considérée, ils restent significatifs du mouvement historique d'évolution des relations entre agriculture et élevage.

La définition de droits sur la ressource et non pas sur l'espace caractérise la plupart des régions d'Afrique sub-saharienne où cohabitent agriculture et élevage. Le plus souvent néanmoins, les droits de prélèvement sont restreints à un groupe défini d'ayants-droits (c'est-à-dire que le prélèvement par une personne extérieure au groupe est conditionné à une autorisation explicite accor-

dée ou non selon l'état des ressources) et par un ensemble de règles précisant les conditions d'exercice des droits qui apportent notamment des restrictions quant aux périodes et/ou lieux de prélèvement (Lavigne Delville et Hochet 2005, p.72). Comme l'a démontré Weber (1998), les droits sont ainsi définis sur des « espaces-ressources » : « une ressource, localisée dans un espace donné, à un moment donné » (ibid, p. 66). C'est le cas notamment dans les autres grandes zones humides sahéliennes où dans la même décennie la réorganisation des espaces agricoles et pastoraux remet en question les anciennes règles de partage de l'usage de l'espace (Baumann et al 1994, Fay 1999, Barrière et Barrière 2002). Sur les rives camerounaises au contraire, c'est à partir d'une situation que l'on peut qualifier de libre accès de fait pour les éleveurs que se mirent en place des règles implicites coordonnant l'accès aux ressources des différents usagers. L'absence d'institutionnalisation de ces règles et la faiblesse des restrictions dont font l'objet les prélèvements ne doit pas amener à conclure à une absence de régulation :

*« De fait, il existe un certain nombre de cas où de nouveaux modes de gestion sont en train de se mettre en place. Il peut y avoir une régulation de fait, découlant d'un ensemble de pratiques d'acteurs ou de décisions mais qui ne prennent pas la forme de « comités de gestion » et de règles explicites, et qui de ce fait sont discrètes, peu visibles pour un observateur extérieur qui risque de ne voir que des comportements opportunistes qui conduisent à la surexploitation. » (Lavigne Delville et Hochet, 2005, p.31)*

### **L'intégration territoriale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche**

L'émergence des complémentarités techniques et économiques entre l'agriculture, l'élevage et la pêche s'est donc doublée de la mise en place de coordinations pratiques entre usagers pour réguler le partage de l'usage de l'espace. Si elles apparaissent plus simples qu'entre éleveurs et agriculteurs, de telles coordinations se sont également mises en place entre pêcheurs et agriculteurs : les premiers disposaient du droit d'installer leurs engins de pêche dans les parcelles inondées sans avoir à en avertir l'exploitant. À ce titre, l'évolution des relations entre les trois activités au cours des années 1980 a procédé d'une « intégration territoriale », définie comme une intégration multidimensionnelle, à la fois technique, économique à l'échelle du territoire (échanges de produits et de travail) et des exploitations (à travers la combinaison de plusieurs activités), et foncière à travers le partage d'un même territoire régulé par des règles reconnues par les différents usagers (Gautier et al 2005). Le concept « d'intégration territoriale » contient l'idée selon laquelle l'intégration des activités dans l'espace et l'économie n'est pas le résultat de considérations purement techniques (amélioration de la fertilité des sols permise par les apports en fumure,...) mais celui de l'histoire des relations entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs et de l'histoire de la gestion du territoire (ibid). Dans la fenêtre lacustre camerounaise, la possibilité d'une évolution des



règles d'accès et d'usage de la terre et des ressources naturelles, en parallèle aux contraintes nouvelles posées par la densification du parcellaire et des troupeaux dans les espaces de décrue, a reposé sur le principe d'égale légitimité des usagers à exploiter les espaces de décrue, principe qui puise ses racines dans la contemporanéité de la colonisation agricole et pastorale de l'espace et dans l'absence « d'hôtes autochtones » (voir page 247). En retour, les interactions économiques fortes et régulières entre les deux groupes d'usagers ont favorisé le renforcement de cette reconnaissance.

## **Conclusion : Le tournant des années 1980 : l'émergence d'une oasis agro-halio-pastorale**

La période allant du début des années 1980 au milieu des années 1990 a été marquée par la récurrence des sécheresses au Sahel. Dans la cuvette sud, la mise en mouvement d'une population nombreuse conjuguée à la découverte de vastes espaces de décrue et à la hausse exceptionnelle des prix agricoles s'est concrétisée par un « boom du vivrier agricole ». La fenêtre lacustre camerounaise a ainsi connu une véritable phase pionnière agricole caractérisée par la mise en culture rapide de vastes espaces jusqu'alors inexploités, car submergés, et son intégration aux marchés urbains de l'arrière-pays (Kousseri et Maiduguri principalement).

Durant cette période, les mobilités parallèles des ressources, des hommes, des marchés et des autorités ont assuré l'adaptation des populations aux importants changements hydro-écologiques. Dans l'espace mobile du lac Tchad des années 1980, la partie camerounaise a joué un rôle déterminant en captant une grande partie des pêcheurs et des éleveurs contraints de réorienter leurs mobilités sous l'effet de l'assèchement de la cuvette nord.

Les rives camerounaises ont connu à cette période une double dynamique de mobilité et de mutation des territoires. Celle-ci traduisait dans l'espace les réponses différenciées des producteurs aux changements d'hydro-écologie et de rapports de prix : report sur l'agriculture pour certains, accentuation des mobilités (halieutiques ou pastorales) pour d'autres. Localement, de multiples petits bourgs ruraux ont ainsi émergé qui accueillaient les marchés hebdomadaires de vivrier, recyclaient le numéraire des pêcheurs et des éleveurs mobiles et offraient aux individus disposant d'un petit capital des opportunités d'investissement dans le commerce et le transport.

Des évolutions institutionnelles ont accompagné la phase pionnière agricole. La venue d'une main d'œuvre agricole nombreuse chassée par les sécheresses favorisa l'extension des surfaces cultivées. Dans le même temps des formes de redistribution se mettaient en place autour de l'accès au capital circulant (céréales) à travers l'accueil des migrants saisonniers par les résidents et des manœuvres par les plus aisés d'entre eux.

Contrairement à la plupart des fronts pionniers agricoles, la mise en valeur des vastes espaces jusqu'alors inexploités n'a pas fait l'objet de « course à la terre ». Dans une région caractérisée par l'absence d'hôte autochtone et la mobilité des espaces agricoles, la terre n'était ni un moyen de capter le travail des migrants ni un moyen d'installer sa parentèle. Selon la même logique, l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales a permis la venue non conflictuelle d'une grande diversité d'éleveurs.

L'extension des surfaces cultivées, la forte hausse du nombre de troupeaux et l'importance nouvelle prise par la pêche dans les marécages a induit le chevauchement des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques. Les complémentarités techniques entre activités permettaient en effet aux pêcheurs d'exploiter les marécages, aux éleveurs d'envoyer leurs troupeaux dans les espaces de décrue lorsque la lame d'eau était suffisamment basse, pour laisser ensuite la place aux agriculteurs une fois la parcelle resuyée et s'avancer plus à l'intérieur du Lac à l'écart des zones de culture.

Ce chevauchement posait de manière inédite la question du partage de l'usage de l'espace entre activités. Des coordinations pratiques entre usagers se sont mises en place. Elles se matérialisaient dans l'espace par la reconnaissance entre usagers de « territoires de pratiques » au niveau desquels la hiérarchie des droits entre agriculteurs et éleveurs dépendait de la densité du parcellaire. En raison de la variabilité inter-annuelle du niveau des eaux et de celle du nombre d'actifs agricoles et de troupeaux, la localisation de ces territoires changeait d'une saison à l'autre et d'une

année sur l'autre. Cette mobilité des territoires de pratiques a été à la base de la réorganisation non conflictuelle des espaces agricoles et pastoraux avec la densification du parcellaire et des troupeaux.

Finalement, la décennie 1980 a été marquée par l'intégration territoriale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : les modalités de régulation du partage de l'usage de l'espace ont permis l'expression des complémentarités technico-spatiales et économiques entre activités. Cette intégration a été favorisée par la reconnaissance de l'égale légitimité des différents groupes d'usagers à exploiter les espaces de décrue, reconnaissance qui s'explique par la simultanéité de la colonisation agricole et pastorale et par l'absence d'hôtes autochtones.

Dans ce mouvement de colonisation agro-pastorale, l'absence de conflits fonciers entre exploitants contraste avec l'intensité des conflits territoriaux entre autorités coutumières comme étatiques. Sur le plan coutumier, les chefs arabes ont su tirer profit de l'évolution des rapports de pouvoir régionaux et de l'entrée, pourtant timide, dans l'arène locale du pouvoir des représentants de l'État, pour renforcer leur contrôle sur la terre ou sur la circulation lacustre et les débarcadères à poisson. Ils ont en effet revendiqué le contrôle des terres de décrue situées dans le prolongement de leur territoire bien que ces dernières n'avaient, de mémoire d'hommes, jamais été exploitées ou contrôlées. En outre, l'enjeu socio-politique du contrôle des frontières internes que constituaient les eaux et les terres de décrue du lac Tchad, conjugué à la mouvance du milieu lacustre, incita l'État militaire nigérian de l'époque à occuper durablement l'ouest de la fenêtre lacustre camerounaise.

À partir du milieu des années 1990, les espaces de décrue camerounais vont connaître une forte densification démographique qui va, dans le même temps, poser la question de l'intensification des processus productifs et reposer en des termes nouveaux celle de l'accès et de l'usage de la terre et des ressources naturelles.



# Chapitre 6 Densification démographique et intensification du multi-usage des ressources à partir du milieu des années 1990

## 1 La densification démographique et l'insécurité : facteurs et contraintes des mobilités contemporaines

---

### 1.1 Insécurité et mobilités lacustres

#### 1.1.1 *Symptômes et origines de l'insécurité dans l'espace lacustre camerounais*

#### ***Le conflit arabo-kotoko et la recrudescence du grand banditisme***<sup>166</sup>

Comme pour la plupart des pays africains, le début des années 1990 fut marqué au Cameroun par le « tournant démocratique », en clair la substitution de régimes pluri-partites aux anciens régimes à parti unique. Les élites arabes shuwa cherchèrent à tirer profit de la réouverture du jeu

---

<sup>166</sup> Nous renvoyons le lecteur intéressé par cette période de l'histoire du Logone et Chari à l'ouvrage de Issa Issa (Issa 2012) qui propose une analyse historique et géographique du conflit arabo-kotoko dont nous ne faisons ici que reprendre les grandes lignes.

politique régional en se faisant le relais des revendications foncières de leur communauté (voir page 366). Sur fond d'insécurité foncière historique, de crise économique et de guerre civile tchadienne<sup>167</sup> ayant favorisé la dissémination d'armes sophistiquées dans la région, l'intense lutte de pouvoir que se livrèrent les élites kotoko et arabes shuwa à l'aube des premières élections législatives pluri-partites dégénéra en un violent conflit ethnique à partir de 1992<sup>168</sup> (Issa 2012). De Kousséri où il éclata, le conflit s'étendit rapidement à l'ensemble du département sous formes d'affrontements localisés, avec une intensité particulière dans les sultanats riverains du Lac (Goulfey et Makari) où est concentrée la population arabe shuwa. En milieu rural, les affrontements naissaient le plus souvent autour de conflits fonciers ou territoriaux (ibid). Les derniers affrontements inter-ethniques datent de 1995 ; en 1996, les premières élections municipales pluri-partites purent se tenir dans un calme relatif.

Simultanément, le grand banditisme connut une forte recrudescence dans le Logone et Chari (Issa 2012). En plein conflit arabo-kotoko, la constitution des bandes criminelles et leurs cibles a pris une coloration ethnique entretenant une confusion entre les actes de banditisme et les règlements de comptes inter-ethniques (ibid). Les Arabes shuwa du Logone et Chari, accusés de soutenir les groupes criminels du fait de leur proximité ethnique, furent les premières victimes des opérations de répression, particulièrement violentes et meurtrières, menées par l'armée camerounaise (ibid). La mobilisation de la communauté arabe shuwa, conjuguée aux interventions de différentes forces armées camerounaises, permit finalement de juguler le grand banditisme à partir de la fin des années 1990 (ibid).

### ***L'occupation des îles camerounaises les plus poissonneuses par les transfuges de l'armée tchadienne***

À la fois proches des lieux d'intense activité économique et difficilement contrôlables par les représentants de l'État, les îles du lac Tchad constituent des zones de repli de choix. Celles en aval du delta du Chari sont ainsi depuis les années 1980 des lieux d'insécurité récurrente. Durant la décennie 1980, la mise en place d'une force de sécurité conjointe par les quatre pays riverains, avait permis d'y restaurer rapidement une sécurité relative ; dès le début des années 1990 néanmoins, les gouvernements, plus préoccupés par leurs problèmes de sécurité intérieure, délais-

---

<sup>167</sup> Depuis les années 1960, le Tchad est en proie à de multiples rébellions armées aux alliances mouvantes. Au tournant des années 1980 puis 1990, N'Djaména fut l'objet de violentes batailles qui débouchèrent sur des changements de pouvoir (1979, 1980, 1982, 1990) (Issa 2012).

<sup>168</sup> Ce n'est que dans le Logone et Chari que l'instauration du multipartisme prit une tournure aussi violente. La diversité des histoires politiques explique que les impacts de la "démocratisation" aient été localisées ou du moins régionalisées et que les conflits aient été restreints à certaines aires socio-géographiques (Issa 2012).

sèrent cette force conjointe qui s'avéra incapable de juguler l'activité des « rebelles-bandits » (Issa 2014).

De nombreux échanges entre les sous-préfets de Blangoua et de Darak et leur hiérarchie administrative, archivés à la préfecture du Logone et Chari et datés de la décennie 2000, font référence à l'occupation des îles camerounaises les plus avancées, qui correspondent aux eaux les plus poissonneuses, par des éléments armés tchadiens. La position de ces îles, pour beaucoup à mi-distance entre la frontière tchadienne et la frontière nigériane, est significative de l'incapacité de l'État camerounais à assurer l'intégrité de ses eaux et de ses îles.

En aval du delta du Chari, cette occupation s'inscrit dans la continuité d'une occupation ancienne de ces îles par l'armée tchadienne qui aurait démarré à l'initiative de l'éphémère président Goukouni Oueddeï en 1979 pour contrecarrer les rebelles tchadiens et à laquelle le Tchad a officiellement mis fin en 2004. Depuis, des éléments armés continuent à racketter les pêcheurs, à leur subtiliser du matériel de pêche (filet, pirogue, moteur hors-bord) et même à prélever des taxes (permis de pêche, taxes cantonales pour la coupe de bois) au nom de l'État tchadien, parfois même jusque sur l'île de Kofya, empêchant à l'inverse avec violence les représentants de l'État camerounais de fréquenter ces îles (archives n°21/L/K23-09/SP ; n°04/L/CF/K23-08/SP ; n°02/L/K23-09/SP). Les sous-préfets parlent de « comportements isolés de militaires » mais ils accusent également les sultans boudouma tchadiens de contrôler certains de ces éléments armés (archive n°30/L/CF/K23-09/SP). Les forces armées camerounaises se sont révélées jusqu'à présent incapables de juguler l'activité de ces transfuges de l'armée tchadienne<sup>169</sup>.

### ***1.1.2 Insécurité et mobilité des territoires : le transfert des activités halieutiques du delta vers Darak***

Dans la décennie 1990, l'occupation nigériane fit de la partie occidentale des rives et îles camerounaises une enclave de paix et de sécurité dans un Logone et Chari en proie à l'explosion de la violence, quand bien même les populations arabes et kotoko y étaient majoritaires. L'arrière-pays immédiat du Lac et les rives et îles encore sous contrôle camerounais furent par contre profondément affectés. En proie à une forte insécurité, de nombreux pêcheurs du delta préférèrent rejoindre l'île de Darak. Ces départs se sont avérés définitifs pour beaucoup : d'après notre enquête démographique réalisée à Darak (voir page 310), 10 % des chefs de concession résidant à l'année à Darak, soit environ 1100 personnes<sup>170</sup>, vivaient jusqu'en 1992 dans le delta du Chari ca-

<sup>169</sup> Les quelques interventions des forces armées camerounaises se soldent régulièrement par des échanges de tirs meurtriers.

<sup>170</sup> Pour estimer la population actuelle, nous avons utilisé les chiffres du RGPH de 2005 (qui recensait 7589 personnes à Darak en 2005) et on a estimé un taux de croissance de 4,7 % voir page 310.



merounais. À Darak en effet, les pêcheurs et les commerçants échappaient aux taxes et prélèvements officiels des représentants de l'État (sous-préfets, gendarmes, douaniers, responsables des services techniques) et des élus locaux camerounais dont le montant allait grandissant avec la création de la sous-préfecture de Blangoua en 1991 et celle de la Commune en 1996. Ils étaient aussi moins sujets aux violents rackets des transfuges de l'armée tchadienne que dans le delta du Chari. Lorsque la remontée du niveau des eaux de 1994/1995 a menacé de soumettre l'île de Darak, alors en plein essor, à la submersion saisonnière, l'administration nigériane a aménagé une imposante digue de manière à créer artificiellement une île permanente. Elle pérennisait ainsi la mobilité spontanée des pêcheurs et des centres de commerce.

Suite à cet afflux massif de pêcheurs, Darak a pris le relais de Blangoua pour s'affirmer comme le principal marché aux poissons du Lac, après le débarcadère de Doron Baga, antenne avancée de Baga Kawa au Nigeria. Blangoua, qui a gardé sa fonction de débarcadère du poisson séché à destination de Maroua, est resté un marché d'approvisionnement en matériel de pêche, mais a perdu son arsenal de grandes pirogues à moteur et beaucoup de son animation urbaine au profit de Darak (Seignobos n.p.). En 1987, 9057 habitants étaient recensés à Blangoua<sup>171</sup> ; au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2005, ils étaient 9400. Le débarcadère aurait donc connu un taux de croissance annuel de 0,2 %, plus de treize fois inférieur au solde naturel de 2,7 % de nombreuses régions d'Afrique sahélo-soudanienne<sup>172</sup> (Ferry et Hugon, 2007). Pour les mêmes raisons, et aussi parce que l'insécurité y était déjà importante dans les années 1980 (Beauvillain 1989), le débarcadère de Kofya, en aval du delta, plus propice au transit du poisson par voie lacustre vers le Nigeria, n'a quant à lui connu qu'un accroissement moyen annuel très proche du croît naturel (2,9%) entre le recensement de 1976 et celui de 2005. Tous les témoignages convergent pour qualifier Darak de « petit village » de quelques centaines d'âmes à la veille de l'occupation nigériane en 1987. Un rapport intitulé « travaux de démarcation des frontières du lac Tchad » daté du 20 mai 1989 avait recensé 1 300 personnes à Darak. En 2005, 7589 personnes avaient fait de Darak leur résidence principale (source RGPH 2005). Entre 1989 et 2005, la population de Darak aurait donc connu un croît annuel de 11,7 %.

Ainsi, dans la décennie 1990, les centralités du territoire se sont déplacées sous l'effet des changements politiques, et de la violence qui les entourait dans le Logone et Chari, conjugué à la fragmentation territoriale des rives et îles provoquée par l'occupation nigériane. Le pôle d'attrac-

---

<sup>171</sup> Source : chiffres du RGPH de 1987 repris dans Beauvillain 1989.

<sup>172</sup> Les départs de population ont peut être été beaucoup plus massifs car nous ne savons pas si le chiffre avancé par Beauvillain inclut ou non les quartiers de pêcheurs de Blangoua. Ces derniers sont recensés séparément dans le RGPH de 2005 mais nous avons agrégé leur population à celle de Blangoua pour arriver au chiffre de 9400 personnes. Or en 2005, ces quartiers rassemblaient près de la moitié de la population de Blangoua.

tion des pêcheurs s'est déplacé du delta vers la région de Darak, qui est restée dans le même temps la région où se polarisent les activités agro-pastorales. En dehors du delta, la petite partie des rives restée sous administration camerounaise s'est elle aussi en partie vidée de ses habitants.

## **1.2 Changements hydro-climatiques, densification démographique et recomposition des migrations**

### *1.2.1 Une économie d'archipel entre le Lac et l'arrière-pays*

Le bassin du lac Tchad, comme la bande sahélienne en général, connaît depuis 1994 une reprise partielle de la pluviométrie (voir page 34).

Depuis 1994, les terroirs de l'arrière-pays qui avaient été en grande partie délaissés dans la décennie précédente (voir page 259) sont de nouveau cultivés en saison des pluies (en maïs, sorgho et niébé principalement). Les cuvettes portent de nouveau des champs de sorgho repiqué, de niébé, de riz, ou encore de piment en saison fraîche. Les défrichements<sup>173</sup> ont repris et les parcelles de contre-saison s'étendent dorénavant jusque dans les bas-fonds éloignés des villages. Ces défrichements sont suffisamment importants pour que dans les mémoires paysannes, la quasi disparition du couvert arboré dans l'arrière-pays soit associée aux augmentations de surfaces cultivées liées à l'accroissement démographique des quinze dernières années plutôt qu'aux sécheresses des années 1980 et du début des années 1990.

En conséquences, les populations de l'arrière-pays sont moins nombreuses à s'installer durablement au Lac que dans la décennie 1983-1994. L'enquête démographique réalisée dans un échantillon de villages riverains<sup>174</sup> (voir page 310) indique ainsi que parmi les chefs de concession nés dans l'arrière-pays, le nombre d'arrivées annuelles entre 1995 et 2013 a été inférieur de 30 % à celui de la période 1987-1994, ce qui, du fait de la différence d'âge moyen et des phénomènes de retour dans le village d'origine, est une valeur sous-estimée. On retrouve le même phénomène quelle que soit la région d'origine du chef de concession.

La pluviométrie reste néanmoins très aléatoire, dans son volume et surtout dans sa répartition temporelle. Régulièrement, les rendements en pluvial sont mauvais et les agriculteurs jugent la

<sup>173</sup> La culture du sorgho repiqué exige en effet l'abattage des arbres, repères des petits oiseaux *Quelea Quela* qui ravagent les parcelles (Raimond 1999).

<sup>174</sup> Nous n'avons pas considéré l'île-débarcadère de Darak qui appartient pourtant à notre échantillon d'enquête dans ce calcul car sur cette île de nombreux nouveaux migrants s'installent chez un résident et ne créent pas de concession (voir page 310).

culture de sorgho repiqué trop risquée pour la tenter. La consultation des rapports d'activités de la délégation du ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) de l'arrondissement de Makari de la décennie 2000 fait ainsi régulièrement État de « *campagne médiocre du fait de la mauvaise répartition des pluies* » (en 2004, 2006, 2009, 2011). Depuis quelques années, les motopompes fleurissent dans les campagnes du Serbewel, mais leur faible nombre et celui encore plus faible des forages limitent la portée de leur utilisation.

Les migrations saisonnières des habitants du Serbewel ne sont plus systématiques et la part de la superficie totale cultivée de l'exploitation familiale réalisée au Lac est nettement moins importante qu'elle ne l'était dans la décennie sèche. Mais les populations de l'arrière-pays continuent à exploiter régulièrement une parcelle de niébé ou de maïs de fin de décrue au Lac.

Depuis le milieu des années 1990, le nombre de migrants saisonniers venant de l'arrière-pays pour cultiver au Lac, et plus encore les surfaces qu'ils exploitent, sont très irréguliers car étroitement dépendants d'une pluviométrie elle-même très variable d'une année sur l'autre. Cette irrégularité est fortement ressentie par les agriculteurs du Lac dans la mesure où elle conditionne leur capacité à aménager les digues qui protègent leurs parcelles de maïs d'une arrivée trop précoce des eaux :

*« Cette année, les cultivateurs sont peu nombreux, sinon à pareil moment on fait la doumba de Dor Imar. Avant il n'y avait pas de pluies donc les gens de l'extérieur étaient obligés de venir ici. L'an passé, il y a eu des pluies à l'extérieur et des problèmes d'inondation ici [crue précoce ayant fait pourrir le maïs sur pied], donc les gens ne sont pas venus cette année. [...] C'est bien pour nous quand les gens de l'extérieur viennent car cela nous permet de faire la doumba. » (Isseini Djibril, Arabe shuwa, env. 60 ans, Kouk, 2011)*

Ils se plaisent à décrire comment d'une année sur l'autre le paysage de saison sèche peut radicalement changer passant d'une vaste plaine désespérément enherbée à une étendue continuellement cultivée sur des kilomètres. Les éleveurs font encore plus l'expérience de cette variabilité de la densité du parcellaire agricole qui modifie considérablement les conditions de l'exploitation pastorale d'une année sur l'autre.

Outre l'exploitation agricole, la pêche continue à motiver de nombreuses migrations saisonnières entre l'arrière-pays et le Lac. Aux côtés des jeunes hommes célibataires à la recherche d'un petit revenu personnel, on trouve des hommes mariés avec des charges de famille qui ont pris l'habitude de venir pêcher tout en continuant à exploiter des parcelles dans leur village de l'arrière-pays en recrutant des salariés.

Durant la décennie sèche 1983-1994, le Lac avait presque capté la totalité des actifs de l'arrière-pays proche (une cinquantaine de kilomètres). La quasi totalité de l'exploitation agricole avait été reportée dans les espaces de décrue qui faisaient véritablement office de « zone refuge ». Désormais, les cultures de décrue viennent plus souvent compléter que se substituer entièrement à celles de l'arrière-pays. En outre, avec la densification agricole des terroirs de l'arrière-pays, le Lac semble commencer à jouer un nouveau rôle dans les économies familiales du Serbewel. Si ses terres de décrue continuent à être utilisées par ces habitants pour faire face aux déficits pluviométriques réguliers, elles offrent aussi aux jeunes des campagnes du Serbewel de nouvelles ressources (agricoles ou halieutiques) à exploiter annuellement en complément de celles dont ils héritent dans leur village.

Dans ces conditions, le terme « d'économie d'archipel »<sup>175</sup> caractérise bien les économies familiales des campagnes du Serbewel partagées entre différents sites d'habitat et de production. La densité de population dans l'arrière-pays (arrondissements de Makari, Fotokol et Goulfey) s'élevait en 2005 à 65 hab/km<sup>2</sup><sup>176</sup> d'après les chiffres du dernier RGPH. Ce niveau est relativement élevé pour la bande sahéenne<sup>177</sup>. Les données du recensement de 1976 auxquelles nous avons eu accès sont agrégées au niveau des arrondissements de Makari et de Goulfey de l'époque, c'est-à-dire de l'ensemble formé aujourd'hui par les arrondissements de l'arrière-pays et les arrondissements riverains (Darak, Hilé Alifa, Blangoua). En faisant l'approximation que la population recensée en 1976 résidait en totalité dans le territoire des actuels arrondissements de Makari, Goulfey, Fotokol, la comparaison des données du recensement de 1976 et de 2005 indique un taux de croissance démographique annuel moyen de 2,9 %, ce qui est supérieur au taux communément admis pour les régions soudano-sahéliennes (2,7%) (Ferry et Hugon 2007) alors même que la plupart des régions rurales sahéennes présente un solde migratoire négatif (Magrin et al 2014)<sup>178</sup>. Or

<sup>175</sup> Développée dans le cadre des études andines des années 1970 pour décrire l'étagement altitudinal des sites d'habitat et de production permettant de valoriser le différentiel écologique liées à l'altitude (Van Buren 1996), la notion « d'économie d'archipel » a été reprise plus largement pour caractériser l'importance prise par les migrations dans les économies rurales, en particulier entre les villes et les campagnes (voir notamment Gastellu et Marchal 1997).

<sup>176</sup> La densité de population des arrondissements de Makari, Fotokol et Goulfey a été calculée à partir des chiffres du RGPH de 2005 et de la superficie des arrondissements indiquée dans le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région de l'Extrême nord daté de 2010 (dont la source AFVP/MIDIMA). Le rapport de présentation des résultats du RGPH (BCREP 2005) indique des chiffres différents de ceux reportés dans les fichiers du recensement qui nous ont été transmis, en particulier pour l'arrondissement de Makari (130 790 hab. dans les fichiers et 98556 dans le rapport de présentation ; respectivement 55 384 hab. et 52 363 pour Goulfey ; 30 610 hab. et 25 166 contre pour Fotokol). Nous avons fait le choix de retenir les données des fichiers.

<sup>177</sup> Dans la région de l'Extrême-nord, seul le Logone et Chari présente un climat sahéen, les autres départements présentent un climat soudano-sahélien. En 2005, l'Extrême-nord était une des régions les plus peuplées du Cameroun avec 91 hab./ km<sup>2</sup> (source BCREP, 2005).

<sup>178</sup> En considérant les données du rapport de présentation des résultats du RGPH (BCREP 2005) qui indique pour l'arrondissement de Makari une population inférieure de 25 % aux données des fichiers du RGPH nous ayant été transmis, le même calcul indique un taux de croissance démographique annuel de 2,15 %, ce qui reste significatif

cette comparaison sous-estime la croissance démographique dans l'arrière-pays dans la mesure où en 1976 une partie non négligeable de la population des arrondissements de Makari et de Goulfey de l'époque résidait déjà au Lac. Ainsi, loin de « siphoner » la population de l'arrière-pays, le Lac assure au contraire les possibilités du maintien d'une densité de population relativement élevée dans des campagnes sahéliennes pourtant en proie aux sécheresses récurrentes.

### 1.2.2 *Maintien des séjours de longue durée au Lac pour les bovins et venue d'un nombre croissant de petits ruminants depuis l'arrière-pays*

Dans l'économie d'archipel qui lie le Lac et l'arrière-pays, les mobilités des troupeaux de l'arrière-pays tiennent bien évidemment une place de premier ordre chez ces populations largement agro-pastorales<sup>179</sup>.

Depuis le milieu des années 1990, l'extension des parcelles cultivées en pluvial et plus encore en saison fraîche et les défrichements associés, se sont faits directement au détriment du pâturage herbacé et surtout aérien disponible dans l'arrière-pays. Pour un grand nombre d'éleveurs, les résidus de culture sont disponibles trop tardivement pour compenser la baisse du pâturage pour l'ensemble du troupeau et seules quelques femelles allaitantes ne partent pas au Lac de manière à pourvoir à la consommation de lait de ceux qui restent au village. D'après nos enquêtes réalisées auprès des chefs de centre zootechniques et vétérinaires de la délégation d'élevage de Makari, arrondissement qui concentrait en 2007 41 % des effectifs bovins de tout le Logone et Chari, la quasi totalité des villages envoie leurs animaux au Lac, et la plupart avant le mois de février, c'est-à-dire avant que les résidus de sorgho repiqué ne soient disponibles<sup>180</sup>.

Les éleveurs qui avaient décapitalisé leur cheptel bovin entre les années 1980 et le début des années 1990 s'étaient reconvertis dans l'élevage de petits ruminants ou avaient tout du moins augmenté la part de ces espèces dans leurs troupeaux. Les effectifs de petits ruminants ont donc fortement augmenté dans les campagnes depuis les années 1980. Or les chèvres, qui constituent le

---

étant donné que la méthode de calcul conduit à une sous-estimation.

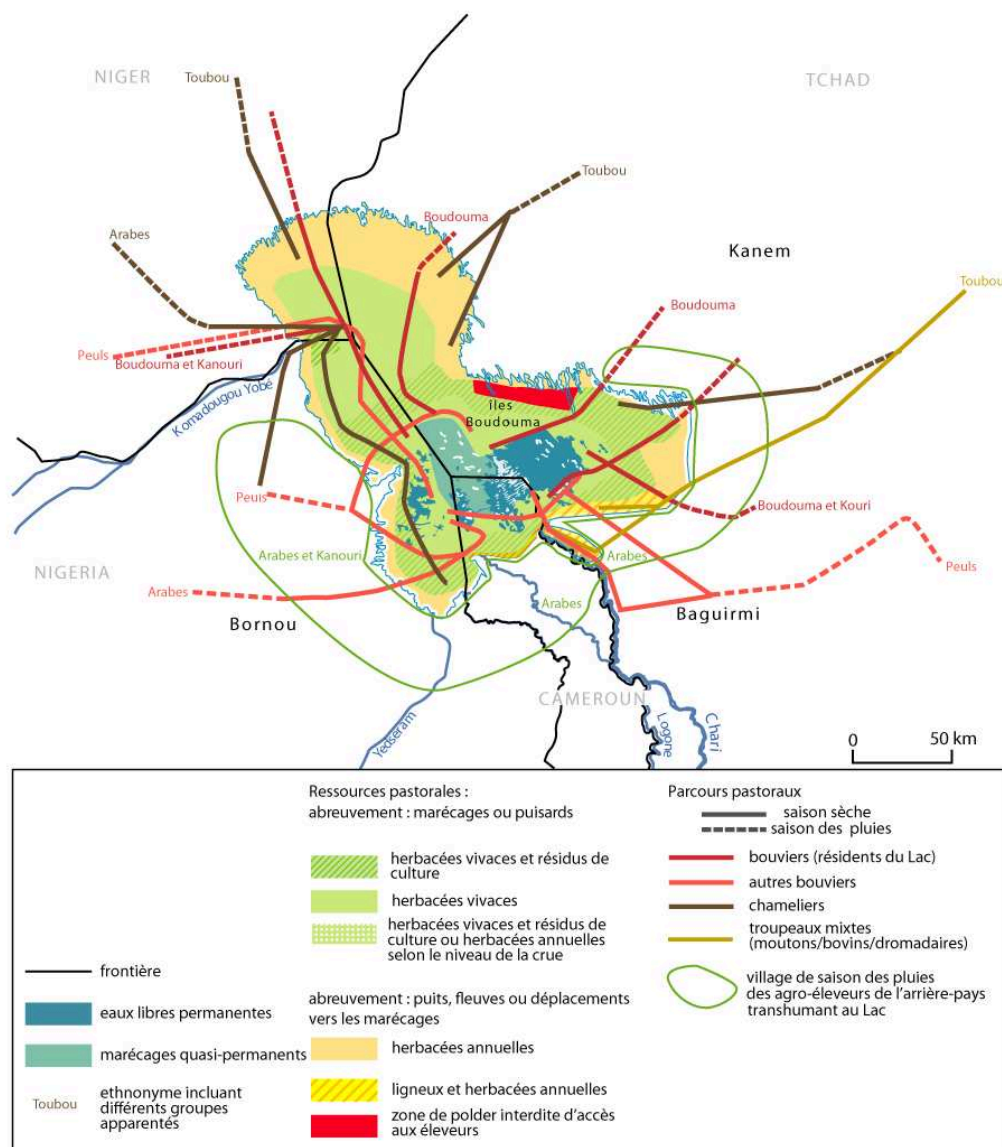
<sup>179</sup> En 2007, les services de l'élevage avaient recensé 152 478 bovidés dans tout le Logone et Chari dont 63 000 à Makari, 31 700 à Goulfey, 21 629 à Logone Birni et Zina, 15 000 à Fotokol, 6500 à Darak, 5598 à Kousseri, 4751 à Waza, 4200 à Hilé Alifa et 100 à Blangoua (Rapport d'Activité Annuel de la délégation départementale MINEPIA du Logone et Chari de 2007). Nos différents interlocuteurs dans les délégations régionales, départementales et d'arrondissement ont souvent insisté sur la sous-estimation dont pâtissent les recensements annuels de cheptels avançant différentes raisons, celle évoquée le plus souvent restant le manque de moyens (carburant notamment).

<sup>180</sup> Nous n'avons pas réalisé de recensement exhaustif et répété au cours de la saison sèche des groupes d'éleveurs présents sur les différents campements. Néanmoins, notre fréquentation répétée des différents campements du Lac sur toute la saison sèche 2011/2012 nous incite à confirmer les dires des chefs de centre. En effet, seuls les éleveurs qui se déplacent isolément viennent tardivement au Lac (après le mois de février) et ces derniers soit se dispersent dans de petits campements isolés qui restent peu nombreux, soit rejoignent les éleveurs arrivés plus tôt dans la saison et sont alors minoritaires sur ces campements.

plus gros des troupeaux de petits ruminants des éleveurs de l'arrière-pays, valorisent très bien le pâturage aérien. Ainsi, à mesure que ce dernier s'amenuisait dans les campagnes du Serbewel entre la fin des années 1990 et la décennie 2000, les éleveurs furent de plus en plus nombreux à choisir d'envoyer leurs petits ruminants au Lac. Jusqu'alors espace de parcours quasi exclusif des bovidés, le Lac et tout particulièrement ses zones de recrû arboré sont devenus durant cette période un lieu de polarisation des petits ruminants du Serbewel en saison sèche. Ils furent rapidement rejoints par les moutonniers peuls du Bornou nigérian, des Ouda avec leur moutons emblématiques bicolores (tête et poitrail noir, corps blanc), qui réorientaient leurs parcours de saison sèche des berges camerounaises du Chari où le couvert arboré s'était trop fortement dégradé vers le Lac. Depuis le milieu des années 2000, quelques moutonniers Ouda du Tchad gagnent à leur tour le delta du Chari camerounais mais ils restaient encore peu nombreux en 2012.

### **1.2.3 *Les rives camerounaises au cœur des réorientations des mobilités pastorales peules***

La remontée du niveau des eaux de 1994/1995 accéléra les réorientations des mobilités pastorales. Cette année fut marquée par l'arrivée massive d'éleveurs nomades peuls du Baguirmi tchadien dans les espaces de décrue à l'ouest du Chari. La création d'un marché à bétail sur l'île de Kofya en 1996 exprime le caractère inédit de cet afflux de bétail dont la municipalité de Bangoua a cherché à tirer profit. La venue de ces éleveurs dans les espaces de décrue camerounais se comprend mieux une fois replacée dans l'évolution des mobilités pastorales à l'échelle du Lac dans son ensemble. La carte 15 représente les mobilités pastorales actuelles, telles qu'elles ont été reconfigurées à partir du milieu des années 1990.



**Carte 15 : Les mobilités pastorales contemporaines au lac Tchad**

(adapté de Réounodji, Rangé et Guérin 2015, in :Magrin, Lemoalle et Pourtier (eds), Atlas du lac Tchad, 2015)

Les Peuls qui gagnèrent les rives camerounaises avaient pris l'habitude d'exploiter les îles bou-douma tchadiennes depuis le recul des eaux des années 1980<sup>181</sup>. Avec la remontée du niveau des eaux, l'exondation des pâturages de ces îles était devenue trop tardive, et l'accès aux rives est, qui auraient pu servir de pâturage d'attente, était contraint par le développement des polders aména-

<sup>181</sup> Avant les années 1980, ils exploitaient les pâturages des rives sud tchadiennes. La plupart de ces groupes peuls n'a gagné le Tchad qu'à partir des années 1950. Ils nomadisaient auparavant dans le Bornou nigérian, entre l'arrière-pays et les rives du Lac. Seule le groupe peul Am Arba est anciennement implanté dans le Baguirmi tchadien (voir Seignobos 1993 pour de plus amples précisions sur ce groupe) et exploitait déjà les rives sud tchadiennes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s.

gés dans cette partie du Lac (voir carte 15). Mais, sur les rives sud tchadiennes, la densité du parcellaire agricole ne permettait plus d'accueillir la totalité des effectifs de gros bétail des éleveurs peuls. Ceux qui disposaient des plus gros troupeaux ont donc choisi de gagner les rives camerounaises.

D'années en années, ils étaient de plus en plus nombreux à faire ce choix : alors que les effectifs des troupeaux en provenance du Tchad étaient estimés à quelques centaines de têtes de gros bétail en 1994<sup>182</sup>, les services de l'élevage en recensaient 25 000 en 2007<sup>183</sup>. Cette venue continue d'éleveurs peuls s'explique par les concurrences nouvelles auxquelles ils faisaient face de l'autre côté du Chari, sur les pâturages tchadiens.

À partir de la fin des années 1990 en effet, les éleveurs kouri et boudouma ont allongé leurs parcours jusqu'aux îles jouxtant les rives sud tchadiennes, que les Peuls avaient jusqu'alors été les seuls à exploiter. Les éleveurs insulaires ont revendiqué le contrôle de ces îles et se sont opposés de plus en plus fréquemment à leur exploitation par les autres groupes d'éleveurs. Dans la même période, les agro-éleveurs arabes shuwa de l'arrière-pays tchadien, qui n'avaient jusqu'alors fréquenté qu'épisodiquement les pâturages lacustres à l'occasion des sécheresses les plus sévères, ont accentué la fréquence et la durée de leur séjour au Lac. S'ils ont rejoint plus massivement les terres lacustres, c'est qu'eux-mêmes faisaient face dans l'arrière-pays à la concurrence de nouveaux troupeaux : les éleveurs Toubou, descendant du Kanem avec leurs troupeaux de dromadaires, petits ruminants et zébus, gagnaient désormais cette région en début de saison sèche, tandis que les Kouri et Boudouma, qui jusqu'au début des années 1990 se contentaient d'exploiter l'arrière immédiat des rives est, allongeaient leurs parcours de saison des pluies jusque dans l'arrière-pays des rives sud<sup>184</sup>.

Ainsi la pression pastorale croissante dans l'arrière-pays tchadien poussait un nombre toujours plus important d'éleveurs arabes shuwa sur les rives du Lac. Leur venue avait pour effet de repousser les éleveurs peuls plus à l'intérieur du Lac où ils buttaient sur la concurrence et les revendications territoriales des éleveurs kouri et boudouma. Pour les Peuls, traverser le Chari devenait de plus en plus intéressant. D'années en années, la durée de leur séjour au Lac augmentait et ils traversaient de plus en plus tôt le fleuve. Les pâturages des berges du Chari, qu'ils avaient pris

<sup>182</sup> Entretien avec le délégué d'arrondissement de Blangoua en poste entre 1992 et 2011.

<sup>183</sup> Source : rapports annuels d'activités MINEPIA du Logone et Chari 2007.

<sup>184</sup> L'allongement de leurs parcours de saison des pluies contribue à expliquer les croisements volontaires des éleveurs kouri et boudouma de leur race emblématique, leur race de vache emblématique avec les races peules et surtout arabes. Les vaches Kouri sont en effet de mauvaises marcheuses. Les vaches de race arabe sont appréciées parce qu'elles mettent bas plus jeunes et que la sous-alimentation se répercute moins sur leur reproduction, ce qui favorise la reconstitution des troupeaux. En outre, cette race est plus facile à trouver sur le marché.



l'habitude d'exploiter pour attendre la décrue au Lac, ont en effet été convertis en parcelles d'arboriculture et de maraîchage irrigué entre les années 1990 et 2000.

Une fois traversé le Chari, les éleveurs peuls tchadiens essaient le long des rives camerounaises, mais la plupart finit la saison sèche à la frontière nigero-camerounaise. Ils rejoignent ainsi les Peuls, moins nombreux, venus du Nigeria<sup>185</sup>. Contrairement aux Peuls du Tchad, la présence des Peuls du Nigeria était déjà significative dans les années 1980. Mais dans les années 1990 et 2000, les groupes d'éleveurs se sont renouvelés. La remise en eau durable de la cuvette nord a permis à une partie d'entre eux de réduire leurs parcours en le limitant aux parties nigériennes et nigériennes du Lac. Inversement, la recrudescence de l'insécurité dans le nord du Nigeria à partir du milieu des années 2000 a poussé un grand nombre d'éleveurs, dont de nombreux Arabes shuwa, à traverser l'El Beïd pour rejoindre les rives camerounaises.

Ces réorientations multiples des mobilités pastorales montrent combien, tout autour et dans le Lac, les déplacements des différents éleveurs sont liés les uns aux autres aux différentes échelles de temps et d'espace. Les réorientations des mobilités permettent d'équilibrer la pression pastorale et de l'ajuster à l'évolution de la densité du parcellaire agricole.

En 2012, la diversité de l'habitat pastoral sur les rives et dans les îles camerounaises donnait une bonne image de celle des groupes d'éleveurs (voir encadrés et photos).

---

<sup>185</sup> En 2007, les services de l'élevage recensaient 7 500 têtes de gros bétail en provenance du Nigeria et 25 000 têtes en provenance du Tchad (rapports annuels d'activités MINEPIA du Logone et Chari 2007).



**Fig. 47: Campement des Peuls am arba du Chari Baguirmi**  
 mars 2012, Doro Liman (Cameroun), cliché : C. Rangé  
*La tente en natte à base rectangulaire caractéristique des Peuls am arba du Chari Baguirmi*



**Fig. 48: Campement des Peuls mbokolodji du Bornou**  
 février 2012, Kaforam (Cameroun), cliché : C. Rangé  
*Auvents et poteries colorées des Peuls mbokolodji du Bornou*

### **La diversité de l'habitat, marqueur des réorientations des mobilités pastorales**

Les habitats pastoraux, dont la lourde charge du montage et du démontage mais aussi la propriété reviennent aux femmes chez les pasteurs nomades, signalent rapidement au visiteur l'origine de ses occupants. Les éleveurs du Nigeria font un usage fréquent des bâches, ceux du Tchad utilisent la natte, et les agro-éleveurs du Cameroun la paille. Chez les Ouda du Nigeria, l'assemblage de bâches, de tissus et de nattes rappelle leur présence encore récente au Tchad (ils ont quitté le Tchad pour le Nigeria au milieu des années 1990). Les Arabes shuwa et les Maaré du Nigeria sont reconnaissables à la cour clôturée qu'ils sont les seuls à aménager. Les Maaré du Tchad installent quant à eux des tentes à base rectangulaire similaires à celles des Peuls Am Arba dont ils sont proches, tandis que les tentes des Peuls Weyla et des Ouda restent ovales à la base. Les groupes les plus mobiles ne montent pas de tentes: les moutonniers Ouda disposent un lit et un vaisselier à ciel ouvert, parfois abrités sous un tissu coloré; les quelques « Mbororo » et Mbokolodji (voir encadré page suivante) disposaient de simples auvents aussi colorés que leurs poteries. Parmi les autres groupes, le séjour sous les auvents est réduit aux périodes de déplacement, lorsqu'il faut changer de campement après quelques jours.



*Fig. 49: Campement des Peuls weyla du Chari Baguirmi  
avril 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé  
Tente en nattes de forme ovale à la base des Peuls weyla du Chari Baguirmi*

### **Weyla, Am Arba, Ouda et Mbororo**

Weyla, Am Arba, Ouda et Mbororo, tels qu'ils sont désignés sur les rives du Lac au Cameroun, élèvent aujourd'hui tous la même race de bétail, la wodaabe, reconnaissable à son allure gracile, sa robe rouge et ses cornes en lyre. Sur les rives du Lac, ils sont appelés « Fellata » (en arabe). La langue peule distingue les Peuls sédentarisés, les « Ful'be », des pasteurs mobiles Peuls, « les Mbororo ». Dans l'emploi qu'en font les Ful'be, le terme de « Mbororo » est péjoratif et désigne des groupes « peu civilisés » et mauvais musulmans ; inversement, les « Mbororo », qui se reconnaissent eux-même ainsi dans les savanes pré-forestières de Centrafrique, du Cameroun et du Nigeria, jugent les Peuls sédentarisés « abâtardis » (Seignobos 2011). Sur les rives du lac Tchad, les pasteurs Peuls, au genre de vie largement nomade mais bien islamisés, ne se désignent pas eux-mêmes comme « Mbororo ». Ils réservent ce terme aux groupes peu différenciés qui ont pour certains quitté la partie camerounaise du Lac dans les années 1980 pour la Centrafrique et pour d'autres regagné la partie nord du Lac dans les années 1990. Aux quelques « Mbororo » fréquentant encore aujourd'hui les rives du Lac, reconnaissables selon les autres groupes peuls aux tresses que portent les hommes et à leurs nombreuses cicatrices, ils leur reprochent, à la manière des Peuls sédentarisés, un islam jugé approximatif et un genre de vie trop sommaire. Les Mbokolodji constituent une autre fraction de pasteurs peuls mobiles qui se distingue par la possession d'un bétail à la robe blanche sans corne.



***Fig. 50: Campement des Arabes shuwa du Serbewel**  
mars 2012, Darak (Cameroun), cliché : C. Rangé  
Tente en seko des Arabes shuwa du Chari Baguirmi*



***Fig. 51: Campement des Ouda du Bornou**  
février 2012, Boungour (Cameroun), cliché : C. Rangé  
lits et vaisseliers dispersés dans les arbres caractéristiques des Ouda du Bornou*

#### 1.2.4 *Le retour de l'eau et les mobilités halieutiques transfrontalières*

La seconde moitié des années 1990 vit le retour régulier de l'eau dans l'ensemble de la cuvette nord, retour qui s'est avéré globalement durable jusqu'à nos jours, à l'exception de certaines années déficitaires (comme 2003, 2005 ou 2010). Cette partie du Lac est particulièrement poissonneuse les années de forte crue. En conséquences, de nombreux pêcheurs qui avaient gagné la partie sud du Lac durant la décennie sèche 1980, ont de nouveau afflué (Kiari Fougou 2014)<sup>186</sup>. Ces départs ont plus marqué les mémoires des pêcheurs du delta que de ceux de Darak. Ces derniers, qui ont vu dans le même temps l'arrivée massive des pêcheurs du delta et l'essor commercial de leur île, associent plutôt la seconde moitié des années 1990 et les années 2000 à une forte hausse du nombre de pêcheurs.

### 1.3 **Mobilités entre les villages et renouvellement des dynamiques démographiques**

#### 1.3.1 *Mobilités entre les terroirs avec le retour des eaux et la densification démographique*

La progressive remontée du niveau des eaux entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000 a reconfiguré en profondeur les terroirs du Lac. À l'intérieur du Lac, les terres de dé-cruie ont laissé la place à de vastes marécages immergés la quasi totalité de l'année (de juillet à avril environ), ou encore aux îlots-bancs dont une partie s'exonde en fin de saison sèche. Ici, les campements agricoles de la décennie antérieure ont disparu, remplacés par les campements saisonniers d'éleveurs et de pêcheurs. Dans les parties les plus intérieures, les campements d'éleveurs ont dû eux-aussi être abandonnés. Dès 1994/1995, les activités agricoles ont été transférées dans la partie intermédiaire des rives dans les terroirs des villages créés entre les années 1960 et 1970. Les éleveurs qui n'avaient jamais totalement abandonné les campements de cette partie des rives disposaient dorénavant de pâturage à proximité, alors qu'ils étaient contraints dans la décennie précédente, à des trajets de plus d'une dizaine de kilomètres pour gagner les pâturages. Les

---

<sup>186</sup> Ce changement d'hydraulicité a permis, en même temps que celui des pêcheurs, le retour des agriculteurs et des éleveurs dans la partie nigérienne du Lac la plus touchée par les variations des apports du Chari. L'exceptionnelle variabilité des eaux dans cette partie du Lac confère aux mobilités un rôle central dans les logiques d'exploitation des ressources agricoles, pastorales et surtout halieutiques. Hadiza Kiari Fougou a récemment soutenu une thèse intitulée « *Impacts des variations du niveau des eaux Tchad sur les activités socio-économiques des pêcheurs de la partie nigérienne* » (2014) à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger) à laquelle nous renvoyons le lecteur.

villages créés au cours des années 1980 ont été abandonnés et leurs sites convertis en campements saisonniers de pêcheurs venant exploiter les marécages et d'éleveurs nomades et transhumants attirés par les vastes étendues de marécages et de terres de décrue non cultivées. Dans cette partie des rives, seuls les *gadna*, arbustes plantés en limite de parcelle, et les quelques rares manguiers installés sur les zones hautes, rappelaient l'exploitation agricole hier florissante.



**Fig. 52: Un campement de pêcheur à l'emplacement d'une ancienne zone cultivée**  
juillet 2011, Kaforam (Cameroun), cliché : C. Rangé

*Le campement de pêcheur est reconnaissable au four à fumer (au centre, recouvert d'une tôle) ; à l'arrière-plan, les gadna marquent l'exploitation agricole antérieure de cet espace*

À partir de 1998, la nouvelle remontée du niveau des eaux vit le retour des eaux libres à proximité de nombreux campements saisonniers d'éleveurs et de pêcheurs, souvent à quelques dizaines de mètres seulement, motivant ainsi l'installation permanente de pêcheurs. En revanche, la remontée du niveau des eaux n'a pas permis le retour régulier de l'eau à proximité des anciens villages du Lac qui n'a été observé qu'à l'occasion des quelques crues particulièrement importantes telle qu'en a connu de manière répétée le début des années 2010 (2010, 2012 et 2013).

À partir du début des années 2000, la densification du parcellaire agricole dans la partie intermédiaire des rives a poussé un nombre croissant d'éleveurs à abandonner toujours plus tôt dans l'année, et pour un certain nombre complètement, les campements de cette partie des rives pour rejoindre ceux situés plus à l'intérieur du Lac. Dès le milieu des années 2000 cependant, l'eldorado que constituait pour les éleveurs la partie intérieure des rives avait disparu : les nouveaux mi-

grants venus pour cultiver étaient de plus en plus nombreux à s'installer dans cette partie des rives où l'accès aux terres de décrue était plus aisé, tandis que les pêcheurs ont été de plus en plus enclins, surtout après l'explosion des prix des céréales de 2008, à se diversifier dans l'agriculture. Depuis une dizaine d'années, éleveurs et agro-pêcheurs sont engagés dans un processus de renégociation du partage de l'usage de l'espace, les seconds cherchant à regagner des espaces cultivables sur les pâturages (voir page 376).

### **1.3.2 *Des dynamiques démographiques et agraires contrastées le long du transect hydro-écologique***

Les dynamiques démographiques et plus globalement les dynamiques agraires du Lac s'expliquent en partie par la position du village dans la topographie lacustre, conférant tout son intérêt au transect hydro-écologique et à la typologie de villages en fonction de leur position le long de ce transect (voir carte 4 page 19 en introduction). La caractérisation des villages que nous proposons ici n'est cependant pas valable pour le delta qui présente des dynamiques spécifiques liées à la présence du fleuve. Afin d'analyser les dynamiques démographiques, nous avons dirigé une enquête systématique dans les concessions dans un échantillon de quatre villages différemment positionnés le long du transect. Les modalités de cette enquête et les hypothèses que nous avons retenues pour estimer les évolutions démographiques figurent dans l'encadré ci-dessous. Nos enquêtes dans les autres villages du Lac nous ont permis de juger de la possibilité de généraliser ces résultats. Si les grandes tendances restent similaires, des éléments de nature économique et politique doivent également être pris en compte pour comprendre les dynamiques démographiques.

## **Enquête systématique dans les concessions : modalités et hypothèses retenues pour estimer le taux de nouvelles installations**

### ***Modalités de l'enquête***

Entre avril et septembre 2013, nous avons dirigé une enquête visant à recenser la composition des concessions et les activités du chef de la concession. L'objectif était de caractériser les dynamiques démographiques et d'estimer la proportion relative des différents types d'exploitations.

Le travail d'enquête a été réalisé en grande partie par notre interprète qui, ayant travaillé 10 mois avec nous, était familier à nos questionnements et à nos méthodes d'enquête. À Darak, elles ont été réalisées par un étudiant en master 1 de géographie à l'université de Maroua que nous avons préalablement familiarisé à notre travail de doctorat.

Au total, 692 concessions ont pu être enquêtées, réparties dans chacun des quatre types de villages identifiés le long du transect hydro-écologique (voir page 18) :

- dans un village de la partie extérieure des rives, Hilé Alifa, où 204 concessions choisies aléatoirement ont été enquêtées, soit environ une concession sur trois ;
- dans un village de la partie intermédiaire des rives, Tchika, où 264 concessions ont été enquêtées, soit environ trois concessions sur quatre ;
- dans un village de la partie intérieure des rives, Toumboun Kare, où 49 concessions choisies aléatoirement ont été enquêtées, soit environ deux concessions sur trois ;
- dans l'île-débarcadère de Darak, où 175 concessions choisies aléatoirement ont été enquêtées, soit environ une concession sur six.
- L'enquête était effectuée auprès du chef de la concession et renseignait :
  - son lieu et sa date de naissance, son appartenance ethnique, l'année de son éventuelle migration au Lac et celle de son installation dans le village, l'activité pour laquelle il était venu au Lac ;
  - ses activités actuelles au Lac et dans ses éventuels autres villages de résidence ;
  - le nombre de ses femmes, le nombre de ses enfants en âge de travailler et parmi eux ceux présents au Lac, le nombre de personnes en âge de travailler présents dans la concession ;
  - le nombre de migrants saisonniers accueillis dans la concession en saison sèche l'année de l'enquête et l'année précédente ainsi que leurs activités (agriculture, pêche, manœuvre)

Le taux de réponse est particulièrement bon : entre 87 et 88 % pour les principales questions (village d'origine, année ou période d'arrivée dans le village, activités principales et secondaires, nombres d'hommes et de femmes en âge de travailler dans la concession, nombres de personnes accueillies dans la concession).

### ***Hypothèses retenues pour estimer le taux de nouvelles installations***

Cette enquête nous a permis d'estimer le taux de nouvelles concessions créées par les migrants entre 1995 et 2013. Pour cela, nous avons formulé deux hypothèses :

- après le décès d'un chef de concession, celle-ci est reprise par son fils et non pas par un nouveau migrant. C'est en effet le cas général. Tous les chefs de concessions nés dans le village et enquêtés en 2013 étant nés avant 1995, leurs parents étaient donc arrivés avant cette date et la concession avait donc été créée avant 1995 ;
- toutes les personnes de la concession dont le chef est arrivé après 1995 sont également arrivées après cette date. Si cette hypothèse se vérifie globalement dans les villages des rives, cela est beaucoup moins vrai dans l'île-débarcadère de Darak où un nombre important de nouveaux migrants ne crée pas directement sa propre concession mais s'installe plutôt chez un parent ou loue une chambre. Elle conduit donc à sous-estimer les nouvelles installations à Darak.



### **Cas n°1 : Les îlots-bancs saisonnièrement exondés**

Les îlots-bancs qui s'exondent en saison sèche accueillent de nombreux pêcheurs et éleveurs. À partir de ces « îles », les pêcheurs ont accès facilement à des zones de pêche plus poissonneuses. Entre mars et juin, l'activité est florissante sur les plus vastes de ces îles. Sur certaines, les pêcheurs se concentrent par centaines, voir milliers, depuis que la multiplication des moteurs hors-bords limite les besoins de dispersion. Boutiquiers et petite restauration recyclent l'argent des pêcheurs. Dès le mois d'avril, les bergers rejoignent les pêcheurs sur ces îles où ils peuvent profiter de l'animation de la pêche. Très vite cependant, le « *pâturage finit* ». Le moment est alors venu pour les bergers de rejoindre des campements isolés des commerces par de longs kilomètres d'eaux libres et de marécages. Dès le mois de juillet, la submersion des hauts-fonds pousse les pêcheurs à quitter les campements. Les bergers les avaient précédé dans le départ chassés par l'infestation des insectes. Seuls quelques rares pêcheurs choisissent d'y séjourner en période de hautes-eaux en aménageant la *kirta*. Ces hauts-fonds ne sont donc que saisonnièrement occupés.

### **Cas n°2 : Le débarcadère de Darak**

Le débarcadère de Darak fait figure d'exception parmi ces îles. Depuis la remontée du niveau des eaux en 1994/1995, il doit son existence à l'aménagement d'une digue ceinturant l'île qui s'oppose à la submersion saisonnière. Nous avons estimé le taux d'accroissement démographique annuel lié aux nouvelles installations à 1,5 % par an depuis le milieu des années 1990. Mais notre méthode d'estimation (voir encadré supra) conduit à largement sous-estimer l'augmentation de la population à Darak liée aux migrations car un grand nombre de nouveaux migrants s'installe chez les résidents. Cette pratique révèle le manque de terrains constructibles mais aussi une instabilité plus grande du peuplement : la location d'une chambre ou l'hébergement par un parent n'a pas le même caractère durable que la création d'une concession. Cette instabilité reste bien spécifique des gros bourgs de pêche et ne concerne que peu les villages riverains d'agro-pêcheurs.

À Darak, la pêche et le commerce de poisson font vivre de multiples activités connexes (ateliers de transformation du poisson, commerce de matériel de pêche, de bois pour le fumage du poisson, de carburant, atelier de mécaniciens, restauration, ...) conférant à cette « dernière avancée du Cameroun » une animation singulière que C. Seignobos a décrit en 2007 et dont nous repreneons des extraits dans l'encadré ci-dessous.

**Une image de Darak en 2007, extrait de C. Seignobos « Le lac Tchad, dernier refuge de la pêche »**

« Darak est sans conteste devenu la capitale du poisson depuis près d'une dizaine d'années. Dès l'arrivée sur l'embarcadère, on dénombre (février 2007) quarante grandes pirogues à moteur et trente-cinq petites pirogues de bois renforcées de fer, de différents modèles. On relève également trois barges métalliques pour le transport de bois. La partie méridionale du bourg de Darak est consacrée à la préparation et au stockage du poisson. Darak compte une douzaine d'ateliers de fabrication de nasses maliennes (guran mali fishing traps), mais également de petites nasses à labyrinthe (ndurutu fishing traps) utilisées par les Hausa depuis la Bénoué jusqu'au lac. On dénombre autant d'échoppes de filets maillants, d'éperviers (également confectionnés sur place avec le plomb de batterie), ainsi que des ateliers de réparation de filets, de moteurs hors-bords, des points de vente de carburant. [...] Des boutiques sont spécialisées dans la vente de sacs et de cartons pour conditionner le poisson.

Près du port s'entassent des réserves de bois car ici à Darak, « le bois est plus cher que le mil et le maïs ». [...].

La partie la plus spectaculaire de Darak est le quartier où se conditionne le poisson. On recense plus d'un millier d'ensemble de fours à trois trous, généralement longs de 6 m., couverts de grilles et de plaques de tôle.[...] Une douzaine de concessions constituent de véritables sous quartiers à elles seules, on y fume et on y sèche le poisson (pendant 24 h à 36 heures) sur d'immenses claies. [...]

Les pêcheurs venant de tout le sahel et de tout le Soudan semblent s'être donné rendez-vous à Darak. [...] Les Hausa sont majoritaires, suivis des Bornouans, Kotoko, Djukun, Margi et des Masa, et, enfin, de pêcheurs de l'Ouest africain.

[...] Tous les riverains du Lac se retrouvent là, les cultivateurs qui ont achevé leur saison et commercialisé leurs récoltes de haricots (lybia), de maïs, de patate douce ; les éleveurs transhumants qui ont vendu du bétail. Tout le monde a de l'argent. On retrouve alors le même grouillement qu'à Baga-Kawa ou qu'à Blangwa, mais plus de modernité. L'électricité est là, les postes de télévision sont partout et fonctionnent toute la journée, des flottes de motos sillonnent les ruelles. C'est toujours le même mélange de tripots, avec les jeux de hasard, la prostitution, des gargotes où l'on mange surtout de la viande. L'offre d'alcool et de chanvre est très forte tout comme celle de « médicaments ». Les pêcheurs sont de grands consommateurs de « capsoles », autrement dit de pilules de Tramol et autres amphétamines frelatées en provenance du Nigeria, afin de mieux supporter les poses et relevés de filets, leur surveillance aussi pendant des nuits entières à bord de leurs pirogues. »

Une population importante y réside en permanence, attirée par la pêche ou ses activités connexes. La très forte densité de population, estimée à environ 1 000 hab./ km<sup>2</sup> en 2013, est visible dans l'habitat extrêmement resserré de Darak.

Une partie cultive sur place mais l'extension des parcelles est limitée par la faible disponibilité en terres de décrue en rapport à la population. De nombreux résidents exploitent ainsi plutôt des champs dans leur village d'origine où une partie de l'unité de production continue de résider. Entre janvier et juillet, la population de Darak est démultipliée par l'arrivée de nombreux mi-

grants pêcheurs saisonniers. Le marché de la location est alors très actif et le taux d'occupation des petites concessions impressionnant. La ville-marché se transforme en « base arrière » d'un grand nombre de pêcheurs migrants qui multiplient les séjours sur les *kirta*. Ils y vendent leur poisson, s'y procurent vivres et matériel de pêche et se reposent des difficiles conditions de vie sur les îlots de végétation flottants tout en profitant de l'animation de Darak.

### **Cas n°3 : Les villages des rives intérieures**

Créés dans les années 1980, puis délaissés voir abandonnés au milieu des années 1990, ces villages ont d'abord été repeuplés par les pêcheurs. Depuis le milieu des années 2000, ils captent un nombre croissant de migrants agricoles attirés par la disponibilité en terres de décrue. Comme le disent les enquêtés, « *si un jeune est prêt à travailler dur, il reste beaucoup de terres à cultiver* ». Des espaces cultivables relativement larges sont en effet encore disponibles mais leur mise en culture exige un travail plus important : les parcelles qui n'ont pas été cultivées depuis de nombreuses années sont fortement enherbées ; les troupeaux sont nombreux et les risques de dégâts sur les parcelles isolées sont importants ; la population active n'est pas assez nombreuse pour aménager des digues de protection des cultures ; le retrait de l'eau est souvent tardif limitant les possibilités de diversification des cultures.

L'important accroissement démographique de ces villages est ainsi en quasi totalité conduit par les migrations. Dans le village de notre échantillon, Toumboun Karé, le taux d'accroissement démographique annuel lié aux migrations a ainsi atteint 41 % entre 2002 et 2013 ! Ce taux exceptionnel exprimait le quasi dépeuplement qu'a connu le village dans la seconde moitié des années 1990. Depuis 2005, ce même taux est de 8 %.

La position de ces villages dans la topographie est favorable à la pratique de la pêche. Elle offre un accès immédiat aux eaux libres et aux marécages inondés le plus tôt et le plus longtemps dans l'année. Chaque année, de nombreux migrants saisonniers s'y installent pour pêcher. La concentration des pêcheurs en saison sèche attire les commerçants de poisson, de matériel de pêche et de nombreux boutiquiers et petits restaurants. Ces villages accueillent également des migrants saisonniers venus pour cultiver, mais le plus gros des migrants agricoles s'installe plus en retrait sur les rives (voir infra). Le calendrier de la crue ne permet ici qu'une faible diversification agricole. Il est surtout propice au maïs de fin de décrue et à la canne à sucre ; le niébé, la patate douce et le manioc sont plus rares. Quant à la culture pluviale ou de fin de saison des pluies, elle y est impossible. Une grande partie de l'année, ces villages sont coupés des marchés de l'arrière-pays par la montée des eaux. La commercialisation des produits agricoles se fait avant tout par la voie lacustre. Le maïs est écoulé dans le bourg de Darak où la concentration de pêcheurs

génère une importante demande ou encore auprès des éleveurs nomades des campements situés à quelques pas du village. La canne à sucre part pour N'Djaména via Guitté, en pirogue.

L'habitat en *seko* (des palissades de pailles tissées) atteste de la précarité de l'existence de ces villages et des conditions de vie en leur sein. Une simple digue de sacs de sables, réaménagée chaque année par les résidents, les protège de la submersion saisonnière. Le plus souvent, les femmes, les enfants et les quelques rares vieillards se replient en période de hautes-eaux dans les villages situés plus en retrait où l'accès aux marchés est plus aisé et les conditions de vie meilleures. Dans certains villages, la digue cède régulièrement et les habitants sont contraints de gagner les villages des rives intermédiaires ; seuls les plus téméraires des pêcheurs restent en aménageant le site à la manière d'une *kirta*.

#### **cas n°4 : Les villages des rives intermédiaires**

Ces villages créés entre les années 1960 et 1970 sont aujourd'hui devenus pour la plupart de véritables bourgs dont la population dépasse le millier d'habitants, comme en atteste le dense habitat en *banko*. Ces villages ont continué à attirer de nouveaux migrants après 1995 : nous avons estimé le taux d'accroissement démographique annuel lié à l'immigration à 2,2 % entre 1995 et 2013. Les nouvelles arrivées, que matérialisent les cases en *seko* (pailles) en périphérie du village, se font néanmoins de moins en moins nombreuses puisque le taux pour la période 2005-2013 est inférieur de moitié (1,1 %). Depuis le milieu des années 2000, le parcellaire de décrue s'est en effet fortement densifié. S'ils continuent à attirer un nombre non négligeable de nouveaux migrants, l'accroissement démographique de ces villages s'explique avant tout par le renouvellement des générations : en 2013, 20 % des chefs de concession étaient nés dans le village.

Une partie importante des terres de décrue de ces terroirs est mis en valeur par les migrants saisonniers hébergés pour la plupart chez les résidents du village.

Ici, la topographie est favorable à la diversification de l'agriculture : maïs de fin de décrue, canne à sucre, niébé, patate douce, manioc, oignon se cultivent en décrue ou sur remontée tandis que les berges des quelques *ragaba* au profil suffisamment prononcé sont toutes occupées par les vergers. En période de hautes-eaux, la pêche dans les marécages est intense. L'accès aux eaux libres, distantes de quelques kilomètres, exige par contre de séjourner sur les campements des *kirta* et des îles.

Ces villages abritent les marchés ruraux où s'échangent chaque semaine produits agricoles - en gros ou en détail, produits phytosanitaires et divers biens manufacturés. Moins nombreux que dans les villages de pêcheurs, les boutiquiers et petits restaurateurs sont présents toute l'année,

avec une recrudescence de l'activité en saison sèche quand la vente du niébé et surtout la venue des éleveurs stimulent l'activité.

### ***cas n°5 : Les villages des rives extérieures***

Dans ces villages, les anciens espaces de décrue des années 1950 et 1960 reconvertis en bas-fonds sont de nouveau cultivables en contre-saison depuis la remontée de la pluviométrie du milieu des années 1990 (en niébé principalement, parfois en sorgho repiqué). En outre, ces villages offrent des conditions plus favorables à l'élevage de bovidés et de petits ruminants en saison des pluies (moindre infestation par les insectes ; plus grande disponibilité en pâturage aérien, pluvial et en résidus de culture) et ne souffrent pas de l'enclavement qui caractérise la partie inondée des rives en période de hautes-eaux. Surtout, les terres de décrue ne sont plus distantes que de quelques kilomètres, et les allers et retours, à pied, en vélo ou en moto, entre le village et les champs de décrue sont devenus relativement aisés. Enfin, la position d'interface entre les villages du Lac et les marchés de l'arrière-pays favorise des activités de commerce et de transport engageant des niveaux de capital très divers.

Nombreux parmi ceux qui avaient quitté leur village durant les années 1980 l'ont ainsi regagné à partir de la seconde moitié des années 1990. Par contre les migrants sont peu nombreux à s'installer dans ces villages. À Hilé Alifa, village de notre échantillon qui bénéficie pourtant du statut de sous-préfecture, nous estimons le taux annuel de nouvelles arrivées à moins de 0,3 % depuis 1995. Ces villages connaissent des départs vers l'intérieur du Lac : dans notre échantillon, 13 % des nouveaux migrants à s'être installés dans la partie intermédiaire ou intérieure des rives ou à Darak depuis 1995 venaient d'un de ces villages ; ce qui correspond à un taux d'émigration annuel moyen depuis les anciens villages vers l'intérieur du Lac de 0,4 % par an. En supposant que le taux d'immigration dans les anciens villages est identique à celui de Hilé Alifa, cela équivaut à un solde migratoire négatif de 0,1 % par an, soit à peu près nul.

#### ***1.3.3 La répartition de la population résidente : centralités et polarités***

Nous avons estimé la population dans chacun des villages et villes du Lac en 2013 - date de nos dernières enquêtes mais aussi dernière année avant la profonde dégradation des conditions sécuritaires au Lac - à partir des chiffres du dernier RGPH<sup>187</sup> (2005) et des taux d'accroissement démographique annuel que nous avons estimé pour chaque type de village (voir supra)<sup>188</sup>. Ces

<sup>187</sup> Sont recensés les individus qui ont défini le logement du lieu de recensement comme leur résidence principale, quelle que soit leur nationalité (BUCREP 2005).

<sup>188</sup> Soit, en dehors du delta, un taux d'accroissement démographique annuel de 2,7 % par an dans les anciens villages du Lac, de 3,8 % par an dans les villages des rives intermédiaires, de 8 % dans les villages des rives intérieures et de 4,2 % à Darak. Pour le delta du Chari, nous avons considéré un taux de 2,7 % par an dans les villages localisés dans la partie amont du delta ainsi qu'à Blangoua et Kofya, et de 3,8 % dans ceux localisés sur le bourrelet de

chiffres ne donnent qu'une image partielle de la population du Lac étant donné sa forte composante mobile. Si les migrants agricoles rejoignent le plus souvent les résidents dans les villages, les éleveurs et les pêcheurs installent d'importants campements temporaires, comptant des centaines voir des milliers de personnes.

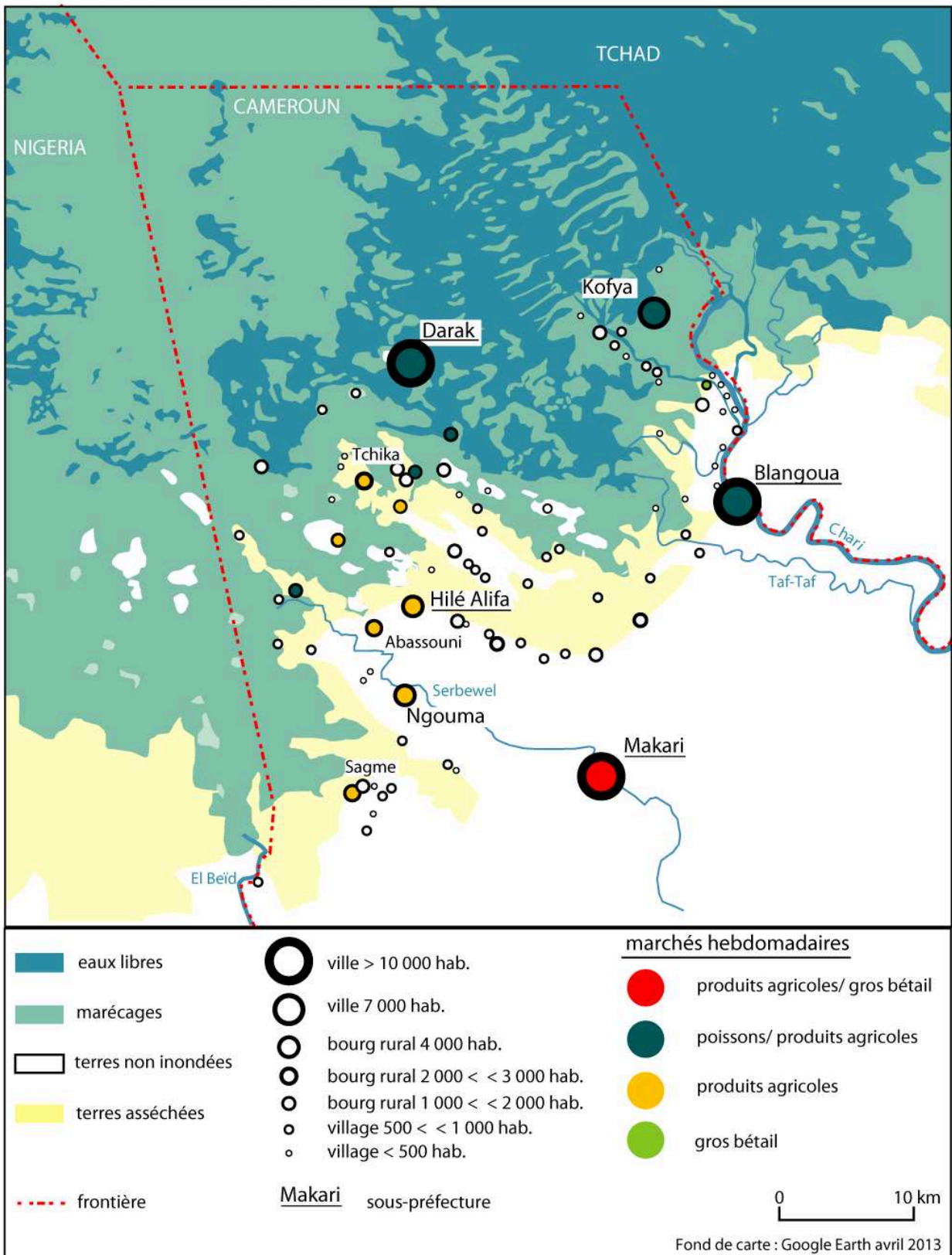
La carte 16 met en avant d'importants contrastes dans la répartition de la population résidente. Déplacer le focus du transect hydro-écologique à l'espace lacustre camerounais dans son ensemble permet ainsi de mettre en lumière des centralités et des polarités qui s'expliquent plus par des facteurs historiques liées principalement à l'évolution des circuits commerciaux que par la position du village ou du campement dans la topographie lacustre.

Nous estimons la population résidant dans l'espace lacustre camerounais en 2013 à 111 400. Trois villes rassemblent à elles seules 27 % de la population résidente. Il s'agit des trois débarcadères dont l'économie est centrée sur la pêche : Darak et Blangoua comptent tous deux environ 11 000 habitants, et Kofya 7000. Blangoua comme Darak bénéficient en outre de leur statut de sous-préfecture et des infrastructures (éducation, santé) associées. Deux gros bourgs ruraux, Ngouma et Hilé Alifa, tous deux des anciens villages du Lac, comptent environ 4 000 habitants. Le premier profite de sa position de relais commercial entre le Lac et le marché transfrontalier de Fotokol (et donc le Nigeria), ainsi que de sa localisation sur les berges irriguées du Serbewel. Le second est une sous-préfecture et fait office de relais entre l'intérieur du Lac et le marché intermédiaire de Makari<sup>189</sup>.

---

berge en aval où nos enquêtes nous avaient permis de voir qu'il existe encore de nouvelles arrivées. Dans ces hypothèses, l'accroissement démographique annuel moyen pour l'ensemble de l'espace lacustre camerounais est de 3,5 % par an sur la période 2005-2013 (de 86 161 à 111 376 résidents).

<sup>189</sup> Le marché a en réalité été délocalisé dans un village jouxtant Makari, celui de Mada.



Carte 16 : Population permanente et marchés dans l'espace lacustres camerounais en 2013  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes et RGPH 2005.

Une vingtaine de bourgs, dont la plupart sont installés sur les rives régulièrement inondées, compte entre 1 000 et 3 000 habitants. Les plus animés, ceux qui accueillent un marché hebdomadaire et où se développent de petites activités de services, sont concentrés dans la partie ouest des rives. La plus grande disponibilité en terres de décrue y permet en effet depuis les années 1970 une exploitation agro-pastorale plus poussée. Mais l'épisode de l'occupation nigériane et le conflit arabo-kotoko contribuent également à expliquer cette polarité. C'est véritablement en saison sèche que ces bourgs s'animent, quand ils accueillent les éleveurs transhumants et les pêcheurs, et que le retrait de l'eau facilite l'exportation des récoltes.

Dans le delta du Chari, la population est répartie entre Blangoua et les bourrelets de berge. Le relatif dynamisme de Blangoua explique l'apparent vide des espaces de décrue situés à l'entrée du delta. Ces derniers sont en effet exploités par les habitants de la sous-préfecture qui effectuent plusieurs kilomètres à vélo ou à moto, parfois à pied, pour les cultiver ou, plus rarement, migrent le temps d'une saison. Le même phénomène a lieu de l'autre côté des rives où ceux qui travaillent les terres de décrue sont installés en retrait, à (ou près de) Ngouma et Sagmé. C'est également en partie vrai pour l'île de Kofya, mais ici la plus grande insécurité participe également de l'explication.

Alors que dans les années 1970 le delta concentrait la plus grande part de la population, il ne rassemblait en 2013 plus qu'un peu moins d'un tiers de la population résidant au Lac. Cette évolution s'explique d'abord par la polarisation des migrations agricoles dans la partie occidentale des rives, mais aussi par la concurrence croissante exercée par le débarcadère de Darak.

Enfin, la position du village dans la topographie renseigne assez bien sur l'activité qui y est principalement pratiquée. On peut ainsi estimer qu'environ un tiers de la population résidant au Lac vit principalement de la pêche : ce sont les résidents des villages situés sur les bourrelets de berge en aval du delta, ceux de Darak (et des autres îles<sup>190</sup>), une partie des habitants de Blangoua, la majorité de ceux de l'île de Kofya, et la moitié environ de ceux résidant au niveau des villages des rives intérieures. Un tiers environ de la population réside dans un des anciens villages du Lac dont les terroirs ne sont plus, au mieux, qu'irrégulièrement et partiellement atteints par la crue. Ils y valorisent à la fois les ressources spécifiques de ces terroirs et les ressources de l'intérieur du Lac. Le dernier tiers de la population réside dans un village dont le terroir est régulièrement inondé, et associe l'agriculture de décrue à la pêche.

---

<sup>190</sup> Dans le recensement de 2005, plusieurs milliers de personnes sont recensés dans des campements situés sur des îlots-bancs saisonnièrement exondés. De fait, de nombreux pêcheurs du Lac y séjournent plusieurs mois de l'année, rejoignant un des trois débarcadères, les rives intérieures, ou encore l'arrière-pays en période de hautes-eaux. C'est d'autant plus vrai les années de relatif bas niveau des eaux, comme l'a été l'année du recensement.



## 2 Modalités de l'intensification dans un environnement aux ressources variables et aux usages multiples

---

### 2.1 L'amélioration de la valorisation des produits, condition de l'intensification

#### 2.1.1 *La dépréciation de la naira et le décollage de la demande en vivrier agricole diversifié*

Les populations du Lac sont unanimes pour faire remonter au transfert du marché de Makari à Mada en 1994 la hausse des prix du vivrier agricole. Il est probable qu'une partie de cette hausse ressentie des prix agricoles s'explique par la dépréciation de la naira entamée à cette période en parallèle à la dévaluation du franc CFA (Azam et Samba-Mamadou 1997) et qui continue jusqu'à nos jours : le taux de change enregistré à Kano en janvier 1993 était ainsi de 132 naira pour 1 000 franc CFA (Grégoire 1995) ; en 2013, 330 naira s'échangeaient contre 1 000 franc CFA sur les rives du Lac. La coexistence de la naira avec le franc CFA confère en effet à l'évolution du taux de change entre les deux monnaies un rôle déterminant dans les échanges commerciaux et la valeur des produits et biens. Dans l'espace lacustre camerounais, la naira s'acquiert en vendant le poisson fumé et le niébé, et permet de se procurer les biens manufacturés et le carburant, tandis que le vivrier agricole (en dehors du niébé) et le poisson séché permet de se procurer le franc CFA. Dans ces conditions, la dépréciation de la naira revalorise le vivrier vendu sur les marchés camerounais.

Aux variations monétaires s'est surimposé l'effet de la croissance urbaine. Si cette dernière connaît globalement à l'échelle de l'Afrique subsaharienne un ralentissement depuis les années 1980, c'est beaucoup moins vrai pour les zones sahélo-soudaniennes à l'urbanisation plus tardive (Magrin 2013). Cela l'est encore moins pour la capitale tchadienne qui connaît une formidable envolée depuis la sortie de la guerre civile en 1994 et, surtout, l'essor de l'exploitation pétrolière

dont la rente, depuis 2003, a été préférentiellement investie dans la capitale (Magrin et al 2014). N'Djaména est ainsi passée de 530 000 habitants en 1993 à 951 000 habitants en 2009 (ibid).

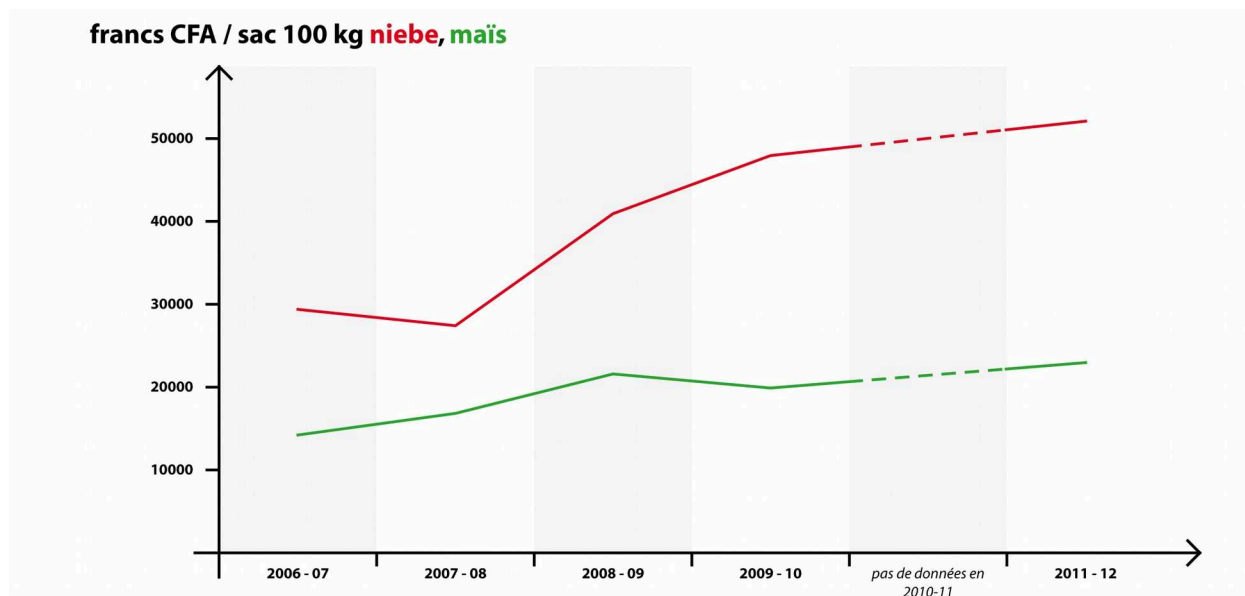
Avec la flambée des prix du logement associée à la croissance économique, nombreux sont ceux qui, cherchant à s'employer à N'Djaména sans avoir les moyens d'y vivre, se replient dans sa voisine camerounaise Kousséri moins onéreuse. La croissance démographique de Kousséri a ainsi bénéficié indirectement de la croissance économique de N'Djaména.

La hausse de la demande à Kousséri a permis une diversification des débouchés du vivrier agricole sur les tubercules, la canne à sucre et dans une moindre mesure l'oignon. La relative jugulation des phénomènes de banditisme armé à la fin des années 1990 (Issa 2012) et la rétrocession de la région au Cameroun en 2004 ont, en outre, significativement amélioré les conditions des échanges marchands avec Kousséri. Depuis, la patate douce, le canne à sucre et, dans une moindre mesure, le manioc sont en effet acheminés directement à Kousséri depuis le Lac par des camions affrétés spécialement pour l'occasion.

Longtemps restée difficile à valoriser, la canne à sucre a vu ses débouchés se diversifier à partir du milieu des années 1990. Outre Kousséri, elle est exportée par voie lacustre jusqu'à Guitté dans le delta du Chari tchadien pour rejoindre N'Djaména depuis qu'un axe goudronné a été aménagé en 1994 entre le débarcadère et la capitale tchadienne. Dans le delta du Chari tchadien, cette route a déclenché un « boom du maraîchage » (Réounodji 1995) dont ne profitent que très inégalement les rives camerounaises. Seul le delta du Chari, en particulier les berges du fleuve sont cultivées en maraîchage, le plus souvent à l'initiative des mêmes populations tama, très actives dans le maraîchage de l'autre côté de la frontière (ibid), et qui louent des parcelles irriguées côté Cameroun depuis le milieu des années 2000.

Les producteurs camerounais bénéficient d'un véritable « boom du niébé » depuis le milieu des années 2000. La série de prix reconstituée sur la figure 53 en donne un aperçu : sur le marché intermédiaire de Mada dans l'arrière-pays du Lac, le prix du niébé a augmenté de 77 % en équivalent franc CFA sur la période 2006-2012. Le prolongement de la série de prix à la fin des années 1990 aurait mieux fait ressortir encore la croissance exponentielle des prix de la légumineuse exportée dans tout le Nigeria jusqu'à Lagos ou Abuja.

L'évolution du prix du maïs sur la période récente porte la marque de la crise alimentaire mondiale de 2008 quand bien même les marchés du Lac sont relativement protégés de la concurrence du marché mondial (voir page 411) : le prix du maïs a ainsi augmenté de 60 % entre 2006 et 2012.



**Fig. 53: Évolution du prix d'un sac de 100 kg de maïs grain et du même sac de niébé décortiqué entre 2006 et 2012 sur le marché de Mada (arrière-pays du Lac)**

Réalisation : Charline Rangé ; source : Rapports Annuels d'Activité de la délégation du MINADER de l'arrondissement de Makari (2006-2012)

NB : Pour chaque année, les prix indiqués correspondent à la valeur moyenne des prix hebdomadaires entre début septembre et fin août.

Outre l'amélioration des conditions d'intégration aux échanges marchands régionaux et sous-régionaux, les agriculteurs du Lac ont bénéficié de la venue massive des éleveurs nomades peuls en provenance du Tchad qui constituent un important débouché pour le maïs et les légumes.

La meilleure valorisation du vivrier est nettement visible dans le grouillement des charrettes à traction asine, des motos et des petits camions qui acheminent les sacs de niébé, patate douce, maïs,... des champs au village et des villages au marché hebdomadaire de Mada. Depuis le début des années 2000 en effet, les riverains sont nombreux à investir dans les moyens de transport, les moins fortunés dans les charrettes, les plus aisés dans les petits camions. L'intensification des échanges de vivrier agricole sur les marchés locaux, entre les villages du Lac et Mada, le marché intermédiaire de l'arrière-pays, entre ce dernier et les marchés nigériens profite désormais à des individus dotés d'un capital très inégal. Le commerce transfrontalier de niébé est le plus rémunérateur mais seul un nombre réduit de notables locaux peuvent le pratiquer. Les échanges entre le Lac et Mada (niébé, maïs et gombo principalement) permettent à des individus moyennement dotés en capital, dont de nombreuses femmes et jeunes, de diversifier leurs activités et revenus. Enfin, la vigueur du commerce de détail offre des revenus très limités mais facilement accessibles qui profitent à de nombreuses femmes.

### **2.1.2 La commercialisation du bétail**

Les marchés urbains du sud du Nigeria (Lagos, Abuja, Port Harcourt, Ibadan) structurent en profondeur les flux commerciaux de bétail dans la sous-région. Or, les prix du bétail ont fortement progressé sur ces marchés dans la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000 (Liagre 2004). La valorisation du bétail a d'abord profité des mesures relatives à la convertibilité des billets CFA en dehors de leur zone d'émission en août 1993 et de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 (Engola-Oyep et Herrera 1997) ; puis, à partir de 1999, elle a profité de la reprise de la croissance à la faveur de la hausse des cours pétroliers au Nigeria (Liagre 2004). Cette croissance a connu un infléchissement à partir de 2002 avec le ralentissement de l'activité économique au Nigeria et l'appréciation du franc CFA, arrimé sur l'euro, par rapport à la naira sans néanmoins être remise en cause (ibid).

À ces facteurs d'ordre économique s'est ajoutée l'amélioration des conditions pluviométriques à partir du milieu des années 1990 et l'amélioration associée des termes de l'échange pastoral dans la bande sahélienne. Dans ces conditions, le rapport de prix entre le bétail et les céréales a été multiplié par plus de cinq entre 1984 et 2011<sup>191</sup> !

Le lac Tchad en général et plus encore les rives camerounaises frontalières des marchés nigériens bénéficient d'une position privilégiée dans les circuits commerciaux empruntés par le bétail sahélien du Tchad et du Niger, qui fournit vraisemblablement entre 20 et 25 % de la consommation nigérienne en viande (Liagre 2004). Les éleveurs fréquentant les rives camerounaises ont donc bénéficié de conditions d'intégration aux circuits d'échange de bétail particulièrement favorables jusqu'au début des années 2010 quand la politique de la terreur menée par les groupes se rattachant à Boko Haram ont porté l'insécurité à son paroxysme dans le nord du Nigeria et ainsi fermé aux éleveurs le marché nigérian.

### **2.1.3 Diversification des circuits de commercialisation du poisson et hausse des prix**

Les circuits commerciaux qui ont porté dans les années 1950 l'essor de la pêche dans les eaux camerounaises sont toujours actifs. Les marchés urbains du sud Nigeria continuent à drainer le *banda* ; le poisson séché est toujours écoulé à Kousseri et Maroua. En 1994, l'aménagement de l'axe goudronné N'Djaména-Guitté les a diversifiés en offrant la possibilité d'écouler le poisson en frais. Le poisson frais acheté aux pêcheurs sur les campements est transporté jusqu'à Guitté en

---

<sup>191</sup> En 1984, la vente d'une vache sur le marché de Kousseri ne permettait que d'acheter 130 kg de maïs. (Rapport économique et social du Logone et Chari du second semestre 1984) alors qu'une même vache vendue sur le marché de Kousseri en 2011 permet d'en acheter 700 (Rapport d'activité semestriel de la délégation départementale du Logone et Chari de 2011).

pirogue à moteur puis gagne N'Djaména où il est revendu aux mareyeuses<sup>192</sup>. Les *blbourdo*, commerçants spécialisés dans le poisson frais, sillonnent désormais les eaux libres en toutes saisons. Ils lèvent ainsi l'obstacle que posait la transformation du poisson sur les *kirta*, particulièrement en saison des pluies, permettant d'étendre à la fois le calendrier de pêche et les zones exploitées.

En parallèle à la diversification des débouchés, la pêche a bénéficié dans les années 1990-2000 de hauts niveaux de prix relatifs du poisson. Les mêmes mécanismes ayant conduit à la remontée des prix du bétail sur les marchés nigériens ont vraisemblablement aussi joué favorablement sur ceux du poisson. En 2007, on pouvait ainsi acheter 24 sacs de 50 kg de maïs avec 80 kg de poisson fumé en *clino*<sup>193</sup>, alors qu'on en achetait 13 à la fin des années 1980. Avec la forte hausse des prix du maïs de 2008, le prix relatif du poisson a cependant baissé : 80 kg de poisson fumé en *clino* ne permettaient plus d'acheter « que » 19 sacs de 50kg de maïs en 2012. Cette remontée des prix relatifs du poisson dans les années 1990 contribue à expliquer la forte attraction qu'a continué de susciter la pêche au Lac malgré la baisse de la productivité du travail dont se plaignent tous les pêcheurs.

## 2.2 La mobilisation de la main-d'œuvre et du capital au cœur des processus d'intensification agricole

### 2.2.1 La densification du parcellaire agricole

Entre la première moitié des années 1990 et le début des années 2010, plusieurs facteurs se sont conjugués pour aboutir à une forte densification agricole des espaces de décrue. D'une part, la remontée du niveau des eaux a diminué la superficie cultivable en décrue d'environ un tiers (voir page 42). D'autre part, l'ensemble formé par la population des arrondissements lacustres et celle des arrondissements de l'arrière-pays, qui constituent la grande majorité des actifs agricoles sur les rives camerounaises, a augmenté au delà du croît naturel. L'effet de cette croissance sur les superficies cultivées au Lac a certes été limité par la remise en culture de l'arrière-pays et par la baisse associée de la part de la superficie cultivée au Lac dans les exploitations de l'arrière-pays. Mais la croissance démographique a été nettement plus importante au Lac que dans l'arrière-pays. Enfin, la meilleure valorisation des produits agricoles a accéléré la croissance des sur-

---

<sup>192</sup> Pour une étude détaillée de cette filière, voir Mian-Oudanang K., Ngaresses G.M., Tobde Keilar A. (2012) « La filière d'approvisionnement de N'Djaména en poisson frais du lac Tchad », *Revue scientifique du Tchad*, vol. 11, n°1 : 22-33.

<sup>193</sup> Les petits poissons ne sont pas fumés en *banda* mais en *clino*. Le *clino* désigne le poisson fumé retourné sur lui-même au moyen d'un pic passé entre la queue et la bouche de l'animal.

faces cultivées en favorisant la diversification des pêcheurs dans l'agriculture et en incitant les agriculteurs à étendre leurs parcelles de niébé, patate douce et canne à sucre.

## 2.2.2 Gestion de l'eau et intensification

Face à la densification démographique, les agriculteurs ont cherché à gagner des espaces cultivables en retardant l'arrivée de la crue par l'aménagement de digues, *doumba*. Barrant tout un bras du lac, ces digues permettent de protéger plusieurs centaines d'hectares répartis sur plusieurs villages (voir page 59). L'entretien de ces digues, ré-aménagées chaque année en fonction du niveau des eaux, exige un important travail répété tous les 2 à 3 jours de la montée des eaux (entre juillet et août) jusqu'à la récolte, soit durant un à trois mois, ainsi qu'un certain niveau de capital (sacs, pelles, brouettes). Le développement de ces aménagements a été permis par la mise en place, à l'initiative des producteurs, d'une organisation collective complexe à même capable d'assurer la mobilisation du travail et du capital. Pour assurer la durabilité de l'aménagement, un comité de gestion a été mis en place. Ce comité comprend un responsable technique qui surveille la montée de l'eau, un membre chargé de mobiliser les exploitants des parcelles en les informant du programme de travail des jours à venir, un autre chargé de veiller à la participation effective de chacun et disposant pour cela du droit de délivrer des amendes, ainsi qu'un représentant des pêcheurs qui définit, avec le responsable technique, la date de destruction de la digue. La digue retarde en effet l'arrivée de la crue et donc des poissons.

*« Il y avait plus de 1000 sacs en 2011 sur la doumba. Chaque trois jours, on travaille jusqu'à 12-13h. On travaille pendant plus de deux mois. Je suis responsable de la doumba avec Batouré, un pêcheur de Tchika. Adam encourage les gens à travailler, Koundili dirige le travail. On donne des amendes à ceux qui sont à l'aise et qui ne viennent pas travailler mais ceux dans les difficultés, on les laisse. Il y a des gens de Naga, Hilé Tandalgui, Karéna, Terbou qui sont concernés par cette doumba. Si on ne fait pas la doumba, l'eau va jusqu'à Hilé Alifa. [...] C'est Koundili et Batouré qui décident du début du travail. Parfois on emploie des gardiens pour surveiller la montée des eaux. [...] C'est moi, Batouré et Adam Karié qui avons décidé d'initier la doumba. » (Abba Kalia, Kotoko, env. 70 ans, Tchika, 2012)*

Toutes les personnes dont le champ est protégé par la digue doivent participer au travail et aux frais d'aménagement. Ceux qui considèrent que le travail est devenu trop lourd choisissent de chercher une autre parcelle dont la protection réclame moins de travail. Quand un nombre trop important de personnes délaisse l'espace protégé par la digue, le système ne fonctionne plus et la digue est abandonnée.

Parfois l'organisation collective cède la place aux logiques clientélistes. Certains aménagements bénéficient en effet de l'appui financier des patrons locaux<sup>194</sup> (voir page 366). C'est le cas de la digue de Darak depuis la rétrocession de la région au Cameroun ou encore du canal d'amenée de crue aménagé sur le Serbewel.

Outre les larges digues, des aménagements plus légers à l'échelle d'une ou de quelques parcelles ont également permis de gagner des espaces cultivables, qu'il s'agisse des canaux d'amenée d'eau ou des diguettes aménagés à l'échelle d'une ou de quelques parcelles (voir page 58). Les canaux nécessitent une entente entre exploitants voisins dans la mesure où pour atteindre une parcelle ils doivent généralement longer les parcelles d'autres agriculteurs. Parfois, le canal bénéficie à plusieurs exploitants qui se partagent le travail.

Ces différents aménagements hydro-agricoles constituent de véritables processus d'intensification en travail. Ils ont permis aux riverains de gagner des espaces cultivables, de sécuriser les productions et de cultiver en contre-saison une plus grande part de leurs parcelles quel que soit le niveau de la crue (en protégeant les parcelles d'une inondation précoce ou au contraire en complétant artificiellement les apports en eau). Étant donné la variabilité du calendrier de la crue sur la parcelle, la productivité de la terre doit être envisagée sur plusieurs années de niveau de crue contrasté. Dans ces conditions, en assurant la mise en culture de la parcelle dans une large gamme de niveaux de crue, ces processus ont permis une nette amélioration de la productivité de la terre.

Notre analyse de ces aménagements, et ses implications en terme de développement agricole, contraste avec celle qu'en faisait J. Gallais pour le delta du Niger. Ne disposant pas de description précise de ces aménagements, nous ne pouvons certifier de la similitude des aménagements observés par J. Gallais dans le delta du Niger des années 1960 avec ceux que nous venons de décrire. L'auteur parlait néanmoins de « digues de protection » et de « saignées pour faciliter l'entrée de la crue », mais les tenait pour négligeables :

*« Est-il possible de reconnaître un effectif pouvoir paysan quand on constate encore en 1980 l'insignifiance de sa contribution à l'aménagement du milieu deltaïque ? »*

---

<sup>194</sup> À Doron Baga, principal débarcadère nigérian, ce sont les commerçants, premiers bénéficiaires de la digue de protection du site, qui prennent en charge les frais engagés par l'aménagement de la digue (Mukhtar et Gazali, 2000).

*Quelques digues de protection des terroirs sous pluie contre la crue observées sur la dune de l'Ouro N'Dia, le long de la terrasse du Kounari, autour des champs de mil de Soala. Des diguettes et barrages pour retarder l'entrée de la crue et des poissons, en beaucoup d'endroits [...] Des saignées pour faciliter l'entrée de la crue observées dans le Pondori ou dans les mares de Ngorodian... Des petits casiers aménagés pour retenir l'eau de pluie dans les rizières à riz de mare à Dossoré. Tels sont les quatre types qui regroupent nos observations de trois années de terrain. Même en tenant compte d'oublis certains, le bilan est pauvre et il n'a pas été modifié depuis vingt années. Cette absence d'aménagement agricole et d'initiative paysanne est bien le principal problème géographique du Delta et je l'ai dégagé en conclusion en 1968. » (Gallais, 1984, p.212 et 213)*

Plus loin:

*« Le Delta intérieur n'est pas aménagé du point de vue hydraulique et l'agriculture de ce fait n'a pas le contrôle des conditions naturelles ; du coup les rendements sont faibles, ce qui a comme conséquences, entre autres, l'inexistence de surplus, donc de réserves. Dans cette situation le paysan est contraint à un comportement d'extrême prudence qui l'amène à disperser son effort sur plusieurs systèmes de production agricole. Il en résulte cette agriculture basée sur l'adaptation et la prévision, qui bloque tout effort progressif d'aménagement : nous sommes revenus à notre point de départ. » (ibid, p.272)*

Ces différences d'analyse sont peut être à mettre au compte de différences réelles dans le type d'aménagements et surtout dans leur densité. En effet, l'auteur, qui explique l'absence d'aménagements hydro-agricole par le fait qu'aucune organisation politique stable à préoccupation agricole n'ait durablement contrôlé le delta, remarque que « *la plupart des petits aménagements observés [les digues de protection, les saignées facilitant l'entrée de la crue] l'ont été dans le Bas-Delta soumis plus fortement à l'influence sonray et avec une population sonray importante.* » après avoir précisé que l'empire du Sonray aurait peut être pu, s'il avait duré plus longtemps, entreprendre des aménagements agricoles (p. 212). Signe de la valeur qu'il accorde à ces « petits aménagements ». Il est vrai aussi que, à l'époque où J. Gallais écrivait ces lignes, l'heure était aux grands aménagements irrigués qui ont depuis été largement critiqués comme paradigme de la modernisation de l'agriculture. Sans prétendre à une maîtrise totale de l'eau, les digues longues de plusieurs kilomètres qui barrent aujourd'hui les bras du Lac sont la preuve que des aménagements hydro-agricoles d'ampleur peuvent voir le jour en dehors d'une organisation politique fortement hiérarchisée, en dehors également des investissements étatiques ou des investissements d'importants capitaux privés.

À côté de ces différents processus d'intensification en travail, le capital a été mobilisé de manière croissante pour accroître la productivité de la terre par une meilleure gestion de l'eau. Les



investissements dans de petites motopompes portatives et, plus rarement, dans des forages individuels, sont ainsi de plus en plus fréquents et permettent une irrigation d'appoint. Un système de location du matériel d'irrigation s'est mis en place qui permet à un plus grand nombre d'agriculteurs de bénéficier de cet équipement. Le développement des motopompes et des forages, comme celui des canaux d'amenée d'eau le long des parcelles, remonte véritablement au début des années 2000 et a accompagné la formidable hausse des prix du niébé.

### 2.2.3 *Enherbement des parcelles de maïs de fin de décrue dans un contexte de renchérissement de la main-d'œuvre et complémentarités avec l'élevage*

L'amélioration des conditions climatiques dans les campagnes sahéliennes a diminué le nombre des ressortissants de ces campagnes contraints à s'embaucher au Lac, avec pour conséquences le renchérissement du coût relatif de la main-d'œuvre. Or, dans le même temps, les agriculteurs ont dû faire face à la dégradation des aptitudes culturales de leurs parcelles de maïs de fin de décrue.

Contrairement à la décennie sèche, la quasi totalité des parcelles de maïs de fin de décrue porte aujourd'hui un dense couvert herbacé durant tout le cycle d'inondation. Avec la densification du parcellaire, les agriculteurs ont en effet été contraints de mettre en culture les zones basses où l'arrivée de la crue est précoce et le retrait tardif. Alors que dans les années 1980, ils bénéficiaient d'une large fenêtre calendaire pour nettoyer leurs parcelles avant l'arrivée de l'inondation, à partir du milieu des années 1990, ils sont au contraire régulièrement surpris par la crue avant même la fin de la récolte. L'eau inonde des parcelles d'autant plus enherbées que le retour à des pluies plus importantes a augmenté la vitesse de repousse des adventices. Du fait de ce contraignant couvert, le travail investi dans les parcelles a considérablement augmenté. Beaucoup d'agriculteurs se disent dorénavant « dépassés par les herbes ». Ils regrettent tous la baisse de la surface que peut cultiver en maïs de fin de décrue une petite exploitation familiale:

*« Depuis le début, je ne faisais qu'augmenter mon champs de maïs jusqu'à faire un grand champ. Mais aujourd'hui les herbes ont envahi tout le champs. À cause des herbes on ne peut plus cultiver de grands champs comme avant. À l'époque où il n'y avait pas d'herbes, on travaillait le champ en entier mais aujourd'hui, on ne peut plus, il y a trop d'herbes et on n'a plus de moyens pour recruter. » (Mal Aliou, 70 ans env., Haoussa, Hilé Wanzam, 2011)*

Pour défricher leurs parcelles, outre les différentes techniques de faucardage, les agriculteurs tirent parti du passage des troupeaux dont le nombre a été démultiplié avec l'arrivée continue des éleveurs peuls en provenance du Tchad depuis le milieu des années 1990. Pour un certain nombre

d'entre eux, le passage des troupeaux est devenu une condition nécessaire à la mise en culture depuis qu'ils doivent faire face à la densification du couvert végétal.

La baisse de la surface cultivable par actif en maïs de fin de décrue a néanmoins été compensée en grande partie par la hausse de la surface de maïs cultivé pendant la saison des pluies en rotation avec le niébé sur les terres de décrue les plus tardivement inondées ou sur celles de la frange humide, hausse elle-même permise par le retour à de meilleures pluviométries. La surface de cette dernière culture varie selon les exploitations et les conditions hydro-climatiques mais est souvent équivalente à la surface cultivée en maïs de fin de décrue alors qu'elle lui était très inférieure durant la décennie sèche. Cette rotation constitue une intensification en travail dans la mesure où une plus grande quantité de travail est investie sur la parcelle. Mais cette intensification en travail a permis une hausse de la productivité journalière du travail dans la mesure où la culture de niébé bénéficie du sarclage du maïs et inversement (voir page 425).

#### **2.2.4 La généralisation des intrants facilitée par la diversification des systèmes de culture**

Depuis le milieu des années 2000, les herbicides produits au Nigeria se sont progressivement généralisés sur les marchés hebdomadaires des bourgs ruraux du Lac. Une grande majorité de producteurs y a désormais recours sans néanmoins avoir les moyens d'utiliser les doses suffisantes d'herbicides. L'impact de ces intrants sur l'extension de surfaces cultivées reste donc limité et très inégal selon la trésorerie dont dispose l'agriculteur.

Les pesticides, eux aussi produit au Nigeria, sont utilisés en dose de plus en plus importantes depuis la fin des années 1990. Leur généralisation a suivi l'extension des surfaces de niébé induite par la hausse du prix de la légumineuse. Les conditions agronomiques sont en effet favorables au développement des parasites des cultures. Le niébé est cultivé sur les mêmes parcelles d'années en années tant que le niveau de la crue s'y prête. Du fait de la topographie relativement régulière des terres de décrue, la légumineuse occupe sans interruption des centaines d'hectares à la même période. Aujourd'hui les pesticides sont devenus incontournables dans les itinéraires techniques du niébé de décrue ou de remontée de nappe. Ils constituent un coût important équivalent à 17 à 24 % de la valeur ajoutée brute dégagée par un hectare de niébé de décrue. La hausse des frais de mise en culture a fait de la trésorerie un élément déterminant dans les logiques productives.

Or, en parallèle à ces nouveaux besoins en trésorerie, les producteurs ont mis à profit la meilleure valorisation du vivrier agricole pour diversifier leurs systèmes de culture. C'est ainsi que les parcelles de niébé et de patate douce de fin de saison des pluies ont progressivement oc-

cupé la totalité des terres pluviales en saison fraîche, et celles de patate douce et de canne à sucre une part toujours plus importante des terres de décrue. En même temps qu'elles remplissaient le calendrier de travail des producteurs, ces cultures leur ont permis de disposer plus régulièrement de trésorerie et ainsi de répondre plus facilement aux nouveaux besoins en produits phytosanitaires. Cette diversification des revenus a aussi permis de limiter le recours au crédit qui reste néanmoins important et auquel les commerçants de produits phytosanitaires pourvoient.

## **2.3 Hausse des frais de campagne, nouvelles techniques de pêche et construction institutionnelle dans l'accès au capital**

### *2.3.1 Intensification en travail et en capital et dépendance mutuelle entre commerçants, pêcheurs mobiles et pêcheurs résidents*

Les crédits des commerçants aux pêcheurs avaient accompagné l'essor de la pêche au Lac dans les années 1960 ; par la suite, il semble que leur importance soit allée en s'amenuisant. Les pêcheurs et commerçants d'aujourd'hui, dont peu ont connu le boom de la pêche des années 1960, sont unanimes pour faire remonter au milieu des années 1990 la généralisation des crédits des commerçants aux pêcheurs. Ils la lient directement à la hausse des frais engagés par une campagne de pêche qui a accompagné la baisse des prises potentielles par unité d'engin de pêche et donc la hausse du nombre d'unités d'engin de pêche par pêcheur, qui peut être interprétée comme une intensification en capital et en travail.

Pour les pêcheurs, s'endetter est devenu presque incontournable pour accéder au matériel de pêche, au point que certains préfèrent renoncer à une saison de pêche. Les commerçants se sont retrouvés dans l'obligation de prêter aux pêcheurs s'ils voulaient acheter du poisson :

*« Les travailleurs n'ont pas de moyens donc ils ont tous un patron. Avant, toi l'acheteur, même si tu n'as pas d'argent, on te donne en vrac et tu paies à crédit. Mais maintenant, si tu n'as pas d'argent, tu ne peux pas car il faut pouvoir donner du matériel aux pêcheurs. Avant, les pêcheurs avaient leur propre matériel mais demandaient des prêts pour la nourriture et le carburant. Ça fait environ 10 ans qu'on prête du matériel aux pêcheurs. »  
(Al Adjì Bello, 55 ans env., Haoussa, Darak, 2012)*

Le commerçant qui avance le capital au pêcheur dispose de droits prioritaires sur l'achat de la production. Le prix d'entente est inférieur de 5 à 10% au prix du marché. Ce taux doit être ramené à la prise de risque du prêteur, il n'est pas rare en effet que les pêcheurs n'arrivent pas à rem-

boursier leur prêt sur la saison de pêche. Sur les filets et les différentes variantes d'hameçons, les crédits sont souvent remboursés après une unique campagne de pêche. Si la campagne a été mauvaise, la dette est reportée à la campagne suivante. Sur les engins plus coûteux comme les grandes sennes tournantes, les dettes sont reportées d'années en années.

Ici, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, le marché du crédit est largement enchâssé socialement (Chauveau 1995). Le système de prêt repose en effet sur la relation de confiance qui s'instaure entre un pêcheur bien inséré dans la société locale et un commerçant. Entre les deux s'établit une relation d'interdépendance : si le commerçant prête au pêcheur, il peut aussi en retour lui acheter sa production à crédit. Pêcheurs et commerçants disent d'ailleurs souvent « travailler ensemble ».

*« Si vous avez travaillé depuis longtemps ensemble, le pêcheur ne va pas t'abandonner. On est tous des frères ici, ça m'arrive souvent de payer à crédit mes pêcheurs. » (Mal Jida, 45 ans env., Arabe, Hilé Tandalgui, 2012)*

Signe de cette interdépendance mutuelle, certains commerçants, vraisemblablement les moins fiables financièrement, courent le risque de voir « leurs » pêcheurs vendre le poisson à un autre commerçant<sup>195</sup>. Les relations entre commerçants et pêcheurs restent cependant très disparates selon les pêcheurs. Les pêcheurs installés sur les *kirta* sont souvent contraints de vendre leur production au commerçant sans aucune maîtrise des prix du marché là où les pêcheurs fixés à Darak et dégageant une production importante négocient les modalités du crédit. Ici, comme chez les planteurs de coton du Diamaré dans l'Extrême-nord du Cameroun (C. Seignobos comm. pers.), être lié par d'importants crédits à un commerçant constitue un signe de réussite socio-économique, le signe que la société a confiance dans votre capacité à rembourser l'emprunt contracté.

Pour accéder au matériel de pêche, les jeunes pêcheurs migrants saisonniers qui ne disposent pas d'un réseau d'interconnaissance suffisant s'associent avec un pêcheur bien implanté localement et établissent un contrat à part de fruit avec lui. Ainsi, avec ce système de crédit, une forte interdépendance s'est nouée entre les commerçants, les migrants saisonniers et les pêcheurs résidents : les premiers apportent leur capital, les seconds leur force de travail, les derniers enfin leur « capital social ».

<sup>195</sup> Les mêmes observations relatives à la dépendance mutuelle entre pêcheurs et commerçants de poisson ont été faites pour les eaux nigérianes de la cuvette sud (Krings 2004 a).

### 2.3.2 Engins coûteux, pêches collectives et patrons de pêche

Depuis le milieu des années 1990, les barrages de nasses *doumba* (voir page 173) et les sennes fixes *tarou tchawa* (voir page 168) sont de plus en plus visibles dans les eaux et les marécages camerounais. Introduites respectivement par des migrants maliens<sup>196</sup> et haoussa, ces deux techniques ont été rapidement adoptées par des pêcheurs en majorité haoussa à Darak et Kofya et arabes sur les rives. Ces deux techniques ont en commun d'engager des pêches collectives (plus d'une dizaine de pêcheurs, jusqu'à une trentaine) et de mobiliser un capital important (plus de 600 000 naira (2750 €) pour une *doumba* de 550 nasses et 500 000 naira (2300 €) pour une senne fixe de 24 travailleurs, en comptant la pirogue à moteur nécessaire au transport d'importantes quantités de poisson qui vaut entre 250 000 et 300 000 naira) (voir page 445).

Interdites dans la législation des quatre pays riverains, leur développement est significatif du peu de régulation de l'accès et de l'usage des ressources associée à la complexification des pouvoirs locaux à l'œuvre depuis le milieu des années 1990 (voir page 388). Ces deux techniques ont radicalement transformé le paysage social de la pêche au Lac en favorisant l'émergence de grands patrons de pêche, les *kabir*, à la tête d'une complexe organisation collective dont nous étudierons les enjeux socio-économiques dans la troisième partie (voir page 449).

L'abondante main-d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre de la senne fixe, *tarou tchawa*, est en grande partie fournie par de jeunes migrants saisonniers dont l'extrême mobilité constitue un risque important pour les prêteurs. Un système de prêt, particulièrement efficace au vu des quantités de poissons pêchées, a alors vu le jour sur le modèle de celui décrit plus haut mais engageant des niveaux de capital de dix à vingt fois supérieurs à la simple pêche au filet et cimentant une organisation véritablement collective regroupant plusieurs dizaines de personnes. Le *kabir* assume seul la responsabilité de la dette pour tous les pêcheurs. À la fin de la première saison de pêche, il s'engage de nouveau avec les mêmes commerçants et ce jusqu'au remboursement de la dette. Inversement, les travailleurs, dès la première campagne de pêche terminée, n'ont aucune obligation et peuvent, comme c'est fréquemment le cas, choisir de quitter la région. Le *kabir* est rémunéré pour l'engagement pris auprès du commerçant en recevant une part nettement plus importante du produit de la pêche. Ce système de prêt permet de mobiliser un important capital, qui ne peut être remboursé qu'après plusieurs campagnes de pêche, tout en valorisant l'abondance de l'offre de main-d'œuvre mobile.

---

<sup>196</sup> Selon M. Krings (2004 a) qui a travaillé dans la partie nigérienne de la cuvette sud, la première *doumba* aurait été introduite à Darak dès 1988. Néanmoins, les pêcheurs de Darak sont aujourd'hui unanimes pour ne faire remonter leur essor qu'au milieu des années 1990.

Sur les barrages de nasse, dont la mise en œuvre repose non pas sur la population de pêcheurs mobiles mais sur les résidents au Lac, le système est quelque peu différent. Mais, là-encore, un patron de pêche assume à lui seul la totalité de la dette permettant de pourvoir aux besoins collectifs en capital pour l'aménagement du barrage et se rétribue pour cela sur le produit des autres pêcheurs.

## **2.4 La double voie de l'intensification pastorale et l'état des rapports sociaux inter-générationnels**

### *2.4.1 Un doublement des effectifs de bétail parallèle à la densification agricole*

Depuis le milieu des années 1990, les cheptels bovins ont considérablement augmenté sur les rives camerounaises. En 1994, 84 000 bovidés étaient recensés dans les arrondissements de Makari, Goulfey, Fotokol, Hilé Alifa, Darak et Blangoua dont la grande majorité du bétail est envoyé au Lac en saison sèche ; en 2007, ils étaient 120 000<sup>197</sup>. Les troupeaux étrangers, dont les effectifs varient fortement d'une année sur l'autre, étaient estimés à 25 000 têtes en 2007 et 10 700 en 2011 pour celles en provenance du Tchad et à 7 500 et 6 000 pour celles en provenance du Nigeria<sup>198</sup>. Nous ne disposons pas de telles estimations pour l'année 1994, mais celles en provenance du Tchad étaient peu importantes. Ces chiffres, que tous nos informateurs dans les locaux des services de l'élevage nous ont assuré être sous-estimés<sup>199</sup>, donnent néanmoins une idée de la hausse du cheptel bovin dans les espaces de décrue camerounais dont on peut considérer qu'il a doublé en moins d'une quinzaine d'années. Dans le même temps, la durée du séjour au Lac n'a été que peu modifiée parmi les éleveurs arabes shuwa de l'arrière-pays et a même augmenté pour les

<sup>197</sup> source : rapports annuels d'activités du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) du Logone et Chari 1994 et 2007.

<sup>198</sup> source : ibid

<sup>199</sup> L'ensemble de nos interlocuteurs dans les locaux des services de l'élevage insistent sur le peu de fiabilité des recensements de cheptel effectués annuellement par les agents des services de l'élevage et la sous-estimation des effectifs à laquelle elles donnent lieu. Ils l'expliquaient par l'insuffisance des moyens à la disposition des agents du MINEPIA pour mettre en œuvre leur mission. Pour cette raison, nous présentons ces chiffres pour donner une idée de tendance générale mais nous n'irons pas au-delà dans leur exploitation.

Les chiffres disponibles à l'échelle sous-régionale souffrent de mêmes insuffisances. La plupart des taux de croissance nationaux sont des estimations ne reposant ni sur des recensements ni sur un suivi pluri-annuel de troupeaux (Zoundi et Hitimana, 2008). En particulier, les évolutions présentées sont très souvent linéaires alors que les systèmes pastoraux se caractérisent au contraire par la forte instabilité des effectifs. Pour information, la comparaison des chiffres des recensements de gros bétail des services du MINEPIA de 1994 et de 2011 dans les arrondissements dont le bétail est envoyé au Lac en saison sèche (Makari, Goulfey, Fotokol, Hilé Alifa, Darak, Blangoua) indique un taux de croissance de 2,1 % par an, identique à celui estimé pour l'ensemble de la bande sahélienne africaine sur la période 1994-2005 (2,14%) (Zoundi et Hitimana, 2008).

éleveurs peuls du Tchad désormais privés des pâturages à l'arrière du Chari et des cuvettes du Chari Baguirmi.

Entre 1994 et la fin des années 2000, alors même que les effectifs de bétail augmentaient de manière continue, nous avons vu que les conditions de pâturage avaient profondément changé dans l'espace lacustre camerounais. D'un côté, la remontée du niveau des eaux a diminué les espaces de décrue et retardé l'exondation du pâturage. D'un autre, le retour relatif à de meilleurs niveaux de pluviométrie a densifié le couvert herbacé. En outre, la croissance des effectifs de bovins a été parallèle à la densification du parcellaire agricole. Face à la rapide conversion des pâturages de décrue exondés en parcelle cultivée, les éleveurs ont adopté des pratiques plus intensives en travail et en capital. En fonction de la taille de leurs troupeaux, de leur accès au capital et à la main-d'œuvre, les éleveurs ont poursuivi deux voies distinctes d'intensification. L'une a consisté à investir les pâturages marécageux pour se tenir à distance des champs, l'autre à adapter la conduite des animaux pour valoriser le pâturage interstitiel entre les parcelles et les résidus de culture.

#### *2.4.2 Le pâturage marécageux et l'enjeu du contrôle du travail des jeunes*

##### ***L'intensification en travail et en capital***

Jusqu'au milieu des années 1990, les troupeaux pâturaient en général sur les terres de décrue exondées. Si les animaux les plus à l'aise dans le milieu lacustre s'enfonçaient d'eux-mêmes dans les marécages à la recherche de pâturage plus vert, cela ne demandait aucun travail supplémentaire au berger qui maintenait le reste du troupeau au sec. Dans les descriptions que nous livrent S. Planel des pratiques pastorales des Peuls sur les rives sud tchadiennes en 1995, leurs troupeaux pâturent les terres de décrue entre l'exondation et le ressuyage (Planel 1995). Entre le milieu des années 1990 et les années 2010, à mesure que se densifiait le parcellaire de saison fraîche et que s'accroissaient les effectifs des troupeaux, un nombre croissant d'éleveurs a été contraint d'envoyer son troupeau dans les marécages toujours plus tôt et plus longtemps dans la saison, dans des hauteurs d'eau toujours plus importantes.

Seuls ceux exploitant les plus gros troupeaux eurent néanmoins intérêt à le faire et seuls ceux disposant de suffisamment de main-d'œuvre jeune et expérimentée purent effectivement le faire. L'exploitation du pâturage marécageux exige en effet un important travail, une bonne connaissance des animaux, et une capacité à supporter des conditions de travail éprouvantes (voir page 115), trois conditions que seuls les jeunes âgés d'une quinzaine à une trentaine d'années réunissent. Le disparition des couloirs de passage progressivement convertis en parcelles (voir

page 387) a en outre contraint les éleveurs qui exploitaient le pâturage marécageux à rapprocher leurs campements des marécages. Or, dans ce milieu humide infesté d'insectes, le travail au campement est démultiplié et une seule traite est possible par jour. Dans ces conditions, seuls les éleveurs les moins dépendants du lait de leur vache pour la consommation eurent intérêt à adopter de telles pratiques.

En investissant les zones les plus humides, les éleveurs ont dû faire face au risque de voir l'état de santé de leurs animaux rapidement se dégrader sous l'effet des piqûres d'insectes, et notamment des tabanidés vecteurs de la trypanosomiase, et des parasites intestinaux. Ce changement radical dans les pratiques pastorales a donc été étroitement dépendant de l'amélioration dans la même période de l'offre en produit vétérinaire (vaccination contre les charbons, antibiotiques, antiparasitaires, trypanocides, paracétamol). Dans le contexte de privatisation de la santé animale des années 1990, les éleveurs ont dû assumer en totalité le coût financier de la protection vétérinaire de leur cheptel<sup>200</sup>. Malgré le manque de fiabilité des produits disponibles sur le marché et le manque d'accompagnement des éleveurs dans leur utilisation (Dr Garga Gonné, délégué régional MINEPIA du nord, comm. pers., 2013), les éleveurs identifient tous l'accès nouveau aux produits vétérinaires comme le facteur déterminant de la hausse des effectifs de leurs troupeaux depuis le milieu des années 1990 :

*« Quand j'étais jeune [début des années 1990], il y a eu environ cinq ans où il y avait moins d'eau qu'aujourd'hui. Il y avait peu de Fellata [Peuls] donc beaucoup d'herbes, mais déjà des problèmes de parasites et d'insectes. On perdait plus d'animaux qu'aujourd'hui à cause des parasites car à l'époque, il n'y avait pas de magani [produits vétérinaires]. Aujourd'hui il y a toujours des problèmes de parasites, mais avec les magani ça va. Les magani sont venus il y a 14-15 ans. Avant les magani, il y avait beaucoup de pertes et peu de naissances. Quand j'étais petit, il y avait beaucoup d'herbes et d'arbres au village mais comme il y avait les problèmes de parasites, les naissances et les bœufs étaient limités. » (Ousman, 40 ans env., Arabe, éleveur de Golola (arrondissement de Makari), campement de Darak, 2012)*

Ce changement de pratique constitue une véritable intensification en travail et en capital. Tous les éleveurs s'accordent à dire que les effectifs des troupeaux ont nettement augmenté entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000. Au vu de cette croissance, cette intensification a permis une augmentation de la productivité du travail par actif.

<sup>200</sup> On a estimé à 1700 naira/tête le coût de la protection vétérinaire (100 naira de vaccins et 1600 naira d'antibiotique, d'antiparasitaires et de trypanocides), soit pour un troupeau de 100 têtes, la valeur d'1,5 vache adulte de race *wadara* vendue à la frontière tchado-camerounaise (au prix de 110 000 naira en 2012).



### **Un contrôle du travail des jeunes déterminant**

Une grande partie des éleveurs peuls exploitant les rives camerounaises a intensifié ses pratiques pour exploiter les pâturages marécageux ainsi qu'un nombre conséquent d'agro-éleveurs arabes shuwa. Les premiers ont très largement recouru à la main-d'œuvre familiale tandis que les seconds l'ont complétée en recourant au travail salarié. Dans les familles d'agro-éleveurs arabes shuwa qui disposent de gros troupeaux, certains fils mariés s'occupent des champs dont une partie est collective et une autre du troupeau dont la propriété est répartie entre le père et l'ensemble des fils. Les bergers salariés ne partent jamais sous le seul contrôle des femmes des propriétaires du troupeau, comme cela se voit parmi les éleveurs qui restent en retrait des marécages ; ils sont toujours sous le contrôle d'au moins un fils qui participe activement au travail de gardiennage.

La capacité dont ont fait preuve ces éleveurs à mobiliser des jeunes pour adopter des pratiques plus intensives en travail constitue en elle-même un indicateur de la performance de ces systèmes d'élevage. Cette performance est indissociable de la forte augmentation des prix du bétail à la même période. Cette dernière n'explique cependant pas tout. Plus au sud, les éleveurs peuls de la Bénoué et de l'Adamaoua, qui ont pourtant bénéficié de la même revalorisation des termes de l'échange pastoral, font face à une grave crise pastorale qui se confond avec une crise des rapports sociaux inter-générationnels. Là-bas, les jeunes se détachent dès leurs 15 ans du cheptel familial, rejetant le contrôle trop serré des aînés sur le troupeau et sur leur travail (Seignobos 2011). Beaucoup finissent par gagner les villes après avoir vendu des vaches du troupeau familial à l'insu de leur père ; ils rompent ainsi avec la société pastorale (ibid). Certains parmi eux se sont radicalisés et sont venus alimenter les effectifs du phénomène *zargina*, coupeurs de route et preneurs d'otage, dans lequel les éleveurs peuls de la Bénoué, de l'Adamaoua et de Centrafrique ont dramatiquement décapitalisé leur cheptel (ibid).

Les systèmes d'élevage d'un grand nombre d'éleveurs des rives camerounaises sont au contraire restés suffisamment attractifs aux yeux des jeunes pour justifier leur maintien dans la vie pastorale, comme en attestent nos enquêtes réalisées avec les aînés qui visaient à caractériser les activités et lieux de résidence de leurs enfants : parmi ceux qui exploitaient précocement les pâturages marécageux dans l'année, l'ensemble ou presque de leurs enfants s'occupait des animaux de leur père, oncle ou grand-père, le plus souvent dans une des régions du Lac<sup>201</sup>. La circulation encore importante des animaux dans la famille (dons du père, du grand-père, des oncles

---

<sup>201</sup> Il existe toutefois un biais inhérent au fait de poser la question au seul chef de famille : la possibilité de passer sous silence les fils qui, en quittant la vie pastorale, ont rompu avec leur groupe domestique et plus généralement la société pastorale. Toutefois, les discussions que nous avons pu avoir avec leurs fils pendant les moments de gardiennage au pâturage allaient dans le même sens.

paternels et maternels) explique que les jeunes trouvent encore leur intérêt dans la mobilité pastorale. Inversement, c'est parmi les éleveurs nomades qui font une exploitation moins intensive des marécages que la cohésion familiale est la plus faible avec des jeunes qui préfèrent quitter l'unité pastorale pour partir en ville. Les difficultés des jeunes de ces familles à se marier sont aussi le signe d'une moindre performance des systèmes d'élevage.

Ce changement de pratiques pastorales vers une exploitation plus intensive des marécages est également le signe du maintien de fortes solidarités entre les familles d'éleveurs, chez les nomades peuls mais aussi chez les agro-éleveurs arabes shuwa. La mutualisation du travail sur les campements et au pâturage constitue en effet un réel avantage pour exploiter les pâturages marécageux (voir page 123). C'est ainsi qu'un même campement peul, *hodordé* (fe), peut regrouper plus d'une dizaine de « maisons », *wouro* (fe), qui regroupent chacune le responsable du troupeau, ses femmes et enfants éventuellement mariés, et souvent d'autres parents dépendants, répartis dans autant de tentes, *danki* (fe), qu'il existe de femmes ayant des enfants. Inversement ceux qui exploitent le pâturage interstitiel transhument le plus souvent de manière isolée. Les liens de parenté entre les différents *wouro* d'un même *hodordé* sont parfois assez distants puisque pouvant remonter à trois générations. Les fréquentes scissions et regroupements au sein des fratries sont le signe de la grande flexibilité de ces unités pastorales (Bonfiglioli 1988). Les multiples *wouro* d'un même *hodordé* transhument ensemble sous la direction d'un même ardo ou *kachala* (fe), parfois secondé, qui a pour charge d'établir les parcours. Il est choisi en cela pour ses compétences pastorales. Les fortes solidarités peules sont visibles dans le maintien de la pratique du *nanga nay* (fe), la « vache attachée » : une vache est prêtée qui symbolise le lien entre le prêteur et celui qui la reçoit ; après une à quelques mises-bas, la vache est rendue à son propriétaire mais les veaux sont conservés (ibid).

#### 2.4.3 *Le pâturage marécageux, entre complémentarités et concurrences pastorales*

L'exploitation toujours plus poussée du pâturage marécageux a fait émerger de nouvelles complémentarités entre différents systèmes d'élevage qui sous-tendent de fortes charges pastorales à l'hectare. Sur un même espace en effet, la vitesse de repousse de l'herbe permet la succession de différents groupes d'éleveurs dans l'année, chacun valorisant le pâturage dans des hauteurs d'eau différentes (voir page 154). Si tous, Peuls comme Arabes shuwa, contraignent leurs animaux à s'avancer dans les marécages, ceux qui les envoient le plus tôt et le plus loin sont en grande majorité des éleveurs peuls. Pasteurs nomades, ils peuvent en général mobiliser plus de main-d'œuvre pour le gardiennage et les soins aux troupeaux que les agro-éleveurs arabes shuwa.

Durant une décennie, jusqu'au milieu des années 2000, la succession des différents groupes d'éleveurs dans les marécages a véritablement fonctionné sur le mode de la complémentarité. En 2008/2009 néanmoins, les éleveurs arabes ont connu de lourdes pertes qui ont justifié, l'année suivante, un arrêté préfectoral visant à retarder l'entrée des Peuls sur le territoire camerounais après la période de hautes-eaux (voir page 381). D'une manière générale, ils se plaignent de la concurrence des éleveurs peuls qu'ils font remonter au milieu des années 2000 :

*« Cette année il y a trop de pâturage et l'an passé il y avait trop de champs. L'an passé j'ai perdu 35 bœufs sur 80 à cause du manque de pâturage. Les Fellata [Peuls] sont nombreux, ils ont trop de bœufs, ils mangent trop, et vont camper dans la brousse. Nous on veut pas s'installer loin, on rentre au campement. Eux ne font que partir, jusqu'au Nigeria mais nous on reste sur place. »* (Dana Djibril, env. 60 ans, éleveur d'Issenie, campement de Bargaram, 2012)

*« Les Fellata [Peuls], quand ils pâturent avant nous, ils gâtent tout, on est dans les difficultés totales. Il y a deux ans, quelqu'un d'ici est parti avec 100 têtes, il est revenu avec six têtes. S'ils broutent dans les endroits secs, l'herbe va repousser. S'ils broutent dans l'eau, c'est fini. »* (Al Adj Mohammed, Arabe, env. 50 ans, éleveur de Kassibé, 2011)

Au-delà d'une certaine pression de pâturage, l'herbe ne repousse plus dans l'eau et les pratiques d'exploitation du pâturage des éleveurs peuls et arabes entrent en concurrence. Contraints par l'extension des surfaces cultivées d'exploiter le pâturage marécageux sali par la concentration des troupeaux peuls, l'état des animaux des éleveurs arabes se dégrade : mal nourris, ils sont plus sensibles aux parasites et aux piqûres d'insectes.

L'année 2010/2011 a été au contraire une excellente année. Les pluies avaient été abondantes dans l'arrière-pays et les migrants saisonniers agricoles peu nombreux au Lac. En conséquence, les parcelles étaient peu nombreuses et le pâturage était dense et étendu. Dans ces conditions, les animaux ont engraisé, le taux de reproduction des femelles a été exceptionnel et le lait abondant. De nouveau en 2012/2013 et 2013/2014, les conditions hydro-climatiques ont été favorables au pâturage. Sur la dernière décennie, la période 2010-2014 se caractérise par de hauts niveaux des eaux et de bonnes pluviométries dans l'arrière-pays ; inversement la période 2005-2009 a été marquée par les déficits pluviométriques et la succession de bas niveaux relatifs des eaux. Dans ces conditions, si l'année 2009/2010 a effectivement été une mauvaise année pour les éleveurs arabes, elle exprime plus l'aléa et l'évolution non linéaire des effectifs des troupeaux caractéristiques de l'environnement pastoral qu'elle n'est symptomatique d'un élevage en crise. Contrairement aux systèmes sahéliens, cet aléa n'est qu'indirectement hydro-climatique : c'est avant tout

parce que les migrants agricoles sont plus nombreux au Lac les années de faible pluie que les pâturages sont moins abondants.

*« C'est seulement cette année qu'il y a peu de champs car il y a eu de fortes inondations l'an passé. Mais l'an passé, les champs étaient très nombreux. Les gens de Balgué au Nigeria, ceux de Kousseri sont venus cultiver l'an dernier. Ils viennent les années où il y a moins de pluie, mais pas tous les ans. Quand ils ne viennent pas, il n'y a pas beaucoup de champs. » (Al Adjji Mohammed, Arabe, env. 50 ans, éleveur de Kassibé, 2011)*

La tendance à la densification agricole, au-delà de la variabilité inter-annuelle du parcellaire, en poussant en période de hautes-eaux les éleveurs dans des marécages d'étendue réduite renforce la compétition entre groupes d'éleveurs. Elle renforce également la variabilité inter-annuelle des conditions d'exploitation pastorale.

#### **2.4.4 Pâturage interstitiel et résidus de culture, la voie d'intensification des éleveurs moins dotés en travail expérimenté**

Les éleveurs exploitant des troupeaux de taille plus réduite et disposant de moins de main-d'œuvre, en particulier de main-d'œuvre expérimentée, ont plutôt cherché à maintenir leurs animaux sur les terres de décrue exondées, en diversifiant les ressources fourragères par l'usage des résidus de culture dont la commercialisation est en cours de généralisation sur les rives camerounaises. L'exploitation des résidus (principalement fanes et coques de niébé et fanes de patate douce en saison sèche chaude et canne et feuille de maïs en début de saison fraîche) reste soumise à des contraintes spécifiques (voir page 120). Les éleveurs sont souvent contraints de ramasser les résidus dans les champs pour les transporter au campement, ce qui alourdit considérablement le travail. Outre les résidus, ces éleveurs exploitent le pâturage exondé des interstices non cultivés du parcellaire agricole. La proximité des champs nécessite une surveillance accrue, renforcée par la disparition des couloirs à bétails. Contrairement à l'exploitation du pâturage marécageux, l'aide des jeunes enfants est ici précieuse pour contrôler les déambulations des animaux à proximité des parcelles. Mais ils ne peuvent assumer seuls la responsabilité du gardiennage. La présence d'un berger suffisamment âgé pour négocier avec les agriculteurs la présence ou le simple passage des animaux à proximité des parcelles est souvent nécessaire, y compris pour envoyer les veaux au pâturage. À mesure que les champs se resserrent autour du campement, les vieux se chargent de la surveillance des chevaux, ânes et des veaux les plus jeunes autour du campement, tandis que les femmes partent couper les herbes dans les marécages pour nourrir les animaux affaiblis.

L'obligation dans laquelle se sont retrouvés ces éleveurs de conduire et de soigner leurs animaux dans les interstices non cultivés a exigé d'eux un surplus de travail de surveillance et de collecte des résidus de culture et autres herbes. Moins technique et éprouvant physiquement que dans les marécages, ce surplus de travail a pu être pris en charge par les jeunes enfants et les vieux, dont la présence au campement est facilitée par son installation en retrait des zones les plus humides où les conditions de vie sont les plus précaires (absence d'ombre, infestation par les insectes, éloignement des villages, unique traite quotidienne). En outre, le maintien des animaux au niveau des espaces cultivés a permis à des unités de production de taille réduite de diversifier leurs activités au Lac sur le salariat agricole et/ou la mise en culture d'une parcelle, sans avoir à scinder l'unité de production.

#### **2.4.5 *L'intensification pastorale au cœur de l'intensification du mode d'exploitation***

L'exploitation de plus en plus poussée du pâturage marécageux a fait émerger de nouvelles complémentarités entre agriculture et élevage : les troupeaux exploitent les marécages durant une longue période et évitent ainsi le lourd travail de défriche (voir page 178). Elle a également fait émerger de nouvelles complémentarités entre différents systèmes d'élevage qui sous-tendent de fortes charges pastorales à l'hectare (voir page 154). Le processus d'intensification pastorale visant à exploiter de manière toujours plus poussée le pâturage marécageux a ainsi permis plus globalement l'intensification du mode d'exploitation sur laquelle a reposé la densification agricole et pastorale des espaces de décrue camerounais depuis le milieu des années 1990. Si l'exploitation du pâturage marécageux apparaît complémentaire de l'extension des surfaces cultivées, cette dernière concurrence par contre directement l'exploitation du pâturage de décrue. Néanmoins les processus d'intensification pastorale visant à valoriser le pâturage de décrue dans les interstices non cultivés en le complétant avec les résidus de culture concourent, au même titre que l'exploitation du pâturage marécageux, à une intensification plus globale du mode d'exploitation. Les processus d'intensification agricole ont eux aussi participé à l'intensification du mode d'exploitation. Par l'aménagement de digues, ils ont ajouté une fonction agricole à des espaces jusqu'alors exclusivement pastoraux et halieutiques.

À partir des années 1980, les espaces agricoles, pastoraux et halieutiques avaient commencé à se superposer. Cette dynamique s'est fortement renforcée à partir de la seconde moitié des années 1990, les animaux pâturant dorénavant durant une grande partie de l'année dans les marécages qui laissent place à l'exondation aux parcelles cultivées. En parallèle, les espaces agricoles et pastoraux se sont de plus en plus fortement imbriqués : le moindre espace non cultivé entre les par-

celles est dorénavant pâturé. En outre, les parcelles cultivées se rapprochent de plus en plus des campements que les éleveurs avaient installé dans la partie intérieure des rives dans ce qui était encore, au milieu des années 1990, de vastes étendues non cultivées.

## **2.5 Des pratiques et principes fonciers favorables à la densification démographique et à l'intensification dans un environnement aux ressources variables**

### *2.5.1 Mouvements des eaux et accès à la terre : une redistribution non conflictuelle*

Entre les années 1960 et 1980, la baisse du niveau des eaux a dégagé de nouveaux espaces de décrue plus à l'intérieur du Lac qui, pour une grande part, n'avaient jamais été cultivés de mémoire d'homme. La remontée du niveau des eaux de la seconde moitié des années 1990 a induit au contraire un transfert des activités agricoles de la partie intérieure vers la partie intermédiaire des rives qui avait été cultivée jusqu'au début des années 1980. Les *blama* ont alors à nouveau attribué des droits d'usage sur les parcelles, en se référant au principe selon lequel une parcelle qui ne porte plus la marque du travail de son ancien exploitant retourne dans le patrimoine foncier géré par le chef de terre.

En fonction de la position de la parcelle dans la topographie lacustre, certains producteurs avaient été contraints d'abandonner la leur pendant cinq à dix ans (les plus nombreux). D'autres, seulement les années de plus bas niveau des eaux (1984/1985, 1987/1988). D'autres, encore, avaient continué à la cultiver en pluvial les années où la pluviométrie le permettait. Quelle que soit la durée de vacance de la parcelle, ceux présents au Lac depuis la décennie 1970 ont récupéré leurs anciens champs en en faisant la demande auprès des *blama*. Aucun conflit foncier relatif à cette période de ré-allocation des parcelles, que ce soit sur les détenteurs du droit d'usage ou sur les limites des parcelles, ne nous a été rapporté. En dehors des parcelles réattribuées, de nombreuses parcelles de décrue ont pu être allouées à de nouveaux migrants dans la mesure où beaucoup parmi les exploitants agricoles des années 1970 étaient des migrants saisonniers qui ne sont pas revenus demander leur ancienne parcelle.

**Fluctuations des eaux et mobilités des parcelles : l'exemple de Koundili, agro-pêcheur Bornouan de Tchika, 65 ans env.**

« Sous Ahidjo, j'ai d'abord pêché cinq ans sans faire de champs. J'ai pris deux champs au temps de Dolé [1979]: ce champs-ci [parcelle cultivée en décrue] et un champ de khafif [pluvial] sur la route à côté du village. Quand je l'ai pris, c'était un champ de tré [cultivable en contre-saison avec la remontée de la nappe] et l'an passé aussi [2010/2011, année de forte crue].

Puis ces champs sont devenus secs et j'ai pris un champ à Toumboun Karé. Puis l'eau nous a chassé. Aujourd'hui il y a l'eau dans mon champ de Toumboun Karé, tu ne peux pas l'identifier. Quand je suis revenu j'ai pris un champ à côté de la doumba [digire de protection] Hilé Katchou car il n'y avait pas assez d'eau dans mon premier champ. J'ai complètement abandonné ce champ depuis, il y a trop d'eau maintenant. Le goré est cultivable mais c'est trop de travail. Aujourd'hui personne n'y travaille, c'est la brousse. Comme ce champ n'a pas été ré-attribué, c'est pour moi. Si l'eau baisse, je vais partir là-bas. [...] Si ce champ est réattribué ; je ne ferai pas d'histoire. [...]

Quand j'ai laissé mon champs de Hilé Katchou, j'ai repris mon premier champ. J'ai aussi pris un nouveau champ au sud de Tchika dans l'ancien champ du sultan de Makari, maintenant c'est le trap [territoire] de blama Atim, il prend quatre coro de diné. »

Au même moment où ils remettaient en culture leurs anciennes parcelles, de nombreux agriculteurs abandonnaient celles qu'ils avaient cultivées plus à l'intérieur du Lac durant la décennie sèche (voir encadré supra). De fait, une grande partie de ces parcelles a rapidement été ennoyée sous les eaux libres ou n'était plus cultivable en raison d'une arrivée trop précoce et d'un retrait trop tardif de l'eau. Mais, même parmi les parcelles qui étaient encore cultivables, la plupart ont été abandonnées. Les résidents au Lac préféraient en effet remettre en culture une parcelle proche du village. Plus encore, tous, résidents comme migrants saisonniers, préféraient cultiver plus à l'extérieur du Lac où la densité du parcellaire permettait l'aménagement collectif de digues de protection. Ceux qui ont conservé leur parcelle à l'intérieur du Lac sont généralement ceux qui, ayant des enfants en âge de se marier, la leur ont cédée en héritage. Les parcelles de la partie intérieure des rives, abandonnées par leurs exploitants de la décennie sèche, ont ainsi pu être à nouveau allouées par les *blama* avec la *goro* symbolique ou contre une somme limitée aux nouveaux venus, de plus en plus nombreux depuis le milieu des années 2000.

D'une manière générale, le maintien du principe selon lequel une parcelle vacante peut être ré-attribuée par le *blama* à toute personne en exprimant le besoin confère une grande souplesse aux pratiques foncières. Cette souplesse est précieuse dans un système caractérisé par la variabilité des ressources, où des espaces sont alternativement ouverts et fermés à l'usage agricole, et par la mobilité des actifs agricoles. Le caractère structurant de ce principe foncier dans la société lacustre est relevé par le sous-préfet de Hilé-Alifa en ces termes :

« En conclusion, il y a lieu de reconnaître que la récupération des champs des personnes émigrées pour les attribuer aux nouveaux venus dans le village est monnaie courante dans cette zone du lac Tchad. Donner raison à ces derniers reviendrait à dire que la zone va s'embraser et on assistera à des revendications de tous les champs dans la zone du Lac, ceci parce que selon les renseignements reçus 80 % des populations du Lac changent constamment de village. » (archive n°03/K/K23-07/SP).

## 2.5.2 Une monétarisation et une patrimonialisation limitées du foncier

### Les limites à la monétarisation du foncier

Au niveau des rives intérieures où de nombreuses parcelles sont encore disponibles, la terre est accessible avec la simple *goro* symbolique ou une somme d'argent limitée (de l'ordre de 5000 naira, soit environ 23 €, pour une parcelle de maïs de fin de décrue bien souvent délimitée uniquement latéralement). Dans la partie intermédiaire des rives, les parcelles attribuées par les *blama* ont été abandonnées depuis moins longtemps et sont plus souvent intégrées à des blocs de parcelle. Les *blama* demandent alors explicitement une contrepartie financière, qui reste limitée, lorsqu'ils attribuent une parcelle.

À côté des parcelles allouées par les *blama*, les transactions foncières monétarisées entre exploitants se sont développées. Ce qui est monnayé, ce n'est pas tant la terre que le travail qui y a été investi et dont le nouvel acquéreur va pouvoir bénéficier. Acheter les droits d'usage d'un autre exploitant permet d'obtenir une parcelle déjà travaillée ou intégrée dans un bloc de parcelles (et donc à l'abri des troupeaux et protégée par une digue). Toutefois, avec la densification agricole, c'est aussi devenu depuis la fin des années 2000 la seule possibilité d'acquérir des droits sur une parcelle cultivable en saison fraîche. Les transferts marchands de droits doivent normalement se faire devant le *blama* mais les exploitants préfèrent souvent contourner cette obligation pour éviter d'avoir à rétribuer le chef de terre.

Le coût des transferts permanents de droits d'usage a triplé entre le début et la fin des années 2000. Un hectare cultivable en saison fraîche se monnaie dorénavant au moment de l'acquisition entre 30 000 et 50 000 naira (soit entre 140 et 230 €) et un hectare cultivable en maïs de fin de décrue autour de 15 000 naira (soit environ 70 €). Pour donner un ordre d'idée, cette somme équivaut au cinquième environ de la valeur ajoutée dégagée par la mise en culture d'un hectare de niébé et au dixième de celle dégagée par un hectare de maïs de fin de décrue.

Le principe qui veut qu'une parcelle laissée vacante puisse être ré-attribuée par le chef de terre limite néanmoins le nombre de ces transactions. Une personne ne peut en effet acquérir de droits que sur les parcelles qu'elle est en mesure de cultiver ou de faire cultiver. Les « ventes » de par-



celles sont avant tout le fait de personnes quittant le Lac ou de femmes ayant hérité des parcelles de leur mari mais dans l'incapacité de les mettre en culture. Dans ces conditions, les vendeurs sont rarement en position d'exiger des montants importants.

Le temps de trouver une parcelle de niébé à « acheter », le migrant ou le jeune qui s'installe est contraint de louer. Le coût est élevé puisqu'il est équivalent à celui du rachat de droits d'usage. D'une manière générale, les premières années de travail au Lac, les exploitants louent fréquemment des terres qui ont été cultivées l'année précédente. Cela leur permet d'économiser le lourd travail de défriche qui limiterait nécessairement les surfaces mises en culture. En parallèle, ils demandent une parcelle au chef de terre qu'ils défrichent progressivement, d'années en années.

*« À cause des amsoufa et du bourgotchad, le labour est cher ici, je ne peux faire qu'une petite surface. Si quelqu'un est nouvellement venu, tu ne peux pas lui donner un nouveau champ à défricher, il ne va rien trouver pour manger ! Chaque année, on travaille un peu jusqu'à ce qu'on arrive à ouvrir une grande parcelle. » (Alafi Capitaine, Massa, env. 25 ans, Djibouniba, 2011, 3-33)*

Comme les « ventes » de parcelles, le nombre et le montant des « locations » sont cependant limités par le droit du *blama* de réallouer les parcelles laissées vacantes. Les exploitants qui ne peuvent cultiver leur parcelle sont donc doublement incités à la prêter afin d'éviter une phase d'abandon qui favoriserait un important développement de la végétation et exposerait l'exploitant au risque de se la voir retirer. Les prêts peuvent aussi avoir pour objectif de déléguer le lourd travail de défriche.

En limitant la monétarisation du foncier, le principe de ré-allocation des parcelles non travaillées facilite l'accès à la terre aux nouveaux migrants ou aux jeunes qui s'installent sans avoir hérité de parcelle de leurs parents. Les parcelles de décrue restent ainsi facilement accessibles, y compris aux individus peu dotés en capital. Le récit du jeune migrant retranscrit dans l'encadré ci-dessous illustre bien les modalités actuelles d'accès à la terre, y compris dans leurs relations avec les modalités de partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage. Néanmoins, comme pour les générations précédentes, les nouveaux migrants qui ne disposent pas du capital nécessaire pour acheter des parcelles ayant été travaillées en continu doivent consacrer beaucoup de travail les premières années pour éliminer progressivement l'important couvert herbacé. Les premières années suivant son installation, l'association de la pêche ou d'une activité de service à l'activité agricole permet alors au nouveau migrant venu sans capital de contrebalancer les moins bonnes aptitudes culturelles de ses parcelles.

## **L'accès à la terre pour les migrants récents Bichara Adjar, Massa, env. 30 ans, Toumboun Karé**

« Je suis né à N'Djamena. Mon père est mort quand j'avais 17 ans, c'est mon grand père qui s'est occupé de moi. J'ai quitté N'Djamena à 27 ans. J'y ai laissé ma mère avec mes quatre frères. Ils sont à Kelo, deux y cultivent et s'occupent de ma mère et deux sont à l'école. Ils ont quitté N'Djamena pour Kelo car N'Djamena est devenu une ville de richards, c'est impossible d'y vivre sans argent.

J'ai d'abord fait 3 ans à Garoua où j'étais manœuvre dans les champs, puis 3 ans à Kousseri, j'étais manœuvre dans les champs d'oignons, puis je suis venu ici il y a 3 ans et 6 mois. Je suis venu ici avec ma seconde femme - j'ai épousé la première à Kelo, elle s'y débrouille avec sa mère. Si je vois qu'ici ça ne va pas, je donne le peu que j'ai à ma femme et je pars devant.

Je suis d'abord allé à Djibouniba. À Kousseri, je travaillais comme apprenti maçon chez quelqu'un qui a un frère à Djibouniba, Oumar Abombo. Oumar a fait savoir qu'il y avait du travail à Djibouniba. On est venu à 7 chez lui. Les autres sont tous repartis depuis car le travail est dur ici. Il nous logeait, nous nourrissait et on travaillait pour lui. Oumar m'a donné un champ à Djibouniba. J'ai quitté Djibouniba car là-bas quand je travaillais dans le champ des autres, mon travail n'avancait pas et les autres ne me payaient pas complètement. Mon champ était là où il y a les Peuls. Il y a eu des problèmes avec eux et je suis venu ici.

Quand je suis arrivé à Toumboun Karé, le *blama* m'a donné un champ dans la zone des Peuls. J'avais semé le gombo et allais semer le maïs mais, comme je suis un *misikin*, j'ai laissé quand ils m'ont dit de laisser. Un vieux m'a alors donné un champ ailleurs. Le vieux m'avait laissé son champ car il avait peur que le *blama* le vende comme il n'y travaillait pas. Il y avait beaucoup d'herbe.

La deuxième année, j'ai loué un champ de niébé. J'ai loué 1,5 coro pour 4000 naira à Abaïcho, mais l'endroit était mauvais et tout a séché. J'avais aussi loué un champ de canne à sucre pour 2500 naira (pour 25 sillons) au même Abaïcho. Pour le maïs, on m'avait prêté un autre champ (2 coros).

Cette année j'ai loué un champ de niébé de 2 coros pour 2500 naira. La canne à sucre, je l'ai faite dans le champ de Mohammed Djato. Avant on était ensemble, il est mort. Lui me donnait des conseils pour cultiver et moi je l'aidais dans son champ et pour faire des courses en dehors du village car il était vieux. J'ai demandé à sa femme si je pouvais cultiver dedans. J'ai tardé à demander car je ne pensais pas qu'elle accepterait. C'était un petit champ et il y avait beaucoup d'herbes. Pour le maïs, c'est le même champ que l'an dernier. Une autre personne m'a laissé gratuitement son champ de 6 coros, pour que je détruise les herbes.

Je n'ai pas de champ de patate, ni de manioc car il y a peu de terres propices ici, ici c'est seulement Abaïcho qui fait la patate.

Si je cherche un champ, je pars chez le propriétaire. Je lui demande, je lui laisse un à deux sacs après et lui rends son champs. Maintenant j'ai 7000 naira quelque part. Quand on va me l'amener je vais aller chez le *blama* prendre un champ de 6 coro pour 4000 naira, plus 500 naira pour celui qui fait les trous. Je cherche un champ de canne à sucre de 4 coros et un champ de maïs *diné* de 15 coros. Ce qui m'empêche de travailler en ce moment, c'est que je suis un *misikin*. Pour le niébé, je vais seulement louer car le *blama* n'a plus de champ à donner pour le niébé. La place du niébé, c'est là où sont les Peuls. Pour avoir un champ de niébé, il faut qu'un des propriétaires te vende son champs. Pr le maïs et la canne à sucre il n'y a pas de problèmes, il y a des champs chez le *blama*. Ici, c'est différent de Tchika, qui est un vieux village et où c'est difficile de trouver un champ.

Maintenant, je cherche beaucoup de champs de maïs car mes frères qui sont à l'école au Tchad vont venir travailler avec moi dans un mois. Je vais louer un champ de *diné* préparé que le propriétaire ne peut pas semer ou un champ de niébé où le propriétaire ne veut pas faire de maïs pluvial. Mes frères vont m'aider gratuitement car, s'ils ont des besoins, c'est moi qui vais les aider avec l'argent de ce maïs. »

## **Des stratégies de patrimonialisation du foncier réelles mais limitées**

Les transferts de droit dans la famille proche (femmes et enfants) sont fréquents. Néanmoins, du fait de l'obligation de remettre régulièrement en culture la parcelle pour en conserver les droits d'usages, l'étendue des terres qu'un chef d'exploitation est en mesure de transmettre à ses fils est très inégal. Si certains jeunes héritent de parcelles étendues et ayant été travaillées de multiples années, d'autres doivent acquérir toutes leurs parcelles par eux-mêmes. Fréquemment, l'aîné a déjà acquis ses propres parcelles et n'hérite pas des parcelles du père. La possibilité pour un jeune d'accéder à la terre en dehors des rapports familiaux explique que les transferts inter-générationnels ne cristallisent pas de tensions particulières.

Tous les agriculteurs ne peuvent pas prêter ou louer leurs parcelles. De nombreuses personnes nous ont ainsi affirmé refuser de prêter leur parcelle par crainte de ne pouvoir la récupérer. Seules les personnes dont le statut est suffisamment affirmé dans le village sont en mesure de transférer temporairement leurs droits. Or, seules les personnes en mesure de faire exploiter leurs parcelles par d'autres, en prêtant ou en louant leur parcelle, peuvent s'engager dans une stratégie d'accumulation foncière. Ceux qui peuvent se permettre de telles stratégies accumulent des parcelles de décrue pour les redistribuer au sein de leur parentèle élargie et même au-delà. Pour ces personnes, le foncier devient un moyen de se constituer un réseau de clientèle selon une logique ancienne dans l'arrière-pays (Ahamat 2011).

*« Quand j'ai quitté mon champ proche du dor, j'ai pris une grande parcelle car j'ai des enfants et des frères ici et dans le sultanat de Makari et de Goulfey. Si quelqu'un me demande, je vais lui couper une parcelle. [...] Mon grand frère a aussi sa propre parcelle mais lui ne coupe pas pour les gens. Je prends des nouveaux champs pour mes enfants et mes frères qui eux aussi vont chercher des champs plus tard. Ça permet de leur assurer un bon champ, c'est pas sûr qu'ils trouvent un bon champ par eux-même plus tard et le blama leur fera un prix important. » (Isseini, Arabe, 55 ans env., Madaick, conseiller municipal de la Commune de Blangoua, 2011)*

### **2.5.3 Une absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales mais des territorialités ordonnées**

#### **L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales et les « stratégies d'évitement »**

Les éleveurs arabes shuwa qui exploitaient depuis plusieurs générations les pâturages de décrue camerounais n'ont pu s'opposer à la venue massive des éleveurs peuls du Baguirmi tchadien à partir de 1995. Dans la partie camerounaise du Lac en effet, aucun groupe d'éleveur ne dispose

de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales. Dans l'arrière-pays, au contraire, il existe une appropriation collective des pâturages :

*« Au village, c'est différent du Lac, il existe des trap pour le pâturage qui appartiennent à un ou plusieurs villages. Par exemple, les gens de Zaman et de Kassibé partagent le même trap, ils sont les seuls à y pâturer. Il y a beaucoup de gens à pâturer le long du Serbewel mais chacun a son emplacement » (Abdoulaye Adoum, éleveur arabe shuwa de Zaman, campement de Djaréna, 2012)*

Sur les rives sud et dans l'arrière-pays tchadien, S. Planel faisait le même constat : des groupes arabes shuwa jouissant d'une maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales de l'arrière-pays<sup>202</sup> mais des pâturages non appropriés au Lac :

*« Ils [les éleveurs transhumants] n'ont jamais vraiment eu de droits sur la terre [du Lac] auparavant. Les contrats qui existent dans d'autres sociétés agro-pastorales et dans lesquels les agriculteurs s'engagent à accorder sur leurs terres un droit de pâturage aux éleveurs n'ont jamais existé dans la région. Il y avait suffisamment d'espace pour que les éleveurs aillent ailleurs que sur les terres des agriculteurs. Les pâturages avaient donc un statut foncier assez flou, ils n'appartenaient à personne. » (Planel 1995, p.75)*

Plus loin:

*« Les Peuls n'ont pas besoin de posséder la terre pour installer leur campement ; en revanche les Gorane [les Kréda] ont besoin de l'autorisation des [Arabes] Showa pour creuser des puits [dans l'arrière-pays]. » (Planel 1995, p.122)*

L'ancienneté de la présence peule sur les rives sud tchadiennes et inversement le caractère récent de celle des Arabes shuwa expliquent néanmoins que les Peuls y bénéficient d'un statut différent :

*« On entend souvent parler des terres de décrue comme du territoire des Peul et eux-mêmes se définissent comme étant des habitants du Lac ou du rocher (Hadjer el Hamis) selon l'époque à laquelle ils sont arrivés. » (Planel 1995, p.129)*

L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales au niveau des rives sud tchadiennes et camerounaises contraste avec le contrôle serré qu'ont les agro-éleveurs boudouma sur leurs îles historiques. Outre la remontée du niveau des eaux qui a compliqué l'accès aux pâtu-

<sup>202</sup> L'auteur parle néanmoins de maîtrise foncière au niveau clanique dans l'Assâlé tchadien, alors qu'elles se définissent à un niveau bien inférieur dans le Serbewel camerounais. Cette différence constitue vraisemblablement une des manifestations de la plus forte cohésion ethnique chez les Arabes shuwa de l'est du Chari (voir page 203).

rages des insulaires, ce sont les contraintes foncières auxquelles font face les éleveurs peuls dans ces îles qui leur ont fait préférer les rives et îles camerounaises<sup>203</sup> :

*« Quand nos bœufs vont sur les goré des Kouri [insulaires boudouma], il faut donner 200 000 franc CFA pour 3-4 familles. On négocie. Cette année on a payé un goré, on devait y attacher nos bœufs. »* (Abdoulaye Ousman, éleveur peul Dourmankoï, 40 ans env., Gredaya, 2012)

*« Quand on veut aller chez les Kouri, les Kouri nous interdisent et ils sont soutenus par les hokouma [représentants de l'État]. On doit payer 250 000 franc CFA au blama pour s'installer. »* (Al Adji Baba, éleveur peul Weyla, 45 ans env., campement de N'Djaména, 2012)

À l'opposé, sur les îlots-bancs camerounais saisonnièrement exondés (les « îles », les goré), les éleveurs auto-régulent leurs mobilités et leur exploitation du pâturage en fonction de la repousse de l'herbe :

*« Il y a dix jours, on a envoyé nos animaux sur le goré inondé avec les bergers, nous on était resté sur le campement. Il y avait plus de pâturage qu'ici mais trop de douban [insectes piqueurs-suceurs]. On a ramené les animaux ici il y a quatre jours. Tous les cinq jours, on part visiter la zone pour voir s'il y a des repousses. S'il y a des repousses, on va y retourner. [...] Les bœufs de Boularam vont dans cette zone mais s'il n'y a pas d'herbe, ils ne vont pas venir. S'il y a des herbes, il vont venir. [...] Avant qu'on aille sur ce goré, d'autres éleveurs avaient envoyé leurs animaux avant nous. Ils avaient brouté, ça avait repoussé et on y est allé. Maintenant, on ne sait pas qui va y aller quand ça aura repoussé. C'est la personne qui s'installe sur le goré qui broute, s'il y a beaucoup d'herbes, d'autres viennent. »* (Ibrahim Abakar, 50 ans env., éleveur peul Weyla, campement de Koussouma, 2012)

Restreindre les droits d'usages des autres groupes d'éleveurs permet aux Boudouma de limiter la densification pastorale qui viendrait remettre en cause la logique de partage exclusif de l'espace entre agriculture et élevage et les pousserait à adopter des pratiques plus intensives. Les éleveurs peuls sont d'ailleurs unanimes pour mettre en lien la dégradation de leur conditions d'accès aux pâturages insulaires avec la densification agricole sur ces îles, rappelant combien leur accès était aisé durant la décennie sèche :

<sup>203</sup> Sur les îles les plus proches des rives sud, la situation est particulière dans la mesure où la venue des Peuls y est plus ancienne que celle des insulaires boudouma. Les revendications territoriales historiques des insulaires boudouma entrent ainsi en confrontation avec l'antériorité de l'exploitation des éleveurs peuls. C'est ce que nous expliquait le représentant du sultan de Bol installé à Kinéssaram dans le delta du Chari tchadien : *« L'exploitation de tous ces goré [en aval de Kinéssaram] par les Kouri date de 15-20 ans. Avant, il y avait les Fellata, ils y sont depuis au moins 35-40 ans. Le problème c'est que les Fellata revendiquent le droit de premier arrivant et les Kouri celui d'autochtone. On a dit que les deux devaient rester ensemble : si c'est pas ton village d'origine - le cas des Kouri ici - tu peux pas dire que les autres sont étrangers. [...] À Fitinéoua, c'est les Kalia qui commandent : sur certains goré, ils n'acceptent pas que les Fellata restent, c'est seulement des couloirs de passage »* (Yerima Abakar, Boudouma, Kinéssaram, 2012). Précisions que le Yerima de Kinéssaram qui n'appartient pas à la même communauté boudouma que ceux qui revendiquent le contrôle de ces îles.

*« Avant, on n'avait pas de problème dans le trap des Kouri, c'était les « nomades ». [...] Ça peut faire 15 ans qu'il y a des problèmes. Maintenant il faut clôturer les goré à cause des champs. » (Mohammed, éleveur peul Weyla, 70 ans env., campement de N'Djaména, 2012)*

Face à la venue de ces nouveaux éleveurs, les Arabes shuwa qui, à la différence des Boudouma, ne jouissent pas de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages de décrue camerounais, n'ont eu d'autres choix que de modifier leurs parcours et d'adopter des pratiques plus intensives. Ils ont développé des « stratégies d'évitement » qui consistent à changer de campement et de zone de pâturage en fonction des mobilités peules :

*« En ce moment on ne pâture pas dans l'eau, il y a trop de her [insecte piqueur-suceur vecteur de la trypanosomiase]. Dès que les Peuls vont arriver, on devra aller dans l'eau. On ira à Djibouniba, on fera un mois, puis on partira à Darak. Dès qu'on apprend l'arrivée des Peuls à Blangoua, on quitte pour Darak Klaescou. » (Ali Mahamat, éleveur arabe shuwa de Massio, campement de N'Djaména, 2011)*

*« Quand les bœufs fellata vont prendre la direction où on pâture, on va changer de campement car après le passage des Fellata, il ne reste pas grand chose. » (Adoum Oumar, éleveur arabe shuwa de Gourgoura, 50 ans env., campement de Tororya, 2012)*

*« À Guémé [sur l'île de Kofya], on est venu nombreux. On a trouvé les Arabes là-bas, ils se sont repliés vers le Chari à notre arrivée, à Tchoungoua, Kinzayakou, Tamaraya, Boularam [sur les berges du Chari]. » (Al Adji Abakar, éleveur peul Am Arba, campement de Kaforam, 2012)*

Loin d'une impression de « parcours anarchiques » que l'observateur trop pressé serait tenté d'associer à l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales, la fonctionnalité des stratégies d'évitement dans un contexte de forte densité aussi bien agricole que pastorale signifie que les éleveurs, arabes comme peuls, connaissent très bien les pratiques d'élevage des autres éleveurs et leur impact sur le pâturage. Dans ces conditions, l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages de décrue camerounais, parce qu'elle s'est accompagnée de coordinations pratiques entre éleveurs, a constitué aussi bien un facteur de densification qu'un facteur d'intensification pastorale.

### **Des territorialités ordonnées**

Les stratégies d'évitement participent d'une logique plus globale qui voit différents groupes d'éleveurs se succéder sur un même espace pour exploiter les ressources fourragères dans différentes conditions, en particulier dans différents niveaux d'inondation (voir page 154). Tous les éleveurs n'entrent pas en concurrence pour le même espace au même moment : du fait de l'ex-

exploitation de facettes pastorales distinctes par les différents groupes d'éleveurs et de la succession de ces facettes sur un même espace (voir figure 32 page 129), seuls les éleveurs ayant les mêmes pratiques pastorales entrent directement en compétition. Les éleveurs savent quels groupes ont pour habitude de les précéder et de leur succéder. En ce sens on peut parler de « territorialité » entendue comme « l'ensemble des relations socio-spatiales qui dérivent et résultent des modes de gestion des ressources, des actions, pratiques, mobiles, intentions, ressorts, genèses, histoires particulières et attendus cognitifs qui accompagnent la construction et/ou la production des territoires » (Gautier 2011, vol. 3, p. 67). Plus précisément, on rejoint ici la notion de « territorialité ordonnée » que D. Retailé, O. Walther et O. Pissot déduisent de la notion de « distance structurale » élaborée par J. Gallais :

*« Cette approche [par l'espace vécu] a permis de rendre compte de ce que de mêmes sites pouvaient être exploités successivement dans le temps par des groupes différents du fait de la hiérarchie qui les lie ou de compétences permettant d'accéder à des ressources différentes du site (pâturage, agriculture) selon le moment de l'année. Ce n'est donc pas tout à fait le même lieu qui ressort de la présence des uns ou des autres, le mouvement de rotation imprimant cette variation. [...]*

*D'abord théorisée à partir de l'intérieur des sociétés segmentaires, la distance structurale a été reprise par Gallais pour l'appliquer aux relations des peuples entre eux, établies par des territorialités ou des hiérarchies ordonnées et non sous la forme de territoires exclusifs. [...]*

*Cette écologie culturelle est aussi temporelle du point de vue social et technique dans la mesure où elle met en évidence des hiérarchies et différents modes d'exploitation des ressources localisées. » (Retailé et al 2012)*

La dimension temporelle des territoires pastoraux tire ses fondements de la diversité des pratiques pastorales. La situation est nécessairement différente au sein des groupes d'éleveurs qui partagent les mêmes pratiques et ont pour habitude de se déplacer en grand nombre. C'est en particulier le cas des éleveurs peuls qui ont allongé leurs parcours au-delà du delta du Chari. Entre ces derniers, des arrangements implicites existent qui voient certains groupes am arba, weyla kala, et weyla kabo occuper des campements différents et revenir d'années en années sur les mêmes campements<sup>204</sup>. Une fois passé le delta du Chari, ils poursuivent leurs parcours sur des campements distincts ; chaque groupe dispose ainsi d'un « chapelet de campements » de l'extérieur vers l'intérieur des rives qu'ils occupent successivement au fur et à mesure de la baisse du niveau des eaux. Les quelques groupes de mobilité arabes shuwa qui comptent de nombreuses « maisons » se déplaçant ensemble fonctionnent selon une logique similaire : la fréquentation

<sup>204</sup> Sur les rives tchadiennes du Lac où les éleveurs peuls sont anciennement implantés et nombreux, on retrouve une même logique de répartition des grands groupes d'éleveurs entre les différents campements : les Weyla occupent le campement de Kassalaré, les Am Arba celui d'Hadidé et les Maaré celui de Sidjé.

d'années en années des mêmes campements avec une dispersion des principaux groupes. Ces arrangements restent de l'ordre de l'implicite et leur légitimité est restreinte au seul ensemble d'éleveurs partageant les mêmes pratiques pastorales. Aucun de ces groupes ne peut justifier de droits exclusifs sur les campements et pâturages. Ainsi les nombreux éleveurs qui se déplacent en groupe réduit changent souvent de campements et leur installation sur les campements occupés par les principaux groupes d'éleveurs arabes shuwa et peuls ne pose pas de problèmes.

#### 2.5.4 *La reconnaissance de l'égale légitimité entre groupes d'utilisateurs, un facteur de densification agricole et pastorale non conflictuelle*

Depuis le milieu des années 1990, la densification agricole et pastorale a été parallèle et soutenue. Cette double densification s'est faite sans conflit violent. Les dégâts sur les parcelles sont restés limités selon les agriculteurs, les chefs de village et les responsables administratifs<sup>205</sup>. Les conflits relatifs à ce type de dégâts sont facilement résolus, le plus souvent entre agriculteurs et éleveurs directement, et, dans les cas plus compliqués, grâce à l'intervention du *blama*.

Cette densification non conflictuelle des espaces de décrue a reposé sur différents processus d'intensification agricole et pastorale : aménagement de digues permettant de gagner des espaces cultivables sur les pâturages, exploitation prolongée du pâturage marécageux, et exploitation du pâturage de décrue dans les interstices non cultivés. Or l'ensemble de ces processus, qui a vu les espaces agricoles et pastoraux se superposer et s'imbriquer de manière croissante, a reposé sur l'absence de délimitation dans l'espace et dans le temps de droits d'usage agricoles ou pastoraux ; c'est-à-dire sur l'existence de territoires de pratiques au niveau desquels la hiérarchie des droits entre groupes d'utilisateurs dépend de la configuration du parcellaire agricole.

Les processus d'intensification et de densification agricole et pastorale ont reposé sur le principe d'égale légitimité des deux groupes d'utilisateurs à exploiter les espaces de décrue. Ce principe puise ses racines dans la simultanéité de la colonisation agricole et pastorale de l'espace et dans l'absence « d'hôtes autochtones ». Il a été renforcé par la suite par les interactions économiques fortes et régulières entre les deux groupes d'utilisateurs. Parce qu'elle imprègne les discours généraux de la majorité des résidents au Lac, la reconnaissance de la légitimité des éleveurs mobiles à exploiter les ressources du Lac constitue en effet encore aujourd'hui une norme dans la société lacustre. Interrogés sur l'appréciation qu'ils ont de la venue des éleveurs au Lac, les résidents la jugent positive bien qu'ils soient pour la plupart déjà entrés en altercation avec un éleveur à propos de dégâts sur les cultures. Ils évoquent les complémentarités économiques entre populations

<sup>205</sup> Entretiens avec le délégué départemental du MINEPIA en poste entre 2006 et 2010 et le premier adjoint au préfet du Logone et Chari en 2013.



résidentes et éleveurs mobiles (main d'œuvre féminine abondante, marché pour le vivrier agricole, les services et biens de consommation), et plus rarement les complémentarités techniques. Au-delà, ils reconnaissent la légitimité des éleveurs à exploiter les espaces de décrue pour subvenir à leurs besoins, sans établir de différence entre les éleveurs arabes ou peuls. Lorsqu'ils le font c'est pour dénoncer les pratiques des éleveurs arabes jugées « arrogantes », y compris lorsqu'ils sont eux-mêmes Arabes.

*« C'est bien que les éleveurs viennent au Lac. Ils viennent gagner leur vie comme nous, ils nourrissent leurs troupeaux. Ils nous apportent du lait et achètent les céréales. Leurs femmes font du petit commerce et travaillent dans nos champs. [...] Je ne fais pas de différence entre les Peuls et les Arabes, ce sont tous des bergers et tous des musulmans comme moi. »*  
(Adoum Cherif, env. 35 ans, Arabe shuwa, Hilé Alifa, 2013)

## **Conclusion : Densification démographique et intensification du multi-usage des ressources à partir du milieu des années 1990**

Depuis le milieu des années 1990, le lac Tchad connaît une remontée relative du niveau des eaux, et son arrière-pays de celui des pluies. Ces évolutions hydro-climatiques ont recomposé les dynamiques démographiques. Les nouvelles installations au Lac sont proportionnellement moins importantes que durant la décennie sèche, mais l'accroissement naturel tire la démographie et les migrations saisonnières se maintiennent. Ainsi, la fenêtre lacustre camerounaise fonctionne plus en complémentarité qu'en substitution avec les villages de l'arrière-pays ; elle ne joue plus tant un rôle de refuge climatique qu'elle n'intègre, via les migrations saisonnières, une économie d'archipel dynamique.

Dans la même période, les changements hydro-climatiques, la densification du parcellaire et les contraintes sécuritaires ont profondément recomposé les mobilités pastorales à l'échelle de l'ensemble du Lac et de son arrière-pays. Les éleveurs peuls nomadisant dans le Baguirmi tchadien ont ainsi été de plus en plus nombreux à rejoindre les arabes shuwa de l'arrière-pays sur les pâturages de décrue camerounais.

Le déplacement des espaces de décrue et des eaux libres sous l'effet de la remontée du niveau des eaux, puis la densification du parcellaire ont induit d'importantes mobilités entre les terroirs camerounais. Après avoir accueilli pêcheurs et éleveurs attirés par la proximité des eaux libres et les vastes pâturages libres de champs, les rives intérieures captent, depuis le milieu des années 2000, une grande partie des nouveaux migrants venus cultiver. Outre les évolutions dans la disponibilité et la localisation des ressources naturelles, la répartition actuelle de la population résidente reflète les épisodes d'insécurité et la fragmentation territoriale induite par l'occupation nigériane. Ces multiples mobilités ont recomposé les territoires lacustres camerounais autour des

trois petites villes que sont devenus les débarcadères de Darak, Blangoua et Kofya, d'un marché à bétail transfrontalier dans le delta du Chari, et de nombreux bourgs ruraux comptant plusieurs milliers d'habitants.

Conjuguée aux évolutions démographiques et à l'amélioration de la valorisation des produits agricoles, la réduction des espaces de décrue a provoqué une rapide densification du parcellaire agricole et des troupeaux dans les espaces de décrue. Les populations du Lac y ont répondu en intensifiant leurs pratiques : aménagements de digues et de canaux, recours aux intrants chimiques et à la petite irrigation ; emploi d'un matériel de pêche plus important ; exploitation intensive des pâturages marécageux et des pâturages interstitiels au prix d'un travail de gardiennage plus important. Ces processus d'intensification ont induit une intégration croissante des activités dans l'espace et, finalement, une intensification globale du mode d'exploitation basée sur les complémentarités et synergies entre différents usages de l'espace.

Les processus d'intensification ont reposé sur une intégration croissante aux échanges marchands, intégration dont les conditions se sont nettement améliorées entre les années 1990 et 2000 : dévaluation du franc CFA et remontée du pouvoir d'achat des nigériens ; croissance du marché de la capitale tchadienne et de son annexe Kousseri ; croissance du marché local avec la venue de nombreux éleveurs peuls. L'amélioration des conditions de valorisation des produits est visible dans le grouillement du matériel de transport dans lequel les populations du Lac investissent leurs surplus.

Les processus d'intensification ont également reposé sur des institutions et des rapports sociaux permettant de mobiliser une importante main d'œuvre et un capital conséquent. La multiplication des ouvrages collectifs de contrôle de la crue a été permise par la mise en place d'une organisation collective complexe à l'initiative des producteurs. Dans la pêche, l'enchâssement social du système de crédit lui confère une réelle efficacité en permettant de

mobiliser un capital important sur une activité pourtant risquée et pratiquée par une main d'œuvre pour une grande part mobile. Enfin, l'exploitation intensive du pâturage marécageux a reposé sur la capacité des aînés à mobiliser la main d'œuvre des jeunes, mettant ainsi à l'abri les systèmes pastoraux du Lac d'une crise pastorale doublée d'une crise inter-générationnelle ailleurs fréquente dans le bassin du lac Tchad.

La densification démographique et les processus d'intensification associés se sont réalisés alors même que la remontée du niveau des eaux diminuait et déplaçait les espaces agricoles, pastoraux et halieutiques, et que le nombre de migrants saisonniers variait fortement d'une année sur l'autre. Dans ces conditions, ils ont pleinement mobilisé la flexibilité des pratiques foncières. La redistribution non conflictuelle des parcelles de décrue a reposé sur la règle qui veut qu'une parcelle ne portant plus la marque du travail de l'homme puisse être réattribuée. Cette règle a dans le même temps limité la monétarisation du foncier et favorisé la circulation des parcelles.

L'exploitation des pâturages camerounais par un nombre croissant d'éleveurs a été favorisée par l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales. Elle a reposé sur la mise en place de coordinations pratiques entre éleveurs détenant une connaissance fine de leurs pratiques pastorales respectives. Ces coordinations s'expriment dans l'espace et dans le temps par des « territorialités ordonnées » : différents groupes d'éleveurs se succèdent au cours de l'année dans les mêmes espaces à mesure que l'environnement pastoral change.

Enfin, la réorganisation non conflictuelle du partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage a de nouveau reposé sur la mobilité des territoires de pratiques, c'est à dire sur l'absence de délimitation durable dans l'espace et dans le temps de droits d'usages agricoles et pastoraux exclusifs. Le principe reconnaissant à tout individu, quelque soit son appartenance et l'usage qu'il fait des ressources, une égale légitimité à exploiter les res-

sources a sous-tendu la souplesse de ces pratiques foncières. Ce principe, issu de la situation de frontière, a été renforcé par les interactions économiques fortes et régulières entre groupes d'utilisateurs.

Nous avons finalement montré dans ce chapitre comment les principes et pratiques foncières issus de la situation de frontière interne ont été mobilisés à profit dans l'adaptation aux variations lacustres et dans les processus d'intensification, permettant une hausse peu conflictuelle du nombre d'actifs et de troupeaux. Depuis le milieu des années 2000 néanmoins, les conflits à propos des ressources naturelles se font plus fréquents. Quel sens conférer à ces conflits ?

## Chapitre 7 Conflictualisation des pouvoirs, incertitude foncière et déstabilisation des processus d'intensification

Si, depuis le milieu des années 1990, la dynamique générale est celle d'une densification démographique et de processus d'intensification peu conflictuels, les conflits à propos des ressources naturelles connaissent une certaine récurrence depuis le milieu des années 2000, sans toutefois revêtir de formes violentes.

Toute situation conflictuelle ne constitue pas le symptôme d'une crise émergente, la plupart des conflits relevant d'un « processus social normal » (Chauveau et Mathieu 1998, Seignobos et Teyssier 1998). Dès lors, comment comprendre les conflits de la période récente ? Doivent-ils être analysés comme les prémices d'une crise d'origine démographique du mode d'exploitation basé sur les mobilités et le multi-usage des ressources ? Ou comme des processus « normaux » de renégociation des principes et règles foncières dans un contexte de densification démographique ? Constituent-ils au contraire avant tout la manifestation de conflits de pouvoir générateurs d'incertitude et d'insécurité foncière ?

Nous proposons d'analyser la multiplication des conflits dans la période récente en considérant à la fois les modifications des conditions d'exploitation des ressources liées à la densification démographique et la dimension politique des changements agraires en nous basant sur l'hypothèse selon laquelle « [...] la potentialité conflictuelle de la ressource naturelle est liée de manière quasi structurelle à la recomposition des autorités et de la géopolitique locale. La gestion des ressources naturelles et les modes de régulation de l'accès aux ressources ne sont pas conflictuels en soi. Il s'agit plutôt de mode de production des droits politiquement indexés. De ce fait le renouvellement des autorités et la recomposition de la géopolitique locale sont des moments favorables à la remise en question des droits, des usages et des usagers des espaces. » (Lavigne Delville et Hochet 2005 p.59). Depuis le milieu des années 1990, des changements majeurs sont en effet intervenus dans la configuration des pouvoirs locaux dans l'espace lacustre camerounais,

sous le double effet des interventions des États (nigérian puis camerounais) visant à un meilleur contrôle de l'intégrité territoriale et du mouvement de démocratisation généralisé en Afrique subsaharienne.

L'analyse développée dans ce chapitre est basée sur des études de cas de conflits portant sur les ressources (ressources naturelles et marchés). Cet intérêt pour les conflits renvoie à l'hypothèse méthodologique selon laquelle les conflits constituent de bons indicateurs du changement social, et plus globalement du fonctionnement d'une société (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994). L'identification des « trames territoriales », c'est-à-dire des différents territoires du pouvoir (administratifs, coutumiers,...) a constitué un préalable pour saisir les enjeux localisés d'une ressource et les enjeux de contrôle de l'espace (Lavigne Delville et al 2000). Pour prendre en compte le fait que les conflits renvoient à des positions sociales différentes dans la société locale mais que les individus disposent de marges de manœuvres qui s'expriment dans des stratégies personnelles plus ou moins liées à des réseaux et organisées en alliance (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994), nous avons en outre mobilisé les deux notions d'ordre essentiellement empirique et méthodologique que sont « l'arène » et « le groupe stratégique » telles que les ont définie Bierschenk et Olivier de Sardan (1994). L'arène « *est un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs.* » ; la notion de groupe stratégique « *suppose simplement que dans une collectivité donnée tous les acteurs n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes représentations, et que, selon les "problèmes", leurs intérêts et leurs représentations s'agrègent différemment, mais pas n'importe comment.* » (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994, p. 4).

L'identification des conflits a été permise par ma présence prolongée dans les villages du Lac, au détour d'un entretien ou d'une conversation informelle en français ou en présence de mon interprète. Une fois les conflits identifiés, j'ai cherché à m'entretenir avec les différents protagonistes (élites commerçantes et leur alliés, chefs de village et de terre, représentants des éleveurs nomades, chefs arabes, sultan kotoko, membres de l'exécutif communal, chef de brigade de gendarmerie, sous-préfets et responsables des services techniques) dont certains m'ont partagé leurs archives privées, et de simples témoins (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chefs de village et de terre). J'essayais de discuter avec mon interlocuteur des différentes phases du conflit (émergence, développement, résolution, ré-activation), des différents acteurs, et de leurs motivations au cours de ces différentes phases. Enfin, après cette phase d'entretiens dans les villages et campements du Lac et de son arrière-pays, j'ai complété et recoupé les informations par la consultation des archives de la préfecture du Logone et Chari et par des entretiens avec les responsables administra-

tifs départementaux et régionaux (préfet et ses adjoints, procureur du Tribunal de première instance de Kousseri, adjoint du gouverneur).

# 1 Entre maintien de l'intégrité territoriale et démocratisation : la complexification conflictuelle des pouvoirs locaux

---

## 1.1 Occupation nigériane et rétrocession : de nouveaux registres de légitimité dans le contrôle des ressources

### 1.1.1 *L'instrumentalisation politique du foncier au Nigeria et la multiplication des chefs de terre*

De 1987 à 2004, l'espace lacustre camerounais, en dehors du delta du Chari, était intégré à la hiérarchie militaro-politico-administrative nigériane. Si le retour à un régime civil au Nigeria date de 1999, de profonds changements eurent lieu dans la politique locale et régionale avec le renforcement du pouvoir des gouvernements locaux<sup>206</sup> (*local government*) auxquels fut confié un pouvoir législatif et exécutif (Igué 2006) et avec le passage d'un régime à parti unique au multipartisme à partir de 1991 et plus encore de 1997<sup>207</sup> (Krings 2004 a). Ce changement s'accompagna de la mise en place d'un système politique clientéliste qui fit du contrôle du foncier une ré-

---

<sup>206</sup> Rappelons que le Nigeria est une Fédération depuis l'époque coloniale.

<sup>207</sup> Deux partis animaient la vie politique du pays entre 1991 et 1993 et cinq entre 1997 et 2004. Entre 1994 et 1996, le Nigeria repassa à un régime de parti unique sans que cela ne modifie profondément la tendance amorcée en 1991 dans les rapports de pouvoir locaux (Krings 2004 a).



compense pour les alliés politiques (ibid). C'est l'époque de la *siyasa*, terme haoussa désignant le système politique associé à ce premier pas vers la « démocratisation », synonyme de corruption et de désordre<sup>208</sup>.

Dans une logique clientéliste, les autorités nigérianes ont multiplié les chefs de quartier et de village, *blama*, sur des critères ethniques. Ces chefs se sont généralement vu attribuer des prérogatives sur le contrôle de la terre sur une portion du terroir villageois<sup>209</sup>. Chaque *blama* monnayait son investiture, favorisant ainsi la multiplication des places de pouvoir dans une logique de captation de rente. Le changement était radical par rapport aux pratiques de l'administration camerounaise qui avait au contraire toujours cherché à s'opposer à une ethnicisation des autorités coutumières.

*« -[enquêté] Quand les problèmes sont venus, on a nommé un blama pour les Haoussa, un pour les Arabes, un pour les Foulbe.*

*-[moi] Quels problèmes ?*

*-[enquêté] Le Cameroun c'est la vérité. Mais au temps du Nigeria, c'est la siyasa. La siyasa c'est comme la démocratie : quand tu donnes quelque chose, on te satisfait. Le lawan a su que tôt ou tard le Cameroun allait récupérer le territoire donc il s'est dit « Tôt ou tard, je vais quitter. Celui qui veut être blama, qu'il me donne quelque chose et j'ai mon bénéfice. » (Abba Kalia, Kotoko, env. 70 ans, Tchika, 2011)*

*« Un jour, le hadja de Wulgo est venu ici. Il nous a dit que la liberté était venue, qu'il fallait que chaque ethnie ait son blama à sa tête. Les Arabes m'ont choisi. Le blama Kachala a dit « moi aussi je demande ma place ». Tchika avait alors quatre blama et on a divisé le trap en quatre » (blama Atim, Arabe, env. 60 ans, Tchika, 2011)*

Le village de Tchika, par exemple, ne comptait en 1987 qu'un chef de village, un Boudouma, qui avait été placé par le sultan kotoko de Makari ; à la fin des années 1990, il comptait six chefs de quartiers dont quatre étaient aussi chefs de terres.

Alors que les migrants qui avaient colonisé les rives et îles du Lac dans la seconde moitié des années 1990 n'avaient jusqu'alors jamais pris part au contrôle du foncier autrement que comme représentant du sultan kotoko de Makari, d'un des chefs arabes ou d'un « acheteur » de terre arabe, les changements de pratique du pouvoir leur offraient désormais l'opportunité de contrôler

<sup>208</sup> Au Cameroun, pays francophone, le terme *démocratie* est l'équivalent du terme *siyasa*. Les populations du Lac utilisent le terme de *siyasa* pour qualifier le système politique sous occupation nigériane et le terme de *démocratie* pour qualifier le système en vigueur depuis la rétrocession au Cameroun. Ces deux termes sont tous deux connotés négativement autour de la corruption et du « désordre ».

<sup>209</sup> Les territoires des chefs de terre étaient délimités oralement ou faisaient parfois l'objet de l'établissement d'un papier sans valeur officielle.

les terres et les sites de pêche dans les marécages. Des groupes à forte coloration ethnique se constituèrent autour d'une personne dont ils allaient demander la désignation en tant que chef de quartier et surtout de terres.

*« Avant le Nigeria, il y avait un seul blama. Puis le blama Wanzam a été nommé. Avant le Nigeria, le blama Wanzam était le wakil du blama Kachala pour les Haoussa. Les Haoussa d'ici étaient nombreux. Ils sont partis voir le sultan de Makari qui leur a dit d'aller voir le blama Kachala pour qu'il nomme un wakil. Puis au temps du Nigeria, on a demandé à ce qu'il soit nommé blama. Quand il est devenu blama, ce qui nous a arrangé, c'est que le trap a été divisé. » (Ousman Bandir, env. 70 ans, Haoussa, Tchika, 2011)*

Ces multiples chefs de quartier et chefs de terre restaient sous l'autorité de leurs supérieurs bornouans.

L'ethnisation des places de pouvoir ne s'est pas pour autant accompagnée d'une ethnisation de l'accès aux terres. Certes les membres du groupe supportant le *blama*, généralement de même appartenance ethnique, jouissaient désormais d'un accès privilégié au foncier mais ils ne constituaient qu'une minorité de la population et les chefs de terre continuaient à distribuer des parcelles sans référence à l'appartenance ethnique. La population se choisissait un chef de quartier le plus souvent, mais pas toujours, conformément à son appartenance ethnique. Renforcé par le découpage territorial des terroirs villageois, la dispersion des parcelles d'un même exploitant l'amenaient à cultiver sous l'autorité de multiples chefs de terre d'appartenance ethnique très diverse.

### **1.1.2 La rétrocession : tentatives d'ancrage local de l'État camerounais et enjeux de gouvernementalité**

Suite à la rétrocession de son espace lacustre, l'État camerounais a cherché à s'ancrer localement. Le contrôle des ressources naturelles, la capacité à définir les contenus des droits sur les ressources et l'attribution de ces droits constitua un enjeu majeur. L'ancrage local de l'État devait aussi passer par le déploiement de ses représentants et le contrôle du pouvoir coutumier.

#### **La gouvernementalité de l'espace lacustre et le portage politique des principes fonciers issus de la situation de « frontière »**

Lorsque les autorités camerounaises reprirent le contrôle de l'espace lacustre de leur pays, elles firent face à une double injonction : affirmer l'autorité de l'État sur un territoire à la population cosmopolite et à large composante mobile, tout en évitant les départs de population, en particulier celles d'origine nigériane. La spécificité de cet espace est omniprésente dans la correspondance écrite entre les représentants locaux de l'État camerounais et leurs supérieurs hiérarchiques

durant les deux années qui suivirent la rétrocession. La première année, le prélèvement des taxes et impôts a d'ailleurs été gelé dans cet objectif.

Dans cet esprit, l'État camerounais par l'intermédiaire de ses représentants, du sous-préfet au ministre, a porté politiquement la légitimité des non nationaux à exploiter les ressources du territoire lacustre camerounais<sup>210</sup> :

*« Ici avant c'était le Cameroun. Puis le Nigeria est venu occuper. Puis Amadou Ali [vice premier ministre en charge de la justice et garde des Sceaux] est venu dire "Vous les Camerounais, ne dites pas aux Nigériens 'c'est le territoire du Cameroun ici' " ». (Abba Kalia, Kotoko, env. 70 ans, Tchika, 2011)*

Dans ce contexte, l'affirmation de l'égalité légitimité de chacun à exploiter les ressources avait pour corollaire l'affirmation des droits éminents de l'État sur les ressources. D'une administration à l'autre, il y avait donc continuité dans le principe selon lequel tout individu, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale, devait accéder aux ressources dans les mêmes conditions.

Parce qu'elle s'est imposée comme une nécessité pour assurer l'ancrage de l'État dans un espace tirant sa vigueur du cosmopolitisme de sa population et des mobilités et échanges transfrontaliers, l'insistance des autorités camerounaises à affirmer la légitimité des non nationaux à exploiter les ressources relève véritablement de la « gouvernementalité » entendue comme « *la manière dont les conduites individuelles ou collectives des personnes dans un domaine spécifique de la vie sociale, deviennent dans un contexte historique donné, une préoccupation pour les autorités et sont problématisées comme enjeu/sujet de gouvernement, comme « action sur les actions » » (Chauveau et al 2006, p. 42)*

### **Le contrôle du pouvoir coutumier, enjeu dans l'ancrage local de l'État**

L'année de la rétrocession, l'État camerounais a opté pour le *statu quo* vis à vis de la chefferie traditionnelle telle qu'elle avait été réorganisée par le Nigeria tout en affirmant clairement sa volonté de la réformer. Pour les autorités camerounaises, il était en effet difficilement concevable de travailler avec des *blama* installés par les autorités nigérianes soupçonnés de « défaut de loyauté ». La désignation de *blama* par l'administration camerounaise, qui lui devraient leur légitimité, apparaissait ainsi comme une condition indispensable à l'affirmation de son autorité dans les territoires rétrocédés. Cette position contraste avec la facilité avec laquelle les territoires furent rétrocédés au Cameroun, sans conflits ni même tensions, et avec la facilité avec laquelle

---

<sup>210</sup> Ce portage politique a été également favorisé par les dispositions du protocole de rétrocession par lesquelles le Cameroun s'engageait à veiller au respect des droits des personnes d'origine nigériane. La région a été d'ailleurs mise durant une année sous tutelle de l'ONU pour s'assurer du respect de ces droits.

les populations se plièrent aux prélèvements imposés par l'administration camerounaise (impôts et taxes).

Une décennie après la rétrocession, le *statu quo* est pourtant toujours de mise et la plupart des chefs de village et de terre installés par les autorités nigérianes sont toujours en responsabilité bien qu'ils n'aient jamais été officiellement reconnus. La réorganisation de la chefferie traditionnelle par l'administration s'est en effet heurtée aux conflits pour le contrôle du pouvoir local qui se sont fortement intensifiés depuis le « tournant démocratique » des années 1990 (voir infra). Elle est en cela symptomatique de l'incapacité de l'État camerounais à affirmer véritablement son autorité face aux pouvoirs traditionnels et de l'interdépendance entre ces deux types d'autorité dans le nord du pays (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000).

### **1.1.3 Le renforcement de la présence de l'État et le contrôle du foncier comme source de rente**

Pour affirmer sa présence et assurer un meilleur contrôle de son intégrité territoriale, l'État camerounais crée, suite à la rétrocession de son espace lacustre, une nouvelle sous-préfecture avec pour chef-lieu l'île de Darak. Lieu le plus reculé dans les eaux en même temps que plaque tournante du commerce du poisson, le choix de cette île relève tout autant d'enjeux de maintien de l'intégrité territoriale que d'enjeux économiques et de symbolisme.

Alors qu'en 1987 l'espace lacustre qui passait sous contrôle nigérian ne dépendait que de la seule sous-préfecture de Makari, en 2004, il relevait désormais de quatre sous-préfectures, avec autant de sous-préfets, de responsables des services techniques de l'État (agriculture, élevage), et d'éléments des forces de répression (armée, gendarmerie, police, douane, eaux et forêt) dont la légitimité de la présence était renforcée par les enjeux de maintien de l'intégrité territoriale. L'État cherche dans le même temps à légitimer sa présence en construisant écoles et dispensaires de santé. Marque de l'intérêt porté aux populations d'origine nigériane, il existe une école primaire et un collège d'enseignement supérieur bilingue à Darak.

Les populations lacustres sont promptes à pointer le contraste entre l'absence quasi totale de l'État camerounais en 1987, son silence suite à l'occupation nigériane, et la situation post rétrocession, pour mieux dénoncer le caractère prédateur de l'État camerounais. Car si l'État est plus présent, il a aussi moins de moyens. Dans l'exercice de leur fonction, ses représentants compensent les faibles salaires par de nombreux prélèvements indus. Ils jouent sur le flou de leurs prérogatives aux yeux de la population pour les outrepasser et tirer ainsi personnellement profit de l'illégalité de certaines pratiques ou encore de leur intervention dans les conflits. Les nombreux déplacements d'une population rarement détentrice des autorisations officielles (assurance

du véhicule, carte d'identité,...) constituent une importante source de rente pour tout « homme en tenue »<sup>211</sup>. Les dizaines de milliers de têtes de bétail en provenance du Tchad et du Nigeria, la production et la commercialisation hebdomadaires de centaines de tonnes de poisson, l'intensité du trafic lacustre, la coupe illégale de bois vert, les pratiques de pêche illégales, sont autant d'occasion de prélèvements. Les représentants de l'État visitent jusqu'aux campements de pêche temporaires les plus reculés dans les eaux. C'est dans ce sens que nous parlons de « rente sur la gestion des ressources naturelles ».

Entre captation de rente et garantie des droits des non nationaux, la rétrocession de l'espace lacustre camerounais illustre ainsi la double fonction de l'administration locale en Afrique de l'Ouest et centrale, « *la gestion de la stabilité (ou l'instabilité) sociale locale, se combinant avec « la politique du ventre » de la poursuite d'intérêts individuels, plutôt que l'application stricte de la loi.* » (Mathieu 1996, p.34).

## **1.2 La démocratisation dans le Logone et Chari : ancrage de l'État et leadership des élites commerçantes dans les jeux de pouvoirs**

### *1.2.1 Démocratisation, décentralisation et évolutions des rapports de pouvoir*

La décennie 1990 a constitué une période charnière dans l'évolution des pouvoirs locaux dans une large part de l'Afrique subsaharienne. Ce fut la décennie de la démocratisation qui a vu le pluripartisme se substituer aux anciens régimes à parti unique. Face aux résultats peu probants des plans d'ajustement structurel, la « *démocratisation mondiale* » est apparue aux yeux des institutions financières internationales et de la coopération bilatérale comme un moyen de mettre en œuvre leurs politiques économiques, posant l'équation entre libéralisme et démocratie (Willame 1996). En pensant la gouvernementalité, non pas comme une fin en soi, mais comme le moyen d'atteindre des objectifs économiques, les bailleurs de fond négligeaient les enjeux d'accaparement du pouvoir (ibid). Le tournant démocratique a pourtant été largement utilisé par les autorités traditionnelles pour renforcer leur pouvoir local et régional, le Cameroun n'échappant pas à cette tendance (voire notamment Warnier (2003) pour l'Ouest Cameroun et Taguem Fah (2003) pour l'Adamaoua). Ce fut en particulier le cas dans le nord du pays où les détenteurs historiques

---

<sup>211</sup> Pour exemple, pour se rendre du village de Naga au village de Toumboun Karé, distant de quelques kilomètres, les personnes circulant à moto doivent passer chaque jour deux postes fixes de gendarmerie.

du pouvoir traditionnel, les grands lamidots peuls de la Bénoué et du Diamaré, se sont attirés la faveur du gouvernement par leur emprise sur le vote des populations (Iyébi-Mandjek et Seignobos 2000).

Prolongeant les politiques de démocratisation, la décentralisation s'inscrit dans le même contexte de crise économique et de désengagement de l'État. Entendue comme « *dévolution de pouvoirs et de ressources à des collectivités territoriales dont la responsabilité (accountability) des représentants passe par des élections régulières démocratiques.* » (Le Meur 2003, p.11), elle prend différentes formes en fonction du rôle que l'État confère aux élites politiques (Jacob 1999). L'élection sur scrutin de liste proposée par un parti reconnu, comme cela se fait au Cameroun, constitue pour les partis un moyen d'emprise sur la politique locale à travers l'émergence de notables liés à leur hiérarchie, et donc un moyen d'assurer l'intégration des scènes locales et nationales (Jacob et Blundo 1997). Il en résulte un monopole partisan sur les structures décentralisées se traduisant soit par une crispation des groupes de l'opposition dans l'abstention et des formes de désobéissance civile soit au contraire par un ralliement au groupe majoritaire (ibid). Le cas du Sénégal, analysé par Blundo (1996, 1997), en constitue une illustration convaincante. Le Cameroun répond à la même logique (voir (Guitard 2014) à propos de la gestion des déchets dans les villes de Maroua et Garoua dans l'Extrême-nord Cameroun). Dans un tel contexte, les notables locaux et régionaux, désormais associés à la politique nationale, constituent un outil d'ancrage local de l'État dont l'efficacité tend à surpasser celle de l'administration déconcentrée, sauf lorsque les élites se retrouvent dans l'opposition (Jacob 1999) comme c'est le cas dans certaines régions de l'Extrême-nord.

Au Cameroun, le transfert effectif de compétences de l'État vers les collectivités décentralisées, dont les prérogatives dans la gestion des ressources naturelles ont été confirmées dans un décret de 2009<sup>212</sup>, tarde à venir. Pour autant, les exécutifs communaux du Logone et Chari sont largement investis dans la régulation de l'accès aux ressources et la résolution des conflits fonciers, cas d'ailleurs relativement courant en Afrique de l'Ouest et du Centre (Lavigne Delville et Hochet 2005). Dans ce département, l'ère de la démocratisation a créé les conditions de la prise de contrôle du pouvoir local et régional par les élites<sup>213</sup> arabes shuwa, au détriment des détenteurs historiques du pouvoir que sont les sultans Kotoko. À la faveur d'une alliance entre intellectuels

<sup>212</sup> Deux projets visant à appuyer la mise en œuvre d'une politique locale de gestion des ressources naturelles ont été mis en œuvre dans trois communes pilotes du nord Cameroun. Voir (Raimond et al 2010) et (Raimond 2015) pour une analyse des espoirs, des limites et des pièges des démarches mises en œuvre dans le cadre de ces projets.

<sup>213</sup> Rappelons qu'au Cameroun, le terme d'« élite » désigne une personne en capacité d'influer les jeux de pouvoir, de par son capital social ou financier, et que ce terme s'applique tout aussi bien aux scènes politiques locales, régionales que nationales.

et grands commerçants, les élites arabes ont su transformer le poids démographique de leur communauté en monopole du pouvoir électif (Issa 2012). Les premiers occupent les postes et les seconds financent les campagnes pour s'assurer du soutien politique à leurs activités, dans une logique courante d'enchâssement de l'économie dans le politique (Magrin 2013, voir Le Meur et Adjinacou 1998 sur le cas du Bénin). En outre, dans le Logone et Chari, l'absence de pouvoir traditionnel arabe shuwa fort ne pouvait que faciliter la montée en puissance des grands commerçants.

### 1.2.2 *Émergence des élites commerçantes dans les arènes locales du pouvoir à la faveur de la décentralisation*

Avec la décentralisation du début des années 1990, le nombre de communes riveraines du Lac est d'abord passé de deux (Makari et Goulfey) à quatre (création de Fotokol, Hilé Alifa et Blangoua) ; puis, avec la rétrocession et la création de l'arrondissement de Darak en 2004, à cinq, les territoires des communes étant calqués sur ceux des arrondissements. Aux dernières élections municipales, en 2007, les Arabes shuwa contrôlaient cinq des six communes du Lac ; seule la municipalité de Blangoua était restée aux mains des Kotoko. En outre, le fief arabe shuwa de Hilé Alifa pouvait se prévaloir d'un natif promu député. Mais cette apparente domination arabe shuwa sur les postes de pouvoir électif cache de profondes rivalités infra-ethniques et, à l'inverse, de multiples alliances inter-ethniques. Une fois passée la phase de conquête du pouvoir électif sur les élites kotoko, les rivalités entre élites arabes shuwa ont en effet pris le relais des anciennes rivalités arabo-kotoko dans un contexte d'accès fortement compétitif aux places de pouvoir (Ahamat 2011). La composition des différents exécutifs communaux s'interprète ainsi comme le résultat, temporaire, de jeux de pouvoir initiés et alimentés par de grands commerçants, chaque municipalité faisant l'objet du monopole d'une des factions qui s'opposent au sein du parti au pouvoir<sup>214</sup>.

La rétrocession de l'espace lacustre au Cameroun a constitué un moment de « *renouvellement des autorités et de recomposition de la géopolitique locale* » (découpage de l'arrondissement, et de la commune, de Darak au sein de celui de Hilé Alifa ; ambition affichée de l'administration de réorganiser la chefferie traditionnelle) qui a mis en lumière ces jeux de pouvoir, facilitant ainsi l'analyse des rapports de pouvoir et celle de leur territorialisation.

---

<sup>214</sup> Malgré le pluripartisme, le parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), recueille à chaque élection plus de 90 % des voix dans la région. La compétition ne se joue donc pas entre listes concurrentes au moment de l'élection mais en amont, lors de la formation de la liste de l'exécutif communal. La liste du RDPC regroupe ainsi des membres des réseaux de clientèle adverses et le maire peut avoir pour premier adjoint son concurrent. Dans ces conditions, c'est le maire qui concentre tous les pouvoirs.

## **Élites commerçantes et acteurs de la territorialisation de l'espace lacustre camerounais**

Au Lac, l'enjeu politique du contrôle des territoires se double d'un fort enjeu économique (mobilités pastorales, commerce du poisson, transport lacustre, fertilité des terres de décrue et richesse des pâturages). De ce point de vue, le contrôle des municipalités, qui se sont vu reconnaître par l'État le droit de prélever des taxes sur les marchés, la circulation (routière, lacustre et fluviale), et les mobilités internationales, constitue un véritable enjeu de captation de rente.

Dans cette région, les conflits sur les ressources mettent systématiquement en scène deux personnages, tous deux natifs d'un des anciens villages du Lac. L'un est un exemple typique de l'enchaînement de l'économique dans le politique : importateur et entrepreneur de BTP, il tient sa richesse de sa capacité à capter les marchés publics. Résidant dans la capitale départementale, Kousseri, lorsqu'il n'est pas à l'étranger, il a conservé de solides attaches dans son village natal, Magala. L'autre est un riche commerçant transfrontalier de bétail et spéculé sur le maïs ; il réside quant à lui toujours dans son village natal, Karéna. Pour le premier, dont l'emprise du pouvoir s'étend dans l'ensemble du Logone et Chari, contrôler les territoires lacustres reste avant tout un enjeu politique ; pour le second, c'est l'enjeu économique qui prime.

Ces deux élites cherchent à tisser des liens de clientèle dans la population, mobilisant en cela leurs ressources propres : l'importateur et entrepreneur de BTP construit mosquées et bâtiments administratifs, creuse des forages, aménage les plus gros ouvrages hydrauliques (digue de protection de la ville de Darak, canal d'amenée de crue aménagé sur le Serbewel) et parraine les jeunes voulant se lancer dans le commerce de riz importé ; l'autre assure crédit et prêts en céréales. Mais, au-delà, ces deux personnages sont des *big men* qui constituent autour d'eux un réseau d'alliés dans les différentes sphères du pouvoir : fonctionnaires (qu'ils font parfois revenir de Maroua ou Yaoundé pour les placer comme maire), intellectuels<sup>215</sup>, religieux, chefs traditionnels, exécutifs communaux, organes du parti au pouvoir, responsables administratifs aux différents niveaux, commandants de gendarmerie.

Les élites commerçantes et leurs alliés sont engagés dans des processus de territorialisation de l'espace lacustre, entendue « *comme des processus de revendication d'appropriation de l'espace par un groupe social donné selon différents modes (étatique, coutumier, par la pratique)* » [...]

<sup>215</sup> Des années 1980 au milieu des années 1990, les élites intellectuelles arabes ont joui d'une réelle légitimité auprès des membres de leur communauté (Ahamat 2011). Bien implantées localement, elles manipulent un registre basé sur la « fraternité ancestrale » al khwé entre divisions arabes. La capacité à garantir la stabilité du réservoir de voix du RDPC que constitue le Logone et Chari est apparue déterminante dans la compétition pour les hautes fonctions à l'Assemblée Nationale ou dans les ministères. Mais, depuis les premières élections pluripartites de 1996, leur crédibilité et leur légitimité ont été nettement affaiblies par les alliances que ces élites ont été amenées à nouer avec les grands commerçants dans la conquête du pouvoir électif (ibid).



« visant toujours à en contrôler au moins les ressources sinon les hommes » (Gautier 2011, vol. 3, p.15 et 67). Diversifier les sphères du pouvoir contrôlées permet de faire jouer différents registres de légitimité : les maires revendiquent le contrôle des ressources dans le périmètre, toujours flou, de la commune ; les chefs traditionnels basent leurs revendications sur leur supposé contrôle historique du foncier à l'intérieur du Lac. Initier et alimenter un conflit permet de porter ces revendications territoriales. La terre est ainsi devenu un objet d'instrumentalisation politique. L'enjeu est aussi de contrôler les différents marchés et points de contrôle de la circulation lacustre et fluviale<sup>216</sup>.

Le jeu sur les différents pouvoirs crée de la confusion dans les prérogatives des différentes autorités et sur leurs limites territoriales. Ainsi l'élite commerçante de Karéna s'invente-t-il « sultan de Karéna », quand son fils, adjoint au maire de Hilé Alifa, se présente comme « adjoint au maire de Karéna » pour se revendiquer, lorsqu'est créée la sous-préfecture de Darak et en anticipation de la création de la commune de même nom, maire de Darak au seul motif que Karéna se situe dans la sous-préfecture de Darak.

Au delà du contrôle de la chefferie traditionnelle et des collectivités décentralisées, gagner l'appui des sous-préfets et du préfet, voir du gouverneur, est essentiel pour s'assurer d'une issue positive aux conflits orchestrés. En outre, la reconnaissance officielle des chefs traditionnels et la responsabilité du déroulement des séances de formation de l'exécutif communal relèvent du préfet et/ ou du gouverneur qui interviennent également dans la composition des organes de base du parti au pouvoir. Ces liens étroits entre grands commerçants, administration déconcentrée et chefferie traditionnelle expliquent en partie que toutes les propositions de l'administration pour réorganiser la chefferie traditionnelle suite à la rétrocession, notamment en créant de nouvelles chefferies de second degré<sup>217</sup>, aient été maintes fois renouvelées mais jamais mises en œuvre. Si l'État camerounais refuse toujours d'arbitrer, c'est que l'emprise territoriale des élites reste « l'expression d'un consensus politique nécessaire au maintien de l'État dans sa configuration actuelle » (Seignobos et al (2003) à propos des chefferies peules du nord-Cameroun).

Enfin, les grands commerçants injectent une forte dose de violence dans les conflits qu'ils initient, recrutant pour cela des jeunes organisés en quasi milice (attaques parfois meurtrières à

---

<sup>216</sup> Particulièrement significative du rôle que joue le contrôle des marchés dans les rapports de pouvoir est la création, par les élites arabes shuwa, du marché de Mada, à quelques kilomètres seulement de celui de Makari, centre du sultanat Kotoko, qui centralisait jusqu'alors toutes les productions du Serbewel. Les commerçants de vivrier et de bétail étant arabes shuwa, le marché de Makari ne fut pas long à disparaître, laissant la place à celui de Mada.

<sup>217</sup> Il existe trois niveaux de chefferie traditionnelle : le niveau supérieur est la chefferie de 1<sup>er</sup> degré (seul le sultan de Goulfey détient ce titre dans le Serbewel), le niveau inférieur est celui de 3<sup>ème</sup> degré qui correspond aux chefs de village portant le titre de *blama*, le niveau intermédiaire est celui de 2<sup>nd</sup> degré (le sultan chez les Kotoko et le *lawan* chez les Arabes).

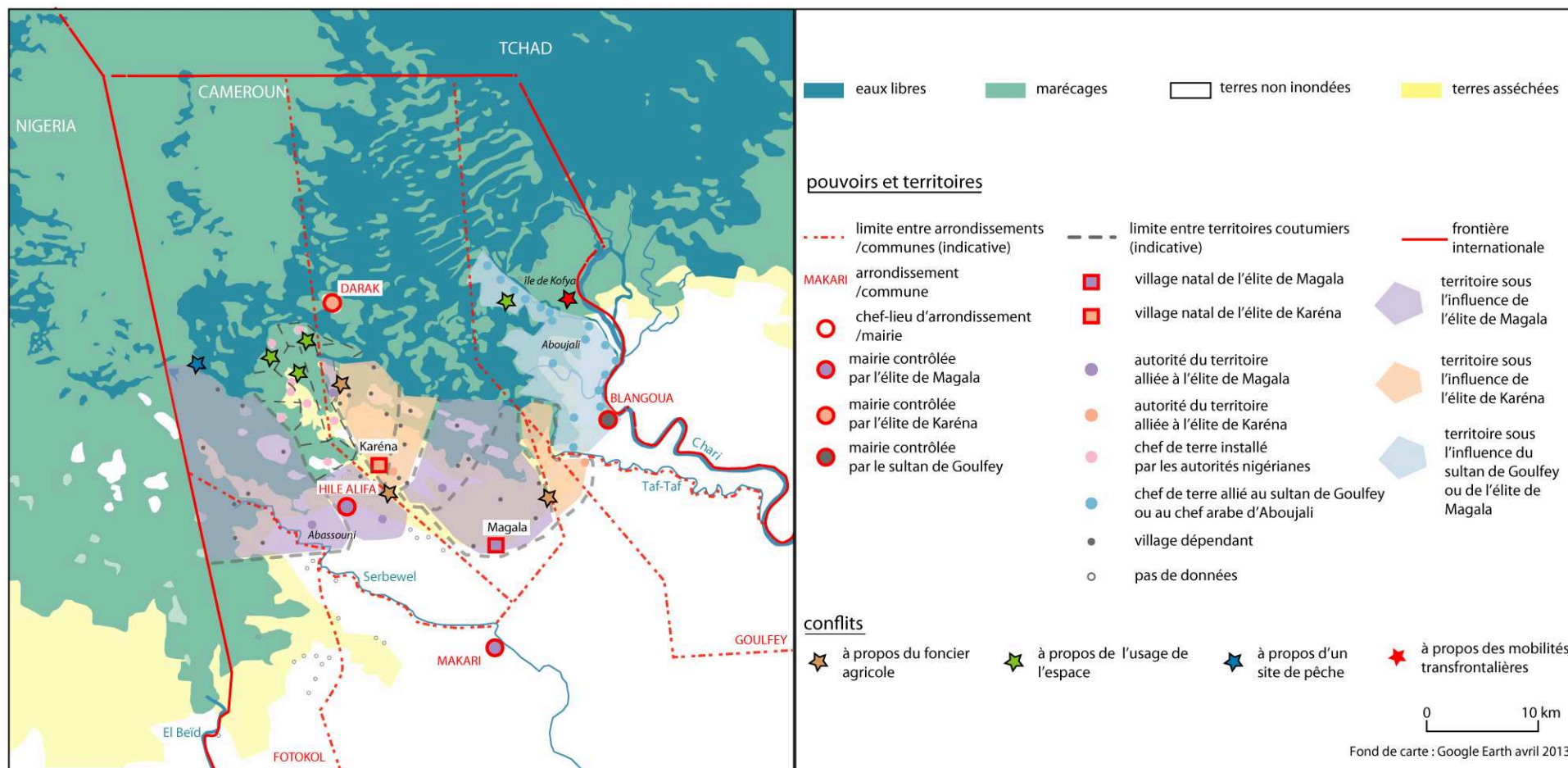
l'arme blanche, incendies,...). Cette stratégie confère aux responsables des forces armées, et au chef de la brigade de gendarmerie en particulier, un rôle pivot puisque c'est d'eux dont dépend la marge de manœuvre dans le déploiement de la violence.

Mais les alliances sont mouvantes, générant de l'instabilité dans les rapports de pouvoirs : d'une part les individus en responsabilité aux différents postes administratifs sont régulièrement renouvelés, d'autre part un même individu peut trouver intérêt à s'allier avec le groupe opposé, qu'il s'agisse du chef de gendarmerie, du sous-préfet, ou d'un simple notable local. Cette instabilité du pouvoir est visible dans les changements à la tête de l'exécutif d'une élection à l'autre. Or, du fait de la logique de faction qui imprègne le fonctionnement des municipalités, toutes les ressources, notamment naturelles, sur lesquelles elles détiennent une autorité sont susceptibles de faire l'objet d'une instrumentalisation politique (voir Blundo (1996, 1997) pour une analyse approfondie sur le cas du Sénégal). Dans ce contexte, l'instabilité du pouvoir municipal est générateur d'incertitude foncière.

### ***L'hétérogénéité des configurations locales du pouvoir***

Les mêmes grands éléments et processus expliquent l'évolution des rapports de pouvoir à l'échelle du territoire lacustre camerounais : territoires historiques des chefferies arabes, monopole du pouvoir coutumier reconnu par l'État colonial puis camerounais aux seuls sultans kotoko, occupation nigériane et multiplication clientéliste des places de chef de village, alliances mouvantes entre les différents types de pouvoirs issus de la démocratisation et du renforcement de la présence de l'État, jeux de pouvoirs impulsés et alimentés par les élites commerçantes arabes.

La carte 17 représente les différentes trames territoriales de l'espace lacustre camerounais, telles que nous avons pu les reconstituer en 2012, et situe les conflits sur les ressources dont l'analyse fera l'objet de la seconde partie de ce chapitre (voir page 372).



**Carte 17 : Trames et conflits territoriaux dans l'espace lacustre camerounais**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

À l'échelle des rives camerounaises, les configurations locales du pouvoir sont hétérogènes :

- dans le delta du Chari, le pouvoir historique du sultan kotoko de Goulfey est encore assuré par le contrôle de la municipalité. Mais il est fortement contesté par un groupe d'alliés formé autour du chef arabe de l'unique ancien village du delta et soutenu par l'élite de Magala et le sous-préfet du moment. Aucune limite n'est reconnue entre les villages, chaque *blama* distribuant la terre au nom du sultan de Goulfey ou du chef arabe. La position frontalière de ce territoire lui confère un enjeu économique important autour du contrôle des mobilités pastorales, du marché à bétail et de la circulation fluviale ;
- à l'ouest du Taf-Taf, le sultan kotoko de Makari n'a plus d'autorité sur l'espace lacustre et le leadership revient aux deux grands commerçants.

La configuration des rapports de pouvoir à l'ouest du Taf-Taf est elle-même hétérogène :

- dans certains territoires, les chefs arabes des anciens villages du Lac, alliés à l'un ou l'autre des deux grands commerçants, contrôlent le chapelet de villages qui relèvent de ce qu'ils considèrent comme leur territoire historique, et aucune limite territoriale n'existe entre ces différents villages ;
- dans d'autres, les *blama* installés par l'administration nigériane sont encore en place mais leur faible légitimité est à la fois remise en cause par ceux installés avant l'occupation, et propice à des comportements opportunistes de leur part. La volonté affichée par les représentants de l'État de réorganiser la chefferie traditionnelle fait planer une grande incertitude sur le devenir de ces pouvoirs ;
- l'île de Darak, chef-lieu de la sous-préfecture de même nom, où les *blama* installés par l'administration nigériane sont encore en place, est le lieu de conflits violents orchestrés par les deux élites commerçantes.

## 2 Conflits territoriaux, tentatives de définition de groupes d'ayants-droits et insécurité foncière

---

### 2.1 Territorialisation et insécurité foncière

#### 2.1.1 Conflits de pouvoir, arbitraire et insécurité foncière

##### **Des conflits de pouvoir aux conflits fonciers**

Dans les processus de territorialisation qu'ils engagent, la principale stratégie des élites commerçantes pour rabattre les cartes du pouvoir à leur avantage consiste à créer et/ ou réactiver des conflits fonciers et à les aviver dans l'espoir que les autorités administratives y donnent une issue favorable. Sur les rives du Lac, conflits fonciers, conflits de pouvoir et conflits territoriaux sont dès lors étroitement liés et sont générateurs d'insécurité foncière pour les exploitants.

Les trois principaux conflits fonciers ayant été portés à la préfecture, puis au Tribunal de Kousseri et au gouvernorat, sont interprétés par les autorités administratives<sup>218</sup> comme des conflits de leadership dans une dynamique générale au Logone et Chari :

*« Au fond, l'enjeu n'est pas tant foncier que politique. Les conflits entre élites sont liés à des questions de positionnement : qui est le plus représentatif pour représenter la région au gouvernement ? Par exemple, Atimefare et Malie [dans l'arrière-pays du Lac dans l'arrondissement de Makari], c'est un conflit autour d'une mare mais la superficie de la mare n'est même pas tellement importante, c'est seulement une provocation pour montrer sa puissance. » (procureur du TPI de Kousseri, avril 2013)*

Le travail de Ahamat Hessana (2011) sur les conflits fonciers entre Arabes shuwa dans le Logone et Chari confirme cette analyse, qui est d'ailleurs largement partagée par les populations du Lac :

---

<sup>218</sup> Entretien avec le second adjoint du préfet du Logone et Chari et avec le procureur du tribunal pénal d'instance de Kousseri (avril 2013)

*« Magala-Massaki, c'est W. qui a amené le problème. Les gens de Magala c'est les nass [gens] de Al Adji A., ceux de Massaki-Kundjara ce sont ceux de W. . W. les a poussé à prendre le bouda de Magala jusqu'à la mort. C'est le problème de la démocratie qui a amené tout ça. Al Adji W. et Al Adji A. ne s'entendaient pas pour la mairie. » (A.S., 65 ans env., Arabe, Tororya, 2011)*

Conformément à la motivation d'abord politique de ces conflits, les zones concernées sont toujours situées aux limites territoriales de deux villages contrôlés par une élite commerçante différente (voir carte 17). Ces conflits fonciers se caractérisent par le degré de violence déployée avec le recours rapide aux armes blanches<sup>219</sup> et l'ampleur des surfaces concernées, parfois plus d'une centaine d'hectares. À chaque fois, ce sont autant de petits exploitants qui perdent leurs parcelles.

L'assise territoriale grandissante de ces conflits génère de l'incertitude foncière jusque dans les territoires restés sous le contrôle des *blama* installés par le Nigeria : plusieurs exploitants résidant dans des villages limitrophes des zones conflictuelles nous ont ainsi demandé des renseignements sur le titrage foncier tandis qu'un autre nous demandait un papier *« On ne sait pas... s'il y a des fortes inondations... nos blama sont vieux... on ne sait pas qui va venir prendre le trap... Ce papier attestera qu'à telle date, j'avais un champ ici. »* (Jida Essana, Arabe, env. 45 ans, Toumboun Karé, 2012). Dans le delta du Chari, où un groupe d'alliés formé autour du chef arabe d'Aboujali s'oppose au sultan kotoko, le foncier est tout aussi instrumentalisé dans les jeux de pouvoir, avec les mêmes conséquences en termes d'insécurité foncière (voir carte 17) :

*« Quand mon père est venu ici, le village existait mais il n'y avait pas de chef de village. C'est le sultan de Goulfey qui a nommé un blama ici il y a six ans. Avant c'était un représentant d'Aboujali mais il y a eu un problème entre Aboujali et le sultan de Goulfey. Depuis six ans, les nass [gens] d'Aboujali ne peuvent plus cultiver ici, le sultan de Goulfey le leur a interdit parce qu'Aboujali ne reconnaît pas son autorité. Mais les nass d'Aboujali ont des activités clandestines: ils revendent les terres d'ici, ils te prennent ton champ pour le revendre. » (Jida Ahamat, 55 ans env., Arabe shuwa, Koussouma, 2011)*

Ainsi, assiste-t-on dans certains territoires à un processus de clientélisation de l'accès à la terre.

Finalement, l'insécurité foncière sur les rives camerounaises résulte directement de l'incertitude territoriale qui découle des conflits de pouvoir ayant émergé dans le Logone et Chari de la démocratisation. Les populations du Lac ne sont pas victimes de l'insécurité foncière très répan-

<sup>219</sup> La violence de ces conflits est parfois meurtrière : dans le conflit ayant opposé les villages de Magala et Massaki, il y eu un mort et plusieurs blessés graves (Ahamat 2011, p.122)

due ailleurs dans le nord du Cameroun, et plus généralement en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui résulte de la remise en cause des transferts de droits entre « autochtones » et « étrangers » (Tallet 2007 pour le Burkina Fasso, Chauveau et al 2006 pour l'Afrique de l'Ouest en général), de l'incertitude du contenu des droits fonciers des différents exploitants en lien avec la superposition des registres de légitimité (Fay 1994 et 1999 pour le delta intérieur du Niger, Seignobos et Teys-sier 1998 dans les monts Mandara et leurs piémonts), de systèmes généralisés de location de terre sans garantie sur les baux (Seignobos et Teyssier 1997 et 1998 pour le Diamaré). Ils ne font pas non plus face à des accaparements de terres d'ampleur de la part d'élites urbaines cherchant à investir dans l'agriculture. Si certains commerçants aisés résidant à Kousseri, Fotokol, parfois Maiduguri, exploitent des parcelles au Lac, leur emprise foncière reste aujourd'hui suffisamment limitée (quelques parcelles de 2 à 5 hectares, voire, mais rarement, 10 ha, par village) pour qu'elle ne soit jamais présentée comme conflictuelle.

### **Arbitraire du pouvoir et insécurité foncière**

Pour l'élite de Karéna, grand commerçant de bétail et engagé dans la spéculation sur le maïs, l'emprise territoriale revêt un fort enjeu économique. Il n'est ainsi pas anodin que ce soit uniquement dans le territoire qu'il contrôle que le tribut foncier soit institutionnalisé et que toutes les parcelles y soient encore distribuées contre la seule *goro* (cola). Ces deux éléments constituent un marqueur symbolique fort de l'autorité sur les terres. Dans la tête des agriculteurs, il est clair qu'ils travaillent « *sur le trap d'Al Adji W.* »<sup>220</sup>. De la même manière, les éleveurs peuls parlent des arrondissements de Blangoua, Makari, Hilé Alifa et Fotokol mais du « *trap d'Al Adji W.* » pour parler de celui de Darak. Dans ce dernier arrondissement, la mairie, sous le contrôle de l'élite commerçante, s'est entièrement substituée à la sous-préfecture dans le règlement des conflits agro-pastoraux. Des agents communaux patrouillent le territoire et « mettent en fourrière » les animaux considérés en divagation. Un vaste espace jusqu'alors cultivé a récemment été converti en espace à usage pastoral exclusif : en faisant en sorte que les agriculteurs ne puissent pas être indemnisés en cas de dégâts sur les parcelles, l'élite commerçante revendiquant le contrôle de ce territoire a obligé ceux qui y cultivaient à abandonner leurs parcelles<sup>221</sup>. Le propre neveu de l'intéressé nous le disait très clairement en ces termes :

---

<sup>220</sup> De manière significative, c'est également dans ce territoire que nos enquêtes étaient le plus contrôlées, nos demandes d'autorisation de circulation dans les terroirs dans le cadre de nos études de paysage, ailleurs toujours considérées comme anodines, étaient ici par exemple conditionnées à leur encadrement par un jeune parent de l'élite en question.

<sup>221</sup> Ayant observé dans le paysage un vaste espace non cultivé, fait peu commun sur les rives du Lac, nous avons cherché à en comprendre la cause à l'occasion de différents entretiens. La même information nous a été donnée aussi bien par de simples agro-pêcheurs, des membres du réseau de clientèle de l'élite de Magala, opposés à celle de Karéna, que par le neveu de l'élite de Karéna, au contraire très proche de son oncle, ainsi que par le délégué MINADER de l'arrondissement de Darak.

*« À Katikimé II, c'est seulement des pêcheurs, il n'y a pas de culture. Al Adji W. leur a interdit pour réserver la zone aux bœufs. S'il y a des problèmes avec les bœufs, les agriculteurs de cette zone ne peuvent pas se plaindre. Pour cultiver c'est à Goré Tchandi » (Ramat Ahamat, 25 ans env., Arabe, goré Tchandi)*

Dans ce contexte, nous verrons que la promotion par l'État d'une agriculture capitaliste aux mains des investisseurs nationaux constitue un appui à la vaste opération d'accaparement foncier à laquelle se livrent les élites locales avec l'accord tacite de l'administration déconcentrée (voir page 539).

### **2.1.2 Décentralisation et revendications de droits exclusifs sur les ressources**

En créant de nouveaux territoires, la décentralisation pose la question de leurs limites, surtout quand existent des ressources potentielles (Magrin 2013). Le flou qui entoure les limites des territoires des collectivités décentralisées, définis par une liste de villages plus que par une délimitation dans l'espace, est potentiellement générateur de conflits (Blanc-Pamard 2002, Magrin 2013). C'est ce qu'illustre un conflit ayant opposé en 2005, peu de temps après la rétrocession au Cameroun de son espace lacustre et la création de l'arrondissement de Darak, des patrons de pêche à la senne fixe résidant dans l'arrondissement de Hilé Alifa et d'autres résidant dans celui de Darak, plus précisément sur l'île du même nom. À l'époque, les deux sous-préfectures relèvent encore de la commune de Hilé Alifa. En effet, la commune de Darak n'est pas encore créée, mais tous anticipent sa création.

En juillet 2005, une senne fixe appartenant à un patron de pêche de Darak est détruite au niveau d'un site de pêche dont l'appartenance à l'arrondissement de Darak ou à celui de Hilé Alifa n'est pas encore tranchée entre les autorités<sup>222</sup>. En plus de la valeur du matériel, c'est toutes les prises qui sont perdues (voir page 168 pour la caractérisation du fonctionnement technique de la senne fixe et page 445 pour celle des rapports sociaux entourant sa mise en œuvre). Rapidement, deux alliances se forment autour des patrons de pêche résidant dans chacun des deux arrondissements. Ceux résidant à Hilé Alifa sont soutenus par le maire et ses alliés parmi les élus locaux de la commune de Hilé Alifa. Les patrons de pêche de l'île de Darak, en grande majorité haoussa, se regroupent derrière un de leurs leaders. Arguant du pot de vin qu'aurait reçu le sous-préfet de Hilé Alifa et des droits historiques revendiqués par la chefferie arabe d'Abassouni, village natal du maire, sur l'emplacement litigieux, les patrons de pêche de Hilé Alifa revendiquent un droit ex-

<sup>222</sup> Les villages les plus proches du site litigieux relèvent de l'arrondissement de Hlié Alifa. Mais le site litigieux est situé dans les eaux libres, et en 2005, l'ambiguïté demeure de savoir si Darak est vouée à devenir la sous-préfecture contrôlant toutes les eaux libres à l'ouest du Chari, ou non.



clusif sur le site de pêche. L'accord trouvé, après intervention du préfet, consiste à délimiter deux zones pour la pêche à la senne fixe, l'une pour les résidents de l'île de Darak, l'autre pour les autres pêcheurs du Lac camerounais. Cet accord sera annulé par le préfet suivant.

Le compte-rendu du chef de détachement de la gendarmerie accuse explicitement les élus locaux d'avoir initié et alimenté le conflit, confirmant en cela les propos des pêcheurs de Darak. De fait, depuis la création de l'arrondissement de Darak, tous les notables locaux se préparaient à la création de la commune de même nom, et aux conflits que sa prise de contrôle allaient générer. Dans ce contexte, une interprétation plausible de ce conflit est que, pour les élus locaux de Hilé Alifa, faire reconnaître par l'administration l'appartenance du site de pêche au territoire de la commune permettait à la fois de s'assurer la rente associée à son contrôle et de satisfaire leurs clients. La jeu sur la superposition des territoires administratifs (arrondissement), coutumiers et ceux des collectivités décentralisées, et sur les registres de légitimité associés, montre le rôle que joue, dans les stratégies de territorialisation, la confusion dans les prérogatives des différentes autorités et dans les droits sur les ressources associés à l'appartenance aux différentes entités.

## **2.2 Les réorganisations conflictuelles des espaces de parcours**

### *2.2.1 Une réorganisation du partage de l'usage de l'espace différenciée en fonction des trames territoriales*

La densification démographique des décennies 1990 et 2000 pose de manière inédite la question de la réorganisation du partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage. Dans les années 1980, les éleveurs, poussés à quitter leurs campements et pâturages par la densification du parcellaire, avaient trouvé de vastes terres de décrue non cultivées plus à l'intérieur du Lac. Deux décennies plus tard, la situation est toute autre : parcelles et campements occupent les espaces de décrue jusqu'aux eaux libres.

Dans la seconde moitié des années 1990, le retour des eaux avait incité les agriculteurs à déplacer leurs parcelles plus à l'extérieur laissant de vastes espaces non cultivés dans la partie intérieure des rives qui allaient très vite attirer les éleveurs, en particulier les Peuls en provenance du Tchad. À peine dix ans plus tard, les rives camerounaises ne sont déjà plus l'eldorado que ces éleveurs étaient venus chercher en traversant le Chari : la population résidant dans cette partie des rives s'est démultipliée et les pêcheurs de ces villages sont de plus en plus nombreux à se diversi-

fier dans l'agriculture. Le parcellaire se densifie jusqu'à se rapprocher des campements. Pour les agriculteurs, il s'agit de gagner de l'espace cultivable sur les territoires pastoraux en mobilisant le principe selon lequel la hiérarchie des droits respectifs des agriculteurs et des éleveurs sur un même espace dépend de la densité du parcellaire :

*« Aujourd'hui, on peut être cinq cent. Avant on était moins nombreux, on a gonflé et depuis deux ans on a décidé d'aller reprendre l'espace proche de la zone de pâturage. Nos champs étaient groupés mais les bœufs nous ont forcé à abandonner. »* (Issa Robert, env. 50 ans, Moussey, Djibouniba, 2011)

Pour les éleveurs, cette réorganisation du partage de l'usage de l'espace exigerait d'engager de nouveaux processus d'intensification : gagner les îles et marécages tardivement exondés encore plus tôt dans l'année, multiplier les scissions de troupeau le long du parcours de saison sèche, investir plus de travail dans le gardiennage des animaux jeunes ou affaiblis et éventuellement compléter leur alimentation. Certains ont amorcé de tels processus, d'autres au contraire tentent de s'y opposer. Ils cherchent à s'assurer l'exclusivité pastorale de l'usage de l'espace dans un périmètre suffisamment vaste pour faire pâturer les animaux à proximité du campement et les mener dans les pâturages marécageux sans avoir à traverser de zones cultivées.

Quatre conflits de ce type ayant mobilisé l'intervention du sous-préfet ont ainsi été identifiés. Trois sont localisés dans les territoires contrôlés par des *blama* installés par l'administration nigériane dont la faible légitimité est utilisée par les éleveurs pour s'imposer dans le rapport de force ; le dernier est situé dans le delta du Chari où les conflits entre autorités offrent aux éleveurs une marge de manœuvre pour négocier avec les différents acteurs. Dans les autres territoires, l'autorité des chefs arabes, qui bénéficient de l'appui des élites commerçantes, n'est pas remise en question par les éleveurs nomades qui ont été contraints de s'avancer encore un peu plus tôt sur les îles et marécages les plus tardivement exondés.

L'inscription des conflits dans des trames territoriales spécifiques montre comment la configuration des rapports de pouvoirs influe sur l'émergence et le développement des conflits agro-pastoraux. Ces derniers ne peuvent donc pas être compris uniquement en référence au rapport population/ressources. De la même manière, pendant l'occupation nigériane, certains groupes d'éleveurs avaient monnayé l'usage pastoral exclusif de vastes espaces dans la partie intérieure des rives alors même que la densité démographique était encore bien inférieure à celle qui prévaut actuellement. Ces accords avaient été remis en cause avec la rétrocession du territoire au Cameroun.

### 2.2.2 Acteurs et déroulement des conflits

L'intensité de ce type de conflits et sa récurrence contrastent avec la facilité avec laquelle la plupart des conflits agro-pastoraux sont résolus à l'amiable entre exploitant du champ et responsable de l'animal. L'enjeu est ici clairement territorial : il oppose des groupes et non pas des individus.

Pour les éleveurs, il s'agit de s'assurer l'exclusivité pastorale de l'usage de l'espace sans pour autant revendiquer un droit exclusif sur cet espace pour leur propre groupe. Dans deux des quatre conflits, il s'agit d'éleveurs peuls regroupés par affinité clanique qui se déplacent ensemble sur une grande partie du parcours de saison sèche et sont représentés par un *lamidot*, un *lawan* ou un *sheikh*. Dans les deux autres cas, il s'agit d'éleveurs arabes venant d'une dizaine de villages différents mais dont les liens de parenté anciens continuent à motiver leur regroupement dans les campements de saison sèche. La capacité de ces éleveurs à faire jouer la solidarité clanique leur confère une position privilégiée dans les rapports de force quand les groupes domestiques pastoraux qui se déplacent isolément sont démunis pour se plaindre de la mise en culture d'une piste à bétail ou d'un campement.

Dans deux des trois conflits que nous avons pu enquêter, c'est le *blama* qui cherche à contrôler l'espace pour attribuer des parcelles aux nouveaux venus et nouvelles générations. Dans le dernier cas, le *blama* reste silencieux et ce sont les agriculteurs qui s'organisent<sup>223</sup> :

*« Avant à Djibouniba, il y avait max 5-10 pers. Maintenant on est nombreux. On a besoin de champs, or les éleveurs veulent prendre l'espace où il existe beaucoup de possibilités de champs. De l'autre côté de la route, c'est réduit car c'est tout de suite les nougoura. Là où les éleveurs veulent se réserver l'endroit, c'est des bons champs. On a refusé de signer les papiers leur délimitant un espace. La sous-préfecture et la gendarmerie sont venues pour nous faire signer un papier. On les a renvoyés, on leur a dit de reprendre leur école et de partir. »* (Alafi Capitaine, env. 30 ans, Moussey, Djibouniba, 2012)

Un même processus d'émergence et de développement du conflit a pu être identifié dans les deux conflits impliquant des éleveurs peuls. La taxe prélevée par chacune des communes sur les troupeaux non nationaux entrant sur leur territoire est au cœur des stratégies de négociation. Après avoir tenté sans succès de monnayer auprès des exploitants des parcelles litigieuses leur

---

<sup>223</sup> Ce dernier village est original. C'est l'un des rares villages des rives camerounaises où les stratégies migratoires détiennent une dimension lignagère. Il s'agit de migrants originaires des rives du Logone et de religion chrétienne. Liés pour la plupart par des liens de parenté, ils se sont regroupés dans ce village à la suite de leurs aînés. Pour ces migrants, l'enjeu est clairement de pouvoir continuer à installer des parents dans le village, d'où leur mobilisation face aux éleveurs malgré le peu d'intérêt que porte le *blama*, un boudouma musulman, à leur revendications.

déguerpissement et d'acheter la bienveillance du *blama*, les éleveurs peuls font pression sur l'exécutif communal, et plus particulièrement le maire. Ils refusent de pénétrer sur le territoire communal et donc de s'acquitter de la taxe tant que les exploitants des parcelles litigieuses n'ont pas été déguerpis. Fait important, les éleveurs peuls directement concernés sont certes à l'initiative mais les autres éleveurs peuls se solidarisent au mouvement de protestation. Ils occupent pourtant d'autres campements que le campement litigieux et pâtissent de la rapide dégradation du pâturage dans les espaces de décrue où les animaux sont concentrés en attendant le moment opportun pour traverser. Suite à l'échec de cette stratégie, les éleveurs s'en remettent aux différents représentants de l'État : sous-préfets, gendarmes, délégués d'arrondissement du MINEPIA. Ils laissent expressément leurs troupeaux pénétrer dans les parcelles litigieuses pour exiger l'intervention des différents représentants de l'État dans l'espoir que ces derniers résolvent le conflit en réservant l'espace à un usage pastoral exclusif. Ces conflits constituent ainsi une illustration des pratiques « *d'institution shopping* » (Bierschenk et Olivier de Sardan 1998) qui voient les acteurs choisir entre différentes institutions de régulation possibles en fonction de la situation.

La stratégie des éleveurs arabes, qui ne peuvent pas mobiliser l'argument de la taxe, consiste à passer des accords officieux avec le *blama* pour que ce dernier accepte de ne plus allouer de parcelles à proximité de leur campement. Pour faire déguerpier les exploitants déjà présents, la stratégie est la même que chez les éleveurs peuls : il s'agit de provoquer expressément des dégâts dans les parcelles afin de faire reconnaître par l'administration locale l'usage pastoral exclusif de l'espace litigieux. Dans le cas étudié, se surimposait au conflit sur l'usage de l'espace, un conflit entre *blama* pour le contrôle de l'espace qui a amené les protagonistes à mobiliser les échelons supérieurs du pouvoir administratif et judiciaire.

Sans prendre la tournure conflictuelle des stratégies exposées ci-dessus, d'autres stratégies de marquage de l'usage de l'espace sont mobilisées par les éleveurs dans un contexte de densification du parcellaire, sans inscription dans une trame territoriale spécifique cette fois. Outre sa logique économique, le maintien d'un troupeau de femelles en lactation, les *bagar ana laban* (« têtes de lait »), dans les campements situés dans les espaces cultivés nous a été présenté par certains de nos interlocuteurs comme un moyen de s'opposer à la mise en culture des campements et pâturages une fois le gros des troupeaux parti dans les îles. De la même manière, certains éleveurs limitent dorénavant les allers-retours des troupeaux entre différents campements :

« Avant on quittait un endroit pour un autre pour que l'herbe y repousse bien pendant une à deux semaines. Mais, maintenant, si on laisse pour aller loin, ça fera des histoires avec les champs. Ça fait environ quinze ans qu'il y a ces problèmes de champs pour se déplacer. » (Adoum, env. 45 ans, campement Madagascar, 2012)

### 2.2.3 Entrer en conflit ou intensifier ?

De cette réorganisation conflictuelle du partage de l'usage de l'espace et du déficit de légitimité des décisions de l'administration découlent insécurité et incertitude foncières. En effet, lorsque l'administration décide de réserver l'espace à un usage pastoral, les agriculteurs qui exploitaient une parcelle litigieuse la perdent. Mais, les accords passés entre les protagonistes avec l'aval des représentants de l'État sont rapidement remis en cause par les *blama* et les agriculteurs, ce d'autant plus facilement qu'un flou existe sur les limites de l'espace réservé à l'usage pastoral. Le conflit est réactivé et des exploitants perdent à nouveau leur parcelle lorsque l'administration réitère la décision prise quelques années auparavant.

La réactivation des conflits crée dans le même temps un fort climat d'incertitude pour les éleveurs. Le conflit est impulsé et alimenté au détriment de la performance de l'activité pastorale. Les stratégies déployées pour s'imposer dans le rapport de force mobilisent en effet d'importantes ressources monétaires et contraignent l'ensemble des éleveurs peuls, y compris ceux non directement concernés par le conflit, à retenir leurs animaux dans des espaces où les conditions de pâturages sont peu propices. En outre, de nombreuses décisions relatives à la gestion du troupeau doivent être prises en amont du parcours de saison sèche, en particulier les scissions de troupeaux, et pâtissent donc de l'incertitude foncière.

### 2.2.4 Positionnement des différents acteurs autour de la délimitation d'espace à usage exclusif

À l'échelon local, les sous-préfets et les agents des services techniques de l'État sont favorables à la délimitation d'espace à usage pastoral exclusif<sup>224</sup>. À l'échelon départemental au contraire, l'administration défend ce type de mesure à l'échelle du Logone et Chari mais n'en voit pas l'utilité au Lac<sup>225</sup> :

---

<sup>224</sup> Entretiens avec les sous-préfets et délégués du MINEPIA et du MINADER des arrondissements de Hilé Alifà et Blangoua en 2012, confirmés par leurs rapports d'activité adressés à leur supérieurs hiérarchiques.

<sup>225</sup> Entretiens en 2013 avec le 1er adjoint du préfet du Logone et Chari ainsi qu'avec le délégué MINEPIA de la région du nord, ex-délégué MINEPIA du département du Logone et Chari entre 2006 et 2010.

*« Il existe un projet financé par l'Union Européenne pour délimiter des zones de pâturage et des pistes. Au lac Tchad, le problème est plus facile, car il s'agit d'herbe dans l'eau. Au lac Tchad, les bœufs raffolent des herbes de l'eau ! Donc il s'agira seulement de pistes. Les zones de pâturage, c'est là où il y a rareté de ressources. Si on délimite des zones à pâturage au Lac, c'est un gâchis pour l'agriculture. » (1<sup>er</sup> adjoint du préfet du Logone et Chari, Kousseri, mars 2013)*

Les éleveurs transhumants sont quant à eux prompts à voir dans le multi-usage de l'espace une contrainte : *« Le problème au Lac, c'est que les agriculteurs, les éleveurs, et les pêcheurs sont au même endroit »* comme cela nous a été répété à plusieurs reprises. Les agriculteurs, y compris ceux possédant du bétail confié aux éleveurs mobiles, sont au contraire farouchement opposés à la délimitation de zones à usage pastoral exclusif. Ils y voient une menace directe pour la prochaine génération ou pour l'installation de nouveaux migrants. Pour eux, les éleveurs doivent aller *« là où les agriculteurs ne cultivent pas »* :

*« En 2010 des gens – des Massa, des Arabes, des Banana - sont venus me demander un terrain. Je leur ai dit qu'ils pouvaient s'installer même sans la cola. Des Arabes avec des bœufs ont porté plainte au sous-préfet. On a été convoqué. Je leur ai dit qu'on était d'accord pour leur laisser des pistes pour aller au pâturage, pour s'abreuver, mais pas tout un espace. On a 300 enfants à l'école, on a besoin de terres pour eux demain, pour les nourrir. On leur a dit d'aller au fond du Lac. Nous on fait attention à ne pas accepter de champs isolés pour leur laisser des zones à pâturer. Mais eux ne respectent plus rien. » (Barka Ahamat, Arabe, env. 70 ans, blama de Djargoudja, 2012).*

*« Il ne faut pas délimiter de zones pour les éleveurs car l'espace de culture est petit et chaque année il y a des nouveaux venus qui viennent demander des parcelles et même ceux du village, les jeunes qui sont nouvellement mariés. Donc si on instaure des limites et que l'espace réservé aux agriculteurs ne suffit pas, que ferons nous ? Il faut que les éleveurs s'installent le plus loin des champs et reculent à chaque fois que les champs augmentent. » (Abali Mahamat, Kotoko, env. 45 ans, Tchika, 2013)*

## **2.3 Restrictions des mobilités aux frontières et tentatives de définition de groupes d'ayants-droits**

### **2.3.1 Origines du conflit et registres de légitimation**

Depuis la saison sèche 2009/2010, un arrêté préfectoral retarde l'entrée des éleveurs peuls en provenance du Tchad et du Nigeria sur le territoire camerounais. L'arrêté est revu chaque année.

Les années où les pluies ont été importantes, en 2010/2011 et 2012/2013, l'arrêté s'est avéré peu contraignant car les éleveurs peuls ont trouvé suffisamment de pâturage au Tchad et au Nigeria pour retarder leur venue au Cameroun et parce que la forte disponibilité en ressources fourragères au Lac a incité le préfet à avancer la date d'autorisation d'entrée. D'autres années par contre, en 2009/2010 ou 2011/2012, les éleveurs n'ont été autorisés à traverser le Chari qu'à partir de la mi-février alors qu'ils avaient cherché à le faire dès le début du mois de novembre<sup>226</sup>.

La justification de l'arrêté repose sur la compétition entre les deux groupes d'éleveurs pour les ressources fourragères en période de hautes-eaux qui tourne à l'avantage des Peuls<sup>227</sup>. En 2008/2009, année de faible pluviométrie, les éleveurs arabes shuwa avaient ainsi subi des pertes suffisamment importantes pour justifier la prise de l'arrêté l'année suivante.

### ***Un conflit initié et alimenté par les grands propriétaires de bétail***

Le retour sur le processus de négociation ayant abouti au premier arrêté préfectoral met en lumière le rôle central joué par les grands propriétaires de bétail. Trois personnes ont été à l'initiative de la mobilisation des éleveurs arabes, tous grands propriétaires de bétail et ayant sous leur responsabilité la conduite des troupeaux de grands commerçants de Kousseri. Parmi eux figure le même grand commerçant de bétail qui cherche à étendre toujours plus son contrôle sur les rives du Lac, le président de la Fédération des éleveurs du Logone et Chari et ancien maire de Makari, ainsi qu'un jeune frère d'un des commerçants les plus influents du Logone et Chari. Pour ces grands propriétaires de bétail qui emploient une importante main-d'œuvre salariée, restreindre l'accès des éleveurs peuls leur permet de limiter les besoins en travail et donc les coûts de leur élevage et le travail de supervision.

Les éleveurs arabes rencontrés approuvent certes la mesure de restriction qui offre de meilleures conditions de pâturage à leurs troupeaux. Mais tout porte à croire qu'en l'absence de l'intervention de leurs élites ils n'auraient pas d'eux-même remis en cause le droit des éleveurs peuls à exploiter les ressources du territoire lacustre camerounais. En effet, sur treize entretiens approfondis détaillant les pratiques pastorales, et en particulier les pertes subies par les éleveurs dans la dernière décennie, neuf éleveurs ont fait référence aux pertes subies en 2008/2009, mais

---

<sup>226</sup> Les dates d'autorisation d'entrée sont différentes pour les éleveurs en provenance du Nigeria et ceux en provenance du Tchad. Les premiers, moins nombreux, ont par exemple été autorisés à entrer dès la fin du mois de décembre 2011 quand les seconds ne le furent qu'à partir de la mi-février 2012.

<sup>227</sup> Les années où les migrants saisonniers agricoles sont nombreux au Lac, la forte densité du parcellaire concentre les troupeaux dans des espaces de pâturage relativement réduits toute la période pendant laquelle le niveau de la crue interdit l'accès aux pâturages des zones les plus basses (soit entre novembre et février). À cette période, les animaux des Peuls exploitent le pâturage marécageux dans des hauteurs d'eau plus importantes que les animaux des Arabes. Lorsque la concentration des premiers dans les marécages est trop forte, elle conduit à une dégradation du pâturage pour les seconds.

seuls trois ont spontanément évoqué la concurrence des éleveurs peuls, les autres se contentant d'évoquer les problèmes de *djou* (« faim ») et de *dout* (« parasites »). Aucun n'a évoqué la nécessité de restreindre leur accès au territoire lacustre camerounais. Ce n'est que lorsqu'ils étaient explicitement interrogés sur la pertinence de l'arrêté préfectoral que les éleveurs arabes dénonçaient véritablement la concurrence des éleveurs peuls.

L'ensemble des responsables administratifs en poste aux échelons sous-régionaux, départementaux et de l'arrondissement entre 2009 et 2013 interrogés au sujet de cet arrêté préfectoral<sup>228</sup> le considère comme légitime et légal. Selon eux, l'État peut restreindre l'entrée des éleveurs non nationaux s'ils présentent un danger pour le cheptel national sans pour autant remettre en cause les accords sous-régionaux de libre circulation de bétail. Seul le procureur du Tribunal pénal d'instance de Kousseri jugeait cette mesure illégale. Quoi qu'il en soit, ni les autorités tchadiennes, ni les autorités nigérianes ne se sont plaintes auprès des autorités camerounaises.

### **Registre de l'appartenance nationale et pastoralisme**

Cet arrêté résulte de la mobilisation des éleveurs arabes shuwa auprès de l'administration préfectorale. Il marque un tournant dans l'évolution de la régulation de l'accès aux ressources en définissant un groupe d'ayants-droits sur les pâturages du Lac : les éleveurs nationaux. L'absence dans l'histoire de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales dans la partie camerounaise du Lac ne permettait en effet pas à ces éleveurs de mobiliser le registre coutumier pour se prévaloir d'un droit d'usage exclusif sur les éleveurs peuls. Pour se faire, ils sont passés par les représentants de l'État et ont mobilisé leur citoyenneté nationale :

*« Avant, les Fellata [Peuls] ne connaissaient pas le Tchad, les gens ne cultivaient pas, ils faisaient seulement la pêche. Il y avait la pluie à l'extérieur et les gens cultivaient à l'extérieur. Les bœufs étaient bien portants et on avait beaucoup de naissances. Puis, la pluie a fini, les agriculteurs et les Fellata sont venus - les premiers ont informé leurs frères que l'espace était intéressant. Nos bœufs ont commencé à maigrir et à mourir. On a dit « Les Fellata sont des étrangers qui finissent l'herbe ici, on ne peut pas leur interdire de venir mais on peut les retarder. Pour qu'il y ait la paix dans le Tchad, il faut qu'ils restent dehors jusqu'au cinquième mois. » Si les bœufs piétinent l'herbe là où l'eau est à la hauteur du ventre, ils gâtent le pâturage. Donc on s'est dit qu'il fallait qu'ils entrent quand l'eau finit. On avait besoin de l'appui des hokouma pour ça car c'est eux les responsables des frontières. On a décidé de faire une collecte pour donner au délégué, au maire, au sous-préfet pour qu'ils retardent l'entrée des Fellata. » (Mayo, éleveur arabe, env. 70 ans, Mafoulso 2, 2012)*

<sup>228</sup> Entretiens réalisés en 2012 et 2013 avec le premier adjoint du préfet du Logone et Chari en poste entre 2009 et 2013, le délégué départemental du Logone et Chari en poste en 2009 et 2010 et celui en poste en 2013, le délégué d'arrondissement du MINEPIA de Blangoua en poste entre 2009 et 2013, le responsable « agro-pastoralisme » de la CBLT en poste en 2013.



Pour les éleveurs peuls, le registre de l'appartenance nationale est illégitime. D'une part, ils rejettent l'identité d'« étrangers » qui leur est assignée :

*« Les Fellata ne sont ni Tchadiens, ni Nigériens, ni Camerounais, ils font sept mois ici et se dispersent en saison des pluies »* (Al Adji Baba, blama Peul de Tchika, 2012).

D'autre part, ce registre leur apparaît incompatible avec les pratiques pastorales ; pour eux, le pastoralisme ne peut fonctionner avec des frontières nationales érigées en limites aux parcours :

*« On vient à Kofya depuis 36 ans. Au début, il y avait seulement trois à cinq cases à Kofya. Depuis 2 à 3 ans, on a des problèmes pour entrer au Cameroun. Nous les nomades, on n'a pas de maison, Tchad, Cameroun, Nigeria... Nos animaux n'ont pas de maladies et pourtant les éleveurs arabes veulent nous interdire d'entrer car on mange plus vite car on s'éparpille à la différence des Arabes. Mais ils nous interdisent seulement parce qu'ils ont les hokouma avec eux. Mais il faut dire à ces gens de ne pas amener de problèmes. S'il n'y a pas d'eau au Tchad, on va aller au Cameroun, au Nigeria. Les maladies, quand ça arrive, ça peut toucher aussi bien un Arabe qu'un Peul. Un Kotoko, un Banana, un Arabe Bilala, peut prendre sa vache et se déplacer. Les maladies et les famines, c'est Dieu qui décide. Les Arabes même, s'il n'y a pas de pâturage au Cameroun, devront aller au Tchad. Dans Logone-Birni, les bœufs arabes sont du côté du Tchad et il n'y a pas de problèmes. Dieu est là au dessus, mais sans les hokouma, la base ne tient pas. Depuis deux ans, les éleveurs arabes vont à Kousseri et Yaoundé pour nous empêcher de venir. »* (Bapi Abdoulaye, éleveur peul, env. 70 ans, Kofya, campement de Birni-Goni, 2012)

Enfin, ils légitiment leur venue par l'opportunité économique qu'elle représente pour l'État et les populations camerounaises :

*« Moi j'ai compté qu'on laisse cinq millions à chaque mairie, plus le lait qu'on amène, plus la baisse des prix du mouton, plus la hausse du commerce. »* (Al Adji Abatacha, représentant des éleveurs Peul Weyla, env. 65 ans, Karkarai (Tchad))

### 2.3.2 L'incertitude foncière, frein à l'intensification

Cet arrêté, qui a vu le jour à l'initiative des élites économiques et politiques du Logone et Chari, génère de l'incertitude foncière en même temps qu'il remet en cause les logiques d'intensification.

En attendant leur autorisation d'entrée sur le territoire camerounais, les éleveurs peuls se concentrent sur l'île de Kofya, île du delta du Chari partagée entre Tchad et Cameroun. Ils y monnaient auprès du sous-préfet de Blangoua le droit de stationner en territoire camerounais. La taxe officieuse est payée collectivement par l'ensemble des Peuls désirant traverser le Chari<sup>229</sup>.

<sup>229</sup> Selon les représentants des éleveurs, les sommes évoquées varient entre 1500 et 5000 €.

Concentrés sur cette île entre novembre et février, les troupeaux exploitent des espaces réduits et fortement inondés. Le pâturage se dégrade vite et les animaux amaigris tombent malades. L'incertitude quant à la date d'entrée sur le territoire camerounais limite la capacité des éleveurs à adapter leurs stratégies de mobilités. Si certains éleveurs ont choisi de réorienter leurs parcours vers les îles boudouma tchadiennes, la plupart préfèrent attendre sur l'île de Kofya.

À chacun de nos entretiens réalisés avec les éleveurs peuls entre janvier et avril, l'enquête tenait un discours alarmiste sur l'état des animaux durement affectés par les mesures de blocage et, de fait, nombre d'animaux étaient amaigri et malades. Quelques mois plus tard pourtant, les observations et entretiens répétés avec les mêmes éleveurs entre mai et juillet se faisaient rassurants : les animaux avaient repris du poids, les pertes d'animaux avaient été limitées, finalement l'année n'avait pas été si mauvaise.

Plus que le blocage lui-même, c'est l'incertitude foncière qui constitue la principale contrainte. Les éleveurs peuls craignent que ces mesures constituent un précédent qui favorise à l'avenir une remise en cause encore plus importante de leurs droits d'usage sur le territoire lacustre camerounais. Or, les possibilités de réorientation de parcours sur le seul territoire lacustre tchadien sont limitées, les insulaires boudouma limitant fortement l'accès des éleveurs peuls aux îles qu'ils contrôlent. Cette incertitude foncière remet en cause les logiques d'intensification du mode d'exploitation qui avaient jusqu'alors reposé sur les complémentarités techniques entre différentes pratiques pastorales, permettant la succession dans les mêmes espaces de plusieurs groupes d'éleveurs exploitant les ressources dans des conditions d'inondation différentes (voir page 154).

Aujourd'hui, les grands propriétaires de bétail plaident auprès du préfet pour que l'arrêté prenne un caractère systématique, quelque soit la disponibilité en pâturage. Sans nier le besoin à moyen terme de redéfinition du contenu des droits sur les ressources avec la densification du parcellaire et des troupeaux, conférer un caractère systématique à ce type de mesure ne se justifie pas, au vu de la croissance, certes grevée comme dans tous les systèmes pastoraux par des années de crise, que connaissent les troupeaux arabes depuis le milieu des années 1990.

Cette mesure prise unilatéralement par les autorités camerounaises révèle aussi les limites d'une régulation qui n'est pas intégrée à l'échelle sous-régionale, aussi bien pour les activités pastorales que pour les activités halieutiques (voir encadré ci-dessous).

## **L'effet déstabilisateur sur l'économie locale et sous-régionale des restrictions des mobilités transfrontalières : le cas des mobilités halieutiques entre Tchad et Cameroun**

L'incident qui opposa en 2005 les autorités sous-préfectorales tchadiennes et camerounaises à propos des mobilités halieutiques transfrontalières révèle le fort degré d'interdépendance des économies lacustres nationales et le rôle central qu'y jouent les mobilités transfrontalières.

Les mobilités transfrontalières des pêcheurs sont intenses à l'échelle du Lac. Les pêcheurs tchadiens, en particulier boudouma, de même que les pêcheurs nigériens et nigériens sont par exemple nombreux à gagner l'île de Darak en saison sèche, en particulier les années où la cuvette nord n'est pas inondée. Inversement, un certain nombre de pêcheurs camerounais part régulièrement pêcher dans les eaux tchadiennes voisines réputées plus poissonneuses.

En 2005 pourtant, les autorités administratives tchadiennes décidèrent unilatéralement d'interdire l'accès à leurs eaux aux pêcheurs ne résidant pas au Tchad. Cette mesure fragilisa fortement les économies familiales des pêcheurs de l'île de Darak. En réponse, un grand nombre d'entre eux choisit de s'installer au Tchad déstabilisant ainsi l'économie locale de l'île de Darak. L'intervention du sous-préfet de Darak auprès de son homologue tchadien permit néanmoins que le problème soit résolu rapidement. Ce dernier disposait en effet d'un important moyen de pression sur les autorités tchadiennes : les échanges commerciaux transfrontaliers.

*« Les activités de la pêche ont considérablement diminué dans la partie camerounaise du Lac. C'est dans la partie tchadienne où les prises st les plus importantes que nos pêcheurs partent pêcher. Mais pendant les mois d'avril et mai 2005, les autorités tchadiennes avaient interdit à nos ressortissants de pêcher dans leurs eaux territoriales et cela même si toutes les taxes exigibles sont payées. La nouvelle attitude des autorités tchadiennes a entamé non seulement le moral de nos populations mais a également sérieusement ébranlé l'économie de l'arrondissement de Darak. Car à notre arrivée en 2004, à la même période, il est vendu au marché de Darak chaque semaine entre 1500 et 2000 colis de poissons. Nous avons enregistré le dimanche 8 mai 2005 quand la situation était à son paroxysme 270 colis seulement, le jour du marché. La situation était donc suffisamment grave quand on sait que l'économie de l'arrondissement n'est basée essentiellement que sur les activités de pêche.*

[...]

*Côté Tchad, face aux tracasseries dont nos pêcheurs sont victimes nous avons localement, avec le chef détachement OPS pris la résolution de tenter une riposte. Car la hiérarchie tarde à donner la conduite à tenir, et Darak, à cause des mesures prises par les tchadiens se vidait de toute sa pop active. Ainsi du 29 avril au 7 mai nous avons enregistré le départ pour le Tchad de 40 pirogues chargées de plus de 100 familles. Face donc à cette situation inquiétante disais-je, j'avais pris le risque de demander au chef de poste OPS de Darak de faire arrêter deux pirogues parmi celles des commerçants tchadiens en transit pour le Nigeria et attendre la réaction des autorités tchadiennes. Nous avons toutefois libéré ces pirogues après une journée seulement de saisie pour ne pas faire perdre aux commerçants tchadiens leurs marchandises essentiellement périssables. Cela a suffi, et la réponse des tchadiens ne s'est pas faite attendre. Le 16 mai 2005, le sous-préfet de Kangalam qui partage la même frontière que Darak m'a envoyé une mission composée d'un capitaine d'armée, d'un lieutenant de douane, du chef de canton de Koulfoua, de son secrétaire particulier. J'étais pour la circonstance accompagné du chef de poste du détachement OPS de Darak. Après nos divers échanges, la délégation tchadienne a reconnu le tort fait à nos ressortissants et a promis que tout rentrera ds l'ordre après cette rencontre. Effectivement toutes les mesures de restriction sont à présent levées et les pêcheurs camerounais vont et viennent librement dans les deux sens. Ils n'ont plus obligation de résidence au Tchad pour exercer leurs activités. Les familles émigrées sont depuis lors rentrées à Darak et l'incident est clos.»*  
(archive non numérotée de la sous-préfecture de Darak datée du 22 juin 2005)

## 2.4 La « gestion de la confusion » et l'impossible régulation de l'usage des ressources

### 2.4.1 *Déficit de légitimité et remise en cause des règles de partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage*

Les éleveurs font face à des contraintes croissantes pour exploiter ou traverser les espaces agricoles. Les régulations visant à assurer le partage de l'usage de l'espace qui avaient été mises en place dans la décennie 1980, quand les espaces agricoles et pastoraux avaient commencé à se superposer dans le temps (couloirs à bétail et droit reconnu aux éleveurs d'exploiter le fourrage de la parcelle jusqu'au semis ou du moins jusqu'au travail de confection du *mulch*), se sont en effet fortement affaiblies. Cet affaiblissement s'explique par l'absence de coordination entre différentes autorités en compétition entre elles et par les enjeux de captation de rente.

La présence massive d'agents de la gendarmerie, et autres forces armées, a fortement modifié les pratiques foncières. Pour tourner la situation à leur avantage, certains exploitants n'hésitent dorénavant pas à porter un conflit devant ces nouveaux acteurs officieux de la régulation de l'accès et de l'usage des ressources. C'est ainsi que des agriculteurs refusent que les vaches exploitent ou même traversent leur parcelle lorsque la lame d'eau est inférieure à une trentaine de centimètres et que le piétinement des animaux risque de compacter le sol. Les chefs de terre refusant généralement d'exiger des réparations aux éleveurs dans cette situation, ces agriculteurs soudoient la gendarmerie pour intervenir en leur faveur.

Tous les éleveurs ne font néanmoins pas face aux mêmes contraintes pour exploiter les parcelles faiblement inondées. À l'échelle de la parcelle en effet, les conditions d'émergence et de résolution du conflit restent très disparates, et reflètent des rapports de force très variables entre agriculteurs et éleveurs en fonction de leurs moyens financiers et de leur positions dans les rapports de pouvoir.

Les couloirs à bétail sont de moins en moins respectés par les chefs de terre qui distribuent des parcelles sur ces espaces, obligeant les bergers à de longs détours, multipliant les risques de dégâts sur les champs et contraignant un nombre croissant d'éleveurs à camper proche des pâturages marécageux où les conditions sanitaires sont médiocres. C'est dans les espaces où les *blama* manquent de légitimité et/ ou sont en compétition entre eux - dans le delta du Chari et dans

les territoires restés sous contrôle des *blama* installés par le Nigeria - que les éleveurs se plaignent le plus de la disparition des couloirs à bétail. Dans les années 1980 en effet, les sultans kotoko avaient été à l'initiative, avec l'administration, de la mise en place des couloirs à bétail et ils veillaient à leur respect. Désormais, sur une large partie des rives, les chefs de terre sont incapables de se coordonner parce qu'ils ne se reconnaissent pas mutuellement légitimes, et sont même parfois en conflit ouvert pour le contrôle des terres de décrue<sup>230</sup>. L'administration s'avère impuissante à y remédier. Les accusations de corruption dont elle fait l'objet retirent en effet toute légitimité à ses décisions et les couloirs, à peine délimités, sont de nouveau mis en culture.

La régulation du partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage s'entoure ainsi de confusion sur les règles à appliquer et les acteurs légitimes pour les faire appliquer. Mais cette confusion est entretenue par ceux qui disposent des ressources financières et parfois politiques pour advenir à leur fin. P. Mathieu (1996) parle ainsi de « *gestion de la confusion* » :

*« Les situations d'incertitude et de confusion ne sont en effet pas socialement neutres. La « gestion de la confusion » (Piermay, 1986) est surtout un risque pour les plus faibles et une opportunité pour les plus forts. »* (Mathieu 1996, p. 33)

#### 2.4.2 *Captation de rente et prolifération des pratiques prohibées*

Certaines techniques de pêche sont prohibées par la législation camerounaise, et plus globalement par celle des quatre pays riverains (Lemoalle 2014b). Il s'agit en particulier des grandes sennes tournantes, des barrages de nasse et des sennes fixes. Ces techniques, qui sont onéreuses mais génèrent d'importants revenus, exigent d'accéder aux sites propices qui sont en nombre limité. Leur mise en œuvre se fait sous la direction d'un patron de pêche aisé (voir page 445).

Mais la législation ne constitue en rien un obstacle à la généralisation de ces techniques. Instrumentalisée par les représentants de l'État chargés de la faire appliquer (sous-préfets, responsables locaux des services déconcentrés et commandant de gendarmerie), elle la favorise au contraire indirectement. Ces derniers tirent ainsi un profit personnel de la mise en œuvre des techniques prohibées en les conditionnant au paiement d'une taxe indue. Dans ce contexte, le pluralisme institutionnel constitue un facteur d'amplification des pratiques rentières, chaque autorité étant d'autant plus encline à retirer sa propre part de la rente qu'elle sait qu'une autre en retirera la sienne. C'est ainsi que les maires et les *blama* se rétribuent eux aussi sur la mise en œuvre de ces techniques. Ils attribuent les sites de pêche au plus offrant ou dans une logique clientéliste (voir supra), alimentant la compétition et les conflits entre patrons de pêche qui tentent de s'attribuer

---

<sup>230</sup> Les difficultés que posent les compétitions entre autorités politico-foncières et donc leur impossible coordination pour la sécurisation des pistes à bétail ont déjà été pointées dans l'Ouest du Burkina Fasso, voir (Hochet 2005).

les faveurs des différentes autorités. Les mêmes logiques de corruption et d'instrumentalisation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles dans des logiques de clientélisme politique ont permis l'émergence de ces techniques dans les eaux nigérianes (Krings 2000), et dans les eaux camerounaises pendant la période de l'occupation nigériane.

L'enjeu économique associé au contrôle des sites de pêche a motivé de nouvelles revendications foncières de la part des *blama*. Alors qu'ils n'avaient jusqu'alors contrôlé que les terres de décrue, ils ont revendiqué le contrôle des sites propices à l'installation des barrages de nasses et des sennes fixes. Pour se faire, il se sont référés à la localisation des terres de décrue qu'ils contrôlaient pendant la décennie sèche, lorsque les espaces aujourd'hui recouverts par les eaux libres étaient cultivés. Ils ont ainsi converti leurs ancienne maîtrise foncière sur la terre en maîtrise sur les sites de pêche. Par contre, l'accès aux eaux libres pour les autres engins continue d'être libre. Les *blama* justifient la taxe qu'ils exigent par la dégradation des ressources halieutiques dont ces techniques seraient responsables. Mais le montant de ces taxes n'est jamais redistribué aux autres pêcheurs.

Les multiples accusations de monopolisation du contrôle des activités de pêche et de corruption qui émaillent les courriers archivés à la préfecture du Logone et Chari témoignent de la concurrence entre les différentes autorités (chefs traditionnels, maires et différents représentants de l'État) pour le partage de la rente sur la gestion de la ressource halieutique. Ainsi, même lorsque des agents des services déconcentrés cherchent à faire appliquer la législation, ils se heurtent à l'absence d'un système d'autorité légitime à même d'assurer l'effectivité de règles d'accès et d'usage des ressources. C'est ce dont témoigne un conflit violent ayant éclaté à Darak suite à la saisie de grandes sennes tournantes. En 2007, sur demande du délégué de l'élevage et des pêches de l'arrondissement de Darak, les forces de l'ordre avaient procédé à une saisie des engins de pêche interdits. En réponse, les patrons de pêche, en grande partie Djoukoun, organisèrent rapidement un mouvement de protestation particulièrement violent, d'abord dans le camp de gendarmerie puis chez le sous-préfet. Les pêcheurs reprochaient au sous-préfet d'avoir à la fois accepté leurs argent et laissé les forces de l'ordre saisir leurs filets (archives n°0010/L/MINEPIA/DPEPIAEN/DDLC/DAEPIA/DARAK et n°59/L/CF/K23/SP). Finalement, ils ont récupéré leurs filets et repris leurs activités.

De nouveau, la notion de « gestion de la confusion » caractérise bien les pratiques foncières. Les différentes autorités et les patrons de pêche y trouvent leur avantage au détriment des pêcheurs qui voient leurs prises diminuer, du moins en sont-ils persuadés, sous l'effet de la prolifération de ces techniques.

Dans le delta du Chari, où les recrûs arborés sont importants, la législation est instrumentalisée de la même manière dans la gestion de la ressource en bois. Déjà Ostrom en 1990 et P. Péli-sier en 1995 montraient, sur l'exemple de la gestion des forêts, comment la législation étatique sur les ressources conduit à un accès libre « de fait » et d'autres auteurs ont depuis montré comment elle peut conduire à une surpolitisation de l'accès à la ressource (Lavigne Delville et Hochet 2005). Dans le delta du Niger par exemple, la législation, en affirmant le droit éminent de l'État sur les eaux, a mis à mal les complexes régulations historiques (Fay, 1989, Kassibo 2000). Dans le cas de l'espace lacustre camerounais, la situation est différente car il n'existait pas historiquement de régulation de l'accès aux poissons, aux eaux ou au bois.

### 3 Spécificités et genericité des rapports de pouvoir et des conflits fonciers dans l'espace lacustre camerounais : une politique de gestion des ressources naturelles improbable ?

---

#### 3.1 Conflits de pouvoir et politique de gestion des ressources naturelles dans l'espace lacustre camerounais

##### 3.1.1 *Genericité et spécificités des rapports de pouvoir et des conflits fonciers*

L'émergence récente d'une régulation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, fondée sur des principes issus de la situation de frontière vécue dans sa dimension économique, singularise la partie camerounaise du lac Tchad. Dans la décennie 2000, cette singularité semble laisser place à une certaine genericité. Depuis la mise en œuvre, dans un contexte de libéralisation économique, des politiques de démocratisation et de décentralisation, l'évolution des rapports de pouvoir et des conflits fonciers présente en effet de singulières similitudes avec celle que connaissent les autres régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre, pourtant anciennement peuplées et caractérisées par la complexité des droits sur les ressources<sup>231</sup>. Ainsi, les travaux d'anthropologie politique et d'anthropologie du foncier ont montré comment, dans ces dernières régions et sous l'effet de ces politiques, la « *logique sociale du territoire* », c'est à dire « *l'ensemble des relations entre un groupe et une autorité* » dans un « *espace local vécu dans lequel une (ou des) autorités sont reconnues par les communautés* », laisse place à « *un opportunisme généralisé dans le jeu des significations et légitimations* » « *dans un contexte d'affaiblissement ou de corruption fréquente des diverses autorités (traditionnelles, administratives, judiciaires, poli-*

---

<sup>231</sup> La complexité des droits sur les ressources tient à la fois au fait qu'ils mettent en jeu différentes sphères de la vie sociale (le pouvoir, la richesse et les identités et discours de légitimation sociale) ; que co-existent sur un même espace une multiplicité d'usages du sol complémentaires par une multiplicité d'acteurs ayant des droits différenciés ; enfin au fait que les institutions et modes de régulations s'accumulent au fil de l'histoire, qu'ils se combinent sans s'annuler, avec pour conséquences la multiplicité des registres de légitimation dans l'accès aux ressources (Mathieu 1996).



tiques) » (Mathieu 1996). Dans la logique sociale du territoire, la référence à un minimum de valeurs communes et l'existence d'une (ou de plusieurs) autorité respectée permet la flexibilité des arrangements relationnels et institutionnels dans l'accès aux ressources et assure une sécurisation des droits fonciers par inclusion. Dans la situation actuelle au contraire, l'absence d'une (ou de plusieurs) autorité politique forte, l'affaiblissement des régulations institutionnelles, conjugué à la rareté croissante des ressources, justifient des stratégies de sécurisation des droits fonciers qui procèdent désormais de plus en plus par exclusion, tout en générant de fortes incertitudes foncières (Mathieu 1996 ; voir notamment Seignobos et Teyssier 1997 et 1998 pour une analyse à l'échelle du nord Cameroun). Les conflits fonciers portent dès lors avant tout sur les règles à appliquer et donc sur les registres de légitimité sur lesquels elles se basent (Chauveau et Mathieu 1998).

La fenêtre lacustre camerounaise continue toutefois à présenter certaines spécificités. Dans les situations généralement étudiées, les conflits se cristallisent sur les identités sociales des protagonistes et sur la légitimité de leurs prétentions (Mathieu 1996). Si le conflit qui oppose éleveurs arabes shuwa et peuls relève de cette logique en se cristallisant sur l'appartenance nationale, l'identification de groupes durablement structurés autour de l'identité (autochtones/ migrants, aînés/ cadets sociaux, villageois/ urbains de retour au village,...) en conflit entre eux est, d'une manière générale, mal aisée dans cette partie du Lac. Certains conflits mettent certes en jeu des réseaux de clientèle, mais ces derniers sont pluri ou infra-ethniques et mouvants et, surtout, ils ne structurent pas en profondeur la société lacustre dans son ensemble. Les conflits dans lesquels sont engagés ces réseaux de clientèle ne répondent pas à des tensions profondes mais sont initiés et instrumentalisés par les notables locaux et régionaux. En outre, si des alliances se constituent et s'opposent en fonction des situations, elles restent circonstancielle et ne sont pas symptomatiques d'une crise profonde dans la société locale. Le principe issu de la situation de frontière du « tous étrangers donc tous égaux » anime encore une grande partie de la population lacustre. Maintes fois il nous a été affirmé « *Au Lac, avant c'était l'eau, le territoire n'appartient à personne* » ou encore « *On est tous des frères, on travaille tous pour trouver à manger* ». Les ouvrages collectifs de contrôle de la crue et l'organisation sociale paysanne qu'ils engagent (voir page 325) sont significatifs de l'absence de tensions profondes dans la société lacustre, ainsi que du potentiel d'innovation de cet espace qui a longtemps constitué une marge territoriale. Or :

*« Les marges territoriales forment des espaces sociaux où les marges de manœuvre des acteurs collectifs sont plus importantes du point de vue des processus d'innovation institutionnelle, parce que le contrôle des autorités centrales y est plus lâche, parce que les cadres normatifs résultant des contraintes légales y sont souvent moins légitimes et parce que les dynamiques de circulation (de biens, de personnes, de représentations et de valeurs) légales et illégales y sont fréquemment plus intenses. » (Léonard 2014)*

### **3.1.2 La gestion des ressources naturelles : articuler les échelons et rééquilibrer les pouvoirs, nécessité et illusions**

Des logiques contradictoires animent aujourd'hui les territoires lacustres camerounais, entre flexibilité des règles d'accès aux ressources puisant ses racines dans la situation de « *frontière économique* », instrumentalisation politique de l'accès et de l'usage des ressources et captation de rente. L'interprétation des conflits sur les ressources que nous proposons confère une large part à leur dimension politique. Cela ne revient pas à nier pour autant le rôle, essentiel, de la densification du parcellaire et des troupeaux dans les espaces de décrue, et de l'intensification de l'effort de pêche. Il s'agit simplement de dire que la configuration des rapports de pouvoir conditionne la manière dont les sociétés répondent à la rareté relative de la ressource. Cette réponse peut tout aussi bien relever d'une logique d'inclusion permise par l'intensification des pratiques productives que d'une logique d'exclusion (spécialisation de l'usage de l'espace ; exclusion, au sein d'un même usage, de « concurrents fonciers »). Si la première domine aujourd'hui dans l'espace lacustre camerounais, la seconde logique tend à s'affirmer à la faveur de l'évolution des rapports de pouvoir depuis les années 1990.

Les modalités d'accès aux ressources et les conflits associés, mis en lumière dans ce chapitre, montrent que la régulation actuelle de l'accès aux ressources ne permet pas d'assurer la durabilité des processus d'intensification et de densification démographique engagés. Quelle politique de gestion des ressources serait la plus à même d'en assurer la durabilité ?

Une précision est utile à ce niveau. Le terme de « gestion » est ambigu. Il désigne quatre fonctions différentes : la définition des règles ; l'organisation de leur mise en œuvre ; leur mise en œuvre ; et la garantie de leur mise en œuvre (Lavigne Delville et Hochet 2005). Les premières sont plus d'ordre politique, les secondes d'ordre technique (ibid). C'est bien aux deux premières fonctions que nous faisons référence ici.

Le rôle fondamental des mobilités dans le mode d'exploitation invite à poser la question des échelons de gestion. Dors et déjà, peut-on remarquer avec G. Magrin une grande absente, la région :

*« La faiblesse des échelons intermédiaires entre l'horizon local et le niveau national, qui s'observe souvent en Afrique, constitue un obstacle. La région ne serait-elle pas la grande perdante des processus de fragmentation territoriale favorisés par la libéralisation et la décentralisation ? » (Magrin 2013, p.277)*

L'espace lacustre camerounais forme une région cohérente, et les différents processus de fragmentation territoriale en son sein, qu'ils soient issus de la décentralisation ou du déplacement de la frontière internationale pendant l'occupation nigériane, ont jusqu'ici créé de la concurrence entre territoires (déclin des débarcadères de Kofya et Blangoua au profit de celui de Darak, appropriation des sites de pêche, concentration des éleveurs peuls dans les communes frontalières en attendant l'autorisation de pénétrer dans les autres communes), multiplié les opportunités de captation de rente (taxe sur les mobilités internationales et la circulation lacustre), et favorisé l'instrumentalisation politique du foncier, plus qu'ils n'ont permis l'émergence de territoires cohérents aptes à réguler durablement l'accès et l'usage des ressources. À cette échelle, une régulation de l'accès et de l'usage des ressources qui prenne en compte la variabilité de la disponibilité en ressources, du nombre d'actifs agricoles et halieutiques et des effectifs de bétail est possible. C'est d'ailleurs ce qui se passe lorsque le préfet prend un arrêté retardant l'entrée des éleveurs non nationaux sur le territoire camerounais. Mais le préfet n'est pas nécessairement le mieux placé, du moins s'il est la seule autorité à décider, pour juger de la disponibilité en ressources et de la nécessité de restreindre les mobilités aux frontières. L'espace lacustre camerounais ne correspond toutefois ni à une entité administrative, ni à une collectivité décentralisée.

Inversement, l'échelon inférieur à la commune, celui du village, fait sens. Nous avons vu en effet que les ressources naturelles étaient inégalement réparties et que la disponibilité foncière était très disparate en fonction de la localisation du village dans la topographie (voir page 310). En conséquences, la nature des relations entre agriculture et élevage y est différente et leur degré de conflictualité très inégal (voir page 376). La difficulté tient ici au fait que le pouvoir réel n'est pas toujours localisé au niveau du village, c'est même plutôt l'exception : dans plusieurs territoires, c'est au niveau de l'ancien village du Lac que se situe l'autorité qui contrôle le chapelet de villages allant de l'extérieur vers l'intérieur du Lac (voir carte 17 page 369). Dans le delta du Chari, les autorités se disputent le contrôle de l'ensemble du delta<sup>232</sup>. Dans tous ces territoires, les villageois ne disposent d'une autonomie dans le contrôle de l'accès et de l'usage des ressources que tant que les décisions ne mettent pas en jeu des questions de pouvoir. Mais, de fait, au quotidien,

---

<sup>232</sup> Quand nous parlons ici du delta du Chari, nous ne parlons toutefois pas de l'île de Kofya au niveau de laquelle les rapports de pouvoir ne nous sont pas connus. Il est vraisemblable que l'État y tienne un rôle déterminant en raison de l'insécurité structurelle qui y règne.

ce sont bien eux qui organisent la régulation du partage de l'usage de l'espace et de l'accès aux ressources, au besoin à une échelle bien supérieure à celle du village comme le montre l'organisation sociale qui sous-tend l'aménagement des ouvrages de contrôle de la crue.

Tous ces éléments invitent à penser le « local » comme un « *local multiplexe* » (Lavigne Delville et Hochet 2005, p. 148), avec différents niveaux de gestion aujourd'hui complémentaires ou concurrents (le village, le chapelet de villages, la commune, l'espace lacustre camerounais dans son ensemble). L'enjeu d'une politique de gestion des ressources naturelles serait donc d'assurer la complémentarité entre ces différents niveaux locaux de gestion.

Pour assurer l'effectivité et la durabilité d'une politique locale de gestion des ressources naturelles, encore faut-il que la vision que l'État porte du développement et de l'aménagement des territoires locaux soit cohérente avec les dynamiques locales (Raimond 2015) ; dans un espace transfrontalier, il en va de même pour le niveau sous-régional (ibid, Magrin et al 2014). Or, bien que l'échelon sous-régional ait une existence institutionnelle avec la CBLT, cette dernière institution reste aujourd'hui silencieuse face aux fermetures sporadiques des frontières internationales décidées unilatéralement<sup>233</sup>.

Au delà des échelons, c'est au processus politique de définition des règles entre pouvoirs différents (Lavigne Delville 2005) qu'il s'agit de réfléchir. L'enjeu est bien de :

*« créer de nouveaux « communs », centrés sur des enjeux contemporains (Vedeld, 1996). Ce qui passe par une nouvelle définition de leurs fondements (ou en tous cas une définition actualisée, prenant acte des évolutions écologiques, sociales, politiques) : territoire concerné ; définition des ayants droits, définition des modes d'accès pour les tiers ; définition des règles d'exploitation ; définition des modes de surveillance et de contrôle, et des modes de révision des règles. » (Lavigne Delville 2005, p.152-153)*

Au delà des pouvoirs locaux, le rôle de l'État est déterminant. Il est le seul acteur à pouvoir potentiellement à la fois jouer le rôle de garant de la stabilité politique (et en particulier de garant des droits fonciers face aux tentatives d'exclusion des tiers par les groupes les mieux placés dans les rapports de pouvoir) ; d'arbitre dans les conflits locaux ; et d'appui à l'émergence et/ ou à l'adaptation d'institutions et de règles légitimes susceptibles de répondre aux besoins de sécurisation foncière (Mathieu 1996, Lavigne Delville 2005).

---

<sup>233</sup> En 2010/2011, c'est le gouvernement tchadien, et non le gouvernement camerounais, qui avait interdit à ses éleveurs nationaux de traverser le Chari et les avait bloqué à l'est de la route goudronnée longeant le fleuve. Différentes raisons nous ont été évoquées par nos interlocuteurs locaux et à Maroua, la capitale régionale, toutes d'ordre géo-politique.

Rappelons en outre que l'État nigérian a fermé et militarisé ses frontières entre 1984 et 1986 et occupé le territoire lacustre camerounais entre 1987 et 2004.

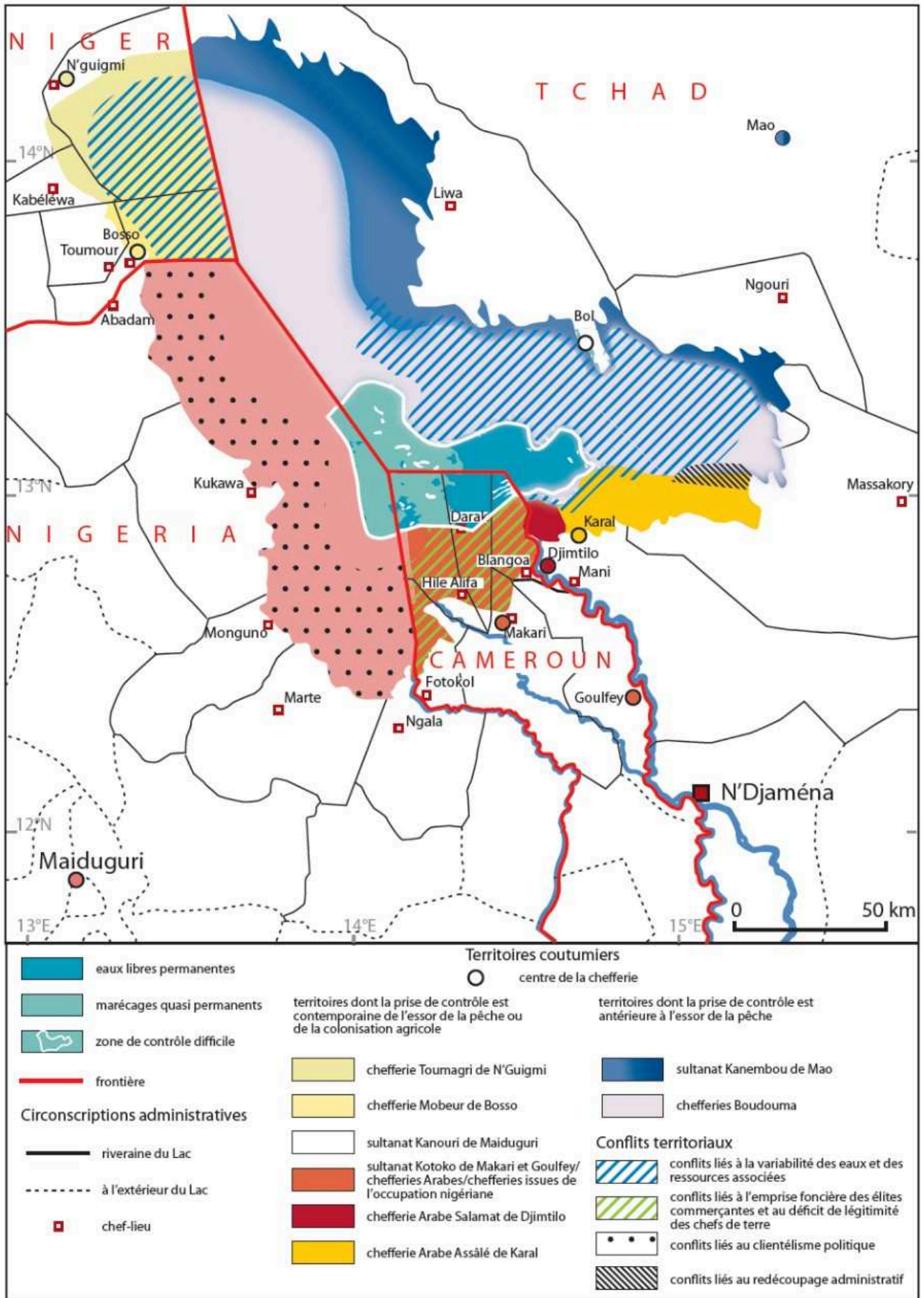
Mais le défi est sérieux. Les différents travaux sur la gestion des ressources naturelles ont montré le rôle positif de l'existence de groupes d'ayants-droits identifiés disposant de droits exclusifs sur des espaces globalement délimités, et inversement les obstacles posés par la présence « d'outsider » ne respectant pas les règles, les contestations sur les règles à appliquer et la fragilisation des systèmes d'autorité (Lavigne Delville et Hochet 2005) ... autant de conditions défavorables qui caractérisent aujourd'hui l'espace lacustre camerounais. Quant à l'État, nous avons vu combien le rôle des élites dans son ancrage local limite sa capacité à arbitrer.

Une question en particulier devra être posée et ne pourra être répondue que dans le débat et la négociation entre acteurs locaux et avec les quatre États riverains et leur organisation sous-régionale : celle du statut des populations mobiles, alors que nous avons estimé qu'elles comptaient vraisemblablement pour la moitié des actifs dans l'espace lacustre camerounais, et que leur venue est essentielle au fonctionnement de l'économie lacustre. Si l'on définit la citoyenneté locale comme « *l'appartenance à une communauté et les droits et devoirs qui y sont liés* » (Jacob et le Meur, 2010), il n'est pas certain que les éleveurs mobiles et les migrants saisonniers ne jouissent pas d'une certaine forme de citoyenneté locale.

L'étude des politiques agricoles et environnementales promues aux échelons nationaux et sous-régionaux (voir page 525) , de leur cadre cognitif et de leurs implications, nous permettra néanmoins de comprendre combien cette logique « d'intégration par le bas » se heurte aux logiques de fragmentation nationale.

### **3.2 Du pouvoir des autorités coutumières au clientélisme politique : aperçu de la diversité des rapports de pouvoir au lac Tchad**

La comparaison de situations régionales ou locales permet de dégager des singularités et aide à établir des conclusions qui dépassent le cadre monographique. La carte 18 est une tentative de représentation de la diversité des rapports de pouvoir et de la nature des conflits territoriaux à l'échelle du Lac.



**Carte 18 : Pouvoirs locaux et conflits territoriaux au lac Tchad**  
 source : Rangé et Amadou 2015, in : Magrin, Lemoalle et Pourtier (eds), Atlas du lac Tchad, 2015)

### 3.2.1 Logique de l'autochtonie, logique de frontière

La carte distingue les territoires dont la prise de contrôle est antérieure à l'essor de la pêche ou à la colonisation agricole de ceux dans lesquels elle lui est contemporaine. Nous avons déjà évoqué les restrictions d'accès et d'usage des pâturages que les communautés d'agro-pasteurs-pêcheurs boudouma, anciennement implantées, opposent aux autres groupes d'éleveurs, et leurs conséquences en termes de dynamique d'intensification pastorale (voir page 346). D'une manière générale, dans les territoires anciennement peuplés et contrôlés (îles boudouma et rives est sous contrôle kanembou), le rapport autochtones/migrants structure l'accès et l'usage des ressources ; la situation est différente dans les espaces dont l'occupation et le contrôle ne remonte véritablement pour une grande part qu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s et où la notion de frontière interne est pertinente (Amadou et al 2014, Rangé et Amadou 2015). C'est aux limites des territoires des différents communautés boudouma que la variabilité du niveau des eaux est la plus conflictuelle, que les conflits opposent les communautés boudouma entre elles ou avec les chefferies riveraines du Tchad et du Niger (ibid)<sup>234</sup>.

Dans la suite de cette partie, nous concentrons notre analyse comparée sur les anciennes frontières internes, c'est à dire les rives et îles nigérianes, camerounaises et sud tchadiennes. Ces régions présentent des contrastes intéressants. Avant d'aller plus avant, rappelons nous que, dans tout cet espace, la nomadisation des Arabes shuwa a démarré entre le XVII<sup>e</sup> s et le XIX<sup>e</sup> s et qu'ils s'y sont progressivement sédentarisés (voir page 203). Rappelons nous également que, dans ce qui correspond à l'actuel Cameroun, les Arabes ont d'abord été placés sous la suzeraineté du Bornou puis été soumis à la domination Kototo par le pouvoir colonial et celui de l'État indépendant ; dans l'actuel Nigeria, ils ont reconnu l'autorité des souverains Kanouri du Bornou qui n'a été ébranlée ni par la colonisation ni par l'indépendance ; enfin, dans l'actuel Tchad, le représentant de la tribu arabe des Assalé, qui fait preuve d'une réelle cohésion, a vu son autorité renforcée par sa reconnaissance par le pouvoir colonial puis l'État indépendant.

---

<sup>234</sup> Pour la partie nigérienne du Lac, nous renvoyons le lecteur à la thèse de doctorat d'Hadiza Kiari Fougou soutenue en 2014 à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger) *Impacts des variations du niveau des eaux du lac Tchad sur les activités socio-économiques des pêcheurs de la partie nigérienne*, ainsi qu'au mémoire de master 2 de Mahamadou Abdourahamani soutenu à l'Université Paris 1 en 2013 *Foncier et agrobiodiversité sur les rives nigériennes du lac Tchad*. Dans cette partie du Lac, les autorités coutumières dont le pouvoir a été reconnu par l'État sur les territoires lacustres (chefferies Mobeur et Toumagri) ne sont pas celles qui contrôlaient anciennement le territoire, les différentes communautés boudouma. Ces dernières ont eu d'autant plus de difficultés à affirmer leur autorité que les populations qui les reconnaissent ont migré au sud du Lac durant plus d'une décennie lorsque la cuvette nigérienne s'est asséchée (Kiari Fougou H., comm. pers.)

### 3.2.2 Rôle des autorités coutumières et de l'État de part et d'autre du Chari : des contrastes forts

Le long des rives sud tchadiennes, la situation est différente de celle qui prévaut dans la partie camerounaise du Lac. Certes, ici comme au Cameroun, l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages de décrue des rives, et de vellétés des populations d'agro-pêcheurs résidents de contrôler l'accès des éleveurs aux espaces de décrue, favorise la venue d'un grand nombre de pasteurs, et on y observe les mêmes processus d'intensification pastorale. Mais les similitudes s'arrêtent en grande partie ici. Sur toutes ces rives<sup>235</sup>, le sultan arabe assalé de Karal jouit d'une autorité forte et respectée. Elle l'est d'autant plus que le retard pris sur le processus de décentralisation au Tchad n'a pas permis l'émergence de pouvoirs concurrents<sup>236</sup> (Magrin 2012). Signe de l'existence d'une autorité forte et légitime, les *blama* des différents villages veillent au respect des couloirs à bétail (ibid).

C'est dans cette partie des rives que l'État tchadien a organisé, dans les années 1980, le déplacement de plus de 30 000 migrants depuis le centre et l'est du pays. S'ils ont facilement accédé à la terre durant la décennie sèche, la situation a changé avec le retour des eaux des années 1990 et la ré-allocation des parcelles de décrue qu'il a entraîné. Les agriculteurs anciennement installés au Lac et de nouveaux migrants venus de l'arrière-pays, des Arabes shuwa en grande majorité, ont, en plus de récupérer leurs anciens droits d'usage, acquis des droits sur de vastes parcelles qu'ils n'étaient pas en mesure de cultiver. Ils les ont louées ou revendues par la suite aux nouveaux migrants ou à ceux qui, installés dans les années 1980 par l'État, avaient fait le choix de rester (Planel 1995). Ainsi, le système foncier en vigueur sur les rives sud tchadiennes, où les ventes et locations de terres se sont multipliées depuis le milieu des années 1990 (Mbagogo Koumbraït 2009), contraste avec celui que nous avons décrit pour les rives camerounaises. Il se révèle moins flexible et moins favorable à l'installation de nouveaux migrants. Selon les observateurs des rives sud tchadiennes, la logique de l'autochtonie s'applique ainsi bien aux espaces dégagés par les eaux depuis le passage au Petit Tchad (Mbagogo Koumbraït A., comm. pers.). Il faut ici souligner les forts contrastes de part et d'autre du Chari : à l'autorité du sultan arabe shuwa de Karal, forte et respectée, ancienne et renforcée par les pouvoirs coloniaux puis indépen-

<sup>235</sup> Le delta du Chari tchadien présente toutefois ses spécificités. Pour l'État colonial, puis indépendant, il relève de la création coloniale qu'est le sultanat kotoko de Mani (Lebeuf 1969). Mais, dans les faits, c'est une famille Arabe shuwa, celle de Djimtilo, installée dans le Serbewel de l'actuel Cameroun jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s, qui s'est imposée sur le Lac où le sultan kotoko est absent (Mbagogo Koumbraït A., comm. pers.). Ce petit territoire présente quelques similitudes avec ses voisins camerounais : l'absence de tribut foncier traduit les conflits entre les différents membres de la chefferie Arabe shuwa pour le contrôle des ressources, et les migrants, pour la plupart des Haoussa venus (eux ou leurs parents) au moment du boom de la pêche, sont bien intégrés (ibid).

<sup>236</sup> Les premières élections locales ont été organisées en janvier 2012 dans les seules communes urbaines. Elles n'ont pas encore été organisées en milieu rural, mais déjà, au Lac, le redécoupage administratif de la dernière décennie a fait émerger d'importantes contestations territoriales (ibid).



dants, et au très fort interventionnisme de l'État sur l'allocation de la terre du côté tchadien, répond la conflictualité, ancrée dans l'histoire, des rapports de pouvoir et son instabilité du côté camerounais, en même temps que des interventions tardives et moins directes de l'État. L'État tchadien s'affirme en effet avec beaucoup plus de force dans son territoire lacustre. Dans un contexte de globalisation des discours sur l'environnement, et pour un État dont la trajectoire de construction est marquée par des phases coercitives, la violente répression des techniques de pêche prohibées et des coupes de bois vert, si elle reste limitée par les moyens budgétaires à quelques lieux centraux, est devenu un enjeu de reprise de contrôle des territoires ruraux après une période, entre 2004 et 2008, marquée par d'importants troubles politico-militaires (Mugelé 2013b).

### 3.2.3 *À l'ouest de l'El Beïd : l'insécurité foncière comme produit de la corruption et du clientélisme politique*

Comme nous l'avons vu, les rapports de pouvoir locaux et régionaux dans la Fédération du Nigeria ont connu de profonds changements avec le renforcement du pouvoir des gouvernements locaux (*local government*) et l'adoption d'un régime pluri-partite depuis les années 1990 (Igué 2006, Krings 2004a). Parce que les gouvernements locaux sont perçus comme le moyen de prendre sa part à la rente de l'État, le pays vit dans la revendication permanente d'ethnies ou sous-ethnies « inventées » luttant pour un accès direct aux ressources (Jacob 1999).

Les conflits sur le contrôle des ressources naturelles décrits par Krings (2000, 2004 a et 2004 b) sur les rives sud nigérianes montrent le rôle qu'y jouent l'existence d'une citoyenneté au niveau de l'État fédéral. C'est ainsi que, parmi les Haoussa, des oppositions fortes existent entre sous-groupes ethniques en fonction de l'État fédéral dont ils sont originaires (les Kabawa originaires de l'État de Kebi, les Hadejawa originaires de l'État d'Hadeja), et inversement qu'une grande proximité existe entre Kanouri et Arabes shuwa de l'État du Bornou. Ils illustrent aussi la logique clientéliste qui entoure le contrôle du foncier, et la manière dont certaines personnes aisées achètent leur contrôle du foncier en finançant les campagnes électorales. Ainsi, à chaque élection locale, les *blama*, base de la structure clientéliste pyramidale, sont destitués, institués ou maintenus, en fonction du succès électoral du parti auquel ils se sont ralliés. Dans l'accès aux sites de pêche se mêlent là aussi clientélisme politique et corruption. En fonction du poids des différents groupes ethniques dans les élections locales (en termes de nombre de votes ou de support financier), les autorités représentant le gouvernement local agissent dans un sens ou dans un autre : ici, ils autorisent les barrages de nasse pour satisfaire une influente communauté haoussa ; là, ils les interdisent pour répondre aux sollicitations de la communauté kanouri. Il en résulte, selon Krings, une insécurité foncière extrêmement forte, et l'auteur s'attache à en montrer les consé-

quences en terme d'exclusion pour la « masse » de la population qui n'est pas en mesure d'acheter le soutien des autorités.

Dans le nord-est du Nigeria, le clientélisme politique, la corruption des élites politico-administratives et l'insécurité foncière qui en découle ne sont pas sans relation avec la montée en puissance des groupes se réclamant de Boko Haram (Harnischfeger 2014) qui ensanglantent tragiquement la région depuis 2009.



## **Conclusion : Conflictualisation des pouvoirs, incertitude foncière et déstabilisation des processus d'intensification**

Depuis le milieu des années 2000, les conflits à propos des ressources se font récurrents : des exploitants perdent leur droit d'usage sur leurs parcelles ou leurs sites de pêche ; l'accès des éleveurs non nationaux au territoire lacustre camerounais est restreint ; des conflits relatifs à l'usage des espaces de décrue sont réactivés d'une année sur l'autre. La densification du parcellaire et des troupeaux dans les espaces de décrue, et l'intensification de l'effort de pêche, confèrent un enjeu économique inédit au contrôle des ressources naturelles. Ils constituent à ce titre un contexte favorable aux tensions foncières. Pour autant, l'inscription de ces conflits dans des trames territoriales spécifiques invite à en analyser la dimension politique.

Entre la décennie 1990 et 2000, la complexification des pouvoirs locaux s'est en effet accompagnée de leur perte de légitimité et d'une instrumentalisation politique du contrôle des ressources naturelles. Suite à la rétrocession du territoire lacustre, le renforcement de la présence de l'État camerounais s'est traduit localement par la multiplication de ses représentants dont la fonction de maintien de la stabilité se double de pratiques rentières sur la gestion des ressources naturelles. La capacité de l'État à affirmer son autorité a en outre été limitée par le pouvoir des grands commerçants qui, à l'ère de la démocratisation, ont rapidement pris le leadership dans l'arène locale du pouvoir et se sont engagés dans des stratégies de territorialisation de l'espace lacustre. Aux enjeux politiques se surimposent les enjeux économiques associés au contrôle des ressources naturelles et des flux commerciaux.

Dans ces conditions, les conflits de pouvoirs entre élites commerçantes se muent en conflits territoriaux, favorisés par la mouvance du milieu et l'absence de pouvoir historique légitime sur les espaces nouvellement dégagés à partir des années 1980. Le défi-

cit de légitimité des pouvoirs locaux et leur incapacité à se coordonner favorisent les revendications d'usage exclusif de l'espace. Les mesures de restriction des mobilités pastorales aux frontières internationales, prises unilatéralement par les préfets camerounais, se comprennent quant à elles mieux au regard du poids politique des grands propriétaires de bétail. Enfin, le prélèvement de rente sur la gestion des ressources naturelles contribue à délégitimer les autorités administratives. Il crée ainsi les conditions d'une remise en cause des régulations dans l'accès et l'usage des ressources et d'une réactivation continue des conflits.

Pour les exploitants, l'incertitude sur les pouvoirs, les territoires et les règles foncières se mue en incertitude et en insécurité foncière. Elle déstabilise les coordinations entre usagers dans le partage de l'espace, freinant ainsi la dynamique d'intensification et de densification engagée sur les bases des principes fonciers issus de la situation de « frontière ». D'une manière générale, ces conflits relèvent d'une logique d'exclusion et de spécialisation de l'usage de l'espace là où les processus d'intensification décrits dans le chapitre précédent relevaient d'une logique d'inclusion et d'intégration des activités dans l'espace.

La montée des incertitudes et insécurités foncières, liée à l'affaiblissement du système d'autorité parallèle au processus de démocratisation, confère aux évolutions foncières dans la partie camerounaise une dimension générique en Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour autant des spécificités demeurent : le principe du « tous étrangers donc tous égaux » reste en effet actif auprès de larges pans de la société lacustre et confère à cette ancienne marge territoriale un réel potentiel d'innovation. Dès lors, l'enjeu d'une politique de gestion des ressources naturelles serait de valoriser ce potentiel d'innovation afin d'assurer la durabilité des processus d'intensification et de densification démographique engagés. Cela impliquerait de travailler à la complémentarité entre les différents niveaux de gestion locale des ressources naturelles (le village, le chapelet de villages, la commune, l'espace lacustre

camerounais dans son ensemble), tout en articulant les niveaux locaux, nationaux et sous-régionaux. Mais, tant l'interdépendance entre l'État et les grands commerçants que l'affaiblissement du système d'autorité et l'absence de groupes d'ayants-droits disposant de droits exclusifs posent des obstacles majeurs à la mise en œuvre effective, parce que légitime, d'une politique de gestion des ressources naturelles.



**Partie 3 .Logiques et enjeux  
socio-économiques du multi-  
usage paysan des ressources**





## Introduction

Dans la deuxième partie, le retour sur l'histoire a permis de mettre en lumière la capacité de la société lacustre à s'adapter aux changements dans les prix relatifs, dans la démographie et dans le système d'autorité en parallèle aux changements hydro-écologiques. Plus que d'une simple capacité d'adaptation, la société lacustre a fait preuve de sa capacité à intensifier le mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources et les mobilités dans un environnement éminemment changeant. Ce potentiel d'adaptation et d'intensification puise ses racines dans le statut de marge territoriale de la fenêtre lacustre qui a favorisé l'émergence et l'évolution de rapports sociaux et d'institutions assurant l'accès au travail, au capital, aux ressources naturelles et aux marchés à une grande diversité de populations. Mais des dynamiques contradictoires sont à l'oeuvre, entre, d'une part, renforcement de l'intégration des activités dans l'espace et logique inclusive dans l'accès aux ressources et, d'autre part, spécialisation de l'usage de l'espace et logique d'exclusion. Ces contradictions s'expliquent en grande partie par l'incertitude foncière générée par l'intensité des jeux de pouvoir depuis le tournant démocratique et la rétrocession du territoire lacustre au Cameroun. Ainsi, l'incertitude qui caractérise les pouvoirs locaux constitue un facteur de déstabilisation du mode d'exploitation.

Dans cette troisième et dernière partie, nous poursuivons la réflexion autour de l'incertitude politique en déplaçant la focale du niveau local aux niveaux national et sous-régional à travers l'analyse des projets et politiques publiques pour le lac Tchad. Pour analyser les enjeux de cette incertitude, nous cherchons à caractériser les enjeux socio-économiques des différents modèles agricoles et environnementaux : ceux associés au mode d'exploitation actuel et ceux associés aux grands projets à emprise foncière promus pour le Lac.

Il s'agit donc notamment de reconstituer les logiques économiques du multi-usage des ressources. Pour se faire, il est nécessaire de jouer de l'emboîtement d'échelles, de celle de la parcelle, du troupeau ou de l'engin de pêche à l'échelle régionale en passant par celle de l'exploitation agricole.

Ainsi, le huitième chapitre propose une quantification économique ancrée dans l'analyse fine des processus productifs concrets pour éclairer les logiques des pratiques agricoles et halieutiques. Il mobilise les concepts de « système de culture » et de « système de pêche » pour donner une image synthétique de la diversité des pratiques, de leurs résultats technico-économiques, et de leurs implications socio-économiques.

Le neuvième chapitre est consacré à l'analyse du fonctionnement des exploitations *agricoles*. Il s'agit d'analyser la diversité des formes et des rôles du multi-usage des ressources et d'évaluer les niveaux et les disparités de revenu.

Ce sont ces analyses qui nous permettent de proposer, dans le dixième et dernier chapitre, une estimation des performances agro-économiques de l'*agriculture* lacustre actuelle dans la fenêtre camerounaise, et de la comparer à celle attendue d'une agriculture spécialisée et capitaliste. Plus largement, le dernier chapitre propose une analyse du cadre cognitif des projets et politiques promus pour le lac Tchad. Il envisage les implications respectives des projets promus et du mode d'exploitation actuel - tel qu'il s'est historiquement constitué -, en termes de modèle territorial, de dynamiques foncières et d'intégration socio-politique.

# Chapitre 8 Conditions d'accès aux ressources et rémunération du travail et du capital à l'échelle des systèmes de culture et de pêche

## 1 La rémunération du travail agricole

---

### 1.1 Les conditions d'intégration aux échanges marchands, clé de la valorisation du travail agricole

La rémunération que les producteurs ruraux tirent de leur travail dépend directement des prix auxquels ils vendent leurs produits (ou auraient dû les acheter dans le cas de produits auto-consommés) et donc des conditions d'intégration aux échanges marchands. Avant d'aborder l'analyse technico-économique à l'échelle de la parcelle, nous proposons donc d'explicitier ces conditions d'intégration.

#### 1.1.1 *Protection et contraintes de « l'enclavement »*

#### ***L'éloignement des ports internationaux et le dynamisme du vivrier marchand***

Vus depuis le Lac, les grands ports camerounais par lesquels arrivent les céréales achetées sur le marché mondial paraissent bien lointains. À la distance (plus de 1 000 km à vol d'oiseau)

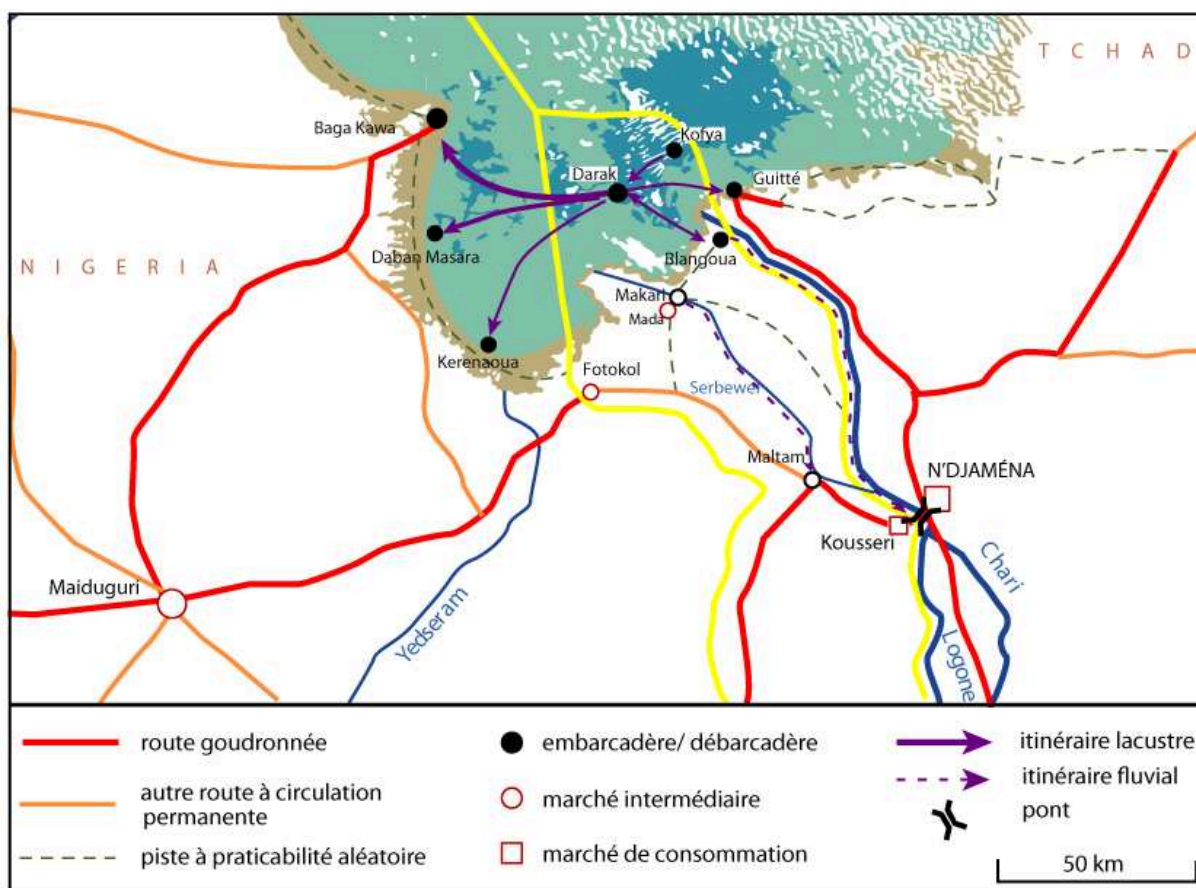
s'ajoute l'absence ou la dégradation des infrastructures de transport. La région de l'Extrême-nord est en effet mal reliée aux ports du sud, la voie ferroviaire s'arrêtant à hauteur de Ngaoundéré dans l'Adamaoua. Le Logone et Chari est mal intégré à l'Extrême-nord. L'axe goudronné reliant Kousséri à Maroua, à 200 kilomètres à vol d'oiseau, est en effet en très mauvais état<sup>237</sup>. Mais « l'enclavement » du Lac, du moins de ses rives sud, est tout relatif et favorise ses producteurs : l'éloignement des grands ports internationaux et l'absence d'infrastructures de transport de qualité les protègent de la concurrence internationale en même temps qu'ils leur permettent de bénéficier de conditions plus favorables d'accès aux marchés des métropoles sahéliennes de la sous-région. L'enjeu est de taille quand on mesure l'écart de productivité du travail qui sépare un agriculteur du corn belt américain de son collègue africain travaillant manuellement, pourtant en concurrence sur le même marché mondial : de l'ordre de 1 à 2 000 ou 3 000 ! (Cochet 2011). De ce point de vue, le Lac présente de singulières similitudes avec les savanes d'Afrique centrale où le dynamisme du vivrier marchand a pu apparaître comme le résultat d'une protection de l'enclavement (Magrin 2013). La consommation de céréales importées progresse toutefois dans les grandes villes du bassin du lac Tchad, mais les prix locaux restent moins affectés par les prix mondiaux que dans les régions littorales. Quant aux changements dans les habitudes alimentaires associés à l'urbanisation, ils se révèlent favorables au Lac, grand producteur de maïs (ibid).

### ***L'espace lacustre camerounais dans l'arrière-pays des rives sud : un enclavement relatif et contraignant***

La carte 19 situe l'espace lacustre camerounais dans les infrastructures de transport et les marchés de l'arrière-pays des rives sud.

---

<sup>237</sup> Pour rejoindre Maroua depuis Kousséri, il faut compter entre 6 et 7 heures avec un véhicule de transport de passagers en saison sèche et entre 8 et 10 heures en saison des pluies.



**Carte 19 : L'espace lacustre camerounais dans les infrastructures de transport et les marchés de l'arrière-pays des rives sud**

(adapté de Magrin et Bouvarel 2015, in :Magrin, Lemoalle et Pourtier (eds), Atlas du lac Tchad, 2015)

À l'échelle du Logone et Chari, le Lac est enclavé. L'axe goudronné s'arrête au niveau de Maltam, à une trentaine de kilomètres de Kousseri et à une centaine du Lac. En l'absence d'axe goudronné, les placages argileux du Serbewel hypothèquent la circulation routière au plus fort de la saison des pluies. Les produits à destination de Kousseri descendent alors le Serbewel en pirogue à moteur de Makari à Maltam ou le Chari de Blangoua à Kousseri. En début et fin de saison des pluies, il n'est pas rare que les camions habituellement affrétés depuis Kousseri ne montent pas jusqu'au marché intermédiaire de l'arrière-pays, Mada (et encore moins jusqu'au Lac). En pleine saison des pluies, l'axe Blangoua-Makari-Fotokol est en maintes sections très difficilement praticable contraignant fortement l'exportation par la route des produits du Lac vers les marchés camerounais de Blangoua et Mada (Makari) et vers les marchés nigériens (via Fotokol) et tchadiens (via Blangoua). Il est alors plus aisé d'envoyer les produits au Nigeria (à cette saison principalement le poisson pêché dans les marécages) par voie lacustre via l'embarcadère de Darak. En saison sèche, là où il faut une grosse heure par la route goudronnée pour rejoindre N'Djaména depuis Guitté en véhicule de transport de passagers, il en faut plus de trois pour rejoindre Kousseri

depuis Blangoua. Au Lac lui-même, l'enclavement de certains villages en périodes de hautes-eaux diminue la valorisation des produits. En certains endroits, il s'agirait de faciliter l'aménagement de voies lacustres navigables, en d'autres de créer les conditions d'un passage à gué.

L'amélioration des conditions de transport du Lac vers Kousseri permettrait d'augmenter la valorisation du maïs et des tubercules ainsi que des produits frais<sup>238</sup>, favorisant ainsi l'extension des surfaces cultivées.

### 1.1.2 Diversité des vivriers, diversité des marchés régionaux

#### **Des débouchés diversifiés pour le maïs**

À Darak et Blangoua, d'importantes quantités de maïs sont vendues aux pêcheurs du Lac. Du marché intermédiaire de Mada, situé à quelques kilomètres à peine de Makari, une partie du maïs part pour Blangoua, une autre pour les marchés ruraux du Serbewel et une autre pour le marché urbain de Kousseri. Souvent incriminée dans les administrations camerounaises, l'exportation du maïs du Lac pour le Tchad et le Nigeria reste vraisemblablement limitée et fluctuante : elle dépend des variations de l'offre sur les marchés de N'Djaména et Maiduguri et de celles du taux de change entre la naira et le franc CFA. En dehors de la période de récolte, entre septembre et novembre, le maïs vendu aux pêcheurs subit la concurrence du riz irrigué des grands périmètres camerounais du Logone. La demande des marchés ruraux du Serbewel varie quant à elle fortement en fonction de la production annuelle pluviale et du sorgho repiqué.

Le maïs du Lac correspondrait à la moitié environ des céréales consommées à Kousseri, l'autre moitié étant constituée du riz du Logone et du sorgho repiqué dans le Logone et Chari. Plus précisément, il fournirait plus de 60% du maïs commercialisé à Kousseri, le reste venant d'autres régions du Logone et Chari et, entre mai et septembre, de la région de Garoua<sup>239</sup>. Entre 2008 et 2012, les prix du sac de maïs à Kousseri étaient en moyenne supérieurs d'un quart à ceux pratiqués à Mada<sup>240</sup>.

Le maïs du Lac bénéficie donc de débouchés diversifiés qui sont plus ou moins intéressants en fonction de la position du village dans la topographie. Le maïs du delta du Chari est entièrement vendu à Blangoua, facilement accessible par voie navigable. En dehors, les agriculteurs des rives vendent principalement leur maïs à Mada. Seuls ceux installés sur les rives intérieures, et *a for-*

---

<sup>238</sup> Les parcelles irriguées le long des fleuves fournissent déjà des quantités importantes de maraîchage et il n'est pas certain que les marchés de Kousseri et de N'Djaména soient encore à même d'absorber des volumes supplémentaires importants.

<sup>239</sup> Source : enquête réalisée avec le responsable des statistiques agricoles de la délégation départementale du MINADER à Kousseri.

<sup>240</sup> Source : Rapport Annuel d'Activités de la délégation départementale du MINADER 2008-2012.

tiori à Darak, ont intérêt à vendre leur production aux pêcheurs de Darak. De la récolte à la fin de la saison fraîche, ces derniers villages sont coupés du reste des rives par de vastes marécages dont la traversée en pirogue à pagaie est onéreuse : 100 naira par sac de maïs quand le transport du Lac à Mada en coûte 200. Au niveau des rives intermédiaires, en fonction de la topographie du terroir, l'enclavement par l'inondation entre la fin de la saison des pluies et la fin de la saison fraîche est variable. Seuls les villages des rives extérieures ont un accès aisé assuré en toute saison au marché de Mada.

Certaines personnes ont développé une activité de commerce entre le Lac et les marchés intermédiaires (Blangoua, Darak et Mada), cette dernière engage des niveaux de capitalisation très différents. Le commerce du maïs de Mada à Kousseri est par contre entièrement pris en charge par les boutiquiers de Kousseri, tout comme les exportations vers le Tchad et le Nigeria qui sont le fait des commerçants de ces pays.

Dans l'année, les prix du maïs sont maximaux entre avril et août et minimaux entre septembre et décembre<sup>241</sup>. Le maïs de fin de décrue, récolté 15 jours à un mois avant le maïs pluvial permet de réduire la période de soudure. Sur la période 2006/2007 à 2011/2012, la médiane de la fluctuation des prix du maïs dans l'année a été de 56 %, le maximum de 160 % et le minimum de 23 %<sup>242,243</sup>. Plus la campagne a été mauvaise dans le Serbewel, plus les prix fluctuent dans l'année. Cette variabilité est mise à profit par certains pour spéculer et pratiquer des prêts usuriers. Les variations de prix dans l'année sont en effet plus importantes au village<sup>244</sup> que sur le marché de Mada puisqu'il faut ajouter le coût du transport et qu'en période de soudure le maïs n'est plus exporté du Lac vers Mada mais importé souvent depuis Gambarou, marché frontalier nigérian situé en miroir de Fotokol.

### ***L'attraction nigériane pour le niébé***

Les marchés du Nigeria structurent la demande en niébé. Du Lac, le niébé gagne Mada puis Maiduguri d'où il innerve tout le Nigeria. Le rôle de ces marchés est exprimé dans le différentiel

---

<sup>241</sup> La variabilité inter-annuelle est difficile à évaluer dans la mesure où ne disposons que d'une série de prix allant de 2006/2007 à 2011/2012 et que le prix du maïs connaît une forte tendance à la hausse depuis la crise alimentaire de 2008.

<sup>242</sup> source : Rapports Annuels d'Activités de la délégation départementale du MINADER 2006-2012.

<sup>243</sup> Ces fluctuations sont proches de celles observées sur la période 2006/2010 sur les marchés de Maroua et Kousseri. Ainsi, sur le marché de Maroua, la médiane de fluctuation était de 44 %, le maximum de 91 % et le minimum de 27 %; sur celui de Kousseri, la médiane était de 47 %, le maximum de 135 % et le minimum de 15 % (source : Rapports Annuels d'Activités de la délégation régionale du MINADER 2006-2010).

<sup>244</sup> Depuis 2008, les prix du maïs au village varient dans l'année de 1500-2000 naira à 4000-5000 naira, soit du simple au triple.



de prix d'un sac de niébé entre Mada et Kousseri, le dernier ayant été en moyenne inférieur d'environ 27 % entre 2008 et 2012<sup>245</sup>.

Le niébé cultivé en décrue ou sur remonté de nappe est récolté en période de basses eaux, les produits sont de ce fait facilement exportés à l'extérieur du Lac quelle que soit la position du village.

Lorsque le gros du niébé du Lac est récolté, entre avril et mai, les différentiels de prix entre le Lac et le marché de Mada s'élèvent à 21 % du prix du sac au Lac (8500 contre 7000 naira/sac). Les agriculteurs peuvent envoyer quelques sacs dans une des nombreuses voitures faisant l'aller et retour chaque semaine. Mais ils ne peuvent pas systématiquement bénéficier de ce différentiel et ont fréquemment besoin de vendre un sac au village entre deux marchés hebdomadaires à Mada. Une grande partie du commerce entre le Lac et Mada est pris en charge par des résidents du Lac ayant développé une petite activité de commerce. Le commerce de Mada à Maiduguri est par contre le fait de quelques notables des anciens villages du Lac et des campagnes du Serbewel où sont également produites d'importantes quantités de niébé dans les bas-fonds en saison fraîche.

Les prix du niébé sont instables. Les données de prix sur le marché de Mada pour la période 2006-2012 ne permettent en effet pas d'identifier de périodicité dans la variabilité intra-annuelle<sup>246</sup>, ce que les discours des producteurs et commerçants confirment. L'instabilité des prix est néanmoins plus limitée sur la période pendant laquelle les agriculteurs vendent leur niébé, c'est-à-dire entre décembre et août.

---

<sup>245</sup> Source : Rapport Annuel d'Activités de la délégation départementale du MINADER 2008-2012.

<sup>246</sup> La variabilité inter-annuelle est difficile à évaluer dans la mesure où ne disposons que d'une série de prix allant de 2006/2007 à 2011/2012 et que le prix du niébé connaît une forte tendance à la hausse depuis le début des années 2000.

### ***Tubercules et produits frais : une valorisation qui pâtit encore de l'enclavement des rives camerounaises***

Les débouchés des tubercules, patate douce et manioc, sont identiques à ceux du maïs<sup>247</sup> dont ils constituent un substitut en période de soudure : les marchés de Blangoua et Darak pour les pêcheurs, les marchés ruraux du Serbewel et Kousseri. La patate douce alimente la capitale départementale entre mai et août principalement, mais sa valorisation pâtit en saison des pluies des difficultés d'accès à Kousseri. Depuis le rétrocession de la région au Cameroun par le Nigeria en 2004, les commerçants de Kousseri affrètent de petits camions jusqu'au Lac. Sur place, leurs intermédiaires, des résidents du Lac, achètent la production sur pied aux producteurs et se chargent de la récolte. Entre 2008 et 2012, le prix du sac de patate douce à Kousseri était supérieur d'environ 55 % à celui pratiqué à Mada<sup>248</sup>.

La canne à sucre du Lac est une canne de bouche. Elle est exportée à Kousseri et surtout N'Djaména. Le même système d'intermédiaires que pour les tubercules fonctionne pour la canne. Le débarcadère de Guitté s'est affirmé comme principal relais pour le marché de la capitale tchadienne. La canne y est envoyée en pirogue à moteur. À la récolte, les prix à Guitté sont plus de deux fois plus élevés que bord champs au Cameroun. Le gain de revenu, 41 % une fois soustrait le prix du transport, est important (voir annexe page 649). Mais l'envoi de la canne à sucre à Guitté est particulièrement onéreux : aux frais de transport s'ajoutent les droits à payer aux Communes de Darak et de Blangoua pour circuler en pirogue et ceux à payer aux forces armées à Guitté, soit au total des frais s'élevant à 40 % du prix du tas de canne à sucre à Guitté. Seuls les producteurs les plus aisés peuvent se le permettre. Les autres vendent leur canne au champs aux intermédiaires des commerçants de Kousseri ou aux commerçants tchadiens se rendant sur les rives camerounaises. La valorisation est meilleure dans le second cas mais elle n'est possible que lorsque les eaux libres sont facilement accessibles depuis le champs.

N'Djaména génère une demande importante en fruits et légumes (tomate, aubergine, chou, salade, piment...). Il faut traverser le Chari pour gagner Guitté d'où part la route goudronnée qui rejoint la capitale tchadienne. À l'extérieur du delta, le transport constitue encore une contrainte importante à la valorisation des produits frais. Les marchés ruraux des rives et du Serbewel ainsi que les bourgs de Darak et Blangoua consomment la quasi totalité des fruits tandis que le maraîchage (autre que l'oignon) reste négligeable en dehors du delta. L'oignon cultivé sur les rives camerounaises est envoyé à N'Djaména via Mada et Kousseri.

<sup>247</sup> Comme les céréales et tubercules, le gombo est vendu aux pêcheurs de Darak et Blangoua, et part pour Kousseri depuis Mada.

<sup>248</sup> Source : Rapport Annuel d'Activités de la délégation départementale du MINADER 2008-2012.

## 1.2 Choix cultureux et valorisation du travail et de la terre

### 1.2.1 Le concept de système de culture dans un environnement mouvant

Pour restituer la logique agronomique et technique des pratiques culturelles et de leurs résultats, l'agronome M. Sébillotte a redéfini le concept de système de culture en lui conférant une dimension véritablement systémique :

*« Pour une surface de terrain traitée de manière homogène, un système de culture est ainsi défini par les cultures pratiquées avec leur ordre de succession et l'itinéraire technique (combinaison logique et ordonnée de techniques culturales) mis en oeuvre<sup>249</sup>. »* (Cochet 2011, p. 56)

L'idée de séquence temporelle est ici constitutive du concept de système de culture et en fait sa force (Cochet 2011). Ainsi, la logique des choix cultureux et l'itinéraire technique mis en œuvre une année « n » ne peuvent s'envisager qu'intégrés dans une succession de plusieurs années culturelles qui entretiennent entre elles d'étroites relations d'interdépendance : c'est l'idée de rotation culturelle<sup>250</sup>. Une des originalités de l'agriculture lacustre réside au contraire dans le fait que la variabilité inter-annuelle du niveau des eaux, ses conséquences sur le calendrier de la crue et de la décrue mais aussi sur l'enherbement (voir page 84), hypothèque l'idée de séquence temporelle. Pour comprendre les choix cultureux et l'itinéraire technique, il ne s'agit pas tant de restituer l'histoire de la parcelle sur une succession d'années que d'identifier les caractéristiques hydro-écologiques de la parcelle l'année considérée. La logique technique et agronomique s'analyse ainsi sur une période qui démarre juste avant l'inondation avec l'éventuel travail de nettoyage de la parcelle et se termine avec l'arrivée de la nouvelle crue.

Pour autant, les plantes cultivées, les adventices, les ravageurs, les différentes opérations culturelles, le calendrier de la crue et des pluies, ... tous ces éléments peuvent être analysés en termes de « système ». Aussi avons nous choisi de mobiliser le concept de système de culture pour restituer la logique des choix cultureux et des itinéraires techniques. Simplement faut-il replacer la parcelle non pas dans l'espace mais « dans « *le temps [qui] produit l'espace* ».

Mobiliser le concept de système de culture est aussi la condition pour permettre une quantification ancrée dans la compréhension des processus productifs. Les encadrés ci-dessous défi-

<sup>249</sup> Le concept d'itinéraire technique, quant à lui, fait référence à la « combinaison, logique et ordonnée, des techniques culturales qui permettent de contrôler le milieu et d'en tirer une production donnée » (Sébillotte M., 1974. *Agronomie et agriculture : essai d'analyse des tâches de l'agronome*. Cahiers ORSTOM. Série Biologie, (24), p. 3-25).

<sup>250</sup> La rotation culturelle intègre les éventuelles années de jachère tandis que la monoculture peut être vue comme une rotation culturelle spécifique qui voit la même plante être cultivée chaque année sur la même parcelle.

nissent les concepts économiques que nous avons mobilisé et la manière dont nous avons procédé sur le terrain pour collecter les données.

### **Concepts économiques mobilisés à l'échelle des systèmes de culture<sup>251</sup>**

La **valeur ajoutée (VA)** exprime la création de richesse résultant du fonctionnement du système de culture.

Elle est égale à la différence entre le **produit brut (PB)**, qui correspond à la valeur des productions finales y compris l'auto-consommation mesurée aux prix du marché, et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production.

Les biens et services consommés en totalité au cours du processus correspondent aux **consommations intermédiaires (CI)**; ces dernières n'incluent pas le travail. Ceux qui ne sont consommés qu'en partie correspondent à la dépréciation du capital fixe. En toute rigueur cependant, la dépréciation du capital fixe, évaluée sur sa durée réelle d'utilisation, ne peut être estimée à l'échelle des systèmes de culture dans la mesure où la durée réelle d'utilisation constitue une caractéristique du « système de production » (compris comme un modèle représentant le fonctionnement d'un ensemble d'exploitations situées dans des conditions de production comparables).

$$\text{Ainsi } \mathbf{VA} = \mathbf{PB} - \mathbf{CI}$$

La **productivité de la terre** correspond à la valeur ajoutée produite par hectare (**VA/ha**). Elle mesure le résultat de l'intensification du processus productif.

La **productivité du travail** mesure quant à elle l'efficacité du travail incorporé dans le processus productif. À l'échelle des systèmes de culture, elle peut être exprimée en heures (productivité horaire du travail) ou en journées de travail (productivité journalière du travail). Étant donné la difficulté à estimer le temps de travail en heures, c'est le concept de **productivité journalière du travail (VA/JT)** que nous mobiliserons.

<sup>251</sup> Les définitions des concepts sont toutes issues de (Cochet 2011).

### **Méthode de collecte des données**

La collecte des données relatives aux temps de travaux et aux rendements n'a pu être faite qu'après avoir reconstitué la logique de fonctionnement des différents systèmes de culture. Cela m'a permis d'identifier les différents types de parcelles au niveau desquelles j'avais besoin de quantifier le processus productif (degré d'enherbement, temps écoulé entre l'exondation et le début du travail de la parcelle, dose d'intrants chimiques et moments d'application, mode de réalisation des différentes opérations culturales).

Pour chaque type de parcelle et chaque opération culturale, je me renseignais auprès des personnes de mon échantillon des journées pendant lesquelles elles comptaient mobiliser un nombre significatif de travailleurs et prenais rendez-vous. Je me rendais alors sur la parcelle le matin avant le début des travaux avec la personne, discutais de l'entretien de sa parcelle avec elle, et repérais les parties déjà travaillées, puis je revenais en fin de journée pour mesurer la surface travaillée et me renseigner du nombre de personnes ayant participé au travail (demi-journée, journée entière). Parfois, c'est à l'occasion de déplacements dans les parcelles que je rencontrais un agriculteur en train de travailler son champs et en profitais, après avoir discuté de l'entretien de sa parcelle, pour mesurer le travail effectué dans la journée ou la veille. Pour le temps de travail des récoltes, je ne mesurais pas la surface mais mettais en relation la quantité récoltée dans la journée et le nombre de travailleurs. Le maïs étant égrené plusieurs semaines seulement après la récolte, je n'ai pu estimer le temps de travail que de manière indirecte en demandant combien de personnes avaient en tout participé à la récolte. Pour chaque type de parcelle et chaque opération culturale, j'ai quantifié les temps de travaux d'un à quatre agriculteurs.

Pour estimer les rendements, j'ai procédé différemment en fonction des cultures. Pour le niébé de décrue et sur remontée de nappe qui se récolte plusieurs fois dans la saison, j'ai suivi deux femmes en leur demandant régulièrement si elles avaient récolté et combien. Pour le niébé de fin de saison des pluies, j'ai dû procéder rétrospectivement avec deux personnes en leur demandant les quantités récoltées. Pour le maïs, j'ai également dû procéder rétrospectivement en demandant à trois personnes combien de sacs de maïs avaient été stockés (ou vendus) après égrenage et en demandant aux femmes quelle quantité avait été consommée entre la récolte et l'égrenage. Pour la canne à sucre, j'ai également procédé rétrospectivement auprès de deux personnes. Pour la patate douce dont la récolte des grandes parcelles est prise en charge par un intermédiaire d'un commerçant de Kousseri, j'ai suivi un intermédiaire sur plusieurs parcelles pour quantifier les rendements et rencontré ensuite l'exploitant pour discuter de sa parcelle. À chaque fois, je lui demandais de juger si la récolte était « satisfaisante », « bonne » ou « décevante » et discutais avec lui de ses récoltes antérieures.

Ces différentes données figurent en annexe page 641

#### **1.2.2 Typologie des systèmes de culture**

Les principales plantes cultivées au Lac sont en nombre réduit (maïs, niébé, canne à sucre et, dans une moindre mesure, patate douce). Mais la diversité des sources d'apport en eau et le rôle déterminant des modes de défriche et du travail du sol dans la conservation de l'eau dans le sol justifient une grande diversité dans les modes de culture de ces quelques plantes. Ainsi, en fonc-

tion de l'itinéraire technique mis en place par le producteur, qui dépend de son accès aux différentes facettes agricoles, à la main d'œuvre et aux intrants chimiques, les temps de travaux, les rendements, et les frais de mise en culture diffèrent fortement. Il est donc intéressant de modéliser différents systèmes de culture pour une même plante et de les comparer entre eux.

Afin de donner une image synthétique de la diversité des pratiques agricoles et de leurs résultats technico-économiques, nous avons choisi de ne modéliser que les systèmes de culture les plus représentatifs :

- deux systèmes de culture du maïs de fin de décrue distincts au niveau du mode de défriche (avec ou sans herbicide) ;
- cinq systèmes de culture du niébé distincts au niveau de la source d'apport en eau (niébé de décrue, niébé sur remontée de nappe, niébé de fin de saison des pluies), de la dose d'insecticides utilisée et de l'intégration ou non dans une rotation avec le maïs pluvial ;
- deux systèmes de culture de la canne à sucre distincts au niveau de la quantité de travail mobilisée<sup>252</sup>.

Pour quantifier les résultats technico-économiques, nous avons considéré les rendements jugés satisfaisants (ni décevants, ni particulièrement bons) par les agriculteurs. Nous avons en outre utilisé les prix de 2011/ 2012 sur les marchés ruraux du Lac. Pour les cultures en grande partie commercialisées (niébé, canne à sucre), nous avons utilisé les prix à la récolte ; pour le maïs qui est à la fois auto-consommé et vendu tout au long de l'année, nous avons utilisé le prix moyen entre le prix à la récolte et le prix à la soudure. Les principales lignes de calcul pour estimer la valeur ajoutée figurent en annexe page 641.

---

<sup>252</sup> Parce qu'ils sont plus secondaires, nous avons choisi de ne pas modéliser sous forme de système de culture les modes de culture suivants :

- le maïs cultivé en décrue au sens strict ou sur remontée de nappe pendant la saison fraîche ;
- le maïs cultivé sur les terres pluviales ;
- la patate douce cultivée en fin de saison des pluies ;
- le manioc cultivé en décrue, sur remontée de nappe ou en fin de saison des pluies ;
- le gombo cultivé en pluvial, en décrue ou sur remontée de nappe ;
- différentes plantes maraîchères (oignon et tomates notamment) cultivées sur remontée de nappe et secondairement en décrue ;
- différents arbres fruitiers exploités sur remontée de nappe.

### **La représentation graphique des systèmes de culture dans un environnement mouvant**

Pour prendre sens, toute opération de travail doit être replacée non pas dans un simple calendrier mais bien dans celui de la crue et de la décrue. Ainsi, au sein d'un même système de culture, la position et l'étendue de la fenêtre calendaire d'une opération dépend étroitement du calendrier de la crue. Pour cette raison, nous avons utilisé la même représentation graphique des « espaces-temps » pour les calendriers de culture que celle utilisée pour les facettes écologiques dans la première partie de ce travail (voir page 71).

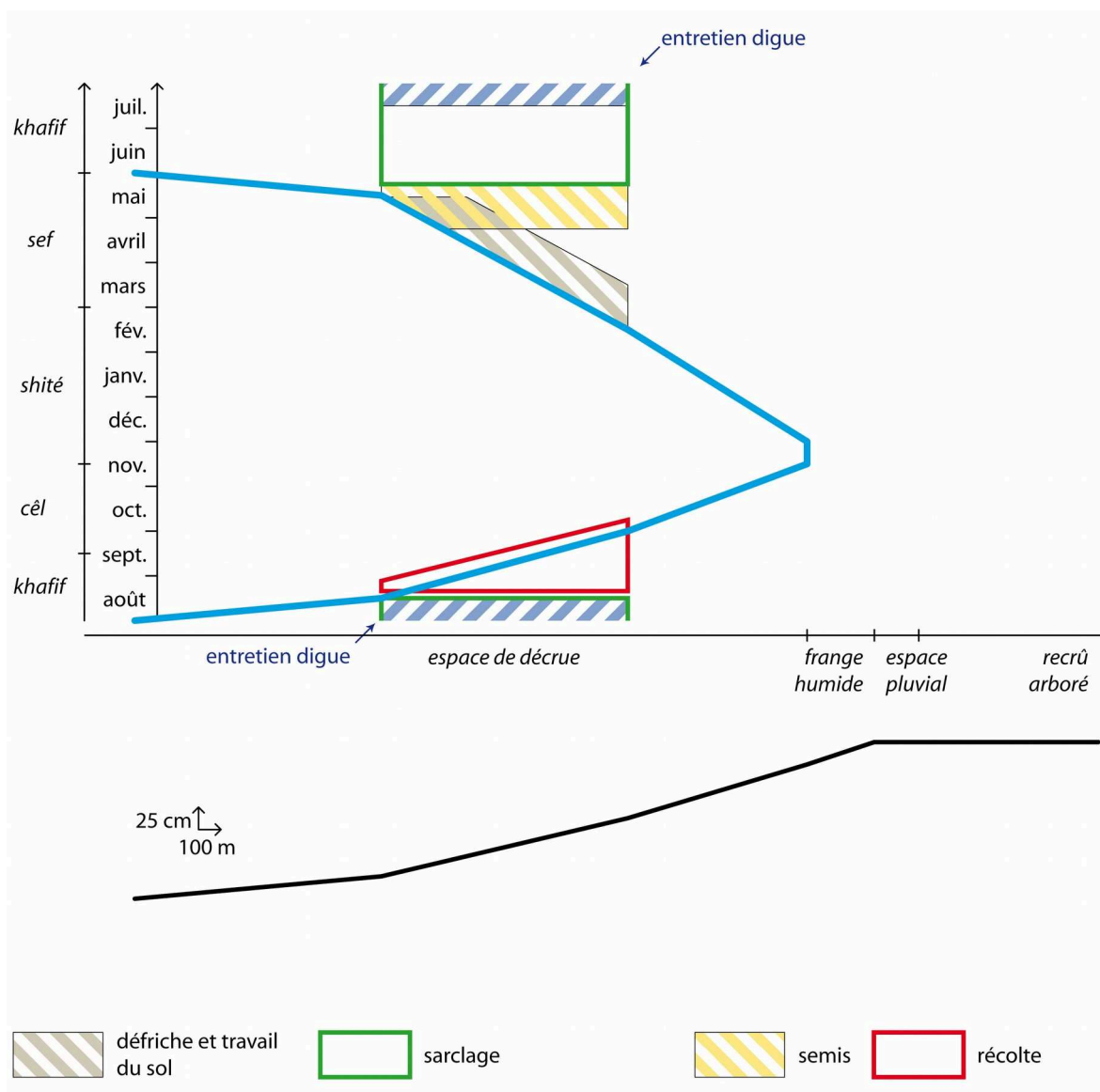
Pour une même plante, il existe une grande diversité de systèmes de culture qu'il est intéressant de comparer entre eux. Nous avons donc choisi de représenter les différents systèmes de culture d'une même plante sur les mêmes figures.

#### **1.2.3 *Le maïs de fin de décrue : le contrôle du couvert herbacé et de la crue au cœur de la productivité journalière du travail***

Le maïs de fin de décrue est semé en pleine saison sèche chaude lorsque l'évapo-transpiration est intense. Afin d'assurer la conservation de l'eau dans le sol, et donc les rendements, le cultivateur doit éliminer le couvert herbacé et réaliser le mulch le plus rapidement possible après l'exondation (voir page 86). Mobiliser une main-d'œuvre importante sur un court laps de temps ou utiliser les doses nécessaires d'herbicides permet à la fois d'améliorer les rendements, de diminuer les temps de travaux jusqu'au semis et d'étendre considérablement les surfaces cultivées (voir figure 55).

La figure 54 présente la calendrier de culture du maïs de fin de décrue en fonction de la position de la parcelle dans la toposéquence. Pour chaque opération culturale, la fenêtre calendaire favorable en fonction de la position de la parcelle dans la toposéquence est représentée par un parallélogramme. Ainsi pouvons nous voir que les fenêtres calendaires des opérations jusqu'au semis dépendent peu de l'emplacement de la parcelle dans la toposéquence. Elles dépendent par contre beaucoup du temps pendant lequel la parcelle reste enherbée après l'exondation.

Nous avons donc choisi de présenter deux situations contrastées : une dans laquelle la totalité du couvert herbacé est éliminée grâce à l'usage des herbicides ; l'autre dans laquelle les agriculteurs attendent le pâturage dans l'eau des troupeaux pour défricher leur parcelle puis éliminent les racines et les rhizomes à la houe.



**Fig. 54: Calendrier de culture du maïs de fin de décrue en fonction de la position dans la toposéquence**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.



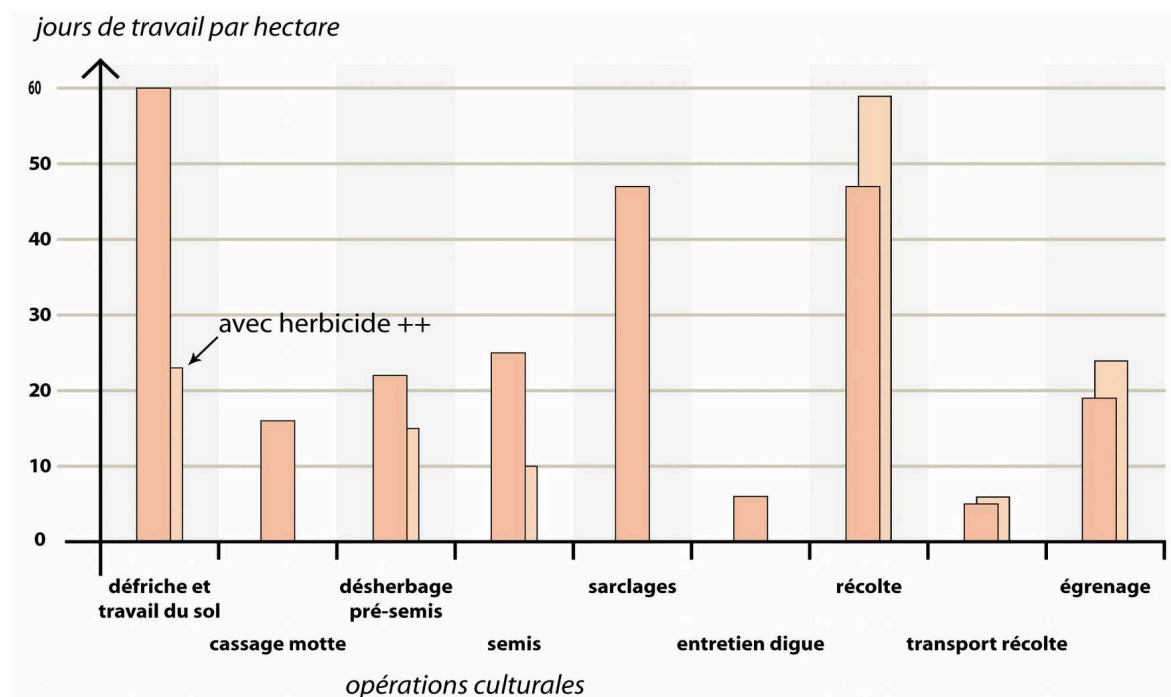


Fig. 55: Temps de travaux sur la culture du maïs de fin de décrue selon le système de culture  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le tableau 2 compare les performances technico-économiques des deux systèmes de culture.

	Rendement maïs grain (kg/ha)	Prix du kg de maïs grain (€)	Consommations Intermédiaires (€/ha)	Productivité de la terre (€/ha)	Journées de travail (JT/ha)	Productivité journalière du travail (€/JT)
<b>avec herbicide</b>	3250	0,3	92	1052	209	<b>5</b>
<b>sans herbicide</b>	2600	0,3	38	877	247	<b>3,5</b>

Tableau 2: Maïs de fin de décrue : comparaison des performances technico-économiques selon les systèmes de culture

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Dans le système de culture avec herbicide, le rendement jugé satisfaisant est de 3250 kg/ha ; dans celui sans herbicide il est de 2600 kg/ha (en maïs grain). L'usage des herbicides permet d'augmenter la productivité journalière du travail de 42 %, la faisant passer d'environ 780 à 1100 naira/ JT (soit 5 € et 3,5 €). Sans herbicide, la productivité journalière du travail est du même ordre de grandeur que le rémunération d'un journalier (700 naira auxquels il faut ajouter le repas du midi et le *tchai*, thé sucré).

Dans les deux situations, une arrivée trop précoce de la crue ou un excès de pluies en début de cycle constitue le principal risque : lorsque le maïs n'est pas encore mûr, c'est toute la récolte qui peut être perdue. Comme nous l'avons vu, l'aménagement des digues vient en partie répondre à

cette contrainte en même temps qu'il permet d'étendre les surfaces cultivables (voir page 58). Le temps consacré à l'édification de l'ouvrage collectif (pris en compte dans les calculs) est variable d'une année sur l'autre : certaines années, il est réduit à une demi journée par semaine pendant 15 jours ; d'autres années, les producteurs doivent s'y rendre tous les 2 à 3 jours pendant deux mois. En dehors du delta du Chari, ces aménagements sont jugés efficaces et c'est l'excès de pluie, contre laquelle les populations du Lac ne connaissent pas de parade, qui crée le plus de problèmes en asphyxiant les jeunes plants. Les parcelles de maïs de fin de décrue sont en effet situées en position basse, souvent dans des dépressions, et une forte pluie dans les jours qui suivent le développement de la plantule de maïs peut s'avérer fatale. Ces pluies qui anéantissent fréquemment une grande partie des plants ont été fréquentes durant les deux dernières décennies : 1998, 2003, 2010, 2012 et 2013, soit en moyenne une fois tous les quatre ans ! Certaines années à l'inverse c'est le manque de pluies qui affecte les rendements sans néanmoins atteindre les pertes dramatiques causées par les inondations. Alors qu'en cas d'inondation pluviale ou lacustre, les ravages se concentrent sur les parcelles en position basse, les années de déficits pluviométriques, c'est l'inverse.

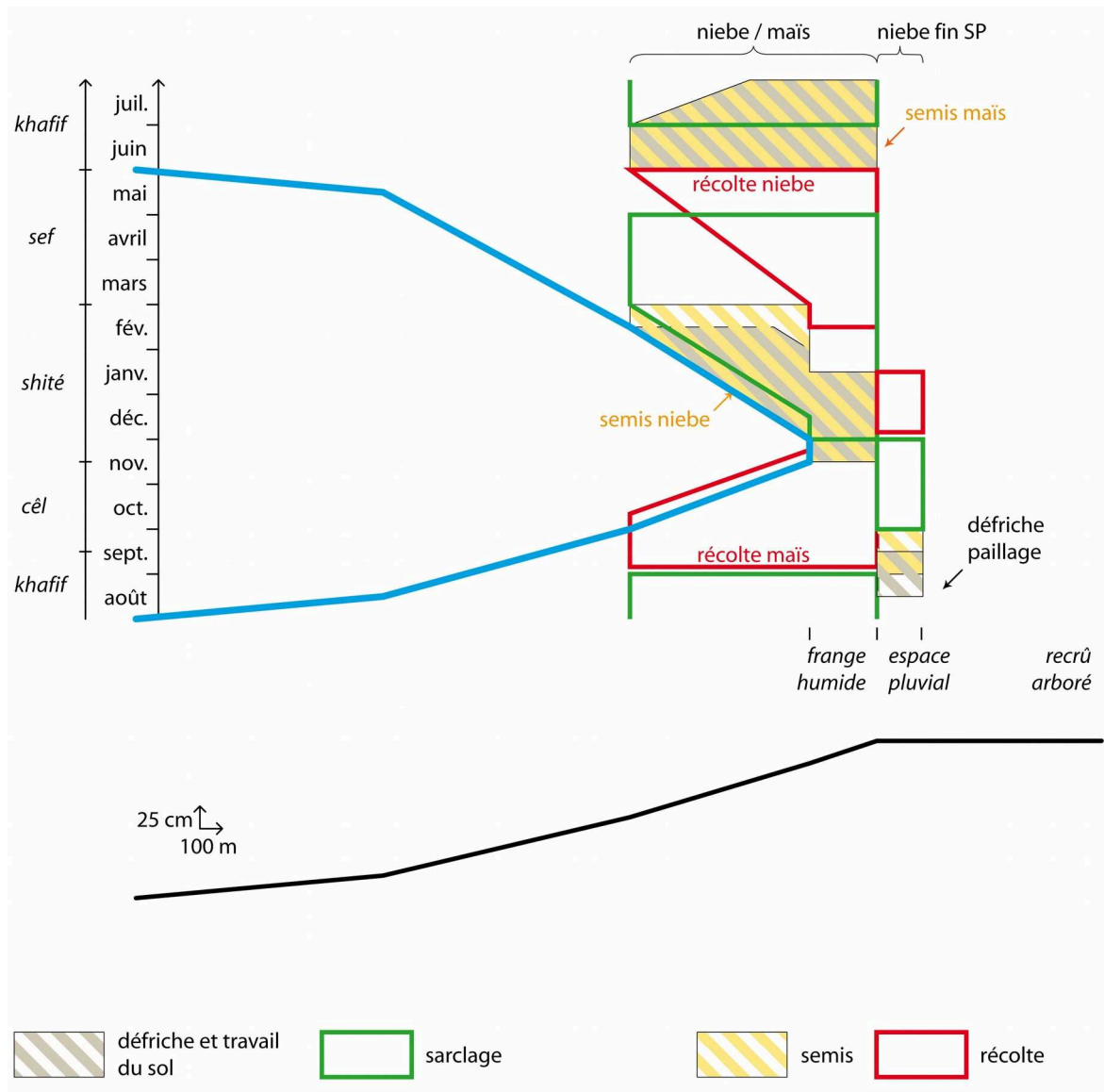
Dans la partie extérieure des rives, le risque d'inondation précoce du maïs est plus faible. Le sol est plus sableux et le couvert herbacé moins dense. De plus grandes surfaces peuvent être cultivées, exigeant moins de travail de défriche mais offrant des rendements moindres.

#### **1.2.4 Les systèmes de culture reposant sur le niébé : des écarts de productivité du travail importants**

Le niébé peut être cultivé en mobilisant trois sources d'apport en eau différentes :

- en décrue ;
- sur remontée de nappe ;
- en fin de saison des pluies.

Il est cultivé en culture pure maïs, sur les terres de décrue ou sur la frange humide les bordant, il peut être intégré dans une rotation avec le maïs de saison des pluies. L'intérêt de cette rotation réside dans le fait que le travail de sarclage d'une culture limite fortement le développement du couvert herbacé sur la parcelle et donc le travail de défriche avant le semis de l'autre culture. La figure 56 présente le calendrier de culture du niébé en fonction de sa position dans la toposéquence.



**Fig. 56: Calendrier de culture du niébé et du maïs pluvial en fonction de sa position dans la toposéquence**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

En décrue et sur remontée de nappe, le niébé est semé en saison fraîche à partir de novembre. Les agriculteurs bénéficient à cette saison d'une large fenêtre calendaire pour réaliser le mulch et le semis, ce qui leur permet de mettre en culture des surfaces relativement importantes sans recourir aux manœuvres. Le niébé fructifie en continu jusqu'au mois de mai, tant qu'il est suffisamment alimenté en eau. L'arrivée des pluies signe par contre la fin des récoltes, les cultivars utilisés les supportant mal. Plus le niébé est semé tôt, plus le nombre de récolte sera donc important. C'est pourquoi les parcelles sur remontée de nappe sont particulièrement appréciées. Cette préférence s'explique également par le fait que les attaques parasitaires, auxquelles le niébé cultivé en monoculture sur de vastes étendues est particulièrement sujet, se concentrent en saison sèche

chaude et sont plus importantes lorsque le sol est chargé d'eau. Les années de forte crue, la plupart des parcelles ne sont exondées que tardivement, ce qui grève les rendements.

À date d'exondation de la parcelle égale, les attaques parasitaires constituent la principale source de variabilité des rendements. Les insectes peuvent même hypothéquer les récoltes si le producteur n'a pas été en mesure de se procurer les insecticides nécessaires. Les oiseaux et certains petits prédateurs sont également craints, la seule parade restant les bandes de pellicule photo ou, mieux, les jeunes enfants<sup>253</sup>.

Cultivé à cheval sur la saison des pluies et la saison fraîche, le niébé de fin de saison des pluies suscite quant à lui un véritable engouement : les attaques parasitaires sont très réduites et le travail limité (préparation de la parcelle, sarclages). Mais la superficie des terres propices à cette culture est limitée et tous les riverains ne peuvent le cultiver. Néanmoins, lorsque la saison des pluies a été déficitaire, les rendements s'effondrent et les agriculteurs sont nombreux à délaisser cette culture qui devient alors très risquée.

La figure 57 présente les temps de travaux en fonction du système de culture. Elle met en évidence les complémentarités entre le travail de sarclage du maïs et la défriche de la parcelle de niébé lorsque les deux cultures sont intégrées dans une même rotation, le moindre travail exigé par la niébé de fin de saison des pluies, et enfin l'augmentation du nombre de récoltes (visible dans le temps de travail exigé par cette opération et le battage-vannage) entre une parcelle de décrue et une parcelle sur remontée de nappe ainsi qu'avec la quantité d'insecticides utilisée.

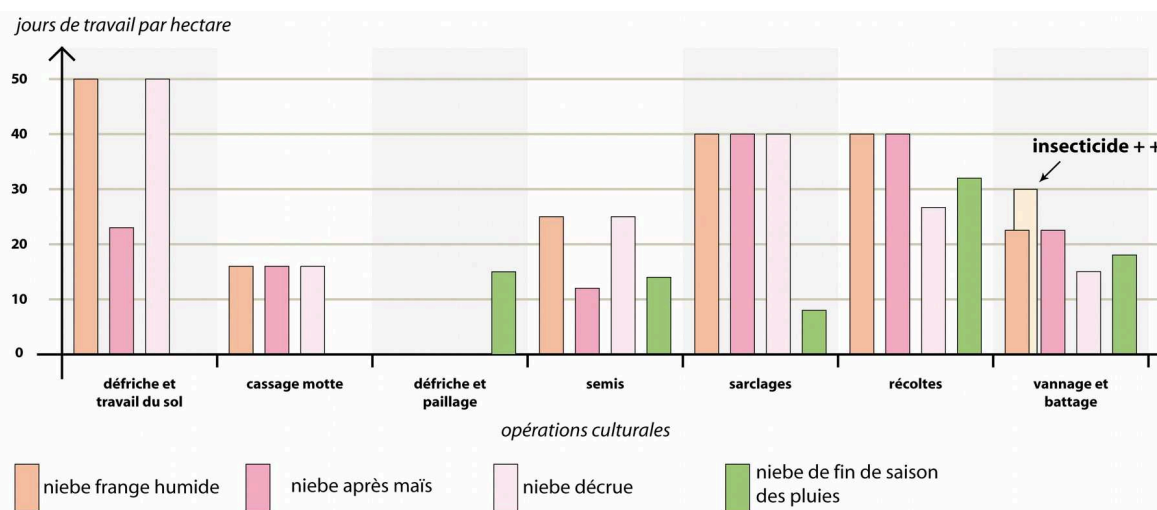


Fig. 57: Temps de travaux sur la culture du niébé selon le système de culture

<sup>253</sup> Dans le delta du Chari, les petits singes juchés sur les arbres font eux aussi des dégâts importants.

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le tableau 3 compare les performances technico-économiques des différents systèmes de culture que nous venons de caractériser :

- un système de culture dans lequel le niébé est cultivé sur remontée de nappe (frange humide) avec une dose limitante d'insecticide ;
- un système de culture dans lequel le niébé est cultivé sur remontée de nappe avec une dose jugée non limitante d'insecticide ;
- un système de culture dans lequel le niébé est cultivé sur remontée de nappe en rotation avec le maïs de saison des pluies ;
- un système de culture dans lequel le niébé est cultivé en décrue avec une dose limitante d'insecticide ;
- un système de culture dans lequel le niébé est cultivé en fin de saison des pluies.

	Rendement grain (kg/ha)		CI (€ / ha)		Productivité de la terre (€ / ha)	Journées de travail (JT / ha)		Productivité journalière du travail (€ / JT)
	niébé	maïs	niébé	maïs		niébé	maïs	
<b>niébé frange humide</b>	1500		121		895	198		<b>4,5</b>
<b>niébé insecticide + frange humide</b>	2000		176		1179	202		<b>5,8</b>
<b>niébé / maïs frange humide</b>	1500	1750	121	16	1511	153 (niébé) et 112 (maïs)	109	<b>5,7</b>
<b>niébé décrue</b>	1000		165		513	178		<b>2,8</b>
<b>niébé fin de saison des pluies</b>	1200		23		791	79		<b>10,0</b>

**Tableau 3: Comparaison des performances technico-économiques des systèmes de culture reposant sur le niébé**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le tableau 3 met en lumière d'importantes disparités entre les productivités journalières du travail dégagées par les différents systèmes de culture reposant sur le niébé : de 2,8 € dans le système de culture du niébé de décrue à 5,8 € dans le système de culture du niébé sur remontée de nappe avec une dose jugée non limitante d'insecticide et jusqu'à 10 € dans le système de culture

du niébé de fin de saison des pluies. Sans surprise, la rotation niébé/ maïs permet d'augmenter sensiblement la productivité de la terre (de 900 à 1500 €/ha) et offre dans le même temps une rémunération du travail supérieure d'environ 25 % par rapport au système de culture du niébé sur frange humide en monoculture.

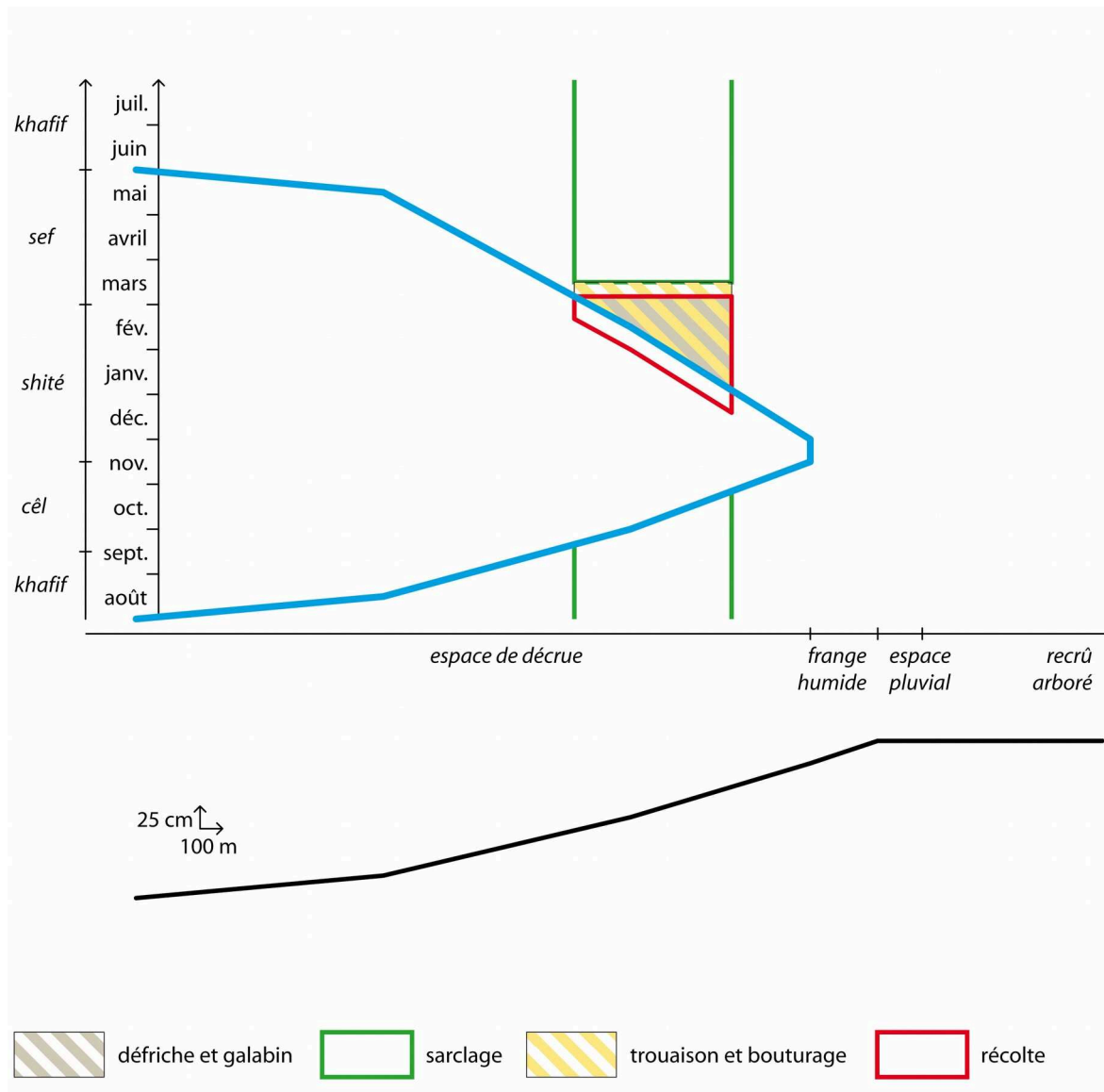
Quel que soit le système de culture, les femmes sont fortement impliquées sur les parcelles de niébé : le travail de sarclage, de récolte et de vannage en particulier leur incombe. Sur les parcelles familiales, elles contrôlent la totalité des revenus issus de la commercialisation des coques aux éleveurs<sup>254</sup> dont la valeur reste cependant limitée puisqu'elle ne correspond qu'à 5 % du produit brut total.

### **1.2.5 *La canne à sucre et la patate douce : des cultures masculines potentiellement très rentables***

La canne à sucre est la seule culture à rester en place sur la parcelle pendant l'inondation. Le travail de récolte et de bouturage se concentre sur la fin de la saison fraîche entre janvier et mi-mars comme le montre la figure 58. Vient ensuite la période des sarclages, répétés jusqu'à l'inondation.

---

<sup>254</sup> Nous ne considérons pas ici les fanes de niébé qui ne sont qu'occasionnellement vendues.



**Fig. 58: Calendrier de travail de la canne à sucre selon sa position dans la toposéquence**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

La canne à sucre est une culture « masculine » dans le sens où les femmes ne participent pas ou très peu à sa mise en place et à son entretien. Elle est cultivée sur des superficies et avec des rendements très différents. Le travail investi dans la parcelle est lui aussi très variable. Alors que certaines personnes, limitées en temps, creusent rapidement des trous pour les boutures, d'autres recrutent des manœuvres haoussa venus du Nigeria pour aménager de véritables sillons. Du semis à la submersion, les sarclages sont répétés cinq à dix fois. Là-encore le travail est plus ou moins soigné, les trous et sillons plus ou moins bien remblayés. En outre, le choix des boutures est déterminant. Ceux qui le peuvent achètent de bonnes boutures à un prix prohibitif pour beau-

coup, d'autant plus qu'il faut y ajouter le coût du transport. Les autres se contentent du restant de leur précédente récolte, souvent en quantité insuffisante.

En conséquence, les rendements jugés « satisfaisants » sont près de trois fois plus importants lorsque le système de culture est plus intensif en travail, avec une productivité de la terre 2,5 fois supérieure. La productivité journalière du travail avant récolte<sup>255</sup> est quant à elle deux fois plus importante (1800 naira/JT contre 950 naira/JT environ, soit 8,2 contre 4,3 €/JT).

	Rendement (tas de 40 cannes/ha)	Consommations Intermédiaires (€/ha)	Valeur Ajoutée/ ha (avant récolte) (€/ha)	Journées de travail (JT/ha)	Productivité journalière du travail (€/JT)
<b>Canne à sucre</b>	300	173	1201	277	<b>4,3</b>
<b>Canne à sucre intensif en travail</b>	800	644	3019	368	<b>8,2</b>

*Tableau 4: Canne à sucre : comparaison des performances technico-économiques selon les systèmes de culture*  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

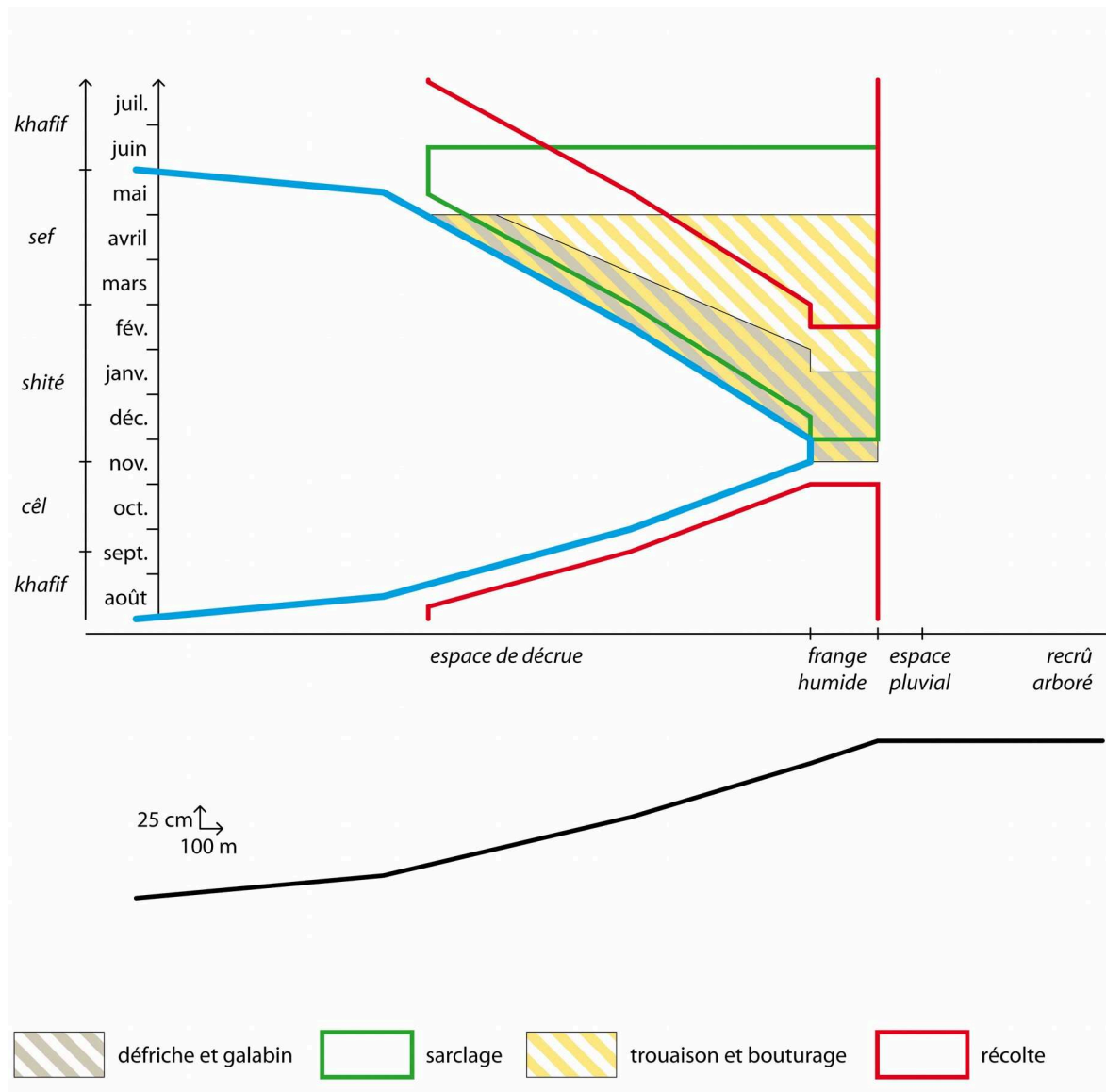
### **La patate douce de décrue : une culture peu développée aux rendements très disparates**

Comme sur la canne à sucre, les rendements sur la patate douce varient fortement en fonction du soin apporté à sa mise en place et à son entretien. Ceux que nous avons observés se situaient ainsi entre 4 t/ha et plus de 25 t/ha. Outre un travail du sol et un bouturage moins soigné, les faibles rendements s'expliquent souvent par le besoin de récolter rapidement alors que les tubercules pourraient encore largement se développer. Parfois aussi, les maladies ravagent la récolte.

Seules quelques grosses unités de production disposant d'une main-d'œuvre masculine importante, haoussa le plus souvent, en cultivent de grandes superficies pour la commercialiser auprès des pêcheurs du delta du Chari. Le plus souvent, les agriculteurs se contentent d'une petite parcelle destinée en priorité à l'autoconsommation. La patate douce présente l'avantage de se cultiver sur une large partie de la topographie lacustre (voir figure 59). Elle doit simplement être récoltée avant que la remontée de la nappe induite par l'arrivée prochaine de la nouvelle crue ne fasse trop remonter le taux d'humidité du sol. Elle peut ainsi être semée du mois de novembre au début de celui de mai.

<sup>255</sup> Généralement, la canne à sucre est achetée bord champ avant récolte par l'intermédiaire du commerçant.





**Fig. 59: Calendrier de culture de la patate douce en fonction de sa position dans la toposéquence**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### 1.2.6 Comparaison des productivités du travail et de la terre entre les différents systèmes de culture

La figure 60 compare la productivité de la terre dégagée par les différents systèmes de culture et la figure 61 la productivité journalière du travail.

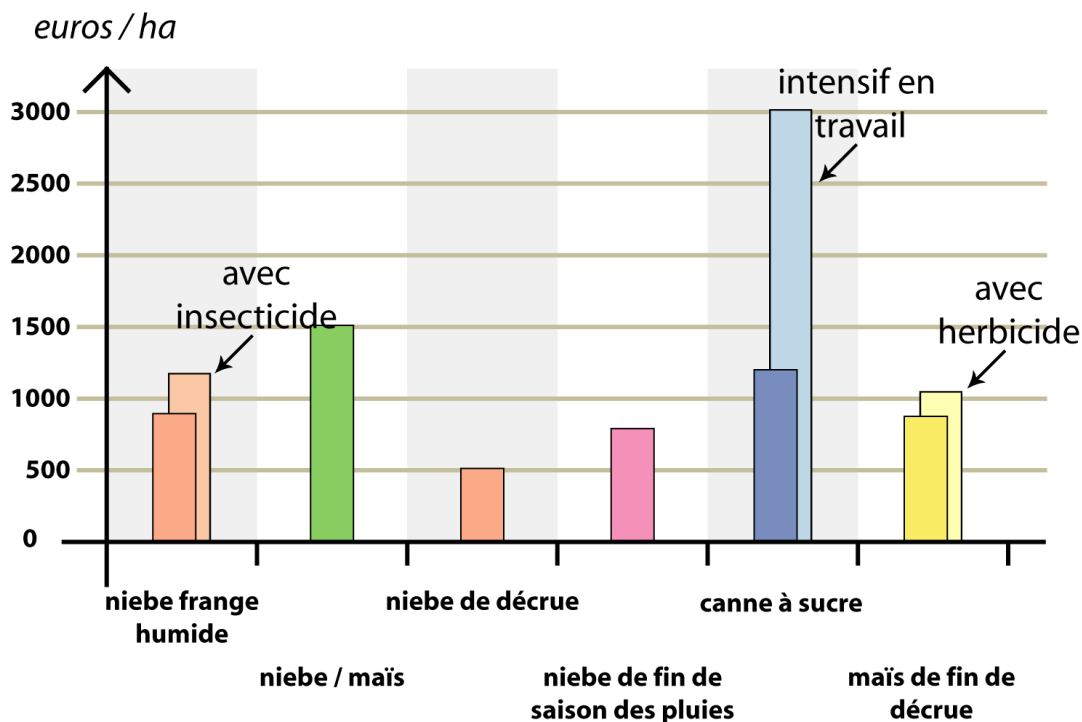


Fig. 60: Comparaison des productivités de la terre sur différents systèmes de culture  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

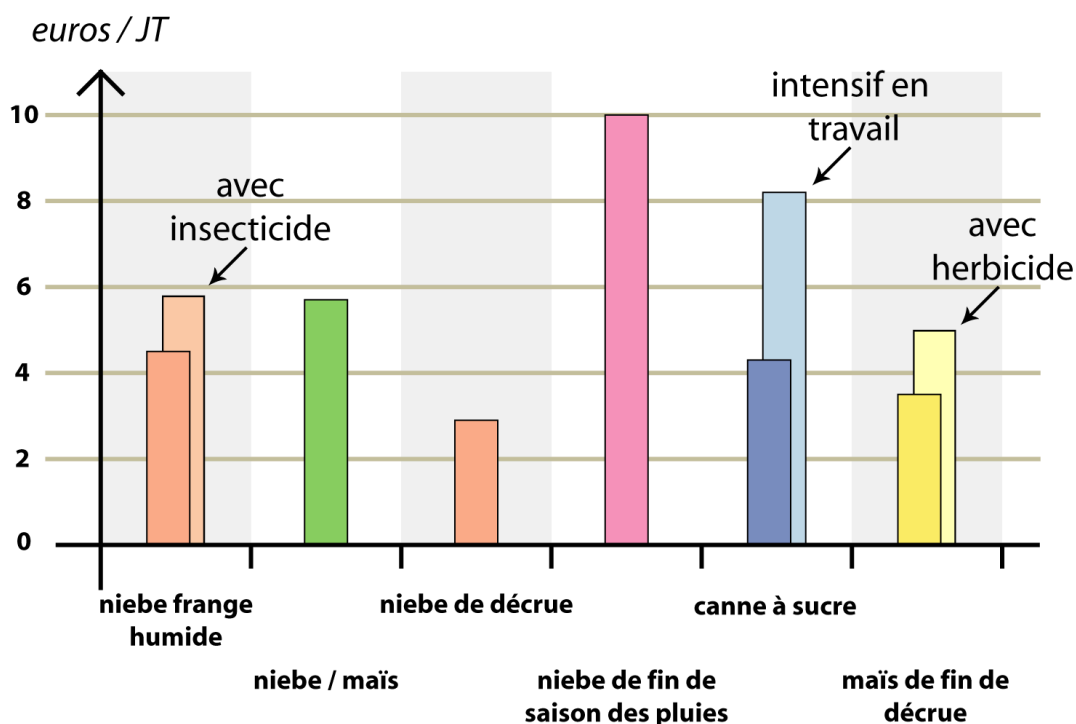


Fig. 61: Comparaison des productivités journalières du travail sur différents systèmes de culture  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

La productivité de la terre apparaît relativement similaire entre les différents systèmes de culture sur la figure 60. Seul le système de culture de la canne à sucre intensif en travail se démarque nettement en dégageant une valeur ajoutée à l'hectare plus de trois fois supérieure aux autres systèmes de culture. Le niébé de décrue dégage inversement la valeur ajoutée par hectare la plus faible, inférieure de près de moitié à celle des systèmes de culture du niébé sur remontée de nappe ou du maïs de fin de décrue. Si l'on met de côté le système de culture de la canne à sucre intensif en travail qui ne concerne qu'une minorité d'exploitations, on observe des écarts non négligeables, de l'ordre de 30 %, entre la productivité de la terre dans le système de culture du maïs de fin de décrue ou du niébé sur remontée de nappe avec dose limitante d'insecticide et celle dans le système de culture de la canne à sucre.

Lorsqu'on regarde la productivité journalière du travail, le système de culture de la canne à sucre intensif en travail se démarque une nouvelle fois, mais de manière moins spectaculaire. Par contre, le système de culture du niébé de fin de saison des pluies, accessible à un nettement plus grand nombre de personnes, rémunère particulièrement bien la journée de travail lorsque les pluies ont été suffisantes, ce qui n'est pas toujours le cas. Si l'on se concentre sur les systèmes de production accessibles à la majorité des producteurs, celui du niébé de décrue rémunère le plus mal le travail avec une VA/JT d'environ 2,8 €, puis vient celui du maïs de fin de décrue sans herbicide avec une VA/JT d'environ 3,5 €, enfin ceux du niébé sur remontée de nappe et de la canne à sucre rémunèrent le mieux le travail (autour de 4,4 €) avec le système de culture reposant sur la rotation niébé/maïs sur remontée de nappe (autour de 5,7 €). Il faut cependant se rappeler que nous avons considéré dans nos calculs les rendements jugés « satisfaisants » par les producteurs. Nos estimations à l'échelle du système de culture ne permettent donc pas d'exprimer quantitativement la variabilité des rendements (que nous avons décrite qualitativement).

## 2 Des eaux du Lac au marché de Maiduguri : le partage de la richesse créée dans la pêche

---

### 2.1 Les performances technico-économiques des différentes techniques de pêche

#### 2.1.1 *Le système de pêche, une adaptation du concept de système de culture*

L'appréhension des résultats technico-économiques dans la pêche est particulièrement complexe. À partir d'un même engin, les conditions de la pêche, les prises potentielles, les temps de travaux ou encore les frais engagés peuvent être très différents dans l'espace et dans le temps :

- La caractérisation de différentes facettes halieutiques (voir page 164) a montré comment un même engin de pêche pouvait être utilisé dans différents écosystèmes au cours de l'année.
- Les conditions climatiques influencent fortement le nombre de sorties de pêche hebdomadaires.
- Le type de pirogue utilisé, et plus encore l'accès à un moteur hors-bord, déterminent la capacité à rejoindre des zones plus poissonneuses parce que distantes des zones les plus exploitées et les plus profondes.
- L'installation sur les *kirta* permet elle aussi d'accéder à ces zones avec néanmoins pour contrepartie des conditions de vie et de travail difficiles.
- La diversité des dimensions des mailles ou des hameçons utilisés explique la diversité des espèces prélevées et de leur taille à partir d'un même engin de pêche.
- Les migrations des poissons entre les différents écosystèmes lacustres et fluviaux expliquent une forte variabilité des prises potentielles au cours de l'année.
- L'effort de pêche déployé à un temps « t » conditionne les prises potentielle.

- À cela s'ajoute le caractère intrinsèquement aléatoire des prises de pêche : à la variabilité inter-annuelle des prises moyennes se superpose la variabilité des prises d'une journée de pêche à l'autre.

La tentation est donc grande de juger les prises trop aléatoires et l'activité de pêche trop fragmentée et de vouer à l'échec toute tentative de quantification. Une partie de la variabilité des prises est pourtant intelligible pour les pêcheurs qui adaptent leurs pratiques en fonction pour optimiser leur production dans la limite des ressources auxquelles ils ont accès. C'est cette intelligibilité que nous avons cherchée à reconstituer à travers l'analyse technico-économique des pratiques de pêche. Sur le modèle du système de culture, nous avons défini des « systèmes de pêche » en vue d'une quantification ancrée dans le fonctionnement technique. Le système de pêche sera ainsi défini par :

- les caractéristiques de l'engin de pêche ;
- l'écosystème et la séquence de la topographie dans lesquels il est utilisé ;
- le moment du cycle de l'eau et du poisson pendant lequel s'effectue le prélèvement ;
- les opérations, le nombre de travailleurs mobilisés sur chacune d'elles, et les temps de travaux associés ;
- le coût de la pêche (dépréciation du matériel et frais engagés par chaque sortie de pêche) ;
- le volume et la composition spécifique des prises.

Pour estimer les performances technico-économiques des différents systèmes de pêche, nous avons recouru aux mêmes concepts que ceux mobilisés dans l'analyse des systèmes de culture, à savoir la valeur ajoutée et la productivité journalière du travail (voir page 418). Bien que la valeur ajoutée nette (VAN), qui intègre la dépréciation du capital fixe, se calcule en toute rigueur à l'échelle du système de production – la durée réelle d'utilisation du capital constituant une caractéristique du système -, dans le cas de la pêche, il nous paraît pertinent de la calculer à l'échelle du système de pêche. En effet, la prise en compte de la dépréciation du capital fixe modifie significativement la valeur ajoutée. En outre, la différenciation des systèmes de production se traduit par la mise en œuvre de systèmes de pêche différents et les différences de capital fixe entre systèmes de pêche apparaissent nettement plus importantes que les différences de durée d'utilisation du matériel entre exploitations. C'est donc bien la VAN que nous présentons dans la suite.

Pour estimer les prises par journée de pêche et les temps de travaux, nous avons réalisé un nombre réduit d'entretiens approfondis, entre un et quatre par système de pêche. Pour la senne

fixe, j'ai pu observé directement l'opération de pêche et comptabilisé les prises. Pour les autres engins, j'ai dû recourir à des estimations indirectes à partir des discours des pêcheurs en prenant soin de situer à chaque fois les prises dans le temps et l'espace.

### **Typologie et modélisation des systèmes de pêche**

Nous avons opéré des choix parmi les systèmes de pêche à modéliser pour ne retenir que les plus significatifs pour analyser la diversité des formes de la pluri-activité et la disparité des revenus. Six ont été retenus :

- le système de pêche des nasses isolées dans les marécages ;
- le système de pêche des barrages de nasse dans les marécages ;
- le système de pêche des sennes fixes ;
- le système de pêche des filets dormants en eaux libres ;
- le système de pêche des petites sennes tournantes ;
- le système de pêche des grandes sennes tournantes.

En fonction des techniques de pêche, l'utilisation du concept de « système de pêche » est plus ou moins aisée. L'utilisation de la senne fixe est associée à une unique facette halieutique : les cuvettes des eaux libres coiffées d'une *kirta* pendant l'étiage (entre début mai et mi-juillet). De la dimension de la cuvette dépendent le nombre de travailleurs et de jours travaillés, le coût de la pêche, et en partie le volume des prises (dont la composition est relativement reproductible d'une pêche à l'autre). La mobilisation du concept de système de pêche est ici aisée.

La technique du filet dormant, ou encore celle de la senne tournante, est autrement plus complexe à modéliser. Ces engins sont utilisés dans les différents écosystèmes et les différentes parties de la topographie lacustre (le filet l'est aussi bien dans les marécages, les îlots de végétation que dans les eaux libres, dans les zones profondes et peu exploitées que dans les zones peu profondes proches des rives où la pression de pêche est forte) ; les mailles et la taille des hameçons est très variable et, partant, la composition et le volume des prises ; les prises varient en fonction du cycle de l'eau et des poissons et le nombre de sorties de pêche hebdomadaire avec les conditions climatiques. Dans ces conditions, à un même engin correspond une multiplicité de systèmes de pêche. Nous avons donc identifié pour chacune de ces techniques des « sous-systèmes de pêche » correspondant chacun à une taille de maille, une partie de la topographie lacustre, et une période du calendrier auxquelles sont associés un volume moyen par prise et un nombre moyen de sorties hebdomadaires. Puis nous avons découpé la campagne de pêche en différentes périodes

associées chacune à un sous-système de pêche différent pour finalement reconstituer un seul système de pêche sur toute la campagne. Cela revient à considérer que la même personne combine les différents sous-systèmes de pêche au cours de l'année, ce qui est effectivement le plus souvent le cas.

Dans les techniques de pêche basées sur les nasses (nasse isolée et barrage de nasse), la diversité des facettes halieutiques est moins grande. Les prises sont répétées sur plusieurs mois tous les 3 à 15 jours tandis que les « visites », qui sont autant de journées de travail, se font tous les jours à trois jours en fonction du nombre de nasses. Au niveau des barrages de nasse, les volumes prélevés varient fortement selon la position de la nasse au sein du barrage. Avec les nasses isolées comme sur les barrages de nasse, les prises chutent après une semaine à un peu plus d'un mois respectivement. Nous avons donc modélisé deux sous-systèmes pour prendre en compte cette évolution.

Plus que la variabilité d'une journée à l'autre, c'est bien la variabilité d'une campagne annuelle<sup>256</sup> à l'autre qu'il s'agit de considérer. Nous avons retenu pour la modélisation les volumes considérés comme « satisfaisants » par les pêcheurs, c'est-à-dire ni exceptionnellement bas, ni exceptionnellement élevés. D'une manière générale, les pêcheurs s'accordent à dire que d'une année sur l'autre, les prises d'une campagne jugée « mauvaise » correspondent à la moitié des prises d'une campagne jugée « satisfaisante » et les prises d'une campagne jugée « très bonne » aux 3/2.

Le poisson est valorisé à son prix en frais sur le marché de Darak. La transformation, qui augmente nettement la valorisation du produit, constitue une activité distincte de la pêche elle-même dans laquelle certains individus se spécialisent. Les prix retenus sont ceux de l'année 2012 qui étaient jugés bons par les pêcheurs.

### **2.1.2 Comparaison des caractéristiques technico-économiques des différents systèmes de pêche**

#### ***Disparités dans le travail et la capital mobilisé***

Le tableau 5 présente le travail et le capital mobilisé par les différents systèmes de pêche ayant été modélisés.

---

<sup>256</sup> Nous définissons la campagne annuelle pour un engin de pêche donné par le nombre de mois dans l'année pendant lequel il a été utilisé.

	actif à temps plein	matériel	Valeur du capital fixe non dépréciée €	dépréciation du capital fixe €/mois (€/mois/travailleur)	Consommations intermédiaires €/pêche (€/pêche/travailleur)	coût total d'un mois de pêche (hors main d'oeuvre) €/mois (€/mois/travailleur)
<b>Nasse isolée</b>	1	80 nasses	147	24 (24)		<b>24</b> <b>(24)</b>
<b>Barrage de nasses</b>	5	550 nasses, 1 grand filet et une pirogue moteur	2931	347 (69)		<b>347</b> <b>(69)</b>
<b>Senne fixe</b>	24	Grand filet, machette, vêtements et une pirogue à moteur	1901	191 (7,9)	295 (12)	<b>781</b> <b>(33)</b>
<b>Grande senne tournante</b>	9	Grand filet, pirogue à moteur	3174	85 (9,4)	21 (2,3)	<b>389</b> <b>(43)</b>
<b>Petite senne tournante</b>	5	Filet, pirogue	641	28 (5,6)		<b>28</b> <b>(5,6)</b>
<b>Filet dormant</b>	2	Filet, pirogue	152	45 (23)		<b>45</b> <b>(23)</b>

**Tableau 5: Comparaison du capital fixe et des consommations intermédiaires dans les différents systèmes de pêche**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Les différentes techniques de pêche mobilisent un nombre très différent de travailleurs, celles qui exigent le capital le plus important étant celles qui mobilisent le plus de monde. En dehors du barrage de nasse, la pêche dans les marécages est une pêche individuelle. Dans les marécages, les pêcheurs ne disposent le plus souvent que d'une petite quantité de matériel qui ne les occupe pas à plein temps, qu'il s'agisse des filets, des nasses isolées ou encore des barrages de nasse. Dans les eaux libres, les filets et lignes à hameçons, appâtées ou non, sont le plus souvent manipulés à deux, tandis que les sennes tournantes regroupent trois à 10 travailleurs et les sennes fixes une dizaine à une quarantaine de travailleurs. Contrairement à la pêche dans les marécages, tous ces travailleurs occupent leur journée (ou nuit) de travail à la pêche.

La comparaison du capital fixe exigé par les différentes techniques est d'un intérêt limité dans la mesure où elles ne mobilisent pas le même nombre de travailleurs et que les durées sur lesquelles le capital se déprécie sont très différentes. On peut néanmoins remarquer qu'un individu qui voudrait investir dans la pêche à la grande senne tournante doit être en mesure de trouver environ 690 000 naira (soit environ 3 200 €) pour acheter le filet, la pirogue et le moteur, soit un ca-



pital plus de 20 fois supérieur à celui qu'un individu voulant se lancer dans la pêche au filet doit trouver (33 000 naira, soit environ 150 €). Mais, sur la grande senne tournante, le capital se déprécie sur 3 à 20 ans (respectivement pour le filet et le moteur hors-bord) quand il se déprécie sur 1,5 mois à 3 ans sur la pêche au filet (respectivement pour le filet et la pirogue). En outre, neuf personnes peuvent travailler avec le capital du premier quand seules deux personnes le peuvent avec celui du second.

Lorsqu'on considère le capital par pêcheur déprécié sur un mois, la situation est toute autre. Sur la grande senne tournante, il ne s'élève qu'à environ 2 050 naira/ mois/ travailleur (soit environ 9 €/ mois/ travailleur) quand il s'élève à environ 5 020 naira/ mois/ travailleur (soit environ 23 €/ mois/ travailleur) sur la pêche au filet.

Au coût du capital fixe, il faut ajouter l'éventuel coût en carburant : il est nul sur la pêche au filet mais il s'élève à 38 000 à 115 000 naira par mois (soit 174 à 527 euros par mois) sur la grande senne tournante en fonction du nombre de sorties en eaux libres permis par les conditions climatiques.

Au total, un mois de pêche à la grande senne tournante coûte environ 9 430 naira/ mois/ travailleur (soit environ 43 €/ mois/ travailleur ) quand un mois de pêche au filet coûte environ 5 020 naira/ mois/ pers (soit environ 23 €/ mois/ travailleur). Plus que le coût de la pêche par travailleur, c'est donc bien la capacité à investir une importante somme - et donc à l'emprunter - qui apparaît déterminante pour expliquer le panel de techniques de pêche économiquement accessibles aux pêcheurs.

### ***Écart entre les productivités du travail***

Le tableau 6 et la figure 62 présentent les performances technico-économiques des différents systèmes de pêche.

		Sorties par semaine	Pêches par semaine	Volume par pêche (kg frais /pêche)	Prix du sac poisson frais (€/sac 80 kg)	Productivité journalière (€/JT)
<b>Nasse isolée</b> (80 nasses)	7 premiers jours	6	6	55	69	
	Après les 7 premiers jours	5	2	16		
	<b>Total (90 jours août - novembre)</b>					
<b>Barrage de nasses</b> (550 nasses)	40 premiers jours	5	0,6	1249	69	
	110 jours suivants	5	0,6	696		
	<b>Total (150 jours)</b>					
<b>Senne fixe</b> (24 actifs pendant 15 jours)		6	-	3608	82	12
	<b>Total (mai juin)</b>					
<b>Grande senne tournante</b> (9 actifs)	Janvier à mi-avril et mi-mai à fin juin	3,5	3,5	54	206	11,7
	Mi-avril à mi-mai	6	6	91		22,2
	Juillet août	2	2	38		8,3
	<b>Total (de janvier à août)</b>					
<b>Petite senne tournante</b> (5 actifs)	Mars à mi-avril et mi-mai à fin mai	4,5	4,5	41	82	7
	Mi-avril à mi-mai	4,5	4,5	96		16,8
	juin	4,5	4,5	20		3,4
	<b>Total (mars à juin)</b>					
<b>Filet dormant</b> (2 actifs)	Janvier à mi-avril	4,5	4,5	15	82	<b>5,6</b>
	Mi-avril à mi-mai	4,5	4,5	23		<b>9,5</b>
	<b>Total (janvier à Juin)</b>					

**Tableau 6: Performances technico-économiques des différents systèmes de pêche**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Les productivités journalières du travail varient d'environ 1 380 naira/ JT (6,3 €/JT) pour les filets à 2 600 à 2 900 naira/ JT (12 à 13,3 €/JT) pour les sennes fixes et les grandes sennes tournantes respectivement. Les nasses isolées, les barrages de nasse et les petites sennes tournantes offrent une productivité journalière du travail de 1 770 naira/ JT (8,1 €/JT) à 2 000 naira/JT (9,2 €/JT). Les écarts de productivité journalière du travail apparaissent limités (du simple au double) au regard des écarts observés dans la valeur du capital fixe non déprécié mobilisé par les différentes techniques (x 20 entre la pêche au filet en binôme et la pêche à la grande senne tournante à 9 actifs). Les écarts de productivité du travail entre la pêche au filet et la pêche à la grande senne tournante sont par contre du même ordre de grandeur que ceux observés dans le coût d'un mois de pêche par travailleur. La technique du barrage de nasse apparaît relativement peu performante au regard de la valeur importante du capital fixe non déprécié mobilisé et du

coût élevé d'un mois de pêche par travailleur. La relative faiblesse de la productivité du travail offerte par cette technique s'explique par le fait qu'elle mobilise deux gardiens à temps plein sur toute la saison de pêche.

Pour mieux comprendre l'intérêt que les personnes impliquées dans l'activité de pêche trouvent aux différentes techniques, il faut dépasser la seule comparaison des performances technico-économiques pour regarder la répartition de la valeur ajoutée.

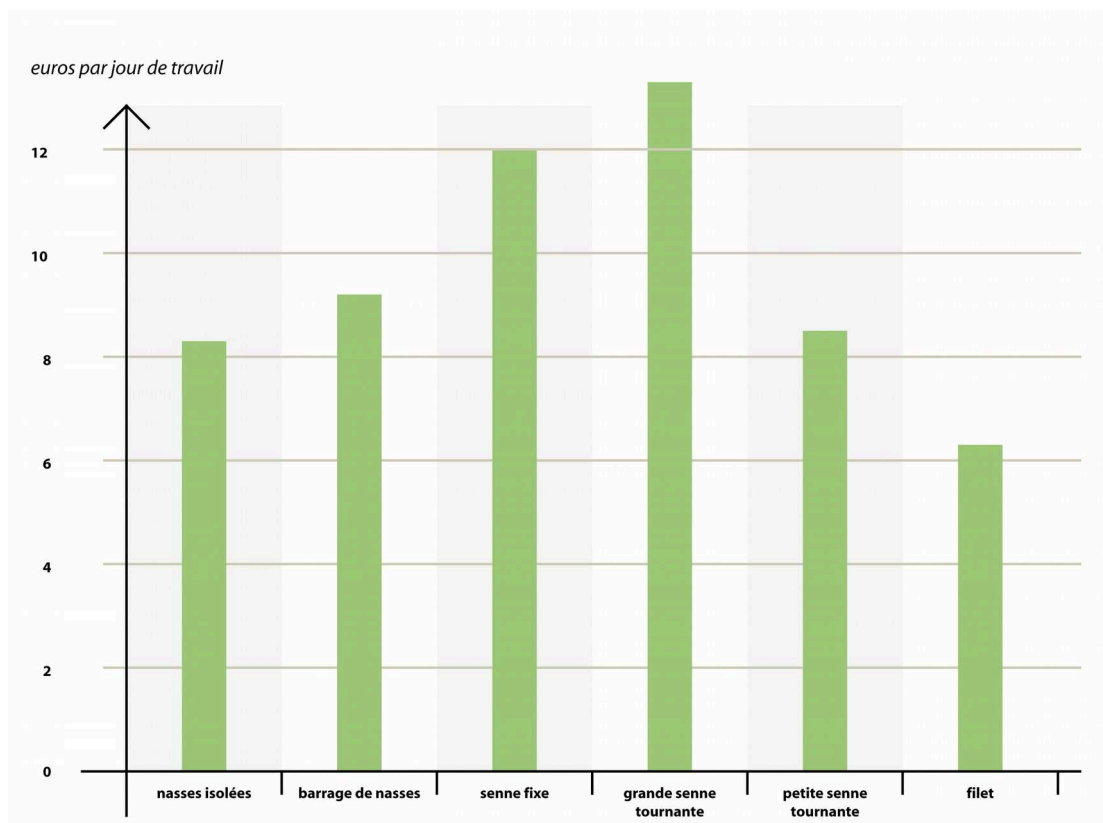


Fig. 62: Comparaison des productivités journalières du travail associées aux différentes techniques de pêche  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## 2.2 Au cœur des rapports sociaux, le partage de la valeur ajoutée

Le coût croissant de la pêche et son caractère intrinsèquement aléatoire, conjugués à la grande mobilité des pêcheurs, ont justifié la mise en place de systèmes d'accès au capital et au travail aussi complexes qu'efficaces. Au-delà des performances technico-économiques, il s'agit donc de voir à quelles disparités réelles de revenus conduisent les différentes techniques de pêche dans le

contexte socio-économique de l'espace lacustre camerounais. La quantification des performances technico-économiques, quand elle est ancrée dans la compréhension des dimensions sociales des processus productifs, permet une telle analyse. Pour se faire, nous proposons de regarder le partage de la valeur ajoutée résultant des rapports sociaux réglant l'accès aux ressources productives. Par l'intérêt porté à cette dernière question, nous espérons répondre d'une certaine manière à la recommandation émise par le géographe Jean Chaussade à l'occasion du colloque « La recherche face la pêche artisanale » qui avait rassemblé en 1989 à Montpellier de nombreux spécialistes de la pêche d'appartenances disciplinaires très diverses :

*“Un effort plus important devrait être porté sur le système de rémunération à la part, qui tend à concilier [...] les attentes des producteurs et les objectifs du capital face au caractère aléatoire de l'activité de pêche. Peu de communications y font allusion et c'est étonnant, car à mon avis, il s'agit de la clé de voûte du système pêche artisanale. Il serait intéressant d'en étudier les aspects divers, de voir comment il évolue dans le temps et l'espace à partir d'exemples concrets et quel fut et reste son rôle dans l'évolution du système-pêche.”* (Chaussade, 1991, p.925)

### 2.2.1 Le partage à part de fruit sur les filets et les sennes tournantes

Les pêcheurs au filet dormant ou à la petite senne tournante n'utilisent pas la pirogue à moteur pour pêcher. Le plus souvent, ils n'en possèdent pas ; parfois ils jugent trop élevé le coût du carburant rapporté à la production d'une journée de pêche pour l'utiliser. Ils partent généralement s'installer sur les *kirta* ou les *goré* pour une à trois semaines.

La pêche au filet dormant est réalisée en binôme. Parfois, deux frères, parents ou amis s'associent : chacun participe en proportion égale à l'achat (à crédit) du matériel et le produit de la pêche est divisé en parts égales. Très souvent cependant, un pêcheur expérimenté s'endette seul auprès d'un commerçant de poisson pour acquérir le matériel et recrute un jeune manœuvre pour travailler avec lui. Dans ce cas, des liens de parenté unissent fréquemment les deux pêcheurs, d'oncle maternel à neveu notamment<sup>257</sup>, mais un jeune inconnu au village peut trouver facilement un pêcheur déjà installé avec qui s'associer.

Dans les unités de production regroupant plusieurs actifs masculins et recrutant des travailleurs, les manœuvres constituent des binômes avec chacun des fils ou frères travaillant sous l'autorité du chef de l'unité. À Darak par exemple il est fréquent de voir un vieux pêcheur, souvent haoussa, envoyer quatre ou cinq de ses fils mariés sur les *kirta* avec autant de manœuvres.

<sup>257</sup> Les jeunes d'une quinzaine d'années travaillent généralement pour leur père (ou leur mère) et ne récupèrent qu'une petite partie des prises pour eux.

Les manœuvres, rémunérés à part de fruit, reçoivent un tiers des prises et le pêcheur propriétaire du matériel les deux tiers (il peut s'agir soit de la même personne lorsque celui qui a acheté le matériel travaille dans l'eau, soit du propriétaire resté à terre et de son fils ou frère qui travaille pour lui). Les pêcheurs parlent de « la part du filet ». Sur la pêche au filet dormant, cela revient à transférer 22 % de la valeur ajoutée créée au propriétaire du matériel. Si le partage de la valeur ajoutée peut apparaître inégal, cette forme d'organisation présente plusieurs avantages pour les manœuvres :

- Les novices dans la pêche y trouvent l'occasion de se former auprès d'un pêcheur expérimenté.
- Ne s'étant pas encore fait connaître - et reconnaître - dans le village, le manœuvre ne peut prétendre emprunter directement. En s'associant avec un pêcheur reconnu, il peut ainsi pêcher sans apporter de capital et se construire progressivement la réputation qui lui permettra d'emprunter à son tour, généralement au bout de 2 à 3 ans.

L'usage des petites sennes tournantes donne lieu au même type d'organisation avec les mêmes modalités de répartition du produit : un tiers des prises revient au propriétaire du matériel qui pêche lui-même ou envoie un ou plusieurs de ses fils pêcher dans le groupe, et les deux tiers restant sont partagés en parts égales entre les travailleurs.

### ***2.2.2 Le salariat sur les grandes sennes tournantes et l'inégalité du partage de la richesse créée***

L'usage d'une grande senne tournante requiert entre 6 et 10 travailleurs, en général entre 8 et 10. Le recours à la main-d'œuvre salariée en complément de la main-d'œuvre familiale est donc systématique. La possession d'une pirogue à moteur permet au propriétaire de la senne d'employer des manœuvres à la journée. Les journaliers ne sont pas payés en proportion du produit de la pêche mais reçoivent un salaire fixe : 500 naira, auquel il faut ajouter le repas du midi et le thé et, quand la prise est bonne, 200 naira supplémentaires. Dans ces conditions de rémunération, le turn-over de la main-d'œuvre est important. Le salaire est médiocre comparé au niveau des prises mais les manœuvres, de jeunes hommes célibataires pour la plupart, y trouvent l'assurance d'une rémunération sans avoir à s'engager pour plusieurs jours de pêche. Le patron de pêche envoie un « représentant », le plus souvent son fils, avec le groupe de manœuvre qui impulse le rythme et s'assure que rien ne soit détourné.

Dans le cas d'étude analysé, le patron de pêche, un pêcheur Djoukoun installé à Darak et âgé d'une cinquantaine d'années, avait envoyé dans l'eau son fils aîné âgé d'environ 25 ans avec huit

manœuvres. Chaque jour, les travailleurs revenaient à Darak où le poisson frais était transformé puis vendu à N'Djaména par les femmes du propriétaire de la senne. Du mois de janvier au mois de mai, le groupe partait pêcher de gros poissons à distance de Darak, à la frontière tchadienne au niveau des îles occupées par des transfuges de l'armée tchadienne. En juin et juillet par contre, les prises potentielles baissant, le propriétaire de la senne avait préféré limiter les dépenses en carburant et le groupe pêchait non loin de Darak. Passé le mois de juillet, le propriétaire avait préféré laisser sa senne à la maison : les manœuvres se font rares pendant la saison des pluies, la plupart étant retournés cultiver dans leur village d'attache tandis que le vent et les pluies font courir le risque d'une pêche médiocre.

Ce pêcheur Djoukoun avait hérité le hors-bord de son oncle rentré dans leur village d'origine au Nigeria au début des années 2000, et avait lui-même acheté la senne et la pirogue deux ans auparavant à Darak. Comme chaque année, il avait payé 7 000 naira (soit environ 32 €) à la mairie et la même somme à la sous-préfecture de Darak et 14 000 naira (soit environ 64 €) à la délégation de l'élevage et des pêches de Darak pour avoir le droit d'utiliser sa senne.

L'inégalité du partage de la valeur ajoutée est évidente : les travailleurs reçoivent chacun 2,7 % de la valeur ajoutée quand le propriétaire de la senne et son fils en reçoivent 78 % ! Posséder une pirogue à moteur permet ainsi au propriétaire du matériel de capter une bien plus forte partie de la valeur ajoutée en employant des manœuvres pour un salaire fixe plutôt qu'à part de fruit.

Le transfert de richesse, à peine 1 %, aux autorités foncières paraît dérisoire : c'est à la fois insignifiant pour le propriétaire de la senne mais, ajoutées les unes aux autres, les taxes foncières constituent une manne non négligeable entre les mains d'un nombre réduit d'individus.

### **2.2.3 Les sennes fixes et les barrages de nasse : une bonne rémunération du capital et un partage relativement équitable de la richesse entre le patron et les pêcheurs**

#### **Les sennes fixes**

La mise en œuvre d'une pêche à la senne fixe engage des modalités de contribution au capital et de rémunération complexes. Dans le cas d'étude présenté ici, le *kabir*, un pêcheur haoussa installé à Darak âgé d'environ 45 ans, avait regroupé 23 travailleurs pour une pêche qui avait duré 13 jours. La cuvette exploitée était située dans l'arrondissement de Hilé Alifa. Les travailleurs dormaient sur place mais le patron de pêche se rendait sur le site de pêche chaque jour en pirogue à moteur. C'est lui qui dirigeait les opérations. Avant de pêcher, il avait payé 10 000 naira (soit

46 €) à la mairie et à la sous-préfecture, et 6 000 naira (soit 27 €) à la délégation de l'élevage<sup>258</sup>. Le *kabir* apporte la pirogue à moteur et le filet ; le matériel lui appartient, c'est lui qui s'est endetté seul auprès des commerçants pour l'acquérir.

La pêche à la senne fixe engage d'autres frais qui nécessitent de recourir à un emprunt auprès d'un ou plusieurs commerçants de poisson : les sacs de maïs pour fabriquer les vêtements, les pieux et les machettes, ainsi que le carburant. Ces frais sont importants puisqu'ils correspondent dans le cas considéré ici au triple de la dépréciation du matériel (pirogue à moteur et filet). En outre, les travailleurs se consacrent pendant une dizaine de jours à un mois à la pêche et ne seront rémunérés qu'à la fin. Or la période de pêche à la senne fixe (mai et juin) correspond à la période de soudure. De la nourriture (maïs, huile et condiment, thé) pour le pêcheur mais également pour sa famille s'il le souhaite, ainsi que des anti-douleurs, sont alors pris à crédit chez un ou plusieurs commerçants. Là-encore, les montants engagés sont importants : plus de dix fois la dépréciation du matériel dans l'exemple considéré.

Après la pêche et avant que la prise ne soit partagée, le montant nécessaire au remboursement des emprunts est retiré et la valeur des droits payés aux autorités est versée au *kabir*. C'est donc l'ensemble des pêcheurs qui assument les frais du matériel entièrement consommé au cours de la pêche, ceux de la nourriture et les taxes foncières. Néanmoins, seul le *kabir* prend la responsabilité de la pêche : si les volumes sont trop faibles pour rembourser les commerçants, lui-seul se ré-engagera sur une autre pêche avec les mêmes commerçants. Dans les faits, même les mauvaises pêches permettent de rembourser les emprunts pris collectivement, le risque est donc quasi nul pour le patron. Cette organisation permet de mobiliser une main-d'œuvre très mobile : les migrants saisonniers dans la pêche ou les jeunes ne s'engagent que le temps d'une campagne mais les commerçants qui prêtent ont confiance dans le patron de pêche, qui a des attaches et une réputation dans un des villages des rives.

Une fois les emprunts remboursés, la prise est partagée entre les participants : chacun, y compris le *kabir*, reçoit une part, tandis qu'un certain nombre de parts est réservé « au matériel », c'est-à-dire qu'elles reviennent au *kabir* en rémunération du capital apporté (pirogue à moteur et filet). Dans l'exemple considéré, 6 parts avaient été réservées « au matériel » (donc au *kabir*) et 24 autres pour les 23 pêcheurs et le *kabir*.

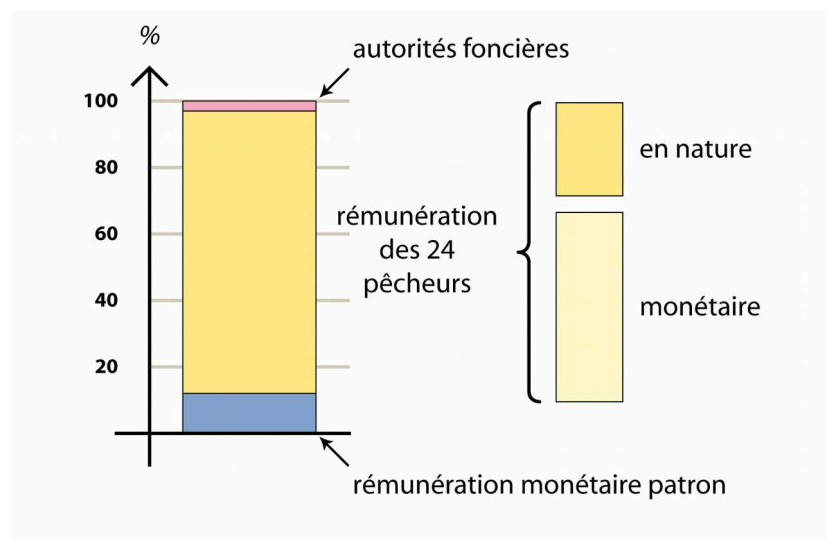
Une grande partie de la valeur ajoutée revient aux travailleurs : 85 % de la valeur ajoutée est ainsi partagée équitablement entre les 24 pêcheurs (patron de pêche compris) en rémunération de leur travail. La rémunération supplémentaire que perçoit le patron de pêche pour avoir apporté le

---

<sup>258</sup> Selon les sites de pêche, les pêcheurs paient ou non un droit aux *blama*.

capital peut être estimée à 14 % de la valeur ajoutée. Si ce pourcentage permet au patron de percevoir une rémunération près de quatre fois supérieure aux autres travailleurs, c'est avant tout parce que le prélèvement se fait sur un grand nombre de travailleurs et non pas parce qu'il est en lui-même important, à la différence de la grande senne. En outre, pouvoir emprunter sans taux d'intérêt en période de soudure est un avantage considérable pour les travailleurs.

Le transfert aux autorités foncières s'élève à 3 % de la valeur ajoutée, ce qui, bien que non négligeable, reste limité.



**Fig. 63: Partage de la valeur ajoutée nette résultant des rapports sociaux régulant l'accès au travail et au capital sur la senne fixe**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### **Les barrages de nasse**

La mise en place d'un barrage de nasse (*doumba*) exige un apport en capital important. Le cas étudié ici est celui d'un barrage de 550 nasses situé dans l'arrondissement de Hilé Alifa ayant fonctionné durant 5 mois en 2011/ 2012 (d'août à octobre puis en mars et avril). Le patron du barrage, le *kabir*, est un boutiquier du village sur le territoire duquel est situé le barrage. Il est investi dans les *doumba* en tant que patron depuis le milieu des années 1990. Les premières années, il empruntait le capital aux commerçants de poisson ; depuis 5 ans maintenant, il s'est lui-même lancé dans le commerce du poisson et dispose depuis deux ans du capital nécessaire à la mise en place de la *doumba* sans avoir à emprunter.

Le patron de pêche avait installé 150 nasses pour lui en position centrale, une trentaine d'autres pêcheurs avaient à eux tous installé 400 nasses en position latérale. Le patron de pêche avait pris en charge l'ensemble des frais collectifs : le filet, l'emploi des manœuvres pour la dé-



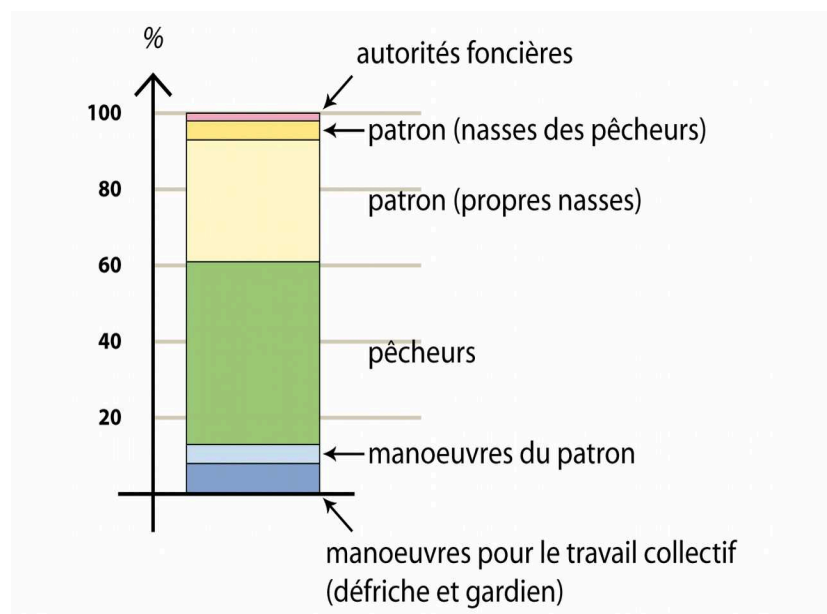
friche du site, les deux gardiens à plein temps et les droits payés aux autorités foncières (en l'occurrence 5000 naira, soit 23 €, au *blama*, à la délégation de l'élevage et des pêches et à la gendarmerie et 10 000 naira (soit 46 €) à la mairie et à la sous-préfecture). Les gardiens, celui de jour et celui de nuit, étaient rémunérés 15 000 naira par mois, soit 500 naira par jour (ou nuit), auxquels il fallait ajouter un repas. Le patron ne travaillait pas lui-même sur la *doumba* mais surveillait les pêches des manœuvres qu'il rémunérait entre 500 et 700 naira par jour. Il disposait d'une pirogue à moteur pour ramener les poissons les jours de pêche mais les autres pêcheurs travaillaient à pied. Les volumes pêchés étaient comptabilisés et chacun des pêcheurs devait remettre entre un demi et un sac de poisson frais pour quatre à cinq sacs pêchés au patron en dédommagement de l'avance des frais collectifs<sup>259</sup>.

Le partage de la valeur ajoutée résultant de cette organisation est largement favorable au patron. Les prélèvements sur les prises des autres pêcheurs lui permettent de supporter la totalité des frais fixes tout en installant autant de nasses qu'il le désire en position centrale, là où les rendements sont nettement supérieurs<sup>260</sup>. À lui seul, il capte 36 % de la valeur ajoutée nette dégagée sur l'ensemble du barrage. Mais le partage de la valeur ajoutée est également favorable aux autres pêcheurs : la rémunération moyenne d'une journée de travail d'un pêcheur disposant de 20 nasses sur le barrage s'élève à environ 2 600 naira (11,9 €) quand la productivité journalière du travail sur le barrage de nasse n'est « que » de 2 000 naira. Cela s'explique par le fait que les manœuvres qui défrichent et surtout les deux gardiens à temps plein ne reçoivent qu'une rémunération journalière médiocre quand bien même ils assurent une grande part du travail exigé par cette technique.

---

<sup>259</sup> Certains barrages de nasse, les plus petits, fonctionnent sur une autre organisation : trois à quatre travailleurs, des parents ou amis, installent chacun leurs nasses, entre 20 et 100, en se partageant les frais. Chacun récupère alors la totalité des prises de ses nasses.

<sup>260</sup> On estime les prises moyennes en position latérale à environ 60 % des prises en position centrale.



**Fig. 64: Partage de la valeur ajoutée nette résultant des rapports sociaux régulant l'accès au travail et au capital sur le barrage de nasse**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

#### 2.2.4 Rémunération du travail et du capital : des techniques aux impacts socio-économiques disparates

Les nasses, les filets et les lignes à hameçons, plus rarement les petites sennes tournantes, sont fréquemment utilisés avec la seule main-d'œuvre familiale. La totalité de la valeur ajoutée revient dans ce cas à l'unité de production qui fournit à la fois le travail et le capital : 1 380 naira pour une journée de pêche au filet, 1 770 pour une journée de pêche avec les nasses isolées et 1 870 naira pour une journée de pêche à la petite senne tournante (soit 6,3 €, 8,1 € et 8,6 €).

Lorsque le capital et le travail ne sont pas apportés par les mêmes personnes, le partage de la valeur ajoutée est très disparate selon les techniques de pêche et les rapports sociaux associés. L'organisation mise en place sur les sennes fixes et les barrages de nasse permet à des pêcheurs dépourvus de capital de relativement bien valoriser leur journée de travail (respectivement 2 220 et 2 580 naira, soit 10,2 et 11,8 €). Ils récupèrent une part bien plus importante de la valeur ajoutée (autour de 90 %) que les pêcheurs rémunérés à part de fruit dans la pêche au filet ou à la petite senne tournante. Ces derniers récupèrent 68 à 78 % de la valeur ajoutée pour une rémunération qui ne s'élève respectivement qu'à 1 070 et 1 280 naira par jour (soit 4,9 € et 5,9 €). Le niveau élevé des revenus tirés d'une journée de travail par un pêcheur disposant de nasses sur un barrage doit néanmoins être relativisé par le faible nombre de nasses que le patron permet aux

autres pêcheurs de disposer, entre 10 et 30 alors qu'il en faut 150 pour occuper un actif à plein temps.

Enfin, les grandes sennes tournantes font l'objet d'un partage particulièrement inégal de la valeur ajoutée au profit du patron de pêche qui apporte à lui seul la totalité du capital et ne rémunère les travailleurs qu'autour de 600 à 800 naira (soit 2,7 à 3,7 €) par jour (en comptant le repas).

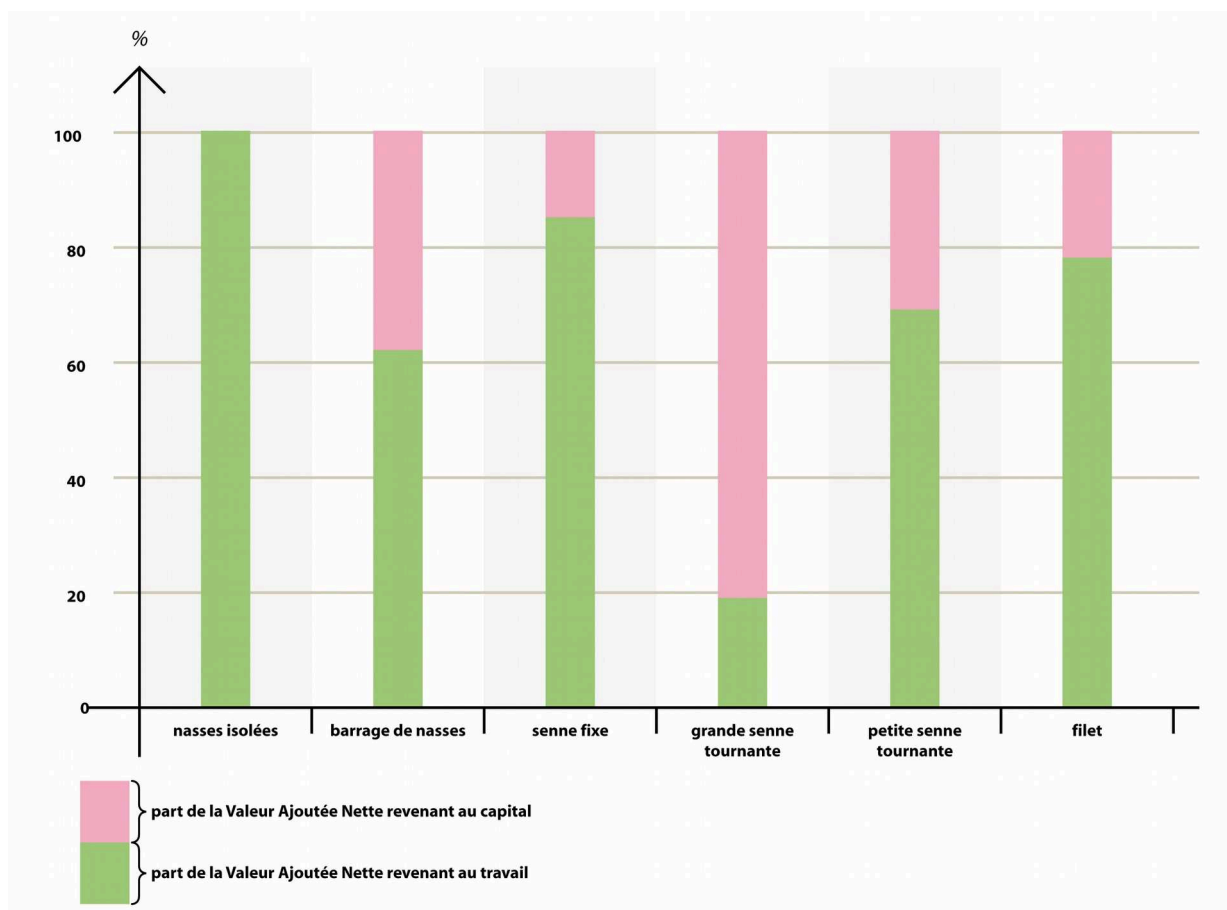
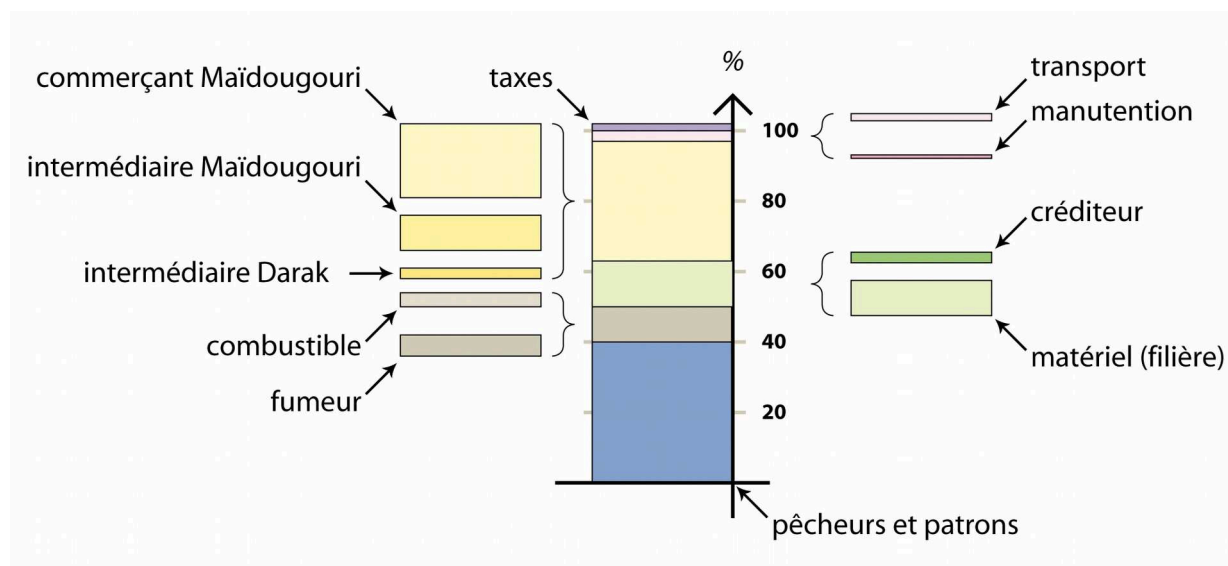


Fig. 65: Le partage de la valeur ajoutée résultant des rapports sociaux réglant l'accès au capital et au travail sur les différents systèmes de pêche  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### 2.2.5 Du débarcadère de Darak au marché de Maiduguri : le partage du produit le long de la filière

De nombreux acteurs interagissent autour de l'activité de pêche : pêcheurs et patrons de pêche bien sûr, mais aussi fumeurs de poisson, créditeurs, intermédiaires et commerçants de poisson, de matériel de pêche, de bois, manutentionnaires et transporteurs. La figure 66 présente la décomposition du prix d'un colis de poisson fumé vendu à Maiduguri entre ces différents acteurs de la filière.



**Fig. 66: Décomposition du prix d'un sac de poisson à Maiduguri entre les différents acteurs de la filière**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Selon le coût du matériel, c'est entre 40 et 49 % du prix du sac qui revient aux différentes personnes impliquées dans l'activité de pêche proprement dite (pêcheurs, patrons, manœuvres). Une part très importante revient aux commerçants de poisson et aux intermédiaires : 21 % du prix revient au commerçant ayant acheté le poisson à Darak et le revendant à Maiduguri et correspond à sa marge bénéficiaire, 10 % revient à l'intermédiaire sur le marché de Maiduguri et 3 % à celui sur le marché de Darak. L'importance de la marge du commerçant doit être relativisée, en particulier par l'irrégularité des cours (voire les travaux de J.L. Chaléard (1996) sur le vivrier marchand en Côte d'Ivoire). La vulnérabilité des commerçants aux variations des prix du marché dépend notamment de leur capacité à stocker le poisson en attendant une remontée des prix. Il n'est pas rare de voir un petit commerçant qui a dû cesser son activité par manque de capital suite à des chutes répétées des prix à Maiduguri.

Le reste du prix du sac correspond notamment à la rémunération des fumeurs, des acteurs de la filière de matériel de pêche, de combustible et de carburant. La part qui revient aux transporteurs, à la manutention et au conditionnement ainsi qu'aux autorités chargées de prélever les différentes taxes (douanes camerounaises et nigérianes, mairie et délégation de l'élevage et des pêches de Darak) apparaît particulièrement faible (de l'ordre de 1 à 2%).



## **Conclusion : Conditions d'accès aux ressources et rémunération du travail et du capital à l'échelle des systèmes de culture et de pêche**

La quantification économique, lorsqu'elle est ancrée dans l'analyse socio-technique des processus productifs, devient un véritable outil d'analyse des logiques socio-économiques. En modélisant les systèmes de culture et les systèmes de pêche les plus représentatifs, ce chapitre a cherché à donner une image synthétique de la diversité des pratiques agricoles et halieutiques, de leurs résultats technico-économiques, et de leurs implications socio-économiques.

La compréhension du caractère plus ou moins intensif en travail des différentes pratiques agricoles est indissociable de la caractérisation des conditions de valorisation des produits agricoles. L'éloignement des grands ports internationaux et la proximité des deux métropoles que sont N'Djaména et Maiduguri permettent aux agriculteurs de bénéficier de conditions relativement favorables d'intégration aux échanges marchands. Tant la position transfrontalière de la fenêtre lacustre camerounaise que la diversification de l'économie locale autour de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche leur offrent en outre des débouchés diversifiés pour le vivrier. Dans ces conditions, les agriculteurs trouvent intérêt à investir d'importantes quantités de travail à l'unité de surface.

La quantification économique a mis en avant : le rôle central du contrôle du couvert herbacé et de la crue dans la productivité journalière du travail sur le maïs de fin de décrue ; l'enjeu économique de l'accès aux parcelles de frange humide ou de fin de saison des pluies pour la culture du niébé ainsi que celui de l'accès aux insecticides. Elle a également mis en évidence la rentabilité de la culture de la canne à sucre pour les individus en mesure de mobiliser une importante main d'œuvre.

Dans la pêche, il existe d'importantes disparités entre le capital fixe et le travail mobilisé par les différentes techniques de pêche. Au regard des écarts observés dans la valeur du capital fixe non déprécié, les écarts de productivité journalière du travail apparaissent limités. Au-delà de l'évaluation des seules performances technico-économiques, la quantification économique a permis de comprendre à quelle disparités réelles de revenus conduisent les différentes techniques de pêche. Mobilisant des niveaux de capital parfois importants pour la région, la mise en œuvre des différentes techniques de pêche s'accompagne en effet d'une organisation sociale complexe dans laquelle les individus impliqués sont différemment rémunérés selon qu'ils apportent le capital économique, le travail, ou encore le réseau social permettant d'emprunter.

Plus que le coût de la pêche, plus que le coût du crédit même, c'est la capacité sociale à emprunter qui détermine le panel de techniques de pêche accessibles. Sur la pêche au filet rémunérée à part de fruit, le partage relativement inégal de la valeur ajoutée au profit du propriétaire du matériel ne constitue qu'une première étape dans la dynamique d'accumulation du jeune pêcheur qui recrutera à son tour un jeune pour travailler avec lui. Les techniques mobilisant le capital fixe le plus important ne sont pas nécessairement celles qui s'accompagnent du partage le plus inégal de la valeur ajoutée. Les grandes sennes tournantes manœuvrées à bord de pirogues à moteur permettent certes au patron de s'accaparer la valeur ajoutée créée. Mais sur les sennes fixes et les barrages de nasse, les pêcheurs récupèrent la plus grande part de la valeur ajoutée tout en ayant accès à des techniques valorisant relativement bien leur journée de travail. Sur le barrage de nasse cependant, l'inégalité du partage de la valeur ajoutée est en réalité reportée sur les manœuvres et gardiens, tandis que le patron monopolise la plus grande partie du barrage avec ses propres nasses.

Il convient désormais de passer à l'échelle de l'exploitation *agricole* pour comprendre qui sont les producteurs qui mettent en œuvre ces différents systèmes de cultures et de pêche et comment ils les combinent.





# Chapitre 9 Pluri-activité, vulnérabilité et inégalités : la diversité des exploitations lacustres

## 1 Contours des unités de production et de consommation et différenciation socio-économique historique

---

### 1.1 Qu'est-ce qu'une « unité de production » dans l'espace lacustre camerounais ?

Dans les sociétés rurales africaines, le terme « d'exploitation *agricole* » est abusif dans le sens où les phénomènes de production, de consommation et d'accumulation sont souvent en partie dissociés (Gastellu 1980)<sup>261</sup>. Pour analyser le fonctionnement des économies familiales dans les sociétés rurales africaines, Gastellu a proposé dès 1980 de distinguer « communauté de production », « communauté de consommation » et « communauté d'accumulation ». Il préférerait le terme de « communauté » à celui « d'unité » parce qu'il permet d'insister sur la dimension d'échanges privilégiés unissant les individus d'un groupe plutôt que de supposer une unicité abu-

---

<sup>261</sup> Nous avons fait le choix de continuer à utiliser dans certains passages de notre texte le terme « d'exploitations » par facilité de langage afin de ne pas introduire un concept, « l'unité de production », qui a ses propres limites sans l'avoir discuté.

sive des niveaux de décision. Dans la mesure où notre objectif est de comparer différents fonctionnements économiques, nous avons pour notre part choisi de retenir le terme « d'unité » tout en gardant à l'esprit qu'au sein d'une même unité de production, les chefs d'unité, les femmes, les dépendants familiaux peuvent avoir des intérêts divergents notamment en terme de place relative accordée à l'autoconsommation, au revenu monétaire, à l'épargne, à l'investissement ou encore en termes de partage du produit entre les différents membres de l'unité (Chauveau 1995). Ils peuvent également pratiquer des activités indépendamment du chef de l'unité de production.

Nous avons repris les définitions de Quesnel et Vimard (1999) :

- le « groupe domestique » est défini comme l'ensemble des individus partageant la même habitation et consommant en commun ;
- l'« unité de production » est définie comme l'ensemble des individus s'organisant pour produire en commun de manière permanente ;
- l'« unité de consommation » est définie comme l'ensemble des individus dont l'autoconsommation alimentaire est assurée par le prélèvement dans un même stock de produit.

Dans les faits, la définition des contours d'une unité de production est toujours complexe. Au Lac, cette complexité réside d'une part dans l'autonomie et les mobilités des individus et d'autre part dans l'importance du recours au travail salarié.

### 1.1.1 *Le rôle de la parenté dans la formation des unités de production*

L'anthropologie économique a montré combien, dans les sociétés rurales africaines, l'organisation économique était enchâssée dans les rapports entre générations (voir notamment Meillassoux 1975). Ces rapports restent déterminants pour comprendre les évolutions socio-économiques contemporaines des campagnes africaines (Chauveau 2005) même si, au cours du XX<sup>e</sup> s, la marchandisation croissante du produit et du travail *agricole* s'est accompagnée d'un certain effacement des structures lignagères au profit de groupes domestiques restreints à un composant nucléaire auxquels se greffent éventuellement de jeunes parents (collatéraux, neveux,...) (Quesnel et Vimard, 1999).

Dans l'espace lacustre camerounais, la situation est quelque peu différente. La plupart des migrations ayant débouché sur une installation permanente ont été le fait d'individus ou de groupes nucléaires dont les liens avec les autres membres du lignage restés à l'extérieur se sont progressivement distendus. Aux liens de parentés plus ou moins actifs s'ajoutent ainsi les liens d'amitié construits dans l'expérience commune de la migration et institutionnalisés par le baptême des en-

fants. La relation entre le parrain et son filleul est largement mobilisée dans l'accès à la terre, au crédit et au travail.

En outre, les importantes opportunités d'accès aux ressources productives (terre et ressources naturelles, travail salarié, prêt des commerçants, emploi en tant que manœuvre) et aux marchés influent sur les rapports entre les générations et entre les sexes. Les jeunes peuvent ainsi doter une femme et assumer une première campagne agricole indépendamment de leurs parents, ils peuvent aussi accéder à la terre en dehors des rapports de parenté (voir page 343), de même qu'au capital circulant (céréales notamment). Dans les unités de production les plus fragiles, ils quittent ainsi rapidement leur groupe domestique tout en restant dans la région, d'abord temporairement en multipliant les journées de travail salariées à l'extérieur et en partant pour une campagne de pêche en eaux libres, puis définitivement. Dans les unités de production dégageant un certain niveau de revenu au contraire, les jeunes développent progressivement leurs propres activités, parcelles individuelles, pêche, petit commerce, tout en continuant à travailler sur les activités collectives tant qu'ils n'ont pas eux-mêmes d'enfants en âge de travailler. Ils acquièrent via leur père des droits sur une à plusieurs parcelles bien localisées et ayant été travaillées de nombreuses années<sup>262</sup>. Le capital de pêche (hors-bord, senne tournante, pirogue performante), parce qu'il permet de bien rentabiliser les journées de travail des hommes et qu'il est hérité, cimente les rapports sociaux entre les générations et limite la prise d'indépendance des jeunes.

### 1.1.2 *Taille et flexibilité des unités de production et de consommation*

La taille des unités de production et de consommation est variable d'une saison et d'une année sur l'autre. Outre la migration temporaire d'un fils parti pour une campagne de pêche, un parent ou un ami (plus souvent son fils) peut venir travailler sous l'autorité du chef de l'unité de production le temps d'une saison ou quelques années. Le jeune migrant qui n'a pas encore d'enfants en âge de travailler peut ainsi, s'il en a l'opportunité, appeler des parents à venir travailler avec lui. Inversement, l'accueil de parents ou d'amis peut constituer une aide temporaire pour des personnes en difficulté vivant à l'extérieur du Lac.

La personne accueillie travaille pour le chef de l'unité de production. En contrepartie, elle est logée et nourrie et récupère une partie du produit ou dispose de temps pour mettre en œuvre ses propres activités. Dans la plupart des cas, seules une à deux personnes sont ainsi intégrées temporairement à l'unité de production<sup>263</sup>. Les jeunes hommes qui restent plusieurs années bénéfi-

<sup>262</sup> Certains groupes domestiques haoussa rassemblent autour du chef de l'unité de production ses propres fils mariés ayant eux-mêmes des enfants en âge de travailler, mais aussi ses frères et leurs fils mariés ainsi que leurs enfants.

<sup>263</sup> C'est seulement parmi les riverains du Logone que nous avons rencontré des cas où plus de cinq personnes étaient accueillies.

cient dans la création de leur propre unité de production au Lac de l'aide de la personne les ayant accueillis pour accéder à la terre et au capital circulant, voire pour doter une femme. Cette situation est différente de celle qui consiste à héberger et nourrir le temps d'une saison des parents ou amis venant travailler leurs propres parcelles. Dans ce dernier cas, seule l'unité de consommation est augmentée, les personnes accueillies ne travaillant que ponctuellement pour leur hôte. Les notables du village accueillent également des étrangers.

La flexibilité des unités de production est particulièrement forte parmi les exploitants saisonniers. Dans la pêche, les hommes viennent soit seuls, soit accompagnés d'une seule de leur épouse et de ses enfants en bas âge ainsi que de leurs éventuels fils en âge de travailler. Les populations de l'arrière-pays ou des anciens villages du Lac envoient fréquemment leurs jeunes fils cultiver au Lac avec leurs femmes, le chef de l'unité ne venant que ponctuellement s'assurer de l'avancée du travail. En outre, parmi les résidents au Lac, et ce quelle que soit la taille de l'unité de production, la pêche justifie une scission de l'unité à certaines périodes de l'année. La scission de l'unité pour mettre en culture des parcelles réparties sur différents terroirs des rives est néanmoins facilitée par une plus grande taille des unités de production.

### **1.1.3 Actifs familiaux et manœuvres**

Nous avons différencié les « actifs familiaux » qui forment ensemble « l'unité de production » des manœuvres. La majorité des exploitations mobilise en effet avant tout la force de travail familiale tout en la complétant en recrutant des manœuvres.

La plupart des exploitations emploient les manœuvres à la journée ou sur un contrat de plusieurs jours. Les individus dont l'exploitation repose principalement sur le travail salarié recrutent des manœuvres à la saison. Ils les logent et les nourrissent, ce qui leur permet de les payer mensuellement ou même après la récolte.

Les Haoussa originaires des États du nord du Nigeria et les riverains du Logone constituent la majorité des effectifs des manœuvres saisonniers et des contractuels payés à la tâche, le reste étant principalement formé des populations de l'arrière-pays du Lac camerounais. Les premiers viennent spontanément proposer leurs services au village, les seconds sont recrutés par réseau depuis N'Djaména ou Kousséri (par exemple, ils travaillaient chez un parent du patron à Kousséri). Certains manœuvres restent vivre chez leur patron en permanence durant de nombreuses années sans parvenir à créer leur propre unité de production ; ils grossissent les effectifs non négligeables de célibataires âgés. Les journaliers sont plus souvent des résidents du Lac ; les femmes

des éleveurs nomades peuls assument toutefois une grande partie de la récolte du niébé en tant que journalières.

## 1.2 Une typologie des systèmes de production des populations résidentes ancrée dans l'histoire

### 1.2.1 Choix de construction de la typologie

Construire une typologie d'exploitations *agricoles* vise à comprendre leur fonctionnement économique et à comparer et expliquer les différences entre exploitations (Cochet et Devienne 2006). Au Lac, si les exploitations sont différemment impliquées dans la pêche, l'agriculture, l'élevage et les activités extra-*agricoles*, la diversité des pratiques au sein d'une même activité (voir chapitre 2) mais aussi la complexité des rapports sociaux (voir Partie 3 .2.2) pour une analyse sur le cas de la pêche) montrent, s'il le fallait, les limites d'une typologie qui serait construite à partir du recueil des différentes activités (agriculture, pêche, élevage, différentes activités extra-*agricoles*) et de leur combinaison. Au-delà, plutôt qu'une typologie fondée sur des critères de différenciation, nous avons fait le choix d'une typologie ancrée dans l'histoire des dynamiques *agraires* reconstituée dans la deuxième partie de ce travail.

Ce choix repose sur l'hypothèse selon laquelle la différenciation et la diversité des systèmes de production actuels sont le produit d'une dynamique historique. Chaque système de production est ici compris comme un *modèle*<sup>264</sup> représentant le fonctionnement d'un ensemble d'exploitations situées dans des conditions (agronomiques, économiques et sociales) de production comparables et dont les choix d'investissement et donc d'évolution s'inscrivent, à chaque étape historique de transformation de l'*agriculture*, dans un champ restreint de possibilités (Cochet 2011). Ainsi c'est le repérage des mécanismes de différenciation et des trajectoires des exploitations dans l'histoire récente qui nous a permis d'identifier une typologie de systèmes de production.

Nous avons choisi de limiter notre reconstitution historique des mécanismes de différenciation aux seules populations résidant en permanence au Lac. Région de migration, le Lac joue en effet

---

<sup>264</sup> Nous reprenons volontiers la conception du modèle d'A. Régnier (1971, p.18-19) « *Le modèle constitue une représentation du phénomène à la fois simplifiée et globale. [...] un modèle doit être tel que les questions d'un champ, qui sont formulées dans le langage de la connaissance empirique, sont traductibles dans le langage théorique, et que, dans ce langage, elles peuvent recevoir des réponses, déterminées et entre elles non contradictoires. [...] Grâce à son caractère d'objet défini, un modèle laisse beaucoup plus facilement déterminer sa valeur scientifique, c'est à dire le champ de questions auxquelles il permet de répondre et quelles réponses il fournit. En tant qu'objet abstrait, le modèle n'existe que par sa définition et ne peut valoir mieux qu'elle.* »

un rôle économique différent selon que l'unité de production y concentre la totalité de ses activités ou seulement une partie. Lorsque le chef de l'unité de production réside en permanence au Lac, son système de production et sa trajectoire peuvent être analysés à partir des seules activités qui y sont réalisées. Les éventuels surplus générés au Lac peuvent être réinvestis dans les activités pratiquées à l'extérieur placées sous la responsabilité d'une des femmes du chef de l'UP (parcelles cultivées en particulier) ou encore d'un parent (confiage du bétail notamment), mais les activités pratiquées au Lac font « système » et peuvent s'analyser isolément de celles pratiquées à l'extérieur. À l'inverse, lorsque le chef de l'UP migre temporairement, l'interdépendance entre les activités pratiquées à l'extérieur et au Lac est forte, tant au niveau du travail, du capital que de la trésorerie. La caractérisation du système de production et de la trajectoire de ce type d'exploitation aurait alors nécessité d'analyser finement les activités et plus généralement les dynamiques agraires dans les régions d'origine.

La typologie que nous proposons est valable pour l'ensemble de l'espace lacustre situé à l'ouest du Taf-Taf. À l'est, au niveau du delta du Chari, les dynamiques agraires, bien que similaires dans les grandes lignes, ont été largement influencées par la présence du fleuve. Nous ne les avons pas suffisamment étudiées pour proposer une reconstitution des trajectoires d'évolution des différentes unités de production.

### *1.2.2 Trajectoire historique des systèmes de production*

#### ***La différenciation à l'époque du « boom de la pêche »***

Dès les premières migrations, lors du « boom de la pêche » des années 1950-1960, la situation des unités de production était hétérogène. Certaines, installées en permanence sur les rives du Lac, se consacraient exclusivement à la pêche ; d'autres combinaient cette activité avec l'agriculture au Lac ou, plus souvent, dans leur village d'origine. L'accès au capital des migrants était très inégal de même que leur capacité à mobiliser la main-d'œuvre au sein de leur parenté élargie (frère et neveu en particulier).

La baisse de la productivité journalière dans la pêche à partir du milieu des années 1970, qui tient autant à la baisse des prises par pêcheurs qu'à celle du prix relatif du poisson et des céréales, a différemment impacté ces unités de production :

- Les unités les mieux équipées en matériel de pêche et pouvant mobiliser une main-d'œuvre familiale ont investi dans du matériel plus performant (moteur hors-bord, grande pirogue, senne tournante) et conservé une activité de pêche exclusive. Il s'agissait de pê-

cheurs haoussa et djoukoun spécialisés, eux ou leurs pères, dans la pêche depuis le début le début du « boom de la pêche » au Lac ;

- Les unités de production ayant accumulé un petit capital dans la pêche mais dans l'impossibilité de mobiliser de la main-d'œuvre familiale ont diversifié leurs activités dans l'agriculture en recrutant des manœuvres dans la pêche et l'agriculture. Il s'agissait principalement de pêcheurs haoussa et kanouri qui avaient gagné le Lac dans les années 1960 pour s'y consacrer à la pêche ;
- Les migrants ayant dès les années 1950-1960 combiné l'agriculture de décrue au Lac à la pêche ont accentué leur activités agricoles en recrutant de la main-d'œuvre. Il s'agissait principalement de migrants de l'arrière-pays ou venus des anciens villages du Lac ;
- Les migrants gagnant le Lac dans les années 1970 avec un petit capital issu d'un petit commerce antérieur ou de la vente du bétail se sont consacrés principalement à l'agriculture en recrutant de la main-d'œuvre. Ils venaient principalement de l'arrière-pays ;
- Les migrants venus isolés au Lac, sans main-d'œuvre à mobiliser ni petit capital, ont été contraints de combiner l'agriculture et la pêche pour assurer la reproduction de leur exploitation sans parvenir à dégager de surplus. L'ensemble des origines géographiques et culturelles est représenté dans ce groupe.

Depuis le milieu des années 1970, et jusqu'à nos jours, les jeunes hommes célibataires continuent à affluer au Lac pour pêcher. Une fois mariés, et à mesure que le nombre de personnes à charge augmente, ils se reportent vers l'agriculture sans toutefois abandonner la pêche. Cela leur permet de valoriser la complémentarité du travail masculin et féminin tout en se mettant à l'abri des variations du prix relatif du poisson et des céréales. Les migrants qui arrivent au Lac avec un certain nombre d'enfants à charge associent directement les deux activités. Dans ces conditions, seuls les pêcheurs en capacité d'investir continuellement dans du matériel toujours plus performant peuvent continuer à se consacrer en grande partie à la pêche. Le capital de pêche, parce qu'il est transmis d'une génération à l'autre, oriente profondément les trajectoires des exploitations, comme le capital bovin dans le cas des exploitations (agro)-pastorales.

### ***Diversification de l'économie locale et différenciation dans les années 1980***

Les années 1980 furent marquées par une nette amélioration de la valorisation des céréales dans un contexte de sécheresses sahéliennes récurrentes et par une dégradation des prises par pêcheurs, conférant un intérêt croissant à l'agriculture sur la pêche. L'afflux saisonnier de main-d'œuvre à bas coût favorisa l'extension des surfaces cultivées. Dans le même temps, l'exportation



d'importants surplus vivriers agricoles, halieutiques et pastoraux et la diversification de l'économie locale avec la venue saisonnière d'un grand nombre d'agro-éleveurs et la prise en main par les populations résidentes des activités de commerce et de transport offraient de nouvelles opportunités d'investissement, accentuant les disparités économiques entre :

- Les unités de production continuant à générer d'importants surplus dans la pêche, réinvestis notamment dans une agriculture patronale au Lac ou dans le village d'origine ;
- Les unités de production dont les surplus céréaliers permettaient d'investir dans l'emboche, le bétail confié aux pasteurs, le commerce de poisson ou encore le transport. Aux populations lacustres ayant commencé à dégager des surplus agricoles dès les années 1970 s'ajoutent les nombreux nouveaux migrants gagnant le Lac avec une main-d'œuvre familiale et/ou un petit capital issu de la vente du gros bétail ;
- Les unités de production dans l'incapacité de dégager des surplus et contraintes de combiner l'agriculture et la pêche pour faire face aux aléas hydro-climatiques et à ceux des marchés. Parmi celles-ci, certaines sont présentes au Lac depuis les années 1960 tandis que d'autres sont arrivées dans les années 1980, chassées des campagnes sahéliennes en proie aux sécheresses.

### ***Densification démographique, renforcement de l'intégration du Lac aux échanges marchands et différenciation du milieu des années 1990 à nos jours***

À partir du milieu des années 1990, les conditions de valorisation du poisson et du vivrier s'améliorent et il devient de plus en plus facile de s'investir dans le commerce de vivrier et le transport. Les dynamiques de différenciation amorcées dans les années 1980 s'approfondissent. Les débouchés pour les produits agricoles se diversifient et, avec eux, les techniques culturales. Dans le même temps, l'effort de pêche augmente avec pour conséquence la hausse des frais de campagne de pêche alors que les prises par pêcheurs continuent de diminuer. Pour un certain nombre d'unités de production, la pêche n'est plus indispensable au bon fonctionnement de l'exploitation. La remontée des prix relatifs du poisson incite ceux qui disposent de capital à investir dans des techniques de pêche coûteuses mais très rentables. La densification du parcellaire agricole, en obligeant à gagner des terres cultivables dans les espaces rapidement inondés, diminue la productivité du travail sur le maïs. Ceux qui disposent de capital à investir choisissent désormais de pratiquer des prêts usuriers plutôt que de produire de grandes quantités de maïs. Les nouveaux migrants sont nombreux à s'installer dans la partie intérieure des rives qui concentre les terres cultivables encore disponibles. La diversification agricole y est limitée par l'inondation mais la proximité des eaux libres y favorise la pêche.

## **Typologie des systèmes de production actuels**

À la fin de la décennie 2000, on pouvait différencier dans la partie camerounaise du Lac :

- de nombreuses exploitations familiales qui sont « *caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitations, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation* » (Bélières et al, 2014, p. III et IV). Une enquête systématique réalisée dans un échantillon de villages (voir page 316) nous permet d'estimer que ces exploitations regroupait en 2013 environ 97 % des actifs familiaux ;
- un certain nombre d'exploitations patronales qui « *se distinguent par un recours structurel au travail salarié permanent en complément de la main-d'œuvre familiale* » (ibid) ;
- quelques exploitations entrepreneuriales « *mobilisant exclusivement du travail salarié* » (ibid).

Plus précisément, les unités de production familiales se déclinent entre :

- Des unités de production pour lesquelles l'association de l'agriculture et de la pêche est indispensable dans le fonctionnement de l'exploitation et qui ne parviennent pas à dégager de surplus significatifs. (SP F 1). Ces unités regroupent les migrants venus isolément au Lac, des années 1960 jusqu'à nos jours, sans petit capital de départ et qui, parce que s'étant mariés tard, n'ont eu accès que tardivement à la main-d'œuvre familiale, ainsi que les fils de ces migrants. Toujours selon la même enquête systématique, ces unités de production regroupaient en 2013 environ 26 % des actifs familiaux. On peut distinguer deux sous-systèmes :
  - celui des unités de production récemment formées qui n'ont de ce fait pas ou peu accès aux parcelles cultivables en niébé de décrue et sont contraintes de consacrer une plus grande part de leur travail à la pêche (SP F 1 a) en saison fraîche. Ces unités de production sont principalement installées dans la partie intérieure des rives ;

- celui des unités de production dans lesquelles le choix des productions n'est pas contraint par l'accès à la terre (SP F 1 b). Ces unités de production sont principalement installées dans la partie intermédiaire des rives ou dans la partie extérieure<sup>265</sup>.
- Des unités de production centrées sur l'agriculture de décrue et de fin de saison des pluies (ou de bas-fond) (SP F 2) (environ 20 % des actifs familiaux). Ces unités sont installées dans la partie extérieure ou intermédiaire des rives. Dans cette dernière, elles sont souvent formées autour de migrants venus des anciens villages du Lac dans lesquels ils disposent encore d'un droit d'usage sur les parcelles pluviales.
- Des unités de production valorisant principalement la main-d'œuvre familiale mais recourant largement à la main-d'œuvre salariée qui associent éventuellement à l'agriculture une pêche peu exigeante en capital et qui réinvestissent leurs surplus dans une activité non agricole (commerce de vivrier agricole, spéculation sur le maïs, commerce de poisson, transport, boutique, embouche, bétail confié) (SP F 3) (environ 19 % des actifs familiaux). Ces unités de production regroupent des exploitants ayant commencé à accumuler dès les années 1980, des migrants venus avec un petit capital dans les années 1990 et 2000 et enfin les fils des premiers qui ont pu commencer à accumuler alors qu'ils travaillaient encore pour leur père. On les retrouve sur l'ensemble des rives où elles ont accès à toutes les facettes agricoles.
- Des unités de production combinant agriculture de décrue, agriculture de fin de saison des pluies (ou de bas-fond) et élevage (petit ou gros ruminants) et dont les éventuels surplus sont réinvestis dans le transport en motos (de personnes ou de produits agricoles) et de commerce entre le Lac et le marché intermédiaire de Mada (niébé et maïs) (SP F 4) (environ 12 % des actifs familiaux). Installées dans les anciens villages du Lac où les conditions hydro-écologiques sont plus favorables à l'élevage, elles correspondent à celles qui, disposant d'un capital animal et d'un accès privilégié aux parcelles de décrue dans la partie extérieure du Lac, n'ont pas eu intérêt à migrer durablement plus à l'intérieur du Lac.
- Des unités de production pour lesquelles la plus grande importance de la pêche est liée à un accès limité à la terre mais dont le matériel de pêche est insuffisant pour valoriser pleinement la main-d'œuvre familiale (SP F 5) (environ 2 % des actifs familiaux). Ces unités de production se retrouvent dans les gros bourgs de pêche où l'accès à la terre est difficile en raison de la faible extension des espaces de décrue.

---

<sup>265</sup> Ces dernières se déplacent plus à l'intérieur du Lac pour cultiver en décrue et pêcher.

- Des unités de production pratiquant une pêche familiale générant d'importants surplus réinvestis dans l'agriculture patronale et l'embouche bovine (SP F 6) (environ 3 % des actifs familiaux). Ces unités regroupent les enfants des pêcheurs ayant investi dans du matériel performant, dont une partie est transmise de génération en génération, mais s'étant diversifiées sur l'agriculture pour faire face aux aléas hydro-climatiques et économiques. Elles sont installées dans les gros bourgs de pêche (Darak et Kofya), plus rarement dans la partie intérieure des rives.
- Des unités de production spécialisées sur la pêche et de taille réduite, formées autour d'un seul actif travaillant éventuellement avec un jeune parent ou avec sa femme occupée au fumage et à la commercialisation du poisson (SP F 7)<sup>266</sup>. Il s'agit de migrants temporaires qui séjournent quelques années dans un gros bourg de pêche ou plus rarement dans la partie intérieure des rives dans l'espoir d'accumuler un petit capital et de retourner l'investir dans leur village d'origine.

Les unités de production patronales se déclinent entre :

- Des unités de production pratiquant une pêche patronale avec du matériel mobilisant un capital important (grande senne tournante, moteur hors-bord puissant) (SP P 1) (environ 1 % des actifs familiaux). Ces unités regroupent les héritiers des pêcheurs ayant investi dans du matériel suffisamment performant pour conserver une spécialisation dans la pêche au Lac.
- Des unités de production pratiquant une agriculture patronale dont est tiré la majorité des revenus, associée à une activité *extra-agricole* dans laquelle sont investis les surplus (commerce, transport, spéculation) et généralement à une pêche patronale (SP P 2) (environ 2 % des actifs familiaux). Ces unités regroupent les notables des anciens villages du Lac, les fils des migrants ayant fortement accumulé dans l'activité agricole ainsi que des migrants récents venus investir au Lac un capital relativement important.

Les unités de production entrepreneuriales se déclinent entre :

- Des unités de production formées autour d'un grand commerçant de poisson ou de niébé, ou encore d'un individu pratiquant prêts usuriers et spéculation sur le maïs. Ils développent une agriculture entrepreneuriale sous la responsabilité d'un contremaître. Ces commerçants sont issus de familles de notables de l'arrière-pays ou des anciens villages

---

<sup>266</sup> Nous avons choisi de ne pas caractériser le fonctionnement technico-économique de ces exploitations en raison de sa relative simplicité (un à deux actifs spécialisés sur un unique système de pêche : filet, nasses, ligne à hameçons appâtés ou non).

du Lac, les premiers étant venus explicitement au Lac pour investir leur capital à partir des années 1980. Au Lac, les commerçants de poisson sont installés dans les marchés débarcadères de Darak, Kofya ou Blangoua, et ceux de niébé et de maïs dans les anciens villages du Lac. Mais ils disposent également de maisons dans les principaux marchés qu'ils fréquentent (Maiduguri, Fotokol). À ces entrepreneurs locaux, on peut associer les entrepreneurs urbains ayant des activités agricoles au Lac.

Cette typologie traduit le souci de réduire la diversité des exploitations en un nombre restreint de modèles de fonctionnement de manière à la rendre intelligible. Elle ne se veut pas exhaustive mais vise au contraire à présenter les systèmes de production les plus significatifs.

### **Quel rôle de l'appartenance ethnique dans les dynamiques de différenciation ?**

La circulation des savoirs techniques entre groupes ethno-culturels a été au cœur des innovations ayant porté le développement du Lac tandis que le brassage ethnique a favorisé la diversification des circuits commerciaux. Cette dynamique commune à l'ensemble du Lac nous a amené à qualifier de « cosmopolites » les agrosystèmes lacustres (Rangé et Abdourahamani 2014). Les dimensions techniques et commerciales n'épuisent cependant pas la question du « cosmopolitisme » ; se posent en particulier la question de la circulation des normes et pratiques sociales et celle de la différenciation sociale.

L'ethnie en elle-même apparaît inopérante pour comprendre les économies familiales du Lac ; d'abord parce que, à la différence du delta du Niger étudié par J. Gallais des années 1950 aux années 1970 (Gallais 1984), l'accès aux ressources n'est pas structuré par l'appartenance ethnique. L'accès au capital et la capacité à mobiliser la main-d'œuvre au sein de la parenté élargie sont très inégaux au sein du même groupe ethnique, expliquant la différenciation socio-économique au sein d'un même groupe ethnique.

C'est lorsqu'un surplus est disponible pour être ré-investi que l'appartenance socio-ethnique devient visible. Ainsi en est-il du retour, permis par l'accumulation au Lac, des Peuls qui avaient décapitalisé leur cheptel dans leur groupe socio-ethnique d'origine :

*« En quittant Gure au Niger, j'ai vendu un bœuf. Je suis arrivé à Gambarou avec de l'argent pour acheter mon propre matériel de pêche. Avec l'argent de la pêche, j'ai acheté une voiture à Gambarou. Puis quand je suis venu ici, j'ai vendu la voiture pour acheter 5 bœufs. Ils se sont multipliés, jusqu'à 50 maintenant, et ça c'est les problèmes de maladies, sinon ils seraient 100 ! J'ai confié les animaux au père de ma femme. On s'est rencontré à Kirta. On est tous Fellata, eux viennent de l'Est et moi de l'Ouest. Je pêchais, ils pâturaient. J'ai marié leur fille, c'est devenu ma famille. » (Ousman, Peul, env. 50 ans, Ramin Dorina, 2011)*

D'une manière générale, l'investissement dans les activités extra-*agricoles*, parce qu'il mobilise des ressources autres que la terre et les ressources naturelles, la main-d'œuvre ou le capital, fait intervenir ce, qu'en l'absence d'une compréhension plus fine, nous qualifions globalement de « réseaux socio-ethniques ». C'est ce qui explique que les Arabes shuwa et les Peuls investissent préférentiellement dans du gros bétail confié à leurs parents, les Kotoko dans le transport, et les Haoussa dans l'embouche. En outre, des réseaux socio-ethniques sont indéniablement à l'œuvre qui expliquent l'organisation particulière de la production parmi les riverains du Logone, l'accumulation poussée des populations Djoukoun dans la pêche également observée dans la cuvette nord du Lac (Kiari Fougou 2014), le monopole du commerce transfrontalier du niébé par les populations arabes shuwa, la forte implication des « Maliens » dans la pêche à la nasse, ou encore les parcelles irriguées qui fleurissent le long du Chari au Tchad à l'initiative des populations Tama.

## 2 Diversité des formes et des rôles de la pluri-activité

---

### 2.1 Modéliser le fonctionnement des exploitations *agricoles* dans un environnement mouvant et incertain

Nous assignons deux objectifs à la modélisation du fonctionnement des exploitations : :

- donner à comprendre la diversité des formes et des rôles du multi-usage des ressources dans un environnement hydro-écologique mouvant et dans un environnement économique incertain ;
- évaluer les niveaux et les disparités de revenu.

### 2.1.1 Système de production ou système d'activités ?

Le domaine de cohérence des choix productifs des ruraux dépasse la seule sphère *agricole*, en particulier au Lac où les activités de commerce et de transport constituent des opportunités d'investissement pour un grand nombre de producteurs au niveau de capitalisation fort différent. La nécessaire prise en compte de ce domaine de cohérence élargi a conduit au développement du concept de « système d'activité » (Paul et al 1994). Mais la simple juxtaposition de différentes activités ne peut suffire à justifier l'emploi du concept de système d'activité. Pour que la pratique de différentes activités puisse s'analyser comme un système, encore faut-il qu'elles entretiennent des relations fonctionnelles entre elles – en termes d'allocation du travail, du capital financier et technique et de la terre – au niveau de la cellule familiale qui forme l'unité de production (ibid). Au Lac, c'est effectivement le cas pour un certain nombre d'exploitations ; au-dessus d'un certain niveau de capital néanmoins, les différentes activités entretiennent des relations trop lâches entre elles pour qu'elles puissent être analysées comme un « système ».

C'est au niveau du système de production que les relations d'interdépendance entre le capital, le travail et la terre sont les plus fortes. Par « système de production », nous faisons référence à une combinaison d'activités productives relevant à fois de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. S'il est possible d'identifier une combinaison de productions agricoles, halieutiques et d'élevage et de l'analyser en fonction de l'accès de l'unité de production aux différentes ressources productives, il est souvent difficile de repérer une ou plusieurs autres activités *extra-agricoles* qui seraient plus systématiquement associées au système de production (Cochet 2011). Le risque du « système d'activité » est alors de l'appliquer au niveau de chaque famille prise isolément plutôt qu'à un ensemble d'exploitations placées dans des conditions socio-économiques comparables ; dans ces conditions, le concept de « système » atteint rapidement ses limites (ibid).

Nous avons fait le choix de préciser pour chacun des systèmes de production les relations d'interdépendance entre les activités *agricoles* (au sens large, pêche et élevage compris) et *extra-agricoles* ; le cas échéant, nous avons estimé un revenu *extra-agricole*.

Quelle que soit la pertinence du concept de « système d'activité », la mobilisation du concept de « système de production » reste nécessaire pour comparer les performances de différentes

formes d'*agriculture* (au sens large). Elle va nous permettre de montrer comment les exploitations, en fonction de leur accès aux ressources productives, utilisent la diversité des ressources naturelles et d'en estimer les résultats en termes de création de richesse. Il deviendra alors possible de comparer les performances économiques relatives du mode d'exploitation paysan basé sur le multi-usage des ressources à celles attendues d'une agriculture spécialisée et capitaliste (voir page 542).

### 2.1.2 *La modélisation systémique du fonctionnement des exploitations dans un environnement mouvant*

#### **Environnement mouvant et modélisation**

D'une année sur l'autre, les producteurs du Lac modifient les productions et leur combinaison en fonction des conditions hydro-climatiques mais aussi des rapports de prix notamment entre le poisson et le vivrier. D'une année sur l'autre, les surfaces cultivées, les quantités de poissons pêchées et transformées, les volumes de vivrier commercialisés, les calendriers de travail,... changent. Dans ces conditions, modéliser sous forme de « système » le fonctionnement d'exploitations *agricoles* peut sembler relever de la gageure. Ce serait se méprendre sur l'objectif conféré à la modélisation dans ce travail et, plus généralement, dans l'approche systémique développée en agriculture comparée. Il ne s'agit pas de réifier le système de production comme une représentation fidèle de la réalité mais bien de donner à comprendre une logique de fonctionnement, notamment en rendant possible la quantification des processus productifs. Analyser différentes activités et productions comme un « système » consiste simplement à faire l'hypothèse qu'elles entretiennent des relations fonctionnelles entre elles en termes d'allocation du travail, du capital ou encore de la terre (Cochet 2011).

Pour chaque système de production, nous construisons ainsi une situation dite « archétypique » à partir d'une série de cas d'étude. C'est à dire que nous présentons un *modèle* de fonctionnement caractérisé par un ensemble d'attributs propres au système de production en question et permettant de comprendre la logique interne de son fonctionnement, ainsi que par une combinaison de systèmes de culture, de pêche et d'élevage. En annexe (voir page 665) figurent les hypothèses retenues pour caractériser les différentes situations archétypiques (nombre d'actifs familiaux et de consommateurs, nombre de journées de travail achetées, itinéraires techniques mis en oeuvre, lieux et prix de vente des produits,...) ainsi que les principales lignes de calcul. Précisons simplement ici que les prix retenus dans la modélisation sont ceux de 2012, année de prix relativement élevés du poisson.



## **L'aléa hydro-climatique : contraintes et logiques d'adaptation**

Le choix de notre modélisation repose sur notre compréhension des contraintes posées par l'aléa hydro-climatique et des logiques techniques et socio-économiques selon lesquelles les producteurs y font face. La variabilité hydro-écologique n'est pas en elle-même une contrainte. À la forte variabilité décennale, les populations lacustres répondent par une mobilité généralisée : les parcelles, les pâturages, les sites de pêche mais aussi les sites d'habitat et les marchés se déplacent ; « l'espace est mobile ». Lorsque la variabilité est limitée, comme c'est le plus souvent le cas d'une année sur l'autre, les producteurs modifient la part relative du travail alloué aux différentes activités et privilégient les changements de plantes cultivées et les aménagements légers à l'échelle de la parcelle sur la mobilité des parcelles de décrue, rendue contraignante par le surplus de travail impliqué par l'enherbement des parcelles irrégulièrement cultivées. Selon la localisation des parcelles dans la topographie, un même changement de niveau des eaux, parce qu'il déplace en même temps qu'il modifie l'étendue des différentes facettes agricoles, peut augmenter ou au contraire réduire la surface cultivable en maïs de fin de décrue et en niébé de décrue. D'une manière générale, un haut niveau des eaux aura pour effet d'augmenter les surfaces cultivables dans la partie extérieure des rives et de les réduire dans la partie intérieure. Les évolutions restent néanmoins hétérogènes à l'échelle d'un même terroir du fait de la topographie en bras et en cuvette.

La variabilité hydro-climatique devient véritablement contraignante lorsqu'elle fait porter un risque aux cultures sur pied. Le principal risque hydro-climatique réside dans une arrivée précoce de la crue et de trop fortes pluies, lorsque l'eau envahit les parcelles de maïs avant sa maturité. En dehors du delta du Chari, les digues de protection des cultures restent relativement efficaces pour protéger les parcelles de maïs et, plus encore que la précocité de la crue lacustre, c'est l'inondation pluviale des jeunes plants de maïs qui constitue le principal risque. Mais les deux se confondent presque systématiquement : les fortes crues du Chari sont bien corrélées à la pluie sur le Lac et en particulier sur les rives sud (J. Lemoalle, comm. pers.). Ainsi aux destructions du maïs sur pied est associé un retrait tardif des eaux sur les parcelles l'année suivante.

### **Choix de modélisation**

Parce que nous avons identifié l'inondation trop précoce de la parcelle de maïs comme la principale source de vulnérabilité de nature hydro-climatique, nous avons choisi de modéliser la réponse apportée par les producteurs à cet accident hydro-climatique en fonction de leur accès aux ressources productives. Cet accident est fréquent : depuis la fin des années 1990, il est intervenu en 1998, 1999, 2001, 2003, 2010, 2012 et 2013. Notre présence sur les rives et dans les îles ca-

merounaises du Lac entre 2011 et 2012, et les enquêtes que nous avons pu y organiser en 2013, nous ont permis d'analyser les choix productifs, souvent contraints, des différents types de producteurs suite à la perte d'une partie importante de leur récolte de maïs, et les impacts de ces choix sur la valeur ajoutée créée et sur le revenu *agricole*. À partir de la collecte de données relatives aux superficies cultivées dans les différentes cultures, au calendrier de pêche et, le cas échéant, aux volumes commercialisés et stockés (pour les individus qui s'investissent dans le commerce et la spéculation sur le vivrier) et au nombre de têtes de bétail pour chacune des exploitations de notre échantillon sur trois des quatre années hydro-climatiques contrastées de 2010, 2011, 2012 et 2013, nous avons modélisé une situation archétypique permettant de comprendre la manière dont les différents types d'exploitants répondent à un incident hydro-climatique.

Nous avons ainsi choisi de modéliser le fonctionnement de l'exploitation sur une séquence de trois années successives :

- une année appelée « année n-1 » où la récolte de maïs est jugée « satisfaisante », c'est-à-dire où ni les pluies, ni la crue lacustre n'ont inondé prématurément les plants et où la pluviométrie n'a pas été trop déficitaire ;
- une année appelée « année n » qui voit la destruction d'une grande partie de la récolte de maïs du fait d'une inondation trop précoce de la parcelle ;
- l'année suivante appelée « année n+1 » pour laquelle on considère que les conditions hydro-climatiques ont permis un développement satisfaisant des plants de maïs.

Pour modéliser « l'année n » et « l'année n+1 », nous avons retenu respectivement le haut niveau hydro-climatique de l'année 2010/2011 et celui, modéré, de 2011/2012. Notre présence au Lac à cette période nous a en effet permis de bien étudier les logiques d'adaptation des producteurs à la variabilité hydro-climatique. Nous avons considéré que le niveau des eaux en « année n-1 » était identique à celui de l'année « année n+1 ». De fait, selon les riverains, le niveau hydro-climatique de l'année 2009/2010 avait été proche (bien qu'un peu supérieur) à celui de 2011/2012.

Les systèmes de production orientés principalement sur la pêche ne sont pas exposés aux mêmes risques hydro-climatiques. Pour cette raison, nous n'avons modélisé qu'une seule année pour ces systèmes de production, en retenant des rendements de pêche jugés « satisfaisants ».

Nous avons fait le choix de faire démarrer l'année *agricole* au début de la crue, en août. C'est en effet entre la mi-juillet et la mi-août qu'intervient l'éventuelle inondation précoce des plants de

maïs et c'est donc à partir de ce moment que les producteurs ajustent une grande partie de leurs choix productifs.

### 2.1.3 *Concepts mobilisés dans l'analyse technico-économique du fonctionnement des exploitations et hypothèses retenues pour comptabiliser le travail*

#### **Concepts mobilisés**

Notre analyse des performances économiques des exploitations agricoles et leur comparaison repose sur trois grandeurs économiques (Cochet 2011) :

- la *valeur ajoutée nette* (VAN) qui exprime la création de richesse résultant du fonctionnement du système de production. Elle correspond à la somme des valeurs ajoutées nettes des différents systèmes de culture, de pêche et d'élevage combinés à l'échelle de l'exploitation ;
- la *productivité globale du travail* qui mesure l'efficacité économique d'un travailleur dans un système de production donné. Elle correspond à la VAN ramené au nombre d'actifs *agricoles* (agricoles au sens large) mobilisés dans l'année par l'unité de production.
- le *revenu agricole* (RA) qui résulte du processus de répartition de la valeur ajoutée. Il est égal à la différence entre la VAN et l'ensemble des redistributions qui traduisent les conditions d'accès aux ressources mobilisées dans le processus de production (rémunération des manœuvres, taxes payées aux autorités pour accéder aux ressources foncières, intérêts sur le capital emprunté, gain permis par la commercialisation du produit agricole sur un marché intermédiaire plutôt que sur le marché local). Intégrant l'autoconsommation, le RA est distinct du revenu monétaire.

La VAN et la productivité globale du travail mesurent l'efficacité économique intrinsèque du système de production. Le revenu agricole exprime quant à lui la part de la richesse *agricole* (au sens large) créée qui revient aux producteurs et à leur famille. Il est toutefois insuffisant : la prise en compte des activités *extra-agricoles* permet d'estimer le revenu total de l'exploitation qui permet aux producteurs de faire vivre leur famille et éventuellement d'investir. La vente de force de travail dans l'agriculture ou la pêche, le commerce, les prêts usuriers sur le maïs, et le transport constituent les principales activités *extra-agricoles*. Pour les besoins de la comparaison, nous avons ramené le revenu *agricole* et le revenu total au nombre d'actifs familiaux dans l'unité de production.

## **Hypothèses retenues pour comptabiliser le travail agricole et domestique**

À partir de nos entretiens, nous avons estimé qu'en moyenne un adulte travaillait 200 jours dans l'année dans l'agriculture, la pêche et/ou l'élevage. Nous avons donc considéré qu'un actif *agricole* (au sens large) (qualifié d'« actif » dans la suite de ce texte) correspondait à 200 journées de travail annuelles. Par exemple, une unité de production qui mobilise 850 journées de travail dans l'année (qu'il s'agisse d'actifs familiaux ou de manœuvres) mobilise 4,25 actifs.

Pour quantifier le nombre d'actifs familiaux, nous avons d'abord identifié les différents membres de l'unité de production. Puis nous avons interrogé leur contribution au travail *agricole* (au sens large). En fonction des opérations réalisées et du temps consacré, nous avons considéré que leur travail correspondait à celui d'un actif ( $A=1$ ) ou d'un demi actif ( $A=0,5$ ). Le semis du maïs de fin de décrue et le travail du sol qui le précède correspondant à une pointe de travail, nous avons considéré que la personne comptait pour un actif lorsque sa contribution à ces opérations était jugée significative par le chef de l'unité de production. Pour les femmes, nous avons également considéré la participation aux sarclages et aux récoltes du niébé. Se faisant, nous avons fait une hypothèse importante : nous n'avons pas considéré le travail domestique comme faisant partie du système de production et ne l'avons pas pris en compte dans le calcul du nombre d'actifs. La corvée d'eau, de collecte du combustible, la préparation des aliments,... sont autant de tâches chronophages essentielles au fonctionnement du système de production. Mais leur attribuer une valeur pour les quantifier est difficile et nous ne les avons pas suffisamment étudiées pour cela. Dans certaines unités de production, toutes haoussa, les femmes se consacrent au travail domestique. Conformément à notre hypothèse, elles ne sont pas comptabilisées dans les actifs familiaux. Pour remédier au biais induit par notre hypothèse, nous avons regardé à la fois le revenu total par actif familial et celui par actif familial et domestique<sup>267</sup>.

Pour estimer le nombre de consommateurs, nous avons fait le choix d'attribuer une valeur de 1 à tous les membres âgés de plus de 15 ans et une valeur de 0,5 à ceux âgés de moins de 15 ans. Cette hypothèse est normative ; elle correspond à une version aménagée de l'échelle d'Oxford utilisée pour pondérer le niveau de consommation avec l'âge dans le calcul du taux de pauvreté dans les pays du sud.

### **2.1.4 Méthodologie de caractérisation des systèmes de production**

L'identification préalable à leur caractérisation des systèmes de production à travers l'analyse historique nous a permis d'effectuer un échantillonnage raisonné d'exploitations, c'est à dire de

<sup>267</sup> Nous avons pour cela considéré de manière normative que les femmes de plus de 15 ans comptaient pour un actif domestique et que les filles de 8 à 14 ans comptaient pour 0,5 actif.

choisir les exploitations que nous allions étudier en détail. Concrètement, il s'agit d'enquêter, pour chaque système de production identifié, un nombre suffisant d'exploitations de manière à être en mesure de caractériser la logique interne de son fonctionnement et de sa trajectoire. Ainsi 9 exploitations ont été enquêtées pour caractériser le SP F 1, 7 pour caractériser le SP F 2, 5 pour caractériser le SP F 3, 5 pour caractériser le SP F 4, 2 pour caractériser le SP F 5, 2 pour caractériser le SP F 6, 2 pour caractériser le SP P 1, 3 pour caractériser le SP P 2, enfin 4 entrepreneurs ont été enquêtés ; soit 39 enquêtes au total<sup>268</sup>.

Généralement, l'enquête auprès du chef de l'unité de production se déroulait en deux phases :

- une première phase dans les parcelles qui permettait de les localiser dans la topographie et le terroir et de les mesurer, ainsi que de questionner les pratiques agricoles et les rendements. Ce type d'entretien s'est également avéré fertile pour identifier d'éventuels conflits fonciers et reconstituer les modalités d'accès à la terre ;
- une seconde phase dans la concession.

Dans les concessions, nos entretiens étaient menés à partir d'un canevas d'entretien que nous avons construit à partir de notre compréhension des dynamiques agraires et enrichi au fur et à mesure de celle du fonctionnement des systèmes de production. Nous engageons une discussion avec l'intéressé sur les thèmes que nous avons identifiés en ayant le souci, dans un premier temps, de lui permettre de réorienter la discussion. Après avoir reconstitué le fonctionnement de l'exploitation et les logiques productives associées, nous passons à des questions précises visant à quantifier certains éléments (quantités récoltées et/ ou pêchées et vendues, nombre de journées de travail consacrées à la pêche, nombre de journées de travail achetées, achat du matériel, emprunts de céréales). Nous profitons de la présence d'une des femmes du chef de l'unité de production pour compléter certaines informations. Souvent, cette seconde phase nécessitait de programmer un nouvel entretien. Nous interrogeons systématiquement le fonctionnement du système de production pendant l'année en cours et celui durant l'année passée ; parfois, lorsque les réponses de l'enquêté étaient suffisamment précises, l'année surpassée.

---

<sup>268</sup> Parmi les 39 enquêtes en question, 14 ont été réalisées par des étudiants de l'Institut Supérieur du Sahel de Maroua.

## 2.2 Les unités de production familiales

### 2.2.1 Les UP associant l'agriculture et la pêche (système de production familial 1, SP F 1)

#### **Accès aux ressources (travail, terre, capital)**

Ces unités de production sont généralement de petite taille, entre 2 et 3 actifs familiaux là où dans les autres systèmes de production familiaux il n'est pas rare d'en compter 4 à 6. Ce type regroupe en effet la plupart des unités de production formées autour d'un jeune homme marié depuis moins d'une quinzaine d'années. Lorsque le chef de l'UP est plus âgé, la faiblesse des revenus et le peu de parcelles accessibles aux héritiers incitent les jeunes fils à prendre leur autonomie rapidement. Avant leur départ, ces jeunes vendent leur force de travail à leur seul profit dans l'agriculture ou la pêche souvent à l'insu de leurs parents. En outre, ces unités de production recrutent peu de manœuvres.

L'étendue des parcelles sur lesquelles l'exploitant dispose de droits d'usage dépend étroitement de sa date d'installation au Lac. Pour les exploitants installés récemment, les parcelles cultivables en niébé de décrue ou sur remontée de nappe sont difficilement accessibles. Ils compensent les moindres surfaces en niébé par une place plus grande conférée à la canne à sucre, plus intensive en travail à l'unité de surface, et à la pêche. D'autres au contraire disposent de droits d'usage sur des superficies supérieures à celles qu'ils peuvent réellement mettre en culture.

Le matériel de pêche consiste en filet, ligne à hameçons et nasses, et éventuellement en une pirogue. Certaines années, ces producteurs renoncent à s'endetter auprès de commerçants de poisson et le matériel devient limitant dans l'activité de pêche. L'éventuel capital consiste en quelques têtes de petits ruminants et une moto pour le déplacement au champs et au marché.

# UP FAMILIALES ASSOCIANT AGRICULTURE ET PÊCHE (SPF 1)

Actifs familiaux : entre 2 et 3 A/C : 0,63

Type de main-d'œuvre : familiale

activités extra-agricoles : vente de force de travail (peu)

Type de village : rives extérieures, intermédiaires et intérieures

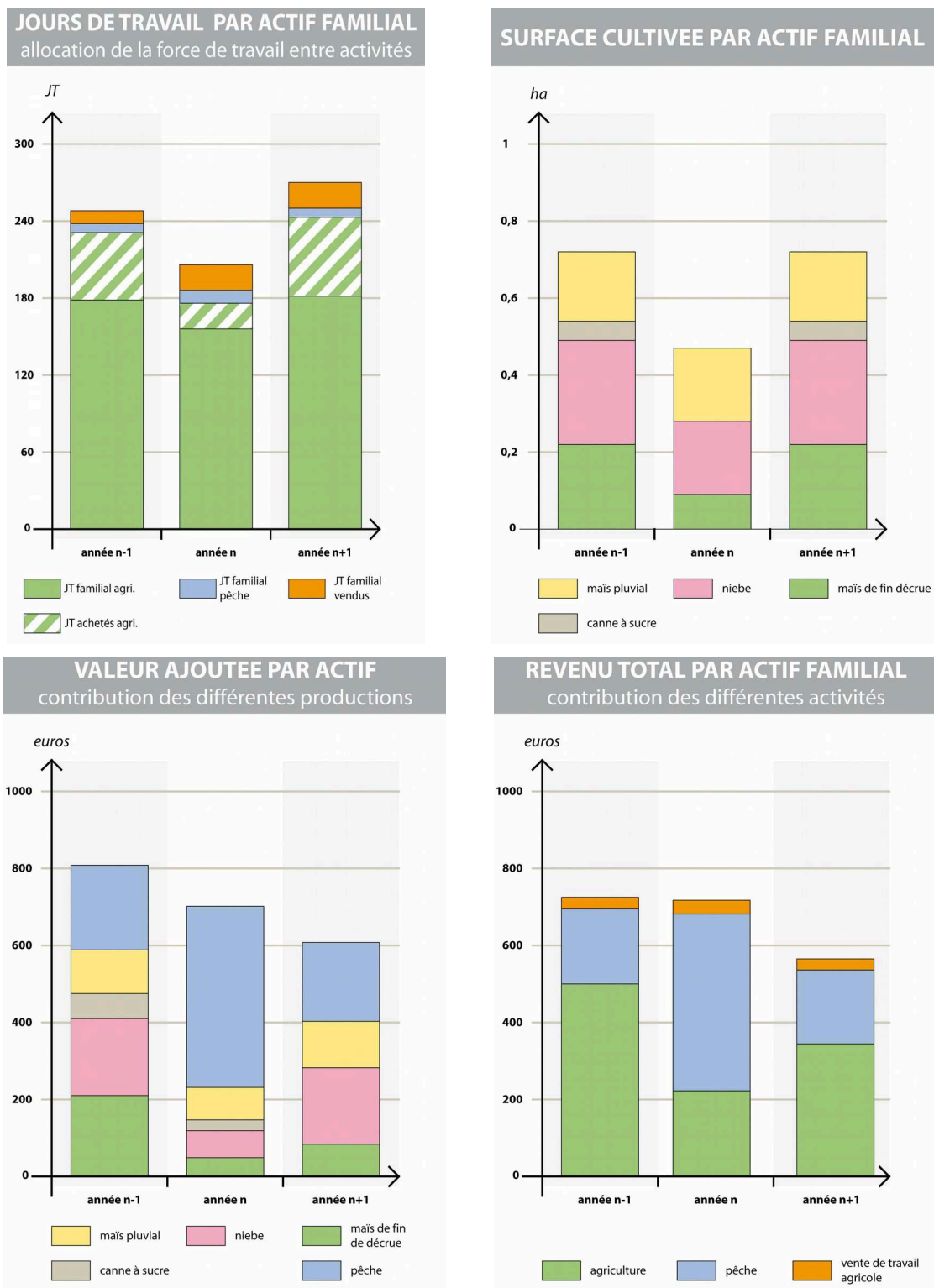


Fig. 67: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales associant l'agriculture et la pêche (SPF 1)

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### **Interdépendances entre les activités**

La culture du maïs de fin de décrue constitue une priorité. Une fois le pic de travail passé sur cette culture, les hommes laissent l'entretien des parcelles de maïs aux femmes pour tirer profit des dernières bonnes semaines de pêche en eaux libres entre juin et juillet. Le chef d'exploitation rejoint les *kirta* proches de son village pour surveiller plus aisément l'avancement des travaux agricoles. D'août à novembre, les prises sont maximales dans les marécages et les hommes se concentrent cette-fois sur la pêche dans les herbes. Puis, jusqu'en février, l'unité de production se consacre aux parcelles de saison fraîche (niébé, canne à sucre, patate douce, oignon). À mesure que l'eau recule et que les troupeaux éliminent le couvert, les hommes laissent la responsabilité du sarclage et de la récolte du niébé aux femmes pour préparer la parcelle de maïs de fin de décrue. Ce dernier travail est toujours lourd, limitant ainsi les surfaces mises en culture et les rendements. Un important couvert herbacé se développe en effet chaque année sur la parcelle de maïs de fin de décrue pendant l'inondation parce qu'une grande partie de la force de travail est détournée de l'entretien de cette parcelle vers la pêche.

Lorsque les récoltes ont été bonnes, les surfaces mises en culture en maïs permettent théoriquement d'assurer l'autoconsommation. Mais comme le maïs est vendu pour financer non seulement les frais de campagne mais aussi les besoins familiaux courants (habillement, hygiène, santé) ou exceptionnels (cérémonie, maladie, transport pour les visites), la trésorerie du niébé et du poisson est essentielle pour assurer la fourniture en céréales. Le temps consacré à la pêche dépend ainsi largement du niveau des récoltes de maïs : plus elles ont été mauvaises, plus les hommes sont incités à pêcher pour acheter le maïs manquant et éviter ainsi de s'endetter à des taux prohibitifs. D'une manière générale, il existe une forte interdépendance entre les productions et activités : la trésorerie générée par l'une permet de mobiliser plus de main d'œuvre, d'intrants chimiques ou de matériel dans l'autre.

### **Vulnérabilité aux aléas hydro-climatiques**

Après qu'un accident hydro-climatique ait hypothéqué la récolte de maïs, les hommes choisissent de se reporter sur la pêche et étendent leur séjour sur les *kirta* du mois de décembre au mois d'août, parfois en s'éloignant pour rejoindre des eaux réputées plus poissonneuses du Tchad. Les surfaces cultivées en niébé, en canne à sucre et en maïs de fin de décrue s'en trouvent fortement réduites, d'autant plus que la trésorerie manque. En l'absence des hommes, les femmes prennent la responsabilité des différentes parcelles. Peu mobilisées sur l'exploitation en raison de



la faiblesse des surfaces mises en culture, elles vendent leur force de travail, en particulier pour la récolte du niébé.

L'année suivante ces unités de production vont chercher à remettre en culture de plus grandes surfaces afin de limiter leur vulnérabilité aux variations des prix du poisson et de mieux valoriser le travail féminin. Une attention particulière est portée à la préparation des parcelles et les hommes limitent pour cela la pêche en eaux libres, sauf bien sûr si le poisson est particulièrement abondant.

Plus que le calendrier de la crue sur les parcelles, c'est donc bien la disponibilité en maïs et en trésorerie qui explique ici les choix productifs. Les complémentarités entre les calendriers de trésorerie dans l'agriculture et la pêche limitent efficacement la vulnérabilité de l'exploitation aux aléas hydro-climatiques. Ainsi, suite à une inondation précoce ravageant la parcelle de maïs, le revenu varie de plus ou moins 21 % (oscillant entre 124 000 et 157 000 naira / actif familial).

D'une manière générale, ces producteurs disent « suivre l'eau », c'est-à-dire qu'ils adaptent les plantes et les surfaces cultivées au calendrier de la crue sur la parcelle. Occupés à pêcher, ils sont moins enclins à aménager leurs parcelles au moyen de canaux pour l'irrigation ou encore à emprunter ou louer une nouvelle parcelle.

### ***Vulnérabilité aux variations des prix***

La part des différentes productions dans la formation de la VAN est un bon indicateur de la sensibilité de l'exploitation aux variations des prix du marché. Dans les hypothèses de prix du poisson et du niébé retenus pour la modélisation (prix de 2012), les sources de création de richesse sont diversifiées et équilibrées : le produit de la pêche compte pour 41 % , celui du niébé pour 22 %, celui du maïs pour 30 % et celui de la canne à sucre pour 6 %. Bien que la diversité des productions limite la vulnérabilité de l'exploitation aux variations des prix relatifs, le rôle déterminant de la pêche pour faire face aux accidents hydro-climatiques rend ces exploitations relativement vulnérables à une baisse des prix relatifs du poisson.

#### ***2.2.2 Les UP centrées sur l'agriculture (SP F 2)***

### ***Accès aux ressources (travail, terre, capital)***

Ces unités de production comprennent souvent entre 4 et 6 actifs et se caractérisent par un accès plus important à la main-d'œuvre féminine : elles comptent au moins deux femmes, souvent plus, là où les autres n'en comptent souvent qu'une voir aucune. La quasi exclusivité conférée à l'activité agricole permet de mieux valoriser cette main-d'œuvre féminine. Pendant la saison

sèche chaude, des parents (neveux, filleuls) ou amis sont hébergés (logés et nourris). Ces unités de production ont accès à des parcelles suffisamment diversifiées et étendues pour mobiliser la quasi totalité de leur main-d'œuvre sur l'activité agricole et inciter les jeunes fils mariés à rester travailler dans l'unité de leur père malgré la faiblesse des revenus. La possession de quelques têtes de petits ruminants est fréquente et confère une plus grande souplesse au système de production<sup>269</sup>.

### ***Interdépendances entre les activités***

Le maïs et le niébé constituent les deux principales sources de revenu et sont cultivés pendant une grande partie de l'année en diversifiant les sources d'apports en eau. La circulation de la trésorerie entre ces différentes productions est déterminante dans le fonctionnement de l'exploitation. Les producteurs soignent ainsi la préparation des futures parcelles afin de pouvoir semer au moment adéquat pour optimiser la date des récoltes et les rendements. Dans cet objectif, de grandes quantités de maïs et de niébé sont vendues pour recruter de nombreux manœuvres et acheter insecticides et herbicides. En conséquences, le maïs vient souvent à manquer et doit être racheté au prix fort à la soudure, obligeant à s'endetter auprès de commerçants spéculateurs.

La priorité conférée aux activités agricoles ne permet pas à ces producteurs d'engager une campagne de pêche à leurs frais. La pêche se résume ici au travail rémunéré à part de fruit d'un jeune homme dans les sennes tournantes entre juin et juillet.

---

<sup>269</sup> Nous ne disposons pas des données permettant d'estimer les performances technico-économiques de ces systèmes d'élevage sédentaires et ne pouvons donc pas estimer la richesse créée par cette activité néanmoins secondaire dans ce système de production.

# UP FAMILIALES CENTRÉES SUR L'AGRICULTURE (SPF 2)

Actifs familiaux : entre 4 et 6 | A/C : 0,75

Type de main-d'œuvre : familiale

activités extra-agricoles : vente de force de travail

Type de village : rives extérieures et intermédiaires

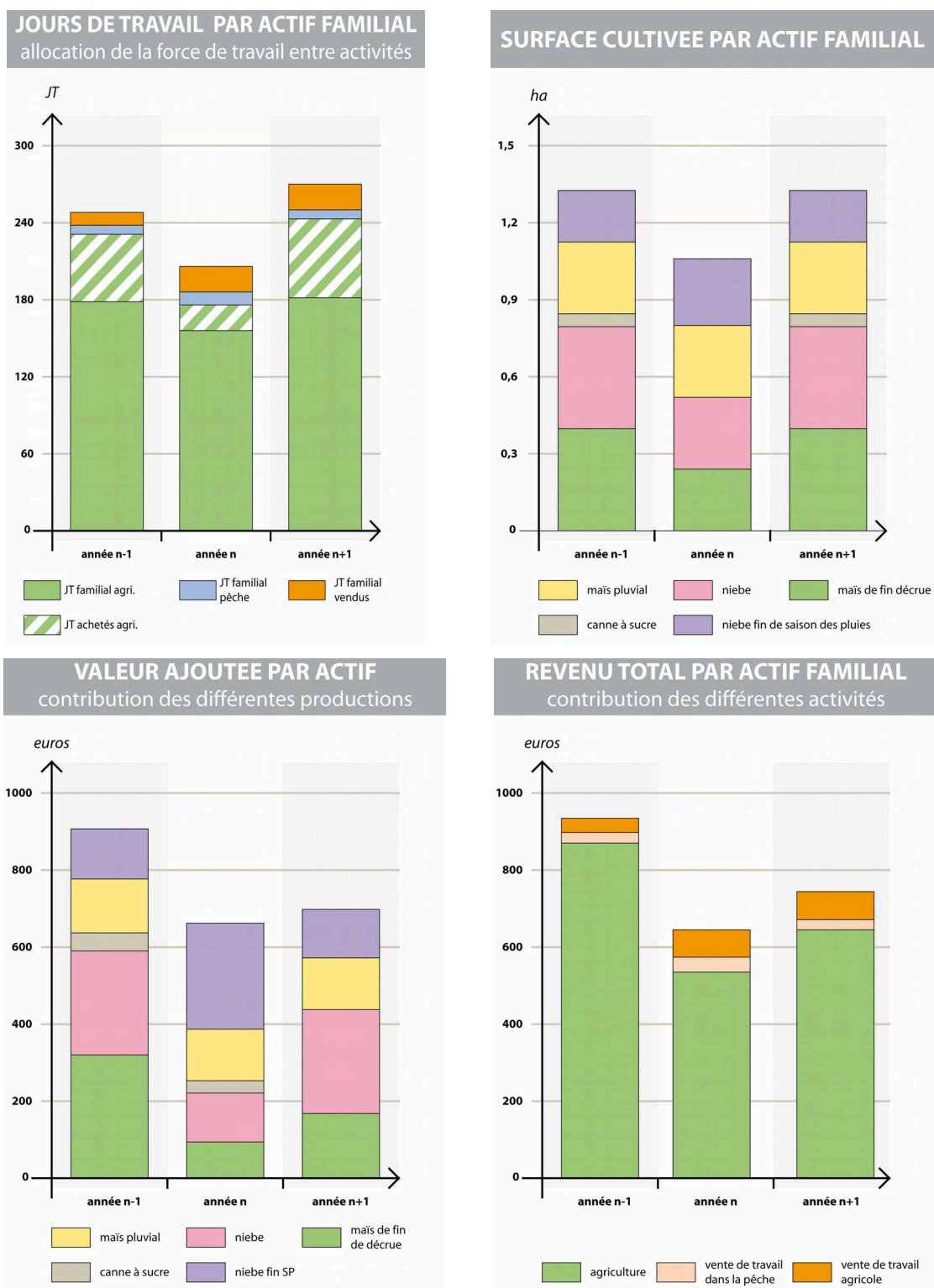


Fig. 68: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur l'agriculture (SP F 2)

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### **Vulnérabilité aux aléas hydro-climatiques**

Une récolte médiocre de maïs limite les possibilités de recruter des manœuvres et de se procurer des intrants chimiques. Cela oblige à renoncer à la culture de la canne à sucre et à diminuer les surfaces de niébé de saison fraîche et de maïs de fin de décrue. La baisse de la surface cultivée en maïs de fin de décrue est toutefois limitée par rapport au système de production associant l'agriculture et la pêche (SP F 1, voir supra) car le revenu dégagé par cette culture n'est pas compensé ici par une plus longue campagne de pêche. Pour faire face aux frais de mise en culture, les producteurs empruntent du maïs à des taux allant du double au triple qui grèvent leurs revenus l'année suivante. La culture du niébé de fin de saison des pluies permet toutefois de compenser en partie la baisse de la production agricole tandis que le salariat agricole permet de limiter celle du revenu.

La réponse aux accidents hydro-climatiques est donc ici principalement basée sur l'emprunt de céréales. Malgré les taux prohibitifs, ce choix permet à ces unités de maintenir une activité agricole plus importante que ceux qui font le choix de pêcher et ainsi de mieux valoriser le travail féminin dont elles sont bien dotées. Bien que la baisse de revenu soit « seulement » de 24 à 35 % comme dans les systèmes de production associant l'agriculture et la pêche, ces unités de production sont plus vulnérables aux accidents hydro-climatiques dans la mesure où elles doivent supporter le coût de l'emprunt. Que plusieurs crues ou pluies dévastatrices viennent à se répéter et les dettes s'accumulent.

D'une manière générale, l'accès à des parcelles relativement étendues et différemment localisées dans la topographie facilite les adaptations techniques et culturelles à la variabilité de la crue à l'échelle de la parcelle (canaux, irrigation de complément, jeu sur la diversité spécifique et variétale).

### **Vulnérabilité à la variabilité des prix**

Le niébé et le maïs forment à eux deux la quasi totalité de la VAN, respectivement entre 45 et 57 % et entre 32 et 47 % environ. Ces exploitations sont donc particulièrement sensibles aux variations des prix du niébé, mais également du maïs dont une grande partie est vendue et empruntée.

### 2.2.3 *Les UP centrées sur l'agriculture et investissant dans des activités extra-agricoles (SP F 3)*

#### **Accès aux ressources (travail, terre, capital)**

Ces familles sont relativement grandes puisqu'elles comprennent souvent autour de 4 actifs. Les fils restent en effet travailler avec leur père jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes des enfants en âge de travailler. Ils s'autonomisent progressivement en augmentant la part de leurs activités personnelles. Les femmes sont souvent impliquées dans un petit commerce - achat et revente de condiments, produits manufacturés, niébé et gombo entre les marchés ruraux du Lac et celui de l'arrière-pays - et, lorsqu'elles sont plus âgées, contrôlent une parcelle de niébé, de gombo et de maïs de fin de décrue. Le niveau de revenu favorise l'accueil de nombreux parents et amis pendant la saison sèche chaude, et parfois d'étrangers (souvent entre 5 et 8 personnes)<sup>270</sup>.

Le chef de l'UP cherche à patrimonialiser la terre pour la redistribuer à ses enfants mais aussi au sein de sa parenté élargie. En attendant, il loue ou prête ses parcelles.

---

<sup>270</sup> En considérant que pendant trois mois ils sont nourris pour moitié par l'unité de production, cela représente un surplus de consommateurs d'environ 10 %.

# UP FAMILIALES CENTRÉES SUR L'AGRICULTURE ET INVESTISSANT DANS LES ACTIVITÉS EXTRA-AGRIcoles (SPF 3)

Actifs familiaux : entre 3 et 6 A/C : 0,53

Type de main-d'œuvre : familiale et journalière **Activités extra-agricoles** : Commerce de vivriers agricoles, spéculation sur le maïs, transport de personnes ou de marchandises et boutiques

Type de village : rives extérieures, intermédiaires et intérieures

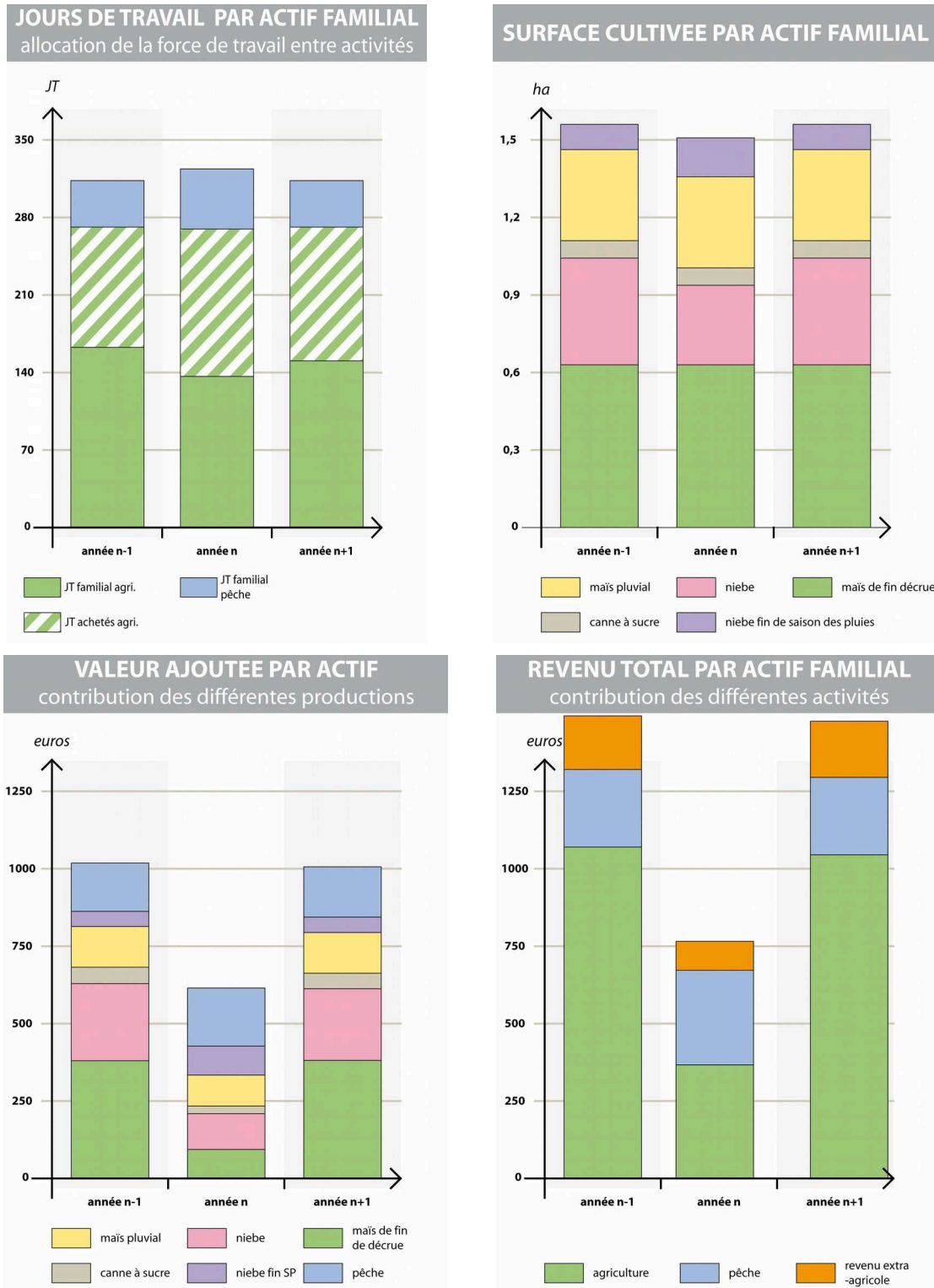


Fig. 69: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur l'agriculture et investissant dans des activités extra-agricoles (SP F 3)  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## **Les variantes du SP**

En modélisant ce système de production, nous cherchons à mettre en exergue un fonctionnement particulier dans lequel la présence d'un revenu extra-*agricole* influe sur les logiques productives. Ce système de production regroupe des exploitations mettant en œuvre des combinaisons de production variées. Si le maïs constitue toujours la principale production, les UP privilégient soit le niébé soit la canne à sucre et la patate douce en fonction notamment de leur accès à la main d'oeuvre féminine<sup>271</sup>. En outre, la pêche n'étant pas ici un moyen de faire face aux accidents hydro-climatiques mais simplement une opportunité de diversification des revenus, elle n'est pas systématiquement pratiquée. Enfin, ce système de production regroupe des unités au niveau de capital très différent et donc aux activités extra-*agricoles* très diverses. Les jeunes chefs d'exploitation en particulier n'ont encore que peu accumulé. Ils investissent dans le commerce de tubercules et de canne à sucre comme intermédiaire des commerçants de Kousseri, quand les plus âgés privilégient la spéculation sur le maïs, le transport de personnes et de marchandises (motos, pirogues, voitures, petit camion), les boutiques de produits manufacturés et le commerce du poisson. Le confiage des animaux (vaches ou petits ruminants), l'immobilier dans les villes de l'arrière-pays (Makari, Fotokol) et pour certains la scolarisation poussée des enfants (lycée voir études supérieures) sont autant d'investissements.

Le cas retenu pour la modélisation est celui d'une unité de production dont le niveau de capitalisation est relativement élevé et qui combine principalement culture du maïs, du niébé et pêche.

### **Interdépendances entre les activités et réponses aux aléas**

Bien que la main-d'œuvre familiale reste la principale forme de travail, le recours aux manoeuvres est important : ils comptent pour 35 à 41 % du travail agricole et halieutique en fonction des années. C'est ce qui explique la différence moyenne sur la séquence de trois années de 35 % entre la valeur ajoutée nette par actif et le revenu total par actif familial.

L'accès à un revenu extra-*agricole* permet de désolidariser en partie les surfaces cultivées des revenus monétaires générés par les différentes cultures et par la pêche. Suite à une récolte médiocre de maïs, ces unités de production ne sont ainsi pas contraintes de diminuer les surfaces cultivées à la différence des types déjà caractérisés. Elles sont en outre plus souvent en mesure de mobiliser leur réseau d'amis ou de parents pour bénéficier de conditions d'emprunt avantageuses.

---

<sup>271</sup> La culture du gombo ou encore de l'oignon en contre saison en vue de la commercialisation est plus importante que dans les systèmes de production précédemment caractérisés, et les revenus provenant d'un petit verger plus fréquents. Par souci de simplification, nous avons néanmoins choisi de ne pas représenter ces surfaces.

En l'absence de fortes contraintes de trésorerie, ces producteurs ajustent les surfaces cultivées et le temps investi dans la pêche en fonction des ressources disponibles. Selon la localisation des parcelles dans la topographie, les surfaces cultivées sont donc différemment impactées par une forte crue, pouvant tout aussi bien augmenter que diminuer, alors que dans les systèmes de production décrits précédemment la contrainte en trésorerie obligeait l'unité de production à les diminuer. D'une manière générale, le recours à l'irrigation ou encore la location de parcelles est fréquente pour faire face aux aléas du calendrier de la crue. Pendant la saison des pluies 2011, alors que la crue s'annonçait faible et tardive, ces producteurs avaient ainsi acheté plus d'herbicide que d'habitude pour nettoyer avant l'arrivée de la crue des parcelles qui avaient été abandonnées depuis le milieu des années 1990.

Le niveau de capital investi dans l'activité *extra-agricole* dépend des revenus *agricoles*, ces derniers générant la plus grosse part du revenu. Lorsqu'ils sont faibles, comme c'est le cas après une récolte médiocre de maïs, une moindre quantité de maïs peut être prêtée avec intérêt ou commercialisée, l'entretien ou le renouvellement des véhicules de transport (pirogue, moto, petit camion, voiture) est difficile, l'achat de têtes de bétail (petit ruminant ou vache) remis à plus tard,...

#### 2.2.4 *Les UP des anciens villages du Lac associant l'agriculture à l'élevage (SP F 4)*<sup>272</sup>

##### **Les variantes du SP**

Les anciens villages du Lac offrent des conditions d'exploitation particulières : larges espaces jamais atteints par la crue propices à l'élevage en saison des pluies et en période de hautes eaux, présence de bas-fonds et de vastes terres pluviales. En conséquences, les unités de production ont quasiment toutes un cheptel d'une à plusieurs dizaines de chèvres et de moutons et, pour certaines, de quelques unités à dizaines de têtes de zébus qui sont envoyées pendant la saison sèche plus à l'intérieur du Lac. Dans la partie intermédiaire des rives au contraire, seuls certains rares producteurs, des Peuls en particulier, élèvent du gros bétail et la possession de petits ruminants se résume à quelques têtes. L'embouche ovine et bovine est aussi plus répandue.

Certaines caractéristiques communes (pratique d'un élevage de petit ou gros bétail, exploitation de bas-fonds, de terres pluviales et de terres de décrue) nous conduisent à considérer un même grand type de système de production. Néanmoins, des variantes importantes existent. Dans certains villages, à Hilé Alifa et Abassouni, le creusement d'un canal a permis la remise en eau régulière d'une partie du terroir. Ailleurs, l'agriculture de décrue nécessite de longs déplacements

<sup>272</sup> Nous ne disposons pas des données permettant de quantifier les performances technico-économiques des systèmes d'élevage ni d'estimer les rendements et les temps de travaux dans la partie extérieure des rives. Pour cette raison, nous ne pouvons pas présenter de modélisation économique pour ce type.



quotidiens vers les parcelles de décrue. Alors que les parcelles de sorgho repiqué sont importantes dans certains villages, d'autres n'y ont pas accès. L'agriculture irriguée est quant à elle limitée aux embouchures des défluent du Chari, du Taf-Taf, du Serbewel et de l'El Beïd. En outre, il existe d'importantes disparités dans l'accès au bétail : certains ne disposent que d'une quinzaine de petits ruminants quand d'autres en élèvent plus d'une vingtaine. Différentes activités extra-agricoles sont pratiquées dont les plus fréquentes sont l'achat de maïs et de niébé dans les campagnes de l'intérieur du Lac pour la revente sur le marché du village, le commerce de bétail en tant qu'intermédiaire et le transport de personnes.

### **Accès aux ressources**

Les grandes familles sont courantes. Les fils mariés travaillent sur les parcelles familiales jusqu'au décès du père, en disposant néanmoins d'une part croissante de leur force de travail pour leurs propres parcelles. La pêche dans les eaux libres constitue pour les jeunes une autre opportunité de dégager des revenus personnels.

Les fils héritent des parcelles anciennement contrôlées par leur père mais sont généralement contraints de se faire prêter, de louer ou d'acheter une parcelle plus à l'intérieure des rives pour disposer d'une superficie cultivable suffisante. C'est d'ailleurs la contrainte foncière qui explique que certaines unités de production se scindent et multiplient les résidences entre l'extérieur et l'intérieur des rives.

### **Interdépendances entre les activités et vulnérabilité**

Les parcelles de décrue cultivées par ces exploitations sont atteintes plus tardivement par la crue, ce qui limite l'enherbement et permet de mettre en culture de plus vastes superficies avec néanmoins de moins bons rendements qu'à l'intérieur du Lac. En outre, l'arrivée tardive de la crue les protège du risque d'une crue précoce d'autant plus que les parcelles, situées en position haute, sont moins sujettes aux excès de pluies. Ces unités de production ne sont donc pas soumises aux mêmes risques hydro-climatiques que celles installées plus à l'intérieur du Lac. La contrepartie de ces moindres risques résulte en une inondation plus irrégulière. L'irrigation d'appoint est pour cette raison très courante.

D'une manière générale, ces producteurs adaptent les surfaces cultivées en fonction du calendrier de la crue, au besoin en demandant une nouvelle parcelle. Ils bénéficient en outre de multiples sources de diversification des revenus entre l'élevage, les cultures de fin de saison des pluies et celles de bas-fonds.

### 2.2.5 Les UP centrées sur la pêche limitées par leur accès au matériel (SP F 5)

Ces unités de production résident dans les gros bourgs de pêche. Elles ne disposent ni du matériel de pêche ni de la terre qui leur permettrait d'utiliser la totalité de leur main-d'œuvre familiale. Dans ces conditions, les jeunes consacrent à leur profit de nombreuses journées au travail rémunéré à part de fruit.

#### **Cas d'étude**

Ne disposant pas des données nécessaires pour modéliser une situation archétypique, nous avons choisi de présenter un cas d'étude.

Mahamat Toukour est né à Blangoua d'un père et d'une mère Haoussa nés au Nigeria. Il a rejoint Darak en 1992 pour fuir les violents conflits entre Arabes shuwa et Kotoko. À cette époque, il travaillait encore sous l'autorité de son père avec ses quatre frères. Ensemble, ils partaient sur les *kirta* pêcher au filet. À son arrivée à Darak, son père avait acquis une parcelle que Mahamat cultive toujours en maïs de fin de décrue et en patate douce.

Après le décès du père en 2004, les frères ont commencé à travailler chacun indépendamment bien que trois parmi les frères utérins de Mahamat vivent toujours dans la même concession avec leur mère, les trois autres s'étant installés dans la partie intermédiaire des rives où ils se concentrent sur l'agriculture. Aujourd'hui Mahamat travaille avec ses deux fils récemment mariés. Conformément aux coutumes haoussa, ses deux femmes ne travaillent pas en dehors de la sphère domestique. Un de ses fils vit à Maiduguri chez l'oncle de Mahamat, ses filles sont mariées à Darak et les cinq enfants de sa seconde femme sont trop jeunes pour travailler. Lui ne pêche plus, seuls ses deux fils partent camper sur les *kirta* pour pêcher en binôme au filet entre mars et juin. Le reste de l'année, ils travaillent sur les sennes tournantes où ils sont rémunérés à part de fruit. Ils n'en avertissent pas leur père mais lui donnent de temps en temps le « sucre » (500 naira). Mahamat lui ne travaille que sur la parcelle. Cette année, il a cultivé un peu moins d'un hectare en maïs de fin de décrue et patate douce et a laissé les 30 ares restant qu'il ne pouvait travailler à un ami.

L'estimation des revenus dégagés par l'unité de production de Mahamat Toukour indique que 40 % du revenu total est formé par la pêche au filet en possession de l'UP, 26 % par les activités agricoles et 34 % par la pêche des fils mariés rémunérée à part de fruit. Le revenu total par actif familial est d'environ 212 000 naira (971 €), ce qui est relativement important. Néanmoins, les femmes de cette UP ne travaillent pas : ramené au nombre d'actifs familiaux et domestiques, ce

revenu tombe à environ 127 000 naira (582 €). En outre, 34 % de ce revenu correspond au revenu dégagé par les fils mariés qui s'emploient dans les sennes tournantes et n'est pas partagé avec les autres membres de l'UP.

Les surfaces cultivées en maïs ne permettent pas d'assurer l'auto-suffisance alimentaire de l'unité de consommation. Ces unités de production apparaissent donc vulnérables aux variations de la ressource halieutique et au rapport de prix entre le poisson et le vivrier agricole.

# UP FAMILIALES CENTRÉES SUR LA PÊCHE LIMITÉES PAR LEUR ACCÈS AU MATÉRIEL (SP F 5)

Actifs familiaux : plus de 3 A/C : 0,42

Type de main-d'œuvre : familiale Activités extra-agricoles : Vente de force de travail dans la pêche

Type de village : bourgs de pêche

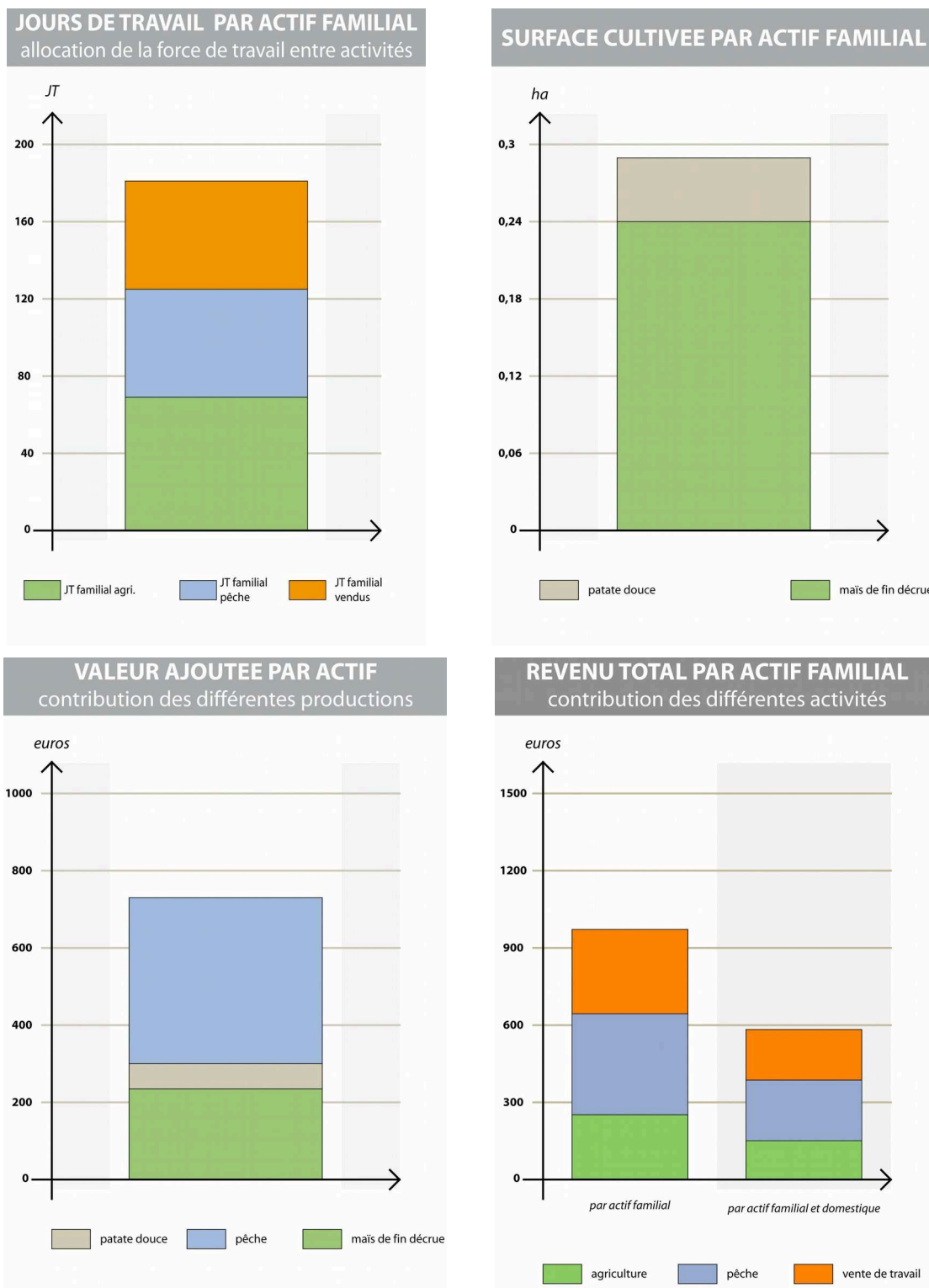


Fig. 70: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur la pêche limitées par leur accès au matériel (SP F 5). Cas de Mahamat Toukour à Darak.  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

### 2.2.6 Les UP familiales centrées sur la pêche investissant dans l'agriculture (SP F 6)

Dans les gros bourgs de pêche (Darak et Kofya sur les rives camerounaises) ou sur les rives intérieures, certaines unités de production consacrent la plus grande part de leur travail à la pêche<sup>273</sup>. Elles disposent d'un matériel diversifié permettant de pêcher toute l'année et d'un moteur hors-bord utilisé simplement pour transporter les jeunes sur les *kirta* éloignées où ces derniers font des séjours réguliers de deux à trois semaines.

Ces unités de production sont formées autour des enfants des pêcheurs, en grande majorité Haoussa, les mieux équipés à l'époque du boom de la pêche dans les années 1950-1960 ou de ceux, pour la plupart Djoukoun ou Haoussa, ayant rejoint le Lac dans les années 1970 et 1980 expérimentés et bien équipés.

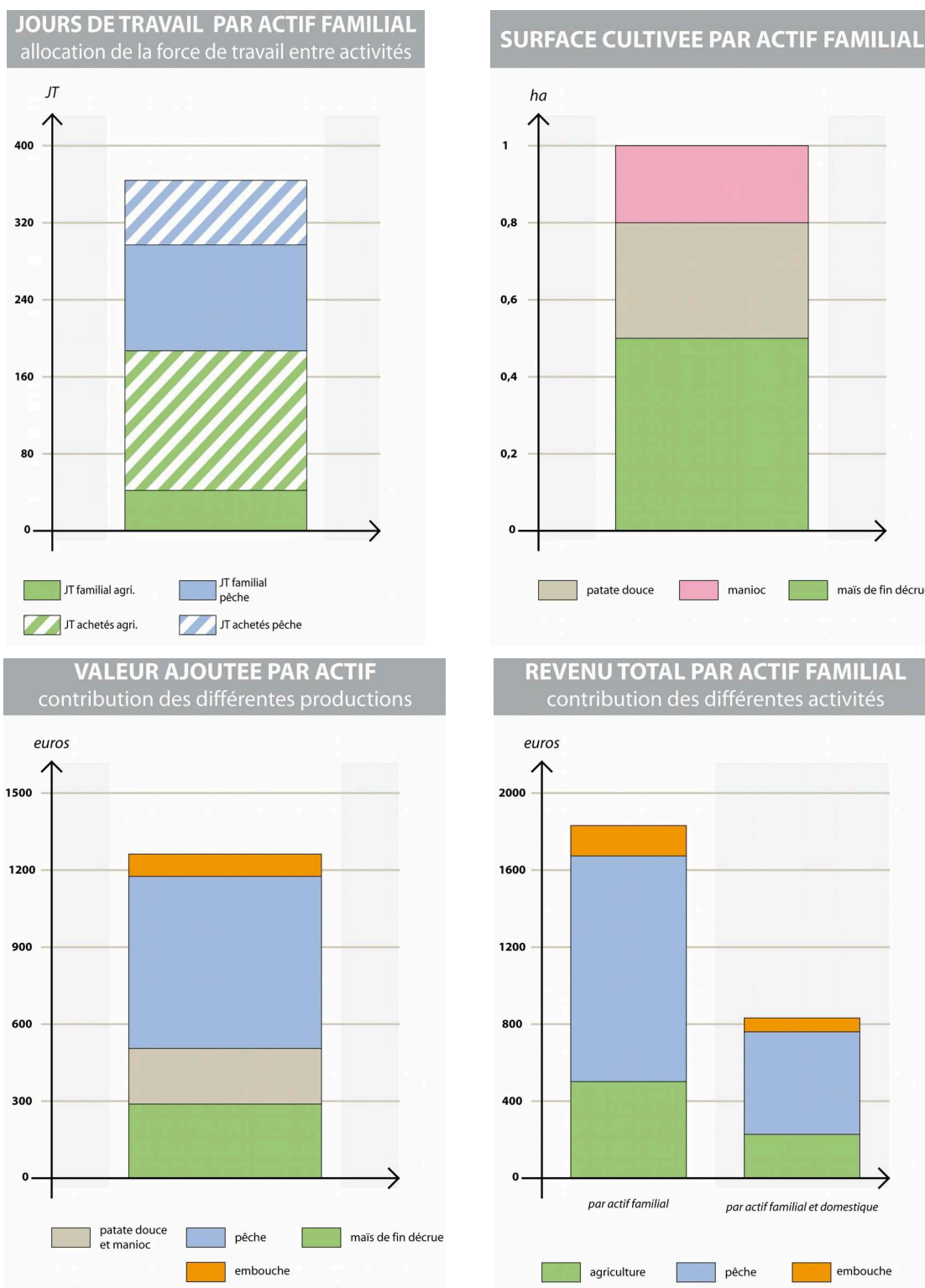
---

<sup>273</sup> En aval du Chari, les villages installés sur les dernières sections du bourrelet de berge regroupent également ce type d'unité de production.

**Actifs familiaux** : plus de 4 **A/C** : 0,3

**Type de main-d'œuvre** : pêcheur rémunéré à part de fruit **Sans activité extra-agricole**

**Type de village** : bourgs de pêche



**Fig. 71: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur la pêche investissant dans l'agriculture (SP F 6). Cas d'Al Adjé Bagoudou à Darak.**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## Cas d'étude

Ne disposant pas de suffisamment de données pour modéliser une situation archétype, nous proposons un cas d'étude.

Al Adji Bagoudou est né à Boun gour sur les rives camerounaises au début des années 1950 de parents Haoussa venus pêcher au Lac. Après des séjours dans les eaux nigérianes et tchadiennes, la famille rejoint Darak après le retour des eaux de 1975. À l'époque son père était parmi les premiers à acquérir un moteur hors-bord à Darak, lui pêchait au filet avec ses cinq frères sous l'autorité de son père. Ils se sont séparés au décès du père. Il a aujourd'hui neuf enfants de deux femmes avec lesquelles il vit toujours à Darak : quatre fils, tous mariés et ayant en tout quatre jeunes enfants, et cinq petites filles. Tous vivent dans la même concession et les fils travaillent avec leur père.

Depuis que ses fils sont en âge de pêcher pour lui, soit environ une dizaine d'années, il a pu investir dans l'agriculture patronale et l'embouche bovine et ovine avec les revenus de la pêche. Il cultive 2,5 ha de maïs de fin de décrue dont la récolte est d'abord auto-consommée puis, à l'approche de la nouvelle récolte lorsque les prix sont maximaux et que l'autoconsommation est assurée, le surplus est commercialisé (jusqu'à 4 000 kg de maïs peuvent être vendus). Il exploite également 1,5 ha de patate douce et 1 ha de manioc en grande partie commercialisés auprès des pêcheurs de Darak. Al Adji Bagoudou travaille lui-même sur les parcelles et recrute un grand nombre de journaliers, ses fils aidant seulement pour la récolte et éventuellement entre deux séjours sur les *kirta*. Les frais de mise en culture sont financés avec l'argent du *banda* ou, si les fils sont encore sur les *kirta*, en vendant un mouton.

En 2012, il possédait quatre pirogues dont deux qu'il n'avait pas fini de rembourser au commerçant avec lequel il a l'habitude de travailler. C'est d'ailleurs ce dernier qui était venu voir Al Adji lorsque ses enfants sont devenus suffisamment grands pour lui proposer de « s'associer » en lui prêtant de quoi acquérir une plus grande quantité de matériel. Il dispose de plusieurs filets dont les mailles varient entre 2,5 et 5 doigts et d'une petite senne tournante. Ce matériel lui permet de recruter quatre manœuvres, formant chacun une équipe de deux avec l'un de ses fils. Ils sont rémunérés à part de fruit après un séjour d'environ trois semaines sur les *kirta*, parfois jusque dans les eaux tchadiennes. Après l'avoir aidé sur la récolte du maïs en août, ses quatre fils avaient pêché au filet en septembre et octobre 2011 à proximité de Darak, puis ils avaient effectué quatre séjours de trois semaines chacun sur les *kirta* éloignées entre janvier et juin 2012 avec quatre manœuvres, enfin ils avaient fait un dernier séjour sur les *kirta* à quatre en juillet avec les

filets. Ils fument la quasi totalité du poisson, sauf en saison des pluies quand les conditions pluviométriques ne sont pas favorables et que le combustible est cher. Al Adjé Bagoudou pêche de son côté au filet de temps en temps avec son frère à proximité de Darak<sup>274</sup>.

La pêche compte pour 64 % du revenu, la production agricole pour 27 % et l'embouche bovine pour 9 %<sup>275</sup>. La diversification dans l'agriculture et l'embouche limite ainsi la vulnérabilité de l'exploitation aux aléas de la ressource halieutique et de son prix.

Sur le cas présenté ici, 58 % du travail total mobilisé par l'exploitation (en dehors de l'embouche) est du travail salarié. En ce sens, l'exploitation peut être qualifiée de patronale. Néanmoins, sur la pêche, activité qui génère la plus grosse part du revenu, le travail reste au contraire à 62 % familial. Dans la mesure où les surfaces cultivées dans ce cas particulier font parti de la fourchette haute de celles exploitées par ce type d'unité de production, nous préférons qualifier ces unités de production de « familiale ».

L'importance du revenu par actif familial (environ 400 000 naira, soit 1 830 € par an et par actif familial) doit être relativisée en prenant en compte le fait que les femmes haoussa de ce type d'unité de production ne travaillent pas en dehors de la sphère domestique. Ramené au nombre d'actifs familiaux et domestiques, le revenu diminue de plus de la moitié.

## 2.3 Les unités de production patronales et entrepreneuriales

### 2.3.1 Les UP patronales centrées sur la pêche (système de production patronal 1, SP P 1)

Ces unités de production se caractérisent par un niveau élevé d'équipement : moteurs hors-bords, grande pirogue, grande senne tournante, barrage de nasse. Installées dans les gros bourgs de pêche, elles sont formées principalement autour de pêcheurs Djoukoun ayant hérité du capital de pêche de leurs parents<sup>276</sup>.

À Darak, les représentations collectives associent les Djoukoun au *tarou djoukoun* (la grande senne tournante), au moteur hors-bord, à l'implication des femmes dans la transformation et la

<sup>274</sup> Outre la pêche au filet et à la petite senne tournante, ce type d'unité de production peut être investi dans de petites sennes fixes (*tarou tchawa*) ou encore les nasses.

<sup>275</sup> Ne disposant pas des données nécessaires, nous n'avons pas pu comptabiliser les revenus issus de l'embouche ovine.

<sup>276</sup> Aucune enquête n'a pu être réalisée directement avec les quelques pêcheurs d'origine malienne installés à Darak responsables de grands barrages de nasse. Spécialisées sur la pêche, ces exploitations fonctionnent vraisemblablement également selon un mode patronal.



commercialisation du poisson et aux investissements dans la région d'origine. Le poids économique de ces pêcheurs est intimement lié à leur capacité organisationnelle et à leur position dans les rapports de pouvoirs locaux qui leur permettent de s'assurer l'accès aux ressources alors même que la technique sur laquelle est basée leur exploitation est interdite par la législation camerounaise (voir page 388).

# UP PATRONALES CENTRÉES SUR LA PÊCHE (SP P 1)

Actifs familiaux : plus de 4 A/C : 0,5

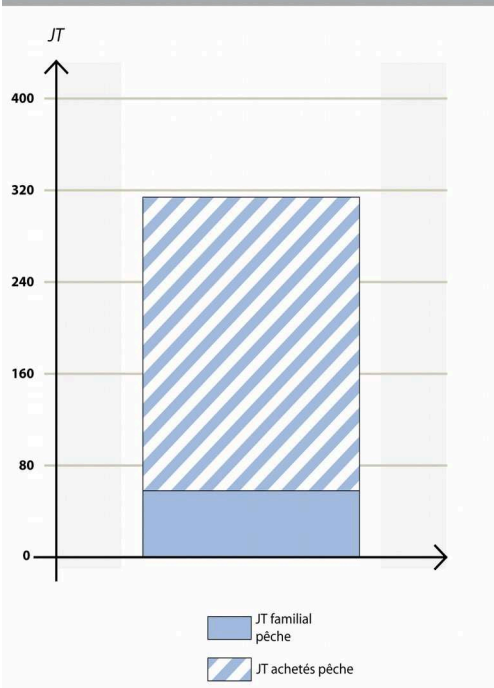
Type de main-d'œuvre : journalière

Activités extra-agricoles : Commercialisation de leurs propres pêches

Type de village : bourgs de pêche

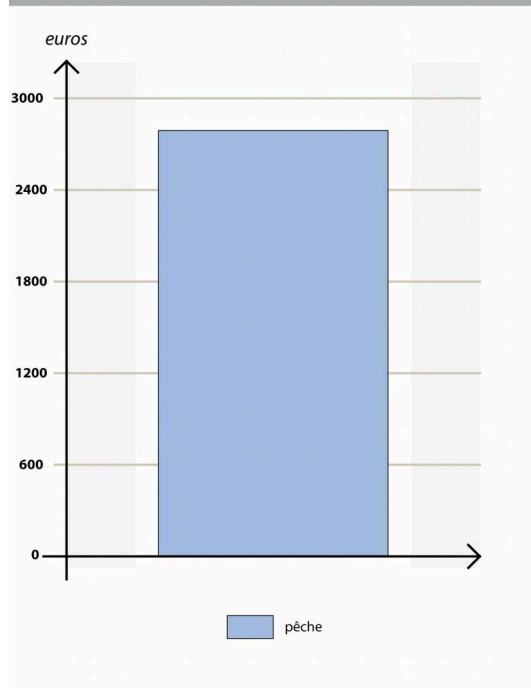
## JOURS DE TRAVAIL PAR ACTIF FAMILIAL

allocation de la force de travail entre activités



## VALEUR AJOUTÉE PAR ACTIF

contribution des différentes productions



## REVENU TOTAL PAR ACTIF FAMILIAL

contribution des différentes activités

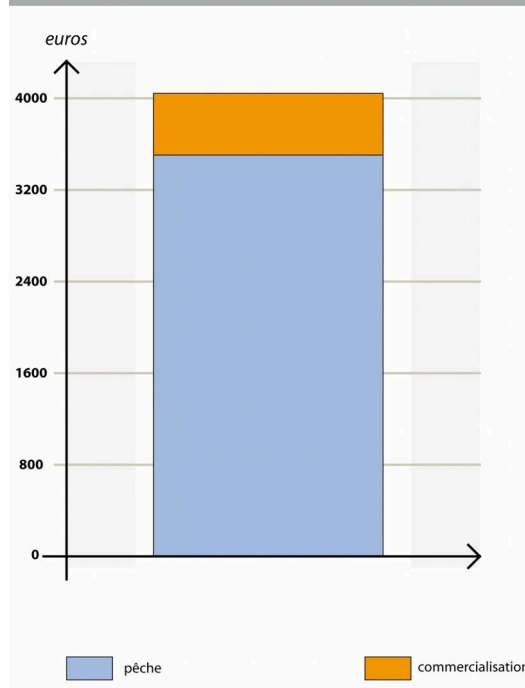


Fig. 72: Caractérisation technico-économique du système de production des UP patronales centrées sur la pêche (SP P 1). Cas d'Al Adji Aïdou à Darak.

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## **Cas d'étude**

Ne disposant pas de suffisamment de données pour modéliser une situation archétype, nous proposons un cas d'étude.

Al Adji Aïdou est installé à Darak depuis les affrontements arabo-kotoko de 1992 qui l'ont poussé avec son oncle à quitter le delta du Chari pour l'île de Darak. Né à Garoua de parents Djoukoun ayant remonté la Bénoué pour pêcher, c'est avec son jeune frère et son oncle que, jeune célibataire, il a rejoint le Lac dans les années 1970 après que son père ait regagné leur village d'origine dans la Haute vallée de la Bénoué nigériane. Au début des années 2000, quand son père est mort, son oncle est à son tour retourné au Nigeria avec son petit frère en laissant son matériel de pêche à Al Adji.

Bien qu'il ne s'y soit pas rendu depuis deux ans, Al Adji Aïdou entretient des liens avec son village d'origine via sa seconde femme qui y vit avec ses deux jeunes enfants et s'y occupe de la mise en culture des parcelles. Sa première femme vit avec lui à Darak. Elle est la mère de Bouhari qui est marié avec deux jeunes enfants et travaille avec lui, ainsi que d'un second fils qui étudie à l'université de Maiduguri<sup>277</sup>. Sa dernière femme vit elle aussi à Darak avec ses deux jeunes enfants, sa fille aînée étant mariée.

Al Adji dispose d'une petite parcelle de maïs de fin de décrue (environ 0,5 ha) depuis 3 ans qu'il avait préféré ne pas cultiver l'année de notre entretien. Outre la gestion de sa grande senne tournante, ses journées sont occupées par ses responsabilités en tant que leader d'un groupe d'intérêt de pêcheurs Djoukoun.

Dix mois sur douze, son fils pêche avec une équipe de huit manœuvres à la grande senne tournante. Chaque jour, ils font des allers et retours entre Darak et les zones de pêche, jusque dans les eaux tchadiennes. Lorsque les prises risquent d'être mauvaises, Al Adji préfère limiter les dépenses en carburant pour s'assurer un petit bénéfice après avoir rémunéré les pêcheurs au salaire fixe de 500 naira, complété de 100 à 200 naira selon les prises. Chaque jour, Al Adji se rend au débarcadère à la rencontre de journaliers à embaucher pour la journée. Entre août et octobre, ces derniers se font rares car les manœuvres saisonniers sont retournés cultiver dans leur village.

Le poisson est fumé et commercialisé par ses deux femmes sur le marché de N'Djaména toutes les unes à trois semaines.

---

<sup>277</sup> L'importance accordée aux études supérieures dans ce groupe ethnique a également été observé chez les pêcheurs Djoukoun de la partie nigérienne du Lac (Kiari Fogou 2014). Néanmoins, les perspectives limitées d'emploi conduisent de nombreux jeunes diplômés à retourner pêcher avec leurs parents.

Les revenus dégagés sont particulièrement importants : 883 000 naira, soit 4 040 € par actif familial et par an et reposent sur les conditions particulièrement inégales de partage de la valeur ajoutée sur les grandes sennes tournantes (voir page 444). La pêche et la transformation du produit compte pour environ 87 % du revenu et la commercialisation pour 13 % chacune.

La totalité du revenu généré au Lac reposant sur le poisson, la performance de ces exploitations est très sensible aux variations de son prix. Elle l'est aussi à celle du prix du carburant dont le coût équivaut à 15 % du produit brut. Elle dépend en outre entièrement de l'offre de travail salarié qui constitue dans le cas présenté ici 80 % du travail mobilisé. Par contre, la capacité à se déplacer rapidement vers des zones de pêche éloignées limite la vulnérabilité de ces exploitations aux variations de la ressource en poisson. D'une manière générale, l'importance du revenu moyen généré et les investissements extérieurs qu'ils permettent limitent la vulnérabilité de l'exploitation.

### 2.3.2 *Les UP patronales centrées sur l'agriculture et diversifiant leurs investissements (SP P 2)*

#### **Les variantes du SP**

Ces unités de production mettent en œuvre une agriculture patronale et investissent leur capital dans une activité *extra-agricole*. Elles sont installées dans la partie intermédiaire ou, pour les migrants les plus récents, dans la partie intérieure des rives où de vastes surfaces sont encore disponibles. Les exploitants de ce type sont principalement impliqués dans le commerce transfrontalier (poisson et niébé), les prêts spéculatifs sur le maïs ainsi que dans la location de matériel de transport (pirogue, moto, voiture). Leurs productions agricoles principales sont le niébé (décrue, remontée de nappe et fin de saison des pluies), le maïs et la canne à sucre, cette dernière devenant la culture dominante dans la partie intérieure. Les barrages de nasse, bien complémentaires de l'agriculture de décrue dans le calendrier de travail, constituent ici une opportunité de diversification des investissements. Les sennes fixes intéressent également certains de ces producteurs entre la mi mai et la fin juin, une fois le maïs de fin de décrue semé. Ces unités de production possèdent également du gros bétail confié chez des parents à l'extérieur ou encore de l'immobilier, en particulier à Fotokol, ville commerciale frontalière entre le Cameroun et le Nigeria.

Les revenus générés par les activités *extra-agricoles* sont disparates, ceux que nous avons pu estimer variant entre 400 000 et 800 000 naira. Les surfaces cultivées varient bien évidemment avec les revenus dégagés.

# UP PATRONALES CENTRÉES SUR L'AGRICULTURE ET DIVERSIFIANT LEURS INVESTISSEMENTS (SP P 2)

Actifs familiaux : moins de 3 A/C : 0,3

Type de main-d'œuvre : semi-permanente  
 Activités extra-agricoles : Commerce de poisson et de niébé, spéculation sur le maïs, location de matériel de transport

Type de village : rives extérieures, intermédiaires et intérieures

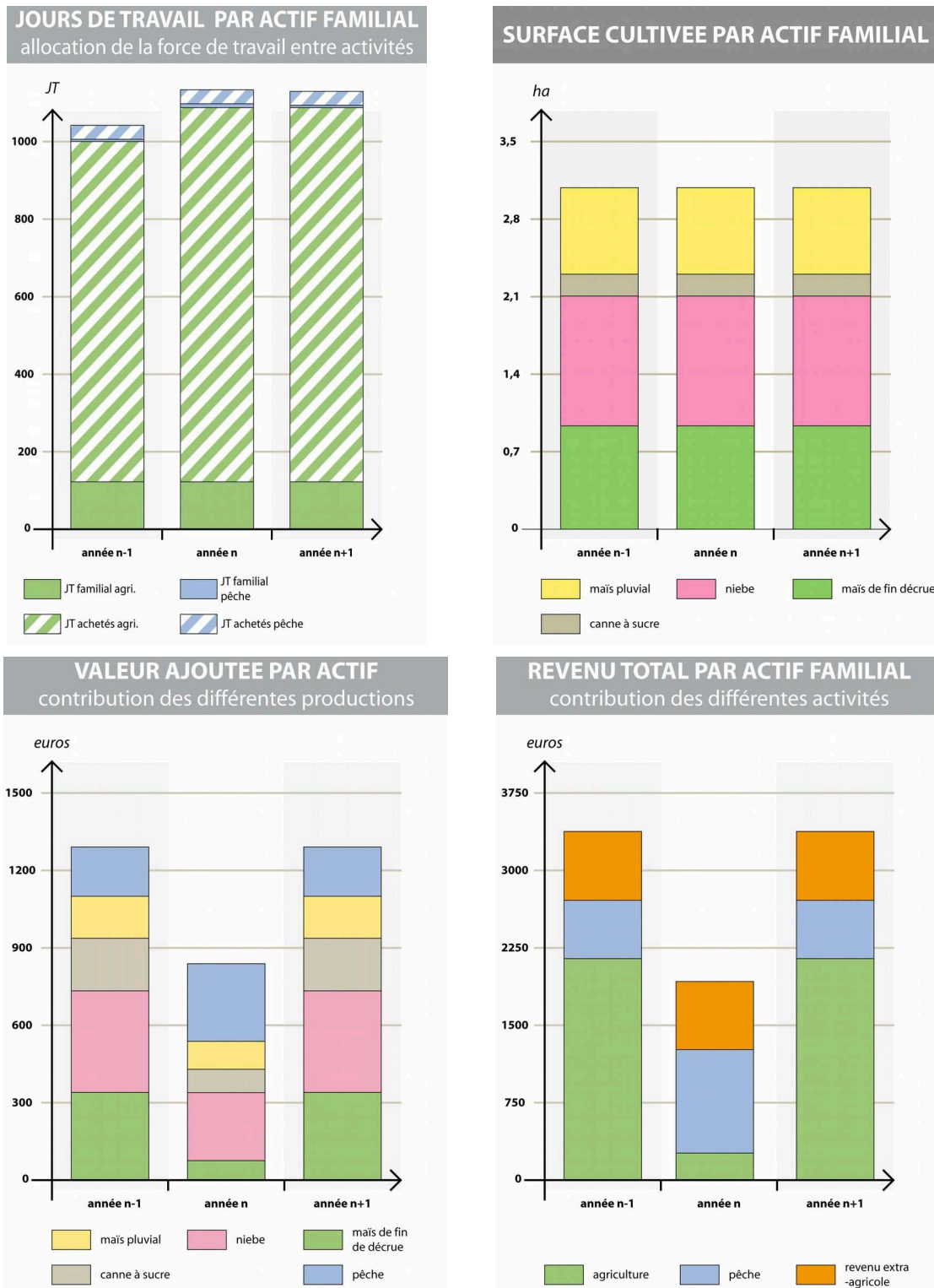


Fig. 73: Caractérisation technico-économique du système de production des UP patronales centrées sur l'agriculture et diversifiant leurs investissements (SP P 2). Cas d'Emà Djida.

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## **Accès aux ressources**

Les unités de production sont de petite taille, entre 1 et 3 actifs. Les jeunes sont en effet soit scolarisés (collège, lycée) soit rapidement responsables de leurs propre unité de production, bénéficiant en cela de l'aide de leur père. La taille des unités de consommation est par contre relativement importante puisque le chef de l'UP a souvent épousé plusieurs femmes, soutient ses jeunes fils ne travaillant pas pour lui et héberge des migrants saisonniers, parents comme étrangers assumant par cette occasion une fonction de redistribution dans le village.

La plus grosse partie de la main-d'œuvre dans les champs et sur le barrage de nasse est salariée ce qui explique que le revenu généré par actif familial soit largement supérieur à la valeur ajoutée nette par actif (53 % dans l'exemple retenu).

Les manœuvres sont principalement recrutés pour la saison, le recours aux journaliers permettant de faire face aux pointes de travail. Venant des rives tchadiennes du Logone ou du nord Nigeria, ils sont hébergés par leur patron de novembre à juin. Parfois, un à deux étrangers s'installent durablement chez le patron et travaillent comme manœuvre pour lui pendant plusieurs années.

Les chefs de ces UP contrôlent des parcelles de décrue étendues et différemment localisées dans la topographie qu'ils bonifient en partie en creusant des forages. Plusieurs louent ou prêtent une partie de leurs parcelles en vue de le redistribuer dans la parenté à l'avenir.

## **Cas d'étude**

Étant donné la diversité des situations, nous avons choisi de présenter un cas d'étude. Ce cas se situe dans la fourchette basse des niveaux de revenus dégagés par ce type d'exploitations.

Ema Djida est âgé d'environ 50 ans, il est Arabe shuwa et né dans l'arrondissement de Makari. Il a rejoint le Lac enfant avec son père et son oncle au début des années 1970. Le fils de son oncle est depuis devenu *blama* du village de Hilé Tandalgui à l'époque où les autorités nigérianes multiplièrent le nombre de chefs de village.

Son frère et lui travaillent séparément depuis que leur père a cessé ses activités et leur a cédé à chacun deux grandes parcelles. Ema a depuis acquis deux nouvelles parcelles auprès de son oncle *blama*. Il contrôle sept hectares de terres de décrue (ou sur remontée de nappe) mais compte augmenter son patrimoine foncier pour transmettre des parcelles à ses enfants. Sa femme s'occupe de la récolte du niébé de l'unité de production et cultive pour elle une parcelle de gombo et de maïs de contre saison. Les aînées de ses huit enfants, deux filles âgées de 15 et 16 ans

viennent d'être mariées, et Ema a dépensé pour les cérémonies 150 000 et 300 000 naira (700 et 1 400 €). Ses six autres enfants ont moins de 10 ans. Mahamat, un jeune Arabe shuwa, vit avec Ema depuis deux années et travaille pour lui. En saison sèche, de nombreux étrangers sont hébergés chez Ema. Quatre manœuvres haoussa originaires de la région de Kano et quatre manœuvres arabe shuwa de la région de Makari hébergés chez Ema travaillent pour lui de novembre à mai. Ema recrute en outre des journaliers.

Avec son petit frère et une autre personne du village, il travaille depuis 2004 sur un barrage de nasse dont il finance les frais collectifs. Il a en propre 100 nasses et recrute deux travailleurs pour « visiter » les nasses avec lui. Il transforme lui-même son poisson et recrute pour cela un travailleur.

Il cultive environ 2,5 ha de maïs de fin de décrue et 2 ha de maïs pluvial sur remontée de nappe, ainsi que 3 ha de niébé et un demi hectare de canne à sucre. Il veille à appliquer les doses nécessaires d'insecticides et d'herbicides pour protéger son niébé des ravageurs et assurer une mise en place optimale de son maïs.

Régulièrement, il envoie plusieurs dizaines de milliers de naira à ses « frères » à Gogre. Il y a des vaches, des chèvres et des moutons confiés chez des parents. Outre sa propre production de maïs dont les surplus commercialisés atteignent 9 tonnes lorsque la crue n'emporte pas le maïs, il achète et revend entre 30 et 40 sacs par semaine (soit entre 1,5 et 2 T) à la récolte entre le Lac et Mada et prête entre 80 et 100 sacs de maïs (soit entre 4 et 5 T) aux gens du village entre janvier et juillet.

L'utilisation de fortes doses d'intrants et le recours à une main-d'œuvre salariée importante lui offrent des rendements particulièrement importants. En outre, en vendant directement son niébé à Mada et sa canne à sucre à Guitté, il améliore considérablement la valorisation de sa production. Cela lui permet de dégager un revenu *agricole* par actif familial important, environ 487 000 naira en moyenne sur la séquence de trois années (soit environ 2 230 €) sans compter les revenus du confiage de bétail que nous n'avons pas pu évaluer. Les parts des différentes productions (maïs de fin de décrue, maïs pluvial sur remontée de nappe, niébé, canne à sucre et poisson) dans la formation de la VAN est relativement équilibrée, ce qui limite la vulnérabilité de son exploitation aux variations des prix.

Les fortes pluies de 2012, puis la crue précoce, avaient ravagé une grande partie de son maïs. Nous avons estimé la chute du revenu *agricole* l'année suivante à 53 %. Cependant, les surfaces cultivées entre 2011/2012 et 2012/2013 n'avaient pas changé ; il avait simplement déplacé les

portions cultivées en chacune des plantes sur sa parcelle et avait été contraint pour cela de recruter un plus grand nombre de manœuvres pour préparer les parcelles. Il avait profité du retrait plus tardif de l'eau sur la parcelle pour pêcher plus longtemps sur son barrage de nasse. Contrairement aux exploitants familiaux, les niveaux de capitalisation permettent en effet aux exploitants patronaux de désolidariser en partie leur activité extra-agricole de leur activité agricole, ce qui limite leur vulnérabilité aux aléas hydro-climatiques. Dans le cas d'Ema, son revenu extra-agricole peut être évalué à environ 432 000 naira (soit environ 1 980 €) sans compter les revenus issus de son élevage soit, ramené au nombre d'actif familial, un revenu comptant pour le quart du revenu total.

### 2.3.3 Les commerçants-entrepreneurs

Depuis les années 1980, la hausse continue des surplus commercialisés a permis l'émergence d'un groupe de grands commerçants. Dans les gros bourgs de pêche, Darak et Kofya au Cameroun), ils sont spécialisés dans le commerce de poisson fumés à destination de Maiduguri. Originaires de l'arrière-pays, le plus souvent d'ethnie arabe ou haoussa, ils sont venus au Lac pour y investir leur capital. Dans les anciens villages du Lac, certains notables ont investi dans le commerce du niébé entre Mada et Maiduguri, d'autres dans les prêts spéculatifs de maïs ainsi que dans le commerce de gros bétail. À la différence des exploitants familiaux ou patronaux, le capital investi ne provient pas des surplus générés par leurs activités agricoles ou halieutiques mais d'un capital accumulé par ailleurs, vraisemblablement depuis une à plusieurs générations. C'est le cas par exemple d'Al Adjì W., résident de Karéna, connu aujourd'hui pour être le plus grand commerçant de bétail et prêteur de maïs de la région et dont le père Ramat W. était lui même un grand commerçant de bétail et avait acheté les terres du village de Karéna.

Les revenus que ces entrepreneurs dégagent de leurs activités commerciales sont en partie réinvestis dans la mise en culture de parcelles de maïs, niébé ou canne à sucre. Leurs activités commerciales les obligent à s'absenter une grande partie de la semaine. Pour recruter les manœuvres et suivre les travaux, ces entrepreneurs s'en remettent à un jeune parent ou proche de confiance faisant office de contremaître. Les commerçants de poisson rencontrés ne mettaient cependant que 2 à 3 hectares en culture quand ceux de niébé et de maïs en mettaient entre 3 et jusqu'à 10 hectares. Pour ces derniers, outre l'autoconsommation familiale, leur propre production agricole est aisément valorisable dans le cadre de leurs activités de commerce.

Ces mêmes entrepreneurs possèdent d'importants troupeaux bovins confiés dans l'arrière-pays. Ils investissent également fréquemment dans l'immobilier, à Maiduguri en particulier.



Les niveaux de revenus générés par leurs activités commerciales sont très disparates. Parmi les commerçants de poisson rencontrés, nous les estimions entre 900 000 naira (soit environ 4 000 € par an) et, pour celui qui nous avait été présenté comme le plus important, à environ 5 000 000 naira annuels (soit environ 23 000 € par an). Voici comment Al Adjì W., commerçant de bétail et prêteur de maïs, nous expliquait la formation de son revenu<sup>278</sup>. C'est son cas que nous avons retenu pour donner un ordre d'idée des niveaux de revenus atteints par les entrepreneurs les plus aisés (voir figure 78 page 516). Il nous affirmait cultiver environ 9 ha de maïs de fin de décrue et 3 de niébé de décrue (ou sur remontée de nappe), prêter environ 1000 sacs de maïs aux riverains et en vendre entre 500 et 1000 à un commerçant nigérian, vendre environ 40 vaches par an (sur un troupeau de 400 à 500 têtes) et en engraisser autant. Cela équivaldrait à un revenu d'environ 34 500 € partagé entre la production de maïs et de niébé pour 17 % (5 900 €), les prêts spéculatifs de maïs pour 27 % (9 200 €), le commerce de maïs pour 7 % (2400 €), l'élevage pour 20 % (6 900 €), et l'embouche bovine pour 29 % (10 100 €).

Outre ces entrepreneurs locaux, certains entrepreneurs urbains résidant à Kousseri, Makari ou Fotokol, et plus rarement à Maiduguri, exploitent par l'intermédiaire d'un contremaitre entre trois et cinq hectares de maïs ou de niébé ou quelques deux à cinq hectares de canne à sucre (voir encadré ci-dessous). Le nombre de ces entrepreneurs urbains reste suffisamment faible pour qu'ils ne retiennent pas l'attention des populations et pour que les responsables administratifs les regrettent, à l'image du délégué MINADER de l'arrondissement de Hilé Alifa qui, après nous avoir dit que les élites urbaines n'investissaient pas dans l'agriculture au Lac, ajoutait « *nos élites ne nous aident pas* ». Il n'en reste pas moins que, lorsque le poids économique de ces entrepreneurs s'accompagne d'une position favorable dans les rapports de pouvoirs locaux, ils constituent des acteurs de premier ordre dans un potentiel accaparement foncier. C'est le cas d'Al Adjì W. dont nous venons de présenter l'exploitation dans ses grandes lignes (voir page 539).

---

<sup>278</sup> Ses données doivent être considérées avec prudence car elles proviennent des seuls dires du concerné.

**Entrepreneur agricole urbain et contre-maître : l'exemple d'Oumar Abombo, Djibouniba, 2012**

« Je suis né à Yagoua au Cameroun. J'ai trois frères et sœurs qui cultivent tous dans notre village. Je suis arrivé à Djibouniba [dans la partie intérieure des rives] en 1998. Avant j'étais à Kousseri depuis 1982. Là-bas, je travaillais comme domestique chez mon patron, Mallam Mohamad. Lui travaille dans le commerce avec Al Adjî Emat et investit dans le riz sur le Logone. C'est mon patron de Kousseri qui m'a amené ici pour travailler comme manœuvre dans ses champs. Mon patron, je suis très proche de lui, il envoie mes enfants à l'école et même à l'université.

[...]

Il avait acheté un champs à 10 000 naira à Hilé Tandalgui qu'il avait confié à son frère, Al Adjî Abdouraman. J'ai fais deux ans à Hilé Tandalgui puis mon patron a laissé son champ à son frère et a pris des nouveaux champs à Djibouniba. Comme je travaillais bien et qu'il avait confiance en moi, il m'a envoyé pour surveiller ses champs. La deuxième année, j'ai ramené ma femme et me suis installé dans la maison construite par mon patron. J'ai cultivé mon propre champ et ai gagné un hors-bord et demi de canne à sucre que j'ai envoyé à Guitté car mon patron m'avait aidé à financer le transport.

Aujourd'hui il a plus de dix champs dont sept sont cultivés. Les autres je les ai laissé à des frères mais je vais les récupérer si mon patron en a besoin.

Mon patron m'envoie les manœuvres depuis Kousseri. Je les loge, je les nourris, et je les paye. Ils viennent en novembre et repartent pour la saison des pluies. Beaucoup se sont installés ici après avoir travaillé quelques années avec moi. En ce moment, j'ai 18 pers qui travaillent pour moi dont un nigérian, un Kotoko et sinon que des tchadiens.

[...]

Mon patron vient rarement au Lac, parfois quelques jours au moment de la récolte. »

## **2.4 Les unités de production mobiles entre le Lac et l'extérieur**

### **2.4.1 Mobilités pour la pêche et l'agriculture**

Certaines unités de production répartissent leurs activités entre le Lac et leur village d'origine (dans le Serbewel ou au Nigeria), soit par la scission de l'unité à l'année soit par la mobilité d'un ou de plusieurs de leurs membres.

Dans le premier cas, le chef de l'UP, éventuellement accompagné de certaines de ses femmes et de leurs enfants, vit en permanence au Lac où il pêche ou cultive tandis que sa ou ses autres femmes et enfants résident dans le village d'origine où ils cultivent et, éventuellement, s'occupent du bétail. Dans les plus grandes unités de production, les enfants se déplacent entre le Lac et l'ar-

rière-pays en fonction des besoins de main-d'œuvre. Ce choix permet de conserver des droits fonciers et des activités productrices dans l'arrière-pays. Il concerne une grande partie des pêcheurs résidents dans les gros bourgs de pêche ou dans la partie intérieure des rives (voir encadré ci-dessous) mais est moins fréquente parmi les agro-pêcheurs des rives intermédiaires et encore plus extérieures.

Dans le second cas, l'unité de production réside généralement à l'extérieur du Lac et certains de ses membres migrent le temps d'une saison sur les rives du Lac pour la pêche ou l'agriculture. Pour la plupart des familles installées dans le Serbewel, la migration est répétée chaque année depuis les années 1970 ; les migrations occasionnelles sont plutôt le fait de résidents de régions plus lointaines (monts Mandara au Cameroun, nord Nigeria, Tchad central et oriental). Les parcelles sont généralement cultivées en maïs de fin de décrue ou en niébé ; leur taille est très variable d'une année sur l'autre et dépend étroitement de la production annuelle dans l'arrière-pays. De nombreux hommes ne migrent que pour la pêche, le plus souvent au moyen de lignes à hameçons et de filets. Très souvent, ils se regroupent à plusieurs frères ou amis. Un ou plusieurs membres du groupe est accompagné d'une de ses femmes qui s'occupe de la préparation des repas et aide à la transformation du poisson. Mobiles entre les campements de pêche, leur venue dans la région de Darak reste néanmoins régulière. Leur période de venue dépend étroitement du calendrier de travail agricole dans leur village d'origine mais il n'est par rare qu'ils prolongent leur séjour s'ils estiment n'avoir pas suffisamment gagné en envoyant à leurs femmes restées au village de quoi recruter les premiers manœuvres sur les parcelles pluviales.

Parfois, c'est l'inverse : l'ensemble du groupe domestique réside au Lac et seuls certains membres se rendent le temps d'une saison dans le village d'origine pour travailler les parcelles. Là-bas, un parent (père, oncle, frère) présent en permanence assure le maintien du lien avec le village d'origine. Le plus souvent il s'agit d'unités de production dont l'activité principale au Lac est la pêche.

Aux migrants saisonniers venant travailler leurs propres parcelles ou apportant leur propre matériel de pêche, s'ajoutent de nombreux manœuvres saisonniers dans la pêche comme dans l'agriculture. Dans la pêche, il s'agit généralement de jeunes, célibataires ou tout juste mariés, qui cherchent à accumuler un petit capital avant ou au moment de créer leur propre unité de production. Le salariat agricole attire plus d'individus âgés. Pour ceux-là la migration traduit la précarité économique de leur unité de production. Ils trouvent dans ce travail l'assurance d'un revenu rapide dont le montant est connu d'avance à la différence de la rémunération à part de fruit certes plus intéressante mais aussi plus aléatoire.

Comme expliqué page 465, nous avons choisi de ne pas modéliser en système de production la diversité des exploitations mobiles entre le Lac et leur village d'origine et ne sommes donc pas en mesure de proposer une quantification économique du fonctionnement de ces exploitations.

**La scission de l'unité de production entre le Lac et l'arrière-pays, le cas d'Abakar Sale, pêcheur à Darak**

Abakar Sale est un pêcheur arabe shuwa de Darak âgé d'environ 45 ans né d'un père cultivateur et marabout à Djabahary dans l'arrondissement de Fotokol. Il a d'abord travaillé trois années comme chauffeur après son mariage et la naissance de ses deux premiers enfants.

En 1996, il a arrêté ce travail pour venir pêcher à Darak avec un ancien élève de son père qui lui fournissait le matériel. Au bout de trois ans, il a acheté son propre matériel et a pêché seul. Un an après, il a acheté une maison à Darak pour y ramener sa femme et ses deux jeunes enfants. Pendant quatre ans, ils se sont déplacés de *kirta* en *kirta* puis de 2001 à 2004 ils se sont fixés plus durablement à Darak.

En 2004, sa femme et ses six enfants sont repartis vivre à Djabahary d'une part parce qu'Abakar « *[voulait] que [ses] enfants connaissent leur famille* » et d'autre part parce qu'à Darak « *l'éducation, notamment religieuse, n'est pas bonne* ».

Ses deux fils aînés, alors âgés de 11 et 10 ans, allaient bientôt pouvoir participer au travail agricole. Depuis, Abakar Sale réside à Darak où il travaille aux hameçons appâtés *ware*, technique coûteuse mais offrant des revenus intéressants, avec un jeune manœuvre qu'il rémunère à part de fruit. Il vend l'ensemble de sa production en frais. Après un séjour d'une à six semaines sur les *kirta*, il rentre à Djabahary, donne à sa femme de quoi subvenir aux besoins quotidiens, met de côté l'argent nécessaire au voyage retour et recrute de nouveaux manœuvres sur les parcelles travaillées par sa femme et trois de ses enfants (l'aîné étant parti travailler comme mécanicien à Fotokol et le dernier étant trop jeune pour travailler).

Dans la volonté d'Abakar Sale de permettre à ses enfants de « connaître leur famille » et de leur offrir une « meilleure éducation religieuse », on peut lire le souci de faire vivre son appartenance à la communauté villageoise d'origine et les droits fonciers associés.

**2.4.2 Une représentation de la diversité des groupes d'éleveurs exploitant l'espace lacustre camerounais**

Une grande diversité d'éleveurs exploite les pâturages lacustres. Dans la première partie de ce travail (voir page 135), nous avons caractérisé leurs logiques pastorales en présentant une typologie des systèmes d'élevage. Outre la distinction entre éleveurs de petits ruminants et éleveurs de bovins, nous avons distingué les éleveurs en fonction de leur gradient de mobilité, en définissant d'après Devienne (2012) :

- les systèmes pastoraux nomades par la mobilité totale des hommes et des troupeaux ;
- les systèmes pastoraux semi-nomades par l'existence d'un établissement fixe pour l'une des saisons ;

- les systèmes pastoraux transhumants par l'implantation fixe de la famille et la mobilité relevant des seuls bergers.

Nous avons expliqué que, dans l'espace lacustre camerounais, les systèmes semi-nomades et transhumants étaient intimement liés dans la mesure où l'aîné confiait généralement le troupeau et les bergers (parmi lesquels un de ses fils) à un proche parent parti avec femmes et enfants au Lac. Certains propriétaires de bétail confient leurs animaux à un berger salarié qu'ils font accompagner d'une de leurs femmes mais ce cas reste peu fréquent ; la plupart des animaux des citadins et notables sont confiés aux éleveurs se déplaçant avec leur propre bétail.

Après avoir identifié un gradient de mobilité, nous avons distingué les éleveurs en fonction de l'exploitation qu'ils faisaient des différentes facettes pastorales dans l'année (pâturage marécageux, pâturage de décrue interstitiel, pâturage arboré et résidus de culture).

Le degré de mobilité des éleveurs est intimement lié à l'organisation du groupe domestique et aux activités de ses différents membres. Ainsi, les éleveurs semi-nomades et transhumants, tous des Arabes shuwa du Serbewel, sont des agro-éleveurs qui cultivent dans leur village en saison des pluies et au Lac en saison sèche. La flexibilité des unités de production est ici maximale : elles se scindent à plusieurs reprises au cours de la saison sèche pour ajuster la main d'œuvre aux besoins du troupeau et des cultures tandis que le travail pastoral est très souvent mutualisé entre différentes unités de production.

Les éleveurs nomades sont quant à eux des Peuls qui se déplacent en saison des pluies dans le Baguirmi tchadien ou encore des Peuls et des Arabes shuwa mobiles dans le Bornou nigérian. Certains éleveurs nomades sont spécialisés sur l'élevage, d'autres exploitent en plus des parcelles au Lac. Parmi ces derniers, le cas le plus fréquent est celui de groupes domestiques dont certains membres restent à l'année dans un des villages du Lac (au Cameroun, au Nigeria ou au Tchad) et s'occupent des parcelles de l'ensemble de l'unité de production. Plus rarement, les parcelles sont mises en culture au cours du séjour au Lac avec les troupeaux.

### ***La difficile caractérisation et quantification de l'organisation socio-économique pastorale***

Au-delà de ces quelques indications sur les relations entre mobilités et activités agricoles et pastorales, nos enquêtes auprès des éleveurs ne nous ont pas permis d'accéder à un niveau d'analyse de la rationalité des pratiques pastorales supérieur à celui du système d'élevage, celui du système de production, c'est-à-dire de caractériser la manière dont le travail, le capital et les ressources foncières auxquelles a accès une même unité de production sont alloués entre différentes

productions agricoles, pastorales et halieutiques. La principale difficulté que nous avons rencontrée pour cela résidait dans les pratiques de dispersion et de regroupement des troupeaux et des hommes, de mutualisation du travail de différentes unités de production dans l'activité pastorale et de répartition du produit entre différents individus ne mettant en commun leur ressources (travail, capital, terre) que sur une partie seulement de leurs productions.

La multiplicité des droits sur un même animal et sur ses produits et la fréquence des dispersions et des regroupement des animaux et des hommes dans l'année et d'une année sur l'autre caractérisent en effet les systèmes pastoraux (Bonfiglioli 1998). Elles complexifient grandement la quantification des performances technico-économiques des systèmes d'élevage, y compris lorsqu'on cherche à les appréhender non pas à travers les seules productions brutes (nombre de têtes de bétail vendues sur pied, quantité de lait vendue et consommée) mais à travers des indicateurs zootechniques tels que l'intervalle moyen entre deux mise-bas, la pyramide des âges du troupeaux ou encore l'évolution inter-annuelle des effectifs et la reconstitution des périodes d'accumulation et de crise. Entrer dans le détail de la multiplicité des droits sur les animaux et leurs produits constitue ainsi un préalable à toute quantification des performances pastorales, or nous n'avons pu le faire que sur un nombre trop réduit de cas pour en proposer une<sup>279</sup>.

---

<sup>279</sup> Si les conditions sécuritaires n'avaient pas hypothéqué notre dernière phase de terrain programmée pour le premier semestre 2013, nous avons néanmoins projeté de réaliser un nombre réduit d'entretiens approfondis auprès de différents types d'éleveurs visant à reconstituer la combinaison des différentes productions et activités et les rapports sociaux intra-familiaux.

### 3 Choix productifs, inégalités et interdépendances entre exploitations

#### 3.1 Disparités entre les choix productifs

##### 3.1.1 Un recours au travail salarié très disparate

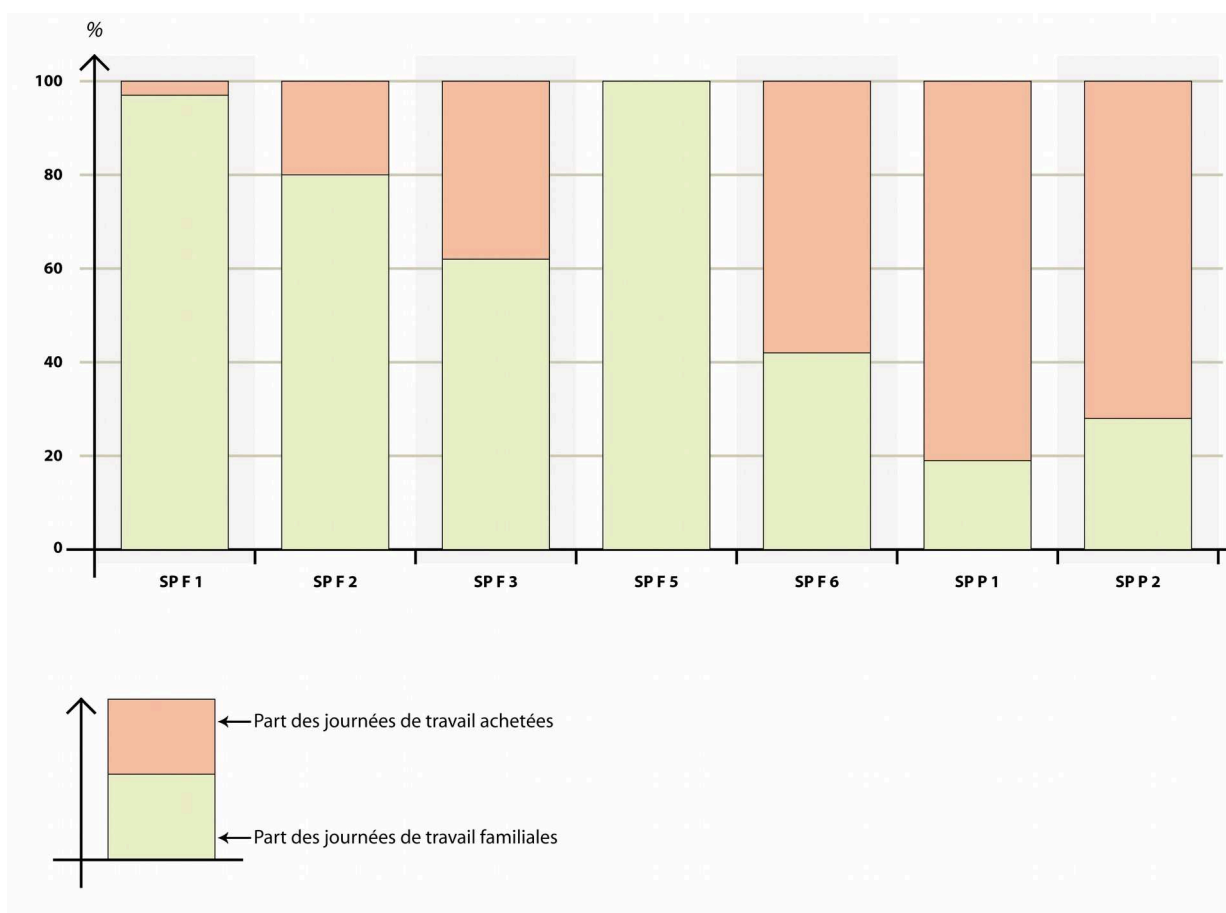


Fig. 74: Part relative du travail familial et du travail salarié dans les différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années)  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Le graphique 74 présente pour chaque système de production la part moyenne du travail salarié dans le travail total mobilisé par l'unité de production sur la séquence de trois années modélisée. Il montre de fortes disparités et fait apparaître cinq groupes :

- le premier regroupe les unités de production associant la pêche à l'agriculture (SP F 1 et SP F 5) qui ne recrutent quasiment pas de main-d'œuvre ;
- le second correspond aux UP centrées sur l'agriculture (SP F 2) dans lesquelles le travail salarié compte pour environ 20 %;
- le troisième regroupe les UP centrées sur l'agriculture et investissant dans des activités *extra-agricoles* (SP F 3) ainsi que celles centrées sur la pêche et investissant dans l'agriculture (SP F 6) qui mobilisent une importante main d'œuvre salariée tout en restant familiales<sup>280</sup> ;
- le quatrième regroupe les unités de production patronales pour lesquelles le travail salarié constitue la grande majorité du travail (entre 70 et 80 % pour les SP P 1 et SP P 2)
- le dernier groupe (qui n'apparaît pas sur le graphique) correspond aux entrepreneurs dans les exploitations desquels le travail est entièrement salarié.

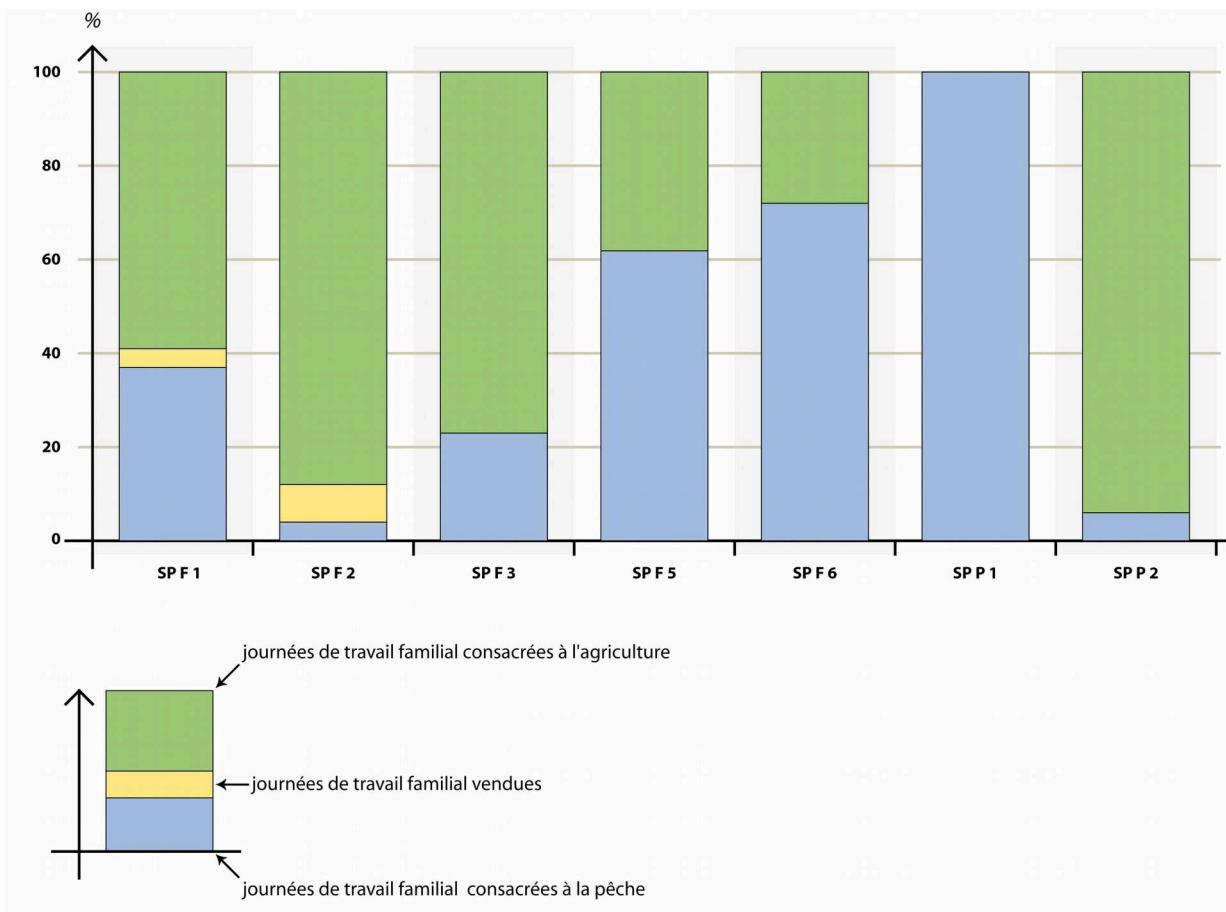
### 3.1.2 *Part relative de la pêche et de l'agriculture dans l'allocation du travail familial et la formation du revenu agricole*

Les productions agricoles et halieutiques tiennent une place très variable dans l'allocation du travail familial et dans la formation du revenu *agricole* en fonction du système de production comme l'indiquent les graphiques 75 et 76.

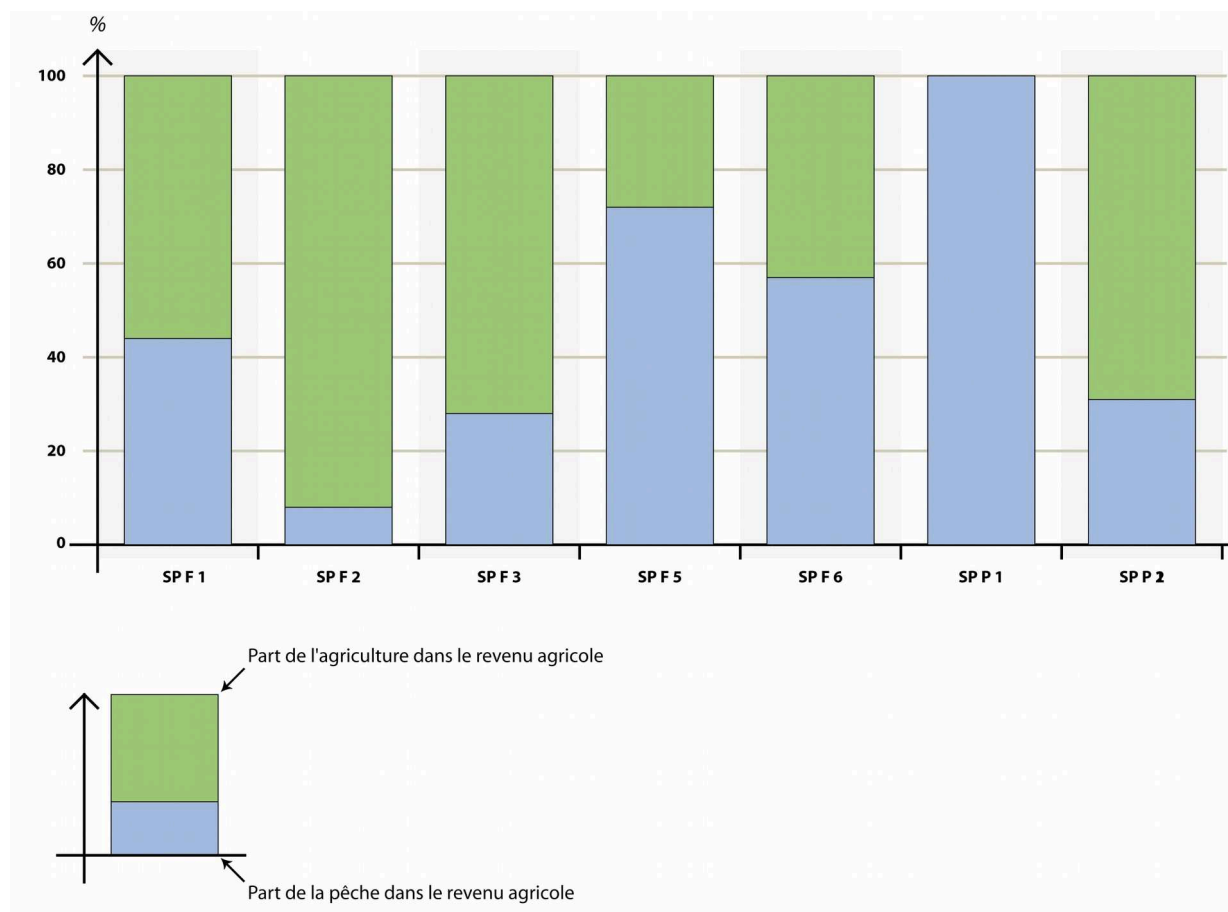
---

<sup>280</sup> Le cas présenté pour caractériser le fonctionnement des unités de production centrées sur la pêche et pratiquant une agriculture patronale (SP F 6) achète 60 % du travail total dans l'exploitation. Comme il se situe dans la fourchette haute des revenus de ce type, nous avons préféré considérer ces exploitations comme familiales.





**Fig. 75: Part relative du travail familial alloué à l'agriculture, la pêche et la vente de force de travail dans les différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années)**  
 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.



**Fig. 76: Part relative de l'agriculture et de la pêche dans le revenu agricole des différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

On peut là-encore distinguer cinq groupes :

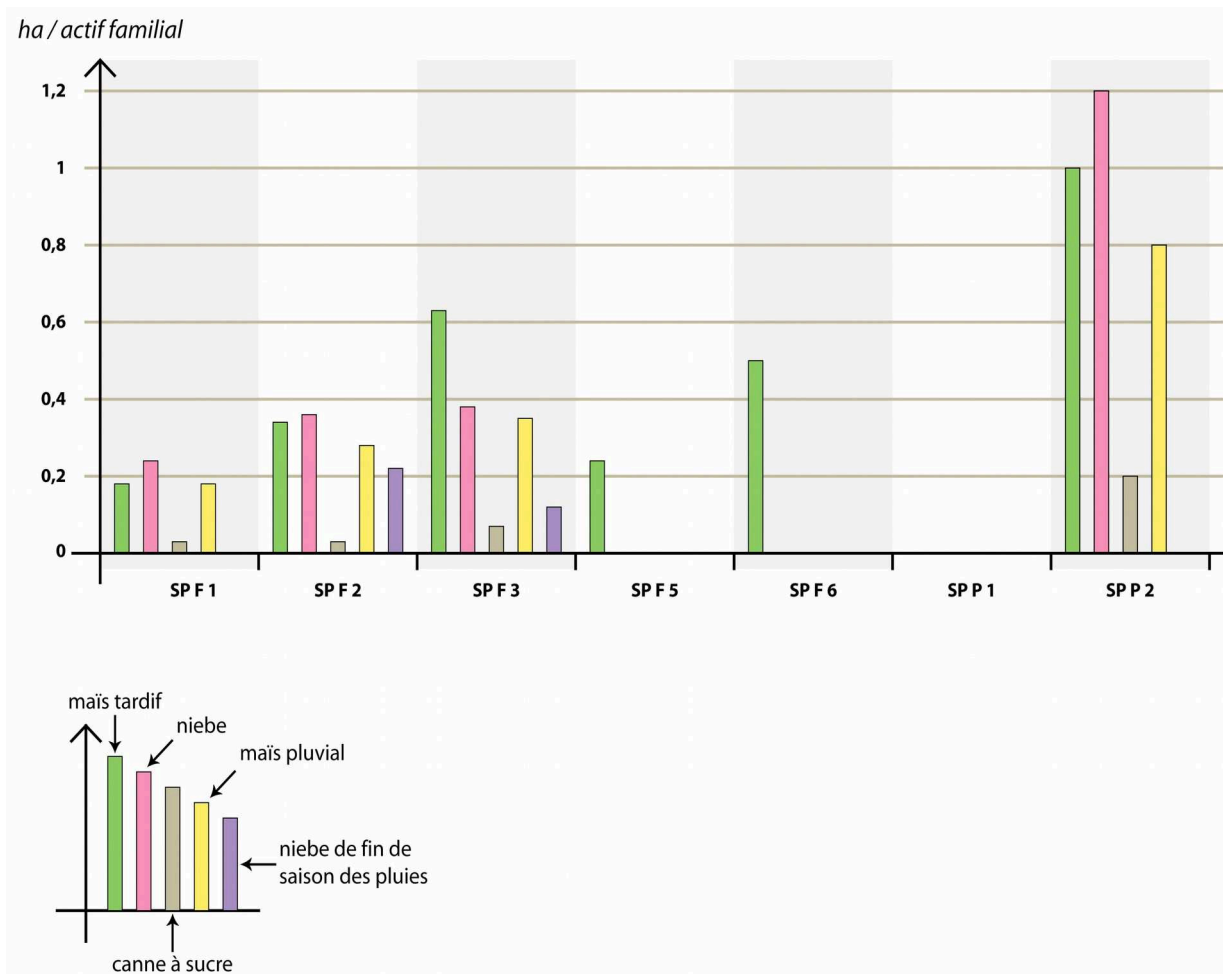
- les unités de production qui ne consacrent qu'une faible part de leur travail familial à la pêche (SP F 2 et SP P 2) ;
- les UP qui y consacrent une part limitée mais significative, environ 20 % (SP F 3) ;
- les UP qui y consacrent presque la moitié de leur travail familial (SP F 1) ;
- les UP qui y consacrent la majorité, entre 60 et 70 % (SP F 5 et SP F 6)
- les UP qui y consacrent la totalité (SP P 1).

La part de la pêche dans la formation du revenu *agricole* par actif familial est du même ordre de grandeur que la part de la pêche dans l'allocation du travail familial, à l'exception du système de production patronal centré sur l'agriculture (SP P 2) dans lequel la pêche compte pour 31 % du revenu *agricole* alors qu'elle ne compte que pour 6 % du temps de travail familial en raison d'un recours important à la main-d'œuvre salariée.

Cette comparaison fait apparaître une première distinction importante entre les systèmes de production. La seule focalisation sur l'activité (agricole, halieutique ou d'élevage) est néanmoins largement insuffisante pour comprendre les logiques productives des exploitants du Lac, comme la caractérisation des systèmes de culture, des systèmes de pêche et des systèmes de production l'a montré. Il faut entrer dans le détail des itinéraires techniques et des rapports sociaux régulant l'accès aux différentes ressources productives pour comprendre les intérêts que les producteurs ont à pratiquer telle ou telle culture ou technique de pêche.

### **3.1.3 *Disparités dans les surfaces cultivées***

Le graphique 77 présente, pour chaque système de production, les surfaces moyennes cultivées par actif familial sur la séquence de trois années modélisée. Il donne ainsi une idée de la disparité des surfaces cultivées entre les différents types d'exploitations.



**Fig. 77: Surfaces cultivées par actif familial dans les différents systèmes de production**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Dans les systèmes de production familiaux, les surfaces cultivées par actif familial varient du simple au triple pour le maïs de fin de décrue, culture dans laquelle la capacité à mobiliser une importante quantité de main d'œuvre en un court laps de temps est déterminante. Elles varient moins sur le niébé de décrue (ou sur remontée de nappe) car les fenêtres calendaires sont plus longues et permettent aux producteurs ne recrutant pas de manœuvres, ou très peu, de mettre en culture de relativement grandes surfaces.

Dans les exploitations patronales, les surfaces cultivées par actif familial en maïs de fin de décrue et en niébé de décrue varient fortement avec le niveau de capital. La situation retenue ici pour caractériser le SP P 2 (0,96 ha/actif familial en maïs de fin de décrue et 1,2 ha/ actif familial en niébé de décrue) se situe dans la fourchette basse mais les surfaces cultivées par actif familial restent généralement inférieures à 1,5 hectare. Ainsi, pour ces deux cultures, les disparités de sur-

faces cultivées entre systèmes patronaux et familiaux varient entre 50 % et 800 % pour le maïs de fin de décrue et entre 300 et 600 % pour le niébé de décrue<sup>281</sup>.

Dans les exploitations entrepreneuriales, 3 à 5 et plus rarement 10 ha sont cultivés en maïs de fin de décrue et en niébé. Dans les situations archétypiques représentées ici, les exploitations familiales mettent en culture, en fonction du système de production et du nombre d'actifs familiaux, entre 0,3 et 3,8 hectares de niébé de décrue et entre 0,5 et 2,5 ha de maïs de fin de décrue (respectivement pour une UP de 2 actifs familiaux relevant du SP F 1 et pour une UP de 6 actifs familiaux relevant du SP F 3).

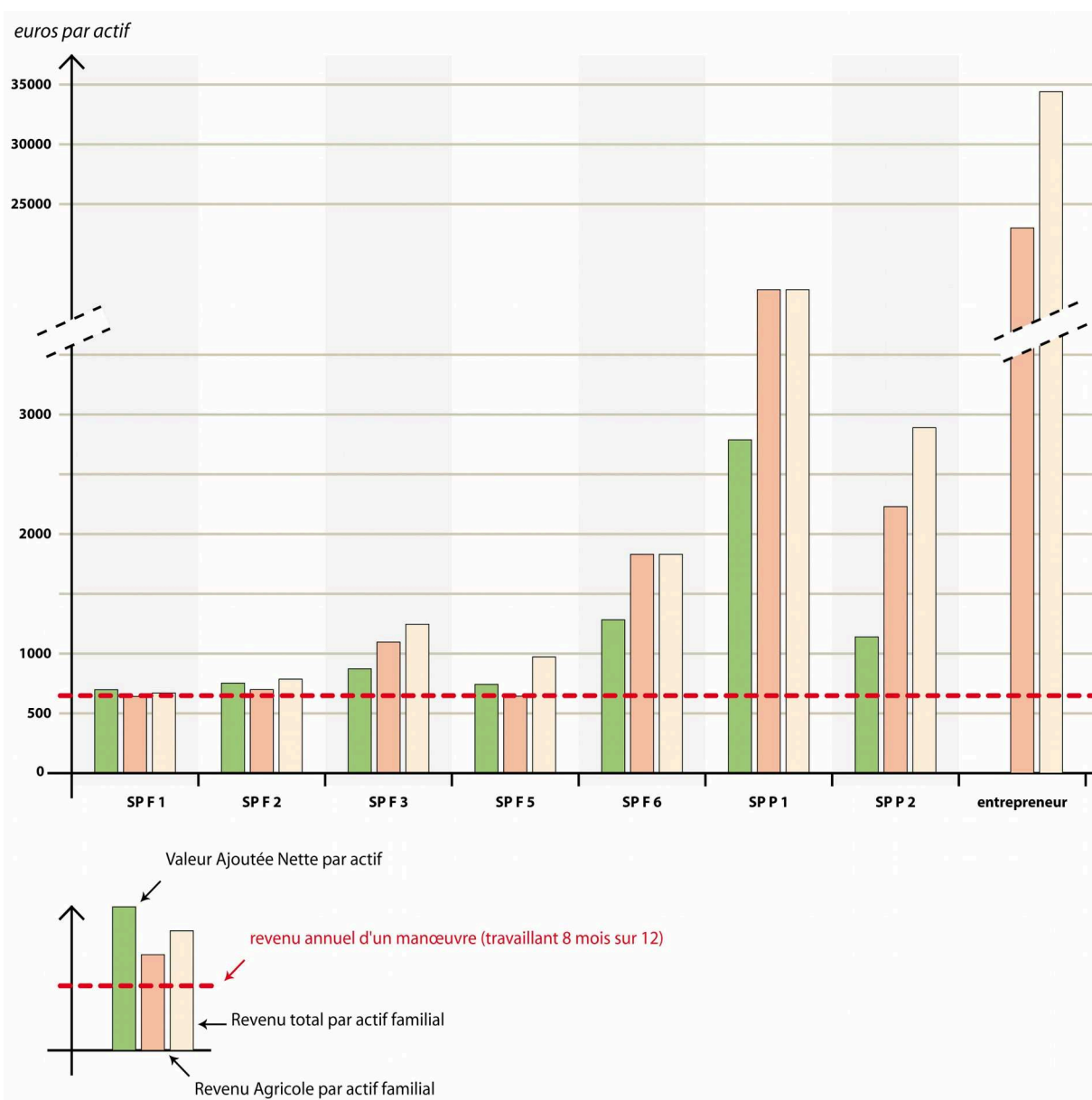
## 3.2 Inégalités et sortie de la pauvreté

### 3.2.1 Disparités de revenu

La comparaison des revenus *agricoles* et des revenus totaux dégagés par actif familial constitue un bon indicateur des disparités de revenu. Les valeurs moyennes de ces deux grandeurs sur la séquence de trois années modélisée sont représentées sur le graphique 78 pour chaque système de production. Est également représentée la valeur moyenne de la valeur ajoutée nette par actif afin de comparer l'efficacité économique du système de production (la VAN) à la richesse qui revient effectivement à l'unité de production et qui traduit les conditions d'accès aux ressources productives (le RA).

---

<sup>281</sup> Selon que l'on considère la fourchette basse ou haute des surfaces cultivées par actif familiale dans le SP P 2 et que l'on considère le SP F 1 ou le SP F 3 où les surfaces cultivées par actif familial sont respectivement minimales et maximales.



**Fig. 78: Valeur ajoutée nette par actif et par an et revenu agricole et total par actif familial et par an dans les différents systèmes de production (valeur moyenne sur une séquence de trois années)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

La comparaison des revenus *agricoles* par actif familial fait apparaître trois grands groupes : les systèmes de production familiaux, les systèmes de production patronaux et les systèmes de production entrepreneuriaux. Les unités de production centrées sur une pêche familiale associée à une agriculture de type patronal (SP F 6) sont plus ou moins proches des SP familiaux ou patronaux en fonction du nombre de journées de travail achetées sur les productions agricoles. Les disparités de revenu *agricole* par actif familial sont importantes : elles varient d'un facteur 6 par

exemple entre le système de production familial associant l'agriculture et la pêche (SP F 1) et le système de production patronal centré sur la pêche (SP P 1) et d'un facteur trois dans les deux systèmes de production centrés sur l'agriculture selon que le système est familial (SP F 2) ou patronal (SP P 3). L'exploitation entrepreneuriale présentée ici dégage un revenu *agricole* 12 fois plus important que le système de production associant l'agriculture et la pêche (SP F 1) (en considérant trois actifs familiaux dans ce dernier système) ; en prenant en compte le revenu *extra-agricole* de l'entrepreneur, l'écart se creuse encore pour atteindre un facteur 18<sup>282</sup>.

Les unités de production familiales correspondent à la grande majorité de la population. Au sein de ce grand groupe de systèmes de production, les écarts de revenus totaux par actif familial restent peu importants, variant du simple au double.

Certaines unités de production ne doivent leur trajectoire d'accumulation qu'à leur venue au Lac, c'est le cas de toutes celles dont le système de production reste familial. La plus forte accumulation des systèmes de production patronaux reflète, en les amplifiant, les inégalités au moment de la migration, les exploitants possédant un petit capital ayant trouvé au Lac des opportunités pour le valoriser. Il en va de même pour les entrepreneurs commerçants : issus des familles de notables de l'arrière-pays ou des anciens villages du Lac, le Lac leur a offert de formidables opportunités d'accumulation.

### 3.2.2 *Migrer au lac Tchad pour sortir de la pauvreté*

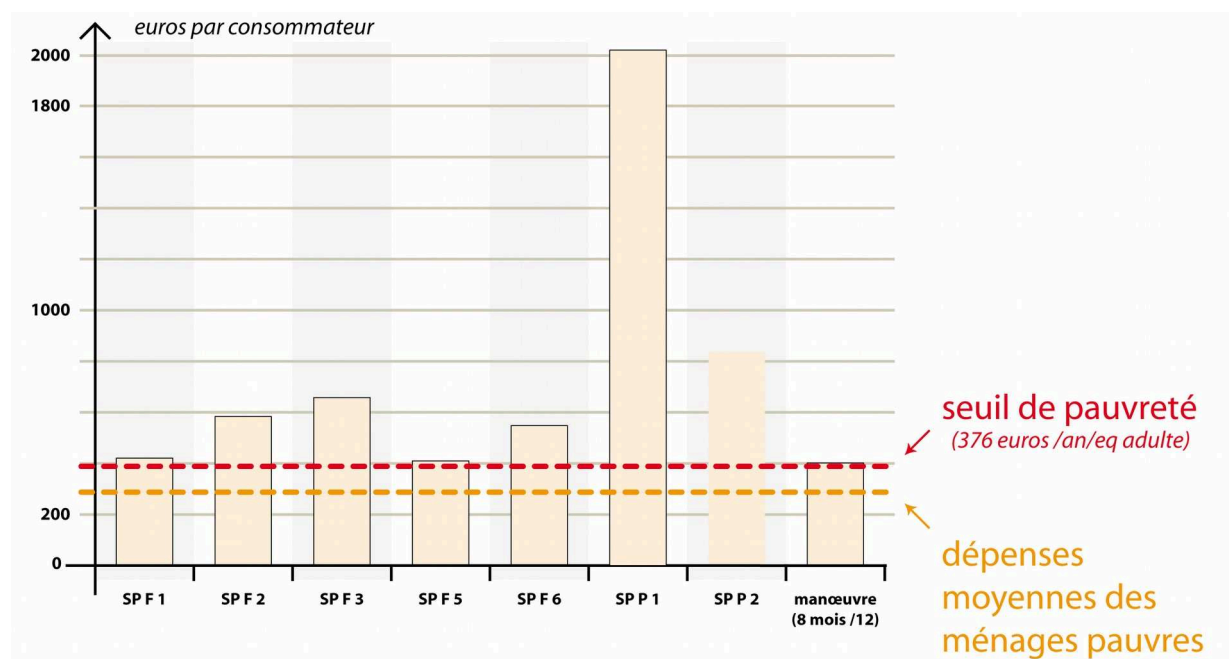
Le Lac continue d'offrir à un jeune migrant sans capital et même sans main-d'œuvre de réelles opportunités d'accumulation grâce à un accès encore relativement aisé aux parcelles de décrue (voir page 343) et aux opportunités de travail salarié. Après quelques années de travail rémunéré à part de fruit dans la pêche ou même de salariat agricole, les migrants parviennent à se marier et à dégager des revenus de l'ordre de ceux modélisés pour le système de production associant l'agriculture et la pêche (SP F 1), soit 670 € par actif et par an.

La dernière enquête ayant permis d'estimer le seuil de pauvreté au Cameroun est l'enquête nationale ECAM (Enquête Camerounaise Auprès des Ménages) qui date de 2007<sup>283</sup>. Dans les hypothèses détaillées dans l'encadré ci-dessous, l'ensemble des systèmes de production dégage des re-

<sup>282</sup> Il existe une très forte variabilité des revenus au sein des unités de production patronales et entrepreneuriales qui reflètent les disparités d'accès au capital. Rappelons que dans cette modélisation le cas retenu pour modéliser le système de production centré sur une pêche patronale correspond à la gamme haute des revenus, de même que celui retenu pour modéliser le système de production entrepreneurial, mais que celui retenu pour modéliser le système de production patronal centré sur l'agriculture se situe plutôt dans la fourchette basse.

<sup>283</sup> Voir le rapport en ligne de l'enquête « Cameroun - Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages » (INS/MINEPAT 2007 a). D'après le site de l'Institut National de la Statistique du Cameroun, une nouvelle enquête ECAM a été réalisée en 2014 mais le rapport n'était pas disponible en ligne au moment de l'écriture de ce texte.

venus totaux par consommateur - ou équivalent adulte – égaux ou supérieurs au seuil de pauvreté dans l'Extrême-nord en 2012 estimé à 376 € par équivalent adulte et par an. Les systèmes de production familiaux dégagent des revenus totaux supérieurs de 9 à 75 % au seuil de pauvreté, tandis que les systèmes patronaux dégagent des revenus totaux 2,3 à 4,4 fois supérieurs. Ce résultat retient l'attention : dans l'Extrême-nord du Cameroun en 2007 en effet, 66 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté; le taux de pauvreté y était le plus fort de tous le pays - la moyenne nationale était de 40 % - et l'Extrême-nord restait une des seules régions, avec celle du nord, à voir ce taux se dégrader continuellement<sup>284</sup> (MINEPAT 2009). En 2012 dans l'Extrême-nord, 257 € par équivalent adulte et par an pouvait être considéré comme un niveau moyen (sur-estimé) de dépense de consommation des ménages pauvres (voir encadré ci-dessous). Dans ces hypothèses, les exploitants familiaux du Lac dégageaient des revenus totaux par équivalent adulte 60 à 156 % supérieurs au niveau moyen de dépense de consommation des ménages pauvres<sup>285</sup>.



**Fig. 79: Revenu total par consommateur (ou équivalent-adulte) et par an dégagé dans les différents systèmes de production (valeur moyenne sur une séquence de trois années) comparé au seuil de pauvreté dans la région de l'Extrême-nord**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

<sup>284</sup> Entre 2001 et 2007, le taux de pauvreté est passé de 56,3 % à 65,9 % dans l'Extrême-nord et de 50,1 à 63,7 % dans la région du nord (MINEPAT 2009).

<sup>285</sup> Il serait intéressant de ne pas se limiter à l'estimation des seuils et taux de pauvreté et de pouvoir comparer plus directement les revenus des populations du Lac à celles d'autres populations du bassin du lac Tchad ayant un accès difficile à cette zone humide.



### **Méthodologie d'estimation de l'écart des revenus totaux au Lac au seuil de pauvreté**

Les données qui suivent relatives à l'estimation des seuil, taux et intensité de la pauvreté sont issues des documents de méthodologie disponibles en ligne des enquêtes ECAM II et III (INS/MINEPAT 2002 et 2007 b)<sup>286</sup>, celui de la deuxième enquête étant plus complet que celui de la troisième.

#### **Relation entre le « revenu par actif familial et par an » et la « consommation par équivalent-adulte et par an »**

La définition du « ménage » retenue par les enquêtes ECAM, bien que plus restrictive, est proche de celle que nous avons donnée à l'unité de consommation (voir page 457) : *« C'est un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes (unité socio-économique), ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession (cet ensemble de logements constituant une unité d'habitation), mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leurs repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage (ou personne de référence). [...] La taille du ménage [correspond au] nombre de personnes résidant dans un ménage. Est considéré comme résident toute personne vivant dans le ménage depuis au moins 6 mois ou celle dont la durée de résidence est inférieure à 6 mois et qui a l'intention d'y séjourner pendant plus de 6 mois. »* (INS/MINEPAT 2002, p.22)

Les enquêtes ECAM approchent le revenu par la consommation finale des ménages ; cette dernière est composée de la consommation monétaire, de l'autoconsommation, du loyer et des transferts en nature reçus. Pour les biens durables, c'est leur valeur d'usage (dépréciée) qui est retenue.

Le calcul par « équivalent adulte » retenu par les enquêtes ECAM permet de prendre en compte les différences de composition des ménages. Les enquêtes ECAM calculent la dépense par « unité de consommation » et retiennent pour cela l'échelle d'équivalence RDA qui pondère le niveau de consommation avec l'âge et le sexe. L'échelle d'équivalence la plus couramment retenue est l'échelle d'Oxford qui attribue une valeur de 1 au chef de ménage, de 0,7 à toutes les autres personnes de plus de 15 ans et de 0,5 à celles de moins de 15 ans. Une version aménagée de l'échelle d'Oxford consiste à attribuer une valeur de 1 à toutes personnes de plus de 15 ans et de 0,5 à toutes personnes de moins de 15 ans. Cette dernière équivalence correspond à celle que nous avons retenue pour estimer le nombre de consommateurs. Les tests effectués par ECAM II avec les échelles d'Oxford et RDA ont confirmé le résultat théorique selon lequel le choix de l'échelle d'équivalence n'influence que peu l'incidence de la pauvreté – définie comme la part des ménages dont les dépenses de consommation se situent en dessous du seuil de pauvreté. Pour estimer le revenu par équivalent adulte, nous pouvons donc en bonne approximation diviser le revenu par actif familial par le ratio « consommateurs/actifs familial » que nous avons estimé pour chacun des systèmes de production.

<sup>286</sup> Voir les documents en ligne « Troisième enquête camerounaise auprès des ménages. Documents de méthodologie » (INS/MINEPAT 2007 b) et « Deuxième enquête camerounaise auprès des ménages. Documents de méthodologie » (INS/MINEPAT 2002).

### **Estimer un seuil de pauvreté pour l'Extrême-nord en 2012**

Entre les différentes régions du pays et entre les villes et les campagnes, il existe des différences de prix importantes. Pour prendre en compte ces disparités spatiales, les enquêtes ECAM calculent un seuil de pauvreté pour une région de référence (Yaoundé) et un indice spatial du coût de la vie qui sert de déflateur pour les dépenses des ménages. Dans l'Extrême-nord rural, cet indice est de 0,76. ECAM III estimait le seuil de pauvreté à 269 443 franc CFA, soit 411 €, par équivalent-adulte et par an avec les prix de Yaoundé en 2007, ce qui correspondait à un seuil de 313 € dans l'Extrême-nord.

Entre 2001 et 2007, la hausse du seuil de pauvreté a été de 15,8 % quand l'inflation a été de 12,3 %, ce qui correspond à une hausse du seuil de pauvreté supérieure d'environ 28 % à l'inflation. Pour estimer le seuil de pauvreté en 2012, nous avons considéré que la hausse du seuil de pauvreté entre 2007 et 2012 a suivi la même évolution qu'entre 2001 et 2008 (hausse supérieure de 28 % à l'inflation). L'inflation annuelle moyenne a été de 3 % au Cameroun sur la période 2007-2012<sup>287</sup>. Dans ces hypothèses, le seuil de pauvreté a augmenté de 20 % entre 2007 et 2012 et est donc passé de 411 € par équivalent-adulte et par an en 2007 à 496 € en 2012 avec les prix de Yaoundé. Le seuil de pauvreté dans l'Extrême-nord en 2012 pouvait donc être estimé à 376 € par équivalent adulte et par an.

### **Intensité de la pauvreté**

L'intensité de la pauvreté mesure l'écart relatif entre le niveau de dépense moyen des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Il était estimé en 2007 à l'échelle nationale à 31 %. L'enquête ne précise pas l'intensité de la pauvreté dans les différentes régions. Elle précise par contre la profondeur de la pauvreté qui correspond au déficit collectif moyen de consommation par rapport à la ligne de pauvreté et qui est par conséquent lié à l'intensité de la pauvreté.

Dans l'Extrême-nord la profondeur de la pauvreté en 2007 était nettement plus importante qu'à l'échelle nationale (24,6 % contre 12,3%) et avait significativement augmenté entre 2001 et 2007 (de 18,8 à 24,6%) alors qu'elle avait stagné à l'échelle nationale (de 12,8 à 12,3%). Faute de données plus précises nous avons choisi de considérer l'intensité de la pauvreté mesurée à l'échelle nationale en 2007. Ce faisant nous sous-estimons vraisemblablement l'intensité de la pauvreté dans l'Extrême-nord en 2012.

<sup>287</sup> source : « Évaluation de la coopération de l'Union Européenne avec la République du Cameroun, 1er rapport de synthèse », EU/Particip, mars 2014

### 3.2.3 Interdépendances entre exploitations

Les revenus extra-agricoles, qui creusent les inégalités, correspondent le plus souvent aux revenus des commerçants ou transporteurs de vivrier, de poisson et de produits pastoraux. Les grandes disparités observées entre les revenus extra-agricoles reflètent la complexité et la diversité des circuits de commercialisation qui permettent à des exploitants au profil socio-économique très divers de s'investir dans le commerce en même temps qu'ils assurent un tissu dense de commerçants à même de mieux valoriser les produits des exploitants agricoles.

Les hauts niveaux de revenus des systèmes patronaux ne correspondent pas nécessairement à une répartition particulièrement inégale de la valeur ajoutée et à une mauvaise rémunération de la journée de travail des travailleurs qui en dépendent, comme l'analyse de la répartition de la richesse produite sur les sennes fixes et les barrages de nasse l'a montrée (voir page 449). En outre, si les manœuvres ne récupèrent sur certaines productions (niébé sur remontée de nappe et de fin de saison des pluies, canne à sucre) ou techniques de pêche (grande senne tournante, barrage de nasse) qu'une faible part de la valeur ajoutée créée, ils bénéficient de niveaux de salaires journaliers<sup>288</sup> élevés pour la sous-région – environ 3,5 fois supérieurs à ceux en cours dans la plaine des Monts Mandara au Cameroun par exemple<sup>289</sup> – qui attirent des individus résidant parfois à près de 1 000 km (États de Kano et même de Sokoto dans le nord est du Nigeria par exemple, respectivement à 600 et 1000 km à l'est à vol d'oiseau). En considérant le même ratio « C/A » que pour le SP F 1 (soit 0,63), un manœuvre travaillant cinq jour par semaine pendant 8 mois dégage un revenu annuel par équivalent adulte de 402 €, soit un revenu supérieur de 7 % au seuil de pauvreté et de 57 % aux dépenses moyennes des ménages pauvres<sup>290</sup>.

---

<sup>288</sup> 700 naira (soit 2100 franc CFA) pour une journée de travail agricole s'étalant de 8 h à 13 h et de 15 h à 17 h auxquels il faut ajouter le repas du midi et le thé (environ 100 naira). Cette rémunération est plus intéressante que sur les rives sud tchadiennes voisines où elle s'élève à 1500 franc CFA. L'offre de travail est peut être plus forte de l'autre côté du Chari avec la venue saisonnière de nombreux migrants venus des vastes régions sahéliennes du Tchad central et oriental.

La journée de travail dans la pêche est moins bien rémunérée avec une base fixe de 500 naira et un surplus de 100 à 200 naira en fonction des prises (auxquels il faut là aussi ajouter le repas du midi et le thé).

<sup>289</sup> Dans cette dernière région, la crise agricole dans les terroirs des monts Mandara pousse les montagnards à descendre en plaine où les pouvoirs Mandara leur refusent l'accès à la terre, en particulier à celui du sorgho repiqué, les reléguant dans la seule fonction de fournisseur de main-d'œuvre (Seignobos et Teyssier 1998).

<sup>290</sup> Remarquons que dans les mêmes hypothèses de ratio « C/A », un manœuvre dans la plaine des monts Mandara dégage sur la même période un revenu annuel de 134 € par équivalent adulte sur huit mois (en travaillant cinq jours par semaine pour un salaire journalier de 600 franc CFA auquel est ajouté un repas d'une valeur d'environ 200 franc CFA), soit un revenu inférieur de 64 % au seuil de pauvreté et de 48 % au revenu moyen d'un ménage pauvre.

## **Conclusion : Pluri-activité, vulnérabilité et inégalités : la diversité des exploitations lacustres**

La très grande majorité des unités de production du Lac est familiale, mais la plupart recourt de manière structurelle à la main d'œuvre salariée. Elles coexistent avec des unités de production patronales et entrepreneuriales. La différenciation socio-économique actuelle est le fruit de trajectoires divergentes. En fonction de leur accès au travail et au capital, les unités de production ont en effet différemment répondu aux changements de l'environnement hydro-écologique et économique décrits dans la seconde partie : le boom de la pêche ; le tournant agricole des années 1980 et la diversification de l'économie locale ; puis la densification démographique.

La diversité des ressources naturelles est différemment mobilisée par les unités de production en fonction de leur accès au travail, au capital, et aux terres. Aujourd'hui, seuls les jeunes hommes célibataires et les unités de production possédant de coûteux matériels de pêche (grandes sennes, barrage de nasse, pirogues à moteur) peuvent ne vivre que de la pêche. La diversité des productions et des systèmes de culture permet par contre à de nombreuses unités de production de se consacrer à l'agriculture.

La variabilité hydro-écologique est un élément structurel auquel les producteurs s'adaptent par la ré-allocation de leur travail entre les différentes activités et productions, et par la mobilité. Elle ne constitue pas en elle-même une contrainte. Le risque hydro-climatique (arrivée trop précoce de la crue ou excès de pluies) est, lui, bien réel. Il explique la forte variabilité inter-annuelle des revenus dégagés par la grande majorité des unités de production. Pour certaines, ce sont les complémentarités entre les calendriers de trésorerie dans l'agriculture et dans la pêche qui limitent leur vulnérabilité au risque hydro-climatique. Pour d'autres, qui concentrent l'allocation de leur travail sur la seule

activité agricole, c'est le recours à l'emprunt qui joue ce rôle. Celles qui ont pu investir un petit capital dans une activité extra-*agricole* sont moins sensibles au risque hydro-climatique.

La société lacustre est aujourd'hui traversée par de fortes inégalités de revenus. Les inégalités de revenu *agricole*, déjà fortes, sont renforcées par la prise en compte des activités non *agricoles* dans lesquelles les individus disposant d'un (petit) capital investissent (commerce, transport, investissement dans le bétail). Entre les unités de production familiales et patronales, les seuls écarts de revenu *agricole* par actif familial varient d'un facteur 3 à 6 ; certaines unités de production entrepreneuriales dégagent des revenus *agricoles* 12 fois supérieurs aux unités de production familiales. Toutefois, patrons et entrepreneurs restent peu nombreux et, au sein des seuls producteurs familiaux, les écarts de revenus par actif familial sont limités (du simple au double).

Alors qu'au Cameroun, dans la région de l'Extrême-nord, les deux tiers de la population vivent sous le seuil de pauvreté, la totalité des exploitations du Lac dégage un revenu par consommateur égal ou supérieur à ce seuil. Ainsi, ce dernier revenu est supérieur de 60 à 160 % au niveau moyen de dépenses des ménages pauvres de l'Extrême-nord. Les manœuvres, sur le travail duquel repose la relative accumulation des populations du Lac, profitent eux aussi de revenus relativement bons pour la sous-région.

Dans ce chapitre, la modélisation économique du fonctionnement des exploitations *agricoles* nous a permis d'analyser la diversité des formes et des rôles du multi-usage des ressources, et d'évaluer les niveaux et les disparités de revenu. Elle va nous permettre à présent d'évaluer les performances globales de l'*agriculture* lacustre et, ainsi, de mieux en cerner les enjeux socio-économiques au regard des différents modèles agricoles et environnementaux aujourd'hui promus pour le lac Tchad.

# Chapitre 10 Performances de l'*agriculture* lacustre et dangereuse incertitude des grands projets agricoles à emprise foncière

## 1 La politique agricole camerounaise et les grands projets hydro-agricoles : cadre cognitif et enjeux

---

### 1.1 La politique agricole camerounaise du tournant des années 2000 ou la promotion de l'agro-business

#### 1.1.1 *La supériorité supposée des bassins de production spécialisés et de l'agriculture capitaliste*

En 2005, l'État camerounais estimait que 80% des besoins alimentaires du pays étaient satisfaits par la production nationale, les 20 % importés étant principalement des céréales (MINADER/MINEPIA/MINFOF/MINEP 2005). Il mettait en avant une forte dégradation de la souveraineté alimentaire avec des importations de céréales multipliées par plus de 10 entre 1961 et 1998 (passant de 32 100 t à 348 100 t en 1998) et une production céréalière par habitant qui aurait chuté de 157 à 84,9 kg (ibid). L'interprétation que font les responsables politiques camerounais des déficits vivriers appréciés au vu des seuls chiffres officiels des importations reste celle « *d'une*

agriculture malade, structurellement incapable [désormais] de nourrir la population camerounaise. » (MINEPAT 2009, p.67).

En 2005, le document de stratégie de développement du secteur rural, co-produit par le MINADER et le MINEPIA, indiquait que la « *priorité sera donnée au développement d'exploitations de moyenne importance* » tout en parlant de « *modernisation des petites exploitations familiales* » qui « *[ont] démontré depuis des décennies [leur] rôle capital dans la production des matières de base, sa contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la redistribution des revenus.* » et en précisant qu'elle « *ne [seront] pas délaissée[s]* » (MINADER/MINEPIA/MIN-FOF/MINEP 2005, p. 94 et p. 100).

Quelques années plus tard, la crise alimentaire mondiale de 2008 est interprétée comme « *[le révélateur] de la faible performance des systèmes et modes de productions agricoles* » (MINEPAT 2009, p.109). Elle semble avoir catalysé la promotion d'une agriculture capitaliste. Le rapport du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) « Cameroun Vision 2035 » nous apprend ainsi ce que sera l'avenir agricole du Cameroun :

*« L'agriculture est confrontée à d'importantes difficultés : accès à la terre, à l'eau et aux financements ; prédominance des exploitations familiales de petite taille, rendements faibles, techniques de production archaïques, association de cultures et importantes pertes après récolte, faible diffusion des fruits de la recherche.*

*À l'horizon de la vision, ces faiblesses sont largement comblées. Le secteur rural a résolument mis le cap sur l'intensification des activités sylvo agro pastorales et piscicoles, avec pour résultats visibles un bond de productivité. La configuration du secteur est surtout marquée par de grandes et moyennes exploitations utilisant un puissant appareil productif, avec notamment l'usage des machines, de l'irrigation et des intrants appropriés. À la faveur de diverses incitations, les petits paysans se sont regroupés en coopératives et autres formes d'organisations professionnelles efficaces, capables de leur faciliter l'accès aux intrants, aux résultats de la recherche agricole, au crédit et à la commercialisation de leurs productions. L'emploi est essentiellement le fait de formations diplômantes et les paysans ou fermiers sont devenus des exploitants agricoles professionnels, d'une moyenne d'âge plus jeune, tournés vers l'avenir et non de simples producteurs pour la subsistance. »* (MINEPAT 2009, p. 22)

Tout aussi significatifs sont les indicateurs retenus dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi de 2009 pour évaluer l'augmentation de la production agricole d'ici 2020 : nombre d'exploitations agricoles de plus de 500 ha créées, nombre de pools régionaux de location d'engins agricoles installés ; volume de la production d'engrais ; volume de la production de semences de maïs (MINEPAT 2009).

Cette vision s'est concrétisée par le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 instituant la mise en place du « Programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyenne et grande importance dans le secteur rural au Cameroun » dit « Programme Agropoles » placé non pas sous l'autorité du MINADER mais sous celle du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. La logique est de constituer des bassins de production agricole spécialisée et de miser sur les « économies d'échelles » en promouvant les moyennes et grandes entreprises (MINEPAT 2009). L'idée d'une « modernisation » de l'agriculture, d'une « agriculture de deuxième génération » selon les propres termes du président Paul Biya au comice agricole d'Ebolowa de 2011<sup>291</sup> est très prégnante (voir notamment Medou 2012, MINEPAT 2009, MINEPAT 2011). Les supposées trop faibles taille et productivité des exploitations familiales sont toujours tenues responsables des déficits vivriers appréciés au vu des seules données officielles d'importations. Le modèle de « l'agropole » est celui d'une agriculture duale où de petits producteurs gravitent autour des grandes firmes qui procurent emplois et favorisent l'accès aux infrastructures de transformation. De ces synergies supposées mais jamais démontrées découle dans les argumentaires la hausse de l'emploi et des revenus ruraux. Le développement de l'agriculture capitaliste est ainsi censé réduire significativement la pauvreté.

Trois objectifs principaux sont assignés à ce programme censé augmenter les rendements et les superficies de 30% par rapport au niveau de 2005 (ibid):

- assurer la sécurité alimentaire ;
- approvisionner les industries en matières premières ;
- lutter contre le déséquilibre de la balance commerciale du Cameroun.

Cette politique agricole affirmée est partie prenante de la politique économique du pays : l'accent est mis sur la « *relance de l'agriculture, la transformation des matières premières et le lancement de grands projets d'infrastructures* » et en particulier sur l'agriculture vivrière pour porter la croissance annuelle du PIB de 3,3% à 5,5% sur la période 2010-2020 (MINEPAT 2009, p. 114). Aujourd'hui, le secteur primaire compte pour 23 % du PIB : l'agriculture vivrière compte à elle seule pour 15 %, les cultures d'exportation pour 2 %, l'élevage et la chasse pour 3 %, la pêche pour 1 % et l'exploitation forestière pour 2 % (ibid).

---

<sup>291</sup> Ce comice agro-pastoral détenait un enjeu particulier parce que les événements de 2008 déclenchés par la hausse des prix alimentaires qui avait fait plusieurs morts et déstabilisé le régime étaient encore très présents dans les esprits et que le dernier comice datait de plus de 20 ans.



### 1.1.2 Transformer les rives du Lac en bassin de production moto-mécanisée de maïs

Parmi les projets d'agropole<sup>292</sup>, un a été imaginé sur les rives du Lac ; il s'agit d'y développer une production moto-mécanisée de maïs sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Le maïs constitue une des priorités de la politique agricole camerounaise et du « programme agropole » : c'est le 3<sup>e</sup> aliment de base au Cameroun (après la banane plantain et le manioc), la 1<sup>ère</sup> céréale produite (1 620 000 t en moyenne entre 2009 et 2011<sup>293</sup>), consommée, mais aussi transformée (dans l'industrie brassicole et l'aviculture) et importée (autour de 20 000 t) (MINEPAT 2009).

L'argumentaire du projet repose sur différents points relevant de considérations à la fois agromonomiques, économiques et géo-politiques :

- le potentiel agricole, en particulier pour le maïs, des terres de décrue du Lac ;
- le supposé faible taux d'exploitation de ces terres estimé à 13 % des terres cultivables (15 000 sur 120 000 ha) ;
- la taille déjà importante de l'exploitation du porteur du projet ;
- le contrôle foncier étendu et continu du porteur du projet ;
- la fragilité de l'intégrité territoriale qui justifie un investissement public fort.

Le document de projet envisage de gros investissements en infrastructures pour un montant total de 3 500 000 000 franc CFA (soit 5 343 500 euros) :

- la fourniture en engins moto-mécanisés (tracteurs, charrues, sarclours et corps buteurs) ;
- la fourniture en variétés de maïs issues de la recherche, en engrais et herbicides ;
- l'aménagement de digues en béton permettant de bloquer la crue ;
- l'aménagement d'un axe goudronné permettant de relier directement le village du porteur principal du projet à Kousseri (env. 100 km) ;
- l'aménagement d'infrastructures de transformation du maïs et de stockage ;
- la mise en place d'un système de crédit.

---

<sup>292</sup> En janvier 2013, cinq mois après le lancement du programme, 220 demandes de financement, d'un montant global estimé à environ 70 milliards de franc CFA, seraient parvenues au MINEPAT (d'après l'article en ligne du « Cameroon tribune » du 16 janvier 2013 « Six mois pour les responsables du programme Agropoles pour produire des résultats »). Fin juillet 2013, seuls 6 agropoles auraient vu le jour (soja à Mokolo, dans la région de l'Extrême-nord, maïs à Mbandjock, dans la région du Centre, porc à Kribi, dans la région du sud, poisson à Banim, dans la région de l'Ouest, viande porcine à Bafoussam, dans la région de l'Ouest, poulet de chair à Bomono, dans la région du Littoral) (d'après l'article en ligne de « Investir au Cameroun » du 29 juillet 2013 « 3 milliards de franc CFA déjà engagés par le Cameroun pour le programme Agropoles »).

<sup>293</sup> Source : Annuaire statistique du Cameroun 2013

Il n'est pas étonnant que l'État camerounais ait identifié les rives du Lac comme une des zones les plus à même de porter le renouveau de sa politique agricole. Fort potentiel agronomique, ressource hydrique abondante et facilement mobilisable, topographie se prêtant à la moto-mécanisation... dans toute l'Afrique, les zones humides concentrent les convoitises des investisseurs (Cochet 2015).

### 1.1.3 *L'agro-business, une dynamique globale à l'efficacité économique rarement vérifiée*

La promotion d'une agriculture capitaliste - que le capital soit national ou international - sur de vastes superficies cultivées en monoculture n'est pas spécifique au Cameroun. Elle est au contraire commune à la plupart des pays dits « en développement » et se comprend dans une dynamique globale de libéralisation de l'économie (Anseeuw et al 2012). Dans les autres grandes zones humides sahéliennes, vallée du fleuve Sénégal et delta du Niger, l'État mise dorénavant sur les investisseurs, nationaux et étrangers, pour étendre les périmètres irrigués (Bélières et al 2011).

Les mêmes arguments économiques sous-tendent la promotion des projets d'agriculture capitaliste à forte emprise foncière. Ils reposent notamment sur (Cochet et Merlet 2011) :

- la nécessité d'accroître de façon significative la production agricole et énergétique à l'échelle mondiale pour faire face à l'accroissement démographique, les changements d'habitudes alimentaires associés à l'élévation des revenus dans les pays du sud, l'épuisement des ressources non renouvelables ;
- la productivité des *agricultures* des pays dits « en développement » jugée trop faible pour qu'elles puissent répondre à ces nouveaux besoins en raison d'un manque de capital et d'accès aux technologies modernes ;
- la création d'emploi en milieu rural permise par ces grands projets dont la main-d'œuvre peut être recrutée pour une grande part localement.

Les promoteurs de ces projets en font ainsi une stratégie « gagnant-gagnant » rentabilisant le capital des investisseurs, répondant aux besoins croissants en produits agricoles, et créant de l'emploi rural (Cochet 2014). Les critiques de ces grands projets ont avant tout porté sur les aspects environnementaux et sociaux. Plusieurs travaux ont également montré que les réalisations étaient dans bien des cas loin d'être à la hauteur des objectifs productifs annoncés par les investisseurs avec de vastes superficies appropriées mais toujours en attente d'une hypothétique mise en valeur (Anseeuw et al 2012, Adamczewski et al 2013). Mais l'évaluation des résultats technico-économiques fait défaut (Bélières et al 2013). Finalement l'hypothèse d'une supériorité agro-

économique de l'agriculture capitaliste sur l'agriculture paysanne, à défaut d'être vérifiée, semble largement partagée (Cochet et Merlet 2011).

Les rares travaux (voir notamment Jaubertie et al. 2010, Cochet et Merlet 2011) à s'être penchés sur la question de son efficacité économique inciteraient pourtant à y apporter la plus grande attention. Jaubertie et al. (2010) ont par exemple montré sur le cas de l'Ukraine où co-existent grandes entreprises spécialisées en grandes cultures de 500 à 3000 ha et micro-exploitations de 2 ha de polyculture-élevage que la productivité de la terre était 3 à 5 fois supérieure et la création d'emplois plus de 100 fois supérieure dans les secondes que dans les premières. A contrario, les grandes entreprises étaient extrêmement rentables du point de vue financier avec des taux de rentabilité du capital de l'ordre de 10 à 20 % qui s'expliquaient par le niveau très bas du loyer de la terre et des salaires. D'une manière générale, le choix des critères économiques apparaît ainsi déterminant pour apprécier la performance des différents modèles *agricoles*. Le seul critère de la rentabilité financière exclut nécessairement l'*agriculture* familiale :

*« La bonne santé financière de l'agro-business [est] supposée garante du développement économique du pays, tandis que, au contraire, la production paysanne « non rentable », n'aurait qu'une place marginale à tenir dans l'économie agricole et relèverait davantage d'une politique sociale. »*  
(Cochet 2011, p.139)

Cette analyse formulée à partir de l'observation des politiques *agricoles* de pays comme le Brésil ou l'Équateur s'applique fort bien au Cameroun des années 2010. Dans le modèle des « agropoles », la grande firme est censée répondre à la demande en produits agricoles et fournir de l'emploi aux nombreux petits producteurs gravitant autour d'elle de manière à éviter qu'ils ne viennent gonfler le nombre de « marginaux » et la taille des « bidonvilles »<sup>294</sup> que le document de travail « Cameroun vision 2035 » identifie comme les principaux « risques d'ordre social » pesant sur l'avenir du Cameroun (MINEPAT 2009). C'est sur la base du seul calcul de sa rentabilité financière pour l'investisseur que les promoteurs du projet « agropole maïs » sur les rives du Lac entendent en faire « l'outil essentiel de lutte contre la pauvreté dans la zone et surtout celui de la stabilisation des populations de cette zone rétrocedée après l'arrêt de la cour internationale de justice dans le cadre du règlement pacifique du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria » (MINEPAT 2011, p. 19).

---

<sup>294</sup>Information recueillie dans le cadre d'une discussion informelle avec une personne impliquée dans le portage politique et institutionnel du projet.

## 1.2 Transformer plutôt que s'adapter : le transfert des eaux vers le lac Tchad et les grands aménagements hydro-agricoles

### 1.2.1 *Les projets de transfert des eaux vers le Lac : une instrumentalisation politique du devenir des populations lacustres ?*

Les années 2000 ont été celles d'une reprise en main partielle des États sur le développement de leur pays permise par les politiques de désendettement, le haut niveau des prix mondiaux des matières premières<sup>295</sup>, et la reprise de l'aide publique au développement (Magrin 2013). Cette relative marge de manœuvre retrouvée des États en matière de définition et de mise en œuvre des politiques publiques (ibid) se double d'un regain d'intérêt pour le développement agricole depuis l'explosion des prix mondiaux en 2008 et la crise alimentaire et sociale qu'elle a entraînée dans les villes les plus dépendantes des importations (Losch et Fréguin Gresch 2013). Le lac Tchad, en tant que zone humide sahélienne, est vu comme un espace à privilégier parce que bénéficiant d'une eau abondante et de ressources réputées encore sous-exploitées (Magrin 2013, Raimond et al 2014).

Ce retour des politiques publiques se conjugue au discours médiatique et politique sur la « disparition du lac Tchad » pour légitimer un ambitieux projet de transfert des eaux vers le Lac porté par les pays riverains et leur organisation de bassin, la CBLT (Magrin 2013). L'idée consiste à dévier les eaux du bassin de l'Oubangui en République centrafricaine vers le Chari pour rehausser les apports au lac dans des objectifs aussi multiples que : développer la grande irrigation au Lac, assurer la production d'hydroélectricité, rendre possible la navigation commerciale entre les bassins du Congo, du Tchad et du Niger, ou encore enrayer la supposée désertification (ibid). Il repose sur un argumentaire qui frappe par son manque de rigueur en présentant le passage au Petit Tchad dans les années 1970 comme le déclencheur d'une crise environnementale et socio-économique d'ampleur et en activant le spectre d'un assèchement du lac Tchad qui hypothéquerait les conditions d'existence de 35 millions de personnes (ibid). Or, les travaux hydrologiques les plus récents s'accordent pour dire que le réchauffement climatique pourra tout aussi bien se traduire par une hausse que par une baisse des apports au lac ; le passage au Petit Tchad a au contraire permis l'émergence d'une véritable oasis halio-agro-pastorale au cœur du Sahel ; enfin, si 35 millions de personnes vivent dans le bassin du lac Tchad, « seuls » 2 millions sont installés sur les rives du Lac ou dans son arrière-pays (Magrin et al 2014). Le lac Tchad n'est pas un cas particu-

<sup>295</sup> On pense notamment aux revenus pétroliers au Tchad permis par la plus grande stabilité politique et aux perspectives d'exploitation de l'uranium au Niger (Magrin 2013).

lier et les grands projets hydro-agricoles sont nombreux qui font l'impasse sur les réalités hydrologiques et économiques (Molle 2008).

Le projet n'est pas nouveau : à la fin des années 1980, en pleine crise alimentaire au Sahel, avait déjà été imaginé un pharaonique transfert des eaux qui aurait permis au Lac de retrouver son niveau de Moyen Tchad. Entre temps, les incertitudes géo-politiques et le coût d'un tel projet ont obligé à revoir à la baisse les niveaux de transfert - passant successivement de 100 km<sup>3</sup> par an, à 40, puis 20, pour finalement chuter à 3,4 km<sup>3</sup> par an ! - sans pour autant que les objectifs conférés au projet n'évoluent dans les discours<sup>296</sup> (Magrin 2014). Or, dans de nombreux scénarios climatiques et de prélèvements en eau en amont, un niveau de 3,4 km<sup>3</sup>/an n'aurait pas d'effet tangible sur l'hydro-écologie du Lac ; au mieux permettrait-il dans certains cas de sécuriser les apports en eau de la cuvette nord, ce qui serait, il est vrai, bénéfique pour les populations de cette partie du Lac<sup>297</sup> (Magrin et Lemoalle 2015) . Ce n'est que dans l'hypothèse d'une remontée importante de la pluviométrie sur le bassin que la grande irrigation pourrait de nouveau être possible, éventuellement favorisée par le transfert (Magrin et al 2014). Plus déterminant qu'un hypothétique transfert des eaux sera le niveau des prélèvements en amont sur les tributaires du Lac qui devraient augmenter dans les décennies à venir à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique (ibid). Le projet de transfert, en favorisant le développement de l'irrigation sur le Chari, et donc la hausse des prélèvements, pourrait finalement impacter négativement les apports en eau du lac : c'est tout le paradoxe de l'aménagement hydraulique qui génère lui-même la rareté de la ressource en eau (Molle 2008).

Tant les incertitudes environnementales, économiques que géopolitiques<sup>298</sup> et le coût du projet expliquent la frilosité des bailleurs de fond. Mais le contexte géo-politique incite les pays riverains et la CBLT à s'emparer de ce projet. L'émergence de nouveaux investisseurs et bailleurs (la Chine, les pays arabes) crée de l'émulation dans l'arène de l'aide au développement (Magrin 2013). Dans un contexte de globalisation des discours sur l'environnement, ce projet constitue pour les pays riverains et la CBLT un enjeu de captation de la rente de l'aide, en même temps qu'une stratégie de reproduction pour cette dernière institution qui peine à trouver sa légitimité<sup>299</sup> (ibid).

---

<sup>296</sup> Pour une description technique des versions successives du projet de transfert des eaux, nous renvoyons le lecteur à (Magrin 2014 et Magrin et Lemoalle 2015).

<sup>297</sup> Pour une analyse approfondie des impacts de différents niveaux de transfert sur l'hydro-écologie du Lac dans différents scénarios climatiques, nous renvoyons le lecteur à (Magrin et al 2014).

<sup>298</sup> Le projet de transfert des eaux implique sept États caractérisés par la fragilité de leurs institutions voir leur instabilité politique (Bertoncin et Pase 2012).

<sup>299</sup> Pour une analyse approfondie du projet dans ses dimensions institutionnelles et géo-politiques, nous renvoyons le lecteur à (Magrin et al 2014).

Ainsi, ce projet semble confirmer par certains aspects l'analyse qui voit dans la multiplication des projets d'aménagements hydro-agricoles la convergence d'intérêts d'acteurs influents : l'État qui y voit un moyen de légitimation et un instrument de clientélisme politique ; ses agences, les entreprises de construction et les consultants qui y trouvent les moyens financiers de leur propre reproduction ; les politiciens locaux qui utilisent les projets subventionnés pour tirer le jeu politique local à leur profit ; les banques de développement enfin pour qui les grands projets permettent de maximiser les flux d'aide tout en minimisant les coûts de gestion (Molle 2008). La technicité attribuée aux grands aménagements et leur capacité d'artificialisation rapide de l'environnement sont utilisées par les États pour prétendre répondre aux enjeux globaux complexes auxquels fait face la société (Sautter 1987, Magrin 2013) ; en ce sens, ils participent de la construction de l'État (Molle 2008, Magrin 2013).

Quand bien même la réalité économique et géo-politique oblige les pays riverains à revoir leurs ambitions à la baisse et à désormais promouvoir des niveaux de transfert aux impacts limités sur l'hydro-écologie lacustre, l'existence de ce projet reste la manifestation de la tendance des États à faire valoir leur souveraineté sur les ressources foncières et à instrumentaliser le devenir des populations rurales dans une logique de captation de rente. Cette instrumentalisation est d'autant plus aisée que la société civile reste encore à constituer dans la partie sahéenne du bassin du lac Tchad (Magrin 2014), laissant les populations lacustres désemparées et dans l'incertitude permanente. Nos interlocuteurs des rives et des îles du Lac ne nous ont-ils pas interpellé à plusieurs reprises sur le « projet Deby » :

*« Pour nous, c'est un problème si Deby réalise son projet. Nous ne sommes pas comme les Kouri<sup>300</sup> dont le village, c'est l'eau...celui qui vient d' Afade, Makari, Kousseri, maintenant il a des enfants nés ici. Où il va aller si le lac augmente ? Il n'a plus de terres à l'extérieur ! Il faut dire aux hokouma [le gouvernement] qu'on veut rester ici, mourir ici. »* (Idrissa Mahamat, *blama* de Hilé Tandalgui, env. 50 ans, Arabe shuwa, 2012)

### 1.2.2 *Les aménagements hydro-agricoles au lac Tchad : une expérience riche d'enseignements*

Les enjeux politiques et de captation de rente associés aux grands projets hydro-agricoles expliquent vraisemblablement leur retour dans le contexte « post-ajustement structurel » des années 2000, malgré les échecs qu'ils ont connu par le passé (Magrin 2013). Ces aménagements, mis en place dans toute la bande sahéenne dès l'époque coloniale, se sont véritablement étendus avec les sécheresses des années 1970-1980 dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire. Conçus de

<sup>300</sup> Le terme *Kouri* est utilisé au Cameroun pour désigner l'ensemble des populations insulaires, qu'elles soient effectivement Kouri ou Boudouma.

manière complètement exogène, ils se sont d'abord développés à travers un fort encadrement étatique (société publique de développement contrôlant l'accès à la terre, au crédit et aux intrants, monoculture et itinéraires techniques imposés, monopole d'achat). Puis, dans les années 1990, avec les ajustements structurels et les piètres résultats enregistrés, l'État a transféré la gestion aux organisations de producteurs et aux privés et desserré la contrainte sur l'encadrement<sup>301</sup>.

Ces grands aménagements ont mobilisé une grande part des financements de la politique agricole mais ont concerné une minorité de la population (ibid). À propos de la vallée du fleuve Sénégal, Seck et al (2009) parlent de « *la spirale aménagements coûteux/ mise en exploitation insuffisante/ gestion conflictuelle et endettement/ abandon ou réhabilitation à grands frais* », spirale régulièrement ré-alimentée par l'aide extérieure (Magrin 2013). Bertoncin et Pase (2012) font la même analyse pour le bassin du lac Tchad dont les grands aménagements se sont concentrés sur les tributaires du Lac (périmètres camerounais et tchadiens du Logone, périmètres tchadiens du Chari et nigériens du bassin de la Komadougou Yobé). Les difficultés économiques tiennent au coût d'aménagement et d'entretien, accentuées par les aléas climatiques, à la difficulté de mettre en place des modalités d'accès à la terre, au crédit et aux intrants viables et assurant la mise en valeur des terres, et au développement des filières dans des régions bien souvent enclavées (Bertoncin et Pase 2012, Bélières et al 2011). Face à toutes ces difficultés, les surfaces réellement aménagées et exploitées restent négligeables au vu des objectifs annoncés.

Finalement, tous les observateurs s'accordent sur la médiocrité du bilan productif des grands aménagements hydro-agricoles sahéliens au regard des sommes investies (Magrin 2013, Bertoncin et Pase 2012, Bélières et al 2013). Mais, malgré cette limite économique, ces périmètres ont permis, en période de sécheresse, de compenser en partie la crise des cultures pluviales mais aussi celle des cultures de décrue, de la pêche et de l'élevage mobile<sup>302</sup>, crise qu'ils ont néanmoins, pour ces dernières, aggravé et pérennisé (Magrin 2013).

Replacée dans l'analyse commune à l'ensemble des aménagements hydro-agricoles sahéliens, l'expérience du lac Tchad en la matière, bien que d'ampleur limitée, est intéressante parce que contrastée<sup>303</sup>. Les aménagements nigériens illustrent avec force les limites de projets conçus en dehors des réalités locales. À la faveur des revenus offerts par les chocs pétroliers, le Nigeria a aménagé deux grands périmètres irrigués fondés sur le prélèvement d'eau dans le lac. Le premier,

---

<sup>301</sup> À partir de cette même période, la petite irrigation privée s'est largement développée, souvent à l'initiative des petits entrepreneurs urbains, avec des résultats nettement plus probants (Bertoncin et Pase 2012).

<sup>302</sup> La situation a été plus favorable dans le delta du Niger que dans la vallée du fleuve Sénégal. Les périmètres maliens ont en effet permis une forte hausse de la croissance agricole dans les années 1990 qui a néanmoins rapidement butté sur la faible étendue des surfaces aménagées (Bélières et al 2013).

<sup>303</sup> Pour une analyse approfondie de ces aménagements, nous renvoyons le lecteur à Bertoncin et Pase (2012) et à l'analyse, bien qu'ancienne, de C. Bouquet (1990), et pour une synthèse détaillée à Raimond et al (2014).

le *Baga Polder Project*, aménagé en 1977 était prévu sur 20 000 ha. 1 700 ha ont finalement été aménagés et l'exploitation s'est résumée à quelques centaines d'hectare pendant 3 saisons : depuis 1985 en effet, l'eau du lac n'atteint plus le canal adducteur (Bertoncin et al 2015). Le second, plus ambitieux, le *South Chad Irrigation Project*, devait s'étendre sur 67 000 ha. Conçu pour un niveau de Moyen Tchad, le canal adducteur a dû être prolongé. La production fut effective de 1979 à 1984 avec un maximum de 7 000 ha mis en valeur. Depuis la sécheresse de 1985, le périmètre fonctionne sporadiquement sur des superficies toujours limitées (ibid). Finalement, les migrants qui avaient été déplacés pour mettre en valeur les périmètres ont rejoint les populations, nombreuses, ayant déjà gagné les terres de décrue du Lac (Kirscht and Werthmann 2000, Kolawole 1988). Certes les populations locales ont su tirer profit des aménagements défectueux en les intégrant aux systèmes de production basés sur la décrue<sup>304</sup> (Bertoncin et Pase 2012), mais cet ingénieux détournement apparaît bien mince au regard des objectifs et sommes consenties par le gouvernement nigérian.

Le Tchad s'est lui aussi essayé aux grands périmètres irrigués au Lac. Sur les rives est, 3 000 ha ont été aménagés dans les années 1970-1980, et même au tournant des années 2000, mais les infrastructures sont aujourd'hui en grande partie défectueuses (Raimond et al 2014). La société publique de développement tchadienne a toutefois expérimenté une autre forme d'aménagement, moins coûteuse, basée non pas sur l'irrigation mais sur la submersion contrôlée assurée par un système de vannes et de digues de terrassement (Mugelé 2015). 6 000 ha ont ainsi été aménagés au total et sont exploités en polyculture. Par rapport aux projets nigériens, les aménagements tchadiens peuvent se prévaloir d'avoir contribué significativement à la sécurité alimentaire régionale (sud Kanem) même si, là-encore, les productions apparaissent limitées par rapport aux investissements (Magrin 2013). Mais, moyennant un désenclavement de la région, les polders à submersion contrôlée semblent prometteurs (Mugelé 2015).

Si les aménagements tchadiens basés sur la submersion contrôlée s'entourent d'un relatif succès, c'est qu'ils valorisent, en les améliorant, des techniques d'aménagement locales anciennes et, à ce titre, intégrées dans le système agricole<sup>305</sup>. L'étendue des surfaces encore non exploitées dans cette partie du Lac dégage en outre encore une voie pour les grands projets hydro-agricoles. Mais, sur les rives sud, la situation est toute autre : une population dense exporte, à partir de l'exploitation des terres de décrue, des surplus conséquents alimentant les métropoles (Magrin et al

<sup>304</sup> Les agriculteurs pompent l'eau des canaux adducteurs pour irriguer les parcelles voisines.

<sup>305</sup> Dans cette partie du Lac où les dunes séparées par les digitations du Lac abondent, les populations ont mis au point une technique de polders entre la fin du XIX<sup>e</sup>s et le XX<sup>e</sup>s à la faveur de la structure de pouvoir fortement hiérarchisée du Kanem (voir Bouquet 1990).



2014). Y substituer la grande irrigation au multi-usage des espaces de décrue apparaît d'autant plus contre-productif que l'actualité des questions environnementales confère un intérêt particulier aux systèmes de décrue, aux impacts nettement atténués par rapport aux systèmes irrigués (Barbier et al 2011). Ainsi, dans la vallée du fleuve Sénégal par exemple, l'élimination totale des cultures de décrue semble de plus en plus écartée<sup>306</sup> (Seck et al 2009).

## **1.3 Enjeux territoriaux, fonciers et de citoyenneté**

### *1.3.1 Multi-usage paysan des ressources et développement territorial*

Une des raisons des échecs des grands périmètres irrigués à fort encadrement étatique réside dans la difficulté à écouler vers les marchés solvables des céréales produits en monoculture à des coûts importants. Le relâchement de l'encadrement dans les années 1990 a permis une diversification des cultures et des filières et finalement une intégration bénéfique à l'économie régionale (Magrin 2013). Ces modes successifs de mise en valeur des périmètres ont ainsi procédé de deux configurations territoriales distinctes : l'une alimentant principalement les grandes villes et métropoles distantes, l'autre conjuguant commerce à grande distance et villes secondaires régionales.

Qu'elle soit développée grâce à la grande irrigation ou à la moto-mécanisation en décrue, la monoculture relève de la même logique territoriale : une simplification des circuits de commercialisation qui lie directement lieux de production et grands centres de consommation ou de transformation. *L'agriculture* familiale et le mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources participent à construire de tout autres territoires. L'offre d'un vivrier marchand diversifié, les complémentarités économiques entre agro-pêcheurs résidents et éleveurs ou pêcheurs mobiles, la participation des populations locales à des circuits de commercialisation complexes, les investissements locaux dans le matériel de transport, la demande en biens et services induite par les besoins en transport, en matériel de pêche, ou encore par le recyclage du numéraire des populations mobiles... tout ceci a permis l'émergence de bourgs ruraux en forte croissance et la structuration de plusieurs réseaux hiérarchisés de marchés faisant vivre une population nombreuse qui n'est plus uniquement occupée par *l'agriculture*. Ainsi, sur des rives longues d'à peine 50 km et s'étendant sur moins de 20 km de l'intérieur vers l'extérieur du Lac, on comptait en 2013 deux villes de plus de 10 000 habitants, Darak et Blangoua, et une d'environ 7 000 (Kofya), où

---

<sup>306</sup> Depuis la fin des années 1990, un barrage, celui de Manantali, assure ainsi une crue artificielle.

s'échangeaient poisson, produits agricoles et, près de Blangoua, gros bétail ; cinq bourgs de 2 000 à 4 000 habitants accueillant tous des marchés ruraux où s'échangeaient produits agricoles, poisson et/ ou petit bétail ; et de nombreux bourgs de 1 000 à 2 000 habitants dont plusieurs accueilleraient un marché hebdomadaire et où se développaient de petites activités de service (voir carte 16 page 316). À moins d'une vingtaine de kilomètres des rives, l'arrière-pays proche comptait quant à lui deux villes de plus de 10 000 habitants, Makari et Fotokol, faisant office de marchés intermédiaires pour les produits agricoles et le bétail.

Ainsi, si on reprend les indicateurs proposés par G. Magrin (2007) pour définir un processus de développement territorial<sup>307</sup> - la croissance économique, les synergies entre acteurs, les complémentarités entre activités, les gains d'autonomie et la réaction aux crises -, la fenêtre lacustre camerounaise semble bien en présenter tous les attributs, comme notre analyse des dynamiques agraires et territoriales (voir la partie 2) et du fonctionnement des exploitations (voir le chapitre 9) a tenté de le montrer. Elle illustre une des conclusions de la récente expertise collégiale sur le lac Tchad qui voit dans cet espace un potentiel « *laboratoire du développement territorial basé sur l'agriculture* », à la condition de renforcer les fonctions économiques des petites villes et bourgs ruraux grâce à des investissements publics dans la fourniture d'infrastructures, en particulier de transport, de biens et de services (Magrin et al 2014).

En Afrique, la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s a été celle de la densification du maillage des petites villes et des villes secondaires, densification qui a joué un rôle essentiel dans le développement en contribuant à l'essor du vivrier marchand et à la diversification des activités économiques (Magrin 2013, Losch et al 2013). Les réseaux hiérarchisés de marchés auxquels est intégré le Lac soutiennent un commerce local et régional intense tout en s'intégrant dans un commerce à longue distance de grande ampleur (poisson, bétail et niébé destinés aux grandes villes du sud du Nigeria). En investissant dans les bourgs, les petites villes et les villes secondaires alimentées par le Lac, l'enjeu est donc bien de « *créer de la densité et de l'échange local autour de la relation à grande distance* » « *pour que les routes et les mobilités soutiennent les territoires au lieu de les vider* » (Magrin 2013, p. 278).

Mais « *Tout ne se joue pas sur le territoire, bien souvent dérisoire face à la mobilité du capital et des hommes dans le cadre de la globalisation et de la métropolisation* » (Giraut et An-

<sup>307</sup> La définition du développement territorial que nous retenons ici ne détient pas la dimension intentionnelle que lui donne notamment B. Pecqueur (2005, p. 298) « *Le développement territorial peut être défini comme tout processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire.* ». Par contre, elle intègre la dimension de ressources spécifiques des territoires, produits d'une histoire longue, et donc d'un développement territorialisé, que lui donne le même auteur.

theaume 2005). On peut ainsi considérer que la densification des villes a permis aux paysannes du sud de limiter la crise à laquelle les condamnaient, comme l'a très tôt montré M. Mazoyer (1989), la libéralisation de l'économie des années 1980 et la mise en concurrence des agricultures du nord et du sud caractérisées, rappelons le, par un écart de productivité du travail de 1 à 2 à 3 000. « *En revanche, l'enjeu territorial existe et il n'est pas à sommes nulles. Il y a des gagnants et il y a des perdants et les modèles qui circulent sont tout sauf neutres* » (Giraut et Antheaume 2005, p. 30). C'est bien ce que montre l'opposition entre les configurations territoriales associées respectivement au multi-usage paysan des ressources et à l'agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs.

Quelle pourrait être l'échelle appropriée pour un développement territorial basé sur l'*agriculture* dans la fenêtre lacustre camerounaise ? L'analyse des processus de développement territorial en Afrique sub-saharienne montre que les communes en sont souvent absentes : d'une part les collectivités décentralisées entrent, dans bien des cas, en concurrence et font, par exemple, de la création des marchés un enjeu de captation de rente, d'autre part leurs limites territoriales sont souvent en décalage avec les dynamiques économiques locales (Magrin 2013). Face à ces limites, et tout en prenant le soin de nuancer son propos au vu de la diversité des situations, G. Magrin propose de penser la région comme une échelle du développement territorial :

*« En Afrique comme ailleurs, trop souvent dite et pas assez vécue (Rafestin, 1980), la région mérite sans doute d'être mieux valorisée comme cadre de mobilisation de ressources des territoires, au croisement de l'économie et de l'identité. »* (Magrin 2013, p. 277)

Or, les mobilités et la dynamique des échanges analysées dans la seconde partie de ce travail invitent à penser la fenêtre lacustre camerounaise comme une région cohérente. Mais cette échelle, comme nous l'avons précisé en discutant de sa pertinence en termes de gestion des ressources naturelles (voir page 393), ne correspond ni à une entité administrative ni à une entité décentralisée. En outre, « *tout ne se joue pas sur le territoire* », et l'instrumentalisation des centres économiques dans les jeux de pouvoir ne serait pas résolue par la création d'une nouvelle entité administrative ou décentralisée.

### 1.3.2 *Mobilités et intégration versus fragmentation et exclusion ?*

#### **L'espace mobile du Lac : un espace intégrateur**

Les mobilités transfrontalières, pastorales comme halieutiques, sont constitutives du mode d'exploitation actuel du lac Tchad. Au delà, le Lac est un espace mobile dans le sens qu'a donné D. Retaillé (2005) à ce concept : la mobilité des ressources, qu'elles soient naturelles, écono-

miques ou politiques, entraîne la mobilité des centralités du territoire. Dans cette mobilité de l'espace lacustre, nous avons vu que la fenêtre camerounaise, qui présente l'avantage de la permanence des eaux libres et des espaces de décrue, avait joué un rôle central dans l'adaptation des populations lacustres aux grands changements hydro-climatiques des trois dernières décennies. Mais, à l'échelle de la seule fenêtre lacustre camerounaise aussi, l'espace est mobile, comme nous l'avons montré à propos de la mobilité des sites d'habitat, de l'extension des territoires historiques des chefs arabes, ou encore du développement fulgurant du débarcadère de Darak au détriment de celui de Blangoua. Ainsi, à toutes les échelles, l'espace mobile est la condition de l'adaptation à la variabilité des ressources (voir Rangé 2015 pour une illustration cartographique de ces phénomènes).

Dans ces conditions, la fragmentation de l'espace lacustre à laquelle procéderait l'aménagement de vastes périmètres irrigués, ou la spécialisation de milliers d'hectares dans l'agriculture, déstabiliserait de manière importante les systèmes de production et plus globalement l'économie des autres régions du Lac.

Si la fenêtre lacustre camerounaise a joué un rôle central dans les mobilités à l'échelle du Lac, c'est que le principe d'égalité légitimité des usagers à exploiter les ressources lacustres, quels que soient leur appartenance nationale ou ethnique et l'usage qu'ils faisaient des ressources, est resté actif. Or, concomitamment à la fragmentation territoriale dont ils procèdent, les grands projets à emprise foncière introduisent de nouvelles pratiques et de nouveaux registres de justification dans l'accès et le contrôle des ressources générateurs d'exclusion pour une partie de la population.

### ***Des enjeux fonciers...***

De nombreuses analyses relatives aux dynamiques foncières suscitées par les grands aménagements hydro-agricoles mettent en lumière la captation du foncier irrigué par les notables locaux et les entrepreneurs urbains, soit directement à travers leur poids dans les jeux fonciers, soit indirectement parce qu'ils sont les seuls à être en mesure d'assumer les redevances et frais de mise en culture (Magrin 2013). De ce point de vue, ils sont générateurs d'exclusion pour une partie importante de la population.

Avec les projets d'agriculture capitaliste, la politique foncière devient la condition de la politique agricole. Leur rentabilité financière nécessite en effet que soit assuré aux investisseurs un accès large, peu onéreux et stable au foncier (Cochet et Merlet 2011). La réforme foncière en projet au Cameroun a ainsi explicitement pour objectif de faciliter les concessions et les immatriculations de terres aux investisseurs (MINEPAT 2009). Des réserves foncières sont censées être

constituées de manière à assurer la mise en place de nouveaux grands projets agro-pastoraux et industriels (ibid). Les concessions de terres aux firmes étrangères, parce qu'elles reposent sur un dispositif légal et mettent en jeu des acteurs extérieurs aux sociétés locales, cristallisent généralement la mobilisation de la société civile ; au Cameroun, c'est notamment le cas des plantations de palmiers à huile de la SGSOC ou de la SOCFIN dans le sud du pays (Nguiffo et Schwartz 2012, React 2015). Sur les rives du Lac, l'accaparement foncier à l'œuvre par les élites locales reste largement silencieux dans la mesure où il repose sur l'instrumentalisation par les notables locaux des droits coutumiers, ce qui a déjà été mis en exergue ailleurs au Cameroun (Seignobos et Teysier 1997 et 1998 pour le nord du pays, Ndjogui et Levang 2013 pour le sud) et dans d'autres contextes nationaux (Chauveau 2011 pour la Côte d'Ivoire). Or, c'est justement l'un des deux grands commerçants se disputant le contrôle des territoires lacustres, en l'occurrence un grand commerçant de bétail et spéculateur sur le maïs, qui porte le projet « d'agropole maïs », arguant qu'il est en mesure de convertir dans l'immédiat 5000 ha<sup>308</sup> et visant à terme à convertir 30 000 ha à la culture moto-mécanisée. À la faveur du renouveau de la politique agricole camerounaise, il ambitionne ainsi de transformer le contrôle territorial qu'il a progressivement acquis sur les rives du Lac en une véritable privatisation de la ressource foncière. Dans cette perspective, la promotion par l'État d'une agriculture capitaliste aux mains des investisseurs nationaux constitue, au même titre que la réforme foncière en projet, un appui de l'État à la vaste opération d'accaparement foncier à laquelle se livrent les élites locales (voir Adamczewski et al 2013 pour le Mali et Anseuw et al 2012 pour une analyse des projets d'agriculture capitaliste comme opportunité d'accaparement foncier). Inversement, l'État s'appuie sur l'emprise foncière de ces mêmes élites pour concrétiser sa politique agricole ; il a ainsi encore moins intérêt à remettre en cause leur emprise foncière.

Avec les niveaux de densité démographique actuels, nul doute que la mise en œuvre effective du projet « agropole maïs » serait générateur d'exclusion foncière. Il convient donc de s'interroger sur la manière dont l'intervention de l'État, à travers sa politique agricole, pourrait influencer les modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles.

---

<sup>308</sup> Plus précisément, le document de projet indique « *Le porteur principal de cet agropole est comme nous l'avons signalé Al Hadji Obri qui dispose d'un potentiel important de production et une mise en valeur de 300 hectares pour une production de l'ordre de 1.000 tonnes par an de farine de maïs. [...] Constitués de 250 acteurs (producteurs) produisant du maïs à Karéna et ses environs, ces satellites ont des moyens plus limités que le porteur principal mais constituent une force pouvant permettre d'impulser la dynamique nécessaire à la zone dans le cadre organisationnel dont nous avons fait mention. Une vingtaine d'entre eux possèdent chacun près de 200 hectares de terres même si une grande partie n'est pas mise en valeur faute de moyens. Ce qui permet de mobiliser près de 5.000 hectares à travers leur participation au projet.* » (Minepat 2011, p.10). Interrogé sur ce projet, l'intéressé nous précisait comme une évidence « Les porteurs satellites sont mes enfants, ils sont tous ici. Il y a beaucoup de terres disponibles vers Katikimé et Hilé Alifa. » (Al Adji W., Arabe, 65 ans env., Karéna, 2012)

### **... à la cristallisation autour des appartenances nationales**

Une politique agricole aussi volontariste qu'un grand aménagement hydro-agricole ou que le soutien à une agriculture moto-mécanisée à grande échelle conduit nécessairement à renforcer le rôle de l'État et de ses représentants dans les rapports de pouvoir locaux, et par là à renforcer la référence à la citoyenneté nationale. Cela a des conséquences particulières dans les zones transfrontalières. Ainsi l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal s'est-il accompagné « *d'un nationalisme et d'une étatisation de plus en plus marqués dans la gestion et l'utilisation des ressources* » et « *d'un épaississement progressif des frontières héritées de la colonisation* » qui se sont manifestés par l'attribution de parcelles aux seuls nationaux (Seck et al 2009). Dans cette région transfrontalière, « *le soutien apporté aux producteurs du secteur irrigué [a été] perçu comme un investissement de ressources publiques au bénéfice exclusif des nationaux* » (ibid). Parmi les responsables administratifs camerounais, départementaux ou régionaux, aussi, l'aménagement sur fonds publics justifie l'exclusion des exploitants non nationaux. Au cours d'une discussion informelle avec une personne impliquée dans le portage politique et institutionnel du projet « agropole maïs », il nous a ainsi été suggéré que la mise en œuvre du projet devrait s'accompagner de la création de zones réservées à l'usage pastoral qui seraient réservées aux seuls éleveurs nationaux.

Notre propos n'est pas d'opposer le couple « grand aménagement/ exclusion » au couple « mobilités et multi-usage des ressources/ intégration ». Les conflits sanglants qu'a connus la vallée du fleuve Sénégal ne peuvent en effet se comprendre en rapport aux seuls aménagements hydro-agricoles mais uniquement replacés dans l'histoire longue des rapports de pouvoir et dans les enjeux de politique intérieure. De la même manière, la diversité des rapports de pouvoir à l'échelle du Lac (voir page 396) rend caduque toute velléité de faire correspondre de manière simpliste mode d'exploitation/ modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles/ citoyenneté locale. Mais il s'agit de mettre en exergue le rôle central que jouent les interventions de l'État, y compris indirectes au travers de sa politique économique et agricole, dans le jeu foncier local, et par voie de conséquence dans la société locale dans toutes ses dimensions : du mode d'exploitation à la conception de la citoyenneté locale.

## 2 Comprendre les dynamiques agraires pour évaluer et comparer les performances économiques de l'*agriculture* lacustre : enjeux, méthode et hypothèses

---

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons présenté les grands projets à emprise foncière actuellement promus pour le lac Tchad en général, et sa fenêtre camerounaise en particulier, et avons proposé une analyse de leurs dimensions foncières et territoriales. Nous continuons notre analyse en déplaçant à présent la focale sur leurs enjeux agro-économiques par l'évaluation des performances du multi-usage paysan des ressources et leur comparaison à celles, attendues, d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs.

### 2.1 Une approche régionale et systémique pour évaluer et comparer les performances agro-économiques de deux modèles *agricoles*

#### 2.1.1 *De l'urgence à évaluer les performances du multi-usage paysan des ressources*

Il n'est pas innocent que le document du projet « agropole maïs » développe une partie de son argumentaire sur le supposé faible taux de mise en valeur des terres de décrue du Lac - moins de 15 % des terres cultivables selon les auteurs - et sur la faiblesse supposée des volumes de vivriers produits. La sous-estimation des surfaces réellement cultivées reflète le déficit de connaissances des services techniques de l'État sur cette région<sup>309</sup>. Mais elle est aussi nécessaire à « l'acceptation sociale » du projet : afficher un taux de mise en culture important, ce serait exposer en plein jour la logique d'accaparement foncier sur laquelle repose cette politique. Partir de l'hypothèse que la

---

<sup>309</sup> Les services locaux du MINADER estimaient les surfaces cultivées sur les rives du Lac à 8655 ha, 9310 ha et 7490 ha respectivement en 2006, 2007 et 2008, ce qui est manifestement sous-estimé : en 2005, le RGPH camerounais recensait en effet 78 470 personnes résidant en permanence au Lac.

production actuelle est négligeable permet enfin de faire l'économie de la démonstration de la pertinence agro-économique du projet.

Qu'il s'agisse de développer la « maïsiculture » motomécanisée et capitaliste sur les rives camerounaises ou de transférer les eaux de l'Oubangui vers le Chari pour développer la grande irrigation, ces projets hypothèquent complètement le mode d'exploitation actuel. Ils substituent au multi-usage des ressources une agriculture spécialisée et, dans le premier cas, remplacent le modèle paysan par un modèle entrepreneurial. En outre, l'irrigation à grande échelle le long des tributaires du Lac (Chari et Logone en particulier) devrait a priori augmenter dans les années à venir avec, à partir d'un certain niveau, un impact significatif sur l'hydro-écologie du Lac et donc l'exploitation du milieu (Magrin et al 2014). Tous ces projets ont en commun une emprise foncière très importante sur les rives du Lac, par accaparement foncier pour le premier et par transformation de l'écosystème lacustre pour les autres. Ils partent de l'hypothèse que le niveau actuel de production et de performance économique des *agricultures* lacustres est négligeable. Il n'existe pourtant aujourd'hui aucune estimation de ces performances.

Le Lac ne fait pas exception et l'hypothèse est tenace parmi les promoteurs des grands projets à emprise foncière d'un coût d'opportunité nul de la conversion des terres, que ce soit en terme de ressources foncières (terres, eau, pâturages) ou de force de travail (Cochet 2011, Anseeuw et al 2012) :

*« Il est extrêmement fréquent que cet accroissement net (de productions, d'emplois,...) soit considéré comme allant de soi dans la mesure où les systèmes agricoles mis en place par les agriculteurs des PED sont souvent jugés notoirement incapables de produire efficacement et a fortiori d'accroître la production dans des proportions suffisantes. » (Cochet 2011, p. 141)*

L'enjeu d'évaluer les performances des *agricultures* lacustres actuelles est d'autant plus fort que, sur le papier, ces projets mettent en jeu des sommes considérables : le coût du projet de transfert des eaux dans sa dernière version, pourtant considérablement moins ambitieuse que celle initialement imaginée, correspond à l'équivalent de 30 années d'aide publique au développement du Tchad et du Niger réunis (Magrin 2014), tandis que le budget de l'agropole maïs au Cameroun équivaut au budget annuel de l'actuel programme de développement pour l'ensemble du département du Logone et Chari (5,4 millions d'euros), jugé important et dont les fonds n'ont jamais été entièrement débloqués. La question de savoir si cet argent ne pourrait pas être mieux utilisé en soutenant les *agricultures* familiales et le multi-usage des ressources plutôt qu'en faisant « table rase du passé » se pose donc avec acuité. Y répondre pourrait contribuer à créer du débat



auprès de décideurs chez qui l'attraction que suscite les grands projets réputés reposer sur un haut degré de technicité décrédibilise toute réflexion alternative de politique publique (Magrin 2014).

### 2.1.2 Une quantification ancrée dans la compréhension de la complexité agraire

Face à la multiplication des projets agricoles et environnementaux qui hypothèquent en partie ou totalement le multi-usage paysan des ressources au lac Tchad, nous nous proposons de contribuer à l'évaluation de leur coût d'opportunité en estimant les performances actuelles de l'*agriculture* dans l'espace lacustre camerounais. Quantifier les performances d'une *agriculture* dans un environnement aussi mouvant et diversifié pourrait sembler relever de la gageure. C'est justement l'analyse de la diversité et de la complexité des réalités agraires de l'espace lacustre camerounais que nous avons développée tout au long de ce travail qui rend, selon nous, possible une telle quantification. Et c'est la compréhension fine des processus concrets de production qui la justifie.

Nous nous proposons dans le même temps d'évaluer les impacts agro-économiques du projet « agropole maïs » (production moto-mécanisée et capitaliste de maïs).

Évaluer un projet (ou une politique) consiste à mesurer le différentiel entre deux situations, celle résultant de la mise en place du projet et celle qui aurait prévalu s'il n'avait pas été mis en place (Cochet 2011). Il s'agit donc de reconstituer un scénario « avec » et un scénario « sans projet » et d'en évaluer le différentiel afin de mettre en évidence les effets directs et indirects réellement imputables au projet (ibid). Toute la difficulté réside alors dans l'isolement des effets du projet des évolutions déjà en cours. Face aux difficultés posées par la reconstitution d'un scénario « sans projet », les évaluateurs se contentent trop souvent de comparer la situation « avant projet » avec la situation « avec projet » faisant ainsi implicitement l'hypothèse de l'immobilisme des sociétés locales (ibid). À ce niveau, l'analyse systémique et historique du développement agricole à l'échelle d'une petite région se révèle particulièrement efficace. Elle permet en effet de formuler des hypothèses sur les dynamiques agraires à venir en les ancrant dans la connaissance des dynamiques passées (Delarue et Cochet 2011). Basée sur cette analyse, l'évaluation systémique d'impact<sup>310</sup> cherche à isoler les effets du projet (ou de la politique) des évolutions déjà en cours grâce à la formulation d'hypothèses sur l'évolution des différentes unités de production, et plus généralement de l'*agriculture* (ibid). La prise en compte de la dimension temporelle est donc constitutive de cette démarche. Refusant l'hypothèse d'immobilisme des sociétés locales, elle cherche à

---

<sup>310</sup> Une bonne illustration de cette démarche en est donnée par la thèse de doctorat de Jocelyne Delarue « Mise au point d'une méthode systémique d'impact des projets de développement agricole sur le revenu des producteurs. Étude de cas en région Kpele (République de Guinée) » (soutenue en 2007 sous la direction du Pr. Hubert Cochet à l'Agroparistech).

prendre la mesure des capacités d'innovation et d'intensification des paysanneries mais aussi des formes par lesquelles se manifesteront l'approfondissement des crises qui les traversent dans les processus productifs aux différentes échelles, de la parcelle à la région.

Le projet « agropole maïs » répond toutefois à une logique très particulière : il se propose non pas d'infléchir le développement *agricole* en cours mais bien de provoquer une véritable mutation du modèle productif qui consiste à substituer au multi-usage paysan des ressources une agriculture spécialisée et capitaliste. Dans ce cas précis, il ne s'agit donc pas tant d'anticiper sur les dynamiques agraires à venir au Lac que de formuler des hypothèses sur les types d'exploitations qui sont vouées à disparaître dans la situation « avec projet », et celles qui pourraient co-exister avec la grande exploitation capitaliste quand bien même le projet ne les prend pas en considération. Notre démarche consiste donc à reconstituer un scénario « avec projet », à en évaluer les performances agro-économiques et à les comparer à celle du mode d'exploitation actuel (scénario « sans projet »).

### **Performances agro-économiques et performances économiques globales**

En choisissant de nous concentrer sur les seules performances agro-économiques à l'échelle de la fenêtre lacustre camerounaise, nous sous-estimons les performances économiques de cette région.

L'économie lacustre est pour une grande part une « économie d'archipel ». Une grande partie de la richesse produite au Lac est ainsi le fait de populations mobiles qui partagent leurs activités entre le Lac et l'extérieur. Si nous prendrons le soin d'estimer les productions agricoles, pastorales et halieutiques des populations mobiles permises par l'exploitation des ressources lacustres, nous n'estimerons pas la richesse qu'elles produisent à l'extérieur du Lac. Or, les productions lacustres sont essentielles au fonctionnement global de ces exploitations : les supprimer expose ces dernières à une forte vulnérabilité économique. De la même manière, soustraire les ressources de la fenêtre camerounaise au multi-usage contraint le fonctionnement du Lac en tant qu'« espace mobile », et donc les capacités d'adaptation des populations des autres parties du Lac à la variabilité du niveau des eaux.

En outre, l'*agriculture* lacustre supporte un véritable processus de développement territorial en permettant à de nombreuses personnes de développer des activités de transport, de commerce, et de service. Si l'estimation des revenus totaux des exploitations investissant dans une activité *extra-agricole* permet de prendre en compte une partie de cette richesse, elle est insuffisante. En outre, le projet « agropole maïs » consomme de nombreux produits importés (matériel agricole

moto-mécanisé, machines de transformation, intrants de synthèse,...) qui ont un coût en devises pour la collectivité nationale<sup>311</sup>.

### 2.1.3 *Le choix des indicateurs de comparaison : un enjeu de politique publique*

La comparaison de l'efficacité économique de l'*agriculture* familiale avec celle des entreprises *agricoles* de grande taille pose problème. Trop souvent, les critères utilisés ne sont pas comparables, conduisant à un dialogue de sourds et à la focalisation sur les seuls indicateurs sociaux et environnementaux de l'*agriculture* familiale (Cochet 2015). Sortir de cette impasse est possible en repartant des « fondamentaux économiques » (ibid) que sont :

- l'étude du processus de création de la valeur ajoutée ;
- la mesure de la productivité des facteurs de production ;
- l'analyse de la répartition de la valeur ajoutée.

Aussi avons nous retenu quatre indicateurs de comparaison :

- le niveau de production agricole, pastorale et halieutique actuel ;
- la valeur ajoutée créée à l'échelle régionale qui exprime la création de richesse résultant du fonctionnement du système agraire actuel ;
- les emplois créés dans le système agraire actuel ;
- les niveaux des revenus *agricoles* et totaux dans le système agraire actuel.

L'évaluation du niveau de production actuel renseignera sur la plus ou moins grande capacité de l'*agriculture* lacustre camerounaise à répondre aux besoins en vivriers. L'objectif du « projet agropole maïs » est ainsi de produire après trois ans de mise en œuvre 120 000 t de farine de maïs sur 30 000 ha. Cette seule focalisation sur le maïs reflète l'importance accordée par l'État camerounais à la première céréale importée et transformée dans le pays. Mais elle est largement critiquable car elle ne dit rien du coût que cette production engage ni de la manière dont elle valorise la terre, le travail et le capital.

Plus que les volumes produits, c'est la valeur ajoutée qui permet d'évaluer la richesse créée. Rappelons que la valeur ajoutée est égale à la différence entre la valeur produite et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production. Habituelle-

---

<sup>311</sup> Évaluer le projet du point de vue de la collectivité nationale demanderait de réaliser une véritable évaluation économique de projet qui combine l'évaluation systémique d'impact à différents outils de calcul économique. Une bonne illustration d'une telle évaluation est donnée par la thèse de doctorat de Nadège Garambois « Des prairies et des hommes. Les systèmes herbagers économes du bocage poitevin : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin » (soutenue en 2011 sous la direction du Pr. Gilles Bazin à l'Agroparistech).

ment, elle est rapportée à l'unité de surface pour mesurer l'efficacité de l'utilisation de ce facteur de production. Dans les systèmes reposant sur la mobilisation de sources en eau autres que les pluies, elle peut être rapportée au volume d'eau utilisé (Allaverdian et al. 2012). Les notions de productivité de la terre et de l'eau sont néanmoins insuffisantes pour appréhender la performance de systèmes *agricoles* basés sur le multi-usage des ressources et mis en œuvre dans un environnement aux ressources variables (voir page 186). La description et l'analyse des interactions technico-spatiales entre agriculture, élevage et pêche dans la première partie de ce travail nous a en effet permis de montrer comment elles permettaient de valoriser un environnement mouvant dans lequel la localisation et l'abondance relative des ressources changent d'une année sur l'autre. Pour prendre en compte les synergies entre ces trois activités dans la valorisation de l'ensemble de l'espace lacustre, nous avons choisi de calculer une valeur ajoutée à l'échelle régionale intégrant l'ensemble des activités agricoles, pastorales et halieutiques au Lac.

Enfin, l'évaluation du nombre d'emplois *agricoles* créés et des revenus associés renseignera sur le caractère plus ou moins inégal de la répartition de la richesse créée.

Contrairement au taux de rentabilité interne mesuré dans les évaluations financières, les critères de valeur ajoutée et ceux régissant sa répartition (rémunération du travail et du capital), et ceux permettant de mesurer la création d'emplois et de revenus, permettent de comparer l'efficacité technique et économique de différentes formes d'*agriculture*, qu'elles soient familiales ou capitalistes, que la valeur ajoutée reste entre les mains du seul producteur ou qu'elle soit en grande partie transférée vers les propriétaires des moyens de production (Cochet 2015).

Le fait que le projet « agropole maïs » entende défendre sa pertinence économique par le seul calcul du taux de rentabilité interne et affiche comme objectif un simple niveau de production et de rendement n'est pas dénué d'enjeu politique. Cela reflète la dimension fondamentalement techniciste de la politique agricole camerounaise actuelle, la négation du rôle que peuvent jouer les savoirs paysans et l'efficacité du travail *agricole* associée dans la « modernisation » de l'*agriculture* et la volonté de confier l'avenir *agricole* du pays aux détenteurs de capitaux - nationaux ou internationaux - dans un contexte de libéralisation économique :

« La confusion qui s'est installée entre rendement et productivité illustre à merveille, autant qu'elle a accompagné et servi, les dérives technicistes et productivistes de la révolution agricole contemporaine. À trop confondre accroissement de la productivité et essor du rendement, on en oublia parfois bien vite que l'augmentation de l'efficacité du processus de production ne pouvait pas être opérée sans maîtrise des coûts et que c'était bien davantage les progrès de la valeur ajoutée, plutôt que du seul rendement, qui étaient déterminants. La plus grande partie de l'appareil de recherche agronomique ne s'intéressait qu'à la progression du nombre de quintaux par hectare, dérive dont on commencera à entrevoir les coûts lors du premier choc pétrolier, puis à l'aune du développement durable.

*Par ailleurs, en faisant de la production brute par hectare (le rendement) l'étalon-or du développement agricole en lieu et place de la productivité au sens des économistes, cette confusion avait pour résultat de faire passer au second plan l'efficacité du travail (la productivité du travail) et son rôle dans la modernisation de l'agriculture. C'était bien pourtant la progression inégale de la productivité du travail qui déterminait, bien plus encore que les rendements, le devenir des différentes agricultures du monde, comme le démontra Dumont dès 1954. » (Cochet 2011, p. 123-124)*

C'est en ce sens que le concept de productivité globale du travail (VAN/actif), dont dépend *in fine* la valeur ajoutée produite à l'échelle régionale, est important. Il permet en effet d'appréhender des voies d'augmentation de la productivité du travail alternatives à la seule hausse de la productivité horaire ou journalière permise par l'investissement en capital (Cochet 2011). La diversité des activités et des productions, en offrant la possibilité de jouer sur la répartition du travail dans l'année (étalement des pointes de travail, remplissage du calendrier de travail), permet d'augmenter considérablement la richesse produite par un actif (Cochet 2015). À l'heure où la question est posée de substituer au multi-usage des ressources une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs, mobiliser ce concept constitue un véritable enjeu de politique publique.

## 2.2 Méthodologie et hypothèses

### 2.2.1 Une quantification basée sur la compréhension et la modélisation du fonctionnement des exploitations et de la diversité des terroirs et dans un environnement mouvant

C'est en mobilisant les résultats de notre analyse des dynamiques agraires et du fonctionnement des exploitations dans un environnement mouvant que nous avons pu calculer une valeur pour les différents indicateurs retenus, à savoir la production *agricole* (au sens large), la valeur ajoutée nette à l'échelle régionale, le nombre d'emplois créés et les niveaux de revenus (*agricoles* et totaux).

Pour analyser les formes et rôles du multi-usage des ressources dans un environnement mouvant, nous avons caractérisé huit systèmes de production ainsi que le fonctionnement des quelques exploitations entrepreneuriales (voir le chapitre 9). Cette modélisation, ancrée dans la compréhension du fonctionnement concret des exploitations, nous a ainsi permis d'estimer, pour chaque système de production, une valeur moyenne sur une séquence de trois années prenant en compte l'aléa hydro-climatique (voir page 472) pour :

- les surfaces cultivées, les quantités récoltées et pêchées par actif familial;
- la création de richesse agricole appréhendée à travers la notion de valeur ajoutée nette (VAN) par actif et sa décomposition entre les différentes productions ;
- le revenu *agricole* et le revenu total par actif familial.

L'ensemble de ces valeurs est présenté dans les tableaux 7, 8 et 9. Nous avons en outre reporté la VAN/actif familial et domestique<sup>312</sup> dont nous aurons besoin dans la suite de l'argumentation<sup>313,314</sup>.

Dans la partie consacrée à l'analyse du fonctionnement des exploitations, nous n'avons pas estimé les résultats technico-économiques des unités de production des anciens villages associant l'agriculture et l'élevage (SP F 4) (voir page 487). En outre, nous avons présenté le système de production des petites unités de production spécialisées sur la pêche sans estimer leurs résultats technico-économiques. Nous avons de ce fait besoin de formuler des hypothèses complémen-

<sup>312</sup> Le nombre d'actif familial et domestique est équivalent au nombre d'actif familial à l'exception des SP F 5 et SP F 6.

<sup>313</sup> Pour calculer la VAN/actif familial et domestique, nous avons utilisé le ration « actif »/ « actif familial et domestique » (rappelons que le nombre d'actifs correspond à l'ensemble du travail mobilisé par l'exploitation, qu'il soit familial ou salarié, et que nous avons défini un actif comme équivalent à 200 journées de travail annuelles).

<sup>314</sup> Par souci de lisibilité, nous indiquerons simplement « actif familial » pour « actif familial et domestique » dans les différents tableaux.

taires sur les résultats technico-économiques de ces deux systèmes de production afin de mener à bien l'argumentation. Ces hypothèses figurent dans l'encadré ci-dessous.

### Hypothèses sur les performances technico-économiques des systèmes de production non encore modélisés

À Darak, un grand nombre d'unités de production est formé autour d'un seul actif, travaillant éventuellement avec un jeune parent ou avec sa femme occupée au fumage et à la commercialisation du poisson. Nous avons jusqu'à présent fait le choix de présenter ce système de production dans notre typologie (le SP F 7, voir page 465) mais de ne pas en estimer les performances technico-économiques. Néanmoins cette estimation est nécessaire dans celle des performances de l'*agriculture* lacustre. La plupart pêche au filet, à la nasse, ou encore à la ligne d'hameçons appâtés ou non. Nous avons considéré que les actifs de ce système de production créaient la même richesse halieutique que ceux du SP F 6. Comme ces derniers en effet, ils pêchent une grande partie de l'année en séjournant sur les *kirta*. Néanmoins si une partie d'entre eux travaille avec des jeunes rémunérés à part de fruit comme dans le SP F 6, une autre travaille seule ou en s'associant. Pour modéliser le revenu par actif familial, nous avons donc choisi de considérer que la main-d'œuvre recrutée par actif familial équivalait à la moitié de celle recrutée dans la pêche dans le SP F 6.

Pour le système de production SP F 4 où l'élevage est associé à l'agriculture de décrue et de bas-fond par les populations des anciens villages du Lac, nous n'avons pu faire mieux que de proposer un ordre de grandeur en faisant l'hypothèse que les résultats technico-économiques étaient équivalents à ceux du SP F 3. Le SP F 3 est un système de production centré sur l'agriculture, dans lequel de relativement grandes surfaces sont mises en culture et où un revenu extra-agricole est disponible, comme la plupart des unités de production du SP F 4 qui sont en outre impliquées dans l'élevage.

		SP F 1	SP F 2	SP F 3	SP F 4	SP F 5	SP F 6	SP F 7	SPP 1	SPP 2
<i>ha/actif familial</i>	maïs de fin de décrue	0,18	0,35	0,63	0,63	0,24	0,5	0	0	0,96
	niébé de décrue	0,24	0,36	0,38	0,38	0	0	0	0	1,2
	canne à sucre	0,03	0,03	0,07	0,07	0	0	0	0	0,2
	maïs pluvial	0,18	0,28	0,35	0,35	0	0	0	0	0,8
	niébé de fin de SP	0	0,22	0,12	0,12	0	0	0	0	0

Tableau 7: surface cultivée moyenne par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années)

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

		<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>kg/actif familial</b>	<b>maïs de fin de décrue</b>	346	683	1 223	1 223	464	1 219			2 340
	<b>niébé de décrue</b>	250	375	582	582					1 837
	<b>maïs pluvial</b>	237	366	454	454					1 050
	<b>niébé de fin de SP</b>		286	152	152					
<b>poisson frais (kg/actif familial)</b>		300	42	394	0	999	723	1 312	1 050	262

**Tableau 8: quantités récoltées et quantité de poisson frais pêchée moyenne par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années)**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

	<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>VAN (€)/actif</b>	698	752	872	872	743	1 263	1 379	2 789	1 140
<b>VAN (€)/actif familial</b>	670	849	1 429	1 429	394	1 049	1 351	8 619	1 825
<b>revenu agricole (€)/actif familial</b>	641	698	1 096	1 096	386	832	740	4 044	2 229
<b>revenu total (€)/actif familial</b>	670	787	1 246	1 246	583	832	740	4 044	2 889

**Tableau 9: VAN/actif, VAN/actif familial et revenu agricole et total par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années)**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Il est possible de transformer cette analyse économique à l'échelle des exploitations en une analyse à l'échelle régionale en estimant le nombre d'actifs résidant au Lac dont le fonctionnement de l'exploitation peut être modélisé selon un des neuf systèmes de production caractérisés.

La typologie des villages, en fonction de leur position dans la topographie lacustre, est utile ici (voir page 310). En dehors du delta du Chari qui se distingue par la présence du fleuve, la diversité des terroirs peut être réduite à cinq grands types :

- les terroirs des rives extérieures qui ne sont plus qu'exceptionnellement ou très partiellement atteints par la crue ;



- les terroirs des rives intermédiaires qui sont inondés chaque année, offrent des parcelles de décrue différemment localisées dans la topographie mais sont éloignés des eaux libres de plusieurs kilomètres ;
- ceux des rives intérieures ayant un accès direct aux eaux libres mais où la diversification des cultures est limitée par la durée de l'inondation ;
- ceux des îlots-bancs saisonnièrement exondés exploités par la pêche et l'élevage ;
- enfin l'île de Darak, gros bourg vivant de la pêche et des activités connexes, fait figure d'exception dans la mesure où il ne doit son existence qu'à l'aménagement d'une digue qui s'oppose à la submersion saisonnière.

Nous avons ainsi pu classer l'ensemble des villages, à l'exception de ceux du delta du Chari, dans un de ces types. Pour chaque type de terroir, la réalisation d'enquêtes systématiques dans un grand nombre de concessions choisies aléatoirement renseignant les activités principales et secondaires du chef de concession (voir page 310 pour les modalités de l'enquête) nous a permis d'estimer la part relative des différents systèmes de production (voir tableau 10).

	<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>rives extérieures</b>	21 %	25 %	25 %	26 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %
<b>rives intermédiaires</b>	45 %	34 %	18 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %
<b>rives intérieures</b>	44 %	0 %	13 %	0 %	0 %	8 %	33 %	0 %	2 %
<b>Darak</b>	10 %	0 %	10 %	0 %	17 %	22 %	36 %	5 %	0 %
<b>îles</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %

**Tableau 10: Part relative des différents systèmes de production dans les différents types de terroirs**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Nous avons ensuite cherché à estimer le nombre d'actifs résidant en 2013 dans les différents types de terroirs identifiés. Pour cela nous avons mobilisé les données du RGPH de 2005 et estimé un taux d'accroissement démographique dans chaque type de village à partir des résultats de l'enquête systématique réalisée dans les concessions<sup>315</sup>. Cela nous a permis d'estimer la population dans les différents types de village en 2013. Puis nous avons estimé le taux d'actifs parmi la

<sup>315</sup> Les données du RGPH et nos propres données démographiques issues de notre enquête systématique dans les concessions se recoupent dans de bonnes approximations (+/- 10 à 15 % selon les cas, en dehors du celui particulier de Darak où notre méthode conduit à sous-estimer la population voir page 310), ce qui permet de les supposer relativement fiables.

population en nous référant à la pyramide des âges nationale<sup>316</sup>. Nous avons fait l'hypothèse que les personnes âgées de 15 à 49 ans comptaient pour un actif. Cela nous a permis d'estimer, pour chaque type de village et chaque système de production, un nombre d'actifs résidant au Lac (voir tableau 11). Ce nombre, qui correspond au nombre d'actif familial et domestique tels que nous l'avons défini (voir page 460), s'interprète comme le nombre d'emplois en équivalent temps plein occupés par les populations résidentes.

À Darak, un grand nombre de résidents ne pêche ni ne cultive, mais vit d'activités connexes à la pêche. Nous avons fait l'hypothèse qu'ils comptaient pour un tiers de la population et ne les avons pas pris en compte pour estimer le nombre d'actifs familiaux et domestiques. C'est beaucoup moins vrai dans les villages riverains où les personnes qui pratiquent une activité de service ou de commerce, nettement moins nombreuses en proportion, cultivent généralement à côté.

	<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>rives extérieures</b>	3 544	4 218	4 218	4 387	0	0	0	0	506
<b>rives intermédiaires</b>	4 105	3 101	1 642	0	0	0	0	0	274
<b>rives intérieures</b>	1 851	0	547	0	0	337	1 388	0	84
<b>Darak</b>	373	0	373	0	634	820	1 342	186	0
<b>îles</b>	0	0	0	0	0	0	2 291	0	0
<b>total</b>	9 872	7 320	6 780	4 387	634	1 156	5 020	186	864

*Tableau 11: nombre d'emplois en équivalent temps plein occupés par les populations résidentes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta)  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.*

Connaissant le nombre d'actifs résidant au Lac, nous avons pu estimer les surfaces cultivées, les quantités récoltées et pêchées, et la VAN produite par les populations résidentes dans l'espace lacustre camerounais hors delta du Chari :

	<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>maïs de fin de décrue (ha)</b>	1 753	2 562	4 251	2 751	151	578	0	0	829
<b>niébé de décrue (ha)</b>	2 369	2 635	2 576	1 667	0	0	0	0	1 037

<sup>316</sup> 31 % de la population est âgée de moins de 10 ans, 8 % a entre 10 et 14 ans, 52 % a entre 15 et 49 ans, 4 % a entre 50 et 59 ans et 5 % a plus de 60 ans (Source : *La population du Cameroun en 2010*, République du Cameroun, 2010.)

<b>canne à sucre (ha)</b>	329	244	475	307	0	0	0	0	173
<b>maïs pluvial (ha)</b>	1 784	2 039	2 349	1 517	0	0	0	0	691
<b>niébé de fin de SP (ha)</b>	0	1 610	791	512	0	0	0	0	0

**Tableau 12: surfaces cultivées moyennes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

	<b>SP F 1</b>	<b>SP F 2</b>	<b>SP F 3</b>	<b>SP F 4</b>	<b>SP F 5</b>	<b>SP F 6</b>	<b>SP F 7</b>	<b>SPP 1</b>	<b>SPP 2</b>
<b>maïs de fin de décrue (t)</b>	3 419	4 996	8 290	5 365	294	1 409	0	0	2 022
<b>niébé de décrue (t)</b>	2 468	2 745	3 943	2 552	0	0	0	0	1 587
<b>maïs pluvial (t)</b>	2 342	2 676	3 077	1 991	0	0	0	0	907
<b>niébé de fin de SP (t)</b>	0	2 093	1 028	665	0	0	0	0	0
<b>poisson frais (t)</b>	2 966	311	2 672	0	632	836	6 587	195	227

**Tableau 13: quantités récoltées et quantité de poisson frais pêchée moyennes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

	<i>SP F 1</i>	<i>SP F 2</i>	<i>SP F 3</i>	<i>SP F 4</i>	<i>SP F 5</i>	<i>SP F 6</i>	<i>SP F 7</i>	<i>SPP 1</i>	<i>SPP 2</i>
<b>maïs de fin de décrue (€)</b>	1 029 497	1 616 315	2 914 014	2 323 683	94 851	485 026			316 472
<b>niébé de décrue (€)</b>	1 498 834	1 802 813	2 095 462	939 151					430 673
<b>canne à sucre (€)</b>	273 969	186 498	482 505						224 472
<b>maïs pluvial (€)</b>	1 003 552	1 118 987	1 361 364	1 647 158					200 758
<b>niébé de fin de SP (€)</b>		1 491 983	811 370	1 361 203					
<b>poisson frais et fumé (€)</b>	2 808 354		2 026 630		154 757	642 660	6 782 576	1 606 074	404 169
<b>bétail engraisé (€)</b>									

*Tableau 14: VAN moyenne créée dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années)  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes*

Il reste à présent à estimer les performances technico-économiques des populations mobiles.

### 2.2.2 Estimation de la richesse créée par les migrants saisonniers dans l'agriculture et la pêche

Une grande partie des migrants saisonniers vient travailler pour les résidents du Lac comme manœuvre (rémunéré à la journée de travail ou à part de fruit). Comme la valeur ajoutée nette exprime la création de richesse résultant du fonctionnement du système de production, et donc l'efficacité économique des travailleurs qu'ils soient familiaux ou salariés, la richesse créée par les manœuvres est déjà comptabilisée dans l'estimation de la VAN produite par les populations résidentes<sup>317</sup>.

La situation est toute autre pour les migrants venant travailler dans l'agriculture ou la pêche pour leur propre compte. Pour estimer la richesse qu'ils créent, nous avons dû formuler des hypothèses en les fondant sur notre connaissance de leurs pratiques.

<sup>317</sup> Il en va de même pour la richesse produite par les résidents du Lac en tant que manœuvres.

Le nombre de migrants saisonniers agricoles varie avec la pluviométrie dans l'arrière-pays. Ceux qui travaillent pour eux-mêmes cultivent tous une parcelle de maïs de fin de décrue à laquelle certains associent une parcelle de niébé. La taille de la parcelle de maïs dépend elle aussi de la pluviométrie dans l'arrière-pays. Nous avons considéré que chaque actif migrant mettait en moyenne en culture une parcelle de maïs de fin de décrue d'une superficie intermédiaire entre celle mise en culture par un actif du SP F 1 et celle mise en culture par un actif du SP F 2 soit 0,25 ha ; de même pour le niébé de décrue, soit 0,3 ha. Pour le niébé, nous avons considéré que seul un migrant sur deux en cultivait.

Les migrants saisonniers agricoles étant pour la plupart accueillis par un résident, nous avons estimé leur nombre à partir des données recueillies dans l'enquête systématique réalisée dans les concessions qui renseignait notamment le nombre de personnes hébergées pendant la saison sèche de 2012 et celle de 2013 et leurs activités au Lac. Un biais de sur-déclaration était attendu sur cette question. Cela ne semble pas avoir été le cas : 64 % des chefs de concession ne déclare accueillir personne tandis que le nombre médian de personnes accueillies en 2012 était de 5, ce qui est cohérent avec nos observations. Ainsi, nous avons pu estimer le nombre moyen de migrants saisonniers agricoles à 35 % en moyenne du nombre d'actifs résidant dans les villages riverains.

Aux migrants venant seulement cultiver il faut ajouter les agro-éleveurs arabes shuwa qui profitent de leur parcours au Lac pour cultiver en décrue. Généralement, deux membres de l'unité de production, un homme et une femme, cultivent pendant que les autres s'occupent du troupeau. Nous avons ainsi estimé le nombre d'agro-éleveurs cultivant au Lac à partir du nombre de têtes de bétail de l'arrière-pays en considérant que, pour un troupeau de 50 têtes, deux cultivent. Tous cultivent du maïs de fin de décrue, seuls certains cultivent du niébé de décrue. Nous avons considéré pour ces actifs les mêmes surfaces cultivées que pour les migrants saisonniers agricoles (0,25 ha/actif en maïs de fin de décrue et 0,3 ha/actif en niébé).

L'estimation du nombre de migrants pêcheurs est particulièrement délicate. En nous référant aux dires des chefs de centre des délégations d'arrondissement du MINEPIA, nous avons considéré que le nombre d'actifs doublait en saison sèche dans les bourgs de pêche et dans les villages des rives intérieures. Un grand nombre de ces migrants travaille à part de fruit ou comme manœuvre salarié. Nous avons pour cette raison considéré que seule la moitié des pêcheurs migrants travaillaient pour eux-mêmes. Enfin, c'est entre mars et juin qu'ils sont le plus nombreux. Les engins qu'ils utilisent sont très divers : certains utilisent les hameçons non appâtés, d'autres la

grande senne tournante ; la plupart néanmoins pêche au filet. Nous avons ainsi considéré que tous pêchaient au filet pendant 3 mois pleins (5 jours par semaine).

### 2.2.3 Estimation de la richesse pastorale créée

Pour estimer le cheptel bovin présent sur les rives et îles camerounaises en saison sèche, nous nous sommes référés aux chiffres des recensements de cheptel des services techniques du MINEPIA que tous nos interlocuteurs nous ont présenté comme sous-estimés. Pour le cheptel de l'arrière-pays, les effectifs recensés s'élèvent en 2007 comme en 2011 à 120 000 têtes dans les arrondissements dépendant du Lac pour les parcours de saison sèche (Makari, Goulfey, Fotokol, Hilé Alifa, Darak, Blangoua). Selon les chefs de centre du MINEPIA, le pourcentage du cheptel de l'arrière-pays transhumant au Lac peut être estimé à 80 %. Pour le cheptel peul en provenance du Tchad et du Nigeria, nous avons considéré que, deux années sur trois, les effectifs équivalaient à ceux recensés en 2007, soit 30 000 têtes, et une année sur trois à ceux de 2011, année de crue et de pluviométrie exceptionnellement forte, soit 11 700 têtes<sup>318</sup>.

L'analyse des stratégies pastorales (voir page 135) nous a permis de comprendre comment la durée de leur séjour au Lac variait en fonction du système d'élevage et des conditions pluviométriques. La plupart des éleveurs bouviers nomades peuls ou arabes shuwa rejoint les rives et îles à l'ouest du Taf-Taf pour y séjourner environ 4 mois depuis qu'un arrêté préfectoral contraint leurs mobilités. Quand aux éleveurs arabes shuwa, la plupart exploite également les rives à l'ouest du Chari en y séjournant environ 10 mois mais seulement 6 mois les années de pluviométrie exceptionnelle. En considérant une séquence de trois années comportant deux années de pluviométrie moyenne telle que 2007 et une année de pluviométrie importante telle que 2011, et en faisant l'hypothèse qu'environ 85 % du cheptel peul et 75 % du cheptel arabe shuwa exploitant les pâturages lacustres camerounais fréquentent les campements à l'ouest du Taf-Taf, nous avons estimé qu'en moyenne 92 300 têtes de bétail fréquentaient cette région pour une durée moyenne de 7,6 mois.

Il s'agit à présent d'estimer la valeur des productions pastorales, lait auto-consommé et vendu et bétail sur pied. La production laitière évolue au cours de la saison en fonction de l'environnement sanitaire, de la disponibilité en fourrage et du cycle de reproduction de l'animal et dépend bien sûr des pratiques d'élevage. D'après les éleveurs interrogés à ce sujet, la traite quotidienne des vaches au Lac offre entre 2 et 4 litres selon la période de l'année ; nous avons donc considéré une production moyenne de 3 litres et l'avons valorisé au prix du coro de lait sur les marchés ruraux, soit 150 naira le coro. En outre, à partir de deux cas d'étude détaillant la composition du

<sup>318</sup> Source : Rapports Annuels d'Activités de la délégation du MINEPIA du Logone et Chari de 2007 et 2011

troupeau et le nombre de femelles en lactation, nous avons considéré que 30 % du troupeau total était constitué de femelles en lactation.

Pour estimer le nombre de têtes de bétail commercialisées chaque année, nous nous sommes référé au taux d'exploitation du cheptel communément admis pour les régions sahéliennes, environ 10 %. Pour prendre en compte le fait que la production de ce bétail sur pied n'est pas liée qu'aux seules ressources lacustres mais également à celles disponibles dans les parcours de saison des pluies, nous avons pondéré la nombre de têtes de bétail commercialisées par la durée moyenne du séjour au Lac (7,6 mois). Cette hypothèse est discutable : sans le Lac, ces troupeaux existeraient-ils ? Quoi qu'il en soit, elle conduit à sous-estimer les performances pastorales offertes par le mode d'exploitation actuel.

La valeur des productions pastorales constitue le produit brut. Pour estimer la valeur ajoutée, il faut déduire les consommations intermédiaires. Au Lac, elles consistent principalement en frais vétérinaires (vaccins, antiparasitaires et antibiotiques). Nous avons estimé qu'un éleveur dont les animaux exploitent les marécages une grande partie de l'année dépense pour chaque tête de bétail environ 270 naira par mois en produits vétérinaires auxquels il faut ajouter 100 naira de vaccination au moment de l'entrée dans le territoire camerounais.

Enfin, pour estimer le nombre d'actifs que l'activité pastorale mobilise, nous avons considéré, à partir des enquêtes réalisées auprès des éleveurs au cours desquelles nous leur demandions quel travail était réalisé par les différentes personnes en déplacement, qu'un troupeau de 100 têtes mobilisait 5 actifs.

Notre estimation ne prend pas en compte la richesse créée par l'élevage mobile de petits ruminants, qu'il s'agisse de ceux conduits indépendamment d'un troupeau de zébus (pourtant nombreux à l'embouchure du Serbewel) ou de ceux, en nombre significatif, conduits avec. Elle ne prend pas non plus en compte les troupeaux des populations résidentes : si les effectifs bovins sont en nombre négligeable, ceux de petits ruminants ont leur importance. Là-encore, cela induit un biais de sous-estimation. Elle prend par contre en compte la richesse créée par l'embouche bovine dans les unités de production centrées sur la pêche et investissant dans l'agriculture (SP F 6).

#### **2.2.4 Construction d'une situation « avec projet »**

Comment la mise en place d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs impacterait les différentes exploitations du Lac ? Pour évaluer l'impact d'un tel projet, il est nécessaire de construire un scénario « avec projet ».

Dans le document du projet, il est proposé de convertir 30 000 ha de terres de décrue à la culture moto-mécanisée du maïs. Ces hectares sont localisés à l'ouest du Taf-Taf entre les arrondissements de Darak et Hilé Alifa, dans la même petite région, donc, où nos enquêtes nous ont permis d'estimer les performances de l'*agriculture* lacustre actuelle. Il est certain que la zone du projet inclura d'abord les territoires contrôlés par le porteur principal du projet dont nous avons déjà eu l'occasion d'analyser les stratégies d'accaparement foncier (voir page 539). Si le document de projet ne fournit pas plus de précisions sur la localisation des terres de décrue concernées, c'est d'abord parce qu'il n'existe pas aujourd'hui de bande de terre de 30 000 hectares non cultivée ou cultivée par les seuls 250 exploitants censés être concernés par le projet.

Le document du projet ambitionne néanmoins à terme de convertir l'ensemble des rives en monoculture de maïs dont il (sur-) évalue la surface à 120 000 ha. Un scénario plus réaliste - si tant est qu'un tel projet puisse l'être - serait celui d'une fragmentation de l'espace lacustre avec quelques enclaves destinées au seul usage pastoral et réservées aux éleveurs nationaux (voir page 541).

Pour comparer les performances technico-économiques des deux modèles *agricoles*, nous proposons de comparer la richesse produite actuellement dans l'espace lacustre camerounais à l'ouest du Taf-Taf (donc hors delta du Chari) (situation dite « sans projet ») et celle qui serait produite dans le même espace si le projet était mis en place (situation « avec projet »). Pour construire la situation « avec projet », nous formulons les hypothèses suivantes :

- la culture moto-mécanisée du maïs est étendue sur la même surface que celle actuellement cultivée sur les terres de décrue et sur la frange humide par les populations du Lac (soit 30 500 ha, donc une surface identique à celle annoncée par le projet, voir infra) ;
- aucun poisson n'est plus prélevé dans les marécages : ces prélèvements sont pour une très large part le fait d'agro-pêcheurs qui ne trouveront plus d'intérêt à pêcher s'ils ne peuvent plus cultiver<sup>319</sup> ;
- les prélèvements dans les eaux libres se maintiennent : il est probable que les agro-pêcheurs qui associent aujourd'hui la pêche à l'agriculture arrêteraient de pêcher mais la baisse du nombre de pêcheurs pourrait en retour augmenter les prises potentielles des autres pêcheurs ;
- la production pastorale est diminuée des deux tiers : la plupart des espaces cultivables est désormais exploitée en maïs moto-mécanisé et de ce fait soustraite à l'usage pastoral. Or

<sup>319</sup> Cette pêche est d'autant plus compromise par le projet que la culture du maïs telle qu'elle est décrite fait un usage important des herbicides.



les troupeaux arabes, qui constituent la grande majorité des effectifs, n'exploitent les espaces incultivables au plus tôt qu'à partir de mars-avril, beaucoup ne les exploitant qu'à partir de mai alors qu'ils arrivent entre octobre et janvier au Lac. Dans ces conditions, la grande majorité des éleveurs serait contrainte de quitter la région.

### 3 Le multi-usage paysan des ressources : un mode d'exploitation plus performant que l'agriculture capitaliste spécialisée

---

#### 3.1 Une production agricole diversifiée et importante

La méthodologie exposée nous permet de proposer une estimation des surfaces cultivées et de la production *agricole* moyenne actuelle dans l'espace lacustre camerounais (hors delta du Chari<sup>320</sup>). Celle-ci tient compte de la variabilité hydro-écologique et des risques associés.

##### **Surfaces cultivées**

En 2013, 33 400 ha étaient exploités pour l'agriculture :

- 16 500 ha étaient cultivés en maïs de fin de décrue ;
- 8 400 ha portaient une double culture annuelle de maïs pluvial en rotation avec le niébé en saison sèche ;
- 12 400 ha étaient cultivés en niébé en saison sèche dont 8 400 en rotation avec le maïs ;

---

<sup>320</sup> En 2005, un tiers de la population résidant dans l'espace lacustre camerounais vivait dans le delta. Les unités de production de cette région sont en grande majorité centrées sur la pêche. Par conséquent, estimer la richesse produite à l'ouest du Taf-Taf conduit à largement sous-estimer la richesse produite par la pêche dans l'espace lacustre camerounais. C'est beaucoup moins vrai pour l'agriculture et l'élevage, moins développés dans cette partie du Lac (tout en étant loin d'être négligeables).

- 2 900 ha étaient cultivés en niébé de fin de saison des pluies ;
- 1 500 ha étaient cultivés en canne à sucre.

Sur ces 33 400 ha, 2 900 sont cultivés sur des terres exclusivement pluviales.

Ainsi, la surface cultivée en 2013 à l'ouest du Taf-Taf était deux fois plus importante que celle estimée par le document du projet « agropole maïs » pour l'ensemble des rives (15 000 ha).

Le logiciel Google Earth pro permet de calculer la surface d'un polygone dessiné sur une image satellite. Ainsi nous avons estimé les surfaces de marécages, de frange humide et de terres pluviales (hors celles des anciens villages du Lac), dans la partie de l'espace lacustre camerounais qui nous intéresse pour cette évaluation, à 45 000 ha en 2013 (voir figure 80). Pour délimiter le polygone, nous avons considéré les espaces que les riverains considèrent comme relevant du territoire de leur village (aux limites floues lorsqu'on entre dans les vastes zones de marécages incultivables), y compris ceux où l'arrivée de l'eau est trop précoce pour qu'ils soient cultivés. En effet, ces espaces pourraient en grande partie être exploités si les producteurs disposaient collectivement du travail et/ ou du capital pour aménager des ouvrages de contrôle de la crue. Cette estimation, qui demanderait à être affinée, permet néanmoins de vérifier la cohérence de nos estimations. Ainsi, il est possible que nos estimations de surface cultivée soient quelque peu sur-estimées mais elles donnent, d'après notre connaissance des terroirs, un bon ordre de grandeur. Elles reflètent à la fois la densification du parcellaire agricole et le fait que les terres de décrue qui restent disponibles devront en grande partie être gagnées par l'aménagement d'ouvrages de contrôle de la crue, poursuivant ainsi la dynamique d'intensification engagée.



**Fig. 80: Étendue considérée pour estimer la superficie des espaces de décrue potentiellement cultivables à l'ouest du Taf-Taf**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## **Productions**

Le tableau 15 détaille le tonnage pour chacune des principales productions dans la situation actuelle, et le tableau 16 le compare avec celui de la situation « avec projet ».

Tonnes de vivrier					Surface mobilisée (terres de décrue, frange humide, terres pluviales)
<b>Agriculture</b>	43 800 t maïs grain	maïs de fin de décrue	32 800 t.	16 500 ha	33 400 ha
		Maïs pluvial en rotation avec niébé	11 000 t.	8 400 ha (en rotation avec le niébé)	
	19 300 t. de niébé décortiqué	niébé de décrue	15 500 t.	12 400 ha	
		niébé de fin de saison des pluies	3 800 t.	2 900 ha	
	Plusieurs dizaines de milliers de tonnes	Canne à sucre		1 500 ha	
<b>Pêche</b>	18 000 t poisson frais	Eaux libres	14 000 t.		
		Marécage	4 000 t.		
<b>Elevage</b>	19 100 t lait				
	1 980 t. poids vif				

**Tableau 15: Production pondérale dans l'espace lacustre camerounais hors delta avec le mode d'exploitation actuel**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

	« sans projet »	Objectif du projet	« avec projet »
<b>Maïs</b>	43 800 t.	143 400 t.	143 400 t.
<b>Poisson</b>	18 000 t.		14 000 t.
<b>Lait</b>	19 100 t.		6 400 t.
<b>Bétail sur pied (poids vif)</b>	1 980 t.		660 t.

**Tableau 16: Comparaison des productions pondérales dans l'espace lacustre camerounais hors delta dans deux modèles agricoles (mode d'exploitation actuel et agriculture capitaliste spécialisée)**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

L'objectif du projet est de produire 120 000 t de farine de maïs sur 30 000 ha, soit un rendement attendu de 4,7 t/ha de maïs grain en considérant la taux d'extraction de farine proposé par le document du projet (85 % de farine et 15% de son)<sup>321</sup>. Avec le rendement attendu du projet, la

<sup>321</sup> Il existe d'importantes différences dans les taux d'extraction (rapport pondéral farine sur grain entier) en fonction des techniques de concassage et de mouture utilisées. Une étude menée dans l'Adamaoua camerounais dans les années 1980 a par exemple montré qu'elle variait entre 53 % dans le cas d'une transformation entièrement manuelle et 98,5 % dans le cas d'un broyage mécanique direct des grains entiers (Ndjouenkeu R., Mbofung C.M.F., Etoa F.X., 1989. « Étude comparative de quelques techniques de transformation du maïs en farine dans l'Adamaoua », In *Céréales en régions chaudes*. AUPELF-UREF, Eds John Libbey Eurotext, Paris, pp. 179-186). Un ouvrage publié par la FAO en 1995 à destination des gestionnaires de programmes alimentaires dans les pays du

quantité de maïs produite dans le modèle d'agriculture capitaliste spécialisée devrait atteindre 143 400 t sur 30 500 ha. C'est la seule production attendue. Néanmoins, dans la situation « avec projet » que nous avons proposée de modéliser, des pêcheurs et des éleveurs continuent à produire de manière indépendante du projet, comme indiqué dans le tableau 16.

La production de maïs attendue par le projet est ainsi 3,3 fois supérieure à celle actuellement produite en mobilisant la même surface de décrue et de frange humide. Dans la situation « avec projet » cependant, la production de vivrier est nettement moins diversifiée que dans la situation « sans ».

La seule focalisation sur les rendements et les tonnages ne permet évidemment pas de comparer différentes productions entre elles. Pour cela, il faut s'intéresser à la valeur ajoutée nette.

### 3.2 Une création de richesse supérieure à celle attendue d'une agriculture capitaliste et spécialisée

Le tableau 17 présente la valeur ajoutée nette produite actuellement à l'ouest du Taf-Taf et la décompose par type de production.

<b>VAN produite au Lac</b>	<b>56 153 000 €</b>	agriculture	30 403 000 €	54 %	maïs	17 270 000 €	30 %
					niébé	11 966 000 €	22 %
					Canne à sucre	1 167 000 €	2 %
		pêche	16 715 000 €	30 %	Eaux libres	13 038 000 €	23 %
					Marécages	3 677 000 €	7 %
		élevage	9 034 000 €	16 %	lait	5 996 000 €	11 %
					Bétail sur pied	2 953 000 €	5 %

**Tableau 17: Décomposition de la valeur ajoutée nette produite dans l'espace lacustre camerounais hors delta avec le mode d'exploitation actuel**

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

En se focalisant sur le seul potentiel productif en maïs du Lac, le projet « agropole maïs » néglige plus des deux tiers de la richesse agricole aujourd'hui créée : le maïs ne contribue en effet dans la situation actuelle qu'à 30 % de la VAN totale. De plus, dans la formation de la seule VAN agricole, le maïs ne compte « que » pour 57 %.

sud indique quant à lui un taux d'extraction compris entre 80 et 95 % (FAO. 1995. *Gestion des programmes d'alimentation des collectivités*. Etudes FAO: Alimentation et nutrition n° 23, Rev.1. Rome.).

Nous avons pour notre part estimé le taux d'extraction de la farine de maïs dans les villages du Lac à 75 %.

L'estimation de la richesse créée dans le modèle capitaliste et spécialisé pose problème. Symptomatique de la focalisation sur le seul objectif « rendement », les calculs économiques sont erronés. Les consommations intermédiaires, par exemple, sont largement sous-estimées. La valeur attribuée au carburant correspond ainsi à un litre par hectare dans une agriculture censée baser sa performance sur la moto-mécanisation. Dans ces conditions, il est difficile de faire confiance aux données économiques figurant dans le document pour calculer une VAN du projet. En annexe figurent les hypothèses retenues pour estimer la dépréciation du matériel et les différentes consommations intermédiaires (voir page 673). D'après nos estimations, le coût annuel en carburant s'élève à 3,4 % du produit brut, celui en intrants de synthèse et semences à 8,8 % tandis que la dépréciation du matériel, inférieure à 0,1 %, est négligeable<sup>322</sup>.

Le tableau 18 compare la richesse créée, mesurée par la valeur ajoutée nette, dans la situation actuelle et dans la situation « avec projet », en la décomposant par activité.

	« sans projet »	Objectif du projet	« avec projet »
<b>Agriculture</b>	30 403 000 €.	38 454 000 €	38 454 000 €
<b>Élevage</b>	9 034 000 €		3 011 000€
<b>pêche</b>	16 715 000€.		13 038 000 €
<b>TOTAL</b>	56 153 000 €		54 503 000 €

**Tableau 18: Comparaison de la richesse agricole (au sens large) (VAN) créée dans l'espace lacustre camerounais hors delta dans deux modèles agricoles (mode d'exploitation actuel et agriculture capitaliste spécialisée)**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

Avec les rendements en maïs attendus par le projet, si les 30 500 ha aujourd'hui cultivés sur les terres de décrue et celles de la frange humide étaient convertis en culture moto-mécanisée de maïs, la VAN agricole (au sens strict, pêche et élevage non compris) serait supérieure de 26 % à la VAN agricole dans la situation actuelle. Ce qui est, remarquons le, peu au regard des attentes que porte l'État camerounais dans le programme « agropole » (voir page 528). Mais, surtout, l'attention portée à la seule création de richesse dans l'agriculture (au sens strict) désavantage nettement le multi-usage paysan des ressources.

Si l'on compare la situation actuelle avec celle qui résulterait de la mise en œuvre du projet, on voit que la création de richesse est similaire (autour de 55 000 000 €). Ainsi, sans aucun soutien public, les paysanneries du Lac créent une richesse équivalente à celle qui résulterait d'un projet activement soutenu par l'État (dans les hypothèses de rendement du document du projet).

<sup>322</sup> Faute de mieux, nous avons considéré les valeurs du matériel figurant dans le document du projet et nous avons, comme le document, déprécié le matériel sur 10 ans. Ces valeurs sont très vraisemblablement sous-estimées.

Le résultat est encore plus marquant lorsqu'on considère uniquement la création de richesse permise par la seule culture moto-mécanisée du maïs qui constitue, rappelons-le, le seul objectif attendu du gouvernement. En effet, la VAN totale (agriculture, élevage et pêche) dans la situation actuelle (56 153 000 €) est supérieure de 46 % à la VAN attendue par le projet (38 454 000 €). Le désintérêt de l'État camerounais pour les productions halieutiques et pastorales, qu'il estime être « perdues » pour la nation car entièrement exportées au Nigeria, le conduit ainsi à soutenir financièrement et politiquement un modèle productif qui, dans le même espace, crée moins de richesse que le mode d'exploitation actuel. Dans ces conditions, on serait bien en peine de trouver cette « *agriculture malade, structurellement incapable [désormais] de nourrir la population camerounaise* » au lac Tchad.

### **3.3 De nombreux emplois relativement bien rémunérés vs des emplois précaires en nombre limité**

Dans un pays où 41 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, où ce taux atteint même près de 70 % dans la région de Extrême nord, et où les dépenses moyennes des ménages pauvres sont inférieures de plus de 30 % au seuil de pauvreté (MINEPAT 2009), il n'est pas étonnant qu'aucun document de politique publique ne puisse se passer d'une référence à l'objectif de réduction de la pauvreté. Le « Cameroun 2035 » est un Cameroun qui aura su « *éradiquer la pauvreté en la ramenant à un niveau résiduel socialement tolérable, c'est-à-dire à un taux de pauvreté monétaire inférieur à 10%* » (MINEPAT 2009, p. 23). Le projet « agropole maïs » n'affirme-t-il pas que « *Dans le département du Logone et Chari, malgré l'apparence de pauvreté rurale avec les phénomènes naturels (sécheresse, désertification, famine, etc..) et sociaux (affrontements inter ethniques, insécurité, etc.) qui ont contribué à marginaliser les populations et les maintenir dans une pauvreté, l'espoir est permis avec le potentiel énorme pour la production du maïs de décrue dans la partie camerounaise du lac Tchad.* » et n'entend-t-il pas lui même être « *l'outil essentiel de lutte contre la pauvreté dans la zone* » (MINEPAT 2011, p.19) ?

Cet objectif affiché du projet laisse songeur... les 30 000 ha de maïs sont censés être exploités par un « porteur principal » et 250 « satellites » tandis que la performance attendue du modèle agricole promu repose sur la moto-mécanisation. La création d'emplois salariés semble pourtant tellement aller de soi que jamais dans le document il n'est expliqué où et à partir de quelle activi-



té ces emplois seront créés. Quand au niveau de revenu, le scepticisme est de mise lorsque figure parmi les principales contraintes de la production agricole la « *main-d'œuvre très chère* » :

*« l'utilisation des outils archaïques pour les opérations culturales [qui] rend le travail très pénible à cause de cette particularité de la zone où en période de décrue elle est totalement colonisée par des herbes qu'il faut dessoucher et ce qui rend par conséquent la main d'œuvre très chère » (MINEPAT 2011, p.12)*

Le « porteur principal » du projet ne se plaignait-il pas auprès de nous en ces termes :

*« Je suis parti à Yaoundé pour le projet maïs avec notre kabir [« grand »] ici, mais jusqu'à présent je n'ai rien eu. Je veux des tracteurs car le travail avec la houe ne rapporte rien. Avec le tracteur, moi-même je peux labourer 5 à 6 champs. Le problème avec les manœuvres : tu les payes 1000 naira par jour ; qu'ils travaillent ou pas, ils partent à 12h, tu ne peux pas gagner d'argent. Avec les champs, je ne fais qu'engager sans compter. » (Al Adj W., Karéna, 2012)*

Nous avons cherché à estimer le nombre d'emplois agricoles que le projet « agropole maïs » serait en mesure de créer. Conformément au document de projet, nous avons considéré que toutes les opérations étaient moto-mécanisées, à l'exception toutefois de la récolte, la moto-mécanisation de cette dernière pour le maïs exigeant des engins particulièrement coûteux (Pirrot 2004). Les différentes données figurent en annexe (voir page 673).

Dans nos hypothèses, la culture moto-mécanisée de 30 500 ha de maïs permettrait de « créer » 212 emplois « équivalents temps-plein » tels que nous les avons définis (soit 200 JT/an) hors récolte, et 7 170 emplois « équivalents temps-plein » pour la seule opération de récolte. Mais ces derniers emplois seraient nécessairement très précaires puisque concentrés sur la seule période des récoltes. Dans ces conditions, il semble difficile de faire reposer l'objectif de lutte contre la pauvreté dans la région sur le seul projet « agropole maïs »...

Les emplois créés sont au contraire bien réels avec le mode d'exploitation actuel. À l'ouest du Taf-Taf, mes estimations montrent qu'en 2013 65 900 actifs vivaient entièrement ou en grande partie grâce aux ressources lacustre, soit près de 10 fois plus d'actifs qu'avec le projet « agropole maïs. Ces actifs se répartissaient ainsi :

- 36 200 actifs, c'est-à-dire 36 200 « vrais » emplois - et non pas de simples emplois saisonniers -, résidaient en permanence dans un des villages du Lac où ils faisaient vivre 69 700 personnes ;

- la demande en travail des résidents équivalait, en « équivalent temps plein », à 7 400 emplois de manœuvres agricoles et à 2000 emplois de pêcheurs payés à part de fruit ; ces emplois pouvaient faire vivre respectivement 14 200 et 3 800 personnes ;
- en dehors des emplois de manœuvres, les ressources naturelles du Lac contribuaient au fonctionnement de l'exploitation de 20 300 actifs faisant vivre 39 000 personnes. Parmi eux, le nombre de personnes vivant de l'élevage s'élevait à 8 900, celui de personnes vivant de l'agriculture à 20 300 et celui de personnes vivant de la pêche à 9 800.

Que l'agriculture familiale crée des emplois, cela n'est pas spécifique au Lac. Plus intéressant est la distribution des niveaux de revenus par actif familial. Ramenés en « équivalents-adulte », tous les revenus dégagés à partir de l'exploitation des ressources naturelles lacustres étaient supérieurs ou égaux au seuil de pauvreté, y compris celui des manœuvres agricoles et des pêcheurs rémunérés à part de fruit (travaillant respectivement 200 et 130 jours dans l'année). Un actif sur quatre dégageait en outre un revenu au moins 1,7 fois supérieur au seuil de pauvreté. Ce résultat est d'autant plus impressionnant dans une région, l'Extrême-nord du Cameroun, où le taux de pauvreté est le plus fort de tout le pays. De ce point de vue, le « Lac 2013 » avait de quoi inspirer le « Cameroun 2035 » ; les « paysanneries du lac Tchad », pressées de toutes parts à se « moderniser », ne pouvaient offrir meilleure preuve de leur modernité.



## **Conclusion : Performances de l'agriculture lacustre et dangereuse incertitude des grands projets agricoles à emprise foncière**

Deux projets ayant en commun leur emprise foncière font planer une forte incertitude sur la société lacustre telle qu'elle s'est historiquement constituée dans la partie camerounaise du lac Tchad : le projet camerounais de mise en place d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs et le projet sous-régional de transfert des eaux censé permettre la grande irrigation. Si le développement de la grande irrigation apparaît aujourd'hui illusoire tant les pays riverains ont été contraints de revoir les niveaux de transfert à la baisse, ce dernier projet reste symptomatique de la réticence des États à reconnaître les réalités locales pour mieux faire valoir leur souveraineté sur les ressources.

L'emprise foncière de ces deux projets apparaît incompatible avec le mode d'exploitation actuel basé sur le multi-usage paysan des ressources et les mobilités. Cette hypothèque du mode d'exploitation retient d'autant moins l'attention des décideurs qu'elle est justifiée dans les discours par l'insignifiance supposée des niveaux actuels de production. Que cette insignifiance soit due à la trop faible taille des exploitations familiales, au multi-usage des ressources supposé moins productif que la spécialisation de l'usage de l'espace, ou encore à la contrainte que constituerait la variabilité hydro-écologique. Aucune estimation des performances technico-économiques de l'agriculture lacustre n'est pourtant disponible à ce jour.

En repartant de l'étude du processus de création de la valeur ajoutée et de l'analyse de sa répartition, nous avons proposé une estimation de ces performances pour la seule fenêtre lacustre camerounaise. Nous avons comparé cette richesse à celle qui résulterait, dans les hypothèses de rendement du projet, de la mise en place d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs. Sans aucun soutien public, les exploitants familiaux créent aujourd'hui

une richesse équivalente à celle qui résulterait de la mise en place de ce projet activement porté par l'État camerounais. En outre, nous avons estimé que la production *agricole* actuelle faisait vivre près de 10 fois plus d'actifs (et leurs familles) que le modèle d'agriculture capitaliste. Au-delà des seuls emplois, tous les résidents du Lac bénéficiaient en 2013 d'un revenu par équivalent-adulte égal ou supérieur au seuil de pauvreté quand les emplois générés par le projet restent des emplois précaires.

C'est notamment dans cette performance agro-économique que réside la singularité de la fenêtre lacustre camerounais, et vraisemblablement du lac Tchad en général, qui constitue un lieu de relative richesse dans une région parmi les plus pauvres du continent. La trajectoire de développement de cette région ouvre ainsi la voie à une autre modernisation de l'*agriculture*, une modernisation qui reposerait sur la valorisation de la maîtrise ancienne et continuellement améliorée de la culture de décrue, sur la mobilité pastorale et plus globalement sur la valorisation des complémentarités techniques, spatio-temporelles et économiques entre l'agriculture, l'élevage et la pêche dans les espaces de décrue par des producteurs nombreux.

Mais l'enjeu de la promotion d'un mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources et les mobilités dépasse la seule échelle du Lac et la seule question *agricole*. Il concerne en particulier le modèle territorial : quand l'agriculture spécialisée est avant tout destinée aux grandes villes et métropoles, le multi-usage des ressources nourrit un maillage dense de bourgs ruraux, de petites villes et de villes secondaires tout en intégrant le commerce à longue distance. En ce sens, il n'est pas seulement porteur de développement *agricole* mais aussi de développement territorial.

Enfin, l'enjeu est aussi socio-politique dans la mesure où le modèle agricole et environnemental interroge directement les droits sur les ressources. L'expérience montre que les projets à emprise foncière constituent une opportunité d'accaparement foncier. Ils

sont d'autant plus générateurs d'exclusion foncière qu'ils procèdent d'une fragmentation territoriale qui remet en cause les droits des populations mobiles. Au-delà, le risque des investissements étatiques massifs dans les zones transfrontalières reste celui d'une cristallisation des tensions autour des appartenances nationales. Sans simplifier abusivement le propos, force est de constater que ces projets font planer une dangereuse incertitude sur le potentiel d'intégration socio-politique qui a jusqu'à présent porté le développement de la fenêtre camerounaise du lac Tchad.



# Conclusion générale

## ***Les savoirs paysans, base de l'intensification écologique d'un mode d'exploitation performant***

Les grands projets à emprise foncière aujourd'hui portés par les décideurs politiques, qu'il s'agisse du développement d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs promu par l'État camerounais ou de l'aménagement de vastes périmètres irrigués promu au niveau sous-régional, sont basés sur le présupposé d'une insignifiance de l'*agriculture* lacustre qui s'expliquerait tant par la variabilité hydro-écologique (qui bloquerait la croissance agricole), par les mobilités et le multi-usage des ressources (jugés peu productifs) que par la trop faible taille des exploitations familiales. Ce présupposé ne résiste pas à l'examen des faits. Dans la partie camerounaise du lac Tchad, l'estimation des performances économiques du mode d'exploitation basé sur le multi-usage des ressources et les mobilités montre que ce dernier dégage une richesse - appréhendée à travers la notion de valeur ajoutée - nettement supérieure à celle d'une agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs. Il crée de nombreux emplois qui sont, fait suffisamment rare pour être souligné, relativement bien rémunérés. Les paysanneries d'Afrique subsaharienne, malmenées par leur mise en concurrence sur le même marché mondial avec des agricultures incomparablement plus productives, par les ponctions exercées par les États ou tout simplement oubliées des politiques publiques par des gouvernements ayant fait le choix d'importations céréalières à bas coûts,



vivent dans leur grande majorité sous le seuil de pauvreté. L'Extrême nord du Cameroun n'échappe pas à la règle avec un taux de pauvreté qui atteignait 66 % en 2007. Mais la fenêtre lacustre camerounaise, elle, fait figure d'exception : en 2013 l'ensemble des résidents dégagait un revenu par équivalent-adulte égal ou supérieur au seuil de pauvreté.

Dans une région aussi densément peuplée, une telle performance résulte de processus d'intensification en travail et en capital dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Mais, comprendre la logique de l'intensification dans cette zone humide sahélienne nécessite de déplacer la focale de la hausse de la richesse créée par une activité donnée ramenée à l'unité de surface vers celle créée globalement par l'agriculture, l'élevage et la pêche à l'échelle régionale. C'est la condition pour prendre en compte la création de richesse offerte par les synergies et les complémentarités entre activités et pratiques et celle offerte par la valorisation de la diversité, dans l'espace et dans le temps, des facettes écologiques utilisées de manière interdépendante par les producteurs. C'est ce qu'illustre l'exploitation plus intensive du pâturage marécageux et l'aménagement d'ouvrages collectifs de contrôle de la crue qui, en permettant une intégration toujours plus poussée de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans les espaces de décrue, ont porté la croissance parallèle des surfaces cultivées, des troupeaux, des prises de pêche et des surplus exportés. En pensant ainsi l'intensification, la variabilité des ressources naturelles perd son caractère perturbateur pour être au contraire intégrée dans la dynamique d'intensification.

La spécialisation de l'*agriculture* exige au contraire une certaine homogénéité du milieu soit limitée à l'espace mis en valeur – c'est le cas de la production moto-mécanisée de maïs, soit étendue à de vastes espaces en amont et/ ou en aval pour assurer l'uniformisation du milieu – c'est le cas de l'aménagement de périmètres hydro-agricoles conditionné à un transfert des eaux vers le Chari. Le caractère intensif du multi-usage paysan des ressources tient au contraire dans la valorisation de la diversité du milieu dans l'espace et dans le temps. D'une part l'agriculture de décrue, l'élevage mobile et la pêche valorisent des espaces-ressources différents ; d'autre part, au sein d'une même activité, la diversité des conditions d'accès aux ressources productives se traduit par une diversité de pratiques paysannes et de savoirs associés qui s'exprime dans l'exploitation sélective de différentes facettes écologiques. Ces savoirs sont le fruit d'une histoire *agraire* longue d'un siècle dans la fenêtre lacustre camerounaise faite de multiples emprunts de matériel végétal et de savoir-faire aux zones humides anciennement exploitées du bassin du lac Tchad. Ils constituent un véritable capital de connaissances, base d'une agro-écologie lacustre dans laquelle les synergies et complémentarités entre activités créent les conditions d'une exploitation intensive des processus biologiques et écologiques des écosystèmes qui permet de limiter l'emploi des in-

trants de synthèse et des énergies fossiles et d'assurer la fourniture de services écosystémiques. Le multi-usage paysan des ressources, et les mobilités associées, dégagent ainsi les voies d'une intensification écologique à même de valoriser le potentiel *agricole* des zones humides tout en limitant les impacts environnementaux des activités productives sur ces réserves de biodiversité d'intérêt mondial.

Ces résultats, établis dans la partie camerounaise du Lac, confortent ainsi les conclusions de la récente expertise collégiale sur le lac Tchad relatives aux perspectives de développement de l'ensemble de cette zone humide transfrontalière (voir Raimond et al 2014 et Magrin et al 2014) :

*« Notre préférence va à l'appui à la multifonctionnalité actuelle, parce que celle-ci est à la fois bien maîtrisée par les sociétés riveraines, très efficace pour permettre l'adaptation à la variabilité environnementale, qu'elle fournit une diversité de produits adaptés à la demande des populations régionales, et qu'elle dispose de potentiels de croissance de productivité d'autant plus important que les complémentarités entre activités pourront être valorisées (par exemple entre agriculture et élevage). Enfin, cette multifonctionnalité semble la forme d'usage de l'espace la plus résiliente dans un contexte marqué par l'incertitude (environnementale, économique et politique) : la crise d'une activité peut être compensée par les autres. »*  
(Magrin et al, 2014, p. 626)

Produire des références sur les performances économiques et environnementales des *agricultures* lacustres est devenu un véritable enjeu de politique publique. Cela reste en effet une condition pour créer et alimenter le débat parmi des décideurs aujourd'hui focalisés sur les grands projets à emprise foncière.

### **Une variabilité hydro-écologique intégrée au fonctionnement « normal » des systèmes de production et des territoires**

En fonction de leur accès au travail, au capital et aux ressources foncières, les producteurs valorisent différemment la diversité des ressources naturelles tout en s'adaptant à leur variabilité. Certains privilégient la mobilité pour suivre la ressource (halieutique ou pastorale) ; d'autres jouent sur les complémentarités dans les calendriers de travaux et de trésorerie de la pêche et de l'agriculture ; d'autres encore mobilisent la diversité du matériel végétal, des pratiques agricoles et des savoirs associés qui permettent un certain contrôle des apports en eau ; certains, enfin, investissent dans le transport et le commerce et amortissent ainsi les variations de la production *agricole*. La diversité et la flexibilité des pratiques paysannes permet aux populations lacustres d'intégrer la variabilité hydro-écologique dans le fonctionnement « normal » de leur exploitation et, au-delà, dans leur trajectoire d'accumulation. Dans la partie camerounaise du lac Tchad, le frein à l'accumulation ne réside en effet pas dans la variabilité hydro-écologique en tant que telle,

mais dans les accidents climatiques qui voient les parcelles de maïs, base de l'alimentation et de la trésorerie des exploitations, pourrir sur pied sous l'effet d'une inondation lacustre ou d'un excès de pluies trop précoce. Ici, la contrainte ne se situe pas tant dans la capacité paysanne à anticiper le niveau des eaux que dans le manque de moyens humains et financiers pour bloquer l'arrivée d'une crue précoce ou faire face à une perte importante de maïs. De ce point de vue, les « systèmes d'alerte précoce », souvent vantés dans la littérature comme un élément central de la promotion de la flexibilité des pratiques paysannes (voir notamment Sarch et Birkett 2000), relève d'une vision par trop techniciste de l'*agriculture*. Elle passe notamment sous silence les disparités d'accès aux ressources productives qui se traduiraient pourtant par une inégale capacité à valoriser cette information supplémentaire, éventuellement à travers des stratégies d'accaparement foncier. La grande majorité des producteurs ne programme pas son travail une fois dans l'année, mais ré-ajuste constamment ses activités aux ressources auxquelles elle a accès et aux conditions du marché. En outre, les populations lacustres doivent tout autant s'adapter à la variabilité de la densité du parcellaire et des effectifs des troupeaux ou de l'effort de pêche qu'à celle des ressources naturelles : une année, la densité du parcellaire limite les ressources fourragères et la production pastorale ; une autre c'est au contraire la trop faible densité du parcellaire qui limite la productivité agricole mais profite aux éleveurs.

Au-delà des exploitations, la variabilité hydro-écologique, mais aussi celle des conditions d'accès aux marchés, est intégrée dans le fonctionnement « normal » des territoires. Le Lac est un espace mobile dans le sens qu'a donné D. Retaillé (2005) à ce concept : la mobilité des ressources, qu'elles soient naturelles, économiques ou politiques, entraîne la mobilité des centralités du territoire. L'espace mobile est la condition de l'adaptation à la variabilité des ressources à l'échelle décennale, dans l'espace lacustre camerounais comme dans l'ensemble du Lac. Plus spécifiquement, la fenêtre camerounaise, qui présente l'avantage de la permanence des eaux libres et des espaces de décrue, a joué un rôle central dans l'adaptation des populations lacustres aux grands changements hydro-climatiques des trois dernières décennies.

### ***De l'adaptation à l'intensification et à la densification démographique d'un pôle migratoire***

Médiatisée sous le vocable « d'assèchement du lac Tchad » et associée dans les imaginaires à une crise environnementale et sociale, la rétraction des plans d'eaux libres dans les années 1970 et 1980, caractéristique du passage durable du Lac à l'état de Petit Tchad, s'est en réalité accompagnée d'une nette extension des espaces de décrue. Ce changement hydro-écologique majeur a été suivi d'un double mouvement de diversification des systèmes de production et de

l'économie locale autour des activités halio-agro-pastorales et de mobilité des hommes et des territoires. C'est un véritable boom du vivrier agricole qu'a connu l'espace lacustre camerounais et plus généralement l'ensemble de la cuvette sud durant cette décennie sèche, offrant un contraste saisissant avec les grands périmètres irrigués aménagés par l'État nigérian qui, censés être alimentés à partir des eaux du lac, s'asséchaient à la même période sous l'effet de la rétractation du plan d'eau. Une décennie plus tard, la remontée du niveau des eaux réorientait les mobilités halieutiques et pastorales de la cuvette sud vers la cuvette nord qui bénéficiait à nouveau d'une arrivée régulière de la crue. Dans la partie camerounaise, elle réduisait au contraire les espaces de décrue et créait ainsi les conditions de leur densification rapide. Ce faisant, elle ramenait la question de l'adaptation aux variations hydro-écologiques à celle de l'adaptation des sociétés à une rapide densification démographique et à celle, liée, de l'intensification des processus productifs. Dans l'état « Petit Tchad », les deux questions de l'adaptation aux variations hydro-écologiques et de l'intensification des processus productifs doivent donc être pensés ensemble. Un retour à l'état « Moyen Tchad » qui substituerait en très grande partie les eaux libres aux espaces de décrue poserait par contre en de tout autres termes la question de l'adaptation, car il est illusoire de penser que les groupes domestiques dont l'économie est basée sur l'agriculture ou l'élevage pourraient s'adapter, sur place, à un tel bouleversement.

La dynamique est néanmoins plus complexe : les variations hydro-écologiques au Lac sont corrélées avec celles du régime des pluies dans le bassin du lac Tchad et dans l'arrière-pays du Lac en particulier. Depuis le passage au Petit Tchad, la mouvance de l'espace lacustre a ainsi été associée à un changement de fonction du Lac dans les dynamiques migratoires : espace refuge pour les populations de l'arrière-pays et de la cuvette nord dans les années 1980, l'espace lacustre camerounais de la fin des années 1990 et de la décennie 2000 s'analyse mieux dans ses complémentarités avec l'arrière-pays à travers la notion d'économie d'archipel. Loin de siphonner les régions d'origine des migrants, le Lac est aujourd'hui la condition du maintien d'une population relativement dense dans les campagnes sahéliennes environnantes sujettes à des aléas pluviométriques importants. Le tiers de la richesse produite au Lac est ainsi le fait de migrants saisonniers qui constituent près de la moitié des actifs.

Mais le nombre de ces migrants, l'étendue de leurs parcelles, la durée de leur campagne de pêche ou encore du séjour des éleveurs, sont très variables d'une année à l'autre. Ainsi, alors que la dynamique des fronts pionniers est celle d'une densification progressive dont l'aboutissement est la saturation qui provoque l'avancée du front, la densification du parcellaire au Lac résulte des deux phénomènes, en partie corrélés, que sont la variabilité de l'étendue des eaux libres et des es-

paces de décrue et celle du nombre de migrants saisonniers ou candidats à l'installation. Le multi-usage paysan des ressources et la composante largement mobile de la population complexifient ainsi la notion de « densification démographique » : comment la caractériser dans un espace dont l'abondance des ressources et le nombre de ceux qui les exploitent change d'une année sur l'autre ? Comment la caractériser quand les hommes exploitent des ressources différentes localisées au niveau des mêmes espaces ? Considérer l'ensemble de l'espace lacustre, quelque soit les ressources qu'il porte, et lisser la variabilité inter-annuelle permet toutefois de dégager une tendance à la densification démographique.

En position transfrontalière, difficilement accessible depuis les grands ports internationaux mais proche de grandes métropoles sahéliennes et localement animée d'échanges de vivriers intenses, la fenêtre lacustre camerounaise offre aux producteurs des conditions relativement favorables d'intégration aux échanges marchands. C'est la condition pour leur permettre d'adapter et d'intensifier leurs pratiques. L'histoire *agraire* de ce véritable espace pionnier est en effet intimement liée à celle de la progressive complexification de son intégration aux échanges de vivriers marchands. C'est d'abord la connexion du Lac aux marchés urbains du sud Nigeria qui créa les conditions d'un véritable boom de la pêche. Si, ensuite, les populations lacustres ont pu si facilement se reporter sur l'agriculture au moment où la baisse du niveau des eaux découvrait de vastes espaces de décrue, c'est parce que, à la même époque, le prix des céréales grimpait sous le double effet des sécheresses à répétition et de l'exode rural vers les grandes villes sahéliennes. Si, enfin, les populations ont pu intensifier leurs pratiques agricoles, pastorales et halieutiques entre les années 1990 et 2000, c'est parce qu'ils ont bénéficié de l'urbanisation galopante de N'Djaména, directement et indirectement via son report sur sa voisine camerounaise Kousséri, de la remontée du pouvoir d'achat des Nigériens et de la consolidation d'un marché local de vivrier constitué par les pêcheurs et éleveurs mobiles.

### ***Intensification, intégration et développement territorial***

La diversification de l'économie locale, associée à la venue d'un nombre croissant d'éleveurs et de pêcheurs mobiles et à la hausse des surplus exportés, a assuré un certain enrichissement des populations visible dans le foisonnement du matériel de transport dont la diversité reflète la disparité des niveaux de capitalisation. Avec le renforcement du multi-usage des ressources et des mobilités, les échanges de produits agricoles, de lait et de viande, et ceux de sous-produits agricoles et d'élevage, s'intensifient ; le commerce du matériel de pêche, les activités de transport, la circulation du travail salarié se développent, de même que les services dont les populations mobiles sont de grands consommateurs. Tout cela crée localement les conditions d'une

croissance économique marquée par l'émergence de multiples bourgs et de petites villes au niveau des trois débarcadères. L'intégration des trois activités dans les espaces de décrue et dans l'économie locale pose ainsi les bases d'un développement territorial dont les marges de développement restent à explorer. Parce qu'il constitue une région cohérente, cette exploration nécessiterait l'élaboration d'une vision partagée de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'ensemble du territoire lacustre camerounais.

Ce processus de développement territorial est indissociable de l'intensification du mode d'exploitation depuis le milieu des années 1990. Cette dernière résulte des interactions vertueuses entre différents processus d'intensification engagés dans chacune des activités. Les éleveurs ont exploré deux voies d'intensification : l'une consiste à exploiter de plus en plus intensément le pâturage marécageux à l'écart des parcelles ; l'autre à valoriser au contraire leur proximité pour diversifier les ressources fourragères et les activités de l'unité de production. Ces deux voies ne sont pas nécessairement contradictoires et c'est peut être dans une combinaison des deux qu'ils prolongeront les processus d'intensification. Dans l'agriculture, les aménagements collectifs et individuels de contrôle de la crue, la diversification du matériel végétal et la combinaison de multiples sources d'apports en eau ont permis de gagner des espaces cultivables, de multiplier les cycles de culture et de sécuriser les productions. Parce qu'elle permet de gagner des surfaces cultivables, la densification du parcellaire agricole crée les conditions d'une intensification agricole à l'échelle régionale et d'une densification démographique de l'espace lacustre. Dans la pêche, l'intensification en capital a permis le déploiement de techniques de pêche mobilisant de nombreux travailleurs et offrant une productivité journalière du travail plus intéressante que les engins maniés individuellement ou en binôme. Ce surplus de richesse est différemment distribué entre les pêcheurs et le patron en fonction des rapports sociaux accompagnant la mise en œuvre de ces pratiques. Mais ces techniques sont dénoncées par les pêcheurs comme conduisant à un accaparement de la ressource et s'opposant dès lors à une densification durable de l'espace lacustre camerounais. Au-delà de leurs impacts sur l'enrichissement des populations, la durabilité des processus d'intensification s'analyse en effet sous l'angle de leurs impacts sur le renouvellement de la ressource, impacts qui restent pourtant trop mal connus pour la pêche. Dans l'agriculture comme dans l'élevage, les processus d'intensification offrent encore des marges de progression. Ils devront se réaliser conjointement, la densification du parcellaire exigeant des éleveurs d'exploiter plus intensément les marécages et les résidus de culture.

Mais, plus la densification est forte, plus l'équilibre entre les trois activités dans l'exploitation des mêmes espaces est fragile et peut, en l'absence d'une régulation de l'accès aux ressources

adaptée, passer du mode de la complémentarité et de la synergie à celui de la concurrence. L'évolution des conditions d'intégration aux échanges marchands et celles des pratiques et principes fonciers régulant le partage de l'usage de l'espace conditionneront la poursuite des processus d'intensification.

### ***Marge territoriale et performance des innovations institutionnelles paysannes***

*No man's land* à la veille de l'installation des premiers pasteurs arabes shuwa au cours du XIX<sup>e</sup> s., l'espace lacustre camerounais est longtemps resté une marge territoriale. La colonisation halio-agro-pastorale a certes suscité des revendications territoriales de la part des autorités coutumières en place dans l'arrière-pays et dans les anciens villages du Lac mais les espaces nouvellement exploités (les eaux et les terres de décrue dégagées par la baisse du niveau des eaux) se caractérisaient par l'absence d'hôtes autochtones. Cette situation a favorisé la reconnaissance du principe du « tous étrangers donc tous égaux » par des migrants aux origines ethno-géographiques très différentes, c'est à dire la reconnaissance de l'égalité légitimité des individus, quelque soit leur appartenance nationale ou ethnique et l'usage qu'ils faisaient des ressources, à exploiter les espaces de décrue et les eaux libres. C'est à partir de ce rapport de force équilibré entre usagers qu'émergèrent des coordinations pratiques à mesure que la densification du parcellaire et des troupeaux reposait en des termes nouveaux la question de la régulation de l'accès aux ressources et de leurs usages. Elles offrirent la flexibilité nécessaire à l'adaptation à la variabilité des ressources par la mobilité et à l'intégration territoriale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans un environnement mouvant.

À partir d'une situation d'accès libre de fait aux pâturages, les éleveurs ont mobilisé leur connaissance des pratiques pastorales des autres groupes pour mettre en œuvre des stratégies d'évitement. Entre éleveurs aux pratiques différentes se sont ainsi instituées des territorialités ordonnées qui régulent leur succession dans les mêmes espaces au cours de l'année. Éleveurs et agriculteurs se sont mutuellement reconnus des territoires de pratiques mobiles : la hiérarchie des droits des éleveurs et des agriculteurs sur un même espace dépend de la densité du parcellaire et donc notamment de la situation hydro-climatique annuelle au Lac et dans l'arrière-pays. Enfin, les limites posées à la monétarisation et à la patrimonialisation du foncier, par le maintien actif de la règle selon laquelle toute parcelle non exploitée durant trois ans peut être ré-allouée, a favorisé la circulation de la terre, et donc l'installation, dans de bonnes conditions, de nombreux nouveaux migrants, y compris dans un contexte de densification du parcellaire.

Le potentiel d'innovation de cette marge territoriale dépasse les seuls pratiques et principes fonciers pour engager l'ensemble des ressources productives : mutualisation du travail et du capi-

tal dans l'aménagement collectif d'ouvrages de contrôle de la crue sans intervention d'un système d'autorité fort ; valorisation d'une main d'œuvre mobile par la mobilisation d'un capital important sur une activité pourtant risquée permis par l'enchâssement social du système de crédit dans la pêche ; redistribution du capital circulant entre les villages du Lac et ceux de l'arrière-pays à travers l'accueil des migrants saisonniers et redistribution interne au village à travers l'accueil des manœuvres saisonniers par les plus aisés ; structuration de circuits commerciaux assurant l'accès à des marchés parfois distants de plus de 1000 km, pérennité et diversification de ces circuits commerciaux. Finalement, les échanges entre populations d'origines différentes disposant de droits équivalents à exploiter les ressources naturelles ont favorisé les innovations techniques et institutionnelles et conféré à l'agrosystème lacustre un caractère à la fois innovant et cosmopolite (Rangé et Abdourahamani 2015).

### ***Des interventions des pouvoirs aux échelons supra-locaux qui déstabilisent les régulations foncières et le mode d'exploitation***

Dans les années 1980, en pleine période de sécheresse, l'intensification des migrations et la hausse des volumes exportés a conféré un enjeu géo-politique et économique inédit au contrôle des territoires lacustres. La principale manifestation de cet intérêt nouveau des États pour le Lac reste l'occupation d'une large partie du territoire lacustre camerounais par la hiérarchie militaro-politico-administrative nigérienne à partir de 1987. Puis, dans les années 1990 et 2000, c'est le « tournant démocratique » et la politique de décentralisation qui ont été instrumentalisés par les élites économiques et politiques locales pour redistribuer les cartes du pouvoir. Les élections nationales sont ainsi devenues des enjeux de pouvoir local, et la mobilisation locale dans les campagnes un enjeu pour le pouvoir central jusque dans les îles du Lac. Dans le même temps, le maintien de l'intégrité territoriale de cette étroite fenêtre de terre et d'eau en position transfrontalière justifia le renforcement de la présence de l'État camerounais. Cette progressive complexification des pouvoirs locaux, largement guidée par les enjeux politiques supra-locaux, s'est traduite par leur perte de légitimité.

Dans la partie camerounaise du lac Tchad, l'incertitude hydro-climatique renforce plus qu'elle ne crée l'incertitude sur les pouvoirs. La mise en valeur rapide d'espaces jusqu'alors inexploités à la faveur du boom de la pêche puis du recul des eaux a en effet enclenché une dynamique de construction territoriale dont la stabilisation s'est révélée d'autant plus difficile que, dans l'arrière-pays, les interventions des autorités étatiques pré-coloniales, coloniales puis indépendantes n'ont eu de cesse de créer de la conflictualité dans les rapports de pouvoir locaux, et que, au Lac lui-



même, les interventions tardives mais massives des États nigériens puis camerounais ont multiplié les registres de légitimation dans le contrôle des ressources et des territoires.

Dans ce contexte, la récurrence des conflits fonciers dans la dernière décennie ne constituent pas les symptômes d'une crise démographique du mode d'exploitation basé sur les mobilités et le multi-usage des ressources. Ils ne peuvent pas non plus s'interpréter comme de simples processus « normaux » de renégociation des principes et règles foncières dans un contexte de densification démographique. Ils s'analysent mieux en référence aux conflits de pouvoir générateurs d'incertitude et d'insécurité foncière. Plus que sur les ressources, les conflits portent en effet sur les règles et les territoires à appliquer, comme en atteste leur inscription dans des trames territoriales spécifiques. Ainsi, les conflits portant sur la terre sont clairement identifiés par leurs protagonistes comme des conflits de pouvoir. Ils mettent en lumière un processus de clientélisation de l'accès à la terre dans certains territoires lacustres. Quant aux conflits agro-pastoraux qui mettent en scène des groupes cherchant à s'approprier l'usage exclusif de l'espace, ils se concentrent dans les territoires où l'absence de légitimité du système d'autorité est la plus marquée. La restriction des mobilités pastorales aux frontières résulte des initiatives des grands propriétaires de bétail qui revendiquent la légitimation par l'État de groupes d'ayants-droits formés sur le critère de l'appartenance nationale. La disparition des couloirs à bétails mis en place dans les années 1980 traduit l'impossibilité de réguler le partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage en l'absence d'un système d'autorité légitime capable de faire respecter des coordinations pratiques entre acteurs. Enfin, la prolifération des engins de pêche interdits par la loi reflète la capacité des producteurs à s'organiser pour tourner à leur avantage les logiques rentières de pouvoirs locaux en concurrence.

Ainsi, entre la décennie 1980 et la décennie 2000, l'absence de régulation institutionnalisée a changé de signification : là où elle s'expliquait « *parce que l'évolution rapide du contexte fait qu'apparaissent des relations à propos de ressources d'un type nouveau et non prévu en termes de règles et d'instance dans les modes locaux de tenure* », elle s'explique dorénavant en grande partie « *parce que les règles qui se superposent et les rapports de force entre instances sont tels qu'effectivement ne se développent que des comportements opportunistes en attendant une stabilisation du jeu.* » (Lavigne Delville et Hochet 2005, p. 33).

Ces conflits de pouvoir sont susceptibles de remettre en cause les processus d'intensification engagés et la dynamique de densification démographique associée. Ils opposent en effet à la logique d'intégration des activités dans l'espace une logique de fragmentation, et visent à créer des groupes d'ayants-droits au profit des individus les mieux placés dans les rapports de force. La dynamique aujourd'hui contradictoire autour des pratiques foncières et des processus d'intensifica-

tion reflète le statut original des territoires qui se sont construits dans l'espace lacustre camerounais depuis sa colonisation : ni enclave, ni extension des territoires anciennement construits et recomposés dans l'arrière-pays, mais des territoires originaux où coexistent des modes d'accès et d'usage de la terre et des ressources naturelles issus de la situation de frontière interne et des registres de légitimation reflétant des jeux de pouvoirs, articulés aux enjeux politiques nationaux et sous-régionaux, qui englobent le Lac et son arrière-pays. C'est pourquoi l'instrumentalisation des appartenances ethniques et nationales et de l'autochtonie dans les jeux de pouvoirs locaux se heurte, et il faut s'en réjouir, au dynamisme économique des échanges et des mobilités transfrontalières ainsi qu'au cosmopolitisme des techniques et des institutions.

### ***Légitimer les pouvoirs pour réguler l'accès aux ressources et assurer la durabilité des processus d'intensification écologique***

Les conflits fonciers associés à l'accès et à l'usage des ressources invitent à réfléchir à la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources naturelles à même d'assurer la durabilité des processus d'intensification écologique et de densification démographique. Il ne s'agit pas tant de réguler l'accès et l'usage des ressources pour en assurer la durabilité - même si l'utilisation croissante des intrants chimiques appelle une réelle vigilance et que les impacts de certaines pratiques de pêche doivent impérativement être mieux connus - que de limiter l'accaparement de ces ressources par les individus et groupes les mieux positionnés dans les rapports de force.

La régulation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles au lac Tchad appelle la mise en œuvre d'une politique de gestion articulant les différents niveaux : le sous-régional, le national et le local, le local étant conçu lui-même comme une articulation de différents niveaux, du village à l'ensemble du territoire lacustre camerounais. C'est en effet au niveau local que peuvent se moduler les règles et droits fonciers en fonction de la disponibilité de la ressource et de la variabilité du nombre d'actifs et de troupeaux, mais aussi que leurs nécessaires évolutions à moyen terme sont possibles. Mais, tant la diversité des intérêts des différents acteurs locaux que l'éclatement de l'autorité et les logiques de captation de rente et d'instrumentalisation politique appellent un contrôle effectif des pratiques et droits fonciers, définis localement, par des représentants de l'État suffisamment légitimes pour jouer un rôle d'arbitre. L'articulation entre les niveaux locaux et nationaux est d'autant plus nécessaire que le Lac revêt un enjeu national croissant. Enfin, la prégnance des questions transfrontalières (mobilités humaines et pastorales, commerce transfrontalier, hydrologie du lac) et les enjeux internationaux du Lac nécessitent une régulation au niveau sous-régional articulée aux niveaux inférieurs.

Mais les obstacles dans la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources naturelles articulant les différents niveaux sont de taille. Localement, il s'agit de réfléchir non pas tant aux règles mais au processus politique de définition des règles entre pouvoirs différents (Lavigne Delville, 2005). Or, quelle pourrait être la composition de (ou des) l'instance à même de gérer localement les ressources alors qu'il n'existe aujourd'hui pas de système d'autorité légitime, que les rapports de force sont largement asymétriques, que les intérêts des différents acteurs en jeu quant à la gestion des ressources sont contradictoires, qu'il n'existe pas de groupes d'ayants-droits identifiés et qu'une large partie de la richesse créée au Lac est le fait d'individus et groupes mobiles ? Avec le décret de 2009 relatif à la décentralisation au Cameroun devrait être conférées dans un avenir proche des prérogatives aux Communes dans la gestion des ressources naturelles. Pourtant, confier aux collectivités décentralisées la gestion locale des ressources naturelles est porteur d'un risque fort de renforcement de l'instrumentalisation politique du foncier, comme l'inféodation des maires aux élites commerçantes sur les rives du Lac le laisse craindre. Difficile également d'envisager de faire jouer un rôle d'arbitre à l'État quand ses représentants sont parties prenantes des jeux de pouvoirs locaux, quand l'emprise foncière des élites locales reste la condition du maintien de l'État dans sa configuration actuelle et est récemment devenue la condition de la mise en œuvre d'une politique agricole axée sur le développement de l'agro-business. Quant aux pays riverains réunis au sein de la CBLT, ils semblent plus engagés dans une logique de captation de rente environnementale à travers le projet de transfert des eaux (Magrin 2013), et dans l'instrumentalisation des frontières dans les jeux politiques nationaux, qu'à assurer la durabilité des mobilités et échanges transfrontaliers ; et plus prompts à faire valoir la souveraineté de l'État sur les ressources qu'à opérer un transfert, partiel ou total, des prérogatives de gestion des ressources aux institutions locales.

### ***Dans l'incertitude politique, quel avenir pour le lac Tchad ?***

Parce que le foncier est à la fois un instrument de politique *agricole* et économique et un outil d'intégration sociale, une politique de gestion des ressources naturelles nécessite un consensus sur le modèle de développement et sur les choix de société. Or, qu'il s'agisse du transfert des eaux et de la grande irrigation ou de la monoculture moto-mécanisée de maïs, les projets aujourd'hui promus pour le Lac hypothèquent le mode d'exploitation actuel au profit de modèles de production générateurs d'exclusion pour une large partie de la population du Lac. La vision purement techniciste du développement *agricole* dont sont empreints ces projets véhicule ainsi en négatif une certaine conception de la citoyenneté locale. L'aménagement de périmètres irrigués par les différents pays riverains, ou encore la fragmentation de l'espace lacustre visant à délimiter des

zones agricoles et pastorales, encouragerait une logique nationale qui veut que les investissements publics servent les intérêts des ressortissants nationaux. Cette conception apparaît réductrice au regard de la reconnaissance par la majorité des résidents de l'espace lacustre camerounais de la légitimité de tous, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale, son lieu de résidence et l'usage qu'il fait des ressources, à accéder aux espaces de décrue et aux eaux libres. Ce dernier principe est pourtant bien adapté aux enjeux socio-politiques actuels associés à la promotion des mobilités dans une sous-région où l'incertitude climatique et sécuritaire confère aux mouvements de populations, notamment transfrontaliers, un caractère structurel.

Complètement occultées dans les discours des décideurs politiques, les paysanneries du lac Tchad font pourtant preuve d'une singulière modernité. Le multi-usage paysan des ressources apparaît à même de répondre au lac Tchad au triple défi auquel fait face aujourd'hui l'agriculture subsaharienne : alimenter des villes en pleine croissance ; créer des emplois dans les campagnes et augmenter les revenus ruraux ; assurer une exploitation durable des ressources dans un contexte climatique incertain. Au terme de ce travail, la réponse à notre question de départ « *Le mode d'exploitation basé sur la décrue, le multi-usage des ressources et les mobilités humaines et pastorales peut-il offrir les moyens d'une intensification agricole et d'une densification démographique durables dans un environnement incertain ?* » est positive, mais nuancée. L'incertitude hydro-climatique, démographique et économique est constitutive du système agraire et intégrée à ce titre au fonctionnement « normal » des exploitations et des territoires. Au-delà de l'adaptation, la flexibilité des pratiques productives et des institutions paysannes, les mobilités humaines et pastorales et le multi-usage des ressources offrent encore de réelles marges d'intensification à explorer.

Finalement, la menace qui pèse sur le devenir des populations du lac Tchad ne lui est pas spécifique. Elle est d'ordre politique : elle réside tout à la fois dans l'instrumentalisation politique du foncier dans des conflits de pouvoir locaux constitutifs du rapport de l'État aux populations et à leurs élites, et dans les politiques agricoles et environnementales nationales et sous-régionales. L'incertitude générée par les politiques publiques a laissé pour un temps la place à l'incertitude sécuritaire : d'un pôle d'attraction migratoire et d'exportation de surplus vivriers, le lac Tchad s'est mué en sanctuaire de rebelles depuis 2014. Boko Haram constitue ainsi une dramatique manifestation, en même temps qu'un violent révélateur, de la dimension politique du changement agraire. Dans l'arrière-pays nigérian du Lac, le phénomène Boko Haram s'est nourri de la corruption, du clientélisme politique et de l'instrumentalisation des ressources, qu'elles soient matérielles comme le foncier ou symboliques comme la religion ; en bref, de la marginalisation poli-

tique des populations rurales et urbaines déshéritées au profit de la captation de rente par quelques élites (Harnischfeger 2014, Pérouse de Montclos 2014). Si nul ne peut prétendre aujourd'hui maîtriser le calendrier sécuritaire du bassin du lac Tchad, le nécessaire retour à la « normalité » réactivera les stratégies de territorialisation de l'espace lacustre et l'incertitude foncière associée, selon des modalités d'autant plus difficiles à anticiper que les mouvements de population et le conflit lui-même auront vraisemblablement reconfiguré les équilibres socio-politiques. Les formes que revêtira l'action publique dans la région, permise par les probables flux d'aide en contexte post-conflit, seront aussi déterminantes demain qu'elles sont aujourd'hui incertaines. Les États riverains parviendront-ils au lac Tchad à intégrer politiquement une ancienne marge territoriale tout en valorisant son potentiel d'innovation ?

# Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
Dynamisme et incertitudes d'une périphérie nationale.....	4
La fenêtre lacustre camerounaise : marge du Cameroun, pôle d'attraction transfrontalier au Lac.....	7
Incertitude et intensification : un couple mal assorti ?.....	11
Plan et hypothèses.....	14
Approche et bases conceptuelles.....	15
Échelles et terrain d'étude.....	18
L'enquête de terrain : méthodes et aléas.....	22
Précisions de vocabulaire.....	24
 <b>PARTIE 1 .UN MODE D'EXPLOITATION COMPLEXE QUI VALORISE UN MILIEU COMPOSITE ET MOUVANT.....</b>	 <b>27</b>
<b>CHAPITRE 1 DU LAC AU TERROIR : LA MOUVANCE DU COMPLEXE EAUX-TERRES-HERBES.....</b>	<b>31</b>
<i>1 Grande mer intérieure ou vastes marécages ? États et fonctionnement hydrologique du Lac.....</i>	<i>31</i>
1.1 Unités hydro-écologiques et variabilité des apports en eaux.....	31
1.1.1 Types de données disponibles.....	31
1.1.2 Unités hydro-écologiques identifiables à l'échelle du Lac.....	32
1.1.3 Les pluies sur le bassin du Chari, moteur de la variabilité du niveau des eaux.....	34
1.2 « Le Lac dans tous ses états » : fonctionnement hydrologique et changements de la physionomie du Lac depuis le début du XX <sup>e</sup> s.....	38
1.2.1 Une topographie lacustre qui isole différents bassins au fonctionnement hydrologique et à la physionomie distincte.....	38
Les trois bassins du Lac : la cuvette nord, la cuvette sud et l'archipel.....	38
Les différents « états » du Lac.....	39
1.2.2 Reconstitution de la variabilité du Lac depuis le début du XX <sup>e</sup> s.....	40
Variabilité décennale et variabilité inter-annuelle de la physionomie du Lac.....	40
Depuis le passage au Petit Tchad, une variabilité des surfaces en eau nettement plus importante dans la cuvette nord.....	41

Variabilité des surfaces de marnage depuis le passage au Petit Tchad.....	42
<b>2La mouvance du complexe eaux-terres-herbes vécue et perçue par les riverains camerounais.....</b>	<b>45</b>
2.1L'espace lacustre camerounais et ses changements de physionomie depuis les années 1950.....	45
2.1.1Le Bas-Chari ou Serbewel : l'arrière-pays camerounais du Lac.....	45
2.1.2Représentation du complexe eaux-terres-herbes à l'échelle de l'espace lacustre camerounais.....	46
Cartographie des principales unités hydro-écologiques.....	46
Les unités hydro-écologiques perçues par les riverains.....	48
2.1.3Calendrier des pluies et de la crue.....	49
2.1.4Périodisation des changements perçus dans la physionomie de l'espace lacustre camerounais.....	52
2.2La variabilité hydro-écologique à l'échelle du terroir, du naturel à l'anthropique.....	56
2.2.1Un espace structuré par la topographie.....	56
2.2.2La variabilité intra et inter-annuelle à l'échelle d'un bras du lac.....	57
2.2.3Aménagements hydro-agricoles paysans et contrôle de la variabilité inter-annuelle.....	58
À l'échelle de la parcelle.....	58
À l'échelle d'un bras du lac.....	59
<b>CHAPITRE 2 L'HERBE ET L'EAU AU COEUR DES PRATIQUES AGRO-HALIO-PASTORALES.....</b>	<b>65</b>
<b>1Caractériser et analyser les pratiques dans un environnement mouvant : concepts et méthodes... 65</b>	<b>65</b>
1.1La facette écologique, au croisement de l'analyse du paysage et des pratiques.....	65
1.1.1Entre pratiques et perception, la « facette écologique ».....	65
1.1.2La facette écologique, un concept utilement adaptable aux usages pastoraux et halieutiques.....	67
1.1.3Méthode retenue pour caractériser les facettes.....	68
1.2Démêler l'enchevêtrement des usages dans l'espace et dans le temps.....	69
1.2.1Les travaux fondateurs de Jean Gallais dans le Delta Intérieur du Niger.....	69
1.2.2Mouvements des eaux et <i>multi-usage des ressources</i> : proposition de représentation des espaces-temps.....	71
<b>2Combattre les herbes, jouer avec l'eau : logiques techniques et organisation spatiale des pratiques agricoles.....</b>	<b>72</b>
2.1Perception paysanne de la valeur des terres.....	72
2.1.1Importance de la densité du parcellaire.....	72
2.1.2Perception de la biomasse végétale et de la fertilité.....	74
2.1.3Les marqueurs herbacés du paysage.....	75
2.1.4Des sols sommairement classifiés mais finement décrits.....	80
2.2Dynamique et gestion paysanne du couvert herbacé.....	81
2.2.1La crue, l'herbe et la défriche.....	81
2.2.2Dynamique des couverts herbacés avec la mise en culture et les fluctuations des eaux.....	84
Travail de la parcelle et transformation des couverts herbacés d'une année sur l'autre.....	84
2.3La gestion de l'eau : travail du sol et hybridation des systèmes d'apport en eau.....	86
2.3.1Le mulch, principale fonction du travail du sol.....	86
2.3.2« Aider la crue » : la culture de décrue et ses variantes.....	88
2.3.3Tirer parti du milieu lacustre pour cultiver avec les pluies.....	89
2.4La structuration du paysage agricole dans un environnement mouvant.....	90
2.4.1Les plantes cultivées dans la topo-séquence et le calendrier de la crue.....	90
2.4.2Les facettes agricoles.....	94
<b>3L'inondé et l'exondé : des espaces-temps pastoraux aux multiples facettes.....</b>	<b>96</b>
3.1L'environnement pastoral : spécificités de zone humide sahélienne et originalités <i>tchadiennes</i> .....	96
3.1.1Diversité et variabilité des pâturages verts.....	96
Évolution dans l'année de l'étendue des différents types de pâturage.....	99
Variabilité inter-annuelle de l'abondance, de la localisation et de l'accessibilité du pâturage.....	99
Une impressionnante régénération du pâturage.....	100
Signification pastorale des espèces herbacées.....	101
3.1.2Recrû arboré, résidus de cultures et terres pluviales : des ressources fourragères complémentaires ou alternatives.....	102
Le pâturage herbacé des terres pluviales : un pâturage rare mais de qualité.....	103
Diversité et variabilité des résidus de culture.....	103
Le pâturage arboré et la diversification des espèces animales.....	103
3.1.3Une eau facilement accessible mais de piètre qualité.....	105
3.1.4Une insalubrité évidente du milieu mais un degré d'exposition variable.....	106

Les insectes piqueurs-suçeurs.....	106
Les parasites intestinaux.....	108
La fièvre aphteuse.....	108
Les services vétérinaires : une prophylaxie salutaire mais déficiente.....	109
3.2 Les facettes pastorales : caractérisation et organisation spatio-temporelle.....	110
3.2.1 Les pâturages marécageux : entre abondance fourragère et insalubrité du milieu.....	110
Race, habitude et allotement.....	110
L'infestation par les insectes piqueurs-suçeurs.....	113
Les marécages et la « saleté ».....	114
Un pâturage exigeant en main-d'œuvre expérimentée.....	115
Les trois facettes des pâturages marécageux.....	117
3.2.2 Les pâturages des terres de décrue : une valorisation plus aisée mais soumise à la contrainte des mises en culture.....	117
Une conduite au pâturage fortement contrainte par le parcellaire agricole.....	118
Les trois facettes des pâturages de décrue au sens strict.....	120
Les deux facettes des pâturages pluviaux des terres de décrue.....	120
Les deux facettes des résidus de culture sur les terres de décrue.....	120
3.2.3 Les campements des espaces de décrue.....	121
Des campements localisés et réduits une grande partie de l'année.....	121
Des campements au cœur des parcelles cultivées.....	122
Le travail au campement : contraintes des insectes, opportunités de l'agriculture et des marchés.....	123
Les trois types de campements sur les terres de décrue.....	125
3.2.4 Les « îles » : des campements sélectifs.....	125
3.2.5 Les terres pluviales : un environnement sain et des ressources fourragères diverses mais limitées dans le temps.....	127
3.2.6 La localisation et l'étendue des facettes pastorales : successions dans l'année, hétérogénéités dans l'espace et variabilité inter-annuelle.....	129
La succession dans l'année des différentes facettes pastorales.....	129
Variabilité inter-annuelle dans l'organisation spatio-temporelle des facettes.....	134
Hétérogénéités dans l'organisation spatio-temporelle des facettes le long des rives sud.....	134
3.3 Les mobilités pastorales et l'exploitation différenciée des facettes.....	135
3.3.1 Enquêter la diversité des pratiques pastorales : concepts et méthodes.....	135
3.3.2 Les éleveurs bouviers nomades qui envoient leurs animaux au Lac dès la montée des eaux.....	141
Logique générale.....	141
Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées.....	141
3.3.3 Les éleveurs bouviers nomades qui attendent la décrue pour envoyer leurs animaux au Lac.....	144
Logique générale.....	144
Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées.....	145
3.3.4 Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui exploitent les pâturages marécageux.....	146
Logique générale.....	146
Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées.....	147
3.3.5 Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui retiennent leurs animaux à l'arrière des marécages.....	149
Logique générale.....	149
Les mobilités, l'exploitation des différentes facettes et les performances zootechniques associées.....	150
3.3.6 Les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui viennent tardivement et irrégulièrement au Lac.....	151
3.3.7 Les éleveurs de petits ruminants.....	152
3.3.8 Concurrences et complémentarités entre différents modes de valorisation des pâturages lacustres.....	154
<i>4 Le poisson dans l'enchevêtrement de l'herbe et de l'eau : une ressource riche et évolutive valorisée par la diversité des pratiques.....</i>	<i>156</i>
4.1 La ressource halieutique : complexité, dynamiques et conditions de valorisation.....	156
4.1.1 Dynamiques de la ressource : variabilité, recombinaison et renouvellement.....	156
Variabilité hydro-écologique et variabilité de l'ichtyofaune.....	156
Le renouvellement du stock de poisson sous exploitation anthropique.....	157
4.1.2 Mouvements des eaux, migrations des poissons et mobilités des pêcheurs.....	159
4.1.3 Les conditions de navigation et de pêche : climat, moyens de transport et effort de pêche.....	160
4.1.4 Transformer le produit pour le valoriser : opportunités et contraintes lacustres.....	163



4.2L'herbe, l'eau et le temps saisonnier : les facettes halieutiques, entre complémentarités et concurrences.....	164
4.2.1Les filets et lignes à hameçons : des engins ubiquistes.....	164
4.2.2Les sennes tournantes, reines des fonds dégagés des eaux libres.....	166
4.2.3La senne fixe : piège d'étiage des cuvettes coiffées d'une kirta.....	168
4.2.4Les nasses : dans les herbes, à l'interface entre l'inondé et l'exondé.....	171
4.2.5Les barrages de nasse en amont du système de propagation de la crue.....	173
4.2.6Les multiples usages de la ressource halieutique : complémentarités et concurrences.....	174
<b>5 Synergies, complémentarités et concurrences dans l'usage de l'espace et marges d'intensification écologique.....</b>	<b>177</b>
5.1L'herbe au cœur des interactions techniques entre différents usages.....	177
5.1.1Entre agriculture et élevage : synergies dans les marécages et concurrences sur les terres de décrue.....	177
Le pâturage marécageux, base technique de la hausse parallèle des surfaces cultivées et des troupeaux..	178
Concurrence sur les terres de décrue.....	179
5.1.2Diversité des techniques de pêche : entre synergie et concurrence.....	179
5.2L'organisation spatio-temporelle du multi-usage des ressources.....	181
5.2.1Principales unités d'organisation.....	181
5.2.2Séparation, superposition et imbrication des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques.....	185
Une exploitation maximale dans le temps et dans l'espace.....	185
Espace agricoles et pastoraux : apparente séparation, nécessaire imbrication.....	185
Entre agriculture et élevage, des interactions spatio-temporelles intimement liées au calendrier agricole	186
5.3Agro-écologie et intensification du mode d'exploitation.....	186
5.3.1Multi-usage des ressources et intensification du mode d'exploitation à l'échelle régionale.....	186
5.3.2Les processus agro-écologiques au cœur de l'intensification.....	188

## **PARTIE 2 .DU NO MAN'S LAND À L'OASIS AGRO-HALIO-PASTORALE : DYNAMIQUES AGRAIRES ET CONSTRUCTION TERRITORIALE.....195**

<b>CHAPITRE 3 LES RIVES ET LES EAUX CAMEROUNAISES À LA VEILLE DU BOOM DE LA PÊCHE. RETOUR SUR L'HISTOIRE DU PEUPLEMENT, DE L'ÉCONOMIE ET DES POUVOIRS D'UN ANCIEN NO MAN'S LAND.....</b>	<b>199</b>
<i>1Peuplement et pouvoirs à l'ère des grands empires sahéliens et de l'État colonial.....</i>	<i>199</i>
1.1Aux marges des empires sahéliens, le peuplement des eaux et des rives sud.....	199
1.1.1Sous la menace du Kanem et du Bornou, la formation des communautés insulaires boudouma et des « cités-ethnies Saw-Kotoko ».....	199
1.1.2Razzieurs ou partenaires ? Les rives sous l'emprise des Boudouma.....	202
1.1.3L'installation des pasteurs arabes shuwa le long des rives sud.....	203
1.2Pouvoir étatique bornouan puis colonial et évolutions des rapports politico-fonciers entre Kotoko et Arabes shuwa : entre indépendance et domination.....	206
1.2.1Kotoko et Arabes shuwa sous suzeraineté bornouane : la déconnexion du gouvernement des hommes et de celui de la terre.....	206
1.2.2« Autochtonie » des Kotoko et « force » des Arabes shuwa : les principes fonciers historiques.....	207
1.2.3Ancrage de l'État colonial et domination politico-foncière kotoko.....	210
1.2.4Prélèvements fiscaux, transactions et insécurité foncière chez les Arabes shuwa.....	211
<i>2De la colonisation européenne aux années 1940 : mise en valeur agro-pastorale des rives du Lac et transformations de la pêche fluviale.....</i>	<i>213</i>
2.1La fin des razzia et la mise en valeur agro-pastorale des rives du Lac.....	213
2.1.1Sécheresses, mobilités depuis l'arrière-pays, et mise en valeur agro-pastorale.....	213
2.1.2Emprunts de techniques et de cultivars.....	214
2.2La pêche dans le Serbewel : polarisation fluviale et migrations.....	215
2.2.1Une pêche fluviale toujours dominée par les Kotoko mais en voie de transformation.....	215
2.2.2Une exploitation discrète des eaux lacustres par les migrants bornouans et boudouma.....	216
<b>CHAPITRE 4 L'ESSOR DE LA PÊCHE : DE LA PHASE PIONNIÈRE AUX PRÉMISSSES DE LA DIVERSIFICATION DES ANNÉES 1970</b>	<b>219</b>
<i>1Le boom de la pêche et la mobilité de l'espace lacustre.....</i>	<i>219</i>
1.1Les innovations techniques et l'accès aux marchés urbains au coeur de l'essor de la pêche au Lac.....	219
1.1.1Le rôle décisif des marchés et des infrastructures de transport.....	219
1.1.2La constitution d'un panel de pêche cosmopolite.....	220
1.2Polarisation et mobilité de l'espace halieutique.....	222
1.2.1La polarisation du boom de la pêche.....	222

Jusqu'au milieu des années 1960, une pêche polarisée sur le Chari et les rives sud nigérianes.....	222
Le transfert de la pêche du fleuve vers le Lac et le boom de la pêche au Lac.....	223
1.2.2L'espace mobile du Lac vu à travers les mobilités halieutiques des années 1970.....	223
Fluctuations des eaux et mobilités des campements de pêche.....	223
Fluctuations des eaux et mobilités des débarcadères.....	224
L'espace mobile, un concept clé pour comprendre les dynamiques territoriales au Lac.....	224
<b>2Colonisation halieutique et évolutions agro-pastorales dans l'espace lacustre camerounais.....</b>	<b>226</b>
2.1Entre les années 1950 et 1965 : concurrence agro-pastorale dans les espaces de décrue et colonisation halieutique du delta.....	226
2.1.1Le retour des eaux et le reflux des migrants saisonniers agro-pastoraux vers l'arrière-pays.....	226
2.1.2La colonisation du delta et des kirta.....	226
2.1.3Un peuplement cosmopolite, différencié socio-économiquement et à forte composante mobile.....	230
2.1.4Recompositions des circuits commerciaux, brassage ethnique et innovations dans l'agriculture de décrue.....	231
2.2La colonisation halio-agro-pastorale des espaces libérés à partir du milieu des années 1960.....	233
2.2.1La transformation des campements saisonniers en villages permanents et le retour des éleveurs de l'arrière-pays de 1965 à 1972.....	233
2.2.2La polarisation du peuplement agro-halio-pastoral dans les années 1970.....	236
2.2.3Les prémisses de la diversification de l'économie lacustre vers l'agriculture et le commerce.....	237
<b>3Accès aux ressources et construction de pouvoirs et de territoires.....</b>	<b>239</b>
3.1Autour de l'économie de la pêche : l'accès aux marchés, au capital, et au travail.....	239
3.1.1La généralisation du crédit.....	239
3.1.2L'entraide et le salariat.....	240
3.2L'accès à la terre et aux ressources naturelles : revendications territoriales et dimension économique de la frontière.....	241
3.2.1En marge de l'État, des pouvoirs rééquilibrés mais toujours dominés par les Kotoko.....	241
Le rééquilibrage des pouvoirs de la décennie 1950.....	241
Le Cameroun indépendant et l'inscription dans la continuité de la politique coloniale.....	241
3.2.2Multiplicité des pouvoirs et modalités d'accès aux ressources naturelles.....	242
Accès libre aux ressources halieutiques et contrôle kotoko de la transformation et de la commercialisation du produit.....	242
Mises en culture spontanées et revendications territoriales arabes sous autorité kotoko.....	243
« Libre accès » aux pâturages de décrue.....	246
Le contrôle des hommes.....	246
3.2.3Une « frontière » à dimension économique.....	247
<b>CHAPITRE 5 LE TOURNANT DES ANNÉES 1980 : L'ÉMERGENCE D'UNE OASIS AGRO-HALIO-PASTORALE.....</b>	<b>253</b>
<b>1Refuge agro-halio-pastoral et boom du vivrier agricole.....</b>	<b>253</b>
1.1Un refuge agro-pastoral intégré à son arrière-pays et exportateur de vivrier.....	253
1.1.1L'espace lacustre, zone refuge pour les populations de l'arrière-pays.....	253
1.1.2Le « boom » du vivrier agricole et la recomposition des systèmes de production vers l'agriculture.....	255
1.2Fluctuations lacustres, mobilités et mutations des territoires.....	257
1.2.1La fenêtre camerounaise dans l'espace mobile du Lac.....	257
1.2.2Mobilités et mutations territoriales dans l'espace lacustre camerounais.....	259
<b>2L'intégration des activités agro-halio-pastorales dans l'espace et l'économie locale.....</b>	<b>262</b>
2.1Des évolutions contrastées des productivités du travail dans les trois activités.....	262
2.1.1Extension des surfaces cultivables par actif et diversification des techniques de pêche.....	262
Faibles pluies et crue tardive: des effets opposés sur la productivités du travail agricole.....	262
Diversification des techniques de pêche et des milieux exploités.....	263
2.1.2Le Lac, un refuge pastoral contraignant et sélectif.....	263
2.2Intégration spatiale et économique et différenciation socio-économique.....	267
2.2.1Un mode d'exploitation agro-halio-pastoral intégré dans les espaces de décrue.....	267
2.2.2Complémentarités économiques entre activités et différenciation socio-économique.....	267
<b>3Nouvelles institutions d'accès aux ressources et nouveaux enjeux du contrôle territorial.....</b>	<b>271</b>
3.1Les réponses aux nouveaux besoins en main-d'œuvre et en capital circulant générés par l'activité agricole.....	271
3.1.1Main d'œuvre familiale, accueil de migrants et salariat.....	271
3.1.2L'accès au capital circulant : entre redistribution et spéculation.....	272
3.2Le contrôle des mobilités agro-halio-pastorales et des échanges dans l'incertitude territoriale.....	273

3.2.1	Les évolutions des rapports de pouvoir dans le Logone et Chari : densification du maillage administratif et entrée des élites arabes shuwa dans les arènes politiques.....	273
3.2.2	L'affirmation de l'autorité des chefs arabes et la construction territoriale dans les espaces nouvellement dégagés par les eaux.....	275
	Enjeu de légitimation du contrôle foncier par l'État et prolongement des territoires.....	275
	Le contrôle des débarcadères à poisson.....	277
3.2.3	L'occupation par le Nigeria du territoire lacustre camerounais : de la dimension économique à la dimension politique de la frontière.....	277
	La dimension politique de la frontière interne.....	278
	La dimension économique de la frontière interne.....	280
	Des pouvoirs locaux inféodés à la hiérarchie militaro-politico-administrative nigériane.....	281
3.3	La colonisation agricole et le chevauchement des espaces agricoles et pastoraux : modalités d'accès aux ressources et régulation du partage de l'usage de l'espace.....	282
3.3.1	Une colonisation agricole sans « course à la terre ».....	282
	De bonnes conditions d'accès à la terre sans conflit.....	282
	L'absence de course à la terre.....	283
3.3.2	La régulation du partage de l'usage de l'espace en l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales.....	284
	L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales et la venue non conflictuelle d'une grande diversité d'éleveurs.....	284
	Les « territoires de pratique » au cœur de la régulation du partage de l'usage de l'espace.....	285
	L'intégration territoriale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	287
<b>CHAPITRE 6 DENSIFICATION DÉMOGRAPHIQUE ET INTENSIFICATION DU MULTI-USAGE DES RESSOURCES À PARTIR DU MILIEU DES ANNÉES 1990..... 293</b>		
<i>1 La densification démographique et l'insécurité : facteurs et contraintes des mobilités contemporaines..... 293</i>		
1.1	Insécurité et mobilités lacustres.....	293
1.1.1	Symptômes et origines de l'insécurité dans l'espace lacustre camerounais.....	293
	Le conflit arabo-kotoko et la recrudescence du grand banditisme.....	293
	L'occupation des îles camerounaises les plus poissonneuses par les transfuges de l'armée tchadienne.....	294
1.1.2	Insécurité et mobilité des territoires : le transfert des activités halieutiques du delta vers Darak.....	295
1.2	Changements hydro-climatiques, densification démographique et recomposition des migrations.....	297
1.2.1	Une économie d'archipel entre le Lac et l'arrière-pays.....	297
1.2.2	Maintien des séjours de longue durée au Lac pour les bovins et venue d'un nombre croissant de petits ruminants depuis l'arrière-pays.....	300
1.2.3	Les rives camerounaises au cœur des réorientations des mobilités pastorales peules.....	301
1.2.4	Le retour de l'eau et les mobilités halieutiques transfrontalières.....	308
1.3	Mobilités entre les villages et renouvellement des dynamiques démographiques.....	308
1.3.1	Mobilités entre les terroirs avec le retour des eaux et la densification démographique.....	308
1.3.2	Des dynamiques démographiques et agraires contrastées le long du transect hydro-écologique.....	310
	Cas n°1 : Les îlots-bancs saisonnièrement exondés.....	312
	Cas n°2 : Le débarcadère de Darak.....	312
	Cas n°3 : Les villages des rives intérieures.....	314
	cas n°4 : Les villages des rives intermédiaires.....	315
	cas n°5 : Les villages des rives extérieures.....	316
1.3.3	La répartition de la population résidente : centralités et polarités.....	316
<i>2 Modalités de l'intensification dans un environnement aux ressources variables et aux usages multiples..... 320</i>		
2.1	L'amélioration de la valorisation des produits, condition de l'intensification.....	320
2.1.1	La dépréciation de la naira et le décollage de la demande en vivrier agricole diversifié.....	320
2.1.2	La commercialisation du bétail.....	323
2.1.3	Diversification des circuits de commercialisation du poisson et hausse des prix.....	323
2.2	La mobilisation de la main-d'œuvre et du capital au cœur des processus d'intensification agricole.....	324
2.2.1	La densification du parcellaire agricole.....	324
2.2.2	Gestion de l'eau et intensification.....	325
2.2.3	Enherbement des parcelles de maïs de fin de décrue dans un contexte de renchérissement de la main-d'œuvre et complémentarités avec l'élevage.....	328
2.2.4	La généralisation des intrants facilitée par la diversification des systèmes de culture.....	329

2.3Hausse des frais de campagne, nouvelles techniques de pêche et construction institutionnelle dans l'accès au capital	330
2.3.1Intensification en travail et en capital et dépendance mutuelle entre commerçants, pêcheurs mobiles et pêcheurs résidents.....	330
2.3.2Engins coûteux, pêches collectives et patrons de pêche.....	332
2.4La double voie de l'intensification pastorale et l'état des rapports sociaux inter-générationnels.....	333
2.4.1Un doublement des effectifs de bétail parallèle à la densification agricole.....	333
2.4.2Le pâturage marécageux et l'enjeu du contrôle du travail des jeunes.....	334
L'intensification en travail et en capital.....	334
Un contrôle du travail des jeunes déterminant.....	336
2.4.3Le pâturage marécageux, entre complémentarités et concurrences pastorales.....	337
2.4.4Pâturage interstitiel et résidus de culture, la voie d'intensification des éleveurs moins dotés en travail expérimenté.....	339
2.4.5L'intensification pastorale au cœur de l'intensification du mode d'exploitation.....	340
2.5Des pratiques et principes fonciers favorables à la densification démographique et à l'intensification dans un environnement aux ressources variables.....	341
2.5.1Mouvements des eaux et accès à la terre : une redistribution non conflictuelle.....	341
2.5.2Une monétarisation et une patrimonialisation limitées du foncier.....	343
Les limites à la monétarisation du foncier.....	343
Des stratégies de patrimonialisation du foncier réelles mais limitées.....	346
2.5.3Une absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales mais des territorialités ordonnées.....	346
L'absence de maîtrise foncière exclusive sur les ressources pastorales et les « stratégies d'évitement ».....	346
Des territorialités ordonnées.....	349
2.5.4La reconnaissance de l'égalité légitimité entre groupes d'utilisateurs, un facteur de densification agricole et pastorale non conflictuelle.....	351
CHAPITRE 7 CONFLICTUALISATION DES POUVOIRS, INCERTITUDE FONCIÈRE ET DÉSTABILISATION DES PROCESSUS D'INTENSIFICATION.....	357
1Entre maintien de l'intégrité territoriale et démocratisation : la complexification conflictuelle des pouvoirs locaux.....	359
1.1Occupation nigérienne et rétrocession : de nouveaux registres de légitimité dans le contrôle des ressources.....	359
1.1.1L'instrumentalisation politique du foncier au Nigeria et la multiplication des chefs de terre.....	359
1.1.2La rétrocession : tentatives d'ancrage local de l'État camerounais et enjeux de gouvernementalité. La gouvernementalité de l'espace lacustre et le portage politique des principes fonciers issus de la situation de « frontière ».....	361
Le contrôle du pouvoir coutumier, enjeu dans l'ancrage local de l'État.....	362
1.1.3Le renforcement de la présence de l'État et le contrôle du foncier comme source de rente.....	363
1.2La démocratisation dans le Logone et Chari : ancrage de l'État et leadership des élites commerçantes dans les jeux de pouvoirs.....	364
1.2.1Démocratisation, décentralisation et évolutions des rapports de pouvoir.....	364
1.2.2Émergence des élites commerçantes dans les arènes locales du pouvoir à la faveur de la décentralisation.....	366
Élites commerçantes et acteurs de la territorialisation de l'espace lacustre camerounais.....	367
L'hétérogénéité des configurations locales du pouvoir.....	369
2Conflits territoriaux, tentatives de définition de groupes d'ayants-droits et insécurité foncière...372	
2.1Territorialisation et insécurité foncière.....	372
2.1.1Conflits de pouvoir, arbitraire et insécurité foncière.....	372
Des conflits de pouvoir aux conflits fonciers.....	372
Arbitraire du pouvoir et insécurité foncière.....	374
2.1.2Décentralisation et revendications de droits exclusifs sur les ressources.....	375
2.2Les réorganisations conflictuelles des espaces de parcours.....	376
2.2.1Une réorganisation du partage de l'usage de l'espace différenciée en fonction des trames territoriales.....	376
2.2.2Acteurs et déroulement des conflits.....	378
2.2.3Entrer en conflit ou intensifier ?.....	380
2.2.4Positionnement des différents acteurs autour de la délimitation d'espace à usage exclusif.....	380
2.3Restrictions des mobilités aux frontières et tentatives de définition de groupes d'ayants-droits.....	381
2.3.1Origines du conflit et registres de légitimation.....	381
Un conflit initié et alimenté par les grands propriétaires de bétail.....	382

Registre de l'appartenance nationale et pastoralisme.....	383
2.3.2L'incertitude foncière, frein à l'intensification.....	384
2.4La « gestion de la confusion » et l'impossible régulation de l'usage des ressources.....	387
2.4.1Déficit de légitimité et remise en cause des règles de partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage.....	387
2.4.2Captation de rente et prolifération des pratiques prohibées.....	388
<i>3Spécificités et généralité des rapports de pouvoir et des conflits fonciers dans l'espace lacustre camerounais : une politique de gestion des ressources naturelles improbable ?.....</i>	<i>391</i>
3.1Conflits de pouvoir et politique de gestion des ressources naturelles dans l'espace lacustre camerounais.....	391
3.1.1Généricité et spécificités des rapports de pouvoir et des conflits fonciers.....	391
3.1.2La gestion des ressources naturelles : articuler les échelons et rééquilibrer les pouvoirs, nécessité et illusions.....	393
3.2Du pouvoir des autorités coutumières au clientélisme politique : aperçu de la diversité des rapports de pouvoir au lac Tchad.....	396
3.2.1Logique de l'autochtonie, logique de frontière.....	398
3.2.2Rôle des autorités coutumières et de l'État de part et d'autre du Chari : des contrastes forts.....	399
3.2.3À l'ouest de l'El Beïd : l'insécurité foncière comme produit de la corruption et du clientélisme politique.....	400

## **PARTIE 3 .LOGIQUES ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES DU MULTI-USAGE PAYSAN DES RESSOURCES.....407**

CHAPITRE 8 CONDITIONS D'ACCÈS AUX RESSOURCES ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL À L'ÉCHELLE DES SYSTÈMES DE CULTURE ET DE PÊCHE.....	411
<i>1La rémunération du travail agricole.....</i>	<i>411</i>
1.1Les conditions d'intégration aux échanges marchands, clé de la valorisation du travail agricole.....	411
1.1.1Protection et contraintes de « l'enclavement ».....	411
L'éloignement des ports internationaux et le dynamisme du vivrier marchand.....	411
L'espace lacustre camerounais dans l'arrière-pays des rives sud : un enclavement relatif et contraignant.....	412
1.1.2Diversité des vivriers, diversité des marchés régionaux.....	414
Des débouchés diversifiés pour le maïs.....	414
L'attraction nigériane pour le niébé.....	415
Tubercules et produits frais : une valorisation qui pâtit encore de l'enclavement des rives camerounaises.....	417
1.2Choix cultureux et valorisation du travail et de la terre.....	418
1.2.1Le concept de système de culture dans un environnement mouvant.....	418
1.2.2Typologie des systèmes de culture.....	420
1.2.3Le maïs de fin de décrue : le contrôle du couvert herbacé et de la crue au cœur de la productivité journalière du travail.....	422
1.2.4Les systèmes de culture reposant sur le niébé : des écarts de productivité du travail importants.....	425
1.2.5La canne à sucre et la patate douce : des cultures masculines potentiellement très rentables.....	429
La patate douce de décrue : une culture peu développée aux rendements très disparates.....	431
1.2.6Comparaison des productivités du travail et de la terre entre les différents systèmes de culture.....	432
<i>2Des eaux du Lac au marché de Maiduguri : le partage de la richesse créée dans la pêche.....</i>	<i>435</i>
2.1Les performances technico-économiques des différentes techniques de pêche.....	435
2.1.1Le système de pêche, une adaptation du concept de système de culture.....	435
Typologie et modélisation des systèmes de pêche.....	437
2.1.2Comparaison des caractéristiques technico-économiques des différents systèmes de pêche.....	438
Disparités dans le travail et la capital mobilisé.....	438
Écarts entre les productivités du travail.....	440
2.2Au cœur des rapports sociaux, le partage de la valeur ajoutée.....	442
2.2.1Le partage à part de fruit sur les filets et les sennes tournantes.....	443
2.2.2Le salariat sur les grandes sennes tournantes et l'inégalité du partage de la richesse créée.....	444
2.2.3Les sennes fixes et les barrages de nasse : une bonne rémunération du capital et un partage relativement équitable de la richesse entre le patron et les pêcheurs.....	445
Les sennes fixes.....	445
Les barrages de nasse.....	447
2.2.4Rémunération du travail et du capital : des techniques aux impacts socio-économiques disparates.....	449
2.2.5Du débarcadère de Darak au marché de Maiduguri : le partage du produit le long de la filière.....	450

CHAPITRE 9 PLURI-ACTIVITÉ, VULNÉRABILITÉ ET INÉGALITÉS : LA DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS LACUSTRES.....	457
1 Contours des unités de production et de consommation et différenciation socio-économique historique.....	457
1.1 Qu'est-ce qu'une « unité de production » dans l'espace lacustre camerounais ?.....	457
1.1.1 Le rôle de la parenté dans la formation des unités de production.....	458
1.1.2 Taille et flexibilité des unités de production et de consommation.....	459
1.1.3 Actifs familiaux et manœuvres.....	460
1.2 Une typologie des systèmes de production des populations résidentes ancrée dans l'histoire.....	461
1.2.1 Choix de construction de la typologie.....	461
1.2.2 Trajectoire historique des systèmes de production.....	462
La différenciation à l'époque du « boom de la pêche ».....	462
Diversification de l'économie locale et différenciation dans les années 1980.....	463
Densification démographique, renforcement de l'intégration du Lac aux échanges marchands et différenciation du milieu des années 1990 à nos jours.....	464
Typologie des systèmes de production actuels.....	465
Quel rôle de l'appartenance ethnique dans les dynamiques de différenciation ?.....	468
2 Diversité des formes et des rôles de la pluri-activité.....	469
2.1 Modéliser le fonctionnement des exploitations agricoles dans un environnement mouvant et incertain.....	469
2.1.1 Système de production ou système d'activités ?.....	470
2.1.2 La modélisation systémique du fonctionnement des exploitations dans un environnement mouvant .....	471
Environnement mouvant et modélisation.....	471
L'aléa hydro-climatique : contraintes et logiques d'adaptation.....	472
Choix de modélisation.....	472
2.1.3 Concepts mobilisés dans l'analyse technico-économique du fonctionnement des exploitations et hypothèses retenues pour comptabiliser le travail.....	474
Concepts mobilisés.....	474
Hypothèses retenues pour comptabiliser le travail agricole et domestique.....	475
2.1.4 Méthodologie de caractérisation des systèmes de production.....	476
2.2 Les unités de production familiales.....	477
2.2.1 Les UP associant l'agriculture et la pêche (système de production familial 1, SP F 1).....	477
Accès aux ressources (travail, terre, capital).....	477
Interdépendances entre les activités.....	479
Vulnérabilité aux aléas hydro-climatiques.....	479
Vulnérabilité aux variations des prix.....	480
2.2.2 Les UP centrées sur l'agriculture (SP F 2).....	480
Accès aux ressources (travail, terre, capital).....	480
Interdépendances entre les activités.....	481
Vulnérabilité aux aléas hydro-climatiques.....	483
Vulnérabilité à la variabilité des prix.....	483
2.2.3 Les UP centrées sur l'agriculture et investissant dans des activités extra-agricoles (SP F 3).....	484
Accès aux ressources (travail, terre, capital).....	484
Les variantes du SP.....	486
Interdépendances entre les activités et réponses aux aléas.....	486
2.2.4 Les UP des anciens villages du Lac associant l'agriculture à l'élevage (SP F 4).....	487
Les variantes du SP.....	487
Accès aux ressources.....	488
Interdépendances entre les activités et vulnérabilité.....	488
2.2.5 Les UP centrées sur la pêche limitées par leur accès au matériel (SP F 5).....	489
Cas d'étude.....	489
2.2.6 Les UP familiales centrées sur la pêche investissant dans l'agriculture (SP F 6).....	492
Cas d'étude.....	494
2.3 Les unités de production patronales et entrepreneuriales.....	495
2.3.1 Les UP patronales centrées sur la pêche (système de production patronal 1, SP P 1).....	495
Cas d'étude.....	498
2.3.2 Les UP patronales centrées sur l'agriculture et diversifiant leurs investissements (SP P 2).....	499
Les variantes du SP.....	499
Accès aux ressources.....	501

Cas d'étude.....	501
2.3.3 Les commerçants-entrepreneurs.....	503
2.4 Les unités de production mobiles entre le Lac et l'extérieur.....	505
2.4.1 Mobilités pour la pêche et l'agriculture.....	505
2.4.2 Une représentation de la diversité des groupes d'éleveurs exploitant l'espace lacustre camerounais.....	507
La difficile caractérisation et quantification de l'organisation socio-économique pastorale.....	508
<b>3 Choix productifs, inégalités et interdépendances entre exploitations.....</b>	<b>510</b>
3.1 Disparités entre les choix productifs.....	510
3.1.1 Un recours au travail salarié très disparate.....	510
3.1.2 Part relative de la pêche et de l'agriculture dans l'allocation du travail familial et la formation du revenu agricole.....	511
3.1.3 Disparités dans les surfaces cultivées.....	514
3.2 Inégalités et sortie de la pauvreté.....	516
3.2.1 Disparités de revenu.....	516
3.2.2 Migrer au lac Tchad pour sortir de la pauvreté.....	518
3.2.3 Interdépendances entre exploitations.....	522
<b>CHAPITRE 10 PERFORMANCES DE L'AGRICULTURE LACUSTRE ET DANGEREUSE INCERTITUDE DES GRANDS PROJETS AGRICOLES À EMPRISE FONCIÈRE.....</b>	<b>525</b>
<b>1 La politique agricole camerounaise et les grands projets hydro-agricoles : cadre cognitif et enjeux</b>	<b>525</b>
1.1 La politique agricole camerounaise du tournant des années 2000 ou la promotion de l'agro-business.....	525
1.1.1 La supériorité supposée des bassins de production spécialisés et de l'agriculture capitaliste.....	525
1.1.2 Transformer les rives du Lac en bassin de production moto-mécanisée de maïs.....	528
1.1.3 L'agro-business, une dynamique globale à l'efficacité économique rarement vérifiée.....	529
1.2 Transformer plutôt que s'adapter : le transfert des eaux vers le lac Tchad et les grands aménagements hydro-agricoles.....	531
1.2.1 Les projets de transfert des eaux vers le Lac : une instrumentalisation politique du devenir des populations lacustres ?.....	531
1.2.2 Les aménagements hydro-agricoles au lac Tchad : une expérience riche d'enseignements.....	534
1.3 Enjeux territoriaux, fonciers et de citoyenneté.....	536
1.3.1 Multi-usage paysan des ressources et développement territorial.....	536
1.3.2 Mobilités et intégration versus fragmentation et exclusion ?.....	539
L'espace mobile du Lac : un espace intégrateur.....	539
Des enjeux fonciers.....	540
... à la cristallisation autour des appartenances nationales.....	541
<b>2 Comprendre les dynamiques agraires pour évaluer et comparer les performances économiques de l'agriculture lacustre : enjeux, méthode et hypothèses.....</b>	<b>542</b>
2.1 Une approche régionale et systémique pour évaluer et comparer les performances agro-économiques de deux modèles agricoles.....	543
2.1.1 De l'urgence à évaluer les performances du multi-usage paysan des ressources.....	543
2.1.2 Une quantification ancrée dans la compréhension de la complexité agraire.....	544
Performances agro-économiques et performances économiques globales.....	545
2.1.3 Le choix des indicateurs de comparaison : un enjeu de politique publique.....	546
2.2 Méthodologie et hypothèses.....	549
2.2.1 Une quantification basée sur la compréhension et la modélisation du fonctionnement des exploitations et de la diversité des terroirs et dans un environnement mouvant.....	549
2.2.2 Estimation de la richesse créée par les migrants saisonniers dans l'agriculture et la pêche.....	555
2.2.3 Estimation de la richesse pastorale créée.....	557
2.2.4 Construction d'une situation « avec projet ».....	558
<b>3 Le multi-usage paysan des ressources : un mode d'exploitation plus performant que l'agriculture capitaliste spécialisée.....</b>	<b>561</b>
3.1 Une production agricole diversifiée et importante.....	561
Surfaces cultivées.....	561
Productions.....	563
3.2 Une création de richesse supérieure à celle attendue d'une agriculture capitaliste et spécialisée.....	565
3.3 De nombreux emplois relativement bien rémunérés vs des emplois précaires en nombre limité.....	567
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>575</b>

Les savoirs paysans, base de l'intensification écologique d'un mode d'exploitation performant.....	575
Une variabilité hydro-écologique intégrée au fonctionnement « normal » des systèmes de production et des territoires.....	577
De l'adaptation à l'intensification et à la densification démographique d'un pôle migratoire.....	578
Intensification, intégration et développement territorial.....	580
Marge territoriale et performance des innovations institutionnelles paysannes.....	582
Des interventions des pouvoirs aux échelons supra-locaux qui déstabilisent les régulations foncières et le mode d'exploitation.....	583
Légitimer les pouvoirs pour réguler l'accès aux ressources et assurer la durabilité des processus d'intensification écologique.....	585
Dans l'incertitude politique, quel avenir pour le lac Tchad ?.....	586
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>589</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>601</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>621</b>
<b>GLOSSAIRE DES TERMES ARABE SHUWA RÉCURRENTS.....</b>	<b>623</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>625</b>
<b>LISTE DES CARTES.....</b>	<b>629</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>631</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>635</b>
VILLAGES ET CAMPMENTS ENQUÊTÉS.....	637
CONVERSION DES UNITÉS DE MESURE.....	639
SYSTÈMES DE CULTURE.....	641
SYSTÈMES DE PÊCHE.....	651
SYSTÈMES DE PRODUCTION.....	665
ESTIMATION DES PERFORMANCES AGRO-ÉCONOMIQUES DU PROJET D'AGRICULTURE CAPITALISTE SPÉCIALISÉE DANS LE MAÏS .....	673





# Bibliographie

- Abdourahamani M. 2011. *Systèmes de cultures dans le polder de Bouloungour et impacts sur la sécurité alimentaire des populations (Lac Tchad, Est Niger)*. Mémoire de DEA de Géographie, Université Abdou Moumouni (Niamey), 102 p.
- Abdourahamani M. 2013. *Foncier et agrobiodiversité sur les rives nigériennes du lac Tchad*. Mémoire de M2 de géographie, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 83 p.
- Adamczewski A., Jamin J-Y., Burnod P., Boutout Ly E-H., Tonneau J-P. 2013. « Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger ». *Cahiers Agricultures*, (22) p. 22-32.
- Ahamat H. 2011. *Les problèmes fonciers entre Arabes Choa du Logone et Chari au Cameroun (1953-2010)*. Mémoire de M2. Ngaoundéré : Université de Ngaoundéré, 240 p.
- Allaverdian C., Apollin F., Issoufaly H., Merlet M. et Richard Y. 2012. *Pour une justice sociale de l'eau : garantir l'accès à l'eau aux agricultures familiales du sud*. Paris : Coordination sud, 68 p.
- Altieri M. A. 2002. « Agroecology : the science of natural resource management for poor farmers in marginal environments ». *Agriculture, Ecosystems & Environment* 93 (1-3), pp 1-24.
- Amadou B., Magrin G., Raimond C. et Rangé C. 2014. « Régulations locales de l'accès aux ressources et articulation des pouvoirs ». In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.476-501.
- Anderson S. et Monimart M. 2009. *Recherche sur les stratégies d'adaptation des groupes pasteurs de la région de Diffa, Niger oriental*. Londres : IIED, 102 p.

- Anseuw, W., Alden Wily L., Cotula L. et Taylor M. 2012. *Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*. Rome : ILC, 72 p.
- Ange A. 1991. « La fertilité des sols et les stratégies paysannes de mise en valeur des ressources naturelles. Le mil dans les systèmes de culture du sud du bassin arachidier sénégalais ». In *Savanes d'Afrique, terres fertiles ? Actes des rencontres internationales, Montpellier [10-14 décembre 1990]*. Montpellier : CIRAD, p.89-121.
- Antheaume B. et Giraut F. (eds.). 2005. *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*. Paris : IRD Éditions, 384p.
- Aubertin C. et Léna P. 1986, « Frontières. Mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia). Présentation ». *Cahiers des Sciences Humaines* 22 (3-4), p.263-266.
- Bada Algom O. 2015. « Le bœuf Kouri. Une race endémique en gander ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds). *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 117-119.
- Bader J.-C., Lemoalle J. et Leblanc M. 2011. « Modèle hydrologique du Lac Tchad ». *Hydrological Sciences Journal* 56 (3), p.411-425
- Barbier B., Ouedraogo H., Dembélé Y., Yacouba H., Barry B. et Jamin J-Y. 2011. « L'agriculture irriguée dans le Sahel ouest-africain ». *Cahier Agriculture* 20, p.24-33.
- Baroin C. 2005. « What do we know about the Buduma ? A brief survey ». In Baroin C., Seidensticker-Briday G. et Tijani K. (eds.) *Man and the Lake. Proceedings of the XIIth Mega-Chad Symposium, Maiduguri [2-9 décembre 2003]*. Maiduguri : Centre for Trans-Saharan Studies, p.199-217.
- Barrière O. et Barrière C. 2002. *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*. Paris : IRD Edition, 476 p.
- Bassett T.J., Blanc-Pamard C. et Boutrais J. 2007. « Constructing locality : Terroir approach in West Africa ». *Africa* 77 (1), p.104-129.
- Baumann E., Fay C. et Kassibo B. 1994. Systèmes de pêche et stratégies globales. In Quensière J. (eds.) *La pêche dans le delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris : IER/ORSTOM/Karthala, p.401-405
- Beauvillain A. 1989. *nord-Cameroun. Crises et peuplement*. Thèse de doctorat. Rouen : Université de Rouen, Lettres et Sciences Humaines, 625 p.
- Bélières J-F., Bosc P-M., Faure G., Fournier S. et Losch B. 2002. *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?*. Londres : IIED, 32 p.
- Bélières J-F., Hilhorst T., Kébé D., Keïa MS, Keïta S. et Sanogo O. 2011. Irrigation et pauvreté : le cas de l'Office du Niger au Mali. *Cahiers Agricultures*, (20), p.144-149.
- Bélières J-F., Jamin J-Y., Seck S.M., Tonneau J-Ph., Adamczewski A., Le Gal P-Y. 2013. « Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? » *Cahier Agriculture* 22, p.61-66
- Bélières J-F., Bonnal Ph., Bosc P-M., Losch B., Marzin J. et Sourisseau J.-M. 2014. *Les agricultures familiales du monde : définitions, contributions et politiques publiques*. Paris : AFD et CIRAD, 195 p.
- Bénech V. et Quensière J. 1989. *Dynamique des peuplements ichtyologiques de la région du lac Tchad (1966-1978)*

- Chad. Ecology and productivity of a shallow tropical ecosystem.* La Haye : Springer, p.293-356.
- Ben Yahmed D. (ed.) 2003. *Atlas du Nigeria.* Jeune Afrique, 158 p.
- Ben Yahmed D., Houstin N., Seignobos C. et Abwa D. (eds.) 200. *Atlas du Cameroun.* Jeune Afrique, 120 p.
- Berry S. 1993. *No Condition is Permanent : the Social Dynamics of Agrarian Change in Subsaharan Africa.* Madison : University of Wisconsin Press, 258 p.
- Bertoncin M. et Pase A. 2012. *Autour du lac Tchad. Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau.* Paris : L'Harmattan, Études africaines, 354p.
- Bertoncin M., Pase A. et Waziri M. 2015. « L'irrigation sur les rives nigérianes. Grands projets contrariés et hybridation contemporaine ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds). *Atlas du lac Tchad.* Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 107-109.
- Bierschenk T. et Olivier de Sardan J-P. 1994. « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques ». Bulletin de l'APAD 7 [en ligne].
- Bierschenk T. et Olivier de Sardan J-P. 1998. « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois. ». In Bierschenk T. et Olivier de Sardan J-P. (eds.) *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation.* Paris : Karthala, p.11-51.
- Blache J. 1964. *Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo Kebbi. Étude systématique et biologique.* Paris : ORSTOM, 483 p.
- Blache J., Miton F. et Stauch, A. 1962. *Première contribution à la connaissance de la pêche dans le bassin hydrographique Logone-Chari-Lac Tchad : Aspect général des activités de la pêche et de la commercialisation des produits. Description des engins de pêche et leur emploi.* Paris : ORSTOM, 143 p.
- Blanc-Pamard C. 1979. *Un jeu écologique différentiel*

*dimensions sociales et économiques du développement local et de la décentralisation en Afrique au sud du Sahara. Colloque IED/APAD, Louvain la Neuve [20-21 novembre 1997], 15 p.*

Bonfiglioli A. M. 1988. *Dudal : histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*. Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 293 p.

Bosc P-M., Dollé V., Garin P. et Yung J-M. (eds.). 1992. *Le développement agricole au Sahel. Tome 3. Terrains et innovations*. Montpellier : CIRAD, 296 p.

Boserup E. 1965. *The conditions of agricultural growth : the economics of agrarian change under population pressure*. Londres : Allen & Unwin. 124 p.

Bouquet C. 1990. *Insulaires et riverains du lac Tchad*. Paris : L'Harmattan. 412 + 463 p.

Boutillier J.-L. et Schmitz J. 1987. « Gestion traditionnelle des terres (système de décrue / système pluvial) et transition vers l'irrigation »

- Chauveau J-P., Jacob J-P. et Le Meur J-Y. 2004. « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du sud ». *Autrepart* 30, p. 3-23.
- Chauveau J.P., Cormier Salem M-C. et Mollard E. (eds.) 1999. *L'innovation en agriculture : questions de méthodes et terrains d'observation*. Paris : IRD, 362 p.
- Chauveau J-P., Colin J-Ph., Jacob J-P., Lavigne Delville Ph. et Le Meur P-Y. 2006. « Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest ». Londres: IIED. 91 p.
- Cheyilan J-P., Deffontaines J-P., Lardon S. et Savini I. 1990. « Les pratiques pastorales d'un berger sur l'alpage de la Vieille Selle un modèle reproductible ? » *Mappemonde* 90 (4), p.24-27.
- Clanet J-C. 1994. *Géographie pastorale au Sahel central*. Thèse d'État. Paris : Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 701 p.
- 1996. Atlas de la Commission du Bassin du lac Tchad. Montpellier : CTA, Cirad, IEMVT.
- Cochet H. 2001. *Crises et révolutions agricoles au Burundi*. Paris : Karthala, 494 p.
- 2004. « Agrarian dynamics, population growth and resource management : The case of Burundi ». *GeoJournal* 60 (2), p.111-22.
- 2011. *L'agriculture comparée*. Versailles : Quae, 159 p.
- 2014. « Accaparements fonciers et grands projets agricoles privés : exclusions paysannes ou création d'emploi ? ». In *Les exclusions paysannes : quels impacts sur le marché international du travail ?* AFD, coll. Conférences et séminaires, (12), p.53-63
- 2015. « Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures ». *Revue Tiers Monde*, (221), p.9-25
- Cochet H. et Devienne S. 2006. « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale ». *Cahiers Agricultures* 6, p.578-583.
- Cochet H. et Merlet M. 2011. « Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues ». In *International Academic Conference Global Land Grabbing, Sussex* [6-8 avril 2011], [en ligne].
- Colin J.P. 2004. « Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive ». *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives* 2, p.55-67.
- Colin J. P. et Soro D. 2004. « Lorsque le Far East n'était pas le Far West. La dynamique de l'appropriation foncière dans un ancien 'no man's land' de basse Côte d'Ivoire ». *Autrepart* 30, p.45-62.
- Conte E. et Hagenbucher-Sacripanti F. 1977. « Habitation et vie quotidienne chez les Arabes de la rive sud du lac Tchad ». *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 14 (3), p.289-323.
- Courel M-F., Morin S. et Raimond C. 1997. « Intégration modèle ou modèle d'intégration ? La gestion de l'environnement au lac Fitri (Tchad) » In Singaravelou M. *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*. Talence : DYMSET & CRET, p.311-326.
- Courel M-F., Bachimon P., Dagou P. et Raimond C. 2005. *Étude des géosystèmes des lacs Fitri et Léré*. Projet CAMPUS Tchad, PRODIG, 73 p.
- Couty Ph. 1962. *Le commerce du poisson dans le nord Cameroun*. Thèse de doctorat. Paris : ORSTOM, 225 p.

- 1980. « Nécessité fertile, ou le pêcheur sans arbre ». *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 17 (3-4), p.223-226.
- 1991. « L'agriculture africaine en réserve : réflexions sur l'innovation et l'intensification agricoles en Afrique tropicale ». *Cahiers d'Études Africaines* 31 (121-122), p.65-81.
- Couty Ph. et Duran P. 1968. *Le commerce du poisson au Tchad*. Paris : ORSTOM, 252 p.
- Deffontaines J-P. 1997. « Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage ». In Blanc-Pamard C. et Boutrais J. (eds.) *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*. Paris : ORSTOM, p.305-322.
- 1998. « Pour un diagnostic d'alpages : Une traduction de l'expertise des bergers en langage cartographique. L'exemple de l'alpage du Saut du Laire (Hautes-Alpes, France) ». *Revue de géographie alpine* 86 (1), p.33-41.
- 2006. « L'analyse de paysage ». In Benoit M., Deffontaines J-P. et Lardon S. *Acteurs et territoires locaux : vers une géoagronomie de l'aménagement*. Paris : INRA, p.69-84.
- Delarue J. 2007. *Mise au point d'une méthode d'évaluation systémique d'impact des projets de développement agricole sur le revenu des producteurs: étude de cas en région kpèlè (République de Guinée)*. Thèse de doctorat. Paris: AgroParisTech. 509 p.
- Delarue J. et Cochet H. 2011. « Proposition méthodologique pour l'évaluation des projets de développement agricole. L'évaluation systémique d'impact ». *Économie rurale* 323 . p.36-54.
- Devienne S. 2012. *Objectifs et méthodes de l'analyse-diagnostic d'un système pastoral*. Document de cours, Master DycoDev, AgroParisTech, 23 p.
- Donfack P., Seignobos C., Arnould P., Roussel B. et Sastre C. 1996. « Des plantes indicatrices dans un agrosystème incluant la jachère : les exemples des Peuls et des Giziga du nord-Cameroun ». *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée* 38 (1), p.231-250.
- Dufumier M. 2010. « Agro-écologie et développement durable ». In Coudel E., Devautour H., Soulard C-T. et Hubert B. *Colloque ISADA, Montpellier* [juin 2010]. Montpellier : CIRAD, INRA et SupAgro, 20 p.
- Dugué P., Autfray P., Blanchard M., Djamen P., Dongmo A., et al. 2012. « L'agroécologie pour l'agriculture familiale dans les pays du sud : impasse ou voie d'avenir ? Le cas des zones de savane cotonnière de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ». In René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines, Paris [Novembre 2012]. Paris : GRET, 93 p.
- Durand J.R. 1979. « Evolution des captures totales (1962-1977) et devenir des pecheries de la région du lac Tchad ». *Cahiers ORSTOM. Série Hydrobiologie* 13 (1-2), p.93-111.
- Durand J.R., Lemoalle J. et Weber J. (eds.) 1991. *La recherche scientifique face à la pêche artisanale = Research and small-scale fisheries : symposium international ORSTOM-IFREMER, Montpellier* [3 au 7 juillet 1989]. Paris : ORSTOM, 1070 p.
- Eldin M. et Milleville P. 1989. *Le risque en agriculture*. Paris : ORSTOM, 619 p.
- Engola-Oyep J. et Herrera J. 1997. *Les flux transfrontaliers du bétail camerounais et du bétail tchadien en transit vers le Nigeria*. Ministère de l'élevage et de l'hydraulique [Tchad], Document de travail D/97/03 [en ligne], 19 p.
- Estrade J-R. 2013. « Le sol, patrimoine vivant ». *Pour, La revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques* 220 (4), p 53-63.
- Fay C. 1989. « Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali), 1920-1980 », *Cahiers des sciences humaines*, (1-2), p. 205-228.

- Fay C. 1994a. « Organisation sociale et culturelle de la production de la pêche : morphologies et grandes mutations ». In Quensière J. (eds.) *La pêche dans le delta central du Niger*. Paris : Karthala et Orstom, p.191-207.
- Fay C. 1994b. « Le Maasina ». In Quensière (eds.) *La pêche dans le delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris : IER/ORSTOM/Karthala, p.363-382.
- 1999. « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) ». In Bourgeot A. (eds.) *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*. Paris : Karthala, p.115-136.
- Fay C. 2003. « Conserver, conquérir ou reconquérir le pouvoir : les chefferies à l'ère démocratique au Maasina (Mali) ». In Perrot C-H. et al. (eds.) *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*. Paris : Karthala, p. 213-216.
- Ferry B. et Hugon Ph. 2007. « Introduction ». In Ferry B. (eds.) *L'Afrique face à ses défis démographiques. Un avenir incertain*. Paris : AFD, CEPED et Karthala, p.17-26.
- Frémont A., Gallais J., Chevalier J. et Bertrand M-J. (eds.) 1982. *Espace vécu et civilisation*. Paris : CNRS, 106 p.
- Gallais J. 1967. *Le delta intérieur du Niger, étude de géographie régionale*. Dakar : IFAN, 621 p.
- 1976a. « De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical ». *L'espace géographique* 5 (1), p.5-10.
- 1976b. « Contribution à la connaissance de la perception spatiale chez les pasteurs du Sahel ». *L'espace géographique* 5 (1), p.33-38.
- 1982. « La perception et la pratique de l'espace dans les pays tropicaux ». In Frémont A., Gallais J., Chevalier J. et Bertrand M-J. (eds.) *Espace vécu et civilisation*. Paris : CNRS, p.29-47.
- 1984. *Hommes du Sahel : espaces-temps et pouvoirs*. Paris : Flammarion, 289 p.
- Gastellu J-M. 1980. « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? » *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 17 (1-2), p.3-11.
- Gastellu J-M. et Marchal J-Y. (eds.) 1997. *La ruralité dans les pays du sud à la fin du XXème siècle*. Paris : ORSTOM, 768 p.
- Gaston A. et Fotius G. 1971. *Lexique de noms vernaculaires de plantes du Tchad*. Fort-Lamy : Service Agrostologie du laboratoire de Farcha, 173 + 182 p.
- Gautier D. 2011. *De la gestion décentralisée des savanes d'Afrique de l'Ouest aux territoires de conservation et de développement dans un contexte de globalisation environnementale*. Habilitation à diriger des recherches. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 473 p.
- Gautier D., Ankogui-Mpoko G-F., Réounodji F., Njoya A. et Seignobos C. 2005. « Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la co-existence à l'intégration territoriale ». *L'Espace Géographique* 3 (5), p.223-236.
- Giraut F. 2008, « Conceptualiser le Territoire ». *Historiens et Géographes* 403, p.57-68.
- Giraut F. et Antheaume B. 2005. « Au nom du développement, une (re)fabrication des territoires ». In Antheaume B. et Giraut F. (eds) *Le territoire est mort, Vive les territoires! Paris : IRD, p.9-36*.
- Gruénais M.E. 1986. « Territoires autochtones et mise en valeur des terres ». In Crousse B., Le Bris E. et Le Roy E. (eds.) *Espaces disputés en Afrique Noire : pratiques foncières locales*. Paris : Karthala, p.293-298.



- Gruénais M.E. et Schmitz J. 1995. « L'Afrique des pouvoirs et la démocratie ». *Cahiers d'Études Africaines* 35 (137), p.7-17.
- Guitard E. 2014. « *Le grand chef doit être comme le grand tas d'ordure* ». *Gestion des déchets et relations de pouvoir dans les villes de Garoua et Maroua (Cameroun)*. Thèse d'anthropologie, Université Paris Ouest Nanterres La Défense, 600p.
- Hagenbucher-Sacripanti F. 1977. *Les Arabes dits « Suwa » du nord-Cameroun*. *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 14 (3), p.223-349.
- Halirou A. 2008. « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée ». *Cultures et Conflits* 72 (4), p.57-76.
- Hardin G. 1968. « The tragedy of the common ». *Science (NS)* 162 (3859), p.1243-1248.
- Harnischfeger J. 2014. « Boko Haram and its Muslim critics : observations from Yobe state ». In Pérouse de Montclos M-A. (eds) *Boko Haram : Islamism, politics, security and the state in Nigeria*. African Studies Centre (ASC)/ Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA), West African Politics and Society Series, (2), p.33-62.
- Hochet P. 2005. *La gestion décentralisée de la commune de Koury : Association agriculture / élevage, négociation et associations paysannes*. Paris : éditions du GRET, 99 p.
- Igue O.J. 1989. « Le développement des périphéries nationales en Afrique ». In Antheaume B., Blanc-Pamard C. et al. *Tropiques, lieux et liens*. Paris : ORSTOM, p.594-605.
- 2006. *L'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société : Une géographie de l'incertitude*. Paris : Karthala, 559 p.
- Igué O.J. et Schumacher S. 2003. *Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest : actes de la réunion spéciales du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Accra, Ghana, 20-21 mai 2002*. Paris : OCDE, 154 p.
- Issa S. 2012. *Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigeria et du Tchad*. Paris : L'Harmattan, 151 p.
- 2014. « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.581-598.
- Iyébi-Mandjek O. et Seignobos C. 2000. « Évolution de l'organisation politico-administrative ». In Seignobos C. et Iyébi-Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- Jacob J.P. 1999. La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain. *Politique africaine*, (71), p. 133-147
- Jacob J-P. 2007. *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye, Burkina Faso*. Paris : IRD Éditions, 281 p.
- Jacob J-P. et Blundo G. 1997. *La décentralisation en milieu rural africain. Bibliographie commentée d'orientation socio-anthropologique*. Itinéraires, IUED, 90 p.
- Jacob J-P. et Le Meur P-Y. 2010. « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du sud ». In Jacob J-P. et Le Meur P-Y. (eds.) *Politique de la terre et de l'appartenance: droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du sud*. Paris : Karthala, 432 p.
- Jaubertie C., Pardon L., Cochet H. et Levesque R. 2010. « Ukraine, une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles ». *Notes et Études Socio-économiques, Centre d'Études et de Prospective* 34, p.37-55.
- Jullien de Pommerol P. 1999. *Dictionnaire arabe tchadien-français*. Paris : Karthala, 1640 p.

- Kassibo B 1994. « La zone pré-lacustre de Sendégoué ». In Quensière (eds.) *La pêche dans le delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris : IER/ORSTOM/Karthala, p.383-400
- 2000. « Le foncier halieutique comme enjeu de pouvoirs : la mise en place d'une gestion décentralisée des pêches dans le Delta central du Niger » In Lavigne Delville Ph., Toulmin C. et Traore S. (eds.) *Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest*. Paris : Karthala, p.283-302.
- Kiari-Fougou H. 2009. *Conséquences de la variabilité du niveau du lac sur les activités des pêcheurs de la rive nigérienne du lac Tchad*. Mémoire de DEA de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- Kiari-Fougou H. 2014. *Impacts des variations du niveau des eaux Tchad sur les activités socio-économiques des pêcheurs de la partie nigérienne*. Thèse de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger), 79 p.
- Kirscht H. et Werthmann K. 2000. « Twenty years later. Migration, inter-ethnic relations and land rights in new settlements in Burkina Faso and Nigeria ». *Berichte des Sonderforschungsbereichs*, 268 (14), 467-472.
- Kolawole A. 1987. « The impact of the 1979-85 Sudano-Sahelian drought in Borno ». *Annals of Borno* 4, p.147-165.
- 1988. « Cultivation of the floor of the Lake Chad : a response to environmental hazard in Eastern Borno, Nigeria ». *The Geographical Journal* 154 (2), p.243-250.
- Kopytoff, I. 1987. *The African frontier : the reproduction of traditional African societies*. Bloomington: Indiana University Press. 288 p.
- Krings M. 2000. « Small fish, big money : conflicts evolving around new fishing techniques and old fishing rights at the shores of lake Chad, Nigeria ». *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, (14), p.93-104
- 2004a. « Fishing for naira. Some social trends in Lake Chad fishery. An overview ». In Krings M. et Platte E. (eds.) *Living with the Lake*. Köln : Köppe, p.204-226.
- 2004b. « Farming the Frontier. Hausa Migrants and the Politics of Belonging on the Former Lake Floor of Lake Chad (Nigeria) ». In Krings M. et Platte E. (eds.) *Living with the Lake*. Köln : Köppe, p.268-290.
- L'Hôte Y. 2000. « Climatologie ». In Seignobos C. et Iyébi- Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- Landais E. 1994. « Système d'élevage : d'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept ». In Blanc-Pamard C. et Boutrais J.(eds.) *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris : ORSTOM, p. 15-49.
- Landais E. et Balent G. (eds.) 1995. *Pratiques d'élevage extensif : identifier, modéliser, évaluer*. Paris : INRA, 289 p.
- Landais E. et Deffontaines J-P. 1994. « L'espace d'un berger : pratiques pastorales dans les écrans ». In Blanc-Pamard C. et Boutrais J.(eds.) *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris : ORSTOM, p. 321-335.
- Landeroin M. 1910. « Du Tchad au Niger. Notice historique ». In Tilho J. *Les documents scientifiques de la mission Tilho (1906-1909)*. Paris : Imprimerie Nationale.
- Lavigne Delville Ph. 1998. « Sécurité foncière et intensification ». In Lavigne Delville Ph. (eds.) *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Ministère de la Coopération et Karthala, p.264-292.

- 2005. « Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre 'community failures', 'market failures' et 'state failures', construire de nouveaux 'communs' » In Bertrand A. et Montagne P. (eds.) 2005. *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*. Paris : CIRAD et L'Harmattan, p.143-162.
- Lavigne Delville Ph. et Hochet P. 2005. *Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest, rapport final de la recherche*. Paris : GRET/CLAIMS/AFD, 183 p.
- Lavigne Delville Ph., Bouju J. et Le Roy E. 2000. *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*. Paris : GRET, 128 p.
- Lebeuf A.M.D. 1969. *Les principautés kotoko, essai sur le caractère sacré de l'autorité*. Thèse de doctorat. Paris : Faculté des lettres. Paris : CNRS Éditions, 388 p.
- Leblanc M., Lemoalle J., Bader J-C., Tweed S. et Mofor L. 2011. « Thermal remote sensing of water under aquatic vegetation: example with 15 years of inundation patterns for the 'Small' Lake Chad ». *Journal of Hydrology* 404, p.87-98.
- Le Meur P.Y. 2003. *Décentralisation et développement local : espace public, légitimité et contrôle des ressources, Coopérer aujourd'hui* 34. Paris : Éditions du GRET, 20 p.
- Le Meur P-Y. et Adjinacou C. 1998. « Les pouvoirs locaux à Gbanlin (Zou) entre migration, commerce et religion ». In Bierschenk T. et Olivier de Sardan J-P. *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala, p.121-166
- Lemoalle J. 2014a. « Le fonctionnement hydrologique du lac Tchad ». In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) 2014. *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p. 16-58.
- 2014b. « La pêche : à la recherche d'une gestion intégrée ». In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) 2014. *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p. 370-394.
- 2015a. « Le bassin du lac Tchad. Plusieurs définitions possibles ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. 2015. *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 20-22.
- 2015b. « Les différents états du lac Tchad. Un perpétuel changement ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. 2015. *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 23-27.
- Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) 2014. *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, 215 p.
- Lemoalle J., Bader J-C., Leblanc M. et Sedick A. 2012. « Recent changes in Lake Chad: observations, simulations and management options (1973-2011) ». *Global and Planetary Change* 80-81, p.247-254.
- Léonard E. 2014. *Dynamique du changement légal et construction territoriale dans les Tuxtlas (Mexique). Une proposition de géographie institutionnelle*. Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Léonard E. et Oswald M. 1996. « Une agriculture forestière sans forêt : changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte d'Ivoire ». *Natures, Sciences, Sociétés* 4 (3), p.202-216.

- Le Roy E. 1996. « La théorie des maîtrises foncières ». In Le Roy, Karsenty et Bertrand (eds.) *La sécurisation de la terre en Afrique Noire. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris : Karthala, p. 59-76.
- Liagre L. 2004. *Compte rendu de séminaire. Atelier régional 'Échanges régionaux de bétail entre Nigeria et pays voisins'. N'Djamena* [mai 2004]. N'Djamena : République du Tchad, Ministère français des Affaires Étrangères, 114 p.
- Losch B. et Fréguin-Gresh S. 2013. « Quelles agricultures face aux défis des transitions africaines? » *Cahiers Agricultures* 22 (1), p.10-15.
- Losch B., Magrin G., Imbernon J. (eds) 2013. *Une nouvelle ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Atlas pour le programme *Rural Futures* du Nepad. Montpellier : Cirad, 46 p.
- LRVZ de Farcha 2003. *Rapport sur les ressources génétiques du Tchad*. Ministère de l'élevage/ République du Tchad, 77 p.
- Magnant J.P. 1986. « Les Arabes et la terre au sud du lac Tchadé. In Rohegude A. et Verdier R. (eds.) *Systèmes fonciers à la ville et au village : Afrique noire francophone*. Paris : L'Harmattan, p.257-280.
- Magrin G. 1996. « Crise climatique et mutations de l'agriculture : l'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari ». *Annales de géographie* 592, p.620-644.
- 2007. *Dynamiques laitières périurbaines et développement territorial. Retour d'une mission en Haute Casamance (5-12 juillet 2007)*. Dakar : ATP Icare, 31p.
- 2009. « De longs fleuves tranquilles ? Les mutations des plaines refuges du bassin tchadien. » In Raison J.P. et Magrin G. (eds.) *Des fleuves entre conflits et compromis. Essais d'hydropolitique africaine*. Paris : Karthala, p.125-172.
- 2012. « L'imbroglie territoriale du lac Tchad à l'épreuve de l'incertitude hydrologique ». *Revue scientifique du Tchad* 11 (1), p.96-113
- 2013. *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*. Paris : Publications de la Sorbonne, 424 p.
- 2014. « Les défis pour le lac Tchad de la gouvernance des ressources en eau à l'échelle du bassin » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.502-538.
- 2015. « Démographie du lac Tchad. Incertitude, croissance différenciée et prospective ». In Magrin G. Lemoalle J. et Pourtier R. *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages, p.74-77.
- Magrin G., Réounodji F., Ngaresssem G., Mbagogo A. et Assouyouiti M., 2010. « Le lac Tchad et N'Ndjaména : une relation porteuse de développement ? », communication au colloque *Prasac-Ardesac Savanes africaines en développement. Innover pour durer*, Garoua, 20-24 avril 2009.
- Magrin G. et Lemoalle J. 2014. « Introduction. Urgence au lac Tchad : le besoin d'y voir clair ! » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.7-14.
- 2015. « Les projets de transfert d'eau vers le lac Tchad. Des utopies initiales aux défis contemporains ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 156-158.
- Magrin G. et Ngaresssem G.M. 2014. « Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.539-580.

- Magrin G., Lemoalle J. et Raimond C. 2014. « Les futurs du lac Tchad : réflexions prospectives, en guise de conclusion. » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.600-638.
- Magrin G. et Bouvarel M. 2015. « Les transports sur le lac Tchad et sur ses rives. Des conditions de circulation encore très inégales ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 130-133.
- Magrin G., Lemoalle J. et Pourtier R. 2015. *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages, 225 p.
- Maley J. 1981. *Études palynologiques dans le bassin du Tchad et paléoclimatologie de l'Afrique nord-tropicale de 30 000 ans à l'époque actuelle*. Paris : ORSTOM, 586 p.
- Mallaye P., Kohagne Tongué L., Ndeledje N., Louis F.J. et Mahamat H. 2014. « Transmission concomitante de trypanosomose humaine et animale : le foyer de Mandoul au Tchad ». *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 67 (1), p.5-12.
- Mamdani, M. 1996. *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton : Princeton University Press. 372 p.
- Marchal J-Y. 1983. *Yatenga : nord Haute-Volta : la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien*. ORSTOM, Paris, 873 p.
- Marie J., Morand P. et N'Djim H. (eds.) 2007. *Avenir du fleuve Niger*. Paris : IRD, coll. expertise collégiale, 287 p. + CD-Rom.
- Marty A., Sougnabé P., Djatto D. et Nabia A. 2010. *Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation. Rapport d'étude*. République du Tchad/ AFD, 123 p.
- Mathieu B. 2005. *Une démarche agronomique pour accompagner le changement technique : cas de l'emploi du traitement herbicide dans les systèmes de culture à sorgho repiqué au nord-Cameroun*. Thèse de doctorat. Paris, INA-PG, 376 p.
- Mathieu P. 1996. « La sécurisation foncière entre compromis et conflits : un processus politique ? » In Mathieu P., Laurent P-J. et Wilame J-C. (eds.) *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*. Cahiers africains n° 23-24, Paris, CEDAF/L'Harmattan, p. 26-44.
- Mathieu P. et Freudenberger M. 1998. « La gestion des ressources de propriété communautaire » In Lavigne Delville Ph. (eds.) *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris : Karthala, p.101-113.
- Maydell (von) H-J. 1992. *Arbres et arbustes du Sahel : leurs caractéristiques et leurs utilisations*. Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, 531 p.
- Mazoyer M. 1989. « Agriculture comparée ». In *Édition 1989 du Grand Larousse universel*.
- Mazoyer M. et Roudart L. 1997. *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil, 533 p.
- Mbagogo Koumbraït A. 2008. *Ressources naturelles et dynamiques territoriales autour du Lac Tchad*. Mémoire de DEA. Saint-Louis : Université Gaston-Berger, 107 p.
- Meillassoux C. 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : Maspero, 254 p.
- Messine O., Tanya V.N., Mbah D.A., Tawah C.L. 1995. Ressources génétiques animales du Cameroun. Passé, présent et avenir: le cas des ruminants. Bulletin d'Information sur les Ressources Génétiques Animales (FAO/PNUE), 16, p. 51-69.
- Meuret M. 1993. « Les règles de l'art. Garder des troupeaux au pâturage ». In Landais E. et Balent G. (eds.) 1995. *Pratiques d'élevage extensif : identifier, modéliser, évaluer*. Paris : INRA, p.199-216.

- Meuret M. et Landais E. 1997. « Quoi de neuf sur les systèmes d'élevage ? » In Blanc-Pamard C. et Boutrais J. (eds.) *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*. Paris : ORSTOM, p.323-355.
- Milleville P. et Serpantié G. 1994. « Intensification et durabilité des systèmes agricoles en Afrique soudano-sahélienne. ». In Benoit-Cattin M. et Grandi J-C. (eds.) *Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne, Séminaire Régional, Dakar* [10-14 octobre 1994]. Wageningen : CTA, p.33-45.
- 1999. « Dynamiques agraires et problématiques de l'intensification de l'agriculture en Afrique soudano-sahélienne ». In Chauveau J-P., Cormier Salem M-C. et Mollard E. (eds.) *L'innovation en agriculture : questions de méthodes et terrains d'observation*. Paris : IRD, p.255-269.
- MINADER/MINEPIA/MINFOF 2005. « Document de stratégie de développement du secteur rural. ». République du Cameroun, 189 p.
- MINEPAT 2009. *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi*. ». République du Cameroun, 167 p.
- 2010. *Schéma directeur d'aménagement de la région de l'Extrême nord Cameroun*. Yaoundé : MINEPAT, 109 p.
- 2011. *Projet d'agropole de production du maïs de décrue dans la zone camerounaise du lac Tchad dans le département du Logone et Chari (Extrême nord Cameroun)*. Yaoundé : Secrétariat technique du comité de pilotage du développement rural, 25 p.
- Molle F. 2008. « Why enough is never enough : The societal determinants of river basin closure ». *International Journal of Water Resources Development*, 24 (2), p. 217-226
- Monod Th. 1928. *L'industrie des pêches au Cameroun*. Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 504 p.
- Morin S. 2000. « Géomorphologie ». In Seignobos C. et Iyébi- Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- Mugelé R. 2012. *Bol et ses polders : les dynamiques agricoles sur la rive nord du lac Tchad*. Mémoire de M1 de géographie, université Paris1-Panthéon-Sorbonne, 99 p.
- Mugelé R. 2013a. *Quand le Tchad se met au vert... Une interprétation politique de la régulation environnementale : le cas du bois-énergie*. Mémoire de M2 de géographie, université Paris1-Panthéon-Sorbonne.
- Mugelé R. 2013b. *Enjeux et conséquences de la réglementation sur le bois-énergie au Tchad*. Echogeo, (26), en ligne.
- Mugelé R. 2015. « Les polders de la SODELAC. Résilience et défis ». In Magrin G., Pourtier R., Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 100-113.
- Mugelé R. et Lemoalle J. 2014. « L'importance inégale des activités liées à l'exploitation des autres ressources naturelles » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.395-422.
- Mukhtar Y. et Gazali W.A. 2000. « The dynamics of fish trade in north-east nigeria : a case study of Doron Baga ». *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, p.83-91.
- Ndjogui T.E. et Levang P. 2013. « Elites urbaines, éléiculture et question foncière au Cameroun » In Léonard E., Chauveau J.P. et Lavigne Delville Ph. (eds.) *Nouvelles politiques foncières, nouveaux acteurs : des rapports fonciers sous tensions*. Dakar : GERAD, p.35-46.

- Ngaressem G.M. et Magrin G. 2014. « Investissements publics et accès aux services : un Lac sous-équipé ? » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.221-252.
- Ngaressem G.M., Magrin G., Waziri M., Mbagogo Koumbraït A., Aboudrahamani M. 2014. « La population du lac Tchad d'après les recensements : densification et attraction différenciée » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.178-220.
- Ndjafa Ouaga H. 2015. « Un lac exposé au climat du nord du Sahel et à ses incertitudes ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds). *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 31-32.
- Ngounou Ngatcha B. et Lemoalle J. 2014. « Variabilité des paysages et de la biodiversité du Petit lac Tchad » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.94-114.
- Nguiffo S. et Schwartz B. n.d. *Le treizième travail d'Héraklès ? Etude sur la concession foncière de SGSOC dans le sud-Ouest du Cameroun*. Yaoundé : Centre pour l'Environnement et le Développement, 41 p.
- Ogier J., Planel S., Magrin G., 1998. Dynamiques d'un espace entre le lac Tchad et le Chari et relations agriculture – élevage. *Revue scientifique du Tchad* n°2, vol. V, 1998 : 9-14.
- Olivry J-C. Chouret A., Vuillaume G., Lemoalle J. et Bricquet J-P. 1996. *Hydrologie du lac Tchad*. Paris : ORSTOM, 266 p.
- Ostrom E. 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press, 280 p.
- Palliere A. 2014. *'Un sac de riz vide ne tient pas debout'. Dynamiques agraires régionales et marginalisation de la paysannerie sierra-léonaise*. Thèse de doctorat. Nanterre : Université Paris Ouest-Nanterre-La-Défense, 572 p.
- Paul J-L., Bory A., Bellande A., Garganta E. et Fabri A. 1994. « Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité ». *Cahiers de la recherche développement*, 39, p.7-19.
- PDRI-CL, 2010. Rapport final de la mission d'élaboration d'une carte épidémiologique pastorale dans le département du Logone et Chari. République du Cameroun, MINEPIA, 32 p.
- Pecqueur B. 2005. « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud ». In Antheaume B. et Giraut F. (eds) *Le territoire est mort, Vive les territoires!* Paris : IRD, p.295-316
- Pélissier P. 1954. « Type et genèse des paysages de parc élaborés par l'agriculture africaine ». *Proceedings of the 20th International Congress of Geography*. Londres.
- 1966. *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Saint-Yrieix : Imprimerie Fabrhuque, 930 p.
- 1979. « Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face-à-face » In ORSTOM, *Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique*. Paris : ORSTOM, p.1-8.
- 1995. « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages. ». In Blanc-Pamard C. et Cambrézy L. (eds.) *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM, p.19-34.
- Pélissier P. et Sautter G. 1970. « Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969) ». *Études Rurales*, 37-38-39, p.7-45.
- Pérouse de Montclos M-A. 2014. « Boko Haram and politics : from insurgency to terrorism. ». In Pérouse de Montclos M-A. (eds) *Boko Haram :Islamism, politics, security and the state*

- in Nigeria*. African Studies Centre (ASC)/ Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA), West African Politics and Society Series, (2), p.135-157.
- Pirot R. 2004. *La motorisation dans les cultures tropicales*. Montpellier : CIRAD, 351 p.
- Planel S. 1995. *Pasteurs et agriculteurs : une cohabitation difficile. Étude d'un espace agropastoral au sud du lac Tchad*. Mémoire de maîtrise. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 152 p.
- Pourtier R. 2002. « Hommage Le monde tropical de Jean Gallais (1926 - 1998) Culture, pouvoir et violence ». *Géographie et culture*, 41, p.121-131.
- Quensière J. 1979. Synthèse des connaissances scientifiques sur la pêche et l'hydrologie du lac Tchad et effets de la sécheresse. *Documents Occasionnels du CPCA (FAO)*, 818 p.
- Quensière J. (eds.) 1994. *La pêche dans le delta central du Niger : approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris : ORSTOM et Karthala, 495 p.
- Quesnel A. et Viard P. 1999. « Recompositions familiales et transformations agraires. Une lecture de cas africains et mexicain ». In Chauveau J-P., Cormier Salem M-C. et Mollard E. (eds.) *L'innovation en agriculture : questions de méthodes et terrains d'observation*. Paris : IRD, p.255-269.
- Raimond C. 1999. *Terres inondées et sorgho repiqué. Évolutions des espaces agricoles et pastoraux dans le bassin du lac Tchad*. Thèse de doctorat. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 787 p.
- 2005. « La diffusion du sorgho repiqué dans le bassin du lac Tchad ». In Raimond C., Garine E. et Langlois O. (eds.) *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*. Paris : IRD, p.207-241.
- 2015. *Agrobiodiversité et dynamiques paysagères Des champs aux territoires de conservation (Haute Bénoué, Cameroun)*. Habilitation à diriger des recherches. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 799 p.
- Raimond C. et Arditi C. (eds.) 2006. *Atlas du Tchad*. Jeune Afrique, 64 p.
- Raimond C., Breton C., Abouya A. et Moussa A. 2010. « Planification territoriale et accès aux ressources naturelles. Retour sur la démarche participative des opérations de sécurisation foncière dans le nord Cameroun ». *Annales de géographie*, 6 (676), p.639-656.
- Raimond C., Rangé C. et Guérin H. 2014. « La multi-activité et la multifonctionnalité, principes d'un développement durable pour le lac Tchad ? » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.423-474.
- Raimond C., Rangé C. et Réounodji F. 2014. « Le dynamisme des agricultures au Lac » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.254-311.
- Raimond C. et Rangé C., 2015. « Les systèmes d'activité des populations riveraines ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 120-123.
- Raison J-P. 1973. « La colonisation des terres neuves intertropicales d'après les travaux français ». *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 10 (4), p.371-403.
- Raison J-P. et Magrin G. (eds.) 2009. *Des fleuves entre conflits et compromis : essais d'hydropolitique africaine*. Paris : Karthala, 299 p.
- Rangé C. 2015. « Variations lacustres et mobilités humaines De la résilience à la performance ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 78-80.



- Rangé C. et Abdourahamani M. 2014. « Le lac Tchad, un agrosystème cosmopolite centré sur l'innovation ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 265, p.43-66.
- Rangé C. et Amadou B. 2015. « La gouvernance locale des ressources naturelles. Un besoin de légitimation des autorités et des territoires ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds). *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 150-152.
- React 2015. *Dossier de presse : mobilisations internationales des paysans et riverains des plantations Bollré-Socfin*, 17 p.
- Reboul C. 1989. *Monsieur le Capital et madame la Terre: fertilité agronomique et fertilité économique*. Paris : EDI et INRA, 253 p.
- Régnier A. 1971. *Mathématiser les sciences de l'homme ? Anthropologie et calcul*. Paris, p.10-18
- Réounodji F. 1995. *Conséquences de la sécheresse sur les activités humaines : les exemples de Karal et de Guitté au sud du lac Tchad*. *Revue scientifique du Tchad* IV, (1), p. 59-69.
- Réounodji F. 1996. *L'évolution de l'aménagement des polders du lac Tchad : les conséquences sur le développement socio-économique de la sous-préfecture de Bol*. Mémoire de DEA de l'Université de Paris X, 126 p.
- Réounodji F., Sylvestre F., Saibou I., Rangé C. et Amadou B. 2014. « Histoire du peuplement et logiques de mobilité » In Lemoalle J. et Magrin G. (eds.) *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille : IRD, p.139-177.
- Réounodji H., Rangé C. et Guérin H. 2015. « L'élevage au lac Tchad. Une oasis pastorale diversifiée ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds). *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 114-116.
- Retailé D. 2003. « Le destin du pastoralisme nomade en Afrique ». *L'information géographique*, 67 (1), p.88-102.
- 2005. « L'espace mobile ». In Antheaume B. et Giraut F. (eds.) *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*. Paris : IRD Éditions, p.175-202.
- 2011. « Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile ». *L'Information géographique* , (75), p. 71-85.
- Retailé D., Walther O. et Pissoat O. 2012. « Espace, temps, mobilité : cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne ». *Papier soumis à la revue Mappemonde* [en ligne], 28 p.
- Richards P. 1985. *Indigenous agricultural revolution : ecology and food production in West Africa*. Londres : Westview Press, 192 p.
- Ritz Stoessel J. 1985. « La fertilité agronomique des sols : pratiques et représentations en région de grande culture alsacienne ». *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 14, p.123-129.
- Roupsard M. 2000. « Production cotonnière ». In Seignobos C. et Iyébi- Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- Sarch M-T. et Birkett C. 2000. « Fishing and Farming at Lake Chad : Responses to Lake-level Fluctuations ». *Geographical Journal*, 166 (2), p.156-172.
- Sautter G. 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. Paris : Mouton, 1102 p.
- 1985. « Paysagismes ». In Blanc-Pamard C. et Lericollais A. (eds.) *A travers champs, agronomes et géographes*. Paris: ORSTOM. p.15-20.

- 1993. « Libres réflexions sur les aménagements ayant pour objet la maîtrise de l'eau par ou pour les agriculteurs ». In *Parcours d'un géographe. Des paysages aux ethnies. De la brousse à la ville. De l'Afrique au monde*. Paris : Arguments, t. 2, p. 517-533.
- 1993 « Problèmes rencontrés en Afrique noire et à Madagascar pour 'intégrer' la connaissance locale des milieux naturels et de l'utilisation du sol ». In Sautter G. *Parcours d'un géographe. Des pays aux ethnies. De la brousse à la ville. De l'Afrique au monde*. Paris : Arguments.
- Sautter G. et Pélissier P. 1964. « Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir ». *L'Homme*, 4, p.56-72.
- Schlager E. et Ostrom E. 1992. « Property Rights Regimes and Natural Resources : a conceptual analysis ». *Land Economics*, 68 (3), p.249-62.
- Schmitz J. 1986. « L'État géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali) ». *Cahiers d'études africaines*, 26 (103), p.349-394.
- Scoones I. 1995. *Living with uncertainty : new directions in pastoral development in Africa*. Londres : Intermediate Technology Publications, 210 p.
- Sebillotte M. 1982. Fertilité du milieu et agriculture. *BTI*, 270-372, p.345-353.
- 1993. « L'agronome face à la notion de fertilité ». *Natures Sciences Sociétés*, 1 (2), p.128-141.
- Seck S.M. 1991. « Les cultivateurs 'transfrontaliers' de décrue face à la question foncière ». In Crousse B., Mathieu P. et Seck S.M. (eds.) *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements, 1980-1990*. Paris : Karthala, p.17-43.
- Seck S.M., Lericollais A. et Magrin G. 2009. « L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Logique nationale, crises et coopération entre les États riverains ». In Raison J.P. et Magrin G. (eds.) *Des fleuves entre conflits et compromis. Essais d'hydropolitique africaine*. Paris : Karthala, p.31-76.
- Seignobos C. 1993. « Des traditions Fellata et de l'assèchement du lac Tchad ». In Barreteau D. et Graffenried (von) C. (eds.) *Datation et chronologie dans le bassin du Lac Chad = Dating and chronology in the Lake Chad basin*. Paris, ORSTOM, p.165-182.
- 2000a. « Peuplement ». In Seignobos C. et Iyébi- Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- 2000b. « Les transhumances ». In Seignobos C. et Iyébi- Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD.
- 2003. « Les sons de la houe dans la caractérisation des sols. L'exemple des paysans du nord Cameroun ». *Étude et Gestion des Sols*, 10 (2), p.121-128.
- 2010. « Changer l'identité du bétail ? Modifier ou enrichir les pâturages ? Le nouveau dilemme des éleveurs Mbororo, Cameroun, RCA et Tchad » In Seiny-Boukar L. et Boumard P. *Savanes Africaines en Développement : Innover pour Durer. Colloque, Garoua [20-23 avril 2009]*, 11 p.
- 2011. « Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo ». *Afrique contemporaine*, 3 (239), p.35-59.
- 2015a. « Les anciennes populations du lac Tchad (du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup>s) et leurs héritiers ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 64-66.
- 2015b. « Les populations du lac Tchad. Un patchwork ethnique complexe et mouvant ». In Magrin G., Pourtier R. et Lemoalle J. (eds.) *Atlas du lac Tchad*. Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD, p. 70-73.

- n.p. « Le lac Tchad, dernier refuge de la pêche ». texte non publié.
- Seignobos C. et Moukouri Kuoh H. 2000. « Potentialités des sols et terroirs agricoles ». In Seignobos C. et Iyébi-Mandjek O. (eds.) *Atlas de la Province Extrême nord Cameroun*. Paris : IRD Éditions, p.71-81.
- Seignobos C. et Teyssier A. 1997. « Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun ». *Observatoire du foncier* 1, 51 p.
- Seignobos C. et Teyssier A. 1998. « Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun ». *Observatoire du foncier* 2, 52 p.
- Seignobos C. et Tourneux H. 2002. *Le nord-Cameroun à travers ses mots : dictionnaire de termes anciens et modernes*. Paris : IRD, 334 p.
- Seignobos C., Teyssier A. et Hamadou O. 2003. « Entre pratiques et textes, expériences de médiation foncière dans le nord-Cameroun ». *Land reform, bulletin de la FAO*, p. 90-102.
- Stauch A. 1960. *Commerce du poisson et industries de la pêche au Nigeria*. Yaoundé : Service des Eaux et Forêts du Cameroun, 15 p.
- Taguem F.G.L. 2003. « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Etude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré » In Perrot C.H. et Fauvelle-Aymard F.X. (eds.) *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*. Paris : Karthala, p.267-288.
- Tallet B. 2007. *À l'arrière des fronts pionniers: recompositions territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso et le sud du Veracruz (Mexique)*. Thèse de doctorat. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 271 p.
- Thébaud B. 1995. « Le foncier dans le sahel pastoral : situation et perspectives ». In Blanc-Pamard C. et Cambrézy L. (eds.) *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM, p.37-56.
- 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel : Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*. Paris : Karthala, 318 p.
- Thebaud B., Grell H. et Miehé J. 1995. *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle: les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal, Dossier Zones Arides n°55*. Londres : IIED, 51 p.
- Tilho J. 1928. « Variations et disparition possible du lac Tchad ». *Annales de géographie* 37, p.238-260.
- Vall E. et Diallo M.A. 2009. « Savoirs techniques locaux et pratiques : la conduite des troupeaux aux pâturages (Ouest du Burkina Faso) ». *Natures Sciences Sociétés*, 17 (2), p.122-135.
- Vall E., Koutou M., Blanchard M. Coulibaly K.A., Diallo M. et Andrieu N. 2011. « Intégration agriculture-élevage et intensification écologique dans les systèmes agrosylvopastoraux de l'Ouest du Burkina Faso, province du Tuy ». In Andrieu N., Chia E. et Vall E. (eds.) *Partenariat, modélisation, expérimentations : quelles leçons pour la conception de l'innovation et l'intensification écologique ?* Bobo-Dioulasso : CIRAD, 13 p.
- Verdier R. 1986. « Civilisations paysannes et traditions juridiques ». In Rochegude A. et Verdier R. (eds.) *Systèmes fonciers à la ville et au village : Afrique noire francophone*. Paris : L'Harmattan, p.5-27.
- Verlet M. 1964. *Aspects humains de la pêche au lac Tchad - Etude socio-économique*. Paris : CCFT, 3 tomes, 334 p.
- Vuillaume G. 1981. « Monthly hydrological balance and simple modelisation of Lake Chad ». *Cahiers ORSTOM, série Hydrologie*, 18, p.23-72.

- Walther O. et Retaille D. 2008. « Le modèle sahélien de la circulation, de la mobilité et de l'incertitude spatiale ». *Autrepart*, 47 (3), p.109-124.
- Warnier J.P. 2003. « Chefs de l'Ouest et formation de l'Etat au Cameroun » In Perrot C.H. et Fauvelle-Aymard F.X. (eds.) *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*. Paris : Karthala, p.315-322.
- Weber J. 1998. « Ressources renouvelables et systèmes fonciers ». In Lavigne-Delville Ph. (eds.) *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala, p.21-22.
- Wezel A., Bellon S., Doré T., Francis C., Vallod D. et David C. 2009. « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review ». *Agronomy for Sustainable Development*, 29 (4), p.503-515.
- Willame J-C. 1996. « Trajectoires de la démocratie, gouvernance : concepts de base pour l'analyse ». In Mathieu P., Laurent P-J. et Willame J-C. (eds) *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*. Cahiers africains n° 23-24, Paris, CEDAF/L'Harmattan, p. 9-25.
- Yung J-M. et Bosc P-M. 1992. *Le développement agricole au Sahel. Tome 4. Défis, recherches et innovations au Sahel*. Montpellier : CIRAD, 383 p.
- Zeltner J.C. 1970. « Histoire des Arabes sur les rives du lac Tchad ». *Annales de l'Université d'Abidjan (série F)*, 2 (2), p.109-237.
- ZFD 2008. « Une contribution à la compréhension de l'élevage mobile dans les régions de Zinder et de Diffa (Niger). *Petit atlas analytique et synthétique*. 60 p.
- Zoundi J-S. et Hitimana L. 2008. *Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest Potentialités et défis*. OCDE/CEDEAO/CSAO SWAC, 182 p.



# Liste des Acronymes

<b>A</b>	actif	<b>PB</b>	produit brut
<b>C</b>	consommateur	<b>RA</b>	revenu agricole
<b>CBLT</b>	commission du bassin du lac Tchad	<b>RDPC</b>	rassemblement démocratique du peuple camerounais
<b>CI</b>	consommations intermédiaires	<b>RGPH</b>	recensement général de la population et de l'habitat
<b>MINADER</b>	ministère de l'agriculture et du développement rural	<b>SP F</b>	système de production familial
<b>MINEPAT</b>	ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire	<b>SP P</b>	système de production patronal
<b>MINEPIA</b>	ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales	<b>UP</b>	unité de production
		<b>VA</b>	valeur ajoutée
		<b>VAN</b>	valeur ajoutée nette



# Glossaire des termes arabe shuwa récurrents

<i>bal</i>	eaux libres
<i>banda</i>	terme d'origine haoussa qui désigne un procédé de fumage du poisson et est devenu par extension le nom du produit.
<i>blama</i>	désigne, depuis l'époque de l'empire du Bornou, un chef de village ou de quartier dans les sultanats du Logone et Chari.
<i>bouda</i>	désigne une unité topographique, plus précisément une cuvette, de quelques mètres à quelques centaines de mètres.
<i>cel</i>	désigne l'eau de crue et la période de crue.
<i>diné</i>	désigne à la fois un mode de culture du maïs (culture de fin de décrue et pluviale), les cultivars de maïs cultivés selon ce mode, et la portion des espaces de décrue cultivable selon ce mode, c'est-à-dire où l'eau se retire entre février et début mai.
<i>doumba</i>	terme d'origine kanouri désignant soit les digues de protection des cultures, soit les barrages de nasse.
<i>galibin</i>	opération de travail du sol visant à constituer un mulch en cassant la croûte superficielle du sol, sur quinze à vingt centimètres, de manière à limiter l'évaporation par remontée capillaire.



- goré** terme prenant sens resitué dans le calendrier de la crue. Dans les eaux libres, il peut s'agir de véritables îles, ou de hauts-fonds végétalisés qui émergent en période de basses-eaux. Dans les espaces de décrue, il peut s'agir de portions du terroir inondées plus tardivement ou de portions qui ne sont pas inondées.
- goz** désigne le sol sableux et, par élargissement progressif du champ sémantique, le champ au sol sableux puis toute la portion d'espace où ce type de sol domine. Cette portion n'est jamais inondée.
- harata** opération de travail du sol visant à réaliser un mulch ou à désherber. Le cassage de la croûte superficielle du sol est plus superficielle que sur le *galibin*.
- hokouma** représentants de l'État.
- kabir** peut être traduit par « grand », désigne une personne influente politiquement ou économiquement.
- kirta** terme d'origine boudouma qui désigne les îlots de végétation qui s'individualisent au niveau des eaux libres, qu'ils soient hauts-fonds végétalisés ou îlots de végétation flottants.
- lawan** désignait, dans la hiérarchie politico-administrative de l'empire du Bornou, un chef de fraction arabe shuwa ; désigne aujourd'hui un chef de second degré (reconnu par l'administration) dans le Logone et Chari, le chef de premier degré étant le sultan.
- lybia** désigne le niébé et, par extension du champ sémantique, la portion des espaces de décrue cultivable en niébé, c'est à dire celle qui s'exonde pendant la saison sèche fraîche (soit entre novembre et février), ainsi que la frange humide qui borde les espaces de décrue, elle aussi cultivable en saison fraîche.
- magagi** désigne le patron dans le cadre d'une relation clientéliste.
- misikin** peut être traduit par « pauvre », « simple », « humble », désigne une personne dénuée de pouvoir politique ou économique.
- nass** peut se traduire par « gens », désigne le client dans le cadre d'une relation clientéliste.
- ragaba** désigne les bras du lac, larges de quelques dizaines de mètres à quelques kilomètres, dans lesquels se propage l'inondation.
- sheikh** désignait, dans la hiérarchie politico-administrative de l'empire du Bornou, un chef de clan arabe shuwa ; a été maintenu dans la hiérarchie coloniale. Certaines élites arabes shuwa sont encore désignées comme sheikh.
- tchad** désigne l'ensemble constitué par les eaux libres et les marécages inondés, et, par restriction sémantique, les seuls marécages.
- trap** désigne le territoire comme espace d'un pouvoir, mais aussi le terrain, le sol et le constituant du sol.
- tré** désigne « l'humidité du sol », et par extension sémantique, la portion non atteinte par la crue mais néanmoins cultivable en contre-saison du fait de la remontée du niveau de la nappe induite par la crue.

# Liste des figures

Fig. 1: Le complexe eaux-terres-herbes à l'échelle du Lac ; mosaïque Landsat du lac Tchad en avril-mai 2013.....	33
Fig. 2: Évolutions de la pluie sur le bassin, du débit du Chari et de la surface en eau du Lac en valeur moyenne sur les périodes 1950-1959 à 2000-2009.....	37
Fig. 3: Déplacement des isohyètes sur le lac Tchad entre les périodes 1951-1970 et 1971-1989.	37
Fig. 4: Schéma simplifié d'une coupe du Lac.....	39
Fig. 5: Différents états du lac Tchad.....	40
Fig. 6: Évolutions de la surface en eau dans les différents bassins du lac Tchad depuis le passage au Petit Tchad.....	42
Fig. 7: Évolutions de la surface de marnage dans les différents bassins du lac Tchad entre 1982 et 2010.....	44
Fig. 8: Précipitations moyennes mensuelles à N'Djaména (1932-1977) et débit mensuel du Chari entre mai 1994 et avril 1995.....	50
Fig. 9: Les saisons au Lac et dans son arrière-pays.....	51
Fig. 10: Canaux d'amenée d'eau à l'échelle de la parcelle.....	59
Fig. 11: Modèle de représentation des « espaces-temps ».....	71
Fig. 12: Les marqueurs herbacés du paysage dans la topographie lacustre.....	79
Fig. 13: Résidus de maïs dans l'herbe mars 2012, Darak (Cameroun), cliché : C. Rangé La parcelle n'a pas été nettoyée avant l'arrivée de l'eau : un abondant couvert herbacé s'est développé pendant l'inondation.....	82
Fig. 14: Parcelle défrichée avant l'arrivée des eaux mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	82
Fig. 15: Deux modes de défriche : pendant ou après l'inondation mars 2012, Boungour (Cameroun), cliché : C. Rangé À l'arrière plan, tas d'herbes défrichées dans l'eau ; au premier plan : nettoyage/ travail du sol après le passage des troupeaux.....	83

Fig. 16: Étagement des cultures dans une cuvette mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé Au premier plan : niébé, oignon et patate douce ; à l'arrière plan : future parcelle de maïs.....	91
Fig. 17: Toposéquence des plantes cultivées Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes...	92
Fig. 18: Déplacement des zones cultivables avec le niveau de la crue.....	93
Fig. 19: Les facettes agricoles.....	95
Fig. 20: Zébus dans le pâturage marécageux février 2012, Ndili (Cameroun), cliché : C. Rangé.	97
Fig. 21: Diversité des pâturages verts.....	98
Fig. 22: Moutons au campement dans les recrûs arborés mars 2012, Nganatir (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	104
Fig. 23: Zébus kouri au campement mai 2012, Balan goré (Tchad), cliché : C. Rangé La race kouri est la race endémique du lac Tchad. Elle est reconnaissable à ses larges cornes et à sa robe blanche.....	112
Fig. 24: Départ de zébus bodeedji (wodaa'be) au pâturage mars 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé La race bodeedji est reconnaissable à son allure gracile, ses cornes en lyre et sa robe acajou.....	112
Fig. 25: Zébus wadara à la traite mars 2012, Tchika (Cameroun), cliché : C. Rangé La race wadara est reconnaissable à ses petites cornes aux formes variables. Dans le Serbewel, la robe rouge ou marron domine.....	113
Fig. 26: Traversée dans la boue pour rejoindre le pâturage marécageux mars 2012, Tororya (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	115
Fig. 27: Troupeaux dans le pâturage marécageux protégés par la fumée mars 2012, Darak (Cameroun), cliché : C. Rangé Les animaux sont protégés des insectes par la fumée des brûlis des éleveurs ; au premier plan : une parcelle nettoyée avant l'inondation soustraite au pâturage	116
Fig. 28: Voisinage des parcelles et des troupeaux mars 2012, Boungour (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	119
Fig. 29: Temps de prière dans l'isolement des campements cernés de marécages mars 2012, Ndili (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	122
Fig. 30: La traite du soir mars 2012, Tororya (Cameroun), cliché : C. Rangé Les animaux sont protégés des insectes par les ronds de fumée ; l'aide des hommes et des enfants est souvent indispensable pour accélérer la traite.....	124
Fig. 31: Voisinage des pêcheurs et des troupeaux accompagnés de leur berger sur les îles mai 2012, Toumboun Da (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	126
Fig. 32: Les facettes des pâturages (cas d'une année de faible crue et pluies).....	131
Fig. 33: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers nomades qui envoient leurs animaux au Lac dès la montée des eaux (cas d'une année de faible crue et pluies) Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.....	142
Fig. 34: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers nomades qui attendent la décrue pour envoyer leurs animaux au Lac (cas d'une année de faible crue et pluies).....	145
Fig. 35: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui exploitent les pâturages marécageux (cas d'une année de faible crue et pluies).....	147
Fig. 36: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui retiennent leurs animaux à l'arrière des marécages (cas d'une année de faible crue et pluies)....	150
Fig. 37: Pratiques pastorales chez les éleveurs bouviers semi-nomades et transhumants qui viennent tardivement et irrégulièrement au Lac (cas d'une année de faible crue et pluies).....	152
Fig. 38: Pratiques pastorales chez les éleveurs de petits ruminants (cas d'une année de faible crue et pluies).....	153
Fig. 39: Aménagement d'une kirta en campement de pêche mai 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé L'équipement caractéristique des pêcheurs des kirta : moustiquaire, claie de séchage du poisson, filet et pirogue.....	162

Fig. 40: Pêche à la petite senne tournante mai 2012, Toumboun Karé (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	167
Fig. 41: Dernier jour de travail avant la pêche à la senne fixe juin 2012, Hilé Tandalgui (Cameroun), cliché : C. Rangé Le périmètre réduit à son minimum est entièrement défriché. Le pieu de maria (à gauche), le filet (à droite) et les vêtements en sac à patate caractéristiques de la pêche à la senne fixe.....	169
Fig. 42: L'animation le jour de la pêche à la senne fixe juin 2012, Hilé Tandalgui (Cameroun), cliché : C. Rangé La venue de la voiture et des motos des commerçants (en djelaba) contraste avec la précarité du campement.....	171
Fig. 43: Barrage de nasse encore en place après le retrait des eaux mai 2012, Kamouna (Cameroun), cliché : C. Rangé.....	173
Fig. 44: Les facettes halieutiques.....	176
Fig. 45: Le multi-usage des ressources.....	183
Fig. 46: Évolution des effectifs de bovins et de petits ruminants dans les arrondissements du Serbewel entre 1981 et 1994 Réalisation : Charline Rangé ; source : Rapports Annuels d'Activité des délégations régionales (Extrême-nord) et départementales (Logone et Chari) du MINEPIA.....	265
Fig. 47: Campement des Peuls am arba du Chari Baguirmi.....	305
Fig. 48: Campement des Peuls mbokolodji du Bornou.....	305
Fig. 49: Campement des Peuls weyla du Chari Baguirmi.....	306
Fig. 50: Campement des Arabes shuwa du Serbewel.....	307
Fig. 51: Campement des Ouda du Bornou.....	307
Fig. 52: Un campement de pêcheur à l'emplacement d'une ancienne zone cultivée.....	309
Fig. 53: Évolution du prix d'un sac de 100 kg de maïs grain et du même sac de niébé décortiqué entre 2006 et 2012 sur le marché de Mada (arrière-pays du Lac).....	322
Fig. 54: Calendrier de culture du maïs de fin de décrue en fonction de la position dans la toposéquence.....	423
Fig. 55: Temps de travaux sur la culture du maïs de fin de décrue selon le système de culture.....	424
Fig. 56: Calendrier de culture du niébé et du maïs pluvial en fonction de sa position dans la toposéquence.....	426
Fig. 57: Temps de travaux sur la culture du niébé selon le système de culture.....	427
Fig. 58: Calendrier de travail de la canne à sucre selon sa position dans la toposéquence.....	430
Fig. 59: Calendrier de culture de la patate douce en fonction de sa position dans la toposéquence.....	432
Fig. 60: Comparaison des productivités de la terre sur différents systèmes de culture.....	433
Fig. 61: Comparaison des productivités journalières du travail sur différents systèmes de culture.....	433
Fig. 62: Comparaison des productivités journalières du travail associées aux différentes techniques de pêche.....	442
Fig. 63: Partage de la valeur ajoutée nette résultant des rapports sociaux régulant l'accès au travail et au capital sur la senne fixe.....	447
Fig. 64: Partage de la valeur ajoutée nette résultant des rapports sociaux régulant l'accès au travail et au capital sur le barrage de nasse.....	449
Fig. 65: Le partage de la valeur ajoutée résultant des rapports sociaux réglant l'accès au capital et au travail sur les différents systèmes de pêche.....	450
Fig. 66: Décomposition du prix d'un sac de poisson à Maiduguri entre les différents acteurs de la filière.....	451
Fig. 67: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales associant l'agriculture et la pêche (SP F 1).....	478

Fig. 68: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur l'agriculture (SP F 2).....	482
Fig. 69: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur l'agriculture et investissant dans des activités extra-agricoles (SP F 3).....	485
Fig. 70: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur la pêche limitées par leur accès au matériel (SP F 5). Cas de Mahamat Toukour à Darak.....	491
Fig. 71: Caractérisation technico-économique du système de production des UP familiales centrées sur la pêche investissant dans l'agriculture (SP F 6). Cas d'Al Adji Bagoudou à Darak.....	493
Fig. 72: Caractérisation technico-économique du système de production des UP patronales centrées sur la pêche (SP P 1). Cas d'Al Adji Aïdou à Darak.....	497
Fig. 73: Caractérisation technico-économique du système de production des UP patronales centrées sur l'agriculture et diversifiant leurs investissements (SP P 2). Cas d'Ema Djida.....	500
Fig. 74: Part relative du travail familial et du travail salarié dans les différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années).....	510
Fig. 75: Part relative du travail familial alloué à l'agriculture, la pêche et la vente de force de travail dans les différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années).....	512
Fig. 76: Part relative de l'agriculture et de la pêche dans le revenu agricole des différents systèmes de production (moyenne sur une séquence de trois années).....	513
Fig. 77: Surfaces cultivées par actif familial dans les différents systèmes de production.....	515
Fig. 78: Valeur ajoutée nette par actif et par an et revenu agricole et total par actif familial et par an dans les différents systèmes de production (valeur moyenne sur une séquence de trois années).....	517
Fig. 79: Revenu total par consommateur (ou équivalent-adulte) et par an dégagé dans les différents systèmes de production (valeur moyenne sur une séquence de trois années) comparé au seuil de pauvreté dans la région de l'Extrême-nord.....	519
Fig. 80: Étendue considérée pour estimer la superficie des espaces de décrue potentiellement cultivables à l'ouest du Taf-Taf.....	563

# Liste des cartes

Carte 1 : Le lac Tchad, une périphérie nationale.....	5
Carte 2 : Diversité des formes du multi-usage des ressources au lac Tchad.....	8
Carte 3 : Densités démographiques régionales autour du lac Tchad en 2013.....	9
Carte 4 : Organisation des villages dans la topographie lacustre et principaux villages d'étude....	19
Carte 5 : Le Lac et son arrière-pays dans la région de l'Extrême-nord au Cameroun.....	21
Carte 6 : Le bassin versant et le bassin orographique du Lac Tchad.....	35
Carte 7 : Le complexe eaux-terres-herbes à l'échelle de l'espace lacustre camerounais.....	47
Carte 8 : Évolutions de la physionomie de l'espace lacustre camerounais entre les années 1950 et 2000.....	55
Carte 9 : Principaux parcours des éleveurs exploitant les pâturages camerounais par type de système d'élevage.....	140
Carte 10 : Cité-états Kotoko et chefferies Boudouma aux marges des empires sahéliens de la fin du XIXe s Réalisation : Charline Rangé ; source : Ben Yahmed et al (eds) 2006. Atlas du Cameroun.....	200
Carte 11 : Colonisation halieutique et émergence de bourgs ruraux dans l'espace lacustre camerounais avec l'essor de la pêche dans les années 1950 et 1960.....	228
Carte 12 : Création de villages et de campements d'éleveurs avec la baisse du niveau des eaux des années 1960.....	234
Carte 13 : Un espace lacustre structuré autour de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : peuplement et marchés dans la décennie 1980 Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.....	261
Carte 14 : Zone occupée par les forces militaro-administratives nigérianes entre 1987 et 2004.....	278
Carte 15 : Les mobilités pastorales contemporaines au lac Tchad.....	302
Carte 16 : Population permanente et marchés dans l'espace lacustres camerounais en 2013.....	318
Carte 17 : Trames et conflits territoriaux dans l'espace lacustre camerounais.....	370

Carte 18 : Pouvoirs locaux et conflits territoriaux au lac Tchad.....	397
Carte 19 : L'espace lacustre camerounais dans les infrastructures de transport et les marchés de l'arrière-pays des rives sud.....	413
Carte 20 : Nombre d'enquêtes réalisées dans les différents villages de la partie camerounaise du lac Tchad.....	637
Carte 21 : Nombre d'enquêtes réalisées dans les différents campements d'éleveurs de la partie camerounaise du lac Tchad.....	638

# Liste des tableaux

Tableau 1: Vocabulaire technique commun aux différentes langues parlées au Lac source : enquêtes.....	222
Tableau 2: Maïs de fin de décrue : comparaison des performances technico-économiques selon les systèmes de culture.....	424
Tableau 3: Comparaison des performances technico-économiques des systèmes de culture reposant sur le niébé.....	428
Tableau 4: Canne à sucre : comparaison des performances technico-économiques selon les systèmes de culture.....	431
Tableau 5: Comparaison du capital fixe et des consommations intermédiaires dans les différents systèmes de pêche.....	439
Tableau 6: Performances technico-économiques des différents systèmes de pêche.....	441
Tableau 7: surface cultivée moyenne par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années).....	550
Tableau 8: quantités récoltées et quantité de poisson frais pêchée moyenne par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années).....	551
Tableau 9: VAN/actif, VAN/actif familial et revenu agricole et total par actif familial dans chacun des systèmes de production (moyenne sur une séquence de 3 années).....	551
Tableau 10: Part relative des différents systèmes de production dans les différents types de terroirs.....	552
Tableau 11: nombre d'emplois en équivalent temps plein occupés par les populations résidentes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta).....	553
Tableau 12: surfaces cultivées moyennes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années).....	554



Tableau 13: quantités récoltées et quantité de poisson frais pêchée moyennes dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années).....	554
Tableau 14: VAN moyenne créée dans l'espace lacustre camerounais (en dehors du delta) par les populations résidentes (moyenne sur une séquence de 3 années).....	555
Tableau 15: Production pondérale dans l'espace lacustre camerounais hors delta avec le mode d'exploitation actuel.....	564
Tableau 16: Comparaison des productions pondérales dans l'espace lacustre camerounais hors delta dans deux modèles agricoles (mode d'exploitation actuel et agriculture capitaliste spécialisée).....	564
Tableau 17: Décomposition de la valeur ajoutée nette produite dans l'espace lacustre camerounais hors delta avec le mode d'exploitation actuel.....	565
Tableau 18: Comparaison de la richesse agricole (au sens large) (VAN) créée dans l'espace lacustre camerounais hors delta dans deux modèles agricoles (mode d'exploitation actuel et agriculture capitaliste spécialisée).....	566
Tableau 19: poids en kilogramme des unités de mesure utilisées pour les produits agricoles.....	639
Tableau 20: poids en kilogramme des unités de mesure utilisées pour le poisson.....	639
Tableau 21: Hypothèses de temps de travaux retenues dans les calculs pour chacune des opérations culturales et mesures de temps de travaux réalisées.....	642
Tableau 22: Hypothèses de rendement retenues dans les calculs pour chacun des systèmes de culture et mesures de rendement réalisées.....	643
Tableau 23: Coût de la mesure de semence (naira).....	643
Tableau 24: Composition, prix (naira) et dose conseillée par hectare en herbicides et insecticides.....	644
Tableau 25: Dose d'herbicides et d'insecticides jugées efficace par les agriculteurs.....	644
Tableau 26: Prix (en naira) des produits agricoles en 2012 sur le marché rural de Tchika et le marché intermédiaire de Mada (Cameroun).....	645
Tableau 27: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture du niébé.....	647
Tableau 28: Revenu offert par la commercialisation du niébé sur le marché de Mada.....	647
Tableau 29: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur le système de culture de la patate douce en décrue.....	648
Tableau 30: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture de la canne à sucre.....	648
Tableau 31: Revenu offert par la commercialisation de la canne à sucre sur le marché de Guitté.....	649
Tableau 32: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture du maïs de fin de décrue.....	649
Tableau 33: Prix (en naira) du sac de poisson frais par espèce majoritaire en 2012 sur le marché de Darak (Cameroun).....	651
Tableau 34: Coût (en naira) et fréquence de renouvellement du matériel de pêche.....	652
Tableau 35: Estimations des prises moyennes avec les nasses isolées collectées par entretien approfondis.....	653
Tableau 36: Estimations des prises moyennes avec le barrage de nasses collectées par entretien approfondis.....	653
Tableau 37: Estimations des prises moyennes avec la senne fixe collectées par entretien approfondis.....	654
Tableau 38: Estimations des prises moyennes avec la grande senne tournante collectées par entretien approfondis.....	654

Tableau 39: Estimations des prises moyennes avec la petite senne tournante collectées par entretien approfondis.....	654
Tableau 40: Estimations des prises moyennes avec le filet dormant collectées par entretien approfondis.....	655
Tableau 41: Hypothèses retenues dans le calcul de la productivité du travail sur le fumage du poisson.....	655
Tableau 42: Hypothèses retenues dans la décomposition de la différence du prix d'un colis de poisson fumé entre le marché de Darak et celui de Maiduguri.....	656
Tableau 43: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche des nasses isolées.....	657
Tableau 44: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche du barrage de nasses.....	659
Tableau 45: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la senne fixe.....	660
Tableau 46: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la grande senne tournante.....	662
Tableau 47: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la petite senne tournante.....	663
Tableau 48: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche du filet dormant.....	663
Tableau 49: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 1 source : enquêtes.....	666
Tableau 50: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 2.....	667
Tableau 51: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 3 source : enquêtes.....	668
Tableau 52: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 5 source : enquêtes.....	669
Tableau 53: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 6 source : enquêtes.....	670
Tableau 54: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP P 1 source : enquêtes.....	671
Tableau 55: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP P 2 source : enquêtes.....	672
Tableau 56: Hypothèses retenues pour calculer la dépréciation et les frais de réparation du matériel source : enquêtes.....	674
Tableau 57: Hypothèses retenues pour calculer la consommation en carburant et le nombre d'heures travaillées pour cultiver 30 500 ha source : enquêtes.....	675
Tableau 58: Hypothèses retenues pour calculer le coût des consommations intermédiaires (semences, herbicides et engrais) pour cultiver 30 500 ha source : enquêtes.....	675
Tableau 59: Décomposition de la valeur ajoutée créée, dans les hypothèses de rendement du projet, par la mise en culture moto-mécanisée de 30 500 ha source : enquêtes.....	675

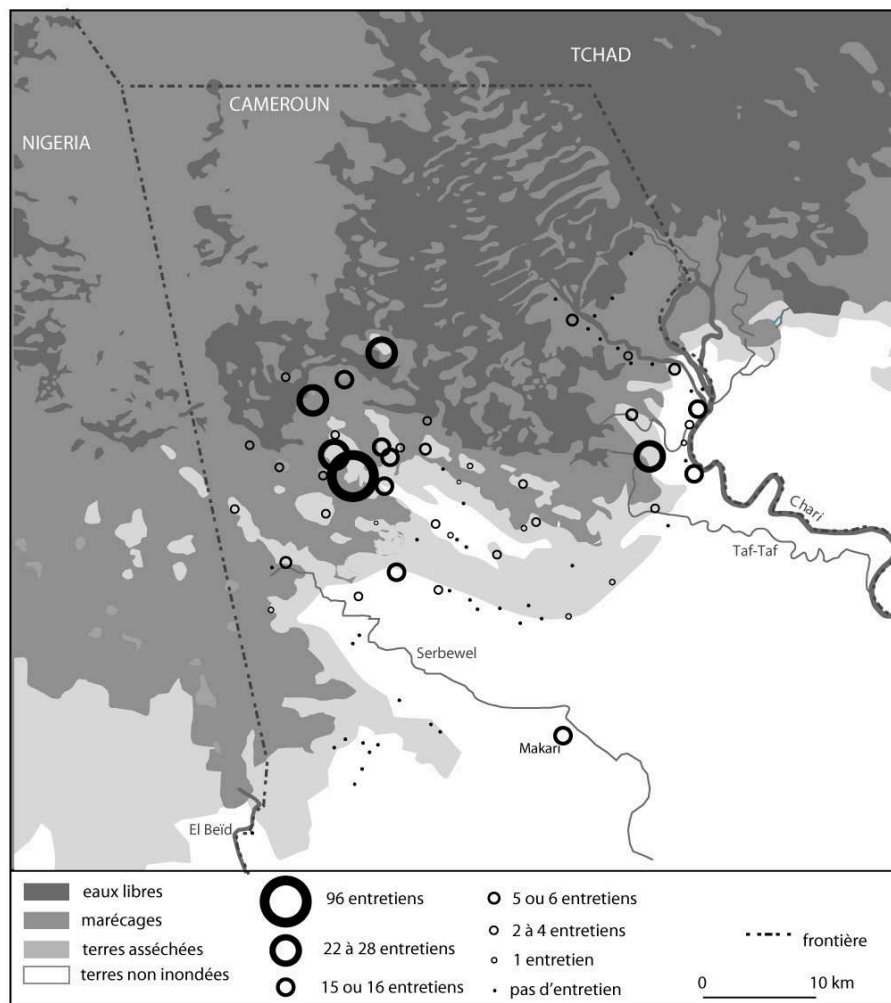


# Annexes

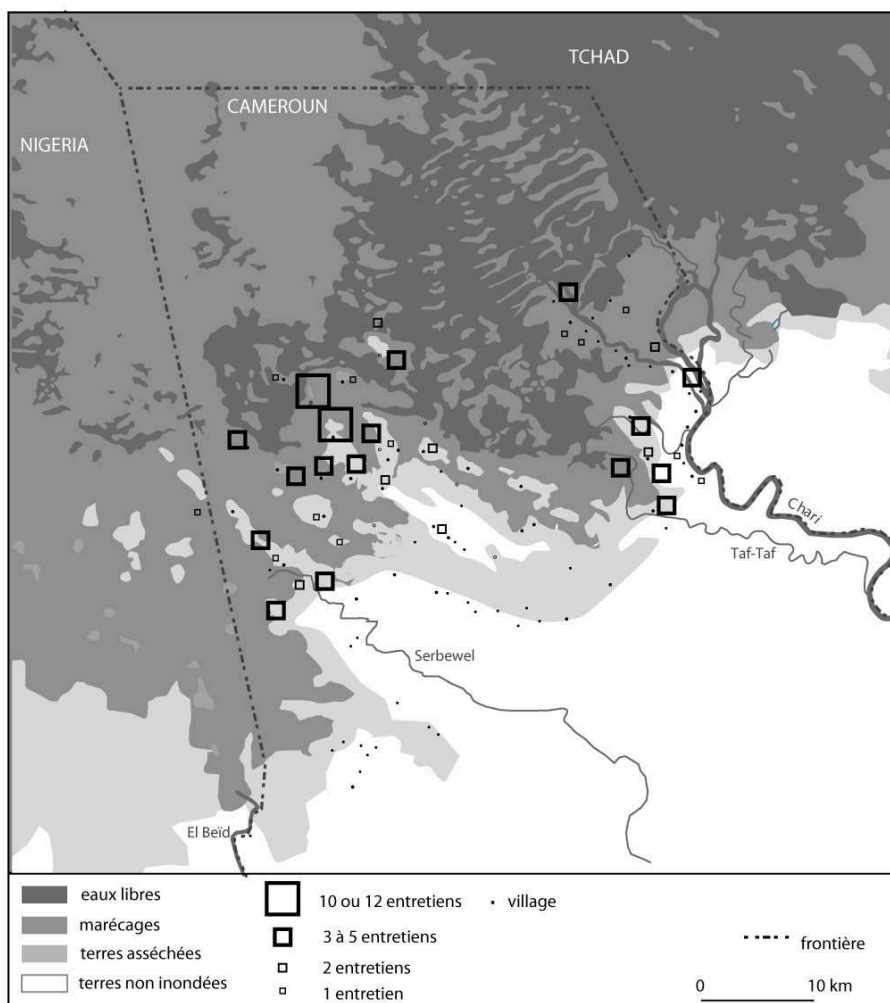


## Villages et campements enquêtés

Les deux cartes ci-dessous indiquent le nombre d'entretiens réalisés dans les différents villages et campements saisonniers d'éleveurs dans la partie camerounaise du lac Tchad entre 2011 et 2012.



**Carte 20 : Nombre d'enquêtes réalisées dans les différents villages de la partie camerounaise du lac Tchad**  
Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.



Carte 21 : Nombre d'enquêtes réalisées dans les différents campements d'éleveurs de la partie camerounaise du lac Tchad

Réalisation : Charline Rangé ; source : enquêtes.

## Conversion des unités de mesure

En 2011 et 2012, lorsque nous avons réalisé nos enquêtes, 100 naira valaient 300 Franc CFA et 1 euro valait 656 Franc CFA.

Les tableaux ci-dessous indiquent le poids en kilogramme des unités de mesure utilisées pour les produits agricoles et le poisson.

	<b>coro</b>	<b>sac</b>
<b>maïs égrené</b>	2,1 kg	49 kg
<b>niebe en grain</b>	2,3 kg	52 kg
<b>patate douce</b>		120 kg
<b>coques de niebe</b>		1 sac de fanes pour 1,5 sacs de niebe en grain

*Tableau 19: poids en kilogramme des unités de mesure utilisées pour les produits agricoles  
source : enquêtes.*

<b>tchako</b>	<b>daró</b>
82 kg de poisson frais	27 kg de poisson frais

*Tableau 20: poids en kilogramme des unités de mesure utilisées pour le poisson  
source : enquêtes.*





## Systemes de culture

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque opération culturale et chaque facette agricole, les hypothèses de temps de travaux retenues dans les calculs et, entre parenthèses, les mesures directes et indirectes réalisées.

	opération	facette	faciès du couvert	temps de travail (JT/ha)
défriche et travail du sol avant semis	faucardage à la décroue	<i>dine</i>	<i>am louine</i>	58 (58)
	défriche après l'exondation (troupeaux peu nombreux)	<i>dine</i>	<i>am foula</i>	33 (33)
	défriche et galibin simultané (troupeaux nombreux)	<i>dine</i>	<i>am louine</i>	75 (72/ 75)
	défriche et galibin simultané (troupeaux nombreux)	<i>dine</i>	<i>am foula</i>	60 (55/ 60/ 62/ 75/ 80)
	Défriche-paillage	<i>goz</i>		15 (15)
	défriche fane de niebe et herbes pour cultiver le maïs pluvial	<i>tre/lybia</i>		15 (13/ 17)
	galibin sol « humide », peu de rhizome	<i>dine</i>		23 (20/ 22/ 25)
	galibin sol « humide » avec rhizome	<i>dine</i>	<i>am foula</i>	40 (35/ 45)
	gâlibîn sol « sec » avec rhizome	<i>dine</i>	<i>am foula</i>	75 (72/ 75)
	galibin patate douce	<i>lybia</i>		45 (45)
	cassage des mottes	<i>dine</i>		16 (16)
	désherbage-grattage pré-semis	<i>dine</i>		15 (15)
	brûlis des herbes			Entre 2,5 et 12
semis ou bouturage	trous patate douce	<i>lybia</i>		31 (31)
	bouturage patate douce (+transport bouture)	<i>lybia</i>		22 (22)
	semis maïs de fin de décroue sol « humide »	<i>dine</i>		10 (8/ 10/ 12)
	semis maïs de fin de décroue sol « sec »	<i>dine</i>		25 (23/ 25/ 27)
	semis maïs pluvial	<i>tre/lybia</i>		6 (6)
	semis niebe sol « humide »	<i>lybia/ tre</i>		12 (12)
	semis niebe sol « sec »	<i>lybia/ tre</i>		25 (25)
	semis niebe fin SP	<i>goz</i>		14 (14)
	trous canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		31 (37/ 24)
	sillons cannes à sucre	<i>lybia/ dine</i>		46 (46)
	bouturage canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		19 (19)

sarclages	1er sarclage du maïs de fin de décrue (avant les pluies)	<i>dine</i>		26 (29/ 22)
	2nd sarclage du maïs de fin de décrue (pendant les pluies)	<i>dine</i>		21 (24/ 18)
	1er sarclage du niebe	<i>lybia/tre</i>		17
	2è et 3è sarclage niebe	<i>lybia/tre</i>		13* et 10*
	sarclage niebe fin SP	<i>goz</i>		8 (8)
	1er sarclage canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		25 (25)
	8 autres sarclages canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		15 pr chaque sarclage
	8 autres sarclages canne à sucre intensif en travail			20 pr chaque sarclage
	1er sarclage patate douce	<i>lybia</i>		20 (20)
	2nd et 3è sarclage patate douce	<i>lybia</i>		10* et 15*
	1er sarclage maïs pluvial sur frange humide	<i>lybia/tre</i>		19 (19)
	2è sarclage maïs pluvial sur frange humide	<i>mybia/tre</i>		15 (15)
récoltes	récoltes maïs	<i>dine/lybia/tre</i>		entre 45 et 55 kg maïs égrené/JT
	récolte niebe	<i>lybia/tre</i>		37,5 à 50 kg niebe décortiqué/JT selon le rendement
	récolte canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		7 tas de 40 cannes/JT
	récolte patate douce	<i>lybia</i>		60 (47/60/ 60)
travaux post récoltes	enfouissement boutures canne à sucre	<i>lybia/ dine</i>		4 (4)
	transport du maïs par traction asine			entre 400 et 750 kg en équivalent maïs grain/JT
	égrenage maïs			135 kg en équivalent maïs grain/JT
	battage niebe			entre 115 et 154 kg niebe décortiqué/JT
	vanage niebe			155 kg niebe décortiqué/JT
travail collectif	entretien digue de protection			entre 1 et 20 JT par an

**Tableau 21: Hypothèses de temps de travaux retenues dans les calculs pour chacune des opérations culturales et mesures de temps de travaux réalisées**

source : enquêtes.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque système de culture, les hypothèses de rendement retenues dans les calculs et, entre parenthèses, les mesures directes et indirectes réalisées.

	décevant	satisfaisant	très bon
maïs de fin de décrue (kg maïs grain/ha)	1855 (1855)	2600 (2600/ 3000)	4760 (4760)
niebe sur frange humide avec beaucoup d'insecticides (kg niebe décortiqué)		2000 (2000)	
niebe de décrue avec beaucoup d'insecticides (kg niebe décortiqué)		1300 (1300)	
niebe sur frange humide avec moins d'insecticides (kg niebe décortiqué)		1500 (1500)	
niebe de décrue avec moins d'insecticides (kg niebe décortiqué)		1000 (1000)	
niebe de fin SP (kg niebe décortiqué)		1200 (600 en année de pluies déficitaires/ 1800 en année de fortes pluies)	2200
canne à sucre « + intensif en travail » (tas de 40 cannes)	600 (600)	800	1000 (1000)
canne à sucre (tas de 40 cannes)	100 (100)	300 (300)	
patate douce (tonnes)	< 12 (4/8)	Entre 12 et 20 (12/18)	> 20 (24/27)

*Tableau 22: Hypothèses de rendement retenues dans les calculs pour chacun des systèmes de culture et mesures de rendement réalisées*  
source : enquêtes.

Les tableaux suivants indiquent le coût des intrants (en naira) par unité de mesure et les doses de produits phytosanitaires conseillées et celles jugées efficaces par les agriculteurs.

Coût semence (naira)	
maïs de fin de décrue (/ coro de 2,1 kg)	250
niebe (/ coro de 2,3)	500
canne à sucre (/tas de 40 bouture)	600
patate douce (/sac de fane éq. à 50 kg de maïs égrené)	250

*Tableau 23: Coût de la mesure de semence (naira)*  
source : enquêtes.

	nom commercial	composition	dose conseillée par hectare	Prix d'un litre sur le marché local (naira/L)
herbicide « sélectif »	« vestamine »	2,4-Damine salt 720g/L	Entre 1,5 et 2,5 L/ha (céréales et légumineuses)	1300
herbicide « total »	« condem »	480g/L de N-phosphormethy I glycosate (glyphosate)	Entre 3 et 8 L/ha selon l'espèce herbacée	1300
insecticide	« termifos »	200 g de chlorpyrifos/L	Entre 3 et 6 L/ha chaque mois	3000

**Tableau 24: Composition, prix (naira) et dose conseillée par hectare en herbicides et insecticides**  
source : enquêtes.

dose par hectare jugée efficace de produits phytosanitaires l/ha			
	herbicide sélectif (2,4-Damine)	glyphosate	insecticide
dernier sarclage	2,5		
défriche à l'exondation		8	
insecticide niebe décrue			13
insecticide niebe frange humide			9

**Tableau 25: Dose d'herbicides et d'insecticides jugées efficaces par les agriculteurs**  
source : enquêtes.

La tableau ci-dessous indique les prix en 2012 (en naira) des produits agricoles sur le marché rural de Tchika et sur le marché intermédiaire de Mada pendant le pic des récoltes et à la soudure.

prix des produits agricoles sur les marchés (en naira) en 2012							
	Mada pendant le pic des récoltes	marché local pendant le pic des récoltes	Mada pendant la soudure	marché local pdt la soudure	marché local prix moyen	bord champs avant récolte	prix débarcadère tchadien de Guitte
maïs (sac de 50 kg de maïs grains)	2800	1700	4200	4800	1700		
rachis de maïs (équivalent sac de 50 kg de maïs grain)				500			
son de maïs (sac de 50 kg)				650			
niebe (sac de 50 kg de niebe décortiqué)	8500	7000					
coques de niebe (équivalent sac de 50 kg de niebe décortiqué)				300			
canne à sucre (tas de 40 cannes)						1000	2270
patate douce						1600	

**Tableau 26: Prix (en naira) des produits agricoles en 2012 sur le marché rural de Tchika et le marché intermédiaire de Mada (Cameroun)**  
source : enquêtes.

Les tableaux ci-dessous décomposent, pour chaque système de culture, le calcul de la valeur ajoutée par hectare et par journée de travail (temps de travaux, rendement, consommations intermédiaires, produits bruts). Concernant les temps de travaux, est indiqué entre parenthèse si l'opération est très principalement réalisée par les hommes (h), les femmes (f) ou est mixte (m). Les valeurs monétaires sont données en naira. Pour le niébé et la canne à sucre, un tableau indique le revenu offert par la commercialisation du produit sur le marché de Mada (niébé), ou de Guitté (canne à sucre).

		SC niebe frange humide	SC niebe insecticide frange humide	SC niebe/maïs frange humide	SC niebe décrue	SC niebe fin SP
<b>temps de travail (JT)</b>						
<b>niebe</b>	défriche	20 (m)	20 (m)		20 (m)	15 (m)
	grattage (harata)	30 (m)	30 (m)	23 (m)	30 (m)	
	cassage des mottes	16 (m)	16 (m)	16 (m)	16 (m)	
	tas et brûlis des herbes	5 (m)	5 (m)		5 (m)	3 (m)
	semis	25 (m)	25 (m)	12 (m)	25 (m)	14 (m)
	sarclages	40 (m)	40 (m)	40 (m)	40 (m)	8 (m)
	récoltes	40 (f)	40 (f)	40 (f)	27 (f)	24 (f)
	battage	13 (h)	13 (h)	13 (h)	9 (h)	10 (h)
	vannage	9 (f)	13 (f)	9 (f)	6 (f)	8 (f)
	total	198 (dont 49 (f))	202 (dont 53 (f))	153 (dont 49 (f))	178 (dont 33 (f))	79 (dont 32 (f))
<b>maïs pluvial</b>	défriche			15 (m)		
	tas et brûlis d'herbes			3 (m)		
	semis			6 (m)		
	sarclages			34 (m)		
	récoltes			38 (m)		
	transport récoltes			3 (m)		
	égrenage			13 (f)		
	total			112 (dont 13 (f))		
<b>rendement (kg/ha)</b>						
niebe décortiqué		1500	2000	1500	1000	1200
maïs grain				1750		

	SC niebe frange humide	SC niebe insecticide frange humide	SC niebe/maïs frange humide	SC niebe décru	SC niebe fin SP
<b>consommations intermédiaires (naira)</b>					
semences	6500	6500	6500	10000	5000
traitement phytosanitaire	15000	27000	15000	21000	
location pulvérisateur (10 jours)	5000	5000	5000	5000	
transport récoltes au village			3500		
coût total	26500	38500	26500	36000	5000
<b>produit brut (naira)</b>					
niebe décortiqué	210000	280000	210000	140000	168000
coques de niebe	12000	16000	12000	8000	9600
maïs décortiqué			113750		
rachis de maïs			17500		
son de maïs			3250		
total	222000	296000	356500	148000	177600
<b>valeur ajoutée (=PB-CI) (naira)</b>					
VA/ha	195500	257500	330000	112000	172600
VA/JT	987	1275	1245	629	2185

**Tableau 27: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture du niébé**  
source : enquêtes.

<b>prix (/sac de 50 kg de niebe décortiqué)</b>	marché local	7000
	marché de Mada	8500
<b>produit brut</b>	marché local	280000
	Mada	340000
<b>coût du transport Lac-Mada</b>		8000
<b>revenu/ha</b>	marché local	257500
	Marché de Mada	309500

**Tableau 28: Revenu offert par la commercialisation du niébé sur le marché de Mada**  
source : enquêtes.



<b>temps de travail (JT)</b>	
défriche	10 (h)
galibin	45 (h)
trou	32 (h)
bouturage	22 (h)
sarclages	45 (m)
récoltes	60 (h)
total	214 (dont 169 (h))
<b>rendement (t de tubercules/ha)</b>	
16,8	
<b>consommations intermédiaires (naira)</b>	
boutures (dont transport)	7000
<b>produit brut</b>	
patate douce achetée avant la récolte	217000
<b>valeur ajoutée (=PB-CI)</b>	
VA/ha (avant récolte)	210000
VA/JT (avant récolte)	1014

**Tableau 29: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur le système de culture de la patate douce en décrue**  
source : enquêtes.

<b>rendement (tas de 40 cannes/ha)</b>		
	300	800
<b>consommations intermédiaires</b>		
boutures (dont transport)	25700	128700
herbicides	6000	6000
pesticides	6000	6000
total	37700	140700
<b>produit brut</b>		
canne à sucre achetée sur pied	300000	800000
<b>valeur ajoutée</b>		
VA/ha (avant récolte)	262300	659300
VA/JT (avant récolte)	947	1792

**Tableau 30: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture de la canne à sucre**  
source : enquêtes.

<b>prix (/tas de 40 cannes)</b>	bord champ avant récolte	1000
	débarcadère de Guitte	2270
<b>produit brut</b>	bord champ avant récolte	800000
	débarcadère de Guitte	1816000
<b>coûts pour commercialiser à Guitté</b>	récolte	120000
	transport et manutention Lac-Guitté	624000
	taxes	120000
<b>revenu/ha</b>	bord champ avant récolte	659300
	débarcadère de Guitte	811300

**Tableau 31: Revenu offert par la commercialisation de la canne à sucre sur le marché de Guitté**  
source : enquêtes.

	SC « sans herbicide »	SC « avec herbicide »
<b>temps de travail (JT)</b>		
Défriche et galabin	60 (m)	23 (m)
cassage des mottes	16 (m)	16 (m)
Désherbage-grattage pré-semis	15 (m)	15 (m)
tas et brûlis des herbes	7 (m)	2,5 (m)
semis	25 (m)	10 (m)
sarclages	47 (m)	47 (m)
récoltes	47 (m)	59 (m)
transport des récoltes	5 (m)	6 (m)
entretien digue	6 (m)	6 (m)
égrenage	19 (m)	24 (m)
total	247	209
<b>rendement (kg/ha)</b>		
	2600	3250
<b>consommations intermédiaires</b>		
herbicides	3200	13600
transport des récoltes	5200	6500
total	8400	20100
<b>produit brut</b>		
maïs égrené	169000	211250
rachis de maïs	26000	32500
son de maïs	4830	6040
total	199830	249790
<b>valeur ajoutée</b>		
VA/ha	191430	229690
VA/JT	775	1099

**Tableau 32: Décomposition du calcul de la VA/ha et de la VA/JT sur les systèmes de culture du maïs de fin de décrue**  
source : enquêtes.



Le tableau ci-dessous indique les prix (en naira) du sac de poisson frais sur le marché de Darak pendant la saison sèche 2012 par espèce de poisson majoritaire dans le sac.

<b>prix du sac de 82 kg de poisson frais à Darack selon l'espèce majoritaire en 2012 (naira)</b>	
<b><i>Clarias</i></b>	15000
<b><i>Clarias</i> pêché à la senne fixe</b>	18000
<b><i>Lates/ heterotis/ Gymnarchus</i></b>	45000
<b><i>Lates/ heterotis/ Gymnarchus</i> en juillet-août</b>	54000
<b><i>Tilapia</i></b>	18000

**Tableau 33: Prix (en naira) du sac de poisson frais par espèce majoritaire en 2012 sur le marché de Darak (Cameroun)**

source : enquêtes.

Le tableau ci-dessous indique le coût (en naira) et la fréquence de renouvellement du matériel de pêche.

		coût	fréquence de renouvellement
<b>nasses isolées</b>	petite nasse	400	2 ans
<b>barrage de nasses (550 nasses)</b>	grande nasse	1200	2 ans
	grand filet	60000	3 ans
	grande pirogue	150000	3 ans
	moteur faible puissance	100000	20 ans
<b>senne fixe (24 personnes pendant 15 jours)</b>	grand filet	165000	3 ans
	grande pirogue	150000	3 ans
	moteur faible puissance	100000	20 ans
	sacs pour vêtements	14400	tous les ans
	machettes	25000	tous les ans
	pieux	10000	tous les ans
<b>Grande senne tournante pour 9 personnes</b>	filet	139000	3 ans
	grande pirogue	150000	5 ans
	moteur « haute puissance »	400000	20 ans
	pieux	4000	tous les ans
<b>petite senne tournante pour 5 personnes</b>	filet	86000	3 ans
	pirogue	50000	5 ans
	pieux	4000	tous les ans
<b>filet pour 2 personnes</b>	Nappe de filet	9000	tous les ans
	flotteurs, plombs, piquets	4200	tous les ans
	pirogue	20000	3 ans

**Tableau 34: Coût (en naira) et fréquence de renouvellement du matériel de pêche**  
source : enquêtes.

Les tableaux suivants indiquent, pour chaque système de pêche, les différentes estimations des prises moyennes collectées par entretien approfondi.

nasses isolées			
	7 premiers jours	après les 7 premiers jours	jugement du pêcheur
20 nasses	0,5 daro/ pêche soit 14 kg/ pêche	Entre 500 et 1000 naira/pêche soit entre 2,7 et 5,5 kg/ pêche	pêche satisfaisante
40 nasses	Entre 0,5 et 1 daro/ pêche soit 14 et 27 kg/ pêche	< 1/3 daro/ pêche soit < 9 kg/pêche	pêche satisfaisante
50 nasses	2 daro/pêche soit 55 kg/ pêche	Entre 1/4 et 1/2 daro/ pêche soit entre 7 et 14 kg/ pêche	bonne pêche
40 nasses	Entre 1 et 1,5 daro/ pêche soit entre 27 et 41 kg/pêche	< 1/2 daro/ pêche soit < 14 kg/ pêche	pêche satisfaisante

**Tableau 35: Estimations des prises moyennes avec les nasses isolées collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

barrage de nasse				
		40 premiers jours	110 autres jours	jugement du pêcheur
barrage de 550 nasses	150 nasses centrales	8 tchako/ pêche soit 656 kg/ pêche	Entre 3 et 4 tchako/ pêche soit entre 246 et 328 kg/ pêche	pêche satisfaisante
	20 nasses latérales	Entre 0,5 et 0,75 tchako/ pêche soit entre 41 et 61,5 kg/ pêche	<1/4 tchako/ pêche soit < 20,5 kg/ pêche	pêche satisfaisante
barrage de 300 nasses	100 nasses centrales	4 tchako/ pêche soit 328 kg/ pêche	2 tchako/ pêche soit 164 kg/ pêche	pêche satisfaisante

**Tableau 36: Estimations des prises moyennes avec le barrage de nasses collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

<b>senne fixe</b>		
35 pers pendant 20 jours	54 tchako de Clarias et 3 à 4 tchako d'heterotis soit 4715 kg	pêche décevante
24 personnes pendant 15 jours	40 tchako de Clarias et 4 tchako d'Heterotis soit 3608 kg	pêche satisfaisante

**Tableau 37: Estimations des prises moyennes avec la senne fixe collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

<b>grande senne tournante</b>				
	<b>entre janvier et juin</b>	<b>entre mi-avril et mi-mai</b>	<b>en juillet et août</b>	<b>jugement du patron de pêche</b>
9 actifs	Entre 1 et 3 daro/ pêche soit entre 27 et 82 kg/ pêche	Entre 2 et 5 daro/ pêche soit entre 55 et 137 kg/ pêche	Entre 1 et 2 daro/ pêche soit entre 27 et 55 kg/ jour	pêche satisfaisante

**Tableau 38: Estimations des prises moyennes avec la grande senne tournante collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

<b>petite senne tournante</b>				
	<b>entre mars et juin</b>	<b>entre mi-avril et mi-mai</b>	<b>mauvaise pêche entre mars et juin</b>	<b>jugement du pêcheur</b>
5 actifs	Entre 1 et 2 daro/ pêche soit entre 27 et 54 kg/ pêche	Entre 2 et 5 daro/ pêche soit entre 55 et 137 kg/pêche	<1 daro par pêche soit <27 kg/ pêche	pêche satisfaisante
5 actifs	2 daro/ pêche soit 55 kg/ pêche	4 daro/ pêche soit 109 kg/pêche	Entre 1000 et 5000 naira soit entre 4,5 et 23 kg/ pêche	pêche satisfaisante

**Tableau 39: Estimations des prises moyennes avec la petite senne tournante collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

filets			
	de janvier à juin	de mi-avril à mi-mai	jugement du pêcheur
8 pêcheur (2*4) (filet 2,5 à 5 doigts)	5 tchako de banda et 5 cartons de clino en un mois de pêche soit 55 kg/ pêche	7 tchakos de banda et 9 cartons de clino en un mois de pêche soit 85 kg/ pêche	pêche satisfaisante
2 pêcheurs (filet 2,5 à 4 doigts)*		4 tchako de banda en 34 jrs soit 26 kg/ pêche	pêche satisfaisante
2 pêcheurs (filet 2 à 3 doigts)	2,5 daro fumés et 1 daro frais en 12 jrs soit 19 kg/jour de pêche	5 daro fumés et 1 daro frais en 12 jrs soit 35 kg/pêche	bonne pêche

**Tableau 40: Estimations des prises moyennes avec le filet dormant collectées par entretien approfondis**  
source : enquêtes.

Le tableau ci-dessous indique les hypothèses retenues pour calculer la productivité journalière du travail (en naira) sur le fumage du poisson.

fumage d'un tchako (82 kg) de Tilapia		
prix	tchako frais	15000 naira
	tchako fumé	34500 naira
taux de transformation	1 tchako de poisson frais donne 0,57 tchako de poisson fumé	
consommations intermédiaires	bois pour le fumage	1750 naira
	achat poisson frais	15000 naira
produit brut	19665 naira	
valeur ajoutée (VA)	2915 naira	
nombre de jours de travail	1,5 JT	
VA/JT	1944 naira/JT	

**Tableau 41: Hypothèses retenues dans le calcul de la productivité du travail sur le fumage du poisson**  
source : enquêtes.

Le tableau ci-dessous indique les hypothèses retenues pour décomposer la différence de prix (en naira) d'un colis de poisson fumé entre le marché de Darak et celui de Maiduguri.



décomposition des coûts de la commercialisation d'un carton de 3 daro de Clarias fumé entre Darack et Maïdougouri		
transport	transport lacustre Darack-Daban Masara	300
	transport routier Daban Masara-Maïdougouri	400
manutention	manutention à Darack	50
	manutention débarcadère Daban Masara	100
	manutention à Maïdougouri	40
conditionnement (carton, sac, ficelles)		150
taxes	taxes douanières à Daban Masara	25000 naira/ camion de 130 à 140 cartons de 3 daro
	taxes douanières à Darack	500
	taxes communales à Darack	100
	taxe payée aux services de l'élevage et des pêches de Darak	100
	passé droit en cas de fermeture de la frontière	5000 à 6000 naira par pirogue de 100 cartons soit 50 à 60 naira/carton
rémunération de l'intermédiaire	à Darack	3000
	à Maïdougouri	11000
prix	prix du carton de 3 daro de Clarias fumé à Darack	31500
	prix du carton de 3 daro de Clarias fumé à Maïdougouri	51000

**Tableau 42: Hypothèses retenues dans la décomposition de la différence du prix d'un colis de poisson fumé entre le marché de Darak et celui de Maiduguri**  
source : enquêtes.

Les tableaux ci-dessous décomposent, pour chaque système de pêche, le calcul de la valeur ajoutée nette par journée de travail (poids des prises, temps de travail, produits brut, consommations intermédiaires, dépréciation du matériel) et celui de son partage (redevance payée aux autorités, revenu des travailleurs salariés, pays à part de fruit et du patron de pêche). Les valeurs monétaires sont données en naira.

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>	
7 premiers jours	4
/semaine pendant les 83 autres jours	0
total sur 90 jours	9
<b>temps de travail (JT)</b>	
7 premiers jours	6
/semaine pendant les 83 autres jours	5
total sur 90 jours	65
<b>produit brut</b>	
prix du sac de 82 kg	15000
PB 7 premiers jours	140000
PB 83 autres jours	71000
PB total	131000
<b>coût du matériel</b>	
dépréciation des nasses par campagne de pêche	16000
<b>valeur ajoutée nette</b>	
VAN	115000
VAN/JT	1769

*Tableau 43: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche des nasses isolées  
source : enquêtes.*

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>		
150 nasses centrales	pendant les 40 premiers jours	19
	pendant les 110 premiers jours	30
	Total	49
400 nasses latérales	pendant les 40 premiers jours	31
	pendant les 110 premiers jours	48
	Total	79
550 nasses	Total	128
<b>temps de travail (en JT)</b>		
visite et pêche des 550 nasses		396
défriche		71
gardiennage		300
total		767
<b>produit brut</b>		
prix du sac de 82 kg		15000
PB	150 nasses centrales	735000
	400 nasses latérales	1185000
	Total	1920000
<b>matériel, salaires et redevances</b>		
dépréciation du matériel sur la campagne de pêche	150 nasses centrales	90000
	400 nasses latérales	240000
	grand filet	20000
	pirogue à moteur	29348
	total	379348
paiement des manœuvres et salariés	défriche	50000
	gardiennage	75000
redevance payée aux autorités		35000
<b>valeur ajoutée nette</b>		
VAN		1540652
VAN/JT		2009

<b>partage de la valeur ajoutée</b>		
redevance payée aux autorités		35000
paiement des manœuvres et salariés	gardiennage	75000
	défriche	50000
	Visite et pêche des nasses du patron de pêche	75600
part du PB des 400 nasses latérales revenant au patron de pêche		17%
revenu/JT d'un pêcheur disposant de 20 nasses latérales		2582
revenu du patron (hors frais des redevances, manœuvres défriche et gardiennage et matériel collectif)	issu de ses propres nasses	569400
	issu du transfert des autres pêcheurs	201450
revenu du patron (frais des redevances, manœuvres défriche et gardiennage et matériel collectif déduits)		561502

**Tableau 44: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche du barrage de nasses**  
*source : enquêtes.*

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>			
Clarias		40	
Heterotis		4	
<b>temps de travail (en JT)</b>			
nombre total de journées de travail		312	
<b>produit brut</b>			
prix du tchako	Clarias	18000	
	Heterotis	45000	
PB total (A)		900000	
<b>frais</b>			
dépréciation du matériel sur une pêche (pris en charge par le patron de pêche)		filet	18333
		pirogue à moteur	2500
frais pris en charge par l'ensemble des pêcheurs	consommations intermédiaires	pieux, vêtements, machettes	49400
	coût du carburant		15000
	montants des prêts en nourriture et en numéraire aux pêcheurs (C)		232000
	redevance payée aux autorités		26000
Total (B)			322400
<b>valeur ajoutée nette</b>			
VAN		814767	
VAN/JT		2611	
<b>partage de la valeur ajoutée</b>			
redevance payée aux autorités		26000	
rémunération monétaire des 23 pêcheurs $=((A)-(B))/(24+6)*23$		442827	
rémunération en nature des 23 pêcheurs $=(C)/24*23$		222333	
revenu du patron (hors frais du matériel collectif)	monétaire en tant que pêcheur $=((A)-(B))/(24+6)$	19253	
	en nature en tant que pêcheur $=(C)/24*23$	9667	
	monétaire en tant que patron $=((A)-(B))/(24+6)*6$	115520	
revenu du patron (frais du matériel collectif déduit)		123607	

**Tableau 45: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la senne fixe**  
source : enquêtes.

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>		
	/ mois entre mi-avril à mi-mai	30
	/ mois de janvier à mi-avril et de mi-mai à fin juin	10
	/ mois en juillet-août	4
	Total sur les 8 mois	89
<b>temps de travail (en JT) 12,5</b>		
	/ mois entre mi-avril et mi-mai (A)	251
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin (B)	154
	/ mois en juillet-août (C)	96
	Total sur les 8 mois (=A + 5*B + C)	1215
<b>produit brut</b>		
prix du sac de 82 kg de poisson frais	entre janvier et juin	45000
	en juillet et novembre	54000
PB	/ mois entre mi-avril et mi-mai (A)	1350000
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin (B)	450000
	/ mois en juillet-août (C)	231429
	Total sur les 8 mois (=A + 5*B + C)	4062857
<b>frais</b>		
dépréciation du matériel sur un mois de pêche	filet	5148
	pirogue à moteur « haute puissance »	12926
	autres	444
consommations intermédiaires = carburant	/ pêche	4500
	/ mois entre mi-avril et mi-mai (A)	115714
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin (B)	67500
	/ mois en juillet-août (C)	38571
	Total sur les 8 mois (=A + 5*B + C)	530357
redevance payée aux autorités		28000
paiement des manœuvres	/ mois entre mi-avril et mi-mai	156000
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin	96000
	/ mois en juillet-août	60000
	Total sur les 8 mois	756000
<b>valeur ajoutée nette</b>		
VAN	/ mois entre mi-avril et mi-mai (A)	1215767
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin (B)	392910
	/ mois en juillet-août (C)	174339
	Total sur les 8 mois (=A + 5*B + C)	3528995
VAN/JT	/ mois entre mi-avril et mi-mai (A)	4849
	/ mois entre janvier et mi-avril et entre mi-mai et fin juin (B)	2547
	/ mois en juillet-août (C)	1808
	Total sur les 8 mois (=A + 5*B + C)/4)	2905

<b>partage de la VA (naira)</b>	
redevance payée aux autorités	28000
paiement des manœuvres sur les 8 mois	756000
rémunération du patron et de son fils-contremaître sur les 8 mois	2744995

**Tableau 46: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la grande senne tournante**  
source : enquêtes.

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>		
/ mois de mars à mi-avril et de mi-mai à fin mai		9,6
/ mois entre mi-avril à mi-mai		22,5
/ mois en juin		4,8
Total		37
<b>temps de travail (en JT)</b>		
/ mois de mars à mi-avril et de mi-mai à fin mai		109
/ mois entre mi-avril à mi-mai		109
/ mois en juin		109
Total sur les 4 mois		436
<b>produit brut</b>		
prix du tchako		18000
PB	/ mois de mars à mi-avril et de mi-mai à fin mai (A)	172800
	/ mois entre mi-avril à mi-mai (B)	405000
	/ mois en juin (C)	86400
	Total sur les 4 mois (=2*(A) + B + C)	837000
<b>frais</b>		
dépréciation du matériel sur un mois	filet	4095
	pirogue	1429
	pieux	571
<b>valeur ajoutée nette</b>		
VAN	/ mois de mars à mi-avril et de mi-mai à fin mai (A)	166705
	/ mois entre mi-avril à mi-mai (B)	398905
	/ mois en juin (C)	80305
	Total sur les 4 mois (=2*(A) + B + C)	812619
VAN/JT	/ mois de mars à mi-avril et de mi-mai à fin mai (A)	1530
	/ mois entre mi-avril à mi-mai (B)	3662
	/ mois en juin (C)	737
	Total sur les 4 mois (=2*(A) + B + C)	1865

<b>partage de la VA (naira)</b>	
part du PB revenant au patron de pêche	67%
revenu/JT des pêcheurs	1281
rémunération monétaire du patron de pêche sur 4 mois	254619

**Tableau 47: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche de la petite senne tournante**  
source : enquêtes.

<b>poids des prises (en sac de 82 kg de poisson frais)</b>		
de janvier à mi-avril et de mi-mai à juin (A)		3,5
Mi-avril à mi-mai (B)		5,5
Total sur les 6 mois (=5*A + B)		23
<b>temps de travail (en JT)</b>		
de janvier à mi-avril et de mi-mai à juin (A)		43
Mi-avril à mi-mai (B)		43
Total sur les 6 mois (=5*A + B)		257
<b>produit brut</b>		
prix du sac de 82 kg		18000
PB	de janvier à mi-avril et de mi-mai à juin (A)	63000
	Mi-avril à mi-mai (B)	99000
	Total sur les 6 mois (=5*A + B)	414000
<b>frais</b>		
dépréciation du matériel sur un mois	pirogue	1000
	filet	8800
<b>valeur ajoutée nette</b>		
VAN	de janvier à mi-avril et de mi-mai à juin (A)	53200
	Mi-avril à mi-mai (B)	89200
	Total sur les 6 mois (=5*A + B)	355200
VAN/JT	de janvier à mi-avril et de mi-mai à juin (A)	1241
	Mi-avril à mi-mai (B)	2081
	Total sur les 6 mois (=(5*A + B)/6)	1381

**Tableau 48: Décomposition du calcul de la VAN/JT et de sa répartition sur le système de pêche du filet dormant**  
source : enquêtes.





## Systèmes de production

En fonction de leur accès aux différentes ressources productives, les producteurs mettent en œuvre des itinéraires techniques différents sur les mêmes cultures : ils utilisent plus ou moins d'herbicide et d'insecticide et investissent plus ou moins de travail. En conséquences, les temps de travaux, les coûts de la mise en culture, les rendements, et les valeur ajoutées dégagés diffèrent.

En fonction de leur accès au capital, les différents exploitants n'accèdent pas aux mêmes marchés et donc ne valorisent pas leurs produits dans les mêmes conditions. Certains profitent de meilleurs prix en les vendant directement à Mada (pour le niébé et le maïs) ou à Guitté (pour la canne à sucre) tandis que d'autres sont contraints de les vendre sur les marchés locaux. Notre modélisation prend en compte cet accès inégal aux marchés.

Pour modéliser l'impact d'une asphyxie des plants de maïs et de canne à sucre liée à une inondation lacustre précoce ou à un excès de pluies, nous avons supposé que ces accidents hydro-climatiques affectaient les rendements dans les différents systèmes de production dans les mêmes proportions : la récolte de maïs de fin de décrue est diminuée des trois quarts, celle de maïs pluvial d'un quart et celle de canne à sucre de moitié. Un haut niveau des eaux favorise la pullulation des insectes ravageurs du niébé de décrue : nous avons supposé que le rendement diminuait alors de moitié dans les systèmes de production où l'accès aux insecticides est limité et d'un quart dans les autres. Dans le même temps, les fortes pluies généralement associées à un haut niveau des eaux augmentent le rendement du niébé de fin de saison des pluies : nous avons supposé une même hausse du rendement d'un quart dans tous les systèmes de production.

Les tableaux ci-dessous détaillent, pour chaque système de production et pour chacune des trois années de la séquence modélisée, les hypothèses retenues pour caractériser les différentes situations archétypiques (nombre d'actifs familiaux et domestiques, nombre de consommateurs, nombre de journées de travail achetées, itinéraires techniques mis en œuvre, lieux de commercialisation,...) en termes de valeur ajoutée créée par actif, de revenu *agricole* et de revenu total.

**UP familiales associant l'agriculture et la pêche (SP F 1)**

Nombre d'actifs et de consommateurs					
actif	actif masculin	2,0			
	actif féminin	1,0			
	consommateurs familiaux	5,0			
	étrangers/ parents/ amis accueillis	0,0			
surface cultivée/actif familial (année n-1 / année n / année n+1)					
maïs dine	0,22 / 0,09 / 0,22				
niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	0,27 / 0,18 / 0,27				
canne à sucre	0,05 / 0 / 0,05				
maïs pluvial sur frange humide	0,18 / 0,19 / 0,18				
Achat de journées de travail (année n-1 / année n / année n+1)					
gâlibin du maïs dine	10 / 0 / 15				
récolte du maïs	25 / 0 / 7				
journées de travail familial (année n-1 / année n / année n+1)					
agriculture		JT/ha	ha/actif familial	JT/actif familial	
	maïs dine	247 / 277 / 277	0,22 / 0,09 / 0,22	54,8 / 24,9 / 60,9	
	Niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	188 / 208 / 188	0,27 / 0,18 / 0,27	50,1 / 39,5 / 50,8	
	canne à sucre	234 / 234 / 234	0,05 / 0 / 0,05	11,7 / 0 / 11,7	
	maïs pluvial sur frange humide	112 / 112 / 112	0,18 / 0,19 / 0,18	19,9 / 21,3 / 20,2	
		total	409,7 / 257 / 431		
			JT achetés	35 / 0 / 22	
		JT familial dans l'agriculture/actif familial	125 / 86 / 136		
pêche		total	152 / 332 / 148		
			JT achetés	0 / 0 / 0	
			JT familial dans la pêche/actif familial	51 / 111 / 49	
vente de journées de travail dans l'agriculture ou la pêche			JT vendus/actif familial	7 / 10 / 7	
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)		total JT dans l'agriculture et la pêche	562 / 589 / 579		
			total actif	2,8 / 3 / 3	
			actif/actif familial	0,9 / 1 / 1	
valeur ajoutée nette (année n-1 / année n / année n+1)					
agriculture		VAN/ha	VAN		
	maïs dine	191430 / 47858 / 191430	127492 / 31873 / 51686		
	niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	153750 / 76875 / 153750	123000 / 43819 / 124538		
	canne à sucre	262300 / 131150 / 262300	39345 / 19673 / 0		
	maïs pluvial sur frange humide	131000 / 98250 / 131000	69867 / 52400 / 74670		
	total		359704 / 147764 / 250894		
pêche		nb de tchako de poisson frais pêchés dans l'année	9 / 20 / 9		
		PB frais	71870 / 159952 / 70220		
		PB fumé	86029 / 198564 / 84054		
		coût combustible	2260 / 4937 / 2208		
		coût matériel	25313 / 55292 / 24732		
agriculture et pêche		VAN	130326 / 298277 / 127334		
		VAN	490030 / 446041 / 378228		
		VAN/actif	175011 / 151408 / 130721		
paiement des manoeuvres, emprunts (année n-1 / année n / année n+1)					
achat JT	28000 / 0 / 17600				
emprunt maïs	5000 / 0 / 5000				
revenu (année n-1 / année n / année n+1)					
revenu agricole	paiement des manoeuvres, emprunts	33000 / 0 / 22600			
	revenu agricole	457030 / 446041 / 355628			
	revenu agricole/actif familial	152343 / 148680 / 118543			
revenu total	revenu vente JT	16800 / 24000 / 16800			
	revenu total	473830 / 470041 / 372428			
	revenu total/ actif familial	157943 / 156680 / 124143			

**Tableau 49: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 1**  
source : enquêtes.

<b>UP familiales centrées sur l'agriculture (SP F 2)</b>				
<b>Nombre d'actifs et de consommateurs</b>				
actif	actif masculin	4,0		
	actif féminin	5,0		
	consommateurs familiaux	12,0		
	étrangers/ parents/ amis accueillis	5,0		
<b>surface cultivée/actif familial (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
maïs dine	0,4 / 0,24 / 0,4			
niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	0,4 / 0,28 / 0,4			
canne à sucre	0,05 / 90 / 0,05			
maïs pluvial sur frange humide	0,28 / 0,28 / 0,28			
niebe de fin de SP	0,2 / 0,26 / 0,2			
<b>Achat de journées de travail (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
gâlibîn du maïs dine	154 / 148 / 231			
récolte du maïs	109 / 35 / 109			
semis du maïs dine	38 / 0 / 38			
récolte du niebe	40 / 0 / 40			
trou et bouturage canne à sucre	21 / 0 / 21			
défriche/gâlibîn et semis niebe	110 / 0 / 110			
<b>journées de travail familial (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
agriculture		JT/ha	ha/actif familial	JT/actif familial
	maïs dine	247 / 277 / 277	0,4 / 0,24 / 0,4	99 / 66 / 111
	Niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	188 / 208 / 188	0,4 / 0,28 / 0,4	75 / 58 / 75
	canne à sucre	234 / 234 / 234	0,05 / 90 / 0,05	12 / 0 / 12
	maïs pluvial sur frange humide	112 / 112 / 112	0,28 / 0,28 / 0,28	31 / 31 / 31
	niebe de fin de SP	79 / 79 / 79	0,2 / 0,26 / 0,2	16 / 21 / 16
		total JT	2096 / 1590 / 2204	
		JT achetés	362 / 183 / 439	
		JT familial dans l'agriculture/actif familial		193 / 156 / 196
pêche		total	65 / 87 / 65	
		JT achetés	0 / 0 / 0	
		JT familial dans la pêche/actif familial		7 / 10 / 7
vente de journées de travail dans l'agriculture ou la pêche		JT vendus/actif familial		10 / 20 / 20
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)		total JT dans l'agriculture et la pêche		2161 / 1677 / 2269
		total actif		11 / 8 / 11
		actif/actif familial		1,2 / 1 / 1
<b>valeur ajoutée nette (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
agriculture		VAN/ha	VAN	
	maïs dine	191430 / 47858 / 191430	689148 / 172287 / 413489	
	maïs / ½ frange humide avec dose supérieure	184750 / 92375 / 184750	665100 / 232785 / 665100	
	canne à sucre	262300 / 131150 / 262300	118035 / 59018 / 0	
	maïs pluvial sur frange humide	131000 / 98250 / 131000	330120 / 247590 / 330120	
	niebe de fin de SP	172600 / 215750 / 172600	310680 / 504865 / 310680	
		total	2113083 / 1216535 / 1719389	
		VAN/actif	165589 / 145121 / 151572	
<b>paiement des manoeuvres, emprunts (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
achat JT	289600 / 146400 / 351200			
emprunt maïs	25000 / 25000 / 100000			
<b>revenu (année n-1 / année n / année n+1)</b>				
revenu agricole	paiement des manoeuvres, emprunts	314600 / 171400 / 451200		
	revenu agricole	1798483 / 1045135 / 1268289		
	revenu agricole/actif familial	199831 / 116126 / 140910		
revenu total	revenu vente JT agricoles	72000 / 144000 / 144000		
	revenu vente JT (rémunération à part de fruit dans l'agriculture)	51054 / 68334 / 51054		
	revenu activité extra-agricole (hors vente de produits agricoles)	0 / 0 / 0		
	revenu total	1921537 / 1257469 / 1463243		
	revenu total/ actif familial	213504 / 139719 / 162583		

**Tableau 50: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 2**  
source : enquêtes.

UP familiales centrées sur l'agriculture et investissant dans une activité extra-agricole (SP F 3)				
Nombre d'actifs et de consommateurs				
actif	actif masculin	3,5		
	actif féminin	2,5		
	consommateurs familiaux	9,0		
	étrangers/ parents/ amis accueillis	9,0		
surface cultivée/actif familial (année n-1 / année n / année n+1)				
maïs dine	0,63 / 0,63 / 0,63			
niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	0,41 / 0,31 / 0,41			
canne à sucre	0,07 / 0,07 / 0,07			
maïs pluvial sur frange humide	0,35 / 0,35 / 0,35			
niebe de fin de SP	0,1 / 0,15 / 0,1			
Achat de journées de travail (année n-1 / année n / année n+1)				
gâlibin du maïs dine	133 / 203 / 173			
récolte du maïs dine	159 / 82 / 159			
semis du maïs dine	47 / 57 / 47			
récolte du niebe	59 / 59 / 59			
trou et bouturage	23 / 23 / 23			
défriche/gâlibin et semis niebe	90 / 110 / 90			
sarclage maïs et canne à sucre	162 / 162 / 162			
journées de travail familial (année n-1 / année n / année n+1)				
agriculture	maïs dine (½ avec herbicide, ½ sans)	JT/ha	ha/actif familial	JT/actif familial
		228 / 248 / 238	0,63 / 0,63 / 0,63	144 / 156 / 150
	Niebe (½ décrue/ ½ frange humide, avec herbicide et dose supérieure d'insecticide)	173 / 193 / 173	0,41 / 0,31 / 0,41	144 / 156 / 150
	canne à sucre	234 / 234 / 234	0,07 / 0,07 / 0,07	16 / 16 / 16
	maïs pluvial sur frange humide	112 / 112 / 112	0,35 / 0,35 / 0,35	39 / 39 / 39
	niebe de fin de SP	79 / 79 / 79	0,1 / 0,15 / 0,1	8 / 12 / 8
	total	1668 / 1701 / 1706		
	JT achetés	673 / 694 / 713		
	JT familial dans l'agriculture/actif familial	166 / 168 / 166		
pêche	total	250 / 325 / 250		
	JT achetés	0 / 0 / 0		
	JT familial dans la pêche/actif familial	42 / 54 / 42		
vente de journées de travail dans l'agriculture ou la pêche	JT vendus/actif familial	0 / 0 / 0		
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)	total JT dans l'agriculture et la pêche	1918 / 2026 / 1956		
	total actif	9,6 / 10 / 10		
	actif/actif familial	1,6 / 2 / 2		
valeur ajoutée nette (année n-1 / année n / année n+1)				
agriculture	maïs dine (½ avec herbicide, ½ sans)	VAN/ha	VAN	
		210560 / 52640 / 210560	795917 / 198979 / 795917	
	Niebe (½ décrue/ ½ frange humide, avec herbicide et dose supérieure d'insecticide)	212437 / 141625 / 212437	522595 / 263422 / 522595	
	canne à sucre	262300 / 131150 / 262300	110166 / 55083 / 110166	
	maïs pluvial sur frange humide	131000 / 98250 / 131000	275100 / 206325 / 275100	
	niebe de fin de SP	172600 / 215750 / 172600	103560 / 194175 / 103560	
	total	1807338 / 917984 / 1807338		
pêche	nb de tchako de poisson frais pêchés dans l'année	21 / 27 / 21		
	PB frais	85694 / 219426 / 85694		
	PB fumé	307726 / 270653 / 307726		
	coût combustible	7790 / 6772 / 7790		
	coût matériel	58168 / 75851 / 58168		
agriculture et pêche	VAN	327462 / 399456 / 237462		
	VAN	2134800 / 1317440 / 2134800		
	VAN/actif	222572 / 130053 / 218271		
paiement des manoeuvres, emprunts, gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires (année n-1 / année n / année n+1)				
achat JT	538400 / 555200 / 570400			
gain lié à la commercialisation du niebe sur les marchés intermédiaires	132430 / 118628 / 132430			
revenu (année n-1 / année n / année n+1)				
revenu agricole	paiement des manoeuvres, emprunts	538400 / 555200 / 570400		
	gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires	132430 / 118628 / 132430		
	revenu agricole	1728830 / 880868 / 1696830		
	revenu agricole/actif familial	288138 / 146811 / 282805		
revenu total	revenu vente JT	0 / 0 / 0		
	revenu activité extra-agricole (hors vente JT)	228000 / 123322 / 237556		
	revenu total	1956830 / 1004190 / 1934386		
	revenu total/ actif familial	326138 / 167365 / 322398		

Tableau 51: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 3  
source : enquêtes.

<b>UP familiales centrées sur la pêche dans l'incapacité de mobiliser toute leur main d'oeuvre (SP F 5)</b>			
<b>Nombre d'actifs et de consommateurs</b>			
actif	actif masculin	3,0	
	actif féminin (domestique uniquement)	2,0	
	actif familial féminin	0,0	
consommateurs familiaux		10,0	
étrangers/ parents/ amis accueillis			
<b>surface cultivée/actif familial</b>			
maïs dine	0,24		
patate douce	0,05		
<b>journées de travail</b>			
pêche et transformation du poisson	JT familiaux	168	
	JT achetés	0	
	JT totaux	168	
manœuvre à part de fruit dans les sennes tournantes	JT familiaux	168	
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)	total JT dans la pêche, le travail de manoeuvre à part de fruit et l'agriculture	532	
	total actif	2,7	
	actif/actif familial	0,5	
<b>valeur ajoutée nette</b>			
pêche	nb de tchako de poisson frais pêchés dans l'année	14	
	PB fumé	330120	
	coût combustible	24500	
	Coût du matériel consommé sur une ou consommé sur plusieurs années ramené à l'année	39200	
	VAN	266420	
agriculture		VAN/ha	VAN
	maïs dine (avec herbicide)	191430	135915
	patate douce	210000	29400
pêche et agriculture		VAN	431735
		VAN/actif	162307
<b>paiement des manoeuvres, emprunts, redevance, gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires</b>			
paiement des manoeuvres à part de fruit	0		
coût emprunt matériel (taux d'intérêt à 5%)	9904		
redevance payée aux autorités	0		
<b>revenu</b>			
revenu « agricole »	paiement des manoeuvres, emprunts, redevance payée aux autorités	9904	
	revenu agricole	421831	
	revenu agricole/actif familial et domestique	84366	
	revenu agricole/actif familial	140610	
revenu total	revenu vente JT (rémunération à part de fruit dans la pêche)	215040	
	revenu activité extra-agricole (hors vente JT)	0	
	revenu total	636871	
	revenu total/actif familial et domestique	127374	
	revenu total/actif familial	212290	

**Tableau 52: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 5**  
source : enquêtes.

UP familiales centrées sur la pêche investissant dans l'agriculture (SP F 6)				
<b>Nombre d'actifs et de consommateurs</b>				
actif	actif masculin		5,0	
	actif féminin (domestique uniquement)		6,0	
	actif familial féminin		0,0	
consommateurs familiaux			12,0	
<b>surface cultivée/actif familial</b>				
maïs dine		0,50		
patate de décruce		0,30		
manioc		0,20		
<b>journées de travail</b>				
agriculture	JT familiaux		209	
	JT achetés		725	
	JT totaux		934	
pêche et transformation du poisson	JT familiaux		548	
	JT achetés		336	
	JT totaux		884	
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)	total JT dans la pêche, la transformation du poisson et l'agriculture		1818	
	total actif		9,1	
	actif/actif familial		0,8	
<b>valeur ajoutée nette</b>				
pêche	nb de tchako de poisson frais pêchés dans l'année		76	
	PB frais		183600	
	PB fumé		1556280	
	coût combustible		115500	
	Coût du matériel consommé sur une ou consommé sur plusieurs années ramené à l'année		294000	
VAN			1330380	
agriculture			VAN/ha	VAN
	maïs dine (avec herbicide)		229690	574225
	patate de décruce		210000	315000
	manioc		115200	115200
total			1004425	
embouche		172500		
Pêche, agriculture et embouche	VAN		2507305	
	VAN/actif		275831	
<b>paiement des manoeuvres, emprunts, redevance, gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires</b>				
paiement des manoeuvres à part de fruit		456000		
coût emprunt matériel (taux d'intérêt à 3%)		52196		
redevance payée aux autorités		0		
<b>revenu</b>				
revenu « agricole »	paiement des manoeuvres, emprunts, redevance payée aux autorités		508196	
	revenu agricole		1999109	
	revenu agricole/actif familial et domestique		181737	
	revenu agricole/actif familial		399822	
revenu total	revenu vente JT		0	
	revenu activité extra-agricole (hors vente JT)		0	
	revenu total		1999109	
	revenu agricole/actif familial et domestique		181737	
	revenu agricole/actif familial		399822	

**Tableau 53: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP F 6**  
source : enquêtes.

<b>UP patronales centrées sur la pêche (SP P 1)</b>		
<b>Nombre d'actifs et de consommateurs</b>		
actif	actif masculin	2,0
	actif féminin	3,0
consommateurs familiaux		9,0
<b>journées de travail</b>		
pêche (travail masculin)	JT familiaux	159
	JT achetés	1272
	JT totaux	1431
transformation du poisson (travail pplt féminin)		150
commercialisation entre Darack et N'Djaména (travail féminin)		35
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)	total JT dans la pêche, la transformation et la commercialisation	1616
	total actif	8,1
	actif/actif familial	1,6
<b>valeur ajoutée nette</b>		
nb de tchako de poisson frais pêchés dans l'année		97
PB frais		0
PB fumé		5883428
coût combustible		169750
Coût du matériel consommé sur une ou plusieurs années ramené à l'année		185180
coût carburant		607500
VAN		4920998
VAN/actif		609034
<b>paiement des manoeuvres, emprunts, redevance, gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires</b>		
achat JT		890400
coût emprunt matériel (taux d'intérêt à 3%)		176503
redevance payée aux autorités		28000
gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires (hyp : marge bénéficiaire entre Darack et N'Djaména de 10%)		588343
<b>revenu</b>		
revenu « agricole »	paiement des manoeuvres, emprunts, redevance payée aux autorités	1094903
	gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires	588343
	revenu agricole	4414438
	revenu agricole/actif familial	882888
revenu total	revenu vente JT	0
	revenu activité extra-agricole (hors vente JT)	0
	revenu total	4414438
	revenu total/ actif familial	882888

**Tableau 54: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP P 1**  
source : enquêtes.



UP patronales centrées sur l'agriculture et diversifiant leurs investissements (SP P 2)				
Nombre d'actifs et de consommateurs				
actif	actif masculin	2,0		
	actif féminin	1,0		
consommateurs familiaux		10,0		
étrangers/ parents/ amis accueillis		8,0		
surface cultivée/actif familial (année n-1 / année n / année n+1)				
maïs dine	0,96 / 0,96 / 0,96			
niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	1,2 / 1,2 / 1,2			
canne à sucre	0,2 / 0,2 / 0,2			
maïs pluvial sur frange humide	0,8 / 0,8 / 0,8			
Achat de journées de travail (année n-1 / année n / année n+1)				
gâlibin du maïs dine	66 / 190 / 66			
récolte du maïs	202 / 202 / 202			
cassage des mottes et Désherbage pré-semis dine	80 / 80 / 80			
semis du maïs dine	49 / 49 / 49			
récolte du niebe	120 / 120 / 120			
trou et bouturage	40 / 40 / 40			
Défriche/gâlibin, Cassage des mottes et semis niebe	210 / 280 / 210			
sarclages	370 / 370 / 370			
récolte canne à sucre	72 / 72 / 72			
journées de travail familial (année n-1 / année n / année n+1)				
agriculture		JT/ha	ha/actif familial	JT/actif familial
	maïs dine	209 / 239 / 209	0,96 / 0,96 / 0,96	201 / 229 / 201
	Niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	175 / 205 / 175	1,2 / 1,2 / 1,2	210 / 246 / 210
	canne à sucre	368 / 368 / 368	0,2 / 0,2 / 0,2	74 / 74 / 74
	maïs pluvial sur frange humide	112 / 112 / 112	0,8 / 0,8 / 0,8	90 / 90 / 90
			total	1722 / 1916 / 1722
		JT achetés	1209 / 1403 / 1209	
		JT familial dans l'agriculture/actif familial	171 / 171 / 171	
pêche			total	55 / 90 / 55
			JT achetés	36 / 54 / 36
			JT familial dans la pêche/actif familial	18 / 36 / 18
vente de journées de travail Dans l'agriculture ou la pêche		JT vendus/actif familial	0 / 0 / 0	
nombre d'actifs (hyp 1 actif = 200 JT)			total JT dans l'agriculture et la pêche	1777 / 2006 / 1777
			total actif	9 / 10 / 9
			actif/actif familial	3 / 3 / 3
valeur ajoutée nette (année n-1 / année n / année n+1)				
agriculture		VAN/ha	VAN	
	maïs dine	229690 / 57423 / 229690	661507 / 165377 / 661507	
	niebe (½ décrue/ ½ frange humide)	212437 / 159328 / 212437	764773 / 573580 / 764773	
	canne à sucre	659300 / 329650 / 659300	395580 / 197790 / 395580	
	maïs pluvial sur frange humide	131000 / 98250 / 131000	314400 / 235800 / 314400	
	total		2136260 / 1172547 / 2136260	
pêche	nb de tchako de poisson frais Pêchés dans l'année	25 / 41 / 25		
	PB fumé	491625 / 804477 / 491625		
	coût combustible	43750 / 71591 / 43750		
	coût matériel	76449 / 76449 / 76449		
agriculture et pêche	VAN	371426 / 656437 / 371426		
	VAN	2507686 / 1828984 / 2507686		
	VAN/actif	282314 / 182359 / 282314		
paiement des manoeuvres, emprunts, gain lié à la commercialisation sur les marchés intermédiaires (année n-1 / année n / année n+1)				
achat JT	996000 / 1165600 / 996000			
gain lié à la commercialisation Sur les marchés intermédiaires	264700 / 164525 / 264700			
revenu (année n-1 / année n / année n+1)				
revenu agricole	paiement des manoeuvres, emprunts	996000 / 1165600 / 996000		
	gain lié à la commercialisation Sur les marchés intermédiaires	264700 / 164525 / 264700		
	revenu agricole	1776386 / 827909 / 1776386		
	revenu agricole/actif familial	592129 / 275970 / 592129		
revenu total	revenu vente JT	0 / 0 / 0		
	revenu activité extra-agricole (hors vente JT)	432000 / 432000 / 432000		
	revenu total	2208386 / 1259909 / 2208386		
	revenu total/ actif familial	736129 / 419970 / 736129		

Tableau 55: Hypothèses retenues pour caractériser les résultats technico-économiques du SP P 2  
source : enquêtes.

## **Estimation des performances agro-économiques du projet d'agriculture capitaliste spécialisée dans le maïs**

Pour estimer les temps de travaux en agriculture moto-mécanisée, nous nous sommes référé à l'ouvrage de R. Pirot « *La motorisation des les cultures tropicales* » (2004).

Les tableaux ci-dessous détaillent les hypothèses retenues pour calculer la dépréciation du matériel et les frais de réparation. La valeur et la durée de vie du matériel sont celles figurant dans le document du projet ; l'hypothèse sur les frais de réparation est celle figurant dans (Pirot 2004).

Le nombre d'heures de travail et la consommation en carburant des opérations moto-mécanisées sont celles figurant dans (Pirot 2004) : entre 0,7 et 1 ha/ heure en fonction de la difficulté du travail et 0,12 litre/ cheval/heure, et nous avons considéré des tracteurs de 60 chevaux.

Les hypothèses sur le coût des semences sont celles figurant dans le document du projet (30 kg/ ha à 200 Franc cfa/ kg). Pour le coût des herbicides et engrais, nous avons considéré le coût de la dose d'herbicide jugée efficace par les agriculteurs et considéré que le coût en engrais était égal à celui en herbicides.

	valeur du matériel	dépréciation annuelle	Réparation/an (50 % de la dépréciation)	total
tracteurs	183206	18321	9160	27481
chariots	18321	1832	916	2748
brouettes	134	13	7	20
charrues	168	17	8	25
bœufs	702	70	35	105
porte tout	244	24	12	37
machettes	153	15	8	23
pioches	31	3	2	5
sceaux	31	3	2	5
cordeau	31	3	2	5
sarcler	1069	107	53	160
butteur	1069	107	53	160
pulvérisateur	611	61	31	92
pare feu	3817	382	191	573
fil barbelés	4580	458	229	687
clous cavaliers	1527	153	76	229
transport matériel	15267	1527	763	2290
bois vivant	7634	763	382	1145
<b>total</b>	0	23859	11930	35789

*Tableau 56: Hypothèses retenues pour calculer la dépréciation et les frais de réparation du matériel  
source : enquêtes.*

	ha/h	nb d'heures de travail pour cultiver 30500 ha	consommation de carburant en litres
labours avec enfouissement	0,7	43571	313714
herse pr émiettage	1	30500	219600
rouleaux pr émiettage	1	30500	219600
semis	0,7	43571	313714
sarclage mécanique	0,7	43571	313714
sarclage mécanique	0,7	43571	313714
pulvérisateur	1	30500	219600
pluvérisateur	1	30500	219600
nb d'actifs hors récolte		<b>212</b>	2133257
récolte manuelle	0,003	10034500	
nb d'actifs avec récolte		<b>7379</b>	

**Tableau 57: Hypothèses retenues pour calculer la consommation en carburant et le nombre d'heures travaillées pour cultiver 30 500 ha**  
source : enquêtes.

Consommations intermédiaires autres que carburant	
semences (30kg/ha à 200 Fcfa/kg, source : document du projet)	338931
herbicide et engrais	3492366
<b>total</b>	<b>3831298</b>

**Tableau 58: Hypothèses retenues pour calculer le coût des consommations intermédiaires (semences, herbicides et engrais) pour cultiver 30 500 ha**  
source : enquêtes.

frais	
Dépréciation et réparation matériel	35789
intrants de synthèse	3831298
carburant	1465597
<b>total</b>	<b>5332683</b>
PB	
px sac 50kg	15
<b>PB</b>	<b>43786312</b>
<b>VA</b>	<b>38453629</b>

**Tableau 59: Décomposition de la valeur ajoutée créée, dans les hypothèses de rendement du projet, par la mise en culture moto-mécanisée de 30 500 ha**  
source : enquêtes.

**Title :** Multi-use of natural resources and mobilities: intensification in a sahelian wetland. *The Lake Chad from the Cameroon's shores.*

**Keywords :** *multi-use of natural resources ; mobilities ; uncertainty ; ecological intensification ; regulation to access and use of natural resources ; internal frontier ; cross-border space ; Sahelian wetland ; Lake Chad ; Cameroon*

**Abstract :**

*The Lake Chad is unique in the Sahelian band. Whereas large scale irrigated schemes has characterized the other wetlands, here the development of agriculture, cattle breeding and fishing has been based on the use of the water floods and on mobilities. Almost virgin until the 1940s, the Lake has become a highly populated and cosmopolitan area, exporting diversified foodstuffs to the urban markets of the sub-region. Through the analysis of agrarian and territorial dynamics of the Cameroonian lake shores, this research questions to which extent multi-use of the natural resources and mobilities may allow further agricultural intensification and population increase in such an uncertain environment.*

*Closer complementarity and synergy between activities pave the way for ecological intensification and territorial development inducing wealth and job generation. Due to its marginal nature, the Cameroonian part of the Lake has been the place of continuous social innovations, ensuring to a great diversity of people the access to productive assets and markets. In this sense, it has been actually decisive for the dynamic of intensification. Hydro-ecological, economic and demographic uncertainty has been integrated into the "normal" functioning of the agrarian system and territory. Nowadays, the political uncertainty threatens the future of the Lake Chad. It results both from agricultural and environmental policies and from conflicts between local authorities, that are constitutives of the relation between the State and the populations.*

**Titre :** Multi-usage des ressources et mobilités: l'intensification dans une zone humide sahélienne. *Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise.*

**Mots clés :** *multi-usage des ressources ; mobilités ; incertitude ; intensification écologique ; régulation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles ; frontière interne ; espace transfrontalier ; zone humide sahélienne ; lac Tchad ; Cameroun*

**Résumé :**

*Le lac Tchad étonne par sa singularité. Alors que le développement des autres grandes zones humides sahéliennes a reposé sur les périmètres irrigués, le sien a reposé sur la valorisation du mouvement des eaux par l'agriculture, l'élevage et la pêche, et par les mobilités. Quasi espace vierge dans les années 1940, le Lac est devenu une région densément peuplée et cosmopolite exportant des vivriers diversifiés sur les marchés urbains de la sous-région. À travers l'analyse des dynamiques agraires et territoriales de la fenêtre lacustre camerounaise, ce travail interroge les opportunités qu'offrent, dans un environnement incertain, le multi-usage des ressources et les mobilités à l'intensification des processus productifs et à la densification démographique.*

*Le renforcement des complémentarités et synergies entre activités dégage les voies d'une intensification écologique du mode d'exploitation et d'un développement territorial, créateurs de richesse et d'emplois. En favorisant l'émergence de rapports sociaux et d'institutions innovantes assurant l'accès aux ressources productives et aux marchés à une grande diversité de populations, le statut de marge territoriale de la fenêtre lacustre a été déterminant dans la dynamique d'intensification. L'incertitude hydro-écologique, économique et démographique a été intégrée au fonctionnement « normal » du système agricole et à celui de territoires qui se singularisent par leur mobilité. Aujourd'hui, c'est l'incertitude politique qui menace l'avenir du lac Tchad. Elle résulte des conflits de pouvoirs locaux constitutifs du rapport de l'État aux populations, et de l'action publique à travers les politiques agricoles et environnementales.*